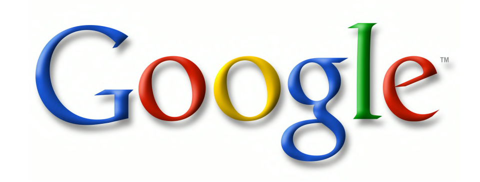
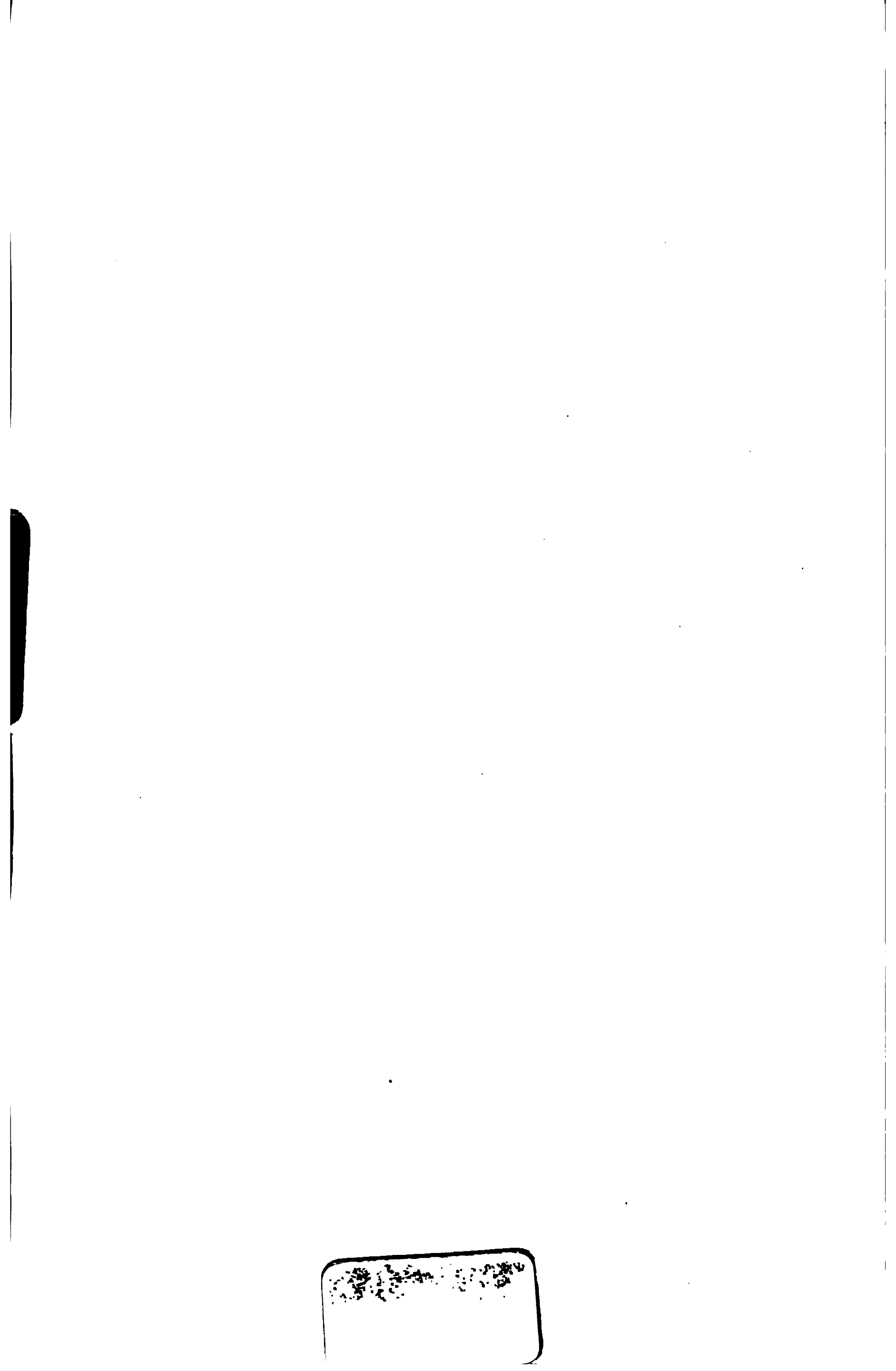




HISTOIRE
DE LA VILLE ET DE TOUT LE DIOCÈSE
DE PARIS

PAR

L'ABBÉ LEBEUF

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

TOME PREMIER



PARIS

LIBRAIRIE DE FÉCHOZ ET LETOUZEY

RUE DES SAINTS-PÈRES, 5

—

1883

HISTOIRE

DE LA VILLE ET DE TOUT LE DIOCÈSE

DE PARIS

la suite de son travail les mêmes développements, trente volumes et trente années auraient été à peine suffisants pour mener à bien cette tâche laborieuse.

Pour nous, le but que nous avons poursuivi en publiant cette nouvelle édition, tout en étant beaucoup plus modeste, n'en aura pas moins, croyons-nous, une réelle utilité. C'est d'abord de mettre à la portée de tous ceux qui s'intéressent aux antiquités de notre histoire (et le nombre s'en accroît de jour en jour), un ouvrage indispensable qui, à cause de son excessive rareté et de son prix élevé, ne se trouvait que dans quelques bibliothèques privilégiées. Ayant adopté un format plus commode, nous avons en outre tenté de débarrasser l'ouvrage de la plupart des innombrables erreurs, imputables plus souvent à l'imprimeur qu'à l'auteur lui-même, qui rendent tant de phrases absolument inintelligibles. Pour cela, nous nous sommes reportés aux sources indiquées par l'abbé Lebeuf, et cela aussi souvent qu'il nous a été possible ; on n'ignore pas, en effet, que beaucoup de documents des plus importants consultés par l'érudit chanoine ont depuis longtemps disparu. Nous nous sommes également aidés des travaux les plus considérables publiés de nos jours, tels que les derniers volumes du Recueil des Histoires de la France, les cartulaires de Notre-Dame, le Polyptique d'Irminon, les Inscriptions de la France, les actes du Parlement, etc., etc. Nous avons aussi relevé bon nombre d'erreurs de dates, erreurs que les critiques de l'abbé Lebeuf lui avaient reprochées de son vivant. Toutes les fois que nos corrections ont eu une certaine importance, nous avons pris soin du reste de les faire clairement ressortir.

Les cinq premiers volumes de notre nouvelle édition comprendront donc le texte entier de l'*Histoire de la Ville et de tout le Diocèse de Paris*. Le sixième renfermera : 1° les tables des noms de lieu et de personnes cités dans le cours de l'ouvrage ; 2° une table générale que l'abbé Lebeuf n'avait fait qu'ébaucher ; 3° des additions et corrections ; 4° une bibliographie raisonnée aussi complète que possible des sources imprimées et manuscrites consultées par l'auteur. Nous y joindrons aussi l'indication des principaux ouvrages ayant trait à l'histoire de l'ancien Diocèse édités depuis l'apparition de la première édition. Ce travail original répond à un besoin souvent exprimé ; nous ferons tous nos efforts pour qu'il ne soit pas trop indigne du grand ouvrage dont il formera le supplément.



PREMIERE PARTIE

DES EGLISES DE PARIS QUI ONT ÉTÉ ORIGINAIREMENT SÉCULIERES ET DE LEURS DÉPENDANCES

CHAPITRE PREMIER

DE L'EGLISE NOTRE-DAME

ET DE SES DÉPENDANCES

qui ont formé la seule Basilique qui fut d'abord dans Paris; sçavoir : l'Eglise Baptismale, dite de Saint Jean et celles qui sont adjacentes, telles que Saint Christophe et son Hôpital, Saint Denis du Pas; des Chapelles du Palais Episcopal et de celle de Saint Agnan dans le Cloître.

Nous ne sommes plus dans les tems où l'on croyoit que même depuis la Paix accordée aux Chrétiens sous l'Empereur Constantin, lès Évêques eurent leur Siege Episcopal dans les lieux éloignés des Cités. Cette opinion étoit pardonnable dans ces siécles où l'on s'occupoit peu à s'instruire, et où l'on n'avoit pas le talent de suppléer sur tout ce qui, faute de livres, est resté obscur dans l'Histoire d'une Ville, par les faits certains qui nous ont été transmis sur d'autres Villes. Ainsi, je n'entreprendrai point de réfuter l'erreur de ceux qui se sont imaginés que la Cathédrale de Paris a été primitivement au lieu où est l'Eglise de Saint Marcel; ce qui a pû tromper les auteurs de cette opinion, vient de ce que le Clergé Episcopal de Paris s'y est rendu autrefois assez souvent, parce que c'étoit l'un des Cimetieres publics des premiers Chrétiens de cette Ville.

Je n'avancerai point ici que Saint Denis, Apôtre de Paris, ait établi aucun Oratoire dans l'enceinte de la Cité qui étoit contenue dans l'Isle; je pense au contraire qu'il n'a célébré les Saints Mysteres que dans le dehors, et plus probablement dans les Fauxbourgs qui étoient situés du côté qu'il étoit arrivé de Rome, c'est-à-dire vers le Midi. J'admets la tradition qui porte que l'un des lieux où il célébra pour les Néophytes étoit à l'endroit où se trouve l'Eglise de Saint Benoist, dont le vrai nom est celui de la Sainte Trinité, que dans les siécles reculés le peuple appelloit ***Benoist-Sire-Diex Benedictus Dominus Deus.*** J'accorderai même que cet Apôtre célébra pareillement dans le quartier de Notre-Dame des Champs, et encore ailleurs à la campagne dans des lieux retirés, comme Grégoire de Tours le dit de Saint Gatien, premier Evêque de cette ville; mais je ne puis passer qu'il ait fait bâtir une Eglise dans la Cité de Paris. Ce qu'on en lit dans ses Actes, qui ne sont pas d'une haute antiquité, a été emprunté du langage de la Vie d'un autre Saint; et je dis, que si Saint Denis a établi une Eglise de Parisiens, cela ne signifie autre chose, sinon qu'il en convertit en assez grand nombre pour former une Assemblée de Chrétiens qui se rendoient avec lui en secret dans les lieux dont on étoit convenu pour célébrer les Divins Mysteres le jour du Dimanche.

Greg. Tur. lib. X, cap. XXXI.

Voyez mes Dissertations sur l'Histoire de Paris 1739, T. I, p. 40, chez Durand.

Ceux que l'on regarde comme ses successeurs immédiats, pour avoir maintenu l'établissement qu'il avoit fait, sont premierement, Mallo, le même, peut-être, que Saint Mellon, qui aura depuis étendu son zéle Apostolique jusqu'à Rouen; et un autre appellé Massus, qui peut aussi être le même que Maximus, lequel mourut dans le Pays des Morins en y prêchant l'Evangile. Ces deux Personnages que l'on regarde comme les deux successeurs immédiats de Saint Denis, qui étoit venu à Paris vers le milieu du III. Siécle, paroissent être restés trop peu de tems à Paris, et en des tems trop dangereux pour y avoir pû augmenter de beaucoup le nombre des Chrétiens, et y avoir pû faire bâtir des édifices matériels en l'honneur du vrai Dieu. Nous n'avons point de monument plus ancien que le X. Siécle, qui nous fournisse une liste d'Evêques successeurs de Saint Denis, où se trouvent Mallo et Massus. Il y avoit déjà plusieurs Siécles que les noms Latins souffroient de l'altération ; ainsi, comme de ***Maximus*** on avoit fait Maxe ou Masse dans le langage vulgaire; de Maxe aussi on fit en nouveau Latin, ***Massus,*** lorsqu'on dressa la liste vers l'an 940.

Cod. Reg. ex Bibl. Colb.

Quant à Marcus, Adventus et Victurinus, Evêques, qui suivent ceux-ci dans le même Catalogue, il est certain que c'est sous l'un des deux premiers que les Chrétiens ont eu toute facilité de construire un Temple au vrai Dieu dans l'intérieur

de l'Isle de Paris, et je ne doute point qu'ils n'en soyent venus à bout, leur Episcopat qui a dû tomber dans les années 315, 320, 325 ou 330, ayant été un tems où les persécutions n'étoient plus à craindre. Cependant nous ne trouvons aucun indice de cette Eglise matérielle bâtie au dedans de la Cité de Paris, que sous l'Evêque Prudentius, qui tint le Siége après Paul successeur de Victorin, ce qui peut revenir à l'an 375 ou 380. Cette Eglise étoit située sur le bord de la Seine, à peu près à l'endroit où est la Chapelle inférieure et la derniere Cour de l'Archevêché. Et comme l'on étoit alors plus exact que l'on n'a été depuis à tourner le chevet ou fond des Eglises vers l'Orient, sans s'astraindre à l'alignement des rues qui étoient fort mal en ordre, je présume que le fond de cette petite Eglise étoit tourné vers le lieu où est maintenant l'Eglise de Saint Gervais.

Vita S. Marcelli.

Ibid.

Il faut se figurer en gros que la pointe de l'Isle finissoit à peu près où est le Pont rouge. Le Jardin du Terrein n'est qu'une addition à la partie Orientale de cette Isle, de même que la Place Dauphine et la pointe où est la Statue d'Henry IV en est une qui a été faite à la partie Occidentale. Il faut aussi faire attention que n'y ayant point dans ces tems-là de Pont à l'endroit où a été bâti depuis celui qu'on nomme le Pont Notre-Dame, il n'y avoit point non plus de rue qui continuât une droite ligne en entrant du Pont nommé depuis le Petit-Pont dans la Cité; mais comme il n'y avoit seulement que deux Ponts et deux Portes dans Paris, aussitôt qu'on avoit passé le Pont méridional, dit le Petit-Pont, parce que c'étoit le Pont du petit bras de la Riviere, il se présentoit une rue qui conduisoit (autant droit que les routes frayées par les voitures le peuvent permettre) à la Porte Septentrionale où étoit le grand Pont, nommé aujourd'hui le Pont au Change.

On peut après cela s'imaginer comment devoient être tournées les rues aboutissantes à la rue qui alloit d'un des Ponts à l'autre, ou qui la coupoient. Mais quant aux Eglises, il est sûr qu'il n'y en avoit encore qu'une seule dans Paris sous le regne de Childebert, fils de Clovis, cent cinquante ans après l'Episcopat de Saint Marcel. Ce n'étoit pas la même qui avoit existé dès le tems de l'Evêque Prudentius. Comme le nombre des Habitans de Paris, et par conséquent des Chrétiens, étoit augmenté, on en avoit rebâti une autre plus grande au même endroit. Fortunat qui vivoit un peu après, parle des colonnes de marbre qui la décoroient, et de ses fenêtres vîtrées, de son chevet tourné vers l'Orient, de maniere que l'Aurore en éclairoit tout à coup la voûte ou les planchers, et il fait entendre que c'étoit le Roy Childebert qui avoit fourni au moins pour la dépense des colonnes, des vîtrages et des voûtes.

Je n'ai point balancé à revendiquer ici en faveur de l'Eglise Cathédrale de Paris la piece de vers que Fortunat a intitulé : *De Ecclesia Parisiaca,* laquelle dans ses ouvrages est précédée immédiatement par celle qu'il a adressée *Ad Clerum Parisiacum.* Cette Eglise et ce Clergé sont constamment ce qui formoit la Cathédrale de Paris au VI. Siécle. C'est à tort que Gislemar, Chancelier de l'Abbaye de S. Germain des Prés, qui ne vivoit qu'en 1070, a cru que Fortunat a voulu faire dans ses vers une description de l'Eglise de Saint Vincent, bâtie par Childebert, située au Fauxbourg de Paris. De tout tems, lorsqu'on a dit simplement, l'*Eglise de Paris,* on a entendu par-là la Cathédrale ; aussi Dom Luc Dachery marque-t-il à l'occasion de ces vers inserés par Gislemar en sa Vie de Saint Droctovée, que par le Poëme de Fortunat *De Ecclesia Parisiaca,* la plûpart entendent sous ce nom, l'Eglise principale de Paris, ainsi qu'a fait du Breul, Religieux de Saint Germain : le Poëte le dit même assez clairement, en marquant que cette Eglise étoit pour le Peuple du Roy Childebert, pour le Peuple de Paris. Ce ne peut être que cette même Eglise où l'Evêque Saint Germain faisoit célébrer l'Office Divin avec tant de dignité par le Clergé et le Peuple, ainsi qu'on le lit dans la piece de vers qui précede immédiatement celle dont je viens de parler. L'assertion de Gislemar n'est fondée que sur ce qu'on avoit appellé l'Eglise de Saint Germain des Prés, *Saint Germain le Doré,* et Fortunat ne dit pas qu'il y eût des dorures dans la Cathédrale de Paris, il en oppose au contraire la simplicité aux dorures et aux autres ornemens du Temple de Salomon. Je soupçonne Gislemar d'avoir même attribué à l'Eglise de Saint Germain-des-Prés ce que l'on avoit dit de Saint Germain l'Auxerrois, que le vulgaire avoit long-tems appellé Saint-Germain le Teret, c'est-à-dire le Rond, et par corruption, Saint Germain le Toret, puis Saint Germain le Doret.

Fort. lib. II, cap. x et xi. — *Sæc. II. Bened. p. 254.* — *Tab. Ep. Par.*

On apprend par un Titre de l'an 860, que l'Eglise Cathédrale de Paris portoit le nom de S. Etienne, premier Martyr. Beaucoup d'Evêques des Gaules avoient eu dès le V. Siécle des pierres teintes de son sang. Mais par un autre titre qui n'est de guéres postérieur, il est certain que cette Eglise étoit composée de deux édifices, dont l'un étoit la Basilique de Notre-Dame, et l'autre la Basilique de Saint Etienne. Aussi Grégoire de Tours, parlant de l'incendie qui réduisit en cendres toutes les maisons de l'Isle de Paris en l'an 586, dit, que les seules Eglises furent exceptées. Cette pluralité d'Eglises dans la Cité ne peut tomber que sur les édifices qui formoient depuis peu la Cathédrale dont l'Eglise de Saint Etienne pouvoit être la plus ancienne, et celle qu'il appelle ailleurs *Senior Ecclesia,* et sur l'Eglise du Baptistere. Car, pour ce

Diplomat. p. 472. — *Greg. Tur. l. VIII. c. xxxiii.*

qui est de Saint Martin, la petite Eglise qui étoit alors sous son nom vers l'endroit où est aujourd'hui l'Horloge du Palais, n'étoit qu'un simple Oratoire. Mais quoique cette Cathédrale fût, comme les autres, composée de plusieurs Eglises, on l'appelloit quelquefois tout simplement et par distinction, *Sacro-Sancta Ecclesia Civitatis Parisiorum,* la Sainte Eglise de la Cité de Paris, ainsi qu'a fait la Dame Hermentrude en son testament d'environ l'an 700 de Jésus-Christ, par lequel elle lui légue un plat d'argent de valeur de cinquante sols de ces tems-là. Depuis ce siécle là, on se contenta de dire, *Sancta Ecclesia Parisiensis,* et cet usage étoit général. Leotheric, Archevêque de Sens, écrivant au Clergé de Paris sous le regne du Roi Robert, intitule sa Lettre: *Clero Sanctæ Parisiensis Ecclesiæ.* Le Roi Philippes I, dans une Charte de l'an 1107, met, *Consilio Canonicorum Sanctæ Parisiensis Ecclesiæ.* Paul Emile rapportant un fait de l'an 1378, et parlant de Gilles, Chantre de cette Cathédrale, dit, *Cantor Sanctæ Ecclesiæ Parisiensis,* expression qui n'a disparu que dans les derniers Siécles, et que plusieurs Eglises de France ont toujours conservé, ou qu'elles ont rétablie à la tête de leurs Livres Liturgiques.

Greg. Tur. l. VIII, c. XXXIII.

Suppl. Diplom. p. 93.

Epist. Falb. Carn. 34.

Gall. Christ. T. VII. Instr. col. 44.

L'Eglise de Paris possédoit dès le VI siécle des fonds considérables de Terre, non-seulement autour de la Ville dans la plaine, entre le grand Pont et Clichy, mais encore dans le Diocése de Sens. Celle qu'elle avoit dans la Provence étoit pour la fourniture de l'huile des lampes. On lit aussi qu'en Touraine étoit pareillement une terre de l'Eglise de Paris, suivant que l'atteste Grégoire, Evêque de Tours. Cet Historien la qualifie de Ville, et je pense que c'est Amboise, parce qu'elle est sur la route de Paris à Tours, et que l'ancienne Eglise de cette Ville porte encore le nom de Saint Denis.

Gr. Tur. lib. II. Mir. S. Mart. cap. XII.

Il n'y a pas beaucoup d'apparence que l'Eglise bâtie par Childebert dans la Cité, ait duré au-delà de deux ou trois Siécles, quoique cela ne soit pas impossible, puisqu'on lit, que les Normans épargnerent l'Eglise de Saint Etienne située dans Paris, laquelle fut rachetée, suivant les Annales de l'an 857. Il reste une tradition peu appuyée, que l'Evêque Erkenrad éleva quelque Bâtiment qui faisoit partie de sa Cathédrale. M. Bombe, Chanoine de la même Cathédrale, qui a laissé par écrit quelques remarques sur cette matière au commencement de ce Siécle, étoit persuadé que c'étoit sous le regne de Charlemagne, tems auquel vivoit cet Erkenrad, que cet édifice avoit été commencé; mais il prétendoit, contre la vérité, que ce même bâtiment n'a été que continué par l'Evêque Maurice de Sully au XII. Siécle. J'ai déjà réfuté autrefois cette prétention, en disant, qu'on n'apperçoit rien dans tout l'Edifice

Du Breul, p. 7.

qui soit d'une architecture au-dessus du Siécle de ce dernier Evêque. Ainsi, l'opinion de ce Chanoine n'est nullement recevable. Mais voici ce qui a pû arriver :

Comme il existoit au VIII siécle une Eglise de Notre-Dame, proche de celle de Saint Etienne, qui étoit la véritable Cathédrale rebâtie par Childebert, cette Eglise de Notre-Dame put paroître à Erkenrad n'être pas bâtie assez magnifiquement, comme de fait elle pouvoit ne l'être pas relativement à celle de Saint Etienne. Erkenrad qui siégea un grand nombre d'années, put donc la rebâtir, et ce fut celle qui servit à célébrer l'Office Divin, jusqu'à ce que les Normans y mirent le feu en 857, n'épargnant, comme j'ai déjà dit, que l'Eglise de Saint Etienne qui avoit un dôme à l'antique, pour la conservation duquel on leur avoit donné une somme. C'étoit dans cette Eglise de Saint Etienne qu'avoit été tenu le célébre Concile de Paris de l'an 829. L'Eglise de Notre-Dame sitüée à côté de celle de Saint Etienne vers le Septentrion, ayant été réparée, subsista encore autant de tems que l'autre qui n'avoit souffert d'accidens que quelques ruptures de murs. On lit même qu'Etienne de Garlande, Archidiacre mort en 1142, y avoit fait beaucoup de réparations, et que Suger, abbé de Saint Denis jusqu'à l'an 1152, y avoit fait présent d'un vitrage d'une grande beauté[1]; on l'appelloit vers l'an 1110, *Nova Ecclesia*, par opposition à l'Eglise de Saint Etienne qui étoit beaucoup plus vieille. C'est dans cette église de Notre-Dame que nos Rois de la troisième Race se rendoient de leur Palais situé à la pointe Occidentale de l'Isle, pour célébrer le Service Divin avec le Clergé. L'Evêque de Senlis étant venu à Paris avec quelques-uns de ses Chanoines l'an 1041 pour obtenir la confirmation d'une Charte, y trouva le Roi Henri à la Grande Messe le jour de la Pentecôte: *Cum in die Pentecostes,* dit ce Prince dans son Diplôme, *in Ecclesia Sanctæ Dei genitricis Mariæ apud Parisios Missarum solemnia celebraremus.* On a aussi des preuves comme le Roi Louis le Jeune s'y rendoit souvent dans le Siécle suivant.

Necrol. Eccl. Par. 2 Jun.

Villelm. Mon. S. Dion. in elogio Suger.

Gall. Christ. T. IX. Instr. col. 203.

Mais un peu après l'an 1160, l'Evêque Maurice de Sully entreprit des deux Eglises n'en faire qu'une, et de lui donner une étendue beaucoup plus grande du côté de l'Occident. Celle de Notre-Dame fut abattue jusqu'aux fondemens qui furent conservés, et sur lesquels on éleva le nouveau Sanctuaire et le nouveau

1. Quelques morceaux de ces vitrages de Suger paroissent avoir été conservés à la rose de dessus la porte septentrionale de la croisée. On en auroit pu appercevoir ailleurs, si ces vitrages qu'on trouvoit trop colorés n'avoient pas disparu dans le siécle présent. Ce n'est qu'en 1753 qu'on a ôté le Christ crucifié qui étoit peint dans le grand vitrage du fond du Sanctuaire entre la Sainte Vierge et Saint Jean l'Evangéliste et qu'on a mis au même vitrage le mot hébreu *Jehovah* dans le triangle mystique.

chœur, qui sont visiblement trop étroits pour une Eglise si élevée et si longue. La vieille Eglise de Saint Etienne qui auroit nui à la construction des aîles du côté méridional, fut aussi abattue au bout de six cens ans. En la détruisant vers l'an 1218, on y trouva les Reliques suivantes, qui avoient été données par Philippes Auguste, à ce que l'on disoit; sçavoir, trois dents de Saint Jean-Baptiste, un Bras de Saint André, des pierres dont Saint Etienne avoit été lapidé, et une partie du Chef de Saint Denis Martyr, qui furent portées le 4 Décembre dans la nouvelle Eglise de Notre-Dame. L'Inscription qui se lit sur les pierres au Portail de la croisée du côté du Midi, fait foi que l'on travailloit à cet endroit de l'Eglise encore l'an 1257. Un Commentateur de la Coûtume d'Auvergne, parlant de Volvic, village situé à trois lieues de Clermont, dit, que ce fut de la fameuse Carrière de ce lieu dont les pierres sont noires, que Guillaume d'Auvergne, Evêque de Paris en 1240, avoit fait venir des pierres pour la continuation de cet ouvrage; mais c'est une fable, d'autant que les pierres de l'Eglise de Notre-Dame ont d'abord été jaunes comme les autres de Paris, et ne sont devenues noires que par l'influence des brouillards. Or, la pierre de Volvic, dans la Carriére même, est de couleur de gris de cendres mouillées. Les Chapelles voisines de la porte rouge qui est du côté du Cloître proche le Puits, ont été bâties au XIV. Siécle seulement. On en a une époque sûre dans l'Acte de la fondation de celle des Saints Ferreol et Ferrution par Hugues de Besançon, Chantre de cette Eglise en 1324. C'est sous le regne de Philippe-Auguste qu'a été bâti le frontispice composé de trois portiques. Au portail du milieu, est représenté Jésus-Christ de plusieurs manieres avec les Apôtres, les Symboles des quatre Evangélistes, les Prophétes, et même les Sibylles. Dans les côtés de ce même Portail, à la hauteur de sept à huit pieds, sont figurés les vertus et les vices sous l'emblême de certains animaux, ce qui pouvoit avoir été puisé en partie dans l'une des Vies de Sainte Geneviéve, dont on voit que l'Auteur avoit lû Hermas sur les douze Vierges Spirituelles. La ressemblance du nom d'Hermas avec celui de Hermes, a pû faire croire que ces Hieroglyphiques et autres de ce Portail ou de ces deux collatéraux, venoient du Pere des Philosophes Hermetiques; au moins, selon Sauval, il y a eu un tems où on l'a cru. On voit aussi à ce Portail, du côté du milieu, une représentation grossiere du Jugement dernier; et dans les pilastres qui séparent ce Portail d'avec les deux autres, sont représentées en grand les Images de deux femmes couronnées dont l'une est la Religion, et l'autre la Foi.

Martyrol. Eccl. Par. MS. XIII Sæculi in Bibl. Reg.
Necrol. Paris. Ibid. 14 Julii.

Le Portail qui est sous la Tour voisine de l'entrée du Cloître, représente la Sainte Vierge, et les Prophétes qui l'ont prédite, sa

mort, son couronnement. Au côté droit de la porte en entrant, sont les statues de Saint Jean-Baptiste, Saint Etienne, Sainte Geneviéve, Saint Germain d'Auxerre ou Saint Amatre son prédécesseur. Au côté gauche est la statue de Saint Denis et un Roi. Ces Figures qui sont du XIII. Siécle, paroissent avoir été réunies en cet endroit comme un mémorial des deux petites Eglises adjacentes, Saint Jean et Saint Denis, dont ces Saints et Saintes étoient les Patrons.

A l'égard du troisième Portail, les Figures dont il est orné sont différentes pieces rapportées. Au-dessus de l'entrée est encore une Notre-Dame assise, la Crèche, les trois Mages; les huit statues dont il y en a quatre de chaque côté, paroissent être plus anciennes que le XIII. Siécle, mais non pas la statue de Saint Marcel, reconnoissable par sa crosse, sa mitre, et par le dragon qui est sous ses pieds; elle est placée au trumeau qui sépare les deux battants de la Porte. Ces statues sont celles de Saint Pierre, Saint Paul, et deux Rois de chacun des côtés, et au milieu d'eux est une Reine. Je pense que ces Rois sont de l'Ancien Testament, et les plus notables parmi les ancêtres de la Sainte Vierge. On y reconnoît David avec un instrument à cordes. Salomon y doit être avec Bethsabée, sa mère, et la Reine de Saba, l'une et l'autre figure de l'Eglise Chrétienne, suivant les Peres. Aucun de ces Rois et Reines n'ont les ornements que l'on met aux statues des anciens Rois et Reines de France. Les plus anciennes figures de ce dernier Portail, qui sont celles de ces Rois et de ces Reines, peuvent venir de celui d'une des Eglises que l'Evêque Maurice de Sully fit abattre pour construire la nouvelle Cathédrale; et comme elles étoient assez récentes pour son tems, ce Prélat les fit conserver.

J'ai toujours regardé comme détachée d'un des portiques de l'ancienne Cathédrale de Paris, la statue qu'on a vû plantée debout, en face du Portail de l'Hôtel-Dieu jusqu'à l'an 1748. Son exposition à l'injure de l'air l'ayant fort défigurée, on avoit de la peine à y reconnoître Jésus-Christ tenant le Livre de l'Evangile, et enté sur l'ancienne Loi figurée par Aaron ou David qui lui servoit de soubassement. Quelques sçavants l'avoient pris pour Esculape, et d'autres pour Erchinoald, ancien Maire du Palais, prétendu Bienfaiteur de l'Eglise de Paris, et le peuple en avoit raisonné à sa façon.

Le Portail de la croisée de cette Eglise qui regarde le Septentrion et est du côté du Cloître, a encore pour piece du trumeau une image de la Sainte Vierge. A sa gauche sont les trois Vertus Théologales personnifiées, et à sa droite les trois Mages. Au-dessous du Cintre sont différentes Histoires, parmi lesquelles on

reconnoît la Naissance de Notre-Seigneur, l'Adoration des Mages, la fuite en Egypte, et le massacre des Innocens. En plusieurs niches au-dehors, en tirant vers la porte rouge, avoient été posées diverses statues représentans les Vertus et les Vices, qui n'y sont plus. On y voit encore la Reine Esther et Assuérus avec leurs noms, David et Goliath assez reconnoissables. Une des statues qu'on a ôtées, représentoit Job. Ces ouvrages sont du XIV. Siécle.

Au Portail méridional, dans la premiere Cour de l'Archevêché, que quelques-uns ont appelé le Portail de Saint Marcel, le trumeau est orné de l'Image de Saint Etienne, et au-dessus sont représentés la Vie et le Martyre de ce Saint Diacre. Aux deux côtés sont les statues de divers Saints, entr'autres, des compagnons de Saint Denis, ausquels, de même qu'à lui, les Sculpteurs se sont contentés de mettre leurs crânes dans leurs mains. Le Martyre de Saint Etienne est encore répété en grand dans l'une des niches, du même côté, au-dedans de l'Archevêché, en mémoire de ce que son ancienne Eglise étoit de ce côté-là, et c'est pour la même raison qu'il y a au même endroit dans le tour des Chapelles du Chœur, une Chapelle du titre du même Saint Martyr. C'est aujourd'hui celle de la Maison d'Harcourt.

On voit par tout ce que je viens de dire, que l'on a été près de deux cens ans à finir l'Eglise de Notre-Dame telle qu'elle est; mais on n'a pas attendu tant de tems pour y célébrer les Divins Offices. La simple bénédiction du lieu et des Autels fut trouvée suffisante pour pouvoir le faire. On retarda toujours, pour des raisons inconnues, la cérémonie de la Dédicace solennelle, et plusieurs siécles s'étant écoulés, on n'y a plus pensé. Aussi n'y en célébre-t-on point l'Anniversaire. On sçait seulement par les anciens titres, que celle de la Cathédrale précédente avoit été faite au mois d'Octobre, entre la Fête de Saint Denis et la Toussaint.

La maison de l'Evêque étoit située, de tems immémorial, sur le bras méridional de la Seine, comme plus voisin de l'Eglise de Saint Etienne. Elle étoit vis-à-vis de la nef de l'Eglise d'aujourd'hui, et se terminoit au lieu où est la Chapelle qui se trouve dans la seconde courde l'Archevêché. Le reste du côté de l'Orient est une augmentation, dont la plus ancienne n'a pas deux cens ans. C'étoit dans la premiere cour de l'Archevêché où est situé le Siége de l'Officialité, que se faisoient les Monomachies ou Duels entre des Champions, pour la décision de certaines Causes. Je ne puis mieux en instruire le Public, qu'en rapportant le passage de Pierre le Chantre de Paris, qui écrivoit vers l'an 1180; je le tire d'un de ses Ouvrages non imprimé: *Quædam Ecclesiæ habent monomachias, et judicant monomachiam debere fieri quandoque inter rusticos suos: et faciunt eos pugnare in Curia Ecclesiæ, in* *Cod. MS. Abb. Longipont et S. Vict. Par.*

atrio Episcopi vel Archidiaconi, sicut fit Parisius. De quo consultus Papa Eugenius respondit : Utimini consuetudine vestrâ. Apparemment Eugene III.

C'étoit aussi du même côté, aux environs de l'Hôpital de la Cathédrale et de la maison de l'Evêque, qu'étoient les Ecoles de l'Eglise de Paris qui ont donné la naissance à l'Université. Tout ce quartier s'appelloit le Parvis; et ce qui les détermina de ce côté-là plûtôt que de l'autre, fut encore l'Eglise de Saint Etienne qui faisoit partie de la Cathédrale.

Ménage, Dict. Etymolog. mot *Paris*.

On apprend par une Ordonnance du Chapitre de Paris de l'an 1248, au mois de Mars, qu'encore alors la coûtume étoit que les Malades, et principalement ceux qui étoient affligés des Ardens (*ignis sacer*, autrement dit, *Morbus Beatæ Mariæ*) restoient audedans de l'Eglise Notre-Dame, vers la seconde porte, même durant les nuits, en attendant leur guérison. Ce Réglement fut, pour établir qu'en leur faveur cette entrée de l'Eglise seroit éclairée désormais de six lampes. L'Auteur des Recherches sur l'origine de la Chirurgie, va jusqu'à dire, qu'alors et un peu après, les Médecins qui étoient tous gens d'Eglise, donnoient leurs Consultations à l'entrée de cette même Eglise, au-dessous de la Tour qui est à main droite, du côté méridional.

De toutes les remarques sur le dedans de cette Eglise faites par du Breuil et les écrivains postérieurs, je ne m'attache qu'à celle de la figure de Pierre de Cugnieres, qu'ils ont dit avoir été posée dans cette Eglise à un pilier au bout du Jubé du côté méridional. Comme cette affreuse figure a été ôtée de ce lieu depuis la confection du nouveau Jubé, j'ai cru devoir placer ici la preuve qu'elle y étoit au XIV. Siécle. Je la trouve dans l'homologation d'un accord fait entre l'Evêque et le Chapitre en l'an 1390. En voici les termes : « L'Evêque aura la moitié du luminaire offert sur la « rangée estant à l'entrée du Cuer où l'on a accoustumé de mettre « les chemises, c'est à sçavoir depuis le Crucifix jusqu'à icelui « gros pillier qui est au bout du Cuer d'icelle rangée, auquel est « M. Pierre du Cuignet par devers l'Hostel Episcopal. »

Dans le grand nombre de Reliques que l'on conserve en cette Eglise, je me contenterai de nommer les Saints dont on y a le corps, qui sont, Saint Marcel, Evêque de Paris, Saint Justin martyrisé à Louvres en Parisis, Saint Lucain que je croi aussi Martyr du Diocése, et avoir souffert à Lugny sur l'ancienne Terre Episcopale de Moissy vers Corbeil, Saint Severin solitaire, proche le Petit-Pont de Paris, hors la Cité. Ces quatre Corps Saints furent mis en sûreté à la Cathédrale lors des incursions des Normans, et y sont restés. Pour ce qui concerne celui de S. Gendulfe, j'ai prouvé par un long Mémoire qui ne peut être inséré ici, et

que je ferai imprimer séparément, qu'il est le même que le B. Teudulfe, Evêque de Paris, mort vers l'an 920. J'en ai fait aussi imprimer un autre, pour prouver que le Corps de Saint Marcel a été transferé à Notre-Dame avant le XI. Siécle. J'ajoute ici que cette translation se trouve dans le Martyrologe manuscrit d'Usuard conservé à Saint Germain des Prés, par une addition encore d'une main presqu'aussi ancienne que la premiere qui a copié le texte.

On trouve dans le Necrologe du XIII. Siécle écrit pour l'Eglise de Notre-Dame, les noms des Reliques que Philippes Auguste avoit données à l'Eglise de Saint Etienne, et dont la découverte a été long-tems célébrée le 4 Décembre, mais les plus anciennes Reliques étoient celles dont l'Inventaire du Trésor avoit été chargé l'année 42 du regne de Clotaire II, revenant à l'an 626 de Jesus-Christ. La plûpart consistoient en vêtemens de Saint Germain, Evêque de Paris, que la piété faisoit exposer à découvert aux Fideles de tems en tems ; je ne doute nullement que cela n'ait été pratiqué à la Cathédrale de Paris, en les attachant au mur du Sanctuaire, de même que l'on faisoit en pareil cas dans les autres Eglises de la Province de Sens [1]. Car il ne faut pas juger des usages du tems passé par ceux d'aujourd'hui, où l'on n'expose plus aucunes Reliques à découvert.

Sæc. III. Ben. P. 1, p. 202.

La Chronique d'Alberic de Trois-Fontaines nous apprend sur l'année 1218, comment l'on ornoit alors cette superbe Cathédrale de Paris aux grandes Fêtes ; un voleur ayant envie d'avoir les bassins d'argent et les chandeliers où brûloient devant le grand Autel des cierges allumés, entreprit, la nuit de l'Assomption, de les tirer à lui du haut des voûtes où il s'étoit caché. Les cierges élevés mirent le feu aux tentures d'étoffes dont l'Eglise étoit ornée, et il en brûla, avant qu'on pût l'éteindre, pour la valeur de neuf cens marcs d'argent, ce qui reviendroit aujourd'hui à la somme de quarante-cinq mille livres. Dans les mêmes tems, la coûtume étoit de joncher d'herbes odoriférantes le pavé de l'Eglise à ce même jour de l'Assomption. Les Prieurs des Prieurés situés dans l'Archidiaconé de Josas les fournissoient tour à tour. Deux siécles après, on se contentoit d'y répandre de l'herbe tirée des prés de Gentilli.

Necrol. Eccl. Paris. ad calcem

Compot. Capic. Paris. 1422.

On pratiquoit aussi à Notre-Dame comme ailleurs l'usage de jeter par les voûtes des pigeons, oiseaux, fleurs, étoupes enflammées et oblayes le jour de la Pentecôte pendant l'Office Divin.

Ibid. ad eundem ann.

Il reste dans le Trésor de cette Eglise des monumens touchant

1. Une partie de ces habits est encore dans une châsse au trésor de N.-D Voy. l'inventaire dans Sauval, T. I, p. 374. — A la Cathédrale d'Auxerre, on exposait au Sanctuaire à découvert ceux de Saint Germain, Evêque de la même Ville.

la maniere dont se faisoient anciennement les investitures par le moyen d'un couteau, les réparations de dommages par l'offrande d'un morceau de bois sur lequel l'acte étoit écrit, ou par celle d'une baguette d'argent lorsque la réparation venoit de la part d'un Prince. Je me contente de les indiquer ici, parce que j'en ai traité au long ailleurs.

Dissert. sur l'Hist. de Paris. Durand, T. I, p. 86.

Je renvoye aux Auteurs qui avant moi ont écrit sur cette Eglise, pour y voir le nombre, les titres et les singularités des Chapelles qui y ont été fondées, les noms des différens Reliquaires que l'on y conserve; l'Inventaire des choses qui y furent trouvées en terre à la fin du dernier Siécle et au commencement de celui-ci, lorsqu'on travailla au Chœur pour l'embellissement du Sanctuaire, tems auquel on fut pleinement convaincu que cette Eglise n'est pas bâtie sur pilotis, ainsi qu'on l'avoit cru. Je ne sçai si aucun de ces Mémoires imprimés a marqué que lorsqu'on y creusa pour l'érection d'un nouvel autel, on y trouva sous le pavé deux différentes aires à quelque distance l'une de l'autre, ce qui marquoit qu'on avoit bâti en cet endroit à trois différentes reprises. Je ne puis qu'exhorter ceux qui ont dépouillé les Inscriptions des tombes de la même Eglise plus amplement que n'a fait du Breuil et autres depuis lui, et qui possedent un Catalogue complet des dignités et Chanoines promûs à l'Episcopat ou autres places éminentes, comme aussi de ceux qui l'ont illustrée par leurs écrits, de faire part au Public au moins de leurs noms et du titre de ces Ouvrages.

Les deux plus remarquables Confreries de l'Eglise de Paris paroissent avoir été, 1°. Celle qu'un titre de l'an 1205 appelle *Confraternitas Beatæ Mariæ Parisiensis surgentium ad Matutinas.* Elle étoit composée des pieuses personnes de la Ville, qui, à l'imitation des Chanoines, se levoient au milieu de la nuit et venoient assister à leurs Matines. 2°. La Confrerie de Saint Augustin qui existoit aussi dans le commencement du XIII. Siécle, et qui n'étoit composée que des Ecclésiastiques du chœur. Quelques-uns, comme M. Grancolas, ont conclu de-là, que le Chapitre de Notre-Dame avoit observé autrefois la Régle de Saint-Augustin, mais il n'y a aucune apparence à cela ; et quoique l'on trouve dans les Antiphoniers Parisiens de ce même Siécle, à la Fête de ce Saint Docteur, un Office composé d'Antiennes et Répons propres, je suis persuadé que toutes ces particularités n'ont été admises dans l'Eglise de Paris, que relativement aux deux célébres Abbayes de Saint-Victor et de Sainte Geneviéve qui étoient unies de prieres à la Cathédrale. En 1490, les Confreres de Saint Augustin étoient au moins quarante, tous Prêtres Bénéficiers. Antoine Brunet, Chanoine de Saint Agnan dans l'Eglise de Paris, est qualifié

Sauval, T. III, p. 491.

Abbé de cette Confrerie sur sa tombe en la nef.de cette Eglise. Il mourut le 27 février 1574. Quoique la Confrerie des Matines ne subsiste plus, l'Eglise de Paris ne laisse pas d'être exacte à les chanter toute l'année, à quelques jours près, à l'heure de minuit; et elle a pris de sûres mesures pour perpétuer cette louable pratique de célébrer à cette heure-là l'Office nocturne, et de transmettre ce pieux usage à la postérité dans tous les Siécles futurs.

SAINT JEAN LE ROND

OU BAPTISTÉRE DE L'EGLISE DE PARIS

Cette Eglise, telle que nous l'avons vûe, fut l'une de celles qu'il fut besoin de rebâtir lorsque l'édifice de la Cathédrale de Paris fut continué du côté de l'Occident, et on la plaça au bas de la Tour Septentrionale du frontispice. Ce n'avoit été primitivement qu'une Chapelle située sur le bord de la riviere, vers le bout du Petit-Pont, car originairement les Baptistéres n'étoient pas si proches des Cathédrales ou autres Eglises qu'on les a vû depuis. Le Baptistére de l'Eglise de Paris dont il est parlé dans la Vie de Sainte Geneviéve à l'occasion des prieres qu'elle et les Dames de Paris y firent au bruit de l'arrivée d'Attila, resta dans le lieu que je viens de dire, sur le bord de la Seine, jusqu'à ce qu'un Evêque le transporta à une Chapelle de l'autre bord où il resta assez longtems. Le Baptistére primitif de Paris, voisin de la Maison de Sainte Geneviéve, étoit encore connu sous le nom de Chapelle de Saint Jean-Baptiste, lorsqu'en 881 le Corps de Saint Germain, Evêque de Paris, fut mis en sûreté contre la fureur des Normans. Cette Chapelle conservoit ce nom en mémoire de ce que les Fonts Baptismaux y avoient été. Enfin, ce Titre fut porté au côté de l'Eglise de Notre-Dame opposé à celui où étoit la Basilique de S. Etienne; en sorte qu'il paroît qu'elle auroit été alors vers la place où est le grand Portail Septentrional au-dessus duquel est l'Horloge. Et comme on bâtissoit autrefois assez communément en forme de Rotonde, l'Oratoire dans lequel étoit la Cuve ou le Bassin pour l'Administration du Baptême, c'est la raison pour laquelle on l'appella Saint Jean le Rond. Cette multiplicité d'Eglises même écartées qui faisoient partie de la Cathédrale, devint fort d'usage lorsque la France, sous le Regne de Charlemagne, y reçut les Rites Romains. Au reste, le nom de Saint Jean le Rond n'étoit pas singulier à la Cathédrale de Paris. Celles de Sens et d'Auxerre ont aussi leur Saint Jean le Rond comme leur Notre-Dame et leur Saint Etienne.

La bâtisse de Saint Jean le Rond de Paris ne paroissoit être que du XIII. Siécle. Le Portail étoit beaucoup plus nouveau. Le Chapitre y alloit plusieurs fois chaque année en Procession, surtout en des jours relatifs à S. Jean-Baptiste, ou au Baptême, comme la semaine de Pâques : le treiziéme Janvier, jour auquel on fait l'Office du Baptême de Jésus-Christ, avoit aussi été choisi pour une Procession par Guillaume Chartier, Evêque de Paris au XV. Siécle. Les deux Chanoines de cette Eglise Baptismale paroissent dans un Acte de l'an 1124. Ils n'étoient plus alors destinés à baptiser, mais leur occupation étoit de visiter les malades, inhumer les morts, célébrer la Messe pendant un an pour les Chanoines décédés, pour laquelle fonction ils avoient l'Annuel de la Prébende du Chanoine mort. Ces Annuels faisoient le revenu de leurs Bénéfices ; et ayant été cédés à l'Abbaye de Saint Victor qui venoit d'être fondée, on leur attacha une Prébende avec certaines clauses.

Hist. Eccl. Par. T. XXIV, p. 2.

Je remarquerai encore que cette Eglise, et peut-être même l'entrée de la Cathédrale où se trouvoient les grandes Cuves à l'Eau-Benite, a été autrefois le lieu où se terminoient juridiquement certaines affaires Ecclésiastiques, vestige de ce qui se pratiquoit plus anciennement aux portiques des grandes Eglises. De là vient que l'on trouve un Acte touchant les dixmes d'une Paroisse de la Campagne, finissant par ces mots : *Acta sunt hæc in Ecclesia Parisiensi apud Cuvas.* On lit aussi que les Médecins se sont assemblés autrefois *ad cupam nostræ Dominæ.*

Chart. S. Magl. fol. 178.

Recherches sur la Chirurgie p. 84.

Cette même Eglise a servi dans les derniers siécles de Paroisse aux Laïcs logés dans le Cloître de Notre-Dame. Henri Boileau, Avocat Général, y fut inhumé en 1491. Le fameux Gilles Menage, en 1692 ; et en 1706, Jean-Baptiste du Hamel, grand Philosophe et Théologien. Saint Amatre, Evêque d'Auxerre, étoit le second Patron de cette Eglise ; c'est pour cette raison qu'il a toujours été marqué dans les Litanies du Jubilé pour la Station qu'on y fait. Le Trésor de Notre-Dame renfermoit de ses Reliques qui furent depuis déposées à Saint Jean. La mémoire de Sainte Geneviéve y étoit aussi renouvellée deux fois par an, sçavoir le Jeudi-Saint et le premier Novembre, pour la raison marquée au commencement de cet Article. Il y a dans l'Eglise de Paris, outre les cinquante-deux Chanoines, huit Chanoines Titulaires de cette Eglise de Saint Jean, et deux d'entr'eux y font alternativement la fonction de Curé.

On a démoli en 1748 l'Eglise de Saint Jean le Rond : les Fonts Baptismaux et l'Office Divin ont été transférés à Saint Denis du Pas, et par conséquent les Stations. La grande porte du Cloître du Chapitre Métropolitain vient d'être bâtie sur une partie du terrain qu'occupoit cette Eglise.

SAINT CHRISTOPHE

ET L'HOSTEL-DIEU.

On a débité jusqu'ici des faits très-incertains, pour ne pas dire faux, sur l'origine de l'Eglise de Saint Christophe, en assurant qu'elle avoit été bâtie sur un fond d'Erchinoald, Maire du Palais, qu'on a fait sans fondement Comte de Paris au VII. Siécle. Sauval a grande raison de mépriser toutes ces fables, et je suis surpris que M. Moreau de Mautour ait ajoûté foi à cette tradition, pour en conclure que la statue qui faisoit face à l'Hôtel-Dieu de Paris, et qu'on a ôtée de là en 1748, étoit une statue de cet Erchinoald. Voyez ce que j'en ai dit ci-dessus, pag. 8.

Ce qu'on peut regarder comme certain touchant l'Eglise Saint-Christophe, est que dès le VII. Siécle c'étoit un Monastere de Filles voisines de la Cathédrale de Paris, laquelle s'étendoit beaucoup moins alors qu'aujourd'hui du côté de l'Occident où étoit située cette Maison. Il faut aussi faire attention que plusieurs choses qu'on voit aujourd'hui dans ce quartier-là n'existoient pas au VII. Siécle, sçavoir, le Parvis tel qu'il est, la Chapelle de l'Hôtel-Dieu, non plus que la rue Neuve Notre-Dame. Tout cela est depuis six cens ans seulement.

Testam. de 690 *Diplom., p. 472*

Le Monastere de Saint Christophe pouvoit avoir été placé proche la principale Eglise, afin que les Religieuses eussent soin de l'entretien des Ornemens et du Linge, ainsi qu'on en a des exemples à l'égard d'autres Cathédrales. Mais comme par la suite on vit que ces soins pouvoient être pris par d'autres personnes, l'emplacement de ce Monastere fut destiné par l'Evêque de Paris et par son Clergé pour servir d'Hôpital aux Pauvres, ce que je croi être arrivé aussi-tôt après le Concile d'Aix-la-Chapelle de l'an 817; car il est sûr, par une Charte de l'Evêque Incade de l'an 829, que les Chanoines étoient déjà dans l'usage d'aller dans le lieu appellé *Memoria Sancti Christophori*, pour y laver les pieds des Pauvres, et que ce même Hôpital où ils étoient logés fut doté la même année 829 par cet Evêque de la dixme des Villages dont il venoit de céder la Seigneurie aux Chanoines.

Hist. Eccl. Par. T. I.

Cent ans après, cet Hôpital continuoit de porter le nom de Saint Christophe. De la maniere dont le Nécrologe de l'Eglise de Paris s'énonce au 12 Septembre, on voit que les Chanoines étoient propriétaires de la moitié de cet Hôpital, et que l'Evêque avoit l'autre moitié. Mais l'Evêque Renaud, qui vivoit sous le Roi Robert, leur en fit présent en entier. Il ne leur manquoit plus

que l'Eglise du nom du même Saint. L'Evêque Guillaume la leur donna l'an 1099. Elle étoit érigée en Cure dès le tems de Philippes Auguste, puisqu'elle se trouve dans le Pouillé du XIII siécle, où elle est marquée de la nomination *de donatione Capituli Parisiensis* sous l'Archiprêtre de Paris. Suivant un Réglement donné en 1282 par Ranulfe, Evêque de Paris, le Prêtre de Saint Christophe n'étoit point tenu de venir au Synode de l'Evêque. Il y eut un tems où elle fut desservie par deux Prêtres alternativement par semaine ; et en desservant Saint Christophe, celui qui étoit en tour avoit soin de l'*Hôpital Notre-Dame*. C'est dans ce Réglement que je trouve pour la premiere fois la distinction entre l'Eglise de Saint Christophe et l'Hôtel-Dieu. A la tête des Statuts faits pour cette Maison, vers l'an 1220, le Doyen Etienne et le Chapitre l'appellent *Nostra Domus Dei Parisiensis*. Au reste, la Chapelle de cet Hôtel-Dieu, quoique rebâtie vers l'an 1380, est toujours sous le titre de Saint Christophe, quoiqu'on paroisse l'ignorer. Quant à la Paroisse, il est certain qu'elle avoit été changée de place, et avancée vers le couchant, lorsque l'édifice de la Cathédrale fut agrandi ; car le chevet de l'ancienne avoit abouti vis-à-vis les murs de la vieille Eglise de Saint Etienne, suivant une Charte du Roi Louis le Gros. Le bâtiment de l'Eglise qu'on a vû subsister jusqu'à l'an 1747, et dans lequel le Chapitre de Paris faisoit quelques Stations, n'avoit été achevé que vers l'an 1510. C'étoit une espece de Chapelle gothique assez délicate. Les Habitans ont été attribués à la Paroisse de la Magdelene.

Hist. Eccl. Par. T. I, p. 359.

Pour en revenir à l'Hôtel-Dieu, comme je n'ai point encore vû de titre ou autre monument qui puisse prouver que S. Landri Evêque de Paris en soit le Fondateur, je ne puis encore embrasser cette opinion.

S'il suffisoit pour cela que ce saint Prélat ait vû une famine de son tems, et qu'il ait assisté les pauvres dans cette rencontre, on pourroit remonter encore plus haut cette fondation, et même jusqu'au siécle de Sainte Geneviéve : ce que cette Sainte a fait pour les Parisiens dans le temps du siége de leur Ville est plus assuré que ce que l'on attribue à S. Landry ; c'est pourquoi on chante encore en son honneur ces paroles dites de la Femme forte : *Facta est quasi navis institoris, de longè portans panem suum.* On doit distinguer entre un Hôpital et un Hôtel-Dieu ou Maladerie. J'ai beaucoup de peine à croire que les Maladeries ayent été originairement proche les Cathédrales qui étoient bâties dans l'intérieur des Cités. Pour ce qui est des indigens qui ne faisoient que passer, j'avoue qu'on a pû leur donner l'hospitalité dans ce quartier-là sous la seconde race de nos Rois, on vient d'en voir

Proverb. 31.

la preuve qui décide que S. Landri n'en est pas tant le Fondateur à Paris que l'Evêque Incade.

Bornons-nous donc à croire que S. Landri a assisté les pauvres, s'il y a eu une famine sous son Episcopat. Mais il n'y a point de preuve qu'il y ait établi une Maladerie ou Hôtel-Dieu ; je suis, au reste, si porté à croire qu'il n'a rien épargné pour empêcher les pauvres de mourir de faim, supposé qu'il y en ait eu dans ce cas, que je veux bien tirer de l'obscurité un passage de Pierre le Chantre, inconnu jusqu'ici, qui témoigne que de son temps, c'est-à-dire, cinq cens ans après S. Landri, on parloit d'une aliénation qu'il fit d'un de ses revenus pour les soulager dans le temps d'une famine : *Beatus Landericus Parisiensis Episcopus,* dit-il, *tempore famis pro redemptione pauperum à periculo famis vendidit Monachis S. Dionysii oblationes pertinentes ad Ecclesiam suam ab antiquo, scilicet medietatem oblationum Altaris S. Dionysii.* Peut-être que ce fait que l'on répandoit au XII siécle, n'étoit pas plus vrai quant à certaines circonstances, que celui de la vente de son prétendu Pallium Archiépiscopal que l'on débitoit dans le siécle suivant, et qui fut refutée dès ces temps-là. Mais en voilà assez pour insinuer les raisons qui portent à douter de l'établissement d'une Maladerie au VII siécle dans la Cité de Paris devant la Cathédrale. Peut-être qu'avec de plus profondes recherches on trouveroit l'époque du changement de l'Hôpital ou Maison d'Hospitalité de cette Cathédrale en Maladerie ou Hôtel-Dieu.

Summa Théol. M. S. Part. I, c. CIII.

Voy. le IIe tom. de mes Diss. sur l'Hist. de Paris, pag. XLVIII et LXXXIV.

Je ne sçai si ce ne seroit point la multiplication des lits qui y auroit donné naissance. Cette augmentation fut occasionnée par un Statut du Chapitre de Notre-Dame de l'an 1168. Il fut conclu que tous les Chanoines qui décéderoient ou quitteroient leur Prebende, donneroient à cet Hôpital un lit garni. Ces lits faciliterent la réception des malades : En effet, voici une preuve que trente ans après ce réglement il y avoit des malades aussi-bien que des sains dans ce même Hôpital. Dans le don qu'Adam, Clerc du Roi, lui fit un peu avant l'an 1199 de deux maisons dans Paris, il fut marqué que c'étoit à condition qu'au jour de son anniversaire on fourniroit sur le revenu de ces maisons à ceux seulement de cet Hôpital qui seroient malades, tout ce qu'il leur viendroit dans la pensée de vouloir manger, pourvû qu'on pût en trouver : *Ea conditione, quod ægrotantibus tantum prædicti Hospitalis quicquid cibariorum in eorum venerit desiderio, si tamen possit inveriri, de totali proventu domorum in die Anniversarii ejus detur.*

Du Breul, L. I pag. 61.

Paster Majus. p. 804.

Dès l'an 1217, il y eut quelques accroissemens de terrain en cette maison, c'est à cette occasion que le Chapitre empêcha qu'on n'y fit des portes, de crainte que les voleurs ne s'y retirassent comme dans un azyle. Le grand Portail du côté du Petit-Pont n'a été construit

que sous le regne de Louis XI qui y est représenté. L'on m'a communiqué un extrait du compte de Noël le Barge Receveur Général des Finances de l'an 1466, où est cet article : *A Jeanne la Bergiere quatre cens livres, pour partie de mille livres à elle donnée pour convertir et employer en l'édifice du Portail de l'Hôtel-Dieu de Paris.* C'est le Portail du pignon le plus voisin du Petit-Pont, et au coin duquel est une statue pedestre du roi Louis XI, avec son nom au dessous. D'autres comptes qui sont de la Prévôté pour les années 1474 et 1478, nous apprennent qu'il y avoit alors au bout du Petit-Pont et proche cet Hôtel-Dieu une Chapelle de Sainte Agnès.

Reg. du Tres. des Ch. Piéces 31 et 33.

Sauval, t. III, pag. 358 et 430.

Depuis l'année 1505, en laquelle le Parlement par un Arrêt du 2 Mai attribua à des Directeurs Laïcs l'administration temporelle de cette Maison, il en est fait plus souvent mention dans ses Registres. Sans parler des réformes, je me contente de deux endroits : Au premier qui est du 8 Août 1545, se trouve un ordre aux Gouverneurs d'acheter dans la huitaine un ou deux arpens en l'Isle Macquerelle ou autre proche Paris, faire bénir ce terrain, et y voiturer par eau les morts, et non plus au cimetiere de la Trinité ; c'étoit parce qu'on craignoit la peste. Au second qui est du mois de juin 1562, est un ordre aux Religieux de l'Hôtel-Dieu, qui étoient des Chanoines Reguliers de Saint Augustin, de porter une robbe de couleur de perse (c'est-à-dire bleu ou approchant), et à ceux qui y fréquentent de porter un bâton blanc pour être connus. Il paroît qu'il fut donné pareillement, au sujet de l'apprehension que l'on avoit des maladies contagieuses.

La Chapelle de cet Hôtel-Dieu a été bâtie vers 1380, des libéralités d'Oudart de Mocreux Bourgeois de Paris. La plaque d'airain qui le marque est encore attachée au mur du Sanctuaire.

SAINT DENIS DU PAS

L'Eglise de Saint Denis du Pas ne doit pas être séparée de la grande Eglise de Paris, quoiqu'on ignore pour quel usage elle a été d'abord bâtie, et ce qui y a donné occasion. M. de Launoy s'étoit imaginé que S. Denis l'Apôtre de Paris avoit été martyrisé en ce lieu, et que les termes *de Passu* signifioient la même chose que *de Passione,* en sorte que par-là on auroit voulu dire : S. Denis de la Passion. On a combattu et détruit ses idées par différentes raisons qui ne l'ont point convaincu : mais on a oublié d'y ajouter que le terme *Passus* a été employé à l'égard de quelques autres Saints, qui certainement n'ont jamais souffert de Martyre. A l'Abbaye de S. Denis il y a une Chapelle de S. Nicolas désignée

dans les titres de cette sorte : *S. Nicolaus de Passu.* Au Diocése de Chartres est une Cure appelée le Pas Saint-Lomer. Il est vrai que cette Chapelle de S. Denis avoit existé avant le XII siécle, auquel tems elle étoit fort négligée : Qu'alors elle fut réparée et fournie de Prêtres en vertu des fondations faites par plusieurs Chanoines, dont le Doyen Barbedor fut, l'un sous le Regne de Louis VII, et le plus grand nombre furent des Chanoines surnommés de Passi de leur nom de famille. Mais il est certain par un acte de l'an 1148, que ce nom de Passi n'a aucunement influé dans la dénomination, puisque selon ce titre même, on l'appelloit dès-auparavant *Oratorium S. Dionysii de Passu.* Quoiqu'elle eût besoin d'être réparée en ce temps-là, il n'y a pas d'apparence qu'elle ait existé dès le IX siécle, parce que dans les chartres d'alors où sont spécifiés les Saints Diocésains, Patrons plus particuliers de la grande Eglise, S. Denis n'y est aucunement nommé, et que d'ailleurs, ce qu'on avoit de ses Reliques dans l'Eglise de Saint Etienne, n'y étoit conservé que depuis que le Roi Philippe-Auguste en eut fait présent à cette ancienne Basilique, dont on les tira lorsqu'il fut question de la détruire. Il a pû donc se faire que la premiere Eglise ou Chapelle de Saint Denis ait été surnommée du Pas à cause de son peu de distance de la Basilique de Notre-Dame, ou de celle de Saint Etienne, et qu'on n'ait commencé à lui donner ce surnom que pour la distinguer d'une autre Eglise de Saint Denis bâtie dans la Cité proche la prison de Paris. On voit par les Auteurs de ces temps-là, cités dans du Cange, que les passages resserrés s'appelloient vulgairement *Passus.*

Pouillé de Chartres.

Hist. Eccl. Par T. II.

Voici les deux plus remarquables sépultures que j'y ai apperçu avant qu'en l'an 1735 on eût commencé à y faire des changemens pour l'embellir. On lisoit sur une tombe dans la nef en grands caracteres gothiques autour d'une figure revêtue d'habits sacerdotaux : *Hic jacet Odo Clementis Decanus S. Martini Turonensis et Archidiaconus Parisiensis.* Sur une autre tombe de cuivre très-épaisse étoient gravés en petit gothique les vers suivans, que j'ai lû avant qu'elle eût été fondue : *Nati de Baya jacet hîc corpus Nicolai, quem labor et studium juris quoque Philosophiæ, affecêre diu cum cura graphariatus. M. C. quat. doc. migrat : Hunc Christi dextera prandat.* C'est Nicolas de Baye, natif de Baye, au Diocése de Châalons, qui étant Soûdiacre en 1400, Chanoine de Soissons et Curé de Montigny-Lancoux, Diocése de Sens, fut fait Greffier du Parlement, et mourut Chanoine-Prêtre de Paris. Nicolas de Clemanges célébre écrivain sous Charles VI, lui adresse sa lettre LXXXIX. J'ai lû dans les Registres du Parlement au 28 juillet 1475 que le Chapitre de Paris fut condamné à souffrir qu'on mit en cette Eglise une tombe sur la sépulture d'Aymé Gombert Conseiller.

Miscell. Labbe T. II, p. 700.

Cette Eglise a servi dans le dernier siécle à plusieurs Céré
Reg. Ep. Par. monies. Henri de Gondi, Evêque de Paris, y donna le Pallium à André Fremiot, Archevêque de Bourges, le Dimanche 8 janvier 1606. Le Cardinal Pierre de Gondi y maria le 8 Mai 1610, Henri de Gondi, Duc de Rets, à Jeanne des Peaux. L'Evêque de Paris ci-dessus nommé y fit plusieurs Sacres d'Evêques : Le 15 Novembre 1615 celui de Guillaume, Evêque de Riez. Le 16 Août 1616 celui d'Henri Clausse, Evêque d'Aire. Le 25 Juin 1617 Louis Bertier y fut sacré Evêque d'Heliopolis.

Depuis la destruction de l'Eglise de S. Jean le Rond on y a transferé le titre Paroissial qui y étoit attaché aussi-bien que les Chanoines. Avant cette translation il y avoit déjà dans cette Eglise dix beneficiers qui portoient le titre de Chanoines de S. Denis du Pas.

CHAPELLES DU PALAIS ÉPISCOPAL

Lorsque les Evêques cesserent de faire les Ordinations dans leur Cathédrale, ce qui arriva vers les temps auxquels la multiplication des Offices, et surtout des fondations les empêcha de s'y rendre aussi assiduement que les anciens l'avoient fait, ils conçurent le dessein de faire construire une ou deux Chapelles dans leur maison, et la principale de ces Chapelles fut mise en état de répondre à la magnificence de quelques-unes de ces maisons notables qui eurent par la suite le nom de Palais. Une autre Chapelle servoit aux jugemens Ecclesiastiques, lorsqu'on eut cessé de les prononcer au portique des Cathédrales.

Maurice de Sulli fait Evêque de Paris en 1160 ayant commencé l'édifice de l'Eglise Notre-Dame, fit bâtir en une ligne parallèle le Palais Episcopal et une double Chapelle au bout, du côté oriental. Pierre le Chantre qui vivoit alors, dit dans sa Somme manus-
Part. II, c. XXII. crite, qu'on douta si ces deux Eglises étant l'une sur l'autre, il étoit besoin d'une double Dédicace, et que la décision fut que chacune seroit bénite en particulier. En effet on voit une inscrip-
Corrozet et Du Breul. tion en ces termes dans la Chapelle inférieure : *Hæc Basilica consecrata est à D. Mauricio Parisiensi Episcopo in honore B. Mariæ, B. Martyrum Dionisii, Vincentii, Mauricii et omnium Sanctorum ;* et dans celle d'en haut s'en lit une autre qui en marque la Dédicace sous le nom de S. Vincent : Ces écritures au reste ne sont que du XV siécle. La Chapelle de dessous est celle où il y eut des Chapelains établis par plusieurs Evêques, sçavoir
Hist. Eccl. Par. T. II, p. 521. par Pierre de Nemours en 1210, Guillaume d'Auvergne en 1243 et Simon de Bucy vers l'an 1300, comme aussi par d'autres per-

sonnes. L'un de ces Chapelains étoit sous le titre de S. Julien, je ne sçai si ce seroit celui qui avoit été fondé par Marie la Teutonique vers 1243. Le nombre de ces Chapelains qui avoit été jusqu'à sept se trouvoit réduit à deux dans le XV siécle. C'étoit aussi le lieu où on lavoit les pieds des Enfans de Chœur le Jeudi-Saint dans le même siécle.

Reg. Ep. 5 Apr. 1528.

Chart. Maj. Ep. fol. 282.

Comp. Capicer. 1422.

Comme l'Officialité est à l'entrée de la même Chapelle, ceux qui la composoient, y firent autrefois élever au-dessus de l'autel les images de S. Nicolas et de S. Catherine, qui ont été durant certains siécles des Saints fort reclamés dans ces sortes de Tribunaux. La Confrerie étoit nombreuse, vû qu'il y a eu d'abord jusqu'à cent Notaires ou Greffiers Jurés à l'Officialité de Paris. Ce nombre fut reduit à quatre-vingt par l'Evêque Foulques de Chanac en 1343. Dans le siécle précédent on les avoit appellé *Confratria Curalium Ecclesiæ Parisiensis :* Ce qui comprenoit tous les Officiers de cette Cour outre les Notaires.

Tabul. Ep.

On voit au Sanctuaire de cette Chapelle une tombe retrécie par les pieds, autour de laquelle il y a en capitales gothiques : *Cy gist Marie de Meurlent qui gist de lez son pere et sa mere :* et autour de la tombe voisine se voyent en mêmes caracteres les six mots suivants : *Indivisa comes jacet hîc Avelina Philippo.* La Maison de Meulent avoit possédé à Paris le Fief du Monceau S. Gervais. Dans le Chœur est une belle tombe sur la sepulture de Geoffroy *Cochlaeris,* Pénitencier de Paris, qui y est dit décédé, *in hac Domo Episcopali* en 14... C'est en cette Chapelle basse que se célébre la Messe pour les prisonniers de l'Archevêché les Dimanches et Fêtes.

La Chapelle de dessus sert aux Ordinations et autres grandes Cérémonies, comme Sacres d'Evêque et à certaines Theses de Théologie. C'est là que M. Christophe de Beaumont, Archevêque de Paris, a fait le Dimanche, trente Août 1750, la distribution des Reliques tirées de l'Eglise de S. Maur des Fossez à diverses Eglises de Paris.

SAINT AGNAN

La Chapelle de Saint Agnan, dans laquelle on entre par la rue de la Colombe, qui commence au bout oriental de la rue des Marmouzets, n'est presque point connue, parce qu'elle est entourée de bâtimens qui la couvrent; Etienne de Garlande qui fut Chancelier de France, et *Dapifer* de la Couronne, Doyen de Saint Agnan d'Orleans, et de la Cathedrale de la même Ville, aussi-bien qu'Archidiacre de Paris, eut la devotion de la bâtir vers l'an 1110 ou 1120.

Il est certain qu'elle l'étoit en 1123, année de la mort de Girbert, Evêque de Paris; et le genre de bâtisse dont elle est, paroît plus ancien que tout ce que l'on voit à Notre-Dame de Paris. Cet Archidiacre avoit eu dessein d'y établir des Prêtres pour y faire l'Office. Il lui vint en pensée d'obtenir de l'Evêque Girbert, que sa Prebende Canoniale fût divisée en deux, et que les deux Prêtres qui seroient Titulaires de ces deux demies Prebendes acquitteroient le Service dans cette Chapelle qu'il avoit bâtie proche les maisons à lui appartenantes, dont on dit que l'une s'appelloit *Domus ad duas aulas,* et l'autre *Domus ad Turrim*; que la nomination à ces deux Bénéfices appartiendroit au Chapitre, et que les deux Titulaires ayant place au Chœur comme au Chapitre, desserviroient alternativement par semaine l'Eglise Cathedrale et celle de Saint Agnan. C'est ce qui fut accordé et qui a cependant souffert quelques changemens. Ces deux Chanoines de Notre-Dame furent aussi dotés par lui de deux clos de vignes situés au bas de la montagne de Sainte Geneviéve, et d'un troisiéme situé à Vitry. Le Necrologe de l'Eglise de Paris ajoute, que cet établissement qui alloit à l'augmentation du Service Divin, avoit été fait du consentement de divers Evêques et de tout le Chapitre, et même qu'il avoit été statué que ces deux Chanoines partageroient entre eux la maison du Fondateur. Ce qui a lieu encore actuellement, en sorte que chacun d'eux a son entrée particuliere en cette Chapelle.

Elle est solidement bâtie toute de pierre, les arcades sont en demi cercle sans pointe. Le pavé paroît en avoir été exhaussé, les bases des piliers étant cachées en terre. On voit au vitrage du fond, qui est unique dans cette Chapelle, la figure du Saint Patron avec cette inscription en capitales gothiques S. AGNAN. Du Breul a parlé de cette Chapelle comme un homme qui ne l'a jamais vue, lorsqu'il l'a dite voisine d'un petit cimetiere contigu à la grande Eglise. On n'y voit aucune sépulture, quoiqu'il y ait eu autrefois des Anniversaires célébrez en ce lieu. On y solemnise annuellement la Fête de S. Agnan le 17 Novembre. Mais le Chapitre n'y va jamais en Procession.

Lib. I. p. 63. Ed. 1638.

Necr. Eccl. Par. 29 Oct.

On lit dans une des Vies de S. Bernard, qu'un jour étant allé dans les Ecoles de Paris qui étoient alors au Cloître, et après y avoir prêché pour tâcher d'attirer quelques écoliers à la vie Religieuse, il en sortit sans en avoir converti aucun: qu'un Archidiacre l'ayant emmené dans sa maison, il se retira d'abord dans la Chapelle qui étoit chez lui, et là il se répandit tellement en pleurs et en gémissemens, que l'Archidiacre étant curieux d'en sçavoir la raison, apprit de Rainaud, Abbé de Foigny, son compagnon, que c'étoit qu'il croyoit que Dieu étoit en colere contre lui, et que c'étoit pour cela qu'il n'avoit retiré aucun fruit de son sermon. Je ne vois rien dans ce trait d'un Archidiacre de Paris qui ne puisse convenir

Hist. Univ. Par. T. II, p. 139.

à Etienne de Garlande Archidiacre, qui étoit rentré dans les bonnes grâces de S. Bernard entre l'an 1123 et 1142, qu'il décéda ; et par conséquent ce seroit dans la Chapelle de Saint Agnan telle qu'elle subsiste encore aujourd'hui, que S. Bernard auroit fait ce qui vient d'être raconté de lui.

CHAPITRE SECOND

DE SAINT GERMAIN L'AUXERROIS

Eglise séculiere et la plus ancienne du premier accroissement de Paris vers l'occident

AVEC SES DÉMEMBREMENTS ET DÉPENDANCES

Saint-Germain l'Auxerrois est la premiere Eglise Canoniale et Paroissiale de Paris qui doive son origine à la Cathédrale. On est revenu, de nos jours, de l'opinion où l'on avoit été depuis quelques siécles, que cette Eglise avoit porté primitivement le nom de S. Vincent, Martyr de Saragosse. Monsieur Piganiol qui l'avoit cru comme du Breul et ses copistes, dans son premier tome de la Description de Paris, change de sentiment dans le second, après avoir lû les preuves de Sauval contre ce sentiment. Enfin ceux qui ont rédigé le Propre de cette Paroisse en 1745, convaincus par les raisons alléguées en faveur de S. Germain comme seul ancien Titulaire de leur Eglise, n'ont pas balancé à quitter les préjugés modernes, pour revenir à la pure antiquité.

Il paroît en effet que cette Eglise, qui est sur l'ancienne route de la Cité de Paris à Nanterre, a dû commencer par une Chapelle érigée dans un lieu où ce Saint s'arrêta et où il opéra quelque miracle, ou fit quelque chose d'extraordinaire en présence des *Vita S. Genov.* Parisiens qui le reconduisirent allant dans le lieu de Nanterre, de la même maniere qu'ils avoient été au devant de lui lorsqu'il venoit d'Auxerre. Cette Chapelle fut augmentée par la suite et mise en état de servir de Baptistere aux habitans des campagnes voisines séparés de la Cité de Paris par la riviere. C'est ce qui a dû se faire au plûtard sous l'Episcopat de S. Germain, Evêque de Paris, qu'on sçait d'ailleurs avoir été fort dévot envers le Saint Evêque d'Auxerre dont il portoit le nom : ensorte que suivant les apparences elle fut dotée par quelqu'un de nos Rois de la premiere race, qui lui annexa un territoire fort étendu, où les Evêques de qui cette Eglise dépendoit entierement, eurent une étendue considerable de terres et de grandes prairies, ce qui faisoit le principal de leur revenu : territoire dont les démembremens ont formé

plusieurs Paroisses qui constituent les quartiers les plus peuplés de Paris, depuis qu'il n'est plus renfermé dans la Cité.

Je ne puis faire valoir que sur la foi d'autrui, le témoignage d'un ancien manuscrit où on lit que dès l'an 581, l'Eglise de Saint Germain l'Auxerrois étoit l'une des quatre Abbayes qui environnoient Paris. *Gall. Chr. T. VII, col. 252.* Je ne me sers point de la preuve qu'on pourroit tirer de la sepulture de S. Landry, Evêque de Paris, décédé en 656. Son tombeau qui étoit dans cette Eglise au XII. siécle prouve seulement que dès le milieu du VII. siécle, il y avoit en ce lieu une Eglise, dans laquelle il fut inhumé; mais S. Ouen dans la *Vita S. Elig. l. I, c. XXVI.* Vie de S. Eloy, marque clairement qu'avant que ce Saint fût fait Evêque de Noyon, c'est-à-dire avant l'an 640, il y avoit à Paris une Basilique, dite tout simplement de S. Germain. L'idée que je donne de cette Eglise se trouve confirmée à l'égard de l'antiquité et du rang, *Diplomat. p. 472.* par le testament de Vandemire de la fin du VII. siécle : Elle y est nommée la troisiéme, sous le titre de Basilique; *Basilica,* c'est-à-dire qu'il n'y en a qu'une qui est inserée entre la Cathedrale de Paris et elle. Cette Basilique étoit alors gouvernée par un nommé Landebert, qui est qualifié Abbé, dans le sens que ce terme signifie Superieur ou Premier. Ce testament qui est de l'an 690, n'est point un acte où il fût besoin de nommer ceux qui composoient le Clergé de Saint Germain; Recueil des Hist. de France de dom Bouquet, T. IV, p. 665. mais il existe un autre titre de la même année, ou seulement d'un an ou deux auparavant, dans lequel le même Landebert fit signer ceux dont il étoit Superieur. C'est une échange faite avec un autre Abbé, appelé Magnoald, voisin du Diocése de Paris. Le seing de l'Abbé Landebert est suivi de celui de Valgoald Prêtre, Bertin, Fladebert Prêtre, Remi Prêtre, Berthefren Diacre, ... bert Diacre, Ingobert Lecteur, et de Leudebert redacteur de l'acte. Rien de tout cela ne designe une Eglise Monastique. Ce petit Clergé de l'Eglise de Saint Germain, représentoit celui qui pouvoit y avoir existé dès le temps de S. Germain, Evêque de Paris, et de Ragnemode son successeur. Ce Clergé étoit chargé d'une partie de l'Ecole de l'Eglise de Paris; c'est de là qu'est resté au canton voisin le nom de l'Ecole, dont on ne se sert plus qu'en parlant du Quai qui en est voisin.

Cette Eglise continua sous Charlemagne d'être desservie par un Clergé qui a le premier rang après l'Abbaye de Saint Denis dans l'énumération faite en l'an 811 des Eglises qui devoient députer à l'Anniversaire d'Etienne, Comte de Paris, le jour qu'il étoit *Hist. Eccl. Par. T. I, p. 304.* célébré à la Cathedrale : ***Missi ex partibus S. Dionisii, S. Germanum vel S. Genovefam et S. Marcellum vel Sanctum Germanum novum seu ad Sanctum Clodoaldum, et ad Cala vel Fossatis pergant.*** Les députés de Sainte Geneviéve, de Saint Marcel, de Saint

Germain le neuf, c'est-à-dire Saint Germain des Prés, ceux de Saint Cloud, de Chelle et des Fossés, ne sont nommés qu'après ceux de Saint Denis et de Saint Germain. De ces huit Eglises il y en avoit quatre qui étoient de Prêtres seculiers, et les quatre autres étoient des Monasteres. Un troisieme titre touchant S. Germain, qui en rappelle de plus anciens que nous n'avons plus, est le diplome de Louis le Débonnaire de l'an 820 où sont cités ceux de Pepin et Charlemagne : par ce titre on voit qu'encore alors le territoire de cette Eglise que les Rois exemptoient de Droits Royaux pour laisser le tout à la disposition de l'Evêque, s'étendoit du levant au couchant depuis Saint Merri jusqu'à la Tudelle qui étoit un Champ situé aux environs de ce qu'on a appellé depuis la Ville-l'Evêque, et la Grange Bataillière dans lequel se faisoient quelques exercices militaires d'où il tiroit son nom de Tudelle : en sorte que la principale rue de S. Germain, et toutes les petites qui conduisent à son Eglise, comprises dans cet espace, ne devoient reconnoître que l'Envoyé de l'Evêque, *Missum Episcopi.* Ceci est de même dans une Bulle de Benoît VII d'environ l'an 980 ; et l'Eglise du Saint y est nommée S. Germain le Rond, de même que le Poëte Abbon l'avoit appellée cent ans auparavant dans sa description du Siége de Paris par les Normans de l'an 886.

C'est donc l'un des surnoms qui ont été donnés à cette Eglise pour la distinguer de Saint Germain des Prez lorsque ce dernier nom l'eut emporté à l'égard de cette derniere sur celui de S. Vincent, et on le nomma *S. Germanus Teres* ; soit à cause de la forme dont l'Eglise étoit construite relativement aux Baptistéres qui étoient presque toujours ronds, soit à cause que le Cloître de cette Eglise étoit entouré de murailles en forme ronde, comme quelques anciens châteaux. Les Normans ayant achevé de détruire les édifices de ce lieu, le Roi Robert les fit rebâtir. Helgaud qui marquoit ce fait en la vie de ce Prince, l'appelle *Monasterium* : ce qui a persuadé à quelques modernes qu'il y avoit eu alors des Moines. Mais cet Ecrivain employe aussi le même terme lorsqu'il parle de l'Eglise de Saint Agnan d'Orléans ; c'est une idée sans fondement, de croire que ce Roi mit des Moines à Saint Germain ; il est évident par une charte de Galon, Evêque de Paris, rapportant celle d'Imbert son predecesseur de l'an 1030, qu'elle étoit desservie par des Chanoines sous le Roi Robert. *Hist. Eccl. Par. T. I, p. 514*

Je ne rappelle point ici la charte de Charles le Chauve de l'an 870, concernant un pont de Paris, dans laquelle, en parlant de l'Eglise et Bourg de S. Germain, il y a *quod à priscis temporibus Autissiodorensis dicitur* ; je soupçonne que cette interprétation n'est pas de l'original, et qu'elle a pû être inserée dans quelques copies. Il n'est point certain que ce surnom *Autissiodorensis* en parlant de cette *Capitul. Baluz. T. II, col. 1491.*

un Ecclésiastique, qui, quoiqu'ayant les deux bouts de l'étole pendant pardevant comme les Prêtres, n'est orné que d'une dalmatique. On verra cy-après les raisons de le prendre pour le saint Diacre Vulfran, qui avoit son tombeau dans cette Eglise. Suivent les statues d'un Roi et d'une Reine, lesquels, s'il falloit s'en rapporter à un tableau écrit en petit gothique il y a deux ou trois-cens ans, et placé entre les deux statues, seroient Childebert I, et Ultrogothe, sa femme. Ce tableau ajouté après coup s'y voit encore.

Le Chœur, à en considerer la structure et ce qu'on y a conservé d'anciens vitrages, paroît être du XIV. siécle, à l'exclusion des aîles et des Chapelles qui sont plus nouvellement bâties, aussi bien que la croisée avec son double portail, et de la nef: Tous ces derniers ouvrages semblent n'être que du XV. et XVI. siécle. Mais le clocler placé au côté méridional de l'entrée du Chœur, est d'une bâtisse que je croi être du XII, sa situation singuliere me porte à penser qu'il y en auroit eu une autre semblable du côté septentrional, pour faire la symmetrie de même qu'à saint Germain des Prez, à S. Benoît sur Loire, à la Cathedrale de Chaalons sur Marne et ailleurs.

Cette Eglise a été autrefois enrichie d'un ossement considerable de S. Germain, Evêque d'Auxerre, qui s'est trouvé enchassé dans un bras d'argent et de cuivre que donna un Doyen du Chapitre nommé Jean Chuffard, décédé en 1451. On célébroit la reception de cette relique le 4 Mai avant la réunion des Chanoines à la Metropolitaine. Je ne sçai pourquoi on n'a pas jugé à propos de la continuer dans le nouveau Propre de la Paroisse. Les reliques de S. Landry sont un objet plus considerable. Les ossemens furent tirés du tombeau en 1171 par l'Evêque de Paris, Maurice de Sully, et mis dans une châsse à laquelle on fit succéder une autre l'an 1408. Je ne m'étends pas davantage sur ce Saint Evêque, vû la dissertation que j'ai donnée au public en 1741 sur ce qui le regarde. Il ne faut point séparer de cette châsse celle d'un S. Vulfran. Elle étoit sur le point de tomber en oubli avec toutes les reliques qu'elle contenoit; ce qui vient de ce que pour dégager le Sanctuaire de cette Eglise on avoit ôté du fond de la derniere arcade les trois châsses qui y étoient élevées. Ces trois châsses avoient été portées dans la Sacristie: Et comme depuis que la Paroisse en a fait faire une nouvelle, il a été besoin de remuer ces trois châsses qui tomboient en pieces, on en a ôté ce qu'elles contenoient pour le conserver plus respectueusement dans des caisses ou boëtes neuves, en attendant de les pouvoir transporter dans des châsses faites exprès. Ayant été averti qu'il y avoit dans ces boëtes des morceaux de parchemin qui indiquoient de quel Saint étoient ces reliques, j'ai reconnu par l'ouverture qui en a été

Dissert. sur l'Hist. de Paris, T. II.

faite, que la première châsse contenoit la moitié des ossemens du corps de Saint Vulfran, Diacre, ainsi que le prouve l'écriture de ces différens parchemins, qui est du X, XI, XIII, XIV et XV. siécles : Cette tradition de tant de siécles fait voir que l'on s'est trompé dans les deux derniers siécles, lorsqu'on a cru que cette châsse contenoit les reliques de S. Vulfran, Evêque de Sens. Les plus anciens de ces billets, mettent *Sancti Vulfranni Levitæ*, et le repetent dix ou douze fois. Une bande de huit pouces de longueur écrite vers l'an 1350. porte cette inscription: *In præsenti cassa deposita sunt ossa corporis Beatissimi Vulfranni Levitæ et Confessoris.* Sur une autre bande plus petite est en caracteres du XV. siécle: *Ossa corporis Beatissimi Vulfranni Levitæ.* Dans la boëte cottée 2 où l'on a renfermé les cendres des chairs de S. Landri et de ce S. Vulfran avec la poussiere trouvée dans leurs tombeaux. se lit sur une très grande bande de parchemin en écriture du X. siécle: *Pulvera Sancti Confessoris Landerici et Vulfranni Levitæ, et sanctæ Benedictæ.* Sur un autre parchemin est en caractere du XI. siécle: *De pulvere ossium et sepulchrorum et sudariorum sanctorum Confessorum Landerici Parisiensis Episcopi, et sancti Vulfranni Levitæ, et sanctæ Benedicitæ.*

Il m'a paru résulter de toutes ces inscriptions que le corps de S. Vulfran, Diacre, a été autrefois levé d'un tombeau qui étoit dans l'ancienne Eglise de Saint Germain, comme celui de S. Landry: Et je suis porté à croire qu'il a pû y avoir été inhumé dans le même siécle que S. Landry. Il me paroît assez probable qu'il avoit servi de Diacre à ce saint Evêque, et par conséquent de distributeur de ses aumônes dans le temps de cette famine qui eut cours sous son Episcopat; ce qui l'auroit fait regarder par les peuples comme un second S. Laurent ou un autre S. Vincent. La qualification de Levite qui est de l'usage primitif, induit à penser ainsi; de sorte que je ne sçai si ce ne seroit point ce S. Vulfran, Diacre ou Archidiacre de Paris qui auroit été metamorphosé par le Clergé et le peuple de S. Germain dans les siécles d'ignorance, en S. Vincent, Diacre de Saragosse. Les ossemens de ce S. Vulfran presumé Diacre de Paris que l'on conserve à Saint Germain l'Auxerrois, sont tous les vertebres du dos et du col, toutes les côtes; les rotules, l'os sacrum, le sternum, les deux os des iles et quantité d'ossements rompus en morceaux, les phalanges en grande partie, quelques dents, etc. A l'égard de la tête et des ossements des bras et des jambes, ils ne s'y trouvent point.

On honoroit aussi en cette Eglise avant la translation du Chapitre, une Sainte Benoîte, le 8 Octobre, jour de Sainte Benoîte du Pays Laonnois, mais dont les reliques qu'on y conservoit

Tab. S. Elig. Chapelle, en donnant des rentes sur des maisons de la Censive du Roi et de S. Eloy qui furent amorties. Plusieurs Chapellenies se trouvoient déjà établies en 1497 à l'autel des Cinq-Saints situé *Reg.Ep.21 Sept.* dans la Nef. Le Doyen, Pierre de Cerisay a fondé au côté droit du *Gallia Christ. col. 267.* Chœur une Chapelle où il fut inhumé en 1507. L'Autel de S. Jean-Baptiste fut doté pour la célébration de quelques Messes en 1557 *Reg. Ep. 17. Maii.* par Claude de Hacqueville, Maître des Comptes. La Chapelle de l'Annonciation venoit d'être achevée en 1573, lorsque Henri le *Reg. Ep.* Meignien, Evêque de Digne, en fit la Bénédiction, au mois de Septembre. J'ai vu aussi les Provisions d'une Chapelle des SS. Etienne et Laurent du 5 Août 1583. Un des Doyens nommé Guillaume Hector ne se contenta pas de faire mettre au Portail Septentrional de cette Eglise, sous François I, une statue de S. Guillaume d'Aquitaine, son Patron, avec celle d'un autre semblable Pénitent, il en fit aussi placer une dans une Chapelle; et depuis ce tems-là, Guillaume Margotier, Chapelain du Chœur, par dévotion envers le *Tab. S. Germ.* même Saint, fonda la grande Messe pour le jour de la Fête, par contrat passé en 1634, tems auquel on le confondoit avec le saint Hermite de Maleval du même nom de Guillaume.

Il est à propos d'observer ici que l'exposition publique de ces images de Saints Moines ou Hermites, quand elles seroient plus anciennes, ne prouvent nullement que l'Eglise de Saint Germain l'Auxerrois a été desservie par des Moines; si cela étoit, les Franciscains pourroient donc aussi s'en attribuer l'ancienne desserte, puisqu'il y a pareillement l'image de S. François. L'indice du prétendu Monachisme de cette Eglise n'est pas mieux fondé dans les vitrages de la Nef, qui sont du XV. siécle. Si on y voit des Moines, ce sont ceux d'Auxerre établis par Saint Germain, que le peintre a représenté en figurant la vie de ce Saint. S'il y en a pareillement dans les vitrages qui représentent la Translation du Corps de S. Vincent, Martyr d'Espagne, c'est que l'Histoire fait mention de la part qu'y eurent les Moines de Castres. Tout cela est étranger par rapport à la Basilique de Saint Germain l'Auxerrois de Paris. Il y auroit de quoi composer un traité pour montrer que les termes *Monasterium* et *Abbatia* ont été employés indifféremment pour désigner des Eglises séculieres. Je me contente pour le présent de *Chron. Camer. p. 240.* renvoyer à la Chronique de Cambray, où la Cathédrale d'Arras est appellée *Monasterium S. Mariæ Atrebatensis.*

Les plus célébres personnages qui ont été inhumés à Saint Germain l'Auxerrois depuis deux siécles ou environ, sont François Olivier, Chancelier de France, décédé en 1560; François Olivier, Abbé de Saint Quentin de Beauvais, grand Antiquaire, décédé en 1636; le sçavant Claude Fauchet, premier Président de la Cour des Monnoies, mort en 1603; Pompone de Belliévre, Chancelier

de France, et plusieurs de sa famille; MM. d'Aligre, Chanceliers de France; Monsieur Phelipeaux. Parmi les Médecins, Sylvius, dont le vrai nom étoit Jacques du Bois, mort en 1551; Pierre Seguin, Guy Patin, Denis Dodart. Parmi les Poëtes, Abraham Remi, François Malherbe et Chandeville son neveu; Annibal Fabrot, grand Jurisconsulte, Guillaume Samson, célébre Géographe. Entre les Peintres, Graveurs, Sculpteurs et Dessinateurs, Jacques Stella, Jean Varin, Jacques Sarrazin, Jacques Bailly, Israël Silvestre, Claude Mellan, Noël Coypel, Antoine Coizevox, et autres que le voisinage du Louvre avoit fait résider sur cette Paroisse. Je ne parle pas des Foux de nos Rois du XIV et du XV siécle, dont Sauval a marqué la sépulture en cette même Eglise. Le Poëte Jodelle, mort en 1573, avoit sa maison sur cette Paroisse, rue Champfleury.

On connoît les Doyens qui ont été depuis sept à huit siécles à la tête du Chapitre de cette Eglise. Ils étoient tenus, comme j'ai déja dit, après leur élection, faire hommage à l'Evêque de Paris. Dans une liste de reddition de ces hommages j'ai apperçu le nom d'un Doyen qui a été inconnu au Gallia Christiana. C'est Maître Michiel qui rendit le sien en 1305 à Guillaume, Evêque de Paris. *Tab. Ep.* Ces Evêques Diocésains, le Doyenné venant à vacquer, jouissoient du revenu jusqu'à ce qu'il y eût un Doyen en place, et *Comp. Ep. an. 1414.* acquittoient les charges de cette Dignité, telles que celle du luminaire, et celle de l'herbe que l'on répandoit dans l'Eglise aux grandes Fêtes. Le Chapitre même étoit obligé dans ses commencemens à fournir à l'Evêque un cheval et de l'avoine pour l'armée du Roi; ce qui lui fut remis dès le XII siécle. On a vu ci-dessus *Gallia Christ.* des chevaliers qui se renommoient *de Sancto Germano Altisiodorensi*. *Ibid.* Plusieurs Doyens de Saint Germain sont devenus Evêques par la suite, entr'autres Pierre de Mornay fut élevé sur le Siége *Ibid.* d'Orléans, puis sur celui d'Auxerre, et fait Chancelier de France vers l'an 1300. Guillaume des Essarts fait Evêque d'Evreux en 1334. Jean de Mailly élevé en 1425 sur le Siége de Noyon. Guillaume de Cambray fut élu Archevêque de Bourges en 1492. Etienne Poncher monta en 1532 sur le Siége de Bayonne, puis sur celui de Tours. Jean Hennuyer sur celui de Lisieux en 1557. Nicolas de Thou et Philippe Hurault son neveu sur celui de Chartres en 1573 et 1599. En ces derniers temps MM. d'Argenson et de Cosnac, l'un mort Archevêque de Bourges, l'autre Evêque de Die. Entre plusieurs depuis qui se sont distingués par leur science, je n'en nommerai que deux ou trois: François le Picard décédé en 1556, après avoir été le fleau des Novateurs. Pierre Gillet, qui mourut le 31 Août 1624 à la Chartreuse de Bourg-Fontaine, Diocése de Soissons, qualifié dans son Epitaphe

qui est au Cloître de ce Couvent, *Venerabilis in Christo Pater.* Pierre Seguin, fameux Antiquaire mort en 1672; et enfin le célébre Abbé Bignon si connu dans toute la Republique Litteraire. J'ai obmis dans cette énumeration des Illustres du Chapitre de Saint Germain, Pierre de Fitigny, qui étant Cardinal vers l'an 1400 y possedoit un Canonicat; et Jean-Pierre Camus qui en devint Doyen en 1621, après avoir été Evêque de Belley.

Le Chapitre qui a fourni à l'Eglise de France tant d'illustres personnages a eu le droit de nommer presque à tous les Bénéfices qui avoient été fondés sur son territoire, desquels je parlerai en détail ci-après : ce qui renfermoit presque tout le quartier occidental de la Ville et Fauxbourgs de Paris à commencer au Grand Châtelet inclusivement et suivant la grande chaussée de S. Denis, pour ne se terminer que vers S. Cloud, dont Chaillot seul se trouve excepté. Les Chanoines avoient même fait entre eux une répartition de ces nominations en 1565; et ils alloient officier dans beaucoup de ces Eglises aux Fêtes de Patron.

Almanach. spirit.

Entre plusieurs Chapitres du Royaume avec lesquels cette célébre Eglise étoit en confraternité, il n'est venu à ma connoissance que la très-ancienne Collegiale de S. Germain de la Châtre au Diocése de Bourges, fondée par les Princes de Deols, qui s'est dite sœur de Saint Germain l'Auxerrois de Paris.

Mémoires envoyés du lieu.

Enfin cette Eglise Collégiale qui pouvoit à juste titre se dire la Fille aînée de la Cathédrale de Paris, est retournée en 1744 dans le sein de celle dont elle étoit sortie il y avoit onze à douze cens ans; et la nomination des Bénéfices ausquels elle présentoit est revenue à l'Ordinaire. Ensorte que la posterité ne pourra plus appercevoir de vestiges de sa primauté sur toutes les Eglises Paroissiales de Paris, que dans l'Histoire de cette Ville, et qu'autant que l'on maintiendra le culte de S. Germain, Evêque d'Auxerre, par tout le Diocése, dans un degré supérieur à celui du commun des autres Saints, ainsi que le Breviaire de l'an 1745 l'a prescrit.

De tout ce que j'ai dit ci-dessus au sujet de l'antiquité du Bourg de S. Germain, et de l'étendue du territoire qui y avoit recours primitivement pour les Sacremens, on a dû conclure que l'Eglise de ce Bourg est la plus ancienne Paroisse de Paris, après Notre-Dame, laquelle originairement étoit en qualité de Cathedrale, la Paroisse de toute la Cité; avant que le Monastere de S. Martial, l'Hôpital S. Christophe, et le Monastere de S. Barthelemi et de S. Magloire qui y ont été construits, eussent donné naissance à des Eglises Paroissiales.

Il n'avoit été permis au Curé et au Clergé de la Paroisse de célébrer le Service Divin dans le Chœur de cette Eglise qu'à certains jours de l'année. Depuis que les Chanoines sont passés à Notre-

Dame, ce Clergé et les Paroissiens ont liberté entiere dans cette Eglise. Ils ont commencé dès l'an 1745 à en abattre le jubé ou ambon dont la structure étoit très-belle. On les a exhorté dans un Journal de l'an 1751 à en retablir deux petits qui n'offusquent point la vue, et de faire imiter en cela ceux de la Paroisse Royale de S: Jacques de Compiegne, ou au moins d'avoir une petite tribune amovible pour placer le Diacre aux jours de Solemnité entre le Chœur et la Nef du côté meridional. Il est à souhaiter que ce qui sera pratiqué sur ce point leur fasse autant d'honneur que le livre du Propre de la Paroisse qu'ils ont fait imprimer en 1745.

Journ. de Verdun mois de Mars.

Une des plus considerables décorations qui a été faite à cette Eglise depuis que les Paroissiens en sont en possession, sont les grands caveaux qui regnent presque sous la nef entiere pour les inhumations, et par le moyen desquels le pavé de l'Eglise sera maintenu dans l'uniformité. Lorsque l'on fit les creusées pour les construire en 1746 et 1747, on trouva à douze pieds de profondeur au bas de l'ancien Autel Paroissial du côté de la premiere Chapelle, deux tombeaux de pierre à la façon des anciens Chrétiens et placés un peu de biais ; ils me parurent avoir été remués et ouverts dans le temps que l'on avoit construit le petit caveau voisin de la Chapelle. Il n'y avoit aucune inscription.

Pour imiter en cette Paroisse Royale la simplicité des Eglises de Versailles, on a ôté de dessus les Autels de différentes Chapelles quantité de statues de Saints et de Saintes, Patrons et Patrones des Fondateurs ou des Possesseurs, on les a placé dans les niches autour de l'Eglise et dans celles des portiques qui se trouvoient vacantes. J'ai cru devoir faire cette remarque pour l'opposer aux préjugés de ceux qui s'imaginent que ces images d'un S. Filbert, d'un S. Leufroy, d'un S. Fiacre ou d'un S. François, ont été placées là pour faire entendre que cette Eglise a été une Eglise de Moines ; ce que j'ai deja combattu ci-dessus.

Je n'ai pas rencontré beaucoup d'actes qui contiennent rien de remarquable sur les Curés de cette Paroisse. Il est fait mention dans la Chronique de Louis XI, à l'an 1564 au mois d'Août, de Jean Luillier, Docteur en Théologie, Curé de S. Germain l'Auxerrois, qui avoit été l'un des Députés du Clergé au Château de Beauté vers les Princes ligués contre le Roi. Robert de Mazengarbe lui succeda, et mourut en 1485.

Reg. Ep.

L'Eglise Métropolitaine de Paris à laquelle les Chanoines de S. Germain sont réunis, s'est conservé, comme un vestige de l'ancienne émanation et dépendance, le droit de venir célébrer le jour de S. Germain 31 Juillet, la Grand-Messe en cette Eglise.

A envisager en general le territoire de cette Paroisse, tant comme il étoit primitivement que comme il a été réduit, il se

trouve qu'il a servi à l'érection de quatre Collegiales, neuf Paroisses et plusieurs Hôpitaux. Je parlerai en particulier de tous ces établissemens. Mais il faut auparavant representer l'étendue à laquelle elle est restreinte aujourd'hui, et faire quelques observations sur quelques lieux tant dans le genre Civil qu'Ecclésiastique qui sont compris dans cette étendue actuelle.

La figure est un quarré oblong. Depuis l'extremité des Tuileries ses limites passent par le milieu de la riviere, et vont jusqu'au derriere de la statue d'Henri IV, reviennent ensuite à la moitié septentrionale du bras de la riviere jusqu'au Pont-au-change, sur le bout duquel dans la branche en descendant vers le Châtelet il n'y a que trois maisons qui en sont. Le Grand Châtelet, même les prisons, y est compris avec la rue Pierre-à-Poisson.

Ensuite tout le côté gauche de la rue S. Denis jusqu'à une ou deux maisons en deça de la rue Courtalon exclusivement. De la rue de la Tableterie les cinq ou six premieres maisons à droite en y entrant, puis revenir aux trois ou quatre dernieres maisons de la rue des Fourreurs aussi à droite; tout ce qui est à gauche en ces deux rues est aussi de S. Germain. L'extrémité de la rue des Déchargeurs excepté ce qui fait le coin de la rue de la Ferronnerie. Après cela dans la rue S. Honoré tout le côté gauche, jusqu'à la Boucherie des Quinze-Vingt.

Dans cette Boucherie les étaux à gauche en entrant sont de Saint-Germain; les limites passent ensuite dans le milieu de la Cour du marché pris en longueur, renferment la grande Ecurie et ses Cours, le manege jusqu'à la Grotte des Fueillans : Puis elles suivent les murs du reste du Jardin des Tuilleries, renferment l'Orangerie et vont jusqu'à la moitié du Cul-de-Sac de cette Orangerie des deux côtés, reviennent passer au bas du jardin de M. le Marquis de Resnel, et renferment le fossé des Tuilleries, jusqu'à la riviere. Le sieur P. Faure qui a levé ce plan géométriquement en 1739, en conséquence de quoi il a été gravé, a calculé que cette étendue contient 250 arpens 62 perches quarrées.

Il y avoit anciennement dans la rue S. Germain l'Auxerrois un lieu qu'on appelloit *la place aux Bourgeois* et *la place aux Marchands*. Apparemment que le Pont-Marchand qui avoit succédé au Pont aux Meûniers, et qui étoit au-dessous du Pont-au-Change, avoit tiré son nom de cette place. Il fut reglé le 16 Février 1609 par l'Evêque, que les habitans de ce Pont seroient en partie de la Paroisse de S. Germain, et en partie de celle de S. Barthelemi. Ce partage s'observe encore à present à l'égard de la branche septentrionale du Pont-neuf. Dans la même rue de S. Germain étoit sous Philippe-Auguste un Hôtel de Barthelemi de Roye, Chambrier de France, que cet Officier legua

Acte de 1398.

Reg. Ep.

à l'Abbaye de Joyenval au Diocése de Chartres dont il est fondateur; il voulut le conserver sa vie durant, et que la Chapelle qui y étoit ne fût détruite qu'après sa mort. L'Evêque de Paris se conserva une rente pour son droit d'amortissement l'an 1224; c'est aujourd'hui le lieu où a été bâti en 1698 le Grenier-à-Sel. De là vient qu'on y voit les armes de l'Abbaye de Joyenval, et celles d'un Evêque de Chartres à cause de la réunion faite de cette Abbaye à cet Evêché. *Chart. Min. Ep. fol. 165.*

CHASTEAU-FESTU étoit un lieu voisin de la Croix du Tiroir, et qui donna son nom à une ancienne rue : mais on ne voit pas clairement ce que c'étoit que ce Château. Il en est parlé dans un titre de l'an 1255. Sauval avoit vû ce titre, et n'a pû rien décider, parce qu'il n'avoit pas assez examiné l'origine du nom de la Croix du Tiroir, et que je ne crois pas que jusqu'ici elle ait été trouvée. Il me semble seulement que les Auteurs de la derniere édition du Glossaire de Ducange ont frayé le chemin pour la découvrir. Sauval, T. III, p. 355. *Chart. Maj. Ep. fol. 48.* Sauval, T. I, p. 77.

LA CROIX DU TIROIR a pris son nom de ce qu'elle étoit proche le Tiroir de ce quartier-là. Dans les titres que j'ai vu, et qui sont plus anciens que ceux que M. Piganiol cite, étant du XIII, XIV, et XV siécle, le nom Tiroir est ainsi écrit *Tirouer* en 1259; *Tyroël* vers le même tems; *Tyroer* dans le Necrologe de N. D. au 8 des Ides de Juin (ce manuscrit est d'environ l'an 1270); *Tirouer* en 1317 dans les Registres du Parlement au 2 Mars, et dans un Mémoire d'environ 1370; *Tyrouer* dans un Compte de 1455. Cette uniformité insinue qu'il faut songer à ces anciens Tiroirs qui servoient à étendre et tirer les étoffes, que des titres latins du temps de S. Louis appellent *Tiratoria*. Il convenoit qu'il y en eût un dans un quartier qui se peuploit de plus en plus de Marchands, lesquels en apportoient de Normandie, Picardie et d'ailleurs. C'est ce qu'une Ordonnance du Roi Philippe de Valois de l'an 1335 appelle *Tendaris, seu locus communis in quo panni tirantur seu tenduntur*. Il ne convenoit pas moins qu'il y eût auprès de ce tiroir d'étoffes un lieu couvert pour y déposer les piéces de marchandises, et ce lieu construit à la légere selon la mode de ce tems-là, en forme de halle ou pavillon en charpente, n'étoit apparemment couvert que de branchages ou de chaume, ce qui aura pu le faire appeler Château-festu. Cette origine de Tiroir est certainement plus recevable que celle qui en fait venir l'étymologie du supplice de la Reine Brunehaud, dont l'exécution arriva à plus de cinquante lieues de Paris, et que celle du triage des bêtes. Ainsi je conclus que M. Piganiol a eu raison de railler ceux qui croient parler mieux que les autres en disant *la Croix du trahoir*. Au reste, comme le Tiroir étoit une place publique, et *Gloss. Cang. voc.* Tiratorium *et* Tendaris. Ordon. des Rois. T. II, p. 115.

anciennement plus large qu'on ne la voit aujourd'hui, il n'est pas extraordinaire qu'on y eût planté une Croix comme on en met aux carrefours. Vers l'an 1400 c'étoit la seule place dans Paris où l'Evêque pût faire faire justice, mais non pas jusqu'à la mort. J'ai vu un roulleau de ce tems-là contenant les pouvoirs de son Prévôt et de son Bailli; et à l'article de ce Prévôt j'y ai lu ce qui suit: « Item ledit Prevost a connoissance de pendre et ardoir hors la « banlieue de Paris, et faire couper oreilles à Paris à la croix du « Tirouer; et doivent être faits de tels jugemens par le conseil « des Bourgeois dudit Evêque, à ce present et appellé son « Procureur. »

Tabul. Ep.

LE FOR-L'EVEQUE, c'est-à-dire la Cour contentieuse de l'Evêque ou le siége de sa Jurisdiction, se trouva aussi sur le territoire de S. Germain, à cause de la Seigneurie générale qu'il eut primitivement sur ce territoire; ce n'étoit ni un Fort ni un Four, comme quelques-uns l'ont cru, mais un lieu à plaider, *Forum Episcopi*. Le roulleau des charges du Prévôt de l'Evêque, écrit il y a environ 350 ans, porte cet article: « Item le Prévôt « dudit Evêque doit demeurer en son Chastel du Four-l'Evesque, « ou ailleurs au dedans de sa Terre, et aussi il y doit demeurer les « Clercs de sa Baillée et tous ses Sergens. » La porte de ce lieu qui est du côté de la rue Saint-Germain paroît être de quatre cens ans. On y voit au-dessus en relief un Evêque et un Roi en face agenouillés devant une Notre-Dame, symbole de l'association à laquelle Louis le Gros fut admis, ou du Traité de paix fait entre Philippe-Auguste et l'Evêque de Paris. Les armes de France sont à fleur de lys sans nombre traversées d'une crosse droite. A l'autre coin sont en relief un Juge en robe et en capuchon, des Assesseurs, et un Greffier vetu comme un homme d'Eglise. C'étoit quelquefois des personnes de qualité qui exerçoient l'office de Bailli de l'Evêque. Un Henri de Bethune l'étoit en 1303: et à la fin du même siécle un Henri de Marle. Sauval, T. 3. p. 350, nous apprend qu'en 1452 il y avoit le For-le-Roy situé devant le For-l'Evêque.

LE LOUVRE. On a tant écrit sur ce Château, qu'il seroit inutile que je m'étendisse à en parler. L'étymologie la plus probable est celle qui fait dériver ce nom du Saxon où *Lover* signifie un Château *Castellum*, diminutif de *Castrum*. Dès l'an 1315, ou environ, il y avoit une Chapelle dotée de 25 livres à prendre sur la Prévôté de Paris, et d'autres droits; elle est appellée *la Chapelle de S. Jean* dans un acte de permutation du 13 Décembre 1522. Le Palais des Tuilleries est un lieu également connu, et dont je ne dirai rien.

Lib. rub. Cam. Comput.

Reg. Ep.

LE FIEF POPIN. Je parle de ce Fief situé sur le territoire de

la Paroisse de Saint Germain, telle qu'elle est depuis les diverses distractions qui en ont été faites, préférablement à d'autres fiefs, afin de rectifier, s'il se peut, l'erreur du public qui a altéré ce nom en celui de Pepin, de maniere à faire croire que le nom de l'abbreuvoir Pepin vient du Roi Pepin. Popin étoit un des notables Laïques de Paris nommé *Popinus* dans les Lettres de l'Evêque Maurice de l'an 1185, où il paroît comme témoin. Sauval a découvert que la justice de ce fief s'exerçoit autrefois au porche de l'Eglise de Saint Jacques de la Boucherie. Il s'étendoit dans les rues de la Saunerie, Saint Germain, Thibaud Odet, Bertin-Poiré, comme aussi *in villeta Episcopi*. Le possesseur en doit hommage à l'Evêque. Jean de Motreux, bourgeois de Paris, rendit le sien le 30 Août 1414, *pro feodo Popini*. Marcel, ce Prévôt des Marchands si connu par ses séditions, sous les regnes du Roi Jean et de Charles V, l'avoit tenu dans le siécle précédent. Ce qui constate que Pepin est une mauvaise leçon, et qu'il faut lire Popin, est que dans des actes de 1421 et 1427 il est écrit par une diphtongue Paupin et Poupin. Il y a eu de plus un Jean Popin, prévôt de la marchandise de l'eau de Paris en 1294.

Tab. S. Elig.
Sauval, T. II, p. 419.
Tab. Inv. Ep. in pap.
Sauval, *supra.*
Sauval, T. III, p. 285, 298.

LES QUINZE-VINGT. Je n'apprendrai à personne que cet Hôpital pour trois cens aveugles est une fondation de S. Louis. On peut juger du peu de revenus qu'il falloit avec les quêtes pour les faire subsister, par la somme que ce saint Roi destina pour la nourriture et l'entretien de Jean le Breton qu'il y établit Chapelain en 1260. Il lui assigna quinze livres de rente sur la Prévôté de Paris avec vingt sols pour le luminaire de la Chapelle : sur quoi ce Prêtre devoit entretenir un Clerc avec lui. Le Chapitre de Saint Germain entra dans cette bonne œuvre; il accorda en 1282 à cet Hôpital un arpent de terre pour la Chapelle et le Cimetiere, avec permission d'avoir deux cloches, et il lui fit présent d'une Dixme sur un lieu qui n'est pas nommé, sauf le droit du Curé, ce qui fait entendre le droit qu'avoit cette Collégiale sur le territoire où il étoit bâti. On voit même par un acte de l'an 1399 que les Chanoines s'y étoient reservé un droit d'offrandes. L'Evêque de Paris de son côté céda à ces aveugles dans sa Coulture cinq arpens de terre tenant d'un long aux murs de leur maison, et aux murs de la maison du Comte de Bretagne, jusqu'à la borne qui étoit proche les murs de la Terre des Tuilleries, moyennant une rente de dix livres. Par un acte de Robert de Rouen, Proviseur de cette maison en 1315, on apprend que ce lieu qualifié *Congregatio cæcorum* possédoit alors *domanialem curtem et jardinum versus Tuilarias ultra Luparam*. Pierre des Essarts donna en 1343 à cet Hôpital une piéce de terre de quarante-deux arpens sise devant le marché aux chevaux, et tenant

Tab. Ep. Par. in Spir. Inv. p. 8.
Gall. Chr. T. VII, col. 259.
Ibid., col. 263.
Chart. Ep. Par. T. III, p. 40.
Chart. Maj. Ep. fol. 207.

par un bout à cette même maison. L'Evêque de Paris accorda des lettres d'amortissement comme Seigneur du terrain, et s'y créa une rente. Je veux bien croire (puisque M. Piganiol l'assure) que ce fut un nommé de Montreuil, Architecte, qui bâtit la Chapelle de cet Hôpital : mais ce ne peut être celle que l'on voit aujourd'hui. Ce qu'il y a de plus ancien est le collateral méridional qui est du XV siécle. Jean Amel, Evêque de Sebaste, y fit en 1530 la bénédiction de cinq Chapelles nouvellement bâties. Le reste est plus nouveau, et ne paroît être que du siécle suivant, à la reserve des trois statues du portail qui regarde le septentrion, lesquelles viennent de l'édifice précédent, et ont été placées dans les niches nouvelles. Les vitrages pareillement n'ont que deux à trois cens ans d'antiquité. En 1330 cet Hôpital qui se trouvoit situé hors la porte Saint Honoré, avoit de l'autre côté de la rue l'Hôtel du Duc de Braban, et celui du Duc de Juliers.

Invent. Ep. fol. 131. — *Reg. Ep. 15 Jul. 1538.* — *Tab. Ep.*

S. NICAISE est une Chapelle qui fait partie de l'Hôpital des Quinze-vingt, dont une des entrées a été par la rue qui a tiré son nom de cette Chapelle. C'étoit la Chapelle de l'Infirmerie de cette maison : elle passoit en 1491 pour un Bénéfice, et elle fut permutée alors. L'édifice qui est orienté au midi est de ce tems-là. Elle sert à présent d'école; l'on y expose les corps des Freres aveugles morts. Le culte de S. Nicaise, Evêque de Reims et Martyr, a été transféré dans la grande Chapelle de l'Hôpital, où l'on célebre sa Confrerie, non le 14 Décembre, comme autrefois, mais le 21 Juillet.

Reg. Ep. Par. 11. Ap.

S. ELOI. La Confrerie des Orfevres de Paris ayant acheté une maison rue des deux portes, proche l'Hôtel de l'Abbaye de Joyenval, sur le territoire de l'Evêque de Paris, cet Evêque en accorda l'amortissement en 1399. Les Orfevres y bâtirent un Hôpital avec une Chapelle, et l'Evêque leur permit le 12 Novembre 1403 d'avoir un Chapelain : mais comme ils y mirent une cloche pour convoquer le peuple, le Chapitre de Saint Germain prétendit qu'on ne pouvoit point y célébrer publiquement sans sa permission. On apprend par un acte cité dans Sauval, qu'il y eut aussi sur le territoire de Saint Germain une Chapelle de la Monnoie, laquelle passoit en 1475 pour nouvellement erigée; et que ce ne fut que dans cette année qu'il fut permis d'y célébrer, sauf le droit du Curé.

Sauval, t. III. pag. 219. — *Reg. Ep.*

J'ai aussi trouvé dans un Registre de l'Evêché de l'an 1547, 21 Nov. qu'il existoit alors dans la rue des Bourdonnois une Chapelle dite la chapelle de la Chasse. C'est la permisson qui fut donnée d'y marier Nicolas de Mornay, Ecuyer du Diocése de Rouen, avec Anne Luillier. C'est tout ce que j'en ai pu découvrir.

LES PERES DE L'ORATOIRE commencerent en 1616 à

s'établir sur la Paroisse de S. Germain, et ç'a été leur première maison dans Paris. On peut consulter M. Piganiol sur son origine, les premiers Généraux, les sçavans qui y ont fleuri, les sépultures remarquables qui y sont. L'Eglise n'ayant été achevée qu'en 1749, la dédicace en a été faite alors.

CHAPELLE DU GRAND CHASTELET. Je n'ai rien trouvé qui la regardât, sinon que sous le Roi Louis le Hutin, ou son successeur, il y eut une Chapellenie dotée de trente liv. et augmentée peu aprés de dix liv. *Lib. rub. Cam. Comp.*

DE LA COLLEGIALE SAINTE-OPPORTUNE

ÉRIGÉE SUR LE TERRITOIRE DE SAINT GERMAIN L'AUXERROIS

Le premier établissement qui paroît avoir été fait sur le territoire où le Clergé de Saint Germain avoit la charge des ames sous la dépendance de l'Evêque, est celui de la Collegiale de Sainte Opportune, puisque l'époque de cet établissement est du IX siécle, s'il faut ajouter entierement foi au narré tiré du Cartulaire ou Legendaire de l'Eglise de cette Sainte. Je dis entierement, parce que je ne vois d'authentique dans le récit de la translation du corps de la même Sainte faite au Diocése de Paris sous le regne de Charles le Chauve, que ce qui est dit de son transport du Diocése de Séez à Moucy, Diocése de Paris, et de Moucy à Senlis, ayant été écrit par des auteurs presque contemporains, entre autres par Adelelme, Evêque de Séez. A l'égard de tout ce qui y est dit de Notre-Dame des Bois, que l'on fait subsister du temps de Louis, Roi de Germanie, je suis persuadé que le mot *Germaniæ* a été inseré dans le récit d'un miracle, que ce n'est pas le même Roy qui après avoir donné Moucy, y a ajouté le bien que cette Eglise a eu depuis; qu'il faut attribuer à Louis le Gros ou Louis le Jeune la donation des petits marais de Champeaux, et que l'interpolation de trois miracles rapportez par le sieur Gosset, n'a été faite que par un auteur du XII ou XIII siécle, qui croyoit qu'Hildebrand, Evêque de Séez, avoit residé avec le corps de S. Opportune proche Paris, dans le lieu où l'on prétend qu'a existé cette Chapelle dite N. D. des Bois, à laquelle auroit succedé l'Eglise du titre de cette Sainte, quoique la relation de S. Adelelme presque contemporain au transport de ces reliques, n'en dise rien. Le sieur Gosset, qui a suppléé au défaut des anciens Historiens

Vie de Sainte Opportune, par Nic. Gosset, 1655.

latins sur ce point chronologique, est tombé conséquemment en beaucoup d'autres anachronismes, ne se connoissant pas mieux en genre de bâtisse d'Eglise qu'en style d'histoire ancienne : et ce qu'il y a de facheux, est que ceux qui ont écrit depuis sur les Eglises de Paris, l'ont cru sur sa parole, et l'ont copié. Il prétend que la nef de l'Eglise de Sainte Opportune qu'on voit aujourd'hui, est celle de l'Eglise que l'Evêque Hildebrand avoit construite vers l'an 754, et que le Chœur qui avoit subsisté jusqu'en 1154 fut alors rebâti, et tourné un peu plus vers l'orient. Il n'y a [rien] de vrai en cela, sinon que le Chœur de l'Eglise actuelle de cette Sainte est en effet tourné plus directement vers l'orient que la nef, mais tout ce qui compose cette Eglise, et le grand portail même, n'est que du XIII et XIV siécle, comme on peut en juger par sa ressemblance avec d'autres édifices connus pour être de ces temps-là. La tour est encore plus nouvelle, et c'est un point sur lequel il ne s'est point trompé.

Sans trop m'arrêter à ce qu'on a débité touchant la Chapelle de N. D. du Bois, il est constant que l'antiquité de la dévotion des Parisiens envers S. Opportune suppose qu'on possedoit quelques-unes de ses Reliques dans le lieu où est l'Eglise de son nom ; et le Pere du Bois reconnoît que cette Eglise avoit été dès lors *in terra S. Germani Autissiodorensis*. Il y a apparence que ce fut à raison de cette situation du Clergé de S. Opportune sur le territoire de Saint Germain, que l'Evêque de Paris, Imbert, accorda aux Chanoines de S. Germain, vers l'an 1030, la nomination aux Prebendes de cette même Eglise de Sainte Opportune : Cette concession fut confirmée par l'Evêque Galon en 1108, et par Maurice de Sully aussi Evêque de Paris, en 1192 : l'Annate de ces Prebendes étoit même dûe au Chapitre de Saint Germain, suivant une charte de l'an 1190. Je ne detaillerai point ici les changemens qui arriverent depuis, et qui donnerent occasion à un traité entre les deux Eglises de l'an 1225, Guillaume de Varzy étant Doyen de Saint Germain.

Hist. Eccl. Par. T. I, p. 514. — *Gall. Chr. T. VII, col. 256.* — *Ibid., col. 255.*

L'érection de la Cure de Sainte Opportune étoit alors assez récente, ce qui est sans doute la cause que cette Cure n'est point spécifiée dans le Poüillé du XIII siécle. Le service en a toujours été fait à une Chapelle particuliere, qui depuis l'an 1683 est au côté méridional de la nef.

J'ai trouvé dans les Registres des chartres du Roy la confirmation qui fut faite en 1310 du don de seize liv. de rente, dont Jeanne la Fouacière avoit doté à Sainte Opportune une Chapelle du titre de la S. Vierge, S. Louis et S. Nicaise.

Reg. 38. piece 51.

Les Reliques les plus considérables de cette Eglise sont celles de S. Opportune, et principalement une côte. On ne dit point

d'où étoit venu à l'Abbaye de Cluny l'ossement d'un bras que Jean du Pin, Abbé de ce Monastere, donna à cette Eglise de Paris sous le Roi Charles V, peut-être l'avoit-on tiré du Prieuré de Moucy-le-Neuf ci-dessus mentionné, qui est de l'Ordre de Cluny. Gosset a fait graver dans sa Vie de S. Opportune la figure du Croissant, qui renferme la côte de cette Sainte, et qu'on applique à la gorge des Malades. Il parle aussi des reliques de S. Marcou et de S. Herbland que l'on y conserve. Il nous apprend enfin que l'on y honore Saint Godegrand, Evêque de Séez, frere de S. Opportune, au commencement de Septembre; le nom de ce Saint étoit anciennement dans le calendrier du Diocése de Paris au 3 de ce mois. M. Piganiol n'a pas oublié que le Chapitre de cette Eglise a fourni trois écrivains de nos jours, sçavoir: Mrs Macé, Richard et Mallemant.

Page 409.

Page 39.

J'ai lû dans un Registre de l'Evêché qu'en 1473, une femme appelée Philippe du Rochier étoit recluse proche l'Eglise de Sainte Opportune.

Reg. Ep. Par Julio 1473.

Cette Paroisse n'est composée que de trente à quarante maisons, comprises dans les rues de la Tableterie et des Fourreurs, sçavoir, en y entrant par la rue S. Denis, les deux tiers des maisons qui sont à main droite dans ces deux rues, et qui sont les plus voisines de l'Eglise Sainte Opportune; de plus toutes les maisons du Cloître et place de la même Eglise, celles de la rue de l'Eguillerie, celles du coin de la rue de S. Denis avec d'autres adjacentes excepté les trois dernieres. Enfin celles de la rue Courtalon, et celle qui fait l'autre coin de la rue S. Denis.

AUTEUIL

Cette Paroisse passe pour être le plus ancien démembrement considérable, fait de celle de Saint Germain l'Auxerrois: C'est aussi parce que le territoire de Saint Germain s'étendoit jusques près de S. Cloud, que la Banlieue Ecclésiastique s'étend jusques là. Je remets à en parler aussi bien que de ses soudivisions, lorsque je traiterai de la Banlieue.

EGLISE SAINT LEUFROY

ANCIEN ETABLISSEMENT FAIT SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-GERMAIN L'AUXERROIS

Je ne puis donner qu'une simple conjecture touchant l'origine de l'Eglise de Saint Leufroy, qui étoit située auprès du Grand-Châtelet, mais elle est très-vraisemblable. Comme le corps de

ce Saint Abbé décédé l'an 738 au pays de Madrie, Diocése d'Evreux, a été apporté à Paris du temps des dernieres guerres des Normans, et qu'il est resté dans l'Abbaye de Saint Germain des Prez; il paroît que c'est quelque Seigneur ou Prince, ou bien quelque riche Bourgeois de Paris qui ayant dévotion à ce Saint, et en ayant obtenu des reliques, bâtit cette Eglise. Le voisinage du Grand-Châtelet porteroit à croire qu'elle auroit été construite par quelque Comte ou Vicomte de Paris. Ce qu'on en sçait de plus ancien, est que dès l'an 1113 Galon, Evêque de Paris, déclara dans une charte, que le patronage de l'Eglise de Saint Leufroy proche le Châtelet appartenoit ou Chapitre de Saint Germain l'Auxerrois; que l'Evêque Maurice de Sully lui confirma la jouissance de cette Chapelle, et la présentation du Prêtre en 1192; et que l'Evêque Renaud de Corbeil la lui annexa encore plus spécialement en 1253.

Gall. Chr. T. VII, col. 254. — *Ibid., col. 255.* — *Col. 259.*

Ce qu'on en sçait de plus, est qu'elle étoit alors une Cure; et qu'elle est en cette qualité dans la Pouillé Parisien du XIII siécle, au rang de celles auxquelles le Chapitre de Saint Germain nommoit. Elle n'est pas appellée simplement *Capella* dans le testament de Christophe Malcion, Chambellan du Roy Philippe-Auguste, de l'an 1205, mais *Ecclesia Sancti Leufredi.* Lorsque le Pouillé Parisien écrit vers l'an 1450 en fait mention, il se contente de mettre *Ecclesia aut Capellania Sancti Leufredi convertitur in distributionem Sancti Germani Autissiodorensis.*

Hist. Eccl. Par. T. II, p. 205.

Du Breul dit que de son temps vers l'an 1600, les Chanoines de Saint Germain y nommoient un Chapelain : Ce Chapelain y étoit logé, et il recevoit les offrandes de luminaire et autres, et en rendoit deux cent liv. par an au Chapitre qui y venoit faire le Service le 21 Juin, jour de la fête du Saint. Cette Eglise avoit eu le malheur de perdre ses anciennes reliques; mais depuis l'an 1592 elle avoit obtenu de l'Abbaye de Saint Germain des Prez, un fragment de côte du Saint Abbé, à la requête des voisins de la Chapelle, et surtout de Denis Tostée, Orfévre.

Du Breul, l. III.

Le même du Breul a écrit sans citer aucun titre, que les Chanoines de Saint Germain avoient eu cette Eglise par échange du terrain où a été construit le For-l'Evêque en la rue de S. Germain, *Forum Episcopi;* mais cela m'a paru mal fondé. Il avoit aussi été informé que le Curé de Saint Jacques de la Boucherie prétendoit que cette Eglise étoit sur son territoire; cause pour laquelle il y faisoit tous les enterremens. Mais il faut croire que ce n'est pas sans fondement qu'on a mis dans la Gallia Christiana que Saint Leufroy avoit été une Succursale de Saint Germain l'Auxerrois, on lit ailleurs qu'en 1544 le Chapitre de cette Eglise payoit à l'Evêque de Paris une somme

T. VII, col. 253.

de douze sols à raison de l'union qui lui avoit été faite de cette Chapelle. *Comp. Ep.*

Il est spécifié au même endroit du Gallia Christiana, qu'avant l'an 1684 auquel cette Chapelle fut démolie pour aggrandir les prisons du Châtelet, on y voyoit une pierre taillée en forme de mitre, qui étoit le modele des mesures et des poids de Paris : d'où s'étoit formé l'usage de renvoyer à la mitre de la Chapelle de S. Leufroy, quand il survenoit des contestations sur les poids et les mesures. Cette pierre qui par sa forme devoit être antique, avoit été apparemment apportée du premier Parloir aux Bourgeois qui étoit contigu à cette Eglise. Ce Parloir et un autre ont été le berceau de l'Hôtel-de-Ville de Paris. *Ibid.*

On peut ajouter à tout cela qu'il y eut aussi vers l'an 1417 en ce lieu une Boucherie, qui fut surnommée de Saint Leufroy, lorsque la grande Boucherie du même quartier eut été détruite.

La rue qu'on appelle aujourd'hui de la Jouaillerie étoit nommée en 1300 la rue du Chevet de S. Leufroy, à cause qu'elle passoit au chevet de cette Eglise, c'est-à-dire à sa partie orientale. Sauval, T. I, p. 144.

EGLISE DE SAINT LANDRY

ANCIENNE DÉPENDANCE DE SAINT GERMAIN L'AUXERROIS.

L'un des premiers témoignages sur l'existence de cette Eglise sous le nom de Saint Landry, se tire du Pouillé de Paris, rédigé vers l'an 1220. Elle y est marquée la seconde d'entre celles dont la nomination appartient au Chapitre de Saint Germain l'Auxerrois, *Ecclesia S. Landerici*. Mais dès-lors étoit-elle ancienne? D'abord on connoît dès l'an 1207 Jean, Prêtre de Saint Landry, nommé dans une Sentence arbitrale sur Saint Jacques de la Boucherie. On trouve en remontant que Maurice de Sully, Evêque de Paris, confirma dès l'an 1192 le droit que le Chapitre de Saint Germain avoit de nommer un Curé à Saint Landry. *Gall. Chr. T. VII, col. 256.*

Cette relation du Chapitre de Saint Germain avec une Eglise de la Cité, titrée d'un Saint dont il possédoit les reliques, m'a porté à croire que de la même maniere que les Abbayes de Sainte Geneviéve et de Saint Germain des Prez avoient dans cette Cité un lieu pour retirer leurs effets dans les tems des incursions des Barbares, aussi l'Abbaye de Saint Germain l'Auxerrois en avoit eu un pareil : on y auroit depuis bâti une Chapelle, s'il n'y en avoit pas déja eu une du vivant de Saint Landry, ainsi que quelques-uns l'ont cru ;

on y auroit administré le Baptême aux enfants qu'on y apportoit dans le tems des guerres: S. Michel en auroit été regardé comme un protecteur contre les ennemis; le Vicaire desservant dans la Cathédrale la Prébende de la même Abbaye de Saint Germain l'Auxerrois, y auroit fait sa résidence, et enfin au XII siécle depuis l'élévation du corps de Saint Landry de son tombeau, le Chapitre de Saint Germain en auroit donné des reliques à cette Chapelle; ce qui lui auroit fait prendre le nom de ce Saint, et qui auroit rendu moins commun les noms de S. Jean-Baptiste et de S. Michel, anciens Patrons.

Au reste, quelles qu'eussent été les reliques de Saint Landry, qui avoient fait porter son nom à la Chapelle, comme on ne sçavoit plus en 1408 ce qu'elles étoient devenues, Pierre d'Orgemont, alors Evêque de Paris, ayant ouvert la châsse de ce Saint en l'Eglise de Saint Germain, en tira deux ossemens qu'il donna à l'Eglise de Saint Landry, où je lis qu'ils ont été exposés, moyennant une nouvelle permission du 28 Janvier 1659.

Le bâtiment de cette Eglise paroît être presque carré, étant peu étendu en longueur, et accompagné d'une aîle de chaque côté. On n'y reconnoît aucun genre de travail qui surpasse de beaucoup
Reg. Ep. 1477. l'an 1500; aussi venoit-elle d'être achevée, lorsque Guillaume Dauvet, Maître des Requêtes, demeurant sur cette Paroisse, engagea Jean Cœur, Archevêque de Bourges, d'en bénir les Autels, avec la permission de l'Evèque de Paris. Le grand Autel le fut en l'honneur de Saint Landry, S. Michel, S. Jean-Baptiste et S. Nicolas. Le second, en l'honneur de la Sainte Vierge; le troisiéme, en l'honneur de S. Martin; le quatriéme, sous le titre de S. Fiacre et de Ste Venice. Ces bénédictions furent faites le 29 septembre 1477,
Antiq. de Paris, T. III, p. 217. et non le 22, comme dit Sauval. Guillaume Dauvet, nommé ci-dessus, a dû passer pour bienfaiteur de la Cure, puisqu'il lui laissa des prez et des vignes, suivant qu'il paroît par une information de l'an 1489.

Cette Eglise ayant eu le malheur d'être volée au mois de
Reg. Ep. et Parl. Mars 1551, il y eut pour réparer le sacrilége une procession ordonnée par l'Evêque, à laquelle le Parlement assista.

On voit vers le fond de l'aîle méridionale les statues couchées de Jean Dauvet, premier Président du Parlement, décédé en 1471, et de Jeanne de Boudrat, sa femme: on trouve ensuite la sépulture de MM. Boucherat avec le nom du Chancelier, ce qui pourroit faire croire qu'il y est inhumé: mais c'est à Saint Gervais qu'il repose. Du même côté est le tombeau du célebre Sculpteur Girardon, qui mérite d'être vû. Deux autres sépultures qui paroissent moins dans cette Eglise, sont celles de Jacques le Roy, Archevêque de Bourges, qui y fut enterré en 1572, suivant le Gallia

Christiana, et celle de Nicolas le Tourneux, Auteur de l'*Année Chrétienne,* qui décéda le 28 Novembre 1686.

Cette Paroisse comprend dans son étendue trois rues paralleles, qui commencent dans la rue des Marmouzets; qui sont la rue Saint Landry, la rue du Chevet Saint Landry, et la rue de la Colombe; puis s'étendant vers le levant, elle a toute la rue d'Enfer jusques et comprise la place aboutissante au Pont Rouge; et vers le couchant, elle a les trois rues dites les rues du bas des Ursins, du milieu des Ursins et du haut des Ursins.

EGLISE DES SS. INNOCENS

L'UN DES DÉMEMBREMENS DE SAINT GERMAIN L'AUXERROIS

On ne peut gueres douter que depuis le traité d'association pour le territoire de Champeaux, fait entre le Roi Louis le Gros et l'Evêque de Paris, une partie du fond de ce lieu de Champeaux sur lequel cette Eglise des Innocens se trouve, n'appartint au Clergé de Sainte Opportune. C'est un fait que quelques chartes de Louis VII publiées par Gosset, Chefecier de cette Eglise en 1655, paroissent supposer. Mais cet Auteur s'appuye, pour faire remonter bien haut les dons faits à cette même Eglise, sur des monumens peu autentiques, et sur lesquels on ne peut pas compter comme on le peut sur l'ouvrage qu'il a donné de S. Adelelme, Evêque de Seez, au sujet de Sainte Opportune. Enfin il résulte de la lecture des titres concernant l'Eglise de Saint Germain l'Auxerrois, que cette Eglise a toujours eu un droit bien fondé sur le territoire des Saints Innocens.

L'édifice de l'Eglise des Innocens est le plus ancien de tous ceux des Paroisses de Paris. Si l'on en considere la tour, dont il n'y a de nouveau que le haut qui vient d'être refait, et si l'on envisage la forme de construction des galeries dont il est orné, on ne se trompera point en assurant qu'il est du tems de Philippe-Auguste, à la réserve de la seconde aîle bâtie du côté méridional, qui paroît être un peu plus nouvelle. On ne peut point opposer validement au jugement que j'en porte, que la Dédicace n'en a été faite que l'an 1445 par Denis du Moulin, Evêque de Paris; par la raison qu'il y a un très-grand nombre d'autres Eglises, même dans le Diocése de Paris, qui quoique construites au XIV ou XV siécle, n'ont été dédiées que dans le seiziéme. Les Evêques ne faisoient gueres autrefois la cérémonie de la Dédicace, à moins qu'elle ne

fût demandée. On a dû remarquer ci-dessus que l'Eglise de N.-D. de Paris n'a pas encore été dédiée, quoique finie il y a quatre cent ans. D'ailleurs le genre de bâtisse de l'Eglise des Innocens ne ressent point la fin du XIII. siécle, ni le XIV ni le XV où l'on bâtissoit tout autrement. Mais il est visible que depuis que cette Eglise a été finie, les piliers qui supportent les galeries étant trop massifs et occupant trop de place, on les a diminués; ce qui fait paroître ces piliers plus nouveaux que les murs qu'ils supportent.

Quoique cette Cure ne soit point spécifiée dans le Pouillé Parisien du XIII siécle, on ne doit point en conclure qu'elle n'existât point dès-lors, si ce qu'on lit au Gallia Christiana est exact, sçavoir, que dès l'an 1150 Guy, Doyen de Saint Germain, consentit avec son Chapitre au décret de Thibaud, Evêque de Paris, qui portoit que la présentation à la Cure des SS. Innocens appartiendroit dans la suite au Chapitre de Sainte Opportune. En ce cas, ce seroit le sanctuaire de l'Eglise d'aujourd'hui qui conserveroit des restes de cette Paroisse érigée même avant le milieu du XII siécle, car la structure est un peu plus massive et plus ressemblante à celle de la tour. Il seroit inutile de rapporter ici les variations qu'il y a eu sur l'institution du Curé. Il suffit de dire que c'est maintenant le Chapitre de Sainte Opportune qui le nomme. Selon Sauval, ce ne fut qu'en 1225 que le Chapitre de Saint Germain lui céda cette nomination. Dans le siécle suivant l'union qui en avoit été faite au Chapitre de Sainte Opportune, et ratifiée en 1407, fut une semence de procès, jusques-là qu'en 1491 le Parlement ordonna qu'on ôteroit les Fonts Baptismaux et les saintes Huiles de cette Eglise Paroissiale: ce qui ne fut pas de durée.

Gall. Chr. T. VII, col. 254.

Actes de 1380 et 1392.

Reg. Parl. 19 Jul.

Il paroît que la raison pour laquelle cette Eglise fut d'abord bâtie, étoit pour servir de lieu d'oraison aux fideles qui viendroient visiter les sépultures; car dans les anciens cimetieres il y avoit toujours quelque Eglise destinée à la priere pour les morts. On jugea à propos de l'augmenter depuis que Philippe-Auguste eut fait entourer de murs le cimetiere de Champeaux. On ajouta à l'Eglise des Innocens une Chapelle de S. Michel, parce qu'on avoit coutume d'en bâtir une en son honneur dedans ou proche les cimetieres. Cette Chapelle est renfermée aujourd'hui dans la seconde aîle de cette Eglise du côté du midi.

Guill. Brito Philippid. lib. I.

Quoiqu'on regarde comme un langage peu exact de dire au singulier *l'Eglise de S. Innocent,* c'est cependant l'expression dont se sont servis Rigord et Guillaume le Breton, écrivains de la vie de Philippe-Auguste sous lequel ils ont vécu. Tous les deux disent *Ecclesia Sancti Innocentii,* en parlant de S. Richard, enfant nouvellement crucifié par les Juifs, dont ils ajoutent que le corps étoit

honoré dans cette Eglise, et y opéroit des miracles. Robert du Mont-Saint-Michel, qui est décédé l'an 1186, environ quarante ans avant eux, parle aussi de ce jeune Martyr à l'an 1171, et nous apprend que c'étoit à Pontoise que les Juifs l'avoient fait mourir[1]; mais il ne suit point de-là qu'il fût mort dès cette année-là, parce que Robert joint ce fait à d'autres exemples des cruautés des Juifs plus anciennes, et à l'histoire de leur punition arrivée alors. S. Richard ne fut crucifié qu'en l'an 1179. Quatre ans après, Philippe-Auguste fit arrêter tous les Juifs du Royaume, et s'empara de tous leurs effets, ensorte qu'il y a toute apparence que ce fut de la confiscation de leurs biens, que l'Eglise de Saint Innocent fut aggrandie depuis le sanctuaire jusqu'à la porte, entre l'an 1183 et la fin du regne de ce Prince, arrivée en 1223. Dans cet intervale le corps de S. Richard y fut transféré de Pontoise, et déposé dans un tombeau, Gaguin. où il reposa jusqu'au tems que les Anglois, maîtres de Paris sous Charles VII, le leverent du sépulcre, et l'emporterent dans leur pays, ne laissant à Paris que sa tête qui s'y conserve encore. Je pense que c'est la relique la plus certaine entre toutes celles de cette Eglise. Au reste, il ne faut pas croire que le dépôt du jeune S. Richard soit la véritable cause du titre de Saint Innocent qu'on a donné à cette Eglise, puisque, comme l'on vient de voir, on l'appelloit dès l'an 1150, *Ecclesia Sanctorum Innocentium.* On a quelque sujet de croire que ce fut le Roi Louis VII qui lui fit donner ce titre. Il portoit une si singuliere dévotion aux Saints Innocens, que c'étoit par eux qu'il juroit, disant souvent : *Per Sanctos de Bethlehem.* Ce qui se voit Annal. Benedict. T. VI. pag. 700.

Le Roi Louis XI paroît avoir aussi eu une prédilection pour cette Eglise. Il donna en 1474 de quoi y fonder six Enfans de chœur : et sa donation ayant depuis excédé ce qu'il falloit pour leur entretien, a été l'occasion de l'établissement de la Musique qui s'y soutient.

La sépulture la plus remarquable de cette Eglise, est celle de Simon de Perruche, Evêque de Chartres, neveu du pape Martin IV, lequel décéda l'an 1297; sa tombe est dans le Chœur. On peut voir le P. Du Breul ou M. Piganiol, sur ce qui regarde celles de MM. Sanguin et Potier.

On voit aussi, en entrant dans cette Eglise par la porte méridionale, dans la Chapelle voisine, la figure en relief d'un Prêtre de distinction, revêtu des habits sacerdotaux, avec l'aumusse sur la tête. Cette représentation assez bien faite est d'environ l'an 1300. On l'a mise toute droite contre le mur dans le dernier siécle, afin qu'elle ne nuisît à rien.

1. Il y avoit en 1298, à Pontoise, une rue de la Juirie, dont il est fait mention dans l'Histoire de Saint Martin-des-Champs, p. 220.

Il en est de même de celle d'Alix la Bourgotte, que l'on voit en avançant dans la Chapelle suivante. C'étoit une Recluse de l'Eglise des Innocens, ainsi qu'anciennement il y en avoit à côté de plusieurs autres Eglises de Paris. Du Breul et ses copistes assurent qu'elle étoit auparavant Religieuse de Ste Catherine, et d'autres circonstances qui ne se lisent point dans l'inscription de son tombeau qu'ils rapportent. Elle mourut l'an 1466, le 29 Juin. Le Roi Louis XI la fit représenter en cuivre, tenant un livre, et avec une ceinture semblable à celle des Cordelieres.

Calend. hist. de Paris, p. 418.

Avant elle, une nommée Jeanne La Vodriere avoit été enfermée dans une cellule du cimetiere, le onze Octobre 1442. Il y eut pour cela sermon en public, comme si c'eût été la profession d'une Religieuse.

Reg. du Parl. 1 Apr.

Ce que je viens de dire sur l'usage d'admettre autrefois des Recluses proche cette Eglise, est confirmé par un endroit des Registres du Parlement, qui nous apprend que depuis Jeanne la Vodriere et Alix la Bourgotte, il y en avoit eu une autre. J'y lis parmi les amendes auxquelles fut condamné en 1487, le Duc de Bourbonnois, cet article : *A la Recluse de saint Innocent, vingt-cinq livres.* Je ne sçai si cette Recluse seroit la même qu'on trouve nommée dans les Registres de deux années auparavant : on y voit que Renée de Vendomois ayant fait tuer son mari et commis adultere, le Roi, en considération du Duc d'Orléans, lui fit grace en 1485 ; et que le Parlement, entr'autres punitions, la condamna à demeurer perpétuellement recluse et murée au cimetiere des Innocens en une petite maison qui lui devoit être faite. Mais cette Recluse forcée m'a paru devoir être dans un cas bien différent de celles qui s'enfermoient d'elles-mêmes et par dévotion dans le *Reclusoir* des saints Innocens, dont une fenêtre donnoit dans l'Eglise. J'avois pensé que la Turricule octogone et isolée que l'on voit dans ce cimetiere auroit pû être la prison qu'on lui donna.

Ibid. T. LXVI, p. 477.

On connoît encore une autre Recluse des Innocens posterieure à celle-ci, sçavoir Jeanne Pannoncelle. L'Official de Paris avoit ordonné en 1496 aux Marguilliers de lui bâtir une logette. Sur leur refus, il y eut sentence d'excommunication contr'eux, qui ne fut levée qu'après qu'ils eurent obéi.

Tabul. Ep. Par. in Spir. Inv. fol. 141.

Quant à la petite tour octogone dont je viens de faire mention, il y a eu divers sentimens sur l'usage auquel elle a servi. Les uns ont crû que ç'avoit été originairement une espece de guérite où l'on faisoit la garde dans les siécles auxquels ce lieu étoit environné de bois : mais cette petite tour n'auroit pas été suffisamment élevée pour cela. D'autres ont pensé que c'étoit un Phare où l'on allumoit des feux, qui servoient à éclairer les conducteurs des batteaux sur la Seine ; mais ce Phare eût été trop éloigné des

bords de cette riviere. M. Piganiol, à qui on a dit que ce bâtiment est enfoncé de trois toises en terre, a imaginé qu'il devoit avoir dans ce qui est caché un plus grand diametre que celui de douze pieds qu'il a en dedans ; et suivant cette supposition il juge que ç'a dû être un Temple, parce qu'il lui trouve beaucoup de ressemblance avec celui qui est à Montmorillon en Poitou. Pour moi qui suis entré dans le haut et dans le bas de l'édifice de Montmorillon, je n'y trouve aucune autre ressemblance, sinon que ce qu'on prend pour un Temple de Gaulois à Montmorillon est situé dans le très-ancien cimetiere de l'Eglise de Notre-Dame, aujourd'hui occupée par des Augustins, de même que la Tourrelle des SS. Innocens, est placée dans un Cimetiere. Dom Mabillon qui avoit vû à Bonneval au Diocése de Chartres, et dans le Cimetiere de Sarlat de petites tours de cette sorte, et qui ne sçavoit qu'en penser, non plus que de celle des Innocens, avoit cru qu'elles avoient été érigées pour y mettre de quoi éclairer ceux qui venoient à l'Eglise durant la nuit : Ensuite ayant lû le jugement que porte Pierre le Venerable d'une Tour de cette espece, bâtie au milieu du cimetiere de l'Abbaye de Cherlieu au Diocése de Mâcon, finissant en forme de lanterne, et dans laquelle il y avoit des dégrés pour monter à cette lanterne capable de contenir deux ou trois hommes debout ou assis, et où l'on allumoit toutes les nuits une lampe pour le respect dû à ce lieu sacré, dans lequel reposoient les Fidèles ; il embrasse ce dernier sentiment, sans cependant se départir de croire que cette lumiere étoit aussi pour éclairer ceux qui se rendoient à l'Eglise durant la nuit. Mais peut-être qu'on pourroit dire aussi que ce Fanal (s'il est plus ancien que le cimetiere) auroit servi primitivement à éclairer les Marchands qui abordoient à Paris par terre, surtout de ce côté-là qui étoit le plus fréquenté par eux, et le plus fangeux à cause des anciens marais, ou enfin que cette espece de Tourrelle a servi à placer dans sa partie supérieure un crieur de nuit, d'autant qu'en 1411, la confrerie de ces crieurs étoit dans l'Eglise des Innocens. Au reste, je croirois que lorsque Philippe-Auguste fit clorre de murs ce cimetiere, la Tourrelle se trouva précisément dans le milieu, et que ce n'est que depuis la construction des galleries ou corridors et celle des maisons, que cette Turricule se trouve plus voisine du côté méridionnal que de l'autre. Elle a dans le haut huit ouvertures quarrées oblongues, pratiquées sous des formes de cintres un peu pointues, le bas et le haut de la lanterne sont entourés d'une sculpture en pointe de diamant ; le sommet ne paroît point terminé par un globe, mais par une espece de grosse fleur. La croix qui surmonte la tour est une chose ajoutée.

Pet. Vener. liv. II de Mirac. cap. 27. Annal. Bened., T. VI, p. 381.

Je dirai un mot sur les Chapellenies de cette Eglise qui sont venues à ma connoissance. Avant l'an 1455, Jean Bureau, Maître des Comptes, Trésorier de France, et Maire de Bourdeaux, en avoit fondé, avec Germaine sa femme, une au Grand-Autel : dont j'ai vu des actes de présentation faite par lui en 1455, et par sa veuve en 1469. Une Chapellenie à l'Autel de S. Michel qui est dans l'aîle la plus méridionale, étoit en 1464, à la nomination de Jean Sanguin, Chevalier, Seigneur du Gavre d'Arras et Vicomte de Neuchâtel-sur-Aine ; et il y fut inhumé. Louis Sanguin Ecuyer, Seigneur de Maflée, de la Malemaison et du Gavre d'Arras, y nomma en 1469. La Chapelle de N. D. fut fondée vers le même temps par Jean Fortier et Germaine de Beauvais, sa femme, dont les exécuteurs testamentaires y présenterent pour la premiere fois en 1470. Enguerrande de S. Bénoît passe aussi pour être fondatrice d'une Chapellenie du même titre de Notre-Dame. Jean de Braban, fils aîné de Pierre, y nomma en 1437 et 1476. Il y avoit pareillement vers ces tems-là en cette Eglise une Chapelle de S. Louis, laquelle aliéna en 1543 une place qui lui appartenoit proche le Port de S. Bernard.

Tab. Ep. Par. in Spir. — *Ibid.* — *Ibid.* — *Ibid.* — *Ibid. 21 Jun.*

Le Cimetiere de cette Eglise est devenu célébre à cause qu'il étoit celui du Bourg S. Germain, et de ses dépendances, avant qu'il y existât une Chapelle ou Eglise des Innocens. Il n'étoit cependant pas le plus ancien de Paris ; car les corps des Parisiens de la cité avoient été primitivement inhumés sur la Montagne, au quartier dit depuis le Faubourg S. Jacques : Ensuite autour de l'Eglise S. Pierre, dite Sainte Geneviéve, et vers S. Marcel, et depuis en partie autour de celle de Saint Vincent, dite de Saint Germain des Prez, et aux environs de Saint Gervais. Mais la facilité du transport donna par la suite de la vogue à ce cimetiere du Bourg S. Germain. J'ai vu le testament d'une Bourgeoise de l'an 1247, laquelle legue *Quatuor inclusis XX sol.* c'est-à-dire à des Recluses. Plus bas : *Fabricæ Innocentium XII denar. Fabricæ Cemeterii Innocentium X sol.*

Tab. S. Maglor. Ep. Par. in Spir.

Les charniers paroissent avoir été construits vers l'an 1400. On lit dans la vie du maréchal de Boucicaut, continuée jusqu'à l'année 1408, treize ans avant sa mort, qu'à *Saint Innocent à Paris, par l'argent qu'il a donné, sont faits les beaux charniers qui sont autour du cimetiere vers la Draperie.* On apprend par un monument de l'an 1475, la coûtume qui étoit alors, que la Confrerie, dite de la Trinité, fit tous les lundis une Procession autour de ce cimetiere.

Vie de Boucic., L. IV, cap. 11. — Sauval, T. III, p. 421.

Comme il y a differens recueils des épitaphes de ce cimetiere, principalement de celles dont le style est singulier, je m'abstiendrai d'en rapporter aucunes. Plusieurs hommes célébres y sont

inhumés ; entre autres Jean le Boulanger, premier Président du Parlement, mort en 1482, Cosme Guymier, Président aux Enquêtes, Ecrivain du XV siécle ; Jean l'Huillier Conseiller au Parlement, décédé le 24 Janvier 1535 ; André Sanguin aussi Conseiller, mort en 1539 ; Nicolas le Fevre, habile critique, décédé en 1612 ; François-Eudes de Mezeray, celebre Historiographe de France du siécle dernier.

Louis de Beaumont de la Forest, Evêque de Paris, décédé en 1492, *Gall. Chr.* souhaita par son testament que la fosse où il seroit inhumé à Notre- *T. VII, col. 154.* Dame, fut remplie de terre apportée du cimetiere des Innocens.

Ceux qui se sont quelquefois arrêté à considerer les Epitaphes de ce lieu, ont dû y remarquer, que sur presque toutes on lit qu'elles ont été posées de la permission de MM. du Chapitre de Saint Germain l'Auxerrois. Il est sûr qu'il y a eu en 1224, une *Ibid., col. 257.* transaction de Guillaume de Varzy, Doyen de cette Eglise, au sujet de ce cimetiere ; et que les droits du Chapitre sur ce lieu furent confirmés par le Parlement, le 9 Août 1567. Quelques-uns des *Ibid. col. 271.* plus notables qui ont été inhumés proche les charniers, y ont fait construire des Chapelles, qui subsistent.

Il n'est point besoin d'observer que ce cimetiere étant sur le territoire de Saint Germain, paroisse primitive de tout le quartier, ses habitans furent les premiers qui y reçurent la sepulture, ensuite ceux des Paroisses formées de ses démembremens : ce qui a depuis été étendu à d'autres, et notamment aux Hôpitaux. Le Chapitre de S. Germain fut maintenu en 1534 et 1543, par Arrêt, dans la possession de mettre et destituer les Fossoyeurs, même *Reg. Parl.* pour les fosses des Fideles, autres que les Paroissiens de Saint *15 Febr. et 7 Ap.* Germain, Saint Eustache et Saint Sauveur.

La Paroisse des Innocens n'a des habitans que dans trois rues : Sçavoir la rue de la Ferronnerie des deux côtés ; la partie de la rue S. Denis, qui est derriere l'Eglise et accollée au Cloître, et le côté de la rue aux Fers qui touchent aux galeries du Cloître : ce qui en tout forme, à ce que l'on m'a dit, soixante et deux maisons

---

DES TROIS COLLEGIALES
OUTRE SAINTE OPPORTUNE
QUI ONT ÉTÉ ÉRIGÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA PAROISSE SAINT GERMAIN

SAINT THOMAS est la plus ancienne de ces trois Collegiales. Le saint Archevêque de Cantorbery ayant été mis à mort en 1170 et canonisé en 1173, on bâtit en France plusieurs Eglises sous son

invocation. Robert, Comte de Dreux, et frere du Roi Louis le Jeune alors regnant, fit construire celle-ci, et lui donna des Dixmes à Torcy, à Chilly et à Braye, dit depuis Brie-Comte-Robert, toutes Terres du Diocése de Paris, dont la derniere porte son nom. Il n'y eut alors, dit-on, que quatre Chanoines : cependant cela est difficile à croire, puisque dès l'an 1209 il y eut un accord entre Philippe, Evêque de Beauvais, et Robert, Comte de Dreux, son frere, sur les anciennes et nouvelles Prébendes, avec Pierre, Evêque de Paris : mais en 1428, Jean, Duc de Bretagne, augmenta le nombre. On assure que son exemple fut suivi par tant de personnes, qu'il y eut vers ce tems-là jusqu'à vingt-huit Canonicats en cette Eglise. Mais je crains qu'on n'ait confondu des Bénéficiers subalternes avec des Chanoines. Le Pouillé Parisien, écrit vers l'an 1450, représente ainsi ce Chapitre avec son revenu :

Chartul. Ep. Par. Bibl. Reg. fol. 99.

Decanus pro Decanatu per electionem, VIII *lib.* *Item pro prebenda,* XII *lib.* X *s.* *Tres prebendæ aliæ,* XII *lib.* X *s.*	Ducis Britanniæ
Quinque prebendæ aliæ, IV *lib.* *Communitas ejusdem Ecclesiæ,* XXV *lib.*	*Dom. Ep. et Com. Drocens. altern. vicibus.*

Le Roy representant le Duc de Bretagne et le Comte de Dreux, nomme aux quatre anciennes prebendes : et à l'égard des autres qui sont au nombre de sept, il y nomme alternativement avec l'Archevêque.

Ibid., fol. 99. On trouve un acte de l'an 1228, par lequel le Doyen de ce Chapitre fait hommage à l'Evêque de Paris pour son Doyenné.

L'Eglise de Saint Thomas qui a subsisté jusqu'environ l'an 1740, étoit la même qui avoit été construite du tems des premiers fondateurs, dans un goût gothique, en forme de longue Chapelle, mais un peu trop large ; ce qui fit que la voute ayant manqué le 15 Octobre 1739, il y eut plusieurs Chanoines écrasés sous les ruines. Elle a depuis été rebâtie des libéralités du Roi, et orientée vers le couchant, contre l'ancien usage.

On remarquoit dans l'ancienne Eglise le tombeau de Melin de Saint-Gelais, Bibliothéquaire du Roi, appellé l'Ovide françois au XVI siécle. Il y avoit eu aussi une Chapelle de S. Sebastien, dont j'ai vû une permutation du 25 Février 1482. *Reg. Ep.*

Cosme Guymier, célébre Jurisconsulte, étoit Chanoine de Saint Thomas du Louvre, lorsqu'il fut fait Curé de Saint Eustache en 1497. *Ibid. 19 Jul.*

La nouvelle Eglise a été dédiée sous l'invocation de S. Louis en 1744, par M. de Vintimille, Archevêque de Paris, le jour même de Saint Louis ; et les Chanoines de Saint Nicolas du Louvre y ont été réunis.

C'est dans la même Eglise que repose M. le Cardinal de Fleury.

Le Clergé de cette Eglise, composé de ces deux Chapitres et de celui de S. Maur qui y a aussi été réuni, fit le 30 Août 1750 la translation des châsses et reliquaires provenans de l'Abbaye de S. Maur, de la Chapelle de l'Archevêché en la même Eglise de Saint Louis; depuis lequel tems la châsse de S. Babolein, premier Abbé des Fossés, est exposée au fond de cette Eglise avec un autre.

SAINT HONORÉ est la troisiéme Eglise Collégiale fondée sur le territoire de Saint Germain l'Auxerrois. Elle a commencé par une simple Chapelle, qu'un nommé Renold Cherey et Sybille sa femme firent bâtir en l'honneur de Saint Honoré, Evêque d'Amiens, sur le chemin voisin des murs de Paris qui conduisoit à Clichy. Outre les neuf arpens qu'ils donnerent, ils en acquirent encore d'autres du Prieur de Saint Denis de la Chartre; en sorte qu'il y eut un terrain suffisant pour le cimetiere de cette Chapelle et pour la maison du Chapelain. Les premiers projets furent de l'an 1204 et de 1205. Dès cette derniere année, le Chapitre de Saint Germain donnant son agrément, et certifiant de celui du Curé de la Paroisse, voulut que le Chapelain de la future Chapelle prêtât serment de n'y faire aucunes fonctions Curiales, sinon de l'agrément du Curé, et d'annoncer aux quatre *bonnes* Fêtes et à celle de Saint Germain, que tous ceux qui viennent à sa Chapelle, doivent aller ces jours-là reconnoître leur mere Eglise de Saint Germain. Dès l'an 1209, cette Chapelle est désignée sous le nom d'Eglise de Saint Honoré. En effet, le dessein étoit déjà pris par les fondateurs d'y mettre des Chanoines: et bien plus, ceux qui vouloient fonder leurs Prébendes en devinrent Chanoines; ce qui en fit monter le nombre jusqu'à plus de vingt au bout de cinquante ans. Renold et sa femme avoient nommé aux premieres, et après eux la nomination avoit été faite par le Chapitre de Saint Germain; mais en 1257, l'Evêque Renaud de Corbeil réduisant les Prébendes à douze, se reserva la nomination alternative avec le même Chapitre: ce qui depuis fut changé, en attribuant à l'Evêque la nomination des Prébendes du côté droit, et au Chapitre de Saint Germain celles des Prébendes du côté gauche.

Cette Eglise fut un peu augmentée en 1570, c'est-à-dire, tant devant le clocher que derriere, et néanmoins elle est encore trop petite pour la célébration de l'Office Divin avec la majesté convenable à une Collégiale la plus riche de Paris. Ceux qui ont fait construire la Tour ou clocher vers l'an 1300, ont apparemment esperé qu'on bâtiroit par la suite une Eglise qui y seroit proportionnée. J'ai trouvé qu'en 1424 le Chapitre prit un petit terrain dans la Justice de l'Evêque, faisant le coin de la rue des Petits-

Tab. Ep. rue S. Honoré.

champs, pour employer au portail, moyennant seize sols de rente.

Du Breul parle de la châsse où il y a des reliques de Saint Honoré, comme si tout son corps y étoit; ce qui est très-faux.

Sybille la fondatrice y a été inhumée : et depuis elle Simon Morrier, grand partisan des Anglois sous le regne de Charles VII, et enfin de nos jours le Cardinal Dubois, dans la premiere Chapelle que l'on trouve en entrant à droite.

Le Pouillé Parisien d'environ l'an 1450 ne marque que quatre Canonicats à Saint Honoré, dont le plus fort est de 22 livres, mais avec une Communauté qui avoit 56 livres de rente. Le Grand Cartulaire de l'Evêque de Paris apprend qu'il y eut en cette Eglise avant l'an 1306 une Chapelle du titre de S. Louis, fondée par Philippe de Viry, Chantre.

Chart. Maj. Ep. Fol. 68.

Dans plusieurs Villes du Royaume, les plus anciens Colleges ont eu le surnom *des Bons Enfans:* celle de Paris en a eu deux ainsi surnommés. Le plus ancien des deux est celui qui a donné son nom à la rue proche Saint Honoré, laquelle, en montant à droite, étoit bordée par le cimetiere de cette Eglise. Sauval avoit vû quelques titres qui en attribuoient la fondation à Etienne Berot et à Renold Cherey nommé ci-dessus. Le premier étoit peut-être parent de cet Etienne Berout qui fut élû Doyen de Saint Germain vers l'an 1230. Du Breul est mal fondé à dire après Corrozet, que Geoffroy Cueur, fils du fameux Jacques Cueur, argentier de Charles VII, en est le fondateur, parce qu'il est inhumé dans la Chapelle. Etienne Berot et Ade sa femme y établirent treize pauvres Ecoliers, dont le Proviseur devoit être le Chanoine de Saint Honoré pourvû de la Prébende qu'ils fonderent en 1208. L'Evêque de Paris conferoit ces bourses. J'en ai vû des provisions des années 1474 et 1484. L'Evêque Jacques du Chatelier avoit uni en 1432 ce College et sa Chapelle au Chapitre de Saint Honoré, qui se disoit fort pauvre : mais sur la représentation faite par l'Université, que les Chanoines avoient célé qu'il y avoit un Chapelain fondé et érigé, l'Evêque cassa cette union en 1434, et le College continua comme il étoit. Jacques Colin, qui est mort abbé de S. Ambroise de Bourges, en avoit été Principal. La Chapelle de ce College n'a point été établie sous le titre de S. Clair, mais sous celui de la sainte Vierge. S. Clair en est aujourd'hui regardé comme le Patron, à cause d'une Confrerie qui y fut établie en 1486, et que l'Evêque permit de publier. Cette Chapelle étoit le titre d'une Chapellenie dont il étoit collateur; sa fête s'y faisoit le 18 Juillet et 5 novembre, suivant les comptes du College de 1532. Enfin, ce College qui avoit été négligé pendant les guerres, fut uni en 1602, aussi-bien que la Chapelle, au Chapitre de Saint Honoré. Du Breul dit néanmoins que ce Chapitre l'avoit acheté des propriétaires en 1609 ou 1610.

Sauval, T. I, p. 117.

Gall. Chr. T. VII, col. 258.

Reg. Ep. 2 Mar. 20 Febr. 16 Jul. 1484.

Tab. Ep. in Spir. Inv. fol. 140.

Reg. Ep. 29 Oct. 1486. 11 Nov. 1500.

1 et 29 Mars 1602.

Mais il pouvoit avoir été mal informé. Le Chapitre rétablit deux Professeurs en 1611; mais cela n'eut point de suite. Le College a été détruit, et il ne reste que la Chapelle.

SAINT NICOLAS du Louvre est la quatriéme Eglise Collégiale formée sur le territoire de la Paroisse de S. Germain. Ce n'étoit dans son origine qu'un petit College fondé par Robert de Dreux, frere du Roi Louis VII pour de pauvres étudians, en même tems qu'il fonda le Chapitre et l'Eglise de Saint Thomas: de sorte même qu'ils n'avoient qu'un même enclos. Mais à peine y avoit-il trente ans qu'ils vivoient ensemble, qu'il fallut en venir à une séparation. Ils étoient distingués sous le nom de saint Nicolas dès l'an 1217; car ce fut alors qu'ils obtinrent de Pierre, Evêque de Paris, la permission d'avoir une Chapelle et un cimetiere, sauf le droit du Curé de Saint Germain. Ils avoient choisi pour leur patron saint Nicolas, Evêque de Myre, suivant l'ancienne dévotion des Ecoliers envers ce Saint. Et quoiqu'en 1228 cette maison fût encore désignée sous le nom d'Hopital de S. Thomas *de Lupara*, *Hist. Eccl. Par. T. II, p. 315.* on l'appella par la suite l'Hopital des pauvres Ecoliers de S. Nicolas, expression qui ne sonnoit pas plus mal alors que celle des pauvres Maîtres de Sorbonne du tems de S. Louis. Cet Hôpital ou College étoit composé d'un Maître ou Proviseur, d'un Chapelain, un Clerc et quinze écoliers, qui étoient nommés par l'Evêque de Paris. Il s'est conservé un accord de l'an 1284 touchant une *Chart. min. Ep. fol. 133.* maison, où ils sont nommés tous. Si c'est cet acte qui a fait croire que S. Yves avoit demeuré dans ce college, faisant ses études, à cause qu'on y lit dans ce dénombrement *Yvo Brito*, cette preuve est fort foible; parce qu'il est constant par la chronologie de la vie de ce Saint, qu'il finit en 1277 sa dixiéme année d'étude à Paris. Ainsi cet *Yvo Brito* de l'an 1284 est un autre Yves que le Saint. On conserve à la fin du petit Cartulaire de l'Evêque de Paris les statuts de ce College écrits en caractere du XV siècle. Selon ces statuts, le Proviseur devoit donner à chaque écolier par jour trois sols pour sa pitance, et les écoliers étoient tenus de ne parler qu'en latin dans la maison. Il y avoit alors chez eux une Chapellenie fondée des biens de Jean de Anneville Talmelier de Paris, à la *Tab. Ep.* nomination de l'Evêque.

Depuis que les Colleges furent multipliés de l'autre côté de la riviere, les deux Colleges de la Paroisse de Saint Germain l'Auxerrois qui étoient du nombre des plus anciens, furent peu à peu négligés, et tomberent dans l'oubli, de même que les anciennes Eglises de Paris, qui y avoient subsisté proche S. Germain. On a vû ci-dessus que le Collége des Bons Enfans de Saint Honoré avoit duré jusqu'à l'an 1611, celui des Ecoliers de Saint Nicolas avoit *Reg. Ep. 2 Feb.* été changé en un Chapitre dès l'an 1541. Le Cardinal Jean du

Bellay, Evêque de Paris, y établit alors un Prevôt et dix Chanoines. Les prebendes sont à la nomination de l'Ordinaire, excepté une à laquelle nomme une famille dite des Gallichers, parce qu'elle a été fondée par Martial Gallicher, Chanoine et Archidiacre de Brie en l'Eglise de Meaux. Elle avoit été un peu différente des autres, mais elle leur fut égalée le 16 Avril 1599. On voit encore sur pied la Chapelle de S. Nicolas telle qu'elle avoit été bâtie vers l'an 1218 ; mais les Canonicats ont été réunis en 1744 à ceux de S. Thomas, et tous les Chanoines ensemble font l'Office dans la nouvelle eglise de S. Louis du Louvre.

EGLISE DE SAINT EUSTACHE

L'UN DES PLUS NOTABLES DÉMEMBREMENS DE SAINT GERMAIN L'AUXERROIS.

Cette grande Paroisse est l'un des démembremens les plus considerables qui ayent été faits de celle de Saint Germain l'Auxerrois, mais non pas le premier, quoique du Breul l'ait cru. Ce ne fut d'abord qu'une simple Chapelle du titre de Sainte Agnès, bâtie vers l'an 1200, sans qu'on sache par qui. Comme il s'y fit des offrandes, il s'y éleva quelques années après une difficulté entre Gautier, Curé de Saint Germain, et le Doyen du Chapitre; les arbitres déclarerent en 1216, que le Doyen avoit le même droit dans la Chapelle de Sainte Agnès que dans l'Eglise de Saint Germain. C'est là le premier acte qui regarde l'origine de la Paroisse de Saint Eustache.

Lib. III.

Hist. Par. Prob. T. I, p. 97.

Dès l'an 1223, au lieu de *Chapelle de Sainte Agnès,* elle étoit qualifiée *Ecclesia Sancti Eustachii:* ce qui fait juger qu'on l'avoit rebâtie et qu'on y avoit apporté quelques reliques de la châsse de S. Eustache, le Martyr de Rome, qui étoit depuis environ cent ans à l'Abbaye de Saint Denis. Ceci est beaucoup plus vraisemblable que ce que quelques-uns ont pensé, qu'il y avoit eu depuis plusieurs siécles en ce lieu, une Chapelle du nom de S. Eustase, Abbé de Luxeu; l'auteur de cette idée n'a pû en apporter aucunes preuves, et il paroît n'avoir été fondé que sur ce que dans les manuscrits françois des XIII, XIV et XV siécles, cette Eglise est appellée *Saint Witasse* ou *Saint Vitase:* mais c'étoit dès le XIII siécle la manière de rendre en langage vulgaire le nom latin *Eustachius,* suivant qu'on l'apprend par des poësies de ce temslà, composées sur le martyre de ce Saint. Ce fut toujours depuis

Chart. Livriac.

Vie de S. Eustache, Paris, 1569.

ce même temps le nom latin *Sancti Eustachii,* qui fut d'usage, notamment dans une transaction de H. Doyen de Saint Germain sur la nomination du Prêtre ou Curé de cette Eglise, et des deux Chapelles que Guillaume Point-l'asne, Bourgeois de Paris, venoit d'y fonder, et sur celle des autres Bénéfices qui pourroient y être fondés par la suite. Cet acte qui est de l'an 1228, et qui accordoit à Saint Germain la nomination alternative avec ces Bénéfices, dénote clairement que Saint Eustache étoit dès lors une Eglise Paroissiale assez grande pour avoir des Chapelles. Il y eut en 1254 un nouvel accord entre Guillaume, Curé de cette Paroisse, et le Doyen de Saint Germain, fait par Renaud de Corbeil, Evêque de Paris, en conséquence duquel il se trouve qu'en 1303 le Chapitre recevoit certains revenus de l'Eglise de Saint Eustache: Jean de Vaux en est dit Recteur en 1305, et en même tems Proviseur des Ecoliers de Sorbonne. Il l'étoit encore en 1309. On a marqué dans le Gallia Christiana le serment que quelques-uns de ses successeurs prêterent au Chapitre de Saint Germain : Sçavoir Richard de Besoncelle en 1333, Pierre de Marolles en 1352, Jacques Petit en 1384. On lit dans les Registres du Parlement, qu'il fut mis en prison par le Prevôt de Paris en 1403 et en 1404, au sujet des faussetés dont on l'accusoit. Jean Chuffart en 1448, et Pierre de Braban en 1462. Après Jean Loüet, cette Cure fut possedée par Martin Ruzé en 1496, et après son décès l'année suivante, par le célébre Jurisconsulte Cosme Guymier. En 1510, le Chapitre de Saint Germain nomma à cette Cure Jean Baluet, parent du Cardinal de ce nom. Il portoit en 1525 cette qualité avec celle de Protonotaire. Jean le Coq, Curé en 1539, traita avec le même Chapitre sur la somme que son bénéfice lui devoit. Etant décédé en 1568, le Pape Pie V pourvut de cette Cure René Bénoît, dont j'ai vû le Visa accordé le 26 de Novembre par le Chapitre de Paris, *Sede vacante.* C'est ce Curé qui a fait représenter au grand Portail de la nouvelle Eglise S. René son patron, et qui a ordonné le chant qu'on y chante le 12 Novembre, jour de sa Fête, chant qui étoit bon pour ces tems-là. On dit qu'il l'avoit tiré d'Angers. Ce Théologien est connu par des ouvrages imprimés, et par son zéle contre le parti de la Ligue. On a commencé en 1753 à travailler à un nouveau portail. On lit dans les Mémoires de M^r^. Bruys in-12 à Paris, 1751, que M^r^. Cospean, mort Evêque de Lisieux, manqua d'être Curé de Saint Eustache, mais comme il étoit de Mons en Hainaut, il ne plut point à Henri IV, qui ne vouloit pas qu'un étranger eût la premiere Cure de sa bonne Ville de Paris. L'Auteur continue ainsi : ***On dit ici en proverbe commun, que personne ne peut être Curé de Saint Eustache s'il n'est fou. M. Tonnelier d'aujourd'hui est nean-***

Hist. Eccl. Par. T. II, p. 315.

Gall. Christ. T. VII, col. 107 et 258.

Chartul. Sorb. fol. 150.

Chartul. min. Ep. Par. fol. 178.

Gall. Chr. col. 261 et seq.

Gall. Chr. T. VII, col. 267.

Reg. Ep.

Borboniana, p. 295 et 297.

moins très-sage. Je dois ajouter ici que ses successeurs l'ont toujours aussi été.

J'ai vû un livre d'Heures manuscrites du XV siécle, où on lit dans le Calendrier au 6 Octobre ***Dédicace de S. Eustache;*** et dans un compte de l'Evêché de 1495, qu'alors les Marguilliers s'obligerent de payer à l'Evêque quatre sols de cens annuel pour une place à eux nouvellement donnée joignant le clocher de l'Eglise devers la rue Montmartre, faisant l'encoignure du Pont-Alays, pour accroître leur Eglise.

Quant à l'édifice que l'on voit aujourd'hui, on l'a commencé par la construction de la nef sur un terrain profane. Tous les écrivains conviennent que la premiere pierre fut posée le 19 Août 1532 par Jean de la Barre, Prevôt de Paris et Lieutenant General au Gouvernement de cette Ville; j'ai trouvé qu'en 1537, à la demande d'André Guillard, Maître des Requêtes, Seigneur du Mortier, et des Marguilliers, l'Evêque de Paris permit d'employer au salaire des ouvriers de la nouvelle Eglise les aumônes que faisoient les Paroissiens pour la permission d'user le Carême de beurre et de lait: ce qui fut continué en 1552 à la priere de Jean le Coq, Curé.

Reg. Ep. Par. 4. Mart.

Ibid. 8 Febr.

Il n'y avoit que quatre ans que la nouvelle Eglise étoit commencée lorsque l'Evêque de Paris permit à Gui, Evêque de Megare, d'y bénir les Autels de la Trinité, de S. Fiacre, de S. Venice et de S. Nicolas. En 1549, le même Evêque *in partibus* y fit la bénédiction de cinq autres Autels construits dans les accrues de l'Eglise et celle de cette augmentation de terrain.

Ibid. 23 Mart. 1536.

Ibid., 19 Oct.

Plusieurs écrivains, même parmi les modernes, ont qualifié de gothique le genre de structure que l'Architecte David y a employé, mais parmi les connoisseurs en genre gothique de bâtimens, on ne donne ce nom qu'à ces Eglises dont les cintres et toutes leurs subdivisions sont en pointe, comme à la Sainte Chapelle, de même qu'en matiere d'écriture, le véritable gothique consiste dans ces lettres de livres d'Eglise toutes remplies de pointes, qui ont été fort d'usage depuis S. Louis jusques sous François I et ses trois premiers successeurs. Au reste, ce qu'on peut dire de l'Eglise de Saint Eustache, qui pour être très élevée n'en est pas plus claire, est qu'il ne faut pas prendre pour une belle production de l'art, cette grande élévation de colonnes et ce tas de moulures qu'on ne voit point ailleurs, ni cette prodigieuse longueur de pilastres et exhaussements des voutes, qui sont toutes les parties vicieuses de l'architecture. Sauval écrit que ce n'est qu'en 1624 que l'on a commencé à bâtir le chœur, et qu'il a été achevé en 1633; d'autres disent en 1642. Ce furent le Chancelier Seguier et Claude de Bullion

qui fournirent pour cela des sommes très-considérables. On ne conserva de l'ancienne Eglise qui n'étoit pas de moitié si longue ni si large, qu'une partie de pilastre de la tour qui supportoit une pyramide de pierre semblable à celle de la tour de Saint Germain l'Auxerrois. Ce reste se voit encore proche la porte par laquelle on entre dans cette Eglise en venant de la Halle, et il sert à supporter l'horloge; l'escalier est, dit-on, encore de cet ancien tems. On apperçoit aussi quelques restes de cet ancien bâtiment dans la Sacristie. La nouvelle Eglise fut consacrée le 26 du mois d'avril 1637, par M. de Gondi, Archevêque de Paris.

Suppl. de du Breul, p. 55.

Reg. Archiep.

Ce qu'on y posséde des reliques de Sainte Agnès vient de l'Abbaye du Breüil-Bénoît située au Diocése d'Evreux, et en fut tiré avec la permission du Pape Paul III. La translation à Saint Eustache fut faite le 18 avril 1545, par Charles Boucher, Evêque de Megare.

Gall. Chr. T. VII, col. 326.

Il fut permis en 1664, d'exposer en cette Eglise une relique de S. Reine, Vierge et Martyre, que la Reine avoit obtenue de l'Abbaye de Flavigny en Bourgogne. La Confrerie du nom de cette Sainte avoit été approuvée dès le 11 Septembre 1604. La même année 1664, à la priere de Pierre Martin, Curé de Saint Eustache, l'Archevêque ou l'un de ses Vicaires fit la vérification d'un os de la tête et du métacarpe de S. Amadour Confesseur (*S. Amatoris*) apporté de la Roquemadour, avec un certificat de l'Evêque de Cahors. Quelques-uns croyoient encore alors que c'étoit le Zachée de l'Evangile, ainsi que témoigne l'acte du 20 août. Le Curé auroit-il eu envie alors d'ériger une confrerie sous le nom de ce Saint? Avant ces reliques on y en avoit reçu une de S. Eustache envoyée par le Cardinal d'Est et par le Chapitre de Saint Eustache de Rome, vers l'an 1622. L'Eglise de Saint Eustache a été l'une de celles qui ont conservé le plus long tems le louable usage de chanter l'Office Nocturne durant la nuit. On lit dans la vie de Madame de Maisons, imprimée in-4° 1657, qu'elle se levoit tous les jours à minuit, et qu'elle alloit ensuite à Matines à S. Eustache, sa Paroisse, où elles se chantoient à deux heures du matin aux Fêtes solennelles.

Reg. Arch. Par. 4 Febr.

Ibid.

Ibid., 20 Aug.

Les Chapelains qui chantent l'Office en cette Paroisse ont un habit qui sert à les distinguer de tous les autres des Eglises de Paris.

Voici les Chapelles de cette Eglise dont l'érection ou la nomination est venue à ma connoissance. Dans l'ancien édifice du XIII siécle, fut fondée une Chapellenie à l'autel de S. André par Guillaume Point-Lasne, *Pungens-asinum,* riche Bourgeois de Paris, ainsi que j'ai dit ci-dessus: mais dès l'an 1229, Guillaume, Evêque de Paris, divisa cette Chapellenie en deux Portions, du

consentement du Fondateur. Ces Chapelains avoient droit de Justice basse, et les amendes jusqu'à soixante sols en trois rues au-delà de la Porte du Comte d'Arras, hors des murs de Paris, et dans le quartier de S. Eustache. Ils tenoient cela en foi et hommage de l'Evêque. Outre que j'ai vu de ces hommages, l'un rendu en 1275, l'autre en 1510, à Blois où étoit l'Evêque de Paris, Etienne Poncher, le 26 Janvier, ces Chapelains furent maintenus contre le Procureur du Roi par Arrêt du parlement donné le 13 Avril 1331. Ils avoient donc un Maire pour connoître des hôtes dans les rues de leur Justice. En 1543 les commissaires députés par François I pour faire bâtir dans les places vacantes de Paris, afin d'embellir cette Ville, ayant fait bail à plusieurs personnes des Hôtels d'Artois et de Bourgogne, sans la charge de cens et rentes dûs aux Chapelains de Point-Lasne, ces Chapelains intenterent un procès dont je n'ai pas trouvé la suite. La célébrité de leur Chapelle y avoit occasionné l'établissement d'une Confrerie de S. André. *Elle étoit,* dit l'Auteur du Journal de Paris sous Charles VI, *au Moustier Saint Huitasse en* 1418, *au mois de Juing. Les Prêtres et autres avoient un chapeau de roses à la teste.* Sauval, T. III. p. 94, rapporte un Arrest du Parlement de l'an 1416, où les grands droits de ces Chapelains sont énoncés. Aussi dans le Pouillé Parisien écrit vers l'an 1450, ces Chapellenies sont-elles qualifiées *Optimæ Capellaniæ.*

Après ces Chapelles presque aussi anciennes que la premiere fondation de l'Eglise de Saint Eustache, c'est la place de faire mention d'une autre dont on ignore le titre, et qui fut fondée en 1331 par le Roi Philippe de Valois qui s'en retint la nomination: c'est tout ce que j'en ai appris par un ancien Registre du trésor des Chartes. *Littera* 31.

Chartul., min. Ep. Par. fol. 261.

Hist. Eccl. Par. T. II. p. 643.

Autog. in Arch. Episcop.

Les autres Chapellenies les plus remarquables sont 1° Celle qui est titrée de S. Jacques et de S. Anne. Elle fut fondée en 1342 par les exécuteurs du testament de Marie la Pâticiere, Bourgeoise, qui acheterent pour la doter une rente sur la boëte Royale de la Marée. En 1443, Charles de Montmorency, Seigneur de Bobigni, y présenta. 2° La Chapellenie de S. Jean-Baptiste fondée en 1382 par Jean de Fontenay, bourgeois, de 20 liv. de rente, sur plusieurs maisons de la Censive Episcopale. 3° Celle de S. Leonard qui est mentionnée dans un titre de l'an 1336. On y joignoit aussi S. Lié en 1481, selon un acte rapporté dans Sauval, T. III. p. 441. Louis d'Orleans, frere du Roi Charles VI, est dit avoir bâti une chapelle à S. Eustache et y avoir fondé des Messes par son Testament du 19 Septembre 1403. Il y en a une autre dont la nomination est dite dans des titres depuis deux cens ans appartenir

à MM. Nicolaï, Seigneurs de Goussainville; mais il y a de la diversité sur le nom du Saint dont elle est titrée. On trouve encore mention d'une Chapelle de S. Radegonde; mais un titre moins commun est celui de S. Lucrece, Vierge et Martyre d'Espagne, porté par une de ces Chapelles. J'ai indiqué un peu plus haut l'Autel de S. Venice, Patrone des Lingeres des Halles que l'Abbé Chastelain a fait voir être un nom factice.

Alman. Spir. 23 Nov.

Martyr. Bimest. 13 Janv.

On voit dans le tresor des Chartes, Registre 164, une permission que Charles VI donna aux porteurs de bled, d'établir à Saint Eustache une Confrerie de Notre-Dame et de S. Louis.

L'une des plus anciennes Confreries de cette Eglise après celles de S. André et de S. Louis, est celle de la Magdelene dont il est fait mention dans Sauval à l'an 1423, et dans plusieurs titres postérieurs.

Sauval. T. III, p. 309, 310.

Sur la fin du même siécle il y eut deux permissions données par l'Evêque de Paris, d'établir encore d'autres Confreries à Saint Eustache ou sur le territoire. Par la premiere du 31 Mars 1495, il est accordé à quelques Bourgeois de cette Paroisse d'en ériger une en l'honneur de S. Geneviéve dans la Chapelle de Nanterre de Paris pour parvenir à pouvoir la rebâtir : on ignore en quel endroit de la Paroisse elle étoit. Par la seconde de l'an 1496, il est loisible à M. le premier Président d'établir une autre Confrerie en l'honneur de S. Roch dans une Chapelle de S. Eustache, et de la faire annoncer dans les Paroisses de Saint Germain et de Saint Sauveur. Cette époque de 1496 convient mieux à l'établissement de cette Confrerie de S. Roch, que celle de l'an 1300 que l'on marque dans les affiches annuelles de cette Confrerie, puisque S. Roch n'est mort qu'en 1327. Il est parlé de plusieurs autres Confreries de cette Eglise dans le Code des Curez, à l'occasion des difficultés qui s'étoient élevées pour le pas entre les Confreres. M. François-Robert Secousse, Curé, consentant que chacune eût le pas à la Fête de son titre, le Parlement ordonna le 4 Août 1708, qu'à chacune de ces Fêtes il n'assistera à l'Eglise que la Confrerie du titre dont est la Fête. La Confrerie de Notre-Dame de Bon Secours pour le soulagement des Pauvres honteux a été autorisée par Lettres Patentes données au mois d'Avril 1662.

Reg. Ep. Par.

Ibid.

T. II, p. 534.

Cette Eglise est terminée à l'orient par une Chapelle souterraine (et néanmoins moderne) du titre de S. Agnès. Les charniers qui y sont contigus ont été commencés en 1647.

La Communauté des Prêtres doit ses commencemens à M. Pierre Martin, Curé. En 1674 il fit acquisition d'une maison sise rue Montmartre presque vis-à-vis son Presbytere, pour y loger une partie des Prêtres de la Paroisse; et il déclara que M. Jerôme du Four Aligret, Conseiller au Parlement de Paris, lui avoit donné

vingt mille livres, pour payer une partie du prix de cette maison. M. Crozat le cadet a donné depuis, sçavoir par contrat du 25 Janvier 1735, la somme de six mille vingt livres de rente pour contribuer à la nourriture d'une partie de ces Prêtres.

L'Eglise de Saint Eustache est le lieu de la Sepulture de plusieurs illustres familles, entre autres de MM. Colbert et d'Armenonville.

Plusieurs Ecrivains célébres y sont pareillement inhumés, tels que Voiture, Vaugelas, Furetiere, le Poëte Benserade. Je ne parle pas de du Haillan, ni de tous les sçavans décédés à la Bibliotheque du Roi qui est située sur cette Paroisse.

A mesure qu'il a été besoin de bâtir dans l'intérieur de Paris, on en éloigna les cimetieres, celui de la Paroisse de Saint Eustache avoit été entre la rue du Bouloir et celle des Petits-Champs. Il fut permis en 1560 de l'aliéner, et l'on trouve qu'en effet il avoit été vendu à Jean Crocheri, bourgeois : cela fut apparemment sans succez, puisqu'il fut besoin en 1625, d'une seconde permission pour cette aliénation. Il a été depuis transporté à S. Joseph, chapelle moderne.

Reg. Ep. 21 Oct. 1560, et 17 Jul. 1561, et 14 Aug. 1625.

Pour avoir une idée de l'étendue et circuit de la Paroisse de Saint Eustache, il faut d'abord sçavoir que la rue de la Lingerie des deux côtés en est, puis de la rue aux Fers le côté gauche ou septentrional, de là y comprendre le côté gauche de la rue S. Denis jusqu'à la maison qui a pour enseigne la Sellette rouge, située entre la rue Mauconseil et la rue du Petit Lion. De là le terrain penétre dans le derriere de cette maison et d'autres qui sont plus loin, traverse le milieu de la rue Françoise, puis passe à travers la Comedie Italienne, et vient jusqu'au Cul-de-sac de la Bouteille. En tout cela ce qui est à gauche est de Saint Eustache. De ce Cul-de-sac, en montant la rue de Montorguëil, la rue des Petits-Carreaux, et suivant la rue des Poissonnieres, tout ce qui est à gauche en est pareillement.

Hors la barriere, cette Paroisse a le côté gauche de la rue d'Enfer, de la rue Goguenard et de celle de S. Lazare anciennement dite des Porcherons.

Revenant vers la Ville, elle a encore le côté gauche de la rue dite Chaussée de Gaillon, d'où elle entre dans la rue de Louis le Grand, et penétre à travers de tous les jardins des grandes maisons de la rue neuve S. Augustin, en tirant une ligne qui vient aboutir à l'endroit où étoit située la porte Richelieu.

A cet endroit elle a les deux côtés de la rue Richelieu, mais ensuite à commencer à trois maisons avant qu'on soit vis-à-vis le Cul-de-sac Menard, elle n'a plus que le côté gauche de cette rue, jusqu'à la rue S. Honoré, et depuis le coin de la rue S. Honoré

tout le côté gauche jusqu'à la rue de la Lingerie où nous avons commencé.

L'HOSPITAL DE S. EUSTACHE a été érigé selon Sauval en 1320 ou environ, par Philippe de Magni au coin de la rue Quiquetonne pour toute sorte de personnes. On lit ailleurs, qu'en l'an 1500, une somme leguée par la veuve Nicolas Feret, fut employée à le rebâtir à neuf, et il est dit situé au même coin rue Montorgueil. Le Parlement le destina en 1535 à mettre ceux qui étoient atteints de diverses maladies, entre autres du mal Saint Mein et du mal S. Fiacre. Je n'ai rien trouvé de plus sur cet Hôpital.

Sauval. T. I, p. 508.

Reg. Parl. 31 Déc. 1531.

Ibid., 3 Mars.

SAINT JACQUES DE L'HOPITAL a été bâti sur un terrain qui étoit de la Paroisse de Saint Eustache, un peu plus de cent ans après l'érection de cette Cure, c'est-à-dire vers l'an 1322 : mais avant qu'il fût bâti, les confreres Pélerins de S. Jacques avoient déja tenu leur confrerie soit à Saint Eustache, soit aux Quinze-vingt. J'ai peu de choses à ajouter à ce qui est très-amplement traité par M. Piganiol, lequel a fait remarquer les oppositions que le Chapitre de Saint Germain et le Curé de Saint Eustache formerent à cet établissement. J'ai trouvé de plus dans le Trésor des Chartes du Roi, que Philippe de Valois y fonda l'an 1329 une Chapellenie de 25 livres de rente. J'ai aussi lû que pour être admis dans le nombre des confreres, si quelque incommodité empêchoit qu'on allât à S. Jacques en Galice, il fut réglé en 1384 qu'il suffiroit de donner à l'Hôpital une somme égale à celle que le voyage auroit coûté. J'ai aussi trouvé que dès l'an 1343 quelques rédacteurs d'actes qualifierent de Chanoines ceux qui célébroient l'Office dans cette Eglise. Quant à l'usage de ce Clergé de représenter sur son sceau Charlemagne avec S. Jacques, il vient de ce que ceux qui le composoient, ont entendu de leur Eglise ce qui se lit dans le faux Turpin, sçavoir, que cet Empereur avoit bâti entre Paris et Montmartre une Eglise du titre de Saint Jacques. Mais ils se sont trompés, s'ils ont crû que cela devoit s'entendre de Saint Jacques de l'Hopital ; car quoique le fait ne soit pas plus véritable à l'égard de Saint Jacques de la Boucherie, ceux qui ont fabriqué l'Histoire de Turpin n'ont pû avoir en vûe que cette Eglise de la Boucherie, puisque on a des exemplaires de cette Histoire fabuleuse écrits dès le treiziéme siécle, auquel l'Eglise de Saint Jacques de l'Hopital n'étoit pas encore bâtie. Ce qu'il y a aussi de particulier à l'Eglise de cet Hopital, est qu'on y admit aussi au XV et XVI siécles les confreres de deux autres célébres pélerinages, sçavoir, de celui de S. Claude en Franche-Comté, et de celui de S. Nicolas de Varengeville, connu autrement sous le nom de S. Nicolas en Lorraine.

Actes de Confr. 1430 et 1554.

Tab. Ep. in Spir.

La bâtisse et la distribution de cetté Eglise est fort irreguliere, quoique l'édifice soit bien orienté. On y voit des Fonts baptismaux.

LA JUSSIENNE. Une Chapelle presque aussi ancienne et située sur cette Paroisse, est celle que le peuple appelle *la Jussienne,* au lieu de sainte Marie Egyptienne, à ce que l'on prétend. Du Breul et ceux qui le copient ont crû, à cause que les Augustins ont d'abord demeuré en ce quartier-là, dont une des rues a conservé le nom, que la Jussienne avoit été leur Chapelle, ce qui n'est nullement fondé; car la charte de 1290 qu'il produit n'en dit rien. Ce que j'en ai découvert de certain, est qu'en 1374 on l'appelloit simplement la Chapelle de l'Egyptienne; que dès-lors cette Chapelle avoit deux Chapelains qui constituerent à l'Evêque de Paris une rente annuelle pour l'amortissement qu'il leur avoit accordé de plusieurs rentes, dont il y en avoit d'assises sur une maison de sa censive joignant cette Chapelle. Dans un acte de 1438 cette Chapelle est ainsi désignée : *L'Eglise de l'Egiptienne de Blois*. En 1481, de cette Chapelle dépendoient des jardins auxquels touchoit une maison de la rue Montmartre. En 1570, on disoit *la rue de l'Egyptienne, autrement Coq-Heron*. L'Auteur du Pouillé de Paris rédigé vers 1450 a conçu ainsi l'article de cette Chapelle: *Capella Sanctæ Egyptianæ in Parochia Sancti Eustachii, ubi duæ esse debent Capellaniæ, quarum una Capituli Turonensis et alia Parisiensis: et confeci litteras unius ad collationem Domini pleno jure*. Dans des Ecritures de l'Evêque d'environ 1470 contre les installations Archidiaconales, se lit cet article: *Il y a deux Chapelles en la Chapelle de l'Egyptienne que possédent à présent Messires Jehan Niceron et Girard de Herbay qui jamais ne furent installez par l'Archidiacre.*

Tab. Ep. in Spir. et temp.

De tout ce que je viens de dire, on pourroit présumer que cette Chapelle a été un lieu de clôture pour une femme de la Ville de Blois dans le XIV siécle, où ces sortes de recluses étoient connues à Paris, comme je l'ai dit plus haut, laquelle femme se seroit d'abord mêlée du métier des Egyptiens ou Bohêmiens, et auroit voulu en faire pénitence; ou bien parce que ces sortes d'Egyptiens ou devins se disoient condamnés par pénitence à des pélerinages, ç'auroit été une espece de pénitente qui auroit fait de ces sortes de pélerinages par mortification, et se seroit enfin renfermée proche cette Chapelle pour y finir ses jours en pénitence, comme Ste Marie Egyptienne qu'on lui auroit donné pour modele. On peut aussi inferer, de ce que l'un des deux Chapelains de cette Chapelle de l'Egyptienne de Blois étoit à la nomination du Chapitre de Tours, et l'autre à celle de celui de Paris, que deux Chanoines de ces Eglises ou bien un

Voyez Pasquier, L. IV, ch. CXIX.

particulier qui étoit Chanoine dans les deux, l'auroit dotée, ou fait bâtir.

Au-dessus de l'Autel de cette Chapelle, à la vitre qui est vers le midi, est représenté S. Christophe, à celle du Septentrion, S. Nicolas. Au reste des vitrages, tant à droite qu'à gauche, est peinte la vie de Ste Marie Egyptienne, d'un travail d'environ le tems de François I, et au bas de toutes est un chiffre des Marchands. Au vitrage qui suit celui de S. Christophe se lit que *les Drapiers Gouverneurs de ce lieu ont reparé cette Chapelle.* Les douze Apôtres sont en relief proche les douze croix de la Dédicace, laquelle suivant une inscription gothique, qui se voit au dehors du côté de la grande rue, a été faite le Dimanche après la Toussaint, l'année y a été omise; mais l'écriture a au moins 200 ans. On lit sur l'aigle de cuivre qui est au chœur, qu'elle a été donnée en 1559, par Jean Gayus. Le Clergé de Saint Eustache y vient faire l'Office le jour de la Fête.

HOPITAL DES VEUVES. Catherine du Homme, épouse de Guillaume Barthelemi, Maître des Requêtes, dont elle n'eut pas d'enfans, ordonna par son testament du 27 Mars 1497, qu'il seroit fondé un Hôpital pour huit pauvres femmes veuves et anciennes filles de quarante ans dans la rue de Garnelles, dite depuis Grenelle. Sa sœur et heritiere, Jeanne du Homme, épousa Henri Rousselin dont ils eurent Jeanne Rousselin qui fut mariée à Michel le Pileur lesquels firent bâtir cet Hôpital, et firent mettre sur la porte les noms de Catherine du Homme et de G. Barthelemi, son mari. Ce Michel le Pileur fonda à Saint Jacques de la Boucherie un Salut pour la veille de l'Annonciation, où doivent se trouver les femmes veuves de cet Hôpital. Jean le Pileur son fils aîné, Avocat au Parlement, fut fait, par accord de famille du premier Juillet 1528, seul nominateur du même Hôpital. Nicolas le Pileur y legua par son testament treize livres de rente. Messieurs le Pileur ont encore la nomination de ces veuves. Depuis peu d'années le sieur Bauvin Marchand a fait abattre cette Maison qu'il avoit acquise par échange d'une autre.

Il y a encore sur cette Paroisse, rue du gros Chenet, une autre Maison de veuves fondée par une famille différente.

Il n'y a que deux Couvents sur cette Paroisse, LES AUGUSTINS dits *Petits Peres*, établis vers 1623, sur une partie du Fief de la Grange Bataillere; et les FILLES DE S. THOMAS D'AQUIN, rue neuve S. Augustin, où elles se fixerent vers l'an 1652. Le célébre Lulli est inhumé dans le premier de ces Couvents.

Il faut y ajouter la Communauté de Filles de S. Agnès, commencée en 1678. Ces Filles ne font point de vœux.

SAINT JOSEPH est une Chapelle située dans la rue Montmartre : elle appartient à Saint Eustache, en vertu du don du Chancelier Seguier pour le cimetiere que cette Paroisse avoit rue du Bouloir derriere son Hôtel, et en conséquence on y a transferé le cimetiere. On commença à jetter les fondemens de cette Chapelle l'an 1640. Etienne Tonnelier, Curé de Saint Eustache, benit la premiere pierre qui fut mise le 14 Juillet par Pierre Seguier, Chancelier de France, premier Marguillier. C'est dans le cimetiere voisin qu'a été inhumé Moliere avec la permission de M. de Harlay, Archevêque, l'an 1673, et en 1695, Jean la Fontaine, célébre Poëte : S. Joseph n'est point une Aide de Saint Eustache ; et il n'y a ni saint Ciboire ni Fonts Baptismaux.

Au XIII siécle, vers le regne de S. Louis et encore après, les environs de Saint Eustache étoient assez peu peuplés pour qu'il fût facile aux Princes et Seigneurs d'y avoir des Hôtels spacieux et accompagnés de jardins : ce qui n'étoit point si aisé dans le quartier de l'Université à cause des Colleges qu'on y bâtissoit alors. De là l'Hôtel dit le Sejour du Roy, qui ne servoit cependant qu'à faire sejourner les chevaux du Roy ; l'Hôtel des Comtes de Flandre, celui de Nesle, depuis dit celui de Behagne ou Boheme, et celui des Comtes d'Artois. Le souvenir de celui du Roy est conservé dans le nom de la rue du Jour, ainsi appellée au lieu de la rue du Sejour. S'il étoit encore besoin de refuter Duchêne qui a pris l'Hôtel de Nesle bâti à l'endroit où est le College Mazarin pour celui-ci, il n'y auroit qu'à produire l'acte par lequel Jean, Seigneur de Nesle, reconnoît au mois de Decembre 1230, que c'est par grace qu'on lui a permis d'avoir un Oratoire dans sa maison sise *in Parochia Sancti Eustachii,* voulant qu'après sa mort sa fille et son épouse ses successeurs n'en jouissent point, mais qu'elle soit demolie ; et que durant sa vie s'il s'y fait des oblations elles appartiennent au Doyen de Saint Germain et au Prêtre de Saint Eustache. La Reine Blanche, mere de S. Louis, logea depuis dans cet Hôtel ; au siécle suivant il appartint à Jean, Roy de Bohême. Charles VI le donna depuis à Louis, Duc d'Orleans, mais au bout de cent ans un autre Duc d'Orleans en donna une partie à la nouvelle Communauté des Filles Penitentes qui eurent le reste d'un Chambellan du Roy Louis XII. Leur maison fut offerte aux religieux de S. Magloire lorsque la Reine prit leur Monastere pour y placer ces Filles ; mais ils la refuserent. Ainsi la Reine Catherine de Medicis fit tout démolir, et construire un Hôtel où elle logea, et qui ne fut appellé l'Hôtel de Soissons que depuis 1604, [lors] que Charles de Bourbon, Comte de Soissons, l'acheta. Tout en a été abbattu en 1749 : et alors on y a vû à découvert en plusieurs endroits les restes des fondemens des

Gloss. Gang. voce Sejornum Regis.

Chartul. Maj. Ep. fol. 15.

anciens murs de Paris, et ceux de la belle Chapelle de la Reine, qui avoit été assez grande pour qu'on y fit quelques Sacres d'Evêques [1]. On lit qu'en 1599, Jean du Bec, Evêque de S. Malo, y fut sacré le 14 Mars, et le 6 Juin suivant Arnoul de Bellievre, Archevêque de Lyon. *Reg. Ep. Par.*

Il y auroit peut-être bien d'autres remarques à faire sur le quartier de Saint Eustache, pour perfectionner ce que Sauval et d'autres ont écrit touchant l'origine des rues qu'on y voit, ou du moins pour les rassurer dans leurs doutes. Je ne vois pas par exemple que Sauval ait eu raison de ne pas dire constamment que la rue Coquilliere a eu son nom de Pierre Coquillier, et d'en douter comme il fait, T. II. p. 190. Ce Bourgeois de Paris est connu par une date plus ancienne que l'an 1292. Lui et Geneviéve sa femme avoient assigné à l'Evêque de Paris dès l'an 1269, une rente de 70 sols pour le terrain qu'ils tenoient de lui. Son nom fut aussi donné à une porte de la Ville qui étoit voisine : je la trouve nommée la Porte au Coquillier en 1339; mais en 1397 on l'appelloit aussi la Porte de Flandre à cause de l'Hôtel de ce nom, et elle faisoit alors le coin de la rue de Garnelles dite aujourd'hui de Grenelle. Robert, Comte de Flandres, époux d'Ioland de Nevers, voulant augmenter les dépendances de son Hôtel, dont le principal avoit appartenu à Coquillier, avoit pris encore de l'Evêque de Paris sur la fin du XIII siécle, le manoir que les Augustins venoient de quitter, et dans lequel ce Prélat étoit rentré par faute de payement.

Tit. rue. Coq., num. 22. *Chart. min. Ep. Par. fol. 124.*

Sent. du Bailly Episcop. 16 May 1397.

Chart. maj. Ep. fol. 90.

C'est proche cette même rue Coquilliere, qu'a été faite presque de nos jours une découverte remarquable. Comme M. Berrier, Secretaire du Conseil d'Etat, faisoit travailler dans le jardin de sa maison située en cette rue, vers l'an 1684, on trouva dans une tour de l'enceinte de Paris faite sous Philippe-Auguste, à deux toises de profondeur, parmi les graviers, une tête de femme de bronze, creuse, fort bien faite, un peu plus grosse que le naturel, avec une tour crenellée figurée au-dessus de la même tête et de même matiere. Après avoir été conservée dans la Bibliotheque de M. l'Abbé Berrier, son fils, elle a passé ensuite à M. le Duc de Valentinois, d'où en 1751 elle est revenue au Roy. La même année l'Academie des Inscriptions et Belles lettres à laquelle elle a été presentée au mois de Juin, a trouvé que cette tête avoit une

Sauval. T. I, p. 56.

1. Ces mêmes fondemens ont été encore mieux exposés au jour du mois d'octobre 1753 par les tranchées qu'on y a faites : ce qui denote que les murs et les tours de Paris de la cloture de 1211 n'ont pas été si près de l'Eglise de S. Honoré que les cartes de M. la Mare les marquent. Guillaume le Breton, auteur du tems, fait entendre au commencement du VIII livre de son Poëme sur Philippe-Auguste, que la ville de Caën et celle de Paris étoient alors d'une égale grandeur.

parfaite ressemblance avec celle de Faustine la mere, femme de l'Empereur Antonin Pie, de laquelle on a une medaille où elle est représentée avec une tour sur la tête, de même que Cybele, et avec cette inscription : MATRI MAGNÆ.

Vers le milieu du mois d'Août de la même année, des maçons ont decouvert en terre à dix-huit pieds de profondeur derriere la maison occupée par M. le Riche, Tresorier des Invalides, rue Vivienne, plusieurs morceaux considerables de marbre blanc avec des bas reliefs dessus, dont deux representent des repas (et l'un paroît être de Gaulois-Romains qui mangent une hure). Le plus considerable est une urne quarrée qui avoit contenu les cendres d'une fille, dont l'épitaphe sur la face de devant est en ces termes :

AMPUDIÆ
AMANDÆ
VIXIT ANNIS XVII.
PITHUSA MATER FEC.

Le Fief de Teroüenne que les titres latins appellent *Terra Morinensis,* est situé sur la Paroisse de Saint Eustache dans le quartier qui fait partie de l'ancien Champeaux et qu'on appelle les Halles ou les environs. Il m'a paru après bien des recherches, que ce Fief qui est au Roy depuis longtemps, a tiré son nom d'un Evêque de Teroüenne, Evêché des Morins aux Pays-bas. Cet Evêque s'appelloit Adam ; il siégea à Teroüenne depùis 1213 jusqu'en 1229. Avant ce tems-là il avoit été Archidiacre de Paris. Comme Gautier son frere étoit surnommé de Monstreul, peut-être étoient-ils issus des Chevaliers Seigneurs de l'un ou de l'autre des deux Montreüil qui sont au Diocése de Paris. Quoiqu'il en soit, nous apprenons que Gautier avoit eu un Fief au Territoire de Champeaux situé à Paris, avec Justice et Censive. Il est vrai que nous ignorons si Adam en avoit aussi un au même lieu ; mais il est certain qu'il hérita de celui de Gautier qui mourut avant lui. Et comme il alla se faire Religieux à Clervaux en 1229, il est probable que ce fut alors qu'il se défit de ses biens, et que ce Fief qui avoit eu de lui le nom de Teroüenne, parvint au Domaine par vente ou par donation. Ce Fief étoit possédé en 1330 par un nommé Adam de S. Mamert. Ce fut alors que Pierre des Essarts qui est simplement qualifié Bourgeois de Paris, en fit l'acquisition au profit du Roy, ainsi qu'il paroît dans un titre de la Chambre des Comptes mentionné dans l'Inventaire de cette Chambre à la Bibliotheque du Roy.

Gall. Chr. in Ep. Morin. Inst., col. 490.

Je n'ai plus qu'un mot à dire sur un autre lieu : c'est sur la rue des Prouvaires dont on a cherché en vain l'étymologie. Quoique ce nom ait été écrit de bien des manieres, la racine reste

toujours la même. Au XIII siécle, en parlant des Prêtres, on disoit *Seignors Prevoires ;* ce qui étoit formé du latin *Seniores Presbyteri:* cela se lit ainsi dans les copies des Sermons de l'Evêque de Paris, Maurice de Sully, décédé en 1196. Le testament de Jean de Fontanoy, Bourgeois de Paris, de l'an 1227 et de Bauteur (c'est-à-dire Batilde) sa femme, marque qu'ils laissent au *Provoire de S. Jaques X sols de rente pour ferre leur aniversaire.* Dans un manuscrit de Sorbonne du XIII siécle parmi ceux qui viennent du Cardinal de Richelieu, est l'histoire *du Prevoire qui trouva le Boterel en son Calice* (Boterel signifioit un crapau). Une Chronique françoise du XIV. siécle met à l'an 858 : *Li Prevoires chanterent leurs Litanies parmi la Ville et gitterent eau benite par les Hosteulx.* Encore à présent en Franche-Comté une redevance de bestiaux qui se paye aux Prêtres, est appellée le droit de Prévoire : ainsi la rue des Prouvaires étoit anciennement la rue des Prêtres de Saint Eustache.

Tab. S. Maglor.
Cod. 367, vel. 424.

DE L'EGLISE DE SAINT SAUVEUR

AUTRE DÉMEMBREMENT DE SAINT GERMAIN L'AUXERROIS

La Paroisse de Saint Sauveur est un démembrement qui fut fait de celle de Saint Germain l'Auxerrois, environ dans le même tems que celle de Saint Eustache. Car on lit que dès l'an 1216, le Doyen arrêta les entreprises du Prêtre qui desservoit la Chapelle de la Tour, par une sentence d'arbitres, qui déciderent que le Doyen avoit le même droit dans cette Chapelle que dans l'Eglise de Saint Germain. Cette Chapelle de la Tour étoit le lieu où les Habitans de ce canton avoient obtenu de s'assembler comme dans une succursale, à cause de l'éloignement dont ils étoient de la Paroisse : elle avoit été ainsi nommée à cause qu'elle étoit voisine d'une tour.

Gall. Chr. T. VII, col. 257.

L'existence de cette Chapelle en ce lieu dès l'an 1216, suffit pour détruire ce que dit Sauval, que c'est S. Louis qui la fit bâtir en 1250.

Sauval, T. I, p. 342.

Environ cent ans après, c'est-à-dire en 1303, le Chapitre de Saint Germain tiroit quelque revenu de cette Eglise, dite alors Saint Sauveur; et l'on voit par le serment que Thomas de Ruel Curé prêta aux Chanoines en 1335, que les Curés des deux nouveaux démembremens faisoient les mêmes soumissions. Aussi le Chapitre alloit-il autrefois officier dans l'une et l'autre Eglise,

Gallia Christi. Col. 261.

et il s'est toujours maintenu dans le droit d'y nommer un Curé. Il avoit même conclu, il y a environ deux cens ans, d'unir cette *Comp. Ep. 1544.* Cure à sa mense, et il payoit pour cette union une somme annuelle à l'Evêque : mais le Parlement rendit contre le projet de cette *Reg. Par.* union un Arrêt le 31 Mars 1560. Les Heures Canoniales et la Grand'Messe quotidienne y avoient été fondés sept ans auparavant par Guillaume d'Osserre, Marchand, et Gillette Magdelin, sa femme, qui conjointement avec Jeanne Fontaine, veuve de Noël Robert aussi Marchand, avoient donné pour cela la maison de *Reg. Ep. Novemb. 1553.* S. Christophe près la porte des Peintres, et d'autres biens.

L'Eglise nouvellement rebâtie avoit été dédiée vers le regne de François I, le mercredi de la semaine de Pâques : mais il fut permis en 1551 d'en transferer l'Anniversaire au second Dimanche suivant.

Reg. Ep. Par. 2 Aug. 1537. Guillaume, Evêque d'un Siége *in partibus* appellé *Alexia,* y bénit, de l'agrément de l'Evêque de Paris, sept Chapelles. Une de N.-D. de Pitié; une de S. Preject Martyr et de S. Maturin; une troisiéme des SStes Susanne et Marguerite; la quatriéme sous le titre des SS. Denis, Sebastien et Roch; la cinquiéme sous celui de l'Annonciation; la sixiéme du titre des SS. Vincent Martyr et Claude; la derniere sous l'invocation des SS. Leonard, Henri et Elisabeth. S'il faut en croire le placard qui s'affiche tous les ans pour annoncer la Fête de S. Prix, la dévotion envers ce Saint dans cette Eglise avoit commencé par une Confrerie instituée en 1433. Au reste, cette Eglise étoit restée imparfaite; car on lit qu'en 1571, le 30 Novembre, les Marguilliers eurent de l'Abbaye de Montmartre une maison qui tenoit à cette Eglise, et cela pour son aggrandissement, moyennant une rente que lui avoit transportée Jean de Canapeville, Marchand, Marguillier.

Il n'est pas besoin d'avertir ici que les Eglises qui sont sous le titre de Saint Sauveur, et celle-ci entr'autres, prennent la Transfiguration pour leur grande Fête. Quelques-uns assurent que S. Jean l'Evangeliste est le second Patron de cette Eglise. Quentin Gesnault qui en étoit Curé en 1607, ayant eu d'Anne de Beauvilliers, Abbesse de Montmartre, quelques reliques des anciens Martyrs anonymes de ce lieu, obtint qu'elles seroient exposées, et *Reg. Ep. 30 Maii 1607.* l'Evêque accorda des Indulgences pour le jour de la Translation.

L'édifice de cette Eglise est dans un goût d'architecture moderne mixte. Une loterie accordée en 1713 a beaucoup servi à l'embellir; la Chapelle de la Vierge est ce qu'il y a de plus remarquable. Au reste, le corps de l'Eglise est assez symmetrisé et bien orienté.

Piganiol. T. III, p. 387. Martin Marrier, célebre Benedictin de Saint Martin des Champs, dont l'on a plusieurs ouvrages souvent cités dans ce présent livre, étoit né sur cette Paroisse en 1572.

Le gros de cette Paroisse forme un quarré à angles très-inégaux. Pour le suivre dans la rue S. Denis, il faut commencer après la septiéme maison qui se trouve entre la rue Mauconseil et la rue du Petit-lyon, où il y a pour enseigne la Sellette rouge. La maison d'après est la premiere de S. Sauveur. Il faut compter tout de suite dans le même côté jusqu'à la rue Bourbon, qui est près la porte S. Denis; entrant à gauche dans cette rue, la suivre à la même main jusqu'au bout par où elle se rend à la rue du petit Carreau; le côté gauche de cette derniere rue en descendant, est de Saint Sauveur : une partie de la rue Montorgueil du même côté en est pareillement, jusques vis-à-vis le Cul-de-sac de la Bouteille. A cet endroit la ligne qui sépare Saint Sauveur et Saint Eustache, traverse le théâtre de la Comedie Italienne, coupe les deux côtés de la rue Françoise puis les maisons qui sont derriere cette rue Françoise s'étendent jusqu'à la cour de la Sellette rouge.

Le terrain de L'HOPITAL DE LA TRINITÉ qui est vaste, est aussi de Saint Sauveur, avec quelques maisons du côté droit de la rue S. Denis, en allant à la Porte du même nom, et toutes celles de la rue Darnetal ou Greneta, qui depuis la Fontaine à gauche bordent cet ancien enclos, comme aussi la Cour située au bout du Cul-de-sac Bas-four, rue S. Denis.

Cet Hôpital est l'un des plus anciens de Paris. Dès l'an 1217, il est fait mention de l'Eglise de la Trinité de cette Ville, devant laquelle Eglise étoient des maisons de la censive épiscopale appartenantes au Temple. On nomma quelquefois cet Hôpital dans les commencemens l'Hôpital *de la Croix-la-Reine*. Un titre de l'Abbaye de Saint Magloire de l'an 1262 le désigne ainsi, *Domus Trinitatis de cruce Reginæ*. Mais dès le tems de sa fondation, on avoit dit *Ellemosinaria de Cruce Reginæ*. Ce n'est pas qu'une Reine en fût fondatrice, mais c'est que le lieu où les nommés Palée et Escuacol l'établirent vers l'an 1200, étoit voisin d'une Croix surnommée *de la Reine ;* de la même maniere que la fontaine voisine prit aussi le nom de *Fontaine la Reine*. Les conditions sous lesquelles le Chapitre de Saint Germain l'Auxerrois, dont la Paroisse s'étendoit alors jusques-là, consentit à cet établissement, se lisent dans tous les Historiens modernes de Paris. Il fut conduit d'abord par des Prêtres séculiers, et peu d'années après par des Prémontrés de l'Abbaye d'Hermieres. Le Chapelain élu par l'Evêque lui prêtoit serment, et ayant pris possession, il se rendoit au Chapitre de Saint Germain où il le prêtoit pareillement.

Chartul. min. Ep. Par. fol. 139.

Tab. S. Maglor. rue Darnetal.

Acte de 1202. *Chartul. maj. Ep. ad Calcem.*

La Reine qui a donné son nom à la Croix qui servoit à désigner la situation de cet Hôpital, me paroît devoir être Adelaïde, femme de Louis le Gros, d'autant qu'elle passe pour une des insignes bienfaitrices de la Leproserie de Saint Lazare, dont la censive

touchoit à cette Croix. A l'égard de Jean Palée, l'un des Fondateurs de la Trinité, je croirois que ce seroit de lui qu'auroit tiré son nom la rue Palée qui est dans ces quartiers-là. Il y avoit probablement eu son logis.

Cet Hôpital destiné à recevoir des passans, parvint aussi par la suite à avoir un Cimetiere pour les inhumer; et comme il étoit au-delà des portes de Paris, on le choisit pour y porter de cette Ville les corps des pestiférés : au lieu de les inhumer dans celui des Innocens : c'est ce qui fut pratiqué dans la peste de 1348, et qui continuoit encore en pareil cas au XVI siécle.

Plusieurs ont fait observer que dans le tems que les Prémontrés avoient l'Intendance de cet Hôpital, des Joueurs de Mysteres s'y insinuerent pour donner leurs représentations au public. On y faisoit la Confrerie de la Passion au moins dès l'an 1411, et l'Office s'y célébroit sur le revenu qu'ils tiroient du louage de la Sale. Leur grange donnoit dans la rue Darnetal devant la Croix de S. Laurent, suivant un acte de 1488. Ces Confreres se plaignirent en Parlement l'an 1548, de ce qu'on avoit pris leur Sale de représentation pour y loger de pauvres enfans; mais ils ne furent point écoutés; la Cour leur défendit même de jouer désormais la Passion : et c'est là l'époque de l'introduction des enfans qu'on y éleve, et auxquels on enseigne à travailler.

Reg. Parl. 17 Nov. 1548.

Le Cimetiere fut augmenté huit ans après, et béni par l'Evêque de Megare. L'Eglise ou Chapelle ayant aussi été aggrandie sur la fin du même siécle, Henri de Gondi fit la bénédiction de cette accrue et de trois Autels, sçavoir de la Trinité, S. Jean-Baptiste et S. Louis, le 15 Avril 1598.

Perm. du 23 Oct. 1556.

Reg.. Ep.

LES FILLES DIEU sont une Communauté située sur cette Paroisse; et elle est ainsi appellée, parce que des Religieuses de ce nom, établies au XIII siécle proche S. Lazare, s'y sont retirées, dans le tems des guerres des Anglois; car auparavant, le lieu où elles sont étoit un simple Hôpital fondé par un particulier nommé Humbert des Lyons. Les Religieuses réformées de Fontevrault y furent introduites sur la fin du XV siécle. « On ne peut trop louer « l'Ordre de Fontevrault, dit l'Abbé Chastelain, d'avoir conservé « jusqu'à présent l'ancien et excellent usage de dire Ténébres à mi- « nuit : ce que l'on voit pratiquer avec édification aux Filles-Dieu « de Paris, l'une des plus insignes maisons de cet Ordre, qui de « plus de 360 Eglises qu'il y a en cette grande Ville, n'ont cela « de commun qu'avec celle de Saint Victor et celle des Chartreux. » Je ne parlerai ici des Chapelles de leur Eglise que par rapport au titre singulier d'une d'entr'elles, qui est appellée de S. Abraham, dont j'ai vû des provisions de l'Evêque données le 5 Décembre 1500. A l'égard de celle de Ste Magdelene, qui avoit été fondée en 1360

Martyr. Bimest. p. 745, au 24 fév.

Reg. Ep.

par Jean de Meulant, Evêque de Paris, selon des Ecritures de l'an 1470 que j'ai vûes, le titulaire s'en étant démis, l'Evêque de Paris la réunit au Couvent l'an 1582. *Tab. Ep.*

DE LA PAROISSE

DE LA MAGDELENE DE LA VILLE L'EVÊQUE

DÉMEMBREMENT DE SAINT GERMAIN L'AUXERROIS

Tous nos modernes sont sujets à se copier les uns les autres sur cette Paroisse. Tous assurent qu'elle n'existe que depuis l'an 1639. Il est bon de détromper ceux qui pourroient leur ajouter foi. Cette Paroisse est marquée dans le Pouillé de Paris, écrit au commencement du XIII siécle sous le nom de *Villa Episcopi,* et la Cure, comme étant à la nomination du Chapitre de Saint Germain l'Auxerrois. Les Pouillés du XV et XVI siécle la supposent existante, puisqu'ils en font mention avec la même circonstance. Si quelqu'un vouloit révoquer en doute ces témoignages, on peut y ajouter un titre de l'an 1238, dans lequel est nommé le Prêtre (c'est-à-dire le Curé) de *Villa Episcopi,* une présentation à la cure faite par le Chapitre saint Germain en 1284, et une Epitaphe qui est aux Innocens, dans laquelle est marquée la sépulture de Jacques Boisson né à Poitiers, Bachelier en Decret, Curé de la Ville-l'Evesque, décédé en 1429; et enfin une permutation de la même Cure faite par Philbert Jonin, Curé, au mois de Juillet 1473.

De la Mare, Félib., Piganiol.

Chartul. Parv. Ep. Par., fol. 417.

Gall. Chr. T. VII, col. 260.

Recueil des Epitap. de Par. à la Bibl. du Roy, p. 629.

Reg. Desserv. aux Cures vac.

Cette Paroisse est, comme plusieurs autres, un démembrement de celle de Saint Germain l'Auxerrois, qui, comme je l'ai déja dit, étoit primitivement l'unique Paroisse de tout le territoire situé depuis le chemin de Saint Denis au sortir de Paris, jusqu'aux approches de Saint Cloud. Aussi est-ce pour cela que les Chanoines de cette Eglise, qui étoit comme le second siége de l'Evêque de Paris, y ont présenté le Curé, et y ont été officier le jour de la Fête jusqu'à ces derniers tems, qu'ils ont consenti à leur translation dans l'Eglise matrice. Le bâtiment de l'Eglise n'a rien d'ancien ni de mémorable.

Tous les plus anciens droits Seigneuriaux de l'Evêque étoient aussi dans l'étendue de cette immense Paroisse de Saint Germain, où ils avoient choisi leur maison de plaisance, où étoit un port sur la Seine, vis-à-vis la grange dans laquelle étoient reservés les fruits de leur récolte et de leurs Dixmes : c'étoit à la Ville l'Evêque *Tab. Ep.*

que ces choses se trouvoient réunies. On peut y ajouter le Pré-
Invent. Episc., fol. 128. l'Evêque de trente arpens au moins, dit autrement *les Joustes,* à cause des exercices qui s'y faisoient, sans compter une grande
Act. de l'an 1308. quantité de terres labourables qui forment un domaine considérable. Les grains qui en revenoient étoient portés à la Grange Bataillere, située un peu plus loin vers l'orient, et que de vieux
Invent. d'env. 1450. Inventaires appellent *Granchia prœliata,* par rapport à l'exercice des Joûtes dont je viens de parler, et autres exercices militaires. C'étoit ce lieu-là même qui avoit été appellé *Tudella* dans un Diplome de Louis le Débonnaire de l'an 820, rapporté dans les Capitulaires de Baluze, T. II. col. 1418; et dans le sens qu'il signifie un lieu environné de hayes, et destiné à se battre, ou à la revue des troupes, *Tutela,* id est, *Septum.* Gloss. Ces lieux, auxquels on ne faisoit plus d'attention, m'ont paru mériter d'être tirés de l'oubli. Mais on voit que même avant le XIII siécle, les Evêques en avoient inféodé certaines portions, aussi-bien que quelques uns de leurs droits, moyennant quelques redevances Seigneuriales.

Une énumération des feudataires de l'Evêque de Paris écrite
Chartul. Ep. Par. de Bibl. Reg. in prelim. vers l'an 1220, contient ces lignes : *Domina Isabella de Gif est femina Domini Episcopi, et de eo tenet quidquid habet apud*
Voyez ci-dessus, *Villeta Episc.* p. 39. *Villam Episcopi, tam in teloneo quam in dreturis.*

Aussi trouve-t-on que quelques riches Bourgeois de Paris avoient du bien et des maisons à la Ville-l'Evêque, mais c'étoit toujours dans la censive et Seigneurie des Evêques. Un notable d'entre ces Bourgeois, nommé Michel Chaligaut ou Chaligant, y possédoit sous Charles VI un Hôtel distingué. Son attachement au parti de Charles VII engagea le Roi d'Angleterre, qui se disoit
Sauval. T. III, p. 323. Roi de France, à le lui ôter, pour le donner à Jean le Clerc, son Chancelier.

Il faut cependant avouer que quoique l'Evêque de Paris eût dans la Ville-l'Evêque tous les droits Seigneuriaux, les Officiers du Roi lui disputerent la connoissance du meurtre, du rapt et de
Petit livre blanc du Châtelet, fol. 335. l'homicide. Il est resté un mémorial d'Enquête faite par eux à ce sujet l'an 1220 : c'étoit faute d'avoir entendu la signification du mot *Tudella,* qui revient à *Tutila* ou *Tutela* (*Septum,* Ερκος), que le Procureur du Roi du tems de François I, avoit cru que ce *Tudella* étoit le For-l'Evêque, et cela, parce qu'en écrivant, ou lisant le titre, on oublioit une virgule dans le Diplome de l'an 820 avant les mots *in ruga Sancti Germani.*

L'étendue de cette Paroisse comprend d'une part le Faubourg
Chart. maj. Ep. ad an. 1308, fol. 60. S. Honoré, jusqu'à celle du Roulle ; et d'autre jusqu'à la Chaussée de Gaillon et aux environs : mais les nouveaux noms des Chantiers et des rues font perdre l'idée et le souvenir des anciens lieux.

Proche de l'Eglise Paroissiale est un Prieuré de Benedictines du titre de Notre-Dame de Grace, où fut introduite, lors de la fondation en 1613 et 1615, une colonie venue de l'Abbaye de Montmartre.

DE LA PAROISSE DE SAINT ROCH

DÉMEMBRÉE DE SAINT GERMAIN L'AUXERROIS

C'est ici l'une des Eglises Paroissiales, dont les commencemens sont les plus connus. Elle est le dernier démembrement qui ait été fait de celle de Saint Germain l'Auxerrois.

Il y avoit eu dans l'emplacement qu'elle occupe deux Chapelles bâties en differens tems : l'une dite de Sainte Suzanne, qu'on appelloit aussi autrement la Chapelle de Gaillon, à cause de la rue qui avoit tiré le nom de Gaillon d'un Hôtel de Gaillon. On ne trouve point par qui elle avoit été fondée. La seconde Chapelle avoit été bâtie par Jean Dynocheau, marchand, Bourgeois de Paris, dans un manoir à lui appartenant, dont la nomination devoit lui être reservée sa vie durant, et ensuite appartenir à l'Evêque de Paris, suivant que j'ai lû dans la premiere nomination qui est du 2 Avril 1522, quoiqu'elle y soit dite bâtie en l'honneur de J. C. et de ses cinq playes : cependant l'acte de la Bénédiction qui en fut faite par l'Evêque le 5 Juin 1525, dit qu'elle est construite sous l'invocation de la Croix, de la Sainte Vierge et de tous les Saints.

Etienne Dynocheau, neveu de Jean, donna en 1577 une place et un jardin pour augmenter la Chapelle bâtie par son oncle. Elle fut l'année suivante érigée en succursale de Saint Germain, sous le titre des cinq Playes de N. S. et sous l'invocation de Saint Roch ; le tout du consentement du Chapitre de Saint Germain. Je pense que le titre de Saint Roch ne fut ajoûté qu'à l'occasion d'un Hôpital pour les gens affligés d'écrouelles qu'un Espagnol bâtit alors attenant cette Chapelle. Comme l'augmentation du bâtiment de l'Eglise restoit encore à faire, l'Evêque accorda en 1579 des Indulgences à ceux qui y contribueroient : ce qui fit tellement avancer l'ouvrage, qu'en 1580 l'Archevêque de Césarée commis par l'Evêque, bénit de nouveau cette Chapelle et le terrain voisin, pour y faire des inhumations, lequel après un second accroissement, fut encore béni par M. Tiercelin, Evêque de Luçon, en 1584.

Reg. Ep. 2 Mart. 1579. 29 Janu. 1580. 30 Jun. 1584.

Jusque-là la Chapelle de Sainte Suzanne n'étoit point comprise avec la nouvelle succursale. Jacques Baille, qui en étoit titulaire,

Reg. Ep. la céda en 1584 pour en augmenter le bâtiment, mais sans éteindre
10 Apr. 1584. 2 Dec. 1587 et 5 Mai. 1590. le titre, puisqu'on en trouve encore des provisions accordées en 1587 et 1590.

Depuis qu'on eut résolu de l'abbattre, on convint, pour en perpétuer la mémoire, d'ériger dans la nouvelle Eglise de Saint Roch un autel de Sainte Susanne. L'hôtel de Gaillon fut acheté par ceux qui demeuroient auprès de cette succursale l'an 1622; et dans les huit années suivantes, après les conventions faites de ce que cette
Reg. Ep. Eglise de Saint Roch payeroit à l'Eglise matrice de Saint Germain l'Auxerrois, et au Curé, elle fut érigée le 2 Mars 1629 en Cure ou Vicairie perpetuelle, à la nomination du Chapitre de Saint Germain.

En 1653, Louis XIV et Anne d'Autriche, sa mere, poserent la premiere pierre de l'Eglise que l'on voit aujourd'hui, laquelle n'a été continuée qu'à l'aide d'une Loterie dans le siécle présent, et n'a été finie qu'en 1740. La Dédicace en fut faite le 10 Juillet de la même année par M. l'Archevêque de Sens. On y conserve le radius d'un des bras de Saint Roch, obtenu par Madame de Vendôme et le Duc de Vendôme, son fils, de l'Archevêque et des Consuls d'Arles,
Descript. de Par. T. II, p. 335. et du Général des Maturins : mais si c'est véritablement un *radius* ou focile, le sieur Piganiol n'a pas raison d'ajouter que c'est l'os qui va de l'épaule au coude.

Ce qui a été détaché de Saint Germain pour former le territoire de Saint Roch, commence à la moitié de la boucherie des Quinze-vingt, c'est-à-dire, à la partie qui est à main droite en y entrant par la rue S. Honoré. Cela renferme ensuite les rues de S. Louis et de l'Echelle en leur entier, puis tout de suite jusqu'à la porte S. Honoré les deux côtés de la rue de même nom. De la rue de Luxembourg, il n'y a que les deux tiers d'en bas des deux côtés : de la rue des Capucines, les deux maisons plus voisines de ce Couvent, tant d'un côté que de l'autre. Après cela la rue de Louis le Grand, la rue neuve S. Augustin en entier. Dans la rue de Richelieu, depuis le cul-de-sac Menard tout le même côté de la rue jusqu'au coin vers les Quinze-vingt : et delà dans la rue S. Honoré, le côté droit, jusques vis-à-vis la Boucherie où nous avons commencé.

Il y a sept Couvents établis sur ce territoire, dont cinq étoient auparavant de la Paroisse de Saint Germain l'Auxerrois; leur époque étant antérieure à la distraction. Les voici tous selon l'ordre des tems.

Les Capucins ont commencé vers 1515. Les Registres de l'Evêché marquent à l'an 1583 qu'il fut permis à l'Evêque de Sisteron de faire la Dédicace de leur Eglise.

Reg. Ep. Les Feuillans établis vers l'an 1577. Les Chanoines de S. Laurent du Château de Joinville leur donnerent vers 1649, à la recommandation de la Duchesse de Joyeuse, un morceau de relique,

qu'on qualifioit de ceinture de S. Joseph. Le vertebre qu'ils ont de S. Robert, Abbé de Molême, depuis l'an 1665, paroît être plus averé. *Reg. Ep.*

Les Capucines établies en 1604 et 1606.

Les Dominicains Reformés, rue S. Honoré, établis vers 1612.

Les Filles de l'Assomption établies dans la même rue en 1622.

Les Filles de la Conception du Tiers-ordre S. François en la même rue, l'an 1635. Sauval observe qu'elles sont tenues, par traité de la même année, à envoyer à la Paroisse, le jour de l'ancienne fête de l'Eglise, un cierge et un écu d'or. Sauval. T. I, p. 334.

Les Nouvelles Catholiques, qui étoient auparavant ailleurs, ont été établies rue Ste Anne vers 1648.

CHAPITRE TROISIÉME

DE L'EGLISE ET PAROISSE DE SAINT GERVAIS

ET DE CE QUI EN A ÉTÉ DÉMEMBRÉ

Il y avoit à Paris une Eglise du titre de Saint Gervais dès le sixiéme siécle, du tems du Roi Childebert. Fortunat en parle deux fois dans la vie de S. Germain, Evêque de cette Ville, qu'il dit y être venu quelquefois faire sa priere, et il se sert toujours des termes de *Basilica Sanctorum Gervasii et Protasii*. Il y a toute apparence que l'édifice de ce tems-là étoit à la même place où l'on voit celui d'aujourd'hui, ou bien aux environs : je dis *aux environs ;* car quelquefois pour pouvoir aggrandir des Eglises, on les a rebâties dans les lieux où étoient leurs cimetieres. A cette occasion je ferai remarquer que lorsqu'on creusa celui de Saint Gervais vers l'an 1717 pour y bâtir des maisons entre l'Eglise et la rue qui conduit à la place Baudoyer, on y trouva plusieurs cercueils de pierre à plus de douze pieds en terre, ce qui prouve qu'ils étoient très-anciens. *Bolland. 28 Mai.*

Le Testament de Dame Ermentrude, conservé à l'Abbaye de Saint Denis et imprimé plusieurs fois, fait mention de cette Basilique de Paris après la Cathédrale, en ces termes : ***Basilicæ Domini Gervasi anolo aureo nomen meum in se habentem scriptum dari præcipio.*** Cet acte est d'environ l'an 700 de J. C. Il faut donc croire que dès le sixiéme et le septiéme siécle cette Eglise avoit quelques Clercs qui la desservoient, de même que S. Julien qui étoit dans l'autre partie hors la Cité au bout du petit Pont. *Mabill. Tract. de Liturg. Gallic., p. 462 et Suppl. ad Diplom., p. 93.*

Lorsque l'Evêque et les Chanoines de Paris établirent des Stations dans les Eglises de Paris aux jours des Fêtes patronales (ce que je crois être arrivé sous Louis le Débonnaire), Saint Gervais fut compris dans le nombre. De même, lorsque l'Evêque commença à être accompagné à l'autel les jours des grandes Fêtes, de Prêtres concélébrans, que l'on appella par la suite Cardinaux, établissement qu'on croit avoir été fait environ le tems de la réception des anciens rits Romains, il en choisit de ceux du Clergé de Paris hors l'enceinte de la Cité; et l'un de ce nombre fut le Curé, ou, comme on disoit alors, *le Prêtre de S. Gervais*. Je nommerai les autres à l'article de leurs Eglises. En attendant, j'ai crû devoir avertir que l'Evêque n'en appela aucun des Eglises qui étoient réputées immédiatement unies à sa chaire Episcopale, et que l'on a appelées depuis *Les Filles de l'Evêque* ou *de l'Archevêque;* en sorte que s'il y eut deux Prieurs dans ce nombre des Prêtres Cardinaux, c'est que leurs Eglises avoient été séculieres dans leur origine, et lors du premier établissement de ces Prêtres. Voyez au bas de cette page leur Catalogue, tel qu'il se trouve à la tête du Cartulaire de l'Evêché de Paris à la Bibliothéque du Roi, *Cod. 5526,* écriture du XIII siécle [1].

L'Eglise de Saint Gervais se trouvant située hors la Cité, dut être plus souvent exposée que les autres aux ravages des Normans. Il est vrai qu'elle étoit voisine d'une porte de la premiere enceinte de l'accroissement de Paris, dit depuis *la Ville;* mais on n'est point certain que cette Eglise fût au-dedans de cette clôture plutôt qu'au dehors. Cette porte a été appellée Porte Baudoyer en François. On a différemment latinisé ce nom dans les titres du XIII siécle, et depuis; on en a aussi donné diverses origines. J'ai été pour ceux qui le dérivent du mot celtique ou teutonnique Baud, et non pas du mot Bacaude; mais comme dans le Testament d'Hermentrude cy-dessus nommée se trouve parmi ceux qui signent après le Comte Mommole, un *Baudacharius Defensor,* et que *Baudacharius* fait naturellement Baudayer, il semble plutôt que ce seroit de cet ancien Officier ou Magistrat de la Ville de Paris, que la porte Baudoyer et la place voisine auroient tiré leur nom. Aussi, dans un acte de l'an 1219, elle est nommée deux fois *Porta Baudaier.*

Dissert. sur Par.

Tab. S. Maglor. in Charonne.

1. *Isti sunt Presbyteri qui nominantur Presbyteri Cardinales, qui debent interesse personaliter dum Episcopus celebrat in Ecclesia Parisiensi in Festis Nativitatis Domini, Paschæ et Assumptionis.*

Presbyter S. Pauli Paris. Prior S. Mariæ de Campis, vel aliquis pro ipso. Presbyter S. Jacobi Paris. Presbyter S. Severini Paris. Presbyter S. Benedicti Paris. Presbyter de Charrona. Presbyter S. Stephani de gressibus Paris. Presbyter S. Gervasii Paris. Prior S. Juliani pauperis Paris. Presbyter S. Mederici Paris. Presbyter S. Laurentii. Abbas S. Victoris, scilicet Vicarius ejus in Ecclesia Paris. pro eo. Presbyter S. Johannis in Gravia Paris.

L'abbaye de S. Pierre des Fossez, dite de S. Maur, a de tems immémorial des censives vers la place Baudoyer.

Nous apprenons d'une Notice des Places qu'elle avoit à Paris au IX et X siécle, que plusieurs de ses places confinoient à celles de l'Eglise de Saint Gervais : ainsi il continuoit d'exister alors une Eglise de ce nom. Il est vraisemblable que ce fut dans le commencement de la troisiéme race de nos Rois que les Comtes de Meulant entrerent en possession de cette Eglise et de ses biens. Il faut nécessairement reconnoître qu'ils en ont été les maîtres pendant un tems, et jusqu'à ce que le scrupule de garder un bien Ecclésiastique les engageât à en faire présent aux Moines du Prieuré de S. Nicaise, qu'ils avoient fondé à Meulant. Or, dans une charte de l'an 1141, Waleran, Comte de Meulant, compte parmi les biens qu'il confirme à ce Monastere de S. Nicaise, comme donnés par son pere et par ses autres prédecesseurs en divers tems, *Ecclesias Sancti Gervasii et Sancti Joannis quæ sunt Parisius in vico qui dicitur Greva.* On peut donc assurer que ce fut dans l'onziéme siécle que l'Eglise de Saint Gervais fut donnée, de l'agrément de l'Evêque de Paris, à ce Monastere de Meulant, lequel existoit au moins dès l'an 1033, tems auquel le comte Waleran ou Galeran, ayeul ou bisayeul de celui dont je viens de parler, étoit occupé à illustrer par d'autres endroits ce même Monastere.

Dissert. sur l'Hist. de Paris, T. II, p. XCIII, chez Durand, 1741.

Annal. Bened. T. IV, p. 3.

Il paroît par cette charte de 1141, que *Greva* étoit le nom d'un quartier de Paris, et que les Eglises de Saint Gervais et de Saint Jean y étoient renfermées. Comme l'on ne trouve point l'origine de la Paroisse de Saint Gervais, je pense que les Evêques de Paris l'ont érigée lorsque le peuple a été augmenté considerablement dans ce quartier, et lorsqu'ils ont vû que les débordemens de la Seine empêchoient souvent les Habitans de se rendre à la Cité, à cause de la difficulté d'atteindre au grand pont, qui étoit autrefois l'unique pont de ce côté-là, ou de passer en batteau jusqu'au port dit depuis le Port de S. Landry. L'Eglise de Saint Gervais étant devenue Baptismale, eut ses fonts dans une Chapelle voisine, dite de Saint Jean Baptiste, suivant l'ancien usage.

Le Pouillé Parisien du XIII siécle dit que la cure de Saint Gervais étoit à la nomination du Prieur de Saint Nicaise de Meulant, quoique ce Prieuré fût dès-lors dépendant de l'Abbaye du Bec par la donation d'un Comte de Meulant. Le Pouillé écrit vers l'an 1450 et les suivans, marquent cette nomination comme appartenante à l'Abbé du Bec. Dans l'acte de l'érection de la Cure de Saint Jean en Greve, l'Abbé du Bec et le Prieur de Meulant sont nommés conjointement. Cet acte

de l'an 1212 imprimé dans Du Breul, est l'un des premiers où l'on trouve le terme latin *Curatus* en place de celui de *Presbyter :* on y voit quelles étoient en partie les redevances du Curé de Saint Gervais envers le Chapitre de Notre-Dame, tant au jour de Saint Gervais, auquel ce Chapitre y vient chanter Tierces, la Grande-Messe et Sexte, qu'en d'autres jours. Je ne sçai pourquoi parmi ces redevances on ne trouve point celle d'un certain nombre de moutons, dont on lit ailleurs qu'il étoit chargé de faire la délivrance dès l'an 1230. Les Enfans de chœur de la Cathédrale avoient l'offrande de ce même jour en 1484, et le Curé devoit leur donner des cerises.

Tab. Eccl. Par.

Ibid.

L'édifice de l'Eglise qui subsiste aujourd'hui, dont le portail est l'un des plus beaux morceaux d'architecture qui soient dans Paris, est constamment au moins le troisiéme depuis la fondation. Celui qui existoit du tems de l'Evêque S. Germain n'a pas dû passer au-delà des guerres des Normans. Il aura pû être rebâti depuis ou reparé, et durer jusqu'au tems du Roi Robert, ou jusqu'au siécle suivant. L'Eglise qui fut bâtie ensuite est celle dont la Dédicace fut faite l'an 1420 par Messire Gombaud, Evêque d'Agrence *in partibus,* et non pas d'Auxerre, comme a mis M. Piganiol. L'inscription que l'on voit à ce sujet dans l'Eglise d'aujourd'hui, est un monument conservé de cette ancienne Eglise, de laquelle il ne reste rien maintenant. Il suffit de connoître le genre d'architecture usité dans les bâtimens d'Eglise sous le regne de Charles VI, pour assurer que l'édifice actuellement existant n'a rien qui soit assez ancien pour qu'on puisse dire que la Dédicace en a été faite en 1420. Je puis aussi avancer comme certain, que dans les vitrages, dont la plupart sont d'une grande beauté, il n'y a point d'ouvrage qui précede le regne de Louis XI.

Les principales personnes inhumées à Saint Gervais sont trois Chanceliers de France, sçavoir MM. Le Tellier, Boucherat et Voysin; un Garde des Sceaux, qui est Mathieu de Longuejoue, Evêque de Soissons, décédé en 1558, M. Le Tellier, Archevêque de Reims. Dans le nombre des sçavans, Pierre du Ryer, Paul Scaron, le célébre Charles du Fresne, plus connu sous le nom de Ducange, Antoine de la Fosse, Poëte, le sieur Amelot de la Houssaye, et enfin le fameux Peintre Champagne.

On n'a point vu jusqu'ici de détail sur les Chapellenies de cette Eglise, quoiqu'il y en ait eu de fondées en grand nombre, même dès le XIII siécle. La premiere dont j'ai eu connoissance, fut faite par Gui de *Septempilis* et sa femme, du vivant de S. Louis, à

Tab. Ep. Par. in Spir.

l'autel de S. Nicolas. Le Chapelain devoit assister à Matines, Grande-Messe et Vêpres, et rendre au Curé les offrandes qu'on lui feroit, selon les lettres de Renaud, Evêque de Paris, en 1267. La seconde fut fondée à l'autel de S. Michel par Agnes Barbette, femme de Jean Sarrazin, Chambellan du Roi, Etienne et Jean ses fils, avec les mêmes charges, et admise par l'Evêque Etienne en 1275. Une troisiéme Chapelle fut fondée l'an 1304 par Jean *Clari sensus* (apparemment de Clairsens) Clerc du Roi et Chanoine de S. Quentin, en l'honneur de la Ste Trinité. Ce dernier en laissa la nomination à l'Evêque; le Chapelain devoit prêter serment au Curé. Une autre Chapellenie fut d'abord fondée en 1306 par les exécuteurs de Herbert Flaming Tisserand, à l'autel S. Laurent; puis elle fut portée à celui de S. Pierre en 1315, avec les charges susdites, du consentement de l'Evêque Guillaume, Jean de Commercy étant Curé. En 1326, les exécuteurs testamentaires de la veuve Thomas Mauclerc, bourgeois, établirent un Chapelain à l'autel de N. D. sur des fonds de la censive de S. Eloy. En 1325 Nicolas de Pacy, bourgeois, en fonda un par son Testament, et il fut placé à l'autel de S. Louis, puis à d'autres autels. Il étoit à la nomination de la famille. Voyez Du Breul et les Pouillés imprimés. On trouve des marques de l'existence d'une Chapelle de Ste Magdelene en 1327, d'une de SS. Jacques et Julien vers 1350; et depuis Jeanne, femme de Guillaume Pidoue, Ecuyer, fonda en 1375 un Chapelain du S. Esprit, autrement de la petite Trinité. La même année, Jean le Grand, Sergent d'armes du Roi, ordonna par son Testament la fondation d'un nouveau Chapelain à l'autel de N. D. On croit que c'est où les Marchands de vins ont eu des Chapelains. Les biens de cette Chapelle sont à Montaumer en Brie. La Chapelle de S. Yves dans S. Gervais eut son origine avant l'an 1400; j'en ai vu des provisions de l'an 1475. Celle de Ste Catherine est mentionnée dans des actes de 1428 et 1493. Vers l'an 1470, on comptoit parmi les Chapelains qui étoient installés, sans l'Archidiacre, les sept ou huit Chapelains fondés à Saint Gervais de Paris par Jean de Douzonville, Seigneur d'Ablon. Oudart Karolle établit en 1475 un Chapelain à l'autel de la Trinité. On lit aussi dans Sauval qu'il y avoit en 1487 une Chapelle de la famille des Coquatrix. Enfin l'an 1538, Antoine du Vivier étant Curé, et Jacques le Picart avocat, premier Marguillier, Blaise Floret, Principal du College de Chanac, fonda une Chapellenie à l'Autel N. D. de Pitié, voulant que la nomination appartînt aux Principaux ses successeurs, et l'institution au Curé. Le Pouillé de Paris, imprimé en 1648, s'étend fort à prouver le droit qu'a l'Abbé du Bec de nommer à plusieurs Chapelles de Saint Gervais.

Chartul. min. Episcop., fol. 100.

Ibid., fol. 97.

Tabul. Ep. in Spir. et Chartul. maj. Ep. fol. 272.

Tab. S. Elig.

Chart. maj. Ep. fol. 247.

Ibid., fol. 206.

Tabul. Ep. in Spir.

Ibid.

Ibid.

T. I, p. 478.

Tab. Ep. in Spir.

Les Historiens de Paris ne parlent ordinairement que de deux Confreries de cette Eglise. Je me borne à celle de S. Quentin et de S. Eutrope, que Charles VI ne permit d'établir, qu'à condition que les Confreres prieroient Dieu pour la famille Royale. La Chapelle où elle prit naissance en 1400, à l'occasion des guerisons procurées par ces Saints, étoit apparemment celle que Jean de Clairsens avoit dotée en 1304, et dans laquelle, comme Chanoine de S. Quentin, il avoit fait mettre l'Image de ce Saint Martyr. La Confrerie de S. Michel est connue dès 1558, par les Indulgences qu'elle obtint alors du Legat. Une autre Confrerie bien plus fameuse, mais qui dura peu d'années, est celle que les Ligueurs de Paris y établirent en 1589. Il faut voir là-dessus Sauval, T. II, p. 618.

Le port de l'eau-benite dans les maisons de la Paroisse fut en 1390 le sujet d'un Procès entre le Curé et les Marguilliers de Saint Gervais, dont il est mention dans les Registres du Parlement.

Reg. Parl. 13 Apr. 1390 et Jun. 1391.

Dans le Pouillé écrit vers l'an 1450, le revenu de la Cure étoit de cent livres, ancienne estimation. La Caille, en son livre de 1722, le met à 6000 liv.

Descript. des Cures de Paris.

Guillaume Evrard, Curé de S. Gervais, en 1445, est connu à la Bibliothéque de N. D. de Paris, à raison de plusieurs Manuscrits qui viennent de lui. Un des Curés de cette Paroisse, dont il y a eu des ouvrages imprimés, est M. François Feu. Il est auteur de plusieurs Traités Théologiques in-4°, publiés l'an 1695.

On voit dans le Propre de S. Gervais, imprimé en 1740, l'Office du S. Sacrement qui s'y fait tous les Vendredis et le premier Septembre, en mémoire du recouvrement de la Ste Hostie arrivé en 1274.

Le territoire de cette Paroisse a été beaucoup diminué, par l'érection de celle de S. Jean en Greve. Il consiste en plusieurs portions. Il comprend : 1° le carré formé par les rues Perrenelle, du Monceau, de Long-pont et de la Mortellerie, avec les deux petits carrés qui sont au-dessous de cette étendue et qui bordent le Quai. Il faut ensuite y comprendre la rue de Long-pont, la rue du Pourtour, la rue des Barres, le côté oriental de la partie inferieure de la rue Geoffroi-l'anier, et le côté méridional de la rue Grenier-sur-l'eau.

2° Tout l'assemblage de maisons qui ne sont séparées du chevet de Saint Jean que par un petit passage; suivre le dedans du Cloître de Saint Jean à droite, la rue du Pet-au-diable aussi à droite, puis la rue de la Tisseranderie pareillement à droite, et revenir par la place Baudoyer à l'endroit du chevet Saint Jean, d'où l'on est parti.

3° Depuis la maison sise rue Saint Antoine vis-à-vis la rue du Temple jusqu'à l'Hôtel d'Aumont, rue de Jouy inclusivement,

plusieurs maisons de Saint Gervais sont entremêlées avec d'autres de la Paroisse de S. Paul. L'Hôtel d'Aumont est la derniere de Saint Gervais.

4° Les maisons de la rue S. Antoine, sises entre la rue Cloche-perce et la rue Tiron, sont de Saint Gervais, aussi bien que trois ou quatre maisons de la rue Cloche-perce.

5° Le canton carré de maisons formé au sortir de la place Baudoyer par le commencement de la rue Saint Antoine à gauche, continue par le commencement de la vieille rue du Temple à gauche jusqu'à la rue de Bercy, laquelle est de Saint Gervais des deux côtés, puis par le côté du marché cimetiere S. Jean, qui est à main gauche lorsqu'on revient de la rue de Bercy à la rue S. Antoine.

6° La portion la plus considerable de la Paroisse de Saint Gervais, commence au coin de la rue du Roi de Sicile le plus avancé dans la vieille rue du Temple; et elle continue durant tout le côté droit de la même rue du Temple jusqu'aux remparts: elle comprend ensuite les deux côtés de la rue S. Louis du marais, et presque toutes les maisons des rues que l'on trouve depuis le Couvent du Calvaire, conduisantes aux remparts, jusqu'à la rue neuve S. Gilles dont elle a le côté septentrional. Après quoi elle revient par la rue du Parc-Royal, dont elle a pareillement le côté septentrional qui est sur la main droite; puis parvenue à la rue des Trois-Pavillons, elle en a le côté droit; ensuite perçant la maison du fond de cette rue, elle se retrouve dans la rue des Juifs, dont elle a les deux côtés. Tournant enfin dans la rue du Roi-de-Sicile, elle en a le côté droit jusqu'au coin où nous avons commencé; ce qui forme une piéce de terrain oblongue et de figure presque ovale; dans lequel il ne faut retrancher de Saint Gervais qu'un Hôtel de la rue Barbette, qui fut donné sous Louis XIII à Saint Jean pour d'autres maisons que Saint Jean céda à l'un des coins de la vieille rue du Temple et de Paradis, du côté de l'Hôtel Soubize.

7° La Paroisse de Saint Gervais au-delà du terrain de la Greve, qu'elle a autrefois cédé à Saint Jean, a encore un autre terrain; sçavoir, de la rue de la Vannerie dans la place de Greve, les maisons qui commencent à gauche, et ainsi de suite jusques dans la rue des Arsis où elle continue à gauche, et de même dans la rue Planche-mibray, et jusqu'au milieu du Pont Notre-Dame du même côté gauche: après cela tout le Quai Pelletier avec son retour, jusqu'au coin de la rue de la Vannerie d'où nous sommes partis.

Sur le territoire de cette Paroisse, dans la rue de la Tisseranderie, est située une Chapelle qui étoit originairement un Hôpital

fondé par Garin, Maçon, et Harcher son fils, Prêtre, vers l'an 1170. Il y avoit un Maître et des Freres pour exercer l'hospitalité. Au XIV siécle l'Evêque de Paris y mit quatre Religieuses, outre des Religieux. La Chapelle fut rebatie en 1411, et dédiée par Guillaume, Evêque d'Evreux, sous le nom de Ste Anastase, martyrisée à Rome le 25 Decembre. Le portail de cet édifice est rempli de statues qui sont du regne de Charles VI, avec des inscriptions gothiques, dans l'une desquelles est marqué que c'est un Hôpital *pour hébergier*. Cette Chapelle est divisée en trois arcades parallelles. *Reg. Ep. Par.* En 1545, le 2 Mai, l'Evêque de Paris permit à l'Evêque d'Avranches d'y bénir une Chapelle bâtie de nouveau en l'honneur de S. Lazare et SS. Magdelene, Marie et Marthe. Ce qui est très-remarquable par rapport à la distinction des deux personnes Magdelene et Marie. En 1608 le nombre des Religieuses fut augmenté et les Religieux supprimés. En 1655 elles acheterent l'Hôtel d'O, situé en la vieille rue du Temple, où elles ont été transferées, et où elles continuent d'exercer l'hospitalité qui étoit autrefois exercée dans la rue de la Tisseranderie. Il ne reste plus de l'ancien Hôpital que la Chapelle, où il y a Office en certains jours. Le peuple l'appelle depuis peu La Chapelle de S. Nicolas.

LE CALVAIRE est le plus ancien des deux Couvents situés sur cette Paroisse : c'est une Congrégation de Bénédictines, laquelle a été fixée en la rue S. Louis du Marais en 1635.

LES FILLES DU S. SACREMENT, sont le second Couvent. Après avoir resté quelque temps en divers lieux de Paris, ces Filles eurent l'Hôtel de Turenne en la même rue de S. Louis, et y sont depuis l'an 1684 ou environ.

LE MONCEAU S. GERVAIS. Je crois pouvoir rectifier à l'occasion de ce lieu ce qui se lit dans M. Piganiol. T. III p. 448. Il avance que ce Fief est dans la Seigneurie directe du Roy, comme étant à présent Comte de Meulant, et il s'autorise d'un denombrement des Fiefs du Registre manuscrit de Philippe-Auguste, dans lequel on lit ces mots : *Feoda Comitis Mellenti Parisius, tota Gravia et Moncellum S. Gervasii.* Outre cela à la page 476 il dit que les Comtes de Meulant avoient donné ce Fief au Prieuré de S. Nicaise de Meulant. Il est certain que le Roy Louis VII étoit Seigneur de la place de Grêve en 1141, puisqu'alors il en fit don aux habitans de la même place et à ceux du Monceau, par lettres datées de Château-Landon. (Liv. rouge vieux du Châtelet.) Philippe-Auguste, son fils, est aussi devenu Seigneur direct du Monceau ; mais il ne l'a pas eu immédiatement du Comte de Meulant. Ce Fief étoit passé en d'autres mains. Il est vraisemblable que les Seigneurs de Meulant, et notamment Philippe, qui fut inhumé au Sanctuaire de la Chapelle inférieure du Palais Episcopal avec sa femme, en

avoit accommodé l'Evêque Maurice, ou Eudes de Sulli son successeur. Quelle qu'ait été la voye par laquelle l'Evêque de Paris en devint maître, Gautier, Chambrier du Roy, le tenoit de lui au commencement du XIII siécle, moyennant la redevance annuelle d'un cierge de cinquante sols. Pierre de Nemours, qui monta sur le Siége Episcopal de Paris en 1208, crut devoir céder au Roy ce Fief tenu de l'Evêque par Gautier son pere, moyennant quoi ce Prince lui donna, en 1216, tout ce qu'il avoit à Combs et à Revigny, proche la Forêt de Senart. Après la teneur de ces titres, comment peut-on croire que les Moines de Meulant ou du Bec ayent été Seigneurs du Monceau S. Gervais ?

Chartul. Ep. in Biblioth. Reg. fol. 2.

Chartul. min. Ep., fol. 36.

EGLISE ET PAROISSE

DE SAINT JEAN EN GREVE

DEMEMBREMENT DE LA PAROISSE DE SAINT GERVAIS

La proximité de l'Eglise de Saint Jean et de celle de Saint Gervais, jointe au titre du Precurseur de J. C., sous l'invocation duquel étoient anciennement les Baptisteres, m'a porté à croire en parlant de l'Eglise de Saint Gervais, l'une des plus anciennes Basiliques de Paris, que Saint Jean n'a été dans son origine qu'une Chapelle où il fut permis au Clergé de Saint Gervais de donner le Baptême, dans les siécles auxquels on commença à ne plus obliger les habitans un peu éloignés de la Cathedrale d'y recourir pour ce Sacrement. Je ne prétends point pour cela, que ni dèslors, ni par la suite, saint Jean ait été une *Aide* de Saint Gervais, dans le sens qu'on donne à ce terme. Il n'arrive en effet jamais qu'une Aide ou succursale soit placée si proche de l'Eglise-mere. Mon sentiment est que lorsqu'on rebâtit Saint Gervais dans le XI siécle, après qu'on fut revenu de l'idée que l'on avoit eu que la fin du monde devoit arriver l'an 1000 de J. C., les Comtes de Meulant étant déja devenus propriétaires du canton dit *le Monceau Saint Gervais,* on aggrandit cette Chapelle de Saint Jean en éloignant un peu plus les deux Eglises l'une de l'autre, et que ces Comtes mirent à Saint Jean quelques Moines de leur Monastere de Saint Nicaise de Meulant, qui se servirent de ce lieu comme d'un Hospice ou Réfuge, et, selon moi, car j'avoue que je n'avance ici qu'une conjecture, ce seroit de là que seroit venu l'usage de dire *le Cloître de Saint Jean.* Mais, au bout de deux siécles ou environ, comme les habitans du territoire de Saint Gervais se

multiplierent à l'occasion de la nouvelle Clôture dans laquelle le Roy Philippe-Auguste les avoit fait renfermer, on crut devoir ériger une seconde Paroisse, et lui attribuer une partie du territoire qu'avoit celle de Saint Gervais ; pour cela on jetta les yeux sur l'Eglise de Saint Jean, que les Religieux tant ceux du Bec comme supérieurs de ceux de Meulant, que ceux de Meulant même consentirent d'abandonner, en se reservant la présentation à la Cure qui y seroit établie, de même qu'ils avoient déja celle de la Cure de Saint Gervais. L'acte de cette érection est de l'an 1212. Elle fut faite par Pierre de Nemours, Evêque de Paris, que Sauval a très-mal appellé Pierre Louis, et que l'auteur du nouveau Calendrier de Paris nomme encore plus mal Pierre Lombard. Ainsi il est constant que Saint Jean est un démembrement de la Paroisse de Saint Gervais, *Cura Sancti Joannis suum sumpsit exordium à Cura Sancti Gervasii,* comme dit l'acte d'érection. Aussi, en reconnoissance de ce détachement, l'Evêque Pierre de Nemours voulut que le nouveau Curé de Saint Jean supportât une partie des redevances auxquelles le Curé de Saint Gervais étoit tenu envers le Chapitre de N. D. au jour même de S. Gervais, et autres charges marquées par tous ceux qui ont écrit avant moi ; et que de plus le Curé de Saint Jean fût tenu de venir en Procession le jour des Morts au Cimetiere de Saint Gervais. Ce fut vers ce tems-là que le nouveau Curé fut mis au nombre des Prêtres Cardinaux, qui devoient accompagner l'Evêque célébrant la Messe aux grandes Fêtes. Il est en effet nommé le dernier dans le Catalogue. Par la suite des tems il s'établit plusieurs Maisons Religieuses sur cette Paroisse ; je les nommerai cy-après.

Antiq. de Par. T. I, p. 427.
Calend., p. 204 et 213.

L'Eglise de Saint Jean devint, en 1290, dépositaire de l'Hostie miraculeuse profanée par un Juif de la rue des Jardins, dite depuis des Billettes, de même que seize ans auparavant celle de Saint Gervais l'avoit été d'une autre Sainte Hostie profanée par un voleur. L'Histoire en est fort connue. Le concours qui s'y fit, obligea de songer à rebâtir l'Eglise qui se trouvoit trop petite, quoiqu'il y eut dès lors quelques Chapelles, et d'abattre des maisons voisines ; c'est ce qui fut permis par les lettres du Roy Charles le Bel de l'an 1326. Le bâtiment qui fut fait, est celui qui forme la Nef et le Chœur d'aujourd'hui ; la structure et ce que l'on y a conservé des vitrages denote ce tems-là : cet édifice étoit apparemment terminé en quarré ; on l'a percé depuis pour construire le Sanctuaire, dont la batisse et les peintures des vitres paroissent postérieures de plus d'un siécle à celles du Chœur et de la Nef. Les deux tours, et la porte qui donne dans la rue ne paroissent être que du XV siécle ; les Chapelles des aîles sont des additions qui peuvent être encore plus nouvelles. Il est marqué dans les

Miracles de S. Louis, écrits vers l'an 1280 qu'il y avoit alors un côté de cette Eglise par lequel il falloit descendre pour y entrer. Vie de S. Louis par Guill. Cordelier mir. 35.

Il y a peu d'Eglises dans Paris parmi les Paroissiales, qui possedent tant de reliques, que S. Jean en Grêve. C'est de Lyon Boll. num. 28. qu'elles ont été envoyées à cette Eglise, sans qu'on sache pour quelle raison, ni par qui : et elles furent reçûes l'an 1312, ou un peu après. Lorsque l'Evêque de Megare, Abbé de Saint Magloire, en fit la visite l'an 1550, il y trouva un bras de S. Polycarpe Martyr, Evêque d'Ephese, un bras de S. Just, Evêque de Lyon, un bras de S. Cesaire, Confesseur, un bras de S. Philbert, aussi Confesseur, dont on a fait mal à propos un Evêque de Bourges dans le nouveau Propre de cette Paroisse ; quelques ossemens de S. Irenée et de S. Antioche, Evêques de Lyon, et d'un Saint nommé ainsi par abbreviation, *S. Ǽct. Ep. Bit ;* le bras d'un S. Fredebert que l'étiquette du XIV siécle qualifie Evêque de Troyes, avec un fragment de parchemin qui contient une phrase de la vie d'un S. Epimache, Confesseur inconnu, où il est fait mention de ce S. Fredebert : je le placerai ici pour sa conservation...... *Epimachium qui adhuc vivebat. Mortuo vero beato Epimachio venit ad sepulchrum ejus beatus Fredebertus, et ædificavit ibi quamdam Ecclesiam in honorem S. Salvatoris ; et voluit revelare corpus beati Epimachii, et celebratâ Missâ super altare obdormivit in Domino*[1]. On trouva aussi en 1550, dans la même châsse, un billet latin, par lequel Pierre, Sacriste ou Trésorier de Saint Nisier de Lyon, et le Chapitre de la même Eglise certifioient la vérité d'autres Reliques qui y étoient jointes, sçavoir de S. Sicaire, Martyr, de SS. Nisier et Genez, Confesseurs, reposans dans la même Eglise de Saint Nisier, découverts depuis peu et y operant plusieurs miracles. L'Auteur du nouveau Propre de Saint Jean a qualifié d'Evêque de Conserans le premier de ces trois Saints, le confondant avec S. Licier, Evêque de cette Ville. Mais l'acte met sûrement *Sicarii,* ce qui prouve qu'il ne faut pas lire *Licerii :* et lorsqu'on découvrit le corps de *S. Sicarius* à Lyon en 1308, on *Gall. Chr. T. IV, col. 18.* lut le même nom. Quelques-uns en ont fait depuis un Evêque de Lyon, mais il ne se trouve point dans les anciens catalogues.

1. Le Saint Confesseur mentionné dans ce fragment seroit veritablement inconnu si son nom étoit Epimache, mais l'Ecrivain s'est trompé, et a mis *Epimachium* au lieu d'*Eparchium,* suivant qu'on le lit dans ce fragment imprimé dans Corlieu, Historien d'Angouleme, parmi les additions. Il s'agit donc d'un Saint Eparche, que l'on prononce dans l'Angoumois S. Cibar. L'auteur a rapporté ce qui s'étoit passé à Angouleme lorsqu'Aldiun, Vicomte de cette Ville, entreprit d'y faire venir de France un Evêque de ses parents appellé Fredebert, pour une ceremonie qu'il ne put accomplir, étant mort subitement dans l'Eglise. On ne connoît pas quel étoit le siége de ce Fredebert ou Frodebert qui vivoit sur la fin du regne de Charles le Chauve selon le Gallia Christiana. T. II. col. 985.

C'est l'Abbé du Bec qui nomme à cette Cure, par la raison alléguée ci-dessus en parlant de celle de Saint Gervais. Un des plus illustres Curés a été Jean Gerson, qui fut aussi Chancelier de Notre-Dame au XV siécle. Il est très connu par ses ouvrages. Jean Filesac, dont on a aussi beaucoup d'ouvrages imprimés, a possédé la même Cure, et est décédé en 1538.

Cette Paroisse n'a au midi qu'un assez petit canton, où sont compris trois quarrez de maisons, dont la rue du Martroy, mal dite du Maltois, forme un côté. Le côté de la rue Perrenelle que l'on a à main droite en descendant à la riviere, forme le second côté; ensuite on fait une espece de demi cercle en revenant par le Quai jusqu'à l'Hôtel-de-Ville. Toute la place de Greve et celle des Canons est de Saint Jean. L'Hôtel-de-Ville, le tour de la place, en y comprenant la rue du Mouton jusqu'au côté droit de la rue de la Vannerie, tout cela en est. Ce côté droit jusqu'en haut et le retour dans la rue de la Coutellerie avec tout le côté droit de cette même rue en descendant est de Saint Jean; ce qui renferme la rue Jean-de-l'épine.

Du côté du Nord, cette Paroisse a plus d'étendue: elle a de la rue de la Tisseranderie le côté droit en montant depuis la rue du Mouton jusqu'à la rue du Pet-au-diable dont elle a le côté droit, toute la rue des Vieilles-garnisons et le côté droit du Cloître.

Pour revenir au côté gauche de la rue de la Tisseranderie, elle l'a entierement jusqu'à la rue Regnaud-le-Fevre, dont le côté gauche lui appartient, aussi bien que le même côté dans tout l'interieur du marché de Saint Jean; puis elle vient dans la rue de la Verrerie, où elle a à droite jusqu'à la troisiéme maison après la rue Barre-du-Bec; et quant au côté gauche, jusqu'à la rue de la Poterie, dont elle a pareillement le côté gauche en descendant. D'où il s'ensuit qu'elle comprend les rues des Coquilles, du Coq, des Deux-portes et des Mauvais-Garçons, ce qui avec le Marché et la rue de la Tisseranderie, forme un terrain oblong d'une seule piéce.

Il n'en est pas de même du reste, n'ayant souvent d'un carré que deux ou trois côtés. Lorsqu'on entre en la rue de Barre-du-Bec par la rue de la Verrerie, elle a depuis le coin à gauche cinq ou six maisons, de l'autre côté depuis le coin qui est à droite en entrant jusqu'au bout, excepté les trois ou quatre dernieres maisons. Elle a de plus toute la rue des Billettes, toute la rue de Moussy. De celle de Ste Croix de la Bretonnerie, elle a d'un côté depuis le commencement du Couvent inclusivement jusqu'à la rue de Moussy; et de l'autre côté, depuis la maison qui fait face à la porte de l'Eglise Ste Croix inclusivement, jusqu'à la rue du Puits. Ensuite elle a le côté de la même rue

du Puits enclavé entre les deux tourelles; la rue de l'Homme-armé tout entiere; celle du Plâtre pareillement, excepté quatre ou cinq maisons, tant d'un côté que d'un autre, vers le bout qui donne dans la rue de Ste Avoye, qui sont de Saint Merry; la rue des Blancs-manteaux, à commencer par son bout occidental à main droite à la dixiéme maison, jusqu'à la rue du Puits exclusivement; et quant à la gauche, depuis le côté droit du cul-de-sac Pequet, jusqu'à la vieille rue du Temple; la rue du Chaume quant au côté gauche, en y venant de la rue des Blancs-manteaux, jusqu'à la maison qui fait face à la rue de Paradis inclusivement; et quant au côté droit, jusqu'au bout de ladite rue.

La Paroisse de S. Jean comprend de plus tout le carré formé par cette rue du Chaume, par celle du Paradis, la vieille rue du Temple et celle des Quatre-fils. Elle a encore outre cela le carré suivant formé par ladite rue des Quatre-fils, par celle du Grand-chantier, d'Anjou et vieille rue du Temple, avec les rues entieres contenues dans ce carré, qui sont les rues d'Orléans, du Perche et de Touraine.

Enfin, la Paroisse continue d'avoir le côté gauche de la vieille rue du Temple, jusqu'à la rue de Bretagne, où elle finit.

Nota. Les deux maisons qui font le coin de ladite vieille rue du Temple et de la rue de Paradis du côté de l'Hôtel Soubize, ont été de Saint Jean jusques sous le regne de Louis XIII; elles furent échangées pour l'Hôtel d'Estrées, occupé actuellement par M. Bourée de Corberon, rue Barbette, laquelle, hors ce seul Hôtel, est toute de Saint Gervais.

Tous les Couvents qui sont établis sur cette Paroisse, sont posterieurs à l'érection du titre Paroissial.

LES RELIGIEUX de Sainte Croix situés dans la rue dite de Sainte-Croix de la Bretonnerie, furent fondés sous le regne de Saint Louis. Le roi Charles VI leur permit en 1410 d'instituer chez eux une Confrerie de S. Marc Evangeliste. J'ai lu qu'en 1543, l'Evêque de Paris approuva une Confrerie du S. Sacrement, établie chez les *Freres Croisiers.* Dans l'ancien langage usité dans la vie de S. Louis des chroniques de S. Denis, ils sont dits les Freres de Sainte-Croix.

Reg. Ep. 16 Maii.

LES BLANCS-MANTEAUX, ainsi appelés de la couleur de leur habit, eurent aussi leur origine dans le lieu qui en a retenu leur nom sous le regne de S. Louis. Ils prenoient le titre de Serfs de la Vierge, sans être pour cela les mêmes que les Servites d'Italie. Les Religieux Guillelmites leur succederent sur la fin du même siécle. Ils observoient la regle de S. Benoît, et leurs manteaux étoient noirs. Depuis ils cederent la place aux Benedictins, sçavoir en 1622. Leur premiere Eglise avoit été dédiée

Reg. Ep. le 13 Novembre, sans qu'on sçache l'année. L'Evêque de Castorie y bénit en 1535 un autel du titre de S. Paul.

LES CARMES de la réforme de Rennes occupent le couvent qu'eurent d'abord les Freres de la Charité de Notre-Dame des Billettes sur la fin du XIII siécle; ils leur succéderent en 1631.

LES CAPUCINS du Marais : leur établissement est de l'an 1623.

HOPITAUX ET CHAPELLES

HOPITAL ET CHAPELLE DES HAUDRIETTES, rue de la Mortellerie. L'explication que j'ai donnée en parlant du Baptistere de l'Eglise de Paris, du passage d'un Historien anonyme des miracles de Ste Geneviéve au IX siécle, me dispense de refuter ici ceux qui ont cru que l'Eglise de Saint Jean, dont cet Auteur a parlé, étoit Saint Jean en Greve, et que la maison de Ste Geneviéve, voisine de cette Eglise, étoit où l'on a bâti la Chapelle des Haudriettes.

Ce lieu n'a commencé surement à être un lieu saint et religieux, que par les soins d'un nommé Haudry qui y fonda un Hôpital. Or cet Etienne Haudry a été revêtu d'un office tout au plutôt sous S. Louis, ou plus probablement sous Philippe le Bel seulement, et l'Histoire de son pelerinage doit passer pour fable. Il étoit Panetier du Roi en 1306. Voici l'extrait de la charte 137 du 38 Registre des chartes. « Lettres par lesquelles le Roi permet à Etienne « Haudry son panetier, de pouvoir bâtir une Chapelle sur la « place qu'il a nouvellement acquise à la Greve, de Laurent le « Marinier, tenant d'un long à l'Hôpital des Pauvres qu'il a fondé, « et d'autre à la place Guillaume-Potier, chargée envers lui de « 31 f. 6 den. de cens parisis que le Roi lui remet, lui accordant « que le Chapelain qui desservira cette Chapelle puisse tenir le « tout paisiblement, sans être obligé d'en payer finance. Fait à « Milly, 1306 au mois d'Avril. » Il est certain par des actes passés par ses descendans qu'il eut deux fils, sçavoir, Etienne et Jean. *Tab. p. in Spir.* Son fils Etienne à son exemple fonda une seconde Chapellenie dans la Chapelle de son pere. Jean, qualifié bourgeois de Paris et Drapier, qui avoit épousé la fille de Roger, Ecuyer du Roi, en fonda deux autres, dont il fit amortir le revenu, qui étoit de 40 livres, par le Roi, l'an 1309. Dans les lettres le Prince le qualifie *Valletus noster*. Le Fondateur de cette nouvelle Chapellenie nous apprend que son pere et sa mere avoient été inhumés dans cette Chapelle. En 1326, Pierre *de Palude,* Dominicain de Paris, obtint de l'Evêque de Paris que Jean, fils aîné de ce Jean Fondateur, nommât à ces Chapelles tant qu'il vivroit. En 1336, Marie, femme d'Etienne fils du premier Fondateur, ajouta une cinquiéme Cha-

pellenie aux quatre de ci-dessus, et il fut convenu que les deux premieres étant à la nomination de la famille, par concession apostolique, les deux suivantes seroient à celle de l'Evêque, et la cinquiéme alternativement à la nomination de la famille et de l'Evêque. Elle étoit à l'autel N. D. S. Jacques et Ste Agnès. En 1505 et 1525, une de ces Chapelles étoit appellée *la Chapelle des Conins*.

A l'égard des pauvres logés en cet Hôpital, on les appelloit en 1426 et 1470 *les Bonnes femmes de la Chapelle Estienne Haudri*. En 1380 elles étoient encore quinze en cette maison, sous Alis de Namur, Maîtresse ; et cent ans après elles étoient seize.

On ne voit plus rien de fort ancien dans cette Chapelle : les Dames de l'Assomption, fauxbourg S. Honoré, où les Haudriettes ont été transférées, y font célébrer l'Office les Dimanches et Fêtes.

L'HOPITAL DU S. ESPRIT passe communément pour avoir été fondé vers l'an 1362 pour de pauvres Orphelins : mais suivant le Pouillé de l'Ordre du S. Esprit, imprimé au commencement du siécle présent, page 87, il se trouveroit avoir existé avant l'an 1288. Peut-être y a-t-il eu deux maisons de ce nom : car il reste une tradition dans le haut de la rue Geoffroy-l'asnier, que l'Hôpital du S. Esprit a existé en ce lieu. La Chapelle de celui de la Greve paroît avoir été bâtie vers l'an 1400. Depuis quelques années on l'a un peu augmentée et embellie : mais a-t-on eu raison d'ôter les armes du Roi qui y étoient ? J'ai trouvé qu'en 1612 on y établit, avec la permission de l'Evêque de Paris, une *Reg. Ep. 10 Nov.* Confrerie de la Doctrine Chrétienne.

On m'a averti qu'on tient par tradition que la maison d'un plombier qui est au haut de la rue Geoffroy-l'asnier, est le lieu où a été d'abord établi l'Hôpital du S. Esprit, et que la Chapelle étoit où est la cave, dont le terrain étoit alors à rez-de-chaussée.

CHAPITRE QUATRIÉME

DE L'EGLISE DE SAINT JULIEN, ET DE LA CHAPELLE S. JEAN-BAPTISTE, DEPUIS DEVENUE EGLISE DE SAINT SEVERIN

Entre lesquelles deux Eglises il y a eu primitivement un rapport de liaison et de dépendance.

Quoique nous n'ayons point d'Auteur plus ancien que S. Gregoire de Tours, qui ait parlé de l'Eglise de Saint Julien de Paris, il n'en faut point conclure qu'il n'y ait pas eu d'Oratoire de son

nom proche cette Ville long-tems auparavant. Il est certain que S. Germain, Evêque d'Auxerre, qui siégeoit en 420 et 430, fut l'un des propagateurs du culte du Saint Martyr de Brioude, qui porta le nom de Julien; que ce fut après les prieres qu'il fit à son tombeau, qu'il eut révélation du jour que ce Saint avoit souffert le martyre. S. Germain d'ailleurs portoit toujours sur lui une boëte où il renfermoit des précieux restes des Martyrs de divers pays, que je serois trop long à détailler; et il donna le nom de Saint Julien à un petit monastere qu'il bâtit au-dedans de sa Ville, et qui y subsista durant deux siécles. Ce même Evêque est venu et a resté plusieurs fois à Paris, où sa sainteté étoit reconnue dès son vivant. C'est pour toutes ces raisons que je pense qu'il aura fait part à l'Evêque de cette Ville, ou à quelqu'un du Clergé, de quelques fragmens de reliques de Saint Julien de Brioude; ce qui aura donné occasion à la construction d'une Chapelle en l'honneur de ce Saint[1]. Quoiqu'il en soit, cet oratoire étoit devenu cent cinquante ans après Saint Germain assez vaste pour être qualifié de Basilique; et je suis dans l'opinion, qu'à mesure qu'il se forma à Paris un petit fauxbourg au bout du pont méridional, cette Basilique fut du nombre de celles où l'Evêque envoya quelques Clercs pour la commodité des habitans de ce canton, lorsqu'ils ne pouvoient pas se rendre à l'Eglise matrice, et qu'il en fut de cette Basilique de Saint Julien, comme de celle de Saint Gervais située au côté opposé de la Cité, lesquelles eurent chacune leur Oratoire de S. Jean-Baptiste, lorsqu'on commença à cesser de porter tous les enfans pour être bâtisés à la Cathédrale. Cet oratoire de S. Jean ne pouvant pas être loin de la cellule de Saint Severin, à laquelle a succédé l'Eglise de son nom, a donné occasion par la suite au Clergé de Saint Severin qui a succédé à l'ancien Clergé de Saint Julien, de regarder S. Jean comme l'un des patrons de la Paroisse.

Gr. Tur. de Glor. Mar. lib. II, cap. XXIX.

La Basilique de Saint Julien au bout du petit pont de Paris, n'étoit point une maison de Moines. Gregoire de Tours a employé indifféremment le nom de Basilique pour les Eglises cléricales comme pour les monastiques. En parlant de celle-ci, où il logea dans un voyage qu'il fit à Paris l'an 587, et rapportant ce qui étoit arrivé en cette Eglise durant une certaine nuit, il fait mention d'abord d'un Clerc, puis de quatre autres Clercs, et enfin du Prêtre. Au même endroit il parle de l'Office nocturne, qu'il psalmodia avec eux au milieu de la nuit.

Gr. Turon Hist. lib. IX, c. VI.

1. Je sçais que l'abbé Chastelain a crû dans son Bimestre, p. 208, que cette Eglise avoit été titrée primitivement de Saint Julien l'Hospitalier, à cause qu'il étoit l'un des S. Julien qu'on honoroit dans la France au VIII siécle: mais il se fonde sur un Lectionaire de ce tems-là, dont on n'a que les Fêtes d'hiver, où il auroit trouvé S. Julien de Brioude si le livre fût parvenu à nous en son entier.

Il reste un Diplome du Roi Henri I, donné vers l'an 1050, par lequel il paroît que l'Eglise de Saint Julien de Paris avoit été du nombre de celles qui furent brulées par les Normans. En parlant de quatre Eglises qui se trouvoient dans un cas semblable, sçavoir, celle de Saint Etienne, de Saint Julien, de Saint Severin solitaire, et celle de S. Bache de laquelle je parlerai dans la suite, il dit que quelques-unes avoient eu autrefois le titre d'Abbaye, et en cette qualité avoient servi de stations à la Cathédrale. Il est bien aisé de voir que la particularité de la station n'a du tomber que sur celles de Saint Etienne et de S. Bache. Le Roi Henri ne paroît pas avoir donné celles de Saint Julien et de Saint Severin au Chapitre de la Cathédrale, par la raison que la Cathédrale, chargée de rétablir l'ancienne station, et même une Collégiale dans celles qui lui furent cédées, ne se trouve l'avoir fait que dans celles de Saint Etienne et de S. Bache. D'ailleurs, si les Chanoines de la Cathédrale avoient joui de l'Eglise de Saint Julien après le milieu du XI siécle, on ne trouveroit pas que dans le siécle suivant c'étoient deux Laïques qui la possédoient chacun par moitié. Nous ne sçavons point d'où Duboulay a tiré qu'elle a été appelée *Filia Basilicæ Parisiensis*. Il n'est pas certain qu'elle ait été Abbaye. On ne trouve aucune preuve que jamais l'Eglise de Paris y soit venue en station. Il n'y a que la qualité de Prêtre-Cardinal donnée au Prieur, ainsi que je dirai ci-après, qui puisse appuyer la pensée de Duboulay.

Hist. Univ. T. I, p. 402.

Diss. sur l'Hist. de Par. 1741. T. II, p. 93.

Cette Eglise de S. Julien avoit à Paris un territoire qui est mentionné dans un censier de l'Abbaye de S. Pierre des Fossez écrit au X siécle, comme contigu à l'une des places que cette l'Abbaye y possédoit.

Etienne de Vitry, Chevalier, fils de Renaud du Plessis, et Hugues de Munteler, Laïques, qui possédoient cette Eglise, la transporterent avant le milieu du douziéme siécle aux Religieux de Longpont, proche Montlhery. Peut-être étoit-ce leurs ancêtres qui l'avoient fait rebâtir : au moins le choix qu'Etienne fit de ces Religieux, paroît être venu de ce qu'il étoit Seigneur du Plessis proche Longpont.

Thibaud, Evêque de Paris, confirma en 1150 cette donation et celle de l'*atrium*. Le Pape Eugene III dans sa Bulle de confirmation de l'an 1151, explique le mot *atrium* par celui de *sepultura*, et ne qualifie cette Eglise que de Chapelle : *Capellam*. Probablement elle avoit été long-tems en pauvre état, ou n'avoit été refaite que pauvrement ; ce qui l'auroit fait appeller par quelques-uns Saint Julien le pauvre. On lit parmi les Prêtres-Cardinaux de Paris qui assistoient l'Evêque célébrant aux grandes Fêtes, vers l'an 1200, *Prior S. Juliani pauperis Parisiensis*. Il y avoit été mis comme représentant le premier de l'ancien Clergé de cette Eglise,

Chart. Longip., fol. 1.

auquel il avoit succédé. L'usage avoit fait continuer de lui donner le surnom de Pauvre, quoiqu'avant la fin du XII siécle cette Eglise eût été rebâtie d'une assez grande étendue, avec un collateral de chaque côté, ainsi qu'on les voit encore aujourd'hui.

Au reste, ce surnom de *pauvre* n'étoit pas alors généralement usité. On lit dans un titre de l'an 1202, en parlant de la rue Garlande, que c'étoit au grès de Saint Julien, sans autre addition, que se terminoit le bourg de Sainte Geneviéve : *ad gressum Sancti Juliani qui est meta burgi Sanctæ Genovefæ.*

Gall. Chr. T. VII, Inst. p. 225.

Cette Eglise, à cause de sa situation entre la Cité, où est la Cathédrale et l'Université, fut choisie peu de tems après qu'elle eut été achevée, pour tenir les assemblées générales de l'Université. Duboulay en rapporte une de l'an 1288, le vendredi avant l'Ascension. Ces Assemblées continuoient en 1468 et 1488. On y a fait aussi l'élection du Recteur et celle des Intrans pour l'élire. Les Registres du Parlement font mention à l'an 1524 des dégats qui y furent faits lors de l'élection des Intrans.

Hist. Univ. T. I, 1re part. p. 402. Et T. III, p. 486.

Sauval, T. III, p. 612.

Reg. Parl. 7 Mart.

Je remarquerai en finissant, que M. Piganiol s'est trompé, en écrivant que cette Eglise a été rebâtie, il y a environ quatre-vingt ans. Cela peut être vrai pour le portail; car l'Eglise avançoit autrefois plus près de la rue de cinq ou six toises : mais ce qui est resté de l'Eglise qui consiste dans les trois quarts de l'ancienne, a plus de cinq cent cinquante ans d'antiquité. L'Auteur du Calendrier Historique s'est appuyé sur deux mots de S. Gregoire de Tours, pour dire que la prison de l'Evêché de Paris étoit, au VI siécle, proche Saint Julien. On ne sçait pourquoi il dit *de l'Evêché de Paris,* c'étoient les prisons de la ville même de Paris au bout du Petit-pont.

Au 9 Janv. p. 16.

Ce Prieuré a été réuni en 1655 à l'Hôtel-Dieu de Paris. Les Bulles sont de 1658, et les Lettres patentes de 1697.

On y a honoré dans les moyens siécles, outre Saint Julien martyr de Brioude en Auvergne, S. Julien premier Evêque du Mans. Il s'y est établi dans ces derniers tems une Confrerie sous le titre de N. D. des Vertus, dont la fête se célébre le même jour qu'à Aubervilliers, sçavoir, le second mardi du mois de Mai.

Je ne dois point séparer de cette Eglise la Chapelle de S. Blaise et de S. Louis. Le Livre des arts et métiers de Paris, écrit sous S. Louis, et conservé en Sorbonne, parle d'un lieu dit, *chez S. Blaisve,* ce qui ne peut convenir qu'à cette Chapelle, vû qu'alors en latin on disoit souvent *Blavius* pour *Blasius.* Je la trouve qualifiée d'annexe du Prieuré de Saint Julien dans des provisions qui en furent données l'an 1522 à frere Jean Aubert; et dans un Necrologe de la Paroisse de Saint Severin du même tems, la Chapelle Saint Blaise des Maçons est dite faire partie et être

Cod. Rich., p. 135.

Reg. Ep. Par. 15 Sept.

en l'Eglise de Saint Julien. Mais dans les Lettres de l'établissement de la Cônfrerie des Maçons et Charpentiers, qui y fut faite en 1476, elle est dite seulement située ***juxta Sanctum Julianum veterem, et in Parochia Sancti Severini.*** Comme cette Chapelle de Saint Blaise menaçoit ruine les années dernieres, le service qui s'y faisoit a été transféré à la Chapelle de Saint Yves, rue S. Jacques, et elle est presqu'entierement détruite.

EGLISE ET PAROISSE DE SAINT SEVERIN

PROVENUE DE L'EGLISE

DE SAINT JEAN BAPTISTE LEZ SAINT JULIEN

Comme il n'y a aucune preuve solide qu'il ait existé primitivement dans le lieu où est aujourd'hui l'Eglise de Saint Severin, un Oratoire de S. Clément, et qu'on doit voir ci-après que le culte distingué dont on y honore ce saint Pape est nouveau, je suis plutôt porté à croire que l'Oratoire qui fut bâti sur la sépulture de Saint Severin, solitaire, en ce lieu au sixiéme siécle, a été une simple dépendance de la Basilique de Saint Julien Martyr, laquelle dès le même siécle étoit ancienne et grande, au rapport de S. Gregoire de Tours, témoin oculaire; et que cet Oratoire *Greg. Tur. l. IX, c. VI.* porta le nom de ce saint Solitaire dès le siécle suivant, à cause des miracles qui furent opérés à son tombeau. Rien même n'empêche de penser que S. Cloud qui avoit été son disciple, et qui lui survéquit de treize ans, n'eût pris le soin de la construction de cet Oratoire, vu les facultés que sa naissance Royale lui avoit procureées. Ainsi je suis bien éloigné de croire avec l'Abbé Chastelain, que Saint Severin de Paris avoit mis son *Martyr. Univ. p. 856.* Oratoire sous la protection de S. Severin, Abbé d'Agaune.

Les élévations des corps des Saints de leur Tombeau ne commencerent à être communes que dans le IX siécle. Les unes furent faites avec grande solemnité, comme lorsqu'il s'agissoit de placer les corps dans un lieu éminent ou dans une châsse : d'autres, avec moins de cérémonie, lorsqu'on tira les reliques des saints de leur sépulcre, de crainte que les Normans ne les profanassent, et qu'on les porta dans les lieux de refuge pour les mettre à couvert. C'est de cette derniere maniere qu'il me paroît que les ossemens du corps de Saint Severin, solitaire au fauxbourg de Paris, ont été transférés dans l'Eglise Cathedrale de la même Ville, où ils sont toujours restés depuis. L'Oratoire d'où ils

furent tirés étoit bâti depuis trois cens ans, ou environ, à moins qu'on n'en eût réédifié un autre plus grand. Il est fait mention dans un titre de l'an 847 d'un bien qui appartenoit à cette Eglise de Saint Severin du côté de Montlhery au territoire de Paris, lequel confinoit à une Terre de l'Abbaye de S. Denis. Les Normans étant venus à Paris plusieurs fois depuis, durant le reste du siécle, cette Eglise fut comprise dans le nombre de celles qu'ils brulerent; de sorte qu'elle fut ensevelie sous ses ruines jusque vers l'an 1050, auquel tems Imbert, Evêque de Paris, l'obtint du Roi Henri, comme ayant appartenu autrefois aux Rois, ses prédécesseurs; et il faut observer que, dans le Diplome de ce Roi, elle est appellée ***Ecclesia Sancti Severini solitarii.***

Diplom. p. 529.

Ainsi ce fut vers la fin du XI siécle que cette Eglise fut rebâtie. Le nombre des maisons de ce quartier là ayant aussi été augmenté, on la destina pour servir de Paroisse aux habitans, dont les predécesseurs avoient primitivement été de la Paroisse de la Cathédrale, puis avoient été desservis par le Clergé de la Basilique de Saint Julien. Quelque tems après elle fut érigée en Eglise Archipresbyterale. Elle avoit été presque l'unique Paroisse de tout le canton méridional hors de Paris, s'étendant bien avant dans la campagne du côté du midi, et assez du côté de l'Occident, puisque les Paroisses de Saint André, Saint Côme, Saint Etienne, Saint Sulpice et Saint Jacques n'existoient pas, et sont d'une érection postérieure.

Dans les commencemens de cette Eglise Paroissiale, on y rétablit l'Oratoire de S. Jean Baptiste qui avoit servi au Clergé de la Basilique de Saint Julien pour l'administration du Baptême aux enfans du quartier, depuis qu'on eut cessé de les porter à la Cathédrale : et c'est ce qui a fait passer ce Saint Précurseur de J. C. pour l'un des Patrons de l'Eglise de Saint Severin.

Antiq. de Par. T. I.

On peut voir dans Sauval et ailleurs les bornes qui furent convenues pour l'étendue de cette Paroisse l'an 1210, par trois arbitres, du côté qui confinoit au bourg Saint Germain des Prez, et que Guillaume, Archiprêtre de Saint Severin, agréa. On y trouve aussi le reglement qui fut fait au même siécle à la requête de Jacques, Guillaume de Montmorency et Pierre de Nonancourt, successivement Archiprêtres de Saint Severin, entre eux et les Chartreux nouvellement établis à Paris, pour le dédommagement du terrain qu'ils occupoient sur la Paroisse, et pour d'autres droits. Ce dernier acte marque que cet Archiprêtre avoit aussi des dîmes de blé et de vin à Lorcines, fauxbourg S. Marceau, ou aux environs, et d'autres dîmes à Issy, qu'il ceda aux mêmes Chartreux, moyennant une redevance pecuniaire.

Actes de 1260.

Le titre désigne Lorcines par ces mots *apud Lorcinos :* mais

dans un manuscrit de Sainte Geneviéve d'environ l'an 1245, l'Archiprêtre de Saint Severin est marqué comme redevable de douze deniers par an à cette Abbaye, *pro terra de Loco cinerum;* ce qui est une autre dénomination de ce lieu qui est le même que celui de Lorcines, fondée sur ce que dans ce quartier là on avoit découvert ou transporté des terres sablonneuses propres à faire de la Poterie; ce qui se prouve en ce que la rue solitaire qui a son entrée dans la rue dite des Postes par altération, étoit autrefois appellée *Vicus S. Severini,* et a depuis été nommée rue Poterie S. Severin. *Cod. Censuum.*

Nous ne connoissons qu'un seul fait remarquable concernant l'ancienne Eglise de S. Severin : et nous le tenons de Jacques de Vitry, écrivain du XIII siécle. Il dit que Pierre, Chantre de Paris, voulant faire connoître les talens extraordinaires de Foulques son disciple, le fit prêcher en sa présence et devant plusieurs habiles gens dans l'Eglise de Saint Severin : et que Dieu donna une telle bénédiction à ses sermons, quoiqu'ils fussent d'un style fort simple, que même tous les sçavans de Paris s'excitoient les uns les autres à venir entendre le Prêtre Foulques, qui prêchoit, disoient-ils, comme un second S. Paul. Ces faits sont d'environ l'an 1180. Foulques décéda en 1201 étant Curé de Neuilly sur Marne. *Hist. Occid. c. VIII, fol. 281.* Voy. l'Art. de Neuilly. Martyrol. Univ. 2 Mars.

Ce qu'il y a de plus ancien dans le bâtiment de l'Eglise de Saint Severin, tel qu'il est aujourd'hui, est la tour, la nef et le chœur jusqu'au Sanctuaire exclusivement : et tout cela n'est que du XIV siécle; c'est un gothique assez délicat et assez bien entendu, proportionné et symmétrisé, et où le double rang de vitrage l'un sur l'autre fait un bon effet. Ces vitrages supérieurs du chœur et du Sanctuaire peuvent passer pour les plus anciens de Paris, où l'on apperçoive des armoiries de famille.

Dès l'an 1347, le Pape Clement VI étant à Avignon avoit accordé des Indulgences pour cette Eglise. Elles furent vérifiées en 1458, pour l'aggrandissement de l'édifice. Ce n'a été que sous le regne d'Henri IV qu'on fit représenter au dessus des arcades des piliers du chœur et de la nef, les figures des Prophetes, des Sybilles et des Apôtres. Je ne parle point des décorations de marbre faites au grand Autel en 1684, en partie d'une somme de six mille livres, donnée par un Ecclesiastique de la Paroisse nommé Fournier. Je rappellerai ici touchant l'accroissement de cette Eglise, ce qu'en a dit Sauval; que le fond où est la seconde aîle et les Chapelles derriere le Sanctuaire, a été construit sur la place où étoit l'Hôtel de l'Abbé des Echallis, Diocése de Sens, que les Marguilliers avoient acheté dès l'an 1445 ou 1448. Voici encore ce que j'ai trouvé dans les anciens papiers du trésor de cette Eglise :

Le lundi IV jour de May. 1489, on commença à faire les

vuidanges pour faire les fondemens de l'accroissement fait à l'Eglise : et le XII jour d'icelui fust assise la premiere pierre dudit fondement.

Le 14 Juillet de l'an 1491, fut assise la premiere pierre de la Chapelle de S. Sebastien.

L'an 1495, le penultiéme Mars devant Pasques fut beni l'accroissement de cette Eglise avec le grand Autel, l'Autel de derriere où est N. D. de Pitié, l'Autel de la Chapelle M. Poignant, fondée de S. Pierre et de S. Pol; l'Autel de S. Mamer et de S. Sebastien, l'Autel de N. D. et de Ste-Brigide, par Rev. Pere en Dieu Jean Simon, Evesque de Paris.

L'an 1498, le 12 Février on commença la besogne de mettre les Chapelles dehors du costé du Cimetiere par Micheaul le Gros.

Tab. S. Magl. rue S. Martin, num. 6. Adam des Champs, Clerc des Comptes, avoit donné l'accroissement de l'allée du cimetiere en la rue de la Parcheminerie. Il vivoit en 1440, et demeuroit rue de la Parcheminerie.

On lit au second pilier du premier bas côté ou aîle méridionale de la nef, sur une petite plaque de cuivre rouge, en caracteres de petit gothique, ces mots : *Les executeurs de feux Antoine de Compaigne, enlumineur de pincel, et de Oudete sa femme, ont fait faire ce pilier du residu des biens desdits defunts l'an M. CCCC. XIIII. Priez Dieu pour l'âme deulx. Amen.* Cette date peut servir à connoître le temps de la structure des piliers qui sont ressemblans dans la même ligne de ce collateral.

Du Breul a écrit que la Dédicace de cette Eglise a été faite le 6 Juillet, sans en spécifier l'année. Il faut que ç'ait été au XIV siécle, parce que parmi les charges des Fossoyeurs qui sont gravées en capitales gothiques, sur le pied de la Tour du côté de l'entrée, on y lit qu'ils devoient nettoyer les voutes et toute l'Eglise à la Saint Martin d'été, qui étoit la surveille. Présentement on en célébre l'anniversaire le premier Dimanche d'aprés la S. Martin d'été.

Reg. Parl. Le Trésor et la Sacristie qui sont sur la rue, n'ont été rebâtis qu'aprés l'an 1540. Les Marguilliers en obtinrent le 26 Août la permission du Parlement, en promettant de faire suivre l'allignement de la rue. L'édifice des Chapelles du même côté, au moins de quelques-unes, doit être plus ancien, parce qu'en une de ces Chapelles on voit la tombe d'un Jean de Portis, Secretaire du Roy, Vicomte d'Ambrieres, et de Jeanne de Mallyeres, sa femme, qui sont de 1481 et 1493. La femme avoit fait des fondations. Lorsqu'on abbattit le jubé au siécle dernier, on y transporta le Crucifix qui lui donna son nom. Il a depuis été placé dans le Cimetiere.

Au mois d'Octobre 1753, en creusant pour faire un caveau dans la Chapelle contigue à l'escalier du Trésor, on y a trouvé à quatre

ou cinq pieds en terre des cercueils de pierre dont les pieds s'étendoient vers l'orient de l'équinoxe. On peut en conclure qu'une partie de la rue adjacente couvre de pareilles sepultures faites il y a 800 ou 900 ans au moins, avant la formation ou disposition fixe des rues.

La liaison qu'il y a entre les Chapelles et les Confreries m'engage à parler en même temps des unes et des autres, mais seulement de celles qui ont été les plus célébres à Saint Severin.

Dès le regne de S. Louis, il y avoit en cette Eglise une Confrerie, laquelle étoit peut-être sous le nom même de Saint Severin. Elle jouissoit alors d'une maison dans la rue de Laas (dite depuis de S. André) dont elle devoit un petit droit de cens à Sainte Geneviéve, suivant ces deux lignes d'un manuscrit de cette Abbaye d'environ l'an 1245: *In vico de Laas Confratria S. Severini tria den. pro domo contigua.* Ce pouvoit être aussi la Confrerie de la Trinité dont il est fait mention dans un testament de l'an 1361. *Lib. Cens. S. Genov.* *Tab. S. Maglor.*

La Chapelle qui étoit à côté de l'entrée du chœur vers le septentrion avant l'élargissement de l'Eglise, portoit le nom de la Vierge, et elle y étoit honorée sous le titre de la Conception depuis l'an 1311, selon quelques-uns, ou 1395 selon d'autres. Il est plus constant que ce fut en 1311, d'autant qu'il existe un testament fait l'an 1361 *Tab. S. Maglor.* par un bourgeois de Paris, qui legua cinq sols à cette Confrerie. Comme on fut obligé d'abbattre cette Chapelle vers l'an 1490, lorsqu'on voulut aggrandir les aîles, on la rebâtit au fond du nouvel accroissement, et c'est où l'on en solemnise la Fête. On a dressé seulement en 1724, contre le pilier où étoit l'ancienne Chapelle, un mémorial qui représente la Ste Vierge dans une chaire de Predicateur, accompagné d'une inscription qui marque les années susdites.

On lit dans le Pouillé Parisien du XIII siécle, deux additions faites vers l'an 1300, à l'article de Saint Severin, ainsi conçu: *In Archipresbyteratu S. Severini de Donatione Episcopi Ecclesia S. Severini.* Addition. *Item Capella seu Vicaria quam fundavit in eadem Ecclesia Susanna de Gallandia. Item Vicaria quam fundavit dictus Friso et ejus uxor in eadem Ecclesia.* Le manuscrit ne marque point le nom des Saints Titulaires de ces deux Vicairies: mais on apprend par un titre du même temps que la derniere étoit sous l'invocation de S. Jean l'Evangeliste à l'autel de S. Nicolas. Cet acte appelle la fondatrice Petronelle la Frisone, veuve de Thierri Frison: elle la dota entre autres d'une rente de 17 sols sur une maison qui avoit appartenu à Maître Henri de Vezelay, Chapelain du Roi S. Louis, située dans la rue Serpente, et qui vers 1300 étoit à l'Abbé de Fécan.

S. Martin, sous l'invocation duquel il y a une Chapelle dans

l'aîle meridionale de cette Eglise, y est regardé comme l'un des Patrons, pour y avoir peut-être eu anciennement quelque autre Oratoire de son nom plus considerable, qu'il aura été besoin de détruire lorsqu'on rebâtit l'Eglise au XIV siécle. Le culte de ce Saint Evêque de Tours commença à y être célébre dans le même temps à l'occasion d'un morceau du manteau de ce Saint, qui lui vint du Chapitre de Saint Martin de Champeaux en Brie, lequel l'avoit obtenu d'une autre Eglise dans le siécle précédent, ainsi que je le rapporte à l'article de Champeaux. Ce transport de la relique à l'Eglise de Saint Severin de Paris est marqué sous le *Tabul. Campell.* nom d'engagement dans l'Inventaire des titres de cette Collegiale. J'estime que ce fut la devotion envers S. Martin, établie dans l'Eglise de Saint Severin, qui occasionna la coûtume d'attacher à la porte de cette Eglise, tant de fers de chevaux qu'on y voit, soit neufs, soit un peu usez, de la même maniere qu'il y en a à la porte de l'Eglise Collegiale de Saint Martin de Chablies, et à celle de Saint Martin d'Erblai près Conflans-Sainte-Honorine; car autrefois on ne representoit point S. Martin autrement qu'à cheval et divisant son manteau. Ce Saint étoit reclamé par les *Mirac. S. Mart. l. III, cap. XXXIII.* gens voyageans à cheval. On lit aussi dans Gregoire de Tours que lorsque les chevaux avoient des maladies, on faisoit des vœux à ce même Saint, et que l'usage s'étoit établi pour préserver d'accidens ces animaux, de les marquer avec la clef de la Chapelle de Saint Martin.

S. Mamert ou Mammés a eu une Chapelle et une célébre Confrerie à Saint Severin. Il paroît que l'origine de cette devotion vînt d'un Joachim de Chanteprime, Chanoine d'Auxerre, décédé Archiprêtre de Saint Severin en 1413, lequel aura pû obtenir de sa Cathedrale quelque relique de S. Mamert Abbé, dont on y conservoit le corps, et cela par devotion pour un Saint sur la Paroisse duquel il étoit né à Auxerre, mais qu'il confondoit avec S. Mammés, qu'on honoroit aussi en la même Paroisse d'Auxerre. Un rolle redigé entre 1423 et 1427, fait mention d'une maison sise à *Arch. S. Sever.* Paris rue vieille Platriere, chargée envers la Confrerie Monsieur S. Mamer en l'Eglise Saint Severin à Paris, de 60 sols parisis de rente. La Chapelle fut rebâtie en 1491, et l'Autel beni en 1495, sous le nom de S. Sebastien l'ancien Titulaire, et de S. Mamer. Elle étoit située à l'endroit où est l'entrée de la Chapelle de Communion depuis l'an 1673. On commença en 1497 à y célébrer Sauval. T. III, p. 316. chaque jour pour les âmes de feu noble Sire Jacques de Hacqueville et Dame Gilles de Hanequin, sa femme. Deux Etudians de Sorbonne, Prêtres, devoient en être les Chapelains. Par la suite des temps en écrivant on changea le nom Mamer en celui de Mammès, Martyr de Cappadoce : et c'étoit lui qu'on honoroit vers

l'an 1450, ainsi qu'il paroît par le Missel manuscrit de cette Confrerie conservé à S. Victor. Ce fut aussi sous cette qualité que le Pere Senault en fit le Panegyrique en cette Eglise l'an 1656. Lorsque le nouveau Reliquaire d'argent pour renfermer la Relique de S. Mamer eut été fourni l'an 1665 par Jean Rict et autres Marguilliers en charge de cette Confrerie, on y renferma pour tout certificat un écriteau en petit gothique d'environ deux cent ans, qui portoit ces mots : *Os de S. Mamez*. L'ossement qui n'est qu'un esquille de couleur brune, est encore conservé dans le même Reliquaire fait en forme de volute : et quoique la Confrerie ait cessé en 1676, après qu'on eut bâti la Chapelle du Saint Sacrement (ce qui emporta avec soy la démolition de la Chapelle de S. Mamer) on vit encore durant plusieurs années des Pelerins venir de loin pour venerer cette Relique.

Sermons du P. Senault, Edit. de 1657.

On a vû cy-dessus que Jean Simon, Evêque de Paris, benit l'an 1495 dans l'Eglise de Saint Severin, entre autres Autels, celui de Notre Dame et de S. Brigide. Cette Eglise étoit en effet dès le siécle précédent dépositaire de quelques Reliques d'une S. Brigide que l'on qualifioit Vierge et Martyre, suivant l'exposé fait alors au Pape pour obtenir des Indulgences en faveur du bâtiment de l'Eglise ; dans lequel exposé on ajoûtoit que les femmes dans l'enfantement et autres malades y avoient grande devotion. Mais comme on ne connoît aucune S. Brigide Martyre, il faut croire que c'étoit des Reliques d'une des compagnes de S. Ursule, à laquelle on avoit donné ce nom. On ne connoît plus ces Reliques à Saint Severin.

Le Pouillé Parisien, écrit vers 1450, ne fait mention que de deux Chapelles de l'Eglise de Saint Severin parmi les Bénéfices, sçavoir celle de S. Thomas de Cantorberi et celle de S. Louis, toutes les deux à la pleine collation de l'Evêque. Mais il y en avoit bien davantage. On en a déjà vû ci-dessus quelques-unes nommées comme fondées dès le XIII siécle. Il faut y ajouter celle du titre de N. D. fondée par Jeanne, veuve d'Etienne de Limoges, Bourgeois de Paris, dont les biens furent amortis par Philippe le Bel en 1281 ; sçavoir, douze livres de rente sur une maison du carrefour derriere Saint Severin, devant laquelle Chapelle les Marguilliers devoient entretenir une lampe, comme en convinrent Guiard de Charny et Jean dit Marcel, citoyen de Paris, qui l'étoient alors. Cette Chapelle étoit quelquefois appelée Notre-Dame et Ste-Croix, suivant un Bail de 1367. En 1431, elle passoit pour avoir été fondée par Henri Hemon et Etiennette son épouse, et la famille du nom de Fourquaut en avoit alors le patronage. Pierre Fumée, Chapelain du Roi, la posséda. La Chapelle de S. Nicolas, dite aussi quelquefois de S. Jacques, existoit dès l'an 1365, suivant le Bail d'une

Tab. Ep. Par. in Spir.

Ibid.

maison au bas de la rue de la Harpe, sur laquelle elle avoit six livres de rente. Louis du Bellai, neveu de l'Evêque de Paris, en fut Chapelain au XVI siécle. La Chapelle de S. Louis fut dotée par Guillaume du Bois de six livres de rente, que le Roi amortit en 1326, par lettres données à Villiers près Rets. Avant l'an 1400, Richard de la Mare avoit fondé une Chapelle à l'autel S. Michel; elle étoit à patronage lay; on l'appella quelquefois la Chapelle des Anges ou Angelots. La Chapelle de S. Thomas de Cantorbery étoit à l'autel de la Trinité, et à la pleine collation de l'Evêque, suivant la démission qu'en fit, l'an 1515, François de Poncher, qui fut depuis Evêque de Paris.

Villare juxta Restum.

Act. 1427, 1452.

Reg. Ep. 2 Mai. 1575.

La Chapelle des Brinons, qui est du côté de la rue, est dite par Sauval fondée en 1471 par Guillaume Brinon, et Guillaume Briçonnet qui avoit épousé Jeanne Brinon : elle est à la nomination de leurs descendans; son titre primitif est S. Pierre : on l'a aussi appellé la Chapelle des trois Nativités; on disoit en 1565, *Capella trium Nativitatum in Ecclesia Sancti Severini ad altare S. Petri.*

Reg. Ep.

La Chapelle de N. D. de Lorette étoit nouvellement bâtie en 1549. L'Evêque de Megare en fit alors la bénédiction et celle d'une portion de cimetiere, avec la permission de l'Evêque de Paris.

Reg. Ep. 7 Mart. 1540.

Le surplus des Chapelles chargées de Messes dans le dernier siécle, a été rendu public en 1722 dans le petit livre des Paroisses de Paris du sieur Lamesle, Imprimeur.

Depuis la construction de la grande Chapelle du S. Sacrement en 1673, l'ancienne du même nom étant devenue inutile, on y a transféré les Chapellenies de S. Joseph et de Ste Geneviéve, qui auparavant étoient entre la nef et le chœur; elles donnoient le nom à une Confrerie dont les Directeurs avoient obtenu des Lettres patentes registrées en Parlement le 1 Août 1667. Mais cette Confrerie ne subsiste plus.

Reg. Archiep. 6 Jul. 1717.

L'Eglise de S. Severin est une des premieres de Paris où l'on ait vu des orgues : il y en eut dès le regne du Roi Jean; mais c'étoit un petit buffet : aussi l'Eglise n'étoit-elle alors ni si longue ni si large. J'ai lu dans un Extrait du Necrologe manuscrit de cette Eglise, que « *l'an 1358 le lundi après l'Ascension, Maître Regnaud* « *de Douy, Ecolier en Théologie à Paris et Gouverneur des* « *Grandes Ecoles de la Parouesse S. Severin, donna à l'Eglise une* « *bonnes orgues et bien ordenées.* » Celles que l'on a vu subsister jusqu'en 1747, adossées à la Tour de l'Eglise, n'avoient été faites qu'en 1512 : mais depuis on en a fait de nouvelles.

Sauval avoit lu dans un Compte de Fabrique de la même Eglise rendu en 1419, que lorsque les pauvres femmes après leurs couches entendoient la Messe de relevée, on leur mettoit un man-

Sauval. T. II, p. 633.

teau fouré sur les épaules afin de les tenir chaudement; qu'au jour de la Pentecôte on lâchoit dans l'Eglise par les voûtes un pigeon, comme pour figurer la descente du S. Esprit sur les Apôtres: ce qui se pratiquoit sans doute ailleurs à l'exemple de la Cathédrale. La cérémonie et priere qui y a été fondée l'an 1669 pour le lundi de Pâques, par un Marchand Drapier nommé Bachelier, est plus digne de l'Eglise que la précédente, qui a été abolie partout avec raison: c'est un Salut qui commence par la lecture solemnelle de l'Evangile du jour, que fait le Diacre revêtu de dalmatique dans la chaire à prêcher, laquelle tient lieu de tribune ou jubé; mais qui anciennement étoit placée dans le côté méridional, de même qu'elle l'est à l'Eglise de Notre-Dame, en sorte que les Prédicateurs, comme le Diacre, regardoient le septentrion en annonçant la parole de Dieu. Dans la suite de cet Office on chante l'ancienne formule de louanges et d'acclamations, *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat,* qui est encore en usage dans plusieurs Cathédrales du Royaume avant l'Epitre de la Messe à certains jours. Ce chant contient des vœux pour le Pape, l'Evêque, le Clergé, le Roi, la Reine, leur armée, les Juges et le peuple. A tous les anciens Saluts, l'Evangile qui se chantoit au Jubé, est chanté dans la même chaire à S. Severin.

La même Eglise est dans l'usage d'aller célébrer au grand autel de Sainte Geneviéve du Mont, la Messe Paroissiale, le mardi de Pâques, et l'on y administre la Communion Pascale. Le premier jour de Mai elle va aussi la célébrer au grand autel de Saint Germain des Prez, et l'on y publie les bans de mariage.

Quant aux reliques que cette Eglise conserve actuellement, elles se réduisent à trois fragmens du bois de la vraie Croix renfermés dans le milieu d'une Croix de cristal de travail antique, avec d'autres reliques apportées de la Terre-sainte, dont les écriteaux en parchemin sont en caracteres du XIV et du XV siécle. Quelques reliques du corps de Saint Severin solitaire, ancien patron, qu'on dit être dans le grand Autel: quelques fragmens de petits ossemens des pieds ou des mains, qui ont pour étiquette *De ossibus S. Martini,* etc., caractere minuscule du XV siécle. Ils sont dans un grand reliquaire d'argent doré, représentant S. Martin qui divise son manteau. Plus au pied d'un reliquaire d'argent doré, en forme de bras, se voit gravé en lettres gothiques minuscules d'environ la fin du XV siécle, que c'est *Le bras de Monseigneur Saint Severin,* et que Jehan Goupils a donné pour faire ce reliquaire cent livres parisis. On dit que la relique est de S. Severin de Cologne, quoique l'écriteau ne le dise point. Mais il y a tout lieu de penser que comme on s'est trompé en donnant le nom de bras à l'ossement qui est certainement le peronée droit, c'est-à-dire le

petit focile de la jambe droite, on s'est aussi mépris au sujet du S. Severin du corps duquel il a été détaché. Il est long de plus de neuf pouces; et il n'y manque qu'un peu du bout superieur. Je le croirai être un os de Saint Severin le solitaire, véritable patron de la Paroisse, jusqu'à ce qu'on prouve le contraire. Le titre de *Monseigneur* dont il est qualifié sert à le désigner. Dans un Compte de l'an 1508 est nommé un Jehan Goupil, bourgeois de Paris, nouvellement mort. Il faut ajouter ici le petit fragment du corps de S. Mamer dont j'ai parlé ci-dessus, plus, une partie de l'un des bras de S. Severin, Abbé d'Agaune en Valais, qui fut obtenue l'an 1674 de l'Abbé et Chanoines Reguliers de Château-Landon, par François le Tellier, Curé et par ses Paroissiens; laquelle ayant été mise en dépôt à l'Abbaye de Sainte Geneviéve, en fut apportée avec grande solemnité par le même Curé jusqu'en son Eglise, le 3 Juin de la même année, qui étoit le troisiéme Dimanche après la Pentecôte, jour auquel on célebre tous les ans l'anniversaire de cette translation.

Sauval. T. III, p. 547.

Propre de S. Sever. 1738. p. 243.

Si j'ai qualifié plus haut ce Saint Severin solitaire, d'ancien patron de la Paroisse de Saint Severin de Paris, c'est qu'il est constant qu'il étoit reconnu en 1050 pour patron ou titulaire de l'Eglise, que le Roi Henri accorda à la Cathédrale de Paris, à la demande de l'Evêque Imbert, laquelle Eglise de Saint Severin étoit à la même place où est celle d'aujourd'hui. Le Pere Du Bois qui avoit hésité sur cet article au commencement de son Histoire, frappé par les raisons qui ont déterminé M. de Valois à combattre l'opinion de ceux qui ont cru que S. Severin, Abbé d'Agaune, mort à Château-Landon, étoit ce patron, et surtout par l'autorité du Diplome jointe au martyrologe d'Usuard, qui marque à Paris la mort de ce Saint solitaire au 23 Novembre, dit ingénuement: *Certè prope est ut dicam labentibus temporibus inconsulto alterum pro altero habitum in honore*. Sa pensée n'est que trop véritable; par la suite des tems on est venu à prendre un S. Severin pour un autre: celui de Château-Landon pour celui de Paris. Mais en quel tems, comment et pourquoi? C'est ce qu'il n'a pas pris la peine de développer. A l'égard du culte de S. Severin de Château-Landon, il est certain par tous les Calendriers de l'Eglise et du Diocése de Paris, qu'il n'a commencé à y être admis qu'au XVII siécle. Avant cela la Cathédrale et le Diocése ne reconnoissoient que Saint Severin, simple Moine et solitaire, décédé à Paris; et sa fête s'y faisoit à neuf leçons de tems immémorial le 24 Novembre, par remise du 23, à cause de S. Clement, Pape, qui tomboit à ce jour. Il n'est pas moins certain que les Curés de Saint Severin regardoient encore à la fin du XIII siécle S. Severin solitaire, comme leur patron. Ce ne peut être que par cette raison

Hist. Eccl. Par. T. I, p. 72.

Ibid. p. 645.

que Guillaume de Montmorency, Curé, Archiprêtre de Saint Severin, et Soûchantre de l'Eglise de Paris, voulant que le Chœur de N. D. fût plus fréquenté le 24 Novembre, jour de S. Severin Moine, à Matines et à la Messe, y fonda une rétribution pour ces deux Offices, à prendre sur sa maison rue Saint Severin, chargée de six sols de redevance envers le Curé. *Voluit autem Guillelmus quod..... in Matutinis S. Severini Monachi duo denarii et duo in Missa distribuantur.* *Necrol. Eccl. Par. ad 25 Julii.* S'il avoit connu S. Severin, Abbé d'Agaune, il en auroit certainement fondé l'Office au XI Février, et il n'auroit pas pensé à augmenter les Distributions de la Fête du Saint solitaire. Il me paroît que le changement de patron n'étoit pas encore fait sous le regne de Charles VI. Les vitrages du sanctuaire de l'Eglise n'ont pu être faits au plus tôt que de son temps, ce qui se prouve par l'écu de France réduit à trois fleurs de lys qu'on y voit supporté par S. Louis. Or, dans la partie de ce vitrage qui regarde l'orient d'été est peint un Saint Moine supporté par une figure de S. Jean-Baptiste et ce Religieux est sans crosse : donc ce n'est point l'Abbé d'Agaune qu'on auroit eu en vue en peignant; ce qui peut confirmer ce que j'ai dit plus haut, que l'Eglise de Saint Severin étoit bâtie sur le fond de l'Oratoire de S. Jean : mais que c'est le saint solitaire Severin décédé à Paris qu'il faut entendre par ce nom. On voit seulement par le dehors à l'angle extérieur de la premiere Chapelle proche la tour, la statue d'un saint Abbé qui représente peut-être S. Severin d'Agaune : mais elle ne peut gueres avoir que 200 ans; d'ailleurs, la niche dans laquelle elle est placée n'a pu être faite qu'avec les derniers accroissemens de l'Eglise qui sont du XV siécle. Je ne vois que le Missel de la Confrerie de S. Mammès, érigée autrefois en cette Eglise, écrit vers l'an 1450, qui puisse servir à fixer l'époque que je cherche, en ce que dans le Calendrier, S. Severin Abbé y est au 11 Février en lettres rouges : mais une marque de la nouveauté du changement, est que les oraisons propres assignées pour ce Saint n'y sont qu'au Supplément écrit par une main postérieure. *Cod. MS. S. Victor Paris.* C'est là le premier indice du changement de Saint Severin, Moine, en Saint Severin, Abbé : car la sculpture d'au-dessus de la rose du frontispice de l'Eglise où l'on voit une crosse au milieu d'une double S paroît n'avoir que 200 ans et avoir été faite après coup. Ce changement put être admis d'autant plus facilement que la vie du Saint Abbé étant plus connue que celle du Saint Moine, fournissoit de quoi faire neuf leçons à Matines, et une plus ample matiere aux Prédicateurs : mais pour ne pas supprimer totalement la solemnité du 23 Novembre qui avoit été consacrée primitivement au Saint Solitaire, on mit en sa place le nom de S. Clement Pape, qui est mort le même jour, ce qui l'a fait regarder comme

l'un des patrons de cette Eglise, quoique son Office ait été remis depuis au Dimanche. Au reste la Solemnité du 23 Novembre pour S. Severin le solitaire, vient d'être retablie en 1753, et placée aussi à un Dimanche voisin de ce même jour.

On a été embarrassé de trouver la raison pour laquelle on voit deux lions de pierre placés à chaque coin du portail de cette Eglise au-dessous de la tour ou clocher. On a pensé qu'ils avoient été mis là à cause du passage qui conduit au Cimetiere, pour marquer un lieu privilégié, ainsi qu'on en voit à d'autres Cimetieres placés proche l'Eglise, comme à S. Pierre de Vienne en Daufiné. Mais il ne me paroissent pas être assez anciens pour avoir été placés là comme des symboles de l'asyle du lieu saint. Outre que l'écu qui pend à leur col est chargé des armes de France réduites à trois fleurs de lys entremêlées de celles du Daufin, l'écriture qui avoit été gravée à leur collier n'est pas encore si effacée qu'on n'apperçoive qu'elle est en caracteres romains, et par conséquent de deux cens ou deux cens cinquante ans seulement, ou un peu plus. Ces lions assez modernes me paroissent avoir été conservés ici très soigneusement pour tenir lieu d'autres lions plus anciens qui y avoient été et qui avoient servi à supporter le siége du Juge Ecclésiastique, soit Official soit Archiprêtre, dans les siécles où leurs Jugemens se prononçoient aux portes des Eglises, ainsi qu'on en trouve encore qui finissent par ces mots : *Datum inter duos leones.* On verra dans les Memoires de l'Académie des Belles-Lettres qui paroîtront par la suite, ce que j'ai écrit là-dessus dans le Memoire intitulé : *Sur la Reine Pedauque.*

Tabul. Eccl. Aniciens.

J'aurois rapporté ici quelques-unes des plus curieuses épitaphes de cette Eglise, de l'âge de quatre et cinq cens ans, lesquelles ont été gravées en lettres capitales gothiques sur des tombes ; mais les inscriptions n'en sont plus lisibles, depuis qu'on a employé ces tombes au-dessus des basses voûtes pour former un bord qui pût servir à faire le tour de l'Eglise par dehors auprès des grands vitrages de la nef et du chœur. On y auroit vu entre autres celle d'une Dame de grande qualité appellée Marguerite de Challon. On peut consulter ce que j'en ai dit dans le Journal de Verdun, Octobre 1753 p. 272, par où l'on apprendra les Usages de Paris aux Funérailles, sous le regne de Charles V.

Les tombes remarquables dans le Chœur sont celles des derniers Archiprêtres-Curés : celle de Jacques de Billi, Abbé de S. Michel-en-l'erm, illustre par ses écrits, et décédé en 1581 ; celle de Michel Cotignon, Chanoine de Nevers, Vicaire général de deux Evêques de la même ville, mort en 1617 ; je pense que c'est le même Michel Cotignon dont on a un Catalogue imprimé des Evêques de Nevers ; et enfin la tombe de M. Nicolas d'Anglure,

Marquis de Bourlemont, Comte de Buzanci, Général des Armées du Roi, décédé en 1706. Cette Eglise est l'une de celles de Paris où a été inhumé un plus grand nombre d'Ecrivains et Auteurs célebres. Outre Jacques de Billi nommé ci-dessus, on compte Etienne Pasquier, mort en 1615; Scevole et Louis de Sainte-Marthe, freres jumeaux, décédés en 1650 et 1656, et deux autres du même nom morts en 1662 et 1690; Gilles Personne, plus connu sous le nom de Roberval, décédé en 1675; Louis Moreri, mort en 1680; Eustache le Noble, décédé en 1711; Louis Ellies Dupin, mort en 1719. On a perdu le souvenir de l'endroit où a été inhumé en cette Eglise Pierre Grassin, Conseiller au Parlement, fondateur du College des Grassins. A l'égard du Cimetiere, je ne répéterai ici le nom du jeune Prince Alleman, Ennon de Emda, qui mourut à Paris en faisant ses études l'an 1545, et qui est représenté sous un mausolée couvert, que pour avertir les étrangers que c'est à l'occasion de ce mausolée que le peuple a inventé qu'on l'avoit trouvé dans le tombeau, ayant le bras mangé.

Testam. de 1569.

On y voit aussi la tombe du Marquis de Segur, Gouverneur du pays de Foix, Lieutenant Général de Champagne et de Brie, lequel a voulu y être inhumé. Il est mort le 10 Juin 1737.

On verra par la suite de cet ouvrage qu'auprès de plusieurs des principales Eglises de Paris, il y avoit autrefois une petite chambre, dans laquelle une femme dévote se tenoit enfermée pour le reste de ses jours. L'ancien Nécrologe de l'Abbaye de Saint Victor nous fournit le nom d'une de ces Recluses de Saint Severin. On lit dans ce livre rédigé sous le regne de Charles V, au onze Avril, l'obit de Dame Flore, avec cette qualité : *Obitus Dominæ Floriæ Reclusæ de Sancto Severino.*

On n'a fait remonter le Catalogue des Curés-Archiprêtres de Saint Severin, imprimé avec le Martyrologe de cette Eglise en 1678, que jusqu'à Denis de Sabrevoie, qui l'étoit en 1452. On eûroit pu nommer d'autres qui ont vécu avant lui : sçavoir, Guillaume en 1210, suivant un acte rapporté dans Du Breul; Guillaume de Montmorency, qui fut proviseur de Sorbonne en 1274, Chanoine et Souchantre de Paris en 1278, et qui vivoit encore en 1284; Pierre de Nonancourt, qui traita avec les Chartreux en 1289; Jean Bourgeois, mentionné dans un accord fait en 1315 avec les Confreres du Sépulcre touchant les sépultures; Miles de Saichenoar, qui, avec sa qualité de Curé et Archiprêtre de Saint Severin, porte aussi celle de Chanoine de Notre-Dame de Paris sur sa tombe, située dans la partie méridionale de la croisée de Ste Catherine de la Couture. Sa mort y est marquée à l'an 1399. Joachim de Chanteprime, fils de Jean General sur le fait des Finances des Aides sous le Roi Charles V, lequel Archi-

Antiq. de Paris, lib. II, sur S. Germ. des Prez.
Chartul. Sorb. fol. 35 et 36.
Du Boulay. T. III, p. 236.
Necrol. Cartus. 2 Aug.
Tab. Ep. in S. Meder.

Tombe en la Chapelle de la Vierge.

prêtre repose aussi à Ste Catherine, et avoit été Chanoine de Sens, d'Auxerre et de Peronne. Il mourut le 14 Juin 1413. Entre les anciens Archiprêtres de Saint Severin, je ne connois pour Auteur que Guillaume Houpelande, qui a écrit sur l'immortalité de l'ame. Il fut Curé depuis 1490 jusqu'en 1496.

L'Archiprêtre de Saint Severin assiste, ou en personne, ou par un Ecclésiastique qui le représente, à la bénédiction des saintes Huiles le jeudi-saint dans l'Eglise Metropolitaine. Son district pour l'envoi des Mandemens de M. l'Archevêque, consiste dans tout le quartier de Paris appellé l'Université, les fauxbourgs et la Banlieue du même côté; il a eu aussi autrefois dans son département une partie de la Cité: l'Eglise de Sainte Geneviéve la petite, dite depuis des Ardens, en étoit, suivant le Pouillé du XIII siècle, peut-être parce que son territoire touchoit au petit Châtelet.

Reg. Thes. Chartul. nov. inventum.

En 1260, suivant un acte de ce tems-là, étoit, proche la rue Sacalie, une autre rue appellée la rue de l'Archiprêtre de Saint Severin.

M. de Piganiol a très-bien remarqué que Saint Severin fut l'Eglise que Mademoiselle de Montpensier eut pour Paroisse, avec l'agrément de M. de Perefixe, Archevêque de Paris, quoiqu'elle demeurât au Palais de Luxembourg. Elle ne dit point dans les Mémoires qu'elle a laissé, si la difficulté qu'elle eut avec Messieurs de Saint-Sulpice étoit relative, ou non, à la maniere dont ils avoient eu ce territoire, qui avoit été de la Paroisse de Saint Côme. On m'a dit qu'en conséquence elle fit fermer la grande porte de ce Palais qui donne sur la rue de Tournon, ensorte qu'on n'y entroit plus que par la rue d'Enfer. M. Lizot, Vicaire de S. Severin, et qui en fut depuis Curé, étoit son Confesseur.

L'étendue de la Paroisse de Saint Severin forme un corps de forme oblongue, accompagné de quelques branches. Ce corps est composé des rues qui sont de cette Paroisse comprises dans leur entier, c'est-à-dire des deux côtés. Après le Petit-Châtelet et le cul-de-sac Gloriette qui y touche, il y a sur cette Paroisse les rues du Petit-pont, de Saint Julien le pauvre, du Plâtre, de la Parcheminerie, des Prêtres, d'Erembourg-de-Brie, altéré en Boute-Brie, du Foin, des Maçons; la Place-Sorbonne en plus grande partie; puis la rue de Richelieu, la rue Serpente, les rues Percée, Poupée, Mâcon, de la Bouclerie, de la Huchette, la rue Sac-à-lie, dite Zacharie, la rue Saint Severin, et le cul-de-sac Saillenbien ou Salenbriere.

Les branches consistent dans les rues qui ne sont de cette Paroisse qu'en partie, et qui en forment les limites: sçavoir, en partant du Petit-Châtelet, la rue de la Bucherie, de laquelle, en y

entrant par la rue du Petit pont, le côté gauche en est jusqu'à une grille basse qui descend à la riviere; et le côté droit jusqu'à une maison neuve près et en-deça de la rue du Fouare. De la rue Garlande, en y entrant par le carrefour de la Fontaine Saint Severin, le côté gauche en est jusques et comprise la onziéme maison, comptant pour une maison l'emplacement de S. Blaise, et le côté droit jusqu'au coin de la rue des Anglois, de laquelle en est aussi tout le côté droit en allant à la rue des Noyers. De cette rue des Noyers, la Paroisse a depuis le coin de la rue des Anglois, jusqu'au chevet de l'Eglise de S. Yves. De la rue S. Jacques, depuis le carrefour de la fontaine Saint Severin du côté gauche jusqu'à la grande maison neuve de l'Université inclusivement, et le côté droit jusqu'à la rue des Maturins. De cette derniere rue, en y entrant par l'Eglise à main droite, le Couvent des Maturins en est; après quoi il n'y a que les trois maisons qui sont vis-à-vis la rue des Maçons; et dans le côté gauche, seulement depuis les deux portes cocheres vers la rue des Maçons jusqu'à la rue de la Harpe. Dans la rue de Sorbonne, il n'y a que deux maisons, lesquelles (en y entrant par la rue des Maturins) sont à droite, et bâties vis-à-vis le petit passage de Saint Benoît. De la rue de la Harpe, en y entrant par le carrefour de la rue de la vieille Bouclerie, Saint Severin a le côté gauche jusqu'à la petite rue neuve de Richelieu, et le côté droit jusqu'à la rue Serpente. De la rue d'Enfer, en y entrant par la Place S. Michel, depuis la troisiéme maison après le Séminaire S. Louis jusqu'aux Chartreux, seulement de ce côté-là. Autrefois la maison de l'Institution étoit de Saint Severin. De la rue Hautefeuille tout le côté de cette rue qui commence vis-à-vis et derriere le chevet de Saint André, excepté deux maisons près la rue des Cordeliers; de la rue Pierre Sarrazin, en y entrant par la rue Hautefeuille, la seule premiere maison à gauche; de la rue Saint André des Arcs, depuis la rue Hautefeuille, et du même côté seulement, jusqu'au carrefour de la rue de la vieille Bouclerie.

LES RELIGIEUX DE LA SAINTE TRINITÉ, autrement LES MATURINS. Sans m'arrêter aux récits des Ecrivains Trinitaires sur l'origine de leur Ordre, qui sont remplis de visions et de fables, ainsi que l'ont déjà remarqué quelques Ecrivains, ni sur la prétendue haute naissance de Felix de Valois, l'un de leurs Instituteurs, quoique cette opinion ait passé jusques dans le Breviaire Romain; il me paroît que cet Ordre, comme plusieurs autres, a tiré son nom du lieu où fut fait le premier établissement considérable, tel qu'est celui de la Capitale du Royaume. Ainsi, comme l'Hôpital ou Aumônerie de l'Eglise de Saint Benoît a été le lieu qu'ils eurent à Paris lors de leur institution, et que par *Saint Benoît*

on entendoit quelquefois alors la Sainte Trinité, il étoit naturel qu'ils en prissent le nom de la Trinité, qui empêchoit qu'on ne les confondît avec les Benedictins, comme il seroit arrivé s'ils eussent pris celui de Religieux de Saint Benoît. On sçait d'ailleurs que cet Hôpital dépendoit immédiatement du Chapitre de la Cathédrale de Paris, parce que la Collégiale de la Trinité, dite Saint Benoît, en est fille. Cette Aumônerie, ou petit Hôpital, avoit sa Chapelle qui portait le nom de S. Maturin invoqué dans plusieurs maladies : il étoit sous ce titre à cause de quelques reliques du saint Prêtre que le Chapitre de Paris y avoit fait déposer, les ayant tirées de la châsse du Bourg de Larchant en Gatinois, qui étoit une Terre dont il étoit Seigneur dès l'an 1005. M. Piganiol écrit que c'est le corps entier de S. Maturin qui a reposé dans cette Chapelle : mais c'est trop avancer. Je me contente de ce peu sur l'origine des deux noms de ces Peres de la Trinité ou Mathurins, dits aussi de la Rédemption des Captifs. Leur Eglise est appellée dans le Pouillé de Paris du XIII siécle *Capella S. Maturini.* En 1228, l'Abbaye de Sainte Geneviéve étoit en procès *super veterem domum Hospitalem,* avec ceux qu'elle appelloit *Fratres de Hospitali S. Maturini.* Ce sont les droits de cette Abbaye sur le terrain voisin, faisant partie de l'Hôtel de Cluni, qui sont cause que ceux qui habitent cet Hôtel sont de la Paroisse de Saint Etienne, quoiqu'enclavés dans le territoire de celle de Saint Severin.

Chart. S. Genev. p. 103.

L'Eglise des Maturins devenue assez considérable, renferme quelques Chapelles qui font titres. Celle de S. Paul fut permutée le 24 Avril 1474. Celle de S. Cuthbert, qui est le nom d'un Evêque de Lindisfarn en Angleterre, mort en 687, donna lieu à une permutation au mois d'Octobre 1480. Le 28 Avril 1500, Etienne Poncher, Chancelier de Notre-Dame, la permuta pour la Cure de Creteil.

Reg. Ep. Par.

LA CHAPELLE ou Eglise du College de Cluny, bâtie vers la fin du XIII siécle. Elle est presque la seule de Paris où les Vêpres soient chantées à six heures du soir. Le College placé derriere est sur la Paroisse de Saint Benoît.

LES CHARTREUX. Du Breul a traité leur article si au long, et M. Piganiol en a tant pris de choses, qu'il ne me reste que quelques observations à faire.

1° Sur leur Eglise. 2° Sur quelques-uns de leurs usages et sur leurs bienfaiteurs. Quoiqu'on en dise, je ne puis considérer leur Eglise comme un édifice du tems de S. Louis, sinon peut-être par les fondemens. Il semble que l'Architecte ait affecté de n'y admettre aucune délicatesse ; aussi, par le narré de Du Breul, on voit qu'on fut obligé d'aller à l'épargne. Cela n'a pas empêché que les Chartreux n'ayent mis parmi leurs grands bienfaiteurs Jean *de*

Cereseio, ou *de Cerisio*, Trésorier de Lisieux, qui la fit achever, et que son nom n'ait été écrit chez eux à la marge du Canon de la Messe, suivant l'ancien usage. Son obit est marqué dans leur Nécrologe au 20 Septembre, et il y est dit être décédé en 1327.

Une des tombes du grand Cloître, la plus voisine de l'Eglise, et des plus anciennement gravées, représente ce reste d'inscription: PHILIPPVS REYTEL THESAVRARIVS ECCLESIE B. EVGENIE DE VARZIACO AVTISS. DIOCESIS. Cet autre Trésorier fut apparemment aussi du nombre des bienfaicteurs.

Selon l'usage de cet Ordre, les Chapelles jointes au chœur et à la nef ne sont pas apperçues par ceux qui sont dans l'Eglise, et leur entrée est cachée. Nos auteurs ci-dessus nommés, parlant des fondateurs de ces Chapelles, ont oublié Maître Jean l'Heureux, Audiencier du Roi, que le Nécrologe dit au 20 février en avoir fait bâtir deux. La plus voisine de la grande porte de l'Eglise étoit récemment bâtie, lorsque l'Evêque de Paris, François de Poncher, la bénit le 13 janvier 1520 en l'honneur de N. D., S. Hugues et S. Bruno, six ans après la canonization de ce dernier. *Reg. Ep.*

Les Chartreux conservent un autre usage mémorable, relativement aux bienfaiteurs de leur Eglise. Ils célebrent chaque année la Fête des saintes Reliques le jour de l'Octave de la Toussaint, comme ont fait à leur exemple plusieurs Diocéses, entr'autres celui de Paris depuis l'an 1736, et ensuite ceux d'Evreux, Coutances, Seez, Blois, etc.

Ce jour-là, le Couvent étant assemblé dans le Chapitre, on y lit solemnellement le catalogue de toutes ces Reliques rédigé en latin, et terminé par ces mots *quorum precibus et meritis adjuvemur*. Il est composé de trois ou quatre pages, et renferme les noms de ceux qui en ont fait présent, lorsqu'on le sçait, et la place où ces Reliques sont. On y apprend qu'il y en a eu de tirées du reliquaire du Cardinal de S. Georges, *ad vellus aureum*, et dans ce nombre se trouve le nom de Ste Preuve, Vierge [1], d'autres donnés par Catherine d'Alençon, que l'on qualifie Duchesse de Baviere, et dans celles-là il se trouve un os de S. Quentin, et quelque chose de S. Lubin [2]. D'autres ont été léguées par Guillaume Pomier, Curé de S. Germain le Vieux, en 1462, parmi lesquels il y en a des SS. Martyrs Lugle et Luglien [3], de Ste Mâthie [4], de S. Savinien. *Necrol. Cart. 14 Maii.* On y nomme celles qui furent mises dans une boëte de plomb, qui a été placée en 1433, suivant l'usage de ces tems-là, dans une concavité de la fleche du clocher de l'Eglise contre les foudres et le tonnerre; et enfin celles qui furent enfermées dans le grand Autel, lorsqu'il fut béni le 24 Octobre 1698; ce sont celles qui

1. Apparemment du Pays Laonnois. — 2. Apparemment l'Evêque de Chartres. — 3. Martyrs du Pays d'Artois. — 4. Vierge de Troyes en Champagne.

m'ont paru les moins certaines, à en juger par ce qui s'y trouve *de Sto Gaspare Martyre*. Il y a lieu de s'étonner que ce long catalogue ne fasse aucune mention des reliques que leur Necrologe marque avoir été données par Jean, Duc de Berry, lesquelles avoient été tirées du Trésor des Papes, non plus que celles qui étoient renfermées dans un reliquaire dont leur fit présent Gilles Galois, Chevalier, Seigneur de Lusarches, décédé en 1386.

Necrol. Cart. 15 Jun. 25 Maii.

Jean Cœur, Archevêque de Bourges, a perpétué son souvenir parmi les Chartreux de Paris, en leur donnant une maison sise à Paris, dont le revenu devoit être employé à avoir de quoi couvrir leur tête *(Bireta)* depuis les environs de la Toussaint. Ce prélat siégea depuis 1447 jusqu'en 1483.

Ibid. 25 Jun.

Mais les libéralités du roi Charles V ont surpassé toutes celles des autres Bienfaicteurs, puisqu'il leur fit présent de trois mille quatre cens francs; en mémoire de quoi il est écrit dans le Necrologe, au 16 Septembre, jour de son décès, et au 22 Avril.

La Chapelle que Jeanne d'Evreux, Reine de France, veuve du Roi Charles le Bel, a fait bâtir dans leur enclos avec l'Infirmerie à laquelle elle touche, est assez belle, ainsi que Du Breul l'a remarqué. Elle a même été trouvée assez spacieuse, pour servir à des Sacres d'Evêque. J'ai lû qu'on y fit celui d'Henri d'Escoubleau, Evêque de Maillezais, le Dimanche 10 Mars 1623.

Reg. Ep.

Un Religieux de la Maison, qui a laissé beaucoup de remarques manuscrites sur ce qui concerne ce Couvent, n'a pas voulu supprimer, comme ont fait du Breul et M. Piganiol, la qualité de celui qui a fourni à la dépense des bâtimens du Chapitre et de la Sacristie. Il est vrai que dans le Necrologe où il est placé avec grand nombre de Princes, de Prelats et Grands Seigneurs, il est designé ainsi, *Petrus Avis Civis Parisiensis*. Mais ce Religieux n'a pas caché qu'il étoit Cordonnier. Marguerite, sa femme, fut inhumée la premiere dans le Chapitre en 1331, et lui Pierre Loisel en 1343. On voit sur une pierre enchassée dans le mur proche leur tombe un écusson ayant une botte en pal chargée sur le haut de la genouillere d'un petit oiseau, accompagné en chef de deux autres oiseaux; et un autre écusson où est représentée Ste Marguerite.

Necr. 19 Sept.

Ceux qui ont parlé du tombeau de Pierre de Navarre, fils de Charles II, Roi de Navarre, que l'on voit dans un mur de cette Eglise, disent que c'est à Bourges qu'il étoit mort. Sans doute qu'il faut ajoûter plus de foi aux Registres du Parlement. On y lit au 5 Août 1412, que ce jour là le corps de ce Prince, décédé à Nevers en revenant de Bourges avec le Roi, fut transporté aux Chartreux de Paris, et y fut inhumé.

Deux fautes d'impression que les modernes ont adopté dans du Breul, en parlant des Sepultures de l'Eglise des Chartreux, con-

sistent, l'une en ce que Marguerite de Challon y est dite Dame de Thieri : il faut lire *Thouci :* l'autre en ce que Michel, Evêque d'Auxerre, y est mal surnommé de Cernay : il faut lire de *Crenay*.

Les sept Colleges situés sur la Paroisse de Saint Severin, sont :

1. Le College du Trésorier fondé en 1268 par un Trésorier de l'Eglise de Rouen : il est situé devant l'Eglise de Sorbonne.

2. Le College de Bayeux, fondé rue de la Harpe en 1308, *S. Julien* et *S. Lezin, Patrons.*

3. Le College de Narbonne, fondé en la même rue, en 1317.

4. Le College de Tours, rue Serpente, fondé en 1333. *S. Gatien, Patron.*

5. Le College de Maître Gervais, fondé en 1370, rue du Foin.

6. Le College de Cornoüaille, rue du Plâtre, fondé en 1380. *S. Corentin, Patron.*

7. Le College de Seez, rue de la Harpe, fondé en 1427. *S. Gervais* et *S. Julien, Patrons.*

Il y a eu aussi autrefois sur la même Paroisse le College d'Allemagne dans la rue S. Jacques, selon un compte du Domaine, cité par Sauval, T. III, pag. 343 et 349. Mais on ne peut en assigner positivement la place. J'ai lû dans les Statuts de l'un de ces Colleges*: Qu'il payoit au Curé de S. Severin à Pâques un certain droit Curial. Je croi qu'il en a dû être de même des autres : En voici les termes : *Prior Domus Theologorum servabit in Pyxide firmata jus Parochiæ seu Curæ vel Curati Sancti Severini ; et sibi reddet in crastino Paschæ totum illud quod in dicta Pyxide reperietur.*

* Mre Gervais.

Je ne mets point dans le même cas le College ou Ecole des Juifs, qu'un acte du Cartulaire de Sorbonne de l'an 1288 m'a appris avoir été situé sur la Censive de cette Maison, vis-à-vis un bâtiment qui faisoit le coin de la rue de la Harpe, et de celle de la Bouclerie. En effet, dès l'an 1239, il y avoit dans la rue Percée un certain nombre de Juifs qui lui avoit fait donner le nom de *Judæaria.*

Fol. 45. *Ibid., fol. 42.*

De tous les anciens Hôtels situés sur cette Paroisse, le plus souvent mentionné dans les titres du XII, XIII et XIV siécle, est celui de l'Abbé des Eschallits au Diocése de Sens, lequel étoit au chevet de l'Eglise joignant le cimetiere : il avoit appartenu au XIII siécle à l'Eglise Cathedrale de Norwik en Angleterre. Jean de Chetainville, Ecuyer, qui l'avoit acquis, le revendit à l'Evêque de Paris, duquel l'abbé des Eschallits l'avoit acheté. Il appartint depuis à Girard et Simon de Neele. Mais en 1429, ce n'étoit plus qu'une masure. Un autre Hôtel qui subsistoit sous Charles VI et Charles VII, étoit celui de l'Abbé de Pontigni, situé à l'extrémité occidentale de la rue de la Huchette du côté de la riviere. Il tenoit à l'Hôtel des Bœufs où étoient les étuves des femmes.

Chartul. Ep. *Tab. Ep.* Sauv. T. III, p. 273 et 336.

LE PETIT CHATELET, qui est sur la Paroisse de Saint-Severin, a pû changer comme le Petit-Pont, et de même que la la Porte de la Cité, il est encore regardé comme l'entrée de Paris le Dimanche des Rameaux par le Clergé de N. D., qui y fait la station du *Gloria Laus,* pendant laquelle le premier en dignité de ce Clergé y entre, et délivre un prisonnier, qui le suit jusqu'au chœur de la Métropolitaine. Sous le regne de Philippe-Auguste il y eut une nouvelle enceinte formée autour de ce Châtelet, de laquelle il est parlé dans le Traité que ce Prince fit en 1222 avec Guillaume de Seignelai, Evêque de Paris. Le bâtiment de ce Châtelet tel qu'il est aujourd'hui n'est que du tems du Roy Charles V. En 1402, le 20 Avril, Charles VI son successeur le destina par une Ordonnance spéciale pour le logement du Prevôt de Paris et de ses successeurs, au lieu de l'Hôtel de ville, situé près le S. Esprit en Grêve. Ce Château y est qualifié *Honorabilis mansio.*

Gall. Chr. T. VII, Instr., col. 94.

Tres. des Chart. Reg. 157. piece 92.

Je n'ai plus que trois ou quatre remarques à faire touchant quelques rues de cette Paroisse. 1° Sauval et Piganiol ont eu raison de dire que le nom de la rue de Boutebrie, est une alteration de celui d'Erembourg de Brie ; mais ils ont tort de croire que ce nom ait été celui d'un bourgeois de Paris. S'ils avoient parcouru le Cartulaire de Sorbonne, ils y auroient vû plusieurs fois dans les actes du XIII siécle *in vico Eremburgis de Braya.* Eremburge ne peut être le nom d'un homme : c'est celui d'une femme. A l'égard de l'autre nom latin de cette rue, qui étoit *Vicus Illuminatorum,* ils l'ont mieux rendu en celui de rue des Enlumineurs, que n'a fait un auteur de nos jours, qui en parlant du College de M[re]. Gervais, l'a appelé la rue des Illuminés. Guillot de Paris qui a mis vers l'an 1300 les rues de Paris en vers françois, la nomme la rue Erembourg de Brie, comme différente de la rue *as Ecrivains,* toutes deux voisines de *la ruelete de S. Sevrin,* de laquelle il parle mal.

Fol. 44 et 47.

Hist. du Vexin.

En second lieu, Sauval, T. III, a donné au public un Compte du Domaine, dans lequel à l'an 1439 il est fait mention d'une maison sise *rue que l'on disoit la Porte Boucleriere,* et il fait observer que l'on doit entendre par là la rue de la Vieille Bouclerie. Cette expression de *Porte Boucleriere* m'a rappelé ce qui se lit dans les anciens manuscrits de l'Eglise d'Amiens, au sujet d'une Porte de même nom qui étoit à Amiens, et qu'on appelloit *Porta Clypeana* ou *Clypearia.* Il restera à examiner s'il est vrai que jamais il y ait eu une Porte en ce quartier de Paris.

3° Il y a lieu de soupçonner que Sauval a mal lû dans certains Titres le nom de la petite rue ou ruelle qui donne dans la rue de S. Severin, et qu'on appelle par corruption la rue Sallembriere. Tous les anciens l'appelloient la rue Saille-en-bien ; les variétés sont venues de la part des Lecteurs et non pas du côté des Titres.

Saille-en-bien étoit le nom ou plutôt le sobriquet d'un bourgeois de Paris, qui vivoit du tems de S. Louis. J'ai vû un acte de vente qu'il fit en 1268 avec Agnès, sa femme, à l'Abbaye de S. Maur des Fossez ; à la tête duquel il est nommé, *Adam dictus Saliens-in-bonum.* Il est impossible que le peuple, qui tendoit autrefois naturellement à abreger les noms, ait primitivement fait de *Saliens in bonum,* Salle-en-briere, et qu'il ait employé cinq syllabes pour exprimer ce qui se peut dire en trois. Il y a aussi quelque Isle dans la Seine au-dessus de Paris, qui a été appellée l'Isle-Saille-en-bien. *Chart. Foss. Ep. fol. 24.*

Il me reste à faire une observation au sujet du Palais des Thermes dont l'entrée est par la rue de la Harpe sur cette Paroisse. Comme le dessein qui en est dans M. Piganiol, T. V, p. 488, peut induire en erreur, et faire croire que cet édifice est en grosses pierres de taille cizellées en forme de mosaïque, j'ai cru qu'il étoit bon d'avertir qu'il n'y a que le bas à la hauteur d'environ trois pieds qui est bâti en grosses pierres. Le reste est en couches de petits parpains, et de briques, alternativement, tant en dedans qu'en dehors ; en sorte qu'on voit quatre couches de parpains, puis quatre de brique ; plus haut les couches de parpain sont au nombre de six. Les arcs, tant ceux des fenêtres que ceux qui couronnent les niches, sont d'une ou deux briques, aussi entremêlées avec des pierres plattes. Tel est aussi à peu près le Palais Gallien à Bourdeaux, et quantité d'autres édifices Romains ou murs de Cité bâtis dans les Gaules.

Enfin, j'ai cru devoir encore faire observer que sur la Paroisse S. Severin, entre la rue Garlande et la rue du Plâtre, on a trouvé plusieurs fois dans ce siécle, et même encore en 1752, en rebâtissant le devant du College de Cornouaille, une grande quantité de corps morts sans cercueils à 18 pieds en terre. L'un de ces squelettes trouvés en 1752, avoit une bague d'or au doigt. Sauval place un des cimetieres des Juifs au clos Garlande qui étoit par là : mais il faut qu'il y ait eu d'autres que des Juifs inhumés en ce canton du Bourg S. Julien.

Dom Jacques du Breul qui a écrit amplement sur la ville de Paris, et assez bien pour le tems auquel il vivoit, étoit né sur la Paroisse de Saint Severin le 17 septembre 1528.

Le Pere Nicolas-François Viger, de l'Oratoire, très-connu par sa profonde science dans les matieres Ecclésiastiques, et auteur du nouveau Breviaire de Paris, étoit pareillement natif de cette Paroisse. Il est décédé au Seminaire de S. Magloire au mois d'Oct. 1752.

CHAPITRE CINQUIÉME

DE L'EGLISE COLLEGIALE

DU BOURG DE SAINT MARCEL

ET DES DEPENDANCES DE CETTE EGLISE, QUI SONT :

SAINT MARTIN, SAINT HIPPOLYTE ET SAINT HILAIRE

En parlant de cette Eglise, j'aurois volontiers suivi l'exemple de ceux qui, écrivant l'Histoire de Paris, ont gardé un profond silence sur le Comte Roland, quoique d'autres eussent dit de lui, qu'il en avoit été le Fondateur sous le regne de Charlemagne. Ce fait ne se trouve dans aucuns anciens titres, ni dans aucun auteur avant ceux des derniers temps, mais il peut se soutenir: et dèslors qu'on est en état de prouver, comme je le ferai ci-après, qu'il y avoit en l'an 811 un Clergé à S. Marcel, ce n'est point remonter trop haut que de placer son établissement vers le milieu du siécle précédent, temps qui concourt avec l'Episcopat de Madelbert. Qu'on me permette de dire quelque chose sur cet Evêque de Paris. Son nom étoit en quelque façon tombé en oubli depuis que le laps de temps l'avoit défiguré en celui de Maubert. Mais Dom Mabillon l'ayant découvert dans un catalogue des Evêques de cette ville, qui a huit cens ans, et de mon côté l'ayant pareillement trouvé dans d'autres listes de cinq cens ans, je ne fais aucun doute que cet Evêque n'ait été distingué dans le monde avant son Episcopat, et que c'est de lui qu'a tiré son nom la place de Paris dite Maubert par abregé de Madelbert, aussi bien que le Pont-Maubert construit sur la riviere de Crould entre Saint Denis et Epinai-sur-Seine. Ainsi le Comte Roland et l'Evêque Maubert ont pû être auteurs de la fondation des Chanoines de Saint Marcel; cependant je ne puis être de l'avis de Du Breul, qui avance que Charlemagne leur donna plusieurs Privileges. Cet Ecrivain a pû prendre Charlemagne pour Charles le Simple, dont effectivement il y a eu un Diplome concernant ce Chapitre.

Hist. de Montmorency, Preuves p. 131 à l'an 1296.

Ce n'est que sur une simple tradition et qui n'est établie sur aucuns titres d'une antiquité reculée, que l'on assure que le premier Oratoire bâti sur le tombeau de S. Marcel, Evêque de Paris, ou dans lequel ce Saint fut inhumé, porta le nom de S. Clement Pape. Les Reliques qu'on y possede de ce Saint Martyr paroissent avoir fait naître cette idée; mais je suis plus porté à croire que

l'Eglise de Saint Marcel n'a eu ces reliques de S. Clement que depuis qu'on eut retenu à la Cathedrale le corps du Saint Evêque de Paris, et qu'on les lui a données, soit par forme de dedommagement, soit par pur présent, afin que cette Eglise ne restât pas sans Reliques.

Personne ne doute que dans les premiers temps on a été fort exact à ne faire aucunes inhumations dans les Villes, pas même celle des Evêques, et que cet usage a duré pendant plusieurs siécles. Ainsi de même que Prudence, prédécesseur de S. Marcel, fut inhumé vers l'an 400 sur le haut de la montagne proche Paris, à l'endroit où fut depuis bâtie la Basilique des Apôtres, dite par la suite de Sainte Geneviéve, aussi Saint Marcel le fut depuis sur un autre côteau au-delà de la petite riviere de Bievre. Ce côteau ou petite montagne a été appellé dans quelques titres des moyens temps *Mons Cetarius* et *Mons Cetardus,* d'où le peuple a fait Moucetar selon l'usage fréquent de changer *mon* en *mou,* comme de *Monasterium* faire Moutier, et de *Conventus* Couvent. On lit dans le Necrologe de Notre-Dame au sujet du Chancelier Algrin qui mourut sous le regne de Louis le Jeune, qu'entre les biens qu'il legua à cette Eglise pour son anniversaire, il y eut un demi arpent de vigne situé *in Monte Cetarii.* Selon le livre des cens de Sainte Geneviéve, écrit vers la fin du Regne de S. Louis, les Chanoines de Saint Germain l'Auxerrois lui devoient neuf deniers par an pour des masures sises *in Monte Cetardi.* A quoi on peut ajoûter que le bas du côteau de S. Marcel est encore en bonne partie de la Paroisse de Saint Medard, appartenante à Sainte Geneviéve, et que le nom de Mon-Cetard ou Mou-Cetard alteré en Moufetard, est celui que porte encore toute la grande rue du Bourg ou Faubourg S. Marceau jusqu'à l'entrée de la campagne.

Necrol. Paris. 20 Jun.

Dès le tems de Gregoire de Tours, c'est-à-dire au VI siécle, on voyoit des maisons bâties en ce lieu sur le grand chemin : et il étoit assez peuplé pour que cet historien ait pu écrire que S. Marcel reposoit *in ipsius Civitatis Parisiensis vico.* Le concours se faisoit au tombeau non seulement de la part du peuple, mais aussi de la part des Prêtres sous l'Episcopat de S. Germain. Ragnemode, l'un de ses Prêtres, attaqué de fiévre quarte, y vint passer une journée à jeun et en prieres, et s'y étant endormi sur le soir, il se trouva gueri en se reveillant. Il est à croire que ce même Ragnemode qui succeda à S. Germain dans l'Evêché de Paris, n'oublia pas les obligations qu'il avoit à S. Marcel. Peut-être fut-il celui qui éleva le premier une Eglise considérable sur son tombeau. Si nous avions la moindre autorité de quelque Ecrivain du VIII ou IX siécle, nous pourrions assurer plus hardiment que je ne l'ai fait au commencement de ce Cha-

Greg. Tur. de Glor. Conf. col. 89.

pitre, que ce seroit en conséquence d'une semblable guérison que quelque Prince de ce tems là y auroit fondé un Clergé sous la conduite d'un Abbé. Au défaut d'Historiens, ce que je puis avancer comme certain, est que, dès le IX siécle, ainsi que je l'ai insinué ci-dessus, il existoit à Paris une Eglise de Saint Marcel. A l'anniversaire d'Etienne, Comte de Paris, suivant des lettres de l'an 811, devoient assister, après le Monastere de S. Denis, les Eglises de Saint Germain l'Auxerrois et de Sainte Geneviéve, le Clergé de Saint Marcel. En l'an 847, il y avoit deja du tems que cette Eglise jouissoit d'une terre située sur la riviere d'Essonne, au diocése de Paris, et proche le lieu d'Essonne. Le titre de cette année la qualifie *Terra Sancti Marcelli;* et comme depuis elle fut dans le lot de l'Abbé de cette Eglise, elle prit le nom de *Villa Abbatis,* dont on a fait *Vill' Abbé;* et afin que l'on n'en doute point, j'ajouterai que S. Marcel, Evêque de Paris, qui n'est le Saint Titulaire d'aucune autre Eglise du Diocése de Paris, l'est de celle de ce Village de Villabbé. Environ trente ans après, nous lisons que Ingelvin, Evêque de Paris, détacha de son Domaine Episcopal quinze mans ou meiz, c'est-à-dire maisons ou metairies, situées proche le Moûtier ou Cloître de S. Marcel, et en fit présent au Clergé de cette Eglise qu'il appelloit *Fratres S. Marcelli,* et cela pour leur nourriture. Il faut si peu entendre ici des Moines par le terme *Fratres,* que les Sçavans Auteurs du nouveau Gallia Christiana, rapportant la substance de l'acte d'où ceci est tiré, mettent trois fois *Canonici S. Marcelli.* D'ailleurs, on sçait que la coûtume étoit alors d'appeler les Chanoines *Freres,* ce qui est encore quelquefois en usage. A l'égard de l'expression *circa ejusdem sancti Monasterium,* usitée en parlant des biens voisins de l'Eglise, ce terme signifioit *Claustrum,* parce que c'étoit une communauté. On a une infinité d'exemples qui prouvent que fort souvent *Monasterium* a signifié une Eglise avec son Presbytere ou sa Communauté. On apprend par le même acte, que l'évêque Anskeric, l'un des successeurs d'Ingelvin, dans la nécessité de se défendre et sa ville contre les Normans, qui étoient revenus à Paris en 886, ôta aux Chanoines de S. Marcel ces quinze mans, et les donna à un de ces Feaux, lequel en jouit jusqu'à sa mort, qui arriva vers l'an 917; qu'alors le pieux Evêque Gendulfe, dont le nom est écrit plus communement Teudulfe et Theodulfe, compatissant à la pauvreté des mêmes Chanoines, leur rendit les mêmes biens qu'Ingelvin leur avoit donné, y ajoutant de surcroît pour le luminaire de l'Eglise un mans de son Domaine Episcopal situé à la Celle : ce qu'il fit confirmer par un Diplôme du Roy Charles le Simple, daté du Monastere de Saint Denis, l'an 918. La même Eglise de Saint Marcel est mentionnée parmi les Abbayes dont le Pape Bénoît VII confirma la jouissance à Elisiard, Evêque

Diplomat. p. 529.

Gall. Chr. T. VII, col. 36 et 39.

de Paris, vers l'an 980. On doit reconnoître dans sa Bulle que plusieurs autres Eglises également qualifiées d'Abbaye, n'étoient nullement Monastiques. *Hist. Eccl. Par. T. I, p. 553.*

Ce fut un peu avant les dernieres courses que les Normans firent autour de Paris, et lorsqu'ils y mirent le siége, que les ossemens de S. Marcel furent tirés du tombeau (s'ils ne l'étoient pas deja depuis quelque temps) et qu'ils furent portés en dépôt à la Cathedrale de Paris. S'ils furent reportés depuis au Fauxbourg, on les apporta de nouveau lors de la maladie des Ardens de l'an 945 à Notre-Dame, où ils sont toujours restés depuis. La Fête de cette Translation s'y celebroit au X siécle, et on la trouve marquée au 26 Juillet dans les livres écrits au XI; ce jour tomba au Dimanche l'an 884 sous l'Episcopat de Goslen : il étoit aussi le Dimanche en 946 : ou bien ces Reliques purent être apportées en 945 le 26 au soir. **Voyez ma Diss. sur l'époque de cette Transl. T. I, des Diss. sur l'Hist. de Paris 1730.**

Les Chanoines de Saint Marcel s'étant vûs privés par l'Evêque Anskeric, successeur de Goslen, d'une partie de leur revenu, ainsi qu'il est dit ci-dessus, furent obligés de se disperser, et leur Eglise fut brulée sans doute comme toutes les autres des Fauxbourgs de Paris. Cette Eglise fut rebâtie par la suite, et le titre d'Abbaye cessa d'être en usage : desorte que, depuis l'Episcopat d'Imbert, qui concouroit avec le regne d'Henri I, environ l'an 1040, on ne trouve simplement que des Doyens de Saint Marcel; et le Pape Adrien IV, dans une Bulle de l'an 1158, ne fait mention que du Doyen et des Freres de Saint Marcel.

Le genre de structure le plus ancien qui se voit au bâtiment de cette Eglise paroît être de ce temps-là, c'est-à-dire d'environ l'an 1040 ou de quelques années après. Tous les arcs d'un pilier à l'autre, et aussi ceux des aîles, sont ronds; et les chapitaux sont ornés de feuillages grossierement travaillés : ce n'est que deux cens ans après que l'on a adossé à ces piliers, en les rendant octogones, de petites colonnades qui s'étendent jusqu'à la voute, laquelle est pareillement du XIII siécle aussi bien que les arcs des fenêtres de la nef et du chœur. Mais le cordon qui termine extérieurement les murs du chœur est orné de muffles ou têtes de fantaisies qui viennent du bâtiment construit au XI siécle. La premiere arcade de la nef dont les vitrages sont fermés de maçonnerie, est plus basse, parce qu'elle est du même édifice du XI siécle, aussi bien que le Sanctuaire, qui est terminé en quarré. Sous ce Sanctuaire est une Crypte ou Chapelle souterraine aux murs de laquelle on voit d'espace en espace une petite colonne, dont plusieurs n'ayant point été endommagées paroissent être du IX ou X siécle : elles supportent une voute qui est du même temps. Quand le genre de travail n'en annonceroit pas l'antiquité, les bases des piliers du

Sanctuaire que l'on voit entées après coup sur les vieux murs de cette Chapelle, le denoteroient suffisamment. Au milieu de cette Crypte est un Autel, derriere lequel est le cercueil de pierre de S. Marcel enfermé dans de la menuiserie, excepté dans un endroit du couvercle qu'on a laissé ouvert, et par où le peuple gratte de la pierre pour s'en servir par piété comme d'un remede; devotion constamment très-ancienne, car Guibert de Nogent a écrit au XII siécle, qu'un Curé du Diocése de Beauvais, qui avoit été empoisonné de son temps, ayant appris que la poudre de ce tombeau ou de l'Autel de S. Marcel étoit un souverain remede, y eut recours et en fut guéri. Sur ce couvercle de pierre se voyent gravés quelques fleurons ou ornemens de fantaisie.

Guib. de Vita sua, lib. III, *c.* XVII.

Dans le Chœur, entre l'aigle et le Sanctuaire, est une représentation du tombeau du célébre Pierre Lombard, Evêque de Paris, décédé en 1160, après un très-court Episcopat. Il est très-connu sous le nom de Maître des Sentences. Cette figure et l'inscription, quoiqu'anciennes, ne sont pas du temps de sa mort, mais de plus de cent ans après, comme on en juge par la hauteur de sa mître. Les Bacheliers en Licence de la Faculté de Paris font tous les ans son service en cette Eglise le 20 Juillet.

La tour qui est au côté septentrional du chœur, est un édifice du XI siécle. A l'un des angles de ce Clocher, à la hauteur d'environ trois à quatre toises, se voit enchâssée une pierre longue de quatre pieds, sur laquelle est en relief la figure d'un bœuf ou animal semblable, qui paroît avoir quelque chose à côté de sa tête et sous son ventre. On a eu quelque raison de placer là cette pierre pour sa conservation, quoique suivant les apparences elle vienne du Paganisme.

P. de Pelletier 1692. p. 33.

Les Pouillés modernes marquent un grand nombre de Chapellenies dans cette Eglise. L'une des plus remarquables, quant au nom, est celle de Notre Dame des Ardens, qui semble être érigée en memoire de l'événement miraculeux arrivé en la Cathedrale de Paris l'an 1131, ou de celui qui arriva à l'Eglise Saint Martin proche celle de Saint Marcel deux ans auparavant, et dont je parlerai ci-après. Cette Chapelle avoit autrefois près de Saint Marcel un jardin situé au lieu dit la *Royne Blanche,* que le Chapelain aliena en 1544. Il y existe encore à présent une rue dite de la Reine Blanche. Une autre Chapellenie est sous le titre de Sainte Angadrême, Vierge, Patrone de Beauvais, décédée vers l'an 698. Il y avoit aussi une Chapelle du titre de S. Louis, au moins dès le XV siécle: elle est mentionnée à l'an 1504 dans le livre de sermens des Chanoines.

Reg. Ep. 9 Mart. 1544.

Tab. Spir. Ep. liasse. 4.

Le Chapitre de Saint Marcel est composé de douze Chanoines qui ont à leur tête un Doyen électif. L'une de ces Prébendes est

possédée par un Chanoine Regulier de Saint Victor. Ce fut Etienne de Senlis, Evêque de Paris, qui la donna à cette Abbaye l'an 1133. On trouve plusieurs hommages rendus dans le XIII siécle aux Evêques de Paris, par le Doyen de Saint Marcel. Pierre de Condé, fort consideré de S. Louis, est un de ceux qui l'ont prêté. Je n'en ai trouvé qu'un seul qui ait été élevé à l'Episcopat, sçavoir, Jacques Spifame, lequel conserva son Doyenné pendant plusieurs années qu'il fut Evêque de Nevers. Son prédécesseur, décédé en 1541, est appellé Maurice Bullioud en son Epitaphe qui se voit dans la Chapelle des Longueil de l'Eglise des Cordeliers.

Spicil. in fol. T. III, p. 663.

Un acte de l'an 1441 m'a appris que les Chanoines de Saint Marcel se retirerent à Paris dans le Cloître Notre-Dame au tems des guerres. L'acte de la présentation qu'ils firent le 24 Novembre de cette année à la Cure de Saintri, finit en ces termes : *Datum in capitulo nostro in claustro Ecclesiæ Parisiensis propter viarum pericula.*

Tab. Spir. Ep. Inv. p. 139.

Il y avoit en 1217 un canton voisin de Saint Marcel, que l'on nommoit en latin *Fuliacum ;* c'étoit un lieu planté de vigne, lequel n'étoit pas loin de la maison que Philippe-Auguste donna à Hugues son Ecuyer (scutifero suo), située *juxta S. Marcellum ante ulmum qui dicitur Crievecuer.*

Tres. des Chart. Reg. 7. Piece 117.

Quelques Auteurs modernes ont cru mal-à-propos que le Bourg de Saint Marcel a été qualifié de *Ville* dans le sens que l'on donne aujourd'hui à ce terme, par une Charte de l'an 1410 du Roi Charles VI, qui y permet l'établissement d'un marché chaque semaine, et de deux foires par an ; mais il y a une infinité de preuves, qu'alors, et même longtems après, le terme de Ville ne signifioit autre chose, que ce que signifie le latin *Villa* dont il est formé, c'est-à-dire, un village ou un bourg.

Les Evêques de Paris ont eu dans le territoire de Saint Marcel un Hôtel, dans lequel ils se retiroient quelquefois au moins durant le XIV siécle. Il reste un acte de l'Evêque Guillaume de Chanac de l'an 1336, terminé ainsi : *Acta fuerunt hæc apud Sanctum Marcellum in domo habitationis ipsius Domini Episcopi ;* et un autre de l'Evêque Jean de Meulant, daté du même lieu en 1355 le 21 Avril. Sauval assure qu'il étoit à la place où sont les Gobelins. Mais on seroit très-mal fondé à inferer de-là que le siége Episcopal de Paris ait jamais été à Saint Marcel, comme l'ont cru quelques Ecrivains. C'étoit une simple maison de plaisance que les Evêques ont eu sur la riviere de Bievre, de même qu'ils en avoient à Gentilli et dans l'Abbaye de Saint Victor.

Tab. Ep. Par. Spir. Lias. 2 et temp. rue des Prouv. num. 3.

Sauv. T. II, p. 361 et 384.

Voici un événement remarquable arrivé dans le cloître de Saint Marcel l'an 1668, dans le tems que le Cardinal Ginetti envoyoit de Rome en France, et surtout à Paris, des quantités d'ossemens de

Saints inconnus, au sujet desquels Dom Mabillon composa depuis sa sçavante Lettre *De Cultu Sanctorum ignotorum.* Michel Millet, Protonotaire du S. Siége, demeuroit dans ce cloître, et y conservoit plusieurs reliques de cette espece, que lui avoit envoyées l'Evêque de Porphire, Préfet de la Sacristie du Pape. En l'absence de M. de Perefixe, Archevêque de Paris, M. Bourlon, Evêque de Soissons, fut prié d'en faire la vérification chez le Protonotaire. La premiere et plus considerable relique étoit une tête, dite de S. Fortunat, Martyr. Henri Brossart, Chirurgien, qui y avoit été appellé, s'apperçut d'abord que les dents n'étoient pas proportionnées à la tête. Il leva l'os petreux, et il reconnut que ce n'étoit pas un véritable os, mais du carton. Il mit une bougie allumée dans cette tête, et il n'y remarqua aucune sinuosités ni cavités. Il prit un burin, et il ne trouva aucune résistance; l'ayant frappée d'un marteau, cette tête résista au coup sans perdre sa forme. Enfin, l'ayant mise dans de l'eau bouillante, elle perdit aussi-tôt sa figure, et devint comme du linge mouillé. L'ayant retirée de l'eau, il reconnut que ce n'étoit que du carton couvert d'une toile d'ortie tannée, qui ressembloit tout-à-fait à la couleur des os humains. L'assemblée en resta là, et ne procéda point à l'examen des autres reliques contenues dans la caisse, qui fut laissée comme elle étoit. Mais les Théologiens de M. l'Archevêque furent d'avis d'en écrire au Pape, qui étoit Clement IX. Je n'ai pas trouvé ce que cette affaire devint par la suite.

Reg. Arch. 9 Mart. 1668.

EGLISES PAROISSIALES

DE SAINT MARTIN ET DE SAINT HIPPOLYTE

DU TERRITOIRE ET DÉPENDANCES DE SAINT MARCEL

La Chapelle de Saint Martin au cloître de Saint Marcel subsistoit dès le XII siécle. Anselme de Gembloux qui a continué la chronique de Sigebert, et Alberic depuis lui, en font mention à l'an 1129 sous le titre d'*Ecclesiola S. Martini :* il raporte qu'un homme attaqué du mal des ardens y fut guéri, quoique selon la vision qu'il y eut, il eût dû se faire porter jusqu'à Notre-Dame où étoit le grand concours. La propriété de cette Chapelle fut confirmée au Chapitre par la Bulle du Pape Adrien IV de l'an 1158 sous le simple titre de *Capella,* laquelle ne servoit apparemment que pour les domestiques des Chanoines. Mais soixante ans après on la trouve qualifiée *Ecclesia S. Martini* dans le Pouillé de Paris, dressé vers 1220, et celle-ci est dite être à la nomination du même

Sauval. Hist. de Paris. T. III.

Chapitre. J'ai cru que pour convaincre de plus en plus d'erreur Sauval et ceux qui s'y sont fiés, en ne reconnoissant cette Eglise pour Cure que depuis l'an 1480, je devois produire ici la teneur du Pouillé de l'an 1450, où l'on verra en même temps le revenu des Bénéfices pour ce tems là. *Canonici Sancti Marcelli. Decanus per electionem LX lib. Canonici XII quilibet XXX lib. Prebenda S. Victoris XXX lib. Major Camera LX lib. Communitas CXX lib. Beneficiati; primus, XX lib. Alter, XIV lib. Curatus S. Martini XIV lib. Curatus S. Ypoliti XIV lib.* Lors donc qu'on lit que la Dédicace de cette Eglise fut faite en 1480, ce n'est pas une preuve qu'il n'y avoit pas eu auparavant un autre bâtiment qui avoit été Paroisse dès l'an 1200, ou environ. Ce qui s'y voit aujourd'hui des aîles ou collateraux, paroît être de cette derniere date de 1480. Le Chœur ne fut béni qu'en 1544, par l'Evêque de Megare, aussi bien que les nouveaux autels. Le reste est absolument nouveau.

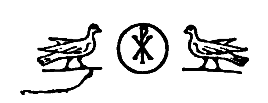
Permission du 12 Mai.

Reg. Epis.

En venant par la rue Mouffetard, cette Paroisse commence au Pont aux tripes sur la riviere des Gobelins à droite, et va jusqu'à la rue des Trois couronnes; quant au côté gauche, elle ne commence qu'à la rue Fermoulin, puis elle a tout le même côté de la grande rue jusqu'en haut. Elle s'étend dans la campagne à gauche, renfermant l'Hôpital de la Salpêtriere, jusques vers la Seine; puis elle remonte vers le couchant par les rues Poliveau ou des Saussayes, de la Muette et Fermoulin, dont elle a le côté méridional. Dans cette étendue, outre la Salpêtriere commencée vers 1656, est la Chapelle et Cimetiere de Clamart, l'Hôpital de Scipion ou Ste Marthe, dépendant de la Salpêtriere. C'est dans un jardin formé sur le terrain de l'ancien Cimetiere de Saint Marcel, presque derriere l'Eglise de Saint Martin, qu'au mois de janvier 1753 le nommé Bourguet l'aîné, Jardinier-fleuriste, a découvert en remuant les terres 64 cercueils de pierres de Chrétiens, ayant tous les pieds vers l'orient, et les mains pendantes sur les côtés. On n'a trouvé d'inscription que sur le couvercle d'un seul, en ces termes :

DOMINE CONIVGI DVL
CISSIME BARBARE TITV
LVM POSVI QVI VIXIT

ANNOS XXIIII ET M· V
ET DIES XXVIII PAX
TECVM PERMAN



ET

VITALIS CONIVX POSV

I T.

Lorsque le village de Saint Marcel fut augmenté au point qu'il mérita le nom de Bourg, séparé de celui de Saint Médard par la riviere de Bievre, il fut besoin d'y ériger une Paroisse. Elle existoit au moins dès le milieu du XII siécle, ainsi que le témoigne la Bulle de l'an 1158. Mais pourquoi portoit-elle le nom de Saint Hippolyte ?

Comme ce fut sous la fin du regne du pieux Roi Robert, que l'on commença à rebâtir l'Eglise de Saint Marcel, il est probable qu'en même tems on construisit dans le Bourg une petite Eglise pour le peuple, et que ce prince qui honoroit Saint Hippolyte d'une dévotion particuliére, et qui alloit chanter chaque année l'Office propre de ce saint Martyr dans l'Abbaye de Saint Denis, où son corps étoit dès l'an 713, on obtint quelque relique qu'il fit mettre dans la nouvelle Eglise pour lui en faire porter le nom. Cette cure est déclarée être à la présentation du Chapitre de Saint Marcel dans le Pouillé de Paris d'environ 1220 et dans les suivans.

Dom Doublet.

L'édifice de l'Eglise de Saint Hippolyte n'est que du XVI siécle : le sanctuaire est même plus nouveau, et bâti très-peu réguliere-ment. La tour ou clocher, placé du côté méridional où est le collateral le plus large, ne paroît pas avoir cent ans. On voit entre le chœur et le sanctuaire des tombes taillées à la manière du XII et du XIII siècle. Cette Eglise ayant perdu les reliques de son Patron, qu'on peut présumer y avoir été mises dans le XI siécle, il en fut obtenu d'autres du même Saint de l'Abbaye de Saint Denis, le 6 Décembre 1662, Jean Havel étant Prieur, et M. l'Archevêque de Paris donna le 21 juin 1664 la permission de les exposer.

Reg. Archiep.

L'étendue actuelle de cette Paroisse, à commencer par la grande rue du Fauxbourg, est depuis le coin supérieur de la rue des Trois-Couronnes, le côté droit de cette grande rue en montant : elle se porte ensuite jusques dans la campagne, et revient renfermer les Gobelins, et les Filles Angloises établies au champ de l'alouette en 1620; puis elle s'étend jusques dans le chemin de Gentilli : elle alloit même autrefois jusques dans le Bourg de Notre-Dame des Champs, dont plusieurs maisons furent détachées pour former, sous le regne de Louis XIII, la Paroisse de Saint Jacques du Haut-pas : car on lit qu'avant ce tems, la Procession de S. Hippolyte à la Fête-Dieu passoit devant l'Hôpital du même S. Jacques. Le Curé fut dédommagé du démembrement.

EGLISE DE SAINT HILAIRE

DÉPENDANTE DE SAINT MARCEL

Le peu de distance qu'il y a de l'Eglise de Saint Hilaire à celle de Sainte Geneviéve, pourroit faire penser que Clovis ayant bâti celle-ci, auroit aussi construit dans le voisinage un Oratoire en l'honneur de Saint Hilaire, aux prieres duquel il se croyoit redevable de sa victoire sur Alaric, roi des Goths, et que l'on seroit redevable à Frotbald, Abbé de la même Eglise de Sainte Geneviève au VII ou VIII siécle, d'avoir réédifié cet Oratoire, et d'y avoir placé des reliques du même Saint Hilaire, que nous sommes assurés d'ailleurs avoir été en sa possession. Mais si ces faits étoient véritables, il faudroit dire qu'il y a bien des siécles que l'Abbaye de Sainte Geneviéve auroit cédé cet Oratoire avec son petit territoire à l'Eglise de Saint Marcel, par quelque traité qui aura été perdu. On croit au contraire, avec plus de fondement, que le terrain qui reste au Chapitre de Saint Marcel, a appartenu à la personne même de Saint Marcel, qui étoit natif de Paris.

Greg. Tur. l. II, c. XXXVII.

En effet, il est certain que quelques monumens font mention du bien du Chapitre de Saint Marcel sis au clos Bruneau, qui est contigu à Saint Hilaire; et il est vraisemblable que c'est en conséquence de cela, qu'il auroit fait bâtir sur son fond l'édifice de l'Eglise dont il subsiste encore des restes; ce qui auroit été accompagné du droit de nomination à la Cure. Il est constant qu'il y a présenté au moins dès l'an 1200, puisque dans le Pouillé de Paris écrit vers ce tems-là, cette Eglise est au rang de celles auxquelles ce Chapitre de Saint Marcel nomme un Curé.

Ce fut vers le même tems que l'on fit à travers les vignes de ce grand clos Bruneau des routes qui devinrent des rues, dont on peut juger de la nouveauté, parce qu'elles ne serpentent point, comme font la rue Garlande et la rue de la Montagne Sainte Geneviéve; je veux parler de la rue des Carmes, de celle de Saint Jean de Beauvais et de la rue d'Ecosse. La véritable ancienne rue de ce quartier de la Montagne étoit étroite, comme on peut en juger par le cul-de-sac Bouvart qui en reste rue Saint Hilaire; et elle pénétroit le terrain où l'on a bâti depuis les Colleges de Beauvais et de Prêles, se rendant à la rue des Noyers: on l'appelloit la rue Jusseline.

Tab. cur. S. Hil.

A l'égard de l'Eglise, il n'y a gueres que le petit portail situé sous le clocher, qui puisse approcher du XIII siécle; l'aîle méridionale paroît être du XIV ou du XV. Le reste est posterieur, et a tellement été retouché, que ce qu'il y pouvoit rester d'ancien

est entierement couvert. Vers l'an 1373, un nommé Hamon Lagadon, Bedeau de l'Université, fonda dans cette Eglise une Chapelle du titre de S. Denis, et voulut qu'elle fût à la présentation de la faculté de Decret, ce que l'Evêque Aimery de Magnac accorda à la priere de Robert de Sarcelles, Archidiacre dans l'Eglise de Chartres, et de Pierre Prevôt, Doyen de Noyon et Professeur, que la Faculté lui avoit députés. Les Chanoines de Saint Marcel, comme Curés primitifs, essayerent d'y nommer, mais sans succès.

Tab. Ep. Par. in Spir.

Du tems que M. Jollain en étoit Curé, cette Eglise fut enrichie d'une Relique de Saint Hilaire, qui y fut solemnellement transportée l'an 1705, de l'Eglise de Saint Sulpice où elle avoit été déposée.

Une sépulture à remarquer dans l'Eglise de Saint Hilaire pour quelques singularités, est celle d'un jeune Pensionnaire du College d'Harcourt, appellé Louis-Hercule-Raymond Pelet, fils de François-Raymond-Joseph de Narbonne Pelet, Vicomte, et de Marie Rosset de Fleury, Vicomtesse. Sur sa tombe de marbre blanc, placée dans l'aîle septentrionale du chœur, est son épitaphe latine qui spécifie sa mort à l'an 1747, sans dire le jour ni même le mois. Il y est seulement dit qu'il avoit à peine atteint la dixiéme année de son âge. Cette inscription est terminée par ces mots remarquables : *Sancte puer ora pro nobis. Amen.*

Le district de cette paroisse est fort petit, étant serré de fort près par celui de Saint Etienne du Mont et par celui de Saint Benoît, comme on le verra ci-dessous; mais il a une enclave dans le derriere de la rue de la Harpe, sçavoir le College de Harcourt: ce que l'on dit venir de ce qu'il est situé sur la censive de Saint Marcel; c'est-à-dire, qu'avant que ce College y fût, et dans le tems que la montagne étoit remplie de jardins, en ce lieu-là demeuroient des Hôtes de l'Eglise de S. Marcel. Ce College avoit commencé en 1280 de l'autre côté de la rue où il y a une inscription de l'an 1574.

Il n'y a d'autres Colleges après celui de Harcourt qui soit de la Paroisse, que celui des Lombards, qui a été fondé en 1348 au Mont Saint Hilaire pour des Italiens. Il fut, selon quelques-uns, originairement appellé le College de la Charité-Notre-Dame. Mais j'ai vû un acte de l'Officialité de Paris de l'an 1387 qui s'exprime ainsi *Collegium de Tornaco alias Lombardorum.*

Tab. Ep. Par. Spir.

Il y avoit en 1393 un autre petit College proche Saint Hilaire, dit en latin *Collegium de Tulleio,* et en François, suivant un acte de 1423, le College de Tou. J'ai quelque preuve qu'il étoit pour des bas-Bretons, d'autant qu'un Docteur Breton le joignit vers ce tems-là aux Colleges de Treguier et de Cornouaille dans la distribution de ses aumônes.

Sauval. T. III, p. 296 et 316.

L'ancien College du Mans qui avoit son entrée par la rue de Reims, et qui est aujourd'hui incorporé à celui des Jesuites, étoit aussi sur la Paroisse de Saint Hilaire.

Le territoire de la Paroisse comprend tout le carré où l'Eglise est bâtie, par ses quatre faces, le reste de la rue d'Ecosse adossé à la rue Chartiere, la rue Saint Hilaire du même côté jusqu'à cette rue Chartiere, laquelle y est comprise dans ses deux côtés, à commencer à la maison qui fait le coin, et qui a pour enseigne le *Roi Henri;* plus, la rue Saint Hilaire en venant du Puits-certain à gauche, à commencer à la cinquiéme maison. Dans le peu de maisons de ce côté-là qui est exclus de cette Paroisse, sont des maisons appartenantes foncierement à la Cure de Saint Hilaire, ce qui peut surprendre quelques Lecteurs. Tout le haut de la rue des Carmes est de Saint Hilaire des deux côtés, et même au-dessous de la rue Judas quatre ou cinq maisons de chacun des côtés.

La maison dont je viens de parler, qui a pour enseigne *Le Roi Henri IV*, est mémorable dans ce quartier-là. La tradition est que Gabrielle d'Estrées, Duchesse de Beaufort, y a logé, et y a reçu quelquefois Henri IV. M. Piganiol assure qu'il a vu dans le Contrat de mariage de Cesar de Vendôme, son fils, passé à Angers le 5 Avril 1598, qu'elle fait élection de domicile à Paris en son Hôtel, rue Fromenteau : mais sans faire attention qu'on écrivoit autrefois Fromentel pour prononcer Fromenteau, ou Froid-mantel pour prononcer Froid-manteau, de même qu'on rendoit oisel par oiseau, il a cru que cet Hôtel a du être dans la rue Fromenteau proche le Louvre, et il a tâché envain de l'y trouver. Il paroît certain qu'il s'agit de la maison ci-dessus, qui fait le coin des rues Fromentel et Chartiere. Je n'ai pu sçavoir à qui elle appartint après la mort de cette Duchesse, arrivée en 1599. On voit seulement par une des inscriptions qui sont au frontispice, tourné aujourd'hui vers la rue Chartiere, qu'elle a été rebâtie en 1606, et mise alors sous la protection du Daufin Louis. On y lit LODOVICE DOMUM PROTEGE. Il y a à la même façade plusieurs inscriptions en lettres capitales grecques, et à une cheminée du bas d'autres sentences grecques et latines sur le marbre. Au coin de la maison entre les deux rues, à la hauteur du premier étage, est dans une niche la statue d'Henri IV en manteau Royal. Il y a apparence que c'est quelque Professeur qui l'a fait rebâtir.

Descr. de Paris. T. II, p. 211.

CHAPITRE SIXIÉME

DE L'EGLISE DE SAINT BENOIST

C'EST-A-DIRE

DE LA SAINTE TRINITÉ

Sous le Patronage de saint Bache ; et de celles qui ont été bâties sur son territoire, sçavoir Saint Etienne-des-Grez, Notre-Dame-des-Champs, Saint Jean de Latran, et autres, tant Chapelles que Couvents et Colleges, avec le démembrement fait de la Paroisse par l'érection de celle de Saint Jacques du Haut-Pas.

Il étoit pardonnable au XIV siécle de croire, comme a fait Raoul de Prêlles en son Commentaire sur S. Augustin de la Cité de Dieu, que S. Denis ayant bâti en ce lieu une Eglise, y mit des Moines. Comme l'on méprise avec raison ces traits fabuleux, je ne m'arrêterai qu'à ce qui m'a paru digne de croyance.

L'Eglise présente de Saint Benoît ayant succédé à celle qui étoit dédiée à la Ste Trinité sous l'invocation de S. Bache, il faut commencer par rapporter ce que l'on sçait de cette premiere Eglise. Elle existoit avant le tems des courses des Normans au IX siécle. S. Bache et S. Serge sont des martyrs de Syrie, dont le culte est ancien dans les Gaules. Gregoire de Tours parle de leurs reliques. Eusebe le Syrien, quoique placé sur l'Evêché de Paris par une voix illicite, put en avoir eu facilement par lui-même, ou par ses Ecclésiastiques principaux qui étoient tous de la Syrie. Il siégea vers l'an 590. L'Eglise du Fauxbourg de Paris qui avoit pris le nom de S. Bache devint une Abbaye, parce qu'alors on appelloit quelquefois ainsi les Eglises séculieres, dont le Chef portoit le titre d'Abbé ; titre si commun que le Supérieur des Freres Prêcheurs le prit dans les commencemens de cet Ordre. Le Diplôme du Roi Henri I d'environ l'an 1050, parle de quelques Abbayes situées au faubourg de Paris, dans l'Eglise desquelles les Chanoines de la Cathédrale étoient venus quelquefois en station avant la désolation causée par les Normans. Ces mêmes Abbayes furent données à l'Evêque Imbert et à ses Chanoines, à condition qu'ils y rétabliroient leurs anciennes stations, et qu'il y auroit des Chanoines tenus d'y célébrer l'Office, et de prier pour le Roi, en reconnoissance de ce qu'il avoit remis ces Eglises, dont il avoit joui jusqu'alors après ses prédécesseurs. L'établissement d'un Chapitre dans l'Eglise de Saint Benoît, qui représente celle de S. Bache, se trouvant fait au moins dès le XII siécle, c'est

De gloria Martyr. c. 97.

Hist. Fr., l. VII, c. XXXI et l. X, c. XXVI.

la preuve que S. Bache étoit l'une des quatre Eglises dont le Roi Henri a voulu parler, comme d'Eglises qui avoient été Abbatiales, et lieux de stations de la Cathédrale avant les guerres des Danois. Une preuve accessoire est que les Reliques de S. Bache qui avoient donné le nom à l'ancienne Abbaye ne se trouvent que dans l'Eglise Collégiale, dite aujourd'hui Saint Benoît, où il est reconnu pour l'un des anciens Titulaires par plusieurs marques. Ainsi elle est bâtie à la place où étoit celle de S. Bache, qui devoit être dans ces anciens tems une petite Eglise. Mais, comme ce petit édifice avoit été élevé sur un Oratoire souterrain, que l'on disoit de la Trinité, parce que Saint Denis avoit commencé secretement à l'invoquer en ce lieu, ainsi qu'on le tenoit par tradition, lorsque la nécessité de rebâtir l'Eglise au XI siécle eut obligé de détruire cette petite Crypte, alors, pour en conserver la mémoire dans la nouvelle Eglise, on la bénit sous le titre de la Ste Trinité, et sous l'invocation de S. Bache : et parce que dans le langage vulgaire, Dieu le Pere et la Ste Trinité étoient appellés *Saint Diez*, *Sire Diez*, *saint Benedit*, ou *Benedict*, *Saint Benoiast*, ou bien *Benoist Sire Diex*, conformément aux expressions latines, si souvent usitées dans l'Office de la Trinité de ces tems-là, *Benedictus Deus. Benedicta sit Sancta Trinitas. Benedictus es Domine ;* de-là vint la coutume de dire la Benoiste Trinité, et de même *l'autel de Saint Benoist*, *l'Office de Saint Benoist*, et que les Chanoines et l'Hôpital voisin prirent aussi le nom de Saint Benoist; et encore dans les vieux titres trouve-t-on ce Dimanche appellé *Dominica Benedicta*.

Breviar. Par. 7 Oct.

Art de verif. les dates, p. 90.

Ce langage n'étoit pas plus regardé comme singulier dans ces tems-là à Paris, que celui de Constantinople, où il y avoit autrefois six ou sept Eglises du titre de Ste Irene, *Sancta Irenes ;* car, quoiqu'il y ait eu plusieurs saintes Irenes Martyres, le titre de ces Eglises de Constantinople étoit Jesus-Christ en tant que pacificateur : De même Ste Dyname n'étoit pas une sainte femme qui donnoit le nom à une autre Eglise de la même Ville, mais c'étoit la Vertu ou Puissance de Dieu. Et qui est-ce qui ignore que Ste Sophie de Constantinople est une Eglise du titre de la Sagesse incarnée, et non pas de celui d'une sainte femme ou d'une sainte vierge. Le nom de Saint Sauveur que portent quelques Eglises, est encore un exemple frappant. J'en puis dire autant de celui de Notre-Dame, qui ne nous donneroit pas de lui-même l'idée de la Ste Vierge Marie, si ce n'étoit que certaines formules de prieres des derniers siécles en fournissent l'intelligence.

Par la suite, je veux dire au treiziéme siécle, où le nombre des Dialecticiens fut fort augmenté, sans que la critique en devînt plus épurée, quelques-uns observerent que l'Eglise de Saint Benoît passant pour avoir été anciennement une Abbaye, et portant le nom

d'un saint Abbé très-célébre par sa Regle, elle devoit avoir été dédiée sous son invocation, et par conséquent qu'il étoit bizare qu'en y reconnoissant la Ste Trinité pour premiere Titulaire et S. Bache pour second, on n'y fît aucune mention de ce saint Abbé, et que l'Office n'y en fût pas célébré avec distinction. Ainsi, sans faire attention qu'aucun acte, aucune inscription, ni autre monument, n'avoit désigné cette Eglise ni ses dépendances sous le nom de *S. Benedicti Abbatis*, ou *S. Benedicti Confessoris*, et que même (ce qui est plus remarquable), qu'aucune relique n'y avoit jamais paru de ce Saint, ni le moindre vestige de relation avec aucune Maison de Benedictins, on y introduisit alors l'Office propre et plenier de Saint Benoît, Abbé du Mont-Cassin, que l'on emprunta de quelque Monastere, en le réduisant à la forme du rit des Ecclésiastiques séculiers. C'est pour cela que depuis le regne de Philippe le Hardi, on le trouve en quelques Antiphoniers de Paris au XI Juillet, et j'en possede un de ce tems-là qui le contient. Il est probable que Robert de Sorbon, fondateur du College de Sorbonne, avoit le plus influé dans cette innovation. Son College étoit situé sur la Paroisse. D'un autre côté, ce Théologien avoit succé avec le lait la dévotion envers saint Benoît, Abbé, l'Eglise de son village de Sorbon, au Diocése de Reims, étant alors sous le nom de Saint Benoît, Abbé, comme elle y est encore, parce que pour la présentation elle dépend de l'Abbaye de Saint Benoît sur Loire, où est le corps du Saint Abbé.

Le premier Catalogue des Prêtres de la ville de Paris et des environs, qui étoient tenus d'accompagner l'Evêque à l'autel aux grandes solemnités, avoit marqué celui de Saint Benoît; on lit *Presbyter S. Benedicti Parisiensis*, dans la copie qui en fut faite quelques siécles après cet établissement.

Quelques titres et monumens du XII siécle font mention de cette Eglise sous le nom de *Sancti Benedicti*, sans addition. Dès le commencement de ce siécle (c'est-à-dire, cinquante ou soixante ans après que le Roi Henri I l'eut accordée aux Chanoines de Notre-Dame), elle avoit une Aumônerie ou Hôpital, qu'on appelloit en 1138 tout de même, *Eleemosyna S. Benedicti*, et qui étoit situé peu loin de l'Eglise du même nom, puisque la Charte de Louis VII de cette année-là le dit placé au faubourg de Paris proche le lieu nommé Les Thermes. Vers l'an 1155, Maître Leonius, Chanoine de Notre-Dame de Paris, présenta au Pape Hadrien IV une requête en vers latins en faveur du bon droit de cette Eglise qu'il qualifie de pauvre, de la défense duquel il étoit apparemment chargé. L'intitulé de la piéce est : *Pro Ecclesia S. Benedicti Parisiensis*. On peut présumer que Leonius avoit la surintendance sur l'Hôpital *beati Benedicti;* et comme ce fut le premier bien que

Du Breul, lib. II, art. Matur.

Diss. sur l'Hist. de Par. T. II, 1741, p. 270.

les Religieux dévoués à la rédemption des Captifs eurent à Paris sur la fin du même siécle, ou au commencement du suivant, il ne faut peut-être pas chercher tant de mystere qu'en ont trouvé les anciens Ecrivains de l'Ordre des Trinitaires, dans la cause de ce nom de la Ste Trinité : ils auront pris, comme je l'ai dit plus haut, celui du principal titre de la Chapelle de l'Aumônerie, laquelle, comme l'Eglise des Chanoines dont elle étoit voisine, reconnoissoit la Trinité pour premier Titulaire.

Le Chapitre de Notre-Dame dont Leonius avoit été l'organe, ayant ainsi favorisé l'établissement de ces Religieux, si utiles aux Chrétiens captifs, obtint en 1225 du Roi S. Louis une permission qui fait voir combien les choses ont changé depuis le XIII siécle. *Chart. Phil. Aug. in Addit.* Le Cloître de Saint Benoît étoit alors assez évasé pour qu'on y tint un marché durant les moissons et les vendanges. Il fut permis aux Chanoines de Notre-Dame d'y lever un droit sur le pain et sur le vin.

Etienne, Abbé de Sainte Geneviéve, conformément à l'usage de son tems, appelle cette Eglise de Chanoines du nom ordinaire : *S. Benedicti*. Ecrivant au Pape Luce III vers l'an 1183, sur ce que les Chanoines de Saint Benoît vouloient obliger Simon Chapelain (nom que dans ce siécle on donnoit quelquefois au Curé) à ne plus célebrer à leur autel, mais à un autre qui seroit érigé à quelque coin de l'Eglise, où les fonctions paroissiales seroient faites, il lui marque que la forme de cette Eglise étoit différente des autres, en ce que la partie du sanctuaire étoit placée dans le côté occidental, et l'entrée du côté de l'orient. C'est ce qui fit que dans le siécle suivant, on lui donnoit le nom de Saint Benoît *le Bestourneet,* c'est-à-dire, le mal-tourné; car Borel fournit la preuve que bestourné signifioit autrefois renversé. Il y a au Cartulaire de Sorbonne un titre de vente faite en 1263 à Robert *de Sorbonio,* Chanoine de Paris, par les Chanoines de l'Eglise de Reims, d'une maison située *in magno vico prope Ecclesiam S. Benedicti le bestourneet inter Crucem sitam ante dictam Ecclesiam et domum Rogeri Broc.* *Chartul. Sorb. fol. 40.* On verra dans la suite que depuis il a été appellé le bien tourné.

Le nom de Curé ne commença gueres à être en usage qu'à ce XIII siécle : l'un des premiers exemples que j'en aye trouvé, est aussi dans ce Cartulaire de Sorbonne, où à l'art. 1254 il est fait mention de *Robertus Curatus S. Benedicti.* *Ibid., fol. 78.* Cette autorité, jointe à celle de la Lettre d'Etienne de Sainte Geneviéve, fait voir que pour prouver l'antiquité de la Cure de Saint Benoît, il est inutile de citer, comme a fait M. Piganiol, un acte de l'an 1343. *Descript. de Par. T. V, p. 52.* On peut aussi ajouter à cela le Concordat par lequel il fut convenu l'an 1220, entre le Chapitre de Saint Benoît et les Freres Prêcheurs, que ces

derniers seroient tenus de dire ou faire dire en chaire dans leur Chapelle de S. Jacques aux cinq fêtes Annuelles, que personne ne doit quitter sa Paroisse en ces jours, et de payer au Chapelain de Saint Benoît quinze sols annuels.

La Caille, art. de S. Benoit.

Du Breul s'est fort étendu à rapporter les différens qui s'éleverent entre le Chapitre de la Cathédrale de Paris et celui de Saint Benoît, sous les regnes de Charles V et de Charles VI, à l'occasion de la station du XI Juillet, et marquant le précis des titres d'où il a puisé ces faits, il donne à entendre qu'en 1364 on disoit déjà *Saint Benoist le bien tourné*. J'ai vu aussi un acte de 1375 où *le bien tourné* est écrit très distinctement et en entier. Ainsi il faut que ce soit avant le regne de Charles V, que le grand autel ait été remis dans la partie orientale de l'Eglise qui subsistoit avant celle d'aujourd'hui. C'est non seulement dans des provisions de la Cure de l'an 1499, qu'il y a *Ecclesia S. Benedicti beneversi :* mais même dès l'an 1476 cette expression se trouve dans la collation de la Chapelle S. Nicolas qui y est située. De plus, Pierre de Longueil, Evêque d'Auxerre, qui y avoit été baptisé en 1397, parle ainsi dans son testament du 17 Août 1473 : *Item fabricæ Ecclesiæ beati Benedicti beneversi Paris. in qua sacramentum baptismi suscepi, do et lego centum sol. turon.* Et encore avant ce tems-là, dans le Pouillé Parisien écrit vers l'an 1450, on lit une observation conçue en ces termes : *Nota quod in Ecclesia S. Benedicti bene versi est una Capella fundata ad altare Mortuorum.* On pourroit apporter pour preuve que l'autel de l'Eglise étoit retourné encore auparavant, deux d'entre les trois épitaphes gravées en 1427 et 1433 sur les pierres même qui forment un des piliers du chœur du côté septentrional, parce que l'ouvrier les a gravées du côté qui fait face à ceux qui viennent de la partie occidentale où est la porte. Quant au mot de *Bistourné,* quoique Sauval et d'autres après lui assurent qu'il a eu cours, j'en doute, et je suis persuadé que c'est le terme de Bestourné mal lu. Il est donc visible par les expressions latines *Bene versi,* que le transport de l'autel à l'orient est anterieur à François I, et qu'on n'avoit pas entendu la construction du portail tel qu'il est aujourd'hui, si elle est de son tems, pour tirer l'autel de la place dans laquelle il étoit. L'architecture de ce portail et tout ce qu'il y a de plus ancien à Saint Benoît, paroît assez être du regne de François I, excepté les piliers du chœur au côté septentrional, et cela se trouve confirmé par l'acte de la bénédiction de six autels, que Guillaume, Evêque de Bellune, y fit en 1530; sçavoir le Grand autel, ceux des Saintes Marie *Jacobi et Salome,* de S. Pierre et S. Paul, S. Louis, S. Agnan et Sainte Geneviéve.

Reg. Ep. Par. 29 Jun.

Ibid. 24 Aug. 1476.

Hist. d'Aux. T. II, Preuves p. 182.

Reg. Ep. 31 Dec. 1530.

Cette Eglise a le même défaut que l'on remarque dans celle de

Saint Jacques de la Boucherie : deux ailes fort larges avec des Chapelles, du côté méridional ; et du côté septentrional, une aîle seule fort resserrée et presque sans Chapelle. Le terrain où sont les Chapelles vers le midi avoit été autrefois une rue ou un cul-de-sac dont on a trouvé le pavé. Chron. hist. des Curés de Saint Benoit.

Le sanctuaire n'a été rebâti qu'après le milieu du dernier siécle. On y chante la Grande Messe Paroissiale avant celle des Chanoines. Il faut voir le nouveau Livre de M. Bruté, Curé, sur plusieurs autres circonstances.

Le Catalogue des Partitions entre les Chanoines de Notre-Dame pour la nomination aux Bénéfices, met sept Prébendes de Saint Benoît à la disposition de sept Chanoines, dont l'une, dit-on, n'est que demie. Le Pouillé écrit vers 1450 ne parle que de quatre Canonicats à Saint Benoît, qui étoient inégaux dans le revenu.

Il y a un assez grand nombre de Chapellenies. L'une des plus anciennes est celle qui fut fondée en 1251 par Amorrand, Chanoine d'Arras, et Etienne de Mez, Chanoine de Saint Benoît. Mais la plus digne de consideration est celle de S. Denis située presque au dessous du clocher, rebâtie il y a deux cent ans, en conséquence de l'ancienne tradition que j'ai rapportée ci-dessus. Il fut permis en 1638 au Curé et Marguilliers, vû leur devotion envers S. Denis, d'y ériger une Confrerie. La Chapelle des Morts, dont il a été parlé ci-dessus, doit son origine à un nommé Jean Voisin et sa femme, qui en 1360 convinrent de fonder une Chapelle de ce nom dans l'Eglise où le premier des deux seroit enterré, la dotant de 30 livres. Il y a aussi la Chapelle de S. Louis qui existoit dès l'an 1428. *Chartul. Sorb. fol. 133.* *Reg. Archiep. 3 Sept.* *Tab.Ep. in Spir.*

On est informé par les Registres du Parlement, de quelques contestations qu'ont eues les Chanoines de Saint Benoît avec lés Cordeliers, et qui furent décidées à leur avantage l'an 1535. Cinq ans après, Louis Lasseré, Curé, joint au Chapitre, plaidoit contre les mêmes Religieux, pour avoir son droit dans les legs qu'on leur faisoit, et on lui en adjugea le quart l'an 1540. Ce Curé fut aussi en différend l'an 1545, avec les Gouverneurs de la Chapelle de S. Yves. *Reg. Parl. 24 Febr.* *Ibid. 5 Aug.* *Ibid. 17 Jul.*

Je crois avoir suffisamment prouvé ailleurs que le Poëte latin Leonius n'a pas été chanoine de Saint Benoît ; mais il est certain que Jean-Baptiste de Rocoles, auteur de quelques ouvrages, l'a été dans le siécle dernier. On doit lui joindre Jean Grancolas, qui a beaucoup écrit en différens genres, et qui n'est décédé qu'en 1732. Dissert. sur l'Hist. de Paris. T. II.

Parmi les Curés, le plus illustre est Pierre d'Hardivillier, qui y a établi la Communauté des Prêtres, et qui fut fait Archevêque de Bourges en 1639. Avant lui, sous le regne de François I, Louis

Lasseré ci-dessus nommé, avoit été un des fameux personnages de son temps. Jean Boucher se distingua du temps de la Ligue.

Les plus célébres d'entre les Ecrivains qui ont été inhumés en cette Eglise depuis près de deux siécles, sont : Jean Dorat, le Pindare François décédé en 1588; René Chopin l'un des plus sçavants Jurisconsultes, enterré dans la Chapelle de S. Denis en 1606; Jean-Baptiste Cotelier, Professeur en langue Grecque, dont on a divers ouvrages : il mourut en 1606; MM. Perrault, Claude et Charles, qui sont très-connus : sont décédés en 1688 et 1703; et M. Vaillant de l'Académie des Belles Lettres, Médecin, très-habile Antiquaire, qui est mort en 1706. Un auteur moins connu est M. François Fyot, Baron de Montpont, décédé en 1716. Son épitaphe marque qu'il a écrit en François des livres de Piété et de Belles-Lettres. On voit aussi depuis quelques années en cette Eglise la tombe de M. René Pucelle, Abbé de Corbigny, Conseiller-Clerc au Parlement. Quant au reste des sépultures de notables, et surtout d'anciens Libraires ou Imprimeurs distingués, on peut consulter le nouveau livre que M. Bruté, Curé, vient de publier en 1752 avant l'édition duquel j'avois rédigé la présente Histoire de l'Eglise de Saint Benoît.

Le Cimetiere de Saint Benoît étoit autrefois derriere l'Eglise au lieu qu'on appelle la Place de Cambray : ce n'est qu'en 1615 qu'on l'a transferé où il est derriere, le College Royal.

On est assez informé que la Paroisse de Saint Jacques du Haut-Pas est une distraction faite en grande partie de celle de Saint Benoît dans l'avant dernier siécle. Je n'en parlerai qu'après les autres principales Eglises situées sur l'étendue de Saint Benoît, en traitant l'article de l'Hôpital du Haut-Pas qui y est situé, et qui y a donné occasion.

Les Eglises situées dans l'étendue de la Paroisse de Saint Benoît, sont Saint Etienne des Grez, qui est entouré de tous côtés de maisons de la même Paroisse de Saint Benoît; Notre-Dame des Champs; Saint Jean de Latran.

L'étendue de la Paroisse de Saint Benoît forme une figure assez irreguliere. Ce qu'elle a à l'orient et vers le nord consiste dans le côté gauche de la place de Cambray en entrant par la fontaine, jusqu'aux trois dernieres maisons de la rue S. Jean de Latran, qui sont de S. Etienne, et au côté droit de cette place, les maisons jusqu'à l'édifice ancien du College de Cambray exclusivement. Elle a quelques maisons en descendant la rue de S. Jean de Beauvais, à main gauche depuis la petite porte S. Jean de Latran jusques vis-à-vis l'Ecole de Droit; puis le côté gauche de la rue des Noyers en venant à la rue S. Jacques, à commencer vis-à-vis la rue des Anglois; ensuite toutes celles qui suivent à gauche en

remontant ladite rue S. Jacques, et depuis la fontaine S. Benoît en remontant à gauche jusqu'à un angle au-dessous de la ruelle qui touche au College du Plessis. Elle reprend à la porte du College des Jesuites et continue à gauche jusques dans la rue Saint Etienne des Grez où elle finit avant la Chapelle des Cholets : puis elle reprend au College de Lisieux, et revient en la rue S. Jacques, qu'elle continue des deux côtés jusqu'à l'Estrapade, où du côté gauche elle va jusqu'au milieu de la place, et du côté droit jusqu'à la porte du jardin des Filles de la Visitation qui est au haut de la rue des Postes ; revenant à la rue S. Hyacinthe, elle en a tout le haut des deux côtés, et de la rue S. Thomas aussi tout le haut des deux côtés jusqu'au passage de la maison du Charron ; elle enferme ensuite le clos des Jacobins, la rue de Cluni ; le College et ce qui y touche ; la rue des Cordiers, celle des Poirées ; la rue de Sorbonne hors trois maisons à gauche en descendant ; la Sorbonne ; ce qui est depuis le coin de la rue des Maçons exclusivement jusqu'au coin de la rue S. Jacques, qu'elle remonte à droite jusqu'à la rue des Cordiers.

Ce que cette Paroisse a vers le couchant d'été consiste dans le College de Dainville et les maisons qui en dépendent, lesquelles forment le commencement de la rue des Cordeliers à main droite ; ensuite en descendant la rue de la Harpe, elle a tout ce qui est à main gauche jusqu'au premier coin de la rue Serpente exclusivement ; dans lequel espace sont comprises la rue Pierre Sarrazin jusqu'à celui des coins devers les Prémontrez qui est à droite exclusivement, et les deux tiers ou environ, de la rue des deux Portes en y entrant par la rue de la Harpe. La même Paroisse a un écart situé dans la rue des Carmes : il consiste dans quatre ou cinq maisons qui sont vers le milieu de cette rue tant d'un côté que de l'autre.

EGLISE DE SAINT ETIENNE DES GREZ

SUR L'ANCIEN TERRITOIRE DE L'ÉGLISE DE LA TRINITÉ DITE SAINT BENOIT

La charte du Roi Henri I, qui nous apprend que Imbert, Evêque de Paris, obtint de ce Prince quatre Eglises du fauxbourg de Paris, dont lui et les Rois ses prédécesseurs avoient joui depuis qu'elles avoient été ruinées par les Normans, environ deux cens ans auparavant ; cette charte, dis-je, est conçue de telle maniere, que lorsqu'on sçait que quelques-unes de ces quatre avoient été

Abbayes, et que les Chanoines de Paris y étoient autrefois venus faire station, le don fait à l'Evêque Imbert ne peut tomber que sur celle de Saint Etienne et celle de Saint Bache, dite depuis Saint Benoît, parce que la suite du tems a vu effectuer la condition qu'avoit mise le Roi Henri; sçavoir, qu'on y rétabliroit l'Office divin qui seroit fait par des Chanoines après le décès du possesseur de ces Eglises autrefois Abbatiales. Mais il reste à trouver qui pouvoit avoir fondé ces Eglises. A l'égard de celle de Saint Etienne, il y a preuve qu'elle avoit été bâtie au moins cent cinquante ans avant les guerres des Normans. Je suis bien éloigné d'en remonter l'origine au siécle de S. Denis, puisque ceux qui l'ont cru n'ont été fondés que sur l'usage de la surnommer des Grès, qu'ils s'imaginoient venir du latin *de Græcis* et en quoi ils trouvoient un rapport évident avec S. Denis l'Aréopagite. On verra ci-après que cette étymologie est nouvelle.

Je me contente de dire que cette Eglise existoit dès le VII siécle, parce qu'une riche Dame de Paris, ou des environs, nommée Hermentrude, en fait mention dans son testament, et la distingue de l'Eglise de Saint Etienne qui formoit une partie de la Cathédrale, en faisant un article particulier de cette Cathédrale, qu'elle appelle par distinction *Sacrosancta Ecclesia Civitatis Parisiorum,* et à laquelle elle legue plus qu'aux autres Eglises. Pour ce qui est de celle de Saint Etienne, à qui elle donne rang après celle de Saint Pierre dite depuis de Sainte Geneviéve, et après celle de la Ste Vierge, qui étoit N.-D. des Champs située sur la même montagne, l'article qui la regarde est ainsi conçu: *Basilicæ Domni Stefani anolo aureo nigellato valente sol. quatuor dari volo.* Comme il s'y établit un petit Clergé, cette Eglise jouit du titre d'Abbaye, et les Chanoines de la Cathédrale venoient y faire quelques stations. Cependant elle n'est point l'Eglise de Saint Etienne où se tint le Concile de Paris de l'an 829, quoique M. Baluze l'ait cru, mais celle qui faisoit partie de la Cathédrale. Jean de Saint-Victor, Ecrivain du XIV siécle, a cru pareillement que c'étoit à Saint Etienne des Grez qu'on avoit trouvé des reliques en 1218, pendant que c'est à Saint Etienne de la Cité.

Elle subit le sort des petites Eglises d'autour de Paris; elle fut pillée et brûlée par les Normans avant la fin du IX siécle: mais dans le siécle suivant, elle possédoit encore une partie des biens qui lui avoient appartenu par-delà Chartres; car on lit que l'autel Saint Etienne de Paris, non loin de la Ville et proche l'Eglise de Sainte Geneviéve, *altare S. Stephani Parisiacensis haud longè ab urbe juxta Ecclesiam S. Genovefæ*, possédoit en l'an 995 des biens au pays Blesois, dans les lieux dits *Gilliacus, Maniacus et Levius,* dont les Religieux de Marmoutier demanderent à jouir à bail; ce

Gall. Chr. T. VII, col. 24.

que Renaud, Evêque de Paris, leur accorda, du consentement de Buchard, Comte de Vendôme, dont elles relevoient, moyennant cinq sols de rente annuelle. Un sçavant du premier ordre a paru croire qu'il s'agissoit de l'Eglise Paroissiale de S. Etienne du Mont dans la charte ci dessus. Mais ce titre Paroissial n'existoit point encore. *Ann. Bened. T. IV, p. 87.*

La petite Abbaye de Saint Etienne étoit possedée sous le Roi Henri I par un Clerc appellé Girald, qui paroissoit la tenir du Roi: mais ce Prince accorda à Imbert, Evêque de Paris, qu'après le décès de ce Clerc, les Chanoines de Paris pussent y établir des Chanoines qui y priassent Dieu pour lui, et que ceux de la Cathédrale pussent y faire leurs stations, comme avoient fait leurs prédecesseurs. Le même Roi ajouta le don de trois arpens de vignes contigus à cette Eglise, pour fournir à la dépense de la station du second jour d'Août, dans la dispensation de laquelle, du tems de S. Louis, les Chanoines de cette Collegiale avoient en eux tous ensemble une portion égale à celle d'un Chanoine de Notre-Dame. Nos rois avoient alors en ce canton-là qui étoit planté en vignes, un grand clos: l'acte de donation que le Roi Henri fit à l'Abbaye de Saint Magloire de dix arpens de vignes en l'an 1033, marque qu'ils étoient situez entre Saint Etienne, Ste Geneviéve et N. D. des Champs: la même Abbaye en jouissoit encore au XIV siécle. *Hist. Eccl. Par. T. I, p. 645.* *Necr. Eccl. Par. ad Aug.* *Ibid.* *Hist. Eccl. Par. T. II, p. 75.* *Invent. S. Magl. en 1328.*

Tous les titres rapportés jusqu'ici appellent l'Eglise dont je parle, simplement Saint Etienne : ce qui même étoit encore d'usage au XII siécle; puisque dans une Bulle d'Alexandre III de l'an 1163, où il est dit un mot sur les limites du Bourg de Sainte Geneviéve, il y a ***usque ad stratam Regiam juxta Ecclesiam S. Stephani,*** sans addition. Pareillement dans le don que Philippe-Auguste fit de quelques vignes à Roger, batteur d'or, l'an 1185, elles sont simplement dites situées ***apud S. Stephanum.*** *Gall. Chr. T. VII, instrum. col. 242.* *Chart. S. Genov p. 83.*

Ce n'est que dans le XIII siécle que l'on commence à voir des actes qui distinguent cette Eglise par un surnom. Le premier que j'ai trouvé est la copie qui fut faite alors du catalogue des Prêtres, tenus d'accompagner l'Evêque de Paris à la célébration des saints Mysteres aux Grandes Fêtes, dans laquelle on lit ***Presbyter S. Stephani de Gressibus Parisiensis.*** Dans un acte de l'an 1219, à l'occasion d'une maison où Amicie, Abbesse de Saint Antoine, avoit vingt sols à prendre, et qu'elle cede au Chapitre d'Auxerre, on lit ainsi, ***supra domum quam Magister Bernardus habebat versus S. Stephanum des Grès.*** Ce nom lui étoit venu de la rue qui de cette Eglise conduisoit à Ste Geneviéve (laquelle Sauval assure avoir été appellée aussi, la même année 1219, la rue des Grés). J'ai trouvé pareillement qu'en 1231, Jean de Chetainville vendit à l'Evêque de Paris ***vineas clausi S. Stephani de Gressibus;*** qu'en 1239, un Gilbert, Chanoine, devoit à l'Abbaye de Ste Geneviéve, *Chart. Capituli Autiss. fol. 531.* *Antiq. de Paris. T. I, p. 135.* *Lib. cens. S. Genov.*

18 deniers *in vico de Grès.* Une autre indication du même tems et pour le même Couvent porte, *In vico de Gressis, hostisiæ xiij sol.*

Le nom françois étoit donc la rue de Grez, ou des Grez, qui fut latinisé *de Gressis* et *de Gressibus;* ensorte même que la grande rue qui du Petit-pont montoit à Notre-Dame des Champs, étoit quelquefois appellée alors, depuis un certain endroit, du nom de *Grande rue de Saint Etienne des Grez.* C'est ainsi que s'exprime un titre de l'an 1258 : *Duæ domus ultra parvum pontem in magno vico S. Stephani de Gressibus prope S. Benedictum.* A l'égard de la raison pour laquelle le nom de *Grez* fut donné à la rue qui passe à côté de l'Eglise de Saint Etienne, on peut dire que ç'a été à cause de quelques bornes de grés qui y avoient été placées pour marquer les limites des censives ou territoires, soit du Roi, soit de Ste Geneviéve, ou autres, puisque c'étoit un semblable grez qui désignoit la fin du Bourg de Ste Geneviéve proche S. Julien le pauvre, qu'un titre de l'an 1202 appelle *Gressum S. Juliani,* le grez de S. Julien, et qu'un autre pareil grez marquoit le bout de la justice de l'Abbaye de Saint Denis en France du côté de Paris. Je sçais que l'on peut dire aussi qu'il y a eu dans le XIII siécle une famille noble du nom de Grez, bienfactrice de l'Abbaye de Sainte Geneviéve; que ces Seigneurs de Grez ont possédé au nom du Roi un vignoble que le Domaine avoit sur le bord de la rue Saint Etienne, avec un pressoir; d'où l'on pourroit inferer que ce seroit la maison ou manoir de ces Messieurs de Grez qui auroit donné le nom à la rue.

Chartul. Sorb. fol. 40.

Necrol. vetus S. Genov.

Du Breul, l. I, sur la Sainte Chapelle, p. 112, edit. 1639.

On sçait en effet que beaucoup de rues de Paris ont pris le nom des Hôtels qui y étoient, et que tous les villages de France du nom de Grez ont été appellés en latin *Gressus.* Mais, soit que le nom de Grez donné à l'Eglise et à la rue vienne des bornes dites Grez, ou de la famille de Messieurs de Grez, il ne faut aucunement s'arrêter au sentiment de ceux qui ont cru que l'on a d'abord dit *de gradibus,* puisqu'ils n'ont pu le vérifier par aucun titre: encore moins à celui de Dom Millet, Benedictin de Saint Germain des Prez, qui prétendoit qu'on avoit dit primitivement *de Græcis;* non plus qu'à celui d'un moderne anonyme adopté par M. Baillet, suivant lequel il auroit fallu écrire Saint Etienne d'Egrès, comme si c'eut été dérivé des mots *de egressu urbis,* lesquels toutefois ne se trouvent dans aucun acte.

Ceux qui ont écrit sur cette Collegiale, disent que jusqu'en 1203 il n'y avoit eu que deux Prébendes à Saint Etienne des Grez: que dès l'an 1209 il en avoit huit; que la chefcerie fut établie en 1250, et qu'il y eut encore quatre autres Prébendes fondées. Je doute cependant que l'augmentation de ce nombre ait été faite si promptement, puisque dans le Pouillé de Paris, écrit vers l'an

Piganiol.

1450, je ne trouve à l'article de cette Collegiale que le Chefcier et quatre Chanoines, avec une petite Communauté. Depuis qu'ils sont douze en tout, la nomination de six est dans le lot de la dixième partition des Chanoines de Notre-Dame, et celle des six autres appartient à la partition suivante. Du Breul et autres ont rapporté comment Simon de Bucy, nouvellement Evêque de Paris, étant venu officier à Saint Etienne des Grez le jour de S. Guillaume, à la priere des Maîtres de la Nation de France de l'Université, l'an 1290, il s'attribua des droits qui appartenoient au Chapitre de la Cathédrale, et qu'ensuite il remit les choses dans leur premier état, jusqu'à restituer les offrandes que ses Officiers avoient prises. On peut voir dans le Dictionnaire étymologique l'indication de quelques titres du XIII siécle concernant cette Collegiale. Du Breul, l. II. Dict Menage voce *Etienne.*

L'édifice de l'Eglise de Saint Etienne des Grès n'a d'ancien que le côté où est la Chapelle de N. D. de bonne délivrance, où plusieurs piliers et la tour sont d'environ l'an 1200. Le portail de devant paroît être plus nouveau de cent ans. Le reste est posterieur et construit sans ornemens. On n'y voit plus aucune ancienne tombe. S. François de Sales, étudiant à Paris, venoit souvent prier devant l'Image de N. D. qui a donné le nom à une célebre Confrerie, outre laquelle il y a encore en cette Eglise celle de S. Prict, Evêque de Clermont, que l'on dit avoir été établie en 1414. Affiche.

Vers l'an 1640, on découvrit derriere le chevet de cette Eglise dans les fondations d'une maison, une vingtaine de coffres construits de briques et de petites pierres où étoient des cendres, et par-dessous on trouva une boëte pleine de médailles d'or et d'argent de Constantin, Constant et Constance, laquelle exposée à l'air tomba en poussiere, et il ne resta que les médailles. Sauval. T. II, p. 336.

NOTRE-DAME-DES-CHAMPS

Ancienne Eglise Cléricale, puis Monastique, sur le Territoire de S. Benoît, dont elle a été nouvellement détachée par le démembrement fait pour l'érection de la Cure de S. Jacques du Haut-Pas.

Lorsque la Foi fut déja un peu ancienne à Paris, que le nombre des Fideles y fut accru, et qu'il y eut entiere liberté de professer la Religion Chrétienne, le haut de la montagne situé vers le midi, qui formoit une grande plaine appellée du nom de *Campi,* et où commençoit la route Romaine pour aller à Orleans, fut destiné

pour la sépulture des morts, en continuation de l'usage que les Payens avoient commencé à en faire, et dont Sauval a rapporté de fortes preuves dans les différens monumens qu'on y a trouvés. A la vérité, ce lieu ne fut pas le seul. Il y avoit pareillement un lieu dit *Campelli* à gauche de la route Romaine de Pontoise; mais la partie de ces *Campelli*, Champeaux ou Petits-champs, qui sert aujourd'hui aux sépultures proche l'Eglise des Innocens, eut cette destination plus tard, et seulement lorsque les marais de ce canton furent desséchés : l'autre partie un peu plus éloignée de Paris, dite *les Petits-champs* encore de nos jours, fut mise en culture, en enfouissant les monumens des sépultures payennes qui pouvoient y être restés. Les champs de la grande plaine sur le chemin d'Orleans furent donc employez des premiers à l'usage des sépultures, dont on peut donner plusieurs preuves. 1° Le nom de Tombisoire, qu'une partie de Notre-Dame des Champs a porté dans les anciens titres. 2° Le nom de Fief des Tombes qui est l'ancien, par lequel on désignoit une autre partie du même territoire. 3° Le mémorial d'un très ancien oratoire du titre de S. Michel qui a existé dans cette plaine. 4° La tradition populaire des esprits folets, ou revenans qui infestoient le bas du côteau, à l'endroit où les Chartreux ont été batis, et longtems avant qu'ils y demeurassent: ces deux dernieres circonstances sont assez particulieres aux places qui servent de cimetieres. S. Michel y étoit réclamé communément par rapport au jugement dernier dont on a cru qu'il seroit le signal; sa statue avec la balance dont il pese les ames, est encore actuellement à l'endroit le plus élevé de ce canton, je veux dire à la pointe du pignon de l'Eglise de Notre-Dame des Champs. Il n'est pas besoin de donner d'exemples sur les revenans des cimetieres. Quant au tombisoire et au fief des Tombes, ces deux expressions tirent visiblement leur origine des sépultures; toutes les éminences de terres, quelles qu'elles fussent, étoient appellées tombes ou tombels, et c'est ce qui a été depuis appliqué aux pierres longues et plates qui ont succédé à ces éminences. Tombisoire est un nom collectif qui signifie un assemblage de tombes. Il faut qu'il ait été d'usage à Paris, il y a bien huit ou neuf cens ans, puisque dès le commencement du XIII siécle il avoit donné occasion à la naissance d'une fable. De plusieurs anciennes sépultures, il en étoit resté une très remarquable, en ce qu'à l'extérieur elle paroissoit avoir vingt pieds de longueur. Elle étoit, non pas, comme l'écrit Du Breul, proche la Chapelle de Saint Pierre, du Bourg Saint Germain des Prez; mais, comme on lit dans le grand Pastoral de l'Eglise de Paris, et dans les titres de la Commanderie de Saint Jean de Latran, elle étoit sur le chemin d'Orleans, à un quart de lieue

Sauval. T. II, p. 336.

Voyez ci-dessus, p. 70.

Tab. Ep. Par.

Bolland. 3 Jun. p. 148.

Past. maj. . III, chart. 45.

de la cité de Paris; on la voyoit à l'un des bouts de ce grand espace appellé Tombisoire. Les Romanciers du XI ou XII siécle imaginerent sur le fondement de ce nom, qu'un nommé Isoire ou Isoré, geant, auroit été inhumé en ce lieu, après avoir été tué par un S. Guillaume; de sorte que Gervais de Tillebery, Anglois, informé de ce prétendu événement, le marqua dans un livre qu'il composa vers l'an 1210. Mais, avec tout le fabuleux de cette tradition, on apperçoit aisément que ce merveilleux avoit été inventé, parce qu'on avoit perdu de vue la cause générale du nom de Tombisoire, qui par conséquent étoit très-ancien, et prouvoit que cette place étoit l'ancien champ des sépultures de Paris et des lieux circonvoisins situés de ce côté-là. L'autre extrémité de ce vaste champ, laquelle étoit du côté de Paris, fut appellée simplement *les Tombes;* et lorsque l'on commença à la cultiver, et à y bâtir depuis, elle se trouva être du fief de l'Evêque de Paris; ce qui n'est pas étonnant, vu l'usage Ecclésiastique auquel elle avoit été appliquée auparavant. Ce terrain, réduit en simple gazon à la longueur du tems, fut planté de vignes, dont le Roi avoit une portion, et l'Evêque l'autre. La premiere fut appellée durant plusieurs siécles Le Clos-le-Roy, et quelquefois les ***Mureaux (Muralia)***, à cause des restes de petits murs qui paroissoient avoir fait la séparation des sépultures.

Gerv. Tilleber. in Otiis Imper.

Ordon. de 1366. *Reg. Parl. 1405.*

La premiere Eglise qui fut bâtie au milieu de ces vignes, est celle de Notre-Dame dite *des Champs,* pour la distinguer de la Cathedrale. Je pense qu'elle avoit succédé ou été fort voisine de l'Oratoire de S. Michel, Oratoire ordinaire des cimetieres publics, qui souvent étoient accompagnés de cryptes ou de souterrains. Comme le Testament de la Dame Hermentrude d'environ l'an 700 de J. C., parle d'une Basilique du titre de Notre-Dame, qu'il distingue de la Cathédrale par des legs différens, il y a lieu de croire que c'est Notre-Dame des Champs qu'il a en vue dans cet article placé après le legs fait à l'Eglise de Sainte Geneviéve, ***Baselicæ Domnæ Mariæ gavata argentea valentte sol. duodece et cruce aurea valente sol. septe dari jubeo.*** Il reste une preuve qu'elle étoit aussi connue sous le nom de Notre-Dame dès l'an 994, et que des Moines de Marmoutier y demeuroient dès-lors. Elle se tire de l'acte du don que Rainaud, Evêque de Paris, leur fit cette même année, d'une terre du Blesois, qu'il détacha des biens de l'autel de S. Etienne dont il pouvoit disposer, soit qu'il s'agisse là de Saint Etienne qui faisoit partie de sa Cathédrale, soit que cela doive s'entendre de Saint Etienne, dit depuis *des Grez.* J'observe ailleurs que Dom Mabillon s'est trompé, en croyant qu'il s'agissoit de Saint Etienne du Mont.

Suppl. Diplom. p. 93.

Annal. Bened. T. IV, p. 87.

On continuoit en 1033 de connoître la même Eglise de Notre-

Dame située dans les champs. J'ai lu dans des lettres du Roi Henri de cette année-là, la désignation de dix arpens de vigne appartenans à l'Abbaye de Saint Magloire, faite en ces termes: *Inter Basilicas S. Genovefæ, S. Stephani, et S. Mariæ cujus Ecclesia sita est in campis.*

Ex autog. in Tab. Ep. Par. et S. Magl.

Quoiqu'on vienne de voir que quelques Religieux de Marmoutier desservoient cette Eglise dès 994, il ne suit point delà qu'elle fût à eux en propre.

Les guerres du tems de la seconde race de nos Rois, avoient fourni occasion à plusieurs riches séculiers de s'emparer des terrains consacrés par la Religion, et faute de Prêtres séculiers, ils y mettoient des Moines, en attendant qu'ils en trouvassent.

Chartul. B. Mariæ de Camp. fol. 34.

Adam, surnommé Paganus, fils de Gui, et Gui Lombard, tenoient de leurs ancêtres, sous Philippe I, l'Eglise de Notre-Dame située dans les Champs dont il s'agit: ils la donnerent en 1084 à l'Abbaye de Marmoutier proche Tours, avec le droit de sépulture qu'y avoient eu les deux villages d'Issy et de Fontenet.

Ibid.

Geoffroy, Evêque de Paris, fut si porté en faveur des mêmes Religieux, qu'outre l'autel de cette Eglise de Notre-Dame, il leur fit encore présent la même année 1084 de celui de S. Julien de Versailles, de S. Germain de Villepreux, et de celui de S. Denis d'Ourcines. Ils eurent aussi depuis un Prieuré à Juvisy, et reçurent une infinité de donations dans le voisinage de Paris.

Du Breul, Piganiol. T. III, p. 344.

Quelques Auteurs modernes ont avancé que le bâtiment de l'Eglise, tel qu'il est encore aujourd'hui, est du moins du tems du Roi Robert. Je puis assurer par la comparaison d'autres édifices qui sont certainement du tems de ce Prince, que celui-ci est plus nouveau; que la crypte et le reste n'est que du XII siécle, et que le portail est même encore plus récent, étant de structure du treiziéme. Cette crypte avoit eu sa dédicace particuliere, ainsi qu'il paroît par les croix que l'on y voit.

Quoique le dedans de l'édifice ait été couvert de peintures, on en reconnoît encore assez le genre de travail. On assure par tradition, dans le Couvent des Carmelites qui a succédé aux Benedictins, qu'il y a sous la crypte sur laquelle est le fond de l'Eglise, une autre cave plus basse; ce qui marqueroit encore des restes de sépulcres Romains, et peut-être fut-ce dans quelques-uns de ces lieux souterrains que S. Denis assembla d'abord quelques fideles. C'est lui, ou S. Martin de Tours, qui est représenté sur le trumeau de la grande porte. Dès le commencement du XII siécle, l'Octave de S. Denis étoit distinguée en cette Eglise par un grand luminaire. Ce fut pour son entretien que le Roi Louis le Gros assigna au Prieuré une rente de vingt sols, à prendre sur la terre d'Auvers

Chartul. B. Mariæ de Camp. fol. 14.

proche Pontoise, qui étoit du doüaire de la Reine Adelaïde, son épouse. Les six grandes statues qui sont aux deux côtés de ce portique, désignent assez sensiblement Moyse, Aaron, David ou Salomon, et quelques prophetes, relativement à la sainte Vierge, pour ne pas imaginer en cette occasion que ce soient des Rois de France qu'on ait voulu y représenter.

Foulques de Chanac se fit sacrer Evêque de Paris en cette Eglise l'an 1342. On voit au Gallia Christiana un acte de lui à cette occasion, qui est contredit par le Pouillé de Paris écrit au XV siécle, puisqu'il met ce Prieuré dans le rang de ceux qui sont soumis à la visite et à la procuration Episcopale. Peut-on croire en effet que cette prétendue exemption eût quelque ancienneté, dès là qu'on voit que le Prieur étoit du nombre des douze Prêtres qui étoient tenus d'assister en chasuble au sanctuaire de la Cathédrale à certaines grandes Fêtes? *Chart. Ep. Par. Regium.*

On connoît fort peu de Prieurs de ce lieu. Alexandre l'étoit au XII siécle, Robert de Plusditzen en 1192, G. en 1231, Guillaume de Chantelle en 1380, Antoine Vigier en 1471; Audebert Maceré, et en dernier lieu Alexandre de la Roche-Foucauld. Ce Prieuré a été réuni au Séminaire d'Orleans. *Chartul. loci. Sauval. T. III, fol. 504.*

Sauval nous apprend que ce même Prieuré avoit son Hôtel-Dieu particulier en 1471. Je ne sçai s'il ne l'auroit point confondu avec un petit Hôtel-Dieu fondé proche cette Eglise, avant le milieu du XIV siécle, par Alerme Gouvyon, Talmelier, qui avoit destiné pour cela sa maison, 24 liv. de rente, et cinq arpens de terre. *Ibid.* *Reg. Visit. Dom. Dei ann. 1350. fol. 104.*

EGLISES ET CHAPELLES
DU TERRITOIRE DE
LA TRINITÉ DITE SAINT BENOIT

SAINT JEAN DE L'HOPITAL, dit *de Latran* dans les derniers tems. Aucun de ceux qui ont écrit jusqu'ici sur la ville de Paris, n'a pû avoir d'éclaircissemens suffisans sur les Eglises qui appartiennent aujourd'hui à l'Ordre de Malte. Du Breul, parlant de Saint Jean de Latran, dit qu'il n'a pu en avoir la premiere fondation. A l'article du Temple, je rapporte les plaintes des autres. J'aurois observé le silence sur l'Hôpital de Saint Jean dont il s'agit et je me serois contenté de relever simplement une ou deux erreurs de M. Piganiol, et d'autres [1], si M. Bruté, Curé de Saint Benoît, n'avoit pas rendue

1. La premiere erreur est de croire que l'immense tour quarrée qui est dans l'enclos de cet Hôpital ait été bâtie pour renfermer les Chartres de cette

Chronol. des Curés de S. Benoît 1752, p. 98.

publique tout nouvellement une charte importante concernant cette Maison, qu'il a tirée du grand Pastoral de l'Eglise de Paris, et qui a réveillé mon attention. Cet acte est de l'an 1171. La maniere dont Guillaume, Archevêque de Sens, s'y exprime, désigne qu'il y avoit déja long-tems que les Hospitaliers de S. Jean de Jerusalem demeuroient en ce lieu-là, qui y est dit être de la censive de Saint Benoît, et qu'ils avoient payé déja pendant plusieurs années, pour cet effet, outre la somme d'onze sols, la quantité de deux muids de vin, dont enfin ils avoient eu remise par le Chapitre, le Chefcier et le Chapelain. En effet, comme l'origine de ces Hospitaliers est plus ancienne de quelques années que celles des Templiers, ils pouvaient aussi avoir été établis à Paris avant eux. Le Catalogue des Grands-Prieurs de l'Ordre en France, fourni aux Auteurs du Gallia Christiana par M. Jacquemin leur Archiviste, commence par Jean le Turc en l'an 1130, et continue par Geoffroi-Breton. On y dit qu'il l'étoit en 1174: mais il paroît l'avoir été dès l'année 1171, puisqu'il est nommé à la fin de l'acte dont il s'agit.

Gallia Christ. T. VII, col. 1063.

Ces lettres m'ont rappellé le souvenir des poursuites et instances qui avoient été faites un peu auparavant auprès du Saint Siége par Leonius, Chanoine de Notre-Dame de Paris. Ce Leonius, qui avoit en cette qualité une espece d'intendance sur le temporel de l'Eglise de Saint Benoît, avoit présenté sa Requête aux Papes Adrien IV et Alexandre III, en faveur de cette Eglise dépendante de Notre-Dame : *Pauperis Ecclesiæ pro cujus jure laboro, memor esse velis.* Outre que l'entretien d'une Aumônerie, d'un Baptistere et d'un Cloître avec celui de l'Eglise pouvoit lui être fort à charge, on voit par les termes ci-dessus que quelqu'un lui contestoit ses droits. C'est ce qui convient à la situation où elle se trouvoit alors par rapport aux Hospitaliers, ses voisins. Les choses en vinrent au point, que le Pape Alexandre III délegua l'Archevêque de Sens pour arrêter ces entreprises. La Transaction fait voir que ces Religieux s'attribuoient des droits d'offrandes et de sépulture au préjudice de l'Eglise de Saint Benoît, laquelle ne les leur abandonna aucunement, quoique pour une vigne et pour une maison avec sa rente, les Chapitre de Notre-Dame et de Saint Benoît se relâcherent de la précédente redevance d'argent et de vin, et leur permirent d'avoir une Chapelle et un Cimetiere, seulement pour eux et pour leurs domestiques, sans pouvoir y avoir de cloches que de la permission du Chapitre de Notre-Dame. Lorsque

Diss. sur l'Hist. de Par. 1741. T. II, p. 270.

maison. De la grandeur dont elle est avec les différens étages, dont il y en a de voûtés en pierre, elle auroit pû contenir tous les titres qu'il y avoit dans Paris, et dans d'autres Villes au commencement du XIII siécle, auquel elle paroît avoir été bâtie. Disons plutôt que les quatre vastes salles qu'elle renfermoit l'une sur l'autre, étoient pour contenir les lits des Pelerins de Jerusalem, et ceux des malades qui demandoient l'hospitalité.

cette Chapelle eût été bâtie sous le titre de S. Jean-Baptiste, il y a apparence que l'on commença à négliger l'ancien Oratoire de même nom, qui dans ce quartier là étoit le Baptistere de Saint Benoît, de même qu'il y en avoit proche les autres anciennes Eglises. La grande Chapelle de cet Hôpital, telle qu'on la voit aujourd'hui, n'a pas été bâtie par les soins de Nicolas Lesbahi, Commandeur, mort en 1505, ainsi que l'assure M. Piganiol qui ne se connoissait gueres en anciens bâtimens d'Eglise. Le chœur et la nef sont constamment d'environ l'an 1200, aussi bien que les restes de gallerie qui sont à côté en forme de Cloître. L'époque donnée par M. Piganiol ne convient qu'au sanctuaire ou chevet de cette Chapelle. Piganiol. T. V, p. 31.

Il est à propos de remarquer qu'on ne voit pas que ce soit depuis des tems bien reculés, que le nom de Latran ait été usité pour désigner ce lieu. Le vrai surnom de l'Hôpital étoit Jerusalem, et non Latran qui n'y a aucun rapport, et qui est un lieu de Rome. En 1290, 1346 et 1400, la rue voisine s'appelloit la rue de l'Ospital, en 1423, la rue S. Jean de Jerusalem. Sauval, T. I. p. 144, dit que c'est depuis 1585, ou environ, qu'on se sert du nom de Saint Jean de Latran; il est apparemment venu des Chevaliers de Malte.

LES JACOBINS. Ils sont ainsi nommés à Paris, à cause de la Chapelle de Saint Jacques qui leur fut cédée par un Doyen de S. Quentin qui en étoit titulaire, et proche laquelle ils s'établirent en 1218.

Les Historiens modernes de Paris ont donné, en parlant de ce Couvent, un catalogue des personnages illustres qui y ont demeuré. On ne peut pas en effet s'appuyer sur celui qu'Antoine Mallet donna au public l'an 1634, à en juger par ce qu'il avoit écrit sur Jean Hennuyer, Evêque de Lisieux, qu'il faisoit de cet Ordre. Les réfutations qui en ont été publiées depuis sept ou huit ans, semblent demander que cet ouvrage soit refondu.

LA CHAPELLE DE SAINT YVES est aujourd'hui certainement de la Paroisse de Saint Benoît. Son édifice est à peu près le même qui fut construit l'année d'après la canonisation de ce saint Curé de Bretagne, et Official (c'est-à-dire en 1348), suivant la permission de Foulques de Chanac, alors Evêque de Paris, rapportée dans Du Breul. Je ne doute presque point qu'Yves Simon, Secretaire du Roi (et apparemment Breton), n'ait été l'un de ceux de cette Province qui contribua le plus aux frais nécessaires, et c'est peut-être lui et son épouse dont on voit les statues au frontispice de cette Chapelle. Il est certainement Fondateur de la premiere Chapellenie qui porte le nom de Saint Yves, à laquelle il assigna en 1355 trente livres de rente, voulant par cet établissement que la nomination appartint aux Maîtres et Confreres de S. Yves. Un Voy. Du Breul.

Necrol. B. Mar. Par. ad 18 Apr. Chanoine de Notre-Dame de Paris nommé Jean de Karoullay, Professeur en Théologie, fit ensorte, en 1303, que dès le même siécle on honora à Notre-Dame, S. Yves d'un culte particulier. Les fondations dont je vais parler ne regardent qu'indirectement le culte de S. Yves, mais elles ont rapport à l'Histoire de sa Chapelle.

Tab. Ep. in Spir. Un autre Breton appellé Hervé Costiou, Docteur en Decret, chargea en 1393 les exécuteurs de son testament de le faire inhumer à Saint Yves, et ensuite d'y fonder une Chapellenie du titre de S. Tugdual ou Tugal, Evêque mort à Treguier, et de la doter de trente livres. Gerard de Montaigu, Evêque de Paris, approuva cet établissement en 1416. Une fondation qui pouvoit avoir été faite par un troisiéme Breton, est celle dont étoient autrefois (Chastelain Martyrol. univ. p. 684.) chargés les Boursiers et Ecoliers du College du Plessis pour leur fondateur, natif du Diocése de S. Malo, et appellé Geoffroi du Plessis. Ils devoient à chaque Fête de Notre-Dame faire dire une (Sauv. T. III, p. 292 et 310.) grande Messe pour lui, en cette Eglise de S. Yves. Sur la fin du regne de Charles VI (en 1421) un Chevalier appellé Maurice (*Reg. Ep. 25 Jun. 1486. Tab. Spir. Ep. Par.*) Triguedy ou Triseguedy (nom assez tirant sur le Breton) y fonda une Chapelle de S. Maurice. Il reste un acte de présentation des Gouverneurs de la Confrerie de S. Yves à la Chapellenie de N. D. (Sauval. T. III, c. 545.) et de S. Denis de la même Eglise faite en 1435, et un autre qu'ils firent en 1438 à celle de S. Mathieu.

Reg. Ep. 8 Mai. 1525 et 15 Mai. 1637. Quelques provisions indiquent aussi une Chapellenie du titre de N. D. de la Goutte d'Or desservie au grand Autel de S. Yves. Il y a, dit-on, un clos dit de la Goutte d'Or, vers Charenton ou S. Maur.

Reg. Ep. 13 Maii. Les Messagers de la nation de France voulant marquer leur devotion envers S. Charlemagne, obtinrent en 1479 la permission (*Ibid. 7 Dec. 1515.*) d'établir à Saint Yves une Confrerie sous le nom de cet Empereur. De là vint que l'Autel de S. Tugal prit aussi le nom de S. Charlemagne. Le premier Président du Parlement, Pierre Lizet, obtint (*Ibid. 4 Apr. 1540.*) une permission d'une autre espece. On lui accorda en 1540, à cause qu'il logeoit proche Saint Yves, que le S. Sacrement seroit conservé dans cette Chapelle, mais pendant sa vie seulement.

COLLEGES

On ne compte aujourd'hui sur la Paroisse de Saint Benoît que cinq Colleges, parce que plusieurs de ceux qui y étoient ont été détruits.

LE COLLEGE DE SORBONNE est le plus ancien et le plus (Piganiol. T. V.) célébre de tous. M. Piganiol avoit trouvé quelques preuves que le premier fondateur de ce College est Robert de Douai, Chanoine de Senlis, Medecin de Marguerite, femme de S. Louis : mais ses

raisons ont été doctement refutées par M. l'Advocat, Bibliothequaire de cette Maison, dans un Journal périodique. De sorte qu'il en faut revenir à Robert dit de Sorbon ou de Sorbonne. Son nom varie dans les differens actes et monumens de son siécle. Les uns ont *de Sorbonio*, d'autres *de Sorbonia*, et d'autres *de Seurbona*: mais les plus anciens qui sont écrits du vivant de Robert, mettent *de Sorbonio*, et en François *de Sorbone*. On a agité, si Robert tiroit son nom, de Sorbon, au diocése de Reims, proche Retel, qui naturellement auroit dû être rendu par *Sorbonum*. C'est ce que le plus grand nombre croit. D'autres, comme M. Piganiol, pensent qu'il étoit né à Sorbonne, village du Diocése de Sens: mais ce village qui est sur la riviere d'Ionne à quatre lieues au-dessous de Sens, est appellé dans les anciens Pouillez *de Serbonis*, et on le nomme encore à présent en françois Serbonnes.

Mercure de Fr. Oct. 1748.

Ibid., 1256.

Au reste, les raisons que j'ai ouï dire au Docteur qui a refuté la prétention de M. Piganiol, m'ont persuadé que Robert avoit tiré son nom de Sorbon, au Diocése de Reims, que les cartes géographiques appellent Sorbonne.

M. Piganiol s'est aussi laissé induire en erreur par du Breul, lorsqu'il a fait mention d'un nommé Pierre de Ponilane, duquel S. Louis auroit acheté une partie de ce qu'il donna pour la fondation. En recourant aux actes originaux, j'ai trouvé 1° que l'acte de donation n'est pas comme il le dit de l'an 1250, mais de 1256; 2° que le nom de Ponilane a été mal lû; c'est Point-l'asne, ou Poin-l'ane, famille alors très-connue dans Paris, et que les titres même de Sorbonne écrits dans ces tems-là, 1256 et 1257, traduisent en latin par *Pungens Asinum*. C'étoit un sobriquet tel qu'on en donna alors plusieurs pour distinguer les familles. J'ai déja parlé d'un Guillaume Point-l'asne à l'article de Saint Eustache au sujet d'une Chapelle.

Ci-dessus p. 61.

On est surpris comment un College tel que la Sorbonne a pû se déterminer à choisir Ste Ursule et ses compagnes pour les Patronnes de son Eglise, et l'on ne voit aucun rapport de ces Saintes avec un corps de Docteurs en Theologie. M. Piganiol assure en avoir oüi dire des raisons, mais elles ne l'ont point satisfait, parce qu'on ne lui a pas tout dit; j'ai même remarqué qu'on l'a trompé sur l'année de la Dédicace de la Chapelle. Il suppose que ce fut dès le temps de Robert qu'on avoit fait le choix de Ste Ursule; ce qui n'est point prouvé. On ignore sous quel titre fut la premiere Chapelle. Le Necrologe de Sorbonne qui est ancien nous apprend seulement qu'au mois de Mai 1326 on avoit commencé à bâtir une Chapelle, qu'en 1341, Maître Hugues d'Auxerre donna deux cens livres pour la continuation de l'ouvrage, et qu'en 1347 la Dédicace en fut faite le 21 Octobre

Piganiol. T. V, p. 507.

Necrol. Sorb. 21 Oct. et 24 Sept.

par Frere François de Plaisance, Evêque de Tibériade, au nom du Cardinal Annibald, en l'honneur de la Sainte Vierge et des compagnes de Ste Ursule, à cause qu'il y avoit des reliques de ces Saintes au dedans de l'autel de S. Emerentienne. Ainsi, ce n'est point en 1392, comme M. Piganiol l'assure, que cette Dédicace avoit été faite; aussi bien le 21 Octobre tomba-t-il cette année-là au Lundi, au lieu qu'en 1347 ce jour étoit tombé au Dimanche, jour auquel on trouve dans cet endroit du Necrologe de quoi faire juger que la premiere Chapelle du College de Sorbonne avoit été sous le titre de la Sainte Vierge, et qu'on n'y ajoûta à celle de la seconde le titre des compagnes de S. Ursule, qu'à cause qu'on y possédoit alors de leurs reliques, que quelques Docteurs du pays de Cologne, ainsi que Godefroy des Fontaines qui en étoit, avoient pu apporter sur la fin du XIII siécle. Ce Docteur ne mourut qu'en 1304. Les reliques de ces Saintes sont depuis plusieurs siécles du nombre de celles qu'il a été le plus facile d'obtenir, vû leur prodigieuse quantité, s'il y a pas eu erreur dans le chiffre : car on lit par exemple à la fin du dixiéme livre de la Chronique de l'Abbaye de Saint Tron composée au XII siécle, que dans un Autel de cette Abbaye il fut mis *de Reliquiis Undecim Virginum*. Le nombre de mille ne s'y trouve pas. Les onze mille Vierges n'ont donc été Patrones de la Chapelle de Sorbonne qu'en second, par la raison seule que l'on possédoit de leurs reliques, et il est à croire que si on y en avoit possédé de notables de quelqu'un des Saints Peres de l'Eglise latine ou Grecque, elles eussent fait donner son nom à cette Chapelle. Enfin, pour marque que le choix du nom de Ste Ursule et ses Compagnes, n'étoit dû qu'à la seule circonstance de leurs reliques, c'est que le 21 Octobre jour à la vérité du martyre de ces Saintes, selon une pieuse croyance, c'étoit l'office de l'anniversaire de la Dédicace de l'Eglise que l'on célébroit dans la Chapelle de Sorbonne, et c'étoit sur cette solemnité de Dédicace qu'il y avoit Sermon. Ces Sermons que l'on qualifioit de Conférences n'avoient été faits jusqu'en 1432 qu'aux jours de Noël, Pentecôte, Eucharistie, Assomption et Toussaint; les Docteurs conclurent le 10 Mars de cette année *quod fient aliæ tres Collationes; scilicet in Festo Dedicationis Capellæ Collegii, quæ celebratur in Festo undecim millium Virginum, in Festo Purificationis B. M. V. et in Festo Ascensionis.* Le nombre des jours de ces Sermons étoit bien augmenté cinq ans après; on trouve qu'il y en eut dix-huit en 1437, et aucun ne fut pour S. Ursule ni pour ses Compagnes Suivant l'ordre du Calendrier, les jours furent, ceux de S. Jean-Baptiste, S. Pierre et S. Paul, S. Magdelene, l'Assomption, la Dédicace de la Chapelle, la Toussaint. Si j'avois pû sçavoir depuis quel temps on a com-

Lib. Prior. Sorb. Cod. Sorb. 5494. A.

mencé à substituer le sterile Panegyrique de S. Ursule au Sermon moral sur la Dédicace, je l'aurois marqué ici. Comme la nouvelle Eglise bâtie en même temps que la maison par le Cardinal de Richelieu, ne paroît point avoir encore été dédiée, les reliques de S. Euphemie, célébre Martyre de Calcedoine, que les Docteurs ont reçû l'an 1606, pourroient servir d'occasion à donner un nouveau titre à cette Eglise, de même que celles des Compagnes de S. Ursule en avoient servi en 1347. La cloche de la même Eglise est remarquable en ce qu'elle se fait entendre par tout Paris en temps de calme : et ceux que M. Piganiol cite comme croyant qu'elle a servi au signal du massacre de la S. Barthelemi en 1572 ne meriteroient pas qu'on les refutât serieusement, si elle n'avoit été fondue que sous le Cardinal de Richelieu ; mais elle est surement de l'an 1358, et la plus ancienne des cloches de Paris.

On lit dessus : *Ego vocor Maria*............ MCCCLVIII.

Le Corps de la Faculté de Théologie de Paris ne fait plus chaque année qu'une seule Procession, qui est le jour de l'Octave de la Fête-Dieu à six heures du matin. C'est en vertu d'une fondation faite le 1 juin 1524 par Mathieu Gautier. C'étoit aussi processionnellement que devoient aller les Docteurs, depuis la Sorbonne jusqu'au College de Navarre, le 12 Novembre, pour la solemnité que René Benoît, Docteur, Curé de Saint Eustache, y avoit établi ce jour-là en l'honneur de son Saint Patron.

Je finirai ces remarques en rapportant un usage vraiment digne du siécle de Louis XI. Du Cange et les Continuateurs de son Glossaire ont indiqué au mot *Beanus* tout ce qu'ils ont trouvé dans l'Histoire de l'Université ou ailleurs sur les Bejaunes, c'est-à-dire sur les Etudians nouveaux venus ; mais ils n'ont pas connu ce trait-cy. Les classes de Théologie avoient comme les autres leurs Bejaunes, dont l'intendance étoit commise à un particulier qu'on appelloit le Chapelain, Abbé des Bejaunes. Il devoit s'acquitter de deux fonctions le jour des Innocens. Devant le diner, monté sur un âne, il devoit mener les Bejaunes par la rue : et l'après-diné, il étoit tenu de faire sur eux une aspersion d'eau. Il n'est pas marqué que ce dût être de l'eau bénite, ni de quelle maniere se faisoit l'aspersion. C'étoit peut-être dans l'origine comme à Sens où le Chanoine le dernier reçu devoit recevoir sur son corps une certaine quantité de seaux d'eau. Quoiqu'il en soit, l'Abbé des Bejaunes en Théologie, ayant manqué l'an 1476 à son devoir de l'après-midi, fut mulcté de huit sols parisis. Voici la teneur de la Sentence : *Condemnatus fuit in crastino Innocentum Cappellanus Abbas Bejannorum àd octo solidos parisienses, eo quod non explevisset officium suum die Innocentum post prandium in mundationem Bejannorum per aspersionem aquæ ut moris est, quanquam solem-*

niter incœpisset exercêre suum Officium ante prandium in ducendo Bejannos per vicum super asinum.

Ceux qui souhaiteroient avoir une plus ample connoissance de ce College en tant que Maison et Societé, peuvent recourir au nouveau Dictionnaire portatif publié en 1752 par M. l'abbé l'Advocat qui en est Bibliothéquaire, au mot *Sorbonne*.

LES COLLEGES DE CALVY et des DIX-HUIT ont existé sur le terrain qu'occupe la Sorbonne ; le premier étoit à la place de l'Eglise.

LE COLLEGE de CLUNI en entier. Il fut fondé en 1269 pour l'Ordre de ce nom.

LE COLLEGE DE DAINVILLE, fondé en 1380 entre la rue des Cordeliers et la rue Pierre Sarrazin, *S. Vast et S. Eloy, patrons.*

LE COLLEGE DE LISIEUX établi dans la rue S. Etienne des Grez, 1414, et qui a une seconde entrée par la rue S. Jacques.

LE COLLEGE DE CLERMONT ou des Jesuites, établi rue S. Jacques après le milieu du XVI siécle.

Il y a aussi eu dans la rue du Clos Bruneau dite maintenant de S. Jean de Beauvais, sur les limites des Paroisses de S. Benoît et de S. Etienne à la gauche en descendant, un College appellé *Le College de Tonnerre:* cela se prouve par l'acte d'amortissement que l'Evêque de Paris donna en 1406 pour la part qu'il avoit dans le terrain où il étoit situé; Richard de Tonnerre, Abbé de S. Jean en Vallée, alors au Faubourg de Chartres, en étoit le Fondateur. Trois ou quatre Chanoines Reguliers de cette Abbaye, comparurent comme composant ce College. Il aboutissoit par derriere à l'Hôtel de S. Jean de l'Hôpital, dit aujourd'hui Saint Jean de Latran.

Tab. Ep. Par.

EGLISE ET PAROISSE

DE SAINT JACQUES DU HAUT-PAS

DÉMEMBREMENT DE LA PAROISSE DE SAINT BENOIT

Dans tout le vaste champ qui avoit formé le Tombisoire de Paris, il n'y avoit encore hors les murs de la Ville qu'un seul Couvent construit avec le Prieuré de Notre-Dame des Champs, sçavoir le Couvent des Chartreux, lorsque sous le regne de Philippe le Bel, les Hospitaliers du Haut-pas proche de Luques en Italie commencerent à paroître, si on en croit du Breul. Personne jusqu'ici n'a pû rien découvrir sur leur arrivée et leur fondation à

Paris. On n'en sçait point l'année; et à peine connoissoit-on leur regle. Le P. Helyot n'en a rien dit : mais un cahier écrit vers la fin du XIII siécle, et qui vient de leur Maison du Bourg Notre-Dame des Champs, m'en a appris quelques circonstances, non pas de l'Ordre tel qu'il fut dans son origine au XII siécle, lorsque les Freres étoient en Italie de simples artisans fabricateurs de ponts de bois pour la commodité des pelerins; mais de l'Ordre reduit à donner l'Hospitalité aux pelerins des saints lieux, et surtout de S. Jacques, dont il prit le nom comme il avoit eu celui du Haut-pas, à cause d'un endroit profond de la riviere d'Arno en Italie dont le passage étoit dangereux. Galligus, Gardien de cette Maison de Haut-pas en Italie, redigea de nouveaux Statuts qu'il fit approuver par le Pape Grégoire IX en 1240. Dans l'un des premiers articles, il vouloit qu'ils ne quêtassent plus que pour avoir du pain et des habits, lesquels il ordonna être très-grossiers pour ces Religieux, parce qu'ils étoient faits pour n'être qu'avec des Pauvres, mais qu'à l'église ils fussent propres. Il y parle de Prêtres, Diacre et Soûdiacre, de la seule récitation des Heures de la Vierge. Il qualifie leurs habits *pannos isembrunos et galabrunos ac fustanea et pelles silvestres*, ce qui ne paroît pas s'accorder avec ceux qui ont cru que leur habit étoit tout blanc. Il ne leur défendoit la viande que depuis la Septuagesime jusqu'à Pâques. Il statua qu'ils eussent un T sur leurs chappes ou capuces, ou sur leurs manteaux devant la poitrine, *Signum Thau*; qu'ils logeassent les pauvres malades, hommes, femmes et enfans, et leur donnassent les Sacremens et la sepulture. Le Statut qui m'a paru le plus digne d'attention est celui-ci : *Nullus requirat in Hospitali fieri Miles, nisi fuerit ei permissum antequam reciperet habitum, si sunt filii Nobilium : et cum venient ad ætatem, tunc voluntate Magistri vel Præceptoris.* Par là il paroît qu'alors ceux qui vouloient devenir Chevaliers quittoient l'Ordre. Ainsi les prétendus marteaux, ou perçoirs que le P. Helyot a crû voir sur leurs habits, n'étoient autre chose que le Tau, et ces Religieux n'étoient point Chevaliers par leur profession, du moins originairement. Quoique le Pape Pie II eût supprimé cet Ordre en 1459, il ne cessa point pour cela en France. La maison de Paris continua même d'avoir des dépendances aux Diocéses de Troyes et de Meaux.

Hist. des Ord. Religieux. T. II, p. 280.

Cod. manusc. in Tab. Archiep. Par.

J'ai déjà dit qu'on ne sçait pas au vrai en quelle année ces Religieux arriverent à Paris. Le seul titre d'où l'on peut induire qu'ils y vinrent dès le temps de S. Louis, est celui qui fait mention du legs qu'un Bourgeois de Paris avoit fait recemment *Magistro et Fratribus Hospitalis S. Jacobi de Alto Passu* d'une maison située *versus Ecclesiam S. Andreæ de Ars.* Cet acte est de l'an 1260 au mois d'Avril pardevant l'Official de Paris. Mais on pourroit

Tab. S. Jac. de Alt. p. in Arch. Ep. Par.

penser que c'est à la Maison du Chef-lieu d'Italie que ce legs auroit été fait.

Ce que l'on trouve de plus ancien et d'incontestable touchant la Maison de Paris, sont des lettres de protection qu'elle obtint du Roy Charles le Bel en 1322. On lit aussi qu'en 1335, Philippe de Valois avoit amorti les six arpens de vigne de son clos, qu'ils avoient acheté pour s'établir. D'où l'on conclut qu'ils n'avoient encore alors ni Couvent ni Chapelle. Comme ces Religieux s'étoient établis dans le Clos du Roy, et que dans la moitié qu'ils en occupoient, étoient comprises des vignes dont la dixme, vû l'incertitude des limites des Paroisses, appartenoit à l'Evêque de Paris, Antoine Maître du nouvel Hôpital traitta avec Foulque de Chanac, Evêque en 1348, et promit de lui payer chaque année une queüe de vin pour son droit.

Sauval. T. II, p. 364.

Ex Autogr. Tab. Ep.

Deux ans après leur Chapelle fut benite et dédiée avec son Cimetiere par Frere Jean, Evêque de Dragonare, le jour de Saint Barthelemi avec la permission des Vicaires Généraux d'Audoin, Evêque de Paris, qui la designent en ces termes : ***Capellam Hospitalis S. Jacobi de Alto passu in loco qui dicitur Clausus Regis prope Nostram Dominam de Campis.*** Cette Chapelle ayant été rebâtie plus grande au commencement du seiziéme siécle, François Poncher, Evêque de Paris, en fit la Dédicace en 1519 sous le titre de S. Raphaël Archange, et de S. Jacques le Majeur.

Tab. Ep.

Du Breul.

Chast. Martyr. univ. p. 814.

L'Ordre des Hospitaliers du Haut-pas fournit à Paris dès les commencemens qu'il y fut établi, un sujet qui se rendit recommendable à la Cour de Philippe de Valois, par les traductions qu'il fit de latin en françois de quelques ouvrages que l'on regardoit en ce temps-là comme fort bons. C'est Jean de Vignay qui traduisit la Legende dorée de ***Jacques de Voragine,*** par l'ordre de Jeanne de Bourgogne, Reine de France, et le miroir Historial de Vincent de Beauvais, qu'il dédia au Duc de Bourbon. Il composa aussi un livre intitulé ***la Moralité du Jeu des échets.***

Reg. Offic. Par.

On connoît quelques Commendeurs de cet Hôpital depuis le regne de Charles VI : Pierre Johannis de Pistoïe en 1385 ; Raoul de Divers de Luques ayant le titre de Commendeur Général de cette Maison et autres de France y demeuroit en 1408 avec cinq Religieux ; Regnaud Coré en 1457 ; Richard Mannessier en 1471 ; Antoine Canu en 1519 et 1526 ; Julien du Four en 1530 et 1550 ; Bernard de Ruthie en 1554 ; Anselme de Traillot en 1560 ; Mathurin Plumier en 1569 ; ensuite Pierre de la Bessée. Enfin cette Commenderie a été unie à l'Evêché de Paris vers ce temps-là.

Tab. S. Jac.

Cette Maison Hospitaliere comptoit parmi ses insignes Bienfacteurs un Thibaud de Sancerre, Archidiacre de Bourges, qui

fut pendant quelques mois Evêque de Tournai en 1334, et Jean de Mannay, Archidiacre de Laon en 1523. Elle avoit encore alors assez de revenu pour se soutenir; mais elle manqua de sujets sous Henri III. Il y eut même en 1554 le 21 Novembre un Arrêt du Conseil d'Etat, qui destina cet Hôpital pour les soldats blessez au service du Roy. Les personnes que le Roy commit à la régie y firent en 1561 acquitter les Messes et Offices par des Prêtres seculiers, avec les autres charges, dont l'une étoit de faire *l'expectation et reverence à la Feste-Dieu* aux Processions de S. Benoît et de Saint Hippolyte.

En 1566, la Chapelle de S. Jacques fut érigée en Eglise succursale des Paroisses de Saint Benoît, Saint Medard et Saint Hippolyte pour les habitans du Fauxbourg de Notre-Dame des Champs et de Saint Jacques, qui cependant aux grandes Fêtes devoient se rendre à leur Paroisse : outre cela chacun de ces habitans détachés devoit reconnaître sa Paroisse par le payement d'une rente proportionnée au nombre des mênages demembrés.

La difficulté du double Office Divin tant pour la Commenderie que pour les habitans, causa quelques troubles, qui ayant augmenté à l'arrivée des Bénédictins de l'Abbaye de Saint Magloire que la Reine y fit placer après la cession qu'ils lui avoient faite de leur Monastere de la rue S. Denis, engagerent à prendre le parti de construire une autre Chapelle dans le voisinage pour continuer à servir de succursale aux trois Paroisses.

Il fut aussi arrêté que les Benedictins venus de Saint Magloire exerceroient à Saint Jacques l'hospitalité, comme on avoit fait auparavant: mais cela resta sans effet. La Chapelle ou l'Eglise servit seulement à conserver les reliques que les Religieux y apporterent en grand nombre de leur Abbaye, la plupart des Saints de Bretagne, comme de S. Magloire, S. Samson, S. Malo, S. Louthiern, etc. *Mart. Castell. p. 815, 816.*

L'Eglise de Saint Jacques ayant été bâtie aux frais des Habitans, se trouva achevée en 1584. Christophe Cheffontaines, Archevêque de Cesarée, fut commis le 2 Mai pour en faire la bénédiction et celle des autels, à l'un desquels fut érigée en 1625 la Confrerie de Ste Julienne. Mais cette Eglise étant devenue trop petite pour le nombre des Habitans, on commença en 1630 à bâtir en sa place celle que l'on voit à présent, dont on plaça la porte du côté de la rue à l'orient, comme avoient fait les Peres de l'Oratoire dont je vais parler, qui avoient transporté l'autel à l'occident de la leur de S. Magloire, et mis la porte à l'orient contre l'usage commun. Le Chapitre de Saint Benoît nomme à la Cure de Saint Jacques (qui fut aussi érigée alors) alternativement avec le Curé de Saint Hippolyte; et il y vient chanter la Messe le premier Mai, jour de la *Reg. Ep.* *Ibid. 8 Febr.*

Reg. Ep. Fête patronale. La Dédicace n'a été faite qu'au mois de Mai 1685 par l'Evêque de Coutances, qui y mit des reliques des Compagnons de S. Maurice.

Henri de Gondi, Cardinal de Retz, Evêque de Paris, voyant le nombre des Religieux de S. Magloire fort diminué, conçut le dessein de mettre à leur place à cette ancienne Eglise des Hospitaliers de Saint Jacques du Haut-pas les Peres de l'Oratoire, et d'y établir un Séminaire dont ils auroient la direction. Les Lettres patentes pour l'union de la mense capitulaire ou conventuelle à ce Séminaire après le décès des Religieux, furent obtenues au mois de Juillet 1618. Ces Religieux étoient encore alors au nombre d'onze, dont Jean Ballin, Docteur en Théologie, étoit le Prieur (l'Abbaye Tab. Ep. ayant été réunie à l'Archevêché dès 1564, ainsi que j'ai dit ailleurs); le P. Guillaume Gibieuf, à la tête de ses Confreres de l'Oratoire, traita avec eux le 7 Mars 1620. Les Benedictins de S. Magloire abandonnerent à ces Peres le maniement des affaires, moyennant que les onze Religieux auroient leur vie durant 414 livres chacun, et jouiroient de la prebende de Notre-Dame de Paris affectée à leur Mart. Chastel. p. 815. mense. Le dernier Religieux de Saint Magloire, nommé Dom le Royer, mourut en 1669.

L'étendue de cette Paroisse ne peut pas être facilement désignée du côté de la campagne : ni par conséquent ses limites avec Saint Hippolyte; mais on peut faire observer que du côté de la Ville son territoire est limitrophe avec S. Severin vers les Chartreux, puis avec Saint Cosme et avec Saint Benoît commençant après la Porte Saint Jacques à la rue S. Dominique qu'il a toute entiere.

On compte dix Couvents ou Communautés sur la Paroisse de Saint Jacques du Haut-pas.

LES CARMELITES, établies en 1604 dans l'ancien Prieuré de Notre-Dame des Champs.

LES URSULINES, établies en 1612 dans la grande rue du Faubourg.

LES CAPUCINS, en 1613, même rue.

LES BENEDICTINES du Val-de-grace, en 1621, même rue.

LES FEUILLANTINES, 1623, même rue.

Reg. Ep. LES RELIGIEUSES de la Visitation, 1626, même rue. Il leur a été permis en 1664, 26 Août, d'exposer une relique de Ste Euphrosyne, venue de Royal-lieu près Compiegne, et une de Ste Marthe, venue de Tarascon.

LES RELIGIEUSES CISTERCIENNES du Port-Royal, en 1626, rue de la Bourbe.

L'INSTITUTION, Maison des Prêtres de l'Oratoire, en 1650.

On y conserve l'inscription Romaine dont il est parlé dans Sauval, et dans le Journal de Verdun, Septembre 1752.

LES FEUILLANS, établis vers 1660, rue d'Enfer.

LES BENEDICTINS ANGLOIS, en 1674, grande rue du faubourg.

CHAPITRE SEPTIÉME

DE L'EGLISE DE SAINT MERRY

COLLEGIALE ET PAROISSE

Et de celle du Sepulcre, autre Collegiale bâtie sur son territoire.

Cette Eglise a commencé par une Chapelle du titre de S. Pierre, qui subsistoit dans le VII siécle au faubourg de Paris, sur un endroit qui faisoit vraisemblablement partie du territoire de l'Eglise de Saint Gervais, vu qu'il n'y avoit point alors d'autre Eglise qui en fût plus voisine. Cette Chapelle est connue dès ce tems-là par la vie de S. Merry. On y lit qu'étant arrivé à Paris avec Frodulfe ou Frou, son disciple, qu'il avoit amené d'Autun, ils logerent dans une cellule proche cet Oratoire de S. Pierre; que Saint Merry, après y être resté près de trois ans, y mourut comblé de mérites le 29 Août, et fut inhumé dans cette Chapelle. On place sa mort environ l'an 700 de J. C. et non pas vers 774, comme il se lit dans un des Memoires de l'Académie des Belles-Lettres. Usuard qui com- T. XV, p. 686. posa à Paris un martyrologe sous le regne de Charles le Chauve, y insera ce Saint avec la qualité de Prêtre, sans dire qu'il avoit été Abbé à Autun. Comme ce Martyrologe fut lu dès lors dans les Chapitres, c'est une preuve que Saint Merry avoit déja un culte public. En 884, quelques années après la publication de ce Martyrologe, un Prêtre nommé Theodelbert, qui étoit attaché au service de la Chapelle de S. Pierre, trouva qu'il ne convenoit pas que le corps de Saint Merry fût placé proche la muraille. Lui ayant destiné un lieu plus honorable, il pria Goslen, Evêque de Paris, de faire la translation du corps ou du tombeau; ce que l'Evêque lui promit : mais les affaires de l'Etat ne lui ayant pas permis d'y être le jour convenu, qui étoit celui de l'anniversaire de la mort du Saint, il y envoya ses Archidiacres, qui firent la cérémonie en présence du Clergé séculier, des Moines de Paris et des environs, et de tout le peuple. Au reste, il ne paroît pas que son corps fût mis

alors dans une châsse : ce ne fut qu'une translation du tombeau
Bolland. lequel fut mis, comme le dit l'Historien, dans un lieu plus décent
29 Aug. et alii. et plus à portée du Clergé.

Cette Translation est apparemment ce qui engagea un Comte
Gall. Chr. nommé Adalard, et un Vassal nommé Abbon, à faire présent à
T. VII, Dist. Col. l'Eglise de Saint Pierre, où reposoit Saint Merry, de quelques biens que les titres appellent ***Manufirmas;*** on ne peut pas reculer ces donations plus tard que l'année de la Translation, qui est 884, puisqu'elles furent confirmées par le Roi Carloman qui étoit mort avant l'an 885. Eudes qui commença à regner trois ou quatre ans après, donna aussi sa confirmation par un diplome particulier. C'est ce qui est déclaré dans un autre diplome accordé par Louis d'Outremer l'an 936 à la requête du Comte Hugues, de Gautier Evêque de Paris, et de Teudon, Vicomte, par lequel ce Prince agrée que les biens provenans d'Adalard et d'Abbon soient tenus par tels et tels au profit de l'Eglise de Saint Pierre et de Saint Merry. Ces biens étoient la petite Abbaye de Linas, d'où dépendoient vingt petits mans, et d'autres biens à Viviers qui est proche Orcé, etc.

Il me paroît que c'est de l'époque de ces donations qu'il faut prendre l'origine du Clergé de l'Eglise de Saint Merry, qui depuis devint une Collégiale : et que c'est aussi du même tems qu'il faut compter la fondation de la premiere Eglise qui fut construite en l'honneur de Saint Merry conjointement avec Saint Pierre. On est certain que la translation du Saint et la dotation de l'Eglise où il reposoit furent faites dans le tems qu'Eudes, fils de Robert le Fort, étoit Comte de Paris en 884, et que le Fondateur du premier édifice s'appelloit *Odo,* puisque dans le tombeau de pierre que l'on découvrit en démolissant l'ancienne Eglise du tems de François, on trouva avec le corps d'un guerrier qui avoit aux jambes des botines de cuir doré, cette inscription : ***Hic jacet vir bonæ memoriæ Odo Falconarius fundator hujus Ecclesiæ.*** On peut donc
Abbo de Obsid. en conclure que cet *Odo* est ce fameux guerrier de Paris, lequel
Paris, lib. 1. avec Godefroi, autre guerrier, défendit si vigoureusement la ville
Duchêne. contre les Normans en l'an 886, sous les ordres du Comte Eudes
T. II, p. 512. qui devint Roi deux ans après. Du moins jusqu'ici on n'a pû trouver dans aucun autre monument un *Odo Falconarius.* Il se peut faire que ce surnom de *Falconarius,* lui fût venu de ce que le Comte Eudes l'auroit fait son Fauconier lorsqu'il se vit élevé à la Royauté, ou de ce que pour repousser les Normans, il se seroit servi de l'espece de lance qu'on appelloit *falco,* parce qu'elle étoit recourbée.

Il est aussi très-constant, par un état dressé touchant le territoire que possédoit à Paris l'Abbaye de Saint Pierre des Fossez,

duquel l'Ecriture ne peut être plus tard que du X siécle, que Saint Merry étoit alors l'une des Eglises qui y avoit pareillement un certain terrain qualifié *Terra S. Mederici*, y est souvent désigné comme confinant avec celui de cette Abbaye. J'ai publié ce fragment en 1741. Nous avons, outre cela, une charte de Louis le Débonnaire, au sujet des exemptions sur le territoire de l'Evêque de Paris, où elles sont dites commencer *à sancto Mederico usque ad locum qui vocatur Tudella :* ce qui prouve qu'il y auroit existé dès lors une Eglise de Saint Merry. Rainaud, Evêque de Paris, appelle du nom de Saint Pierre et Saint Merry l'autel de ce lieu, qui lui fut demandé vers l'an 1015 par les Chanoines de la Cathédrale. Il dit dans sa charte qu'il est situé *in suburbio Parisiensi ;* que l'Archidiacre Elisiard, dans le district duquel il est, a consenti à cette donation, et que le Chapitre de Notre-Dame n'en jouira, comme aussi de l'Eglise, qu'après le décès du Chanoine Herbert ; et enfin que le même Chapitre ne sera tenu pour cela à aucune redevance qu'au seul droit d'Eulogie. Cet acte ne fait aucune mention d'établissement de Chanoines en cette Eglise. Il ne faut point le remonter trop haut : mais aussi il seroit contre la vérité de dire après l'Auteur du Calendrier Historique de l'Eglise de Paris, que cette Eglise n'est devenue Collégiale que depuis le regne de François I.

Diss. sur l'Hist. de Paris chez Durand, T. II, p. 97.

Hist. Eccl. Par. T. I, p. 327. ex parv. Past.

Cal. Hist. de Paris 1747, p. 357.

Plusieurs modernes copiant Sauval, ont écrit que le Chapitre de Paris envoya à S. Merry, depuis que l'Eglise lui en appartint, sept Ecclésiastiques ou Chanoines, pour y vivre *secundum Canones*, y faire l'Office et les fonctions de Curés, à mesure que l'augmentation des Habitans dans le voisinage exigea qu'on y administrât les Sacremens ; mais on ne voit pas d'où Sauval a tiré ce fait. Quel qu'ait été le nombre des Prêtres qui desservoient cette Eglise, il y en eut un qui, lors de l'établissement des Prêtres assistans à la Grand Messe des solemnités avec l'Evêque, fut tiré de S. Merry, pour former le nombre de douze, qui représentoit celui des Apôtres. Il est certain aussi qu'au moins dès le XII siécle cette Eglise étoit devenue Paroisse, qu'on l'appelloit simplement *Saint Merry*, et que huit Prêtres en desservoient la Cure par semaine. Cela est constant pour le tems du regne de Louis VII et pour le commencement du regne de Philippe-Auguste. Pierre, Chantre de l'Eglise de Paris, qui rédigea alors une Somme des Sacremens, s'exprime ainsi dans cet ouvrage : *Item quæritur de Ecclesia S. Mederici Parisiensis, quæ octo habet Sacerdotes septimanatim ministrantes Parochiæ, quis habeat curam animarum ? utrum quilibet in solidum ? an Decanus Capituli Parisiensis qui eis præsidet, an Episcopus ?* Mais dans un acte d'Etienne, Doyen, du Chapitre de Paris de l'an 1219, ces Prêtres sont marqués n'avoir été qu'au

Petr. Cantor Summa manusc. apud S. Vict. Parte I, c. LXXXII

Hist. Eccl. Par. T. I, p. 570.

nombre de sept, et ils y sont qualifiés de Chanoines. Par cet acte il fut statué, pour éviter les inconvéniens de la desserte de la Cure par semaine, que l'un des sept seulement exerceroit toute l'année les fonctions Curiales, en rendant une certaine somme aux six autres. Le même titre ne donne point d'autre nom au Chanoine-Curé que celui de *Canonicus Plebanus,* parce qu'il étoit pour le peuple, *pro plebe.* Ce fut à lui que la plus grande partie de la cire des offrandes fut adjugée par le même acte. C'est lui sans doute qui est désigné sous le nom de *Presbyter S. Mederici Parisiensis* dans le Catalogue des douze Prêtres-Cardinaux, Curez ou Prieurs, qui devoient assister l'Evêque de Paris officiant à Notre-Dame aux Grandes Fêtes. Environ cent ans après on lui donna un Coadjuteur, à cause de l'augmentation des Paroissiens ; ils avoient alternativement leur semaine ; et comme ils partageoient entr'eux la cire, de là, dit-on, vient que ces deux Chanoines furent appellés Chefciers, *Capi-cerii:* mais ce nom paroît plutôt avoir été consacré anciennement pour ceux qui avoient soin du chevet ou sanctuaire des Eglises, où toutes sortes d'offrandes étoient apportées, *Capitiarii.* Je ne nierai point cependant que le mot *cera* n'ait influé dans leur dénomination. On voit par le reglement de 1219, que le Chanoine-Curé avoit presque toute la cire des offrandes, et qu'il distribuoit du luminaire au Clergé après l'Office Nocturne des solemnités de l'été, après lesquelles la coutume étoit de boire une sexterce de vin, parce que c'étoit à l'entrée de la nuit. L'un de ces deux Chefciers a été supprimé l'an 1685, par Lettres patentes du mois d'Avril enregistrées en Parlement le 25 suivant. Adrien Rollin consentit à sa suppression, moyennant douze cens livres que Nicolas Blampignon lui paieroit chaque année.

Cy-dessus p. 126.

Vide Gloss. Cangii voce Capitiarius.

Cette dignité et les six Canonicats sont à la nomination de ceux d'entre les Chanoines de Notre-Dame qui sont désignés dans la table des Partitions. Jean Filesac et Edme Amyot, Cheveciers au dernier siécle, m'ont paru être les seuls qui ayent fait imprimer quelque ouvrage. Sous M. Pierre-Joseph Artaud, actuellement Chevecier-Curé, a été fait un reglement sur plusieurs points importans concernant l'Office divin de cette Eglise, dont un article porte que les Vicaires et autres Prêtres habitués et Ecclésiastiques de la Paroisse peuvent assister désormais dans le chœur, et en habit de chœur semblable à celui des Chanoines, aux Offices des jours solemnels, Vêpres des Dimanches : j'omets les autres articles qui contribuent à faire célébrer le service divin avec plus de dignité. Ce reglement a été autorisé par Arrêt du Parlement du 26 Août 1745. Le même Chevecier-Curé ayant passé une transaction avec les Chanoines au sujet de ses droits et prérogatives, l'a faite homologuer au même tribunal le 13 Mars 1748.

M. Piganiol a fait observer après Du Breul, qu'en l'an 1273 le Roi Philippe le Hardi fit un accord avec ce Chapitre, lui conservant sa Justice, excepté la Haute qu'il se reserva, moyennant quelques rentes et quelques privileges qu'il lui donna en échange. Il est fort parlé de l'Immunité de ce Chapitre dans un ancien Registre du Parlement. Trois Huissiers du Châtelet l'ayant enfreinte l'an 1377, en arrêtant un homme qu'ils conduisirent au Châtelet, le Parlement ordonna que cet homme seroit remené par eux à Saint Merry s'ils pouvoient le ravoir, sinon que par le signe d'une verge ils réintegreroient cette Eglise dans son Immunité, en présence des Députés du Chapitre de Paris et de ceux de Saint Merry, et en prononçant une formule expresse pour cela.

Reg. Parl. 2 Sept. 1377.

L'Eglise qui fut abbatue sous le regne de François I, devoit être le second édifice construit depuis la Chapelle de S. Pierre où Saint Merry avoit été inhumé; c'étoit dans celle-là que S. Edme Archevêque de Cantorbery, étudiant à Paris en Théologie vers l'an 1220, avoit assisté toutes les nuits à Matines suivant l'un des auteurs de sa vie : en sorte que celui qui subsiste aujourd'hui est le troisiéme. Sa Dédicace fut faite le 19 Septembre, suivant Du Breul. En y bâtissant, on y a pratiqué ou conservé vers le milieu du côté septentrional une Chapelle souterraine, en mémoire de la crypte où le tombeau de Saint Merry avoit été placé du tems des édifices précédens. Le Pere Du Bois s'est trompé en assurant que cette crypte est telle qu'elle étoit lorqu'on y mit le corps de ce Saint. Cela ne peut être vrai tout au plus qu'à l'égard de la place, qu'on peut croire être la même. Il seroit à souhaiter qu'on y eût laissé dans un endroit visible le cercueil de pierre du même Saint, aussi bien que celui d'Odon *Falconarius,* fondateur de la premiere Basilique à la fin du IX siécle, qui avoit été découvert, ainsi que j'ai dit, lorsqu'on jetta les fondemens de l'Eglise d'aujourd'hui sous François I.

Hist. Eccl; Par. T. I, p. 369.

L'ouverture solemnelle qui a été faite, au commencement du mois de Mars 1753, de toutes les châsses et reliquaires de cette Eglise, nous instruit mieux de tout ce qu'elle possede que ce qu'ont pu en écrire Du Breul, Baillet et les Bollandistes au 29 Août, et même Dom Mabillon. Celle de Saint Merry ayant été ouverte, on y a trouvé presque tous les ossemens qui composent un corps humain, à la reserve de la tête et de quelqu'autre partie. Le plus ancien titre qu'elle renfermoit étoit un petit parchemin de trois à quatre pouces en quarré, contenant ces mots d'écriture du XIII siécle : *Corpus beati Mederici Abbatis, hîc repositum anno Domini M. CC. septuagesimo primo die Parasceves decimo Calendas Maii, presentibus Gaufrido Decano Parisiensi, Garnerio Archidiacono Ecclesiæ Parisiensis, Gaufrido Capicerio,*

Johanne de Meriaco, Jacobo de Columbariis, et Clemente nepote dicti Garnerii Archidiaconi Canonici dictæ Ecclesiæ S. Mederici, Petro de Aubeigniaco Canonico S. Dionysii de Passu, Petro et Reginaldo Matriculariis dictæ Ecclesiæ Magistro Johanne Clerico prædicti Decani et Nicolao aurifabro, sans aucun sceau ni signature. Par *Hic repositum*, il faut entendre que ce fut en une châsse faite alors, c'est-à-dire en 1271. Ce n'étoit pas du tombeau qu'il fut tiré ; on n'auroit pas choisi le Vendredi saint pour cela : mais il fut seulement transporté d'une châsse dans une autre. Son élevation du tombeau avoit été faite apparemment lorsqu'on eut rebâti l'Eglise vers l'an 1200. Comme l'on connoît le jour des translations posterieures de ce Saint, on ne voit que cette premiere fête du tombeau qui ait pu arriver le 2 Septembre, jour auquel Du Saussay en a marqué une ; et en effet, le 2 Septembre *Martyr. Gallic.* l'an 1201 tomba au Dimanche, jour ordinaire de ces cérémonies.

Ce fut le 25 Mai 1339 que le corps fut tiré de cette seconde châsse pour être mis dans une troisiéme, suivant un autre petit billet contenu dans la châsse. Ce ne fut qu'en 1476 que fut finie la belle châsse d'argent doré qui se voit aujourd'hui. Des Chanoines de Notre-Dame s'étant rendus à Saint Merry le Dimanche 19 Janvier, avec Louis Raguier, Evêque de Troyes, ce Prélat tira les reliques du Saint de la vieille châsse et les mit dans la nouvelle, qui ne fut cependant reconnue que le mercredi suivant, Fête de S. Vincent, auquel jour on célébre encore la mémoire de cette translation. On a remarqué en 1753, que les femur de Saint Merry ont dix sept pouces de longueur, et les tibia quatorze et demi.

Dans un reliquaire de vermeil a été trouvée la machoire inférieure du même Saint, où il reste sept dents, dont quatre sont molaires.

Dans l'une des vieilles châsses de bois étoit renfermée une assez grande piéce d'étoffe rouge presque comme de la soie, avec un billet contenant ces mots : *Hic est casula Sancti Mederici in qua sepultus fuit ;* ce qui a servi à reconnoître un autre morceau considérable de semblable étoffe trouvée dans la châsse d'argent de Saint Merry, d'autant plus qu'il est conforme à un troisiéme morceau de pareille étoffe, renfermé dans un cristal au pied de l'Ostensoire du S. Sacrement, où on lit en caractères de l'an 1416 (tems de sa confection) cette étiquette : *De la Chasuble de S. Merry.*

Après la châsse de Saint Merry, la plus considérable a paru être celle de S. Frodulfe (que l'on appelle S. Froû par contraction), quoiqu'elle ne fût que de simple bois. Son corps y avoit été renfermé en 1271, le Vendredi saint 22 Avril, le même jour qu'on avoit fait la translation de celui de Saint Merry; et un semblable morceau de parchemin, composé dans les mêmes termes et de

pareille écriture, en faisoit foi. Mais cette châsse avoit apparemment essuyé quelques malheurs, car quoique le billet marque *Corpus Sancti Frodulfi,* plusieurs ossemens n'étoient pas dans leur entier; cependant ils paroissoient former ensemble un corps humain. De plus dans deux linges ont été trouvés des ossemens de tête et autres à demi brûlés. Aussi n'a-t-il paru dans le buste d'argent du même Saint qu'un morceau de crane. L'étiquette portoit ces mots en caracteres du XIV siécle : « C'est le chief de Monsieur « Saint Froul Confessor. Et fut osté de la châsse où le corps est « par Nous Adam Boucel et Gencien Tristan Mareiglier lais de « Saint Merry l'an mil trois cens trente-neuf le vingt jour de Mai, « presents les Cheveciers pour le temps et Renaut le Paonnier. » Ce que j'ai vu et tenu des reliques de ce Saint dans la visite, m'a convaincu que Dom Mabillon a été mal informé, assurant qu'il n'y a à S. Merry que le crane de S. Frou, deux vertebres et une côte, et que le reste se trouve dans une bourgade de Bourgogne, proche laquelle est une Chapelle où ce Saint a été inhumé. Je pense au contraire que si l'on a à Barjon proche Grancey au Diocése de Langres le corps d'un S. Frodulfe ou Frou, qui, dit-on, y mourut, il doit être d'un autre Frodulfe que de celui-ci.

Sæc III. Bened. in vito S. Meder.

Martyrol. Univ. Chastel. 22 Avril. *Brev. Lingon. nov. ad 16 Sept.*

Plusieurs choses portoient à croire qu'on possédoit à S. Merry des reliques considérables de Saint Leonard, du pays Limosin : 1° Une grande châsse dite de son nom. 2° L'antiquité de la coutume de célébrer sa fête avec distinction, et celle d'y faire des offrandes en mémoire de ce Saint, dont il est parlé dans une charte d'Etienne, Doyen de Paris, du commencement du XIII siécle. 3° La position de l'image de ce Saint sur le pied de l'Ostensoire d'argent fabriqué en 1416, où il fait le troisiéme personnage du support après S. Pierre et S. Merry : en sorte que dans l'Almanach Spirituel il est qualifié troisiéme patron de cette Eglise. Cependant il ne s'est rien trouvé de lui dans la châsse de son nom, et la seule relique qui en soit à Saint Merry, consiste en une dent molaire qui est attachée à une image d'argent de ce Saint.

Hist. Eccl. Par. T. I, p. 571.

Almanach Spir. 6 Nov.

Du Breul met parmi les grandes châsses de la même Eglise qui furent dépouillées de leur argenterie pour subvenir à la dépense du bâtiment sous François I, une châsse qui contenoit le corps de S. Leger. Mais tout ce qu'on y a trouvé consiste en un ou deux petits fragmens, avec l'écriteau ancien *S. Leodegarii,* et plusieurs autres étiquettes sur divers fragmens et esquilles d'ossemens en differens paquets, telle que celle ci *S. Symphoriani.* Il est vraisemblable que S. Merry étant venu d'Autun, avoit apporté avec lui de cette ville-là des reliques qui étoient autres que des ossemens. S. Merry, à l'imitation des anciens, portoit sur lui un reliquaire. Il y a apparence que c'est à lui ou à S. Frodulfe qu'a appartenu celui

où il y avoit de la crosse de S. Samson, Evêque, et dont le billet en parchemin commence ainsi : *Hic sunt pignora Sancti Samsone, de cambotta sua.* L'écriture m'a paru, et à tous les Antiquaires de Paris à qui je l'ai montrée, être du VII siécle. Toutes ces reliques des vieilles châsses de bois de l'Eglise de Saint Merry avoient été visitées le Dimanche *Judica* 20 Mars de l'an 1420, par Jean Hugonis, Chanoine de Paris, député du Chapitre, selon les notes qu'il en a laissées dans les châsses mêmes.

Il y a aussi parmi ces reliquaires celui qu'on dit venir de Champeaux, et avoir été donné par le Chapitre de la Collégiale en place de la tête de Saint Merry. M. Baillet a écrit qu'il vient de Munich en Baviere. Il est d'argent, en forme ronde ; et dessus est écrit en capitales gothiques de trois ou quatre cens ans : HOC EST MAMILLA BEATE AGATHE VIRGINIS ET MARTIRIS. Il y pend deux écussons, dont l'un contient trois fleurs de lys, et l'autre où sont les armes de France à fleurs de lys sans nombre, et celles de Baviere.

Vie de Ste Agathe, 5 Fev.

Enfin, on y voit un buste qui est en partie d'argent sur un soubassement de cuivre doré, où l'on tient par tradition qu'est la tête de Ste Syre ou Syrie du Diocése de Troyes. Cette tête s'est trouvée ne manquer que de la machoire inférieure. Louis Raguier, Evêque de Troyes, de l'autorité duquel avoit été faite la translation du corps de cette Sainte du tombeau dans une châsse, l'an 1471, fit apparemment présent de ce chef au Chapitre de Saint Merry, pour quelques reliques du saint Abbé que les Chanoines lui auront données, lorsqu'il tira son corps de la vieille châsse, et qu'il l'enferma dans la nouvelle en 1476. On reconnoît dans le Martyrologe de Paris de l'an 1727, composé pour être lu dans les Eglises Collégiales et autres du Diocése, après l'Office de Prime, que le chef de Ste Syre de Troyes est conservé à Paris dans l'Eglise de Saint Merry.

Martyrol. Par. ad S. Junii.

Cette Paroisse a été illustrée, sous le regne de Charles V, par la demeure de deux personnes célebres, qui ont été inhumées dans l'ancienne Eglise. La premiere est Raoul de Prêles, Maître des Requêtes, l'un des plus sçavans hommes de son tems, comme il paroît par ses ouvrages et par l'estime que le Prince faisoit de lui. A la fin d'un de ses volumes conservé à la Bibliothéque du Roi, il est écrit d'un caractere du tems de Charles VI, et en termes latins, qu'il mourut en 1382, la veille de la S. Martin d'hiver, ainsi qu'il étoit marqué sur sa tombe à Saint Merry, dans la Chapelle de la Paroisse. L'écrivain ajoute que la maison de Raoul étoit dans la rue neuve S. Merry, assez près du coin vers le carrefour du Temple. J'ai lu dans un Mémorial de la chambre des Comptes, que le Roi lui avoit accordé la permission de faire une saillie pour

Cette observation se trouve en latin dans les Mém. de l'Acad. des Inścriptions. T. XIII, p. 622, excepté qu'on a mis *satis prope Conventum*, au lieu qu'il y a dans le manusc., *satis prope conum.*

aller d'une sienne maison en l'autre en la même rue neuve S. Merry, une ruelle entre deux. L'autre personne de remarque est une nommée Guillemette. Elle demeura d'abord à la Rochelle; ce qui lui fit donner le surnom de Guillemette de la Rochelle. Charles V étant informé de la sainteté de sa vie et des révélations qu'elle avoit d'en haut, la fit venir à Paris, voulut la voir et lui parler; et après s'être recommandé à ses prieres, il la confia à Gilles Mallet, l'un de ses officiers, pour en avoir soin. Ce Prince lui fit faire un bel Oratoire de bois à S. Merry, sa Paroisse, où elle restoit long-tems en contemplation et ravissement, jusques-là même qu'on la voyait quelquefois soulevée en l'air plus de deux pieds. Christine de Pisan tenoit encore de ceux qui l'avoient connue, plusieurs autres faits, qui marquent la confiance que les premiers de la Cour avoient en ses prieres. Il est probable que cette sainte fille fut inhumée à Saint Merry, puisqu'elle étoit sur la Paroisse.

Vie de Charles V par Christ. Pisan dans les Dissert. sur l'Hist. de Par. 1743. T. III, p. 259.

Après ces deux personnes, les plus remarquables qui ont été inhumées en cette Eglise sont le Chancelier de Ganay, mort à Blois, l'an 1512; Simon Marion, grand Orateur, mort Avocat Général en 1605; Jean Chapelain, de l'Académie Françoise, l'un des beaux esprits de son tems, décédé en 1674; M. le Marquis de Pompone, Ministre d'Etat, mort en 1699, et Jean Auberi, Marquis de Vastan, décédé en 1711.

Reg.Parl.4 Jun.

Sauval a cru devoir transmettre à la postérité un vestige de pénitence publique pratiquée à Saint Merry. Il dit que deux personnes firent amende, le 18 Juillet 1535, devant la porte de cette Eglise, pour avoir mangé de la viande le Vendredi.

Sauval. T. III, p. 612.

J'ai lu un autre fait dans les Registres du Parlement de l'an 1530. Comme il s'étoit commis des excès sur une Image de la Sainte Vierge, peinte sur le mur d'une maison proche cette Eglise, le Parlement ordonna le 25 Mai « que le Clergé de la Sainte Chapelle « se rendroit processionnellement à cette Image, qui seroit repeinte, « et qu'on y chanteroit les louanges de la Mere de Dieu. »

Le bâtiment qui se voit aujourd'hui est plus grand que ceux qui l'ont précédé. On l'avoit commencé vers l'an 1520 ou 1530, et il n'a été achevé qu'en 1612. Il est dans le goût gothique. Les peintures des vitrages l'ont rendu fort obscur, jusqu'à ce que depuis quelques années on en a ôté une partie. Celles qui étoient au haut du Chœur, dans le côté droit, représentoient la vie de S. Pierre. J'y ai apperçu les armes de MM. Baillet, autrefois distingués dans le Parlement. Au côté gauche étoit l'Histoire de Joseph. Aux vitrages de la nef étoient, d'un côté, la vie de S. Jean-Baptiste, de l'autre, celle de S. François d'Assise. Dans l'aîle du chœur, du côté du midi, est un très-beau vitrage en grisaille, représentant la vie de Sainte Geneviéve. La nouvelle Chapelle de Communion

donne beaucoup de lustre à cette Eglise, et le nouveau Grand autel, auquel on travaille actuellement (1753) ne sçauroit manquer d'en augmenter la décoration.

J'oubliois de dire que, comme la tombe de cuivre mise vers 1530 sur la sépulture d'*Odo Falconarius* étoit fort usée, on a mis en place un marbre qui en tient lieu.

On ne peut représenter le circuit et l'étendue de la Paroisse de Saint Merry, qu'à plusieurs reprises, à cause des écarts qu'elle a : mais on peut faire le tour de la portion principale de la maniere suivante : en sortant de l'Eglise, aller toujours à la gauche des rues, suivre ainsi la rue des Arsis, puis celle de la Planche-Mibrai; entrer dans le haut de la rue de la Vannerie, la suivre à gauche, et de même la rue de la Coutellerie, remonter la rue de la Poterie dans son côté gauche, prendre le côté gauche de la rue de la Verrerie depuis le coin de la rue du Renard, entrer dans la rue Barre-du-Bec, dont les premieres maisons des deux côtés sont de S. Jean ; tout le reste, tant d'un côté que d'un autre, jusques dans la rue Ste Avoie, aux environs du Couvent de ce nom, et du côté droit encore au-delà, jusqu'à l'Hôtel de Même inclusivement, est de S. Merry, comme aussi tous les bouts des rues Sainte-Croix, du Plâtre et des Blancs-manteaux donnant dans la même rue Ste Avoye.

Après le Couvent de Ste Avoye, la Paroisse a les deux côtés de la rue Geoffroi-l'Angevin ; tournant à gauche au bout de cette rue, elle n'a d'abord que le même côté dans la rue Baubourg; mais depuis le coin de la rue de la Courroyerie elle en a les deux côtés; on entre ensuite dans la rue Maubué, dont elle a le côté gauche; et enfin du bout de cette rue elle a dans la rue S. Martin le côté gauche jusqu'à Saint Merry. Dans ce circuit sont renfermées les rues de la Verrerie, en partie, de la Lanterne, de S. Bon de la Tacherie, de Jean-Pain-molet, de Taille-pain, Brise-miche, du Renard, la rue neuve Saint Merry, celles du Poirier, de Pierre-Aulard, et Simon-le-Franc.

Cette Paroisse a les Ecarts suivans :

1° Du côté de Saint Julien des Menetriers, elle a la rue des Petits-Champs, la rue de la Cour-des-Morts, jusqu'au cul-de-sac Clervaux, et au cul-de-sac des Anglois, avec quelques maisons de la rue S. Martin et de la rue Baubourg qui font le retour de la rue des Petits-Champs. De plus, elle a le côté gauche du cul-de-sac Bertaud, de la rue Baubourg, lequel cul-de-sac est en équerre.

2° Dans la rue S. Denis, elle a depuis l'Eglise du Sépulcre les maisons du même côté, jusqu'au coin de la rue Aubry le Boucher, où elle a deux maisons.

3° Dans la rue Saint Martin, elle a depuis la 5 ou 6e maison

d'après la rue Aubry-le-Boucher, jusqu'à la 7 ou 8e d'après la rue de Venise. De plus, elle a la rue de Venise en son entier, et le cul-de-sac de même nom qui est au bout : outre cela, elle a encore dans la rue Quinquempoix plusieurs maisons qui commencent aux deux coins de la rue de Venise, et du cul-de-sac de Venise.

J'observerai à l'occasion de cette rue Quinquempoix, que quoique les maisons qui la composent soient sur le territoire de cinq Paroisses, qui sont Saint Merry, Saint Leu, Saint Nicolas, Saint Jacques et Saint Josse, Menage et Sauval ont eu raison de rejetter l'étymologie que quelques-uns lui donnent, la tirant de *Quinque Parochiarum*, ou *Quinque campanilium*. Si le terme *quinque* doit y être pour quelque chose, je la ferois plutôt venir de *Quinque potestatum;* d'autant qu'en françois on l'écrivoit autrefois Quiquenpot, et Quiquempoit ou Quiquempoist. Le terme *potestas* signifioit domaine, censive. Ce nom peut aussi lui venir de ce qu'un Seigneur de quelque village dit Quiquempoit y auroit eu sa maison. Il y a une Paroisse de Quinquempoix en Picardie, et une autre dans le Maine. Il y a aussi proche Fontenai sous Bris au Diocése de Paris, un hameau de ce nom.

Dict. Etymol. Lettre Q.

Sauval. T. I, p. 160.

Gloss. Cang.

Voici les Eglises et Communautés situées sur cette Paroisse.

EGLISE DU SAINT SEPULCRE

COLLEGIALE NON PAROISSE SUR LE TERRITOIRE DE SAINT MERRY

Comme le terrain qui fut acheté en 1325, des deniers de Louis de Bourbon, Comte de Clermont et de la Marche, pour établir à Paris un Hôpital en faveur des Pelerins du Saint Sepulcre de Jerusalem, se trouva situé sur la Censive et Paroisse de Saint Merry, plusieurs personnes, outre l'Evêque de Paris, se virent engagées à y donner leur attention ; sçavoir le Chapitre de Saint Merry, et celui de Notre-Dame de qui il dépend, et même le Corps des Curés de la ville, pour empêcher qu'on ne violât leurs droits. Je ne ferai point reparoître ici le reglement de 1329, que M. Piganiol a tiré de Du Breul, où il est parlé de trois Prébendes fondées d'abord en ce lieu, de la nomination à ces Prébendes, de la subordination des Chanoines à l'égard de ceux de Notre-Dame, du droit de rente annuelle de dix livres, qui fut établi pour le Chapitre de Saint Merry, Seigneur foncier, et de pareille somme envers celui de la Cathedrale, à cause de la Procession et de la Messe qu'elle devoit y venir chanter le jour de la Fête du Sepulcre. Ce que j'ai

trouvé de plus, et qui a été inconnu aux Historiens qui m'ont précédé, consiste en deux autres reglemens. Le premier marquoit que la Justice du Chapitre de Notre-Dame, qui y seroit reconnue comme sur une dépendance de Saint Merry, n'excéderoit point, *Chart. maj. Ep. fol. 323.* compris l'Eglise et l'Hôpital, l'étendue d'un arpent, et de la centiéme partie d'un arpent. L'Evêque de Paris, Hugues de Besançon, et l'Archidiacre d'une part, convinrent de ce projet avec le Chapitre de Notre-Dame, l'an 1329. Pour parvenir la même année à empêcher que les Curés ne fussent frustrés de leurs droits par ceux qu'ils prévoyoient pouvoir élire leur sépulture en cette Eglise, les douze Curés suivans, sçavoir Jean de Combeaux, Curé de Saint Josse, Leon, Curé de Saint André *de Arcubus,* Durand, de Saint Germain le vieux, Pierre, de Ste-Croix, Rigaud, de Saint Eustache, Pierre, Curé de Saint Barthelemy et des Saints Gilles et Leu, Guillaume, de Ste Geneviéve la petite, Pierre, de Saint Hilaire, Thomas, de Saint Pierre aux Bœufs, Denis, de Saint Sauveur, Nicolas, de Saint Pierre des Arsis, et Adam, Curé de Saint Gervais, élurent le 29 Mars, Jean, dit Bourgeois, Archiprêtre de Saint Severin, Jean, Archiprêtre de la Magdelene, et Jean, dit Casse, Curé des SS. Innocens, pour vaquer à la poursuite de cette affaire. Les Gens intéressés pour le bien du Sépulcre, convinrent que les corps des défunts seroient d'abord portés à leur Paroisse, afin que la Messe y fût célébrée, et qu'ensuite l'inhumation seroit faite au Saint Sepulcre, et que les Curés auroient la moitié des offrandes, *Ibid., fol. 339.* du luminaire, des draps et des chevaux, *pannis, equis.* Le même Evêque donna acte aux parties de cet accord fait entre elles.

Ce qui se voit d'ancien dans cette Eglise est du tems dont nous parlons : le chœur, ses deux collateraux, dont celui du côté du septentrion est beaucoup plus étroit que l'autre, par la raison que l'étendue avoit été fixée, ainsi qu'on vient de voir. Les vitrages en grisailles sont aussi du XIV siécle. Le portail est un des beaux ouvrages du même tems. La nef n'est pas si ancienne. Au-dessus de la porte est en relief l'Histoire de la sépulture de N. S. La *Reg. Ep.* Dédicace de cette Eglise a été faite l'an 1526, le Dimanche huitiéme jour de Juillet.

Hugues, Evêque de Paris, avoit engagé dès l'an 1326, Philippe de Trie, Chevalier-Seigneur de Mareuil en France, de s'obliger *Tab. Ep. in Spir.* devant le Prevôt de Paris de fonder en cette Eglise une Chapelle de dix livres de rente à la nomination Episcopale. Le nom du Saint n'est pas spécifié. Ce ne peut être celle de S. Pierre et S. Paul, vu qu'elle étoit dotée de 25 liv. de rente, dont Charles, Regent de Tres. des Chart. France, accorda l'amortissement le 24 Avril 1359.

Les Canonicats de cette Eglise au nombre de douze, et les Chapelles aussi au nombre de douze, sont à la nomination alternative

des deux Chanoines de N. D. qui ont la premiere et la seconde des partitions.

Cette Eglise est reputée fille du Chapitre de la Métropolitaine.

Autrefois son Clergé venoit chaque Dimanche chanter une grande Messe à Saint Merry.

COUVENT DE SAINTE AVOYE. C'est un Chefcier-Curé de Saint Merry, nommé Jean Sequence, qui a donné occasion à l'établissement de cette Maison. Il y avoit en la rue du Temple des maisons et un oratoire du nom de Sainte Avoye. Ce Jean Sequence en fit l'acquisition en partie l'an 1283 : une autre partie fut achetée par les Chanoines du même Saint Merry, Seigneurs Censiers de ces lieux, l'an 1290. Trois ans après, le même Chefcier destina ces maisons pour loger certain nombre de Bonnes femmes veuves (ce sont les termes du tems), à lui reservée et à ses successeurs la garde, provision et administration de ce lieu de Sainte Avoye. Voilà ce qu'on en connoît de plus ancien. J'ai trouvé, depuis, les mêmes femmes mentionnées dans le testament de Jean La Pie, bourgeois de Paris, de l'an 1302, en ces termes : *Pauperibus mulieribus viduis circa Templum Parisius commorantibus V solidos.* Nous apprenons ensuite par des Lettres du Ghapitre de Paris de l'an 1308, que dès-lors il y eut une Chapellenie fondée dans le nouvel Oratoire de cette maison, *Capella seu oratorio de novo facta in domo Bonarum Mulierum sitæ Parisiis infra Portam Templi in terra et dominio de Parochia Ecclesiæ S. Mederici.* La fondatrice étoit Aalise, dite des Paveillons, veuve d'Yves des Paveillons, Valet de Chambre du Roi, laquelle assigna pour cela vingt livres de rente à prendre sur différens biens situés à Paris et aux environs, entr'autres *prope adaquarium Matisconense in vico de Hucheta,* chargeant le Chapelain qu'elle présentera au Chapitre de Paris, de prier Dieu pour l'ame de son mari; voulant qu'après que ceux qu'elle aura présentés durant sa vie au Chapitre N. D. seront décédés, la disposition du Chapelain appartienne au Chefcier de Saint Merry, qui y fera célébrer chaque jour par un de ses Prêtres. Enfin un acte du 5 Février 1543 est intitulé : *Collatio Capellæ de novo factæ in domo Bonarum Mulierum infra Portam Templi.* *Reg. Ep.* Ces bonnes femmes étoient encore au nombre de neuf en cette maison vers l'an 1620, lorsqu'elles communiquerent à M. Gui Houisier, Curé de Saint Merry, leur Superieur en sa qualité de successeur du fondateur, le desir qu'elles avoient d'embrasser une vie vraiment Religieuse. Ce Curé leur conseilla d'embrasser celle des Ursulines, comme la plus approchante de leurs observances. On y fit donc venir des Ursulines du faubourg S. Jacques, et elles promirent par un acte en forme de continuer de regarder les Curés de S. Merry pour les vrais et légitimes patrons et fondateurs de la

Maison de Ste Avoye, dont il seroit fait mention dans la Bulle et autres expéditions qui s'obtiendroient. En reconnoissance de quoi le Couvent feroit présenter chaque année à l'Offrande en l'Eglise de S. Merry, le jour de la Fête de ce Saint, un cierge d'une livre, auquel seroit attaché un écu d'or; ce qui s'exécute, aussi-bien que l'article des prises d'habit et professions, que le Curé fait alternativement avec le Superieur commis par l'Ordinaire. A l'égard des enterremens, le Curé les fait tous, et ceux des Pensionnaires, ou même des étrangers qui choisissent leur sépulture dans leur Eglise. Le reste des prérogatives du Curé de S. Merry est contenu dans l'acte dressé le 21 Décembre 1621, qui m'a été communiqué avec plusieurs autres par M. Artaud, Curé.

HOPITAL DE SAINT JULIEN, surnommé des Menetriers, dont on rapporte les commencemens à l'an 1330, ou environ, et dont le Portail est véritablement de ce siécle-là. On peut en voir l'origine et l'histoire très au long dans Du Breul, et consulter M. Piganiol pour ce qui regarde l'entrée des Peres de la Doctrine dans la maison du Chapelain.

Je remets à parler de l'Eglise de Sainte Colombe, qui se trouve être aujourd'hui sous le nom de Saint Bond sur la Paroisse de Saint Merry, à l'article de l'Eglise de Saint Martial ou de Saint Eloi dont elle dépend, parce que cette Eglise de Sainte Colombe m'a paru avoir une origine plus ancienne que celle de Saint Merry.

Je renvoye aussi à la description de la Banlieue de Paris l'article de BELLEVILLE, qui est une dépendance de la Paroisse de Saint Merry, quoiqu'elle n'y touche en aucune maniere; parce que ce lieu est enclavé entre les limites des Paroisses de Saint Laurent, de Pantin, de Charonne et de Bagnolet, et qu'en partie il est composé d'un détachement de la Paroisse de Pantin.

CHAPITRE HUITIÉME

DES EGLISES

DE

S. BARTHELEMI, S. GEORGE ET S. MAGLOIRE

Et de celles qui ont été baties sur l'ancien territoire de ces mêmes Eglises.

L'une des Eglises séculieres qui sert à faire connoître par ses dépendances l'ancien état de la Cité, et même aussi de la Ville de Paris, est celle de Saint Barthelemi. Je la place dans ce rang, parce que le texte de Fortunat de Poitiers, dans sa vie de

S. Aubin, Evêque d'Angers, m'a persuadé que Childebert premier du nom, Roi de France, avoit un Palais dans la Cité de Paris, outre celui qui étoit dehors, et auprès des Thermes, lequel avoit été construit par les Romains. De plus, Gregoire de Tours assure que Caribert, qui fut Roi de Paris après Childebert, y faisoit au moins quelquefois sa résidence. Il n'est pas difficile de croire que ces Princes y ayent eu un Palais, et même une Chapelle, si l'on fait attention qu'en ces tems-là ces édifices étoient construits fort simplement. La place où S. Eloy bâtit le monastere de Saint Martial étant un terrain du Fisc, on a lieu d'en inferer que celle où fut bâti l'Oratoire de Saint Barthelemi qui est presque contigu, en étoit aussi, et que le Palais de Childebert, occupé depuis par Caribert, n'en étoit pas loin. Mais à quelle occasion cet Oratoire fut-il sous le nom de Saint Barthelemi ? Ce ne peut être que parce qu'il en vint en France quelques reliques sous le regne de Clovis ou de Childebert : l'union et correspondance que l'Empereur Anastase entretint avec Clovis étant clairement marquée dans Gregoire de Tours, fait juger que cet Empereur qui avoit fait transporter à Duras, Ville de Mesopotamie, le corps du saint Apôtre, put lui en envoyer par ceux qui lui apporterent d'Orient les ornemens Consulaires, ou au moins à Childebert son fils. Cependant, quoique j'avoue qu'il a pu y avoir une Chapelle de S. Barthelemi dans la Cité, proche le Palais de nos Rois de la premiere race, je n'en conclurai point, comme quelques-uns, que ce soit dans cette Chapelle qu'ils ayent fait baptiser leurs enfans nés à Paris. Cette cérémonie appartenoit de droit à l'Eglise Cathédrale, et comme on disoit alors, à l'Eglise *Senieure*, qui étoit dans ce tems-là la Paroisse de toute la Cité.

Hist. Francor. Lib. IV. Cap. xxvi.

Theod. Lect. Liv. II, p. 67.

Au milieu du X siécle, l'Eglise de Saint Barthelemi passoit dans l'esprit d'un Ecrivain anonyme qui vivoit alors, pour avoir été bâtie anciennement par les Rois de France *antiquitus*. Ce n'est pas trop lui donner, en vertu du témoignage de l'Ecrivain qui l'avoit vue, que de dire qu'elle avoit alors quatre cens ans, et l'on ne peut gueres affirmer que ç'ayent été les Rois de la seconde race qui l'eussent fait construire, d'autant qu'ils résiderent fort peu à Paris, et que cela s'accorderoit moins avec l'expression *antiquitus* employée par cet Auteur, laquelle suppose un certain nombre de siécles.

Duchêne. T. III, p. 343 et seq.

Une autre particularité observée par le même Auteur anonyme, est « que les Fidéles comme les Rois, y avoient fait transporter « les reliques et corps de plusieurs Saints, pour enrichir, ainsi « qu'il convenoit, une Chapelle Royale » : ce sont ses termes. Mais vers l'an 965, Salvator, Evêque d'Aleth en Bretagne, craignant les suites de la guerre qui étoit entre Richard, Duc de

Normandie et Thibaud, Comte de Chartres, surtout à cause que le premier avoit appellé à son secours les Danois, les Alains et les Déires, y en apporta bien davantage. Il vint à Paris, et ayant avec lui une grande quantité de reliques, il les présenta au Duc Hugues-Capet, Comte de Paris, et depuis Roi, qui les fit mettre dans la même Eglise de Saint Barthelemi, alors desservie par des Chanoines. Il y avoit les corps des Saints Samson et Magloire Evêque de Dol, de Saint Malo, Evêque d'Aleth, de Saint Sinier, Evêque d'Avranches, de S. Leonor, Evêque regionnaire, et de S. Guenau, Prêtre : les reliques de S. Brieu, de S. Corentin, des SS. Louthiern, Levien et Ciferien, tous cinq Evêques ; une partie des corps de S. Meloir et S. Tremoré, des SS. Guinganton et Escuiphle, Abbez, de S. Paterne, Evêque d'Avranches, de Saint Scubilion, Abbé. Quelques-uns de ces corps saints furent peu de tems après portés à Beaumont sur Oise, à Corbeil et ailleurs ; ce qui en resta, et qui étoit très considérable, engagea le Duc Hugues-Capet à aggrandir le bâtiment de Saint Barthelemi, et il fit dédier de nouveau cette Eglise sous le nom du S. Apotre et de S. Magloire, dont le corps étoit l'un de ceux qui étoient restés sans distraction. Il y établit ensuite des Moines en place des Chanoines, et il leur donna un Abbé, avec beaucoup de terres, ce qui fut confirmé par le Roi Lothaire. Il y ajouta la Chapelle de S. Georges, que Hugues le Blanc, son pere, avoit autrefois donnée aux Chanoines de Saint Barthelemi, et qui étoit située hors la Cité, sur le chemin de S. Denis à main droite, ensorte que la place adjacente devoit leur servir de cimetiere. Le nom de Saint Barthelemi fut éclipsé pendant plus d'un siécle, celui S. Magloire ayant prévalu parmi le peuple. Mais lorsque les Religieux qui se trouvoient trop resserrés, se furent retirés avec leurs Reliques dans leur Chapelle de S. Georges, cette Chapelle prit le nom de S. Magloire, et l'ancien nom de S. Barthelemi fut rendu à l'Eglise voisine du Palais, en même tems qu'elle fut érigée en Paroisse vers l'an 1140.

Lors de cette érection, il ne laissa pas de rester quelques Moines à Saint Barthelemi, comme dans un Prieuré ; mais les differens qui survinrent avec le Curé, les firent depuis retirer. Le Palais de nos Rois fut compris dans cette Paroisse avec la Chapelle de S. Nicolas, que le Roi Robert avoit bâtie dans son enceinte et depuis ce tems-là, nonobstant tous les changemens et augmentations faites dans les édifices, nonobstant même la construction de la Sainte Chapelle du tems de S. Louis, tout le terrain a été regardé comme étant de la Paroisse de S. Barthelemi, parce que cette Eglise représente la Chapelle primitive des Rois. Il y a eu là-dessus des Arrêts, dont le sommaire est rapporté par tous les Historiens modernes de Paris.

Ce qu'il y a encore d'assez singulier touchant la Paroisse de Saint Barthelemi, est que les habitans du voisinage de la nouvelle Abbaye de Saint Magloire, rue S. Denis, lui furent attribués dans le siécle de l'érection de cette Paroisse. Cette attribution en rendit le casuel plus fort; mais aussi la desserte en étoit plus difficile, à cause de l'éloignement et à cause du passage du pont. Ces habitans formerent depuis la Paroisse de Saint Leu, dont je parlerai ci-après. Il est certain qu'encore au XVI siécle les provisions de la Cure de Saint Barthelemi portoient cette clause, *cum Capella SS. Lupi et Egidii ejus annexa in vico S. Dionysii.* Il semble même que le Curé de Saint Barthelemi faisoit sa résidence au XV siécle proche la Chapelle Saint Leu, sa succursale, puisque dans le Pouillé écrit vers 1450, au lieu d'y trouver mention du Curé du titre de ce Saint, on y lit seulement *Curatus SS. Egidii et Lupi.* A l'égard du Pouillé du XIII siécle, la Cure de Saint Barthelemi n'y est aucunement mentionnée; peut-être est-ce par oubli. La succursale ou annexe de Saint Leu n'a cessé d'en dépendre qu'en 1617.

Reg. Ep. 12 Sept. 1556.

Il me paroît que l'usage de la Cathédrale de Paris de venir faire une station à Saint Barthelemi le jour de la fête du Saint Apôtre, a dû commencer avant qu'il y eut des Moines en ce lieu, et probablement lorsque par l'admission du rit Romain en France au IX siécle, le jour de cette Fête fut fixé au 24 Août. Un fait constant est que le Chapitre s'y rendoit au XIII siécle, suivant les termes d'un traité de l'an 1235 entre le Curé et les Moines de Saint Magloire. L'ancien Processionel manuscrit marque que les Chanoines y entroient par le Prieuré, chantoient Tierces sous le cloître, faisoient ensuite la procession en chappes par les grottes et les voûtes, où il se chantoit un ℟ de la Vierge; qu'après cela la Grande Messe étoit entonnée par les Moines de Saint Magloire, et continuée, excepté l'Alleluya dont le chant appartenoit au Chapitre, qui après avoir chanté Sextes dans le cloître, s'en retournoit. Si ces grottes souterraines n'étoient pas bouchées ou comblées aujourd'hui, on auroit pu juger par leur construction, si elles ne sont pas un reste de l'ancienne Chapelle Royale, laquelle seroit devenue une crypte depuis l'élévation du sol de la Cité.

La plus ancienne des Chapelles de Saint Barthelemi qui soit venue à ma connoissance, avoit été dotée d'une rente sur une maison voisine par Hervé le Roux avant l'an 1223 : mais on ignore sous le titre de quel Saint. Les Ecrivains modernes font mention après Du Breul de quatre Chapelles surtout, qu'ils marquent être de la nomination du Roi. Ils mettent de ce nombre celle de S. Etienne. J'ai appris qu'en 1306, Agnès, veuve de Pierre Marcel l'aîné, la dota d'une rente sur le Châtelet, que

Confirm. Barthol. Ep. an. 1224.

Tab. S. Magl. Philippe le Bel avoit amortie. Dans un accord passé en 1319, pardevant Guillaume Beaufet, Evêque de Paris, entre le Prieur et le Curé de Saint Barthélemy, où il est parlé de lieux affectés de longue main au Prieur; de ce nombre se trouvent la Chapelle de S. Etienne, le cancel du chœur, l'aîle du côté de la Vieille Draperie qui n'avoit que deux toises de large, et de même des grottes et voûtes de l'Eglise : et il est dit, que si quelque étranger veut être enterré en cette Chapelle, et autres affectés au Prieur, il en recueillera tous les droits; mais qu'ils seront au Curé partout ailleurs. Une troisiéme Chapelle, que le seul titre de S. Louis pourroit faire croire avoir été du nombre de celles de nomination Royale, avoit été dotée en 1344 de 24 livres de rente, sur une *Tab. Ep. in Spir.* maison rue de la Calendre, par Jeanne, veuve de Jean d'Avranches, Pelletier du Roi : mais Foulques, Evêque de Paris, confirmant la même année cette fondation, s'en reserva la nomination.

Je ne sais si Du Breul et ceux qui l'ont suivi ont rencontré juste, lorsqu'ils ont placé au-dessus d'un jardin la Chapelle de Notre-Dame des Voûtes dépendante de cette Eglise. On apprend par des titres du XV siécle que j'ai vus, qu'elle étoit derriere Saint *Ibid.* Barthélemi, et qu'on y alloit par une ruelle : mais n'auroit-elle point tiré son nom de l'ancienne crypte de cette Eglise qui se seroit étendue du côté du levant, et sur laquelle crypte elle auroit été construite ? Cela paroît d'autant plus probable, que depuis *Reg. Ep. 12 Sept. 1556.* l'an 1525 je la trouve appellée Notre-Dame de la Fontaine. On sait que les fontaines sont ordinairement sous des voûtes et dans des lieux bas.

Je n'ai pu découvrir l'année de la Dédicace de cette Eglise : j'ai seulement trouvé qu'en 1549, le 25 de Novembre fut regardé comme le jour de l'Anniversaire de cette solemnité. Apparemment que l'Eglise actuellement subsistante avoit été dédiée ce jour-là quelques années auparavant, à moins que ce ne fût la Dédicace de la précédente Eglise, que l'on a converti en une solemnité de Sainte Catherine, dont la Fête arrive ce jour-là, de même qu'en Sorbonne, on a changé le 21 Octobre, jour de la Dédicace de l'ancienne Chapelle, en une Fête solemnelle de Sainte Ursule. Dans le bâtiment de Saint Barthelemi, tel qu'on le voit aujourd'hui, il n'y a rien qui précede le XVI siécle. On a tâché de l'aggrandir et de l'embellir autant qu'il a été possible. C'est ce qu'on *T. I, p. 527.* voit en détail dans M. Piganiol.

Les reliques de Saint Barthelemi qui y sont placées sous le grand Autel, sont apparemment ce qui fut détaché d'un bras de ce Saint, lorsqu'il fut rendu aux Religieuses de l'Abbaye de Gerci en Brie, qui l'avoient mis en dépôt dans cette Eglise durant les guerres de la Religion sous Charles IX. Il peut se faire qu'on ait

aussi à Saint Barthelemi des reliques de S. Cir, Martyr, parce que ce fut à Annibal Thus, Curé de cette Paroisse, que l'Evêque de Nevers envoya un fragment d'ossement du bras de ce Saint l'an 1632. Il doit y en avoir de S. Brieu, Evêque en Bretagne, et même une Chapelle de son nom. Les Moines de Saint Magloire ont pu effectivement en laisser.

Reg. Archiep. 3 Sept. 1632.

Alm. Spir. Ancien. Lit. du Jubilé.

On trouve dans l'énumeration des châsses de Paris, portées en quelques anciennes Processions pour les calamités, avec celle de Sainte Geneviéve, ou de Notre-Dame à Sainte Geneviéve, une châsse dite de S. Blanchard. Je ne doute aucunement que ce n'ait été une châsse conservée dans l'Eglise de Saint Barthelemi. Une sentence du Prevôt de Paris de l'an 1316, lundi avant l'Ascension, marque expressément que les profits du reliquaire de S. Blanchard appartenant au Prieuré de Saint Barthelemi, accoutumé être porté de tous tems au Châtelet par les gens du Prieur, pour prendre les sermens et les promesses par seing ou signature, appartenoient de droit à ce Prieur, et que cependant ce même Prieur voulut bien que les trois Notaires au Châtelet, Procureurs de la Confrerie de Notre-Dame des mêmes Notaires, fussent pendant trois ans de moitié dans ce profit. On sait que Blanchard est le nom de Pancrace corrompu, et on apprend par Gregoire de Tours, que l'ancienne coutume étoit de regarder ce Saint Martyr comme redoutable aux parjures. On a vu plus haut qu'avant le X siécle, les Rois avoient fait venir plusieurs autres reliques en cette Eglise.

Process. du 12 Dec. 1496. *Reg. Parl. et 12 Januar. seq.*

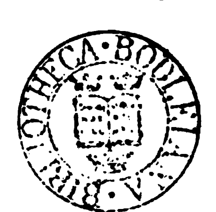
Tab. S. Magl. in S. Barthol.

Greg. Tur. de Glor. Mart. lib. I, c. XXXIX.

Les sépultures les plus remarquables de cette Eglise sont celles de Louis Servin, Avocat Général, décédé en 1626, et celle de Claude Clerselier, Chevalier, grand Philosophe Cartesien, qui mourut en 1684.

Il reste à parler de l'étendue de cette Paroisse.

Depuis que l'Isle du Palais, qui finissoit à l'endroit où est la rue du Harlay, a été allongée par la jonction d'une petite Isle, qui étoit au lieu où est la Place Daufine, et que le Pont-neuf a été construit, la moitié méridionale de la partie de ce pont qui conduit à Saint Eustache a été déclarée être de la Paroisse de Saint Barthelemi, aussi bien que la moitié septentrionale de l'autre partie qui conduit à la rue Daufine. Il avoit été réglé le 16 Février 1609, que cette Paroisse n'auroit que la moitié du Pont-Marchand, qui étoit construit un peu plus bas que le Pont-au-change, et c'est apparemment ce qui a servi de regle pour ces partages du Pont-neuf et pour celui du Pont-au-change, dont la Paroisse de Saint Barthelemi a pareillement les deux côtés jusqu'au milieu, en venant de l'Isle du Palais; mais elle ne commence à avoir le côté droit qu'à la maison du Change. Il en est de même du Pont-Saint-Michel. Elle en a les deux côtés jusqu'au milieu en venant



de la rue de la Barillerie. Son étendue dans la rue du Marché-neuf est bornée à trois ou quatre maisons à gauche, mais elle a cette petite rue en entier à main droite. Elle a du côté du couchant la rue entiere de S. Louis, celle de Ste Anne, le Quai des Orfevres, la rue de Harlai, toute la Place Daufine, et autres Places qui sont dans l'enceinte du Palais, comprise même la grande cour, à l'exception des maisons des Chanoines de la sainte Chapelle et des Bénéficiers ; ensorte que toutes les personnes qui logent dans les lieux habitables des différentes salles et à la Conciergerie même, sont censées être sur la Paroisse de Saint Barthelemi. Tout le Quai des Morfondus est de la même Paroisse ; le bout de la rue de la Calendre donnant dans la rue de la Barillerie ; cette derniere rue en sa longueur, tant d'un côté que d'un autre, excepté quelques maisons qui ont leur entrée par la Cour du Prieuré de S. Eloi, lesquelles sont de Saint Pierre des Arsis. Il en est de même de la rue Saint Barthelemi dont elle a les deux côtés jusqu'à la rue de la Pelleterie, dans laquelle elle a depuis le coin toutes les maisons à main droite jusqu'environ le milieu de la rue, et dans le côté gauche elle a, vers le quart de la même rue, quatre maisons au lieu appellé le Port aux œufs.

Dans l'étendue du terrain de cette Paroisse, que je viens de décrire, ont été bâtis en divers tems quelques Oratoires ou Chapelles.

Hist. lib. VIII, c. XXXIII. LA CHAPELLE DE SAINT MARTIN. C'est celle dont parle Gregoire de Tours à l'occasion d'un incendie de la Cité de Paris, arrivé l'an 586, et dont elle fut préservée miraculeusement, *Discept. de Basil. c. II, p. 14.* quoiqu'elle ne fut construite que de matiere légere. M. de Valois a grande raison de la placer au-dedans de la Cité, proche la porte septentrionale, immédiatement avant qu'on entrât sur le Grand-Pont, ce qui désigne assez l'un des coins vers le lieu de l'enclos du Palais où est situé l'horloge, et qui est suivi immédiatement de la place où étoit la Porte, et du Pont-au-change. On se souvenoit encore en général dans l'onziéme siècle, sous le Roi Henri I, que la place où S. Martin avoit fait un miracle sur un lépreux, étoit au côté septentrional de Paris ; mais on croyoit que c'étoit plus loin de la Cité, et non dans la Cité, même proche la Porte, parce qu'on voyoit alors proche Saint Merry une Porte que l'on s'imaginoit faussement avoir existé dès le IV siécle où vivoit S. Martin. Pour éviter de donner dans ce dernier sentiment, un Mem. de l'Acad. des Inscript. T. XV, p. 683. Sçavant a avancé en 1740 que l'Oratoire bâti en mémoire de ce miracle étoit aux environs de Saint Severin, et que l'incendie de l'an 586 arriva dans ce quartier-là. Je me contenterai ici de Dissert. sur l'Hist. de Paris. T. I, p. 33. renvoyer à mon écrit de l'an 1739, et d'ajouter que c'est aller contre le narré de l'Historien sur la consécration superstitieuse

de la Cité de Paris, que de dire que cet incendie n'arriva pas au-dedans de cette Cité, que les maisons qu'il consuma n'étoient pas de la porte méridionale à la porte septentrionale, mais que c'étoient celles qui étoient bâties depuis le lieu qu'on appelle aujourd'hui le petit Châtelet, jusques vers Saint André en allant à Saint Germain des Prez. Je ne croirai jamais qu'on puisse dire que par la Ville de Paris, qu'on disoit alors avoir été anciennement consacrée selon les rits du Paganisme pour être garantie de serpens, de loirs qui sont une espece de rats, et des incendies, il faille entendre les rues qu'on a depuis appellées de la Huchete, de Saint Severin et de Saint André, lesquelles formoient alors un petit faubourg tout ouvert; mais c'étoit la Cité, le vrai et ancien Paris, Cité Romaine, lieu fermé de murs anciens, dont on avoit muni les deux entrées qui étoient les deux ponts, d'un serpent et d'un loir d'airin, comme pour empêcher les animaux de l'espece de ceux-là d'y entrer, et les incendies d'y avoir lieu, et cela par des prestiges de la magie; ensorte que dès qu'on eut ôté d'un de ces deux ponts ces préservatifs, on y vit arriver des incendies et paroître des serpens et des loirs. Le premier incendie qui arriva dans cette Cité, dégarnie de ces talismans. *Per totam Civitatem*, dit Grégoire, fut celui de 586, à l'occasion duquel Gregoire raconte le fait de la Chapelle de S. Martin qui en fut préservée, mais qui ne dut pas subsister long-tems.

Greg. Tur. Hist. lib. VIII. c. XXXIII.

SAINT MICHEL. Cette Chapelle seroit bien ancienne, s'il étoit certain qu'elle existoit lorsque l'Eglise de Saint Barthelemi fut donnée aux Moines venus de Bretagne, et que les Chanoines séculiers qui la desservoient, furent placés en cette Chapelle de Saint Michel; mais il n'y a aucun auteur ni titre ancien qui puisse appuyer ce fait. Il est seulement constant qu'en l'an 1165, il existoit, proche le Palais du Roi, dans la Cité de Paris, une Eglise de S. Michel, appellée alors *Ecclesia S. Michaelis de platea*, suivant un Ecrivain du tems. Elle étoit donc dans une place publique, et ce surnom *de la place* étoit pour la distinguer de quelques autres Eglises ou Chapelles de Saint Michel, comme de celle qui dès le IX siécle paroît avoir été située vers la plaine de la Montagne de Sainte Geneviéve, en tirant du côté de Notre-Dame des Champs, que nous appellons maintenant le faubourg Saint Jacques. Depuis que la place où elle étoit a été prise pour former la clôture de la Cour du Palais au XIV siécle, on a eu soin de rebâtir proche ces murs celle que l'on voit aujourd'hui, dont la structure n'est nullement du XII siécle, quoique l'Auteur du nouveau Calendrier Historique de Paris semble l'avoir cru.

Duchêne. T. IV. p. 419.

Mirac. S. Genov. apud Boll. 3 Jan. p. 148.

Au 29 Sept.

Philippe-Auguste qui avoit été baptisé l'an 1165 dans l'édifice précédent, confirma en 1209 le don que Louis VII, son pere,

Tab. S. Caellæ.

avoit fait au Prêtre qui la desservoit, d'un muid de froment du Grenier Royal de Paris, et de deux muids de vin de son cellier.
Tab. S. Caellæ. Sous le regne de S. Louis en 1240 ou 1249, un Sergent du Roi,
Sauval. nommé Adam le Queux, y fonda une Chapellenie. Louis XI con-
T. III, p. 419. firma la donation de Louis VII.

Il est aisé de se persuader qu'il y a eu en cette Eglise une Confrerie des pelerins du Mont S. Michel en Avranchin. Du Breul écrit, sans marquer d'où il a puisé ce fait, que Philippe-Auguste en fut l'instituteur. On est porté à croire que ce seroit Louis XI qui y auroit plutôt donné occasion.

Je ne parle pas de celle des Patissiers, le choix qu'ils ont fait du Saint Archange pour leur patron me paroissant être sans aucun fondement; ce que je sçais, est qu'en 1320 quelques-uns de cette
Reg. des ch. 162, profession appellés *Nebularii*, demanderent au Roy la permission
n. 48. d'établir une Confrerie de S. Michel, et qu'il leur permit au mois de Janvier de la faire où ils voudroient. Les *Nebularii* n'étoient que pour la patisserie legere. C'est d'eux ou des Confreres du
Reg. Archiep. pelerinage qu'il faut entendre une Ordonnance de l'Archevêque de Paris du 10 Octobre 1636, qui défend aux Confreres de S. Michel du Palais, de faire aller dans les rues de Paris des hommes à cheval vêtus en Anges pour representer S. Michel, et des diables avec des tambours suivis des pains-benis portés par des Prêtres. Ceci paroîtroit avoir plus de rapport avec les Chevaliers du Guet. On y voit à l'entrée un tableau qui les concerne.

Saint Nicolas étoit une Chapelle bâtie par le Roy Robert, en son Palais dans la Cité du Palais. Les édifices construits dans les siécles suivans l'ont fait disparoître aussi-bien que celle de Saint Martin; mais le culte de S. Nicolas est encore celebre à l'Autel de la grande salle.

LA SAINTE CHAPELLE. Je remets à en parler à la fin de cette premiere Partie dans un Chapitre particulier.

DE L'EGLISE DE SAINT GEORGES

DITE DEPUIS

DE SAINT MAGLOIRE

A l'occasion des Moines de S. Barthelemi; et de celle de S. LEU, qui a été unié pendant un temps à la même Eglise de S. Barthelemi.

Il n'est pas aisé de découvrir l'origine de l'Eglise de Saint Georges qui étoit bâtie sur la chaussée de Paris à S. Denis. On sçait seulement qu'elle existoit au X siécle, et qu'elle avoit alors

un territoire qui confinoit en plusieurs endroits avec des dépendances de ce que l'Abbaye de S. Pierre des Fossés possedoit proche Paris ; car encore alors il y avoit peu de maisons dans ce quartier situé hors la Ville. On sçait aussi que vers l'an 1000 cette Eglise étoit devenue le cimetiere des Religieux de Saint Barthelemi de Paris; que Salvator, Evêque d'Aleth en Bretagne, qui avoit été reçû environ trente ans auparavant avec les reliques de ses saints Bretons dans la même Eglise de Saint Barthelemi, fut inhumé dans cette Eglise de Saint Georges, aussi-bien que Junan, premier Abbé de Saint Barthelemi. Ce Junan, avant de venir à Paris avec Salvator, avoit été Abbé de Saint Magloire de Lehon, Monastere bâti en Basse-Bretagne par Nomenoy et Herispoy son fils qui se disoient Rois des Bretons par une suite de la revolte du premier contre Louis le Débonnaire. L'Eglise de Saint Georges commence aussi vers les mêmes tems à être appellée Saint Georges et Saint Magloire. Il est encore certain qu'environ six vingt ans après, un nommé Henry le Lorrain, feal du Roy, que Du Breul a pris pour un Prince de la Maison de Lorraine, ayant reparé cette petite Eglise, on y établit deux Religieux tirés de la Mere-Eglise des Saints Barthelemi et Magloire de la Cité. Mais à peine cet établissement eut-il été projetté, et conclu en 1117, que l'on prit le parti d'y transferer de la Cité toute la Communauté des mêmes moines qui s'y trouvoit trop à l'étroit. L'inspection de la bâtisse de la plus grande partie de l'Eglise suffiroit pour le prouver, quand bien même il n'y en resteroit point de titres ; car le fond, la croisée et les deux premieres arcades de la nef sont d'un travail d'environ l'an 1120 et 1130. Les voutes en demi cercle ou anse de panier sont un reste du goût de la bâtisse du siécle précédent. Le surplus de la même nef, dont les arcs finissent en pointe, est d'après le milieu de ce siécle-là. Pareillement la moitié de la Tour par le bas est du commencement du XII siécle, et le haut est de la fin de ce même siécle, ou du commencement du suivant.

Gall. Chr. T. VII, col. 309

Thes. anecd. T. I, col. 345.

Les moines de Saint Barthelemi ayant donc quitté la Cité comme j'ai dit, vinrent habiter auprès de cette Eglise de Saint Georges, proche laquelle étoit leur cimetiere; et y étant, ils firent allonger la nef du côté occidental, dont en effet les arcs et les galleries sont d'un travail différent du reste, comme je viens de le dire : et depuis ce temps la Dédicace en fut faite le 15 Septembre. On ne sçait en quelle année.

Invent. des Titres de S. Magl. de 1328.

Comme cette Eglise étoit devenue d'une étendue assez considerable, les habitans des environs, se lassant d'aller à S. Barthelemi dans la Cité où leur dependance des Religieux quant au temporel les avoit obligé de recourir pour les Sacremens, obtinrent qu'il fût établi un Autel succursal dans la nouvelle Eglise de Saint Magloire.

Du Breul avoit vû des titres qui specifioient qu'il étoit placé au côté méridional du chœur, et qu'il étoit sous l'invocation de S. Leu et de S. Gilles. Il auroit dû dire simplement de S. Gilles, parce que l'Abbaye possedoit seulement des reliques de ce Saint, et non de S. Leu, suivant un ancien Inventaire que j'ai vû. Mais les inconveniens de cette situation qui étoit encore gênante, firent que le Curé de S. Barthelemi et les mêmes Paroissiens de la succursale penserent en 1235 à bâtir dans le voisinage de Saint Magloire une Eglise où le Curé de Saint Barthelemi mettroit un Vicaire. Elle fut bâtie avant l'an 1240 sous le titre des deux mêmes Saints Gilles et Loup, à la distance de six toises de la clôture du Monastere; elle avoit dix-huit toises de long sur huit de large; mais quoique cette étendue revienne assez à celle qu'a la nef d'aujourd'hui, l'édifice de cette nef tel qu'on le voit ne paroît pas d'une construction de ce temps-là; j'en fixerai le temps cy-après.

Les Religieux de Saint Magloire étoient de l'Ordre de S. Benoît. Ils conservoient avec grand soin toutes les reliques qu'ils avoient tirées de l'Eglise de Saint Barthelemi, leur premiere demeure dans Paris, et specialement celles du Saint Evêque, Patron de leur Monastere. Ces dernieres n'étoient cependant encore au commencement du XIV siécle que dans une châsse de bois doré, faite trois cent quarante ans auparavant.

Gall. Chr. T. VII, col. 321.

Elles en furent tirées, le Dimanche 9 Juillet 1318, en présence de plusieurs Evêques et Abbez, et transferées dans une châsse d'argent faite des épargnes du Couvent sous l'Abbé Gobert, que l'on comptoit pour vingt deuxième Abbé, et cette châsse de bois servit à renfermer les ossemens des autres Saints Bretons que l'on conservoit dans la même Eglise. On trouve dans le Martyrologe de l'Abbé Chastelain l'Histoire de cette cérémonie et de la procession faite en conséquence, composée l'an 1319, en rimes françoises, par un nommé Geoffroy de Metz. Avant que l'année de la translation fût revolue, il y eut en cette Eglise une Confrerie établie en l'honneur de S. Magloire, dont la principale Fête devoit être le jour de cette translation. Le Roy Philippe le Long l'approuva par ses Lettres Patentes données à Saint Germain en Laye au mois de Décembre 1318, dans lesquelles il dit que cette Abbaye a été fondée par ses ancêtres.

Martyrol. Univ. p. 805.

Tresor des chart. Reg. 56, p. 143.

La devotion des Fideles envers cette Eglise se manifesta peu de tems après par plusieurs Chapelles qu'ils y doterent. Robert de Loriz, Conseiller du Roy, en fonda une que Philippe de Valois confirma en 1346 au mois d'Octobre, par Lettres données au Pont S. Maxence. Thomas de Garges, Bourgeois, dota la Chapelle de la Magdelene en 1365. En 1412, Jean de la Croix, Clerc des Comptes, et Jeanne Coquatrix, sa femme, doterent la Cha-

Tab. S. Maglor. in Spir.

pelle qu'ils venoient de faire bâtir sous le titre de N. D. et de S. Eustache entre l'Autel de S. Gilles et la Tour. Pierre de Pise, Chirurgien, y avoit fondé un peu avant l'an 1439, des Chapelains à l'Autel des Apôtres. Jean Voisin y fit aussi construire une Chapelle. En 1550 les Fripiers de Paris ayant exposé à l'Evêque qu'ils étoient sujets à gagner des maladies pestilentielles, ils obtinrent d'ériger en cette même Eglise une Confrerie en l'honneur de S. Sebastien et de S. Roch. *Reg. Ep. 7 Mart.*

On trouve dans le Gallia Christiana un Catalogue très-complet des Abbés de S. Magloire, excepté qu'on n'y a pas marqué que Louis I qui siégea en 1207, s'appelloit Louis le Tixier. Il y manque aussi · l'Abbé Froger, dont l'Anniversaire s'y faisoit en 1398. Il y a dans ce Catalogue un Abbé de trop, qui est Jean Louvel. On avoit cru qu'il avoit siégé en 1456; mais ce fait est démontré faux, en ce que j'ai trouvé par les titres, que dès l'an 1448, le 30 Mars, le siége étoit vacant par la mort de Pierre Louvel, et que dès le 27 Avril 1449, il étoit rempli par Jean Jamelin (mal nommé Tamelin), lequel Jamelin ne décéda qu'en 1462, et fut inhumé le 27 Novembre. Ainsi, Jean Louvel a été ôté de la liste avec grande raison, par une note de l'errata de ce volume. Quant à Pierre Louvel, ce fut à lui que ses successeurs eurent l'obligation de pouvoir porter la mitre et l'anneau. Il avoit obtenu ce privilege du Pape Martin V, l'an 1420. Son attachement au Roi Charles VII fut cause qu'on le mit en prison. Une requête des Religieux m'a appris qu'il étoit renfermé au mois de Mai 1425, par ordre sans doute du Roi d'Angleterre.

Vers le commencement du siécle précédent, l'Abbaye de Saint Magloire avoit eu un puissant ennemi dans Renaud, Comte de Dammartin, qui avoit son Hôtel proche ce Monastere, et dont la rue voisine a conservé le nom dans celui de *Salle-au-Comte*. Il ne fallut pas moins que l'autorité du Roi pour arrêter l'entreprise qu'il avoit faite de bâtir sur le fond des Religieux malgré *Tab. S. Magl. in* eux. Philippe le Bel ordonna par ses Lettres du 8 Septembre 1312 Salle au Comte. au Prevôt de Paris de faire démolir le tout. Ce Comte ne survécut pas de beaucoup et Philippe, sa veuve, donna en 1316 à l'Abbé Gobert un acte de réparation pour toutes les violences que son *Ibid.* mari avoit exercées. L'Abbé Brice qui siégea sous le regne de Charles V, commence ainsi un de ses actes qui est de l'an 1365: ***Frere Brice par la grace de Dieu et du saint siége de Rome humble Abbé de Saint Magloire.*** On apprend par un autre acte de l'an 1369, qui concerne les chartes de la ville de Reims, déposées par les Remois dans les Archives de Saint Magloire, que son nom étoit Brice de Ployart.

Cette Abbaye eut dans le XVI siécle deux Abbés qui furent

très-connus dans la Ville et Diocése de Paris par les fonctions Episcopales dont ils s'acquitterent au nom de l'Evêque de Paris : ce furent Guy de Montmirail et Charles Boucher d'Orcé. Tous deux avoient été Moines et tous deux furent Evêques de Megare en Attique successivement : le dernier mourut en 1559. Cinq ans après le titre Abbatial fut réuni à l'Evêché de Paris, et avant la fin du siécle les Religieux furent transférés au faubourg Saint Jacques, à l'Hôpital du nom de Saint Jacques du Haut-Pas, où j'en dis un mot, et les Filles Pénitentes placées en cette ancienne Eglise Abbatiale de Saint Magloire, en vertu d'un Traité de l'an 1572 et de Lettres patentes, resterent seulement chargées de deux sols de cens envers l'Abbaye. Elles étoient soixante Religieuses, ayant Marguerite Moiret à leur tête.

Cet ancien Monastere de Saint Magloire avoit tenu un rang distingué dans Paris. Son Eglise avoit été l'une des stationales du Carême pour le Clergé de la Cathédrale. Elle avoit un domaine Seigneurial si ancien et si peuplé dans un canton voisin de la chaussée, qui de la porte de Paris conduisoit à Saint Denis, qu'il s'y forma un bourg, lequel du nom de l'Abbé de Saint Magloire fut appellé *le Bourg-l'Abbé ;* il y eut même en 1444 une porte qui porta le même nom. Je ne m'arrête point à refuter ceux de nos modernes qui ont cru que ce surnom d'*Abbé* donné à ce Bourg lui venoit du Prieuré de Saint Martin. Ils sont excusables, n'ayant point vu les titres qui font foi de ce que j'avance. L'échelle de Saint Magloire, marque de justice, étoit placée un peu plus loin de Paris, sçavoir vis-à-vis Saint Nicolas des Champs, devant la Croix S. Laurent, et elle subsistoit encore en 1548. La Couture Saint Magloire étoit encore plus loin, sçavoir dans le faubourg Saint Laurent.

Tab. S. Magl. rue de Huleu.

Piganiol.

Ibid.

Tab. S. Maglor. ad an. 1396.

EGLISE DE SAINT LEU

EMANÉE DE CELLES DE SAINT BARTHELEMI ET DE SAINT MAGLOIRE

Le premier titre que j'ai trouvé sur cette Eglise est la remise que Geoffroy, Abbé de Saint Magloire, fit en 1270 au Prêtre *SS. Egidii et Lupi*, des onze sols de rente dûs pour la place où son Eglise étoit fondée, prenant en échange pareille somme sur une maison de la rue des Oues et sur une de la rue de Hueleu. Il est bon d'observer l'arrangement de ces noms *SS. Egidii et Lupi*. En effet, plusieurs choses portent à croire que S. Gilles fut le nom que l'on voulut donner à cette Eglise, et que S. Loup, Evêque de Sens, n'y

Tab. S. Maglor.

a été joint, qu'à cause que sa Fête se trouvoit le même jour que celle de S. Gilles, sçavoir le premier Septembre : 1° les reliques de S. Gilles que l'on possédoit dans l'Abbaye de Saint Magloire, où d'abord fut érigée la succursale à l'autel de son nom ; 2° dans les livres Ecclésiastiques de Paris du XIII siécle, on voit S. Gilles avec un Office propre au premier Septembre, et Saint Loup remis à un autre jour, ou réduit, au premier Septembre, à une simple commémoraison. Dans la permission qui fut donnée en 1308 de faire l'Office pour les Habitans dans la nef de S. Magloire, à cause que leur Eglise étoit pollue, on lit : *Dominus Bisuntius Curatus Ecclesiæ SS. Egidii et Lupi.*

En 1319, Saint Gilles n'étoit encore qu'une Chapelle succursale : elle fut rebâtie cette année-là, et les Religieux de Saint Magloire permirent qu'on y mît deux petites cloches qui pussent *Tab. S. Maglor* être entendues dans les rues Aubry-le-Boucher et du Bourg-l'Abbé, où étoient les maisons qui en dépendoient. Le genre de bâtisse de la nef peut approcher de ces tems-là, quoiqu'il paroisse qu'il a été rendu depuis plus solide. En 1481, les Marguilliers de la même Chapelle ayant représenté aux Religieux de S. Magloire que les deux rues susdites avoient des maisons bien plus élevées qu'en 1317, ils obtinrent de fondre des cloches plus considerables. On songea à aggrandir aussi cette Eglise sur la fin du même siécle. Les Marguilliers acheterent de Guillaume Marc, Bourgeois, le 15 Novembre 1492, un jardin derriere le chevet qui avoit été des dépendances de l'Hôtel de la Faux, et autres morceaux de terrain autour de l'Eglise : mais les Religieux de Saint Magloire n'en firent un abandon total qu'en 1513, Jerome de Marle, Seigneur de Luzancy, étant Marguillier : la maison de ces MM. de Marle étoit en la rue qui est appellée *Salle-au-Comte,* à cause du grand logis qu'y avoient eu les Comtes de Dammartin, ainsi que je l'ai dit plus haut, et il y avoit là en 1562 une fontaine dite de leur nom, la Fontaine de Marle. L'Abbaye de Saint Magloire vendit encore depuis, sçavoir en 1585, aux Marguilliers de Saint Leu, vingt-neuf toises de terrain, qui formoit deux places au coin de la rue, du côté de la rue Salle-au-Comte. Mais l'aggrandissement de l'Eglise projetté du côté du levant ne fut exécuté que dans le siécle suivant.

Dès le 10 Juin 1538, Jacques, Evêque de Calcedoine, avoit consacré six autels en cette Eglise. Elle avoit déja été dédiée depuis longtems, le Dimanche dans l'Octave de l'Ascension ; mais en 1553 l'Anniversaire avoit été remis au Dimanche d'après l'Octave de S. Pierre, avec la permission de l'Evêque de Paris.

En 1611, on jetta les fondemens du Chœur, et, dès l'année *Ibid.*

suivante, il étoit presque fini. L'ouvrage est dans le goût moderne, tout différent du gothique.

Ce fut en 1617 que cette Eglise cessa d'être succursale de Saint Barthelemi, attendu l'augmentation du nombre des habitans, et elle fut érigée en Paroisse, dont le premier Curé fut M. Rumet. M. André de Saussay, auteur du Martyrologe Gallican, etc., fut l'un de ses successeurs, et est mort Evêque de Toul en 1675. On a de M. Vivant, qui a aussi été Curé de Saint Leu, et depuis Chantre de l'Eglise de Paris, plusieurs Proses, qu'il composa au commencement de ce siécle pour le Missel de Paris et plusieurs ouvrages de Theologie.

Il est étonnant que les Benedictins de Saint Magloire n'eussent point fait présent à cette Eglise qui étoit de leur dépendance, bâtie sur leur terrain, et presque contigue, de quelques reliques des Saints connus de Bretagne, dont ils étoient si abondamment fournis, et qu'il ait fallu qu'elle ait eu recours aux Saintes de Cologne, dont on ne connoît pas même les noms.

Le Pouillé Parisien écrit vers l'an 1450, met dans l'Eglise de Saint Gilles et Saint Leu la Chapelle de S. Jean-Baptiste et de S. Jean l'Evangeliste, qu'il dit être à la nomination alternative de l'Evêque de Paris et de l'Abbé de Saint Magloire.

Reg. Archiep. Jan. 1720.

Il y avoit aussi en cette Eglise une Chapelle de Saint Jacques, dont le titre a été réuni à l'Archevêché.

Cette Paroisse renferme sur son territoire et tout d'une suite dans la rue S. Denis, depuis l'Eglise du Sepulcre exclusivement jusqu'à la rue Greneta, toutes les maisons situées à droite. Dans cette rue Greneta, ou plutôt Darnetal, elle continue à droite jusqu'un peu au-delà de la rue Bourg-l'Abbé, puis elle a en entier cette rue Bourg-l'Abbé, comme aussi de la rue du Grand-Hue-leu les deux bouts qui y donnent, à commencer vers le milieu de cette rue du Grand-Hue-leu. De la rue aux Oues elle a tout le côté droit en y entrant par la rue S. Denis, avec le coin même de la rue S. Martin où est une boëte de la poste, et la maison suivante ; deplus, environ deux ou trois maisons de la rue Quinquempoix situées aux deux bouts, donnant dans la rue aux Oues, de laquelle rue aux Oues elle a aussi le côté gauche, en finissant à la moitié des maisons sises entre la rue Bourg-l'Abbé et la rue S. Martin. La rue du Petit-Hue-leu est en entier de Saint Leu, de même le cul-de-sac de la Porte aux peintres, la rue Salle-au-Comte, et celle de Saint Magloire.

Un détachement ou écart qu'elle a dans la rue Aubry-le-Boucher, consiste dans la premiere maison à droite en sortant de l'Eglise de Saint Josse, et les suivantes jusqu'aux deux dernieres du même côté; et dans l'autre côté de la même rue en com-

mençant à la maison qui fait le milieu de cette rue ou environ, jusqu'au bout donnant dans la rue S. Denis, dans laquelle rue elle a quelques maisons tenantes à celle du coin.

Je croi avoir écrit ci-dessus comme on le doit le nom de deux rues de ce quartier. Un Chevalier qui avoit du bien à Paris et aux environs, au XII siécle, s'appelloit *Hugo Lupus* ou *Hugo Lupi :* sa sœur Clemence fut seconde Abbesse d'Hieres. Il paroît que c'est de lui et de son fils, que les deux rues de Hue-leu ont tiré alors leur dénomination : car aulieu de Hugues on disait *Hue,* et *Lupus* se rendoit aussi par *Leu* comme à présent. Aussi lit-on dans un un titre de l'an 1277, au Cartulaire de Saint Magloire, la rue de Huë leu, et non la rue du Hurleur.

CHAPITRE NEUVIÉME

DES DEUX BASILIQUES DE SAINT MARTIN

Bâties en différens siécles hors la Cité de Paris vers le Septentrion et principalement sur la derniere qui de Séculiere est devenue Monastique ; puis sur les Eglises construites dessus leur territoire.

Il y a eu un si grand nombre d'Eglises bâties dans les Gaules sous le titre de Saint Martin, Evêque de Tours, dans les tems d'après sa mort, et surtout sous la premiere race de nos Rois, qu'il y a tout lieu de croire que les Evêques de Paris n'auront pas manqué d'en ériger une auprès de leur ville dans le cinquiéme ou sixiéme siécle. Je compte pour peu de chose l'Oratoire qui y subsistoit à la porte située à l'extremité de l'Isle, à l'entrée du grand pont ; quoiqu'il eût été bâti dans ce lieu en mémoire du miracle que Saint Martin y avoit operé sur un lépreux, ce n'étoit plus en 586 qu'une très-petite Chapelle ; elle étoit même abandonnée à un Bourgeois qui ne lui avoit donné de l'apparence qu'en élevant sa couverture à l'aide de quelques branchages. Outre que la place étoit trop resserrée pour qu'on eût pû y construire une Eglise Abbatiale, c'est que la plûpart des Basiliques et des Monasteres construits en l'honneur de ce Saint, le furent précisément à cause qu'il étoit regardé comme le patron spécial des Gaules et ensuite de la France, en conséquence de la multitude de miracles qu'il avoit opéré pendant sa vie et depuis sa mort, et parce que son tombeau devint dès ces tems-là le pélerinage le plus fréquenté de tout le Royaume, et dont on apportoit de tous côtés des linges

Greg. Tur. Hist. l. VIII, c. XXXIII.

Voyez ce qui en est dit ci-dessus à l'article de Saint Barthelemi p. 178.

et des étoffes qui y avoient reposé ; ensorte même qu'il y eut des villes où l'on compta plusieurs Eglises sous son invocation : ainsi on ne peut pas dire qu'on n'eût érigé des autels sous son invocation que dans les lieux où il avoit passé.

J'aurois pu rapporter pour preuve que l'Eglise de Saint Martin de Paris existoit dès le VI siécle, l'autorité de Dom Thierry Ruinart, qui, dans une Note sur Gregoire de Tours à l'an 581, assure que c'est d'elle dont il s'agit dans le neuviéme Chapitre du sixiéme livre de cet Historien, et que c'est dans cette Eglise que le Roi Clotaire vint faire sa priere l'an 559, et que S. Domnole, Abbé de Saint Laurent, vint passer une nuit en veille dans le tems que ce Prince y étoit. Mais quoique M. Baillet ait suivi ce sentiment, je ne puis m'y conformer, parce qu'il me paroît qu'il s'agit en cet endroit de Gregoire, de la Basilique de Saint Martin de Tours, où le Roi Clotaire seroit venu par dévotion peu de tems après qu'il commença à regner seul sur tous les François. C'étoit au tombeau de Saint Martin que l'on accouroit alors de toute la France pour passer la nuit en veilles, et quand l'Evêque de Tours dit simplement *la Basilique de S. Martin,* sans désigner un pays particulier, cela doit s'entendre de celle qui étoit proche la Ville dont il étoit Evêque. Quoique l'Histoire de Gregoire de Tours soit depuis plus de deux siécles entre les mains de tout le monde, personne n'avoit encore pensé à se servir de cet endroit pour prouver qu'il y avoit alors à Paris une Basilique de Saint Martin, et je ne m'en servirai pas non plus. Je ne laisse pas d'être persuadé qu'il y en existoit une dès ces tems-là entre la porte septentrionale de Paris et la Basilique de Saint Laurent, ou à peu près. Elle pouvoit même dès-lors avoir été Abbatiale séculiere, et il peut se faire que ce soit d'elle qu'ayent été alors superieurs deux ou trois Abbés de Paris dont on ignore le siége, et qui vivoient au VI ou au VII siécle. Au moins il est constant que cette Basilique existoit au VII siécle, et que sa position étoit au nord de Paris ; le Diplome donné l'an 710 par Childebert III le suppose. Outre cela, la Charte de la seconde fondation de ce lieu par le Roi Henri I assure que les Normans venant à Paris, y avoient détruit de fond en comble l'Abbaye de Saint Martin qui étoit proche l'une des portes. C'est encore une preuve que cette Abbaye existoit l'an 840 au commencement du regne de Charles le Chauve. De plus, dans un Etat des places ou du terrain que l'Abbaye de Saint Pierre des Fossez avoit à Paris vers l'an 900, le terrain de Saint Martin est marqué confiner avec celui de Saint Merry et de Saint George, depuis dit de Saint Magloire ; ce qui fait voir que sa situation étoit dans ce canton-là, et vers le lieu où est Saint Jacques de la Boucherie. Enfin, l'usage où est le Clergé de la Cathédrale de Paris d'aller

Vie de S. Domnole D. Dec.

Voyez mon second Tome de Dissert. sur l'Hist. de Paris, p. xcviii.

faire l'Office à Saint Martin des Champs, le jour de la Saint Martin d'Eté, me paroît être une coutume qui a du avoir son origine au plûtard lorsque la Liturgie Romaine fut reçue en France, c'est-à-dire vers l'an 800, et qui après avoir cessé lorsque l'Eglise fut détruite par les Normans dans le cours du même siécle, fut rétablie au bout de deux cens ans.

Ce tems est l'époque de la seconde fondation de cette Abbaye par le Roi Henri I. Ce Prince déclare par sa charte de l'an 1060, que l'Abbaye située devant la porte de Paris ayant été détruite sans qu'il en restât de vestige, il en rebâtit une plus grande qu'on ne faisoit les anciennes; et que de l'avis de gens pieux il y a mis des Chanoines vivans regulierement, auxquels il a donné les terres qu'il possédoit dès auparavant autour de cette Eglise, et celles qu'un Seigneur nommé Ansold et ses deux neveux Milon et Warin lui avoient cédées, du consentement du Comte Hugues. Le Roi Henri, à la priere d'Imbert, Evêque de Paris, s'étoit contenté de l'abandon que ces Chevaliers lui firent de cette *Couture* (Cultura), en place des cent livres qu'il auroit pu exiger de Milon, criminel de leze Majesté.

Hist. S. Mart. p. 4.

Si cette Abbaye fut rebâtie précisément à la même place où étoit l'ancienne, il faut dire qu'après sa destruction par les Normans, le terrain étoit retourné en partie au Fisc, et en partie au Comte de Paris, duquel il paroît qu'Ansold et ses neveux tenoient ce qu'ils céderent au Roi pour la seconde fondation. Il faut aussi observer que ce Prince ne dit nulle part que l'ancienne Abbaye eût été fondée en mémoire du miracle opéré par Saint Martin sur le lépreux, ni qu'elle eût été bâtie dans le lieu de ce miracle. Les Rois suivans ne le disent pas non plus dans leurs Diplomes. Les Chanoines qui desservirent cette Eglise, dont la Dédicace fut faite en 1067, étoient gouvernés par un Abbé nommé Engelard. Tous sont qualifiés de *Freres* dans un Diplome du Roi Philippe de l'an 1070, de même que la Regle d'Aix la Chapelle qualifie les Chanoines. Il y avoit dans l'enclos un Hôpital pour les pauvres et pour les pélerins de S. Martin de Tours, dont se chargea un *Reclus* nommé Frere Jean, lequel obtint du même Roi que dans tout cet enclos il n'y eût que le seul four que l'Abbé et les Chanoines avoient cédé à l'entretien de cet Hôpital: ceci semble marquer que cet enclos étoit grand, et qu'il renfermoit quelques habitans. Le Diplome de l'an 1070 fait voir en même tems que l'enclos étoit au milieu des champs et de figure ovale ou oblongue. On y lit qu'à la sortie de Paris le chemin que l'on avoit suivi pendant quelque tems se partageoit en deux: l'une des branches passoit devant le Monastere (c'est l'expression du titre) et l'autre, après avoir repassé par derriere, se rejoignoit à la premiere

Ibid., p. 18.

branche; ces deux chemins paroissent avoir parti de celui que l'on appelle aujourd'hui la rue de S. Denis; car alors on ne sortoit de Paris du côté du septentrion que par le Grand-pont, n'y en ayant point d'autre plus haut. Il partoit donc alors à la droite du grand chemin de Saint Denis deux chemins obliques pour aller gagner l'Abbaye de Saint Martin, dont l'un a encore conservé son obliquité, laquelle est sensible dans la rue Darnetal, dite par corruption Greneta, et l'autre étoit apparemment ce qu'on a appellé depuis la rue aux Oües. Le Roi Philippe défendit par son Diplome de passer par le chemin où l'on laissoit le Monastere à main gauche, qui est ce dernier, et permit qu'on le réduisît en labourage pour l'utilité de l'Hôpital des Pelerins de Saint Martin.

On ne sçait d'où Du Breul a tiré que les Chanoines qui furent mis à Saint Martin lors du rétablissement vers l'an 1060, étoient de l'Ordre de S. Augustin, et qu'ils en furent expulsés à cause de leur mauvaise vie; cette derniere circonstance ne paroît pas être plus véritable que la premiere, dont la fausseté est palpable, puisque l'Ordre des Chanoines Reguliers de S. Augustin n'étoit pas encore établi en France, ou, s'il l'étoit, c'étoit depuis si peu de tems, qu'il n'y a aucune apparence que cet établissement eût eu dès son berceau des sujets de si mauvaises mœurs que Du Breul le dit. C'étoient donc des Chanoines qui suivoient la regle d'Aix la Chapelle, de même que ceux qui furent à l'Abbaye de Sainte Geneviéve depuis les guerres des Normans, et que le Roi Robert a désigné vers l'an 1020, comme vivans *secundum regulam Canonicalem,* et gouvernés *Canonicali religione* : aussi ces Chanoines de l'Abbaye de Saint Martin des Champs étoient-ils dans une telle union avec ceux de l'Abbaye de Sainte Geneviéve, que, pour l'entretenir, ceux de Sainte Geneviéve leur avoient accordé une Prébende parmi eux, et ils étoient convenus d'une société de prieres. Ils devoient donc être aussi en relation avec la Cathédrale. On voit par un acte de l'an 1088, que l'ancien usage étoit que cette Eglise fournît à l'Evêque un Prêtre Cardinal aux Grandes Fêtes, et que delà peut être venu l'usage où est le Prieuré d'y avoir un Vicaire : au moins celui par lequel l'un des Religieux vient encore de nos jours acquitter au Grand autel de la Metropolitaine la Messe du chœur pendant une semaine.

Gall. Chr. T. VII. Instr. col. 221.

Du Breul in S. Mart. Gall. Chr. T. VII, col. 516.

Hist. S. Mart. p. 364.

Sans rien assurer touchant les raisons pour lesquelles dès l'an 1079, le Roi Philippe donna cette Collégiale Abbatiale à l'Ordre de Cluny, il suffira de sçavoir que les treize Chanoines qui la desservoient, consentirent à cette donation : l'acte les nomme tous, et Geoffroy, Prieur, à leur tête; ce qui marque que le Roi se servit de la vacance du siége Abbatial par la mort d'Engelard, pour faire ce changement. Le transport de cette maison, des terres et

Ibid., p. 19, 20.

des vignes dont avoit joui cet Abbé, fut fait authentiquement par un acte dressé à Saint Benoît sur Loire où le Roi étoit alors, sauf la soumission due à la sainte Mere Eglise de Paris.

Alors on commença à ne plus qualifier l'Eglise de Saint Martin des Champs que du titre de Prieuré, et il fut regardé comme la troisiéme fille de l'Abbaye de Cluny. Nos Rois, les Evêques de Paris et autres lui firent beaucoup de biens, dont le détail est rapporté en plusieurs Bulles de Papes du XI et XII siécles, et en quelques Diplomes. Ursion fut le premier Prieur: Waleran, Chantre de l'Eglise de Paris, eut envie d'être l'un de ses Religieux; mais son Evêque l'en détourna, ce qui fâcha fort S. Anselme, Archevêque de Cantorbery. Thibaud, sixiéme Prieur de cette maison, en fut tiré pour être Evêque de Paris avant l'an 1150; il leur fit beaucoup de biens. Plusieurs par la suite furent faits Abbés de Cluny, ou Evêques, ou Cardinaux; ce qui seroit trop long de déduire.

Ansel. lib. III Ep. 13.

La Station que le Chapitre de la Cathédrale de Paris fait à Saint Martin le 4 juillet pour la Grand-Messe, est une des plus remarquables de toutes celles de la même Métropolitaine. Je croirois qu'autrefois elle se faisoit le 11 Novembre, parce que je lis que c'étoit à la veille de ce jour que l'Evêque de Paris prétendoit avoir son droit de procuration, ce qui forma une contestation pour la décision de laquelle Clement IV commit des Juges en 1267.

Invent. Episcop.

L'Eglise de Saint Martin ne conserve que le sanctuaire et le fond de l'ancien édifice du XI siécle. Ce fond qui est terminé en rond, a été appellé Carole par corruption du mot latin *Choraula*, rond point, ce qui a fait imaginer par M. Grancolas, que ce nom viendroit de ce que l'on y mit une image miraculeuse de la sainte Vierge du tems de Charles VI : mais ce nom de *Choraula* étoit déja changé en celui de Carole dès le XIV siécle. A Rome, l'Eglise de S. Jean de Latran a aussi un lieu dit la Carole tout au fond de l'Eglise. La Tour des grosses cloches est pareillement du genre de construction en usage du tems du Roi Henri ou de Philippe, aussi-bien que le grand portail. Pour ce qui est de la nef et du chœur, ils sont d'une structure bien posterieure : c'est un grand vaisseau fort large, sans piliers et sans aîles, mais aussi sans voûte, et simplement lambrissé. Il paroît avoir été bâti vers le regne de Philippe le Bel.

Hist. de l'Egl de Paris. T. II, p. 237.

Chastelain Voyage MS.

Cette Eglise est enrichie d'un petit ossement du corps de Saint Martin précieusement enchâssé, et conservé dans le Trésor avec d'autres reliques dont je parlerai ci-après. Au-dessus du Grand autel est élevée une châsse d'argent, qui renferme le corps d'un Saint appellé Paxent, laquelle n'est portée qu'aux Processions qui se font pour les nécessités publiques, lorsqu'on y doit porter

Breviar. Paris. ad 4 Jul.

Breviar. Paris. ad 23 Sept. celle de Sainte Geneviéve. Le tems depuis lequel on possede cette relique est incertain. Il est constant qu'au moins dès le XIII siécle elle étoit à Saint Martin dans une châsse de bois; que l'an 1307, Odon Chapiteau de Troand, Prieur, ayant fait faire une châsse d'argent, le corps du Saint y fut transferé par Jean, Evêque du Puy, le lundi, premier Janvier, en présence de Bertrand, Abbé de Cluny, et de Berenger, Abbé de Figeac ; qu'en 1380, deux Religieux du Prieuré furent accusés d'avoir dérobé cette châsse; leurs noms sont spécifiés dans les Registres du Parlement; qu'en 1509, cette même châsse ayant été ouverte par le Prieur, Etienne Gentils, on y trouva outre le corps de Saint Paxent, des reliques d'une Sainte Albine, Vierge et Martyre, et que lorsque, pour la réparer, on y eut ajouté trois marcs, elle se trouva peser cent quatre-vingt-dix marcs ; qu'en 1565, lorsqu'Antoine Vialar étoit Prieur, le Monastere songea à aliéner cette châsse et d'autres, pour subvenir aux besoins de tems, et que Denis Martineau, Grand Celerier, fut destitué par ce Prieur, pour s'être opposé à cette aliénation.

Hist. S. Mart. p. 222.

Reg. Parl. 20 April. 1380.

En ces tems-là il y avoit derriere le Grand autel un autre autel du nom de S. Paxent, où Martin le Picart, Maître des Comptes, avoit fondé une Messe dès l'an 1505, et au-dessus duquel étoit apparemment cette châsse ; mais le nouveau Grand autel ayant été fini en 1628, la châsse y fut placée depuis. On lit aussi qu'André Fremiot, Archevêque de Bourges, faisant le 6 Janvier de la même année, la consécration de cet autel sous l'invocation de S. Pierre, S. Paul et S. Martin, y mit des reliques de S. Laurent et de S. Paxent, Martyrs. Ce S. Paxent est plus connu par la célébrité du culte qu'on lui rend à Saint Martin, que par ses actes que l'on ignore totalement. Sa fête y est observée si solemnellement, que le Dimanche qui la précede et qui la suit, il ne doit point y avoir de prédication à Saint Nicolas des Champs, suivant un Arrêt du Grand-Conseil de l'an 1720, confirmatif de l'ancien usage. Elle se célebre le 23 de Septembre. Tous les anciens Calendriers de Paris de tems immémorial marquoient en ce jour la commémoration d'un S. Paterne, *Paterni Ep. et Conf.* Quelques-uns aussi de Paris, écrits au XIII siécle, au lieu de *Paterni* mettent au même jour *Paxentii Ep. et Conf.* Naturellement, cela conduiroit à reconnoître en ce nom S. Paissent, Evêque de Poitiers, dont le corps auroit pu être apporté à Paris. D'un autre côté, Gregoire de Tours s'exprime de maniere à faire croire, en prenant son texte tel qu'il se présente d'abord, que Saint *Pientius,* prédécesseur du même S. Paissant, mourut à Paris. Je n'avance ceci, touchant les Evêques de Poitiers, *Pascentius* et *Pientius,* que parce que le Martyre du Saint, honoré à

Hist. S. Mart. p. 545.

Hist. S. Mart. p. 541.

Pascentius.

Greg. Tur. lib. IV, c. XVIII.

Saint Martin, n'a aucun fondement, et n'est appuyé que sur une légende entierement fabuleuse. Si l'on veut absolument que le corps de ce Saint soit venu du Berri, à cause que l'Eglise Paroissiale du village de Mascay est sous son nom, et que S. Odon, Abbé de Cluny, a aussi été Abbé de Mascay, en Berri, on pourra conjecturer que ce même S. Odon l'avoit fait transporter à Cluny, et que cent quarante ans après, le Couvent de Cluny l'aura donné à la Colonie des Religieux de cet Ordre, qui vint demeurer à Saint Martin des Champs.

Je ne m'arrête point sur Ste Albine, dont les ossemens étoient dès le XIV siécle dans la châsse de S. Paxent, et dont la tête est enfermée à présent dans un buste de bois. On ne dit rien de cette Sainte et il n'y en a aucune de ce nom dans les Martyrologes. C'est ce qui me fait croire que c'est une des Vierges de Cologne, dont quelque Prieur de Saint Martin aura obtenu le corps, de même qu'un Prieur de Saint Leu d'Esserent en eut deux sous le nom de Ste Terence et Ste Eugenie, qu'il mit dans son Prieuré l'an 1262. On lit que le Roi Louis XI, venant honorer les Reliques de l'Eglise de Saint Martin des Champs, y offroit des piéces d'or; c'est ce que nous apprenons de la permission que le Parlement donna l'an 1475 aux Religieux d'en faire l'emploi pour les besoins de la Maison.

Hist. S. Mart. p. 214.

Reg Parl. 18 Jul.

Il y a aussi à Saint Martin un buste d'argent, où est renfermée en tout ou en partie la tête de S. Chrodegand, Evêque de Seez, qui fut tirée du Prieuré de l'Isle-Adam, Ordre de Cluny, au Diocése de Beauvais, lorsque l'Eglise fut démolie.

On croit que ce fut dans le même tems que l'on apporta aussi de ce Prieuré un calice de cuivre rouge doré et très-antique, qui passe, avec sa patene de même matiere, pour avoir servi au même S. Chrodegand. On y lit autour du bord extérieur de la coupe, qui est peu large et fort profonde, ces mots gravés: IN NOMINE DNI OMNIPOTENTIS GRIMFRIDUS PRESBI... Le reste de l'inscription paroît sur le pied qui est très-étroit, mais il est difficile à lire. On voit sur la même coupe une gravure faite dans la matiere, qui représente une colombe. Ce calice peut bien être du VIII siécle, auquel vivoit S. Chrodegand; mais la patene, au milieu de laquelle est figurée une main benissante, et qui est sans vestige de dorure, paroît être un peu plus nouvelle.

Les sépultures des Prieurs de ce lieu sont assez détaillées avec leurs Epitaphes dans l'Histoire de Marrier, sans qu'il soit nécessaire d'en parler ici. A l'égard des séculiers qui y sont inhumés, l'une des sépultures la plus remarquable est celle de Philippe de Morvillier, premier Président du Parlement, qui décéda en 1438; puis celle de Martin le Picart, Secretaire du Roi, décédé en 1480,

aux pieds duquel sont représentés ses vingt enfants, sçavoir huit garçons et douze filles. Tous les compilateurs modernes font observer l'Epitaphe du fameux Guillaume Postel, décédé en 1581, et inhumé en la Chapelle de Notre-Dame.

Il reste dans le vestibule du cloître un tombeau de pierre à la maniere des anciens et presque hors de terre, dans lequel on croit qu'a été mis autrefois le corps d'Ansel, Evêque de Terouenne, au XII siécle.

On a vu jusqu'à ces années dernieres dans la Chapelle de S. Michel, qui est située au midi de l'Eglise de Saint Martin à la distance de vingt pas, les sépultures de tous ceux qui composoient la famille des Arrodes, anciens Bourgeois de Paris du XIII siécle, dont les plus nouvellement gravées étoient du siécle suivant. Les tombes qui les couvroient, étoient au nombre de trente ou trente deux, à commencer par celle de Nicolas Arrode, qui avoit fait construire cette Chapelle dans le cimetiere de Saint Martin, et qui étoit décédé l'an 1252. Mais dans ces derniers tems les Marchands Rubaniers ayant établi leur Confrerie en cette Chapelle, l'ont reblanchie, boisée et carrelée, ce qui a occasionné la destruction des tombes. Heureusement Dom Marrier avoit pris la peine de faire imprimer à la fin de son Histoire ces trente Epitaphes remarquables par leur orthographe. Quelques-uns de ces Arrode y sont dits avoir été Seigneurs de Challiau, d'autres Panetiers du Roi ; il y eut même dès-lors dans ce quartier-là une rue appellée la rue de Nicolas Arrode, laquelle a changé de nom. Il paroît par la date de quelques tombes, qui est du commencement du XIII siécle, que c'étoit vers l'an 1200 que Nicolas Arrode avoit fait bâtir cette Chapelle, auquel temps il devoit être fort jeune ; ou bien il l'avoit fait construire sur la sépulture de quelques-uns de ses ancêtres déja inhumés dans ce cimetiere. Ce fondateur avoit suivi en cela le goût de l'antiquité, qui élevoit ordinairement dans les cimetieres des Oratoires sous le titre de S. Michel. Cette Chapelle qui subsiste telle qu'elle a été d'abord bâtie dans le goût gothique, se trouve aujourd'hui offusquée par plusieurs maisons élevées tout au tour sur le terrain du cimetiere de Saint Martin, et n'est presque visible qu'au fond de la ruelle parallelle à l'Eglise de Saint Nicolas du côté septentrional. Elle est dite située *infra septa Monasterii S. Martini*, dans un acte qui y fut passé l'an 1431. Avant que l'Eglise de Saint Nicolas eut été aggrandie de plus de moitié, du côté de l'orient, comme l'entrée du Prieuré de S. Martin étoit par la rue au Maire derriere cette Eglise, on passoit pardevant la Chapelle de S. Michel. Le reste des changemens faits à cette entrée, et son transport du côté de la grande rue, est décrit fort au long dans Marrier et dans M. Piganiol.

Hist. S. Mart. p. 452.

Sauval n'a pas manqué d'observer que dans plusieurs anciens titres, il est fait mention de la Pissote de Saint Martin, et il n'a pu dire ce que c'est. Le Glossaire de Du Cange en dit assez aux mots *pista et pergula,* pour juger que c'étoit des petites chaumines ou lieux couverts de branchages à qui on donnoit ce nom. Dès l'an 1257, j'ai trouvé que, pour désigner des maisons, sises en la censive de Saint Magloire sur la chaussée de Saint Martin, elles sont dites être *ab oppositis pisotæ.* J'aurois cru que la *Muette de S. Martin* auroit été la même chose, parce qu'en 1323 une maison de la même censive est dite sise devant cette *Muette;* mais les passages du même Glossaire où se trouve le mot *Mueta,* indiquent plutôt une Tour qui étoit apparemment au coin du clos de ce Prieuré. T. I, p. 67, 79.

Je n'ai rien trouvé dans les Registres du Parlement concernant ce Prieuré, outre ce que j'ai tiré ci-dessus, sinon qu'en 1306 ce Monastere fut maintenu dans la possession d'avoir les Aubaines, et successions des bastards morts à Paris sur son territoire. *Reg. olim. Sabb. post Epiph.*

Quelques anciens Religieux de cette Maison ont travaillé à divers ouvrages. Il en reste un manuscrit de la composition de Mathieu, troisiéme Prieur, qui vivoit en 1120. Guillaume Bajule qui en étoit Prieur en 1376, fit alors un extrait de toute l'Histoire des biens du Monastere, qui étoit contenue dans un gros volume. Jean Castel, Moine de Saint Martin, fut choisi pour être *Chroniqueur* de France sous Louis XI. La Chronique mal-à-propos qualifiée de *scandaleuse* est son ouvrage, à la reserve de quelques faits. Voyez les Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres sur les Chroniques Martiniennes. Jean devint Abbé de Saint Maur des Fossez. Michel Viole, qui décéda Abbé de Saint Euverte d'Orleans en 1591, et que le Gallia Christiana dit avoir composé plusieurs livres, avoit été Religieux de Saint Martin, ainsi que m'en a averti Dom Pernot, Bibliothéquaire de la Maison. Martin Marrier, dont on a l'Histoire du Prieuré imprimée en 1637, et qui est ici souvent citée. Avant cela il avoit publié in folio le *Bibliotheca Cluniacensis* et autres livres. Il est mort en 1644. Mon intention a été de ne parler que de quelques Religieux de l'ancienne Observance, comme je fais à l'égard de ceux de Saint Germain des Prez. La réforme ayant fait revivre les études dans ces deux Maisons, elles ont produit un bien plus grand nombre d'Auteurs. J'ai appris qu'on préparoit un Catalogue des Ecrivains de tout l'Ordre de Saint Benoît, dans lequel par conséquent seront compris tous ceux de Cluny. *Hist. S. Mart. p. 227.*

EGLISE
DE
SAINT JACQUES DE LA BOUCHERIE

DU TERRITOIRE DE L'ANCIENNE BASILIQUE SECULIERE DE SAINT MARTIN

Je ne voi pas qu'il y ait aucun fond à faire sur l'opinion que quelques-uns ont eu avant Du Breul, et d'autres depuis lui, qu'il y ait eu d'abord en ce lieu une simple Chapelle de Ste Anne; Sauval et d'autres modernes ont même ajouté, sans paroître en être persuadés, que cette Chapelle existoit sous ce nom dès le regne de Lothaire, sur la fin de la seconde race de nos Rois, un peu après le milieu du X siécle. Pour refuter cette époque prématurée du culte de Ste Anne à Paris, il suffit de dire que tous les sçavans sont d'avis qu'il n'a commencé en France que dans le XIII siécle. Peut-être qu'en même tems que le Roi Henri rebâtit une Eglise de Saint Martin, à peu près dans le même quartier où avoit été l'ancienne, connue par des titres du VIII siécle, lui ou la Reine Agnès de Russie, sa femme, fit construire un peu plus près du pont de Paris une Chapelle en l'honneur de Sainte Agnès; car on sçait que cette Vierge Martyre a été quelquefois appellée en latin *Agna* et *Anna*. Dans le titre de la fondation des Chanoines à Saint Martin des Champs l'an 1060, on lit *Signum Annæ Reginæ* pour *Agnetis*. Au reste, je ne donne ceci que comme une conjecture.

A l'égard de l'origine du culte de Saint Jacques dans une Chapelle située au même lieu, le faux Turpin racontant les hauts faits de Charlemagne en Espagne, met dans son narré, que le même Empereur en conséquence de sa dévotion pour Saint Jacques, avoit bâti une Eglise de son nom *inter Sequanam et Montem Martyrum*. Mais par malheur cet Auteur n'est digne d'aucune consideration. J'ai prouvé ailleurs qu'il n'a vécu qu'au XII ou XIII siécle : j'ajoute ici qu'il a été trompé par l'établissement qu'il y avoit vu de la Confrerie de Roncevaux, dont je parlerai ci-après.

Memoire de l'Academ. des Belles Lettres.

Il faut donc en revenir à ce que nous ont conservé sur cette Eglise les titres du Prieuré de Saint Martin des Champs, sur la censive duquel Du Breul assure qu'elle est située en partie; ce qui peut venir de ce que le territoire de l'ancienne Abbaye de Saint Martin détruite par les Normans s'étendoit jusques-là, et la renfermoit probablement pour servir de Paroisse aux maisons du Bourg de dehors la Cité.

Il faut que ce soit vers l'an 1110 que cette Eglise, dont l'Evêque

de Paris avoit joui, ait été donnée à ce Monastere, par la raison qui vient d'être alleguée et qui servit de fondement à la lui demander. Elle n'est point spécifiée dans la Bulle d'Urbain II de l'an 1097 parmi celles qui lui appartenoient, non plus que dans celle de Pascal II, de l'an 1108. Mais elle se trouve dans celle de Calixte II de l'an 1119 en ces termes : *In suburbio Parisiacæ urbis Ecclesiam S. Jacobi cum Parochia*. Le mot *suburbium* est à remarquer. La même chose se trouve dans les Bulles d'Innocent II, de l'an 1142, et d'Eugene III de l'année 1147. Aussi l'an 1123 Etienne, Evêque de Paris, avoit-il reconnu que c'étoit par concession de ses predecesseurs que le Couvent de Saint Martin présentoit le Prêtre de la Chapelle de S. Jacques, dans laquelle ce Monastere avoit la moitié du produit des Offrandes, etc. Memoire imprimé in folio.

Le Curé de Saint Jacques étoit en 1206 Archiprêtre de Paris, peut-être par continuation de ses predecesseurs. Sa Cure en effet étoit la plus voisine du bout extérieur du Grand-Pont de Paris, de même que celle de Saint Severin, où étoit l'autre Archiprêtre, se trouvoit la plus proche du bout extérieur du Petit-Pont. Ces deux Eglises étoient primitivement dans les bourgs adjacents à Paris avant qu'on eût pensé à les y joindre par des murs, dans lesquels on differa bien des siécles par un reste de Police Romaine d'enfermer des Boucheries et des Poissonneries.

Suivant qu'exposoient en 1206 les Religieux de Saint Martin, avant qu'il y eut une Paroisse érigée sous le titre de Saint Jacques, les habitans du quartier où elle a été depuis établie, avoient pour Paroisse la nef de l'Eglise de Saint Martin où un Prêtre les desservoit; en memoire dequoy, ajoutent-ils, le jour de Noël et de Pâques le peuple de Saint Jacques venoit encore en cette même année 1206 au Monastere de Saint Martin avec le Prêtre ou Curé et y recevoit la Communion : d'où ils concluoient que l'Eglise de Saint Jacques devoit être regardée comme une Chapelle de Saint Martin, et formée du corps du Monastere même. A la vérité l'éloignement où le Prieuré de Saint Martin se trouve de l'Eglise de Saint Jacques paroît repugner à cette idée; mais j'ai deja insinué ci-dessus qu'il a pû se faire que c'eût été dès le VIII ou IX siécle que les habitans du dehors de la Cité de Paris, dont les maisons étoient à la droite de la sortie du Grand-Pont, ayent eu recours pour les Sacremens à l'Eglise de Saint Martin, et que cette Eglise auroit été alors située beaucoup plus près du Pont de Paris, et environ dans le lieu où est l'Eglise même de Saint Jacques, et que ce qui avoit été pratiqué par ces habitans par rapport à cette ancienne Eglise, fut rétabli ou continué en partie lors qu'en 1060 elle eut été rebâtie dans un quartier un peu plus éloigné de Paris.

Sentence des Commiss., p. 6.

Le Prêtre de Saint Jacques de Paris est nommé dans le rang de ceux qui au XII siécle assistoient en qualité de Prêtres Cardinaux à la Grande-Messe de la Cathedrale aux Grandes Fêtes, l'Evêque officiant, et ni le Prieur ni aucun Prêtre de Saint Martin n'y est plus marqué. Cela fait juger que le Prieur qui avoit succedé aux charges et honneurs de l'ancien Abbé et Prieur des Chanoines, s'étoit déchargé de cette fonction sur ce Curé. Les oppositions formées par le Curé Guy vers l'an 1200 au payement d'une redevance certaine envers le Prieur de Saint Martin, occasionnerent des Enquêtes qui nous ont fait connoître une partie des faits cidessus, et les noms de trois de ses predecesseurs, sçavoir : Theodon, Dodon et Archer, qui pouvoient avoir regi la Cure depuis l'an 1160. Mais il devoit y en avoir eû avant eux d'autres dont les noms ne nous ont point été transmis. Archer fonda l'Hôpital S. Gervais à Paris. Marrier a donné les noms de 25 de leurs successeurs jusqu'à l'an 1636, et il ne paroît avoir oublié que Maître Perron qui étoit Curé en 1227, et Robert de Bellefaye qui l'étoit en 1499. M. Piganiol et autres ont observé que tous les Curés de cette Paroisse qui ont tenté de s'exempter de la redevance envers Saint Martin, ont perdu leur procès. Louis de Marillac, Curé en 1696, est fondateur du Seminaire de S. Louis, situé dans le quartier de l'Université.

Hist. S. Mart. p. 447.

Reg. Ep. Par. 13 Jan.

Ce qu'il y a de plus ancien dans l'édifice de l'Eglise de Saint Jacques aujourd'hui subsistante, se voit du côté oriental du chœur et dans l'aîle septentrionale : il paroît être d'environ la fin du XIV siécle. Le petit portail du côté de la rue Marivaux a été bâti aux dépens de Nicolas Flamel, en 1399. Dès l'année 1374, les habitans avoient eu par échange du Prieur de S. Eloy une maison pour en faire le Trésor, à cause de la peste qui régnoit alors. C'est où l'on a bâti depuis l'extrêmité orientale des deux aîles méridionales de l'Eglise. Les aîles ont été multipliées du côté méridional peu à peu, et sont cause que la chaire a été transportée au côté septentrional comme à Saint Benoît. La Tour et le portail sont ce qu'il y a de moins ancien avec ses aîles. En tout cela il regne un gothique du XV siécle, et même du commencement du XVI. La tour est très-élevée et très-délicate : elle est couronnée aux quatre coins par les symboles des quatre Evangelistes ; mais il est faux qu'elle soit la plus haute de toutes les tours de Paris, et qu'elle surpasse celles de Notre-Dame en élévation. On ne compte que 291 marches pour monter jusqu'au plus haut. Quelques-uns ont assuré que les grosses cloches qui y sont, viennent d'une Eglise de Province, qu'ils disent être l'Abbaye de S. Pierre le vif de Sens. On ne peut pas vérifier ce fait, la plus grosse ayant été refondue vers l'an 1620, dans le temps que vivoit Christophe

Sauval. T. III, p. 257.

Tab. S. Elig.

Marie, Entrepreneur du Pont-Marie, dont le nom est dessus, et l'autre long-temps depuis. Du Breul parlant des Chapelles de cette Eglise, est trop concis. Celle de Notre-Dame existoit dès l'an 1300. Le fondateur Hugues Rector étoit un Avocat en Cour-laye. *Hist. S. Mart. p. 445.* Sur la difficulté au sujet de la nomination de cette Chapelle, Hugues, Evêque de Paris, et Bertrand, Prieur de Saint Martin, convinrent en 1331, d'y nommer alternativement. *Chart. maj. Ep. fol. 147.* C'est peut-être celle que Sauval appelle N. D. du Treillis, à l'an 1491. T. III. La Chapelle de la veuve de Jean de Dammartin est suffisamment connue. Voyez du Breul et Piganiol. Jean Turquan, Lieutenant de Guillaume de Tignonville, Prevôt de Paris, en fonda une l'an 1406 : on tient que c'est celle de S. Fiacre, qui est aussi dite de S. Maur. *Ex ejus Test.* Il y en a eu pareillement une du titre de la Magdelene, à laquelle Jean Piedoe nomma en 1441, plus une de S. Leu et S. Gilles, laquelle en 1446 avoit une rente sur une maison, rue Darnetal. Tir. de Darn. I, n. 33. En 1544, il en existoit une de S. Jean l'Evangeliste, fondée par Jean du Pré, l'un des quatre Sécretaires du Roy, à la présentation de ses héritiers. *Reg. Ep. 11 Maii.* Sauval a parlé d'une derniere Chapelle qui est celle de S. Germain de Vitry, laquelle apparemment a été transferée de Vitry-sur-Seine en cette Eglise. *Ibid., 29 Dec.* Elle étoit desservie à S. Jacques dès l'an 1488.

Avant que dans chaque Paroisse de Paris on eût établi une Confrerie ou Fête particuliere des Clercs, la Confrerie générale de tous les Clercs de la Ville étoit à Saint Jacques de la Boucherie. Elle avoit même quelques rentes sur des maisons, suivant un titre de l'an 1508. *Tab. Ep.* Liasse r. Montmartre n. 16.

Le testament fait en 1227 par un Bourgeois de cette Paroisse appellé Jean de Fontenai, parce qu'il étoit de Fontenai près Vincennes, et qu'il s'y retiroit quelquefois, nous apprend qu'il y avoit alors à Saint Jacques, sa Paroisse de Paris, une Confrerie dite de Roncevaux, à laquelle il fit un legs, comme aussi au *Proveire*, c'est-à-dire aux Prêtres ou Clergé de la même Eglise pour son Anniversaire. *Tab. Ep. Par. in S. Magl.* Art. Fontenay. Cette Confrerie avoit été établie sur le détail qu'avoit fait assez récemment le faux Turpin des Martyrs de cette Vallée d'Espagne et de leurs merveilles, et cela relativement à Charlemagne, à Rolland son Capitaine, et au pelerinage de S. Jacques en Galice.

La figure remarquable de S. Georges que l'on voit en cette Eglise vient d'une Confrerie du nom de ce Saint qui y avoit été érigée en 1516. *Reg. Ep. 6 Mart.*

Il y subsiste une autre Confrerie sous le titre de S. Charles, qui fut instituée en 1617, et dont deux de nos Reines du dernier siécle ont été. Charles de la Saussaye étoit alors Curé de Saint Jacques. Frederic, Archevêque de Milan, lui donna le 22 Avril de la même année une Etole de Damas rouge à fleurs d'or, dont S. Charles

Reg. Ep. 6 Mart. s'étoit servi. Henri de Gondi, Evêque de Paris, permit le 2 Novembre suivant, qu'elle servît aux Evêques le jour de S. Charles seulement, comme aussi au Curé et autres Prêtres de la Paroisse qui en célébreroient la Fête.

Du Breul rapporte une inscription de cette Eglise au sujet de la Fête de la Translation de S. Jacques, qui y a été chommée au *Reg. Ep. 19 Sept.* 30 Décembre jusques sous François I, et il ne dit rien sur la Dédicace qui y a été célébrée le 6 Octobre jusqu'à l'an 1530, auquel le Sauval. T. III, p. 219. Curé et habitans obtinrent que la fête seroit transférée au premier Dimanche du mois.

Marguerite Mousset, femme de Jacques Aubert, Maître d'Hôtel des filles de Madame, mue de pitié et de charité pour les pauvres âmes délaissées, et particulierement pour celles des suppliciés, a fondé en 1658 en cette Eglise, à la Chapelle S. Leonard, une Messe basse quotidienne à leur intention. (Inscription à un pilier dans la nef à droite.)

Jacques Fernel d'Amiens, Medecin du Roy Henri II, et l'un des plus sçavants de son temps, est inhumé dans cette Eglise derriere le chœur.

Cette Eglise paroît n'avoir été surnommée *De la Boucherie,* que depuis qu'il a été besoin de la distinguer des deux autres Eglises de Paris, appellées pareillement du nom de S. Jacques. Lorsqu'elle étoit seule, on disoit simplement *Saint Jacques.* Christophe Malcion, Chambellan du Roy, fit mettre en son testament de l'an 1205 *Ecclesiæ B. Jacobi Parisiensis V. solidos.* Le Pouillé Parisien du XIII siécle met aussi *S. Jacobi* sans addition. En 1349 on trouve l'usage du surnom *in carnificeria.* Cette Boucherie ou quartier de Bouchers est une preuve que ce lieu a été longtemps en pleine campagne et hors les murs. On remarque aussi qu'en 1365 ou 1366, on ne tuoit et vendoit en cette Boucherie que des bœufs : la chair des autres animaux étoit vendue ailleurs. Mais celle-cy étoit la grande Boucherie au dehors de la Porte de l'ancien Paris. Les Bouchers de ce quartier se regardoient si fort au-dessus des autres, qu'ils avoient bâti une Chapelle dans leur Boucherie. Ils exposerent au Roy Charles VI, qu'ils désiroient y établir une Confrerie en l'honneur de la Nativité de Notre Seigneur, et y enroller toute sorte de personnes, s'il plaisoit à Sa Majesté. Le Roy le leur permit, aussi de célébrer la Fête de cette Confrerie le Dimanche d'après Noël. Les Lettres sont datées de Paris le 30 Septembre 1406. On sent assez par le choix du jour de cette Fête l'allusion au bœuf qui étoit en l'étable de Bethlehem suivant l'idée des peintres. (*Hist. Eccl. Par. T. II, p. 295.* — *Arch. S. Mart. à camp.* — *Reg. Parl.* — Tres. des Chart.)

Il n'y a sur la Paroisse de S. Jacques qu'une seule Communauté. C'est l'Hôpital de Ste Catherine, d'abord dit *de Sainte Opportune,* à cause du voisinage de cette Eglise. Dans le tes-

tament de 1227 cy-dessus cité, il est spécifié sous le nom de *l'Ostellerie Ste Opportune*. Son origine est peu connue. Il existoit au XII siécle. Il y avoit des Religieux comme à l'Hôtel-Dieu pour le conduire avec des Sœurs. Les premiers ont été renvoyés il y a plus de deux cens ans. Les comptes de recepte et de dépense de cette maison étoient déposés autrefois aux archives de l'Evêque de Paris, où il en reste un grand nombre.

La figure de l'étendue de cette Paroisse est un quarré long, qui s'étend du midi au septentrion avec deux pointes.

La base de ce quarré est la rue de la Pelleterie dans son côté méridional en partie, et presqu'en entier dans son côté septentrional, c'est-à-dire le plus proche de la riviere. Au sortir de cette rue, par le bout oriental, Saint Jacques a tout le côté gauche du Pont Notre-Dame, et la Paroisse s'étend jusqu'à la rue Aubry-le-Boucher, dont elle a la moitié du côté gauche, c'est-à-dire jusqu'à trois ou quatre maisons plus loin que la rue des Cinq-diamants. Avant que d'en venir à la ligne parallelle du quarré long, il faut observer que la Paroisse de Saint Jacques a encore dans la rue Saint Martin à gauche, plus loin que la rue Aubry-le-Boucher, quelques maisons qui sont placées après celles qui appartiennent à la Paroisse de Saint Josse, et que, de même dans la rue de Quinquempoix, elle a quelques maisons situées à main droite au bout de celles qui sont de la même Paroisse de Saint Josse.

Etant au bout occidental de la rue Aubry-le-Boucher, le territoire de Saint Jacques commence dans la rue S. Denis à main gauche à la cinquiéme maison après le coin; delà il s'étend jusqu'au Grand-Châtelet, il enferme la rue de la Jouaillerie, les deux côtés du Pont-au-change jusqu'au milieu de ce Pont, le reste étant de Saint Barthelemi. Le territoire reprend ensuite à la maison d'après celle du Change, et continue dans la rue de la Pelleterie. Il contient donc tout l'angle formé par la jonction de la descente du Pont et de cette rue de la Pelleterie; et de plus dans la même rue, outre qu'il a tout le côté de la riviere hors quatre maisons, il comprend encore depuis le milieu ou environ du côté droit, toutes les maisons qui continuent de ce côté-là jusqu'à la derniere exclusivement qui fait face à Saint Denis de la Charte.

Peu de personnes, si on en excepte les Paroissiens de Saint Jacques et de Saint Barthelemi, sçavent que la rue de la Pelleterie est sur le territoire de Saint Jacques de la Boucherie. Je croi en avoir découvert la raison. Saint Barthelemi avoit tout ce qui étoit compris de ce côté-là dans les murs de la Cité, qui étoient suivant l'allignement qu'en a laissé le chemin, jusqu'au milieu de la rue, et qui ensuite détournoient un peu à droite. Les boutiques et

ouvroirs des Pelletiers, comme lieux qui pouvoient infecter la Cité, étoient entre ces murs et la riviere, de même que les Bouchers et les Boucheries étoient voisines de l'eau à l'autre bord. Ainsi, quoique ces deux professions fussent séparées par la riviere, les Pelletiers furent reputés comme les Bouchers, Gens du dehors de la Cité, et attribués à la Paroisse exterieure, parce que leur demeure étoit hors les murs. Il faut ajouter à cela, qu'à la Porte du Grand-Pont, où aboutissoient ces murs qui séparoient la Pelleterie d'avec la Cité, avoit été construite la premiere Chapelle de S. Martin que l'on vit à Paris; et comme par la suite elle avoit paru trop petite et trop peu solide pour conserver la mémoire du miracle opéré en ce lieu par le Saint sur un lépreux, on avoit bâti une grande Eglise au premier Bourg situé au sortir de ce pont. Cette Eglise Abbatiale a du être, ainsi que je l'ai insinué au commencement de ce présent Chapitre IV, à l'endroit où est Saint Jacques, qui apparemment fut le titre Paroissial, différent de celui de la Basilique. Ainsi il étoit convenable que le lieu où l'Oratoire primitif de Saint Martin avoit subsisté, qui étoit la place située au-dessous du Change, que ce lieu, dis-je, fût annexé à la principale Eglise de ce Saint; de même qu'il est naturel que le territoire de cette premiere Basilique Abbatiale ait été attaché, autant qu'il a été possible, à la seconde Abbaye qui fut bâtie au XI siécle, sous le même titre de Saint Martin pour représenter cette ancienne.

Il restoit encore en 1392 des vestiges de la clôture primitive de la Cité dans la rue de la Pelleterie. Une maison qui y étoit assise sur une vieille tour, portoit alors le nom de la Tour-Rolland, et *Tab. S. Eligii.* l'on disoit que très-anciennement cette Tour avoit été appellée La Tour-Marquefas. Cambden et Wachter auroient reconnu du celtique dans ce dernier nom.

Avant que de quitter le Grand-Pont, dont je n'aurai plus occasion de parler, en ayant fait mention lorsque j'ai traité des Paroisses Saint Germain l'Auxerrois, de Saint Barthelemi et de Saint Jacques, il me semble devoir faire connoître par une preuve nouvelle, que c'étoit encore, du tems de S. Louis, celui des deux ponts le plus fréquenté et le plus passager. Il étoit en effet nécessaire d'y passer pour aller chercher les besoins qui ne se trouvoient point si abondamment au-delà du Petit-Pont, provisions de viandes, de poisson, de légumes, de fruits, de vin ou autres boissons, sans compter les étoffes, etc. Une suite de ce grand passage fut que les Hôtels-Dieu, Hôpitaux et Léproseries choisirent ce pont, et y placerent ceux qui quêtoient pour eux, lesquels cependant ne pouvoient y être que les lundis. Cette circonstance qui ne paroît être qu'une minutie, fait voir que la

Police ne permettoit pas que ce fût tous les jours de la semaine que les Quêteurs parussent en public. Jean de Monmouth, Chanoine de Chelles, rédigeant son Testament en 1261, met les deux articles suivans parmi les legs qu'il fait à diverses Eglises et Couvens de Paris : *Pauperibus Leprosiis quærentibus die lunæ super Magnum-pontem cuilibet ij solidos. Pauperibus Domibus-Dei quærentibus die lunæ super Magnum pontem cuilibet ij solidos.* *Tab. Ep. Par.*

EGLISE SAINT NICOLAS DES CHAMPS

DU TERRITOIRE DE LA SECONDE EGLISE DE SAINT MARTIN

Bâtie comme la premiere Basilique du même nom de S. Martin au nord de la Cité de Paris.

On a été long-tems dans l'erreur au sujet de cette Eglise. On a cru jusques dans le siécle dernier que c'étoit le Roi Robert qui l'avoit fait bâtir dans son Palais. On grava ce fait sur le portail construit en 1575, et même Dom Martin Marrier, Historien de S. Martin des Champs, paroît être de ce sentiment dans son livre publié l'an 1637. Mais depuis que les sçavans ont pris la peine de rechercher où étoient situés les anciens Palais de nos Rois, il ne s'est trouvé aucune preuve qu'ils en ayent eu à l'endroit où sont les Eglises de Saint Martin et de Saint Nicolas des Champs : en sorte que tous conviennent que l'Eglise que le Roi Robert fit élever en l'honneur de Saint Nicolas, étoit à Paris dans ce que nous appellons encore aujourd'hui le Palais et il y en a des preuves convaincantes qu'il est inutile d'apporter ici.

Saint Nicolas des Champs a commencé par une simple Chapelle située dans la campagne sur le terrain du Monastere de Saint Martin. La premiere mention qu'on en trouve est dans une Bulle, par laquelle Calixte II confirme en l'an 1119 à ce Prieuré tous les biens qu'il possede : on y lit ces mots : *Prope Monasterium S. Martini Capellam S. Nicolai,* qui sont répétés en mêmes termes dans celles d'Innocent II et Eugene III des années 1142 et 1147. *Hist. S. Mart. p. 157.* En d'autres titres du même siécle un peu plus nouveaux, Saint Nicolas et Saint Jacques sont joints ensemble, et qualifiés simplement de Chapelles : mais comme l'on est certain que Saint Jacques étoit une Paroisse, quoiqu'il ne soit appellé que Chapelle en 1175 et 1176, il en faut dire autant de Saint Nicolas ; c'étoit une Paroisse desservie dans une Chapelle, qui suffisoit pour contenir le petit nombre de ceux qui en étoient Paroissiens ; elle eut pour cimetiere la cour du Prieuré jusqu'à l'an 1220, auquel le nombre *Arrêt du Grand Conseil 1720, p. 16.* *Ibid.*

des habitans étant augmenté, Guillaume de Seignelay, Evêque de Paris, bénit un autre cimetiere dans un lieu muré, donné par les Religieux. Dans l'acte d'où ce fait est tiré, Saint Nicolas est qualifié *Ecclesia* pour la premiere fois, et ensuite, en 1233, dans la concession que les mêmes Religieux firent au Prêtre d'un petit espace de terrain derriere cette Eglise attenant l'entrée du couvent, pour la construction d'une sacristie. La nomination à la Cure appartient au Prieur de S. Martin, de même que celle de S. Jacques.

Arrêt du Grand Conseil 1720, p. 16.

Cette Eglise a bien changé depuis deux cens ans, et il n'y reste rien du tout de celle qui existoit au XIII siécle. Elle put absolument subsister jusqu'en l'an 1420, auquel tems il paroît que l'on en rebâtit une autre. Le grand portail et le bas de la tour d'aujourd'hui semblent être de ce tems-là; l'édifice qu'on fut long-tems à continuer ne comprit d'abord que sept arcades, à commencer à la grande porte. Après la septiéme arcade ou huitiéme pilier, on apperçoit un genre de bâtisse tout différent et plus nouveau. On travailloit encore à la construction des Chapelles de cette partie occidentale l'an 1480. Nous apprenons par une inscription gothique attachée à un pilier du côté de la tour et assez près de là, que la troisiéme Chapelle dont ce pilier faisoit partie, avoit été bâtie des deniers de Robert de Gueuville, Conseiller au Parlement, et qu'elle fut consacrée l'an 1490 par Etienne, Evêque de Seez, en l'honneur de Ste Catherine et de Ste Geneviéve. C'étoit Etienne Goupillon qui continuoit à se dire Evêque de Seez, quoique Gilles de Laval le fût véritablement. L'Eglise de Saint Nicolas fut élargie depuis; ensorte que le lieu où avoient été les Chapelles devint la seconde aîle, et les Chapelles furent rebâties à côté: c'est ce qui m'a paru suffisamment prouvé, par la permission qui fut donnée à Charles, Evêque de Megare, en 1531, de bénir à Saint Nicolas des Champs la Chapelle de Ste Catherine et de Ste Geneviéve nouvellement restaurée, *de novo restauratam,* et de faire exhumer les corps qui y étoient pour les enterrer ailleurs. On assure que c'est dans cette Chapelle de Sainte Geneviéve que le sçavant Guillaume Budé fut inhumé en 1540.

Gall. Chr. in Ep. Sag. T. III.

Reg. Ep. Par. 9 Jun.

Du Breul, l. III.

Enfin, vers l'an 1575, on travailla à continuer cette Eglise du côté de l'orient à l'endroit où étoit l'entrée du Prieuré de Saint Martin et les Religieux céderent un terrain considérable. C'est ce qui forme aujourd'hui la suite de la nef, le passage d'une porte à l'autre, le chœur et le sanctuaire avec leurs collateraux et leurs chapelles [1]. Les connoisseurs admirent les sculptures du portail

Arrêt de 1720, p. 12.

1. L'Auteur du Calendrier Historique de Paris, publié en 1747, assure au 6 Décembre que ce furent les Moines de Saint Martin des Champs qui firent bâtir à leurs frais et dépens l'Eglise Paroissiale de Saint Nicolas des Champs, telle qu'on la voit aujourd'hui; mais à son ordinaire il ne cite point de garant.

méridional qui fut fait alors. On a marqué dans l'inscription qui est au-dessus, que cette Eglise est sous le titre de S. Nicolas et de S. Jean l'Evangéliste; le saint Apôtre est en effet représenté à ce portail avec Saint Nicolas. L'auteur de l'inscription s'est trompé, non-seulement en y marquant que la partie anterieure de cette Eglise est du tems du Roi Robert, parce qu'il croyoit faussement que le Palais de nos Rois avoit été là, et que c'est de cette Eglise dont il est fait mention dans la vie de ce Prince, mais il a erré encore dans le rang qu'il donne à ce Roi, ne le qualifiant que de vingt-sixiéme Roi. Ceux qui ont fait imprimer cette inscription, n'ont osé la donner au public avec une telle faute, et ont mis *Roberto Rege XXXVII.* Une autre inscription posée sur la porte des charniers marque plusieurs embellissemens faits à cette Eglise en l'an 1668, entr'autres l'exhaussement de la Tour.

On conserve en cette Eglise une relique que l'on appelle le chef de Ste Cécile, ce qui fait qu'on y célebre avec distinction la fête de la fameuse Martyre de Rome qui porte ce nom. Cette tête avoit été donnée par les Religieux du Prieuré de Saint Martin, et en conséquence elle étoit apportée chaque année processionnellement à Saint Martin. On a soin d'avertir chaque année le public dans l'Almanach Spirituel de Paris, que ce chef est celui d'une sainte Cecile apporté de Cologne, c'est-à-dire d'une des Vierges compagnes de Ste Ursule.

Du Breul sur Saint Nic. liv. III.

Au 22 Nov.

L'une des sépultures les plus remarquables faites dans cette Eglise, outre celle de Guillaume Budé, dont j'ai parlé ci-dessus, est celle de Pierre Gassendi, grand Philosophe, décédé en 1655. MM. Henri de Valois et Hadrien, son frere, sçavans fort connus, décédés en 1676 et 1692, y ont été inhumés dans le collateral le plus voisin du chœur du côté septentrional. Magdelene de Scuderi, l'une des filles du dernier siécle, célebres par leurs écrits, y a été enterrée en 1701.

La dévotion à Saint Nicolas avoit introduit autrefois des usages assez bizarres. On apprend par les Registres du Parlement que les Enfans de Chœur de Notre-Dame, sous le regne de François I, se donnoient en spectacle dans les rues, venant de chez eux à Saint Nicolas des Champs le jour de la Fête, et qu'ils disoient des *facéties* par le chemin. Sauval marque que les excès commis par ceux qui se mêlerent avec eux l'an 1525, attirerent les plaintes de la Cour; mais que le chapitre y mit bon ordre, et qu'on s'en tint par la suite à un Salut qu'ils y alloient chanter avec les Chapelains et les Chantres.

Reg. Parl. Dec. 1526.

Sauval. T. II, p. 623.

L'usage de ces Enfans n'avoit été sans doute d'abord qu'une imitation en partie de celui où étoient les Ecoliers de l'Université sous le regne de Charles V. Les Registres ci-dessus marquent à

l'an 1367, que les petits Ecoliers habilloient un d'entr'eux en Evêque le même jour de Saint Nicolas, et le promenoient par les rues, ce que le Parlement avoit autorisé. On a vu faire de nos jours la même chose à Reims et vers la Lorraine.

La Paroisse de Saint Nicolas est formée d'un corps principal de terrain, et de quelques écarts. Pour faire le circuit de la partie principale, en partant de l'Eglise par le côté gauche de la rue Saint Martin, il faut venir jusqu'à la rue Garnier-Saint-Lazare; là tourner à gauche; la Paroisse en a les deux côtés: entrer tout de suite dans la rue Michel-le-Comte, elle en a aussi les deux côtés; delà passer à droite dans la rue Sainte Avoye; elle en a les deux côtés jusqu'à l'Hôtel de Beauvilliers inclusivement, et jusqu'à celui de Même exclusivement; venir ensuite dans la rue de Braque, dont elle a les deux côtés; au bout de cette rue tourner à gauche, et suivre dans ce même côté la rue du Chaume, puis le côté gauche de la rue du Grand-Chantier; à la rue d'Anjou tourner à droite, et suivre le côté gauche de cette rue; puis entrer dans la rue de Poitou qui est entièrement de la Paroisse; delà passer dans la rue de Limoges qui en est également; couper la rue de Boucherat qui en est aussi, pour passer au côté gauche de la rue des Filles du Calvaire, au bout de laquelle il faut tourner à gauche, suivre le boulevert jusqu'à la Porte S. Martin; et rentrant dans la ville, suivre le côté gauche de la rue S. Martin jusqu'à l'Eglise de Saint Nicolas.

Le premier et le plus considerable écart séparé du gros de la Paroisse par le territoire de Saint Merry, comprend trois continens de maisons, autrement trois Isles oblongues aboutissantes d'un bout à la rue Saint Martin, d'autre bout à la rue Beaubourg; sçavoir l'isle qui a dans l'une de ses longueurs la rue des Menetriers, et dans l'autre longueur la rue des Etuves; l'isle qui a d'un long la même rue des Etuves, et d'autre long la rue de la Courroyerie; l'isle qui a d'un long la même rue de la Courroyerie, et d'autre long la rue Maubué: mais de cette dernière isle le bout situé dans la rue Beaubourg est de Saint Merry.

Plus, dans la même rue Beaubourg, est le cul-de-sac Bertaud formé en équerre, dont le côté droit est de Saint Nicolas.

Plus, dans la rue Saint-Martin, en venant de Saint Nicolas, depuis la premiere porte cochere en-deça de celle qui fait face à la rue Montmorenci, la Paroisse Saint Nicolas a toutes les maisons jusqu'au coin de la rue aux Oües, et après avoir tourné ce coin, elle a à droite sept ou huit maisons de la même rue aux Oües.

Plus, dans la rue Quinquempoix, après les trois maisons des extrémités septentrionales qui sont de Saint Leu, la Paroisse de

Saint Nicolas a de chaque côté quelques maisons jusqu'à ce qu'elle rejoigne ce que celle de Saint Merry y a.

Enfin, dans la rue Saint Denis du côté droit, après trois ou quatre maisons qui sont après l'Hôpital de la Trinité, cette Paroisse a toutes celles qui donnent sur cette rue de ce même côté jusqu'auprès de Saint Chaumond.

Les établissemens faits sur le territoire de Saint Nicolas des Champs sont au nombre de huit.

Le plus ancien est LE TEMPLE, qui a eu son origine un peu après celle de la Paroisse, c'est-à-dire dans le XII siécle. Il est traité par d'autres assez au long de cette célebre Maison, quant aux derniers tems seulement ; car Sauval est obligé d'avouer, T. II, p. 270, qu'il ne sçait quand on a fondé ni quand on a bâti le Temple, et Piganiol se plaint, T. IV, p. 211, que l'on n'en connoît point les titres. Je me contente d'observer que sur la fin du treiziéme, non seulement c'étoit en ce lieu qu'étoient déposés les trésors de nos Rois, mais comme il y avoit beaucoup de bâtimens, le Roi Philippe le Bel jugea à propos d'y prendre quelquefois son logement, avant que les Templiers en fussent sortis. C'est ce qui se voit par les tablettes de cire conservées à l'Abbaye de Saint Victor. On y lit entr'autres, qu'après un voyage fait dans le Gatinois et dans la Brie durant l'hiver de l'année 1301, ce Prince y vint résider depuis le 16 Janvier jusqu'au 25 Février, hors un petit voyage qu'il fit à Saint Denis et quelques autres à Vincennes.

Ce qu'il y a de plus singulier dans la construction de l'Eglise, qui est fort grande, est la rotonde qui se trouve à l'entrée, c'est-à-dire six colonnes disposées en cercle qui supportent la voûte. Peut-être que cette voûte a été primitivement surmontée d'un Dome. Cet ouvrage paroît être d'environ l'an 1200. Les vitrages du fond de l'Eglise paroissent être du même tems. Il y reste des galeries du cloître du XIII siécle au côté septentrional de la nef, et un vestibule considerable fort délicat, du goût du XIV siécle.

Le titre paroissial est, selon quelques-uns, sous le vocable de S. Simon et S. Jude ; mais le jour de ces Saints est plutôt celui de la Dédicace de l'Eglise qui est sous le titre de la Ste Vierge et de S. Jean-Baptiste. Dict. Univ. T. II, p. 971. Alm. Spir.

Un autre établissement ancien est la Chapelle qui fut fondée en 1348 par Arnoul Braque, proche la porte du Chaume, l'une de celles de la Clôture de Paris faite sous Philippe-Auguste, dont l'administration appartint à Nicolas son fils, Chevalier, suivant un acte de 1365, depuis à ses descendans. Personne que je sçache n'a marqué jusqu'ici sous l'invocation de quel Saint elle étoit bénite, et je n'ai pu le trouver. Dans l'acte de cession qui en fut *Ibid.*

Reg. Ep. Par. 4 Nov. 1613. fait en 1613 aux Religieux de la Mercy, elle est dite située proche le Palais de Guise. Comme elle étoit desservie par plusieurs Chapelains, il fut arrêté que les trois qui l'étoient alors, jouiroient de leur revenu pendant leur vie. Ces Religieux traiterent aussi trois ans après avec M. Du Pont, Curé de Saint Nicolas. La Chapelle étoit orientée régulierement; mais en la rebâtissant on a placé le portail à l'endroit où étoit l'autel. (Ibid. 21 Jul. 1616.)

En 1539, l'Eglise de Saint Nicolas avoit un Hôpital, dont le Parlement disposa pour y placer ceux de Paris qui étoient atteints du mal de Naples. (Reg. Parl. 13 Feb.)

HOPITAL DES ENFANS ROUGES, établi en 1536 au bout de la rue du Grand-Chantier, au coin de la rue Portefoin. La Chapelle étoit bâtie dès l'an 1545, et il fut permis le 7 Avril à l'Evêque de Megare d'en faire la bénédiction; mais on lit ailleurs que dès l'an 1551, elle avoit été dédiée par l'Evêque de Saint Malo. L'Evêque de Paris permit le 5 Septembre d'y conserver le Saint Sacrement. (Reg. Ep. Par.)

LES CARMELITES de la rue Chapon, établies en 1619.

LES FILLES de la Magdelene, autrement dites MAGDELONETTES, ont commencé à être dans la rue des Fontaines en 1620.

LES PENITENS de Nazareth, Ordre de S. François, établis rue du Temple vers l'an 1630.

LES FILLES DE SAINTE ELISABETH, Ordre de Saint François, établies dans la même rue et vers le même tems.

LES FILLES DU SAUVEUR, espece de Pénitentes, établies vers l'an 1701, rue de Vendôme.

CHAPITRE DIXIÉME

DES EGLISES COLLEGIALES

DE SAINT DENIS DE LA CHARTRE

ET DE SAINT SYMPHORIEN

Dont la premiere est devenue Monastere, et qui toutes les deux ont été Paroissiales.

Ceux qui n'examinent point sur quoi sont établies certaines traditions du peuple, croyent que les prisons de Paris étoient du tems de Saint Denis à l'endroit où est cette Eglise; et ils y ajoutent que c'est parce que ce Saint y fut enfermé, qu'on y bâtit

depuis une Eglise sous son nom, et que c'est pour cette raison que les titres l'appellent *S. Dionysius de carcere.* Mais il est plus vraisemblable que les prisons de Lutece étoient alors ailleurs. Avant d'en venir à la preuve, j'observerai que la Chapelle de S. Symphorien, qui a été autrefois construite proche le même endroit, est pareillement appellée dans les titres primordiaux *S. Symphorianus de carcere.* Conviendroit-il d'en conclure que ce saint enfant, Martyr d'Autun, a été enfermé dans cette prison de Paris ? Ce terme *de carcere* n'a donc pas plus de rapport avec la personne de Saint Denis, que l'expression *S. Jacobi de carnificeria* en a avec la personne de Saint Jacques. Je dis plus : Gregoire de Tours rapportant l'histoire d'un incendie arrivé à Paris de son tems, marque dans la description qu'il en fait, que les prisons étoient au bout méridional de la Cité par où l'incendie commença proche la Porte ; ensorte que les prisonniers se sauvant, passerent le Petit-pont et, gagnant la campagne pour leur sûreté, coururent à l'Eglise de S. Vincent, qui est aujourd'hui S. Germain des Prez. Si c'est à Paris que S. Denis fut emprisonné, il y a plus d'apparence que de son tems la prison étoit au lieu où on la voyoit en 586 à cette porte méridionale de la ville, suivant l'usage de placer ainsi les prisons, que non pas dans un lieu tel que celui où est l'Eglise dont je parle, et qui alors n'étoit pas un lieu passager, puisqu'il n'y avoit point de pont à l'endroit où est celui de Notre-Dame. Il paroît plus conforme à la vérité de dire que la prison de Paris fut changée et ôtée de l'endroit où elle étoit en 586, peut être parce qu'elle fut brûlée avec la Cité en cette année-là, et qu'on la transfera au quartier septentrional de la Cité qui n'avoit pas été endommagé, ou qui ne l'avoit pas été si fort. Il semble en effet par la vie de S. Eloy, écrite au VII siécle, qu'il y avoit dans ce même siécle une prison dans la Cité de Paris, à un endroit un peu écarté de la rue, ce qui convient assez à la situation de S. Denis de la Chartre. Elle y resta jusqu'à ce qu'on la mît au bout du Grand-pont, vers l'endroit où est le grand Châtelet.

Greg. Tur. Hist. lib. VIII, c. XXXIII.

Lib. I, cap. XVIII

Au IX siécle, Hilduin, Abbé de Saint Denis écrivit, que Saint Denis avoit été enfermé dans la prison de Glaucin, appellée dans quelques exemplaires des Gestes de Dagobert, *Arx Glaucini :* ces Gestes sont d'un Moine contemporain à cet Abbé, s'ils ne sont pas de lui. L'auteur, quel qu'il soit, rapporte l'extrait d'une charte, par laquelle Dagobert avoit donné au Monastere de Saint Denis des places tant dedans que dehors la Cité de Paris proche cette forteresse, et près d'une porte gardée par un nommé Salomon. C'étoit-là une occasion de parler de la détention que les payens y auroient faite de S. Denis ; cependant Dagobert n'y en fait aucune mention.

Areopagitica.

Script Rer. Franc. T. II, p. 588.

Il est certain que sous le Roy Robert, vers l'an 1000, ce qu'on appelloit en latin *Carcer Parisiacus* étoit situé à l'endroit dont il s'agit dans cet article, et qu'il y existoit alors une Eglise du titre de S. Denis, laquelle, à cause du voisinage de cette prison, étoit nommée *Ecclesia S. Dionysii de Parisiaco carcere,* et étoit alors desservie par des Chanoines. On ne peut nier ce fait qui est appuyé sur des chartes du même Roy, lesquelles confirment à ces Chanoines le don qu'un Chevalier appellé Ansold, et Reitrude, sa femme, leur firent de leurs Domaines situés à Limoges et à Fourches, Villages du Diocése de Paris. L'une des deux est de l'an 1013. Ces chartes semblent supposer que ces Chanoines subsistoient avant ces donations à eux faites, et ne qualifient point Ansold et Reitrude de fondateurs. C'est seulement Girbert, Evêque de Paris, qui dans ses Lettres de l'an 1122, pour confirmation d'autres dons faits par les mêmes, dit qu'ils ont fondé l'Eglise de leurs biens et qu'ils y ont placé des Clercs qu'un peu après il qualifie de Chanoines. Les chartes du Roy Robert antérieures de plus d'un siécle, laissent la liberté de croire qu'ils n'en furent que restaurateurs, et qu'ils la doterent seulement. Comme donc, selon la vie de Ste Geneviéve, il paroît qu'outre l'Eglise que cette Sainte engagea les Parisiens de bâtir sur le sepulcre de S. Denis à deux lieues de Paris, il y en devoit avoir dans la Cité de Paris une autre où elle se rendoit pour les vigiles toutes les nuits du Samedi au Dimanche, avec d'autres Vierges qui demeuroient avec elle dans la même Cité, il semble que cette Eglise pouvoit être celle dont je parle ici.

Hist. S. Mart. p. 313.

Ibid., p. 312.

On a hésité quelque temps à croire que ce fussent des Chanoines séculiers qui y eussent habité avant les Moines de Cluni : mais les auteurs du Gallia Christiana prouvent clairement que c'étoit une Collegiale seculiere d'abord administrée par un Doyen dont il y en a deux de connus, sçavoir Milon en 1067, et Robert en 1122. Dès le temps de ce dernier, cette Eglise étoit tombée en main laïque, c'est-à-dire que quelque Chevalier en administroit les biens et nommoit aux Prebendes, et peut-être étoit-ce quelque Officier du Roy. Au moins elle fut du nombre de celles dont la premiere dignité fut conferée à un Prince du Sang : Henri de France, frere du Roy Louis VII, la posseda sous la qualité d'Abbé en 1133. Mais comme alors la Reine Adelaïde, femme de Louis VII, eut besoin du Prieuré de Montmartre où étoient des Religieux de Cluny, pour y placer des Religieuses, on donna à ces Religieux l'Eglise de Saint Denis dite de la Chartre ; ce fut ainsi que commença ce Prieuré, membre de celui de Saint Martin des Champs ; on en connoît vingt-quatre Prieurs jusqu'à la réunion de la Mense Priorale faite à la maison de Saint François de Sales établie pour

les Prêtres âgés par M. le Cardinal de Noailles. Le sçavant Gilbert Genebrard étoit Prieur en 1592. Il y a à Notre-Dame de Paris un Vicaire de Saint Denis de la Chartre, parce que ce Prieuré a été dans son origine gratifié d'une Prebende dans cette Eglise.

Sauval parle d'une figure de Prelat qu'il a vue dans ce Monastere. On l'a retrouvée en 1743 dans l'épaisseur du mur de l'Eglise du côté du Couvent sous les débris du vieux Cloître : Cette Statue qui étoit couchée représente un Prêtre revêtu ayant une chasuble très-retroussée, un manipule très-long également étroit dans toute sa longueur, sur laquelle sont ces lettres O. I. B. N., et sur le bas de l'étole aussi très-étroite, ces deux lettres S. A., seulement du côté gauche : il a la barbe assez longue, la tête nue, les cheveux courts comme les Cordeliers anciens, les mains jointes. Au dessus de sa tête est une main qui le bénit, et à côté sont des Anges qui l'encènsent. Cette figure ressent le XII siécle. On l'a retournée sans dessus dessous pour la conserver ; et l'envers sert de pavé dans l'Eglise, proche la descente du souterrain qui regne sous le chœur. Antiq. de Paris. T. I.

Cette Eglise est beaucoup plus basse que le pavé des rues, parce qu'on ne l'a point élevée lorsque le pavé l'a été. Il n'y reste cependant plus de vestiges d'antiquité, sinon dans le sanctuaire dont les piliers sont du XII ou XIII siécle. Le reste a été renouvellé peu à peu. On n'y voit plus aux vitrages la figure de Jean de la Grange, Cardinal d'Amiens, sous le regne de Charles V. Il y étoit avec ses armoiries comme Prieur de ce lieu. Il y a eu jusques dans le siécle dernier, dans un des côtés de la nef, une petite Paroisse qui se trouve dans les Pouillés du XIII et du XV siécle, sous le titre de *S. Dionysii de carcere,* et qui y est marquée être de la nomination du Prieur de Saint Martin des Champs. On ne sçait point en quel temps elle avoit commencé, ni si elle existoit dès le temps qu'il y avoit eu des Chanoines en ce lieu. Des provisions du 8 Novembre 1475 lui donnent le nom de *Cura SS. Egidii et Lupi* et ce fut sous ce titre que le Cardinal de Retz, Evêque de Paris, la transfera, l'an 1618, dans une Eglise voisine dite de Saint Symphorien, pour terminer tous les différends qui étoient entre le Curé primitif et le Vicaire perpétuel. *Hist. S. Mart. p. 463.*

Il y avoit en cette Eglise, l'an 1564, une Confrerie de Drapiers-Chaussetiers qu'on appelloit la Confrerie de N. D. des Voutes, par rapport aux voutes souterraines de cet édifice. Ce titre de Notre-Dame me paroît insinuer assez qu'on ne croyoit point alors, que ce lieu fût l'ancienne prison où S. Denis eut été enfermé. *Tab. S. Elig. in* rue Vannerie.

En 1668, l'Archevêque de Paris permit d'exposer dans la même Eglise une relique du crane de S. Honeste, Martyr, conservée depuis longtemps dans un ancien chef de bronze. *Reg. Archiep. 18 Maii.*

On peut voir à l'occasion des chaines, qu'on y montre, et qu'on dit avoir enchaîné S. Denis, ce que Sauval a dit, T. I, p. 136, au sujet d'une autre chaîne qui étoit dans des prisons que les Dames de Montmartre avoient à Paris à leur *For,* cul-de-sac de la rue de la Haumerie.

SAINT SYMPHORIEN. Le peu qu'il y a à dire sur la Chapelle de Saint Symphorien ne doit pas être séparé de l'article de Saint Denis de la Chartre. Elle a été bâtie, telle qu'on la voit, au commencement du XIII siécle, aux dépens d'Eudes de Sully, Evêque de Paris, et dotée des biens de plusieurs particuliers, dont les principaux sont Mathieu, Comte de Beaumont sur Oise, en compensation de ce qu'il n'avoit pû executer le vœu qu'il avoit fait d'aller à la Guerre de la Terre Sainte, et Garnier de Saint Lazare, Bourgeois de Paris. Tous les deux le firent par devotion pour S. Denis, que l'on disoit *(dicitur, traditur, perhibetur)* avoir été en prison vers ce lieu, quoiqu'il y eut un Prieuré de plusieurs Religieux déja érigé sous le même titre de ce Saint. Le Comte ceda la place qui n'étoit séparée de l'Eglise de S. Denis que par une rue: *strata quæ inter ipsum locum et Ecclesiam S. Dionysii de carcere ducit.* Quelques-uns prétendoient alors que la Chapelle de Ste Catherine qu'on y voyoit, n'étoit qu'un reste d'une ancienne Chapelle de S. Denis bâtie autrefois par un effet de la devotion des Fideles. L'Evêque et le Comte y établirent des Chapelains, ainsi que le rapportent tous nos compilateurs modernes d'après les titres publiés dans Du Breul et ailleurs. Ils sont des années 1206 et 1207, et ne font aucune mention du nom de S. Symphorien; mais comme, outre S. Denis, l'Evêque Eudes put aussi, en y mettant des reliques de S. Symphorien, la dédier en l'honneur de ce dernier Martyr, le peuple, pour distinguer les deux Eglises de Saint Denis de la Chartre adjacentes, et qui n'étoient séparées que par une rue, appella du nom de S. Symphorien la plus nouvellement fondée: ensorte que dans un acte de l'an 1214, concernant un bien qui lui est vendu, elle est dite *Ecclesia S. Symphoriani de carcere* (d'où l'on ne peut pas inferer, ainsi que je l'ai déja observé, que S. Symphorien ait été emprisonné dans ce lieu, comme on l'a conclu de S. Denis, sans trop de fondement). Avant la fin du même siécle, les Chapelains de cette Eglise qui étoient au nombre de quatre ou cinq se trouvent qualifiés de Chanoines. Thomas, Prêtre de Noneville, legua par son testament cinq sols six deniers *Canonicis S. Symphoriani Parisiensis:* ce qui fut payé par Guillaume de Varzy, Chanoine de Notre-Dame de Paris, exécuteur.

Chart. S Genov. p. 331.

Les Chanoines ne sont mentionnés en aucune maniere, ni même comme Chapelains, dans les Pouillés Parisiens du XIII et du XV siécle. Mais il n'est pas moins certain qu'ils ont existé, et que

l'Office Canonial a été célébré autrefois dans la Chapelle qui subsiste. Ils commencerent à tenir Chapitre en 1422. Sauval a donné au public une partie de leurs statuts d'après un cahier écrit vers l'an 1450. Ce fut dans leur Eglise que la châsse de Saint Cloud apportée du Bourg de ce nom fut mise en dépôt depuis l'an 1428 jusqu'en 1443, à cause des guerres. Dans des provisions d'un Canonicat de cette Eglise donnés par l'Evêque de Paris, Louis de Beaumont, le 7 May 1475, il est spécifié que le droit d'installation à ce Bénéfice appartient à l'Archidiacre de Paris, ainsi qu'en font foy les lettres de quatre Evêques derniers-morts, Gérard de Montaigu, Jacques Chastellier, Denis du Moulin et Guillaume Chartier. Il y avoit encore quatre Chanoines en cette Eglise le 16 May 1527. Mais comme les revenus en étoient fort modiques, ils y recevoient les Confreries qu'on proposoit d'y établir. Celles des Serruriers par exemple y fut admise en 1491, et celle des Paveurs de la Ville en 1499, sous le titre de Saint Roch.

Du Breul.

Reg. Ep. Par.

Reg. Ep. 24 Apr. 1499.

En 1618, Henri de Gondi, Evêque de Paris, y transfera, comme j'ai dit, le service de la Paroisse de Saint Gilles qui se faisoit depuis le XIII siécle au moins, dans l'Eglise de Saint Denis de la Chartre. Une partie des fonctions Curiales furent exercées dans la Chapelle inférieure où l'on a vû les fonts placés ; cette Chapelle de dessous ne se trouve enfoncée en terre que depuis l'élévation du pavé faite à cause du pont de Notre-Dame. Enfin, l'an 1698, le Chapitre et la Paroisse furent supprimés par M. de Noailles, Archevêque de Paris, et les biens avec les Paroissiens furent attribués à l'Eglise de la Magdelene. Le bruit que cette Eglise menaçoit ruine n'étoit pas trop bien fondé, puisqu'elle est si solidement construite que même au-dessus du pignon qui la terminoit l'on a bâti une Ecole publique de Dessein.

Reg. Archiep. 31 Dec.

En 1704, cette Chapelle ayant été cédée à la Communauté des Peintres, Sculpteurs, Graveurs et Enlumineurs, on a cessé depuis de l'appeller de son ancien nom de Saint Symphorien, et on lui donne celui de Saint Luc, que les Peintres prennent pour leur Patron.

CHAPITRE ONZIÉME

De deux Eglises Paroissiales de la Cité, qui n'ont jamais dépendu d'aucun Corps Séculier ni Régulier, sçavoir : Ste Magdelene et Ste Marine.

SAINTE MARIE MAGDELENE

Tous nos compilateurs modernes, à commencer par Du Breul, ont marqué que cette Eglise a été d'abord sous le titre de Saint Nicolas, qui y étoit le patron des bateliers : quelques-uns ont ajouté que cela étoit ainsi dès le XII siécle et tous se réunissent à dire, que ce n'est que long-tems après que Sainte Magdelene a été regardée comme patrone ; et même il y en a qui ont avancé que cela ne commença qu'à l'occasion de la réception de ses reliques en 1491. Il n'y a aucun de ces auteurs qui ne se soit trompé plus ou moins. Il faut sçavoir premierement que les Juifs ayant mérité d'être chassés du Royaume vers le commencement du regne de Philippe-Auguste, ce Prince permit à l'Evêque de Paris, par Lettres datées de cette ville l'an 1183, de convertir en Eglise la Synagogue qu'ils avoient à Paris. Or voici ce qui décide que ce fut l'Eglise de la Magdelene qui succéda à cette Synagogue. Pierre, Chantre de l'Eglise de Paris, qui a vécu sous Louis VII, et qui est mort en 1197, écrit dans sa Somme de Théologie, Partie I, Chap. CI, ce qui suit : *Septem Clerici volunt autoritate Episcopi Parisiensis in Ecclesia B. Mariæ Magdalenæ ubi fuit Synagoga Judæorum constituere fraternitatem spiritualem, proponentes aggregare præbendas usque ad viginti* [1]. Ce passage proposé en forme de cas par ce Théologien, nous apprend que dès son tems il existoit à Paris une Eglise de la Magdelene, et qu'auparavant il y avoit eu en la même place une Synagogue de Juifs. Ce qui est d'autant plus véritable, que la rue s'appelle encore la rue de la Juiverie [2]. Ainsi l'Eglise de la Magdelene existoit avant l'an 1197. Aussi voit-on dans l'Histoire de l'Eglise de Paris un testament écrit en latin l'an 1205, dans lequel le testateur met *Ecclesiæ B. M. Magdalenæ quinque solidos pro anniversario*. De plus, le Pouillé de Paris qui fut rédigé vers le

Chart. Ep. Par. Bibl. Reg. f. 22 et alia.

Hist. Eccl. Par. T. II, p. 295.

1. On voit par ce qui s'est passé dans le temps de l'origine de Saint Thomas du Louvre et de Saint Honoré, que de pieux laïques s'accordoient à fonder des Prebendes en diverses Eglises.

2. L'Abbé de Camps avoit conjecturé dans son troisiéme Cartulaire de Philippe-Auguste que cette Juiverie étoit vers les Halles.

même tems, faisant l'énumération des Eglises comprises dans l'Archiprêtré de Paris, et dont l'Evêque confere les Cures *pleno jure*, met pour premiere *de Donatione Episcopi, Ecclesia B. Mariæ Magdalenæ*. Par conséquent S. Nicolas n'est dans cette Eglise qu'un patron accessoire, et non pas le premier patron, comme on l'a cru.

A l'égard du titre d'Archiprêtre, il n'étoit pas encore attaché à cette Cure dans le commencement du XIII siécle, puisqu'en 1221 Gui, Curé de Saint Jacques de la Boucherie, l'étoit. Il y a apparence que ce titre étoit attribué alors à celui des Curés de la Cité ou du quartier de la ville du côté du Parisis que l'Evêque choisissoit. Quelques-uns disent que ce n'a été qu'en 1501 que cette Cure fut érigée en Archipresbyterale : cependant elle paroît comme telle dans un acte de 1232 aux Archives de Saint Magloire.

Chartul. minus S. Vict.

Piganiol.

Boëte Hermeré, n. 3.

Le portail et quelques arcades de la nef à gauche en entrant, semblent être de structure du XIV siécle; et lorsque le sol de la Cité fut élevé au point qu'il l'est, cette Eglise fut allongée et élargie de la longueur du chœur, et de la largeur des Chapelles dans le siécle suivant, comme l'indiquent les armoiries qu'on voit au dehors dans le haut de ces Chapelles qui regarde l'orient, dont quelques-unes sont de Mrs Arbalêtre. Un Gui Arbalêtre avoit eu sa maison rue des Marmouzets.

Sauval. T. III, p. 596.

Mais l'édifice que l'on élargit encore actuellement (1749) à cause de la réunion des Paroisses de Saint Christophe et de Ste Geneviéve qui vient d'être faite, outre celle de S. Symphorien, dite Saint Gilles, aura toujours quelques chose d'irregulier : c'est le sort des bâtimens construits à différentes reprises, et resserrés par plusieurs rues.

On conserve dans cette Eglise un morceau de reliques de Sainte Magdelene, qui fut mis dans un chef d'argent par Louis de Beaumont, Evêque de Paris, en 1491. Il y a aussi un ossement considerable de S. Symphorien, renfermé et soutenu par une grande et belle image d'argent de ce Saint Martyr. Cette relique vient de l'ancienne Eglise du nom du même Saint, de même que les tapisseries gothiques dont la nef est parée, lesquelles représentent la vie de S. Gilles, patron de la Paroisse de Saint Denis de la Chartre, qui fut transférée à cette Eglise de S. Symphorien, comme on a vu ci-dessus.

L'Eglise de la Magdelene est au nombre de celles où l'on a célébré les Heures Canoniales avec Grand-Messe tous les jours, suivant la fondation qu'en avoit faite par son testament Etienne Nyvert, Marchand de la rue S. Denis. Il y a aussi eu un autre établissement, selon lequel tous les vendredis de Carême on y célébroit l'Office du matin, comme le Vendredi-Saint; les Leçons,

Déclaration de 1548. *Tab. Spir. Ep.*

les Traits, la Passion, les Grandes Oraisons, l'Adoration de la Croix, etc. : ce qui n'a été aboli que sous M. le Cardinal de Noailles. Je ne fais aucun doute que cela n'eût été établi pour avoir occasion de demander à Dieu la conversion des Juifs par l'Oraison *pro perfidis Judæis*, dans le lieu même où cette nation avoit continué de louer Dieu le bandeau sur les yeux, pour me servir de l'expression de la Liturgie : mais c'est ce qu'on ne sçavoit point avant la découverte que j'ai faite ci-dessus de l'ancienne Synagogue, et qui auroit peut-être empêché la suppression de ces prieres, si on en avoit été informé.

Tab. Ep. in Spir. La Chapelle de S. Michel située en cette Eglise, est de la fondation de Marguerite Joly, veuve de Robert Turgis, sur des maisons et des terres. La date est de 1495.

Depuis l'Archiprêtre de la Magdelene qu'on trouve en 1232, on est longtems sans lui trouver de successeur. En 1420 mourut Gautier Alips, qui l'étoit, selon son épitaphe derriere le chœur de la Cathédrale de Nevers, où il est inhumé. Thomas Troussel, célebre Docteur, l'étoit en 1478. Jean le Vaire et Jean Saulay le furent ensuite quelque tems. Jean Emery, Chanoine de Notre-Dame, en 1495, et Seigneur de Viroflé ; il y a preuve qu'il fut aussi Archiprêtre de Saint Severin. Il mourut en 1517, et Jacques Merlin lui succéda le 17 Juin. Ce dernier est fort connu.

Le Pouillé écrit vers l'an 1450 marque sous l'article de cette Eglise, *Beneficiati ibidem XIV libr.* puis *Capella ibidem fundata per Gentianum de Paciaco* et ensuite deux Chapelles du titre de la Vierge. Il semble que ce terme *Beneficiati* se rapporte aux Prébendes que l'on avoit projetté d'y fonder vers l'an 1190, lorsque Pierre le Chantre écrivit sa Somme. Je croirois que ce fut le nombre de ces Bénéficiers qui engagea les Administrateurs de la Grande Confrerie des Bourgeois de Paris à la fixer en cette Eglise, soit qu'il eût circulé déjà en plusieurs autres, soit autrement. Si S. Nicolas est réputé l'un des patrons, cela peut venir de ce que d'abord on y auroit fait la Confrerie qui étoit *Chartul. Sorb., fol. 132.* appellée en 1245 *Confratria Mercatorum aquæ Parisiensium*, dont je trouve que Maître Hubert et Etienne Barbette étoient alors Procureurs ; ensuite cette Confrerie s'étant retirée ailleurs, la grande Confrerie des Bourgeois aura pris sa place. Ce que j'ai vu de plus ancien touchant cette Grande Confrerie, est la mention qui en est faite dans le testament d'un Chambellan du Roi, de *Hist. Eccl. Par. T. II, p. 295.* l'an 1205, lequel legue *Confratriæ Magnæ X solidos pro suo anniversario ;* ce qui s'entend de celle de Paris, à cause de ce qui précéde. Dès le tems de Saint Louis, elle avoit un Abbé qui en étoit le chef, et elle jouissoit d'une censive : on en juge par le procès qu'elle eut pour une maison au sujet de laquelle le

Cartulaire de l'Abbaye de Sainte Geneviéve contient un acte ainsi intitulé : *Arbitrium prolatum contra Fratres Magnæ Confratriæ Paris. à Magistro Guidone Presbytero S. Bartholomei Paris. Guillelmo Eleemosynario S. Genovefæ Paris. Auberto Presbytero S. Crucis procuratore Abbatis et Confratrum Magnæ Confratriæ* 1239. Il est aussi fait mention de la censive de la Grande Confrerie dans le Cartulaire de Sorbonne à l'an 1241, *Censiva Magnæ Confratriæ,* et à l'an 1263, *Censiva civium Parisiensium;* et c'est ce qui fait le gros revenu de cette Confrerie, à cause des maisons bâties dessus aux environs des Jacobins de la rue S. Jacques et ailleurs.

Chart. S. Gen. p. 248.

Chartul. Sorb. fol. 54 et 64.

Il y a quelque chose de vrai dans ce que Sauval assure touchant les différentes translations de cette Confrerie. Il est certain qu'en 1362 les Services pour les défunts Confreres se faisoient à Sainte Geneviéve dans la rue neuve Notre-Dame. Il y eut alors une difficulté, sçavoir si les offrandes des Confreres appartenoient au Curé de cette Eglise. Sauval a cru qu'il s'agissoit de la Chapelle inferieure de Sainte Geneviéve du Mont. Ce fut dans la même année 1362, que Charles, Regent de France, donna des lettres de confirmation de cette association de Confreres.

Reg. Parl. 7 Sept.

Tres. des Chart. Reg. 92. Piece 191.

La Reine Blanche est la premiere femme qui s'y fit inscrire. Le Roi Louis XI voulut aussi en être, et à son exemple plusieurs de sa Cour. La procession que font les Confreres un des jours de l'Octave de l'Assomption, est connue de tout Paris ; on y voit assister en étole tous les Prêtres qui en sont. Cette Confrerie est celle de Paris la plus chargée d'Anniversaires. Ces services que l'on acquittoit dans le siécle dernier d'Eglise en Eglise, se font maintenant toujours à la Magdelene. Il y a dans le Mercure de France du mois d'Août 1728, page 1886, un Memoire sur cette Confrerie, qui y est appellée *La Grande Confrerie de Notre-Dame aux Seigneurs, Prêtres et Bourgeois de Paris.* Je ne voi dans cette ville qu'une ou deux Confreries qui aient pu aller de pair avec celle-ci pour l'antiquité, sçavoir celle des personnes qui assistoient aux Matines de la Cathédrale, de laquelle j'ai dit un mot ci-dessus page 12, et la Confrerie des Drapiers, que j'ai trouvé établie au moins dès l'an 1229, dans un acte qui porte qu'elle devoit par an à l'Evêque de Paris la somme de vingt sols.

Chart. Maj. Ep. fol. 66.

A l'occasion de ces Confreries, il y auroit eu quelques recherches à faire sur certaines sociétés qui subsistoient à Paris au commencement du XIV siécle, sous le regne de Philippe le Bel. Il est fait mention dans les Registres du Parlement, 1307, de celles qui étoient appellées *Societas Bardorum* et *Societas de Burgo ;* et dans ceux de l'an 1312, on lit *Societas Caponum.* On disoit à Paris *Socius* ou *de societate Caponum; Domus societatis Caponum.*

Lunæ post Oct. Epiph.

Ven. post Annunt.

Voce Capus. Capo.

Si par cette derniere société on pouvoit entendre celle des Négocians Juifs, comme le Glossaire de Du Cange l'insinue d'après un article des Capitulaires de Charles le Chauve, cette petite observation peut paroître convenir assez au bout de l'article de l'Eglise de la Magdelene, où l'on vient de voir qu'il étoit d'usage de prier publiquement pour leur conversion en plusieurs jours particuliers.

Pour se représenter l'étendue actuelle de la Paroisse de la Magdelene, il faut, en partant du petit Châtelet, y comprendre d'abord le côté droit de la rue du Marché-palu, puis la rue neuve Notre-Dame en entier, la rue l'Evêque, les maisons du parvis Notre-Dame, la rue de S. Christophe, la rue des Trois-canettes. De la rue Cocatrix, elle n'a que deux maisons de chaque côté en y entrant par la rue des Trois-canettes, De plus, elle a la rue Perpignan en entier; la rue de la Licorne aussi en entier. De la rue des Marmouzets, en y entrant du côté de la rue de la vieille Draperie, elle a le côté droit jusqu'au coin de la rue Perpignan, et le côté gauche jusqu'à la maison qui fait le coin de la rue Saint Landry exclusivement. Cette paroisse a de plus le côté droit de la rue de la Lanterne en venant de l'Eglise; toute la rue du Haut-moulin, celle de Glatigni jusqu'à la riviere quant au côté gauche, et quant au côté droit jusqu'au premier coin.

Dans la rue de la Juiverie, en sortant de l'Eglise de la Magdelene, elle a le côté gauche jusqu'à la rue neuve Notre-Dame, excepté trois maisons de ladite rue de la Juiverie, qui sont la troisiéme, quatriéme et cinquiéme après la rue S. Christophe, lesquelles sont de Saint Germain le vieux. De l'autre côté de la rue de la Juiverie, elle a les cinq ou six dernieres maisons les plus voisines de la rue de la vieille Draperie; puis elle a les maisons depuis la rue de Gervais-Laurent jusqu'à la rue de la Pelleterie, et celles de toutes les cours de l'enclos du Prieuré de Saint Denis de la Chartre. Enfin, elle a encore une ou deux maisons en la rue aux Feves dans le côté adossé à la rue de la Juiverie, par le bout qui approche de Sainte Croix, et les maisons du Pont N. D. à droite jusqu'au milieu de ce pont.

L'HOPITAL DES ENFANS TROUVÉS est sur la Paroisse de la Magdelene, depuis l'extinction de celle de S. Christophe.

EGLISE DE SAINTE MARINE

Il est difficile de concevoir la raison pour laquelle on a érigé la Paroisse du nom de cette Sainte si près de l'Eglise de Saint Pierre aux Bœufs. Mais en faisant réflexion qu'anciennement il

n'étoit pas rare de voir des riches Habitans construire chez eux de petites Chapelles pour leur dévotion, et que quelque Venitien a pû faire sa demeure en ce quartier-là, vu qu'il y avoit ci-devant une rue dite *la Rue de Venise,* je croi que cela suffit pour conjecturer que c'est ce qui a déterminé à bâtir une Chapelle sous le nom de Sainte Marine, d'autant que le corps de cette Sainte fut apporté de la Grece à Venise vers l'an 1200, et que, suivant M. Baillet parlant d'après du Saussay, on croit posséder à Sainte Marine de Paris depuis long-tems des reliques de cette Sainte. Vie des Saints, 17 Juillet.

Cette Chapelle étoit érigée en Cure dès le regne de Philippe-Auguste, puisque dès l'an 1214 on trouve l'amortissement que le Prieur de Saint Eloy accorda au Curé pour une maison dont il avoit fait son Presbytere, à la charge du cens et de cinq sols à l'installation de chaque nouveau Curé. *Tab. Ep. in Spir. Invent. fol. 187.* Aussi est-elle au Pouillé du XIII siécle, et on en connoît un Curé de l'an 1228. Elle est à la collation pure et simple de l'Archevêque. C'étoit la seule des anciennes Cures de la Cité qui fût dans ce cas, parce que toutes les autres étoient sur le territoire de quelque Abbaye, Chapitre ou Prieuré. C'est sans doute pour cette raison que les Evêques de Paris, dans le tems où la Cathédrale cessa d'être la Paroisse de toute la Cité, l'assignerent pour Paroisse aux officiers et domestiques de leur maison, quoiqu'elle fût plus éloignée de leur Palais Episcopal que quelques autres. Anciennement le Curé avoit *sa pitance* à l'Evêché, pour me servir des termes d'une Enquête de l'an 1495 : mais aussi il étoit chargé de confesser les prisonniers des prisons Episcopales. Il fait encore dans cette Eglise les mariages qui sont ordonnés par l'Officialité.

Le bâtiment de cette petite Eglise, quoique très petit, est plus grand qu'il n'a été originairement. Il paroît avoir été refait il y a trois cens ans ou environ. Il faut que le sol de la rue ait été fort élevé en ce lieu, puisqu'on descend quatre ou cinq marches en entrant dans cette Eglise. On voit dans le chœur la tombe de Jean Hurault, Président en la Cour des Aydes, décédé en 1505, et de sa femme, Guillette de Guéteville. François Miron, Lieutenant Civil, mort en 1609, y est aussi inhumé.

Cette Paroisse n'est composée que d'environ vingt maisons, comprises dans le quarré qui commence à l'Eglise, et qui tourne à droite à la rue de Saint Pierre aux Bœufs, ensuite encore à droite à ce coin de la rue des Marmouzets, et va se terminer à la porte du cloître du Chapitre de Notre-Dame. Elle a aussi toutes les maisons comprises dans la premiere Cour de l'Archevêché.

CHAPITRE DOUZIÉME

DE LA SAINTE-CHAPELLE DU PALAIS

Cette Eglise séculiere n'ayant de rapport avec aucune autre Eglise de Paris, de même qu'aucune ne dépend d'elle, je l'ai regardée comme isolée, et lui ai destiné un Chapitre séparé.

Plusieurs Auteurs ont déja traité de cette Sainte-Chapelle d'après les Mémoires laissés par trois Chanoines de cette Eglise, sçavoir Jean Mortis, Gilles Dongois, et Charles du Tronchay. C'est pourquoi il me suffira de faire observer qu'elle est la troisiéme bâtie par nos Rois dans ce quartier de la Cité de Paris, Saint Barthelemi ayant été la premiere, bâtie selon les apparences, sous la premiere race, Saint Nicolas, la seconde, construite par le Roi Robert deux cens ans avant S. Louis. Il n'est pas certain que ee saint Roi ait fait bâtir la Sainte-Chapelle à la même place où étoit cette Chapelle de S. Nicolas, de même qu'il ne l'est pas non plus que le Roi Robert eût fait construire celle de Saint Nicolas à la place de Saint Barthelemi. Il est à présumer que ces deux Rois si pieux et si dévots n'auront pas ôté une Eglise d'un endroit sans la rebâtir dans un autre. Aussi l'Office de S. Nicolas s'acquitte-t-il à l'autel situé dans la grande Salle où pouvoit être l'Eglise de son nom. Quoiqu'il en soit, lorsque la Sainte-Chapelle a été bâtie, il y avoit plus de cent ans que l'Eglise de Saint Barthelemi étoit érigée en Paroisse, dont le territoire renfermoit les lieux que l'on a depuis fait servir pour la construction d'autres Eglises ou Chapelles, et des différentes salles du Palais, dont la clôture, du côté de la rue où est Saint Barthelemi, ne paroît être que d'environ l'an 1300.

On ne peut rien ajouter aux éloges que tous les écrivains ont donné à la bâtisse de la Sainte Chapelle, comme à l'un des édifices les plus hardis qu'il y ait en Europe pour la délicatesse, et des mieux entendus pour la variété dans le peu d'étendue qu'il a. L'édifice de dessous qui est plus large, et qu'on appelle la Basse Sainte Chapelle, n'a pour supporter le poids de la haute que de petites colomnes très-peu éloignées des murs. Les tombes qui en forment le pavé, sont presque toutes de Dignitaires ou Chanoines du lieu, couvertes d'épitaphes qui sont du XIV et XV siécles. Il y en a une d'un Prêtre de la maison de Mellot, *De Melloto jacet hic*, lequel au lieu d'un calice tient de ses deux mains un reliquaire ou phylactere sacré en forme de pyramide gothique. Ce

qu'on dit de l'Image de la sainte Vierge qui est à la porte, et dont la tête est penchée, sçavoir que Scot ayant fait sa priere devant cette image dans le tems qu'il alloit disputer pour soutenir l'immaculée Conception, la statue baissa la tête, est une histoire faite à plaisir. Cette image a été taillée suivant le goût particulier du Sculpteur et il en reste ailleurs de toutes semblables. L'Architecte du bâtiment de cette Chapelle a été Pierre de Montreuil, le même qui a bâti la belle Chapelle de N. D. du cloître de Saint Germain des Prez et autres. La dédicace en fut faite le 26 Avril 1248, par Philippe Berruyer, Archevêque de Bourges, en l'honneur de la Sainte Vierge. C'est le lieu où Nicolas Boileau Despreaux a eu sa sépulture, l'an 1711. Du Breul qui a écrit si au long sur la Sainte Chapelle, n'étoit pas apparemment jamais entré dans cette Chapelle inferieure; il y auroit vu, dès l'entrée, la tombe de Jean Mortis, Conseiller au Parlement, Chantre de la Sainte-Chapelle, qui lui auroit appris que cet écrivain dont il a transcrit l'ouvrage, n'est pas inhumé aux Celestins, mais dans ce lieu, et qu'il mourut en l'an 1484, au mois de Mai.

La Sainte Chapelle, à laquelle on monte par 44 degrez, a un portail, au haut duquel, suivant l'usage du XII et du XIII siécle, est représenté le jugement dernier; au pilier qui sépare les deux battans de la porte est une statue de J. C. bénissant de la droite, et tenant un globe de la gauche, faite presque à l'instar de celle de la Cathédrale, sinon que celle-ci tient un livre au lieu d'un globe. Les Prophetes sont sculptés dans le support comme à Notre-Dame. On y voit de côté et d'autres des hiéroglyphes, suivant la coutume de ce tems-là, et quelques traits de l'Histoire sainte, comme celle de Jonas. On voit dans le bas la fleur de lis entremêlée avec les armes de Castille, par allusion à Blanche, mere du fondateur. Les vitrages de cette Eglise sont l'étonnement de tous les spectateurs : ils sont tous du tems même de la construction, excepté celui qui est au-dessus de la porte, lequel représente les visions de l'Apocalypse, et qui ne paroît gueres avoir que deux à trois cens ans.

On sçait que cette Eglise est dépositaire des Reliques qui doivent être les plus précieuses aux Chrétiens, sçavoir de quelques instrumens de la Passion de Notre-Seigneur. Il y a dans la nef un tableau qui met au fait de la maniere dont S. Louis eut ces Reliques, et l'histoire en est rapportée par plusieurs Historiens de son siécle. Elles y furent reçues le 30 Septembre 1247, dans le tems qu'on finissoit l'édifice. Delà vint la coutume que nos Rois avoient de montrer eux-mêmes la vraie Croix au peuple en certains jours de l'année ; Charles V le faisoit le jour du Vendredi-Saint, ce qui fut aussi observé en 1423 par le Duc de Beth-

Sauval. T. II, p. 645.

Vie de Ch. V, par Christ. de Pisan. ford pour le Roi d'Angleterre, par ordre du Parlement. D'autres Rois le firent le matin du 30 Septembre, jour de la Fête des Reliques de cette Eglise. Les Chanoines l'ont depuis montrée alternativement tous les Vendredis de Carême. On y honoroit aussi du sang sorti d'une image de Jésus-Christ que l'on voyait en Orient.

Man. S. Genov. Vie de Ch. Saveuse, p. 147.

Quant aux reliques des Saints, la principale est la tête de Saint Louis, apportée de l'Abbaye de Saint Denis en 1306, un bras de Saint Leger, en chair et en os, dont le reliquaire a été donné en 1368, par le Roi Charles V; quelques fragmens des os de S. Martin, et, suivant l'Inventaire dressé en 1335, il y a pareillement des reliques de Saint Germain, Evêque d'Auxerre, lequel, aujourd'hui, y est mis en oubli. Il y a aussi plusieurs autres Reliquaires, venant du même Charles V, entr'autres un de S. Exupere de Bayeux, Patron de l'Eglise Royale de Corbeil. On apprend par des Lettres du Roi Charles IV, de l'an 1322, qu'aux quatre Fêtes annuelles on transportoit les anciennes reliques où le Roi étoit, pourvu que ce ne fût pas au delà de trente-quatre lieues de Paris. C'étoient les Freres et Sœurs de l'Hôtel-Dieu de Paris qui les menoient, sur des chevaux du Roi, conduits par quatre valets.

Parv. Reg. Thes. Chart.

Spicil. T. VII, p. 241.

On voit encore au thrésor un livre des Evangiles, écrit en lettres d'or, caractere du XI siécle ou de la fin du X, où les figures des quatre Evangelistes sont très-grossieres; quelques livres manuscrits à l'usage de Paris, comme un Evangelier du XIII siécle, un Missel, où l'on a raturé (ainsi que dans ceux du chœur), le chant de Paris pour en mettre un autre très-dur, surtout à la Préface, au Pater et à certains endroits de la Passion. Il paroît, par les Saints dont Charles V souhaitoit qu'on fît l'Office à la Chapelle de Vincennes, à l'exemple de celle du Palais, que le Calendrier qu'on suivoit à la Sainte-Chapelle étoit celui de Paris, dont d'autres Saintes-Chapelles du Royaume ont adopté les livres sans blesser leur exemption. Ce n'est que dans le siécle dernier que la Sainte-Chapelle de Paris a commencé à se servir des livres qu'on qualifie de Romains, quoique le chant en soit différent de celui que l'on chante à Rome.

La figure qui termine le bâton du Chantre, attire l'attention des curieux d'antiquités profanes, aussi-bien qu'une agathe-onix de figure ovale, longue d'environ un pied, dont le haut représente l'apothéose de l'Empereur Auguste, et le reste, d'autres figures, dont l'explication a donné beaucoup d'exercice.

La Dédicace de cette Chapelle superieure fut faite le même jour et la même année que celle de la basse Chapelle, par Odon, Evêque de Tusculum, Légat du saint Siége, sous le titre de la

Couronne d'épines et de la Ste Croix. On ne dit point pour quelle raison il fut besoin de consacrer de nouveau en 1524 le grand autel de cette Chapelle. L'Evêque de Megare fit la cérémonie, avec la permission de François de Poncher, Evêque de Paris, du 13 Mars. La même année, le Clergé de cette Chapelle vint en procession à Notre-Dame, où Pierre Filhol, Archevêque d'Aix, officia pontificalement, en déclarant qu'il n'entendoit préjudicier ni à l'Evêque de Paris, ni au Chapitre. Quatre ans auparavant, la Cathédrale étoit venue en procession à cette même Sainte-Chapelle, afin de prier pour la conservation du Roi, et l'Evêque y avoit officié. Ces Processions en cette Eglise n'étoient pas extrêmement rares alors. Le même Evêque Diocesain y célébra le Dimanche, 2 Décembre 1528, y sacra Pierre Palmier, Archevêque de Vienne, et lui donna le pallium, en présence de Jacques Du Molin, Chantre de la même Sainte-Chapelle, et autres. Dix ans après, le Clergé du même lieu, voulant remercier Dieu au sujet de la paix prochaine, vint à Notre-Dame avec la vraie Croix.

Reg. Ep.

Ibid. 14 Oct.

Reg. Parl. 15 Oct. 1521.

Reg. Ep.

Reg. Parl. 27 Jul.

Dans les origines de la fondation de cette Eglise, il n'étoit point mention de Chanoines ni de Trésorier, mais seulement de Chapelains, dont le premier fut un nommé Mathieu, lequel auparavant jouissoit de la Chapelle de Saint Nicolas : il fut qualifié *Maître Chapelain;* Gregoire de Meulant, son successeur, fut dit en 1265, Maître Gouverneur de la Sainte-Chapelle de Paris ; mais depuis il fut qualifié d'Archichapelain ou de Trésorier. Les plus célebres de ces Trésoriers par leur science ou par les dignités auxquelles ils furent élevés, sont Pierre d'Ailly, qui devint Cardinal, et mourut sous Charles VI ; Pierre Bechebien, Médecin de Charles VII, fait Evêque de Chartres ; Robert Cenal, auteur de quelques ouvrages, mort Evêque d'Avranches, en 1560, depuis lequel il y en a eu dix ou douze qui ont été promus à l'Episcopat. Personne n'ignore que cette Dignité de la Sainte-Chapelle a le droit de la mître et de l'anneau. Le Chantre ne fut établi qu'en 1319, par le Roi Philippe le Long. Le Trésorier avoit dès-lors une jurisdiction qui est confirmée par une Bulle de Jean XXII, en 1320. Charles V, en vertu de Lettres de l'an 1371, fit changer en gris le noir des aumusses que les Chanoines portoient encore alors sur la tête. En 1566, Charles IX avoit fait à ce Chapitre le don de la Regale des Evêchez du Royaume, par Lettres du 20 Fevrier.

Felib. Hist. de Paris.

Reg. Ep. Par. Spir. fol. 107, n. 6.

On peut voir dans le Glossaire de Du Cange, l'usage où l'on étoit en cette Eglise, comme dans les Cathédrales, d'attacher au cierge Pascal une Table chronologique de diverses époques, sans oublier celle de l'année de l'Episcopat de l'Evêque Diocésain. Ce fragment curieux et très-détaillé, qui est de l'année 1327, finit par cet article :

Gloss. Cang. voce Cereus *ex Reg. Cam. Comput.*

Annus Episcopatus Hugonis Paris. Episcopi II.

Il s'agissoit de Hugues de Besançon.

A l'égard des Offices de S. Louis, célébrés en la Sainte-Chapelle par d'autres que par les Chanoines, les Registres des Chartres et Comptes de l'an 1306, font voir que ce fut alors que Philippe le Bel établit les Hermites de S. Augustin pour ses Chapelains, le jour de la Translation du chef de S. Louis, dans l'Octave de l'Ascension, chargeant le Trésorier et les Chanoines, de leur payer à chacun neuf deniers pour les premieres Vêpres, et dix-huit pour le service du jour. Trois ans après, le même Prince étant à Saint Denis, au mois d'Octobre, manda aux Gens de ses Comptes de faire donner la pitance à soixante Freres Mineurs et autant de Freres Prêcheurs, qui viendroient tous les ans en la Sainte-Chapelle, et y célébreroient les Vêpres la veille de S. Louis, 24 Août, et l'Office le lendemain. C'est tout ce que j'en ai pu trouver.

Reg. du Tr. des Ch. 41. Piece 54.

Ibid.

CHAPITRE TREIZIÉME

ET DERNIER

Pour servir de Supplément au premier Chapitre de cette premiere Partie

SUR UNE NOUVELLE EGLISE PAROISSIALE
DU TERRITOIRE DE NOTRE-DAME DE PARIS, QUI EST

SAINT LOUIS EN L'ISLE

L'Isle de Notre-Dame, qui forme aujourd'hui une Paroisse de Paris, a été inhabitée jusques vers le dernier siécle. On voit qu'avant le neuviéme siécle elle avoit appartenu à l'Eglise Cathédrale de cette ville; mais le Comte de Paris s'en étoit emparé : ensorte qu'elle étoit entierement à son usage, lorsqu'Enée, Evêque de la même ville, obtint l'an 867 qu'elle fût restituée à son Eglise. Le profit qui en revint, tant à l'Evêque qu'au Chapitre, fut fort modique, puisqu'encore en l'an 1335, elle ne servoit qu'au blanchissage des toiles, dont l'émolument appartenoit à l'Evêque et aux Chanoines. En 1432 et 1496, cette Isle étoit encore composée de deux parties, dont l'une étoit appellée l'Isle aux Vaches, et l'autre l'Isle tranchée, et l'on continuoit d'y blanchir les toiles au profit de l'Evêque, etc. Enfin, vers le commencement du XVII siécle, on y construisit une Chapelle. Les Chanoines de

Baluz Capitul. T. II, col. 1484.

Notre-Dame s'opposerent à ce qu'on y bâtît, de crainte que cela n'ôtât les vues de leurs maisons Canoniales. Les habitans qui s'y trouvoient multipliés l'an 1623 jusqu'au nombre de deux cens, tant propriétaires que domiciliés, augmenterent la Chapelle; ensorte qu'elle avoit douze toises de longueur sur sept de large ; *Reg. Archiep.* ensuite, ils obtinrent, le 14 Avril, de l'Archevêque, que Louis Guyard, Prêtre d'Avignon et Protonotaire, fût commis à la desserte, et y fît les fonctions de Curé. Elle avoit alors pour toute décoration un tableau qui représentoit S. Louis et Sainte Cécile. Ce premier tableau n'en détermina cependant point le titre : car dès le 14 Juillet suivant elle fut érigée en Paroisse sous celui de Notre-Dame de l'Isle, du consentement des Curés de Saint Gervais, de Saint Paul, Saint Jean le Rond, et Saint Nicolas du Chardonnet, qui confinoient de tous les côtés, et *Tab. Archiep.* le desservant devint le premier Curé.

En 1634, le Chapitre de Paris consentit que l'on bâtit en cette Isle, parce qu'il y eut alors des particuliers qui, afin d'embellir la ville, avoient traité avec le Roi, pour en revêtir et rehausser le terrain, et les Chanoines furent maintenus dans la possession *Ibid.* de la Justice.

Il y eut en 1646 des contestations entre le Curé, que l'on qualifioit dès-lors de Saint Louis en l'Isle, et le Curé de Saint Paul, touchant les droits Curiaux sur un bout du Pont-Marie. En attendant la décision, le Curé de Saint Gervais fut *Ibid.* commis pour l'administration des Sacremens dans les maisons contestées.

Le 14 Mai 1652, le Chancelier Seguier et le Surintendant des Finances, Commissaires de la part du Roi, acheterent du Chapitre pour Sa Majesté le fond et la superficie de toute l'Isle, et le Chapitre stipula que la nomination du Curé lui appartiendroit, vu qu'il avoit donné le fond où la Chapelle étoit, lequel avec le cimetiere consistoit en 200 toises, ou à peu près.

L'Eglise bâtie depuis a été commencée sur le même terrain, *Tab. Archiep.* en 1664. L'Archevêque, M. de Harlay, en disputa la nomination au Chapitre ; mais le 22 Juillet 1693, il se désista de la prétention par un Concordat. *Reg. Archiep.*

Il y avoit en 1697, sur cette Paroisse, une Communauté dîte de S. Raphael, où l'Archevêque permit d'avoir une Chapelle. On ne sçait à quel endroit elle étoit.

Le Poëte Quinaut, et Antoine Vyon d'Hérouval, Auditeur des Comptes, sont deux hommes célébres qui ont été inhumés à Saint Louis en 1688 et 1689. On y découvrit le 12 Juillet 1701 dans la terre un corps revêtu d'une aube, et qui avoit conservé *Mercure* son intégrité. C'étoit celui de Jean Raulet, Prêtre Chanoine de *Août 1701.*

Brienon-l'Archevêque au Diocése de Sens, natif de cette Paroisse de Saint Louis, mort Aumônier de M. Bochard de Sarron, le 29 Novembre 1689, âgé de 32 ans. M. le Cardinal de Noailles le fit enterrer dans un autre endroit.

Cette Paroisse comprend toute l'Isle, mais elle a outre cela toutes les maisons du Pont-Marie, et celles qui font le retour de ce Pont vis-à-vis le Quai des Ormes.

Dans le Synode, le Curé est nommé après tous ceux de l'Archiprêtré de Saint Severin.





SECONDE PARTIE

DES EGLISES DE PARIS DONT LE TERRITOIRE A PRIMITIVEMENT ÉTÉ OCCUPÉ PAR UNE MAISON MONASTIQUE OU LUI A APPARTENU AU MOINS EN PARTIE

QUI SONT :

Le Monastere dit l'Eglise de Saint Pierre et Saint Paul, et depuis de Sainte Geneviéve.
Le Monastere dit l'Abbaye de Sainte Croix et Saint Vincent, et depuis de Saint Germain des Prez.
Le Monastere de Saint Laurent, depuis reduit en Eglise Paroissiale.
Le Monastere de Saint Martial, dit depuis de Saint Eloy, et qui étoit de Filles.
Le Monastere auquel a succédé l'Eglise et l'Abbaye de Saint Victor.

Sur lesquels cinq Monasteres on peut observer en général :

1° Qu'il y en a eu quatre bâtis hors de la Cité, et que quoique Paris se soit fort aggrandi, de ces quatre il n'y en a eu qu'un seul qui, par la suite, s'est trouve renfermé dans l'enceinte bâtie par Philippe-Auguste, qui est le premier dont nous allons parler: les autres sont restez dans ce qu'on appelle encore à present les Faubourgs.

2° Que le quatriéme Monastere peut avoir été dans la Cité, parce que dans les anciens temps les fondateurs les plus prudens évitoient d'exposer ces Maisons aux accidens qui pouvoient arriver dans les temps de guerres et d'incursions. On en a l'exemple dans le Monastere bâti à Arles par Saint Cesaire.

3° Que celui qui est compté ici pour cinquiéme Monastere devroit avoir le premier rang en antiquité, si ce qu'a conjecturé un sçavant décédé en 1752 étoit vrai, que Victorin, Evêque de Paris, auroit été inhumé dans le champ qui étoit en ce lieu vers l'an 350, et que des solitaires s'y étant établis, auroient donné occasion au nom de *Cella Victorini.*

CHAPITRE PREMIER

DU MONASTERE

DIT

L'EGLISE DE SAINT PIERRE ET SAINT PAUL

ET DEPUIS

DE SAINTE GENEVIÉVE

Et de celles qui lui ont appartenu ou qui en dépendent encore; sçavoir Sainte Geneviéve la petite, surnommée des Ardens; celles de Saint Etienne du Mont et de Saint Medard.

QUAND même on pourroit faire quelque fond sur les Ecrivains qui assurent que la Montagne où est située cette Eglise a été appellée autrefois *Mons Leucotitius,* ce nom ne nous indiqueroit point d'autre étymologie que celle de la Ville Capitale des Parisiens qui a été appellée *Leucotetia* par quelques anciens auteurs, terme dont *Leutetia* et *Lutetia* seroient une simple abbreviation. Mais, sans m'autoriser de ces foibles garants, dont quelques uns, après avoir alteré l'expression de *Leucotitius* en celle de *Locutitius,* ont gravement avancé que la montagne avoit eu ce dernier nom à cause que Clovis y auroit eu un Palais où il donnoit ses Audiences, je me borne à ce que j'ai trouvé de plus certain sur l'origine de l'Eglise qui y a été construite.

Le sommet de cette montagne avoit été choisi pour être l'un des Cimetieres des habitans de la ville de Paris, et, suivant l'ancien usage, il étoit placé entre deux chemins publics, dont l'un sortant de Lutece par le petit-Pont rendoit à Orléans, l'ancienne Cité Romaine sur la Loire; c'étoit même une de ces levées formées par les Romains et à l'usage de leurs troupes. L'autre étoit l'une des routes pour aller à Sens. Il y avoit sur le même sommet une partie du terrain destinée pour la conservation des cendres provenant des corps morts des Payens, et par la suite une autre pour la sépulture des Chrétiens. On ne peut douter de sa premiere destination pour les Payens, en voyant la description du cercueil de marbre blanc qui y fut trouvé vers l'an 1620, dont l'extérieur étoit orné de plusieurs figures du Paganisme, d'environ la fin du

III siécle, à en juger par ce que Bergier en rapporte. Cela se trouve encore confirmé par les découvertes que l'on fit environ vingt ou trente ans après, derriere le Sanctuaire ou chevet de Saint Etienne des Grez, de petites caisses de briques et ciment, où l'on trouva des cendres et des medailles d'or et d'argent; ces cendres désignent les restes d'un bucher et par conséquent le temps du Paganisme.

Hist. des grands chemins, L. II, ch. XXXVII.

Sauval. T. II, p. 336.

Comme Prudence, Evêque de Paris, prédécesseur de Saint Marcel, fut inhumé sur cette montagne entre le milieu et la fin IV siécle de J. C., on est assez bien fondé à juger que d'autres Evêques de cette ville, ses prédécesseurs, et quelques-uns des successeurs de S. Marcel y avoient aussi eu leur sépulture, d'autant que l'on ne connoît pas d'autre Cimetiere de Lutece plus ancien que cette montagne: car alors, ainsi que l'enseignent les monumens de plusieurs autres villes, les Evêques, les Senateurs des villes étoient portés comme les autres au Cimetiere public, ayant seulement un quartier différent, et, suivant la réputation de sainteté des personnes, on dressoit un Oratoire ou un petit couvert sur le lieu de leur sépulture.

Clovis, ayant embrassé le Christianisme, fit bâtir, à la persuasion de Clotilde, son épouse, dans la partie de cette montagne qui est proche de sa pente vers l'orient, une Basilique sous le titre de S. Pierre et de S. Paul, quelques années avant sa mort arrivée en 511. Après l'avoir dotée en partie de biens qui avoient appartenu aux anciens Prêtres du Paganisme, il y reçut la sépulture, non seulement à cause qu'il en étoit fondateur, mais encore parce qu'on n'inhumoit point encore dans les Cités quoiqu'il y eût une Eglise, comme dans la Cité de Paris où étoit déslors la Cathedrale. Sainte Geneviéve qui mourut quelques années après Clovis, y fut aussi inhumée par la même raison, aussi-bien que Ste Alde, l'une de ses compagnes. Le corps de Ste Clotilde, veuve de Clovis, ayant été apporté de Tours à Paris, y fut pareillement enterré proche celui de ce Roy, un peu après l'an 537. Gregoire de Tours dit que ce fut *in Sacrario basilicæ*, c'est-à-dire dans le Sanctuaire où Clovis avoit été inhumé le premier, attendu que c'étoit l'endroit par où l'on avoit commencé l'édifice, lequel ne fut achevé qu'après son décès, par la Reine Clotilde. Cette même Reine avoit aussi fait inhumer dans la même Basilique dès l'an 524, Theodevalde et Gonthaire ses petits-fils, issus de Clodomire, lorsqu'ils eurent été massacrés, l'un âgé de dix ans, l'autre de sept; et quelques années après Childebert, Roy de Paris, y fit inhumer sa sœur Clotilde, décédée sur la route d'Espagne en France. Depuis l'Evêque Prudence qui y avoit été enterré, nous ne trouvons que S. Ceraune qui sûrement y fut inhumé plus de deux cens ans après.

Chart. Caroli Reg. in dipl. Hug. Cap.

Greg. Tur. Hist. l. IV, c. I.

Ibid., lib. III, c. XVIII.

Ibid., c. X.

Plusieurs Conciles ont été tenus en cette Eglise, sçavoir

Greg. Tur. Hist. l. V, c. xix. en 573, 577 et 615. Le plus fameux est celui de l'an 577 sur l'affaire de Prétextat, Evêque de Roüen et où ce Prelat comparut. Gregoire de Tours parle même du lieu appellé *Secretarium,* qui signifie le Trésor ou la Sacristie dans lequel les Evêques tinrent quelques séances. Il paroît aussi que la même Eglise servoit dès lors de refuge ou d'azyle aux Seigneurs qui se sentoient criminels. *Ibid., c. xlix.* Ce fut là que Leudaste, Comte de Tours, convaincu d'impostures criantes dans le Concile tenu à *Brennacum,* entre Soissons et Paris (j'ai prouvé que c'est Bergni), se retira au moment qu'il sçut que son crime étoit découvert. S. Oüen parle aussi dans la vie de Saint *Vita S. Elig. liv. II, c. xvii.* Eloy de la Basilique de S. Pierre située, dit-il, au Faubourg de Paris, proche laquelle demeuroit un Saint homme, grand ami de S. Eloy, dont j'aurai occasion de parler cy-après. Cette Eglise *Vita S. Gen. antiq. in fine.* étoit dès le tems de l'Auteur de la vie de Sainte Geneviéve ornée d'un triple portique où étoient simplement peintes les Histoires des Patriarches, des Prophetes, des Martyrs et des Confesseurs. La sculpture n'a été employée pour ces sortes de représentations que bien plus tard, et lorsqu'en élargissant les Eglises, on en a pareillement élargi et haussé les portiques. Enfin la même Eglise est mentionnée la premiere dans les legs que la Dame Ermentrude *Diplom. Chartæ, epist. T. I, p. 255.* fit aux Basiliques de Paris par son testament d'environ 710. En voici l'article : *Baselicis constitutis Parisius, id est Baselicæ S. Petri, urcio argenteo, valente soledus duodece, et fibla aurea gemmata .....manto dari constituo.*

Les sçavans ont hésité long-tems sur la qualification de ceux qui desservoient cette Eglise, sçavoir si c'étoit une partie du Clergé séculier de Paris, ou une Communauté Monastique. Ils conviennent assez maintenant, que ce fut originairement une maison de Moines, de même qu'il y en avoit déja proche d'autres villes, mais non pas sur ce que Gregoire de Tours l'a qualifié du nom de *Basilica,* puisque, si cela suffisoit, il faudroit reconnoître des Moines par tout : ce n'est pas non plus parce qu'on trouve *Gall. Chr. T. VII, p. 703.* quelques Abbés qui ont vécu avant le tems des Normans, puisqu'il est prouvé que dans les Eglises de Prêtres séculiers on donnoit le nom d'Abbé à celui qui en étoit le premier ; mais parce que l'auteur de la vie de la Reine Ste Bathilde qui vivoit comme elle au VII siécle, cent cinquante ans après Clovis I, assure que la Reine Clotilde bâtit la Basilique de S. Pierre pour y faire observer la Religion de l'Ordre Monastique. Si donc on vit aux VI, VII et VIII siécles quelques maisons bâties aux environs de ce Monastere, il faut croire que les Ecclésiastiques qui veilloient sur le spirituel des habitans de ces lieux, furent ceux de la Basilique de S. Julien qui étoit dans la plaine, proche le Petit-Pont.

Sainte Geneviéve étant la plus célébre entre les Saints inhumés en cette Basilique, et y faisant beaucoup de miracles, principalement sur les malades atteints des fiévres, suivant le témoignage de Gregoire de Tours, Saint Eloy qui n'étoit encore qu'orféfvre vers l'an 635, employa l'industrie de son art pour la décoration du sépulcre de cette Sainte, qui de son temps n'étoit encore couvert que de bois, et il l'orna de rainseaux d'or et d'argent, c'est-à-dire le petit édifice qui étoit au-dessus du tombeau; car c'est ainsi qu'il faut traduire après l'Abbé Chastelain le texte de S. Oüen, et ne pas dire, comme M. Baillet, qu'il fit une châsse pour cette Sainte, comme s'il étoit vray qu'on l'eut alors deterrée ou tirée du tombeau.

Lib. de Glor. Conf. cap. XCI.

Martyrol. Univ. Bimestre, p. 59.

Le IX siécle est l'époque de plusieurs changemens arrivés dans la Basilique de Saint Pierre, autrement dite alors l'Eglise des SS. Apôtres. Dès l'an 811, on la trouve appellée du nom de *Sainte Geneviéve* dans l'acte d'une donation faite à la Cathédrale de Paris. S. Ansegise, Abbé de Fontenelle, décédé en 831, spécifie dans son testament, qu'il legue *ad S. Genovefam Parisius libras duas.* En 856, l'élection d'Enée pour Evêque de Paris est déclarée faite par le Clergé de la Mere Eglise de Paris, qui étoit la Cathédrale, par les Abbayes séculieres attachées à son corps, et par ceux qu'on appelloit alors *Fratres Cœnobii S. Dionysii et S. Germani et beatæ Genovefæ ac Fossatensis.* Néanmoins le nom de S. Pierre ne fut pas pour cela mis en oubli. Prudence, Evêque de Troyes, rapportant à l'an 857 les incendies commis par les Normans à Paris, et y comprenant l'Eglise de Sainte Geneviéve, s'exprime ainsi: *Basilicam beati Petri et S. Genovefæ incendunt:* quelquefois même encore depuis on l'appella du nom seul de Saint Pierre, mais rarement.

Hist. Eccl. Par. T. I, p. 304.

Spicil. in fol. T. II, p. 282.

Hist. Eccl. Par. T. I, p. 418.

Duchêne T. III, p. 209.

La fuite que les Religieux de Sainte Geneviéve furent obligés de prendre pour se mettre à couvert des insultes des Normans, occasionna l'ouverture du tombeau de la Sainte, après qu'on eut ôté de dessus les décorations d'orfevrerie faites par S. Eloy deux cens ans auparavant. Ce fut donc vers l'an 845, que les ossemens de Sainte Geneviéve furent mis pour la premiere fois dans une caisse, afin d'être transportés dans les Terres de l'Abbaye, et y être cachés. Après le calme on les rapportoit; et aux premiers bruits du retour des Normans, on les transferoit en lieu de sûreté. L'Eglise et le Monastere ayant été presque réduits en cendres, et plusieurs Religieux étant décédés dans le tems des différentes transmigrations, la régularité se trouva entierement affoiblie; desorte que l'on jugea à propos d'y établir des Chanoines séculiers, ainsi qu'il y en avoit eu autrefois en d'autres Eglises soumises à la Cathédrale. Ce changement ne dut pas tarder de

Gall. Chr. T. VII, Instrum. col. 219.

beaucoup après la fin des guerres des Normans, puisque le Roi Robert marque dans son Diplome concernant ce lieu, que l'Ordre Clérical y avoit été depuis un tems déja reculé, *locus sub Clericalis Ordinis regimine à primordio fuerat traditus*. En effet, si cette expression *à primordio* ne signifie pas ici, que dès le regne de Clovis I on y avoit mis des Clercs (ce qui iroit à détruire l'opinion de l'établissement primitif des Moines en cette Eglise), on ne peut pas lui donner un autre sens, que celui de dire qu'il y avoit déja plus d'un siécle que les Prêtres séculiers la desservoient: et quoiqu'il soit certain que cette Eglise avoit un Clergé de cette espece, la charte du Roi s'exprime cependant en ces termes: *Dilecti nostri ex Monasterio SS. Apost. Petri et Pauli et Sanctæ Genovefæ Virginis Canonici*: mais le vrai de tout cela est que les Communautés de Prêtres séculiers étoient quelquefois appellées *Monasterium*, ou au moins leur Eglise, et que ces Clercs députés à la desserte de cette Basilique n'eurent point de demeure fixe, jusqu'au tems que le Roi Robert les réunit tous dans une enceinte qu'il fit bâtir proche l'Eglise sous le nom de Cloître, qu'il régla leur revenu sur le pied de Prébendes, en fonda même quelques-unes, et ordonna ensuite par le titre ci-dessus, que le Doyen qui les gouverneroit seroit pris parmi eux. Le Nécrologe de la Maison ajoute, qu'il leur permit pareillement de conferer les Prébendes vacantes à qui ils voudroient. Nous ignorons le nombre qu'il y eut de Chanoines en cette Collégiale: mais outre le Doyen, elle avoit deux autres dignités, dont l'une étoit le Préchantre, et l'autre le Chancelier. Il y avoit au moins vingt Prébendes sous Louis le Gros, et plusieurs Ecclésiastiques très-qualifiés en possédoient. Un Evêque qui s'y étoit retiré et qui y mourut, est qualifié dans le Nécrologe Evêque de cette Eglise: *Obiit Bernerius hujus Ecclesiæ Episcopus*[1]. Un des Préchantres, nommé Thiboud, vint à bout de faire unir à la même Eglise la Prébende qu'il avoit à Notre-Dame. Un Doyen, nommé Sevin, consentit à l'extinction de sa Prébende pour l'utilité de l'Eglise, et un autre, conjointement avec son Chapitre, attacha une autre de ces Prébendes à la nouvelle Abbaye de Saint Victor. Les Rois furent pendant plus d'un siécle dans l'usage de connoître par eux-mêmes des causes et affaires de tous ces Chanoines en particulier, ce qui marque une distinction singuliere. Mais ce qu'il y a de plus digne d'attention, est que dès lors ce Chapitre, à l'imitation de la Cathédrale, avoit ses Ecoles où les lettres fleurissoient, et dont on connoît un Pro-

Necrol. vetus S. Genov. 22 Jul.

Gall. Chr. T. VII, col. 705 et seq.

Ibid., col. 710.

Gall. Chr. col. 707.

Ibid., col. 705.

1. Cette expression singuliere se trouve aussi employée par rapport à l'Abbaye de S. Denis.

fesseur, nommé Hucbold, qui étoit venu de Liége. Le Chancelier étoit, comme à Notre-Dame, celui qui avoit soin de la Bibliotheque; ensorte que, par la suite, lorsque l'Université se fut étendue sur le territoire de cette Eglise, il fut naturel qu'il eût sur les Etudians de la Montagne la même inspection qu'avoit eu celui de la Cathédrale sur ceux qui étoient hors la Terre de Sainte Geneviéve. Je ne parle point du tumulte scandaleux qui arriva en cette Eglise l'an 1147, et qui fut cause que de Séculiers ces Chanoines devinrent Reguliers, par le moyen de l'introduction de la Regle des Chanoines de Saint Victor, qui étoit alors dans sa ferveur. Ce changement n'influa presque point sur les rits de l'Office Divin ni sur les droits des Dignitaires ou Officiers. Il y en eut même un que je ne trouve pas dans l'état précédent de cette Eglise: c'est le Camerier ou Chambrier, devant lequel se rapportoient les causes au sujet du temporel de cette Eglise.

On ne peut pas assurer que l'Eglise que Clovis et Ste Clotilde firent bâtir, subsista jusqu'au tems des Normans, ni que c'étoit celle où les Barbares mirent le feu : peut-être avoit-elle été rebâtie deux cens ans après Clovis, comme celle de l'Abbaye de Saint Denis le fut au VIII siécle. Ce qu'il y a de certain est que les murailles de celles que les Normans brulerent, subsisterent encore en partie, quoiqu'en très-mauvais état, vers l'an 1190. On y voyoit les dégats causés par le feu, et quelques restes d'ouvrages en marqueterie tant en dedans que par le dehors [1]. L'Abbé Etienne qui siégeoit en 1180 et 1190, s'étoit proposé de faire toutes les réparations convenables, sans songer en aucune maniere à l'abattre. Il assure y avoir fait ce qui étoit nécessaire pour l'entretien des murs, les ayant garni de nouvelles pierres de taille par le dehors : ensorte qu'il paroît que son ouvrage consista dans les ouvertures des murailles, où au lieu de deux petites fenêtres qui étoient perpendiculaires, et qui regnoient en cette forme d'un bout de l'Eglise à l'autre, il n'en fit qu'une. Les marques de ce que je dis sont encore très-visibles par le dehors du côté du midi le long de la nef. La couverture devoit être de plomb suivant ses desseins. Mais je ne sçai si jamais cela a été exécuté. Ce qui se voit donc de plus ancien par le dehors de cette Eglise, est un reste de carcasse de celle où les Normans avoient mis le feu, et dont la Mosaïque fut ôtée du tems de l'Abbé Etienne, et un autre morceau plus marqué à l'entrée du sanctuaire par le dehors au même côté méri-

Stephan. Tornac. Ep. 146.

1 La marqueterie du dedans étoit sans doute à la calotte du Sanctuaire, ainsi qu'on en voit encore à celui de l'Eglise du village de Germigny-sur-Loire au Diocése d'Orléans, et à celui de la petite Eglise de Saint Roques, à Autun, faubourg S. André.

dional. Tout le travail de dedans, tel qu'il paroît aujourd'hui, piliers, voûtes, petites colonnades, ne paroît être que du XIII siécle et peut être attribué au tems de Jean de Toucy, qui fut Abbé après Etienne, ou à celui de Herbert, qui commença à siéger en 1223. Mais, comme la disposition en est singuliere, le tout est vraisemblablement assis sur les anciens fondemens; ce n'est pas seulement l'elévation des aîles et leur peu de largeur qui le persuade, c'est encore la ceinture du sanctuaire, dont la forme totale est en rotonde sans angles, et un reste de pilier qui se voit proche la porte qui a été percée pour aller à Saint Etienne, par le chapiteau duquel, qui ressent le XI siécle, on reconnoît que le sol de l'Eglise a été relevé. Les trois portiques qui sont au frontispice sont aussi du XIII siécle, mais enchâssés dans l'ancien édifice, et ils ne peuvent être les mêmes que le Nécrologe dit avoir été faits aux dépens d'un nommé Maigauld, qui a du vivre du tems des Chanoines Seculiers de cette Eglise. Pour ce qui est du bas de la Tour où sont les cloches, il ressent le genre de structure du regne du Roi Philippe I. Ainsi on ne peut point douter qu'il ne soit l'ouvrage que fit faire le Préchantre Thebold, suivant qu'il est marqué au Nécrologe. Il est sûr qu'on travailla sous Charles VIII à la partie superieure de ce clocher. Tout ce haut fut refait avec la fléche, parce que le tonnerre étoit tombé dessus le 6 Juin 1483, et l'avoit fort endommagé, avoit fondu les cloches et la couverture de plomb.

Necr. XVI cal. Dec.

Necrol. 23 Martii.

Reg. du Parl. 7 Janvier 1485. *Gall. Chr. Instr. T. VII, p. 251 et in Opere ipso, col. 764.*

Le frontispice de cette Eglise me rappelle le souvenir d'un anneau de fer d'une largeur et grosseur prodigieuse, que nous avons vu suspendu vers le haut du pignon, au-dessous d'une fenêtre où il étoit soutenu par une pierre qui représentoit une tête d'animal, et qui n'a été ôté de cet endroit qu'en 1746. Il m'a paru qu'il avoit été mis en ce lieu élevé, quand Maigauld fit faire les portiques dans le XI siécle, ou lorsqu'on les refit dans le treiziéme. Sans donc ajouter aucune croyance à la fable que le peuple a débité pendant certains siécles au sujet d'un Abbé de Sainte Geneviéve contemporain de Robert le Diable, Duc de Normandie (auquel tems il n'y avoit point d'Abbé en ce lieu, mais seulement un Doyen), et que l'on peut voir dans Sauval, je me contenterai de faire observer qu'anciennement, et surtout dans le IX siécle, l'une des dépendances des Eglises où l'on prêtoit les sermens, et où pouvoient s'arrêter en sûreté ceux qui y recouroient comme à un lieu d'asyle, étoit l'anneau de la grande porte qu'ils empoignoient, ou dans lequel ils passoient leur bras. Heric, Moine d'Auxerre sous Charles le Chauve, est l'un des Ecrivains où j'ai lu cet ancien usage. Comme on ne peut douter que la Basilique de Sainte Geneviéve n'ait eu à Paris la préférence sur beaucoup d'autres, je

Sauval. T. I, p. 593.

Mir. S. Germ. l. I, c. xxxv.

pense que ce gros anneau a été attaché à la grande porte ou au portique, jusqu'environ le tems auquel on s'apperçut de l'abus de ces sortes d'asyles. Mais pour en conserver le souvenir, l'on éleva ce même anneau à une hauteur à laquelle personne ne pouvoit plus atteindre, et c'est ce souvenir que j'ai cru devoir rappeller aujourd'hui.

Comme on a vu ci-dessus qu'il n'y eut que les ossemens de Sainte Geneviéve qui furent tirés du tombeau pour être mis en sûreté loin de Paris du tems des Normans, ce ne doit être que depuis que l'on eut relevé les ruines de l'ancienne voûte calcinée par le feu de ces barbares, qu'on tira de terre les tombeaux des autres personnes mortes en odeur de sainteté, et qu'en construisant ou réparant la crypte sous le sanctuaire, on rassembla ces sepulcres, entr'autres celui de S. Prudence et celui de S. Ceraune, Evêques de Paris. Alors les reliques de Sainte Geneviéve resterent dans le coffre qui avoit servi à les transporter, et peu à peu, par le moyen des diverses décorations, il parvint à avoir tout l'exterieur d'une châsse; mais il n'étoit toujours que de bois, couvert de quelques feuilles d'argent. Cette châsse avoit déjà été portée en plusieurs processions avant l'an 1131, suivant le témoignage de l'Historien du Miracle des Ardens, opéré cette année-là. Jacques de Dinant, mort Evêque d'Arras, duquel on a un traité latin de la translation du corps de cette Sainte de cette châsse en une autre, y marque qu'elle étoit restée en cet état jusqu'au regne de S. Louis. Quoique le grand autel eût été orné d'une table d'or et d'argent par le Roi Robert, on ne voit point qu'il eût pensé à orner cette châsse d'or ni de pierreries. Vers l'an 1240, un nommé Godefroi donna une somme pour la construction d'une nouvelle châsse, les Evêques de Noyon et d'Avranches, une autre. Robert de Courtenay, Chevalier, legua 10 marcs d'argent à même fin, et lorsque l'orfevre Bonard eut achevé ce somptueux ouvrage, qui étoit du poids de 193 marcs d'argent et 7 marcs et demi d'or, la translation du corps de la Sainte y fut faite l'an 1242, le 28 Octobre, jour de l'ancienne dont l'année est inconnue, par l'Abbé Robert de la Ferté-Milon.

Antiphonar. Par. cum Lect. XIII sæculi.

Cod. Reg. MS. 4182.

Necrol. S. Genov. VI Non. Oct.

Plusieurs auteurs ont parlé des cérémonies de la Procession où l'on porte cette châsse dans les tems de nécessité : Voici ce qu'en a écrit un auteur qui vivoit sous Charles VI : « Moult « honorablement la faisoit porter le Roi Charles-Quint, pere « du Roi Charles VI, qui à présent regne. Quart quand il la « faisoit porter, celx de Notre-Dame, celx des autres Colleges, « tant reguliers que seculiers, alloient nuds pieds : et par ce il « en venoit toujours aucuns bons effets. »

Cod. MS. Thomæ Benoist.

Le corps de Ste Alde ou Aude, compagne de Sainte Geneviéve,

avoit été levé du tombeau avant le tems de S. Louis, puisque sa châsse fut une de celles que l'on porta au-devant des Reliques venues de Terre-Sainte sous son regne.

Le corps de S. Ceraune, Evêque de Paris, fut tiré de son sépulcre le 16 Novembre de l'an 1253, et enchâssé par Guy, Evêque de Clermont. Son authentique déclare qu'il y avoit déjà dans cette Eglise plusieurs châsses de Saints, outre celle de Sainte Geneviéve, ce qui fait croire que le corps de Ste Clotilde pouvoit aussi avoir été déjà relevé. La châsse d'argent doré dans lequel est le corps de cette Reine, à la reserve de ce qui en a été distribué, n'est que de l'an 1539, auquel l'Abbé Philippe le Bel en fit la translation.

Gall. Chr. T. VII, col. 770.

A l'égard de ce que l'on y conserve sous le nom de S. Baudele, ce n'est pas du célebre Martyr de Nimes, quoiqu'on y célebre la fête le 21 Mai, jour de ce Saint; mais comme cela est venu d'Orleans, il y a toute apparence que c'est d'un de ces saints dont on leva les corps de terre à Orleans même, avec celui de S. Agnan, l'an 1029, et que ce fut le Roi Robert, fondateur du Chapitre seculier de Sainte Geneviéve, qui en enrichit cette Eglise, vu la grande liaison où il étoit avec les Evêques et le Clergé d'Orleans : selon ce sentiment, la relique de S. Baudele est de quelque Saint du Clergé d'Orleans d'environ le tems de S. Agnan.

Vers l'an 1080, l'on montroit à Sainte Geneviéve une chasuble, dont on croyoit que l'Apôtre S. Pierre s'étoit servi. S. Hugues, Abbé de Cluny, ayant trouvé dans cette Eglise un paralytique qui lui demandoit la guérison, prit cet habit prétendu du saint Apôtre, l'éleva sur le malade, et le guérit. Suger se plaint de ce que les Chanoines seculiers avoient emporté avec eux cette chasuble : cependant l'on y en conserve encore un morceau. Je croi qu'on peut entendre par cet ornement une chasuble qui a reposé pendant une nuit sur le tombeau de S. Pierre.

Vita S. Hug. Boll. 29 Apr.

Ep. ad Eug. Pap. Duch. T. IV, p. 509.

Il y a quelque apparence qu'on y a aussi conservé long-temps la piece de monnoie marquée du monogramme ×, laquelle S. Germain donna à Ste Geneviéve, ou une semblable, qui servoit à marquer un pain beni dont les Religieux faisoient la distribution le jour de la Fête de la Sainte.

Bimest. de Chastelain p. 54, d'après René Benoist.

On peut distinguer des Chapelles de trois ou quatre sortes qui sont censées être de l'Abbaye de Sainte Geneviéve : celles de la crypte qui est sous le sanctuaire, celles du reste de l'Eglise, celles du dehors de l'Eglise.

Les Chapelles de la crypte où sont les tombeaux de Ste Geneviéve et de S. Prudence, etc., étoient : la Chapelle de la Sainte Vierge, qui dès le XIII siécle avoit pris le nom de S. Jean et servoit de Paroisse; la Chapelle de S. Ceraune, connue par des provisions du 6 octobre 1497 et 16 Août 1507, et qui a aussi porté

Reg. Ep. Par.

le nom de S. Remi; la Chapelle de S. Prudence, Evêque de Paris, dont j'ai vû une permutation du 13 Décembre 1483, ce qui marque que c'étoit un titre; la Chapelle de S. Denis et celle de Ste Agnès et de Ste Cecile dont il y a eu collation du 12 Juin 1491.

Chapelles de l'Eglise situées hors la crypte:

Celle de S. Medard qui existoit dès l'an 1170: c'est la Chapelle du chevet bâtie en quarré; on y a incrusté dans le mur par le dehors une figure de tête humaine taillée sur la pierre, qui paroît être une sainte Face très-ancienne. On l'appelle aujourd'hui la Chapelle de Ste Clotilde: c'est celle où sont les châsses.

Celle de S. Germain, Evêque d'Auxerre. L'Ordinaire de cette Eglise au XIV siécle en parle au 31 Juillet; sa Fête y étoit de Tiers-Double.

Celle de S. Thomas de Cantorbery; elle étoit sous la Tour ou clocher de l'Eglise suivant des provisions du 5 Juillet 1573 et à cause de l'obscurité, il y avoit toujours une lampe allumée. J'en ai vû une permutation de l'an 1452. *Reg. Ep.* *Necr. S. Gen. ad Calcem.* *Tab. Ep. in Spir.*

Celle de Saint Martin en la nef qui a été possedée par des Ecclesiastiques séculiers. *Reg. Ep. 23 Oct. 1582.*

Celle de S. Christophe fondée par Hugues de Marcy, Prêtre, en 1339, dont il y eut une permutation le 14 Juin, en 1475. On lit qu'elle étoit dans la nef, apparemment à l'entrée, suivant l'ancien usage. *Reg. Ep.* *Gall. Chr. T. VII, col. 763.*

Une Chapelle de S. Jacques, une seconde de N. D., et une autre de S. Denis. Outre lesquelles j'en ai encore decouvert d'autres dont la situation est inconnue, mais que les Registres qui en contiennent les provisions prouvent avoir existé, telles que: la Chapelle des SS. Cosme et Damien, permutée en 1484; celle de S. Etienne, aussi permutée le 31 Juillet de la même année; celle de S. Gilles, mentionnée en 1489; celle de S. Laurent, permutée en 1479 et marquée au 12 Avril 1510; celle des quatre Evangelistes, permutée le 16 Février 1514, et celle de S. Guillaume. *Reg. Ep.*

Il y avoit de plus dans cette Eglise une Chapelle du titre de tous les Saints, que le Necrologe marque avoir été fondée par Jean de Hubent, Président aux Enquêtes, et encore une autre dont on ignore le titre, laquelle devoit sa fondation à Hugues de Pomar, Evêque de Langres, décédé à Paris en 1345 et inhumé à Sainte Geneviéve. La Chapelle de S. Eloy est dite située devant le Crucifix, par l'auteur du supplément au Necrologe; cependant d'autres titres la placent dans le Cloître. Enfin j'ai trouvé que le 17 Septembre 1527, il y eut quatre Autels benis à Ste Geneviéve, par Guy, Evêque de Megare, sçavoir un de Ste Geneviéve, les autres, de N. D., de S. François et des SS. Matthieu et Jacques. *Necr. 15 Febr.* *Ibid. 26 Apr.* *Reg. Ep.*

Les Chapelles dont la situation a passé pour incertaine, étoient; celle de N. D. des Paons, bâtie par Geneviéve la Paonniere, en 1311 ; une autre Chapelle fondée par Jean Bienheureux, en 1339 ; celle de Saint Nicolas (dite aussi de S. Michel), dans laquelle Pierre Cochon, Evêque de Lisieux, décédé en 1443, fonda une Messe. On l'appelloit aussi la Chapelle de l'Aumônier, en 1315. La Chapelle de S. Blaise est mentionnée au Gallia Christiana.

Necr. XV. Cal. Jan.

Gallia Christ., col. 764.

Plusieurs de ces Chapelles furent détruites ou changées par M. le Cardinal de la Rochefoucauld, lorsqu'on travailla dans le siécle dernier à l'Eglise et à la Maison.

Une des Chapelles qui a été épargnée est la belle et grande Chapelle de Notre-Dame qui est au côté méridional du Cloître. Sa construction paroît être du XIII siécle, quoiqu'on n'y trouve des sépultures que depuis le XIV : son autel est encore assez à l'antique étant accompagné de quatre colonnes de cuivre. Depuis environ deux cens ans on l'appelle Notre-Dame de Miséricorde : avant ce temps-là et apparemment parce qu'elle étoit proche la cuisine [1], elle en avoit pris le surnom. Voici ce qu'en dit l'Ordinaire manuscrit de cette Abbaye, suivant la traduction faite en françois en 1392. On y lit au 19 Août : *Ce jour est la Dedicace de la Chapelle de N. D. de la Cuisine. Le Souprieur fait l'Office avec aucuns des Freres à Tiers-double ; six cierges à l'autel et treize à la penne, etc.* Le jour de l'Assomption la Messe matutinale, c'est-à-dire la premiere Grande Messe, y étoit aussi célébrée. Elle a servi dans les deux derniers siécles à la consécration de plusieurs Evêques. Arnaud Sorbin y fut sacré Evêque de Nevers, le 22 Juillet 1578 ; Henry Potier, Evêque de Beauvais, le 24 Février 1597 ; Godefroy de Billy, Evêque de Laon, le 6 May 1601, et Jean de Vieupont, Evêque de Meaux, le 2 Février 1603. Dom Claude de Vert, de l'Ordre de Cluny, a fait graver dans son ouvrage sur l'antiquité des habits Ecclesiastiques, la figure de Renaud de Prégilbert, Président aux Enquêtes, Chantre et Chanoine d'Auxerre, décédé en 1353, qui est représentée sur sa tombe de cuivre, à l'entrée de cette Chapelle. L'autre grosse tombe de cuivre qui est en relief, couvre la sépulture de Joseph Foulon, Abbé de Sainte Geneviéve, décédé en 1607, et de Benjamin de Brichanteau, Evêque de Laon, mort en 1619. Comme l'Abbé Foulon fit beaucoup de bien à l'Eglise de Saint Etienne du Mont dont il avoit été Curé, le Clergé de cette Paroisse y vient chaque année prier pour lui, le mercredi des Rogations. C'est au pied de l'autel de la même Chapelle que le Chancelier de cette Abbaye donne le bonnet

Gall. Chr. T. VII, col. 773.

1. Comme je n'ai point vû de titres latins où il y ait *de Coquina,* je soupçonne que le mot cuisine a été substitué à celui de Gesine qui étoit le nom que l'on donnoit aux Chapelles de la Sainte Vierge dans l'enfantement.

aux Maîtres-ès-Arts de l'Université de Paris, qui sont de son département.

Une autre Chapelle exterieure étoit celle de S. Michel, qu'on assure avoir été au-delà de la porte de l'enceinte du Monastere qui regardoit le sud-ouest; car tout ce territoire, en tirant vers Notrė-Dame des Champs, fut destiné aux inhumations avant qu'on y plantât des vignes; il approcha même de la pente jusqu'au lieu où l'on a pratiqué la rue des Amandiers, suivant que le témoignent les cercueils de pierre et de plâtre qui ont été découverts en 1737, vis-à-vis le College des Grassins, à deux toises de profondeur, dans l'un desquels j'apperçu encore des restes de souliers aux pieds d'un squelette, qui étoient tournés comme les autres vers l'orient. L'auteur du livre des Miracles de Sainte Geneviéve fait mention de cette Basilique de S. Michel (*Basilica*), située dans la plaine proche l'Eglise de cette Sainte. Cet auteur écrivoit environ le X siécle, et l'on sçait par beaucoup d'autres exemples, que dans le moyen âge du Christianisme, l'usage a été de reclamer l'intercession du Saint Archange dans les cimetieres.

Bolland. 3 Jan. p. 148.

Le sommet de cette Montagne me paroît devoir être aussi le lieu où s'étoit retiré le solitaire Dulciolenus, Prêtre, ami de S. Eloi, et que ce saint Orfevre résident à Paris, visita souvent, et une fois plus singulierement en revenant de Gentilli, Terre de son Monastere. Il est certain, en effet, par quelques titres du XIII siécle, que, vers le terrain de l'Abbaye, étoit encore alors une rue ou chemin appellé *Vicus servi Dei.* Les deux endroits où est rapporté ce qui se passa dans la cellule du saint homme, sont curieux à lire dans l'ouvrage de S. Ouën. On ne peut gueres douter de la sainteté de Dulciolenus, vu l'estime qu'en a fait le grand S. Eloi; c'est dont j'ai cru devoir avertir ici, au cas que l'on vînt un jour à découvrir dans les environs de Ste Geneviéve un tombeau où son nom fût marqué.

Audoen. Vit. S. Elig. lib. II, c. XVII et c. XXXIX.
Chart. S. Genov.

Après les tombeaux des Saints inhumés en cette Eglise, et les autels érigés en mémoire des autres, il n'y a rien de plus mémorable en cette Eglise que le tombeau du Roi Clovis, qui n'est cependant qu'un Cenotaphe érigé au milieu du chœur, et dont l'inscription est assez récente. Il paroît pécher en ce que ce Roy y est représenté comme un homme très-âgé, quoiqu'il n'eût que 45 ans lorsqu'il mourut. Son obit s'y célebre chaque année le 27 Novembre, en ornemens violets, conjointement avec celui de la Reine Blanche, mere de S. Louis, et non pas d'Alboflede, sœur de Clovis, comme l'a cru M. l'Abbé Du Bos.

Le Mausolée du Cardinal de la Rochefoucauld est le morceau le plus considerable en fait de sculpture qui se voye dans cette Eglise. Il est dans la Chapelle méridionale du sanctuaire, laquelle

est d'une bâtisse récente, et qualifiée du nom de S. Jean. C'est lui qui mit la Reforme dans cette maison, et l'établit Chef de la Congrégation des Chanoines Réguliers de France, dont il est l'Instituteur. Il mourut le 14 Février 1645.

Gall. Chr. T VII, col. 748. Je ne dis qu'un mot de la tombe de cuivre de Gerard, Archevêque de Nicosie, décédé en 1304, laquelle est aux pieds du Mausolée de Clovis.

Les os du fameux Philosophe René Descartes, apportés de Suede l'an 1667, dix-sept ans après sa mort, ont été placés dans cette Eglise. Le cœur de Jacques Rohault, son illustre disciple, y est aussi déposé.

L'Abbaye de Sainte Geneviéve est en possession de se dire dépendante immédiatement du Saint-Siége : mais cette indépendance de l'Evêque Diocésain n'empêchoit pas que ses usages Ecclésiastiques ne fussent autrefois semblables en grande partie (même dans l'Office Divin) à ceux de l'Abbaye de Saint Victor et de la Sainte-Chapelle, qui suivoit le rit de Paris presque en tout; c'est ce qu'il seroit trop long de détailler ici. C'étoit en la même Eglise que les nouveaux Evêques de Paris descendoient d'abord à leur arrivée, après être entrés par la Porte Bordelles qui étoit auprès, pour être ensuite portés de cette *Gall. Chr. T. VII, Instr. Col. 137.* Eglise à la Cathédrale par leurs feudataires : cérémonie qui souffrit interruption l'an 1363 à l'entrée d'Etienne de Paris, à cause du danger des Grandes Compagnies qui infestoient les chemins. Ces mêmes Prélats avoient aussi coutume autrefois d'être invités par l'Abbaye à venir célébrer la Messe à Sainte Geneviéve une des Fêtes de Pâques.

Mais les privileges de cette Abbaye, quelque anciens qu'ils puissent être, n'empêchent point qu'il ne soit vrai que l'Abbé n'a pas toujours porté les habits Pontificaux, et qu'il ne les porte *Ibid.* que depuis que le Pape Alexandre IV permit en 1256, à l'Abbé Thibaud, l'usage de la mître et de l'anneau.

Il faut ajouter aux extraits des Registres du Parlement touchant l'Eglise de Sainte Geneviéve, insérés dans le Gallia Christiana, le trait suivant qui a rapport à son exemption. On y lit au 7 Mars 1378, l'offre que firent les Sergens du Châtelet, de donner à cette Eglise une image d'argent, pour expier la témérité qu'ils avoient eu d'en briser les portes, et de prendre un homme qui s'y étoit retiré. Comme l'Eglise avoit été pollue, il fut besoin de la bénir de nouveau. Les Religieux s'adresserent pour cela aux Evêques qui étoient à Paris, et non à l'Evêque du lieu, dont le Greffier assure qu'ils se disoient exempts; mais aucun ne voulut le faire. Il fallut que l'Evêque de Chartres vint à Paris exprès pour cette cérémonie.

Nous ne connoissons point d'écrivains parmi les Chanoines séculiers de cette Maison, si ce n'est peut-être le Doyen Félix, à qui il semble qu'on peut attribuer la vie de Sainte Geneviéve interpolée, dont le manuscrit est du XI siécle, et l'Historien du Miracle de la guérison des Ardens, qui dit avoir été témoin de cet événement. *Vetus Antiph. et Lection. Par. XIII sæculi.*

Parmi les Chanoines Reguliers de la Congrégation de Saint Victor qui furent introduits, est S. Guillaume de Dannemarc, dont on a un recueil de lettres qui n'est pas imprimé, et un traité *De revelatione capitis S. Genovefæ;* l'Abbé Eudes ou Odon, et depuis lui le célebre Etienne; on a les lettres de ces deux derniers; Renaltus, Chambrier de l'Abbaye, qui mit en vers françois la vie de Sainte Geneviéve vers la fin du XIII siécle; Thomas Benoît, qui a traduit en françois, l'an 1392, l'Ordinaire latin de l'Abbaye, dont j'ai cité un fragment ci-dessus, et d'autres dans les Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, T. XVII, page 743. *Cod. Reg. T. XVIII, II.*

Il pouvoit y avoir encore d'autres Ecrivains de cette Maison, dont les ouvrages étoient conservés en la Bibliotheque; mais tous les manuscrits furent vendus au commencement du dernier siécle, par l'Abbé Brichanteau.

Les nouveaux Chanoines Reguliers de la Congrégation de France ont réparé cette perte, en achetant d'autres manuscrits pour leur Bibliotheque, qui s'en trouve assez bien fournie, mais infiniment davantage de livres imprimés. Les plus connus entre les sçavants qui ont illustré cette Maison depuis la réforme, sont les PP. Jean Fronteau, Pierre l'Allemant, René le Bossu, Claude du Molinet, Anselme de Paris, Louis de Sanlecque.

A la place de l'ancien Cloître, qui étoit un ouvrage du XII siécle et qui tomboit de vétusté, on en a rebâti un autre l'an 1746 dans le goût moderne. On remua alors toutes les terres du préau, et l'on y trouva un très-grand nombre de cercueils de pierre avec les squelettes, mais pas une seule inscription.

Il y a eu autrefois au clos de l'Abbaye de Sainte Geneviéve, une porte appellée *La Porte Papale,* sans doute en mémoire de ce que quelque Pape avoit fait son entrée par cette porte; c'est peut-être Eugene III. Il falloit qu'elle fût aux environs de l'Estrapade, puisqu'en 1531, pour désigner une maison et deux jardins situés de ce côté-là sur la censive de l'Evêque de Paris, ces héritages sont dits être entre la porte S. Jacques et cette porte Papale, qu'il ne faut point prendre pour une porte de la ville, comme a fait M. Piganiol. Je fais mention à l'article de Saint Germain des Prez d'une semblable porte Papale qui fermoit l'enclos de la maison. *Tab. Ep. Par.*

Dans les siécles où la coutume étoit que des femmes de haute piété vécussent en Recluses auprès des Eglises de Paris, auxquelles elles avoient plus de dévotion, et où on le leur permettoit, ainsi que cela se pratiquoit il y a trois et quatre cens ans, il y en eut une à Sainte Geneviéve, de même qu'à Saint Severin, à Saint Paul, à Saint Merry, aux Innocens. Il n'y en avoit jamais qu'une dans la cellule adjacente à ces Eglises : celle qui vouloit lui succéder, attendoit qu'elle fût morte. L'ancien Nécrologe de l'Abbaye marque au 14 Octobre : *Obiit piæ memoriæ Hildeardis, Reclusa hujus Ecclesiæ*. La plus ancienne de toutes ces Recluses qui soit connue, paroît avoir été celle de Saint Victor, nommée *Basilla*. Voyez l'article de Saint Victor.

EGLISE DE SAINTE GENEVIÉVE LA PETITE

DITE ENSUITE

SAINTE GENEVIÉVE DES ARDENS

Plusieurs auteurs modernes ont cru que cette Eglise, que nous avons vu subsister jusqu'en 1747, avoit été bâtie en mémoire de la guérison des Ardens, arrivée en l'an 1129 par l'invocation de Sainte Geneviéve. Ce que j'ai à dire, fera voir que ce surnom des Ardens est nouveau, et que c'est pour un autre sujet qu'il y a eu une Chapelle du nom de cette Sainte aux environs du lieu où nous avons vu cette Eglise, et que cette Chapelle avoit été érigée là en mémoire de ce que la chambre où elle mourut en étoit peu éloignée. Un auteur anonyme de la fin du IX siécle a écrit, que cette chambre étoit voisine d'une Eglise ou Chapelle de Saint Jean, et de la riviere : d'où quelques-uns en ont conclu que cela convenoit à l'entrée de la rue de la Mortellerie, et que c'étoit à l'endroit de la Chapelle des Haudriettes ; mais ils ont ignoré qu'il y a eu dans la Cité une Eglise de Saint Jean qui étoit également voisine de la riviere. D'ailleurs, lorsqu'on a remué les terres pour bâtir, environ l'an 1300, la Chapelle des Haudriettes, il ne s'y est rien trouvé qui marquât que jamais on eût bâti en ce lieu.

Il est plus naturel, pour trouver la maison de Sainte Geneviéve, de recourir à la Cité, où il convenoit bien mieux qu'elle fît sa demeure pour être à portée de l'Evêque et de la Cathédrale, presque la seule Eglise de Paris dans ces tems-là, que non pas sur le rivage de la Gréve, étranger à la Cité, et avec quelques négocians ou quelques pêcheurs.

Il y avoit dans la Cité une Eglise de Saint Jean, où étoient les Fonts baptismaux pour tout Paris; elle étoit vers le bout du Petit-Pont qui donnoit dans cette Cité : Saint Germain le vieux, quoiqu'un peu changé de place, la représente aujourd'hui ; il faut voir Abbon là-dessus, et c'est encore le mieux de remonter à l'auteur de la vie de Sainte Geneviéve qui étoit presque contemporain, et qui dit que lors du bruit de l'arrivée d'Attila, qui venoit pour s'emparer de la Cité, elle se renferma dans le baptistere de l'Eglise avec plusieurs Dames de piété, pour fléchir la colere de Dieu par les prieres. Or, qui dit le baptistere, dit une Chapelle ou Eglise de S. Jean. L'Eglise de Saint Germain le vieux étant donc environ dans l'emplacement de l'ancien baptistere de Paris, et la maison de Sainte Geneviéve ayant été située proche ce baptistere, il s'ensuit que cette maison étoit proche ce qu'on a appellé depuis le Quai de Lormerie ou de l'Arberie, et à présent le Marché-neuf. Mais comme les inondations, les incendies et autres accidens ont obligé de donner une autre forme et d'autres alignemens aux quais et aux rues, et même de changer le pont de place, les Chapelles ont aussi été dans le cas d'être transportées un peu plus loin ou à côté. C'est en conséquence de cela que la Chapelle de Sainte Geneviéve, bâtie d'abord au lieu des anciens Fonts, en mémoire de la demeure qu'elle y avoit faite, aura été reportée un peu à côté sur la censive de l'Abbaye de son nom, et c'est celle qu'on appella *Sainte Geneviéve la petite*, pour la distinguer de Sainte Geneviéve l'Abbaye.

Abbo carm. de Obsid. Paris.

Voyez Sauval. T. I, p. 174.

S. Genov. parva Regist. Ep. etc.

Il faut encore sçavoir que le Clergé de Sainte Geneviéve du Mont a eu autrefois dans la Cathédrale de Paris une Prébende et une Vicairie, de même que d'autres anciennes Collégiales ou Abbayes, et que l'Abbé et le Couvent du nom de cette Sainte ne s'en déporterent qu'en 1202, entre les mains de l'Evêque Odon de Sully. C'est, ce me semble, la jouissance de ces deux Bénéfices qui donna occasion aux Chanoines séculiers qui desservirent cette Eglise sous la conduite d'un Doyen depuis la fin des guerres des Normans, d'avoir un hospice dans la Cité, proche cette petite Chapelle du titre de Sainte Geneviéve. Ils jouissoient sans doute de l'Hospice et de la Prébende avant l'an 886, lorsqu'ils porterent dans la Cité, à cause des Normans, les reliques de leur patrone. Quoiqu'il en soit, le petit carré, situé entre la rue neuve Notre-Dame et la rue S. Christophe, anciennement de la Regraterie, et borné à l'occident par la rue du Marché-palu, étoit de la censive de Ste Geneviéve avant l'an 1224, que l'Abbaye en fit un échange avec les Templiers. Il ne faut donc point douter que Sainte Geneviéve la petite existoit avant la procession célebre de l'an 1129, qui procura le miracle des Ardens. C'est se tromper,

Charta Odonis Hist. Eccl. Paris. T. II.

Chartul. S. Genov. p. 36.

que de s'imaginer que cette procession passa le long de cette Chapelle, puisque la rue neuve Notre-Dame n'étoit pas encore faite; mais la procession arriva à la Cathédrale par la vieille rue Notre-Dame, ou des Sablons, qui, étant proche la riviere, passoit à l'endroit où est la Chapelle de l'Hôtel-Dieu, et aboutissoit directement au portail de la vieille Cathédrale, lequel étoit situé environ à l'endroit du milieu de la nouvelle nef en tirant un peu vers le midi.

Il n'y a aucun auteur du tems de cette procession, sur lequel on puisse s'appuyer, pour assurer que cette Chapelle de Sainte Geneviéve ait été rebâtie ou augmentée alors. Renfermée qu'elle étoit dans l'hospice des Chanoines de Sainte Geneviéve, elle ne put devenir exterieure, que lors de la formation de la rue neuve Notre-Dame, vers les années 1180 ou 1190. Je veux cependant bien croire qu'alors les Chanoines qui n'étoient plus séculiers, mais qui étoient devenus réguliers et gouvernés par un Abbé, la firent rebâtir un peu plus grande. La structure de son sanctuaire que j'ai examinée attentivement, ressentoit tout-à-fait le regne de Louis le jeune. Mais quoique reconstruite ou aggrandie seulement, elle étoit toujours simplement appellée ***Capella S. Genovefæ in civitate.*** Ce sont les termes de la Charte de l'Evêque Eudes de l'an 1202.

L'Abbé de Sainte Geneviéve l'ayant cédée alors à ce Prélat, en même tems que la Prébende et la Vicairie, ce fut apparemment alors que l'Evêque l'érigea en Eglise Paroissiale, si elle ne l'étoit pas déja : desorte qu'elle se trouve au Pouillé de ce tems-là au nombre de celles dont il a la collation ***pleno jure,*** mais sous le titre d'***Ecclesia S. Genovefæ,*** sans addition. Au Pouillé écrit environ l'an 1450, il y a ***Curatus S. Genovefæ parvæ, XXX libras,*** avec une indication de deux Chapelles, car le bâtiment avoit été fort aggrandi du côté du couchant; il le fut encore du côté de la rue S. Christophe. Avant qu'elle eut été abattue, en 1747, on voyoit au milieu du portail l'image de Sainte Geneviéve, et à un des côtés celle de S. Jean-Baptiste, en mémoire de ce que j'ai écrit ci-dessus touchant le Baptistere, et à l'autre côté l'image de S. Jacques le Majeur. Il étoit gravé à ce grand portail en lettres gothiques minuscules, qu'il avoit été construit en 1402, et à côté étoit dans une niche la statue d'un homme agenouillé, ayant les cheveux courts et le capuchon abattu, que l'on disoit être le fameux Nicolas Flamel. On y voyoit aussi une inscription en vers françois, pour exciter les fidéles à donner de leurs biens à cette Eglise, qui y étoit dite n'en avoir aucuns, le tout sans aucune mention du miracle des Ardens. En différens actes du XV siécle et du suivant, cette Eglise est toujours dite

Sauval. T. III, p. 347.

S. Genovefa parva. La premiere fois que je l'ai trouvé nommée *de Miraculo Ardentium,* est dans un acte de l'an 1518, et je penserois que ce fut le Curé Geoffroy Boussart, Professeur en Théologie, qui introduisit l'opinion qu'elle avoit été construite en mémoire du miracle. Il crut que c'étoit proche cette Eglise que les malades avoient été guéris en 1129. D'ailleurs, voyant que depuis quarante ans, ou environ, toute la ville chommoit la fête de Sainte Geneviéve le 3 Janvier, il voulut procurer à ses Paroissiens une Fête qui leur fût particuliere, et pour cela il fit solemniser celle des Ardens le 26 Novembre. C'est ce qui a eu lieu depuis, et qui a porté à croire que l'Eglise avoit été bâtie en mémoire de ce Miracle, quoique cela ne soit pas vrai. *Reg. Ep. 10 Jun. 1473. 1 Jun. 1502.*

Il est inutile, depuis la destruction de cette Eglise, de nommer les Chapelles qui y étoient. Je ferai seulement observer, qu'en 1747, lorsqu'on a creusé pour mettre les fondemens du bâtiment des Enfans-trouvés du côté occidental de la rue, à l'endroit où étoit la muraille de la nef et le portail, j'y ai vu à douze ou quinze pieds dans terre quantité de fragmens de ces tuiles antiques, telles qu'on en trouve sur les ruines de ces anciennes Cités Romaines, et un trou de chaux amortie, ce qui marque combien le sol de cette Cité a été élevé depuis quinze cens ans.

La sépulture la plus notable qu'on trouva à Sainte Geneviéve des Ardens, fut celle d'un pieux Evêque de Toulon, appellé Jacques Danes, décedé en 1662 : son corps a été porté à l'Eglise de la Magdelene. *Gall. Chr. T. I, col. 756.*

Dans le tems que l'on supprima pour l'aggrandissement de l'Hôtel-Dieu, une rue dite des Sablons située entre le bras méridional de la Seine et la rue neuve Notre-Dame, de laquelle rue des Sablons les habitans étoient de la Paroisse Sainte Geneviéve, il y avoit eu une rente établie de la part de l'Hôtel-Dieu pour dedommager cette Eglise : cette rente a été transportée pareillement à la Magdelene.

DE L'EGLISE PAROISSIALE

DU MONT SAINTE GENEVIÉVE

DITE D'ABORD SAINT JEAN, PUIS SAINT ETIENNE,

SUR LE TERRITOIRE DE L'ABBAYE DE SAINTE GENEVIEVE

A mesure qu'il se forma un amas de maisons proche l'Abbaye de Ste Geneviéve, où originairement il n'y avoit que des vignes et des vergers, il devint nécessaire d'y destiner un Prêtre pour les

fonctions Curiales. Ce ne fut d'abord qu'un simple Chapelain qui administroit les Sacrements aux domestiques et vignerons des Chanoines séculiers de ce lieu, c'est-à-dire de la Collegiale Royale, dont le Chef étoit un Doyen au XI siécle. Son Eglise fut la Chapelle souterraine qui étoit au fond de l'Eglise de Sainte Geneviéve, et qui portoit le nom de Notre-Dame. C'est ce qui fut imité au siécle suivant par les Chanoines Réguliers de Saint Victor, où, en conséquence de l'ancien usage, la Paroisse de leur enclos est encore sous l'Eglise, et aussi du titre de Notre-Dame. Par la suite, la Chapelle de la crypte de Sainte Geneviéve prit le nom de Saint Jean, et on l'appella dans le langage vulgaire *Saint Jean du Mont*. C'est ce qui se prouve par les actes dressez lors du différend qui s'éleva entre Thibaud, Evêque de Paris, et les Religieux de Saint Victor, nouvellement introduits à Sainte Geneviéve, et dont il fut traité devant le Pape Eugene III. De même dans des Lettres de Clement III à l'Evêque Maurice de Sully, elle est qualifiée *Parochialis Ecclesia S. Johannis*.

Litt. Clem. III Papæ ad Maur. Ep. Par. in Cartul. min. Ep. Par. fol. 12. Chart. maj. Ep. fol. 169.

Cette Chapelle ne fut plus suffisante pour contenir les habitans qui se multiplioient sur la montagne depuis que Philippe-Auguste en eut renfermé une grande partie dans la nouvelle enceinte de Paris qu'il fit faire en 1211. Ce fut cette augmentation d'habitans qui occasionna de nouveaux différends entre Maurice de Sully, Evêque de Paris, et l'Abbé Etienne, lequel, profitant de la grande connoissance qu'il avoit du Droit Canon, vouloit réussir à rendre cette Cure indépendante de l'Ordinaire; ces différends furent reglés à l'avantage de l'Evêque par le Pape Urbain III, ensuite renouvellés sous l'Episcopat d'Eudes de Sully, et terminés enfin par une transaction passée en 1202. J'en omets ici le détail, parce que cet acte est imprimé en beaucoup d'endroits. L'une des pieces dont on dit que l'Evêque se servit dans sa cause pour prouver que les habitans de Saint Jean du Mont étoient de sa jurisdiction, fut que ces Paroissiens étoient assujettis comme ceux des autres Paroisses de Paris, à la coûtume de payer en se mariant un plat de viande au Marguillier de la Cathedrale.

Recueil des Historiens des Gaules. T. XVII, p. 85.

Sauval. T. II, p. 628. *Reg. Parl. 3 Apr. 1480.*

Le nombre des Paroissiens ayant continué d'augmenter parce qu'on bâtissoit de plus en plus à la faveur de la nouvelle enceinte, où il ne convenoit pas de laisser subsister des grands clos de vignes, on pensa à ériger un autel Paroissial hors de l'Eglise de Sainte Geneviéve. L'Evêque le permit en 1220 ou 1221, et on bâtit une Eglise tellement proche celle de l'Abbaye, que c'étoit par cette Eglise qu'on y entroit à la Paroisse. Cette ancienne ouverture pour le passage subsiste encore dans le mur de Sainte

Geneviéve du côté septentrional vis-à-vis le chœur [1]. On assure que cette nouvelle Eglise fut dédiée sous le titre de Saint Etienne, mais on n'en dit point la raison; peut-être que l'Evêque et le Chapitre donnerent pour la Dédicace quelque fragment de ce qu'on avoit trouvé des reliques du premier Martyr dans la vieille Basilique de son nom, lorsqu'elle fut démolie en 1194, ou qu'on avoit tiré de quelque Autel du titre de ce Saint qui auroit été détruit dans l'Eglise même de Sainte Geneviéve. Il est certain qu'avant cette Eglise de Saint Etienne, bâtie vers l'an 1225, il n'y en avoit eu aucune de ce nom qui fût située sur la montagne, et en même temps dépendante de Sainte Geneviéve, d'où il suit qu'il faut rectifier dans Dom Mabillon ce qu'on y lit à l'an 994, *Annal. Bened. T. IV, p. 87.* parce que cela ne peut lui convenir. La Chapellenie de Notre-Dame avoit été transferée avec le titre Paroissial dans l'Eglise de Saint Etienne. De là vient qu'on trouve qu'en 1385, le regime de cette Chapellenie fut donné par commission à Maître Jean Mangon, Curé de Saint Etienne. *Reg. Official. Paris. 15 Sept.*

On conçut en 1491 un nouveau projet d'augmenter cette Eglise, parce qu'elle se trouvoit trop petite pour les Paroissiens. Le contrat du 19 Février entre l'Abbaye et les Marguilliers est rapporté dans Sauval. Mais il paroît qu'au lieu d'augmenter on prit le parti de bâtir une Eglise tout à neuf, d'autant qu'on n'y apperçoit rien qui paroisse plus ancien que l'avant dernier siécle. Ce qu'il y a de certain est que l'on commença la construction du côté de l'orient, vers les premieres années du regne de François I, construction d'un genre tout nouveau, quoique mêlé de gothique à l'endroit des fenêtres, mais dont le travail, tout mal proportionné qu'il est, paroît être très-hardi et délicat, principalement celui du jubé. Dès l'an 1541, on avoit tellement avancé l'ouvrage que l'Evêque de Megare y vint, comme délégué de l'Evêque de Paris, *Reg. Ep. Par. 19 Dec.* faire la bénédiction des Autels. On apperçoit le même chiffre d'année au vitrage d'une Chapelle du côté du Sanctuaire vers le nord. Il y avoit eu deux ans auparavant une permission, accordée par l'Evêque de Paris aux Marguilliers, d'appliquer pour l'avancement de cet édifice les aumônes qui se faisoient par les Paroissiens pour l'indulgence du beurre et du lait durant le Carême, *Reg. Ep. Par. 23 Jan. 1539.* et même par les Ecoliers de la Paroisse, permission qui fut réiterée en 1552 et 1563. *13 Febr. 1552 et 11 Febr. 1563.* Ces dates nous font voir que l'on continuoit toujours l'édifice. Peut-être même qu'on lui donna plus d'étendue du côté de l'occident que l'on ne s'étoit proposé; ce

1. L'étroite union de cette même Eglise de Saint Etienne du Mont à celle de Sainte Geneviéve fit qu'elle se trouva durant long-tems renfermée dans l'enceinte de l'Abbaye, *infra ambitum Monasterii nostri,* disoit l'Abbé Pierre dans sa présentation à la Cure du 3 Mai 1445. *Reg. Ep. in Spir.*

qui le fait penser, est que si l'ouvrage avoit été poussé en droite ligne de la longueur dont il est, il fut venu aboutir d'une maniere difforme à l'angle du portail de Sainte Geneviéve, de sorte que, pour éviter ce défaut, l'architecte est tombé dans un plus grand, en suivant pour la construction de la nef un allignement différent de celui du chœur, ce qui fait que l'Eglise n'est pas droite et paroît tortue.

L'inscription qui est au grand portail marque que la premiere pierre de ce portail fut posée l'an 1610, par la Reine Marguerite de Valois. Néanmoins, il restoit encore quelque chose à faire à cette Eglise en 1624, puisque l'Archevêque de Paris permit de quêter durant le Carême pour le bâtiment. Deux ans après, c'est-à-dire en 1626, la Dédicace en fut faite par Jean-François de Gondi, premier Archevêque de Paris, le Dimanche de la Sexagesime, 15 Février, mais le jour de l'Anniversaire fut assigné au premier Dimanche de Juillet. Les Fonts baptismaux qui jusqu'alors avoient été à Sainte Geneviéve, furent transferez en celle-cy vers ce temps-là.

Voici les noms de quelques illustres qui reposent dans cette Eglise: Blaise Vigenere, décédé en 1596; Jean-Baptiste Morin, Mathématicien, mort en 1656; Blaise Pascal, décédé en 1662; Pierre Barbay, Professeur de Philosophie, célébre dans son temps et qui mourut en 1664; François Pinsson, connu par plusieurs ouvrages de Jurisprudence, mort en 1691; l'Abbé Gallois, décédé en 1707; Jean Pitton de Tournefort, l'un des plus sçavants Botanistes de l'Europe, qui décéda en 1708; Antoine Lancelot, Inspecteur du College Royal, l'un des quarante de l'Academie des Inscriptions et Belles-Lettres, décédé au mois de Novembre 1740.

Deux des Curés de cette Paroisse (qui a toujours été desservie par des Chanoines Réguliers) sont devenus Abbés de Sainte Geneviéve, sçavoir Philippe le Bel en 1534, et Joseph Foulon en 1559.

Cette Paroisse a quelques écarts dans Paris, comme l'Hôtel de Cluny avec d'autres maisons qui y touchent: et hors de Paris, la Ferme de Grenelle appellée autrefois *Garannella,* c'est-à-dire petite Garenne, qui est en tirant vers Vaugirard; ce qui vient de ce que les anciens Chanoines de Sainte Geneviéve faisoient valoir par eux-mêmes cette Ferme, et y avoient des Hôtes, de même qu'il est arrivé à l'égard des Hôtes de la Collegiale de Saint Merry qui étoient à Belleville.

Je vais à présent faire la description du principal territoire de cette Paroisse. Elle a d'abord la place de devant l'Eglise, appellée le Carré de Ste Geneviéve; la rue S. Etienne des Grez, jusqu'au College de Lisieux, d'un côté, et de l'autre, c'est-à-dire à droite, jusqu'au College des Cholets, inclusivement, et toutes les rues

qui sont à la même main, sçavoir, les rues des Cholets, des Chiens, de Reims, des sept Voies, des Amandiers, la rue Juda et la rue entiere de la Montagne.

En la rue S. Jacques, elle ne commence, en descendant à droite, qu'au dessous de la porte du College des Jesuites; et elle continue jusqu'au coin qui est trois ou quatre maisons au dessous de la rue du cimetiere de Saint Benoît. Dans la place Cambrai, elle a le College de Cambrai et ses dépendances, puis le College Royal, la rue S. Jean de Latran, à droite, jusqu'à la rue Froimantel. A gauche de cette rue S. Jean, elle ne commence qu'à la penultiéme maison, et elle continue des deux côtés de la rue S. Jean de Beauvais, excepté trois ou quatre maisons à gauche, au dessous de la petite porte du Cloître de S. Jean de Latran, mais aussi en récompense, elle a dans la rue S. Hilaire les deux ou trois dernieres maisons qui aboutissent au coin de cette rue de S. Jean de Beauvais.

Dans la rue des Noyers, elle a les deux côtés à commencer à gauche à la rue des Anglois, et venant ensuite au bas de la montagne Ste Geneviéve, et à droite, à commencer vis-à-vis ladite rue des Anglois, jusqu'aux Carmes, renfermant leur Couvent et le bas de leur rue jusques derriere le College de Beauvais. Elle a ensuite toute la place Maubert, toute la rue des Lavandieres, et la suite des maisons jusqu'à la rue des Anglois.

Après cela son terrain reprend à main droite de l'entrée de la rue Garlande par la place Maubert, et il continue jusqu'auprès des mazures de la Chapelle de S. Blaise exclusivement. Il comprend les deux côtés de la rue du Foüarre, continue de même les deux côtés par la rue de la Bucherie où plusieurs maisons lui appartiennent en allant à la rue S. Julien, et s'étend jusqu'au bout oriental de la rue des Bernardins, aussi des deux côtés, où il finit; ce qui renferme la rue Perdu et la rue de Bievre en y comprenant les deux côtés du commencement de la rue S. Victor. Mais de la même rue S. Victor, S. Etienne cesse d'en avoir le côté gauche dès qu'on est parvenu à la rue S. Nicolas, et il conduit le côté droit jusqu'à la rue de Versailles dont il a aussi le côté droit, renfermant par ce moyen les rues du Bon Puits, du Paon, du Murier, et de Saint Nicolas qui aboutissent à la rue Traversine laquelle est du même territoire. De là il regagne la rue Clopin qu'il a tout entiere, et il vient à la rue des Fossés S. Victor à commencer au côté droit de la rue des Boulangers; puis il remonte et renferme tout le haut de cette rue des Fossés des deux côtés avec les rues qui y aboutissent, sçavoir la rue neuve Saint Etienne, la rue Contrescarpe, la rue Bordel, la rue de Fourcy, la rue de la Vieille Estrapade.

De la rue Moufetard la Paroisse Saint Etienne a le côté des-

cendant à droite jusqu'à la septiéme maison inclusivement à compter depuis la seconde rue Contrescarpe : et de la même rue Moufetard le côté gauche jusqu'à la rue Coppeau, de laquelle derniere rue elle a pareillement tout le côté gauche jusqu'au bout vis-à-vis la Pitié. Cette Paroisse a de plus un bout de la rue des Fossés Saint Jacques, la seconde rue Contrescarpe, la rue du Puits qui parle, du Cheval-verd, des Poulles ; tout le carré où sont les Filles de Ste Aure en la rue neuve Ste Geneviéve, l'autre côté de la même rue Neuve depuis la rue Contrescarpe jusqu'à la rue Pot-de-fer. Enfin elle a de la rue des Postes depuis le côté droit du cul-de-sac des Vignes inclusivement, en remontant jusqu'à la porte du Jardinier du clos des Dames de la Visitation.

CHAPELLES

SUR LA PAROISSE DE SAINT ETIENNE DU MONT

Antiq. de Paris. T. II, p. 361.

CHAPELLE SAINT SYMPHORIEN. Sauval assure qu'il y a eu sur cette Paroisse, entre la rue de Saint Etienne des Grez et la rue des Chiens, une Chapelle de Saint Symphorien, où dans sa jeunesse il avoit vu célébrer la Messe le jour de la Fête de ce Saint. Je croi pouvoir conjecturer qu'elle auroit été d'abord bâtie par S. Germain, Evêque de Paris, Autunois de naissance, et fort dévot à ce Saint, puis rebâtie après les guerres des Normans. Ce que j'en ai trouvé, m'a appris qu'au moins elle existoit dès le XII siécle, et qu'elle avoit alors communiqué son nom à tout le canton de vignes qui en étoit voisin ; desorte que l'on disoit : Telle vigne est située à Saint Symphorien, *Vinea sita apud S. Symphorianum*. Ce sont les termes employés dans une Charte du Roi Philippe-Auguste, de l'an 1185. C'étoit dès lors une Chapelle assez déserte. Mais un nommé Anselme *Sylvaticus*, chevalier Cremonois, contribua en 1220 à la mettre en état d'être fréquentée. Il donna à l'Abbaye de Sainte Geneviéve le revenu qu'il avoit à Provins, à condition qu'il seroit employé à former la Prébende d'un Chanoine, que cette Abbaye obligeroit d'y célébrer chaque jour. Elle y est dite située *intra terminos Parochiæ et territorii dicti Monasterii S. Genovefæ*; et ce Chanoine est appellé *Rector Capellæ S. Symphoriani* dans le Bref du Pape Honorius II, de la même année qui permet d'y avoir des cloches. Le terrain qui en dépendoit fut quelquefois appellé le Clos de Saint Symphorien, et d'autrefois le Cloître de S. Symphorien, et il y avoit quelques maisons dans ce clos. Un personnage de remarque, qu'on lit avoir résidé à Paris, proche la Chapelle de Saint Symphorien des vignes en 1231, est Jacques de Dinant,

Chart. S. Gen. — *Ibid.* — *Ibid., p. 136.* — *Necr. S. Genov. 9 Cal. Jul. et X Cal. Nov.*

Chanoine de Laon, Archidiacre de Terouenne et Professeur en Théologie, grand ami des Religieux de Sainte Geneviéve, que son mérite éleva en 1247 sur le Siége Episcopal d'Arras. Sauval assure d'après les titres, qu'il y logea encore en 1260 (qui est l'année de sa mort) et il ajoute que l'Aumônier de l'Abbaye avoit acheté dans ce clos queques maisons en 1244, 1252 et 1260. *Chartul. S. Gen. p. 130.*

Depuis ce temps-là il ne se trouve rien sur cette Chapelle, sinon qu'en 1490, elle fut permutée par Louis le Coq. Dans l'acte elle est dite située *ante Collegium Choletorum.* *Reg. Ep. 30 Mart.*

CHAPELLE DE LA NATION DE PICARDIE. Cette Nation avoit coutume de s'assembler dans l'Eglise de Saint Julien le Pauvre. Mais en 1487, elle obtint des Vicaires Généraux de l'Evêque de Paris et de l'Abbé de Sainte Geneviéve, la permission de construire une Chapelle sur une partie des anciennes Ecoles de la même Nation, sous le titre de S. Nicolas et de Ste Catherine, avec clocher et cloches. L'autel fut consacré en 1506. Cette Chapelle subsiste encore en bon état dans la rue du Foüare. Sauval. T. III, p. 63.

Il y avoit aussi dans la même rue au côté opposé, une Chapelle sous le titre de S. Guillaume, Archevêque de Bourges, patron de la Nation de France. Elle a été détruite, et le culte du Saint a été transféré au College de Navarre.

COLLEGES

On compte environ vingt colleges sur cette Paroisse. En voici les noms, suivant l'ordre des tems de leur fondation.

Le College du Cardinal CHOLET, dit des Cholets, fondé en 1295. La Chapelle est titrée de Sainte Cecile.

Le College de NAVARRE, fondé en 1304 par Jeanne, Reine de France. M. de Launoy en a fait imprimer l'histoire. Il a produit de grands hommes. Sa Chapelle sert pour les Offices et Services de la Nation de France. On y conserve presque la moitié d'une côte de S. Guillaume de Bourges, qui fut donnée en 1407, par Jean, Duc de Berry, à Jean Archer, Procureur de la Nation de France, comme on lit sur un parchemin écrit en ce temps-là, dont j'ai eu la communication. Il y a quelques manuscrits curieux dans la Bibliotheque, entre autres celui qui est cotté 218 à la premiere Tablette, où peuvent profiter ceux qui étudient les progrès de la langue Françoise.

Le College de PRESLE a été fondé en 1313, avec le College de LAON qui, quelques années après, en a été séparé et placé où il est. La Chapelle du College de Presle, à laquelle est attachée la Principalité, est du titre de S. Jacques. L'un des plus célebres principaux a été Pierre de la Ramée. Il le fut depuis 1548 jus- *Reg. Parl. 7 Mai. 1548.*

Reg. Ep. 2 Nov. 1576. Reg. Parl. 12 Maii 1563. 3 Janu. 1568.

qu'en 1570. Il étoit alors Lecteur ordinaire du Roi en Eloquence et en Philosophie. Antoine Muldrac l'avoit voulu inquiéter dès l'an 1563, prétendant qu'il donnoit dans les nouvelles opinions.

Le College DE MONTAIGU, fondé en 1314 rue des Sept-voies, rétabli par Jean Standonht en 1480. On y solemnise la fête de la Division des Apôtres le 15 Juillet, comme Fête patronale, et quelques jours après on y fait l'Office de S. Sperat et ses compagnons, Martyrs de Carthage, dont on y a des reliques. Noël Beda, si connu dans l'Histoire de l'Université, en étoit principal en 1522.

Reg. Parl. 13 Aug.

Le College DU PLESSIS, fondé en 1322, rue S. Jacques, et dont une partie fut appellée du nom de Marmoutier. J'ai lu qu'en 1543 il y avoit des bourses pour des écoliers du Diocése d'Evreux.

Reg. Ep.

Le College des ECOSSOIS, fondé en 1325 par un Evêque d'Ecosse. Il a été appellé autrefois le College de Grisy. Voyez dans l'Histoire du Diocése de Paris l'article de Grisy, Paroisse du Doyenné du vieux Corbeil. Dans un Bref de Gregoire XIII de l'an 1579, ce College est dit nouvellement établi.

Reg. Ep. 21 Sept. 1580.

Le College de l'AVE-MARIA, ou de Hubant, fondé en 1339 proche Saint Etienne. Le cénotaphe du fondateur marque son décès à l'an 1386. La Chapelle fut dédiée par l'Evêque de Sebastianople en 1541 le 17 Mars. On y voit le Cénotaphe de Cesar Egasse du Boulay, auteur de l'Histoire de l'Université, inhumé au College de Navarre. En creusant autour de cette Chapelle, on y a trouvé à 12 ou 15 pieds en terre des cercueils de pierre, et des restes de tuiles à l'antique.

Reg. Ep.

Le College de S. MICHEL, ou de Pompadour, dit aussi ançiennement de Chanac, a été fondé en la rue de Bievre, un peu avant 1348, par Guillaume de Chanac, Evêque de Paris. Ses successeurs en ont donné les places, et ce College devoit hommage à l'Evêque, ainsi qu'il se prouve par celui que j'ai vu en date du 13 Août 1474. Il y a quelque détail de ses biens dans les Registres du Parlement au mois de Septembre 1513.

Reg. Ep.

Le College des TROIS EVEQUES, ainsi nommé à cause de trois Prélats qui se réunirent pour sa fondation. Comme ils étoient tous trois natifs de Bourgogne, on l'appella quelquefois le College des trois Evêques de Bourgogne. Hugues de Pomar étoit du Diocése d'Autun, parce que Pomar en est; il fut Evêque de Langres. Hugues d'Arsy étoit du Diocése d'Auxerre, parce qu'Arsy en est: mais il n'en fut jamais Evêque, quoique M. Piganiol l'ait cru; il fut successivement Evêque de Laon et Archevêque de Reims: et enfin Guillaume, dit d'Auxonne, étoit de cette ville qui est du Diocése de Besançon au Comté de

Bourgogne. Ce dernier fut d'abord Evêque de Cambray, puis d'Autun fort peu de tems. Comme ce fut lui qui pour l'établissement fournit la maison qu'il avoit à Paris, ce College fut aussi quelquefois appellé du nom de Cambray. On en rapporte la fondation à l'an 1348, ou environ. Les trois Evêques sont représentés en peinture dès ce tems-là avec leur nom, au portail qui est de ce même tems. Une grande partie du College Royal est situé sur le terrain de ce College ; car il avoit alors un très-grand jardin, et une Chapelle séparée du bâtiment. Genebrard dit que ce fut devant ce College que François I fit bruler les livres de Ramus. *Or. funeb. P. Danes.*

Le College de BONCOURT a été fondé rue Bordelles en 1353. Il a été fameux durant quelques siécles par ses professeurs. On l'a réuni dans le dernier siécle à celui de Navarre. La Chapelle bénite en 1547 a été détruite. *Reg. Ep.*

Le College de BEAUVAIS, fondé en 1370, dans la rue du Clos-Bruneau. Il fut aggrandi en 1396, par l'acquisition qu'on fit des Ecoles particulieres d'un Maître dit Jean Rolland. Ceux qui sont entrés en détail de la fondation des différentes Bourses de ce College, ont oublié les deux que fonda Jean du Mont, Prevôt de la Cathédrale de Soissons, en 1585, dont l'une s'appelloit la Bourse des Halles, à cause qu'elle avoit 35 livres sur la boëte de ces Halles. Il est fait mention dans les Registres du Parlement de la réforme de ce College, procurée en 1564, par Nicolas Charton qui en étoit Principal. On y conserve la tête de S. Donat, Evêque et Martyr, qui y étoit avec plusieurs autres reliques considérables, dès le tems du Cardinal de Dormans, fondateur. *Tab. Ep.* *Reg. Parl. 28 Aug.*

M. l'Abbé Vittement, ancien Recteur de l'Université, Sous-précepteur des Enfans de France, natif de Dormans, décédé en 1731, a fondé dans ce College, le 15 Novembre 1729, une Bourse pour la Théologie, laquelle doit être occupée par un jeune homme du même lieu de Dormans au Diocése de Soissons, qui doit avoir été petit Boursier dans le même College, et être Maître-ès-Arts. La nomination se fait par les Principal, Sous-maître et Procureur. Elle fournit tous les frais necessaires pour le Baccalaureat et pour la Licence.

Le College de FORTET, fondé en 1391, dans la rue des Sept-voies. La Ste Vierge et S. Geraud en sont dits patrons.

Le College de REIMS, fondé en 1412 en la même rue des Sept-voies, en y réunissant celui de Retel. Le Saint Patron est S. Remi.

Le College DE LA MARCHE et WINVILLE, qui est le nom de deux lieux de la Lorraine, fondé en 1422 en la rue de la Montagne de Sainte Geneviéve. L'Archevêque de Paris confere

les Bourses. Richard Vassebourg, dont on a une Histoire de Verdun, avoit été nommé à une en 1497. Ceux qui ont donné la notice des bourses de ce College, ont oublié de marquer que Martial Gallichier, Chanoine de Paris, y en avoit fondé deux en 1536.

Reg. Ep. in Maio.

Le College de SAINTE BARBE a d'abord été fondé vers l'an 1430, et vers l'an 1500 il y avoit plein exercice. Il est faux que la Chambre que S. Ignace y a occupé subsiste encore, quoique l'Almanach Spirituel de Paris le donne à entendre. Les bâtimens ont été refaits à neuf depuis long-tems. La Chapelle a été bénite en 1695 par M. Pirot, Chancelier de Notre-Dame.

Le College de LA MERCI pour les Religieux de cet Ordre, a été fondé en 1520, rue des Sept-voies.

Thes. Anecdot. T. I. p. 1315.

LE COLLEGE ROYAL. Dès l'an 1300, Raymond Lulle avoit sollicité auprès du Roi Philippe le Bel, l'établissement d'un College de l'espece dont est celui-ci; mais cela n'a été exécuté que sous François I; encore le bâtiment qui se voit n'est-il que du tems d'Henri IV. Il occupe une partie de l'emplacement du College de Treguier qui avoit été fondé en 1325, comme aussi une portion de terrain de celui des trois Evêques.

Comp. Sigilliferi Ep. Paris.

LE COLLEGE DES GRASSINS a été fondé pour les pauvres de la ville de Sens et des environs, vers l'an 1571, par MM. Grassin, rue des Amandiers. La Chapelle fut bénite en 1578. L'Abbé Chastelain, célébre Chanoine de Notre-Dame de Paris, qui avoit été élevé dans ce College, en parle dans ses Mémoires manuscrits comme d'une excellente école.

COUVENTS

ÉTABLIS SUR LA PAROISSE DE SAINT ETIENNE DU MONT

LES CARMES, qui avoient d'abord été sur la Paroisse de Saint Paul, à l'endroit où sont les Celestins, furent transférés en 1318 proche la Place Maubert. On voit sur les murs du cloître du côté de l'Eglise, qu'encore au XV siécle leurs manteaux étoient bigarrés de bandes longues, blanches et noires alternativement, à commencer par la bande blanche. C'est ce qui les avoit fait appeller *les Barrez*. Ils avoient communiqué ce nom à la rue qui conduisoit au lieu de leur premiere institution. Ces peintures ne sont que de la fin du XV siécle, ayant été faites, aussi-bien que l'historique qui les accompagne, par les soins de Laurent Bureau, Carme, mort Evêque de Sisteron en 1504. Un Historien sous Charles VI observe que Blanche de Navarre, Reine Douairiere de France, en 1398, leur avoit donné un prétendu clou de la Passion, qu'elle avoit acheté de marchands Venitiens.

Gall. Chr. in Ep. Sistar.

Le Laboureur p. 397.

Le Cardinal Rollin, Evêque d'Autun, voulant étendre dans cet Ordre le culte de S. Lazare, patron de sa Cathédrale, fonda et bénit, l'an 1478, un autel sous son invocation dans le cloître de ces Carmes de Paris, lesquels, trois ans après, obtinrent de l'Evêque de Paris d'y ériger une confrerie. Ces mêmes Religieux de la Place Maubert ayant voulu, en 1536, empêcher les pauvres de la Paroisse de quêter dans leur Eglise, le Parlement leur défendit de s'y opposer. Il est fait mention de deux Carmes de Paris dans les Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres : l'un nommé Jean Venette, continuateur de la Chronique de Guillaume de Nangis, au XIV siécle; l'autre appellé Jean Golein, qui traduisit aussi au même siécle quelques ouvrages de latin en françois. L'Abbé Chastelain fait observer dans le bimestre de son Martyrologe, que ces Religieux ont érigé en leur Eglise une Chapelle sous l'invocation d'un de leurs Religieux, qu'ils appellent S. Avertain, lequel est mort au XIV siécle; et que sa vie, écrite d'abord en italien, a été traduite en latin, par un Carme nommé Legers de Paul, qui a eu, dit-il, assez peu de retenue pour écrire que le Prophete Elie s'étoit marié à Nimegue, avec une fille nommée Beatrix.

Reg. Ep. Par.

Reg. Parl. 23 Sept.

T. XIII, p. 520.

T. XVII, p. 741.

Page 772.

NOTRE-DAME DE SION, autrement les Chanoinesses Angloises, rue des Fossez S. Victor. Cet établissement est de l'an 1634.

LES FILLES DE LA CONGREGATION NOTRE-DAME, rue neuve Saint Etienne. Après avoir été en différens lieux à Paris, elles se sont fixées en celui-ci l'an 1674.

MAISONS ECCLESIASTIQUES ET COMMUNAUTEZ

Les Peres de la DOCTRINE CHRETIENNE, établis en 1633, sur les ruines de l'Hôtel d'Albret, dans l'un des quartiers de Paris dont la vue est la plus belle. Leur réception est marquée en 1612, 20 Août et 15 Octobre, et on lit qu'alors on les qualifioit quelquefois de *Prêtres séculiers Réformés tendans à la perfection.*

Reg. Ep.

Le Seminaire des TRENTE-TROIS Ecoliers fut institué d'abord en 1633, pour un nombre bien plus petit, sçavoir de cinq, puis de douze. Ils ne sont placés à la Montagne de Sainte Geneviéve que depuis l'an 1657. Leur maison a été rebâtie à neuf dans le siécle présent.

Le Seminaire des ANGLOIS, dont l'établissement dans la rue des Postes fut consommé l'an 1687.

Il y a encore dans la même rue deux autres Communautés d'hommes, sur lesquelles les plus modernes des Historiens de Paris en langue vulgaire n'ont rien écrit.

La Communauté de SAINTE AURE, rue neuve Sainte Geneviéve, fut établie sur la fin du dernier siécle pour de jeunes filles, par M. l'Abbé le Fevre, l'un des Sous-précepteurs des Enfans de France. Catherine Pescher qui en étoit Superieure, obtint par la suite des Lettres-patentes, qui ont été enregistrées en Parlement, le 10 Avril 1724. Il est parlé ci-après dans les Articles des Eglises de Saint Martial et de Saint Paul, de la Sainte patrone de cette Communauté.

EGLISE PAROISSIALE DE SAINT MEDARD

DE L'ANCIEN TERRITOIRE DE L'ABBAYE DE SAINTE GENEVIEVE

Il est assez ordinaire, lorsqu'il y a un pont sur une riviere, qu'il se forme un village à chacun des deux bouts de ce pont. C'est ce qui est arrivé sur les bords de la riviere de Bievre, que l'on passe en approchant de Paris lorsqu'on vient du Gatinois, un peu avant qu'elle se jette dans la Seine. Les deux villages qui s'y sont formés, sont ce qu'on a appellé depuis le bourg Saint Marcel et le bourg Saint Medard. Ce dernier est au rivage gauche de la Bievre et du côté de Paris; son territoire, depuis la fondation de l'Eglise de Saint Pierre et Saint Paul, par Clovis, a été reputé compris dans la donation de ce Prince, faite à cette Eglise. *Pons S. Medardi* est marqué dans un état des biens de l'Abbaye de Sainte Geneviéve, rédigé, il y a six cens ans, comme étant de ce côté-là les limites de sa Justice, laquelle, du côté opposé s'étendoit jusqu'à l'Eglise de Saint Etienne, dite depuis des Grès, située sur le grand chemin d'Orleans. En-deçà de ce pont par rapport à Paris, étoit *Villa S. Medardi et Ecclesia,* dont la propriété fut confirmée à la même Abbaye par le Pape Alexandre III en 1163. Quatre ans après, le même Pape, lui confirmant toutes les Eglises qu'elle possédoit en divers Diocéses, rappelle encore *Ecclesiam S. Medardi,* qui est nommée immédiatement après la Chapelle du Mont, dite *Capella de Monte.* Cette différence d'expression fait voir qu'en 1168 il n'y avoit encore à Ste Geneviéve qu'une simple Chapelle, qui servoit de Paroisse aux Habitans de la Montagne, d'où l'on doit inferer qu'ils étoient en petit nombre, et que le village de S. Medard étoit dès-lors assez peuplé pour avoir besoin d'une Eglise.

Bulla Alex. III, an. 1163.

Je suis persuadé que cette Eglise avoit commencé comme bien d'autres par une simple Chapelle, qui parut nécessaire après les guerres des Normans, lorsque le lieu fut un peu plus habité qu'il

n'avoit été auparavant, et, si elle porta le nom de Saint Medard, ce fut à cause de quelques reliques que les anciens Chanoines de l'Eglise de Sainte Geneviéve en avoient apporté du Soissonnois; car la crainte des Normans les avoit obligé de s'y retirer avec le corps de leur Sainte patrone.

Je ne m'appuyerai point, pour prouver l'antiquité du Bourg et Eglise de Saint Medard, sur les diplomes du Roi Robert, de Sauval.
Henri I et Philippe I, où Sauval assure qu'il en est fait mention. T. I, p. 433.
Ils ont été publiés dans le nouveau Gallia Christiana; et l'on n'y *T. VII, Instrum.*
en trouve pas un seul mot. Les Bulles ci-dessus sont les premiers *col. 221.*
monumens qui en parlent, mais elles supposent que cette Eglise étoit déjà ancienne.

Elle étoit desservie par un Chanoine de Ste Geneviéve qui, en 1202, fut exempté par Eudes de Sulli, Evêque de Paris, de lui payer le droit de procuration; elle est toujours demeurée à la nomination de l'Abbé. On la trouve aussi en son rang sous l'Archiprêtré de Saint Severin dans le Pouillé de Paris écrit vers 1220. On ne voît rien dans l'édifice d'aujourd'hui qui soit de ce tems-là. Ce qu'il y a de plus vieux dans le bâtiment a tout au plus deux cent cinquante ans. La nef, qui est étroite, a deux bas côtés d'environ deux cens ans. Le chœur, qui est plus large quant à ses collateraux, a été construit sur la fin de l'avant-dernier siécle à la place du vieux chœur. C'étoit dans cet ancien chœur que s'étoit faite en 1562, une cérémonie très-solemnelle, pour réparer les profanations commises dans cette Eglise par les Huguenots.

Clement de Reilhac, Avocat du Roi au Parlement, avoit construit dans l'ancienne Eglise une Chapelle, où Pierre de Reilhac son frere, Conseiller au même Parlement, avoit été inhumé au *Tab. Ep. Par.*
commencement du XV siécle. Perrenelle de Magnac, sa veuve, y *in Spir.*
fonda en 1411 un Chapelain séculier, sous les titres de N. D., S. Nicolas, Ste Catherine et S. Thomas d'Aquin, du consentement de François, Abbé de Sainte Geneviéve, et elle s'en réserva la présentation et à sa famille. On l'appelloit la Chapelle de Rilhac en *Reg. Ep. 18 Nov.*
1579, auquel an Louis de Vaudetar y nomma; de même qu'en 1588 Antoine de Brehant, Ecuyer, y présenta à cause de Catherine de *Ibid. 14 Dec.*
Rilhac, son épouse.

Depuis ces MM. de Rilhac, les sépultures les plus remarquables d'auteurs ou autres faites dans cette Eglise, sont celles d'Olivier Patru, de l'Académie Françoise, en 1681, de Pierre Nicole en 1695, de Joseph Du Guet en 1733.

Auprès de cette ancienne Eglise avoit été, comme en plusieurs autres de Paris, au XIV et XV siécle, un *Reclusoir*, c'est-à-dire une cellule où vivoit une femme recluse pour le reste de ses jours. Le Nécrologe de l'Abbaye de Ste Geneviéve écrit vers le regne de

Charles VI, marque au premier Mars l'anniversaire d'Hermensende, recluse de Saint Medard.

Ce Bourg de Saint Medard est traversé du nord au midi par une rue dite aujourd'hui la rue Moufetard, non pas que ce Bourg eût eu le nom de Moutefard, mais parce qu'elle conduit à la montagne où est bâti le Bourg Saint Marceau, dont le nom primitif en langage vulgaire étoit Mont-Cetard, ou Mont-Cetar ; de même que le nom de rue S. Martin et de rue S. Denis, est donné à ces rues bien avant qu'on soit arrivé à ces Eglises, mais parce qu'elles y conduisent.

Tab. S. Genov. J'ai aussi trouvé que l'Abbaye de Sainte Geneviéve avoit dans le XIII siécle à Saint Medard un pressoir pour ses vignes ; que l'imposition de la taille des habitans de ce bourg, pour la guerre de Philippe le Hardi contre le Comte de Foix en 1272, alla en total à la somme de trente sols.

Ibid. A l'égard du nom vulgaire du faubourg, on disoit vers l'an 1300 ***Saint Maart,*** et on l'écrivoit de même.

Lib. Cens. fol. 23 et 35. Un autre canton qui portoit dès le XIII siécle un nom très-ancien, et dont la situation étoit à Saint Medard, est le canton de Challoël ou Challo, dont il est fait mention dans les titres de Sainte Geneviéve, d'environ l'an 1250. Cette Abbaye en retiroit chaque année un muid de vin, en payant pour cela neuf deniers à celle de Saint Victor. L'ancien Nécrologe de Sainte Geneviéve nous apprend que ce lieu avoit donné le nom à une porte du Bourg du côté de Saint Marcel. On lit : ***II Idus Novembris obiit Ursio Canonicus et Levita qui dedit arpenta vinearum, quorum unus est apud S. Marcellum ad Portam Chalet, alius in valle Paris.***

C'est de M. Duchêne que nous tenons l'origine du nom de cette fameuse maison, que l'on trouve à main gauche en descendant le Mont-cetard, ou la rue du Mou-fetard, et qui est appellée ***le Patriarche.*** Il nous apprend que c'est parce que le Cardinal de Chanac, Limousin, Patriarche de Jérusalem, y avoit demeuré. Il ajoute qu'il la donna au College de Chanac, situé à Paris rue de Bievre. Il mourut à Avignon en 1404. (Histoire des Card. Franc. p. 682.)

Reg. Parl. 18 Aug. Jean Canaye est dit avoir été propriétaire de cette maison en 1562, lors du grand vacarme des Calvinistes dans ce quartier-là.

Le quartier de Lorcines, qui forme une partie de la Paroisse de Saint Medard, est construit sur le bord de la riviere de Bievre, en remontant son rivage depuis le pont jusqu'aux Cordelieres inclusivement ; c'est une longue rue qui, vers sa fin, en remontant à la main droite, se trouve être sur la Paroisse de S. Hippolyte. Ordinairement, dans les titres depuis le XIII siécle, ce canton a été appellé en latin ***de Lorcinis*** ou ***de Laorcinis,*** nom qui paroît avoir été fabriqué sur le françois Lorcines, car j'ai vu un titre de 1245,

peut-être le plus ancien qu'on ait sur ce lieu, où il est nommé *Locus cinerum.* J'en dis un mot à l'article de l'Eglise de S. Severin, à l'occasion du revenu de grain et de vin que l'Archiprêtre y avoit alors ; ce qui fut cause que le chemin ou la rue, qui au sortir du clos de Ste Geneviéve conduisoit à ce quartier, fut appellé *Vicus S. Severini,* que Sauval avoit vu dans des titres, et dont il n'a pu dire la raison, faute d'avoir connu un acte de 1289 où cette redevance est marquée. Au reste, Lorcines n'est pas le seul exemple qu'on puisse produire, pour prouver qu'à Paris, on a quelquefois changé *Loc* en *Lor;* il y a dans le Diocése un village, qui dans tous les titres latins de tems immémorial, est appellé *Locus Sanctorum,* et dont le peuple a fait Locsaint, puis Lorsaint, ensuite Lioursaint, et enfin Lieursaint. A l'égard de la raison du nom *Locus cinerum,* il vient, comme j'ai dit à l'article de l'Eglise de Saint Severin, de ce qu'on y avoit trouvé ou transporté une terre propre à faire de la poterie, terre légere et cendreuse : delà l'origine du nom de la rue Poterie Saint Severin donné à la rue qui y conduisoit, selon le plan de Paris, laquelle n'est plus qu'un cul-de-sac en forme d'équerre, fermant la nuit, et peut-être même qu'aussi celui de rue des Postes a succédé à celui de rue des Pots, qui auroit été usité primitivement. Si je me suis un peu étendu sur l'origine du nom de Lourcine, c'est pour insinuer qu'il ne faut point l'écrire Loursine par une S, ni L'Oursine ou L'Ourcine avec une apostrophe.

On peut commencer le circuit de cette Paroisse dans le haut de la rue de Lourcine, un peu au-dessus du Couvent des Cordelieres, et suivre le rivage gauche de la riviere de Bievre jusqu'au pont aux Tripes. En cet endroit la Paroisse s'étend au-delà de la riviere jusqu'à la rue Fermoulin, dont elle a le côté gauche, et tout ce qui suit à la même main, laissant à droite la rue de la Muette et la rue Poliveau qui sont de la Paroisse Saint Martin. Puis elle s'étend jusques vers les bords de la Seine, revient ensuite à gauche pour renfermer le Jardin Royal des plantes ; après quoi elle a tout le côté gauche de la rue Coppeau en remontant; puis de la rue Mouffetard elle a entierement le côté gauche en descendant ; mais à l'égard du côté droit, elle ne commence qu'à la huitiéme maison, à compter depuis le coin de la rue Contrescarpe. Après cela elle entre dans la rue Pot-de-fer, dont elle a les deux côtés jusqu'à la rue neuve Sainte Geneviéve, où elle commence à n'avoir plus que le côté gauche. Au bout de cette rue Pot-de-fer, elle coupe la rue des Postes, et entre dans la rue des Vignes dont elle a le côté gauche, perce jusqu'aux murs du jardin du Val de Grace, et va par la Cour Saint Benoît regagner la rue de Lourcine.

Lorsqu'on dédommagea les Curés de Saint Benoît, de Saint Hippolyte et de Saint Medard, du territoire qu'on leur avoit ôté quand on érigea Saint Jacques du Haut-pas en Eglise Paroissiale, on n'attribua à celui de Saint Medard que la huitiéme partie de la somme du dédommagement : ce qui fait juger que la distraction qu'on fit de sa Paroisse fut très-petite.

LES COUVENTS ET COMMUNAUTEZ

SITUÉS SUR LA PAROISSE DE SAINT MÉDARD, SONT :

LES CORDELIERES, situées au bout de la rue de Lourcine : elles ont été établies là sur la fin du XIII siécle. Leur Eglise qui n'a qu'une Chapelle collaterale bâtie au septentrion, est du même tems. On y voit la tombe d'une Demoiselle Flore, femme de Gilles Grange, décédée en l'an 1300.

L'HOPITAL DE LOURCINE, dit à présent La Maladerie de Ste Valere. Il paroît, par des titres du XVI siécle, qu'il avoit d'abord été fondé sous le nom de S. Martial, Evêque de Limoges, et de Ste Valere, Martyre, de la même Ville : ainsi, il est à présumer que ce sont quelques personnes du pays de Limoges qui lui ont donné l'origine. Ce seroit la remonter bien haut que de l'attribuer à Guillaume et Foulques de Chanac, Limousins de naissance, qui ont gouverné l'Eglise de Paris depuis l'an 1333 jusqu'en 1349. J'ai vu un acte de collation de cet Hopital faite par l'Evêque de Paris le 10 Avril 1515, sous le titre de S. Martial et de Ste Valere.

L'HOPITAL DE LA PITIÉ, ainsi dit à cause que la Chapelle est sous le titre de la Compassion de la Ste Vierge, a commencé en 1612, et a été mis en 1657 dans l'état où il est.

L'HOPITAL DE LA MISERICORDE, fondé en 1624 par Antoine Seguier, Président au Parlement de Paris, pour de pauvres Orphelines.

LES FILLES DE LA PROVIDENCE, instituées par Madame Pollalion, dont on a la vie publiée en 1744. Elles furent placées où elles sont en 1652.

L'HOPITAL DE S. JULIEN et Ste BASILISSE, établi en la rue Moufetard depuis l'an 1652 pour des pauvres femmes et filles malades. On y conserve une partie du chef de ce Saint Martyr Hospitalier, qui avoit été apporté d'Orient à la Reine Brunehauld, et qui a été durant plusieurs siécles dans l'Abbaye de Morigny, proche Etampes.

Chastelain Mart. Bimest. p. 109 et 110.

SAINTE PELAGIE, Hôpital faisant partie de l'Hôpital Général de Paris, établi vers 1665.

LES RELIGIEUSES de la Présentation de N. D., Prieuré de Benedictines, établi en la rue des Postes en 1671.

La Communauté de Ste AGATHE, ou de la Trape, autrement les Filles du silence, suivant l'Ordre de Cîteaux; établie en 1701, rue de l'Arbalestre, et détruite en 1753.

La Communauté de S. FRANÇOIS DE SALES, établie en 1702 par M. le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, pour les Prêtres devenus infirmes. Il y avoit eu en ce lieu un Couvent appellé les Filles de la Créche: on en voit encore des vestiges dans le jardin.

En Juillet 1753 cette Communauté de Prêtres a été transférée à Issy à la place où étoit une autre Communauté de Filles.

La Communauté des ORPHELINES, en la rue des Vignes devenue un cul-de-sac, fut fondée vers 1710 pour des pauvres Orphelines de la campagne.

La Communauté de Filles, dites de la Charité Notre-Dame, surnommée DE S. MICHEL, établie dans ce dernier siécle vers le bas de la rue des Postes.

LA CHAPELLE DU JARDIN ROYAL des Plantes. J'ai trouvé que Gui de la Brosse, Medecin, Intendant de ce Jardin, voyant qu'il étoit loin de S. Medard, la fit bâtir, et obtint de l'Archevêque de Paris, le 20 Décembre 1639, d'y pouvoir faire célébrer les Dimanches et Fêtes, excepté à Pâques, reservé au Curé les enterrements, même celui du fondateur qui y avoit choisi sa sépulture dans un caveau, a la charge toutefois que le jour de Pâques, il seroit offert de la part de cet Intendant à la Messe Paroissiale un cierge blanc d'une livre avec un écu d'or. *Reg. Archiep.*

CHAPITRE SECOND

DU MONASTERE

DIT

L'ABBAYE DE SAINT GERMAIN DES PREZ

Et des Eglises qui ont été construites sur son ancien territoire ou qui en ont dépendu, sçavoir: S. Germain le Vieux, S. Sulpice, S. André et S. Côme.

Nous n'avons de monument qu'on puisse dire sans reproche, et qui soit du tems de la fondation de cette Eglise, qu'un seul mot dans la vie de Saint Germain écrite par Fortunat. Il y est fait mention d'un miracle qu'il opera en se transportant à la Basilique

de Sainte-Croix, *cum ad Basilicam beatæ Crucis vir Dei procederet.* Quoique cette vie soit composée de 78 articles, il n'y a pas un seul mot sur la fondation de cette Eglise en l'honneur de S. Vincent par le Roi Childebert. On ne peut appuyer constamment l'existence de cette Basilique sous ce dernier titre, que par le 90e Chapitre de S. Gregoire de Tours *de Gloria Confessorum,* où il est dit qu'un paralytique se tenoit ordinairement au portique de la Basilique de S. Vincent, dans laquelle le corps de Saint Germain reposoit, et par le 33e Chapitre du huitiéme livre de son Histoire, où il est marqué que les prisonniers de Paris délivrés miraculeusement, accoururent à cette Eglise. Un monument d'avant le milieu du siécle suivant, qui confirme la dénomination usitée par Gregoire de Tours, est le Testament du Roi Dagobert. Ce Prince ayant eu dessein de s'y faire inhumer, lui donna le village de Combs, et l'appelle pareillement *Basilica Domni Vincentii :* mais le premier qui ait parlé de l'étole de ce S. Martyr, apportée d'Espagne par Childebert, et mise dans cette Eglise, est l'auteur du *Gesta Regum Francorum,* qui n'a écrit que vers l'an 720. Aimoin le copie l. II, c. XIX.

Par la suite insensiblement le nom de Saint Germain fut employé pour désigner cette Basilique, avec les noms de Sainte Croix et de S. Vincent ; et à la fin il prévalut, à cause du grand concours qui se faisoit à son tombeau, surtout depuis qu'il eut été tiré du lieu resserré où il étoit, pour être placé dans un endroit plus apparent de la Basilique. Dans les tems où l'on commença à l'appeller simplement l'Eglise de Saint Germain, quelques-uns, pour la distinguer de l'Eglise de Saint Germain l'Auxerrois, l'appellerent le nouveau Saint Germain. Cela se voit dans la convocation des Abbayes tant Seculieres que Regulieres, dont les membres devoient assister à l'anniversaire d'Etienne, Comte de Paris, sur la fin du regne de Charlemagne.

Hist. Eccl. Par. T. I. p. 304, ad an. 811.

Si Fortunat, dans sa longue vie de S. Germain, avoit seulement dit un mot du voyage en la Terre-sainte, que l'anonyme continuateur et interpolateur d'Aimoin de Fleury lui attribue, il seroit facile d'en conclure que ce saint Evêque auroit fait un amas considérable de reliques pour son Diocése, et que l'Eglise de S. Vincent en auroit été participante ; mais un voyage de si long cours, qui n'a pû être fait sans que le saint Prélat ait operé quelque merveille digne d'être rapportée, a été absolument inconnu à cet écrivain, quoiqu'il fasse mention d'un grand nombre d'autres voyages du même Evêque, pour avoir occasion de parler des miracles qu'il operoit en route. On doit voir par-là que je ne regarde point comme constant tout ce qui a été écrit sur les commencemens et les décorations de l'Eglise de Saint Germain, par

Gislemar, auteur de la vie de S. Droctovée, qui selon lui en fut le premier Abbé, non plus que ce qu'en a marqué le premier anonyme qui a interpolé et continué Aimoin de Fleury, et qui quelquefois ne s'accorde pas avec Gislemar. Ce dernier écrivain n'a vécu qu'assez avant sous le regne de Philippe I. J'ai vu un titre écrit de sa main, à la fin duquel il y a : *Ego Gislemarus* *Tab. Ep. Par* *Cancellarius scripsi et subscripsi.* Par cet acte, inconnu à Dom Mabillon quant à cette souscription, nous apprenons que ce Religieux de Saint Germain étoit Chancelier et Secretaire de la Communauté, ou au moins de l'Abbé Robert. C'est un *Cyrographe* de l'an 1070, que l'Abbaye fit avec Geoffroy, Evêque de Paris, et dont j'ai donné communication aux deux sçavans Benedictins qui écrivent sur la Diplomatique. On ne trouvera point dans tous les Necrologes de cette Maison publiés par Dom Bouillard, d'autre Gislemar. Son nom est dans le second Necrologe au XV des Calendes de Janvier, immédiatement après celui de l'Abbé Hubert, mort peu d'années auparavant la date de cet acte. Il est vrai qu'on a trouvé un Gislemar dans une liste des Moines de Saint Germain au IX siécle, mais c'étoit un simple Religieux et sans qualité distinctive. Outre cela, Gislemar, dans son ouvrage sur S. Droctovée, parle des ravages des Normans comme d'une chose déja très-ancienne, et il fait entendre qu'il y avoit si longtems que la vie de ce Saint étoit périe dans les incendies causés par ces barbares, que personne ne se souvenoit plus de ses actions, mais que cependant l'on conservoit encore dans les Archives (dont sans doute sa qualité de Chancelier le rendoit dépositaire) quelques volumes très-anciens, où il étoit marqué que S. Droctovée en avoit été le premier Abbé. Outre la différence des tems, ce qui infirme encore le temoignage du premier continuateur et interpolateur d'Aimoin, est qu'étant d'un sentiment contraire touchant la primauté donnée à S. Droctovée dans le rang des Abbés de S. Vincent, par des écrits que Gislemar regardoit comme très-anciens, *in tomis antiquissimis*, et l'attribuant à *Sæc. I.* un nommé Authaire, cet interpolateur montre qu'il n'avoit point *Ben. p. 252.* si exactement fouillé dans les Archives, qu'avoit fait par devoir de sa charge le même Chancelier Gislemar, puisqu'il ne connoissoit pas ces anciens monumens. Mais comme la premiere continuation des Annales d'Aimoin, faite à l'Abbaye de S. Germain, fut plus commune et plus connue que la vie de S. Droctovée, d'autant qu'elle contenoit le catalogue des Abbés et des Doyens ; delà vint que l'autorité de la vie de ce Saint ne put l'emporter, ni établir la croyance que S. Droctovée eût été le premier Abbé du lieu, à laquelle cependant on est revenu enfin, preuve sensible que les dernieres découvertes servent quelquefois à éclaircir la vérité.

Le principal monument, sur lequel j'ai cru pouvoir appuyer ce que l'on sçait de plus certain touchant l'édifice de l'Eglise de Ste Croix, S. Vincent et S. Germain, est la copie du Martyrologe d'Usuard, Moine de cette Abbaye, contemporain de Charles le Chauve, à qui il le dédia. Je dis la copie, parce qu'il y a de bonnes raisons, trop longues à déduire ici, pour prouver que ce que l'on a cru long-tems être l'original d'Usuard, n'est qu'une copie très-ancienne, et en même tems parce que je l'ai vu qualifié d'une maniere assez incertaine de la main de Dom Mabillon à la tête du manuscrit même [1]. Quoique je ne puisse regarder ce volume comme l'autographe de l'Auteur, il me paroît cependant infiniment estimable, parce que je ne puis le croire posterieur au X siécle. En le plaçant dans ce siécle-là, ce degré d'antiquité suffit pour me le rendre très-précieux ; et je suis bien trompé, s'il n'auroit pas appartenu à un Religieux nommé Harduin, qui professoit les sciences dans l'Abbaye de Saint Germain, et dont le décès est marqué dans le plus ancien Necrologe de la Maison au 29 Avril, immédiatement avant celui d'Haymon, Evêque de Verdun, qu'on sçait être mort en 1024.

Il n'y auroit rien eu d'extraordinaire dans le procédé de ce Harduin, qualifié *Magister,* quand il auroit reformé selon ses idées particulieres la copie qu'il avoit du Martyrologe d'Usuard, qu'il y eût raturé certains Saints pour en mettre d'autres, effacé certains éloges pour les tourner autrement, ôté certaines annonces étrangeres à la Maison de Saint Germain, pour y substituer des fêtes locales, supprimé des feuillets entiers, pour les récrire à neuf, et y faire tenir des augmentations considerables en pressant davantage l'écriture ; ce qu'il avoit commencé, a été continué plus simplement par d'autres mains de deux siécles suivans, qui ont écrit à la marge ce qu'elles ne pouvoient inserer dans le texte.

Après cette notice sommaire de l'apographe d'Usuard, voici ce que j'ai cru devoir en tirer. Je vais avancer une chose qui pourra paroître surprenante : c'est que l'Eglise que nous voyons aujourd'hui, quoiqu'elle paroisse très ancienne, est néanmoins le troisiéme ou quatriéme édifice, en comptant celui de la fondation. L'exemplaire du Martyrologe d'Usuard, dont je viens de parler, fait mention de trois Dédicaces ; d'abord, dans le corps de l'ouvrage, au 22 Décembre, on lit : *Parisius, Dedicatio Basilicæ in*

1. L'avis récent qu'on y voit, commence ainsi : *Monitum de vetustate istius apographi seu potius autographi. Antiquitatis notitia istius apographi petenda est ex subjecto Necrologio, quod eadem manu exaratum est.* Ces derniers mots peuvent être sujets à de grandes discussions. L'auteur de ce *Monitum* avoit mis *Antiquitatis notitia istius apographi;* mais on s'apperçoit que d'*apo* il a depuis été fait *auto ;* ensorte même que la queue du *p* de l'auteur est encore visible en 1749 que j'écris ceci.

honore sanctæ Crucis et S. Vincentii Martyris. On est persuadé que c'est la premiere Dédicace faite du vivant de S. Germain, et qu'il s'agit de l'Eglise bâtie par Childebert I, à laquelle Gislemar, Moine du XI siécle, attribue la description poëtique faite par Fortunat, de la Cathédrale de Paris, immédiatement après celle de son Clergé, et dans laquelle l'interpolateur d'Aimoin de Fleuri a cru sans preuve qu'il y avoit eu l'usage du chant perpetuel, appellé *laus perennis:* mais voici deux autres Dédicaces qui sont par addition à la marge du même exemplaire en deux jours différens. Il s'y lit au 21 Juillet : *Dedicatio Ecclesiæ Sanctæ Crucis et S. Vincentii Martyris;* et au 19 de Novembre : *Parisius Dedicatio Ecclesiæ in honore Sanctæ Crucis atque Sanctæ Dei genitricis Mariæ, et Sanctorum Martyrum Stephani, Vincentii et Sancti Confessoris Germani.* On ne peut entendre d'aucune de ces deux dernieres Dédicaces, celle qui fut faite en 1163 par le Pape Alexandre III, puisque son jour fut le 21 Avril : cette Eglise auroit-elle été rebâtie sous le regne de Pepin, avant que le corps de Saint Germain y fut transféré ? Pour lors on en auroit fait une seconde Dédicace : mais il n'existe aucune preuve de cette reconstruction, et, si elle étoit arrivée, Usuard en auroit fait mention dans le corps de son ouvrage, au lieu qu'elle n'est que par une addition marginale dans la plus ancienne copie qu'on en ait. Il faut donc plutôt placer cette seconde Dédicace du 21 Juillet immédiatement après que l'on fut tout-à-fait en paix avec les Normans : comme ils avoient détruit et brulé cette Basilique, auroit-on resté durant la fin du IX siécle et pendant tout le dixiéme sans aucune Eglise ? Il en fut rebâti plus vraisemblablement une sur les vieux fondemens, et elle fut dédiée le 21 Juillet : c'est celle que Morard, Abbé de cette Maison, en l'an 1000, abbattit pour en construire une autre entierement neuve. Cet Abbé décéda en l'an 1014, et avant que l'Eglise fut achevée. Comme il est probable qu'il ne la commença qu'en l'an 1001, lorsqu'on fut revenu de l'opinion commune, que la fin du monde devoit arriver en 1000, il n'eut pas trop de douze ou treize ans pour avancer l'entreprise : mais il ne put la conduire à sa fin, et avec un peu d'attention, on reconnoît aisément que ce qui forme aujourd'hui le chœur, les chapelles et le fond depuis les deux petites tours exclusivement, n'est que du milieu ou de la fin du XI siécle.

Aimon, l. IV, c. XXXIII

L'Abbé Morard ne conserva donc de l'ancienne Eglise que la grosse Tour, sous laquelle il fit construire le portail qu'on y voit ; tous les piliers de la nef et de ses collateraux jusqu'aux cintres inclusivement, sont de son tems aussi bien que les quatre piliers qui supportent chacune des deux petites tours aux côtés du chœur. Les murs où sont enchâssés les vitrages, ont été refaits

depuis, les voûtes surtout en 1653. On a plusieurs exemples de murs ainsi rebâtis sur des piliers qui sont plus anciens de quelques siécles. Ce que Morard avoit pu construire, et qui se trouvoit sans Chapelles, ayant été couvert, il dut en procurer la Dédicace; et je pense que c'est la troisiéme de celles dont le Martyrologe cy-dessus cité fait mention, et qui fut célébrée le 19 Nov., lequel de son vivant, tomboit au Dimanche l'an 1010, ou bien en 1021, si c'est sous l'Abbé Ingon, son successeur, qu'elle fut faite; elle est écrite à la marge du Martyrologe d'un caractere plus récent que celle du 21 Juillet. J'observe en passant, que cette Dédicace du 19 Novembre est la premiere Dédicace où Saint. Germain fut déclaré être l'un des patrons de cette Eglise, ce qui est encore une preuve qu'elle est une troisiéme Dédicace.

Il est facile de remarquer, que ceux qui ont continué cet édifice depuis l'Abbé Morard, n'ont pas suivi le même allignement que celui de la vieille Eglise, et que le fond est plus tourné au levant d'hiver, qu'il ne l'auroit été s'ils l'avoient suivi. Le couronnement de la grosse tour est d'une bâtisse toute semblable à celle des piliers de la nef, et par conséquent aussi un ouvrage de l'Abbé Morard; aussi le continuateur d'Aimoin de Fleury dit-il, qu'il bâtit une tour, et qu'il y plaça une cloche. Quant aux dehors des deux petites tours situées aux côtés du chœur, ils ne paroissent être que de la fin de l'onziéme siécle. Ces tours étoient encore inégales, il y a trois ou quatre cens ans. L'Ordinaire de l'Abbaye écrit alors, dit de l'une qu'elle est *Turris major*, et marque que dedans il y avoit un autel de S. Michel : c'étoit la tour méridionale. L'autre tour, placée au septentrion, avoit alors un étage de moins, et on l'appelloit *Turris minor;* il est encore aisé de voir que l'étage supérieur y a été ajouté depuis, et qu'il est moins régulierement construit que l'étage superieur de l'autre tour. Le même Ordinaire publié par Dom Bouillard nous apprend, que la Tour où étoient les cloches que l'on ne sonnoit qu'aux Grandes Fêtes, étoit nommée *Turris plumbata,* sans doute parce qu'elle étoit couverte de plomb. C'est celle du portail, et elle n'est plus couverte que d'ardoise.

Hist. de l'Abb. S. Germ.

J'ai avoué ci-dessus que le massif de cette grosse tour étoit du tems de la fondation de l'Abbaye. Je penserois aussi assez volontiers que certaines arcades et voutes, par où l'on va de la tour septentrionale à la Chapelle de la Ste Vierge hors l'Eglise, après avoir descendu huit marches, peuvent être de ces tems-là ou approchant. Dom Edmond Martene en jugeoit ainsi.

Je ne m'étendrai point sur la belle Chapelle dont je viens de faire mention. Tous ceux qui ont écrit, en ont parlé comme d'un chef d'œuvre gothique du tems de S. Louis, aussi-bien que du

Refectoire et du Chapitre. Mais qu'il me soit permis de faire une remarque sur un endroit de Dom Bouillard. Il assure, sans citer aucun garant, que les cryptes dont le Martyrologe qu'il a publié fait deux fois mention à l'occasion de leur double Dédicace, étoient à la place où cette grande Chapelle a été construite. Naturellement des cryptes sont pratiquées sous le rond-point des anciennes Basiliques, surtout lorsque le terrain de ces Basiliques a une pente prochaine. Dans cette supposition, ces cryptes de l'Abbaye de Saint Germain auroient pu être sous ce même rond-point que l'Ordinaire de l'Abbaye appellée *Chorea,* et avoir été perdues de vue, comme il étoit arrivé à l'égard de celles de la Cathédrale de Bayeux. Cependant, comme Dom Bouillard peut avoir trouvé quelque ancien titre, qui rappelloit le souvenir de la situation de ces cryptes, j'aime mieux acquiescer à son sentiment, d'autant que je me souviens qu'à l'Abbaye de Joarre en Brie, j'ai vu une crypte considérable ailleurs que sous la grande Eglise.

Usuard. Martyrol. p. 91.

La premiere Dédicace de ces cryptes de l'Abbaye, en quelque endroit du Monastere qu'on les place, fut faite le premier jour de Juin. C'est dont nous sommes instruits par un feuillet écrit après coup dans la fameuse copie du Martyrologe d'Usuard, dans laquelle il n'en avoit pas été parlé. Cette insertion ou interpolation est remarquable par l'épithete grecque *macharius* pour *beatus,* que l'auteur affecte de donner à S. Denis, Evêque de Paris; ce qu'a fait aussi depuis lui Gislemar en sa vie de S. Droctovée, l'un et l'autre se conformant à l'opinion de l'Aréopagitisme de ce Saint, de laquelle Usuard avoit paru fort éloigné. Il est bon aussi d'observer dans cette même Dédicace, que S. Ansbert de Rouen, que le même Usuard n'avoit pas admis dans son Martyrologe, s'y trouve nommé dans le rang des patrons de l'un des cinq autels de ces cryptes. Tout cela fait juger que ces mêmes cryptes avoient été bâties et dédiées après la fin des guerres des Normans. Le besoin demanda qu'on les rebâtit encore depuis et apparemment un peu après l'an 1000. Elles le furent en effet, et dédiées de nouveau le 10 Juin en l'honneur de tous les mêmes Saints que l'avoient été les anciennes, entr'autres du *macharius Dionysius,* mais à cela près, qu'au lieu de cinq autels, on n'y en érigea que trois.

Les plus célebres d'entre les anciens Monasteres renfermoient autrefois plusieurs Eglises éloignées les unes des autres, dont les plus petites n'étoient qualifiées que d'Oratoires. C'est ainsi qu'on appelle le titre de S. Pierre, dont le copiste de l'ouvrage d'Usuard marque la Dédicace au 9 Juin, comme d'une Chapelle détachée de la Grande Eglise. Elle étoit alors du côté septentrional; mais étant devenue incommode au Monastere, et le corps de S. Droctovée en ayant été tiré, on la rebâtit dans un lieu moins resserré,

à l'endroit où depuis a été construite l'Eglise de la Charité. Elle étoit si caduque en 1557, que le Légat accorda alors des Indulgences, afin d'engager à faire des aumônes pour la rétablir.

Reg. Ep. Par. 7 Apr.

L'Eglise de Saint Symphorien avoit aussi eu sa Dédicace particuliere faite le 19 Avril. Cette Eglise étoit au midi et peu éloignée de la grande Basilique. Le nom de S. Nicolas, Evêque de Myre, dont le culte n'est devenu commun en France qu'au XI siécle, joint à celui de Saint Symphorien dans cette cérémonie, fait voir que c'est placer assez-tôt cette Dédicace, que de la mettre au XI siécle. En effet, l'écriture dont elle est marquée à la marge du Martyrologe, ne paroît être que du douziéme. Cette Eglise a été rapprochée du grand portail depuis ce tems-là, et ayant été reconstruite au commencement du dernier siécle, elle fut consacrée de nouveau le 27 Avril 1619, par S. François de Sales, Evêque de Geneve, et depuis, ayant été profanée, elle fut encore bénite en 1670, par M. Batailler, Evêque de Bethlehem. Avant qu'on l'eût boisée ces années dernieres, on y voyoit l'inscription ancienne, gravée sur la pierre, pour perpétuer à la postérité la donation que le Roi Pepin fit à ce Monastere de la Terre de Palaiseau, lorsqu'on transporta de l'ancien Oratoire de Saint Symphorien dans la grande Basilique le corps de Saint Germain.

Inscript. qu'on voit sur le bois.

Une quatriéme Eglise comprise dans le territoire du Monastere avoit été dédiée le 20 Mai sous l'invocation de S. Jean-Baptiste, S. Laurent et S. Sulpice. Je remets à en parler plus au long à l'article particulier de l'Eglise Paroissiale de S. Sulpice, qui en a retenu le nom et conservé la mémoire.

Une cinquiéme et derniere Eglise étoit la Chapelle de S. Martin, où fut fondée en 1278 une Messe pour l'ame d'un des Ecoliers de l'Université, tué par les domestiques de l'Abbaye. Un titre de l'an 1286 l'appelle *Capella vetus S. Martini.* Ainsi dès-lors elle étoit ancienne. Un acte de 1423 la nomme S. Martin des Orges, et fait mention de son revenu. C'étoit un titre de bénéfice, puisqu'en 1496 elle fut permutée sous le nom de *S. Martini de Fossatis prope Monasterium S. Germani de Pratis,* conferée par l'Evêque en 1517 et 1518 sous celui de *S. Martini de Ogeriis in Abbatia S. Germani,* ou bien *de Orgeriis.* Ce surnom est fort ressemblant à celui des Orgerils, que porte une Eglise de S. Laurent au faubourg d'Orleans, mais l'origine en est inconnue. Si cette Chapelle de S. Martin fut détruite du tems des guerres des Anglois en 1368, il paroît, par ce que je viens de dire, que depuis elle avoit été rétablie. Elle n'existe plus aujourd'hui.

Hist. Univ. Par. T. III, p. 454.

Sauval. T. III, p. 62 des Pieces.

Ibid. p. 305.

Reg. Ep. 13 April.

Ibid. 17 Mart. et 23 Febr.

Jusqu'ici il y a eu divers sentimens sur l'antiquité qu'il faut donner au portail anterieur de l'Eglise de Saint Germain, et touchant les figures dont il est orné. Dom Mabillon et Dom Ruinart

ont eu là-dessus divers sentimens. Un anonyme, qui paroît être l'Abbé des Tuilleries, a eu aussi des idées différentes sur ces points, et en a rabaissé l'antiquité de quelques siécles. De nos jours, Dom Urbain Plancher, Benedictin de la même Congrégation, n'a pas craint de combattre ces différens degrés d'antiquité attribués à cet édifice ; il m'a paru avoir rencontré plus juste en reculant l'époque de cette construction jusqu'au regne du Roi Robert, et je ne connois personne qui ait entrepris de le refuter. Je me suis déjà déclaré ci-dessus en sa faveur. La forme des habillemens de l'Evêque qui y est représenté, et surtout celle de sa mitre à pendans, aussi bien que son amict à plage ou à collier, n'indique ni le sixiéme ni même le huitiéme siécle. On peut en faire la comparaison avec la figure de S. Remi, gravée dans les Notes de Dom Hugues de Menard sur le Sacramentaire de S. Gregoire, page 364. Mais comme Dom Plancher a jugé plus sainement que les autres sur le tems de ce portail, il auroit du aussi examiner de plus près les statues des Rois et des Reines qui y sont. Les plus sçavans n'ayant pu là-dessus porter un jugement uniforme, l'examen que j'ai fait d'autres portiques m'a fait penser que ces Rois et ces Reines sont comme ailleurs des Rois et des Reines de l'ancienne Loi, excepté les deux Rois les plus éloignés de la porte. Les raisons en sont déduites dans un Mémoire que j'ai dressé séparément. Ce portail me paroît avoir été retouché. Il devoit avoir dans son milieu un trumeau auquel les deux battans de la porte venoient aboutir, et ce trumeau de pierre devoit représenter Jésus-Christ auteur de la nouvelle Loi, de même qu'il est en plusieurs Eglises anciennes, entr'autres à Notre-Dame de Paris : mais comme ce même trumeau nuisoit souvent au passage, il fut ôté de là, il y a plusieurs siécles, et pour supporter le mur, on mit dans le haut une grande pierre traversale, telle apparemment qu'on la voit encore qui représente la Cene, ainsi qu'on en mettoit autrefois au retable des autels. Le trumeau enlevé de cette place, fut probablement appliqué par la suite contre le mur dans l'Eglise, dans le côté septentrional de la nef, avec la statue qui y étoit adherente. Je croi pouvoir conjecturer que cette statue déplacée, et dont le visage étoit défiguré par la vétusté, donna occasion à bien des raisonnemens, de même qu'avoit fait un semblable trumeau exposé ci-devant au parvis de la Cathédrale de Paris, et dont j'ai parlé à l'article de Notre-Dame, et il n'est pas étonnant que dans la suite on l'ait pris pour une statue de la Déesse Isis.

Histoire de Bourgogne. T. I.

Memoire de l'Acad. des Inscript. de l'année 1751.

Cy-dessus p. 8

Ce trumeau déplacé aura été pris d'autant plus facilement pour cette Déesse, qu'il pouvoit contenir dans le bas la représentation de quelques especes de serpens, comme celui du parvis de N. D.

Le nom d'Issy qui avoit été le plus prochain village de ce côté là durant plusieurs siécles, aura aidé à cette interprétation : car on a cru autrefois que la même Isis y avoit été honorée.

Une autre antiquité qui a été négligée de nos jours dans la même Eglise, est le tombeau qui y fut découvert en 1704, à l'endroit où l'on posa les fondations du nouvel autel, et qu'on ne daigna pas ouvrir, quoique les sculptures dont il étoit orné à l'extérieur dussent exciter la curiosité. On laissa ce tombeau à la même place.

Hist. de l'Abbay. S. Germ. p. 311.

Le nouvel autel dont je viens de parler, n'a pas succédé immédiatement à celui que le Pape Alexandre III avoit consacré en 1163. Il en avoit été dressé un autre à l'ancienne place en 1557. Depuis il y avoit eu du changement en 1653, et un autel reconstruit de nouveau avoit été béni par François Batailler, Evêque de Bethlehem, en 1678. Par tous ces changemens, le grand autel se trouve aujourd'hui au milieu de l'Eglise, entre la nef et le chœur. Le tombeau de Saint Germain est enfermé sous cet autel, et la châsse qui renferme son corps est élevée au dessus. L'autel matutinal, que quatre Evêques de la suite d'Alexandre III avoient consacré au fond du sanctuaire, a été entierement détruit, et le siége Abbatial mis en sa place ; ensorte qu'il n'est resté du nom de Saint Germain vers le fond de ce sanctuaire, qu'un puits appellé *le puits de Saint Germain.* Ce puits existoit dès la fin du IX siécle. Abbon, Moine de ce lieu, en fait mention dans son Poëme du siége de Paris par les Normans, dont il fut témoin, et il assure que dès-lors on en buvoit de l'eau pour être guéri de la fiévre, comme l'on fait encore. Son ouverture est entre les deux premiers piliers du fond de ce sanctuaire en tirant au côté septentrional. Elle est maintenant cachée par la boiserie.

Les châsses, qui selon l'ancienne disposition auroient du rester au fond avec celle de S. Germain, ont été avancées vers le milieu, et placées autour de six piliers, sçavoir, quatre de la croisée et deux du chœur. Elles sont au nombre de huit, et la plupart contiennent des corps saints apportés d'ailleurs.

Après le corps de S. Droctovée, premier Abbé du Monastere de S. Vincent de Paris :

Celui de S. Venant, Abbé à Tours, mort au V siécle ;

Celui de S. Leufroy, Abbé au Diocése d'Evreux, décédé en 738 ;

Celui de S. Turiaf, Evêque de Dol, mort en 749. Ces deux derniers avoient été mis en dépôt à Saint Germain à la fin du IX siécle ;

Ceux des Saints Georges et Aurele, et une partie de celui de Ste Natalie, martyrisés en Espagne en 852,

Et enfin des Reliques de S. Amand, Evêque de Mastrict, mort

en 679, dont le corps fut apporté à Paris du tems des Normans. On m'a dit que l'une de ces huit châsses ainsi élevées n'a point de dénomination.

Je n'ai rien à observer sur ces châsses, sinon que dans une calamité arrivée vers l'an 1490, on résolut, à l'Abbaye, de porter la châsse de S. Turiaf dans une Procession solemnelle, et qu'afin que le Clergé y parût nombreux, l'Evêque de Paris, à la priere de l'Abbé, enjoignit aux Curés d'Issy, Vanves, Clamart, Meudon, Bagneux et Fontenet, d'y assister le jour que cet Abbé assigneroit. Ce fait sert à confirmer ce qui se trouve dans le Breviaire de Paris, au 13 Juillet.

Reg. Ep. Par. 29 Jul.

La châsse du corps de S. Maur d'Anjou, tirée de l'Abbaye de son nom, proche Paris, apportée en cette Eglise en 1750, et conservée dans le Trésor, attend une place encore plus distinguée que les huit châsses précédentes, surtout s'il est vrai que le grand nombre de phalanges et autres petits os qui y sont contenus dans un sac de toile avec des cendres sépulcrales, et que j'ai vu à découvert, soient de deux Saints de la premiere célébrité, sçavoir, de S. Pierre, prince des Apôtres, et de S. Etienne, premier des Martyrs, comme il paroît qu'on le prétend, à la page 15 d'un écrit anonyme, imprimé in-4°, dans la même année, sans nom d'Imprimeur.

Les Historiens de cette Abbaye n'ont pas connu un état des Reliquaires et autres piéces d'argenterie, aussi bien que des ornements qui furent engagés par le Monastere à l'Abbaye de Saint Magloire, au mois d'Août 1346, dans le tems que cette Maison avoit besoin d'argent, s'étant obérée à l'occasion de ses procès contre l'Université. Ce que j'y ai remarqué de conforme aux anciens rits de l'Eglise de Paris, est que cette Abbaye avoit comme elles des aubes parées, c'est-à-dire garnies de plages ou paremens d'étoffes précieuses dans le bas, devant et derriere et aux poignets. Alors les Grandes Abbayes observoient beaucoup de pratiques semblables à celles des Cathédrales : celle de S. Denis en pratiquoit plus qu'aucune.

Lorsqu'on bâtit les maisons des Marchands de la Cour de l'Abbaye vers le commencement du présent siécle, on découvrit en terre une grande quantité de cercueils de pierre tendre ou de plâtre, ce qui marque la dévotion qu'avoient eu anciennement les Parisiens de se faire inhumer aux cimetieres proche les Basiliques où reposoient les Saints. On en découvrit encore à trois ou quatre pieds en terre au mois de Mai 1748, beaucoup d'autres semblables, proche le portail de la rue Ste Marguerite à droite en allant à l'Eglise, lorsqu'on bâtit les petits logemens qu'on voit du côté du jardin du Palais Abbatial. Ce qui en prouve la haute antiquité, est qu'à la tête de quelques-uns, au côté exterieur, étoit

figurée une croix et une colombe sur cette croix. On n'y remarqua point autre chose.

La belle Chapelle interieure de Notre-Dame est aussi mémorable par les sépultùres qui y sont. Il y a celles des Abbés de S. Germain qui l'ont fait construire au XIII siécle; celle de Pierre de Montreuil, Architecte, qui l'a bâtie. On y enterre les Généraux de la Congrégation de S. Maur et autres premiers de la Maison. Dom Jean Mabillon y fut inhumé en 1707, proche le mur à droite en entrant. En y faisant un vestibule en 1748, on y a placé plusieurs vieilles tombes dans une situation contraire à leur position primitive, c'est-à-dire les pieds des effigies étendus vers le couchant, ce que j'ai cru devoir observer, afin qu'on n'y soit point trompé dans la suite. Les anciens Benedictins au XIV siécle venoient faire l'Office entier dans cette Chapelle le jour de l'Annonciation, qui étoit celui de la Grande Fête de la Ste Vierge, conformément à l'ancien esprit de l'Eglise. En 1562, que les Religieuses de l'Abbaye de Chelles se retirerent au Monastere de Saint Germain à cause des troubles, ce fut en cette Chapelle qu'elles chantoient l'Office. Il est fait mention de la même Chapelle dans les Registres de l'Archevêché, à l'occasion de quelques Sacres d'Evêques qui y ont été faits. Les Religieux y chantent leur Messe conventuelle le premier Mai, pendant que le Clergé de l'Eglise Archipresbyterale de Saint Severin chante sa Messe de Paroisse au Chœur.

Reg. Ep. 1 Jan. 1606.

Le Catalogue des manuscrits de ce Monastere m'a fourni les Ecrivains suivans : deux Abbés et quatre Religieux, qui sont dits être de l'Abbaye de Saint Germain des Prez.

Joannis de Precy Abbatis. Traduction Françoise du commentaire de la regle de S. Benoît, par Bernard. num. 963.

Guillelmi Abbatis Commentaria in vetus Testamentum. num. 122.

Gordoni Monachi Comment. in Evangel. S. Joan. num. 681.

Placidi Legerii Monachi sermones. num. 1552.

Rainaudi Gibonii Commentar. in PS. 61.

Petri Pariselli sermones. n. 1332.

Annal. L.V, p. 137.

Dom Mabillon fait mention de quelques livres de Retractations, composés avant l'an 1300 par Gislemar, Moine de ce même Monastere.

J'ai observé à l'article de l'Abbaye de Sainte Geneviéve, qu'en mémoire de la résidence qu'y fit le Pape Eugene II, il y eut à l'enclos de l'Abbaye une porte qui fut nommée la Porte Papale. Il en fut de même à S. Germain par rapport à l'entrée qu'y fit en 1163 le Pape Alexandre III. La Porte Papale étoit située du côté de la rue dite à présent la rue S. Benoît, beaucoup plus bas que celle par laquelle on entre en la Cour de l'Abbaye par la même rue.

Ancien Plan de S. Germ. Bouillart. p. 160.

EGLISE DE S. GERMAIN LE VIEUX

OU PLUTOT L'EVIEUX

ANCIENNEMENT DÉPENDANTE DE SAINT GERMAIN DES PREZ

Du Breul, L. I, p. 74.

Tous les Auteurs des descriptions modernes de Paris avancent, que dans le lieu où est cette Eglise, ou au moins dans les environs, il y a eu un Oratoire du titre de S. Jean-Baptiste; c'est un sentiment dont je n'ai pas intention de m'éloigner. Quelques-uns d'entre eux ont assuré que cet Oratoire avoit été bâti par Saint Germain de Paris, lorsqu'il résida dans cette Ville avant que d'en être Evêque: mais aucun ne cite d'anciens monumens pour établir ce dernier fait. Il faut donc pour cela en revenir aux Fonts Baptismaux, dont j'ai déjà parlé aux pages 13 et 243, et en effet, quoique ce lieu ne touche pas immédiatement à la Cathédrale, la distance dont il en est, n'est pas assez considérable pour empêcher de croire que là étoient les Fonts du titre de S. Jean, où, depuis que la Cathedrale fut construite, l'on apporta les enfans de la Cité de Paris, pour être baptisés, le voisinage de la riviere étant d'une grande facilité pour avoir de quoi y baptiser par immersion suivant l'ancien usage; car alors le lit de la Seine n'étoit pas retenu par un Quai élevé comme aujourd'hui du côté de l'Isle. D'ailleurs nous apprenons par le livre des miracles de Ste Geneviéve, à l'occasion d'un débordement de cette riviere, arrivé dans la Cité sous l'Evêque Incade, entre 811 et 832, que la maison où cette sainte décéda étoit sur le bord de l'eau, voisine de l'Oratoire de S. Jean-Baptiste, lequel étoit même sur son fond, et dans lequel, suivant l'ancien écrivain de sa vie, elle avoit fait rassembler les Dames de Paris, pour se mettre en prieres lors du bruit de la venue d'Attila, comme dans un lieu sûr. Ces témoignages venant au secours de la tradition de S. Germain le Vieux [1], aussi bien que le voisinage de la Chapelle de Sainte Geneviéve nouvellement détruite, m'ont fait penser que c'est en mémoire de l'Oratoire de S. Jean, que le culte en fut transféré depuis avec distinction dans la petite Eglise voisine, que les Religieux de Saint Germain des Prez pouvoient avoir eu du don de quelque Evêque de Paris, pour y mettre à couvert des Normans les reliques ou autres effets de leur Eglise, de même que l'Abbaye de Sainte Geneviéve et le

Boll. T. I. Jan. p. 148.

1. Je me conforme à l'usage d'écrire *Le Vieux*, quoiqu'il ne soit pas meilleur (comme on va voir) que celui d'écrire *Fauxbourg* au lieu de *Forbourg*. Il est certain qu'encore dans le XIV siècle, le quartier habité hors la porte Saint Denis étoit appellé *Forensis Burgus*. Je l'ai trouvé ainsi dans un acte de l'an 1330 qui détermine l'étendue du Fief de Teroüenne.

Clergé de Saint Germain l'Auxerrois avoient eu un lieu de refuge dans la Cité. C'est tout ce qu'on peut dire là-dessus de plus vraisemblable, sans aller chercher dans le quartier de la Gréve hors du vrai Paris les choses qui se trouvent toutes avoir été dans la Cité.

Un des fragmens de la Chronique de Saint Germain des Prez du XII siécle, et insérés dans Aimoin de Fleury, marque à l'occasion du retour des Normans à Paris, en 886, que le corps de Saint Germain fut porté alors dans la Cité en une Celle ou petit Monastere qui appartenoit à son Eglise du faubourg, et que sa protection servit beaucoup à empêcher l'entrée de ces Barbares. S'il est vrai que ce fut dès le tems auquel ce saint corps fut retiré de cet Oratoire, que les Religieux de l'Abbaye y laisserent un os du bras, il en faut conclure que c'est aussi ce qui fut l'occasion de lui donner peu à peu le nom de Saint Germain. Mais le plus difficile est de sçavoir pourquoi on l'auroit surnommé *le Vieux*, puisque c'étoit l'Eglise la plus nouvelle qui fût dans tout Paris, entre celles du nom de Saint Germain. Il reste un acte autentique de l'année 811, dans lequel sont nommées deux Eglises de Paris comme existantes alors ; l'une dite *Sanctus Germanus* tout simplement, qui est Saint Germain l'Auxerrois ; l'autre appellée *Sanctus Germanus novus*, qui doit être Saint Germain des Prez, lequel n'avoit pu commencer à être dite de S. Germain que depuis soixante ans, sçavoir dans le tems de la translation du corps de ce Saint, faite en l'an 754. Pourquoi donc auroit-on pu s'aviser raisonnablement d'appeller *S. Germanus vetus*, une Chapelle qui n'a pu commencer à regarder Saint Germain, Evêque de Paris, comme son patron, qu'après l'an 886 ? Il est incompréhensible comment on a pu s'accoutumer à appeller l'ancienne Eglise *Sanctus Germanus novus*, et la nouvelle *Sanctus Germanus vetus*. Ainsi on ne doit pas regarder comme recevable la raison que quelques-uns ont donné de ce nom, disant que c'est parce que Saint Germain avoit logé en ce lieu avant son Episcopat, qu'on le nomma vers l'an 900 Saint Germain le Vieux. Peut-être faut-il écarter en cette occasion toute idée de vieillesse ou vétusté, et dire qu'originairement on a eu intention de signifier une Eglise située dans un lieu aquatique et sur le bord de la riviere : Saint Germain l'Aivieux, ou l'Evieux, *Sanctus Germanus Aquosus*, et que c'est la ressemblance de la prononciation qui a fait changer la maniere d'écrire le nom ; ensorte que l'on aura depuis substitué dans les titres latins l'adjectif *Vetus* à celui d'*Aquosus*, ce qui étoit déjà d'usage au XIII siécle [1]. Le nom de *Palus*, qui étoit là

Parv. Pastorale Hist. Eccl. Paris. T. I.

1. On dit encore Evier et Aivier pour *Aquarium*, et on a dit Eve pour *Aqua*. L'Abbé Chastelain a rendu en latin Neaufle le vieux par *Nidalfa aquosa*, et il l'écrivoit l'Evieux. *Martyr. Univ. p.* 1046.

avant qu'on eût élevé le terrain, est encore resté au quartier. On dit *le Marché Palu*.

Au reste, cette Eglise étoit érigée en Paroisse dès le commencement du XIII siécle. Elle se trouve dans le Pouillé de Paris du même siécle au rang de celles qui étoient de la nomination de l'Abbaye de Saint Germain des Prez, et sous le nom alteré de *Sancti Germani veteris*. Les Religieux céderent ce droit de présentation à l'Université de Paris, en 1368, en échange d'une Chapelle de l'Université qui leur convenoit, étant proche leur jardin.

Il ne faut pas croire que cette Eglise ait toujours été élevée comme elle est et environnée des mêmes rues. Les élévations du terrain et les changemens de rue et de place n'étant pas de mon objet, je n'en dirai qu'un mot, et ce sera sur celle de Lormerie. On commença à rebâtir l'Eglise il y a environ six vingt ans. Le Grand autel construit alors, fut béni en 1533, par l'Evêque de Megare, aussi-bien que la Chapelle du Sépulcre, par la permission de l'Evêque de Paris. Ce ne fut qu'en 1544 qu'il fut accordé au Curé et Paroissiens de cette Eglise de faire porter dans la suite une banniere aux Processions, selon la coutume des autres Paroisses. La raison pour laquelle elle n'en avoit pas porté anciennement, pouvoit lui être commune avec d'autres qui avoient été à la nomination de l'Abbé de S. Germain. Le portail et le clocher ne sont que de l'an 1560.

Reg. Ep. 30 Mart.

Ibid. 26 Maii 1544. Perm. Joann. Vic. Gen.

Le Pouillé Parisien, écrit vers l'an 1450, après avoir marqué la nomination de cette Cure comme appartenante au Recteur et à l'Université, et avoir ajouté que son ancien revenu est de trente livres, marque qu'il y a aussi en cette même Eglise une Chapellenie du titre de Ste Catherine à la présentation des héritiers de M. Etienne de la Clergerie, *de Clergeria*. En 1462, François le Maire, épicier, y présenta, comme fils de Jacques qui étoit le plus proche parent d'Etienne de la Clergerie, neveu de Guerin, fondateur.

Tab. Ep. in Spir.

Le territoire de Saint Germain le vieux commence du côté du Petit-Châtelet, aux maisons qui font face à la porte de l'Hôtel-Dieu sur le Petit-pont ; il continue au premier coin à gauche, et comprend toutes les maisons qui sont à la même main : il n'a à la rue du Marché neuf, du côté de la rue de la Barillerie, que les deux premieres maisons les plus proches du Marché ; mais il a toutes celles du Marché, et autres qui sont proche l'Eglise, le côté gauche de la rue Marché-palu, toute la rue de la Calendre, excepté du côté gauche les deux maisons les plus voisines de la rue de la Barillerie, et du côté droit les quatre ou cinq dernieres maisons du même bout. A l'entrée de la rue S. Eloy par la même rue de la Calendre, il comprend trois ou quatre maisons de chaque côté.

A l'entrée de la rue aux Féves, il en a cinq ou six à droite, et trois ou quatre à gauche. Au commencement de la rue de la Juiverie, du côté gauche, il a les quatre ou cinq premieres maisons, et à la main droite de la même rue, il a la troisiéme, quatriéme et cinquiéme maison d'après la rue S. Christophe.

On dit une chose remarquable sur la cinquiéme maison qu'on trouve à main droite dans la rue de la Calendre, en y entrant par le coin de celle de la Juiverie. Il est de tradition, que c'est là qu'étoit celle où S. Marcel, Evêque de Paris, vint au monde : elle a pour enseigne l'image de ce Saint et de Ste Geneviéve; le Clergé de N. D. fait une station devant cette maison le jour de l'Ascension, auquel on porte en procession la châsse du même Saint.

Lib. I, p. 73. Quoiqu'on voye par une charte rapportée dans Du Breul, que le Chapitre de S. Marcel n'a pas toujours eu de droit sur cette maison, et que c'est seulement en 1230 qu'il en eut le cens, par échange avec les Templiers pour une maison de sa censive de S. Hilaire, néanmoins les Receveurs de cette Collégiale marquoient dans leurs livres dès l'an 1230, que cette maison voisine de Saint Germain le vieux, par laquelle on alloit du Petit-pont à la place de S. Michel du Palais, étoit celle *in qua natus fuit beatus Marcellus patronus noster,* et ils ajoutent que de leur tems elle avoit pour enseigne *ad galeam.*

La rue où est située cette maison, est désignée en ces termes dans un acte de 1230 : *Via quâ itur à parvo ponte ad plateam S. Michaelis,* cela s'entend de S. Michel du Palais. Ensuite vers l'an 1300, on appella la moitié orientale du nom de la grande Orberie, parce que la ruelle dite depuis du Four-basset s'appelloit la petite Orberie. Mais il faut sçavoir que ce mot *Orberie* étoit une alteration de celui de Lormerie, qui étoit devenu son nom depuis que les Lormiers, espece d'artisans en fer et en cuivre, s'y étoient assemblés. Par la suite le terme de l'Orberie ayant prévalu lorsque les Lormiers se disperserent, ou qu'ils allerent demeurer dans un autre quartier s'étant formé en ce lieu une place d'herbiers, on crut que l'Orberie signifioit l'Herberie, qui fut aussi écrit par quelques-uns l'Arberie. Mais comme la plupart des rues qui ont des noms de métiers, n'ont gueres commencé que vers le regne de Philippe-Auguste, je conjecture que cette rue avoit eu primitivement, suivant l'ancien usage, le nom de l'Eglise qu'on y voyoit.

Gloss. Cang. voce Lormarius.

EGLISE DE SAINT SULPICE

SITUÉE SUR LE TERRITOIRE DU MONASTERE DE S. VINCENT DIT S. GERMAIN DES PREZ

Ce que j'ai rapporté cy-dessus, page 268, du martyrologe d'Usuard, conservé à Saint Germain des Prez, touchant la Dédicace d'une Eglise dont S. Jean-Baptiste étoit le premier Patron et Saint Sulpice le dernier, m'a frayé le chemin pour penser que cette Eglise qui devoit être distincte de la grande Eglise de l'Abbaye, et n'en devoit cependant pas être fort éloignée, a été située au lieu même où est bâtie celle de Saint Sulpice ou aux environs et que c'étoit l'Eglise baptismale du Bourg de l'Abbaye : ensorte que ce Bourg auroit eu son baptistere comme la Cité avoit le sien à Notre-Dame, dans les siécles reculés. On sçait que par lettres du Roy, de l'an 1297, ce bourg appellé *Villa Sancti Germani,* fut déclaré n'être compris dans les Fauxbourgs de Paris. Le sentiment de ceux qui croyent que c'étoit la Chapelle de S. Pierre, occupée aujourd'hui par les Religieux de la Charité, qui étoit ce baptistere, m'a paru être fondé sur un monument trop récent et trop équivoque, quoique cité par Sauval, pour pouvoir faire foi; l'auteur qui vivoit vers l'an 1430, faisant le catalogue des dépendances de l'Abbaye, s'explique en ces termes : *In Villa Sancti Germani propè Parisios, Ecclesia Sancti Sulpitii quæ est Capella beati Petri in atrio ejusdem Villæ.* Ce texte est si visiblement corrompu, que Dom Bouillard a cru le devoir donner d'une autre maniere sur un manuscrit de la fin du XIV siécle, où ces deux lieux, *Ecclesia Sancti Sulpitii, et Capella Sancti Petri* sont distingués l'un de l'autre.

Du Breul, p. 252.

T. I, p. 434.

Hist. de Saint Germ. p. 175.

La Chapelle de S. Pierre qu'on a appellé *S. Pere,* comme on fait encore à Chartres, à Auxerre et en beaucoup d'autres lieux, et qui a donné son nom à la rue que l'on nomme aujourd'hui par corruption *des Saints Peres,* avoit toujours été au même lieu depuis sa premiere construction, elle pouvoit avoir été bâtie en mémoire de ce que les cryptes de la grande Eglise de Saint Germain, démolies ou bouchées, avoient été sous l'invocation de S. Pierre. L'Eglise de Saint Jean-Baptiste, Saint Laurent et Saint Sulpice a toujours aussi été dans l'endroit où on la voit, et où elle est connue sous le titre de ce dernier Saint. Il peut seulement se faire que pendant quelques années on ait fait les fonctions curiales en cette Chapelle de S. Pierre pour une partie du Bourg de Saint Germain, pendant qu'on bâtissoit l'Eglise de Saint Sulpice, qui a été dernierement abbatue ; et c'est ce qui

auroit porté à croire que S. Pierre étoit le premier Patron de la Paroisse de Saint Sulpice.

Le caractere dont est écrite dans le martyrologe d'Usuard l'annonce de la Dédicace de Saint Jean, Saint Laurent et Saint Sulpice au 10 May paroissant être d'environ l'an 1100 ou 1150, l'on peut fixer l'époque de cette Dédicace à la fin du XI siécle : mais insensiblement l'usage qui fait abreger l'énumeration des Patrons des Eglises, aura porté à ne conserver ici que le dernier. Quoique le premier Curé de S. Sulpice connu soit Radulfe, qui vivoit en 1210, sous lequel l'étendue de la Paroisse fut diminuée du côté de Paris à l'occasion des nouveaux murs de la Ville construits par ordre de Philippe-Auguste, il ne s'ensuit pas qu'il n'y en eut eu aucun auparavant. On voit dans un titre rapporté dans du Breul les relations où étoit avec l'Abbaye ce Prêtre de Saint Sulpice, pour le gouvernement de sa Paroisse. Le détail fait voir combien les choses changent avec le temps.

Les anciennes Eglises Paroissiales dépendantes des Abbayes avoient ordinairement assez près d'elles un cimetiere, et on y enterroit les morts jusques dans le parvis ou *Atrium* de l'Eglise, d'où même l'on croit que le nom d'*Atrium* a signifié souvent un cimetiere. Or c'est dans le parvis de Saint Sulpice qu'ont été trouvés en 1724 deux sépulcres de pierre, les pieds tournés vers l'orient, l'un de cinq à six cens ans, l'autre d'environ mille ans. Le premier indiquoit le XII siécle ou environ, à en juger par la plaque de cuivre émaillé qu'on y trouva représentant l'histoire d'Elie et de la veuve de Sarepta [1], ce qui denote une sépulture chrétienne. L'autre tombeau de pierre étoit aussi d'un chrétien nommé Herluin, avec une inscription en caracteres du VIII siécle au plûtard, dont voici la teneur : *Hîc jacet inclusus Tetopi de stirpe creatus Herluinus* [2] *comdam vocatus nomine qui obiit L.* Les connoisseurs en ont jugé par la gravure qui est dans un journal. Ainsi on ne peut gueres douter que la destination chrétienne de ce lieu n'ait environ mille ans d'antiquité. L'éloge qu'Usuard fait de S. Sulpice en son martyrologe, suppose que ce saint lui étoit particulierement connu, et peut-être dès son temps, c'est-à-dire au IX siécle, il étoit patron de l'Oratoire de ce lieu là. Ce dégré d'ancienneté peut servir à prouver que le Prêtre préposé à toute la Paroisse, résidoit à Saint Sulpice, et qu'il a seulement pû être autrefois dans l'usage d'aller par droit ou par charge, au nom de l'Abbaye, officier à certains jours

Mercure de France Mai 1724.

1. Je conserve ce petit monument parmi mes curiosités.

2. Cet *Herluinus* est peut-être un Comte de ce nom qui a vécu sous le Roi Pepin. *Annal. Bened.* T. II. La lettre L. qui termine l'épitaphe signifie apparemment *Quinquagenarius.*

dans la Chapelle de S. Pierre, et d'y venir en Procession avec ses Paroissiens, ainsi que le marque un titre de l'an 1380 conservé à l'Abbaye de Saint Germain, et par conséquent la fréquentation de cette Eglise de Saint Pierre n'est point une preuve démonstrative qu'elle ait été l'ancienne Paroisse.

La partie de l'Eglise de Saint Sulpice qui fut abbatue en 1646 étoit la plus ancienne: mais comme il n'en est point resté de dessein, on ne peut pas dire précisement de quel siécle elle étoit; on peut conjecturer seulement qu'elle étoit du XIII siécle, parce que ce fut alors que l'affranchissement accordé aux habitans rendit le bourg plus peuplé. La nef que nous avons vue au commencement du siécle où nous sommes étoit un accroissement qu'on lui avoit donné sous le regne de François I, et comme la voute en étoit fort étroite et fort basse, cela laisse à penser que l'ancienne Eglise n'avoit pas été plus élevée ni plus large. Cet accroissement que j'ai vû dès l'an 1701, étoit assez récemment fait, en 1548, lorsque l'Evêque de Megare y bénit un autel avec la permission de l'Evêque de Paris. *Reg. Ep. 11 Mart. 1548.*

L'affranchissement dont je viens de parler avoit été accordé en 1247 à tous ceux du bourg S. Germain qui étoient serfs, par l'Abbé Hugues d'Issy et par son successeur, moyennant certaines redevances, du nombre desquelles étoient les pains du lendemain de Noël, et une redevance de vin, d'autant qu'une grande partie du territoire de Saint Sulpice étoit en vignes: d'où il est aisé d'inferer que plusieurs des habitans n'étoient encore que de simples vignerons. On lit aussi dans ces lettres de manumission que les femmes après la célébration de leur mariage, et après leurs relevailles, continueroient de se rendre à l'Eglise de l'Abbaye comme à l'Eglise matrice. Hist. de S Germ. Preuves p. LX.

Les Religieux de leur côté qui étoient alors dans l'usage de sortir aux Processions des Rogations, alloient le premier jour à Saint Sulpice, le second jour à Saint Pierre; le troisième jour ils se transportoient au-delà de leur territoire, sçavoir à Notre Dame des Champs où sont à présent les Carmelites, Fauxbourg S. Jacques. *Ibid. p.* 151.

Dès le XIV siécle au moins, la Paroisse de Saint Sulpice avoit une Fabrique, sous le nom de laquelle les actes se passoient. On m'a fait voir le sceau de cuivre qui a servi à les sceller, et qui a été trouvé dans un champ à Mont-rouge en cette présente année 1753. S. Sulpice y est représenté en mitre, tenant une Croix, et benissant un estropié, avec cette inscription autour, en lettres capitales gothiques: S. FABRICE STI SVLPICII PPE PAR.

Un Abbé de Saint Fuscien, proche Amiens, nommé Audrand,

a fait dans la Paroisse de S. Sulpice une fondation vers l'an 1570. Il a laissé huit cens livres pour marier tous les ans huit orphelines de la Paroisse à chacune desquelles on doit donner cinquante livres, et vingt francs pour quatre écoliers à chacun desquels pendant cinq ans on doit donner cent sols pour avoir des livres et pour d'autres besoins. Et, en reconnoissance, il imposa l'obligation de célébrer à Saint Sulpice son anniversaire le lundi dans l'octave de la Fête-Dieu. On m'a assuré que la fondation subsiste encore quant à l'article des Filles, et que tous les ans M. le Curé de Saint-Sulpice envoye au P. Prieur de S. Germain pour signer l'exécution de ce legs.

Ex Nota D Du Breul manuscripta.

Quant aux personnes inhumées dans cette Eglise ou dans son cimetiere, je me borne à quelques-uns qui sont connus dans la Republique des lettres, et dont on n'y voit plus d'épitaphes, au cas qu'il y en ait eu autrefois. De ce nombre sont l'Abbé Bourdelot, mort en 1685; Barthelemy d'Herbelot, décédé en 1695; Etienne Baluze, mort en 1718. Parmi les célébres Peintres, Roger de Piles et Jean Jouvenet, décédés en 1709 et 1717.

Cette grande Eglise étant presque finie en 1745, d'autant qu'il n'y restoit que le haut du portail et des tours à faire, a été dédiée la même année. Je ne puis pas dire le jour, parce qu'on ne l'a point marqué dans aucune des deux inscriptions qui ont été mises pour conserver la mémoire de cette Dédicace et qui sont placées à l'entrée de cette Eglise, des deux côtés. Comme c'étoit le temps de la tenue de l'Assemblée du Clergé, la cérémonie fut faite par vingt et un tant Archevêques qu'Evêques.

La nomination à cette Cure appartient à l'Abbé de S. Germain des Prez. J'ai lû qu'en 1669, le Dimanche 7 Juillet, M. de Perefixe, Archevêque de Paris, y vint officier solemnellement en sa qualité d'Evêque Diocésain, M. Roguier de Poussé étant alors Curé.

Tab. Archiep.

S'étant élevé sur cette Paroisse quelques difficultés au sujet de la reddition du Pain-béni et de la Quête alternative pour les Pauvres, sur le refus fait dans quelques maisons, il a été ordonné par Arrêt du Parlement, du 12 Avril 1753, que chaque maison rendroit le Pain-béni à son tour, lorsqu'on en seroit averti par la présentation du chanteau, à peine d'y être contraint, et de même sur l'autre chef.

La Paroisse de Saint Sulpice comprend tout le Fauxbourg S. Germain; mais comme les limites de ce Fauxbourg ne sont plus si sensibles depuis qu'il touche à la Ville, et que les murs et les portes de Paris ont été abbatus, il est besoin, pour désigner l'étendue de cette Paroisse, de marquer ses bornes du côté des Paroisses de Saint Severin, de Saint Côme et de Saint André. D'abord elle touche à celle de S. Severin dans la rue d'Enfer, où elle a

quelques maisons proche la porte du Luxembourg et du même côté. Elle en a encore quelques-unes vers le Seminaire de S. Louis. Elle poursuit son terrain dans le côté supérieur de la place S. Michel, puis elle continue dans le côté gauche de la rue des Fossez de M. le Prince, en descendant. Elle a ensuite la rue de Touraine, des deux côtés; dans la rue des Cordeliers, depuis la seconde maison d'après l'égout, et depuis celle d'après la fontaine, jusqu'au Carrefour des anciens Fossez. Ce qui lui appartient ensuite consiste dans la rue des Fossez de S. Germain, après laquelle elle a quatre ou cinq maisons, en entrant dans la rue S. André, tant d'un côté que d'un autre, puis, six ou sept maisons à l'entrée de la rue Dauphine, tant à droite qu'à gauche. Elle s'étend ensuite dans les deux côtés de la rue Mazarine, et elle prend en passant les trois ou quatre premieres maisons de la rue Guenegaud, de chaque côté, jusqu'aux restes des vieux murs qui paroissent encore. Elle continue la rue Mazarine jusqu'au College des quatre Nations où finit son territoire, inclusivement. Tout ce qui est du côté du couchant au-delà des limites qui viennent d'être désignées, est reputé du Fauxbourg S. Germain, et censé de la Paroisse de Saint Sulpice.

On sçait que ce n'est que depuis cent cinquante ou deux cens ans au plus que ce territoire a été couvert de différens Couvens, Hôpitaux, Hôtels de Prince et de gens de qualité. Il renferme plus de vingt Couvens ou Communautés, trois ou quatre Hôpitaux, trois ou quatre Seminaires et deux Colleges.

Je vais en rapporter les noms suivant, l'ordre des tems de chaque établissement.

L'Hôpital des petites Maisons, établi en 1557.

L'Hôpital de la Charité, rue des Saints Peres ou de S. Pierre, en 1602.

Les Augustins Déchaussés de la Reine Marguerite, en 1608 ou 1609.

Le Noviciat des Jesuites, rue Pot-de-fer, en 1610.

Les Carmes Déchaux, rue Vaugirard, en 1611.

Les Religieuses du Calvaire, en la même rue, en 1625.

Les Dominiquains, en la rue S. Dominique, en 1632.

L'Hôpital des Incurables, rue de Sevre, 1634.

Les Religieuses Chanoinesses du S. Sépulcre, Ordre de Saint Augustin à Belle-chasse, rue S. Dominique, en 1635 ou 1636. Elles étoient venues de Charleville.

Les Bernardines du Precieux Sang, 1635.

Les Recollettes, rue du Bac, en 1640.

Les Filles de Saint Joseph ou de *la Providence,* rue Saint Dominique, en 1641.

Le Seminaire de S. Sulpice, institué en 1642 ou 45 ou 47. On

y conserve dans la Bibliothéque un manuscrit très-précieux. C'est une copie qu'a faite un prêtre de ce Séminaire de tous les Registres de la Faculté de Théologie de Paris avant qu'un incendie du dernier siécle en eut fait perdre plusieurs. Il avoit eu même l'attention de tirer des Registres du Parlement une copie de ce qui y avoit été déposé et qui se trouvoit avoir été arraché de ces Registres de Sorbonne.

Les Théatins, établis proche la riviere, quai Malaquet, en 1648.

L'Hôpital des Convalescens, commencé en 1642 ou 1652, en la rue du Bac.

Les Filles de N. D. de la Misericorde, rue du Vieux-Colombier, en 1651.

Les Bernardines de l'Abbaye de N. D. au Bois, transferées du Diocése de Noyon, en la rue de Sevre, l'an 1654.

Les Religieuses du S. Sacrement, établies dans la rue Cassette, en 1654.

Le College Mazarin, fondé en 1661 ou 1663.

Les Prémontrez Reformés ou *de la Croix Rouge,* établis en 1661.

La Communauté des Filles de l'Instruction Chrétienne, établie en 1662.

Les Benedictines de N. D. de Liesse, qui avoient demeuré en divers lieux depuis 1636, fixées au bout de la rue de Sevre vers l'an 1663.

Le Seminaire des Missions étrangeres, fondé en 1663 rue du Bac, et rue de Babylone, qui est le nom de l'Evêché du Fondateur : je me suis fort étendu sur cet Evêque de Babylone nommé Duval, dans le second tome de l'Histoire d'Auxerre, à la page 519.

Le Prieuré des Benedictines de N. D. de Consolation, rue de Chasse-midi ou Cherche-midi, de l'an 1669.

Hôtel Royal des Invalides, fondé en 1670, par le Roy Louis XIV, et dont les bâtimens furent commencés en 1671.

Le Couvent des Bernardines, transferé de l'Abbaye de Pantemont, au Diocése de Beauvais, en la rue de Grenelle, en 1671.

Les Religieuses de la Visitation, rue du Bac, établies en 1673.

La Communauté des Filles Orphelines, rue du vieux Colombier, établies en 1680.

Le College du Mans, transferé en 1662 à l'entrée de la rue d'Enfer, de la rue de Reims où il étoit. Saint Julien, premier Evêque du Mans, en est Patron.

La Communauté du Bon Pasteur, établie en 1688, rue de Chasse-midi.

Le Couvent des Carmelites, ancien démembrement de celui du Faubourg S. Jacques, transferé de la rue du Bouloir en la rue de Grenelle, l'an 1689.

Le Prieuré des Benedictines de N. D. des Prez, transferé du Diocése de Reims et fixé à Paris, rue Vaugirard, en 1689.

Le Seminaire de S. Louis, institué à l'entrée de la rue d'Enfer, en 1696.

La Communauté des Filles de Ste Thecle, établie rue Vaugirard, vers l'an 1700.

La Communauté des Filles Pénitentes de Ste Valere, établie en 1706, au bout de la rue de Grenelle, proche les Invalides.

Les Freres de Saint Yon, établis, dit-on, en 1718. Ils sont dans la rue du Regard.

Pendant que M. Languet a été Curé de cette Paroisse, il y a ajoûté une autre Communauté qui est au-delà de la Barriere de la rue de Sevre. C'est celle *de l'Enfant Jesus*, où sont élevées trente jeunes filles Nobles, de la même maniere que celles de la Maison Royale de S. Cyr.

Pareillement de son temps, c'est-à-dire en 1738, a été bâtie au-delà des Invalides la Chapelle succursale du titre de l'Assomption de la Vierge, dans le quartier nommé *le gros Caillou*: on a construit depuis peu, proche cette Eglise, un clocher assez considérable en forme de tour. La rue S. Dominique qui commence près la Charité, continue jusqu'au bout de ce hameau. En 1744, les Habitans ont donné occasion à une Sentence de la Prevôté de l'Hôtel, au sujet du rang des Officiers de la Maison Royale aux Processions. Elle est imprimée.

Le Couvent des petites Cordelieres, à l'entrée de la rue de Grenelle, a cessé en 1750. Le terrain qu'elles occupoient étoit de 3557 toises, suivant les placards affichés pour la vente.

La Paroisse de Saint Sulpice, plus étendue que bien des Villes considérables (non pas cependant autant que celle de S. Germain l'Auxerrois l'avoit été originairement), renfermoit encore du temps de François I, plusieurs rues, qui, quoique peuplées, n'étoient pas encore pavées. Le Parlement ordonna le 30 mars 1544 de paver la rue de Seine. On ne faisoit que commencer à paver la rue des Buttes près la Porte de Bussy en 1545. On peut juger par là de l'état où étoient toutes celles qui sont plus éloignées. Aussi plusieurs n'ont-elles commencé à avoir des noms que depuis que l'Abbaye de S. Germain appartint à la Congrégation de S. Maur, laquelle leur a donné des noms de plusieurs Saints connus dans l'Ordre de S. Benoît.

Reg. Parl.

Ibid. 13 Febr.

Il y a près du Seminaire de Saint Sulpice une rue du nom de laquelle aucun des Historiens de Paris n'a donné l'origine. C'est la rue du Gindre. J'ai trouvé dans le traité de Paneterie de France par Miraumont, page 412, que *Gindre* signifie le Maître-Valet ou plutôt Maître-Garçon d'un Boulanger. Menage a fait la même remarque dans son Dictionnaire, et il pense qu'il vient du latin *gener*.

EGLISE DE SAINT ANDRÉ

ANCIENNEMENT DE LA DÉPENDANCE DE SAINT GERMAIN DES PREZ

On ne peut rien avancer de bien certain touchant l'origine de cette Eglise. Ce qui en regarde les commencemens, est enveloppé de tant de nuages, que l'on ne peut pas même dire pourquoi elle a été surnommée des *Ass,* des *Arcs* ou des *Arts.* Ce surnom, en effet, paroît supposer qu'il y auroit eu à Paris deux Eglises du titre de S. André, comme il y en a deux de celui de S. Etienne, deux de S. Martin et deux de S. Germain : mais c'est de quoi il ne reste aucun vestige. Elle n'est point dans le Pouillé de Paris rédigé vers la fin du regne de Philippe-Auguste. On y lit seulement dans une addition écrite vers l'an 1300, *Abbatis S. Germani Ecclesia S. Andreæ,* sans aucun surnom. Pareillement, dans un acte de l'an 1249, est nommé tout simplement *Johannes Presbyter S. Andreæ Paris.* Sur quoi donc ce surnom est-il fondé? Et pourquoi son origine est-elle si inconnue, que les uns la dérivent du territoire qui s'appelloit Lias pour les As ou Laas, les autres de *Assisiis,* d'autres des arcs ou arcades, ou des arcs, autrement dits arbalétes, d'autres enfin des Arts? Il est vrai qu'on peut autoriser l'étymologie d'*Assiciis,* qui se trouve dans des actes de 1261 et 1264, en disant que c'est le terme *Arcisterium* altéré, d'autant plus que dans un fragment de titre du IX siécle qui concerne l'Abbaye de Saint Germain, on voit *Arcisterium* employé pour *Monasterium;* on y lit par exemple *sine præcepto Abbatis aut Arcisterii.* Mais comme les Normans brulerent les dehors de la Cité de Paris, les habitans du quartier qui commençoit vers la rue dite depuis de la Huchette, et qui étoit fort peuplé, purent être appellez *Li ass* (comme ils l'ont été en effet) par la raison qu'ils auroient été brulés, de même que *li arssis,* ceux qui étoient voisins de l'Eglise de Saint Merry, lesquels avoient été également exposés aux incendies de ces barbares. *Li* qui venoit du latin *illi,* étoit alors l'article que l'on plaçoit avant *Assi.*

Chart. S. Dion. Reg. in Ruel.

Codex Irminon.

On s'est contenté de l'autorité d'une charte attribuée à Childebert, pour avancer que cette Eglise de Saint André a succédé à une Chapelle du titre de S. Andeol, laquelle, selon cette charte, étoit une dépendance de l'Abbaye de Saint Vincent, depuis dite de Saint Germain au faubourg de Paris, et qui auroit existé dès le VI siécle. Mais comme il n'est fait aucune mention de cette Chapelle de S. Andeol dans le Martyrologe d'Usuard, Religieux de cette Abbaye, quoiqu'il eût apporté à Paris, en revenant d'Es-

pagne, des reliques de ce Saint qu'il avoit eu dans le Vivarez, ni même dans aucune des additions faites à l'apographe très-ancien de ce Martyrologe conservé en la même Abbaye, et qu'on ne peut joindre à la charte de Childebert qui nomme cet Oratoire, que le seul témoignage de Gislemar, Chancelier de l'Abbaye de Saint Germain, en 1070, qui en parle dans la vie de S. Droctovée; pour toutes ces raisons, je pense que cette Chapelle, en quelque endroit qu'elle fût, n'est pas d'un temps antérieur au XI siécle, et que, comme le nom vulgaire de Saint Andeol, qui étoit alors prononcé *Andeu,* ressembloit très-fort à celui de Saint André qu'on prononçoit aussi alors *Andrieu,* delà put se former l'opinion, que Saint Andeu et Saint Andrieu étoient le même Saint; et même, considérant que la Paroisse de S. Severin s'étend encore à présent jusqu'au chevet de l'Eglise de S. André, je suis assez porté à croire que la Chapelle S. Andeu avoit été d'abord comprise dans le territoire de cette même Paroisse, et que pour cela le Prêtre de S. Severin y venoit en procession le jour de S. Andeu avec son Clergé. Il est au moins certain que, durant qu'on bâtissoit en ce lieu un peu après, l'an 1210, une plus grande Eglise, pour servir de Paroisse aux habitants détachés du faubourg de S. Germain, par la nouvelle clôture de Paris, l'Archiprêtre de S. Severin avoit alors ces habitans en dépôt, en vertu d'une Sentence arbitrale, en attendant que cette Eglise fût achevée. Desorte que je conjecture qu'il choisit le jour que ses prédécesseurs avoient coutume de venir à la Chapelle de S. Andeu, qui étoit le premier Mai, jour du martyre de ce Saint, pour venir, comme il fait encore ce jour-là, en procession à Saint Germain des Prez. Mais maintenant on ne connaît plus S. Andeol dans l'Eglise de Saint André. On n'y en conserve aucune relique et on n'y en fait aucune mémoire. La Sentence arbitrale que je viens de citer, régla l'étendue de la Paroisse de Saint Severin, laquelle étoit alors limitrophe de celle de Saint Sulpice; car après la fin des maisons du Bourg Saint Germain, ce n'avoit été qu'une campagne non habitée jusqu'aux dernieres maisons de Saint Severin; et ce qui le prouve, est qu'en 1210, le Prêtre de Saint Sulpice n'exigea de dédommagement qu'au sujet des dixmes dont il étoit privé par la clôture faite sous Philippe-Auguste, et par l'attribution du territoire renfermé dans les murs à d'autres Eglises qu'à la sienne, et il ne répéta rien du côté des funerailles.

Acta Transl. S. Georgii. Sæc. IV. Bened. p. 2, et 51.

L'Eglise qui fut bâtie sur le territoire de l'Abbaye de Saint Germain, la plus près qu'il fut possible de celle de Saint Severin, et qui a eu nom *Saint André,* appartint aux Religieux de ce Monastere, dont l'Abbé l'avoit fait construire. C'étoit cet Abbé qui y nommoit les Curez, jusqu'à ce qu'en 1345, il céda ce droit à

l'Université de Paris. Le fond du sanctuaire, à en juger par le dehors et par quelques piliers du chœur au côté septentrional, sont de la construction d'entre les années 1210 et 1220. Le reste est bien postérieur. Le grand portail est du dernier siécle. Les niches et statues qui ornent le dehors de cette Eglise qui est le long de la rue du cimetiere, sont du seiziéme. On m'a assuré qu'on voyoit, il y a soixante ans, au milieu de ces statues de Saints, un squelette taillé en pierre fort délicatement, et posé dans une de ces niches. Le soubassement, qui reste chargé de couronnes, prouve le dessein qu'avoit eu le Sculpteur de faire penser à la mort, qui est la fin de toutes les grandeurs. A plusieurs dessous de niches sont les armes de ceux qui les ont fait faire avec les Chapelles.

La tour, qui tient encore du gothique, paroît avoir été bâtie vers 1490 ou 1500. On y voit, au dehors de l'escalier, les armoiries de Mrs Simon, dont l'un fut Avocat Général au XV siécle, et étoit pere de Jean Simon, Evêque de Paris, décédé en 1502. On y voit du même côté les marques des coups de mousquet qu'elle a essuyé au tems des troubles de Paris.

Cette Eglise est avec Saint Sulpice la seule Paroissiale de Paris qui ne tienne à aucune maison, et qui reste isolée; ensorte qu'elle est bordée de passages publics par les quatre côtés.

Les Historiens modernes ne font connoître que deux Chapelles dans Saint André, sçavoir celle de Saint Nicolas et de Saint Claude, ou de Jacques Coctier, Médecin de Louis XI, qui est d'un revenu considérable, et celle de Messieurs de Thou. Il y en a de plus anciennes. Jean de Thelu, Chanoine de Saint Quentin, y en avoit fondé une du titre de la Magdelene, qui étoit à la collation de l'Evêque de Paris sur la présentation de l'Université. Foulques de Chanac, Evêque de Paris, avoit confirmé cette fondation en 1348. Avant l'an 1431, Pierre du Perrey, Clerc-Notaire du Roi, y avoit fondé celle de S. Michel, et cette fondation fut confirmée par le Cardinal de Chalant, Legat en France.

Tab. Ep. Par.

Ibid.

Pouillé du XV siécle.

La Chapelle de S. Antoine, fondée avant 1424 par les exécuteurs du testament de Robert Coissy, Clerc des Comptes, fut déclarée par Arrêt du 9 Juin de cette année-là n'être pas à la nomination de l'Université: mais il y eut du changement. Ce fut aussi vers le même tems qu'un nommé Pierre Brunet en fonda une du titre de Ste Marthe, ou au moins l'exécuteur de son testament, qui étoit Girard Seguier, Conseiller au Parlement.

Reg. Parl. 21 Mart. 1494.

Ibid.

Jean de Ramays, Avocat, fonda par son testament du 16 Août 1430 la Chapelle de la Ste Vierge (qui quelquefois est appellée de la Conception), voulant que l'Evêque la conférât sur la présentation des Marguilliers. Elle a été divisée en deux parties. Le fondateur marqua aussi que si une fête de Saint arrivoit le Dimanche, la

Messe de sa Chapelle seroit du Dimanche, et non du Saint, nonobstant, dit-il, l'usage de Paris. Germain de Ganay en avoit été Chapelain, avant d'être élevé sur le siége Episcopal de Cahors en 1509. Le bien de cette Chapelle étoit sur des maisons avec une rente, que le fondateur avoit acheté de Louis de Challon, Comte d'Auxerre et Tonnerre, sur les Seigneuries de S. Agnan et de Celles en Berry. Une autre Chapelle de la Conception est dite fondée par Jean Ferroul dans des provisions de 1521. *Reg. Parl.*

Le vitrage d'une des Chapelles de l'aîle méridionale a cela de singulier, qu'il représente Jesus-Christ foulé comme les raisins par un pressoir, avec cette Sentence d'Isaïe en lettres gothiques du XVI siécle: *Quare rubrum est indumentum tuum? Torcular calcavi solus.* La statue de S. Christophe est au-dessus de l'autel; c'étoit apparemment le patron du fondateur. Celle de Ste Barbe et Ste Jacqueline y sont aussi. Dans la maison qui est vis-à-vis cette Chapelle, il y a deux niches, où sont deux semblables statues de S. Christophe et de Ste Jacqueline de hauteur naturelle, et il y a grande apparence que c'étoit la maison du fondateur.

La sépulture la plus remarquable de cette Eglise parmi les anciennes, est celle de Mathieu Chartier, Avocat, qualifié *pauperum pater*, et de Jeanne Brinon, son épouse. Il mourut en 1559. Entre les nouvelles, sont celles de Madame Anne-Marie Martinozzi, Princesse de Conti, décédée en 1672, de Louis-Armand de Bourbon, son fils aîné, mort en 1685, et celle de François-Louis de Bourbon, son second fils, décédé en 1709. Il y a aussi celle de François de Montholon, Garde des Sceaux, décédé en 1545, de Mrs de Thou et celles de deux Messieurs Seguier, l'un Président, l'autre Maître des Requêtes. Messieurs Joly de Fleury y ont pareillement leur sépulture dans une Chapelle proche la tour du clocher. Parmi les Auteurs illustres on trouve qu'André Duchene y a été inhumé en 1640, le Président Gilbert Mauguin, en 1674, M. le Nain de Tillemont, en 1698; du nombre de ceux de l'Académie Françoise, MM. Louis Cousin, en 1707, Antoine Houdar de la Mothe, en 1731.

Cette Eglise étant entourée de trois rues et d'un passage public, ne pouvoit avoir un cimetiere contigu. Antoine de Montholon, Seigneur de la Plisse, passe pour avoir augmenté l'étendue de celui qu'on voit aujourd'hui, et dont la rue porte le nom, en même temps qu'il a donné la maison du Curé. On ajoute même que c'est lui qui est représenté sur la tombe qu'on y voit à droite en entrant, laquelle contient en relief la figure d'un Prêtre en habits sacerdotaux et chasuble à l'antique avec l'aumuce en tête. Mais comme cet Antoine de Montholon n'est décédé qu'en 1694 simple Auditeur des Comptes, tout y repugne, le temps et

l'habillement. Dès lors que c'est un Montholon qui est figuré sur cette tombe, il est naturel de penser qu'elle représente un Ecclésiastique du nombre de ses ancêtres, et que c'est peut-être Jacques de Montholon, Chanoine et grand Archidiacre de Chartres, fils du Garde des Sceaux nommé cy-dessus, ce qui n'empêche pas qu'Antoine n'ait pû y être inhumé plus de cent ans après. Le fameux Jurisconsulte Charles du Moulin, mort en 1566, est pareillement inhumé dans ce cimetiere, comme aussi Henry Daguesseau, l'un des plus grands Magistrats du dernier siécle, pere de M. le Chancelier Daguesseau.

On vôit dans la rue derriere le chevet de cette Eglise, à la hauteur de la main, une tombe incrustée dans le mur, touchant laquelle je n'ai pû rien apprendre. L'inscription est assez récente et ne dit rien.

L'Eglise de Saint André est devenue mémorable dans l'Histoire du Roi Louis XI. Jean Cœur, Archevêque de Bourges, avoit refusé à ce Prince de donner un Archidiaconat de son Eglise à un de ses courtisans. Louis XI lui fit défense de retourner dans son Diocése; ce Prélat s'occupa donc à prêcher le Carême dans la chaire de Saint André. Ses sermons furent admirés, et le concours y étoit extraordinaire. Le bruit de ces succès étant parvenu au Roy, il le renvoya à son Eglise.

Gall. Chr. T. II. col. 89.

Trois des plus célébres Curés de cette Paroisse ont vécu sous le regne de ce même Prince, et sous celui de son successeur; sçavoir, Thomas de Courcelles, qui a cessé de l'être en 1472; Jean Hüe, qualifié de Notable, Docteur en Théologie dans la Chronique de Louis XI à l'an 1473, et, à l'an 1475, à l'occasion de l'exécution du Connétable de S. Pol, il est dit être Doyen de la Faculté de Théologie. Ambroise de Cambray qui lui succéda en 1489, fut encore plus célébre. Il étoit Curé en 1491. On voyoit autrefois toutes les dignités qu'il avoit eu dans son épitaphe en la vieille Chapelle de Sorbonne, et celle du Curé y manquoit. Gaguin a laissé de lui un portrait qui n'est point avantageux. Christophe Aubry étoit Curé de S. André sous le regne d'Henri III, et fut un grand ligueur. Il quitta le Royaume en 1595.

Du Breul. Art. de Sorbonne.

Felib. T. II, p. 1226.

Le territoire de la Paroisse de Saint André commence dans la rue Hautefeuille au coin de la rue du Battoir qui est plus proche de l'Eglise; il renferme tout le carré formé par le même côté de ladite rue du Battoir et par la rue des Poitevins qui en est tout entiere. Il continue ce même côté gauche de la rue Hautefeuille jusqu'à l'Eglise au-delà de laquelle la Paroisse a tout le côté gauche de la rue S. André, depuis vis-à-vis le chevet de l'Eglise jusqu'à la Place du Pont S. Michel. Elle a de cette Place le côté gauche et le fond qui est en haut, avec la moitié des maisons du

même côté gauche du Pont S. Michel. De là, pour venir au Quai des Augustins, elle a la rue de Hurepoi, puis tout le Quai jusqu'au College des quatre Nations exclusivement. Cet espace comprend la rue Guenegaud que la Paroisse a dans son entier, excepté les deux bouts d'en haut au-delà de l'égout : il renferme aussi les rues de Nevers et d'Anjou en leur entier, la rue Daufine, excepté les six ou sept dernieres maisons de chaque côté du bout d'en haut.

Après cela la même Paroisse a la rue Contrescarpe entierement, la rue S. André à commencer vers le bout supérieur à la quatriéme ou cinquiéme maison de chaque côté où finit S. Sulpice, et elle continue jusqu'au chevet de l'Eglise; ce qui renferme du côté de la riviere la rue Christine, la rue des Augustins, la rue de Savoye, les rues Pavée, de Gillecœur et de l'Hirondelle, et qui emmene avec soi quelques rues situées au midi de ladite rue S. André, qui sont la rue de l'Eperon en entier, avec le cul-de-sac de la Cour de Rouen, et enfin la rue du Cimetiere S. André.

LES GRANDS AUGUSTINS, après plusieurs stations en divers lieux de Paris, ne se fixerent sur la Paroisse de S. André que vers l'an 1293. Leur Eglise est sous le titre de Ste Anne. J'ai vû un Calendrier de l'Université écrit au XV siécle, dans lequel il est marqué qu'alors, le jour du Vendredi Saint au matin *Cod. MS. S. Gen.* on prêchoit dans cette Eglise à la même heure en différens lieux, en Lombard, en Alleman, et en François. Ce fut dans la même *Sauval, T. II, p. 619.* Eglise qu'Henri III établit la Confrérie des Pénitens blancs. En 1656, les Musiciens du Roy obtinrent de l'Archevêque de Paris *Reg. Archiep. 15 Maii.* d'y établir une Confrérie de Ste Cecile, dont les Statuts furent enregistrés en Parlement. La chûte du tonnere arrivée le 8 Juin 1747 sur le clocher et sur la couverture a occasionné de changer la tuile en ardoise, et le nouveau clocher est beaucoup moins élevé que n'étoit l'ancien.

LE COLLEGE D'AUTUN, qui donne dans la rue S. André et dans celle de l'Hirondelle, a été fondé en 1337. La Chapelle qui est sous le titre de S. Pierre est un gothique très-bien exécuté dans le temps de la fondation.

LE COLLEGE DE BOISSY, rue du Cimetiere S. André, a été établi vers l'an 1354. On m'a dit que la Chapelle est sous le titre de S. Jerôme. La Dédicace de l'ancienne avoit été faite le Dimanche 25 Octobre 1528, par Gui, Evêque de Megare.

L'HOTEL DES CHARITEZ DE S. DENIS EN FRANCE. Cette inscription se voit sur un marbre au-dessus d'une porte cochere vers le milieu de la rue des Augustins, à gauche en venant du Quai. C'est la rue où demeure le Trésorier de la Mense Abbatiale de S. Denis réunie aux Dames de S. Cyr.

EGLISE DE SAINT COME

ANCIENNEMENT DE LA DÉPENDANCE DE S. GERMAIN DES PREZ

Il n'est pas facile de découvrir pour quelle raison la seconde Eglise que l'Abbé de S. Germain bâtit vers l'an 1210, sur la partie de son ancien territoire comprise depuis peu dans l'enceinte de Paris, fut bénite sous l'invocation de S. Côme et de S. Damien. On peut seulement conjecturer que comme il y avoit eu dès l'an 1163, un des autels du rondpoint de Saint Germain béni sous le nom de ces Martyrs et sous celui d'autres Saints, le peu de reliques qui en fut retiré fut renfermé dans celui de la nouvelle Eglise. On doit aussi observer que cette Eglise, aussi bien que celle de Saint André, furent bâties à des carrefours limitrophes de la Paroisse de Saint Severin : cette situation n'a pas été sans dessein; mais elle a empêché de faire un édifice regulier en construisant l'Eglise de Saint Côme : car il est visible que le fond est de biais, et non en allignement direct. La structure qu'on voit aujourd'hui, est la même qui fut commencée vers l'an 1210, à peu de chose près. On n'en fit la Dédicace que long-temps après qu'elle eut été achevée. Ces délais n'étoient pas rares autrefois. On y lit en entrant, à main droite, sur une pierre gravée en lettres de petit gothique, que cette Dédicace fut faite par le secours de personnes charitables, le Dimanche d'après la S. Luc, l'an 1426.

Il y a dans cette Eglise un assez grand reliquaire de bois doré, et qui ne paroît pas ancien, dans lequel on apperçoit qu'est renfermée une machoire inferieure, qui est dite être de Saint Côme, avec quelques fragmens d'ossemens : mais le Propre de cette Paroisse, où est marquée une translation de Saint Côme, vers la fin du mois de Mai, ne marque ni quand ni comment, ni d'où est venue cette relique.

On reconnoît par quelques tombes qui se voyent dans cette Eglise, qu'on y a fait des inhumations dès le XIII siécle. Celles que j'y ai remarquées n'ont rien de notable. Du tems de Du Breul, qui qualifie cette Eglise du titre de Collégiale, on y voyait proche le grand autel, le tombeau d'un Abbé Regulier de S. Bavon de Gand, décédé à Paris, en 1460.

De notre tems, François Bouthillier de Chavigny, ancien Evêque de Troyes, mort en 1731, y a été inhumé.

On a aussi vu long-tems dans cette Eglise des Epitaphes de la composition du fameux hérétique Théodore de Beze : il les avoit composées en mémoire de Nicolas de Beze, son oncle, Conseiller au Parlement de Paris, Archidiacre d'Etampes, en

l'Eglise de Sens, qui avoit été enterré dans la nef de Saint Côme, en 1543.

Parmi les sçavants qui y ont eu leur sépulture, il faut compter Claude Despence, grand Théologien, décédé en 1571, et, du dernier siécle, il faut compter Messieurs Du Puy; parmi les grands Magistrats, Messieurs Talon, sçavoir, Omer Talon, et Jacques son fils et leurs descendans. La Chapelle où ils reposent a servi depuis de sépulture à Jacques Bazin, Marquis de Bezons, Maréchal de France, et à sa postérité.

Depuis quelques années, le cœur de feu M. de la Peyronnie, premier Chirurgien du Roi, ayant été déposé à Saint Côme, le corps des Chirurgiens a fait élever à l'un des premiers piliers de la nef un monument sur le marbre en mémoire de sa personne.

Quoique cette Eglise soit très-resserrée de tous côtés, on n'a pas laissé que d'y ménager un cimetiere et des charniers, et un lieu où plusieurs Chirurgiens visitent tous les premiers lundis des mois les pauvres malades de tout âge qui se présentent, et leur assignent les remedes convenables, ce qu'on assure avoir commencé dès le tems de S. Louis en ce même lieu, où étoit leur Confrerie; en quoi ils paroissent avoir succédé à l'Office charitable qu'exerçoient autrefois à l'entrée de l'Eglise Cathédrale de Paris, les Chanoines Médecins, ou Mires, comme on disoit alors. Le petit bâtiment pour le pansement des pauvres fut fait durant l'hiver 1561, à la diligence de Claude Versoris, Curé. On voit sous les mêmes Charniers un Mémorial en lettres gothiques au sujet de la rente de 50 livres que Nicolas Langlois, l'un des Prevòts des Chirurgiens, avoit laissé en 1555, pour la continuation de ces charitables Offices aussi-bien qu'une autre grande inscription sur le marbre, pour perpétuer le souvenir de l'Accord passé en 1716, au sujet des bâtimens appartenant à cette Eglise et aux Chirurgiens.

Reg. Parl. Novemb.

Jusqu'à l'an 1345, l'Abbé de Saint Germain des Prez a nommé à la Cure de Saint Côme. Il céda alors cette nomination au Corps de l'Université. L'un des Curés illustres de cette Eglise, a été Roland Hebert, fait Archevêque de Bourges en 1622; Michel Godeau, autre Curé, décédé en 1736. Il est connu par plusieurs poësies latines imprimées.

Il n'est point venu à ma connoissance qu'aucune Chapelle ait été fondée en cette Eglise.

LES CORDELIERS ont été établis sur cette Paroisse peu de tems après qu'elle eut été érigée, c'est-à-dire vers l'an 1230.

Voici les noms des Colléges situés sur son territoire :

LE COLLEGE DES PREMONTREZ, commencé en 1252. L'Evêque de Paris permit le 22 Février 1619, de rebâtir l'Eglise sous le titre de S. Jean-Baptiste et de Ste Anne.

LE COLLEGE DE BOURGOGNE, fondé en 1331 dans la rue des Cordeliers.

LE COLLEGE MIGNON, fondé vers 1343, dit de Grammont, depuis que le Roi Henri III en 1384 le donna aux Religieux de l'Ordre de Grammont, en place du Prieuré que ces Religieux avoient au bois de Vincennes. La Chapelle a été rebâtie en 1749 beaucoup plus grande que la précédente et l'autel placé à l'occident. *S. Gilles* en est titulaire.

Alm. Spir.

LE COLLEGE DE JUSTICE, fondé en 1358, en la rue de la Harpe, par les exécuteurs testamentaires de Jean de Justice, Chantre et Chanoine de Bayeux.

Reg. Ep.

L'un des bornages de cette Paroisse a été fait le 17 Oct. 1616, par l'Evêque de Paris. C'est celui qui la limite avec celle de S. Benoît. Dans la même année, comme l'on commença à bâtir des maisons sur le rejet des fossez des deux côtés de la porte S. Michel, le sieur Hebert, Curé de S. Côme, pour mieux s'assurer le droit de Curé de ces lieux, obtint un decret de M. de Gondi, Evêque de Paris, qui les lui accorda depuis le lieu dit anciennement *Le Parloir aux Bourgeois,* jusques vis-à-vis la rue de Vaugirard. En 1617, les sieurs Dumont et Soret vinrent habiter ces deux maisons et, comme ils étoient auparavant de la Paroisse de Saint Sulpice où ils avoient leurs bancs, ils refuserent de présenter le pain-béni à Saint Côme, mais ils y furent condamnés le 27 Avril 1617. Les Abbés et Couvent de Saint Germain appellerent du Decret et de la Sentence, disant que leurs titres, et surtout un de l'an 1210, déclaroit que leur justice s'étendoit jusqu'au chemin qui conduit de Paris à Issy, entendant par ce chemin la rue d'Enfer. Le Procès subsistoit encore en 1648. Les productions de ceux de S. Côme contenoient que la Paroisse s'étendoit autrefois dans les rues de Vaugirard et d'Enfer; que la Reine Marie de Medicis, femme d'Henri IV, logée au Luxembourg, rendoit le pain-béni à Saint Côme; que M. le Duc d'Orleans, frere de Louis XIII, y venoit comme à sa Paroisse, et que plusieurs de ses Officiers y sont enterrés ; qu'à l'égard de la rue d'Enfer en entrant à droite, les Registres de Saint Côme de 1560 fournissoient les noms d'Olivier Haultier, Procureur en Parlement et de ses descendans que lui, Haultier, y fut enterré en 1587; qu'en 1584, M. de Villequier, Gouverneur de Paris, avoit permis l'ouverture du guichet de la porte de Saint Michel, en faveur des habitans qui vouloient aller à Saint Côme, leur Paroisse. Le Curé de Saint Côme pouvoit produire plusieurs preuves qui restraignoient la censive de l'Abbaye de Saint Germain de ces côtés-là, mais par transaction il céda au Curé de Saint Sulpice le Luxembourg et des maisons de la rue Vaugirard,

plus un Hôtel dont on a fait la rue de Touraine, et cela pour avoir huit maisons, rue des Fossez de M. le Prince. De sorte que la Paroisse est comprise aujourd'hui dans les rues suivantes :

A commencer à l'Eglise dans la rue de la Harpe, elle en a le côté droit en montant, excepté le College de Harcourt lequel est de Saint Hilaire, depuis qu'il a passé d'un côté de la rue à l'autre, étant auparavant de la Paroisse de Saint Severin. Pour suivre le territoire de Saint Côme après le bout de cette rue, il faut venir à gauche à l'endroit de la fontaine S. Michel : cette Paroisse a la moitié de l'Hôtel S. Michel qui est du côté d'en haut, ce qui suit avec la rue S. Hyacinthe du côté gauche jusques et inclusivement l'angle qui est vis-à-vis le passage du Charron, et du côté droit jusqu'au même passage inclusivement. Après ce passage, en tournant à droite, elle a les deux côtés de la rue S. Thomas et, depuis le coin d'en bas, elle a à gauche dans la rue d'Enfer jusqu'au coin de la rue S. Dominique, et le côté de la rue Ste Catherine qui y est adossé, et à droite jusqu'à l'entrée de la rue d'Enfer, où est une maison faisant le coin, marquée S. D. A la Place S. Michel elle a les maisons qui touchent aux dernieres de la rue de la Harpe et qui joignent celles de la rue des Fossez de M. le Prince. De cette derniere rue elle a le côté droit jusqu'à la rue de l'Observance qu'elle renferme en entier avec tout le Couvent des Cordeliers. Puis après avoir tourné à gauche elle a dans la rue des Cordeliers le même côté gauche jusqu'à la maison d'après l'égout inclusivement au-delà de la rue de Touraine, et du côté droit jusqu'à celle qui est proche la fontaine, et qui fait le coin de la rue du Paon.

De là cette Paroisse passe à la dite rue du Paon qu'elle a tout entiere avec son cul-de-sac. Elle a ensuite la rue du Jardinet en finissant à la porte cochere la plus voisine du cul-de-sac de la Cour de Rouen. De la rue du Jardinet, elle passe à la rue Mignon dont elle a les deux côtés. A l'égard de la rue du Battoir qui suit, Saint Côme en a tout le côté droit en entrant par la rue de l'Eperon, et le côté gauche depuis la même entrée jusqu'au premier coin de la rue des Poitevins.

---

en station ; 2° c'est que la station que l'Evêque et le Clergé de la Cathédrale alloit faire depuis le IX siécle, à Saint Laurent, le jour de la Fête, ayant été suivie d'un repas que cette Eglise donnoit au Clergé, ainsi que cela se pratiquoit dans les autres Eglises stationales aux jours du Patron, auxquels le même Clergé s'y transportoit, ce repas du jour de Saint Laurent se prenoit en ces derniers siécles dans la Communauté des Chanoines Reguliers situéé sur le grand chemin de Saint Denis, je veux dire dans le Prieuré de Saint Lazare, charge qui ne pouvoit être retombée sur cette maison, sinon parce qu'elle représente l'ancienne Abbaye de Saint Laurent, et qu'elle en occupe l'emplacement. Ce *paste* ou repas a depuis été commué en argent. Je remets à l'article de Saint Lazare à parler de quelques autres redevances, auxquelles il paroît que ce Prieuré a été assujetti par continuation de ce que devoit l'ancienne Communauté de Saint Laurent.

Les Religieux de Saint Martin qui venoient officier à la Paroisse de Saint Laurent, le jour de la fête patronale, conjointement avec ceux qui représentoient le Chapitre de Notre-Dame, n'y viennent plus, depuis la Déclaration du Roi de l'an 1726, qui a attribué ce droit au Prieur Titulaire seulement ; de sorte qu'il n'y a plus que les Députez de la Métropolitaine qui y viennent chanter la Grand-Messe. Voyez le livre intitulé *Martiniana* sur les autres droits du Prieuré de Saint Martin en cette Eglise.

Le bâtiment de l'Eglise de Saint Laurent qui subsistoit au XII siécle, fut réédifié au commencement du quinziéme et la Dédicace en fut faite l'an 1429, le 19 Juin, par Jacques du Chastelier, Evêque de Paris. Trois ans après, Jeanne la Tesseline, veuve de Noble homme Regnaud de Gaillonnel, Panetier de Charles VI, habitant de cette Paroisse, y fonda à l'autel de Notre-Dame une Chapellenie, dont elle laissa après son décès la nomination au Curé, appellé alors Richard Chrestien, et à ses successeurs. Cette Eglise, dans laquelle on avoit fait dès l'an 1548 une augmentation de six Chapelles que l'Evêque de Megare bénit alors, fut rebâtie telle qu'on la voit aujourd'hui, sur la fin de l'avant dernier siécle et vers le commencement du dernier. Elle a double collateral depuis la porte jusqu'à la croisée.

Hist. S. Mart. p. 451.

Reg. Ep. Par. 20 Jul. 1548.

Quoiqu'il fût fort commode pour prouver l'existence de l'Eglise de Saint Laurent en 1136, de dire après Du Breul, comme ont fait plusieurs autres, qu'on y transfera vers cette année la dévotion à S. Hildevert, Evêque de Meaux, pour la guérison des phrénetiques, laquelle, selon eux, étoit auparavant à Sainte-Croix, dans la Cité de Paris, néanmoins je soupçonne qu'il y a une erreur et transposition de chiffres, et qu'au lieu de 1136, il faut lire 1316, parce que la dévotion dont il s'agit, n'a pu commencer à Paris

que depuis que le corps de ce Saint y passa, et qu'il étoit encore à Meaux à la fin du XII siécle. Outre cela, Du Breul fournit des preuves contre cette époque de l'an 1136, lorsqu'il parle de l'Eglise de S. Laurent comme d'un bâtiment qui avoit lors de cette translation une nef et des Chapelles. Il est constant que cette Eglise bâtie sur l'ancien cimetiere des Moines, n'étoit qu'un très petit édifice, sous le regne de Louis le Gros, n'étant alors que pour un très-petit nombre de Paroissiens. Je n'ai trouvé mention de la Confrerie de S. Hildevert à Saint Laurent, qu'en des actes de 1490 et 1516.

Cette Eglise s'est distinguée par un autre endroit dans le tems de la naissance des hérésies du XVI siécle. Le Clergé qui la composoit, obtint du Pape des Indulgences pour ceux qui y assisteroient à la renovation des Hosties tous les Dimanches, et l'Evêque de Paris en permit la publication l'an 1538. *Reg. Ep. 23 Oct.*

Dix ans après, l'Evêque de Megare, par commission de celui de Paris, y renferma dans un reliquaire une partie d'une côte de S. Laurent, et, dans le dernier siécle, la même Eglise a été enrichie d'une relique du corps de Saint Domnole, Evêque du Mans, qui en avoit été Abbé. L'approbation donnée le 23 Juillet 1666, par l'Archevêque de Paris, la qualifie *pars metatarsi*. *Ibid. 20 Jul. 1548.*

Un titre de l'an 1328 fait mention de la maison presbyterale de S. Laurent, comme contigue au territoire de Saint Magloire. Un autre de 1428 parle du don d'une petite piéce de terre, qu'un Paroissien fit à Richard Chretien, Curé, située vers la chaussée du Temple. Selon une déclaration du XVI siécle, le Prieur de Saint Lazare devoit au Curé de Saint Laurent dix-huit septiers de méteil, douze d'orge, et deux muids de vin de trente-deux septiers et le Curé de Saint Josse lui devoit dix livres.

La Paroisse de Saint Laurent s'étend considérablement du côté du septentrion au-delà des Barrieres, et aussi au-delà des bornes qui furent mises sous le regne de Louis XIV pour marquer qu'on ne devoit point bâtir de maisons plus loin du côté du village de la Chapelle : c'est ce que nous apprenons par un Arrêt du Conseil de l'an 1718, qui défendit aux habitans de la Chapelle d'imposer au rolle de leurs Tailles ceux qui demeuroient sur la chaussée entre Saint Lazare et ce village [1], attendu que la Paroisse Saint Laurent ne finit qu'à l'entrée du lieu de la Chapelle à l'endroit de la croix. Du côté de l'orient, cette Paroisse comprend une partie de la Courtille, et l'Hôpital de S. Louis ou des Pestiférés, et les marais ou jardins tenant au nouveau reservoir de la Ville près le Boulevart. D'un autre côté, elle revient passer à la Villette, Hist. des Paroiss. de Par. par la Mesle 1622. p. 129.

1 L'auteur appelle ce Canton le faubourg *de Gloire*.

dont les maisons en sont jusqu'à la manufacture de Ste Perrine inclusivement. Mais le côté le plus peuplé est celui du midi, puisqu'il s'étend jusques au delà des Portes de S. Denis et de S. Martin dans la Ville même de Paris, et que Saint Josse en fut d'abord une Aide ou Succursale. Dans la rue de S. Denis le territoire de Saint Laurent finit à la Communauté de S. Chaumond qui est à gauche en entrant dans Paris. Quant à la rue S. Martin, il s'étend en entrant dans la Ville à droite jusqu'à la troisiéme maison en deçà de celle qui fait face à la rue de Montmorenci, ce qui lui donne les rues de Ste Apolline, des deux Portes, de Guerin Boisseau, une portion de la rue Greneta, et de la rue du Grand Hueleu du côté qu'elles touchent à celle de S. Martin. C'étoit probablement dans un de ces quartiers-là que le Curé de Saint Laurent entreprit la construction d'une Chapelle vers les premieres années du regne de S. Louis, dont le Prieur et Couvent de S. Martin s'étant plaint, Guillaume d'Auvergne, Evêque de Paris, ordonna, en 1235, que l'autel qui pouvoit leur préjudicier fût détruit. Mais avant la fin du même regne, il y eut une Eglise succursale et même paroissiale établie au dedans de Paris pour le soulagement et la décharge de la Cure de Saint Laurent, et trois cens ans après on établit encore une nouvelle succursale pour la même Paroisse. Ces deux Eglises sont Saint Josse, et Notre-Dame de Bonne-Nouvelle.

Hist. S. Mart. p. 450.

Voici l'ordre des temps suivant lequel quelques Communautez ont été établies sur cette Paroisse :

En 1604, les Recollets.
En 1608, l'Hôpital S. Louis.
En 1632, Messieurs de la Mission.
En 1642, les Filles de la Charité.
En 1645, les Chanoinesses de Ste Perrine.
En 1654, l'Hôpital du nom de l'Enfant Jésus.
En 1685, les Dames de Sainche-Aumond *de Sancto Aunemundo,* que l'on écrit abusivement S. Chaumond.

Je me contente de parler en particulier de S. Lazare et de la Communauté de Ste Perrine de la Villette.

EGLISE DE SAINT LAZARE

DE L'ANCIEN TERRITOIRE DE SAINT LAURENT

Un des points les plus difficiles à éclaircir dans l'Histoire de Paris, sont les commencemens de la Maison de Saint Lazare. Du Breul qui a parlé assez au long de cette maison, se plaint de la

perte des titres, arrivée dans le tems des guerres des Anglois, et il se borne à l'envisager comme un Prieuré des Chanoines Reguliers exerçans l'Hospitalité, surtout envers les Lepreux. C'est sous cet égard aussi qu'en a parlé depuis le P. Du Bois, en son Histoire de l'Eglise de Paris. Il en est traité dans le nouveau *Gallia Christiana* de l'an 1744, comme d'une Maison qui a servi de retraite à un certain nombre de Chevaliers de l'Ordre de Saint Lazare établis à Jerusalem, qui accompagnerent en 1179, jusqu'à Paris, Louis VII, Roi de France, revenant de la Terre-Sainte. Mais il est assez difficile qu'une même maison ait servi à ces deux différens emplois, outre qu'on ne lit dans le Gallia Christiana rien qui désigne une continuation de jouissance de la Maison de Saint Lazare dans les siécles suivants de la part de ces Chevaliers, et qu'au contraire on les représente comme fixés à Boigny, au Diocése d'Orleans; il y a lieu de douter de ce qu'on a écrit récemment sur leur résidence au fauxbourg de Paris sous Louis VII, puisque, pour en garantir la vérité, on ne s'appuye que sur des Registres du Parlement de Paris, de l'an 1154 : chacun sçait qu'il n'y en a point de si anciens, et qu'ils n'ont commencé que fort avant dans le treiziéme siécle.

Gall. Chr. T. VII, c. 1045.

La Maison de Saint Lazare ne doit donc être, selon moi, considérée à Paris, que comme une célebre Léproserie. Autant la ville de Paris étoit fameuse, autant sa Léproserie l'étoit en son espece. Ce fut dans le XII siécle que l'on commença à avoir une attention plus singuliere de séparer les lépreux d'avec le reste du peuple : delà l'époque de l'origine de toutes ces maladeries du titre de S. Lazare, dont on voit encore des restes proche une infinité de bourgs et de villages du Royaume. Sauval a assuré que c'est la Reine Adelaïde, épouse du Roi Louis le Gros, qui a bâti l'Hôpital de Saint Lazare, mais il n'en apporte aucune preuve. Le tems n'y repugne point, s'il est vrai que dès l'an 1124 Guillaume de Garlande *Dapifer* fit à cette Maison un don sur son clos de Garlande situé à Paris.

Ce qu'il y a de certain, est que dès le regne de Louis le Jeune, fils de cette Reine, il y avoit entre Paris et S. Denis un Hôpital de Lepreux, qui consistoit dans un assemblage de plusieurs cabanes où ils étoient renfermés. Odon de Dueil, Moine de Saint Denis, écrit qu'il fut témoin comme en l'an 1147, le mercredi onziéme Juin, ce même Roi venant prendre l'étendard à Saint Denis avant que de partir pour la croisade, entra dans cet Hôpital situé sur sa route, et prit la peine d'y rendre visite aux Lepreux dans leurs cellules, accompagné seulement de deux personnes. Dans la fondation de cet Hôpital, il leur avoit été fait concession de certaines Foires qui se tenoient hors la ville de Paris. Le Roi

Odon de profess. Lud. in Orient. p. 15.

Duchêne. T. V.

Philippe-Auguste racheta ce droit, et transporta la Foire ou Marché aux Halles de Champeaux l'an 1183.

Jusqu'ici il n'avoit point encore été fait mention d'Eglise du titre de S. Lazare, mais Rigord, Historien du même Prince, en parle à l'an 1191, disant que le couvent de S. Denis y vint en procession, nuds pieds, avec une partie des reliques de l'Abbaye. Ce qui reste de cet édifice paroit être de ce tems là, ou à peu près.

Duchêne, T. V.

Ce fut donc vers les tems dont a parlé Rigord, que cette Léproserie, la plus célebre de toutes celles du Royaume, fut en état d'avoir un Clergé Regulier qui y faisoit sa résidence, dont les uns étoient pour les fonctions spirituelles, les autres pour le ministere temporel. Ces Religieux étoient de l'Ordre de Saint Augustin. Le Prieur et les Freres sont souvent nommés depuis cette époque comme traitans avec leurs voisins, sur des droits de dixme, de censives, etc. par exemple, en 1194, 1230 et 1232. Un Chanoine d'York, nommé Maurice, étant décédé à Paris, fut inhumé dans leur Eglise et ses exécuteurs testamentaires y fonderent en 1234 une Chapellenie à son intention à l'autel de Saint Denis, moyennant des revenus considerables, à la conservation desquels le Chapitre de Paris étoit chargé de veiller. Gui, qu'on qualifioit alors de Prieur, l'étoit encore en 1246. Etienne fut nommé Prieur en 1283 par Renaud, Evêque de Paris. L'élection de son successeur excita beaucoup de bruits qu'on peut voir ailleurs.

Grand Pastoral de l'Egl. de Par. p. 802 à l'an 1230, et p. 70 à l'an 1240.

Parvum Pastorale.

Hist. Eccl. Par. T. II, p. 54.

Les autres Prieurs que j'ai trouvé depuis lui, sont Jean Binel. Il est connu par les statuts que Foulques, Evêque de Paris, dressa pour cette maison l'an 1348, et que l'Evêque Audoin confirma. L'un des articles portoit que le Prieur seroit un Frere Donné, et cependant Prêtre; qu'il seroit Curé des Freres et des Sœurs et Administrateur des biens. Quoiqu'en tout ils ne fussent pas douze Religieux, ils étoient cependant tenus à l'Office Canonial et à chanter une Grand-Messe chaque jour. Les Freres Donnez pouvoient se retirer avec leur bien, et ils recevoient de la maison trois sols par semaine. Thomas le Bois étoit Prieur en 1364 et en 1379. De son tems on attribua au Couvent la fonction de Chapelain desservant d'une Chapelle de S. Jacques, fondée à Saint Laurent par Eustache le Fevre, Paroissien. Gui Auseustre étoit Prieur en 1414; Anselme Langlois en 1428; Ancelin en 1450, il est connu pour avoir nommé à la Cure de la Villette; Jean Cappet en 1475, selon Sauval, T. III, p. 421; Guillaume Laurenceau le fut depuis 1495 jusqu'en 1501; Clement le Tellier, son successeur, étoit mort dès 1505. Mathieu Berthault nomma à la Cure de la Villette en 1509, et vivoit encore en 1512. Nicolas Du Pont étoit Prieur en 1514, Jean Coulon en 1515 : trois ans

Tab.Ep. in Spir.

Ex variis compotis Prioratus.

après il fut fait Abbé de Livri. De son tems, le Roi payoit trois cens livres au Prieuré, à cause de la Foire de la Toussaint qui se tenoit à Paris sous le nom de Foire de S. Ladre. Jean Godequin, Prieur, fut nommé en Parlement le 19 Octobre 1538 pour réformer l'Hôtel-Dieu de Paris. Il vivoit encore en 1549. Jean Lievret l'étoit en 1592. Adrien le Bon en 1611 et 1613 ; il consentit en 1632 à ce que cette Maison fût annexée à Messieurs de la Mission, lesquels firent une rente aux anciens Religieux, le sieur le Bon étant leur Superieur. Ce qui est arrivé depuis en ce lieu étant fort connu, je le passe sous silence.

Comp. ejus.

Reg. Ep.

En 1521, se fit en cette Eglise l'établissement d'une Confrerie du titre de S. Lazare, et l'on composa un Office propre. Dans ces anciens tems on avoit cru que ce Saint avoit prêché la foi dans l'Isle de Chypre, et qu'il y étoit mort. La Prose que l'on y chantoit le disoit positivement. Elle n'a été abolie que dans le siécle dernier par ceux qui ont succédé aux Chanoines Reguliers. Selon un Inventaire de l'an 1505, il y avoit alors en cette Eglise une Image d'argent qui tenoit un reliquaire, dans lequel étoient deux dents du même Saint. Par le même Inventaire, on voit que ces Religieux suivoient le rit Parisien.

Reg. Ep. Par. 13 Jul.

Castellan. in Martyrol. MS. 17 Dec.

Tab.Ep. in Spir.

Ces anciens Chanoines ne furent aucunement imbus de toutes les opinions fabuleuses répandues sur S. Lazare dans la Provence. Ils furent aussi d'une conduite si exemplaire depuis la réforme d'environ l'an 1515, que dans presque toutes les réformes qu'il fut besoin d'ordonner à Paris sous François I, on commit le Prieur de Saint Lazare pour être un des réformateurs, comme pour celle de l'Hôtel-Dieu de Paris en 1535, 1538, 1543, 1544, et pour celle de l'Abbaye de Montmartre en 1547. On lit aussi que lorsque les reformateurs de l'Abbaye de Saint Victor voulurent proceder en 1549 à l'exécution de leur commission, ce fut à Saint Lazare qu'ils tinrent leurs assemblées.

Reg. Parl.

Sauval, T. III, p. 354.

Reg. Parl. 7. Jun. 1549.

J'ai suffisamment donné à entendre en parlant de l'Eglise de Saint Laurent, que le Monastere du nom de ce Saint Martyr étoit situé à l'endroit où furent depuis construites les loges des Lépreux de Saint Lazare. Aussi on ne trouve point que la Cathédrale de Paris qui visite aux Rogations les anciennes Basiliques, se soit arrêté jamais à celle de la Paroisse de Saint Laurent, mais à celle de Saint Lazare qui a succedé à cette ancienne Basilique. De là est venue la redevance du Prieuré qui a succedé à l'Abbaye de Saint Laurent envers les Marguilliers de l'Eglise de Paris, à l'heure que son Clergé revenoit de Montmartre le lundi des Rogations, dont un manuscrit d'environ l'an 1490 parle en ces termes. « Les Marguilliers ont toujours pris « le lundi avant l'Ascension quand la Procession est retournée de

Cod. Bibl. Colb. 1963.

« Montmartre à S. Ladre xxi sistreuses de vin (chacune sistreuse « tenant trois chopines) par les mains des sergens du Chapitre : « lequel vin les Freres Saint Ladre payent et livrent aux dits « Sergents. » Ceci nous apprēnd en passant, qu'autrefois à Paris on disoit *S. Ladre* pour S. Lazare.

ABBAYE DE SAINTE PERRINE. Il a existé pendant cent ans ou environ, dans la partie du village de la Villette qui est de la Paroisse de Saint Laurent, une Abbaye de Chanoinesses Régulieres, qu'on appelloit Sainte Perrine, c'est-à-dire Sainte Pe-tronille. Elles avoient été fondées dès le XIII siécle aux environs de Compiegne, et après avoir souvent changé de demeure dans ces quartiers-là, Simon le Gras, Evêque de Soissons, avoit consenti à leur translation à la Villette, le 8 Août 1645, et Jean-François de Gondi, Archevêque de Paris, les y avoit introduites l'année suivante dans une maison achetée 35,400 livres, dont le Maréchal de Bassompierre avoit payé environ la moitié pour la dot de sa fille. On lit dans Sauval que Louis XIV leur avoit accordé, l'an 1657, les profits de la Halle aux cuirs du Faubourg de S. Marceau, mais malheureusement le projet d'ériger cette Halle n'eut point lieu. Ce même Prince, étant informé de leur indigence, leur accorda en 1713 une Lotterie où elles étoient comprises avec deux autres Communautés. Enfin, leurs biens ne suffisant plus pour les nourrir et entretenir, on pensa vers l'an 1740 à les réunir à l'Abbaye des Chanoinesses de Chaillot qui sont d'une fondation bien plus nouvelle, et cette réunion a été exécutée vers la fin de 1742. Lors de la translation de ces Religieuses à la Villette, elles avoient pour Abbesse Charlotte de Harlay, à laquelle succeda sa niéce de même nom, puis, en 1688, Rénée Susanne de Longueil, qui n'est décédée qu'en 1733.

Gall. Chr. T. VII, col. 869.

Sauval. T. I, p. 658.

Le Pere Echard, Dominicain, fait observer dans les Ecrivains de son Ordre, que Louise de Longueil, Jacobine de Poissy, sœur de cette Abbesse, avoit demeuré fort longtems dans cette Abbaye pour soulager sa sœur ; que, comme elle sçavoit le latin, elle y fit quelques traductions de latin en françois ; que celle des Prieres de l'Eglise dans la cérémonie d'une Profession de l'Ordre des Chanoinesses de S. Augustin, imprimée en 1704 in 12. à Paris, a été faite par elle dans ce Couvent de la Villette.

Script. Ord. Dominic. T. II, p. 850.

Une des Chanoinesses de cette Maison qui s'est distinguée par la sainteté de sa vie, est Antoinette Journel, décédée le 5 Octobre 1678. On a imprimé sa vie avec ses lettres l'an 1685.

Depuis que ce Monastere a été dispersé à raison de la diminution de ses revenus, on a établi une manufacture dans les bâtimens qui le composoient et le lieu continue d'être appellé Sainte Perrine.

EGLISE DE SAINT JOSSE

PREMIER DEMEMBREMENT DE LA PAROISSE DE S. LAURENT

Après que le Roi Philippe-Auguste eut fait enfermer dans les nouveaux murs de Paris l'extrémité méridionale du territoire de la Paroisse de Saint Laurent, le besoin où l'on fut de faciliter aux habitans de ce quartier les moyens de s'acquitter des devoirs de Paroissien, fit penser à former une espece de succursale au-dedans de ces murs, et pour cela, on jetta la vue sur un lieu qui avoit déjà été honoré de la demeure de quelques Saints, et où plusieurs Pelerins, soit de Rome, soit d'ailleurs, s'étoient autrefois retirés. S. Fiacre, selon quelques-uns, y avoit logé à son arrivée d'Irlande au VII siécle, ainsi que Saint Josse, fils d'un Roi de la petite Bretagne, dans l'une des occasions qu'il eut de passer par Paris vers le même tems. Telle est la tradition fondée *Vita S. Judoci.* en partie sur les actes de ce Saint, qui parlent de ses passages en cette ville. Comme ce lieu se trouvoit être sur la justice et censive du Prieuré de Saint Martin des Champs, il y a grande apparence que c'est le même où subsistoit encore en l'an 1070 l'Hôpital de Saint Martin, dans lequel demeuroit un Reclus, nommé Jean, occupé à retirer les pauvres, et les pélerins qui *Hist. S. Martini* alloient au tombeau de Saint Martin à Tours, le plus fameux *à Camp. p. 18.* des pélerinages de la France en ces tems-là. Ce même Hôpital venoit d'être doté de quelques biens par les Chanoines de Saint Martin des Champs de Paris, qui étoient sous la conduite de l'Abbé Engelard, et il le fut encore par le Roi Philippe I.

Environ cent quatre-vingt ans après, c'est-à-dire vers le milieu du XIII siécle, on bâtit à Paris une Chapelle du titre de Saint Josse, dans le lieu de l'Hôpital ci-dessus où l'on croyoit que ce Saint prêtre avoit logé, et cette Chapelle fut une espece de succursale pour Saint Laurent. Mais dès l'an 1260, on érigea en *Ibid., p. 453.* Paroisse cette Succursale en faveur des Paroissiens les plus éloignés de S. Laurent et le Curé de Saint Laurent consentit que cet établissement eût lieu après son décès. Le Prieur de Saint Martin agréa pareillement cette érection, à condition qu'il nommeroit le Curé, de même qu'il nommoit celui de Saint Laurent, et moyennant certaines redevances de la part du nouveau Curé de Saint Josse, tant envers le Curé de Saint Laurent qu'envers le Prieur de Saint Martin.

Cette Cure n'est point marquée dans le Pouillé Parisien du XIII siécle, parce qu'il étoit écrit avant son érection, mais seulement dans celui qui fut redigé vers l'an 1450. On trouve qu'il y

avoit aussi dans cette Eglise une Chapelle du titre de Saint Eutrope avec un revenu de seize livres. Dans un Registre de l'an 1499, cette Chapelle porte le nom de S. Eutrope et de S. Didier, et de même dans le Pouillé de l'an 1648. Mais ces listes sont peu exactes, car c'est S. Didier qui est le principal titre. Elle avoit été fondée sous son invocation dès l'an 1303 par Geoffroy de Fleury, qui donna pour dot une maison sise rue des Prêcheurs. Néanmoins, dans des lettres d'amortissement, qu'on trouve lui avoir été accordées par le Roi Philippe de Valois, étant le 23 Février 1338 en l'Abbaye Notre-Dame ès Pontoise, il est dit que la fondation est de 25 livres. En 1646 on exposoit à la piété des Fidéles dans cette Eglise Paroissiale une partie d'un petit ossement de Saint Josse, qui avoit été tirée dès l'an 1203 par Thibaud, Evêque d'Amiens, de sa châsse conservée en l'Abbaye de son nom en Picardie, et en 1704 on remit à la même Paroisse la moitié d'un vertebre du même Saint, qui lui avoit été leguée par Etienne Moreau, Abbé et Comte de S. Josse, décédé Evêque d'Arras l'an 1670, lequel avoit aussi laissé à la même Eglise la somme de mille livres pour aider aux frais d'une châsse.

Reg. Ep. 3 April. Tab. Ep. in Spir. Propr. de la Par. S. Josse 1743, p. 261.

Du Breul marque qu'on voyoit de son temps, au coin de la rue où est l'Eglise de Saint Josse, une image de S. Fiacre, apparemment par la raison que ce Saint est regardé de tems immémorial comme l'un des patrons de cette Eglise. Dès l'an 1415, le Roi Charles VI avoit permis qu'on y établît une Confrerie sous le nom de ce Saint, ce que Gerard de Montaigu, Evêque de Paris, avoit aussi accordé en 1417. La dévotion avoit augmenté à un tel point dans le siécle suivant, que dans la permission que l'Evêque de Paris donna en 1571, de célébrer en cette Eglise les Dimanches et Fêtes, la premiere Messe à l'autel de S. Fiacre, il est qualifié *primus illius Ecclesiæ patronus,* ce qui suppose que les Paroissiens s'étoient servis de cette expression dans leur requête. En 1671, cette Eglise fut enrichie d'un os de l'épine du dos du même Saint, donné par Marie, Duchesse d'Aiguillon, laquelle relique lui étoit venue du Cardinal de Richelieu, son oncle, à qui le Chapitre de Meaux en avoit fait présent en 1627.

Sentence du 19 mars 1635 *in Reg. Ep.*

Reg. Ep. Par. 31 Jul.

Propr. de S. Josse, p. 288.

L'édifice de l'Eglise de Saint Josse, tel qu'on le voit, est très-nouveau et fort petit, et mal orienté ; c'est une espece de Chapelle de forme quarrée.

Les maisons de la rue Aubri-le-Boucher et de la rue Quinquempoit qui touchent à cette Eglise, ne sont point de la Paroisse : son territoire comprend un quarré formé par l'autre côté de ces deux rues et par la rue S. Martin, plus, trois maisons de la rue Saint Martin, à commencer par celle qui fait l'angle gauche de la rue des Menetriers, et enfin douze ou treize des maisons qui sont à la

gauche dans la même rue des Menetriers, en y entrant par la rue S. Martin et qui forme en tout vingt neuf maisons. Il n'y a aucune Communauté sur ce territoire.

EGLISE DE N. D. DE BONNE NOUVELLE

SUR UN TERRAIN DÉTACHÉ DE CELUI DE S. LAURENT

Le second démembrement qui a été fait de la Paroisse de Saint Laurent consiste dans l'érection de Notre-Dame de Bonne Nouvelle en Paroisse. Le quartier où elle se trouve nommé autrefois Villeneuve-sur-Gravois étant devenu peuplé dans l'avant-dernier siécle, on songea à y établir une Chapelle qui pût servir d'Aide à Saint Laurent. Il fut besoin, outre le consentement de Guillaume Maunoir, Curé, de la permission du Parlement comme [de] celle de l'Evêque. Ce dernier défendit qu'on y baptizât, et qu'on y inhumât. *Reg. Ep. 8 Jul. 1551.* Ce n'étoit au reste qu'un très-petit édifice, long de treize toises sur quatre de large. Avant qu'il fût béni on l'appelloit la Chapelle de S. Louis et de Sainte Barbe. *Reg. Parl. 12 Apr. 1551 et Jun. 1552.* Elle est désignée sous ce titre dans les Indulgences accordées par le Légat en 1560; mais lorsque Jean-Baptiste Tiercelin, Evêque de Luçon, en fit la bénédiction *Reg. Ep. 1 Jun.* en 1563, ce fut sous l'invocation de la Sainte Vierge, avec trois autels dont l'un étoit de S. Louis. *Ibid. 23 Dec. 1563.* Ceci servira à rectifier ce que d'autres ont écrit avant moi sur cette Chapelle. Depuis ce temps-là, dans les provisions de la Cure de Saint Laurent, on ajouta *cum suo succursu de Villanova*. *Ibid. 20 Jul. 1580.* Les guerres de la Ligue étant survenues, on se trouva dans la nécessité, l'an 1593, de raser les maisons de ce lieu de Villeneuve, et même la Chapelle, pour construire des fortifications. En 1624, ce quartier s'étant déjà repeuplé, les habitans exposerent à l'Archevêque de Paris qu'à cause de leur éloignement de S. Laurent, étant situés entre les portes de S. Denis et de Montmartre, il étoit à propos de rebâtir la Chapelle de N. D. de Bonne Nouvelle dont on voyoit encore des restes. *Reg. Ep. 18 Maii 1624. 4 Jan. 1625. Mart. 1627.* Ce qui leur fut permis, du consentement de Pierre d'Havilliers, Curé de Saint Laurent. La premiere pierre fut mise le 18 Mai 1624, par Bernard, Duc de la Valette, et benite par Louis de Guiard, Vicaire Général. Environ un an après, il fut permis d'y célébrer. L'inscription qui se lit au frontispice marque que l'Eglise a été rétablie en 1626. L'édifice est presque quarré mais bâti à la legere, n'ayant rien de solide que le clocher en forme de tour à côté du portail.

En 1627, les habitans de ce Villeneuve-sur-Gravois se mirent en régle avec le Curé et les Marguilliers de Saint Laurent. La Sainte

Vierge est patrone de cette Eglise en tant que recevant de l'Ange la bonne nouvelle de l'Incarnation du Verbe. Les plus anciennes Eglises qui portoient le nom de Notre-Dame étoient sous ce titre. En effet, c'est le trait de la vie de la Sainte Vierge le plus détaillé dans l'Evangile.

Cette Chapelle enfin fut érigée en Cure vers l'an 1674, et la même année, il y eut un réglement entre le Prieur et les Religieux de Saint Martin des Champs, et le Curé et Marguilliers, qu'on peut voir ailleurs.

Pigasiol, T. III, p. 215.

La figure de la Paroisse de Bonne Nouvelle est triangulaire. Lorsqu'on est dans la rue du petit Carreau, on trouve son commencement au second coin de la rue de Bourbon. Toutes les maisons à droite qui terminent cette rue du petit Carreau en sont, puis toutes celles de la rue Poissonniere qui sont aussi à main droite. Au bout de cette rue il faut tourner à droite, suivre le rempart jusqu'à la porte S. Denis, où étant, il faut prendre encore à droite jusqu'au premier coin que l'on trouvera de la rue de Bourbon; en suivant cette derniere rue jusqu'à son bout, qui donne dans la rue du Petit Carreau, on se trouve avoir fait tout le tour du triangle. Cette Paroisse n'a de la rue de Bourbon que le côté droit, selon qu'on vient de procéder; mais ce triangle renferme une moitié de la rue de Clery dans ses deux côtés, la rue de Beauregard, et celle de la Lune, et plusieurs autres petites toutes tirées au cordeau, étant des rues nouvelles.

Il n'y a dans cette étendue de terrain qu'une seule Communauté, qui est des Filles de l'Union Chrétienne, établies en 1680 ou 1685 dans la rue de la Lune. On l'appelle *La Petite Union,* autrement le petit Sainche-Aumont, ce qui vient de *Sanctus Aunemundus,* et on l'écrit par corruption *Saint-Chaumond.*

CHAPITRE QUATRIÉME

DU MONASTERE DE SAINT MARTIAL

DIT DEPUIS DE SAINT ELOY

Des Eglises qui en ont dépendu dans la Cité, sçavoir: STE CROIX, S. PIERRE DES ARCIS, S. PIERRE AUX BŒUFS; et hors la Cité, sçavoir: STE COLOMBE dite S. BOND, et S. PAUL.

Le texte de la vie de S. Eloy, écrite par S. Oüen, Evêque de Rouen, son contemporain, donne à entendre que S. Eloy ne fit que réparer et renouveler une Eglise du titre de S. Martial,

Evêque de Limoges, d'où l'on conclut qu'elle a existé avant lui, et qu'elle étoit déjà ancienne de son temps ; mais on ignore par qui elle pouvoit avoir été construite. S. Eloy qui étoit né auprès de Limoges, et qui avoit eu du Roy Dagobert une belle maison voisine de cette Eglise, conçut le dessein d'en faire un Monastere de Filles. Il est clair que c'étoit sur le terrain du Fisc, d'autant plus que lorsqu'il fut nécessaire d'augmenter les bâtimens du même Monastere, S. Eloy eut besoin d'une nouvelle concession de terrain de la part du Roy. Au reste il falloit que la maison de S. Eloy fût grande, puisque ce Monastere contenoit trois cens Religieuses. Aussi le quarré qu'elle occupoit dans la Cité, et qu'on a appellé depuis *la Ceinture de Saint Eloy*, s'étendoit-il du midi au Septentrion depuis la rue de la Calendre jusqu'à la rue de la vieille Draperie, et d'occident en orient depuis la rue de la Barillerie jusqu'à la rue aux Fêves ou au Fevre. Si je me sers de ces noms de rues qui n'existoient pas encore, c'est pour me faire entendre. On peut juger en passant combien peu la Cité de Paris étoit peuplée alors, si l'Orfévre du Roy avoit à lui tant de terrain. Je croy aussi que ce logement d'Eloy n'avoit pu avoir la forme d'un quarré que depuis l'incendie presque général de la Cité arrivé en l'an 586, après lequel temps on put commencer à donner aux rues un nouvel allignement.

Quoique Jonas de Bobio assure que c'étoit la Régle de Saint Colomban qui fut donnée à ce Monastere, d'autres pensent que ce fut plutôt celle de Saint Césaire d'Arles écrite expressément pour des Filles, et pratiquée alors à Sainte-Croix de Poitiers et ailleurs. Mais ne peut-on point dire que les Religieux qui desservoient le Monastere de Saint Martial de Paris, observerent la Régle de S. Colomban, et les Religieuses celle de S. Césaire ?

On trouve qu'au IX siécle il avoit changé de nom, et qu'on l'appelloit l'Abbaye de S. Eloy. Cela se voit dans un diplome du Roy Charles le Chauve de l'an 871, par lequel, à la priere d'Engelvin, Evêque de Paris, ce Prince transporte à l'Eglise de Paris tout droit de jurisdiction sur cette Abbaye, ce que Louis le Begue confirma en l'an 878. Quelquefois aussi on l'appella de Saint-Eloy et de Sainte-Aure, à cause du corps de cette Sainte, premiere Abbesse du lieu, qui y avoit été rapporté du cimetiere de Saint Paul quelques années après sa mort, arrivée en 666.

Cette Communauté étoit dans un grand relachement au commencement du XII siécle. Il n'y avoit que 66 ans, en 1034, qu'il étoit arrivé à Paris un incendie horrible, qui est sans doute cause que nous ne sçavons presque rien sur les Abbesses de ce lieu, et que nous n'en connoissons que deux depuis Ste Aure, sçavoir : Asceline *Hist. Eccl. Par. T. I, p. 688.* dont l'obit est marqué au 9 Février dans le Necrologe de cette

Gallia Chr. T. VII, col. 281. Maison écrit au XIII siécle, et Hadvise qui est dite vivante en 1102. A l'égard des Religieux ou Prêtres desservans, on sçait que depuis que l'Abbaye fut sous la dépendance de la Cathédrale, *Ibid. in Instrum, col. 43.* ils étoient tenus d'assister aux Processions de cette Eglise, aux Rogations et à l'Ascension et de même aux inhumations des Chanoines. De son côté, le Chapitre de Notre-Dame étoit tenu de venir à S. Eloy en Procession le jour de la Fête, et à l'Eglise Saint Paul pareillement; c'est à ce sujet qu'il y avoit une *Past* ou distribution qui se faisoit aux Chanoines d'une certaine quantité de chair de porc ou de mouton, de vin et de bled, spécifiée dans une charte de l'an 1107. Ce que je viens de dire des Religieux ou Prêtres desservans et qui est exprimé en latin par *Conventus Monasterii,* *Gloss. Cangii v. monialis.* pourroit absolument être entendu des Religieuses de chœur du Monastere : il n'étoit pas extraordinaire dans les siécles du moyen âge, de voir les Moniales sortir de leur Cloître, et venir processionnellement dans la Cathédrale de la Ville où elles étoient.

Quoiqu'il en soit, lorsque les Religieuses furent dispersées, et la Maison donnée aux Moines de l'Abbaye des Fossés dite autrement de Saint Maur, pour y demeurer, Galon, Evêque de Paris, les engagea aux mêmes devoirs envers sa Cathédrale, dont les Dames de S. Eloy s'étoient acquittées. Les chartes concernant ce changement sont de l'an 1107 : ensorte que le Chapitre de Paris fut depuis ce temps-là avec les Religieux de Saint Eloy le jour de Fête de ce Saint, comme on le voit encore de nos jours avec ceux *Process. Paris. MSS.* de Saint Martin des Champs le jour de la S. Martin d'été. Les mêmes Religieux de Saint Eloy étoient aussi tenus de venir faire *Invent. Spir. de l'Evêché, f. 187.* à la Cathédrale leur semaine de Grand'Messe, et le Chapitre les poursuivit encore en 1531 pour s'acquitter de ce devoir.

Quelques écrivains assurent que, dès le commencement du X siécle, l'Eglise de l'Abbaye de Saint Eloy avoit souffert un démembrement, qu'une partie qui en fut détachée, porta le nom de S. Martial, nom primitif du Monastere, et qu'entre cette Eglise et celle de Saint Eloy où les Dames faisoient l'Office, il se forma un passage public. Ce fut delà que put provenir l'origine du dérangement de cette Communauté, aussi bien que des guerres des Normans qui finirent vers ce tems-là. On peut aussi croire que ce fut peu de tems après l'introduction des Moines de S. Maur à S. Eloy, que la portion de l'Eglise qualifiée du nom de S. Martial devint Paroisse; il est vrai qu'en 1195, l'Evêque Maurice de Sully ne la qualifie que de Chapelle; mais il est également vrai qu'alors quelquefois *Capella* signifioit la même chose que *Parochia,* et qu'un Curé étoit quelquefois appellé *Capellanus;* souvent aussi il étoit qualifié simplement *Presbyter* ou *Sacerdos.* Ainsi en est-il de S. Martial suivant des lettres de Philippe-Auguste de l'an 1191,

où le Curé et le Vicaire de la même Eglise paroissent désignés en ces termes : *Ivo S. Martialis Sacerdos, et Ivo Capellanus ejus.* *Tab. S. Eligii* Moulins *n. 1.*

Ce que l'on peut dire de certain touchant cette Eglise de Saint Martial, est qu'elle eut la primauté sur toutes les Eglises dont le Monastere de Saint Eloy occasionna la construction dans la Cité, et qui furent érigées en Paroisses lorsque la Cathédrale cessa d'en servir à toute la Cité, ce qui paroît avoir commencé sous le regne de Louis le Gros. La mauvaise gestion des deniers qui arriva quand on voulut la rebâtir en conséquence de la Lotterie que le Roy avoit accordé vers l'an 1715, a été cause qu'on l'a abbattue et que les Paroissiens ont été attribués à l'Eglise de Saint Pierre des Arcis.

On ne voit presque point d'anciennes Abbayes dans la premiere race de nos Rois, qui n'eussent, outre la principale Eglise, des Oratoires détachés, et dispersés en différens lieux de l'enclos. Ainsi il est très-vraisemblable que les Eglises de SAINTE CROIX DE LA CITÉ et de SAINT PIERRE DES ARCIS, doivent leur commencement à la dévotion de S. Eloy, ou de quelque Abbesse du Monastere de son nom.

Lorsqu'après l'incendie de Paris de l'an 1034, on travailla à réparer les bâtimens et à former de nouvelles rues et de nouveaux allignemens, ces deux Oratoires furent rebâtis dans le voisinage de l'ancienne clôture. Les Religieuses qui avoient cessé d'avoir un enclos aussi étendu qu'il avoit été auparavant, permirent qu'on bâtit sur leur fond des maisons dont les habitans furent attribués aux trois Paroisses nouvellement créées. Il est probable que cette érection avoit été faite vers le tems auquel les Religieuses furent chassées du Monastere, circonstance qui donnoit plus de liberté d'agir. Aussi ces trois Eglises sont-elles nommées dans une Bulle du Pape Innocent II, de l'an 1136, comme appartenantes au Monastere de Saint Eloy. Je parlerai ci-après plus au long des deux dernieres.

Les Religieux de l'Abbaye de Saint Maur ayant été introduits dans le Monastere de S. Eloy réduit en Prieuré, y porterent leurs usages et leur Calendrier, où ils insérerent les Saints particuliers de l'ancienne Abbaye et ses dépendances. Les anciens livres de la maison font foi qu'ils y célébroient la Dédicace de l'Eglise de S. Eloy, le 13 Juillet. Ils y sont restés jusques vers l'an 1530, que ce Prieuré fut réuni à l'Evêché de Paris, avec l'Abbaye dont il dépendoit. Depuis ce tems-là l'Office fut célébré par cinq ou six Prêtres séculiers qui étoient payés par l'Evêque de Paris, jusqu'à ce qu'en 1629, sous l'épiscopat de M. Jean-François de Gondi, cette Eglise qui tomboit en ruine fut accordée aux Barnabites qui s'engagerent de la rebâtir. Ils y travaillerent vers l'an 1640, et renvoyerent alors la confrerie des Maréchaux, qui reconnoissoit S. Eloy pour son patron. Quittance de 1548.

Invent. F. 186. Il y avoit eu dans l'ancienne Eglise une Chapelle fondée en 1339, par Guillaume de Vanves et Sanceline, sa femme, en l'honneur de S. Jacques et de S. Maur, et à laquelle Guillaume *Tab. S. Elig.* Cerveau, Elû des Aides, fit du bien en 1417. Par la suite, le Prieur Martin Fumée y fit construire trois autres autels, dont Etienne, Evêque de Seez, fit la bénédiction, le 24 Juin 1489, en y *Invent. F. 187.* plaçant des reliques tirées des châsses du Couvent. En 1409, Hugues Molin, Doyen de la Collégiale de Linas, avoit fait une *Tab. S. Elig.* fondation à l'autel de Ste Aure, placé derriere le grand autel, auquel lieu il avoit demandé d'être inhumé.

On y conserve beaucoup de reliques, dont les principales sont celles de Ste Aure, avec quelques-unes de S. Eloy. M. Piganiol s'est trompé, quand il a écrit qu'on y montroit dans la sacristie le Pseautier de Ste Aure. Le volume à qui l'on donne ce nom est un livre des quatre Evangiles, écrit environ le regne de Charles le Simple, avec une liste des stations des Eglises de Rome. Ce qui y reste de plus ancien dans la Bibliotheque, sont plusieurs livres d'Office à l'usage des Moines du lieu, écrits au XIII et XIV siécle. Quant aux bâtimens, il n'en est resté d'ancien qu'une tour qui sert de clocher, laquelle est fort basse, ayant été bâtie vers l'an 1200, lorsque les maisons des environs n'étoient qu'à un ou deux étages au plus. On voyoit encore en 1447, proche ce Monastere, en la rue de la Savaterie, une masure qu'on disoit être des restes du *four de Madame Ste Aure,* et dont il est parlé dans sa vie.

Le voisinage du Palais engagea dans ce siécle-ci les Avocats à choisir cette Eglise pour y entendre la Messe après la fin des Plai- *Reg. Archiep.* doiries. M. le Cardinal de Noailles permit, le 23 Avril 1721, qu'on y célébrât en leur faveur une Messe basse à midi.

Ce monastere de S. Eloy ayant été autrefois célébre, il m'a paru qu'un Catalogue des Prieurs qui l'ont gouverné n'étoit point ici de trop, d'autant plus que celui qui est dans le *Gallia Christiana,* n'est pour ainsi dire qu'ébauché.

Rainaud paroît avoir été le premier Prieur. Etant joint à Thibaud, Abbé des Fossez, il obtint du Roi Louis VI, en l'an *Tab. S. Elig. in Tab. Ep. Par.* 1114, un privilege pour les maisons bâties sur le terrain qui avoit formé l'ancien enclos du Monastere. On conserve à la Bibliotheque du Roi un volume de Commentaires sur le Pentateuque, Josué et les Juges, qui est de caractere du XII siécle, et dont le titre écrit de la même main porte ces mots: *Incipit Prologus Rainaldi Prioris S. Eligii Parisiensis in quinque libros Moysi factus ad carum suum Johannem Notarium.*

Gall. Chr. T. VII, col. 28. Samson fut le second Prieur. Il l'étoit en 1140. Après sa mort le Prieur Isembard fit prier pour lui.

Necrol. S. Elig. Haymon étoit Prieur en 1170.

ISEMBARD en 1187, et ensuite il devint Abbé des Fossez.

H. en 1210. Il obtint alors pour l'Abbaye de S. Maur des Fossez une grange située proche S. Paul. Reg. du Tr. des Chart. n. 31. p. 19.

ANSEL fut Prieur entre 1210 et 1214, du vivant de Radulf, Abbé de S. Maur.

GAUCHER a été Prieur vers ces tems-là. Il peut être le même qui siégeoit en 1227, dont le Gallia Christiana ne met que la lettre initiale du nom G, à moins que ce ne soit le suivant. *Necrol. S. Elig. in Dec.*

GEOFFROY, Prieur, amortit en 1243 et 1244 une rente à l'Abbaye de Val profonde, sur une maison rue de *Veteri-moneta*.

J. étoit Prieur en 1259. Il est peut être le même que Jean de Bray, Prieur en 1273 et en 1276. Ce qui prouve cependant qu'ils sont différens, est que dans un acte de 1269, l'Abbé de S. Maur dit qu'en cette année il n'y avoit pas de Prieur. *Chartul. Fossar. circa. fin.*

HERVÉ, mort le 27 Novembre. *Necr. S. Elig.*

ADAM, décédé vers la fin du XIII siécle, le 25 Juin. *Ibid.*

ADAM DE FONTAINES, auparavant Sacriste de S. Maur. On a de lui des baux de 1307 et 1318. Il mourut le 7 Juillet; on ignore l'année. *Ibid.*

JEAN DE BOOLAY est nommé Prieur dans un Bail de l'an 1323, et en d'autres titres des trois années suivantes. Il fonda un sacristain en son Monastere l'an 1334, fit écrire en 1335, 1336 et 1342 plusieurs livres d'Eglise, que l'on conserve encore. Il mourut le premier Février : le Necrologe ne dit point en quelle année.

PIERRE GREELE est connu par un concordat qu'il fit en 1353 avec le Sacriste de S. Maur. Dans un Bail du 17 Avril 1354, il prend le titre de Chapelain du Saint Siége de Rome. *Chartul.S.Elig. f. 47. Tab. S. Elig.*

PIERRE BERSEURE, ou Bresseure, ou Bersuyre (car les titres varient sur ce nom), natif du Poitou, paroît avoir été d'abord Religieux à Coulombs, Diocése de Chartres, où il eut quelques mauvaises affaires, au sujet desquelles le Chambrier, nommé Pierre Gresle, le poursuivoit en Parlement en 1354 : mais ils se mirent en arbitrage le 14 Mars. On le trouve qualifié Prieur de S. Eloy en des actes de la même année et des suivantes. Il acheta en 1361 de Hugues de la Vergne, Ecuyer, de la Paroisse de Puy de Serre, au Diocése de Maillezais, une maison à Paris, rue des Murs, près la porte Saint Victor, dans la censive du Chapitre de Paris, touchant par derriere aux murs de la ville; on voit qu'il y avoit autrefois fait sa demeure, et depuis lui Jean Mamenart, Curé de Saint Paul, qui y étoit décédé. Il fut l'un des célebres écrivains sous le regne du Roi Jean. Ce Prince l'employa à plusieurs traductions. Il est aussi auteur d'un *Reductorium morale,* ouvrage immense, qui a été imprimé, et à l'occasion duquel son nom a été rendu en latin par *Petrus Berchorius*. **Liasse de Concordats au Palais.**

Il mourut en 1362, et fut inhumé dans l'Eglise du Prieuré. Il resteroit à trouver sur quoi sont fondées les imputations qu'on lit dans Sauval, que ce sçavant homme avoit été enfermé à Saint Victor dans une tour où l'on mettoit ceux qui méritoient la correction. Cette tradition auroit pu venir de ce qu'on auroit mal pris sa retraite en sa maison rue des Murs, près la porte Saint Victor. Il étoit oncle du Prieur suivant. Sauval dit au même endroit, que plusieurs personnes ont écrit la vie de ce Prieur: cependant on ne la trouve nulle part.

Sauval. T. I, p. 509 et 510.

Pierre Philippeau, issu de Guillaume Philippeau et de Lorence Bersure, succéda au précédent. Il étoit Prieur dès le 20 Septembre 1362. En 1371, il présenta à la Cure de Saint Pierre des Arsis. En 1391, il fit écrire de nouveau le Cartulaire de la maison. Il étoit en différend l'an 1400 avec Gui de Chastillon, Abbé de S. Maur, touchant la jurisdiction. De son tems le Couvent refusa la visite de l'Evêque de Paris, et depuis il transigea l'an 1394, promettant de payer quarante sols pour ce droit. En 1402, le 23 Janvier, ce Prieur fit un testament avec la permission du Pape Clement VII. Par cet acte il fonda des Messes pour ses parens et entr'autres pour Pierre Bersure, son oncle et son prédécesseur.

Cod. MS. Elig. Ex Apographo isto.

Reg. Parl. 6 Apr. 1388.

Guillaume de Corbigny. On trouve dès l'an 1406 des actes qui lui donnent le titre de Prieur de Saint Eloy. Le plus mémorable est celui par lequel il accepta le 12 Janvier les fondations que Pierre Bidaut, Grand Prieur de Saint Denis, Docteur en Decret, avoit faites à Saint Eloy, avant que d'embrasser l'état monastique. Le fondateur, mû de dévotion envers S. Germain, Evêque d'Auxerre, S. Agnan, Evêque d'Orleans, et S. Ninien, Evêque de Voiten en Ecosse, dont les images étoient placées en l'Eglise de ce Prieuré, et qu'il qualifie tous trois Evêques-Moines, laissa des vignes à Vitry, et depuis des rentes, pour augmenter le degré de la Fête de ces Saints, et établir une Station devant leurs images les 31 Juillet, 17 Novembre et 17 Septembre. Guillaume détacha en 1420 une rente de sa mense, et l'attribua au Couvent pour engager les Religieux à dire le *De profundis* après les Grâces du souper, pour avoir de quoi les chauffer durant le Carême, et pour augmenter leur Pitance le jour de S. Germain de Paris, à cause qu'il avoit été nourri dans le faubourg du nom de ce Saint. Ce fut aussi lui qui fit faire la châsse d'argent, dans laquelle fut transféré, le 3 Avril 1421, le corps de Ste Aure, qui étoit auparavant dans une châsse de bois. Il fit la même chose à l'égard des autres reliques de l'Eglise. En 1428, l'Evêque d'Albane, Pénitencier du Pape Martin V, lui envoya un Mandat pour veiller sur les mœurs des Religieux de Saint Germain des Prez. Le dernier acte où je le trouve est de l'an 1431.

Vie de S. Aure.

Michel de la Houssiere porte le titre de Prieur, en des actes depuis 1441 jusqu'en 1448.

Jean le Munier, qui d'abbé de Saint Maur étoit devenu Evêque de Meaux en 1447, fut fait peu de temps après Administrateur perpetuel du Prieuré de Saint Eloy, et Jean Larchier fut Prieur claustral. Cet Evêque mourut en 1458.

Le chemin étant ouvert aux Administrateurs perpetuels, ou Prieurs Commendataires, on vit plusieurs Prélats le devenir consécutivement de ce Prieuré, tels que:

Jean le Denoys, Evêque du Mans, mort en 1462.

Jean Balue, Evêque d'Evreux, l'étoit en 1466.

Jacques de Caulers, Archevêque d'Embrun, l'étoit en 1480.

Durant l'administration temporelle de ces trois Evêques jusqu'en 1481, Thomas Berthe et Henri Benne administrerent le Spirituel: leur mort est dans le Nécrologe du lieu au 6 Décembre et 16 Mai.

Martin Fumée, Religieux, leur succéda. Il gouvernoit le tout lui seul en 1488.

Jean de Fontenay, Religieux, Professeur en Théologie, frere de Philippe, Evêque de Nevers. Il mourut en 1505 le 21 Juin, et fut inhumé proche le grand autel. Il avoit obtenu de Rome des Lettres d'excommunication pour obliger de déclarer les acquisitions faites sur la censive. Le Parlement le força de s'en désister.

Vie de S. Aure, par Quetif, 1525, page 82.

Necrol. S. Elig.

Reg. Parl. 16 Apr. 1500.

Imbert de la Platiere, de la maison des Bordes près Nevers, succéda à Dom de Fontenay, son oncle, et fut Prieur Commendataire, puis Evêque de Nevers. Un acte du 10 Juillet 1508, le qualifie élu Evêque.

François de Cleves eut ce Prieuré par résignation du précédent en 1514. Il continuoit d'être Prieur en 1525. Il mourut en 1545, mais il n'étoit plus Prieur, puisque l'on trouve Martin Hennequin, Prieur Commendataire en 1529, 1530, jusqu'en 1537. Hennequin étoit Conseiller au Parlement de Rouen.

Depuis ce tems-là les Evêques et Archevêques de Paris ont joui de ce Prieuré.

DE L'EGLISE SAINTE CROIX DE LA CITÉ

ANCIENNE DÉPENDANCE DU MONASTERE DE S. ELOY

Je mets cette Eglise la premiere après celle de Saint Martial ou de S. Eloy, à cause de la noblesse du titre, que je croi venir de quelque fragment du bois de la vraie Croix, que S. Eloy qui a travaillé à tant de tombeaux des Saints, aura obtenu, et dont il

aura enrichi l'un des Oratoires renfermés dans l'enclos ou ceinture de son Monastere.

Si Malingre est le premier qui a écrit que cette Eglise a succédé à une Chapelle du titre de S. Hildevert, Evêque de Meaux, il est sûr qu'il a jetté dans l'erreur tous ceux qui l'ont suivi, parce que l'Eglise de Sainte-Croix étoit déja bâtie l'an 1136 et que le culte du saint Evêque de Meaux n'a pu commencer à Paris que sur la fin du même siécle, lorsque ses reliques passerent par cette ville. On peut croire qu'alors elles furent déposées dans cette Eglise, qui commença à cette occasion à le regarder comme son second patron. Maurice de Sully, Evêque de Paris, confirmant à l'Abbé des Fossez ses nominations l'an 1195, ne la qualifie que du titre de Chapelle de Sainte-Croix. Dans le Pouillé de Paris rédigé au XIII siécle, elle est dite *Ecclesia S. Crucis de donatione Prioris S. Eligii.* Dans celui du XV *Curatus S. Crucis xiij libras,* avec une Chapelle de S. Jean-Baptiste fondée à l'autel Notre Dame, à la présentation de Jean le Barois, et qui doit être différente de celle qui en 1391 étoit à la nomination du Prieur de Saint Eloy, suivant l'Inventaire de ce Prieuré. On ne voit plus dans cette Eglise aucuns vestiges du bâtiment qui a subsisté durant le XII, XIII et XIV siécles. En 1450, on commença à bâtir le chœur et une partie de la nef. Le tout fut fini en 1529. Dès l'an 1511, l'Evêque de Megare en fit la Dédicace le premier Dimanche de Septembre, et y consacra trois autels, dont le principal étoit sous le titre de la Croix, de Notre-Dame de Pitié et de Saint Hildevert. C'est le premier monument qui fait mention de ce Saint par rapport à cette Eglise. Mais la liaison qu'il y a de la fête de la Croix avec d'autres fêtes établies dans le siécle précédent, y avoit fait ériger dès l'an 1498 une Confrerie en l'honneur des Cinq plaies et de Notre-Dame de pitié : on croit que c'est la premiere Eglise de Paris où cette dévotion fut admise. Les deux Fêtes qui portent ces noms dans le Breviaire du Diocése n'ont été admises dans la Cathédrale que par le moyen de deux fondations qui sont du XVI siécle, la premiere en 1539 et la seconde en 1579.

Tab. Ep. 26 Jan. 1498.

Les anciens titres ont qualifié cette Eglise simplement du nom de Sainte-Croix. Il n'étoit pas besoin, en effet, d'y ajouter un distinctif, avant qu'il y eût dans Paris une seconde Eglise appellée Sainte-Croix, qui est celle de la Bretonnerie. Un Jean Boileau, issu d'une très-ancienne famille de Paris, en étoit Curé en 1455. François Landri qui l'étoit en 1543, ayant donné des marques publiques de son penchant pour les opinions des Novateurs d'alors, les désavoua par une déclaration qu'il donna le 29 Avril de la même année dans l'Eglise Notre-Dame. Dans le dernier

Tab. Ep. Par. in Spirit.

siécle, Pierre Danet, auteur de deux Dictionnaires fort connus, a été long-tems Curé de Sainte-Croix.

Le territoire de cette Paroisse comprend tout le quarré ou continent où l'Eglise est bâtie, duquel continent les quatre faces sont la rue Ste Croix, la rue de la Vieille-Draperie, la rue de la Lanterne et la rue Gervais-Laurent. Outre cela elle renferme le côté de la même rue Gervais-Laurent adossé à la rue de la Pelleterie, et le reste de la même rue Gervais-Laurent avec la ruelle située au chevet de Saint Pierre jusqu'à l'angle du tournant; puis, dans la rue de la Vieille-Draperie les maisons qui répondent à ce tournant jusqu'au coin de la rue Ste Croix qui en est tout entiere. Cette Paroisse a de plus les deux coins de la rue aux Féves avec trois ou quatre maisons jointes à celles de ces deux coins et situées dans la rue de la Vieille-Draperie et de ladite rue aux Féves.

EGLISE SAINT PIERRE DES ARCIS

ANCIENNE DÉPENDANCE DU PRIEURÉ DE S. ELOY

Cette Eglise est l'une de celles qui sont émanées du Prieuré de Saint Eloy, et sur l'origine desquelles l'abbé Chastelain a pensé le plus juste. Il a cru que le mot *de Arcisiis* usité dans les bas siécles est un abregé dė celui *de Arcisteriis*, et non pas qu'elle ait été une Eglise pour les Marchands de Syrie établis à Paris, comme le croyoit M. de Launoy, qui pour appuyer son sentiment disoit que du mot *Syriis* on avoit fait *Assyriis,* et *d'Assyriis* le mot françois Arsis. D'autres ont pensé que ce mot d'Arsis pouvoit avoir allusion à quelque incendie, d'autant plus que dans une Bulle d'Innocent II, de l'an 1136, il y a *S. Petri de Arsionibus.* Il est beaucoup plus probable que cette Eglise ou Chapelle ayant été une dépendance de l'Abbaye de Saint Eloy (sur le terrain de laquelle elle fut construite), on lui donna pour la distinguer des autres Eglises de Saint Pierre, le surnom des Arcis, par allusion à l'usage auquel elle avoit servi, soit à l'égard des malades ou des domestiques de l'Abbaye de Saint Eloy et peut-être même aussi par la suite à l'égard de ceux de l'Abbaye de S. Barthelemi. *Arcisterium, Archisterium, Asceterium, Monasterium,* ont été autrefois des termes synonymes : comme cette Eglise étoit voisine de deux Monasteres, elle aura pris son nom de là; mais il ne faut pas croire avec M. de Valois que le nom d'Arcis soit employé pour celui d'Ardens ou brulés. Dict. de Menage au mot *d'Arcis.*

Cette Eglise n'est qualifiée que du titre de Chapelle dans les lettres de Maurice, Evêque de Paris, qui en confirment la jouissance à l'Abbaye de Saint Maur, l'an 1195. Le Pouillé de Paris, écrit vers l'an 1220, l'appelle *Ecclesia S. Petri de Arsiss.*, et la met à la nomination du Prieur de Saint Eloy, ce qui est suivi par celui du XV siécle, où l'on voit que l'ancien revenu étoit de quinze livres. Ce dernier manuscrit la surnomme *de Arcesiis,* et ajoute qu'il y a une Chapellenie de vingt livres de rente en la Chapelle de Saint Jean-Baptiste fondée par les exécuteurs du testament de Raoul de Pacy, laquelle est à la collation de l'Evêque de plein droit. Un Raoul de Pacy vivoit en 1212. Il y avoit aussi en 1403, dans la même Eglise, une Chapelle de S. Sauveur à laquelle nomma Jeanne Lescripvaine, veuve de Pierre des Voisins. Cette Eglise ayant été rebâtie vers ce temps, fut dédiée le 4 Mai 1424, par Jean de Nant, Evêque de Paris. Il ne paroît y rester de l'Eglise précédente que quelques piliers et arcades de la Chapelle du fond de l'aîle méridionale.

Sauval, T. III, p. 58. *Tab. Spir. Ep.* *Gall. Chr. T. VII, col. 145.*

En 1522, l'Abbaye de S. Magloire vendit une petite portion du terrain de son Prieuré de Saint Barthelemi pour la construction d'une Chapelle ou Sacristie qu'on vouloit faire à Saint Pierre. Ce pourroit être la même Chapelle qui passoit en 1574 pour nouvellement construite en l'honneur de la Sainte Vierge et de Sainte Catherine, et qui fut bénie cette année-là par Aymar Hennequin, Evêque de Rennes, suivant la permission du 13 Août. En 1437, le Curé de cette Paroisse étoit un célebre Théologien nommé Guillaume Evrard. Jacques Menard, Professeur en Théologie, l'étoit en 1573.

Tab. S. Magl. Draper. n. 24. *Reg. Ep.* *Hist. Univ. Par.*

Le portique que l'on voit à cette Eglise n'est que du commencement de ce siécle. Vers l'an 1720, les Paroissiens de S. Martial ont été, comme je l'ai déjà dit, réunis à cette Paroisse.

Voici l'étendue et la situation des maisons de cette Paroisse, comprises celles qui lui viennent de Saint Martial. Elle a depuis l'Eglise, en allant au Palais, celles de la rue de la vieille Draperie, tant à droite qu'à gauche, excepté celle qui fait le coin de cette rue et de la rue de S. Barthelemi. De l'autre côté, en allant à la Magdelene, elle a environ la moitié des maisons situées entre le coin proche l'Eglise et le coin de la rue Ste Croix, et autant dans l'autre côté de la rue de la Draperie, jusqu'aux maisons appartenantes à Sainte Croix et décrites ci-dessus, à l'article de Sainte Croix.

Elle a, de plus, le coin qui fait l'entrée de la Cour de S. Eloy, et elle s'attribue les habitans qui ont l'entrée de leurs maisons par cette Cour, quoique leurs boutiques soient dans la rue de la Barillerie. Outre cela Saint Pierre a toutes les cinq branches de la rue

de la Savaterie, dite à présent de Saint Eloy, avec le cul-de-sac de S. Martial, ensorte qu'il ne faut en excepter que quelques maisons à droite et à gauche, en y entrant par la rue de la Calendre, lesquelles sont de S. Germain. Son terrain pénétrant par derriere l'ancienne Eglise de Saint Martial, renferme encore quelques maisons situées environ dans le milieu de la rue aux Féves, tant à droite qu'à gauche, et, perçant les mêmes maisons bâties dans le côté de la rue de la Juiverie, il s'étend jusques dans cette rue où il a cinq ou six maisons placées entre celles de S. Germain le Vieux et celle de la Magdelene, du nombre desquelles sont celles où l'on voyoit, il n'y a pas encore long-tems, un passage qui, dans quelques plans de Paris assez nouveaux, est appellé ***la rue du Four Basset.*** Dans Piganiol.

EGLISE DE SAINT PIERRE AUX BŒUFS

ANCIENNE DÉPENDANCE DU PRIEURÉ DE S. ELOY

Il n'est pas aisé de trouver l'origine ou la cause de la dénomination particuliere de cette Paroisse. On voit seulement qu'il faut que cette Eglise ait eu quelque rapport, quant au fond ou à la censive, avec l'Abbaye de Saint Eloy, puisqu'elle lui appartenoit dès le XII siécle. On l'appelloit alors ***Capella S. Petri de Bobus.*** C'est le nom qu'elle a dans la Bulle d'Innocent II, de l'an 1136. L'Evêque de Paris, Maurice de Sully, la nomma avant toutes les autres Chapelles dont je viens de parler, dans ses lettres de confirmation des Eglises dépendantes de Saint Eloy données, en l'an 1195, mais cela ne lui attribua aucune primauté. Il est à croire qu'avant l'érection de la Paroisse de la Magdelene, qui est postérieure à toutes celles de la dépendance de Saint Eloy dans la Cité, il y avoit une suite de maisons qui faisoient en quelque endroit de la Cité, la liaison ou contiguité de la Paroisse de Saint Pierre des Arcis ou de celle de Saint Martial avec celle de Saint Pierre aux Bœufs. Quelques-uns ont écrit dans ces derniers tems, que le surnom ***aux Bœufs*** vient de ce qu'elle a été la Paroisse des Bouchers de Paris, ou de ce qu'ils y faisoient leur Confrerie: mais il suffit, pour les réfuter, de dire qu'il n'y a aucune apparence que dans les siécles un peu reculés, on ait souffert une Boucherie dans la Cité de Paris, tandis qu'on voit que partout ailleurs les gens de cette profession étoient placés hors les portes des Cités, et même pareillement leurs étaux ou boutiques. On a conclu de ce que l'Evêque de Paris a eu un étal au Parvis, qu'il y avoit aussi

eu une Boucherie ou tuerie; mais cet exemple n'est pas un fondement suffisant. Ainsi les deux Bœufs représentés à la porte de cette Eglise sont comme des Armoiries qui font allusion au surnom de cette Eglise, qu'il faut tirer d'ailleurs. Je croirois qu'elle a été dite de *Bobus,* parce que ce seroient des Bourgeois de Paris surnommés *Bos,* qui l'auroient fait bâtir sur la censive de l'Abbaye de Saint Eloy, de même que, dans le XII siécle, il y avoit à Rome une Eglise de Saint Sauveur surnommée *Johannis Bovis,* et dans le XIII siécle, à Constantinople, une Abbaye dite N. D. *de Bucoliis,* autrement Sainte Marie aux Bœufs. Le nom de Bœuf, ou le Bœuf, étoit déjà usité en plusieurs Villes dès le XII et le XIII siécle, ce qui seroit trop long à déduire ici. Les Bœufs figurés à la Porte de cette Eglise étoient peut-être pour désigner le nom de la famille fondatrice de l'Eglise, et une espece d'armes parlantes dans le temps que le Blason étoit encore fort nouveau. Il y a eu certainement autrefois une famille surnommée *aux Bœufs.* Un célébre Prédicateur Cordelier, Confesseur de la Reine Isabeau de Baviere, en 1418, se nommoit Pierre aux Bœufs. On conserve chez les Celestins de Paris, un volume manuscrit de ses sermons prêchés devant le Roy Charles VI.

Musæum Ital. T. I, p. 66.

Chast. Mart. Univ. p. 845.

Hist. Ep. Cenom. Veter. Necrol. Meld. Remens. et Autiss.

Reg. Parl. 3 Nov. 1418.

Le Pouillé du XIII siécle appelle cette Eglise *S. Petrus de Bobus,* et dit que le Prieur de Saint Eloy y nomme le Curé. Celui qui fut écrit vers 1450, met *Curatus S. Petri ad Boves,* et le dit être à la présentation de S. Maur; mais l'auteur a voulu dire d'un Prieuré réuni à cette Abbaye; il ajoute que son ancien revenu étoit de trente livres. Il y place aussi une Chapelle qu'il dit être nouvellement fondée par Jean Chandelier. J'ai trouvé ailleurs que le surnom de ce fondateur étoit l'Epicier, qu'il étoit Archidiacre de Troyes et Conseiller du Roy. Il avoit demandé avec Marguerite de Rieux, sa mere, une Messe quotidienne, qui devoit être dite à l'aurore, et ils devoient tous les deux être inhumés devant l'autel de cette Chapelle. En 1398, Jean y reposoit. L'Evêque et le Prieur de Saint Eloy étoient convenus de nommer alternativement à ce bénéfice. L'édifice de cette Eglise, quoique petit, a été fort élevé lors de sa bâtisse, qui ressent le XIII siécle. Il n'y avoit dans la longueur que trois arcades : mais elles étoient surmontées de hautes galeries dont on voit encore les restes principalement au-dessus de la porte par le dedans. Le livre des cens de l'Abbaye de Sainte Geneviéve (Fol. 15) d'environ l'an 1245, pour désigner un certain lieu de la Cité, dit qu'il étoit devant le Moutier de Saint Pierre aux Bœufs, *ante Monasterium S. Petri de Bobus.* Les Eglises Paroissiales étoient indifféremment appellées alors *Moutier :* d'où est venu cette expression : *conduire l'épouse au Moutier.*

Tab. Ep. in Spir.

La Paroisse de Saint Pierre aux Bœufs n'est pas d'une grande étendue. Elle renferme d'abord les deux côtés de la rue qui porte son nom, depuis l'entrée par le parvis de N. D., jusqu'au cul-de-sac de S. Marine, où elle commence à n'avoir que les maisons du côté gauche. Puis elle a celles de la rue des Marmouzets, tournant à gauche jusqu'au coin de la rue de Perpignan. De plus, elle a la rue des deux Hermites en entier : de la rue Cocatrix, faite en équerre, elle en a les deux côtés qui s'étendent d'orient en occident; mais dans la partie qui va du nord au midi, elle n'a que la moitié des deux côtés qui touchent à ce qui précéde. Enfin elle a dans la rue des Marmouzets depuis la rue du Chevet S. Landry jusqu'à la rue de la Colombe.

DE L'EGLISE DE SAINT BOND

PRIMITIVEMENT

SAINTE COLOMBE

ANCIENNE DÉPENDANCE DU MONASTERE DE SAINT ELOY

J'ai publié, en 1743, un écrit pour prouver que c'étoit au lieu où est la Chapelle de Saint Bond, que subsistoit l'Eglise de Sainte Colombe, dont il est parlé dans la vie de S. Eloy, écrite par S. Oüen, auteur contemporain; j'y ai dit que le saint Orfévre, ayant travaillé à orner le tombeau de cette sainte Martyre de Sens, les reliques qu'il dut en apporter par devotion, furent destinées par lui pour l'autel de cette Eglise, dont il doit être regardé comme le fondateur, de la maniere dont il en a parlé à l'occasion de l'accident qui y arriva : que durant qu'il travailla à Sens, un saint *Baldus*, grand pénitent, étant récemment mort et éclatant en miracles proche la même ville, cela dut lui inspirer la pensée d'en apporter quelques précieux restes qu'il joignit aux reliques de Ste Colombe : que les reliques, à cause des guerres inévitables autour de Paris, ayant été mises en sûreté à l'Abbaye de S. Pierre des Fossés, les religieux ne reporterent depuis à la petite Eglise voisine de la Cité de Paris que celles de S. Bond, qui en retint le nom lorsqu'elle eut été rebâtie comme dépendance du Prieuré de Saint Eloy réuni à cette Abbaye au commencement du XII siécle et qu'ils retinrent celles de Ste Colombe que les Chanoines qui leur ont succédé conservent encore : que ce S. Bond, *Baldus*, étoit celui de Sens dont le même Prieuré de S. Eloy célébroit la Fête avec distinction le 29 Octobre, sans faire jamais aucune mention

Dissert. sur l'Hist. de Paris, T. III, chez Durand.

Vita S. Elig. lib. I, c. XXX.

de S. Bonit ou Bonet, Evêque de Clermont; ce qui se vérifie par les anciens Calendriers et livres Ecclésiastiques de ce Prieuré écrits au XII, XIII et XIV siécles; et que ce n'est que dans les actes civils que les Notaires, au lieu d'appeler cette Chapelle *Sanctus Baldus,* voyant qu'on prononçoit *Saint Bont,* ont rendu ce nom en latin par *S. Bonitus,* ce qui a été cause qu'on a laissé dans les derniers temps le saint Pénitent de Sens, pour honorer S. Bon de Clermont.

In Biblioth. PP. Barnabit.

La Chapelle que l'on voit aujourd'hui et à l'entrée de laquelle il y a beaucoup à descendre, est grossierement bâtie : la tour qui est au côté méridional du Sanctuaire est une des plus anciennes de Paris et paroît avoir six ou sept cens ans. Ce Bénéfice a eu plusieurs maisons dans Paris, suivant un titre de 1307. Mais jamais il n'a été titré Paroissial, quoique l'Auteur du Pouillé écrit vers 1450 l'ait crû. L'Eglise a seulement servi à faire l'Office de quelques confréries. Quelques familles Juives ont autrefois logé dans le voisinage; ce qui fait que dans un titre de l'an 1261 on lit *Judearia S. Boniti.*

Reg. Ep. 15 Sept. 1551.

Sauval, T. I, p. 117.

Cette Eglise ou Chapelle de Saint Bond est revenue en ces derniers temps aux Chanoines de Saint Maur des Fossés, comme ancienne dépendance de celui de Saint Eloy, réuni à l'Abbaye, et ils ont cédé l'usage du bâtiment aux Paroissiens de Saint Merry; ils ont de plus consenti au don que M. l'Archevêque visitant la châsse de S. Babolen, premier Abbé des Fossés, au mois d'Août 1750, a fait au Clergé de Saint Merry du *cubitus* droit de ce Saint, pour mettre dans cette même Chapelle.

DE L'EGLISE DE SAINT PAUL

Ancienne Dépendance Cemeteriale du Monastere de Saint Martial de la Cité de Paris, dit autrement Saint Eloy

ET DE SAINTE MARGUERITE SON DÉMEMBREMENT

Plusieurs écrivains de nos jours ayant cru qu'on pouvoit suivre à la lettre ce qu'on lit dans la vie de S. Eloy au sujet de l'Eglise de Saint Paul de Paris, je ne prétens point m'écarter absolument de leur sentiment. Quoique je pense que dans cette vie tout n'est pas également autorisé, et qu'il y a eu des additions faites à cet ouvrage de S. Ouen, Evêque de Rouen, je ne laisserai pas de dire sur la foi de cette vie telle qu'elle est aujourd'hui, que cette Eglise a commencé par une Basilique que S. Eloy fit construire sous le

Spicileg. in f°. T. II.

titre de Saint Paul, Apôtre, pour y enterrer dans le cimetiere les Religieuses du Monastere qu'il avoit construit dans la Cité de Paris. Le reste du texte attribué à S. Ouen, consiste à dire que « cette Basilique avoit une couverture de plomb fort élevée, et « que le bienheureux Quintilien, Abbé, reposoit dans cette même « Basilique », qui sont des faits où il n'y a rien d'incroyable, mais qui peuvent avoir été insérés par un écrivain plus nouveau que S. Ouen, comme seroit un des Prêtres qui desservoient le Monastere de S. Eloy de la même ville, dans le tems qui suivit les guerres des Normans, c'est-à-dire lorsque ce même Monastere se trouva soumis entierement à l'Eglise de Paris, en conséquence d'un Diplome de Charles le Chauve de l'an 871. On y trouve tant de phrases et de periodes tournées dans le style rimé du X ou XI siécle, qu'il est aisé de s'appercevoir que vers ces tems-là on a pu amplifier et retoucher l'ouvrage de S. Ouen [1]. Quelques personnes même ont observé, que dans plusieurs anciens manuscrits du XII et du XIII siécle, l'Eglise que S. Eloy fit bâtir est simplement dite avoir été du titre de S. Paul, sans l'addition du titre d'Apôtre; ces manuscrits sont cités dans le procès-verbal de la découverte du corps du B. Quintilien dressé en 1490. On infere de là que primitivement l'Eglise de Saint Paul qui étoit dans la campagne, a pu avoir tiré cette dénomination du vénérable Paul, Evêque de Paris, qui auroit été inhumé là dans un champ, selon l'usage du IV siécle où il vivoit, ou bien que le Saint Paul, du nom duquel étoit la Chapelle cemeteriale des Religieuses de Ste Aure dans Paris, a été S. Paul, hermite, de même qu'à Joarre, célebre Abbaye au Diocése de Meaux, la Chapelle et Crypte cemeteriale des Religieuses, construite au même siécle que celle de Saint Eloy, est sous le titre du même Saint Paul, hermite. Cette pensée est d'autant mieux fondée, qu'il y a preuve que cet Oratoire de S. Paul hermite a été bâti à Joarre par Agilbert, Evêque de Paris, qui mourut en ce Monastere dont sa sœur étoit Abbesse et qui fut enterré en cette même Chapelle vers l'an 680, toutes circonstances marquées dans le Cartulaire de cette Abbaye. Or le choix de Saint Paul hermite pour titulaire de la Chapelle d'un Cimetiere de Filles qui ont renoncé au monde, semble être appuyé sur la narration des funérailles de ce Saint anacorette rapportée par S. Jerome, au lieu qu'on ne voit pas clairement pour quelle raison l'Apôtre Saint Paul ait pu être choisi pour titulaire d'une Chapelle cemeteriale.

Du Breul liv. III Art. de S. Paul.

Gall. Chr. T. VII, col. 27.

Après ce préambule qui m'a paru nécessaire, je suis obligé de

1. Le Pere le Cointe s'est déja apperçû de quelques interpolations faites à cette vie. *Annal. Francor. T. III. p. 175.*

reconnoître que nous ne trouvons aucun monument qui nous instruise sur l'état de cette Eglise jusqu'au XII siécle. On peut seulement conclure de la donation que le Roi Charles le Chauve fit en 871, de l'Abbaye de Saint Eloy à l'Eglise de Paris, que de même que les Chanoines allerent faire la station en cette Abbaye au jour de la fête de ce Saint, l'Eglise de Saint Paul fut aussi vers ces tems-là comprise dans le nombre de celles où le Clergé de cette même Cathédrale se transportoit aux jours de la Fête pour y célébrer la Messe, suivant que les rites Romains reçus depuis peu le prescrivoient aux Eglises Cathédrales, à l'exemple de celle de Rome. Peut-être même fut-ce alors qu'à cause de l'incommodité d'aller si loin au mois de Janvier, où tombe la Fête de S. Paul, hermite, on convint d'y aller le 30 Juin, jour de la Commémoration de S. Paul, et que ce fut ce qui fit perdre le souvenir du saint anacorette. Il falloit que cette Eglise fût déjà un peu considérable au IX siécle, puisque lors de l'établissement de la procession du 25 Avril, introduite alors en France avec plusieurs des usages Romains, l'Eglise de Paris la choisit pour la station de ce jour-là. Elle est appellée ***Ecclesia Sancti Pauli de campis*** dans l'acte de 1212, par lequel le Curé de Saint Gervais fut déchargé d'encenser le Clergé de cette Procession, passant dans la rue de la Mortellerie, et le Curé de Saint Jean chargé de le faire. Une charte de Galon, Evêque de Paris, de l'an 1107, suppose que dès-lors il étoit de coutume ancienne que le Chapitre de Paris allât à l'Eglise de Saint Paul le jour de la fête et pour cette raison l'Abbaye de Saint Eloy étoit tenue envers le Chapitre ce jour-là, à une redevance de huit moutons, deux muids de vin mesure du cloître, trois septiers de froment, six deniers et une obole. Ce titre ne prouve point que Saint Paul fût dès ce tems-là une Paroisse; mais une Bulle d'Innocent II, de l'an 1136, où les Eglises dépendantes de Saint Eloy sont marquées, l'insinue assez; on y voit avec quatre autres Eglises de la Cité, dont j'ai parlé ci-dessus, ***Ecclesiam S. Pauli extra civitatem.*** Bien plus, le Prêtre de Saint Paul se trouve dans le Catalogue des Prêtres Cardinaux de Paris, qui paroît avoir été rédigé d'abord vers le même tems, récrit et augmenté dans le siécle suivant. On y lit ***Presbyter S. Pauli Parisiensis.*** Il est nommé le premier, mais l'écrivain de la copie de ce Catalogue faite vers l'an 1200, n'a pas eu intention d'arranger les Prêtres-Cardinaux suivant l'antiquité de leur Eglise.

Gall. Chr. T. VII, Instr. p. 43.

A mesure que Paris s'aggrandit, le nombre des habitans du Bourg de Saint Paul augmenta, et le territoire de la Paroisse confinant d'un côté et entremêlé avec celui de Saint Gervais, s'étendit de l'autre côté jusques vers Charonne et vers Charenton,

comprenant ce qui a depuis formé la Paroisse de Ste Marguerite, territoire où le Prieuré de Saint Eloy avoit de grandes *cultures,* la plupart en labourages, de sorte que ni la clôture de Paris, faite du tems de Philippe-Auguste, ni les remparts des derniers siécles ne lui servoient point de barriere.

Le bâtiment de l'Eglise que l'on voit aujourd'hui est au moins le troisiéme, depuis celui qui fut construit au VII siécle, lequel avoit été exposé aux insultes des Normans. Ayant été réparé, il put subsister jusqu'après l'an 1000, auquel tems on rebâtit les Eglises presque partout. L'édifice actuellement existant n'a rien de plus ancien que le bas de la tour, qui par le dedans est du XIII siécle, ensuite les trois portiques qui sont d'environ l'an 1350, ou un peu après, par le bas seulement; ensorte que rien n'empêche qu'on ne croye que c'est ce devant de l'Eglise dont a voulu parler Christine de Pisan, dans la vie de Charles V, lorsqu'elle dit de ce Prince: « Item l'Eglise de Saint Paul empres « son Hostel moult fit amender et acroistre. » Le reste est d'une structure de la fin du regne de Charles VI, ou plutôt du regne de Charles VII, qui a duré depuis 1422 jusqu'en 1461. C'est un gothique qu'on auroit pu faire paroître plus délicat, en ne rendant point si massive la galerie qui regne sans interruption des deux côtés de la nef et du chœur.

Il reste une tradition, que je ne donne pas comme bien assurée, c'est que les Artisans Fouleurs de draps et Tondeurs sont fondateurs de cette Eglise; il y a même sous le clocher du côté de la rue un vitrage où ils sont représentés travaillant de leur métier, et ils sont encore dans l'usage de faire en particulier et avec distinction dans cette Eglise la fête de Saint Paul, le premier jour de Juillet, le lendemain que la Paroisse l'a célébrée. Je croirois que cette vitre, qui ne paroît être que du siécle dernier, seroit seulement un mémorial de la contribution considérable qu'auroient faite pour le bâtiment de l'Eglise précédente, c'est-à-dire de celle qui fut bâtie au XIII siécle, ces sortes d'artisans, qui pouvoient être alors en grand nombre sur le territoire de la Paroisse. Il est très-certain qu'au moins ils avoient une place ou marché aux environs de la Porte et de la Place Baudoyer, et comme le Prieuré de Saint Eloy avoit là une censive, ce lieu devoit être de la Paroisse de Saint Paul. En 1270, ces artisans se plaignirent au Roi Philippe le Hardi du tort qu'on leur faisoit de cette place. Pour ce qui est de l'édifice actuel, fini du tems de Charles VII, les vitrages du chœur et de la nef garnis partout de fleurs de lys, sont des indices assez certains que ce Prince aura contribué à l'avancement du bâtiment, ou en mémoire de ce que cette Eglise a été la Paroisse du Roi Charles V, son ayeul,

Vita S. Lud. per Minoritam, Miraculo 56 apud Boll.

Vie de Ch. V, par Christine de Pisan.

et de Charles VI, son pere, lorsqu'ils ont demeuré au Palais dit l'Hôtel Saint Paul. C'est même dans cette Eglise que Charles VI reçut le baptême en 1368.

Ceux qui avant moi ont écrit sur la même Eglise, s'étendent sur les vitrages de quelques Chapelles, et principalement sur ceux des Charniers, qui sont d'un travail généralement estimé. Je me contente de faire observer ici, que les vitrages du corps de l'Eglise qui sont gothiques, à la reserve d'un, et chargés d'inscriptions gothiques, contiennent quelques particularités dignes de remarque. Dans la nef, par exemple, à l'un de ces vitrages situé dans le côté méridional, presque vis-à-vis le pilier de la chaire du Prédicateur, sont quatre pans ou panneaux, et voici ce qu'ils contiennent. Au premier est représenté Moyse tenant de la main droite un glaive élevé, et de la gauche les Tables de la loi. Au second est peint un jeune homme vêtu de bleu, à cheveux blonds, tenant de la droite un sabre, et de la gauche une tête coupée, qui est sans doute David, et dans le haut de ces deux panneaux regne cette inscription : *Nous avons défendu la Loi*. Au troisiéme panneau est figuré un homme de moyen âge, vêtu d'un habit court, sur le devant duquel est pendante une grande croix potencée, comme celle du Royaume de Jérusalem ou du Duché de Calabre, laquelle croix est attachée à un collier en forme de chaîne. Le guerrier, qui paroît être un Croisé, tient une épée de la gauche, et de la droite le nom de JHS élevé et en lettres d'or gothiques. Au-dessus de sa tête est écrit : *Et moi la Foy*. Au quatriéme panneau on voit une femme dont la coeffure est en bleu, les habits en verd. Elle a la main droite appuyée sur un tapis orné d'une fleur de lys, et de cette main elle tient une épée ; de sa main gauche posée sur sa poitrine, elle tient quelque chose qu'il n'est pas facile de distinguer. Au-dessus de sa tête est écrit : *Et moy le Roy*. J'ai pensé que ce devoit être la Pucelle d'Orleans et un sçavant Historiographe de la ville d'Orleans, à qui je l'ai fait voir, m'a confirmé dans ce sentiment. C'est peut-être le seul endroit public où soit représentée dans Paris Jeanne d'Arc, qui rendit de si grands services au Roi Charles VII contre les Anglois. Il y a apparence que ces vitrages ne furent faits que depuis l'an 1436, auquel Paris fut repris sur les mêmes Anglois. Pendant qu'ils en étoient encore maîtres, en 1431 ou 1432, l'Eglise de Saint Paul avoit été dédiée le second Dimanche après Pâques, par Jacques du Chastelier, Evêque de Paris, qui tenoit pour le Roi d'Angleterre. Mais on a plusieurs exemples de Dédicaces d'Eglises faites avant que les édifices en fussent entierement achevés.

M. Daniel Polluche.

Mon but principal étant de ne rapporter que les inscriptions les plus anciennes et qui sont peu connues, je me borne à celle-ci

de l'Eglise de Saint Paul : elle est gravée en petit gothique dans le mur proche la petite porte méridionale : *Cy devant gist Denisette la Bertichiere femme Husson de la Bertichiere, gardehuche de l'Eschansonnerie du Roy et Lavandiere du corps du Roy nostre Sire : laquelle décéda le jeudi XXVI du mois d'Octobre de l'an MCCCCXLI. Priez Dieu qu'il ait l'ame d'elle.*

Presque tous ceux qui ont écrit sur cette Paroisse, ont marqué qu'elle a servi de sépulture à Robert Cenal, sçavant Evêque d'Avranches, décédé en 1560 ; à Jean Nicot, Ambassadeur en Portugal, qui en rapporta la plante appellée Nicotiane de son nom, et ensuite Tabac ; il mourut vers l'an 1600 ; à deux célébres Architectes, Pierre Biard et François Mansart, décédés en 1609 et 1666 ; à Adrien Baillet et Pierre-Silvain Regis, écrivains fort connus, mort l'un en 1706, l'autre en 1707. La sépulture de la maison de Noailles s'y voit dans la Chapelle de la Communion. Proche les orgues est l'épitaphe et la représentation en marbre de Henri Dumont, Abbé de Silly, Grand Musicien, qui avoit touché dans le siécle dernier l'orgue de cette Eglise durant 45 ans, et sous les charniers, celle de Jacques Phelyppeaux, Abbé du Bourg-moyen, décédé en 1647. François Rabelais, Médecin, qui sûrement a été Chanoine de Saint Maur des Fossez dans l'avant-dernier siécle, quoiqu'en dise M. Piganiol, repose dans le Cimetiere. Je finis en indiquant deux épitaphes posées dans le même cimetiere au-dehors de la grande sacristie, et qui sont de la composition de M. de Bougainville, avant qu'il fût Secretaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres. L'une est de M. de la Tournelle de Couranci, mort âgé de 22 ans en 1740 ; l'autre de sa sœur, décédée en 1745 à l'âge de 24 ans.

Voyez l'article de Saint Maur.

Dans la Chapelle de la Communion bâtie au côté méridional de cette Eglise, vis-à-vis le sanctuaire hors d'œuvre, est un petit autel, où sont peints S. Eloy, Ste Aure et le bienheureux Quintilien. On a placé sous cet autel la caisse qui contient les ossemens de ce bienheureux Abbé. Du Breul a publié le procès-verbal latin du 6 Octobre 1490, dans lequel il est dit que ce jour-là, du tems que Jean Roussel y étoit Curé, comme on démolissoit un autel du titre de S. Eloy et de Ste Aure, qui étoit sous la tribune où l'Evangile avoit coutume d'être chanté aux grandes Fêtes, on découvrit dans cet autel, au côté droit, une caisse dans laquelle, après qu'elle eût été ouverte en présence des députés de l'Evêque, on trouva les ossemens d'un corps humain enveloppés d'une étoffe rouge, avec un petit bâton ferré par le bout et cassé en trois, et une lame de plomb qui contenoit ces deux mots : *Quintiniani Abbatis ;* outre cela, trois actes en parchemin, dont le premier étoit de Richard, Curé de Saint Paul en 1295 ; le second,

de Denis de Saint Clair, aussi Curé de Saint Paul en l'an 1350, et le troisieme de Guillaume Pelecque, Vicaire de Jean Menard, Curé de la même Eglise en 1377, lesquels actes marquoient que ces ossements avoient été trouvés en cet état dans ces différens tems. A l'instant ils furent remis dans la caisse; les jours suivans on fit des recherches à Sainte Geneviéve et à Saint Victor, et on y lut dans des Legendaires de trois ou quatre cens ans le passage de la vie de S. Eloy cy-dessus rapporté, faisant mention d'un Bienheureux Quintilien, Abbé, inhumé à Saint Paul. Mais nonobstant le titre de *Beatus* donné par l'auteur de la vie, on n'osa pas le regarder comme Saint, ni placer cette châsse dans un lieu plus éminent; on la laissa au même endroit renfermée entre les pierres, au lieu qu'auparavant elle étoit entourée de plâtre, et on se contenta d'envelopper ces ossemens d'un nouveau taffetas rouge. De toutes lesquelles choses fut rédigé cet acte dicté par Jean La Pite, Auditeur des Comptes, l'un des Marguilliers. Il eût été à souhaiter qu'on y eût inséré la teneur des billets des trois Curés de Saint Paul. C'est apparemment dans l'un des trois qu'il est marqué que le B. Quintilien étoit décédé le 12 Février. L'Abbé Chastelain assure que cette date de jour avoit été trouvée avec son nom, sans dire d'où il a tiré ce fait. Ce sçavant Chanoine de N. D. étoit né sur cette Paroisse, le 4 Décembre 1639, et pouvoit en connoître les antiquités plus que personne. L'auteur du Calendrier Historique de Paris s'est trompé, lorsqu'il a avancé que tous les ans on fait à Saint Paul la fête du B. Abbé Quintilien. Pour celle de Ste Aure, elle s'y célebre assez solemnellement le premier Dimanche d'Octobre. Elle y avoit été inhumée en 666, et non dès 655, comme assure le même auteur. Quelques années après, son corps fut reporté en son Monastere; de sorte qu'il n'en reste que ce que l'on y conserve dans une châsse d'argent.

Mart. Univ. Bimestre, de Janv. au 12 Fév. Journal M. S. de sa vie. Cal. Hist. 1 Dec. p. 503.

En 1547, l'Evêque de Megare fit la bénédiction d'une place près de S. Paul et de la Grange S. Eloy, pour l'augmentation de cette Eglise. C'est apparemment le lieu où avoit été durant le regne de Charles V la cellule d'une Recluse; car alors une femme nommée Marguerite eut la dévotion de se faire Recluse à Saint Paul, de même qu'il y en avoit auprès d'autres Eglises de Paris, et ce prince fit prendre pour lui former une cellule, un coin du jardin de ce qu'on appelloit la Grange de S. Eloy. Cela excita les plaintes des Religieux du Prieuré, mais le Roi les apaisa, en leur disant qu'après la mort de cette Recluse, il n'y en auroit point d'autre en sa place, au sujet de quoi il leur fit expédier des Lettres datées de Paris, le 14 Juin 1370.

Reg. Ep. Par. 10 Jun.

Tab. S. Eligii.

On ne connoît que trois ou quatre Chapelles de cette Eglise qui soient mémorables par quelque endroit. Celle de S. Maur

et S. Sulpice, qui est dite à la nomination du Curé. Raoul Pasque, dit *de Justinis,* Curé, y présenta vers l'an 1400. Un autre Curé y nomma en 1481. En voici trois autres sous le vocable de Saints moins connus. Celle de Ste Gemme, dont j'ai vu des provisions des années 1479 et 1539. Celle du nom S. Lubin, Evêque de Chartres, a été la plus fameuse, attendu qu'elle donna occasion à une célebre Confrerie qui subsistoit dès l'an 1488, et qui avoit des fonds en maisons. On y admettoit des personnes de tous les états. C'est par rapport à cela qu'on voit dans les Litanies du Jubilé à l'article de Saint Paul, *Sancte Leobine.* La Chapelle du titre de S. Amable, Prêtre d'Auvergne, est venue à ma connoissance, en ce que c'est celle où Jean Hennequin, Conseiller au Parlement, est dit avoir été inhumé en 1548. Il y a aussi eu en 1564 une Chapellenie fondée à l'autel S. Philippe, par Philippe Macé, Secretaire du Roi, à la nomination du plus ancien de Messieurs de Bragelongne.

Tab. Ep. in Spir.

Hist. des Presid. p. 258.

Reg. Ep. 12 Maii.

La Cure de Saint Paul étoit, de même que quatre autres qui sont dans la Cité, à la nomination du Prieur de Saint Eloy, avant que ce Prieuré eût été réuni à l'Evêché de Paris, et ce Prieur regardoit tellement cette Eglise comme l'une de ses dépendances, qu'il étoit exact à y fournir entr'autres choses le boüy pour la procession du jour des Rameaux: ce qui se pratiquoit encore en 1574.

Compot. Recept. Ep.

Outre les Curés de Saint Paul nommés ci-dessus, j'ai trouvé Jean Meynard, qui fit en 1372 un traité avec les Celestins, le même est nommé dans les Registres de l'Officialité, au 15 Mai 1385, comme plaidant contre Michel Oger, Curé de Noisy le Sec; Charles du Bec, Conseiller au Parlement, lequel eut en 1492 un procès contre les Religieuses de Ste Claire de sa Paroisse; il mourut en 1501; Hugues Lesprevier, Curé en 1552; le célebre Simon Vigor, auteur, qui fut fait Archevêque de Narbonne, en 1574, et qui eut pour successeur Jacques Du Pré.

Sauv. T. III, p. 468.

Ibid. p. 459.

Gall. Chr. T. VII, col. 267.

Tab. S. Magl.

Jean La Pite, redacteur de l'acte ci-dessus touchant la découverte du Bienheureux Quintilien, est celui qui en 1498 fonda en cette Eglise les petites Heures. La tribune ou jubé pour l'Evangile, dont il est parlé dans le même acte, n'a été abattue que dans le dernier siécle. M. Arnaud d'Andilli fait mention dans ses Mémoires imprimés en 1734, page 18, d'un Sermon de M. de Cospean, Evêque de Lisieux, qu'il avoit entendu au commencement de ce même siécle, étant placé dans ce jubé auprès de M. Hurault, Archevêque d'Aix. L'exemple de quelques petites tribunes rétablies dans ce siécle-ci pour l'honneur dû au livre des Evangiles, pourra inspirer d'en faire revivre de semblables, et telles qu'elles étoient dans leur origine.

Reg. Ep. 23 Mart.

Pour donner une idée de l'enceinte ou contour de la Paroisse de Saint Paul, on peut le commencer à la maison qui fait le coin de la rue des Nonains-d'Hierre et du Quai des Ormes. Delà, suivre jusqu'aux Célestins, puis jusqu'au Mail, y comprendre ensuite l'Arsenal et la Bastille, et après avoir passé pardevant la porte de Saint Antoine, y renfermer tout ce qui est au-dedans des remparts, jusqu'à la rue de S. Gilles, qui donne dans la rue de S. Louis.

En ce lieu la Paroisse traverse cette rue de S. Louis, et elle vient à la rue du Parc-Royal dont elle a le côté gauche ; puis en tournant à la rue des Trois-Pavillons, elle en a pareillement le côté gauche, ensuite tout le bout de la rue des Francs-Bourgeois qui tend vers l'orient. Delà elle a la rue Pavée. Après cela son territoire s'étend dans la rue du Roi de Sicile, dont elle a les deux côtés jusqu'à la rue des Juifs. Là elle commence à n'avoir plus que le côté gauche jusqu'à la vieille rue du Temple, où elle a les maisons situées à la main gauche jusqu'à la rue S. Antoine.

Dans cette rue S. Antoine, en allant vers la rue de Joüi, à commencer au coin de la vieille rue du Temple, d'un côté, et de l'autre côté, à commencer à la maison qui fait face à cette même rue du Temple, elle a la plupart des maisons tant à droite qu'à gauche, et qu'il seroit difficile de désigner ici à cause qu'elles sont entremêlées avec plusieurs de Saint Gervais, sur tout à main droite et même dans le cul-de-sac de la Guêpine. Dans la rue de Joüi, elle a tout le côté gauche, et il ne lui manque de l'autre côté que les Hôtels de Fourci et d'Aumont, puis elle a les deux côtés de la rue de Fourci et de la rue des Nonains-d'Hieres, au bout de laquelle à droite son territoire renferme le carré de la rue de la Mazure, et s'étend sur le Quai des Ormes ou place aux Veaux jusqu'à la rue du Paon-blanc inclusivement, et dans la rue de la Mortellerie il avance à peu près autant, et cela des deux côtés.

Tel est le grand continent de cette Paroisse, où l'on voit que sont renfermées la rue de Fourci, la rue Percée, les rues du Figuier, des Prêtres, des Barres, des Jardins, de Ste Anastase, de S. Paul l'ancienne et la neuve, des Lions, de Gerard Boquet, des trois Pistolets, de Beautreillis, de Petit-musc, de la Cérisaie, de Lesdigueres, des Tournelles, du Pas de la Mule, du Foin, des Minimes, de Ste Catherine, de l'Egout Ste Catherine, la rue Payenne, la rue des Balets, celle de Cloche-perce et la grande rue S. Antoine.

Il y a quelques cantons détachés. Le plus notable commence vieille rue du Temple au coin de la rue de la Croix-Blanche, et s'étend à gauche de ladite rue du Temple jusqu'au premier coin de la rue des Blancs-Manteaux où il tourne à gauche, et il continue

à cette main jusqu'au coin de la rue du Puits, gagne dans la rue de Sainte Croix de la Bretonnerie à la maison qui est la huitiéme depuis la rue du Bourg-Tiboud, et continue jusqu'à cette même rue qu'il a toute entiere et poursuit dans la rue de la Croix-blanche jusqu'au coin où elle a son commencement.

Les autres écarts de la Paroisse de Saint Paul sont dispersés d'une maniere assez bizarre dans la rue Grenier-sur-l'eau derriere Saint Gervais; de plus dans la rue Geoffroi l'Anier dont plusieurs ou presque toutes les maisons situées dans le côté le plus proche de S. Gervais sont de Saint Paul. Le cul-de-sac Putigneux en est aussi à l'exception du fond et même par-dela le bout de cette rue qui conduit à la riviere, la maison où l'on voit une image de la Sainte Vierge et la maison suivante dite des quatre Vents, sont pareillement de Saint Paul.

L'ISLE LOUVIER est comprise dans la Paroisse de Saint Paul. M. Piganiol qui détaille les anciens noms donnés à cette Isle, avoue qu'on ignore la raison du nom qu'elle porte aujourd'hui. Je l'ai trouvée dans un titre du Prieuré de Saint Eloy, non que ce Prieuré ait eu des droits sur cette Isle, mais c'est que la vente qui en fut faite en 1492, est contenue dans le même acte, par lequel André d'Epinay, qualifié Cardinal de Lyon *et de Bourdeaux*, fit l'acquisition d'une maison sise rue des Barrez en la censive S. Eloy. Le vendeur du tout étoit Charles de Louvier, Seigneur du Chastelet et de Nangis en Brie; il y dit qu'outre cet Hôtel il céde à ce Cardinal une Isle en deux piéces sise devant les murs de la clôture de Paris de devant les Célestins, aboutissante d'un bout de la riviere proche l'Isle aux Vaches, depuis dite de Notre-Dame, chargé envers le Sieur ou Dame dont elle meut, de deux chapons et d'une mine de grain. Cet acte est du 13 Septembre. Ainsi il n'y a pas à douter que ce ne soit de Messieurs Louvier qui la possederent au XV siécle qu'elle a eu son dernier nom. Ce nom de Louvier est fort connu dans les Registres du Parlement. Un Charles de Louvier, que je croy avoir été fils de celui dont je viens de parler, y étoit Conseiller en 1541. Il mourut le 18 Mars 1545, et fut inhumé à Saint Jean en Gréve. Son éloge se trouve à ce jour-là dans les Registres de cette Cour. Sauval qui a ignoré que l'Isle Louvier eût appartenu à Charles Louvier, dit qu'en 1582, Nicolas Pagevin, Maître de la Chambre aux deniers du Duc d'Anjou, en étoit propriétaire.

Tab. S. Elig. rue des Barrez, n. 4.

Sauval. T. I, p. 155.

HOTEL DE S. PAUL. Je n'ai pas beaucoup à ajouter à la description que M. Piganiol a donnée à ce vaste Hôtel. On sçait qu'il n'a eu ses commencemens que sous le Roi Charles V et que cela vient de ce que, quand il n'étoit que Régent, en 1361, la Ville de Paris lui avoit fait présent de l'Hôtel qu'elle avoit acheté du

Mem. de la Chamb. des Compt. Comte d'Etampes, qu'ensuite, pour l'augmenter, ce Prince acheta en 1365, de l'Archevêque de Sens, l'Hôtel que les Archevêques de cette Ville avoient dans Paris. Mais on ignore qu'auparavant ce dernier lieu avoit été rempli de quelques maisons et vergers du *Tab. S. Elig.* Prieur de Saint Eloy, contigus aux murs du Jardin qui appartenoit à l'Abbé de S. Maur, que de plus il y avoit aussi eu dans ces emplacemens un terrain provenant de Pierre Marcel, Bourgeois de Paris, le tout acheté dès l'an 1306 par Etienne Becard, Archevêque de Sens, du consentement de son Chapitre.

La vente faite à Charles V, engagea les Archevêques de Sens à bâtir dans le même quartier un autre Hôtel, situé à la place où *Ibid.* est aujourd'hui l'Hôtel de Sens. Avant ces temps-là, sous S. Louis, le terrain d'entre les Carmes et Saint Paul n'étoit qu'une Coulture de S. Eloy, où le Comte d'Eu avoit acheté en 1250 la maison de Philippe Commin, bourgeois. Par la suite, nos Rois eurent auprès de leur Hôtel de S. Paul une espece de ménagerie, où étoient gardés et nourris des lions pour le plaisir des Princes; Sauv. T. III, ann. 1399, 1416, 1461, p. 257, 270, 369, 480. c'est un fait dont on trouve la preuve vers la fin du même siécle et dans le suivant jusqu'à l'an 1487. Proche cette maison en étoit une autre qui devoit au Roi, à la Pentecôte de chaque année, un chapeau de roses. L'emplacement de cet Hôtel Royal de S. Paul est à présent rempli par plusieurs rues ci-dessus nommées, où l'on a bâti des maisons entre la riviere, l'Eglise Saint Paul, le Couvent des Célestins et la rue S. Antoine et il suffit de remarquer que ces rues sont fort droites pour juger de leur nouveauté. Il y a aussi en ce même quartier l'Hôtel de la Reine dont il est *Tab. S. Elig.* parlé en des titres de 1466, et qui en 1498, étoit à la garde d'un concierge particulier : on disoit encore en 1536, de certaines maisons, qu'elles touchoient à la Cour la Reine.

LA CHAPELLE DE SAINTE MARGUERITE, bâtie sur la Paroisse de Saint Paul, au faubourg de Saint Antoine, vers l'an 1625, a occasionné le démembrement de tout ce faubourg de la même Paroisse de Saint Paul, sur laquelle on compteroit sans cela un bien plus grand nombre de Couvents ou Communautés, que celui dont je vais donner le dénombrement.

COUVENTS

SITUÉS SUR LA PAROISSE DE SAINT PAUL

SAINTE CATHERINE DE LA COUTURE, ancien Prieuré des Chanoines Reguliers de l'Ordre du Val des Ecoliers, établi vers l'an 1230.

LES CELESTINS ont été établis en 1352, dans le lieu où les Carmes avoient logé avant eux.

LE PETIT SAINT ANTOINE, ainsi dit pour le distinguer de l'Abbaye de Saint Antoine sise au faubourg, est une maison d'Hospitaliers de Saint Antoine en Viennois, qui furent établis en ce lieu vers l'an 1360. Pierre de Maignac, Secretaire du Roi, et Marie Alori, sa femme, avoient eu le dessein de fonder une Chapelle en leur Eglise; c'est ce qui fut exécuté en 1454, par Antoinette, leur fille, veuve de Guillaume Lamy, Clerc des Comptes.

LES RELIGIEUSES DE L'AVE-MARIA furent établies en 1480, à la place des anciennes Beguines, lesquelles avoient eu du Roi l'an 1264, par cession d'Etienne, Abbé de Tiron, une partie de leur terrain. Tres. des Chart. cod. 31.

LES JESUITES DE LA MAISON PROFESSE. Cet établissement est de l'an 1580.

LES MINIMES, établis vers l'an 1611. L'Archevêque de Paris leur permit en 1666, d'exposer à la vénération du peuple la mitre de S. François de Sales, tirée de son tombeau en 1641, et donnée par M. de Nucheze, Evêque de Challon. *Reg. Ep. 30 Jan.*

LES FILLES DE LA VISITATION SAINTE-MARIE, en la rue S. Antoine, dont l'établissement est d'environ l'an 1628.

LES FILLES BLEUES, ou Annonciades Célestes, établies rue Couture Ste Catherine, vers l'an 1630.

DE L'EGLISE DE SAINTE MARGUERITE

NOUVELLE PAROISSE DEMEMBRÉE DE CELLE DE S. PAUL

L'Eglise de Saint Paul étant originairement située dans les champs, il convenoit, lorsqu'elle fut érigée en Paroisse, que les habitans de toutes les Coutures ou Cultures qui se trouvoient entre elle et les villages de Charonne et de Conflans, la reconnussent pour leur Eglise, d'autant plus que la plûpart de ceux qui cultivoient ces Coûtures, étoient des Hôtes du Prieuré de Saint Eloy, dont les principaux amenoient les produits de leur labourage à une Grange considérable placée proche Saint Paul, et connue encore aujourd'hui sous le nom de Grange de S. Eloy.

C'est ce qui a continué, nonobstant la séparation que les remparts et la construction d'une porte sembloient former. Mais le faubourg Saint Antoine étant devenu fort peuplé, il fut besoin d'y établir une succursale vers l'an 1634, dans une Chapelle de Sainte Marguerite, bâtie neuf ou dix ans auparavant.

Cette Succursale a été érigée en Cure en 1712, et le droit du

Prieur de Saint Eloy, qui étoit revenu à M. l'Archevêque par la réunion du Prieuré à sa dignité, a été conservé dans la nomination à cette nouvelle Cure, après plusieurs procédures dont on peut voir ailleurs le détail. Il a paru vers l'an 1740, une petite brochure sur cette Paroisse, que l'on peut consulter. Outre cela, M. Piganiol s'est fort étendu là-dessus, comme aussi sur la nouvelle Eglise, et sur les legs mémorables que M. Jean-Baptiste Goy, premier Curé, y a fait de ses deux Bibliothéques, par son testament du 26 Novembre 1737; l'une à l'usage des Ecclésiastiques de la Paroisse, l'autre à l'usage des pauvres Paroissiens. Ce qui fut démembré de la Paroisse de Saint Paul pour constituer celle de Sainte Marguerite, consistoit dans toute l'étendue du faubourg Saint Antoine, à commencer à la porte, jusqu'à la rue du Reservoir de la ville, et continuant à droite la rue de Menil-montant, revenant delà aux moulins dudit Menil-montant, et au hameau Mont-Louis, dont elle a un côté, rabattant ensuite à Picquepusse jusqu'à la vallée de Fécan et le Petit-Bercy, et delà le long du bord de la Seine jusqu'aux remparts de Paris.

COUVENTS ET COMMUNAUTÉS

SITUÉS SUR LA PAROISSE DE SAINTE MARGUERITE, SUIVANT L'ORDRE DE LEUR ÉTABLISSEMENT

L'ABBAYE DE SAINT ANTOINE, qui est de Religieuses de l'Ordre de Citeaux, fondée en 1198. On y conserve une relique de Saint Antoine, apportée de son Abbaye, chef d'Ordre, en Viennois, qui opéra en 1666, sur une Religieuse, une guérison qui fit ordonner un *Te Deum,* le 30 Septembre, par M. de la Brunetiere, Vicaire Général.

LES PENITENS REFORMÉS DU TIERS ORDRE DE S. FRANÇOIS, établis vers l'an 1600. On appelle quelquefois ces Religieux du nom de Picquepusses, qui est celui du lieu où ils sont. Ce que j'ai trouvé de plus ancien où ce nom soit spécifié, se voit dans Sauval. Il y est parlé, à l'an 1478, d'une vigne située à Picquepusse. Un titre du Prieuré de S. Eloy, de l'an 1499, nous apprend de plus, que ce Prieuré avoit alors des vignes *au terroüer de la Grande Chambrerie, lieu dit la Grant Picquepusse.* J'ai lu encore que le premier Septembre 1573, l'Evêque de Paris permit à J. B. Tiercelin, Evêque de Luçon, de bénir une nouvelle Chapelle de N. D. *in loco de Picquepusse intra fines Parochiæ S. Pauli,* avec trois autels. C'est apparemment cette Chapelle qui servit pendant quelques années au premier Couvent que les Capucins eurent en France, lequel fut à Picquepusse. J'ai trouvé ensuite,

Sauval, T. III, p. 434.

Tab. S. Elig.

Reg. Ep.

qu'en 1588, Emery de Rochechouard, Evêque de Sisteron, en considération de Diane de France, sœur du Roi, Duchesse d'Angoulême, ayant donné à Robert Richer, Ermite de l'Ordre de Saint Antoine, admis au Diocése de Senlis par l'Evêque, une maison, oratoire et jardin, sis à Picquepusse, Jean Prevost, *Reg. Ep. 29 Aug.* Vicaire Général de l'Evêque de Paris, lui permit d'y demeurer avec Pierre Richer, son frere, pourvu qu'ils n'y administrassent point les Sacremens. Enfin, j'ai vu une permission donnée par l'Archevêque, au mois de Mars 1638, d'établir à Picquepusse des *Ibid.* Religieuses de Ste Marie de Mouzon. Un fait remarquable concernant les Pénitens qui ont occasionné cette digression, est qu'en travaillant, l'an 1745, à une Chapelle de leur Eglise, on a découvert le corps du Vénérable Antoine Leclerc, en son entier. Voyez ce que j'ai écrit sur ce pieux personnage, en mes Mémoires sur l'Histoire d'Auxerre, T. II, p. 509.

LES FILLES DE LA TRINITÉ, que le peuple appelle Mathurines, établies dans la petite rue de Reuilly, en 1618.

LES FILLES ANGLOISES, ou DE LA CONCEPTION, établies en la rue de Charenton, en 1635 et 1655.

LES HOSPITALIERES DE LA ROQUETTE, sous la regle de S. Augustin, rue de la Roquette, établies en 1639.

LES FILLES DE LA CROIX, établies rue de Charonne, en 1639.

LE PRIEURÉ DE LA MAGDELENE de Benedictines réformées, venues de Trainel, puis de Melun, Diocése de Sens, et fixées à Paris, rue de Charonne, en 1644. Madame d'Orleans, Abbesse *Reg. Archiep.* de Chelles, qui s'y étoit retirée, y a fait présent de quelques reliques de Ste Bathilde, qui ont été reconnues, en 1731, par M. de Vintimille.

LES CHANOINESSES REGULIERES DE S. AUGUSTIN, établies à Picquepusse, en 1647.

LE PRIEURÉ DE NOTRE-DAME DE BON SECOURS de Benedictines mitigées, établies rue de Charonne, en 1648.

LES ANNONCIADES DU S. ESPRIT, rue Popincourt, et par abregé rue Pincourt, établies en 1654.

LA MAISON DES PERES DE LA DOCTRINE CHRETIENNE, établis en 1677, vers la vallée de Fécan, dans la rue de Bercy, proche une petite Chapelle où le Seigneur de Bercy faisoit dire les Dimanches et Fêtes une Messe en faveur des habitans trop éloignés de l'Eglise de Saint Paul, alors leur Paroisse. Leur translation du Bourg-la-Reine en ce lieu qui leur avoit été donné par Jacques Champion, Avocat, fut approuvée à l'Archevêché, le 6 Mars 1677, à condition qu'ils indemniseroient le Curé.

L'HOPITAL DES ENFANS TROUVÉS, fondé en la grande rue du faubourg, l'an 1677.

LA COMMUNAUTÉ DE N.-D. DES VERTUS, établie rue S. Bernard, pour l'instruction des filles, en 1681.

LES FILLES DE SAINTE MARTHE, établies rue de la Muette, en 1719.

CHAPITRE CINQUIÉME

DE L'EGLISE DE SAINT VICTOR

Où il y a eu un Monastere avant qu'on y bâtit une Maison de Chanoines Reguliers

ET

DE L'EGLISE DE S. NICOLAS

CONSTRUITE SUR SON ANCIEN TERRITOIRE.

On convient que l'Abbaye de Saint Victor n'est pas l'une des plus anciennes du Diocése de Paris; mais personne ne peut lui refuser l'avantage d'avoir été l'une des plus fameuses, ni celui d'avoir produit beaucoup de grands hommes. Il est assez incertain si l'on doit avoir beaucoup d'égard à ce que dit la Chronique d'Alberic écrite au XIII siécle [1], qu'avant que l'on fondât dans le lieu où elle est une Maison de Chanoines Réguliers, il y avoit eu des Religieux vêtus de noir. L'expression de *Cella vetus* que ce lieu portoit au commencement du XII siécle, signifie qu'il y auroit eu en effet ou un Prieuré ou un Hermitage. La Chronique dite d'Alberic veut qu'il y ait résidé quelques Moines de Marseille : mais ce qu'elle ajoute touchant les Chanoines Réguliers de S. Ruf de Valence, que Maître Hugues dit de Saint Victor y auroit amenés, ne se trouvant dans aucun autre Auteur, étant d'ailleurs contraire aux actes de la fondation, et ne s'accordant pas avec l'Histoire du fameux Hugues S. Victor, on abandonne *Reb. de Monte.* communément cette Chronique sur ce dernier article. Cependant, comme il est constant qu'il existoit au faubourg de Paris, du nom de S. Victor, une Chapelle du nom de ce même Saint Martyr (sans doute celui de Marseille), il peut se faire que l'origine de cette Chapelle fût déjà très ancienne, lorsque le Roy

1. Alberic ne vivoit pas en 1129, comme on le lit dans M. Piganiol, T. IV, page 644.

Louis le Gros en choisit l'emplacement pour y construire une Abbaye sous le titre du même Saint. L'Eglise de Paris ayant eu dès le VI siécle du bien en Provence et nommément à Marseille, il n'en fallut pas davantage pour former quelque relation entre le Clergé ou entre les Moines des deux villes; d'ailleurs n'a-t-il pas pû se faire encore, que les Moines qui furent établis en la Basilique de Saint Pierre, sur la montagne proche Paris, fussent des Cassianites qui auroient eu au bas de la montagne une ferme pour leurs terres et leurs prez avec un Oratoire du titre de S. Victor? C'est ainsi que sur la certitude du nom de *Cella vetus,* usité dans le XI siécle, j'ai cru devoir ne pas rejetter entierement ce que l'Auteur de la Chronique cy-dessus pouvoit avoir lû dans quelques manuscrits qui ont été perdus, outre ce que les guerres des Normans nous ont enlevé touchant l'ancien état du Monastere de Saint Pierre et Saint Paul dit depuis de Sainte Geneviéve.

Hist. Eccl. Paris. T. I, p. 82.

Epitaph. Lud. VI.

Quant à l'opinion de quelques modernes qui pensent qu'il y avoit en ce lieu un Reclusoir où se renfermoient quelques personnes de piété, elle n'est point opposée à l'autre, parce qu'il y a eu de ces sortes de Reclus auprès de plusieurs autres Eglises de Paris. Ainsi, la nommée *Basilla,* qui y mourut dans un Reclusoir et qui y fut inhumée, avoit pû avoir sa cellule proche les restes de l'ancien Monastere de Saint Victor, avant que le Roy Louis le Gros jettât les fondemens du nouveau; mais pour ce qui est de la proposition avancée par M. Piganiol, que selon une charte de l'an 1085, il y avoit alors en ce lieu une Communauté de Moines, dont le Supérieur nommé Anselme prenoit la qualité d'Abbé de Saint Victor, il sera permis d'en douter jusqu'à ce que l'on produise cette charte que l'on dit être de Philippe I, et que je n'ai vue nulle part.

Son Epitaphe.

Pigan. T. IV, p. 645.

Ce fut Guillaume de Champeaux, Archidiacre de Paris, qui choisit ce lieu pour y mettre une Communauté de l'Ordre des Chanoines Réguliers, dont l'établissement étoit tout récent, et cette Communauté fut dotée par le Roy Louis le Gros. Comme Guillaume fut fait Evêque de Chaalons dès l'an 1113, il ne put la gouverner long-temps. Gilduin, son disciple, en fut le premier Abbé, et la gouverna plus de quarante ans, pendant lequel temps il fit bâtir l'Eglise et le Monastere dont il ne reste des édifices que la Tour ou clocher, l'arcade du portail de l'Eglise et deux arcades de la Chapelle qui est derriere le grand Autel; la Chapelle souterraine qui est sous celle-là et qu'on appelle de la Vierge; comme aussi l'entrée du Chapitre, c'est-à-dire ce qui en fait la partie occidentale. J'entends par l'arcade du portail de l'Eglise celle qui est au frontispice du bâtiment, et non le portail qui est sur la rue, que M. Piganiol regarde comme l'un des restes

Descript. de Paris, T. IV, p. 650. Sauval, T. I, p. 409.

des anciens édifices de cette Abbaye, quoiqu'il ne soit gueres que d'environ l'an 1450 ou 1500. Jacques Aleaume, célébre Mathématicien du dernier siécle, a observé que l'Eglise de Saint Victor est la seule des anciennes de Paris, dont le Sanctuaire soit tourné vers l'orient d'été. Il croyoit, sur un faux principe, qu'on avoit affecté par une raison mystique de tourner les autres anciennes Eglises de cette ville vers le solstice d'hyver, ou approchant.

Le chœur et la nef de cette Eglise n'ont été bâtis, tels qu'on les voit aujourd'hui, que sous le regne de François I. La premiere pierre en avoit été mise en 1517, Jean Bordier en étant Abbé. Le Refectoir est aussi de son temps, mais non pas le grand Cloître, dont la construction est certainement d'un travail du XIII siécle et de la fin du XII. Il peut seulement l'avoir fait hausser, de même que Nicaise de l'Orme, son prédécesseur, y ajouta quelques ornemens; on y voit son nom au bas d'une petite croix dans le côté occidental. Le bâtiment de l'Eglise étoit si avancé en 1538, que Jacques, Evêque de Calcedoine, vint y bénir quatre autels au mois de Juillet.

Reg. Ep. Par. 17 Jul. 1538.

La Chapelle de Saint Denis qui est au fond de cette Eglise, est presque entierement du XII siécle, à la reserve de son Sanctuaire qui a été construit dans l'avant-dernier; c'est le lieu où se trouvent réunis les corps et les épitaphes de *Petrus Comestor,* Pierre le Mangeur, célébre Théologien, décédé en 1185, d'Arnou Evêque de Lisieux, qui vers l'an 1177 quitta son Evêché pour mourir dans l'appartement qu'il avoit fait construire à Saint Victor, et de Guillaume d'Auvergne, Evêque de Paris, décédé en 1248; ces deux Prélats sont connus par leurs ouvrages. Renaud de Corbeil Evêque de Paris, décédé en 1268, y a aussi reçu sa sépulture. On a défiguré cette Chapelle dans le siécle dernier en la couvrant de trop de peintures.

Quoique le terrain du chœur ait été remué lorsqu'on y a rebâti, il y a plus de deux siécles, on a conservé la sépulture d'Etienne de Senlis, Evêque de Paris, qui mourut en 1141 ou 1142. C'est lui qui a donné aux Chanoines de cette Abbaye une prébende à Notre-Dame, une à Saint Marcel, une à Saint Germain l'Auxerrois, une à Saint Cloud et une à Champeaux et cinq ou six Eglises Paroissiales de son Diocése. Son corps avoit été trouvé en entier, lorsqu'on fit les fondemens de la nouvelle Eglise, l'an 1515.

Dans le même chœur repose aussi Etienne de la Chapelle, Evêque de Meaux, puis Archevêque de Bourges, qui se retira en cette Abbaye et y mourut en 1174. Voici l'épitaphe de cet Evêque que j'ai trouvée dans un manuscrit de S. Victor et qui paroît avoir échappé aux compilateurs qui m'ont précédé :

Cod. Victor. 1116.

Pax populi clerique decus, patriæque patronus
Stephanus hujus amor urbis et orbis obit.
Meldis Episcopium, Primatum Bituris, ortum
Parisius, tumulum continet iste locus.
Idibus hic Jani terris divisus et astris,
Quæ dederant cœlum terraque solvit eis.

Maurice de Sully, fameux Evêque de Paris, mort en 1196, est pareillement inhumé dans ce chœur. De même Geoffroy de Tressy, Evêque de Meaux, qui se retira en cette maison l'an 1213 et y mourut l'année suivante au mois de Février, après avoir observé durant l'Avent et le Carême une abstinence très-sévere, ne mangeant que trois fois par semaine, et ne buvant jamais durant ces tems-là. Quatre-vingt ans auparavant, Burchard, autre Evêque de Meaux, s'étoit retiré à Saint Victor pour y mourir. Il y décéda en effet l'an 1134 vers le commencement de Janvier. Jean, Evêque de Paneade en Palestine, étant venu à Paris vers l'an 1167, y mourut et fut inhumé à Saint Victor, mais on ne dit point en quel lieu. On a renouvellé dans le dernier siécle, en pavant le chœur les épitaphes de quelques-uns des célébres personnages cy dessus nommés, celles de Gilduin, premier Prieur, et autres.

Rigord. in vita Phil. Aug.

Gall. Chr. T. VIII.

Ibid. T. VII, col. 667.

Dans la Chapelle de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle est inhumé Odon, qui de Prieur de Saint Victor fut fait premier Abbé de Sainte Geneviéve, lorsque la régularité y fut introduite vers le milieu du XII siécle.

Il y a au bout du second Cloître une Chapelle dite l'Infirmerie et qui est aussi sous le titre de la Sainte Vierge. Sa construction est du XIII siécle, ainsi qu'il se voit par l'élégance de ses colonnades, et par la façon des vitrages du fond. Deux Evêques de Paris du XIV siécle y ont été inhumés; sçavoir: Guillaume Baufet ou d'Orillac, mort en 1319, et Guillaume de Chanac, décédé en 1348. Plusieurs Evêques ont été sacrés en cette Chapelle sur la fin de de l'avant dernier siécle, sçavoir: François de la Guesle, Archevêque de Tours, le 4 May 1597; Charles de Bourbon, Archevêque de Rouen, le 28 décembre suivant; Paul Hurault de l'Hôpital, Archevêque d'Aix, le 16 May 1599, et Jacques du Sault, Evêque d'Acqs, le 11 Juillet de la même année.

Reg. Ep. Parl.

Cette Eglise a eu par divers moyens et en différens temps des reliques de S. Victor: 1° On lit dans l'ancien Martyrologe manuscrit qui y est conservé, la maniere dont il lui est venu de Constantinople, par le moyen d'un Evêque de Troyes, une relique notable de la tête de ce Saint, sous l'Abbé Jean le Teutonique qui mourut en 1229. 2° Le Nécrologe de la même Maison écrit après le milieu du XIV siécle, ajoute que Jean de Thienville, Chantre de Saint-

Baillet, 21 Juillet, *Col. Ampliss. Martene, T. VI ex eod. MS. Victor. 31.*

Necr. S. Victor. Prid. Id. Jun. Agnan d'Orleans, lui donna en plusieurs morceaux une particule de la tête du même S. Victor qui est conservée dans cette Eglise de Saint Agnan, laquelle particule il avoit eue lorsqu'on en fit la translation d'une châsse en une autre le 21 Juillet 1351. Si la tête conservée à Saint Agnan étoit véritablement du Martyr de Marseille, il pourroit se faire que l'autre qu'on croit venue de Troyes, fût de S. Victor d'Arcies au Diocése de Troyes, et si cette tête fut apportée de Troyes à Sens, comme on le lit dans Baillet, il seroit à craindre qu'on ne l'eut confondue avec ce qui passe à Sens sous le nom de reliques de S. Victor, Martyr de la Légion Thebéenne. 3° Jean du Pin, Prieur de Saint Martin des Champs, s'étant trouvé *Ibid. III. Id. Martii.* à Marseille lorsque le Pape Urbain V, qui avoit été Abbé de Saint Victor de cette ville, y fit la translation du corps de ce Saint, en obtint en cette occasion une partie du bras qu'il envoya à cette *Ibid. II cal. Dec.* Abbaye du même nom à Paris avec vingt francs d'or pour l'enchâsser. Enfin Jean, Duc de Berry, qui avoit obtenu du même Pape le pied droit du Saint Martyr, le donna pareillement à l'Abbaye dont il s'agit.

Dans le dénombrement du reste des reliques de cette Eglise rapporté par Du Breul, je ne m'arrêterai qu'à celles des Saints sur *Gall. Chr. T. VII, Col. 682 et 686.* lesquelles je puis ajouter quelque chose. On sçait de celle de S. Sebastien, que l'Evêque de Paris la fit visiter l'an 1347, à l'oc- *Inv. Ep. Spir.* casion de la peste; qu'elle fut portée en Procession à Sainte *Gall. Chr. T. VII, col. 686.* Geneviéve au sujet d'une autre peste de l'an 1467, et que quatre Evêques de Paris du XIV et du XV siécles favoriserent de Priviléges la Chapelle où on la conservoit. L'ossement de Sainte Marie Magdelene a été donné par l'Abbé Nicolas, décédé en 1474. Un habit de Saint Bernard nommé cuculle, conservé avec un cilice qu'on dit avoir été porté par S. Thomas de Cantorbery, mais comme ce dernier habit est accompagné de plusieurs autres choses qui passent pour avoir été à l'usage du même S. Thomas, j'inclinerois fort à croire que le tout a servi au B. Thomas, Prieur de cette Abbaye, mort 40 ans avant le Saint Archevêque. Je dois m'étendre ci-après sur lui en particulier; cependant c'est sur la pensée que ce cilice vient de l'Archevêque canonizé, que les Chanoines de la Cathédrale de Lucques en Toscane en demanderent *Reg. Ep.* une partie aux Chanoines de Saint Victor l'an 1697 et que M. le Cardinal de Noailles accorda le 26 Septembre la permission de leur en donner. Un catalogue des reliques de cette Abbaye écrit au XIII siécle, met dans ce nombre une partie du cilice de S. Germain qui auroit été apparemment tiré du Trésor de Notre-*Chastelain Martyrol. Univ. p. 815.* Dame de Paris, lors de la Fondation de la Maison. Mais ce que je trouve de plus autentique parmi les châsses de cette Eglise, consiste dans ce qui y est conservé des ossemens de S. Malo;

de S. Corentin, S. Ciferien et S. Sinier, tous saints Evêques de la Bretagne ou des environs, que des soldats pillant en 1582 le nouveau Monastere de S. Magloire au faubourg S. Jacques, emporterent dans un sac et laisserent dans l'Abbaye de S. Victor, lorsqu'ils eurent vu qu'il n'y avoit que des os et point d'argenterie. Il y avoit plus de six cens ans que ces reliques avoient été apportées à Paris. Quoique ces dernieres qui sont très-considérables eussent dû exciter la devotion des fideles, il ne s'est formé cependant de nos jours de concours à Saint Victor qu'à l'occasion de quelques fragmens de celles de S. Clair, dont Du Breul a fait mention, lequel concours dure huit jours au mois de Juillet avec une affluence extraordinaire.

Je croi pouvoir joindre à la notice des Reliques de cette Eglise, le corps du B. Thomas, Prieur de cette Abbaye, qui est regardé comme un Martyr de la Justice. Il avoit été inhumé dans le cloître l'an 1127 ou 1133 : mais le Pape Innocent II, passant par Paris, ordonna qu'on le transportât dans l'Eglise, et il reposa dans le lieu où on l'avoit mis alors, soit proche la Chapelle de Saint Denis qui est celle du fond, ou proche celle de Ste Croix, jusqu'à l'an 1667, qu'il fut transféré au côté septentrional du Grand autel. Par la suite, comme cet autel fut changé de place, le corps du Bienheureux Thomas se trouva dans un passage; c'est pourquoi M. de Harlay, Archevêque, permit de l'exhumer et de le placer proche l'autel, et attendu que l'Evêque de Léon avoit souhaité en mourant être inhumé près de ce bienheureux Thomas, il permit pareillement de transporter son corps proche le sien, de maniere cependant qu'ils fussent séparés, et qu'il y eût un monument qui les distinguât.

Reg. Archiep. 18 Mart. 1681.

Enfin, Hugues de Saint Victor peut être mis au nombre des illustres qui sont honorés de quelque culte, et cela par la même raison que le précédent, en ce que ce fut par la permission de Benoît XII que son corps fut transporté du cloître au côté méridional du grand autel, où dans certains jours on l'encense *in testimonium ipsius sanctitatis.*

Gall. Chr. T. VII, col. 682.

L'Abbaye de Saint Victor devint très-celebre en tout genre peu de tems après sa fondation. Il suffit d'en lire les constitutions imprimées, et le sommaire de son gouvernement rapporté par Jacques de Vitry, qui ne vivoit que cent ans après, pour juger de l'austérité de la regle que l'on y pratiquoit; cette sévérité du gouvernement n'empêcha pas que les études n'y fussent florissantes, et que cette maison ne fût l'un des lieux qui donna occasion à l'établissement de l'Université de Paris sur la montagne voisine. Je nommerai ci-après les Ecrivains qu'elle a produit dès son commencement. Un grand nombre d'Evêques choisirent cette

maison pour s'y retirer, et y finir leurs jours. J'en ai nommé ci-dessus quelques-uns en parlant de leurs sépultures. Cette Abbaye fournit des sujets pour l'établissement d'une grande quantité d'autres. Au bout de cent ans, on en comptoit déjà quarante, dont Sainte Geneviéve de Paris étoit une des plus considérables; et toutes ensemble formoient la Congrégation de S. Victor.

Gall. Chr. T. VII, col. 672, 673.

Les usages des Religieux de S. Victor furent proposés à ceux de l'Ordre de la Trinité dès la fin du XII siécle; à ceux du Val des Ecoliers au Diocése de Langres, devenu depuis Chef d'une Congrégation particuliere, et même long-temps après on ne rétablissoit le bon ordre dans aucune Maison de Chanoines de Saint Augustin, qu'en y envoyant quelques membres de l'Abbaye de Saint Victor, par exemple à l'Hôtel-Dieu de Paris. Ce furent les Chanoines de Saint Victor et ceux de Saint Lazare qui donnerent l'hospitalité à ceux de Saint Euverte d'Orleans en 1562, durant les grands troubles des Calvinistes. L'Abbaye de Saint Victor produisit aussi des Chanoinesses qui en dépendoient. Elles en suivoient la regle avec d'autant plus de raison, que c'étoit pour des Filles que Saint Augustin avoit dressé la regle que Hugues de S. Victor accommoda à l'usage des hommes.

Reg. Parl. 14 Aug.

Ce qui est encore digne d'attention, est que les Evêques de Paris avoient au XIII siécle un appartement à Saint Victor, où ils se retiroient et demeuroient plusieurs jours. On en a la preuve dans des hommages qu'ils y ont reçu, ou autres actes qui sont datés *apud Sanctum Victorem in aula Episcopi*, ou *in domo Episcopi ad S. Victorem.*

Chartul. Ep. Par. Bibl. Reg. ad an. 1249 et 1275, 1276, 1279, fol. 108, 125 140, et 144.

Les plus célebres entre les Ecrivains de l'Abbaye de Saint Victor, dès le premier siécle de sa fondation, sont Hugues, Richard et Adam, simples Religieux, décédés en 1140, 1173 et 1192. Leurs ouvrages sont assez connus par les Théologiens. Adam avoit voyagé jusques dans la Grece, et y avoit composé quelques-unes de ses Poësies sacrées. Il existe des Lettres d'Odon, Prieur, qui fut tiré de cette maison pour être Abbé de la Colonie transportée à Sainte Geneviéve; quelques sermons d'Achard, second Abbé de Saint Victor, fait Evêque d'Avranches en 1162; d'Ervise ou Ernise, quatrième Abbé; de Guarin, cinquième Abbé; d'Absalon, huitiéme Abbé; de Jean le Teutonique, neuviéme Abbé; de Guillaume de Saint Lo, vingt-deuxiéme Abbé.

Chastelain Martyrol. Univ. 7 Mai.

Catal. MSS. S. Vict. p. 3.

Gall. Chr. col. 671, 673, 676.

Cod. MS. Vict. 1244.

Les autres écrivains de la maison sont mentionnés dans le Catalogue des manuscrits, ou ailleurs: Jonas, Chanoine, dont les lettres sont citées au Gallia Christ. T. VII, col. 677; Pierre de Poitiers; Jean, connu par son mémorial d'Histoires; Gautier, premier Prieur, qui écrivit contre Abailard; on croit que c'est le même qui fut depuis troisiéme Abbé, durant fort peu de tems; Garnier, sou-

Gall. Chr. T. VII, col. 677.

Cod. 463, 818.

prieur, dont un ouvrage roule sur l'Histoire naturelle; Menendus, *Cod. 992.* Chanoine et Pénitencier de cette Eglise, en 1218, connu par sa *Cod. 1109.* lettre au Pénitencier du Pape Honorius III, sur l'absolution des écoliers qui se battent en voyage; la réponse de ce Pénitencier est parvenue jusqu'à nous; Robert de Flamesbure, autre Pénitencier de Saint Victor, dont on a des fragmens du Pénitenciel, à la fin de celui de Théodore de Cantorbery; Godefroy, dont on a *Microcosmus et Anatomia Corporis Christi;* je me suis fort étendu *Cod. 1198, 1199, 1208.* ailleurs sur cet Auteur. Je ne parle pas de Leonius, attendu que je croi avoir prouvé suffisamment dans un écrit particulier, qu'il Dissert. sur l'Hist. de Paris. T. II, p. 251. étoit Chanoine de N. D. de Paris, à moins qu'on ne dise qu'il se soit retiré à Saint Victor pour y mourir. En sa place je joindrai ici Simon *de Capra aurea,* assez bon versificateur du même siécle, Ibid., p. 267. et duquel je croirois que sont toutes les épitaphes de cette Abbaye, en distiques latins non rimés à l'hémistiche, à en juger par celles Ibid., p. 262. que j'ai publiées, et qui lui sont attribuées dans les manuscrits du XIII siécle. L'abbé Pierre le Duc, décédé en 1400, a aussi laissé *Cod. 159 et 705.* des Traités de Théologie et des Sermons conservés dans la Bibliothéque de la Maison. Pendant le cours de l'avant-dernier siécle, Jean de Montholon, Chanoine de Saint Victor, Docteur en Droit, fit imprimer un *Breviarium Juris.* L'édition est d'Henri Etienne en 1520. Nicolas Grenier, Prieur, publia divers ouvrages, depuis l'an 1539 jusqu'en 1563, presque tous contre les Calvinistes. Dans le dernier siécle, Nicolas Coulomp, Prieur, fut auteur de plusieurs écrits de piété; il décéda en 1626. Jacques de Toulouse, Prieur perpétuel, a laissé en plusieurs volumes manuscrits l'Histoire de cette Abbaye, que M. Gourdan, Chanoine de la Maison, a essayé d'augmenter, la mettant en notre langue. Ce dernier est très-connu parmi les Liturgistes, pour le grand nombre de Proses dont il est auteur : mais ce qu'il a voulu ajouter à M. de Toulouse ne m'a pas paru toujours bien autorisé. Je finis par M. Jean-Baptiste Santeuil, le plus fameux des Poëtes latins qu'ait eu la France Voyez son Epitaphe au Cloître. sur la fin du même siécle.

La Bibliothéque de cette Abbaye avoit commencé, comme les autres du XII siécle, par quelques ouvrages des Peres, auxquels on avoit joint les écrits des premiers Auteurs de la Maison et quelques Scholastiques. Jean de la Masse, qui en étoit Abbé, *Gallia Christ. T. VII, col. 685.* l'augmenta d'un grand nombre d'autres livres, vers l'an 1448. On touchoit alors de fort près au tems auquel l'art de l'Impression fut inventé. Cette Bibliothéque fut pourvue, par les soins de l'Abbé Jean Nicolaï, d'un gros volume des Epitres de S. Jerome, imprimé l'an 1470, que lui donnerent Pierre Scofer et Conrad Heutif, Imprimeurs, moyennant douze écus d'or, et en considération du *Necrol. S. Vict. III Cal. Nov.* bon marché, on convint de célébrer leur Anniversaire en cette

Voyez son Epitaphe à S. Victor.

Eglise, et celui de Jean Fust, aussi Imprimeur. Dans le dernier siécle, Henri du Bouchet, Conseiller au Parlement, a donné ses livres à cette Maison ; ce qu'a fait pareillement depuis M. Cousin, Président de la Cour des Monnoies, décédé en 1707. La Bibliotheque est publique trois jours de la semaine.

Cette maison est l'une de celles qui a toujours été dans une relation plus particuliere avec la Cathédrale de Paris ; elle en observoit beaucoup de coûtumes, et elle en pratique encore les rits et usages, surtout celui de chanter à minuit l'Office Nocturne (même les trois jours de devant Pâques, ce qui ne se pratique plus à Notre-Dame). Le Chapitre y fait plusieurs stations durant l'année, entr'autres le jour de Saint Victor, où durant qu'il célebre la Grand Messe, les Chanoines Reguliers occupent le côté gauche du chœur. La Maison envoye aussi un de ses Chanoines pour célébrer, à son tour, au grand autel de la Métropolitaine, la Messe du chœur, durant une semaine par chaque année ; elle a un Haut-Vicaire qui y réside pour elle, et qui dès le XII siécle faisoit l'Office de Prêtre-Cardinal, pour l'Abbé. Les Abbés Reguliers étant élus par les Religieux, devoient être bénis à Notre-Dame par l'Evêque de Paris. Ce fut par grace que le Chapitre de Paris accorda que l'Abbé élu au mois de Décembre 1302, fût béni en l'Abbaye de Geneston, en Bretagne, où apparemment il se trouvoit alors. Du tems de cet Abbé, appellé Guillaume de Rebais, la Communauté étoit composée de quarante-six Chanoines profès. Ce ne fut que sous le regne de Louis XI, que l'Evêque de Paris consentit que l'Abbé usât de l'anneau et de la mitre, et donnât la bénédiction à la fin des Offices, sur la permission qu'il en avoit eu du Pape. D'où il paroît que l'usage de la mitre, par l'Abbé de Saint Victor, Bernard de Lindri, aux obseques du Roi Jean à Saint Denis, n'avoit pas été approuvé. On trouve à l'Archevêché les actes des différentes visites que les Evêques et Archevêques de Paris y ont faites pour maintenir la régularité. Les Prieurs de cette maison sont triennaux depuis l'an 1641. Les Chanoines de cette Abbaye sont aussi restés dans l'usage de ne faire aucunes Processions hors leur enclos, ce qui est une suite de l'esprit de retraite et de solitude qu'observoient les anciens. Les mêmes anciens, craignant que les Cures, dans les Villes, ne les dissipassent, ne se soucierent point d'en avoir une à Paris, quoiqu'elle parût être à leur bienséance, étant bâtie sur leur fond. C'est celle de S. Nicolas du Chardonnet, de laquelle je vais parler.

Chart. S. Vict. T. VI. Ampliss. Collect. Martin.

Sauval. T. III, p. 75.

Gallia Christ., T. VII, col. 681.

Reg. Ep. 14 Apr. 1474 et Reg. 1533, fol. 69.

Gall. Chr. T. VII, col. 683.

C'étoit entre leur Eglise et celle-là, qu'étoit située une grande piéce de terre labourable, appellée la Terre Aalez, donnée par Louis le Gros, leur fondateur, laquelle se trouva, par la suite, toucher aux murs de Paris, lorsqu'il y en eut de construits de ce

côté-là. Les Chanoines de cette maison se plaignirent au Roi, en 1411, de ce que pour augmenter les fortifications de la ville de ce même côté, on avoit fait sur cette Terre un double fossé rempli d'eau. Charles VI, pour les dédommager, leur accorda la jouissance de la pêche de ces deux fossés. Seroit-ce du nom de la Reine Adelaïde, femme de ce fondateur, que cette Terre auroit été ainsi appellée? Il y a grande apparence, attendu qu'Aalez et Adelaïde sont le même nom différemment écrit.

Reg. des Chart 166, piéce XI.

EGLISE DE S. NICOLAS DU CHARDONNET

SUR L'ANCIEN TERRITOIRE DE CELLE DE S. VICTOR

Il me paroît que plusieurs d'entre les Historiens modernes de Paris se sont trompés, lorsqu'ils ont cru qu'une charte de Pierre, Abbé de Saint Victor, de l'an 1230, au sujet de la construction d'une Chapelle, et du logis pour un Prêtre séculier au Chardonnet, que Guillaume, Evêque de Paris, avoit alors dessein de bâtir, regarde l'Eglise de Saint Nicolas et que le terrain de cinq quartiers de terre que cet Abbé donna pour cela dans sa censive, est celui-là même où elle fut bâtie. Lorsqu'un titre laisse des doutes, c'est prudemment fait de consulter ce qui est écrit au dos, quand l'écriture est du même tems. Or, voici ce qui se lit au revers des Lettres de l'Abbé : *Litteræ concessionis cujusdam peciæ terræ super fundatione Capellæ S. Bernardi in Cardonetto.* Il est donc assez décidé qu'il ne s'agit pas ici d'une Chapelle du titre de Saint Nicolas, mais de celui de Saint Bernard, qui a donné occasion de bâtir le College. L'Evêque Guillaume a pu avoir la dévotion de faire porter à une nouvelle Eglise le nom de ce Saint Abbé, de même qu'Eudes de Sulli, l'un de ses prédécesseurs, avoit eu trente ans auparavant celle d'établir sa fête dans sa Cathédrale. L'Eglise de Saint Nicolas n'étoit pas encore bâtie en 1243, puisque dans un traité passé alors il fut dit que le Prêtre de cette Eglise devoit en alligner les fondemens le long du bord de la Riviere de Bievre, qui couloit alors par ce quartier des environs la place Maubert, où il y avoit aussi un petit pont pour la passer. Mais il est sûr que, quatre ans après, la Paroisse étoit érigée avec les conditions que tous les auteurs rapportent, et l'Abbaye de Saint Victor parut dans cet établissement d'une maniere fort desinteressée sans y prendre beaucoup de part, quoiqu'elle fut bâtie dans sa censive. J'ai vu le testament d'une

Tab. Ep. Par. et Chartul. min. fol. 103.

Chartul. min. Ep. Par. fol. 104.

Tab. S. Magl. bourgeoise de Paris de l'an 1247, dans lequel elle laissa à la Fabrique de Saint Nicolas *in Cardineto* douze deniers. La dévotion des bateliers qui demeuroient entre les deux rivieres de Seine et de Bievre, put déterminer au choix de Saint Nicolas. Il y a apparence que le revenu de cette nouvelle Cure étoit considérable, puisqu'en 1260, Renaud de Corbeil, Evêque de Paris, voulant à l'exemple du Chapitre de sa Cathédrale attacher une rétribution suffisante aux Clercs de Matines de cette Eglise, leur assigna vingt-cinq livres de rente sur les produits de cette Cure, somme alors approchante de 500 livres d'aujourd'hui, qu'il voulut leur être payée, à commencer par le successeur de Bernard, alors Curé. Du Breul et Sauval, mal informés, ont cru que la Bulle du Pape qui confirme cette attribution de revenu, étoit d'Alexandre III, et de l'an 1166, mais elle n'est que d'Alexandre IV et de l'an 1260. Ce que l'on sçait encore d'ancien relativement au Curé de cette Paroisse, est que celui qui l'étoit en 1356, ayant voulu étendre sa jurisdiction sur les domestiques de l'Abbaye de Saint Victor au-delà des articles arrêtés dans le tems de l'érection, l'Abbé Pierre de Bruyeres l'arrêta par une Sentence de l'Officialité.

Gall. Chr. T. VII, Instr. p. 111.

Gall. Chr. T. VII, col, 683.

Cette Eglise bâtie vers 1245, étoit étendue en longueur vers l'orient d'hiver, et non vers le nord-est comme elle est aujourd'hui. Il reste encore trois arcades de celles qui avoient été bâties pour les vitrages de cette ancienne Eglise; et les supports de ces vitrages sont aperçus par ceux qui entrent dans celle d'aujourd'hui du côté de la rue S. Victor. Elle n'avoit été dédiée qu'en 1425, par Jean de Nant, Evêque de Paris, à la requête d'Augustin Isembare, que Du Breul a cru être un Curé, parce qu'il n'étoit pas instruit des differens exemples de Dédicace faites aux frais des riches Paroissiens, qui ne les demandoient souvent que longtemps après la consommation des édifices, ce qu'on pourra remarquer plus d'une fois dans les tomes suivans de cet ouvrage. Le bâtiment en fut augmenté en 1545, et l'on y érigea en même tems les Chapelles de N. D., de S. Jean, de S. Jacques et de S. Honoré, ainsi qu'il se voit, par la permission accordée le 19 Avril, à l'Evêque de Megare, de bénir le tout ensemble. Les modernes ont fait observer que ce fut en 1636 que l'on commença l'édifice tel qu'il est aujourd'hui, et qu'il n'a été continué que dans le siécle présent. On voit qu'il y manque encore le grand portail, dont on attend la construction pour faire la Dédicace de cette Eglise. Le clocher en forme de Tour est de l'an 1625. Il a été bâti par Charles Contesse, suivant l'inscription qui s'y lit au bas, du côté de la rue.

Reg. Ep.

En 1651, André Du Saussay, Vicaire Général de l'Archevêque

de Paris, permit à Hippolyte Feret, Curé, d'exposer en cette Eglise une petite phiole de l'eau ou manne qui coule des os de Saint Nicolas, apportée par Claude de la Croix, Prêtre du Séminaire, avec des certificats. Sept ans après il fut permis d'y exposer une autre relique plus remarquable, sçavoir : un ossement du saint Evêque, patron de l'Eglise, long de deux pouces et large d'un, avec une attestation de Louise de Foix de Candale, Abbesse de Ste Glossine de Metz, qui témoigne que cet ossement vient d'un autre qui est grand comme la main, et qui paroît être de l'humerus, « conservé dans une très-ancienne châsse de l'Abbaye, « avec un billet si ancien qu'il est difficile de le lire. »

Reg. Ep.

Perm. du X Dec. 1658, *Reg. Ep.*

Les sépultures les plus dignes d'attention dans cette Eglise, sont celles de Jean de Selve, premier Président du Parlement de Paris, décédé en 1529; de Messieurs d'Argenson, Bignon et Chauvelin. Le célebre Abbé Bignon y est inhumé auprès de ses ancêtres. Entre les hommes d'une piété distinguée, Adrien Bourdoise, instituteur du Séminaire de Saint Nicolas, mort en 1655. Parmi les fameux Artistes, Pierre le Brun, premier Peintre du Roi, qui mourut en 1690.

Cette Cure ne se trouve point marquée dans le premier Pouillé de Paris écrit vers l'an 1220, parce qu'elle n'étoit pas encore érigée, mais elle est dans tous les suivans, où on lit que l'Evêque de Paris y nomme de plein droit. J'ai déjà fait observer ci-devant que les Chanoines de Saint Victor ne se soucioient point d'avoir des Cures dans les villes.

L'étendue de cette Paroisse est d'une figure oblongue, qui comprend d'abord toute la rue des Bernardins, et retourne, en laissant la riviere de Seine à gauche, jusqu'au pont sur la Bievre au-delà de la porte S. Bernard, après avoir remonté la rue de Seine dont elle a les deux côtés, et les maisons qui sont au coin d'en haut à main gauche, sans rien avoir du Jardin Royal, elle reprend à la premiere maison qui fait le coin de la rue Copeau vis-à-vis la fontaine de Saint Victor, continue les deux côtés de la rue en rentrant dans Paris; puis elle remonte à la rue des Fossez Saint Victor jusques et inclus le quarré entier de la rue de Boulangers, et jusqu'à la rue Clopin exclusivement. Ensuite elle renferme les deux côtés de la rue d'Arras, et la moitié de celle de Versailles qui lui est adossée. Après cette rue de Versailles, dont elle a le côté droit en descendant, elle laisse à la Paroisse de Saint Etienne ce qui est à gauche dans la rue Saint Victor, et continue à droite jusqu'à l'Eglise Paroissiale.

La Porte Saint Bernard, le Château de la Tournelle et la moitié du Pont du même nom, sont aussi sur la même Paroisse.

L'Abbaye de Saint Victor, comprise dans l'étendue ci-dessus

marquée, ne se reconnoît point dépendre de cette Paroisse, puisque c'est elle qui lui a fourni le terrain, et qu'il y a une Paroisse particuliere pour l'interieur de la maison.

COLLEGE DES BERNARDINS. Le voisinage des Eglises Saint Victor et Sainte Geneviéve qui, après la Cathédrale, ont occasionné en ces quartiers l'établissement de l'Université, est cause que sur le territoire de Saint Nicolas il y a eu des Colleges fondés d'assez bonne heure. La situation de celui de l'Abbaye de Clervaux a été déterminée par la Chapelle que Guillaume d'Auvergne, Evêque de Paris, mu de dévotion envers S. Bernard, avoit fait construire en son honneur un peu après l'an 1230, comme je l'ai dit plus haut. Ce College a depuis été destiné pour tout l'Ordre de Cîteaux. On tient y avoir reçu, en 1261, le crane de S. Jean-Chrysostome, que le Pape Alexandre IV avoit envoyé à Clervaux. Il y avoit, en 1497, une Chapelle de S. Yves, qui étoit un titre.

Du Saussay Suppl. au Mart. Gall.

COLLEGE DES BONS ENFANS. Quoiqu'en dise M. Piganiol, nous avons quelque chose à son sujet de plus ancien que l'an 1257. Il existoit en ce lieu des Boursiers de ce nom au moins dès l'an 1247. La Dame charitable dite Geneviéve, déja citée ci-dessus, marque dans son testament de cette année-là *Bonis pueris X solidos,* et pour preuve qu'elle n'entend point par-là les Bons-Enfans de S. Honoré, c'est qu'un peu après elle met: *Scolaribus S. Honorati V sol.* Un endroit du Nécrologe de N. D. de Paris parle de ce College ou Maison, comme située proche la porte Saint Victor, entre les années 1264 et 1268. Je n'ai pas trouvé pourquoi la Chapelle est sous le titre de S. Firmin, Evêque d'Amiens. Il y avoit en 1578 une Chapelle du titre de N. D. qui fut permutée contre la Cure de Chaillot. On sçait que ce College a été uni à la Congrégation de la Mission en 1626, et qu'on y a établi un Séminaire.

Ad diem 22 Sept.

Reg. Ep. 5 Nov.

COLLEGE DU CARDINAL LE MOINE, fondé en 1303. Il s'est distingué pendant plusieurs siécles par ses usages singuliers. Sa Chapelle est réputée Paroisse pour le College, sous le titre de S. Jean l'Evangéliste. Personne n'a observé jusqu'ici que cette Cure a été autrefois en patronage laïque; qu'un Gentilhomme nommé Richard de Saint Merry, Seigneur de Garcheville et de la Grange Menassier en Brie, y présenta en 1485. Mais en 1556, cette présentation fut disputée à Eustache de Rueil, son successeur. Aux sçavans illustres qui ont étudié en ce College vers le regne de François I, il faut ajouter Amyot, Evêque d'Auxerre, qui y apprit le Grec, sous Jean Evagre.

Reg. Ep.

Gest. Ep. Autiss. Labb. T. I, Bibl. MSS. p. 521.

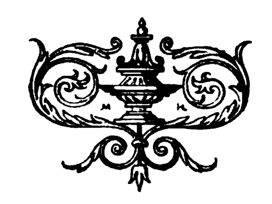
LE COLLEGE D'ARRAS, fondé en 1332, est situé dans la rue d'Arras. Il a été nouvellement rebâti.

LE SEMINAIRE DE SAINT NICOLAS, établi en 1632.

LA COMMUNAUTÉ DES FILLES DE Ste GENEVIEVE, ou MIRAMIONES, au Quai de la Tournelle, établies en 1636 et 1665.

LA COMMUNAUTÉ DES NOUVEAUX CONVERTIS, rue de Seine. Son établissement est de l'an 1656.

Il y a eu aussi dans la rue des Fossez Saint Bernard, derriere la Halle au vin, une Maladerie des Chartreux avec une Chapelle, que l'Abbé Chastelain découvrit en 1670 et dont il apprit que le titre étoit S. Ambroise, quoique le peuple l'appellât *Notre-Dame la Bien-nonciée.* Journal de sa vie.



AVIS DE L'AUTEUR

SUR LES PIECES SUIVANTES

Je me suis étendu jusqu'ici, dans cette Histoire de la Ville de Paris, principalement sur les Eglises et sur leurs dépendances, me bornant à montrer comment quatorze ou quinze anciennes et principales Eglises en ont vu former plusieurs autres sur leur territoire ou dépendance à mesure que les siécles se sont succedés. Je n'y ai point beaucoup inseré de faits concernant l'Histoire Civile, si ce n'est à l'occasion de quelques Places et de quelques rues.

Une Piéce singuliere et qui paroît unique dans son espece sur les rues de Paris m'étant tombée entre les mains, j'ai cru la devoir ajouter à ce volume, parce qu'elle sert à prouver jusqu'où Paris s'étendoit depuis que le Roi Philippe-Auguste l'eut fait entourer de murs. Elle apprend quelles sont les plus anciennes rues, les noms qu'on leur donnoit quatre-vingt ans après cette clôture : elle aidera à lire ces noms plus facilement dans les actes écrits depuis quatre ou cinq cens ans ; à connoître la situation de ces mêmes rues, et la contiguité du voisinage des unes avec les autres : ensorte que le lecteur pourra juger combien de ces noms ont été alterez depuis dans la bouche du peuple, et sçaura quels sont ceux qui ont été changez entierement.

On mettoit en vers, au XIII et XIV siécles, certains sujets qu'on regarderoit aujourd'hui comme très-peu susceptibles de poësie. Aussi ne se génoit-on gueres sur la rime, et pour faire des liaisons, ou pour remplir la quantité et la mesure,

on fabriquoit des termes et on inseroit des sermens par tels ou tels saints réels ou imaginez. Je les fais remarquer et je donne aussi l'explication des mots de l'ancien langage vulgaire difficiles à entendre.

On trouvera au bout de cette poësie un Catalogue des rues de la même Ville de Paris, telles qu'on les nommoit cent cinquante ans après. Il en contient plusieurs qui ne sont pas dans le premier ouvrage, parce que l'auteur ne s'est pas borné comme le précédent aux rues comprises dans l'enceinte bâtie sous Philippe-Auguste : mais aussi on s'apperçoit qu'il en a omis du dedans de cette enceinte ; ce qui fait que l'on trouve moins de rues dans son catalogue, que dans l'ouvrage du Poëte.

LES RUES DE PARIS

MISES EN VERS ANCIENS

EXTRAIT d'un volume in folio écrit à la main, en caracteres du XIV siécle, contenant les Poësies de divers auteurs du même temps, entre autres de Guillot de Paris, qui a vecu sur la fin du XIII siécle.

Ce manuscrit que j'ai découvert à Dijon, en 1751, est à présent dans la Bibliotheque de M. l'Abbé de Fleury, Chanoine de N. D. de Paris.

Il faut observer que cette piece de vers sur les rues de Paris ne nomme que celles qui sont renfermées dans la Clôture faite par Philippe-Auguste, en 1211. Encore ne les marque-t-elle pas toutes. On met ici en caracteres italiques les noms qui ne sont plus d'usage, soit que les rues soyent devenues couvertes de maisons et n'existent plus, ou que le nom ait été changé par la fantaisie du peuple, et je renvoye au au bas de la page le nom qu'elles ont aujourd'hui. Je laisse en caracteres romains ce qui reste de ceux qui ne sont que defigurez, et je souhaite que ce petit ouvrage puisse engager les personnes préposées à la renovation des écriteaux des noms des rues, à les faire mieux orthographier. Le Traité de Sauval sur les rues de Paris, à la tête de son premier Tome, m'a beaucoup servi : mais je cite aussi plusieurs monumens qu'il n'a pas vu. Une des preuves que l'auteur de ces vers a vecu environ les années 1290 et 1300, est la mention qu'il fait en nommant les rues du quartier de la Ville numero 71, de Dom Sequence qui étoit Chefcier de Saint Merry, en 1283, comme d'un homme vivant, ou récemment mort.

Le lecteur observera que *au* est écrit par *o ; aux* par *as, qu'on* par *con ; un* par la lettre *i* seule ; le nom de Dieu par *Diex*.

CI COMMENCE

LE DIT DES RUES DE PARIS

Maint dit a fait de Rois, de Conte
Guillot de Paris en son conte;
Les rues de Paris briément
A mis en rime, oyez comment.

L'auteur commence par le quartier qu'on appelloit d'Outre-Petit-pont et aujourd'hui, L'UNIVERSITÉ.

La rue de la Huchette[1] à Paris
Premiere, dont pas n'a mespris.
Assez tost trouva Sacalie[2]
Et la petite Bouclerie[3]
Et la grand Bouclerie[4] après
Et Herondale[5] tout en pres.
En la rue Pavée[6] alé
Où a maint visage halé:
La rue a l'Abbé Saint-Denis[7]
Siet asez près de Saint Denis,
De la grant rue Saint Germain[8]
Des prez, si fait *rue Cauvain*[9],
Et puis la rue Saint Andri[10]
Dehors mon chemin s'estendi
Jusques en la rue Poupée[11],
A donc ai ma voie adrécée.
En la *rue de la Barre*[12] vins
Et en la rue a Poitevins[13],

1. Sauval, T. I, p. 142, paroit avoir cru que ce nom n'est pas si ancien.
2. On a changé ce nom en celui de Zacharie: on disoit encore Sacalie ou sac-à-lit au XV siécle.
3 et 4. Sauval écrit qu'on a dit la rue de la vieille Bouqueterie, T. I, p. 118, et que la rue de la petite Bouclerie étoit dans le quartier de la Ville comme on l'y verra cy-après.
5. La rue de l'Hirondelle, ainsi dite d'une enseigne. V. Sauval, T. I, p. 141. Selon lui en 1221 on disoit de l'Arrondale. Dans le Cartulaire de Sorbonne, à l'an 1264, elle est appellée *Vicus* de Hyrondalle.
6. Il y logeoit apparemment des Vignerons et des Voituriers: on disoit aussi la rue Pavée d'Andouilles.
7. C'est aujourd'hui la rue des Augustins. Le nom de S. Denis y est encore conservé dans l'écriteau d'un Hôtel. Voyez ci-dessus, page 289.
8. Il faut que ce soit le bout supérieur de la rue S. André, ou le bout occidental de la rue des Cordeliers.
9. Je ne vois gueres que la rue de l'Eperon dont la situation convienne à cette rue, parce qu'elle se trouvoit entre la rue S. Germain et la rue S. André.
10. Cette rue n'avoit alors que la moitié de l'étendue qn'elle a aujourd'hui.
11, 12, 13. La rue de la Barre étoit l'une des deux qui forment aujourd'hui la rue des Poitevins tournée en maniere d'équerre.

En la rue de la Serpent[1],
De ce de rien ne me repent;
En la *rue de la Platriere*[2] [*vertures*)
La maint une Dame loudiere (*demeure une faiseuse de cou-*
Qui maint chapel a fait de feuille.
Par la rue de Hautefueille[3]
Ving en la rue de *Champ-petit*[4],
Et au dessus est un petit (*un peu au-dessus*)
La rue du Puon[5] vraiement :
Je descendi tout bellement
Droit à la rue des Cordeles[6] :
Dame i a (*il y demeure des Dames*); le descort d'elles
Ne voudroie avoir nullement.
Je m'en allai tout simplement
D'iluecques (*de-là*) *au Palais des Termes*[7]
Où il a celiers et citernes
En cette rue a mainte court.
La *rue aux hoirs de Harecourt*[8].
La rue Pierre Sarrazin[9]
Ou l'en essaie maint roncin [*le prenne*).
Chascun an, comment on le hape (*de quelque façon qu'on*
Contre val (*en descendant*) rue de la Harpe[10]
Ving en la rue Saint Sevring[11],
Et tant fis qu'au carefour ving :
La Grant rue[12] trouvai briément;
De la entrai premierement
Trouvai la *rue as Ecrivains*[13];
De cheminer ne fu pas vains (*je ne marchai point en vain*).

1. On dit maintenant la rue Serpente, et dans un acte du Cartulaire de Sorbonne de l'an 1263, il est parlé d'une maison située *in vico tortuoso ab oppositis Palatii Termarum*.

2. C'est la rue du Battoir aussi appellée de la vieille Plastriere. Sauval, T. I. p. 172.

3 et 4. Il y a bien des changemens faits au haut de cette rue vers l'an 1260 par l'établissement du College des Premontrez: deux rues au moins supprimées. Voyez Piganiol, T. VI, p. 97, 99. Comme elles alloient du côté de la rue du Paon et du Jardinet, Sauval, p. 172, croit que la rue de Champ petit, ainsi appellée au lieu de petit Champ pour la rime, étoit la rue Mignon; ce peut avoir été également la rue du Jardinet.

5. On a dit quelquefois anciennement *Puon* pour Paon.

6. C'est-à-dire des Cordeliers.

7. C'est le Palais où les Romains avoient des bains avant l'arrivée des Francs. L'entrée est aujourd'hui par la rue de la Harpe à l'enseigne de la Croix de fer. Quelques Sorbonistes du XIII siécle l'appellerent *Palatium de Terminis* sans penser aux Thermes Romaines.

8. C'est la partie supérieure de la rue de la Harpe, ainsi dite du College fondé par Raoul de Harcourt, dont les héritiers lui donnerent le nom.

9. Cette rue portant le nom d'un citoyen Romain mort depuis environ 50 ans, étoit habitée par des loueurs de chevaux. (*Cod. MS. S. Vict., n. 990.*)

10. On l'appelle quelquefois de la Herpe, ou *vicus Reginaldi* le Harpeur, *Reginaldi Citharistæ* en 1270, 1271. *Chart. Sorbon.*

11. C'étoit alors l'usage de mettre la lettre g à la fin de beaucoup de mots.

12. C'est la rue S. Jacques, laquelle ne portoit pas encore ce nom.

13. Dite aujourd'hui de la Parcheminerie. Sauval, p. 155. *Chartul. Sorb.*

En *la petite ruelette*
S. Sevrin[1]; mainte meschinette (*plusieurs jeunes filles*).

Les vers que j'omets en cet endroit et autres où l'on trouvera du blanc, ne contiennent que des descriptions de lieux qui étoient tolerez alors.

. . .
En la rue *Erem*bourc de Brie[2]
Alai, et en la rue o Fain[3];
De cheminer ne fu pas vain.
Une femme vi battre lin.
Par la rue Saint Mathelin[4].
En l'encloistre m'en retourné
Saint Benoit le bestourné[5] (*le maltourné, le renversé*);
En *la rue as hoirs de Sabonnes*[6]
A deux portes belles et bonnes.
La rue *à l'Abbé* de Cligny[7]
Et la *rue au Seigneur d'Igny*[8]
Sont près de la *rue o Corbel*[9];
Desus siet la *rue o Ponel*[10]
Y la rue à Cordiers[11] après
Qui des Jacopins[12] siet bien près :
Encontre (*vis-à-vis*) est rue Saint Estienne[13];
Que Diex en sa grace nous tiegne
Que de s'amour ayons mantel (*son amour soyons protegés*).
Lors descendis en Fresmantel[14]

1. C'est aujourd'hui la rue des Prêtres.
2. On l'écrit à présent (mais très-mal) Boutebrie. Voyez ce que j'en dis à la page 118 de ce volume.
3. La rue du Foin.
4. C'est-à-dire rue S. Maturin à cause de la Chapelle ou Eglise de son nom, qui a été communiqué aux Religieux qui y ont un Couvent.
5. Voyez ce que je dis de ce nom assez au long cy-dessus page 136.
6. C'est-à-dire la rue aux héritiers de Robert de Sorbone. Sauval, T. I, p, 158 et 162, parle de ces deux portes que S. Louis avoit permis de placer, ce quartier ayant été long-temps un coupe-gorge.
7. C'est la rue de derriere le College de Cluny, dite de Cluny, et qui peut-être faisoit alors l'équerre.
8 et 9. Etoient des rues qui ont été détruites par l'aggrandissement de quelques Colleges de ces quartiers-là, ou même des Jacobins. L'une des deux, au reste, pourroit être l'ancien nom du passage de Saint Benoit. Elle se rendoit dans la rue S. Jacques avant qu'on eût élargi l'Eglise de Saint Benoît. Le Seigneur d'Igny proche Palaiseau avoit apparemment sa maison dans l'une de ces rues. La rue au Corbel ou Corbeau tiroit son nom d'une enseigne, à ce qu'il paroît.
10. Du vivant de Robert de Sorbon, la rue qu'on appelle des Poirées se nommoit *Vicus Poretarum. Ex Chartul. Sorb.*, f. 51. Il peut se faire que le copiste du Poëte ait écrit Ponel au lieu de Porrel. S'il faut lire Ponel, cette rue est de celles que les Colleges ont fait disparoître.
11. Elle subsiste.
12. Preuve qu'on a changé quelquefois le *b* en *p*.
13. Il ne la distingue pas par le surnom des Grez, parce que Saint Etienne du Mont n'existoit pas encore.
14. Un titre de Sorbone de 1250 l'appelle *Vicus Frigidi mantelli in censiva S. Genov.* Voyez ce que j'en ai dit cy-dessus p. 131.

En la *rue de l'Oseroie*[1];
Ne sai comment je desvouroie (*je desavoüerai*)
Ce conques nul jour (*que onques, jamais*) ne voué
Ne a Pasque ne à Noué (*Noël*).
En la *rue de l'Ospital*[2]
Ving; une femme i d'espital
Une autre femme folement
De sa parole moult vilment (*il y vit une querelle de femmes*).
La rue de la Chaveterie[3]
Trouvai; n'alai pas chiés Marie
En la *rue saint Syphorien*[4] [*seurs de bonne avanture*)
Ou maingnent li logiptien (*demeurent les Egyptiens ou di-*
En pres est la *rue du Moine*[5]
Et la *rue au Duc de Bourgongne*[6]
Et la rue des Amandiers[7], près
Siet en une autre rue exprès
Qui a non rue de Savoie[8].
Guillot de Paris tint sa voie
Droit en la rue Saint Ylaire[9]
Ou une Dame debonnaire
Maint (*demeure, qu'on*), con apele Gietedas:
Encontre est la rue Judas[10],
Puis la rue du *Petit*-Four[11],
Qu'on appelle le Petit-Four:
Saint Ylaire[12], et puis *clos Burniau*[13]

1. Ce nom peut convenir à la rue du cimetiere de Saint Benoit.
2. Nommée à présent rue S. Jean de Latran, ce lieu ayant été un vrai Hôpital. Voyez cy-dessus p. 147.
3. Je pense que le copiste a voulu mettre rue de la Chareterie, c'est-à-dire rue où il y avoit plusieurs charrettes et charetiers; ce qui a été changé en rue Charetiere.
4 et 5. La Chapelle de S. Symphorien des Vignes avec ses dépendances aboutissoit sur deux chemins qui ont pris le nom de rue des Cholets, et rue des Chiens. Ainsi l'une des deux étoit la rue S. Syphorien, et l'autre étoit la rue du Moine.
6. C'est aujourd'hui la rue de Reims, nom qui lui est venu du College. Les Ducs de Bourgogne de la seconde race y avoient eu un Hôtel. Sauval qui nous l'apprend, T. I, p. 160, a ignoré qu'à la fin du XIII siécle elle avoit encore le nom de ces Ducs.
7. Elle a aussi été dite des Almandiers.
8. Peut-être que le copiste a mal écrit le nom de cette rue. On ne trouve aucune marque que les Comtes ou Ducs de Savoye y ayent eu un Hôtel : Il est sûr par le Cartulaire de Ste Geneviéve, page 83, qu'en l'an 1185 on disoit *les sept voyes*. Il y est parlé de deux arpens de vignes situés *apud septem vias* et de quatre autres situés *apud S. Symphorianum.*
9 et 10. Ces deux rues subsistent, mais l'écriteau de la premiere est rue du Mont Saint Hilaire.
11. On dit aujourd'hui simplement la rue du Four.
12. Le versificateur renferme quelquefois les Eglises dans sa poësie pour faire son vers.
13. En latin on disoit *Clausum Brunelli*, et en langage vulgaire plus poli c'étoit *le Clos Bruneau*. Ce Clos comprenoit environ tout le quarré enfermé dans les rues de S. Jean de Beauvais, des Noyers, des Carmes et du Mont Saint Hilaire, par où l'on voit que les anciennes Ecoles du Droit et le College de Beauvais sont dessus. Son nom lui venoit de son territoire pierreux, ou perré comme celui des chemins perrez qu'on appelle *les chaussées Bruneaux*, et que depuis quelques siécles on s'est avisé d'écrire *Brunehauld*, quoique la Reine de ce nom n'y ait eu aucune part. J'ai fait observer cy-dessus page 129, que ce clos avoit été traversé par une rue dite la rue Jusseline. Sauval, T. I, p. 171. dit qu'en 1423 on

Ou l'on a rosti maint bruliau [1] (*fagot, broussaille, bourée*) :
Et puis la rue du Noyer.
. . .
. . .
Enprès est la rue à Plastr*iers* [2]
Et parmi (*au milieu de*) la rue as Englais [3]
Ving à grand feste et à grand glais (*bruit*).
La rue à Lavandieres [4] tost
Trouvai ; près d'iluec (*de la*) assez tost
La rue qui est belle et grant
Sainte Geneviéve la Grant [5],
Et la petite ruelete [6] [*de Sainte Geneviéve*)
Dequoi l'un des bouts chien sur l'etre (Atrium *l'aitre ou place*
Et l'autre bout si se rapporte
Droit à la *rue de la Porte*
De Saint Marcel [7] ; par *Saint Copin* [8]
Encontre est la rue Clopin [9],
Et puis la rue Traversainne [10]
Qui siet en haut bien loin de Sainne (*loin de la Seine*)
Enprès est la *rue des Murs* [11] :
De cheminer ne fut pas mus (*fatigué, las*),
Jusqu'à la rue Saint Victor [12]
Ne trouvai ne porc ne butor (*oiseau choisi pour la rime*),
Mes femme qui autre conseille (*qui conseille les autres*) :
Puis truis (*trouvai*) la rue de Verseille [13]
Et puis la rue du Bon puis [14] [*d'un charpentier*)
La maint la femme à i chapuis (manet, *demeure la femme*
Qui de maint home a fait ses glais (*ses plaintes*).
La *rue Alexandre l'Anglais* [15]

la connoissoit sous le nom de rue Josselin. Les vignes qu'il y a eu ont donné occasion à y bruler bien du serment et des échalas ; c'est à quoi le Poëte fait allusion. Le Cartulaire de Ste Geneviéve fait mention, fol. 59, à l'an 1202, *de vineis de Brunello.*

1. Elle s'appelle à présent la rue des Noyers.

2 et 3. On dit maintenant la rue du Plâtre et rue des Anglois.

4. La proximité de la riviere avoit fixé ces femmes dans cette rue.

5. La rue de la montagne Ste Geneviéve.

6 et 7. C'étoit une ruelle qui tomboit d'un bout sur la place devant Ste Geneviéve, et de l'autre bout dans la rue dite à présent la rue Bordet, que le Cartulaire de Ste Geneviéve à l'an 1259 appelle *Strata publica de Bordellis.*

8. Si c'est le nom d'un quartier, carrefour ou place que le Poëte a voulu indiquer, il faut avouer qu'aujourd'hui ce lieu est inconnu : mais peut-être est-ce seulement une espece de serment qu'il a placé là pour rimer avec Clopin. Auroit-il en vue S. Gobain, lieu de Picardie ?

9. Rue qui subsiste aussi bien que celle du nombre 12.

10. On dit aujourd'hui *Traversine.*

11. C'est la rue dite d'Arras à cause du College de ce nom. Les anciens murs passent entre cette rue et celle des Fossés de S. Victor.

13, 14. On prononce aujourd'hui *Versailles.* Bon Puit se dit toujours.

15. C'est maintenant la rue du Paon : voyez Sauval, T. I, p. 155. Le même écrivain assure, page 151, que cet Alexandre Langlois avoit aussi donné son nom à une petite rue du quartier de la Monnoye, Paroisse Saint Germain l'Auxerrois.

Et la *rue Paveegoire* [1]
La bui-ge (*je bus*) du bon vin de beire.
En la rue Saint Nicolas
Du Chardonnai [2] ne fut pas las:
En la rue de Bievre [3] vins
Ilueques i petit (*là un peu*) m'assis.
D'iluec (*de-là*) en la rue Perdue [4]:
Ma voie ne fut pas perdue:
Je m'en reving droit en la Place-
Maubert [5], et bien trouvai la trace
D'iluec en la rue à Trois-portes [6],
Dont l'une le chemin rapporte
Droit à la rue de Gallande [7]
Ou il n'a ne forest ne lande,
Et l'autre en la *rue d'Aras* [8]
Ou se nourrissent maint grant ras.
Enprès est *rue de l'Ecole* [9],
La demeure Dame Nicole;
En celle rue ce me semble
Vent-on et fain et fuerre (*on vend foin et paille*) ensemble.
Puis la rue Saint Julien [10]
Qui nous gart de mauvais lien.
M'en reving en la Bucherie [11],
Et puis en *la Poissonnerie* [12].
C'est verité que vous despont (*je vous expose*),
Les rues d'Outre-Petit-Pont
Avons nommées toutes par nom
Guillot qui de Paris et (*eut nom*) nom:
Quatre-vingt par conte en y a.

1. Comme le Poëte va son chemin tout de suite, ce doit être la rue du Meurier. Sauval, T. I, p. 151, la fait appeller rue Pavée, dans des temps postérieurs à notre Poëte, et même quelquefois Pavée-d'andouilles; le mot *goire* en est peut-être le synonyme d'andouilles; car il n'y a aucune apparence qu'il faille lire *Parégoire* qui est le nom d'un Martyr, mort le 30 Juin.

2, 3, 4. Trois rues qui conservent leur nom.

5. Un titre de l'an 1270 au Cartulaire de Sorbone, l'appelle *Platea Mauberti*. Voyez cy-dessus à la page 120.

6. Le Poëte laisse à entendre que cette rue avoit trois portes qui fermoient. Celle qui donnoit dans la rue Gallande, devoit être au bout de la petite rue Hiacynthe qui n'avoit pas encore de nom particulier.

7. On avoit dit primitivement rue Garlande; le peuple a adouci ce mot.

8. Elle est appellée maintenant la rue des Rats. Cet endroit du Poëte Guillot sert à reformer Sauval qui écrit, T. I, p. 160, que cette rue n'existe que depuis le regne de Charles VI.

9. C'est la rue de Foüare, où les écoles de l'Université ont d'abord été. Le foin et la paille étoient pour faire asseoir les Ecoliers.

10. Surnommé le Pauvre. Voyez cy-dessus page 97.

11. Il veut dire: *En la rue de la Bucherie*; et dans la suite de cette versification il supprimera de même le mot de *rue* où l'on vend diverses marchandises, quand il nuira à la confection de son vers.

12. Ce doit être la rue de Petit-Pont d'aujourd'hui, avec le cul-de-sac Gloriette.

Certes plus ne mains (*moins*) n'en y a.
En la Cité isnelement (*promptement*)
M'en ving après privéement.

LES RUES DE LA CITÉ

La *rue du Sablon*[1] par m'ame (*mon ame*)
Puis rue neuve Nostre Dame[2].
En près est la *rue à Coulons*[3]
D'iluec ne fu pas mon cuer lons (*tardif*),
La ruele trouvai briement
De S. Christophle[4] et ensement (*pareillement*)
La rue du Parvis[5] bien près,
Et la rue du Cloistre[6] après,
Et la grant rue S. Christophle[7] :
Je vi par le trelis d'un coffre
En la rue Saint Pere à beus[8]
Oisiaus qui avoient piez beus (*racourcis*)
Qui furent pris sur la marine (*sur le bord de la mer*).
De la rue Sainte Marine[9]
En la rue Cocatris[10] vins,
Où l'en boit souvent de bons vins,
Dont maint homs souvent se varie (*s'enyvre*)
La *rue de la Confrairie*
Nostre-Dame[11] ; et *en Charoui*[12]
Bonnet averne achiez ovri (*assez ouvri, de même que* Chengle,
La *rue de la Pomme*[13] assez tost [*cy-après, au lieu*
Trouvai, et puis après tantost [*de* Sangle).

1. Elle étoit entre l'Hôtel-Dieu et la rue Neuve N.-D. Au XIII siécle c'étoit *Vicus de Sabulo*. J'en ai parlé cy-devant à la page 245.
2. Elle n'a été percée que vers la fin du XII siécle.
3. Seroit-ce la ruelle qui étoit devant Ste Geneviéve des Ardens ? On l'appelle encore à présent le cul-de-sac de Jerusalem. Coulons signifioit autrefois *Pigeons*.
4. On l'appelloit en ces derniers temps la rue de Venise.
5. Ce lieu étoit tellement censé une rue qu'on y vendoit les oignons encore en 1491. *Ex Reg. Parl.* On y vend encore les jambons le mardi saint. C'étoit autrefois le jeudi saint. *Reg. Parl. 1593.*
6. Le Poëte parle comme s'il n'y avoit eu de son temps qu'une seule rue au Cloître N. D. On voit bien qu'il entend parler de celle de l'entrée de ce Cloître proche le parvis.
7. Elle a été appellée simplement rue S. Christophe depuis que la ruelle de devant le portail de cette Eglise avoit eu un nom particulier.
8. On ne peut pas juger quelle étoit cette curiosité que l'on voyoit à travers le grillage d'un coffre.
9. C'est aujourd'hui un cul-de-sac en forme d'équerre.
10. Les sieurs Cocatrix ont été celebres autrefois, comme on verra à l'article du vieux Corbeil.
11. C'est apparemment la grande Confrerie des Seigneurs et selon Sauval, c'est l'ancien nom de la rue des deux Hermites.
12. On ignore quelle étoit cette rue.
13. Apparemment la rue de Perpignan de laquelle Sauval n'a fait aucune mention, ou bien celle des trois Canettes.

Ce fu la *rue as Oubloiers* [1];
La maint Guillebert a braiés.
Marcé palu [2] la Juerie [3]
Et puis la *petite Orberie* [4]
Qui en la Juerie siet.
Et me semble que l'autre chief
Descent droit en la rue à Feves [5]
Par deça la maison o fevre.
La Kalendre [6] et *la Ganterie* [7]
Trouvai, et *la grant Orberie* [8].
Aprês, la grant Bariszerie [9];
Et puis après la Draperie [10]
Trouvai et la Chaveterie [11]
Et la ruele Sainte Croix [12]
Ou l'en chengle (*où l'on sangle des coups, apparemment qu'il*
La rue Gervese Lorens [13] [*y avoit des Flagellans*)
Ou maintes Dames ygnorents [souvent des cios.
Y maingnent (*y demeurent*) qui de leur quiterne (*guitarre*)
En pres rue de la Lanterne [14].
En la rue du Marmouset [15]
Trouvai homme qui mu fet
Une muse corne bellourde (*espèce de Cornemuse*)
Par la rue de la Coulombe [16]
Alai droit o port S. Landri [17]:
La demeure Guiart Andri.

1. Dès l'an 1480 on disoit rue des Oblayers (espèce de Pâtissiers), ou rue de la Licorne, qui étoit une enseigne.

2. On prononce aujourd'hui Marché-Palu. Ce lieu dont on a beaucoup élevé le terrain, étoit si aquatique, qu'il a fallu deux termes synonymes pour l'exprimer. Car Marchez ou Marchais signifioient autrefois lieu marecageux.

3. Voyez l'article de l'Eglise de la Magdelene où avoit été leur Synagogue, page 214, 216.

4. Orberie a été dit pour Lormerie; les lettres *m* et *b* se commuant souvent et l'article se perdant quelquefois. Voyez l'article de Saint Germain le Vieux page 276. La description que Guillot fait des deux bouts de cette rue de la petite Lorberie, montre que c'étoit celle qu'on a depuis appellé la rue du Fourbasset, laquelle est condamnée depuis peu de temps.

5. Dans la liste des rues du XV siécle, on la nomme la rue aux Feuvres, *ad Fabros*.

6. C'étoit la partie seulement du côté du Palais qui étoit dite rue de la Calendre: ce qui touchoit à Saint Germain le Vieux étoit la Grant Orberie.

7. Ce doit avoir été le commencement de la rue qui a été dite long-temps de la Saveterie, et qu'on appelle à présent de S. Eloy.

8. Voyez num. 6.

9. On a abregé ce nom; et l'on dit la rue de la Barillerie.

10. Au XV siécle on disoit la vieille Draperie.

11. La Chaveterie a dû être la moitié ou environ de la rue dite aujourd'hui de S. Eloy, et cy-devant dite de la Saveterie: terme par lequel il ne faut pas entendre simplement la même chose qu'aujourd'hui, si on s'en rapporte au Dictionnaire Etymologique.

12, 13, 14. Rues connues sous les mêmes noms, à la reserve de celle du nombre 13 qu'on écrit Gervais Laurent.

15. On a changé le singulier en pluriel. La liste du XV siécle écrit *des Marmouzetes*.

16. Il est étonnant que cette rue qui subsiste avec le même nom, ne se trouve pas dans la liste du XV siécle.

17. C'est ce qui depuis a été appellé *rue d'Enfer*, parce que c'est le quartier *inférieur* de la Cité.

Femmes qui vont (*environnent*) tout le chevez
Maignent (*habitent*) en la rue de Chevés[1].
Saint Landri est de l'autre part,
La *rue de l'Ymage*[2] départ (*séparе*) [*rimer*).
La ruele[3] par Saint Vincent (*espèce de serment placé là pour*
Eu bout de la rue descent
De Glateingni[4], ou bonne gent
Maignent (*manent*) et Dames o corps gent (*gratieux*)
. . .
. . .
La *rue Saint Denis de la Chartre*[5]
. . .
. . .
. . .
En ving en la Peleterie[6] [*peine*, pannus).
Mainte peine y vi esterie (*j'y vis beaucoup d'etoffes historiées:*
En la faute (*au bout*) du pont m'assis.
Certes il n'a que trentesix
Rues contables (*comptables, qu'on puisse compter*) en Cité
Foi que doi Benedicite (*espece de serment*).

LES RUES DU QUARTIER D'OUTRE LE GRAND PONT DIT AUJOURD'HUI LA VILLE

Par deça Grand-pont erraument (*promptement*)
M'en ving,.sçachiez bien vraiment
N'avoie alenas (*alêne*) ne poinson.
Premiere, la rue o poisson[7]
La rue de la Saunerie[8]
Trouvai, et la Mesguiscerie[9]
L'Escole[10] et rue Saint Germain[11]
A Couroiers[12] bien vint a main

1. On dit encore la rue du chevet S. Landry, parce qu'elle conduit au chevet du Sanctuaire de l'Eglise.

2 et 3. On voit que le Poëte a en vue une rue qui étoit dans le quartier des Ursins aussi bien que la ruelle. Cette rue de l'Image ne se trouve ni dans Sauval ni dans le Catalogue des rues du XV siécle.

4. On disoit au XV siécle de *Glatigny* comme à présent.

5. Ce doit être la rue dite à présent du Haut-Moulin.

6. Elle a aussi été dite rue de la vieille Pelleterie. Elle aboutit au Pont-au-Change qui est celui dont Guillot parle.

Dans ces trente-six rues que Guillot compte en la Cité, il ne renferme rien de ce qui étoit dans l'enceinte du Palais; et l'on est obligé d'y compter le Port S. Landry pour une rue.

7. C'est la rue Pierre à Poisson. Elle fait le circuit occidental du Grand Châtelet. C'étoit l'ancienne Poissonnerie.

8. Bien écrit *Saunerie;* on y distribuoit le sel. Le Catalogue du XV siécle écrit *Saulnerie,* qui démontre encore mieux l'origine.

9. C'est à présent un Quai, dit le quai de la Megisserie.

10. C'est aussi un Quai. Voyez cy-dessus page 31 l'origine de ce nom.

11 et 12. On ajoute le mot *l'Auxerrois* depuis bien du temps, et peut-être est-ce ce mot qui a été défiguré ici par celui de Acouroiers par le Copiste.

Tantost la rue a Lavendiere[1]
Ou il a maintes lavendieres.
La *rue à moignes de Jenvau*[2]
Porte à mont et porte à vau;
En près rue Jean Lointier[3]
Là ne fu je pas trop lointier (*éloigné*)
De la rue Bertin Porée[4].
Sans faire nulle eschauffourée
Ving en *la rue Jean l'eveiller*[5];
Là demeure Perriaus Goullier
La *rue Guillaume Porée*[6] près
Siet, et Maleparole[7] en près,
Ou demeure Jean Asselin.
Parmi (*au milieu de*) le Perrin Gasselin[8];
Et parmi (*à travers*) la Hedengerie[9],
M'en ving en la Tableterie[10]
En la *rue à petit soulers*[11]
De bazenne tout fu soulliés
D'esrer (*d'aller et venir*) ce ne (fu) mie fortune.
Par la *rue Sainte Opportune*[12]
Alai en *la Charonnerie*[13],
Et puis en la Feronnerie[14]
Tantost trouvai *la Mancherie*[15],
Et puis *la Cordoüanerie*[16],
Près demeure Henry Bourgaie;

1. Cette profession demande le voisinage de la riviere. Le nom subsiste et non la chose.
2. Dite aujourd'hui la rue des Orfévres. L'Abbaye de Joyenval, Diocése de Chartres, Ordre de Prémontré, avoit alors son Hôtel au lieu où est le Grenier-à-sel, et apparemment qu'elle étoit fermée par deux portes, la premiere en haut, la seconde en bas, ce que signifie *mont et vau*.
3. On l'écrit aujourd'hui Jean Lantier.
4. Elle subsiste avec le même nom.
5. Sauval, T. I, p. 70, l'écrit Jean de Goulier, et p. 166 Jean de Goulieu : il ajoute que c'est aujourd'hui la rue des trois Visages qui dans les titres du Fief Popin est appellée *Rue Jean le Gouillier*. Elle est fermée de deux grilles de fer depuis quelque temps.
6. C'est la rue des deux Boules selon Sauval, p. 118.
7. On dit à présent la rue des mauvaises paroles.
8. Cette rue comprenoit alors celle qu'on appelle du Chevalier du Guet : ainsi elle étoit une fois plus longue,
9. On l'appelle maintenant la rue de la vieille Harangerie. Auroit-on vendu là des harangs : ne seroit-ce point le Fief Harent qu'on sçait avoir été voisin de Sainte Opportune qui lui auroit donné son nom ?
10. C'est-à-dire la rue de la Tabletterie, laquelle existe.
11. Sauval, p. 170, avoit vû un rolle de 1300 qui la plaçoit sur la Paroisse de Sainte Opportune : c'est apparemment la rue de l'Aiguillerie.
12. Dite aujourd'hui de Court-Talon.
13. On donnoit ce nom au commencement de la rue de la Ferronnerie, du côté de la rue S. Denis, Sauval, 133.
14. C'est-à-dire la rue de la Ferronnerie, qui maintenant est une fois plus longue qu'elle n'étoit depuis qu'on lui a joint celle de la Charonnerie.
15 et 16. Ce lieu où l'on vendoit les manches devoit être vers les bouts des rues de la Limace et des Fourreurs. Cette derniere rue étoit anciennement la rue de la Cordonnerie, selon Sauval, p. 135.

La *rue Baudouin Prengaie* [1]
Qui de boire n'est pas lanier (*lent, paresseux*).
Par la *rue Raoul l'avenier* [2] (*vendeur d'avoine*)
Alai o siege a Descarcheeurs [3].
D'ileuc (*de-là*) m'en alai tantost ciex (*chez*)
Un tavernier en la viez place
A Pourciaux [4], bien trouvai ma trace
Guillot qui point d'eur bon n'as (*qui n'a point de bonheur*).
Parmi la rue a Bourdonnas [5]
Ving en la rue Thibaut a dez [6],
Un hons trouvai en ribaudez (*en joye*).
En la rue de Bethisi [7]
Entré, ne fus pas ethisi (*je ne tombe pas en éthisie*) :
Assez tost trouvai Tire chape [8];
N'ai garde que rue m'eschape
Que je ne sache bien nommer
Par nom, sans nul mesnommer (*sans en mal nommer aucune*).
Sans passer guichet ne postis (*porte fausse*).
En la *rue au Quains de Pontis* [9]
Fis un chapia (*chapeau*) de violete.
La *rue o serf* [10] *et Gloriete* [11]
Et la *rue de l'Arbre sel* [12]

1. C'étoit selon le même auteur, p. 158, celle qu'on appelle la rue du Plat d'étain; mais il la nomme de Rollin Prend-gage et non de Baudouin. Le cul-de-sac qui lui est parallele porte encore le nom de Rollin Prend-gage. Mais dans un Registre du Parlement, 1309, *Dominica ante Annunt. Domini*, elle est dite la rue Baudoin Prend-gage.

2. Sauval, p. 170, l'appelle Rouland Lavenier après un rolle de l'an 1300, et p. 171 sur un acte de 1386, il la nomme de Raoul Lanternier, la reconnoissant toujours de la Paroisse de Saint Germain; ce doit être le cul-de-sac voisin, auquel on aura transporté le nom de Rollin Prend-gage quand ce nom céda sa place à la rue du Plat d'Etain.

3. Cette place aux Déchargeurs a donné son nom à la rue.

4. La place aux Pourceaux étant un lieu plein d'immondices devint ensuite la place aux Chats, et en partie la fosse aux Chiens : ce dernier nom est resté au cul-de-sac du haut de la rue des Bourdonois.

5. La terminaison du mot est changée en *ois*.

6. Il me paroit qu'on s'est trompé depuis le temps où vivoit notre Poëte sur la maniere d'écrire le nom de cette rue. On le prononçoit au XIII siécle Thibault Odet, et le mot Odet a été divisé en deux par les écrivains qui ont mis *aux dex;* mais cependant Sauval, p. 164, atteste qu'on a aussi écrit Thibault Todé et Thibault Audet. Cette derniere maniere d'écrire ce nom me porte à croire que la rue a pris sa dénomination d'une famille considérable de Paris dite Odet. On a une infinité d'exemples de rues qui tirent leur nom d'un habitant notable. Or un Ecclésiastique de cette famille qui vivoit au milieu du XIII siècle du temps de S. Louis, et qui étoit revêtu de la dignité de Trésorier de l'Eglise d'Auxerre en 1242 et 1255, dignité qui n'étoit alors remplie que par des gens puissans, s'appelloit précisément Thibault Odet. Voyez l'Histoire d'Auxerre, T. I, p. 769. Peut-être étoit-ce son pere qui avoit donné le nom à la rue.

7, 8. Ces deux rues subsistent.

9. Cette rue étoit peut-être le bout occidental de ce qu'on appelle la rue de Betisy : Le Comte de Ponthieu y avoit eu un Hôtel. Ce peut aussi être la rue du Roulle. Au reste, ce ne peut pas avoir été la rue de Betisy en entier, puisqu'elle est cy-dessus nommée au nombre 7.

10. Selon Sauval, p. 151, cette rue au Cerf a pris depuis le nom de rue de la Monnoye.

11. Suivant le même auteur, p. 112, rue Dame Gloriette ou Gloriete est aujourd'hui la rue Baillet.

12. Il est constant par le mot que Guillot le Poëte fait rimer avec le nom de cette rue,

Qui descend sur un biau ruissel (*La Seine*).
Trouvai et puis *Col de Bacon* [1]
. . .
Et puis *le Fossé saint Germain* [2]
Trou-Bernard [3] trouvai main à main,
Part ne compaigne (*camarade*) n'attendi,
Mon chemin a val s'estendi,
Par le saint Esperit (*serment*), de rue
Sus la riviere [4] en *la Grant-rue* [5]
Seigneur de la porte du Louvre;
Dames y a gentes et bonnes,
De leurs denrées sont trop riches.
Droitement parmi *Osteriche* [6]
Ving en la rue saint Honouré [7],
La rue trouvai-je Mestre Huré,
Lez lui (*à còté de lui*) seant Dames polies.
Parmi la rue des Poulies [8]
Ving en la *rue Daveron* [9]
Il y demeure un Gentis-hon.
Par la rue Jehan Tison [10]
N'avoie talent de proier (*prier*),
Mès par la Croix de Tirouer [11]
Ving en la rue de Neele [12]
Navoie tabour ne viele :

qu'il ne l'appelloit pas de l'Arbre-sec ; mais aussi Arbre-sel en deux mots ne signifie rien. Peut-être avoit-il écrit *de l'Arbrissel.*

1. Le nom de cette rue réduite à un cul-de-sac dans la rue de l'Arbre-sec du côté de l'Eglise de Saint Germain est marqué même dans des anciens titres de l'Archevêché. Cela pouvoit signifier Col-de-porc, car bacon signifioit anciennement un porc. La liste des rues du XV siécle l'écrit *Coup de baston.*

2. On dit aujourd'hui la rue des Fossés S. Germain l'Auxerrois.

3. On donnoit ce nom encore en 1506, selon Sauval, p. 174, à une petite rue voisine du Cloitre de S. Germain l'Auxerrois. Il me paroît que ce doit être la petite rue qu'on a depuis appellée du *demi-Saint*, à cause de la moitié d'une image de Saint avec laquelle on en avoit barré l'entrée.

4 et 5. Il veut dire qu'étant descendu jusques sur le Quai, il suivit le chemin de dessus le bord de la riviere, et qu'ensuite il entra dans une grande rue qui conduisoit à la porte du Louvre.

6. Sauval, p. 148, assure que c'est la rue du Louvre : apparemment celle de S. Thomas ou quelque autre rue remplie par les nouveaux bâtimens du Louvre. Dans la liste du XV siécle, elle est appellée rue d'Aultraiche.

7 et 8. Ces deux noms subsistent, sinon que l'on prononec *Honoré* et non pas Honouré. On croit que c'est un Jeu dit des Poulies, aujourd'hui inconnu, qui a donné ce nom à différentes rues de Paris.

9. C'est la rue Bailleul, selon Sauval, p. 112. Elle pouvoit avoir eu ce nom de ce que les Moines du Prieuré de Daveron proche Poissy au Diocèse de Chartres, y auroient eu un Hôtel. Si elle se trouvoit écrite la rue d'Avron, il paroitroit que ce seroit du hameau d'Evron qu'on a aussi écrit Avron, et qui est de la Paroisse de Neuilli-sur-Marne qu'elle auroit eu la dénomination.

10. La liste des rues écrite au XV siécle l'appelle rue Philippe Tyson.

11. Voyez ce que j'ai dit sur cette place du Tiroüer cy-dessus p. 37.

12. On l'appelle aujourd'hui la rue d'Orleans : elle avoit eu le nom de Neele par rapport à l'Hôtel que Jean Seigneur de Nesle avoit tout auprès en 1230, et qui depuis fut appellé l'Hôtel de Boheme, et enfin l'Hôtel de Soissons. Voyez cy-dessus p. 68.

En la *rue Raoul Menuicet*[1]
Trouvai un homme qui mucet (*cachoit et enfouissoit*).
Une femme en terre et ensiet.
La rue des Estuves[2] en près siet.
En près est la rue du Four[3] :
Lors entrai en un carefour[4],
Trouvai la rue des Escus[5] [*de sauterelles*).
Un homs à grans ongles locus (*c'est-à-dire comme des pieds*
Demanda, Guillot, que fais tu ?
Droitement de *Chastiau-Festu*[6]
M'en ving à la rue a Prouvoires[7] [*couleurs*).
Ou il a maintes pennes vaires (*plusieurs étoffes de diverses*
Mon cuer si a bien ferme veue.
Par la *rue de la Croix neuve*[8]
Ving en la *rue Raoul Roissole*[9],
N'avoie ne plais (*plie, poisson de mer*) ne sole
La rue de Montmartre[10] trouvai
Il est bien seu et prové
Ma voie fut delivre (*facile*) et preste
Tout droit par la ruelle[11] e piestre (*vitement*)
Ving à la pointe Saint Huitasse[12]
Droit et avant sui (*suivi*) ma trace

1. Je l'ai lue indiquée sous le nom de Raoul Mucet dans un Cartulaire de l'Archevêché à l'endroit de la fondation de la Chapelle de S. Jean l'Evangéliste dans Saint Eustache, laquelle Chapelle y avoit une maison en 1352. Le cul-de-sac qui est devant la croix qu'on voit au carrefour du portail de Saint Eustache me paroit être un reste de cette rue, laquelle, selon le dire du Poëte, devoit être contigue à un cimetiere d'un côté, et d'autre côté à l'un des bouts de la rue des vieilles Etuves.

2. On dit maintenant *des vieilles Etuves*. Un acte de 1391 m'a appris que c'étoient les Etuves des femmes qui y étoient.

3. En l'an 1356 on disoit que les Etuves Poquelé avoient autrefois été en cette rue. J'en ai vu le titre.

4 et 5. Ce carrefour devoit être différent de celui de devant Saint Eustache, puisque la rue des Ecus, dite à présent la rue des deux Ecus, y aboutissoit.

6. Voyez ce qui est dit de ce lieu p. 37. Il est sûr qu'il avoit donné le nom à une rue, mais il n'est pas facile d'indiquer où elle étoit. Il semble seulement qu'elle étoit dans le quarré environné de la rue des Prouvaires, de celles des deux Ecus, du Four et de S. Honoré, ou bien il faut dire que celle de S. Honoré ne commençoit que vers la rue d'Orleans, et ce qui précédoit du côté de la rue de la Feronnerie étoit la rue Chasteau-Festu, on la connoissoit encore vers 1430. Sauval, T. III, p. 566.

7. Il faut recourir à ce que j'ai dit de cette rue page 70, à quoi l'on peut ajoûter que Sauval écrit, page 160, que le Maitre des Chapelains de S. André dans l'Eglise de S. Eustache avoit là une espece de tribunal. Ces Chapelains qui étoient tous Prêtres avoient territoire, justice et censive. Cy-dessus, p. 61.

8. Ce doit être la rue Trainée qui dans son bout oriental étoit dite la ruelle au Curé, selon Sauval, p. 165. Elle aboutit encore à présent à une Croix que le même T. II., p. 351, dit avoir appelée en 1300 la Croix Jean Bigue, et qu'il appelle la Croix neuve.

9. On lit dans Sauval, p. 144, que c'est maintenant la rue dite *du Jour*, par abbreviation du mot *Séjour*.

10. En effet, la rue du Jour y donne.

11. Cet endroit de notre Poëte fait voir que la rue Montmartre étoit précédée ou voisine d'une ruelle qu'on ne voit plus, la rue ayant été élargie.

12. La Pointe signifie là le clocher qui étoit en flèche et presque derriere l'Eglise. On écrivoit ainsi le nom d'Eustache, comme j'ai fait déjà observer, p. 58.

Jusques en la Tonnelerie[1]
Ne sui pas cil qui trueve lie.
Mais par devant la Halle au blé[2]
Ou l'en a maintefois lobé (*trompé ou moqué*)
M'en ving en la Poissonnerie[3]
Des Halles, et en la Formagerie[4],
Tantost trouvai *la Ganterie*[5],
A l'encontre est la Lingerie[6]
La rue *o Fevre*[7] siet bien près
Et la Cossonnerie[8] après.
Et por moi mieux garder des Halles
Par dessous les avans des Halles[9]
Ving en la rue à Prescheeurs[10]
La bui (*là je bus*) avec Freres Meneurs
Dont je n'ai pas chiere marie (*dont je ne suis pas fâché*)
Puis alai en la Chanverie[11]
Assez près trouvai Maudestour[12]
Et *le carrefour de la tour*[13],
Ou l'on giete mainte sentence
En la maison à Dam (*Dom, Monsieur*) Sequence
Le puis[14] le carrefour départ (*le puits sépare le carrefour*):
Jehan Pincheclou d'autre part
Demeura tout droit a l'encontre.
Or dirai sans faire lonc conte (*longue narration*)

1 et suivans. Tous ces quartiers se trouvent encore aux Halles, excepté celui de la Ganterie dont le nom ne subsiste plus; au moins, il n'y a point de rue de ce nom. Il paroit qu'étant vis-à-vis de la Lingerie, c'est la rue de la Poterie qui le représente.

7. C'est celle qu'on appelle à présent la rue aux Fers, et mal à ce qu'il paroît. Je l'ai trouvé aussi écrite rue aux Feurre dans un acte de 1365, d'autant qu'un titre latin de l'an 1330 sur le fief de Teroüenne, l'appelle *Vicus Straminis*, disant que ce fief commence en cet endroit.

8. Un titre que j'ai vû de l'an 1283, l'appelle *Vicus Quoconneriæ. Tab. S. Magl.*

9. Il veut dire les Piliers avançans.

10. Suivant ce qu'on lit dans Sauval, page 159, il ne faut pas entendre ici les Frères Prècheurs, appelés autrement Jacobins, quoique le Poëte paroisse l'insinuer par le vers suivant. Pour appuyer la pensée de Sauval que ce nom est venu d'une enseigne qui étoit dans cette rue, j'ajouterai qu'en 1351 et 1365 on voyoit dans la rue aux Oues une enseigne dite pareillement *le Prêcheur* selon un acte de ces temps-là que j'ai vû. *Tab. Ep. Paris.*

11. Sauval s'étend à prouver qu'il faudroit l'écrire Champ-verrerie, disant que c'étoit un quartier de Verriers et non de vendeurs de Chanvre. J'ai cependant vû des titres très-anciens où cette rue est dite *de Cannaberia.*

12. C'est là le vrai nom, et non pas Mondétour : on a même écrit autrefois Maudestor en parlant du Château de ce nom situé sur la Paroisse d'Orcé, qui est très ancien, et dont cette rue de Paris paroit avoir tiré son nom. Maudestor et Mauvais-détour sont au reste synonymes. Ce peut être aussi de quelque mauvaise rencontre qu'elle auroit eu sa dénomination.

13, 14. Le puits dont il est fait ici mention, me fixe à croire qu'il s'agit du carrefour formé par les deux rues de la Truanderie, au milieu duquel étoit un Puit dit le Puit d'Amour; on en voit encore des vestiges. Pour ce qui est de la tour, qui y étoit du temps du Poëte, il n'en reste aucune mémoire; cependant M. Sequence qui est nommé à cette occasion est un nom véritable. On a vû, page 171, qu'il étoit Chefcier de S. Merry dans ce même temps. Si l'origine du nom des rues de Truanderie vient des tributs qu'on y payoit pour les marchandises arrivantes à Paris, les sentences que l'on jettoit en sa maison située en ce carrefour étoient vraisemblablement des plaintes formées sur des extorsions.

La petite Truanderie [1]
Es rues des Halles [2] s'alie
La rue au Cingne [3] ce me samble
Encontre Maudestour assamble
Droit à la grant Truanderie [4]
Et *Merderiau* [5] n'obli-je mie,
Ne *la petite ruéléte*
Jehan Bingne [6] par saint-Clerc (*serment*) suréte (*un peu sûre*).
Mon chemin ne fut pas trop rogue (*âpre, rude*),
En la *rue Nicolas Arode* [7]
Alai, et puis en Mauconseil [8],
Une Dame vi sur un seil (*seuil de porte*)
Qui moult se portoit noblement;
Je la saluai simplement,
Et elle moi par saint Loys.
Par la sainte rue Saint Denis [9]
Ving en la rue as Oües [10] droit
Pris mon chemin. et mon adroit
Droit en la rue Saint-artin [11]
Ou j'oi chanter en latin
De Nostre Dame un si dous chans.
Par la rue des Petits Champs [12]
Alai droitement au Biaubourc [13]
Ne chassoie chievre ne bouc :
Puis truit la *rue a Jongleeurs* [14] [*comme railleur*).
Con ne me tienne à jougleeurs (*qu'on ne me regarde pas*
De la rue Gieffroi l'Angevin [15]
En la rue des Estuves [16] vin,

1, 2. N'ont pas besoin d'explication.

3. On écrit à présent la rue du Cigne.

4. 5. La grande rue de la Truanderie passant devant la rue Verderet, on ne peut refuser de reconnoitre que cette rue Verderet, est le Merderiau dont parle le Poëte, d'autant que dans la liste des rues écrites au XV siécle, elle est appellée la rue Merderel et rue Merderet : il n'est pas étonnant que ceux qui y ont demeuré par la suite ayent fait changer la premiere lettre, de même que dans la rue des Chiens, et dans le cul-de-sac de la Fosse aux Chiens, la cinquiéme lettre du mot Chiens, a été substituée à une autre : celui qui a fait imprimer les rues de Paris chez Valleyre en 1745, l'appelle rue Verderet ou Merderet.

6. Cette petite ruelle me paroit être représentée aujourd'hui par la rue de la Réale. Jean Bingne dont elle porte ici le nom, me paroit aussi être l'Echevin de Paris mentionné sous le nom de Jean Bigue dans des lettres de l'an 1281. Felib., T. I, Dissert. p. CIII. La rue Jean Bingne n'est pas dans la liste du XV siécle.

7. Je ne sçai si ce ne seroit point la rue de la Comtesse d'Artois qui la représenteroit. Les Arrode étoient une riche famille de Paris dès le siécle de S. Louis. Voyez cy-dessus p. 194. Jean Arrode étoit Echevin en 1281, selon les lettres que je viens de citer. Dans la liste des rues du XV siécle, cette rue ne se trouve pas non plus que celle de la Comtesse d'Artois.

8. Cette rue est dite de Mal-Conseil dans la liste du XV siécle.

9. Il ne fit simplement que traverser la rue S. Denis.

10. On écrivoit alors *as Oües* pour *aux oies*.

11, 12 et 13. Rues très connues et contigues.

14. C'est la rue des Menestriers. On les appelloit alors Jongleurs, mot formé du latin *Jaculator*.

15 et 16. Rues contigues.

Et en la *rue Lingariere* [1]
La ou leva mainte plastriere
D'archal mise en œuvr pour voir (*pour vrai*)
Plusieurs gens pour leur vie avoir
Et puis la *rue Sendebours*
La Trefilliere [2] a l'un des bous,
Et Quiquempoit [3] que j'ai moult chier;
La rue Auberi le Bouchier [4]
Et puis la Conreerie [5]. aussi,
La *rue Amauri de Roussi* [6],
En contre Troussevache [7] chiet;
Que Diex gart qu'il ne nous meschiet (*arrive*),
Et la *rue du Vin-le-Roy* [8],
Dieu grace on n'a point de desroy (*détour*)
En la *Viez Monnoie* [9] par sens
M'en ving aussi conpar à sens (*de dessein formel*).
Au-dessus d'iluec un petit
Trouvai le Grand et le Petit
Marivaux [10], [11], si comme il me semble;
Li uns à l'autre bien s'asamble;
Au dessous siet la Hiaumerie [12]
Et assez prez *la Lormerie* [13]
Et parmi *la Basennerie* [14]

1. Celle-cy est inconnue à Sauval, et ne se trouve point dans la liste du XV siécle, à moins que ce ne soit celle de la Plastaye, que le Poëte semble désigner par les Plastrieres dont il parle. Au reste, ce peut être la rue de la Corroyerie ou la rue Maubué. Cette derniere est dans le catalogue du XV siécle.

2. Sauval, p. 170, dit avoir vû un rolle de l'an 1300, où elle est écrite la rue Hendebourg la Treffeliere. Je croirois que ce seroit une faute de copiste d'avoir écrit Sendebourg, *Hendeburgis* me paroissant plus teutonique que *Sendeburgis*. Il semble que c'est la rue de Venise qui la représente.

3, 4. Sur la rue de Quiquenpoix, voyez cy-dessus page 169 : j'ajouterai seulement que dans le Cartulaire de Sorbonne à l'an 1253, il est fait mention d'un Nicolas de Kiquenpoit, qui pourroit bien avoir donné son nom à cette rue.

5. Le denombrement des rues du XV siécle l'appelle rue de la Courroierie. Dans un acte de 1530 que j'ai vû, elle est dite rue Vieille-Courroierie, et il y avoit dès-lors une maison avec l'enseigne des cinq Diamans. C'est ce qui lui a fait changer son nom. Un autre acte du 17 Février 1578 l'appelle rue de la fontaine des cinq Diamans. Voyez aussi Sauval, p. 131.

6. Cette rue que plusieurs titres vus par Sauval qualifient rue Amaurri de Roissi *de Rossiaco*, et non *de Rossiart* qui est une faute d'impression, est représentée aujourd'hui par la rue Ognart.

7, 8 et 9. De la rue Trousse-vache on entre en celle des trois Maures qui n'est point nommée ici. D'où j'infere que cette rue des trois Maures est la rue du Vin-le-Roy de notre Poëte. Il n'y a de cette derniere rue à celle de la Vieille Monnoye que vingt pas. Elle a été appellée vers 1400 la rue Guillaume Joce.

10 et 11. Ces deux rues subsistent; et dans la grande rue Marivaux est un cul-de-sac assez profond, dit le cul-de-sac des Etuves, dont il n'est point parlé ici.

12 et 13. De la rue de la Heaumerie on passe directement en celle des Ecrivains dont le Poëte ne parle point : ainsi les Lormiers sortis de la Cité s'étoient peut-être placés en cette rue avant que les Ecrivains y vinssent ; ou bien il faut dire que la rue des Lormiers étoit celle qui subsistoit en 1408, sous le nom de Guichard le Blanc, suivant un titre du Prieuré de S. Eloy et qui se trouve aujourd'hui réduite en cul-de-sac, dit du Chat blanc, qui a son entrée par la rue S. Jacques de la Boucherie.

14. Ce ne peut être que la rue Trognon, parce qu'elle donne dans celle d'Avignon.

Ving en la *rue Jehan le Conte* [1];
La Savonnerie [2] en mon conte
Ai mise : Par la Pierre o let [3]
Ving en la rue Jehan Pain molet [4],
Puis truis (*trouvai*) la rue des Arsis [5]
Sus un siege un petit m'assis
Pour ce que le repos fu bon :
Puis truis les *deux rues* saint Bon [6], [7].
Lors ving en *la Buffeterie* [8],
Tantost trouvai *la Lamperie* [9]
Et puis la *rue de la Porte*
Saint Mesri [10]; mon chemin s'apporte
Droit en la *rue a Bouvetins* [11]
Par la *rue à Chavetiers* [12]. tins
Ma voie en la *rue de l'Estable*
Du Cloistre [13] qui est honestable
De S. Mesri en Baillehoe [14]
Ou je trouvai beaucoup de boe
Et une rue de renon.
Rue neuve Saint Mesri [15] a non.
Tantost trouvai *la Cour Robert*
De Paris [16]. Mes par saint Lambert
Rue Pierre o lart [17] siet près,

1. C'est la rue d'Avignon comme l'assure Sauval, p. 111.
2. Cette rue a conservé son nom et est du voisinage.
3, 4, 5. La Pierre-au-lait est devant S. Jacques de la Boucherie. Les deux rues voisines sont connues.
6 et 7. On ne connoit aujourd'hui qu'une seule rue S. Bon, laquelle passe devant l'Eglise de ce nom. L'autre rue de S. Bon est celle qui de la rue des Arcis va aboutir au portail de la même Eglise, et qu'on appelle à présent la rue de la Lanterne.
8. Il est prouvé dans Sauval, p. 147, que la rue des Lombards étoit appellée au XIII siécle *Vicus Buffeteriæ.*
9. Il y a grande apparence que ce qui a succedé à cette rue est quelque cul-de-sac. Il s'en présente deux assez considérables tout proche la rue des Lombards, l'un appellé le cul-de-sac de S. Fiacre, rue S. Martin, l'autre dit le cul-de-sac des Etuves, rue Marivaux.
10. Elle conduisoit ou étoit voisine d'une porte dite anciennement la porte S. Merry, mais elle devoit faire partie de ce qu'on appelle aujourd'hui la rue S. Martin.
11, 12, 13. Il paroit qu'on doit connoitre ces trois rues dans celle de Taille-pain qui est double, étant en forme d'équerre et dans le cul-de-sac du Bœuf qui étoit une rue dans laquelle avoit issue une maison sise rue du Temple, avant que le nom de rue S. Avoye fut usité. *Ex Tab. Ep. Paris.*
14. Sauval assure que Baillehoe, proche S. Merry, est la rue Brise-miche, et il en donne la preuve page 121.
15. Dès l'an 1273, on connoissoit cette rue sous ce nom. Mesri et Mezri viennent de *Medericus,* selon l'usage fréquent de changer le d en z dans la langue françoise. L'Abbé Chastelain a repris en quelque endroit de ses écrits ceux qui prononçoient ou écrivoient *rue neuve S. Mederic,* ce qu'il regardoit comme aussi bizarre que de vouloir qu'on dise aujourd'hui *S. Elige et S. Leodegaire,* au lieu de S. Eloy et de S. Leger.
16. C'est maintenant la rue du Renard. Sauval, page 129.
17. On a fort varié dans l'ortographe du nom ajoûté à celui de Pierre. Sauval dit qu'on l'a écrit tantôt au lard, tantôt Alard : mais il est plus régulier de l'écrire Aulard en un seul mot. C'étoit le nom d'une famille de Paris. Il existoit en 1419, un Pierre Aulard Eguilletier, qui legua par son testament au Saint-Esprit en Grève, quatre livres de rente sur une maison rue des Prêcheurs. Ses ancêtres avoient pû donner leur nom à la rue dont il s'agit.

Et puis *la Bouclerie*[1] après :
Ne la rue n'oublige pas
Symon le Franc[2]. Mon petit pas
Alai vers *la Porte du Temple*[3] ;
Pensis ma main de lez (*proche*) ma temple.
En la rue des Blans Mantiaux[4]
Entrai, où je vis mainte piaux
Mettre en conroi (*pour être terroyées*) et blanche et noire ;
Puis truis la *rue Perrenelle*
De Saint Pol[5], la rue du Plastre[6]

. . .

. . .

. . .

En près est la rue du Puis[7].
La rue à Singes[8] après pris
Contreval (*par le bas de*) la Bretonnerie[9]
Men ving plain de mirencolie (*mélancolie*) :
Trouvai la *rue des Jardins*[10]
Ou les Juis maintrent (*demeurerent*) jadis ;
O carrefour du Temple[11] vins
Ou je bui plain henap de vin
Pour ce que moult grand soif avoie
A donc me remis a la voie,
La *rue de l'Abbaye* du Bec-
Hellouin[12] trouvai par abec (*tout juste en commençant*),
M'en allai en la Verrerie[13]
Tout contreval la Poterie[14]
Ving au carefour Guillori[15]

1. C'est la rue du Poirier, dite autrefois la petite Bouclerie, selon Sauval p. 118 ; cependant le même auteur écrit, p. 158, que l'on disoit la petite Boucherie, et qu'on l'appelloit aussi la rue Espaulart.

2. Il dit qu'il n'oublie pas la rue Simon le Franc. Ce nom est celui d'un habitant nommé Simon Franc dans un titre de 1211.

3. Il y avoit du temps de Guillot une porte pour sortir de Paris assez près de la Communauté de Ste Avoye.

4. C'étoit alors un quartier de Pelletiers. Un titre de 1436 l'appelle rue de la Parcheminerie.

5. Je ne vois que la rue de l'Homme armé ou le cul-de-sac Pequai qui puisse représenter cette rue. La liste du XV siécle a aussi compris cette rue sous le même nom que notre Poëte.

6 Elle subsiste.

7, 8, 9. Toutes rues connues.

10. C'est la rue des Billettes. Sauval, p. 117.

11. S'il veut parler du lieu où étoit l'Echelle de la Justice du Temple, il fit plus que son chemin ordinaire : aussi dit-il qu'il se rafraîchit.

12. C'est la rue qu'on appelle de la Barre-du-Bec, Abbaye de Normandie dite le Bec-Hellouin. Dans la liste des rues dressée au XV siécle, elle est appellée rue Baerie-du-Bec. Les Moines du Bec avoient donc là un Hôtel ou hospice ; mais ils le vendirent en 1410, et ils en acheterent en même temps un autre situé dans la rue S. Jacques tenant par derriere aux jardins de Sorbonne sur la censive du parloir des bourgeois. Regist. 164 du Trésor des Chart., piece 310.

13, 14, 15. Le carrefour Guillori est celui où aboutissent les rues de la Poterie, de Jean Pain-molet, de la Coutellerie, de Jean de l'Epine et de la Tisseranderie.

Li un dit ho, l'autre hari,
Ne perdit pas mon essien (*ma connoissance*).
La ruelete Gencien [1]
Alai, ou maint un biau varlet (*demeure... un jeune homme*),
Et puis la *rue Andri Mallet* [2],
Trouvai la rue du Martrai [3],
En une ruelle [4] tournai
Qui de saint Jehan voie à porte (*qui conduit à la porte* [*S. Jean*).
En contre la rue des Deux portes [5].
De la viez Tisseranderie [6]
Alai droit *en l'Esculerie* [7].
Fit en la *rue de Chartron* [8]
. . .
. . .
En la *rue du Franc-Monrier* [9]
Alai, et Vieux-cimetiere
Saint Jehan [10] meisme en cetiere (*mot fabriqué pour la rime*).
Trouvai tost la rue du Bourg
Tibout [11], et droit a l'un des bous
La *rue Anquetil le Faucheur* [12]
La maint un compain tencheeur (*demeure un compagnon* [*querelleur*).

1. La rue des Coquilles avoit alors ce nom. Sauval, p. 127. Les Gentiens étoient une ancienne famille de Paris connue par plusieurs monumens.

2. Sauval, p. 169, a cru que cette rue devoit être près de S. Merry, mais on voit par la marche du Poëte que ce doit être une rue voisine de celle de la Tisseranderie, comme la rue du Coq ou celle du Mouton.

3. C'est apparemment la rue des vieilles Garnisons; car le Cloître de S. Jean s'appelloit alors le Martrai S. Jean.

4 et 5. Vraisemblablement la rue du Pet-au-Diable, puisqu'elle conduit à la porte de l'Eglise S. Jean, et que vis-à-vis d'elle est la rue des deux Portes.

6, 7, 8. Le voyageur ayant vu tout le bas de la rue de la Tisseranderie, continue d'en voir le haut : ce qui se présente d'abord, est le cul-de-sac de S. Faron, qui a dû être de son temps la rue de l'Esculerie; cette rue n'a pas été connue de Sauval; elle ne se trouve pas non plus dans la liste du XV siécle. A l'égard de la rue de Chartron, c'est celle qui depuis fut appellée de Craon et ensuite des Mauvais-Garçons, à cause du malheur qui y arriva en la personne du Connétable de Clisson.

9 et 10. La rue du Franc-Monrier n'a pas été connue de Sauval. Peut-être est-ce la rue de Franc-Menour du catalogue du XV siécle. Il y a apparence que les changemens faits au cimetiere de S. Jean et au Marché de même nom ont fait disparoître cette rue. Seroit-ce celle de Bercy ? Elle ne paroit pas être ancienne.

11. Elle est mal-à-propos appellée aujourd'hui la rue Bourg-Tibourg, car elle a eu sa dénomination d'un nommé Thibauld ou Thibould, *Theobaldus* ou *Tiboldus*, dont on a fait *Tiboudus*, homme assez riche pour avoir à lui un certain nombre de maisons qui fut qualifié de Bourg, car on donna le nom de Bourg à divers cantons habités hors les murs des Villes. J'ignore de qui le Prieuré de S. Eloy a eu la censive de cette rue; mais les Registres du Parlement de la Toussaint 1300 le maintiennent en la Justice haute et basse qu'il y a. Aussi est-elle tout entiere de la Paroisse de Saint Paul dépendante de Saint Eloy; *Vicus Burgi Tiboudi* disent ces Registres. La liste du XV siécle met rue du Bourg-Thiebaud.

12. La liste des rues du XV siécle l'appelle rue Otin le Fauche; d'autres manuscrits mettent Huguetin le Faucheur; mais les titres de S. Eloy portent Anquetin. Une enseigne de la Croix blanche a fait évanouir ce nom pour celui-là. Cette rue n'a plus que des portes de derriere.

En la rue du Temple[1] alai
Isnelement (*promptement*) sans nul délai :
En la rue au Roi de Sezille[2]
Entrai ; tantost trouverai Sedille (*nom d'une femme*),
En la rue Renaut le Fevre[3]
Maint, ou el vent et pois et feves
En la *rue de Pute-y-muce*[4]
Y entrai en la maison Luce
Qui maint en rue de Tyron[5]
Des Dames ymes (*hymnes, cantiques*) vous diron
La rue de l'Escoufle[6] est près
Et la rue des Rosiers[7] près
Et *la grant-rue de la Porte*
Baudeer[8] si con se comporte
M'en allai en rue Percié[9]
Une femme vi destrecié (*embarassée*)
Pour soi pignier (*se peigner*), qui me donna
De bon vin. Ma voie adonna
En la *rue des Poulies saint Pou*[10]
Et au desus d'iluec un pou (*un peu au-dessus de là*)
Trouvai la rue a Fauconniers[11].

. . .

. . .

Parmi la rue du Figuier[12]
Et parmi la rue a Nonains
D'Iere[13], vit chevaucher deux nains

1, 2, 3. Trois rues qui n'ont pas changé de nom.

4, 5. Par la marche de notre vérificateur qui parle immédiatement de la rue Tiron, il est évident qu'il entend ici la rue Cloche-perce qui est un nom nouveau. La rue des Célestins qu'on appelle de Petit-musc n'est que le même nom Pute-y-muce défiguré. Ces deux rues aujourd'hui fort passageres ont pû être autrefois une retraite de Pénitentes de même que sont les Magdelonettes au quartier S. Martin des Champs. Le Poëte, au lieu de parler de cette rue comme de celles après lesquelles j'ai laissé des vers en blanc, dit au contraire qu'il y fit station, et que les Dames qui y demeurent chantent des Cantiques qu'il appelle Hymnes. Au reste je crois devoir faire observer que dans la Brie il y a un fief appellé Petit-muce relevant de la Seigneurie de Tournant, dont hommage fut rendu en 1484. (Sauval, T. III, p. 474) et que c'est se fatiguer inutilement que de s'attacher à la maniere dont Guillot a écrit le nom de la rue en question, si elle a tiré son nom primitif d'un Seigneur de ce fief.

6. Ce nom au singulier se rapporte à la remarque de Sauval, p. 132, que cette rue en l'an 1254 s'appelloit la rue de l'Esclofe.

7, 8. Le Poëte se contente d'appercevoir la rue des Rosiers, et revient à la grande rue S. Antoine qui n'avoit pas encore ce nom, d'autant que les Religieux de S. Antoine n'y furent établis que plus de cinquante ans après. On l'appelloit donc vers l'an 1300 *la grande rue de la Porte Baudéer ou Baudoier.*

9. On dit aujourd'hui la rue Percée.

10. C'est-à-dire de S. Paul pour la distinguer de la rue des Poulies du quartier de S. Germain l'Auxerrois. Sauval, p. 170, a vû dans un rolle de l'an 1300 la rue des Viez-Poulies placée sur la Paroisse de S. Paul et la dit située à côté de la rue de Jouy, ce qui désigne assez la rue dite aujourd'hui de Fourcy si elle pouvoit passer pour ancienne, mais c'est plutôt la rue réduite en cul-de-sac surnommée de la Guêpine.

11, 12, 13. Ces trois rues sont contigues et connues : mais tout le monde ne remarque pas qu'au coin de cette derniere, l'écriteau devroit porter non pas Nonaindieres en un

Qui moult estoient esjoi.
Puis truis la rue de Joy [1]
Et la rue *Forgier* l'Anier [2].

Il manque ici un vers dans le manuscrit.

Je ving en la Mortellerie [3]
Ou a mainte tainturerie [4]
La *rue Ermeline Boiliaue*
La rue Garnier sus l'yaue [5]
Trouvai, à ce mon cuer s'atyre (*se portant*) :
Puis la *rue du Cimetire*
S. Gervais [6], et *l'Ourmeciau* [7],
Sans passer fosse ne ruisseau
Ne sans passer planche ne pont
La rue *a Moines* de Lonc-pont [8]
Trouvai, et *rue saint Jehan* [9]
De Greve, ou demeure Jouan
Un homs qu n'a pas vue saine
Près de la *ruele de Saine* [10]
En la *rue sus la riviere* [11]
Trouvai une fausse estriviere (*un Eperon de terre ou bout* [*d'isle*).
Si m'en reving tout droit en Gréve [12]
Le chemin de rien ne me gréve
Tantost trouvai la Tannerie [13]
Et puis après la Vannerie [14]
La *rue de la Coifferie* [15]
Et puis après la Tacherie [16]
Et la *rue aux Commenderesses* [17]
Ou il a maintes tencheresses (*querelleuses*)

seul mot, mais des Nonains d'Ierre, ou d'Hierre, c'est-à-dire des Religieuses d'Hierre, Abbaye située proche Ville-neuve-Saint-Georges, lesquelles y ont eu une grande maison.

1, 2. C'est la rue Geoffroi l'Anier ; cependant on ne voit pas que le prenom de Forgier ou Frogier qui est donné au sieur l'Asnier par notre Poëte et par des titres de 1300 et 1386, ait pû être changé en Geffroi ou Geoffroy par la transposition des syllabes.

3. Rue fort connue, dont la situation proche la riviere convenoit fort aux Teinturiers.

4. En allant de suite, la position de cette rue ne peut tomber que sur le cul-de-sac Putigneux qui est fort profond.

5. Elle est parallele avec le cul-de-sac Putigneux : on prononce par alteration *Grenier* ; c'étoit en latin *Garnerus*.

6. Dite aujourd'hui la rue du Pourtour.

7. On l'appelle l'Orme S. Gervais, quoiqu'il ne soit pas maintenant fort gros. Du temps du Poëte ce n'étoit qu'un aussi petit orme.

8 et 9. La premiere tire son nom d'un Monastere qu'on croit être l'Abbaye de Long-pont près Soissons. Voyez Sauval, T. II, p. 424. La seconde rue doit être celle qu'on appelle du Martroy : lequel Martroy étoit de l'autre côté de l'Eglise de Saint Jean.

10. C'est la rue de la Leviette et la rue Perronelle jointes ensemble.

11 et 12. Il veut parler du Quai de la Gréve qui conduit à la Place du même nom.

13 et 14. Ces deux rues paralleles se touchent.

15 et 16. La rue de la Coifferie est apparemment celle qu'on appelle de Jean de l'Epine, quoique Sauval lui assigne deux autres noms. Il peut se faire aussi que ce soit celle qu'on appelle des Teinturiers, mais elle paroit avoir été trop vilaine.

17. Est aujourd'hui la rue de la Coutellerie.

Qui ont maint homme pris o brai (*à la pipée*)
Par le *Carefour* de Mibrai [1]
En la rue S. Jacque [2] et ou porce (*au porche*) [3]
M'en ving, n'avois sac ni poce (*poche*) :
Puis alai en la Boucherie [4].
La *rue de l'Escorcherie* [5]
Tournai ; parmi *la Triperie* [6]
M'en ving en *la Poulaillerie* [7],
Car c'est la derniere rue
Et si siet droit sur la Grant-rue [8].

Guillot si fait a tous sçavoir,
Que par deça Grand pont pour voir (*pour vrai*)
N'a que deux cent rues mains six :
Outre Petit-pont quatre-vingt
Dedans les murs non pas dehors.
Les autres rues ai mis hors [*par le fond*).
De sa rime, puisqu'il n'ont chief (*rues sans chiefs, fermées*
Ci vout faire de son Dit chief (*il veut faire ici la fin de*
Guillot, qui a fait maint bias dits, [*ses vers*)
Dit qu'il n'a que trois cent et Dix
Rues à Paris vraiement.
Le dous Seigneur du Firmament
Et sa tres douce chiere Mere
Nous défende de mort amere.

Explicit le dit des rues de Paris.

Lorsque Guillot de Paris, auteur de la versification précédente, compte 194 rues dans le quartier d'au-delà le Grand-pont, qu'on appelle aujourd'hui *la Ville*, il paroît en marquer dix de plus qu'il n'y en a de nommées dans ses vers. Il y a apparence que le copiste a obmis quelques vers où elles étoient spécifiées ; car on voit par le Traité de Sauval, p. 170, qu'il existoit en 1300 plusieurs rues de ce quartier-là qui ne sont point spécifiées dans son ouvrage. Il y avoit, par exemple,

1. On ne dit plus le carrefour de Mibray, mais la rue de la Planche Mibrai ; elle est au bout du Pont Notre-Dame.

2, 3, 4. Tous lieux très-connus.

5 et 6. Ce sont les rues situées entre la grande Boucherie et la rue de Gêvres ; on les appelle à présent les rues de la vieille Place aux Veaux, du pied de Bœuf et de la Tuerie. Ce sont les plus étroites de tout Paris, et que l'on a le moins songé à embellir, n'étant habitées que par des Bouchers et des Tripiers dont cependant les maisons sont assez élevées.

7. La rue ou quartier de la Poulaillerie étoit aussi aux environs du grand Châtelet. Les rues de Gêvre et de S. Jerôme paroissent en occuper la place en partie, au moins les maisons qu'on y a construites la couvrent ; ce quartier devoit aussi comprendre la rue de la Joüaillerie qui n'a été ainsi nommée qu'assez tard, car le Poëte dit que la Poulaillerie se rendoit dans la Grande rue.

8. Cette Grande rue est la rue S. Denis qui commence un peu après le grand Châtelet.

sur la Paroisse de S. Germain l'Auxerrois, la rue Gui d'Auxerre, la rue Gui le Braolier, la rue Gilbert l'Anglois. Sur celle de Saint Eustache, la rue de Verneüil, la rue Alain de Dampierre; sur celle de Saint Jacques de la Boucherie, la rue Jean Bonnefille; sur celle de Saint Jean, la Cour Harchier. Sur celle de Saint Merry, la rue Guillame Espaulart.

Guillot marque expressément qu'il a exclu de son ouvrage les rues sans chief, c'est-à-dire qu'il n'a fait aucune mention des culs-de-sacs, car au lieu d'employer ce dernier nom, on aimoit mieux alors regarder ces rues comme n'ayant point de tête, et c'étoit ainsi qu'on les désignoit. C'est pourquoi si l'on trouve dans sa Poësie des noms portés aujourd'hui par des culs-de-sacs, c'est que ces culs-de-sacs n'ont été formés que depuis par la construction de quelque édifice, de même que dans le siécle présent il s'y en est formé par ce moyen, et qu'il y a eu des rues bouchées et condamnées.



COPIE

D'UN MANUSCRIT DE L'ABBAYE SAINTE GENEVIÉVE

QUI PAROIT D'ENVIRON L'AN 1450

Sur lequel on laisse à ceux qui voudront l'entreprendre, les recherches qu'il y auroit à faire dans les actes du XV et du XVI siécle, soit pour faire l'application du nom de certaines rues aujourd'hui inconnues, soit pour découvrir celles qui ont été condamnées ou couvertes de maisons.

S'ENSUIVENT LES RUES DE PARIS

PREMIER QUARTIER

La Grant rue S. Denis.
Rue S. Sauveur.
Rue Beaurepaire.
Rue Mont-roqueil.
Rue Pavée.
Rué Quequitonne.
Rue Aubry.
Rue Gratecon.
Rue Mal-Conseil.
Rue Tire-vit.
Rue de Merderel.
Rue au Signe.
Rue Grant Truanderie.
Rue Mal désirant.
Rue Petonnet.
Rue Tyrone ou Teroüenne.
Rue Tamploirie.
Rue aux Prescheurs.
Rue de la Cossonnerie.
Rue au Fevre.
Rue de la Charonnerie.
Rue de la Tabletterie.
Rue Ste Opportune.
Rue Perrin Gasselin.
Rue de la Arongerie.
Rue de la Saulnerie.
Rue de la Mesgisserie.
Rue du Suissel.
Rue Popin.
Rue du Foyn.
Rue aux Portes.
Rue S. Germain.
Rue des Lavandieres.
Rue Philippe Lointier.
Rue Guillaume Porée.
Rue Bertin Porée.
Rue des Comenderesses.
Rue de la Cordonnerie.
Rue aux Déchargeurs.
Rue Maleparole.
Rue des Bourdonnois.
Rue Thibaud aux dés.
Rue de la Charpenterie.
Rue de la Fosse aux chiens.
Rue de Tirechappe.
Rue de la Monnoye.
Rue de Betisy.
Rue de l'Abre-sec.

Rue Fossez Saint Germain.
Rue d'Antain.
Rue du Coup de baston.
Rue Philippe Tyson.
Rue des Poulies.
Rue d'Aultraiche.
La Grant rue Saint Honoré.
Rue S. Thomas.
Rue du Froit-mantyau.
Rue Jehan Saint Denis.
Rue du Chantre.
Rue de Champs-fleury.
Rue de Beauvais.
Rue du Coq.
Rue des Petits-champs.
Rue de Poitou.
Rue des Gravellieres.
Rue de Neele.
Rue de la Hache.
Rue des Ecuyers.
Rue du Four.
Rue des deux Ecus.
Rue des Prouvelles.
Rue de la Tonnellerie.
Rue de la Porte à la Comtesse.
Rue Montmartre.
Rue Philippe le Mire.
Rue de la Plastrerie.
Rue des Augustins.
Rue de Coqueron.

SECOND QUARTIER

Rue de Porte-Baudet.
Grant rue S. Martin.
Rue du Vert-bois.
Rue de la Creux.
Rue d'Arnescati ou Damestati.
Rue de Hulleu.
Rue du Bourg l'Abbé.
Rue neuve S. Martin.
Rue au Mayre.
Rue de Freppault.
Rue de Frepillon.
Rue Trasse Nonain.
Rue du Chappon.
Rue des Gravelliers.
Rue Cymetiere S. Nicolas.
Rue de Morann.
Rue Garnier S. Lazare.
Rue Michel le Court.
Rue aux Oes.
Rue Sale au Conte.
Rue Quiquenpoix.
Rue Bertault qui dort.
Rue Aubry le Boucher.
Rue de la Couvroierie.
Rue Amaulry de Roissy.
Rue de Troussevache.
Rue Guillaume Joce.
Rue au Lombars.
Rue Marivaulx.
Rue vieille Monnoye.
Rue des Escripvains.
Rue Pierre au let.
Rue de la Heaumerie.
Rue Philippe le Comte.
Rue d'Anjou.
Rue Savonnerie.
Rue S. Jacques de la Boucherie.
Rue de l'Escorcherie.
Rue de Pied de Bœuf.
Rue aux Veaux.
Rue de la Tannerie.
Rue de la Vannerie.
Rue des Arsis.
Rue des Recommanderesses.
Rue de la Tacherie.
Rue Philippe de l'Espine.
Rue de Pain-molet.
Rue Saint Bon.
Rue vieille Tixeranderie.
Rue de la Poterie.
Rue de la Verrerie.
Rue de Baille-houe.
Rue de l'Home armé.
Rue Guillaume Joussien.
Rue au Coq.
Rue Baêrie du Bec.
Rue neuve S. Marry.
Rue de la Boucherie.
Rue de Tirepet en Roye.
Rue Pierre Aulart.

Rue aux Trouvés.
Rue Maubué.
Rue Simon le Franc.
Rue de Beaubourg.
Rue Otin le Fauche.
Rue de la Plastaye.
Rue des Escuves.
Rue Geoffroy Laugevin.
Rue des Menestriers.
Rue des Petits champs.
Rue de Faulse-Poterne.
Rue du Grand-cul-de-sac.
Rue du Temple.
Rue Pastourelle.
Rue Blammanteaux.
Rue Perrenelle de S. Pol.
Rue du Plastré.
Rue de la Parcheminerie.
Rue des Saiges.
Rue du Pans.
Rue du Heaulme.
Rue de Paradis.
Rue de Clichon.
Rue de Braque.
Rue de la Porte Valete.
Rue des Polyes.
Vieille rue du Temple.
Rue des Rosiers.
Rue des Escouffes.
Rue du Roy de Cecile.
Rue des Balais.
La grant rue S. Honoré ; *il a voulu dire* S. Antoine.
Rue d'Espaigne.
Rue du petit Musse.
Rue des Barres.
Rue du Figuier.
Rue des Jardins.
Rue S. Pol.
Rue Pavée.
Rue des Nonains.
Rue de Jouy.
Rue de la Mortellerie.
Rue Siege l'asnier.
Rue Garnier sur l'eau.
Rue de Tyron.
Rue Regnaud le Fevre.
Rue du Bourg Thiebaud.
Rue du Franc menour.
Rue du Chartron.
Rue du Chevet Saint Gervais.
Rue S. Philippe.

TIERS QUARTIER

Rue du Pont Notre-Dame.
Rue vieille Pletetie.
Rue de la Lanterne.
Rue de Glatigny.
Rue du Port S. Landry.
Rue neuve Notre-Dame.
Rue S. Pierre aux bœufs.
Rue Ste Marine.
Rue S. Christophe.
Rue aux Feuvres.
Rue de Marmouzetes.
Rue du Champ-flory.
Rue de Jherusalem.
Rue des Cocatrix.
Rue des Oublayers.
Rue de la vieille Draperie.
Rue S. Germain le vieil.
Rue de Juiferie.
Rue des Herbiers.
Rue de la Saveterie.
Rue S. Pierre des Arsis.
Rue de la Licorne.
Rue de la Calende.
Rue S. Barthelemy.
Rue du Pont au change.

QUATRIÉME QUARTIER

Rue du Pont S. Michel.
Rue S. Andrieu des Arts.
Rue Poinpée.
Rue des Porteurs.
Rue à l'Evesque de Rouen.
Rue aux deux Portes.

Rue du Four.
Rue Mignon.
Rue S. Germain des Prez.
Rue de l'Abbé de S. Denis
Rue Pavée.
Rue d'Arondelle.
Rue des Cordeliers.
Rue S. Cosme.
Rue Pierre Sarrazin.
Rue de la Serpente.
Rue de Harpe.
Rue Perrin Gasselin.
Rue S. Severin.
Rue de la Huchette.
Rue du Sacalit.
Rue des Parcheminiers.
Rue du Bourg de Brie.
Rue au Foing.
Rue du Palaix.
Rue de Serbone.
Rue des Portes.
La Grant rue S. Jacques.
Rue S. Estienne des Grez.
Rue du Meneur.
Rue Ste Geneviéve.
Rue du Bon puis.
Rue Judas.
Rue S. Nicolas du Chardonnet.
Rue S. Hilaire.
Rue de Brenot.
Rue des Bernardins.
Rue des Carmes.
Rue S. Jean de Beauvais.
Rue des Noyers.
Rue du Plastre.
Rue des Anglois.
Rue S. Jean de l'Hospital.
Rue de Galande
Rue des Lavandieres.
Rue du Feurre.
Rue de la Bucherie.
Rue S. Julien le Poure.
Rue de Petit-Pont.



HISTOIRE

DE LA BANLIEUE ECCLÉSIASTIQUE

DE PARIS



AVERTISSEMENT

SUR L'HISTOIRE DE LA BANLIEUE DE PARIS

Il y a autour de Paris un certain nombre de Paroisses ou Cures qui depuis peu sont appellées de la Banlieue Ecclesiastique, quoique cette dénomination ne soit point exacte. En effet, ce nom de Banlieue ne leur a été donné que parce qu'elles sont hors les murs et remparts, et même au-delà des Fauxbourgs, et parce qu'elles sont comprises dans la Banlieue civile de Paris. Cette Banlieue civile doit être ancienne; mais on ne connoît de dénombremens des lieux qu'elle renferme, que depuis le XV siécle. On verra ce dénombrement cy-après.

Le véritable nom du district des Cures de la Banlieue Ecclésiastique doit se puiser dans le Pouillé de Paris, écrit un peu après l'an 1200. Elles y forment deux classes, sçavoir : celles de l'Archiprêtré de Paris, et celles de l'Archiprêtré de S. Severin. Dans ce Pouillé, les Cures de l'Archiprêtré de Paris sont toutes dans la Cité, ou dans le quartier dit la Ville, et dans le dehors au rivage droit de la Seine, et les Cures de l'Archiprêtré de S. Severin sont toutes comme l'Eglise principale de l'Archiprêtré au rivage gauche de la Seine, tant dans le quartier appellé l'Université qu'au dehors. On les voit disposées dans ce Pouillé suivant l'ordre des Eglises à la présentation desquelles elles sont. Je vais en donner les noms d'après un manuscrit d'importance.

Extrait d'un manuscrit latin de la Bibliotheque du Roy cotté 5526, dans le Catalogue imprimé en 1744, *et qualifié* Chartularium Episcopi Parisiensis.

IN ARCHIPRESBYTERATU PARISIENSI

De Donatione Episcopi.

Ecclesia B. Mariæ Magdalenæ.
Eccl. S. Marinæ.
Eccl. S. Genovefæ.
Eccl. de Vilers.

De Donatione Capituli Parisiensis.

Eccl. S. Christophori.

De Donatione S. Eligii.

Eccl. S. Crucis.

Eccl. S. Petri de Bobus.
Eccl. S. Martialis.
Eccl. S. Petri de Arsiss.
Eccl. S. Pauli.
Eccl. S. Boniti.

De Donatione Capituli S. Germani Autiss.

Eccl. S. Germani Autissiod.
Eccl. S. Landerici.
Eccl. de Autolio.
Eccl. de Villa-Episcopi.
Eccl. S. Leufredi.

De Donatione S. Martini de Campis.

Eccl. S. Jacobi.
Eccl. S. Dionisii de carcere.
Eccl. S. Nicolai.
Eccl. S. Laurentii.
Eccl. de Challoel.

De Donatione S. Nicolai Silvanectensis.

Eccl. de Charrona.

De Donatione S. Benedicti Paris.

Eccl. de Clichi.

De Donatione S. Germani de Pratis.

Eccl. S. Germani vetuli.

De Donatione S. Dionisii.

Capella Sanctæ Genovefæ.

De Donatione Abbatissæ Montis Martyrum.

Eccl. Montis Martyrum.

Un peu après on lit ces trois mots *Ecclesia S. Gervasii*, écrits de la même main sans spécification de l'Eglise à laquelle la donation ou présentation en appartient ; apparemment parce qu'elle étoit contestée entre le Prieur de Meulant et l'Abbé du Bec.

IN ARCHIPRESBYTERATU S. SEVERINI

De Donatione Episcopi.

Eccl. S. Severini.

Puis d'une main d'environ l'an 1300 les deux articles suivans.

Item Capella seu Vicaria quam fundavit in eadem Ecclesia Susanna de Gallandia.

Item Vicaria quam fundavit dictus Friso et ejus uxor in éadem Ecclesia.

Capella S. Maturini.
Ecclesia S. Genovefæ parvæ.

De Donatione S. Genovefæ.

Eccl. S. Medardi.

De Donatione S. Marcelli.

Ecclesia S. Martini.
Eccl. S. Ypoliti.
Eccl. S. Hilarii.

De Donatione S. Benedicti.

Ecclesia S. Benedicti.

Addition d'une autre main ancienne.

De Donatione Abbatis S. Germani.

Ecclesia S. Andreæ.

Ce catalogue ne contient pas davantage de Cures des deux Archiprêtrez. Ce qui fait voir en quel temps il a d'abord été redigé.

Toutes ces Cures comprises dans ces deux Archiprêtrez ne sont point sujettes aux visites d'aucun Archidiacre; celles qui sont dans la campagne n'y sont pas plus soumises que celles qui se trouverent renfermées dans la clôture de Paris, faite en 1211, et qui auparavant étoient dans la campagne. Outre ce droit de n'être point visitées par l'Archidiacre, ces Cures des Archiprêtrez ont encore celui de n'être comprises dans aucun des Doyennez ruraux, parce que le territoire de ces Doyennez ne commence qu'au-delà de celui de ces mêmes Paroisses.

Une différence remarquable entre l'Archiprêtré de Paris et celui de Saint Severin, est que le premier a beaucoup plus d'étendue dans la campagne que le second, par la raison apparemment qu'il porte le nom de

Paris et parce qu'il confine avec les deux Doyennez qui subissent la visite du grand Archidiacre, dit l'Archidiacré de Paris. Au contraire, l'Archiprêtre de S. Severin a eu dès les commencemens un territoire plus petit, et n'a presque rien aujourd'hui dans la campagne, parce que les Faux-bourgs de Paris, sçavoir S. Victor, S. Marceau, S. Jacques et S. Germain des prez qui étoient des campagnes dans leur origine, sont venues à couvrir ce territoire. Il n'y a dans la campagne, hors les limites de Paris, qu'une seule Paroisse érigée au XIV siécle, qui a été attribuée à l'Archiprêtre de S. Severin, c'est celle de Vaugirard, dont l'érection n'a fait que restraindre un peu vers Paris l'étendue du Doyenné de Châteaufort, sans en diminuer le nombre des Cures, ni par conséquent celui des Paroisses soumises à la visite de l'Archidiacre de Josais ou Josas.

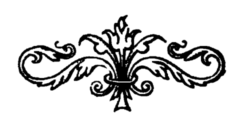
ETENDUE DE LA BANLIEUE CIVILE DE PARIS, en 1415, tirée d'un manuscrit de la Chambre des Comptes dont il y a une copie à S. Victor.

Du côté gauche ou meridional de la riviere.

Vaugirard.
Issy.
Vanves.
Baigneux Saint-Erblant.
Le Bourg la Reine, jusqu'au Pont de Châtillon *ou* Chevilly.
Ivry-sur-Seine.
Vitry, jusqu'à la Fontaine du Socq.
Ville juive.
Arcueil.
Gentilly.
Montrouge.

Du côté droit ou septentrional de la riviere.

La Ville l'Evesque.
Chaillot.
Auteuil.
Menues et Boulogne la petite.
Clichy la Garenne.
Villiers la Garenne.
S. Oüen-lez-Saint-Denis.
Montmartre.
La Chapelle Saint Denis.
La Villette S. Ladre.
Pentin.
Les Hostes S. Merry et Poitronville.
Aubervillier.
Romainville.
Le Pont Charenton, jusqu'au ruisseau près du Heaume.
Bagnolet.
Charonne.
La Ville Saint Denis, jusqu'au greiz *ou* greil.





HISTOIRE

DES PAROISSES

DE LA BANLIEUE ECCLÉSIASTIQUE

DE PARIS

COMPRISES CELLES QUI DEPUIS PEU SONT DEVENUES FAUBOURGS

AUTEUIL

AVEC SES DEUX DÉMEMBREMENS BOULOGNE ET PASSY

CE n'est que depuis la troisiéme race de nos Rois qu'il est fait mention de ce village. Cependant les premiers habitans paroissent être sortis de celui de Nigeon qu'on verra ci-après avoir existé dès le VII siécle. M. de Valois avance comme une chose sûre qu'Auteuil a d'abord été appellé *Altogilum*, d'où l'on a fait, dit-il, *Altoïlum* et ensuite *Altolium*. On n'a aucuns titres sur ce village avant le commencement du XII siécle, et dans ces premiers actes que j'ai vus, il est nommé *Abtoulium* ou *Altolium*. Dans les autres qui ont été redigez après le milieu de ce siécle et dans le XIII, il est toujours appellé *Autolium*. Les prairies qui sont ou qui ont toujours été dans son territoire le long de la Seine peuvent lui avoir fait donner le nom *Au* qui signifioit prairie dans le langage celtique.

Notit. Gall. p. 409, col. 1.

Chartul. S. Genov. Paris.

Cette Paroisse n'est éloignée du milieu de Paris que d'une lieue vers le couchant d'été sur le chemin de Saint Cloud. La plaine où elle est l'a rendue plus propre aux labourages qu'à la vigne. Il y en a cependant, mais on y en a vu davantage lorsque la

Paroisse comprenoit Boulogne et Passy. On lit dans le dénombrement imprimé en 1709 qu'il y a 298 feux; mais il y a quelque faute de chiffre. Le sieur Doisy est plus exact dans celui qu'il a publié en 1745, et n'en met que 110 ou 120. Cela s'accorde assez avec le Dictionnaire Universel de la France, publié en 1726, dans lequel il est marqué qu'il y a à Auteuil 480 habitans.

L'Eglise de ce lieu est sous le titre de la Sainte Vierge. Le bâtiment ne paroît être que des deux derniers siécles. Le chœur qui est petit et la Chapelle qui est à son côté méridional, sont de 150 ou 200 ans; la nef est encore plus nouvelle. Il n'y a que le portail de devant qui est d'un travail du XII siécle aussi-bien que la Tour du clocher terminée en pyramide octogone de pierre, et située hors d'œuvre au côté septentrional du chœur; on a construit devant cette porte antique un vestibule moderne. On voit dans le chœur la tombe de M. Antoine-Nicolas Nicolaï, premier Président de la Chambre des Comptes, décédé à Auteuil, le 15 Juin 1731, et dans la Chapelle, à côté du même chœur, vers le midi est attachée sur le mur une plaque d'airain qui contient l'épitaphe latine de M. Gendron, Medecin fort célébre, mort le 3 Septembre 1750.

Madame Anne le Fevre d'Ormesson, épouse de M. le Chancelier d'Aguesseau, étoit décédée, il y a quelques années, sur la Paroisse d'Auteuil, et comme elle avoit ordonné d'y être enterrée, on l'inhuma au cimetiere situé devant la grande porte. On couvrit sa sépulture d'une tombe d'airain ou de potin élevée, inscrite en bosse et fermée de grillages. M. le Chancelier qui est décédé le 9 Février 1751, ayant souhaité être inhumé au même lieu, y fut porté et enterré le onze. Sa famille a fait détruire en 1753 les deux monumens, et dresser deux autres tombeaux plus loin de l'Eglise, et proche l'entrée occidentale du cimetiere. A leur tête, elle a fait ériger sur une magnifique base de marbre blanc, une très-haute Pyramide d'un autre marbre qui supporte un globe couronné d'une croix de cuivre doré. Au côté Septentrional de cette base est gravée en lettres d'or l'inscription suivante :

Christo Salvatori
Spei credentium
In quo crediderunt et speraverunt
Henricus Franciscus d'Aguesseau
Galliarum Cancellarius
Et Anna le Fevre d'Ormesson
Ejus conjux,
Eorum liberi
Juxta utriusque parentis exuvias

Hanc Crucem
Dedicavere.
Anno reparatæ Salutis
M DCC LIII

Les deux tombes de pierre élevées dans la clôture grillée, vont être incessamment couvertes chacune de l'épitaphe de ces illustres défunts.

On tient qu'en cette Paroisse l'usage a plus longtemps subsisté qu'ailleurs, de prendre par forme de droit de ceux qui se marioient, le chaperon et le couvre-chef. Hist. des Parois. de Paris, chez la Caille 1722.

Le Pouillé Parisien marque qu'il y a dans l'Eglise d'Auteuil une Chapelle de S. Jean-Baptiste.

Une fondation plus certaine est celle qu'y fit en 1658, Nicolas Fillon, Bourgeois de Paris, d'une Chapelle du titre de Ste Geneviéve à l'autel de son nom, à condition que le Chapelain-Prêtre tiendroit école pour les garçons d'Auteuil et de Passy, et les conduiroit le soir à l'Eglise, pour y chanter le salut de la sainte Vierge. Le même Bourgeois y fonda aussi une Maîtresse d'école aux mêmes conditions. Le fondateur se retint la présentation du Chapelain; mais après son décès, elle devoit appartenir au Curé. Huit ans après, Claude Chahu, Seigneur de Passy, et Christine de Heurles, son épouse, fonderent à Auteuil un autre Prêtre à trois cens livres de rente, et destituable à la volonté du Curé. Contrat du 7 Nov. 1658. *Reg. Archiep Par. 1666.*

Comme la Collegiale de Saint Germain l'Auxerrois fut rebâtie par le Roy Robert, à peu près vers le même temps que se formerent les villages d'Auteuil et de Chaillot des débris de celui de Nigeon, ces deux nouvelles Cures furent données à deux Communautés de Paris, par l'Evêque Diocésain. La Cure d'Auteuil, la plus spacieuse, fut attribuée au Chapitre de l'Eglise de Saint Germain, d'autant que cette Eglise, dans les premiers temps, avoit étendu son territoire presque jusqu'à Saint Cloud, et Maurice de Sully, Evêque de Paris, lui en accorda la confirmation l'an 1192. Il paroît même qu'au XIII siécle, ce Chapitre avoit une dixme de vin sur cette Paroisse d'Auteuil, à raison de Curé primitif. Ce même Chapitre nomma donc à cette Cure, ainsi que l'assure le Pouillé du XIII siécle. Elle y est appellée *Ecclesia de Autolio* et placée sous l'archiprêtré de Paris; cette nomination, marquée dans tous les Pouillés subséquens, a duré jusqu'à la réunion de ce Chapitre à celui de la Métropolitaine en 1745, auquel temps la pleine nomination à cette Cure a été devolue à l'Archevêque. On en avoit détaché Boulogne en 1343, pour y ériger une Cure, et Passy en 1672, pour une semblable raison. *Hist. Paris. T. III.* *Lib. cens. S. Gen.*

Je parlerai de ces deux Paroisses formées de celle-ci, immédiatement après cet article.

Outre la Chapelle de Notre-Dame de Boulogne et celle de Passy, il y a eu autrefois sur le territoire d'Auteuil une Chapelle du titre de Ste Marie-Magdelene. C'est un fait qui m'a été fourni par l'ancien Nécrologe de l'Abbaye de Sainte Geneviéve, dans lequel on lit au second des Ides de Décembre: *Obiit Emelina familiaris nostra quæ dedit nobis octo libras de quibus constructa est Capella de Altolio in honorem beatæ Mariæ Magdalenæ.* Il faut que cette Chapelle eût été bâtie dans le XII ou XIII siécle, pour que la somme de huit livres eût pû suffire à sa construction. Ce pouvoit être une Chapelle seigneuriale et de très-petite étendue, car on va voir que les Chanoines de cette Abbaye devinrent Seigneurs d'Auteuil il y a plus de six cens ans. L'Hôtel seigneurial est situé au côté méridional de l'Eglise Paroissiale.

L'Abbaye du Bec, fondée au Diocése de Rouen, vers le milieu du XI siécle, possedoit la Seigneurie d'Auteuil avec quelque bien dans Paris, qui lui venoit peut-être des Seigneurs de Beaumont-sur-Oise, lesquels avoient fait venir des Religieux de cette Abbaye à Conflans-Sainte-Honorine. L'Abbaye de Sainte Geneviéve de Paris, de fondation beaucoup plus ancienne, avoit de son côté des fiefs et autres revenus à Vernon, et dans un lieu dit *Gamilliacum* ou *Carmilliacum* [1]. Ces deux Abbayes firent un échange de tous ces biens l'an 1109, et l'acte fut confirmé par Louis le Gros, Roi de France, et par Henry, Roi d'Angleterre. Ce fut ainsi que les Chanoines de Sainte Geneviéve qui étoient alors séculiers et sous un Doyen, entrerent en possession des serfs, censives, vignes, terres labourables, Justice et tous autres droits que les Moines du Bec avoient eu avant eux à Auteuil. En 1163, ces biens furent ainsi exprimés dans la Bulle de confirmation de tout ce que possedoit cette Maison de Sainte Geneviéve: *Apud Autolium terras, vineas, et capitalia et totam Justitiam terræ quam ibi habent.* Auteuil étoit devenu le titre de la Prebende d'un de ces Chanoines séculiers de Sainte Geneviéve. Celui qui la possedoit lors de l'introduction des Chanoines Réguliers en cette Eglise, nommé Simon de Saint-Denis, la garda jusqu'à l'an 1182, qu'il la leur remit, leur donnant outre cela tout ce qu'il avoit acquis en ce lieu. Thibaud, son neveu, reclama, puis se désista moyennant d'autres biens que Simon lui donna, sçavoir un moulin à Sevre et des prez dans le marais de Ste Opportune, à quoi Etienne, Abbé de Sainte Geneviéve, ajouta la somme de cent livres. Le Pape Luce III

Gall. Chr. T. VII, col. 707.

Gall. Chr. T. VII, Instrum. col. 243.

Chartul. S. Genov. p. 81.

Ibid., p. 21.

1 J'aurois cru que ce *Gamilliacum* ne seroit autre que le village appellé *Sainte Geneviéve* à une lieue de Vernon vers l'orient, si ce n'étoit que la carte marque tout proche Vernon vers le midi, un lieu dit Gamilly.

confirma ces donations, aussi bien que le Roy Philippe-Auguste. *Gall. Chr. T. VII, Instr. p. 222.*

En 1226, l'Abbé Herbert fit un bail de la Mairie de ce lieu, avec le Four-bannal et ce qu'on appelloit, *districta, bonagia, investituras,* à la charge de payer six septiers de seigle à Sainte Geneviéve. Ce même Four-bannal étoit en 1250 à la même quantité de seigle, et en 1257, à un muid de bled. Le clos Seigneurial vers 1250, renfermoit vingt-deux arpens et demi de vignes. La même Abbaye avoit à Auteuil, au canton dit Corbel [1] quatre arpens de prez, et dans l'Isle, quatre arpens et demi. Il lui étoit dû alors des droits de coûtume en avene, en pains et en chapons, et pour la dixme de terres de l'Isle d'Auteuil environ six septiers. Plusieurs cantons de cette terre sont désignés dans un bail en villenage [2] fait à Simon qui en étoit Curé en 1250, sçavoir une piece de terre dite *tertiolum terræ in Grois,* un demi arpent de vigne *in Marisco et ad Rotam,* une piece de vigne *de capite villæ,* un quartier de vigne à la fontaine et au marais, un demi arpent *apud Paciacum,* une piece de vigne *ad Oserios* et un arpent dans l'Isle. Ceux qui jouissoient ainsi en villenage étoient tenus de rendre les biens dèslors qu'on les leur redemandoit. *Ibid., p. 267.* *Lib. cens. S. Gen. fol. 48.* *Ibid., fol. 33.* *Chartul. S. Gen. p. 329.*

Lorsque l'Abbaye imposoit la Taille à ses sujets d'Auteuil pour l'armée du Roy, cette Paroisse en payoit cent sols. C'est ce qu'elle fit en 1242 et 1272. *Lib. cens. S. Gen.*

Le Prévot de Paris ayant attaqué la Justice de cette Abbaye en ce lieu, il y eut un Arrêt du mois d'Août 1275, qui reconnut le droit des Religieux, et les déclara *in sesina Justitiæ sanguinis et latronis et alterius bassæ Justitiæ in viaria et censiva ipsorum.* On trouve même qu'en 1295, par Sentence du Bailly de Sainte Geneviéve, Marie de Romainville, soupçonnée de larcin, fut enfoüie à Auteuil sous les Fourches. C'étoit alors une maniere de faire mourir les criminels. Ce que le Roy avoit dans la Justice de Passy et lieux voisins ayant été donné par Louis XI, vers l'an 1467 à Jean de la Driesche, Président des Comptes ; Pierre l'Orfévre d'Ermenonville, Martin le Picard de Villeron, Maître des Comptes, et Pierre Joussellin, Correcteur, furent commis pour informer des limites d'Auteuil et de Passy, et de l'étendue de la Haute-Justice de ces deux lieux ; ils en dresserent l'assiette et la firent enteriner par la Chambre des Comptes. Peut-être s'agissoit-il du Fief de la Folie Richard le Large, tenu et mouvant du Roy selon un Compte *Chartul. S. Gen. p. 358.* *Sauval. T. II, p. 594.* *Memoriaux de la Chambre des Comptes.*

1. Ce Corbel ne seroit-il point le même lieu qui est appellé Torval dans les titres de Saint Germain l'Auxerrois, qu'on dit être un fief de ce Chapitre et de la Communauté des Chapelains, situé vers Nigeon ?

2. C'est-à-dire dans lequel le Curé comparut non comme Curé, mais comme particulier. Il y a encore une autre explication de ce terme.

Sauval. T. III, p. 263. de la Prevôté de Paris qui le dit assis à Auteuil. Il appartenoit en 1399 à Perrin Sacrice demeurant audit Auteuil.

La Maison de la Seigneurie d'Auteuil a été rebâtie et augmentée en ces derniers temps par les Abbés de Sainte Geneviéve qui en font maintenant leur maison de campagne.

Les habitans de ce lieu, serfs et vassaux de Sainte Geneviéve, furent affranchis comme plusieurs autres en 1247 par l'Abbé et le Couvent, manumission que S. Louis confirma, à condition qu'ils viendroient défendre les droits et biens de cette Eglise quand ils seroient mandés. Sous le regne de Charles V, ces mêmes habitans et ceux de Passy obtinrent permission de ce Prince de pouvoir clore leurs héritages de murs de six pieds, de chasser, prendre et étrangler les conils de ces mêmes héritages, moyennant la somme de douze sols qu'ils devoient payer par arpent au Receveur de Paris. Les lettres du Roy Charles VI, qui leur confirment en 1381 au mois de May la permission de clore ces héritages, spécifient que ce sera à sable et à chaux. Ceux d'entre-eux qui demeuroient dans la Forêt de Rouvret (dite depuis de Boulogne) obtinrent aussi du même Prince en 1395, la confirmation de la jouissance du bois d'entrée sans fraude, et la revocation de l'article de l'Ordonnance des Eaux et Forêts qui y étoit contraire. Je trouve dans les mêmes Mémoriaux qui me fournissent ces faits une mention spéciale à l'an 1403, de l'affranchissement des habitans d'Auteuil et Passy, de toutes aides et tailles. Dans les articles d'environ l'an 1470, on lit: « Relief d'adresse sur l'affranchissement aux habitans d'Auteuil en « faveur du Président de la Driesche. » A l'an 1475, don [fut] fait par le Roi au même Président des héritages situés à Auteuil et Passy, qui furent à feu Louis de Luxembourg, Connétable. Enfin, à l'an 1545 ou environ, il est fait mention de la recompense qui fut donnée par le Roy aux habitans d'Auteuil et de Saint Cloud, pour les terres et vignes à eux appartenantes qui avoient été encloses dans le Parc de Boulogne.

Chartul. S. Gen. p. 283.

Memoriaux de la Chambre des Comptes.

Tres. des Chart. Reg. 119. Piece 141.

Memor. de la Chambre des Comptes.

J'ai deja fait remarquer cy-dessus, qu'en établissant une Paroisse à Boulogne, on a retranché d'Auteuil un terrain considérable qui s'étendoit vers le Septentrion et dans le Bois de Boulogne, alors appellé la Forêt de Rouvret. C'est ce qui fait que la Paroisse d'Auteuil n'a plus qu'un seul écart nommé Bilancourt, dont je parlerai ci-après. Du côté de Passy, et avant l'érection de la Paroisse, Auteuil étoit plus borné et il ne s'étendoit que jusqu'à l'endroit où sont les Minimes exclusivement, quoique quelques-uns assurent que c'est sur un fond de la Seigneurie d'Auteuil qu'ils ont été bâtis.

Sauval. T. III, p. 643.

Il a été un tems que les vignes d'Auteuil étoient de quelque considération parmi celles d'autour de Paris. Les Chanoines de

Sainte Geneviéve vendoient à des Evêques du vin qui en provenoit, comme ils firent à Pierre, Evêque de Roschild en Danemarc au XIII siécle. Des Chanoines de Notre-Dame de Paris, qui en possedoient dans ce même siécle et dans le précédent en gratifioient leur Eglise, afin que du revenu il fût fait le jour de leur Anniversaire, après leur mort, un repas à quatre services *ad stationem quatuor ferculorum*. Dans l'un des deux endroits du Necrologe qui en font mention, ce village est appellé *Autolium*, et dans l'autre *Alteolum*.

Tab. S. Genov.

Necrol. Eccl. Par. 15 Jan. et 17 Oct.

On a dû remarquer cy-dessus qu'il y avoit aussi, dans le XIII siécle, un canton d'Auteuil désigné par une fontaine qui s'y trouvoit. Cette fontaine à laquelle on ne prenoit pas garde alors, qu'on négligeoit et qu'on laissoit perdre dans les terres, est devenue célebre vers le commencement du dernier siécle, ensorte que l'on vit paroître à Paris, en 1628, un Ecrit in-8° sur les Eaux d'Auteuil composé par Pierre Habert, Medecin.

Bibl. Histor. de France, num. 832.

Ayant été établi un Bac sur la Seine au lieu le plus commode, par Arrêt du Conseil du 14 Octobre 1656, ce Bac fut placé vis-à-vis le village d'Auteuil en faveur de Meudon.

Ex Sched. Lancelot.

On croit que c'est ce village qui fournit à l'Abbaye de Saint Denis, au XIII siécle, deux Religieux qui devinrent fameux : l'un s'appella Pierre d'Auteuil; ses connoissances le rendirent célebre sur la fin du regne de Philippe-Auguste, jusques-là qu'il devint Abbé de Saint Denis, en l'an 1221; Jean d'Auteuil, peut-être neveu du précédent, étoit Grand-Prieur de la même Abbaye, au commencement du regne de Philippe le Bel, ensuite le Pape Nicolas VI le fit, en 1290, Abbé de Saint Oüen à Rouen.

Hist. de S. Denis, p. 221.

Hist. de Montmorency, p. 84.

Chron. breve S. Dion. T. II. Spicil. in fol., p. 498.

Il y a quelques autres Illustres personnages du nom d'Auteuil : mais je croi qu'ils n'étoient pas d'Auteuil proche Paris, car on connoît en France cinq ou six autres Auteuil.

Ce fut à Auteuil-sur-Seine que mourut, le 18 Juin 1645, Henry d'Escoubleau, Archevêque de Bourdeaux, député de l'Assemblée du Clergé de l'an 1640.

En 1656 Etienne d'Aligre, Maître des Requêtes, qualifié *Præfectus ærarii regii* y avoit sa maison de campagne.

Reg. Ep. Par.

Le célébre Moliere a eu aussi une maison de campagne à Auteuil.

Parnasse de M. Titon, p. 418.

M. Gendron, Medecin de grande réputation, a occupé en ces derniers tems la maison d'Auteuil, qui avoit appartenu à M. Boileau, ce qui dicta à M. de Voltaire cet *impromptu* lorsqu'il y entra la premiere fois :

C'est ici le vrai Parnasse
Des vrais enfans d'Apollon,
Sous le nom de Boileau ces lieux virent Horace,
Esculape y paroît sous celui de Gendron.

Cette maison est située dans la seconde rue que l'on trouve à gauche après l'Eglise en allant à S. Cloud; c'est la premiere porte cochere après une longue ruelle qui est à droite.

Avant l'érection de la Paroisse de Passy, celle d'Auteuil revendiquoit la Muette de Madrid; au moins ce lieu lui est-il attribué dans une permission accordée, en 1628, à François de Rebours, Ecuyer de la Reine-Mere, Capitaine de ce Château, et à Anne de Chaune, sa femme, d'y faire célébrer dans un oratoire.

Reg. Archiep. Par. 16 Aug.

Ibid., 10 Jul.

BILLENCOURT ou Bilancourt est déclaré aussi en 1635 compris dans la Paroisse d'Auteuil. Il appartenoit alors à Magdelene Paquier, veuve de ..... Rebours, Procureur Général au Grand Conseil. Ce lieu est situé dans le fond de la bosse que la Seine forme vis-à-vis Sevre.

Ibid.

J'ai aussi trouvé qu'en 1697, le XI Avril, il fut permis aux Chanoines Reguliers de Sainte Geneviéve de célébrer en leur Chapelle domestique de GRENELLES, Paroisse d'Auteuil.

Mercure de France. Avril 1743, p. 816.

Dans un Journal de l'an 1743, il est fait mention du Fief-Baudouin-lez-Auteuil, près Paris, possedé par François Dugard Ecuyer, Seigneur de Longpré, mort le 2 Avril de cetteannée-là.

BOULOGNE

On ne peut donner connoissance de l'origine de Boulogne-sur-Seine, qu'en remontant jusques dans les siécles auxquels, entre Paris et Saint Cloud, alors appellé Nogent, il n'y avoit qu'un seul village appellé en latin *Nimio*, d'où l'on a fait Nijon; ce village étoit suivi d'une forêt dont le nom étoit *Roveritum* par alteration de *Roboretum*, et qui par la suite fut appellée la Forêt de Saint Cloud, parce qu'elle s'étendoit presque jusqu'au Pont de ce Bourg.

Lorsqu'on eut commencé à diminuer cette Forêt du côté de Saint Cloud, les premieres habitations qui y furent faites furent appellées Menus-lez-Saint-Cloud. La forêt de Rouvret perdit aussi par la suite son ancien nom, lorsque le village de Menus commença à être appellé Boulogne.

Avant que de rapporter comment tout cela se fit, il faut citer le titre où l'on voit que la forêt étoit nommée primitivement *Roveritum*. C'est un diplome du Roy Chilperic, sur-nommé Daniel, de l'an 717, par lequel il fait donation de cette forêt en entier à l'Abbaye de Saint Denis. *Foreste nostra Roverito..... quæ est in pago Parisiaco super fluvium Sigona,* et ce qui confirme

Scriptor. Rer. Gallic. D. Bouquet T. V, p. 594.

qu'il ne faut point chercher ailleurs la position de cette forêt qu'à l'endroit où est le Bois de Boulogne, est qu'on lit les expressions suivantes dans des lettres du Roy Philippe le Bel, de l'an 1293 : *Novem arpenta terræ sita inter Rotulum et nemus de Rovreto in loco qui dicitur ad spinam pediculosam.* Voilà le Roule qui en est dit voisin. Mais il faut aussi convenir que cette forêt s'étendoit alors plus qu'elle ne fait du côté du septentrion ou du Nord-Est, et que ce qu'on appelle la Plaine des Sablons, en faisoit partie. En 1448, on disoit *la Garenne de Rouvret,* et en 1469 et 1474, la Forêt de Rouvret, ainsi qu'on verra cy-après.

Notit. Gall. Valesii. p. 487, col. 1.

Memor. de la Chambre des Comptes.

A mesure qu'on établit des Paroisses dans la campagne et qu'il y eut des cabanes dressées dans cette forêt, les différens cantons furent partagez entre les deux plus voisines, sçavoir: Auteuil d'un côté, et Villiers-la-Garenne de l'autre côté. Dans la portion de territoire attribuée à Auteuil fut compris Menus-lez-Saint-Cloud; le terrain sur lequel fut bâtie au XIII siécle l'Abbaye de Longchamp fit aussi partie de la Paroisse d'Auteuil.

Au reste l'Abbaye de Saint Denis n'avoit peut-être pas eu cette forêt en entier; si elle l'avoit possédée entierement, il faut supposer qu'elle en vendit ou qu'elle en échangea une grande partie, puisqu'on verra un peu plus bas, que l'Evêque de Paris en possedoit une portion considérable au XVI siécle. Il s'ensuit pareillement de cette jouissance des Evêques de Paris, que tout le Bois de Rouvret ne fut pas compris dans l'achat que M. Brussel dit en avoir été fait en 1212 par Philippe-Auguste. On va voir aussi que l'Abbaye de Montmartre avoit, en 1320, une Seigneurie et censive à Menus qui étoit sur les bords de ce Bois, et qu'elle en jouissoit dès le XII siécle.

Traité des Fiefs, T. I, p. 2 et liv. XXXIV, v. 483.

Le lieu de Saint Cloud ayant toujours été en plus grande réputation qu'Auteuil, de là est venu qu'en parlant de Menus, au lieu de dire Menus-lez-Auteuil, on s'accoutuma de dire Menus-lez-Saint-Cloud, quoiqu'il fût sur la Paroisse d'Auteuil. Comme Auteuil et Menus étoient séparés par la forêt, on donna à Menus le surnom de l'endroit le plus proche et le plus connu. Le premier acte où l'on trouve le nom de Menus-lez-Saint-Cloud, sont des lettres de l'an 1134, par lesquelles Louis le Gros, à la priere de la Reine Adelaïde, donne aux Religieuses de Montmartre *villam ante S. Clodoaldum sitam quæ vocatur Mansionuillum*[1] *cum vineis, pratis et nemore.* Le second acte est tiré des Registres du Parlement où on lit à l'an 1316: *Villa de Menus in qua Abbatissa Montis Mar-*

Hist. S. Mart. à campis, p 329.

1. L'auteur de la petite description de Paris chez la Caille 1722, n'entendant point ce *Mansionuillum,* a cru que c'etoit *Mansiones villam,* et que c'etoit Maisons près Charenton ; ce qui lui a fait dire faussement que ce village est de la Justice de S. Maur, parce Maisons en est.

tyrum habet Justitiam altam et bassam. Le troisiéme acte où l'on retrouve ce nom, sont des lettres datées du Vivier en Brie au mois de Février 1319, par lesquelles le Roi Philippe le Long donne aux Habitans de Paris et autres qui avoient été en pelerinage à Notre-Dame de Boulogne sur mer, la permission de faire construire une Eglise au village de Menus-lez-Saint-Cloud *in villa de Menus prope Sanctum Clodoaldum*, et d'établir une Confrérie entre eux, avec la clause que le Prévôt de Paris, ou quelqu'un qu'il déleguera, sera présent aux assemblées qu'ils tiendront. Ce qui détermina les Bourgeois de Paris à choisir ce lieu de Menus, fut que deux Notables d'entre ces Pelerins, sçavoir Girard de la Croix, scelleur au Châtelet, et Jean son frere, offrirent une place de cinq arpens de terre ou environ, qu'ils y avoient en propre, pour y bâtir cette Eglise. Il ne manquoit plus que des lettres d'amortissement que Jeanne de Repenti, Abbesse de Montmartre, leur accorda en qualité de Dame du lieu, le Dimanche d'après l'Ascension 1320. Cette Eglise ayant été construite en moins de dix ans, porta le nom de Notre-Dame de Boulogne-sur-Seine, parce qu'elle avoit été bâtie sur le modele de celle de Boulogne-sur-mer, et dès l'an 1329, le Pape Jean XXII lui accorda beaucoup d'Indulgences.

Du Breul. Antiq. de Paris, edit. 1639, p. 1040.

Du Breul Ibid., p. 1040.

Les Habitans du village de Menus ayant trouvé leur commodité dans cette nouvelle Eglise, agirent pour la faire ériger en Paroisse. Elle le fut en effet, l'an 1343, par Foulques de Chanac, Evêque de Paris, et ce hameau fut ainsi démembré d'Auteuil. Cet Evêque fit le 10 Février, un accord avec les Confréres de la Confrérie touchant la nomination du Curé, aussi bien que sur le Droit de Procuration Episcopale, dont les successeurs eurent souvent de la peine à être payés. On ne voit pas d'où M. Grancolas a pû tirer que cette Eglise avoit été bâtie par le Roy Charles V. Il est mieux fondé à dire que la Dédicace en fut faite par Guillaume Chartier, Evêque de Paris. L'acte de cette cérémonie y est gravé dans la nef du côté septentrional proche la Chapelle du Sepulcre, et a été donné en entier par Du Breul. On y lit que ce fut le Dimanche 9 Juillet 1469 que cet Evêque la dédia à la priere de Pierre Charpentier, Prêtre Chapelain, Guillaume Barbedor, Nicolas de la Feuillé, Jean Boileau et Nicolas Menard, étant Gouverneurs et Marguillers de cette Eglise et de la Confrérie des Pelerins et Pelerines de Notre-Dame de Boulogne-sur-mer, et après avoir fait mention des Indulgences accordées à l'ordinaire au jour de l'Anniversaire fixé au second Dimanche de Juillet, on ajoute que les bienfacteurs sont associés à tous les bienfaits de l'Ordre de Cîteaux. Guillaume Michel dit de Tours a parlé dans ses poësies du Pelerinage de ce lieu, et il dit qu'il y est venu en 1516.

Gall. Chr. T. VII, col. 132.

Chart. Ep. minus, fol. 265.

Tab. Ep. 1416, 1441.

Hist. de l'Eglise de Par. T. II, p. 250.

Bibliot. Franc. T. X, p. 315.

S'il est vrai au reste que le Roy Charles V eut fait rebâtir cette Eglise, cela ne peut convenir à tout le vaisseau tel qu'il se voit aujourd'hui, puisque les vitrages contiennent les noms des Bourgeois qui en ont fait la dépense, et ceux de leurs femmes qui sont en lettres gothiques. Cet édifice est très propre et bâti avec la délicatesse ordinaire du gothique du XIV siécle, mais sans aîles et en simple forme de Chapelle. Il est couvert d'ardoise. Zeiller en a placé la représentation dans sa Topographie de France publiée en 1655. Je ne sçai si l'on ne pourroit point entendre de cette Eglise ce qu'a écrit le fameux Nicolas Flamel qui vivoit en 1393 et 1413, sçavoir qu'il a beaucoup dépensé à Boulogne près Paris, ou si cela doit plutôt s'entendre des recherches qu'il y auroit faites de la pierre philosophale.

Topogr. Zeiller, T. I. Francford.

Moreri sur le mot *Pierre philos.*

Le nom de la Confrérie qui étoit celui de Notre-Dame de Boulogne, l'emporta peu-à-peu sur celui de Menus, et après qu'on eut dit pendant plus d'un siécle *Boulogne la petite,* on se contenta de dire simplement Boulogne. L'expression de Notre-Dame de Boulogne la petite est usitée dans des lettres de Charles VI, du 12 juin 1400, adressées au Prevôt de Paris. Jacques Nivelle, Chanoine d'Auxerre, est dit en 1407 Curé de Boulogne la petite lez-Saint-Cloud. Le Journal imprimé du regne de Charles VII marque à l'an 1429, que ce fut à Boulogne la petite, que « Fr. Richard, « Cordelier, revenu depuis peu de Jérusalem, fit un si beau ser- « mon, qu'après le retour des gens de Paris qui y avoient assisté, « on vit plus de cent feux à Paris, en lesquels les hommes bru- « loient tables, cartes, billes, billards, boules et les femmes les « atours de leurs têtes, comme bourreaux, truffes, pieces de cuir « et de baleine, leurs cornes, leurs queües. »

Tresor des Chart. Reg. 155. p. 35.

Tab. Sacræ Capell. Paris.

Le premier Pouillé qui fasse mention de cette Paroisse est du XVI siécle et l'appelle *Bononia parva,* ajoutant que la Cure est alternativement à la nomination de l'Evêque et du Chapitre de Saint-Germain l'Auxerrois. Elle est, comme celle d'Auteuil, sous l'Archiprêtré de la Magdelene. Le Pouillé de 1626 la dit être à la nomination du Chapitre de Saint-Germain seulement, et y marque une Chapelle de Notre-Dame et de Sainte Catherine, à la présentation des héritiers d'un Jean Nicier et la collation du Seigneur, ce que le Pelletier a adopté entierement dans le sien de l'an 1692; quoique le Pouillé de 1648 ait mis la Cure à la nomination de l'Archevêque, sans aucune mention de la Chapelle. Il faut cependant que cette Chapellenie de Notre-Dame ait existé réellement. J'en ai vu une collation, par l'Evêque de Paris, du 28 Novembre 1498. Le 14 Février 1520, l'Evêque la confera, sous le titre de l'Annonciation Notre-Dame, sur la présentation de Fiacre de Harville, Seigneur de Palaiseau et autres lieux,

Bibl. Reg. cod. 5218.

Reg. Ep. Par.

comme héritier de Louis de Concies, son oncle, qui en étoit le patron. La Chapelle Ste Catherine étoit différente. Jean Chuffart la permuta en 1437 pour le Doyenné de Saint Marcel.

Tab. Spir. Ep. Paris.

Le nom de Boulogne ne fut point communiqué au Bois voisin aussi promptement qu'il l'avoit été au village de Menus. On l'appelloit, en 1358, le Bois de Saint-Cloud. Les Chroniques de Saint-Denis, écrites par des auteurs du temps, disent à cette année, que le 21 Juillet, il y eut dans le Bois de Saint-Cloud des Anglois, qui s'étant mis en embuscade, en sortirent, coururent sur ceux de Paris et en tuerent plusieurs. Mais en 1417, on voit employé le terme de Bois de Boulogne. Il est marqué dans le Journal de Charles VI, que le Bois de Boulogne fournissoit le may, chaque année, pour l'Hôtel du Roy. On continuoit cependant encore quelquefois d'employer le nom ancien et primitif. On voit à la Chambre des Comptes, à l'an 1448, Guillaume Chenu continué dans l'office de Gruyer de la Garenne de Rouvray. On trouve dans une piece vue par Sauval, qu'en 1469, la Forêt ou Garenne de Rouvray fut brûlée par le vacher de Boulogne, lequel fit du feu dans la partie du Bois où les habitans de ce village avoient leurs usages, et le feu s'étant communiqué aux bois du Roy, il y en eut plus de cent arpens brûlés. Il y a une Ordonnance de Louis XI du 13 Février 1474, qui porte que les délits commis en ses Garennes des Bois de Vincennes et de Rouvray, près Saint-Cloud, soyent jugés par les Juges des lieux et desdites Garennes, et par le Concierge du Bois de Vincennes et Garde de ces Garennes, Maître Olivier le Dain, son Valet de Chambre.

Journ. de Charles VI, p. 36.

Antiq. de Paris. T. III, p. 650.

Bannieres du Chastelet, Ier vol., fol. 148.

Dans le siécle suivant, on ne trouve plus que le nom de Bois de Boulogne, soit dans les Tables de la Chambre des Comptes, soit dans les Registres du Parlement. En 1522, huit arpens de terre près la Forêt de Boulogne furent donnés à bail à Charles de Senlecque. En 1545, il y eut une compensation ordonnée pour ceux dont on avoit enfermé les vignes dans le Parc de Boulogne. Le Roy et l'Evêque de Paris firent, en 1552, un échange. L'Evêque avoit au Bois de Boulogne des Taillis, à cause de son Evêché, et y avoit Censive, Justice, Droit de Chasse. Le tout ayant été enclos dans le Parc, le Roy lui donna une partie de la Forêt de Senart, par lettres du mois de Juillet, registrées le 6 Février suivant. Il s'agissoit de six-vingt arpens, qui furent transportés au Roi par Regnauld de Combrailles, Chanoine de Paris, comme Procureur d'Eustache du Bellay, Evêque. Charles IX, par sa Déclaration de l'an 1573, permit au Capitaine du Bois de Boulogne, à son lieutenant et aux quatre Sergents de ce Bois, d'y prendre chacun pour leur chauffage : le Capitaine un arpent et demi de bois, son Lieutenant un arpent, et chacun des Sergents un quartier. Le nom de

Reg. Parlem.

Memor. de la Chambre des Comptes.

Reg. Parl. 26 Mai 1573.

Rouvray n'étoit cependant point encore éteint ; car dans les Registres des chauffages accordés en 1577, le 10 Décembre, ce Bois est appellé *le Bois de Rouvray, dit de Boulogne.* Mais le nom de Boulogne étoit devenu si familier qu'il fut communiqué même au Château, qu'on a appellé depuis le Château de Madrit. C'est pourquoy on trouve quantité d'Ordonnances ou d'Edits de Charles IX qui sont dattés du Château de Boulogne-lez-Paris, quoique ce Château soit sur la Paroisse de Villiers la Garenne. *Tabl. de Blanchard.*

Le Bois de Boulogne est devenu un canton fameux pour les herborizations. M. de Tournefort en parle près de dix fois dans son Traité d'après Gundelsheimir, Clusius ou Jean de l'Ecluse, Médecins, et d'après ses propres observations.

On sera peut-être surpris que le nom de Menus, qui est absolument hors de l'usage vulgaire, soit néanmoins encore employé dans les denombrements de l'Election de Paris. L'article de Boulogne, dans le dénombrement imprimé en 1709, est ainsi conçû : *Menus et Boulogne, Gruerie, Capitainerie de Chasse. 205 feux.* Les mêmes termes sont repetés dans le dénombrement publié en 1745, et on y marque 206 feux. Le Rolle des Tailles réunit aussi les deux noms Menus et Boulogne. Le Dictionnaire Universel de la France qui parut en 1726 y comptoit alors 668 habitans ou communians. Quelques-uns disent Boulogne-lez-Menus.

Les Religieuses de Montmartre continuent d'être Dames de ce lieu.

Je vais parler d'une Abbaye plus nouvelle. C'est celle de

LONG-CHAMP

Lorsque ce Couvent fut fondé, il étoit situé sur la Paroisse d'Auteuil, parce que le village de Menus (appellé depuis Boulogne), dont il est voisin, étoit alors de cette Paroisse. Mais depuis l'érection de la Paroisse de Boulogne par un détachement de celle d'Auteuil, ce Couvent se trouve compris dans le territoire de cette nouvelle Paroisse. Il est situé sur le rivage droit de la Seine, dans le premier coude que cette riviere forme au sortir de Paris. Le village de Surenne est à l'autre bord. Le nom de Long-champ, que portoit ce terrain dès le XIII siècle, convient à sa situation dans une grande plaine à l'extrémité du bois de Rouvret, dit depuis Boulogne. Sa distance du milieu de Paris est d'une lieue et demie.

Isabelle, sœur de S. Louis, Princesse pleine de piété, ayant fait consulter Hemeric, Chancelier de Notre-Dame de Paris, sur ce qui seroit plus agréable à Dieu, de la fondation d'un Hôpital ou de celle d'une Maison de Sœurs Mineures, il lui conseilla la Maison de Religion ; elle fonda donc celle de Long-champ, qui *Vie d'Isabelle par Ag. d'Harcourt.*

lui couta bien trente mille livres parisis. On remarque que ces Martyrol. Univ. de Chastel. Bimestre au 22 Fev. p. 716. Religieuses dans leur premiere institution n'étoient d'aucun Ordre particulier, n'ayant point d'autre regle que celle que le Pape Alexandre IV, mort en 1261, avoit dressée exprès pour elles, en laquelle elles sont appellées *Les Sœurs Incluses de l'Humilité de Notre-Dame,* du nom que la Princesse avoit choisi. Agnès Ibid., p. 714. de Harcourt écrit que cette regle fut *éprouvée* par Frere Bonaventure et quatre autres de l'Ordre des Mineurs. Ce fut S. Louis qui dans la suite souhaita que le nom de *Mineures* fût ajouté à Ibid., p. 716. celui de ces Religieuses, afin qu'elles fussent censées de l'Ordre de S. François. Il écrivit pour cela une Lettre au Pape Urbain IV, en laquelle il le pria aussi de corriger sur quelques chefs la regle donnée par son prédecesseur. Ce Pape chargea de la commission le Cardinal Simon de Brie, qui étoit pour lors à Paris. Cette Regle, ainsi corrigée et adoucie, fut inserée dans une Bulle que ce Pape donna à Orviette en 1263, adressée *A l'Abbesse et au Couvent des Sœurs Mineures Incluses du Monastere de l'Humilité Notre-Dame, Diocése de Paris,* marquant dans la Préface que ce titre de *Mineures* s'accordera fort bien avec celui de *l'Humilité* qu'elles s'étoient donné.

Les premieres Religieuses qui habiterent ce Monastere en 1260, étoient tirées en partie de Reims, où il y avoit dès-lors un Couvent de Filles de S. Damien d'Assise, qui fut le premier nom des Filles de Ste Claire. On croit communément que le changement que le Pape Urbain IV apporta à la regle de Long-champ, fut cause que par la suite toutes les Religieuses qui suivirent le Chastelain Ibid., p. 717. même Institut mitigé furent appellées *Urbanistes.* Le vrai de cela est que ce Pape n'eut pas plutôt envoyé sa Bulle à Longchamp, qu'il fit retoucher encore à cette Regle, afin qu'elle pût servir de mitigation à celle que S. François avoit donnée à Ste Claire; ce qu'il fit par une seconde Bulle de la même année, adressée à tout l'Ordre de cette Sainte, qu'on appelloit alors l'Ordre de S. Damien, parce qu'il avoit commencé à S. Damien d'Assise. Au reste, le nom *d'Humilité de Notre-Dame* ne subsista pas long-tems, et l'on voit que dès le siécle suivant ce Monastere étoit appellé Long-champ, ainsi qu'on l'appelle aujourd'hui ; Collect. Gaignieres. *Gall. Chr. T. VII, col. 947.* cependant on connoît une charte de l'an 1447, où l'Abbesse est désignée encore ainsi : *Abbatissa Sororum Minorissarum Inclusarum Humilitatis nostræ Dominæ de Longo campo.*

Il paroît par des Lettres de S. Louis de l'an 1269 et par celles Requête d'Isabelle de Mailly présentée au Roi vers l'an 1670. de ses successeurs des années 1285, 1317, 1320 et 1355, que le meilleur bien de la fondation de ce Monastere consistoit en droit d'Usage dans le bois de Rouvret avec celui du chauffage, reglé à douze arpens de bois remplis par chacun an, et que de

plus ces Princes lui donnerent pour subvenir à d'autres nécessités deux cens dix-sept arpens ; mais en 1679, le Roi leur assigna deux mille quatre cens livres de rente en place de tout ce que ses prédecesseurs leur avoient donné dans ce bois, qui est celui là même qu'on appelle maintenant le Bois de Boulogne. En 1310, le 7 Mai, un Arrêt du Parlement adjugea à ces Religieuses le Tonlieu de la Ville de Paris, c'est-à-dire un droit sur les charrettes et charges à cheval. A l'égard du spirituel, ce ne fut qu'en 1345 que Foulques de Chanac, Evêque de Paris, leur accorda des lettres d'exemption.

Petit livre blanc du Châtelet, fol. 54. *Gall. Chr. T. VII, col.* 682.

La premiere Abbesse de cette Maison fut Agnès d'Anneri, la seconde, Mathilde de Guiencourt, et la troisiéme fut Agnès d'Harcourt. La Bienheureuse Isabelle qui demeuroit dans cette Communauté dans un appartement séparé, sans en être Religieuse, quoique Nangis l'ait cru, avoit eu à son service cette Agnès, laquelle ensuite prit l'habit et devint Abbesse. La pieuse Princesse étant décédée pendant son gouvernement en 1269, le 22 Février, elle en écrivit la vie en françois ; cette vie a été publiée par M. Du Cange après celle de S. Louis, faite par Joinville. On y remarque une naïveté qui fait plaisir.

S. Louis voulut assister aux funerailles de sa sœur. Elle fut inhumée d'abord dans le cloître avec les habits de Religieuse, comme c'étoit assez l'usage des personnes de piété. Mais au bout de neuf jours il fallut tirer son corps de-là pour satisfaire la dévotion du peuple et le transporter dans l'Eglise, où il fut renfermé dans un tombeau de pierre que l'on voit encore à moitié du côté du Chœur des Religieuses et à moitié en dehors. Agnès raconte jusqu'à quarante miracles operés par elle. Le Pape Leon X en ayant été informé par les Religieuses, la mit au rang des Bienheureuses par sa Bulle du 3 Janvier 1521, et le Cardinal de Boisy, Légat en France, leur permit de célébrer sa fête le 31 Août, veille de l'Octave de S. Louis. Depuis ce tems-là, le Pape Urbain VIII permit de tirer son corps du tombeau et de l'enchâsser, ce qui fut fait le 4 Juin 1637, par Jean-François de Gondi, premier Archevêque de Paris. Vers l'an 1669, la Chapelle de son nom fut reparée par l'Abbesse Catherine de Bellievre. L'Abbesse suivante, Isabelle de Mailly, qui l'honoroit particulierement, obtint du Pape d'en célébrer l'Octave dans son Couvent. Dans le Nécrologe et les Calendriers de cette Maison écrits au XIII siécle, elle est simplement appellée *Illustrissima Domina Isabellis mater nostra, fundatrix istius Ecclesiæ*. Ce n'est que depuis le tems de François I, qu'elle est appellée dans le Martyrologe : *Sacratissima mater nostra sanctissima Ysabellis*. Et enfin, il s'y fit une autre addition à la fin du XVI siécle, dans laquelle on assure

Chastelain p. 712.

hardiment contre le témoignage d'Agnès de Harcourt, que la Bienheureuse Isabelle avoit fait profession de la vie Religieuse dans ce Couvent.

Dès le milieu du dernier siécle, on comptoit déjà la quarantiéme Abbesse. On peut voir dans le Gallia Christiana et dans Du Breul, les Epitaphes de plusieurs Dames qualifiées qui l'ont été durant cet intervalle. Les Elections d'Abbesses ont été beaucoup multipliées depuis cent ans, puisqu'il y en a déjà eu vingt-six jusqu'à l'an 1740. Ce fut apparemment en vertu de quelque reforme que ces Abbesses devinrent triennales. Le Gallia Christiana ne marque point s'il y eut du changement vers la fin du regne de François I. Il y a lieu de le croire, puisqu'on trouve dans les Registres du Parlement un Arrêt du 19 Octobre 1543, qui porte que le Général de Saint François ou deux Religieux, y mettroient la reforme avec un Conseiller de la Cour.

Du Breul, liv. IV, p. 1036.

L'Eglise et le Monastere sont en grande partie dans leur état primitif ; l'Eglise surtout se ressent entierement du goût du XIII siécle, à la réserve de l'Autel, etc. Le cloître et le réfectoire ont été embellis de peintures, faites depuis quelques années par une Religieuse du lieu, qui sçavoit l'art de peindre. La Communauté est composée de quarante Religieuses ou environ.

Gall. Chr. T. VII, col. 950.

Deux Princesses du Sang y sont mortes Religieuses au XIV siécle, sçavoir : Blanche de France, quatriéme fille de Philippe le Long, laquelle y prit l'habit l'an 1317 ou 1327, et décéda le 26 Avril 1358 ; 2° Jeanne de Navarre, dont l'Epitaphe est conçue en ces termes : ***Icy gist très-noble Dame et de bonne memoire Madame Jehanne de Navarre, Sœur Mineure, en l'Eglise de ceans, fille du Roi de Navarre, qui mourut à Granate pour la foy de N. S. J. C., et trespassa ladite Jehanne, l'an de grâce M CCC LXXXVII, le III jour de Juillet.*** Je n'examine point si tout y est fort exact.

Entre les Rois, successeurs de S. Louis, qui sont venus à Longchamp, on pourroit croire, à l'inspection de certains monumens, que Philippe le Bel y seroit venu souvent : mais il ne faut pas confondre un Philippe, Roi, avec un autre de même nom.

Philippe le Long, qui a regné depuis 1316 jusqu'en 1321, a souvent logé à Longchamp. On a de lui quelques Déclarations ou Edits qui sont du mois de Juillet 1319, et datés ***apud Longum campum juxta Sanctum Clodoaldum.*** Il est certain qu'il y passa les mois d'Août, Septembre, Octobre, Novembre et Décembre de l'année 1321, pendant lesquels il tomba deux fois malade. La premiere fois, qui étoit pendant l'été, il fut affligé de la dissenterie et de la fiévre quarte. Alors, l'Abbé et les Religieux de S. Denis vinrent en procession, nuds pieds, jusqu'à Long-champ, lui

Continuat. chron. Nangii T. III. Spicil. in fol. p. 79.

apporterent la Vraie-Croix de N. S. et le saint Clou, avec le bras de S. Simeon. Il se sentit gueri, ou beaucoup mieux, après avoir touché et baisé ces saintes Reliques; mais la maladie étant revenue par sa faute, il y fit ses dernieres dispositions, ensorte que son codicile portant confirmation de son testament, est daté de ce lieu le 2 Janvier 1321. Il y mourut la nuit du lendemain, et fut porté le 6 du mois, à Saint Denis. Il avoit occupé apparemment l'Hôtel où avoit logé la B. Isabelle, sœur de S. Louis. Cette longue résidence de ce Prince dans l'Abbaye de Longchamp, porte à croire que c'étoit dès l'an 1317 que Blanche, sa fille, y avoit pris l'habit, et qu'il ne faut pas reculer ce fait jusqu'à l'an 1327.

Pour ce qui regarde Philippe le Bel, pere de Philippe le Long, ce qui reste d'actes connus de son tems, ne le marquent présent à Longchamp, près Saint-Cloud, qu'en 1303, le 20 Août. Car il ne faut pas confondre ce lieu de Long-champ avec un village de même nom, situé du côté de Rouen dans l'Election de Lyons, où l'on trouve qu'il étoit en Juillet 1301, aussi-bien que les 13 et 14 Septembre 1308.

Regist. des Chart. 35 et 36 ou 37 litt. 5.

Regist. 38. Table de cire de Geneve, des voyages de ce Roy en 1308.

Les Evêques de Paris ont toujours veillé à ce qu'un trop grand concours à ce Monastere n'en troublât la retraite. La Bulle du Pape Gregoire XIII, sur un Jubilé, en avoit assigné l'Eglise pour une des sept Stations. Pierre de Gondi, Evêque, mit l'Eglise de Saint Roch à la place de celle de Long-champ, et lorsque le Pape eut appris ses raisons, il loua sa prudence par un Bref que j'ai vu daté du 10 Mars 1584.

Archiv.Ep.Par.

PACY ou PASSY

Le second démembrement qui a été fait de la Paroisse d'Auteuil consiste dans Passy, où il y eut une Cure érigée en 1672. Le plus ancien titre que je connoisse où il soit fait mention de ce lieu comme voisin d'Auteuil (il n'y a de distance qu'un quart de lieue), est un Bail de l'an 1250; il y est nommé *Paciacum.* C'est à l'occasion d'une petite piéce de terre que l'Abbaye de Sainte Geneviéve y possédoit et qu'elle donna en *villenage* au Curé d'Auteuil, c'est-à-dire, selon quelques-uns, pour tant de tems que bon lui sembleroit. Il est bien vrai que l'on trouve au XII siécle un *Magister Simon de Passiaco*, lequel, avec Osmond son frere, établit les deux premiers Prêtres de Saint Denis du Pas, dans les années 1148 et 1164, et que cela peut induire à croire que ces

Chartul. S. Gen. p. 329.

Hist. Eccl. Paris. T. II, p. 114.

deux bienfacteurs d'une Eglise située au milieu de Paris, tiroient leur nom de Passy, voisin de cette ville ; mais la maniere de l'écrire étant différente, on peut aussi penser qu'ils étoient d'un autre Passy, puisque l'on compte en France sept ou huit Paroisses de ce nom, et qu'outre cela il y a un Fief dit Passy, dans la Brie, sur la Paroisse de Cocigny, au Diocése de Paris.

Le village de Passy n'est qu'à une petite lieue du milieu de Paris. Sa situation est sur une montagne, au rivage droit de la Seine, avec quelques maisons cependant plus bas que le haut de la côte, c'est-à-dire sur la pente qui regarde le midi.

Le nombre de feux est marqué à 250 dans le dénombrement imprimé l'an 1709 ; mais il y a apparemment un erreur de calcul, car dans celui que le sieur Doisy a donné au public en 1745, il n'y en est marqué que 144. Le Dictionnaire Universel de la France qui parut en 1726, s'accorde avec cette derniere supputation, assurant qu'il y a à Passy 646 habitans.

Christine de Heurles, veuve de Claude Chahu, Seigneur de Passy, poursuivit durant les dernieres années de l'Episcopat de M. de Perefixe, Archevêque de Paris, l'érection d'une Cure dans sa Terre. L'Eglise y étoit construite dès l'an 1667. Le sieur Loyseau, Curé d'Auteuil, Aumônier du Roi, en avoit fait la *Reg. Arch. Par.* bénédiction, comme aussi celle du cimetiere, dès le Vendredi 26 Mai de la même année. Cependant, l'établissement d'un Curé ne fut pleinement consommé qu'au commencement de l'Episcopat de M. de Harlay. Il avoit été stipulé que cette Cure seroit unie à la Communauté des Barnabites de la Maison de Saint Eloy de Paris, et la Dame avoit transigé avec les parties interessées, sçavoir le Chapitre de Saint Germain l'Auxerrois, nominateur de la Cure d'Auteuil, dont Passy faisoit membre, et avec le Curé de ce Village, tant pour lui que pour son Eglise, moyennant une indemnité. On dit que la cause pour laquelle on choisit une Communauté pour la conduite de cette Cure, est que M. de la Brunetiere, Vicaire Général, s'étoit apperçu que les habitans de ce *Reg. Arch. Par. 18 Maii 1672.* lieu, profitant du voisinage de Paris, attiroient si souvent leurs Vicaires en cette Ville, qu'ils ne restoient presque jamais à Passy. Felibien. Hist. de la Ville de Paris T. V, p. 217. Enfin, le Roi accorda, au mois de May 1672, ses Lettres patentes touchant cette érection, lesquelles furent enregistrées en Parlement, le 21 Juin suivant.

L'Eglise de ce lieu, qui cessa dès-lors d'être simplement qualifiée de Chapelle, a pour Fête Patronale l'Annonciation. Il avoit été réglé que ce jour-là le Chapitre de Saint Germain y enverroit Almanach Spirituel de Paris. un Chanoine pour y faire l'Office, lequel prendroit son repas chez les Peres Barnabites : ce qui s'est pratiqué exactement. En conséquence de la clause des Lettres Patentes qui porte que dans

cette union à la Communauté des Barnabites, il n'y aura rien de contraire aux Ordonnances et Priviléges de l'Eglise Gallicane, l'Office de cette Eglise se fait suivant le Rit de Paris, et dans les livres de Paris. Les Barnabites ont en ce lieu une petite Communauté qui est imposée au Rolle des Décimes. Celui d'entr'eux qui est Curé, est choisi par la Maison de Saint Eloy, désigné par le Général, agréé par le Seigneur du lieu et par les Chanoines de Saint Germain, et pourvû par l'Archevêque. Il peut être en même tems Superieur de la Communauté de Passy, mais cela n'est pas toujours. Au moins il doit demeurer dans cette Communauté, et il lui doit rendre compte du revenu de la Cure. Il a un Presbytere à côté de l'Eglise, mais il ne l'occupe point. Cette Communauté de Passy est logée dans un bâtiment que lui vendit M. de Rieux, Conseiller au Parlement de Paris, par le déplaisir qu'il eut de ce qu'un Bourgeois de Paris, qui avoit perdu un Procès dont il étoit le Rapporteur, avoit élevé son bâtiment situé à my-côte au dessous du sien, de maniere à l'offusquer et lui ôter sa plus belle vûe. C'est dans cette Communauté que le Pere Champigny, Barnabite, avoit composé ses Sermons, qui ont été imprimés.

Il n'y a d'Epitaphe mémorable dans l'Eglise de Notre-Dame de Passy, que celle de M. le Ragois, nommé ci-après en parlant des eaux minerales. Quoique l'édifice n'eût la forme que d'une simple Chapelle, on n'a pas laissé que d'y ériger plusieurs autels, qui constituent d'autres Chapelles, tant d'un côté que de l'autre.

On n'y célebre point d'Anniversaire de Dédicace; ce qui fait croire qu'elle n'a été que simplement bénite en qualité de Chapelle. Le 2 Janvier et le 19 Novembre, on y fait des prieres pour la fondatrice et pour son mari.

Depuis plusieurs siécles, on trouve des Seigneurs de Passy proche Paris, outre l'Abbé de Sainte Geneviéve qui en est qualifié Seigneur dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris, rédigé l'an 1580. En l'année 1416, Jeanne de Paillard se disoit Dame de Passy, Espigneul et Espignolet sur Seine. Le Fief de ce lieu étoit retourné au Roi Louis XI, puisqu'il le donna le 2 Janvier 1468 au sieur Jean de la Driesche, Président de la Chambre de Comptes, sous lequel les limites de cette terre furent faites par les Commissaires du Roi. Mais peu de tems après il fut possédé par un nommé Jean Petit, dont on ne dit point la qualité; ensuite par Pierre Danès, Avocat en Parlement, qui le vendit à Mathieu Macheco, Huissier en la même Cour en 1530. Ce dernier mourut en 1532, comme il paroît par son Epitaphe aux SS. Innocens, où il est dit Seigneur de Passy. Isabeau le Clerc, sa veuve, vécut jusqu'en 1551; après lui jouit de ce Fief Jean Cerlieu qui fit faire

Hist. de Montmorency Preuves p. 165.

Mem. de la Chambre des Comptes.

Ordinaire de Paris 1550. Sauval. T. III, p. 610.

Recueil d'Epit. de Paris à la Bibl. du Roy, p. 497.
Ep. Ibid. ad Inn.
Guyot Traité des Fiefs. T. I, p. 438 et 738.

en 1542, une information pour être indemnisé des terres enfermées dans le Parc de Boulogne; puis Mathieu Macheco, Chanoine de Paris, qui décéda en 1592. Au reste, l'époque ci-dessus, marquée de l'acquisition faite par Mathieu Macheco, Huissier, est peu sûre, s'il est vrai qu'il étoit déja Seigneur vers 1512 ou 1515, et qu'il arrenta alors des terres pour être mises en vigne, à la charge que le vin fût pressuré au pressoir bannal.

Au milieu du siécle suivant, cette Seigneurie étoit entre les mains de Claude Chahu, Trésorier de France en la Généralité de Paris. Ce fut sa veuve qui y fit établir une Paroisse, comme on a vu ci-dessus. Depuis elle, la Terre a été possédée par M. Orceau, M. d'Orsigny, Madame de Fontaine, à laquelle le droit de Pressoir bannal fut attribué par Arrest en 1730. C'est de son tems que le château a été bâti. M. Bernard de Rieux, Président au Parlement, en a joui ensuite. Enfin M. le Président Bernard de Boulainvilliers son fils, qui l'a vendue à vie à M. le Riche de la Popeliniere, Fermier Général, qui en jouit présentement et qui l'a fort embellie.

Il est fait mention des habitans de Passy comme de ceux d'Auteuil dans des lettres du Roi Charles V, qui furent renouvellées et confirmées en 1381 par celles de Charles VI, dans lesquelles on lit une permission qui leur est accordée de clore leurs héritages de murs faits à sable et à chaux, et même de prendre et étrangler les conils (lapins) qui y faisoient du dégast.

Tres. des Chart. Reg. 19. Piece 141.

Il y avoit en 1305 à Passy un lieu appellé l'Echansonnerie. Ce qui m'en donne la connoissance, est un article du livre de l'ancienne Justice de Sainte Geneviéve de Paris, dans lequel on lit qu'en cette année-là un homme fut arrêté par-delà les hayes des Bruyeres, lequel avoit volé de l'argenterie à l'Hôtel de la Reine Marie, et pris des cueilleres en l'Echançonnerie de Passy. La Reine Marie en cet endroit est Marie de Brabant, veuve de Philippe le Hardi. Elle ne décéda qu'en 1321.

Lib. Just. S. Gen. fol. 39.

Quoique Passy ne soit qu'un démembrement de la Paroisse d'Auteuil, son territoire ne laisse pas que d'être encore assez étendu. Il commence en venant de Paris aux maisons qui sont vers l'entrée du Couvent des Minimes, lequel est sur la Paroisse de Chaillot, et il continue jusqu'à la porte du Parc de Boulogne, dite la Porte Maillot. Il comprend dans cet espace le Château Royal de la Muete, ainsi dit selon quelques-uns (aussi-bien que celui du Parc de Saint Germain) parce que c'étoit le lieu où l'on changeoit de chiens pour la chasse. On a un Edit de Charles IX, daté de Passy-lez-Paris au mois de Juin 1572, qui probablement a été donné en ce Château. C'est dans ce Château, tel qu'il est aujourd'hui, que mourut le 21 Juillet 1719, Madame la Duchesse

Tables de Blanchard p. 995.

de Berry, âgée de 24 ans. Il y avoit eu une difficulté entre Nicolas Niobet, Curé de Chaillot, et Alexis Fleuret, Barnabite, Curé de Passy, touchant les quatre maisons voisines de l'entrée du Couvent des Minimes et que les Religieux avoient fait bâtir sur la grande rue devant la porte de leur Eglise. Chacun des deux prétendoit qu'elles étoient de sa Paroisse. Mais comme il y avoit eu une Sentence du 3 Septembre 1698, qui les déclara être de la Justice de Passy, et qu'il y avoit déja eu des enfans nés dans ces maisons baptisés à Passy qui est plus proche que Chaillot, l'Archevêque statua le 13 Février 1699, que ces quatre maisons étoient et seroient toujours de la Paroisse de Passy. *Reg. Arch. Par.*

On peut compter parmi les hommes illustres qui ont porté le nom de cette Terre, ou qui sont décédés sur cette Paroisse, Pierre de Passy, Doyen de Notre Dame de Paris sur la fin du XIV siécle. Il est nommé *de Paciaco* dans le Nécrologe de cette Eglise, où son décès est marqué au 9 Octobre 1402. Jean-François d'Estrades, fils du Maréchal de ce nom, Abbé de Moissac, au Diocése de Cahors, est mort à Passy près Paris, le 10 Mai 1715, et François Coentin, Abbé du Mont Saint Quentin, y est décédé le 5 Janvier 1739. *Gall. Chr. T. VII, c. 1325.* Merc. Janv. 1739.

Deux Chapellenies de Notre-Dame de Paris ont été anciennement dotées de quelques piéces de vignes situées à Passy. L'une des Chapellenies, du titre de S. Eustache, y en possédoit un arpent, [au] lieu dit Les Bauches; et l'autre du titre de S. Pierre et S. Paul, fondée par Jean Houdart et sa femme, avoit un demi arpent aux carrieres de Passy, appellé La Vigne aux Clercs. *Collect. MSS. Du Bois. T. V, ad calcem.*

Les eaux minerales de ce village sont ce qui lui donne aujourd'hui plus de réputation. M. Duclos, de l'Académie des Sciences, en ayant fait l'analyse en 1667, conjectura que le sable fort fin qu'il y vit étoit un sel nitreux que l'eau avoit emporté des carrieres voisines. On les déclara dès-lors bonnes pour les intempéries chaudes des visceres. Depuis, M. Lemery le fils a assuré qu'elles paroissent composées d'un esprit vitriolique et d'une matiere qui renferme un sel acide, et qui est jointe à une poudre très-fine de rouillure de fer. Hist. de l'Acad. T. I, p. 30.

Le lieu où sont les anciennes eaux, a appartenu successivement à Messieurs George pere et fils, puis à la veuve de ce dernier, et enfin à Madame Chevalier.

Les nouvelles eaux de Passy demandent un plus grand détail. L'Abbé de Ragois est celui qui découvrit, pour ainsi dire, ces nouvelles sources dans le fond qui lui appartenoit, par le moyen des expériences qu'il fit sur l'eau du puits de sa maison. Depuis cette seconde découverte, il en fut encore parlé dans les Mémoires de l'Académie des Sciences. Le jardin où elles furent trouvées Memoires de l'an 1726, p. 30.

est un peu plus du côté du couchant d'hiver ou d'Auteuil, que l'endroit où sont les anciennes. Il y avoit au dessous de ce jardin celui de la maison du sieur Guichou, Marchand d'étoffes de soye rue S. Honoré, qui trouva le moyen d'attirer chez lui les eaux de l'Abbé le Ragois. Sur quoi y ayant eu procès au Conseil d'Etat, le Marchand fut condamné à vendre à l'Abbé la portion de terrain où il avoit fait venir les eaux, à prix fixé par arbitres. M. le Ragois, qui avoit eu un grand profit de ces eaux, fit en mourant une disposition testamentaire, par laquelle il les laissoit à M. le Marquis de Bretonvilliers; à son refus à M. de Bercy, et au refus des deux, aux Freres de la Charité, chargeant celui qui accepteroit le legs, d'acquitter quelques dettes, et de payer une pension à Madame de Pouilly, sa niéce. Aucun n'ayant voulu accepter le legs, la Dame de Pouilly en hérita, et étant devenue propriétaire des eaux, elle les conserva jusqu'à son décès. Alors elle en fit aussi un legs à trois personnes comme avoit fait son oncle. M. Belamy qui étoit le premier, accepta la donation, et il en jouit.

Ces eaux, en sortant du reservoir, s'écoulent dessous terre dans des canaux qui se rendent dans la Seine. Le jardin où elles sont est ombragé en partie par un bois de haute futaye, qui donne des promenades charmantes aux buveurs, et qui est dominé par quatre terrasses élevées l'une sur l'autre, sous lesquelles il y a des galeries pour les mêmes buveurs quand il pleut.

Il n'est point de la compétence de cet ouvrage de juger de ces eaux, sur lesquelles il paroît que les sentimens ont varié. Mais je ne puis omettre l'observation déja faite par un auteur connu, que depuis fort long tems on trouva à Passy des pyrites, dont les Carriers vendoient autrefois une grande quantité aux Apotiquaires, qui en faisoient une espece de vitriol, avec quoi ils guérissoient les fievres intermittantes. M. Moulin de Marguery, Médecin, qui dit avoir fouillé dans le sein de la terre de la colline de Passy jusqu'à l'endroit le plus profond où il ait pû pénétrer, distingue dans cette colline cinq couches de terres très-différentes, et après les avoir soigneusement examiné, il conclut qu'il y a dans ce côteau une mine de fer encore crue ou alterée, et médiocrement abondante en bon fer. Elle donne aussi du soufre; ce qui est prouvé par les pyrites, par l'odeur et par la terre bitumineuse. Elle donne enfin du salpêtre qui se montre lui-même dans les souterrains.

Piganiol. Descript. de Par. T. I, p. 53.

Traité des Eaux de Passy in-12 1723.

Entre plusieurs maisons remarquables de ce village, on distingue celle qui a appartenu au Duc d'Aumont, par l'art avec lequel on a tiré parti du terrain sur lequel elle est située. Ensuite celle qui a appartenu à M. Berthelot, puis à M. Carel, Receveur

Général des Finances de la Généralité de Paris, et après lui au Duc de Lauzun, puis à la Duchesse son épouse, qui a été vendue à la Marquise de Seissac. Elle est sur le grand chemin de Versailles.

Dom Lobineau a fait Nicolas du Pré, Maître des Requêtes en 1558, Seigneur de Passi dont il s'agit. Mais c'est un fait incertain. Hist. de Par. T. II. Tabl. p. XL.

CHAILLOL OU CHAILLOT

La dissertation qui fut imprimée en 1736, chez Prault pere à Paris, sur l'antiquité de ce village, n'ayant jamais passé pour un ouvrage sérieux, je n'en parle en commençant cet article, que pour faire voir que j'en ai eu connoissance.

Nous n'avons aucuns titres où le village de Chaillot soit mentionné avant la fin du onziéme siécle. Le premier qui en parle, est une Bulle du Pape Urbain II de l'an 1097 à l'occasion de l'Eglise de ce lieu, qui est nommée *Ecclesia de Caleio*. Depuis lequel tems elle est appellée dans ceux du douziéme *de Callevio*, ou *de Calloio*, ou bien *de Challoio*, ou bien enfin le lieu est appellé *Caloilum*, et si le nom ne se trouve pas latinisé dans quelques titres de ce même siécle et du suivant, il est simplement écrit *Challoel* au milieu de quelques actes latins [1]. Tout ce que l'on peut conjecturer sur son origine, est que ce nom n'a qu'une seule racine Celtique ou Gauloise, qui est *Chal* ou *Cal*, et qu'il doit avoir la même origine qu'une infinité de noms de lieu de ce Royaume, qui commencent en France par *Chal* ou *Chel*. Au XIV siécle ou l'écrivit quelquefois Chailluyau, au XV Chailleau, Chaleau et Chailliau. Il faut d'abord sçavoir que l'unique village qu'il y a eu primitivement sur la côte qui commence à Chaillot et qui regne jusqu'à Boulogne, le Bois compris, s'appelloit *Nimio* en latin au VII siécle *(Villa Nimione sita in territerio Parisiaco.)* S. Bertran, Evêque du Mans, Poitevin de naissance, et qui avoit eu ce village et les vignes qui en étoient voisines, tant par acquisition lorsqu'il n'étoit encore que laïque, que par la donation du Roi Clotaire II, déclare dans son Testament qu'il veut que ce même village dit *Nimio*, depuis nommé Nijon [2],

Hist. S. Mart. à Campis p. 148.

Analect. Mabill. T. III. p. 113 vel in fol. 1256.

1. Une charte de Louis VII de l'an 1176, concernant les Chanoines de Sainte Opportune, parle d'un marais *qui jacet inter Parisius et Montem Martyrum, et protenditus à ponte petrino usque subtus villam quæ appellatur Challoël. Hist. de Par. T. III p. 34.*

2. J'écris Nijon qui vient de *Nimio*, de même qu'on écrit Dijon qui vient de *Divio*. Je sçai qu'il y a au Diocése de Toul un Village du nom de Nijon, et que le Pouillé imprimé de ce Diocése appelle *Nijuncus* en latin, mais ce mot latin paroît forgé.

appartienne entierement après sa mort à l'Eglise de Paris, dans laquelle il avoit été élevé ; il y spécifie que les vignes étoient situées dans un lieu où il y avoit quelques petites sources, et qui pour cela étoit nommé *Fontanitum,* lesquelles vignes étoient possédées alors par les Maraichers et Vignerons du canton, *quæ Fontanito ad palustrias et vinitores esse noscuntur.* Ce saint Evêque mourut en l'an 623. Il est vraisemblable que par la suite du tems, les habitans appartenans au village de Nijon, s'écarterent dans les deux côtés : les uns vers l'endroit des sources et du marais, ce qui forma peu à peu un nouveau village, qui prit le nom du canton qui étoit Auteuil, nom fondé sur ce qu'il y avoit eu d'abord beaucoup de prés et de marais en ce lieu ; les autres se transporterent un peu plus près vers Paris, sur l'extrémité de la côte vers l'orient, dans le canton où l'on avoit abattu le bout de la Forêt de Rouvret, dite depuis de Boulogne, et ce lieu eut le nom de *Chal* ou *Chail,* ou quelquefois celui de *Cal,* lequel encore dans un titre du XIV siécle signifioit *destructio arborum* [1]. Ces deux villages formés ainsi des débris de celui de Nijon, eurent en conséquence leur territoire particulier, et s'étant peuplés considérablement, ils furent érigés en Paroisse, mais assez inégales pour l'étendue du terrain, vû que celui d'Auteuil a depuis produit deux autres Paroisses, et qu'on ne voit point que rien ait jamais été démembré de celle de Chaillot. Ce fut alors que le territoire de Nijon se vit distribué partie à Auteuil et partie à Chaillot ; de sorte que si quelques-uns de nos Princes n'y avoient pas eu un Hôtel, le nom de Nijon seroit peut être tombé dans l'oubli, et l'on n'auroit sçu où retrouver la place de ce village, qui subsistoit il y a onze cent cinquante ans. Je passe sous silence la pensée qui étoit venue à M. de Tillemont dans sa vie de S. Denis, que Chaillot étoit peut être le *Catulliacum* ou *Catolacum* des actes de ce Saint. Cette idée n'a été adoptée de personne, et n'est nullement recevable. A la simple inspection des Actes, on voit que *Catulliacum* est le nom primitif de la ville de Saint Denis, ou d'un lieu qui étoit contigu à l'endroit où l'Abbaye et la Ville ont été bâties.

Le village de Chaillot n'est éloigné que d'une petite lieue de la la Cité de Paris, d'où on l'apperçoit vers le couchant d'été. Comme il est très-voisin des extrémités de la ville et du faubourg S. Honoré, on en a fait aussi un faubourg de cette grande ville, ainsi que je le rapporterai ci-après. Son territoire consiste en quelques vignes et jardinages, avec des terres labourées. Sa situation est sur le haut du côteau, d'un aspect fort riant, et d'où

1. Le mot *Eschalaz* vient de là.

l'on apperçoit Paris avec le canal de la Riviere de Seine qui partage cette ville. Le nombre des feux marqué dans le livre de l'Election de 1709, est de 220 feux. Le dénombrement publié en 1745, marque le même nombre. Le Dictionnaire Universel de toutes les Paroisses du Royaume qui a paru en 1726, et dans lequel on compte par habitans ou communians, on met à Chaillot 538.

L'Eglise Paroissiale est sous le titre de S. Pierre. C'est un bâtiment tout neuf, à la reserve du sanctuaire, terminé en demi-cercle sur la pente de la montagne, lequel peut avoir été construit il y a cent ans. Il est supporté de ce côté-là par une Tour solidement bâtie; cette Eglise a une aîle de chaque côté, mais ces deux aîles ne se rejoignent point derriere le grand autel. L'Anniversaire de la Dédicace s'y célebre le Dimanche d'après la S. Martin. En 1651, l'Archevêque de Paris permit d'y exposer des Reliques données par l'Abbesse de Montmartre et par François Gresset, Minime. Je ne connois point ces dernieres; mais les premieres étoient sans doute des reliques des Martyrs de Montmartre même, dont il est parlé au long à l'article de Montmartre. On y voit dans le chœur la sépulture d'Amaury-Henri Gouyon de Matignon, Chevalier, Comte de Beaufort, Province de Bretagne, décédé le 8 Août 1701.

Hist. S. Mart. à Campis.

Reg. Arch. Par. 4 Jan. 1651.

L'Eglise de Chaillot avoit été donnée au Prieuré de Saint Martin des Champs, apparemment dès le tems que ce Monastere fut fondé par le Roi Henri I. La Bulle du Pape Urbain II, qui la met parmi celles qu'il confirme au Prieur Ursion, est de l'an 1097. Celle de Callixte II, de l'an 1119, la met à la tête de toutes les Cures de la dépendance du Prieuré de Saint Martin, *Altare et decimam de Callevio:* ce qui est suivi en tout par celle d'Innocent II, de l'an 1142. La Bulle d'Eugene III, donnée en 1147, met *Altare et decimam de Calloio.* Les Lettres de Thibaud, Evêque de Paris, d'environ l'an 1150, confirment à ces mêmes Religieux *Decimam de Challoio et altare.* Le Pouillé Parisien du XIII siécle marque l'Eglise de Chaillot sous le nom de *Chailloel,* à la nomination du Prieur de Saint Martin, ce qui est suivi par ceux des tems posterieurs. Elle est marquée dans le district de l'Archiprêtré de Paris *In Archipresbyteratu Parisiensi,* ce qu'on a depuis appellé l'Archiprêtré de la Magdeleine; il est fait mention des revenus et charges de cette Cure dans l'Arrêt donné en 1720 entre le Prieuré de S. Martin des Champs et le Curé de Saint Nicolas.

Hist. S. Mart. à Camp. p. 148.

Ibid., p. 157.

Ibid., p. 170.

Ibid., p. 179.

Ibid., p. 188.

Arrêt de S. Nic. p. 19.

Voici ce que j'ai pu apprendre de la Seigneurie de Chaillot et des habitans du lieu. Il y avoit à Paris, dès la fin du regne de Saint Louis, des Bourgeois qui à leur nom *Arrode* ajoutoient

Hist. S. Mart. p. 574.

celui de Chailloüel. Les enfants de Jehan Arrode de Chaillouel moururent en 1284 et 1285. Si ces Arrode n'étoient pas Seigneurs de Chaillot, on ne peut refuser ce titre à Jean Arrode, fils de Nicolas, qui vivoit vers le même tems; sa tombe en la Chapelle de S. Michel, au cimetiere de S. Martin des Champs, le qualifie Seigneur de *Challiau,* comme aussi Nicolas Arrode y est dit sur la sienne, Sire de Chailliau, et décédé en 1316. Des Lettres du Roi Louis XI, datées du Pont de Samoys, le 7 Octobre 1474, nous apprennent que la Terre de Chaillot étoit possédée à la fin du XIV siécle et vers l'an 1400 par Jacques Michel, Ecuyer. Arnaud Bachelier, son neveu, lui succéda. Il en jouit durant quelque tems, après lequel cette Terre et Seigneurie fut transportée en 1438 à Henri Roussel, qualifié Avocat en Parlement, dans un acte de l'an 1445. A sa mort, il laissa deux filles : Simone Roussel, qui fut mariée à Aymard Durand, Conseiller au Parlement, et l'autre mariée à Jean de Colers, pareillement Conseiller en la même Cour, lesquels en 1450 renoncerent à cette Terre; pour laquelle raison la même Terre, comme vacante et par défaut d'hommage, fut mise en la main du Seigneur de Marly-le-Château, nommé Gui de Levis, Seigneur féodal, qui en jouit en conséquence. Mais comme à l'occasion de quelques prisonniers détenus en 1472 dans les prisons Seigneuriales de Chaillot, le Procureur du Roi au Châtelet connut que les prisonniers de ce lieu avoient accoutumé d'être amenés aux prisons du Châtelet, quand il y avoit cas appartenans à Haute Justice, ou quand le Maire de Chaillot les avoit gardé vingt-quatre heures, et non aux prisons de Marly; ensorte que par Sentence du Prevost de Paris, donnée le 6 Mars de la même année, la Haute Justice avoit été adjugée au Roi en toute la Terre de Chaillot, avec le droit des Aubeines et biens vacans appartenans au Haut-Justicier : en conséquence Louis XI disposa de cette Terre, comme à lui appartenante, et la donna à Philippe de Comines, Sire d'Argenton et de Revescar, son Conseiller et Chambellan, pour les bons services qu'il lui avoit rendus. Guillaume le Duc, Conseiller au Parlement, s'opposa à la vérification des Lettres; mais il y eut une Sentence du Trésor entr'eux deux; ensorte que Comines posséda cette Seigneurie le reste de sa vie. Au reste, on trouve que le Seigneur de Marly ne perdit point ses droits féodaux sur Chaillot. Un Arrêt de la Chambre des Comptes du 23 Juillet 1492 nous apprend qu'il fut ordonné à Pierre de Quatre-livres, Procureur du Roi au Châtelet, de faire hommage pour le Roi au sieur de Marly pour la terre de Challeau, près Paris, mais sans observer les solemnités que gardent les autres vassaux, de s'agenouiller et de baiser le Seigneur suzerain. La

Recueil des Ordonn. etc. en faveur du Chatelet par M. Du Pré in 4°, 1740 *Chardon* p. 205. Hist. des Gr. Offic. T. VI, p. 340.

Regist. du Châtelet intit. Doulxsire à la Bibl. du Roy.

Mem. de la Chamb. des Comptes. vers 1478.

Livre bleu du Châtelet, fol. 30. Sauval T. II, p. 448.

consistance de la Seigneurie de Chaillot est ainsi expliquée dans les Lettres du don fait à Comines l'an 1474 : une tour quarrée et les prisons dessous, l'Hôtel de la Seigneurie qui étoit alors en masures, environ sept arpens de jardin et cerisoye qui alloit jusqu'aux fossez des Egoûts de Paris, trois arpens de vignes en une piéce, seize ou vingt arpens de terre, trente livres parisis de gros cens, huit livres de menu cens, Rouage des vins qui se baillent à ferme, et six ou sept arriere-fiefs tenus de la Tour quarrée, Justice moyenne et basse, avec Maire et Sergent.

La terre de Chaillot a eu aussi quelque Fief, relevant d'elle en tant que Terre du Roi. Jean de Boulainvillier, Chevalier, Gouverneur du Comté de Clermont en Beauvoisis, qui possédoit du côté de sa femme un Fief à Sevre, en rendit hommage au Roi vers l'an 1487. Ce fief de Sevre est apparemment le même fief situé à Sevre, dont les Celestins de Paris étant devenus possesseurs, donnerent aveu et dénombrement en 1565 au Seigneur de Chaillot, dans lequel est énoncé droit de Justice haute, moyenne et basse.

Compte du Domaine Sauval T. III, p. 472.

Recueil des Ordonn. pour le Châtelet 1740 par le Commiss. Dupré p. 217

Depuis Philippes de Comines, le seul vestige de Seigneurs de Chaillot que j'aye vû, est dans les Registres du Parlement de l'an 1524, où on lit que Jean de Thumery, Seigneur de ce lieu, ayant demandé à faire le cry à la S. Pierre, fête du village, comme on l'y faisoit lorsque cette Terre étoit en la main du Roi, il fut ordonné que ce cry seroit fait par un Huissier du Parlement et de l'autorité de cette Cour, et il fut défendu au sieur Thumery et à Louis d'Albiac, tuteur de Jean du Fresnay, mineur, de le faire. Il faut revenir ensuite au regne d'Henri III, lequel en vendit la Haute-Justice à Simon Cressé, Général de la Cour des Monnoies, le 29 Decembre 1576. Il est probable qu'il posséda aussi la Seigneurie. Ce Seigneur étoit décédé dès l'an 1580; ceux qui comparurent pour la terre de Chaillot, à la rédaction de la Coutume de Paris de cette année-là, sont ainsi désignés: « Jean le Tonnelier, Seigneur de Breteuil, Notaire et Secrétaire « du Roi, au nom et comme Tuteur et Curateur des enfans mi- « neurs, descendans de feu Simon Cressé... et encore M. Mat- « thieu Bardon, Avocat en la Cour de Parlement, Seigneur, à « cause de sa femme, avec ledit Tonnelier audit nom, dudit « Chaillot. » Mais dès l'an 1583, on trouve un Cressé en cause au sujet de la Terre de Chaillot; son nom étoit Philippe Cressé, selon un acte de l'an 1586. En cette année, la veuve d'un nommé Beauquésne, qualifié Seigneur de Chaillot, parce qu'il y possédoit peut-être un fief, obtint un Arrêt contre lui, pour lui défendre de le troubler en la Justice de ce village [1]. Le Recueil d'où je tire

Reg. Parl. 27 Jun.

Recueil des Ord. ci-dessus p. 211.

Tab. Ep. Par. in S. Elig.

Recueil ci-dessus p. 218.

1. Il avoit eu apparemment pour successeur Gilles de Fresnoy, lequel on trouve avoir vendu en 1594, à Jean Griffon, le Fief, Terre et Seigneurie de

ces faits puisés dans un plaidoyé, marque aussi qu'il y avoit eu
Recueil ci-dess. p. 209. un Arrêt du Parlement, par lequel Claude de Prat étant au lieu de Philippe Cressé, fut maintenu en la jouissance et possession de la Haute-Justice de Chaillot, laquelle étoit de l'ancien Domaine du Roi; mais il n'en dit pas le tems. Dans une Sentence du premier Février 1633, le sieur de Bassompierre est dit Seigneur
Ibid., p. 212. Haut-Justicier de Chaillot, et sa veuve est dite Dame de la Haute-Justice de ce lieu dans une Sentence de l'an 1636 et dans un acte de 1643. Enfin les Religieuses de la Visitation, que Marie-Henriette de France, Reine d'Angleterre, avoit attirées en cette
Ibid., p. 202 et 208. Paroisse, et qui sont de fondation Royale, devinrent Propriétaires par engagement de cette Haute-Justice, qui leur fut adjugée à la Barre de la Cour le 12 Mai 1651; ce qui ne détruisit point les Justices subalternes du même lieu. La principale appartenoit au sieur Jean le Clerc de Boisrideau; il fut gardé et maintenu dans
Ibid. et p. 203. note. cette moyenne et basse Justice par Arrêt du Conseil du 3 Septembre 1664. Jeanne-Louise-Françoise le Clerc de Courcel d'Erval, fille majeure, en jouit après lui, puis la vendit en 1684 à Marie Damond, marquise d'Estiaux, veuve de Charles Croiset, Secrétaire du Roi, Controlleur Général de la Grande Chancellerie. Cette veuve Croiset la revendit le 24 Mai 1686 à ces Dames de la Visitation. Il leur restait encore une Justice subalterne à acquérir à Chaillot. André Victon, Prêtre, dont je ne connois point les auteurs, l'ayant vendue le 24 Mai 1689 à Madame de Croiset, ci-dessus citée, ces mêmes Religieuses l'acquirent d'elle le 13 Mai 1693.

Ibid., p. 213. Il paroît, par ce qui se lit dans l'Arrêt du Conseil du 3 Septembre 1664, que ces Justices subalternes acquises en dernier lieu par les Religieuses de la Visitation, n'étoient autre que l'ancienne Justice de Long-champ dans Chaillot, divisée en deux. En effet, on lit dans une Sentence du Châtelet du 6 Mars 1472, que les Dames Religieuses de l'Abbaye de Long-champ, qui sont fort voisines de Chaillot, y avoient une Justice, dont le Maire étoit
Regist. du Châtelet, intit. Doulxsire 3e liv. rouge fol. 65 et 66. un nommé Pierre Gorignet, et qu'elles y furent conservées, comme Guy de Levi, Sieur de Marly, dans la sienne. Le même Arrêt du Conseil fait mention d'une acquisition du 30 Octobre 1639 par un Marchand de Paris, d'une maison située à
Recueil ci-dessus p. 217. Chaillot sur le territoire du fief de Long-champ.

Il n'y avoit encore que cinq ans que les Religieuses de la Visitation étaient établies à Chaillot et reconnues Dames du lieu,
Recueil ci-dessus p. 213. lorsqu'elles obtinrent du Roi l'amortissement du Château de ce village, de la maison du Jardinier, Jardin et Bois clos de murs,

Chaillot, avec droit de haute, moyenne et basse Justice. — Rec. des ordon. pour le Châtelet, par le Commiss. Dupré 1740, p. 217.

avec la Haute-Justice, sans être tenus de payer finances mais seulement homme vivant et mourant pour cette Haute-Justice. Les Lettres sont du mois de Septembre 1656. Quelques mois auparavant, il y avoit eu un Arrêt de compétence contre leurs Officiers. Le Juge de Chaillot avoit fait enfermer dans les prisons du lieu des hommes pour cause de Duel. Les deux prisonniers en furent tirés pour être conduits ailleurs, avec défense à ce Juge de connoître des crimes de Duel, et le tout fut renvoyé à la Connétablie. Mais ce qui commença à donner du relief à la Terre de Chaillot, est que trois ans après, c'est-à-dire en 1659, ce lieu fut déclaré faubourg de Paris, sous le titre de Faubourg de la Conference. Comme ce changement regarde encore plus les habitans que le Seigneur, il faut qu'avant d'en parler je réunisse ce que j'ai trouvé d'antérieur à ce tems-là sur ces mêmes habitans.

Arrêt du 12 Janvier 1656 dans le livre dela Connetablie p. 130.

On peut remonter jusqu'au regne de Louis le Gros, pour trouver quelque chose à dire sur les habitans de Chaillot. Ce lieu étoit un des villages appartenans au Roi, dans lesquels étoit en vigueur au XII siécle et avant l'origine des affranchissemens, la coutume appellée Befeht. Les Chanoines de Sainte Geneviéve de Paris trouvoient cette coutume là favorable aux Terres qu'ils avoient proche celles du Roi. Ainsi, de même que cet usage subsistoit à Villeneuve-le-Roy et à Mons proche Athies, qui étoient alors Terres-Royales, il avoit aussi eu lieu à Chaillot, et les paysans d'Auteuil s'en étoient bien trouvés. L'utilité de cette coutume consistoit en ce que, contre l'ordinaire, la femme suivoit le sort du mari quant à la servitude, et même tous les enfans qui naissoient d'elle. Ainsi, par ce moyen, une femme de Chaillot, serve du Roi par sa naissance, épousant un homme serf de Sainte Geneviéve à Auteuil, devenoit serve de l'Abbaye de Sainte Geneviéve, aussi bien que les enfans qu'elle mettoit au monde, et réciproquement, si c'étoit une femme d'Auteuil qui épousât un homme serf de Chaillot, le Roi y gagnoit la femme et les enfans.

Gloss. Cangii voce Befeht.

Le Roi Louis le Gros accorda à la priere d'Etienne, Doyen de Sainte Geneviéve, l'an 1124, que cette coutume fût continuée à perpétuité dans la Terre de Chaillot et les deux autres ci-dessus nommées. Du Breul parle d'une autre coutume qui avoit lieu à Chaillot, et dont il ne dit point l'origine; mais au simple récit, on peut juger qu'elle étoit née dans un siécle assez reculé. Les habitans de Chaillot doivent, dit-il, chaque année pour hommage à l'Abbé de S. Germain des Prez, ou en son absence à son Receveur, deux grands bouquets à mettre sur le dressoir, et demi douzaine de petits, avec un fromage gras fait du lait de leurs vaches qui viennent paître à l'Isle Maquerelle au deçà de la Seine, et un denier parisis pour chaque vache. En 1543, le Roi François I fit

Du Breul Antiq. de Paris edit. 1639. p. 278.

Memor. de la Chambre des Comptes.

don aux habitans de Chaillot de la dépouille des vignes et terres du Parc de Boulogne pour une année seulement. Il y a eu en 1717, un Mémoire imprimé chez Laurent d'Houry, en faveur des Religieuses de la Visitation, Dames de Chaillot et des Habitans, contre les Traittans, pour prouver que Chaillot, s'il est faubourg de Paris sous le titre de faubourg de la Conférence, comme il a été appellé la premiere fois en 1659, ne doit que la subvention de l'entrée du vin, et non d'autres entrées comme les autres faubourgs; parce que ce droit d'entrée n'est que par commutation de quatre mille livres de Tailles, auxquelles ce village avoit été imposé chaque année depuis 1650. Comme cette somme ne pouvoit pas s'y lever, le Conseil changea la taille en droit d'entrée, tant sur le vin du crû que sur le vin de l'étranger, et dès le commencement, ce droit produisit par année au moins huit mille livres. Dans le même Mémoire, pour prouver que Chaillot n'est un faubourg qu'en figure, on allegue que ce qui vient de Chaillot à Paris paye entrée, que Chaillot doit corvées lorsque les Princes chassent, que Chaillot ne releve pas au Châtelet, mais qu'il a ses Juges particuliers et des Notaires Royaux, que la garde Bourgeoise n'y a pas lieu, que lorsque l'enceinte de Paris fut déterminée avec ses faubourgs par Arrêt du Conseil en 1674 le 28 Avril, Chaillot n'y fut pas compris, non plus que dans la division des Quartiers de Paris, fixée par Arrêt du Conseil du 14 janvier 1702, qu'enfin on paye la dîme à Chaillot, ce qui n'est pas dans les Paroisses des Faubourgs. On en conclut que Chaillot est un village comme les autres, de plat pays. On y remarque plus bas, que Chaillot consiste en une seule rue qui a près d'un demi-quart de lieue de longueur, que tout le commerce qui donne la subsistance à la plus grande partie des habitans consiste au blanchissage du linge et au labourage des terres. Quoiqu'il en soit de ce Mémoire, Chaillot n'est point un des lieux les plus peuplés d'autour de Paris, peut-être à raison de trois Communautés Religieuses qui y occupent beaucoup de terrain. Vers le milieu du dernier siécle, Charles Richer s'étant qualifié Notaire Royal du Châtelet, résident à Chaillot, deux Arrêts de l'an 1661 le condamnerent à en sortir, avec défense d'y instrumenter, à peine de faux.

Edit. du mois de Juillet 1659. Brillon Dict. des Arrêts.

Collect. des chart. des Not. p. 785.

La plus ancienne des trois maisons Religieuses de Chaillot, est celle qui est bâtie sur le fond qui a conservé le nom de Nijon, qui étoit le nom primitif de toute la côte, ainsi que j'ai déjà dit. Les Ducs de Bretagne avoient en ce lieu au XIV siécle, une maison de plaisance, dite pour cette raison le Manoir de Nigeon, ou l'Hôtel de Bretagne. Gui de Bretagne, Comte de Penthievre, y mourut en 1331. Marie de Bretagne, fille de Charles de Chastillon, posséda cette maison en 1360, et la porta en mariage à Louis, Duc

Sauval T. II, p. 131.

d'Anjou, frere du Roi Charles V. Cet Hôtel ou Châtelet, qui appartenoit en 1427 au Duc de Bretagne, fit une partie des biens situés à Chaillot, que le Roi d'Angleterre donna le 28 Avril de la même année au Comte de Salisbury, avec un autre Hôtel et des Terres qui appartenoient à un nommé Jean Tarenne. Ce don n'étoit que pour la vie: ainsi le Comte de Salisbury étant mort le 3 Novembre 1428, le Duc de Bretagne rentra dans ce bien, et en jouit jusqu'à son décès.

Le Labour. Prelimin. à la vie de Charl. VI. p. 47. Sauval. T. III, p. 323 et 584.

MINIMES. Anne de Bretagne, femme du Roi Charles VIII, ayant eu cette maison de ses ancêtres, en fit la destination pour l'établissement d'un Couvent de Minimes, y ajoutant un autre Hôtel contigu, qu'elle acheta en 1496, de Jean de Censy, Bailli de Montfort l'Amaury, lequel Hôtel dépendoit de la Seigneurie d'Auteuil et contenoit sept arpens entourés de murs, avec un vivier au bas, et une Chapelle dite Notre-Dame de toutes-grâces. La même Reine fit commencer une Eglise plus grande, qui ne fut achevée que sous le regne de François I, et peut-être encore plus tard, puisque ce ne fut qu'en 1563 que le Roi donna à ces Religieux toutes les pierres de taille restées sur le bord de la Seine du côté de Grenelle. On appella la nouvelle Eglise du nom de l'ancienne Chapelle, Notre-Dame de toutes grâces, et elle fut dédiée sous ce titre le 12 Juillet 1578, par Henri le Meignen, Evêque de Digne, au nom de l'Evêque de Paris, qui ordonna que l'Anniversaire seroit fixé au premier Dimanche de Juillet. Ce Couvent fut le premier que cet Ordre eut aux environs de Paris, et ils en furent redevables aux soins de deux Docteurs de Paris qui s'y étoient d'abord opposés (on ne dit pas pour quelle raison), sçavoir Jean Quentin, Pénitencier de Notre-Dame, et Michel Standon, Principal du College de Montaigu. Le premier logea chez lui les six Religieux que S. François de Paule y envoya, en attendant que ce Couvent de Nijon fût en état, et voulut par son Testament que son cœur fût enterré dans la Chapelle de Ste Anne de leur Eglise, où sont gravés les vers suivans:

Ibid. p. 643.

Mem. Camer. Comp.

Reg. Ep. Paris.

Cy gist au bas de ce pilier
Le cœur du bon Pénitencier
Maistre Jean Quentin sans errer,
Qui de ce Couvent bienfacteur
Fut, et de l'Ordre amateur.

Les autres sépultures plus remarquables qu'on voit dans la la même Eglise, sont de Dame Françoise de Veyne, femme d'Antoine Duprat, Chancelier de France avant qu'il embrassât l'état Ecclesiastique; d'un Jean d'Alesso, petit neveu de S. François de Paule, décédé en 1572, et de son épouse Marie de la Saussaye; de

Voyez les Epitaphes en entier dans du Breul, liv. IV.

Magdelene d'Alesso, femme de Pierre Chaillou, Secretaire de la Chambre du Roi, morte en 1583 ; de plus celle d'Olivier le Fevre, Seigneur d'Ormesson, d'Eaubonne, etc., Président de la Chambre des Comptes, décédé le 26 Mai 1600, et Anne d'Alesso, son épouse, morte dès l'an 1590 ; outre cela, celle de Marie de Drac, veuve de Jacques Avrillot, Conseiller au Parlement, femme très-pieuse, décédée le 11 Septembre 1590, et d'Anne le Lieur, veuve de René Vivian, Correcteur des Comptes, aussi d'une très-grande piété, laquelle mourut le 3 Avril 1591. Dans le dernier siécle, François Jourdan, Augevin, Professeur Royal en Hebreu, a été inhumé dans la même Eglise.

Vita Pauli Arodii in Notis p. 284.

Ce fut dans ce Couvent de Notre-Dame de Grace, que les Minimes imprimerent en 1535 leur Cérémonial dressé par un Religieux appellé Hugues de Varenne, livre curieux, et qui fait voir que les Ordres les plus récents qui s'établissoient en France, prenoient les Rits du Royaume. Audigier parle de la Galerie où est à présent la Bibliotheque des Minimes, et de la chute du fêu du ciel sur ce lieu, dans le temps qu'Henri IV assiégeoit Paris.

Hist. de France, T. I, liv. III, chap. VI.

La Chapelle des Cinq plaies, où depuis a été bâti Saint Roch dans cette Ville, avoit été réunie le 29 Août 1605 à cette Maison de Minimes, afin qu'ils eussent un Hospice pour s'y retirer le soir en hiver. La suite du tems amena du changement.

Reg. Ep. Paris.

AUTRES COUVENTS. L'année 1638 fut féconde en projets d'établissemens de Religieuses à Chaillot. Denise Bellenger et Barbe Prelat conçurent le dessein d'établir une Congrégation de Religieures Augustines. Elles étoient déjà dix-huit filles, et elles avoient une somme de trente-six mille livres. Elles obtinrent, le 19 Mars, de Jean-François de Gondi, Archevêque de Paris, la permission d'acheter une maison à Chaillot pour cet établissement. Les Religieuses du Prieuré de Courances, au Diocése de Sens, obtinrent permission de s'y retirer en la même année 1638, et treize Religieuses y firent profession depuis le 29 Avril 1640 jusqu'au 30 Juillet 1644. Mais depuis ces Religieuses quitterent en 1647 et s'établirent à Picquepuce, où elles sont restées. La même année 1638, le 20 Octobre, Catherine de Haraucourt, Dame de Fresne, ayant traité avec les Religieuses Cordelieres ou Clarisses du faubourg Saint Marceau, obtint semblable permission de cet Archevêque, d'établir au même Village de Chaillot un Couvent de cette sorte de Religieuses. Mais nous ne voyons point que l'établissement ait eu lieu. Les Religieuses Augustines venues de Nanterre réussirent mieux. Claudine Beurrier, sœur de Paul Beurrier, Chanoine Régulier, étant venue en 1638 demeurer avec lui à Nanterre, dont il étoit Curé, y commença un établissement de Chanoinesses Regulieres. Etant morte au bout de huit

Reg. Arch. Par. Sauval. T. III, p. 187. *Tab. Spir. Ep. Par.* Sauval. Ibid., p. 211. et p. 188.

Gall. Chr. T. VII, col. 871.

ans, le soin en fut confié à des Religieuses de Saint Etienne de Reims, qui gouvernerent cette Communauté jusqu'au tems que le Pere Beurrier fut transféré à la Cure de Saint Etienne du Mont; après quoi ces Chanoinesses furent transférées à Chaillot, l'an 1659, quoique leurs Lettres patentes ne soient que de l'an 1671, et registrées seulement le 3 Août 1673. Elles n'avoient eu d'abord à leur tête qu'une Prieure triennale; mais depuis l'an 1682, elles furent gouvernées par une Abbesse, toujours sous la Jurisdiction de l'Ordinaire, entretenant cependant confraternité avec les Chanoines Réguliers de la Congrégation Gallicane. Le Gallia Christiana ne compte encore que cinq Abbesses de cette Maison, dont la premiere fut Claire-Cecile Colbert, sœur du Ministre. L'Abbaye de Ste Perrine de la Villette a été réunie à celle-ci, il y a quelques années. Le Pere Du Molinet remarque, en traitant des habits des Chanoines Réguliers, que ç'a été depuis leur sortie de Nanterre, que ces Augustines ont pris l'aumusse noire mouchetée de blanc : ce qui est assez rare, dit-il, et assez nouveau pour des Filles, puisque les aumusses n'ont été données, ajoute-t-il, autrefois aux hommes que pour couvrir leurs têtes, et que les religieuses ont toujours eu des voiles pour cet usage.

Erection du 3 Sept. *ex Reg. Archiep. Paris.*

Page 144.

Il y avoit dès l'avant-dernier siécle à Chaillot une maison en forme de palais, que la Reine Catherine de Médicis, épouse d'Henri II, y avoit fait bâtir et que le Maréchal de Bassompierre avoit embellie. Elle étoit au bout d'une des avenues qu'on appelle le Cours-la-Reine; et sous Henri IV on la nommoit la Maison de Grammont. Sauval observe qu'en creusant les fondemens, on y avoit trouvé des cercueils de briques et de petites pierres. Cette Maison fut donnée au milieu du siécle dernier aux Religieuses de Sainte Marie ou de la Visitation qui furent amenées par Henriette de France, Reine d'Angleterre, et que cette Princesse eut la permission d'établir en la Paroisse de Chaillot, par Lettres registrées en Parlement, le 19 Janvier 1652. On lit qu'en 1658, elle demeuroit chez ces Religieuses; que Louise Palatine de Baviere, sa niéce, étant venue l'y trouver, elle la regarda comme sa propre fille. Louise demeura un an à Chaillot, elle y édifia toute la Communauté. Durant l'été qu'elle y resta, elle alloit remuer les foins; elle menoit la vie d'une Religieuse sans en avoir l'habit. Dans l'Eglise de ces Dames de la Visitation est conservé le cœur de la Reine d'Angleterre ci-dessus nommée, qui décéda en 1669; elle étoit la troisiéme fille d'Henri IV, Roi de France, et femme de l'infortuné Charles I, Roi de la Grande-Bretagne. On conserve pareillement dans cette Eglise celui de Jacques II, leur fils, mort en 1701, et celui de la Princesse Marie, sa fille, morte à Saint Germain en Laye, le 18 Avril 1712. La Reine

Sauval, T. II, p. 311.

Chronol. Novennaire de 1586, T. I, p. 132.

Sauval, T. II, p. 188.

Vie des Saints de M. Du Fossé, à la fin.

Marie-Beatrix Eleonor, fille d'Alphonse IV, Duc de Modene, femme de Jacques II, morte le 7 Mai 1718, est aussi inhumée dans la même Eglise. Cette Eglise a été rebâtie en 1704. On a vu ci-dessus comment ces Religieuses sont devenues Dames Hautes-Justicieres de Chaillot et ensuite propriétaires des Seigneuries subalternes. On enregistra en Parlement le 22 Août 1693 des Lettres patentes du Roi en leur faveur, portant union du fief de Long-champ sis à Chaillot et ses dépendances à celui de Chaillot, pour n'en faire qu'un seul relevant du Roi à cause de la Baronnie de Marly.

Le Registre de l'Archevêché de Paris de l'an 1647, m'a appris qu'il y a eu aussi à Chaillot, dans le siécle dernier, un établissement de Bénédictines; mais il ne fut pas de durée; je ne le connois que par la permission que l'Archevêque leur donna le 5 Novembre 1647, de se retirer en diverses Maisons Religieuses à cause de la modicité de leur revenu.

Ex Sched. Lancelot. Je n'ai point trouvé de Princes ou Rois qui soient venus à Chaillot que Louis, Duc d'Orleans, qui y expédia des Lettres au *Regist. Parlem.* mois de Novembre 1393. Leur date est *A Chailluyau-lez-Paris.* Le 10 Février 1413, le Duc de Bourgogne se mit comme en bataille entre Chaillot et Montmartre. Le Roi Henri IV se tint pareillement à Chaillot pendant qu'il fit assiéger Paris.

La Savonnerie est un lieu remarquable à Chaillot; il est aux pieds de la colline, auprès du grand chemin qui borde la Seine. Il a été ainsi nommé à cause du savon qu'on y faisoit autrefois. C'est à présent la Manufacture Royale des ouvrages de la Couronne de la façon de Perse et du Levant. Le grand tapis de pied que l'on conserve dans le garde-meuble du Roi, a été fait en cette Maison. A l'entrée du village, du côté de la Seine, est une Verrerie. Le 30 Mars 1708, le Parlement registra les Lettres patentes qui accordoient à Louis Gouffé, Maître de cette Verrerie, le privilége pour vingt ans de faire toutes sortes de cristaux et d'émaux, et le 11 Mars 1726, d'autres Lettres en faveur des Sieurs Domgrelot et Dupin, pour le privilége de fabriquer du verre à vitre et toute sorte de matiere vitrifiée; mais la vérification fut faite sans préjudice des Statuts des Verriers-Fayanciers, de la profession desquels les Impétrans furent déclarés tenus de se faire recevoir et d'avoir toujours un de leurs ouvriers Maître.

Guy Patin a écrit qu'en 1658, au tems de l'Automne, on Lettre de Patin à Spon 161. montroit dans une grande salle proche les Minimes de Nijon la peau et le squelette d'une baleine prise entre Nantes et la Rochelle. Ceci ne fut que passager. Mais voici d'autres curiosités Piganiol. T. I, p. 53. naturelles de Chaillot : c'est l'argile, qui cependant est moins fine que celle de Gentilly. On y trouve aussi des marcassites,

mais fort différens de celles du même Gentilly. On ne se sert de cette terre que pour faire des tuiles.

Parmi les personnes qualifiées dans l'antiquité, il ne s'en rencontre aucune qui porte le nom de Chaillot, qu'un *Petrus de Challoël*, qui étoit Chanoine de Notre-Dame de Paris sur la fin du regne de S. Louis. *Necr. Eccl. Par. 23 Nov.*

De ce village étoit natif Jean du Housset, célébre Reclus du Mont Valerien, qui mourut en odeur de sainteté l'an 1609. Voyez ce que j'en dis à l'article du Mont Valerien sous le titre de Nanterre. Le nom du Houssay est mentionné comme usité à Chaillot dès le XV siécle dans des Registres de l'an 1497. Du Breul, p. 949. Edit. 1639. *Reg. Ep. Paris. 1497.*

Mezerai, Historiographe de France, dont le vrai nom étoit François Eudes, avoit une maison de campagne à Chaillot. On dit de lui qu'il avoit eu dessein de se faire enterrer dans l'enclos de cette maison sur une éminence à l'extrémité de sa vigne, et de s'y faire construire une espece de Mausolée en pyramide soutenu d'un pied-d'estal, orné de bas reliefs, où devoient être gravés cinq ou six volumes avec le titre d'Anecdotes et une Inscription. Il avoit eu même la témérité de nommer l'Abbé de la Chambre pour exécuteur d'un projet si bizarre. Niceron, T. V, p. 310.

Le Président Jeannin a eu pareillement sa maison de campagne à Chaillot en 1619. Permis de chap. domest. 20 Septembre.

L'Anonyme qui a badiné sur Chaillot en 1736, a ajouté une note à son écrit (page 14), pour dire que ce lieu est devenu célébre dans la Littérature, par une piéce comique représentée en 1723 sur le Théatre Italien, intitulée Agnès de Chaillot.

CLICHY-LA-GARENNE

OU

CLICHY-SUR-SEINE

On ne connoît en France que deux villages du nom de Clichy, et tous les deux dits en latin *Clippiacum* sont situés dans le Diocése de Paris. Le plus ancien est celui-ci qui n'est qu'à une lieu et demi ou environ du milieu de cette Ville, vers le couchant d'été, sur le rivage droit de la Seine. L'Abbé Chastelain a expliqué comment de la racine Clipp, dont en latin on a fait *Clippiacum,* on a pu en venir à dire Clichy : sçavoir, en retranchant d'abord un p, et rendant ensuite consonne la lettre i, de voyelle qu'elle étoit, ensorte qu'on avoit écrit et prononcé *Clip-*

iacum, de même que dans *serviens* on a prononcé *servjens*, ce qui a formé le nom de Sergent. Or, dès-là qu'on a pu dire *Clijacum* par le retranchement total de la lettre p, il a été facile de changer la lettre j consonne en *ch*, ce qui a fait *Clichacum* et *Clichiacum;* et, comme le françois abrege ordinairement les noms, *Clichiacum* a été abregé et rendu par Clichy. Au reste, si ce lieu a eu d'abord le nom de Clipp, c'est apparemment que ce mot se rapportoit à ce que l'on appelle un clapier, une retraite pour les lapins. En Provence, le mot *clapier* signifie un amas de pierres. Le surnom de *Garenne* actuellement en usage, a un rapport visible à celui de Clapier. Ce seroit rechercher les choses de trop loin, que de penser que le nom de *Clippiacum* pût faire allusion au mot Clip, en tant qu'il est un nom porté autrefois par quelques Rois Lombards.

Not. Gall. p. 414. col. 1.

Epit. Greg. Tur.

Clichy-la-Garenne comprenoit primitivement tout le territoire qu'on laisse à gauche, en allant des environs de Montmartre à Saint Denis de l'Etrée dont une grande partie a été démembrée autrefois pour ériger la Paroisse de S. Ouen qui occupe le milieu du terrain que je viens de nommer, et depuis pour l'érection de celle du Roulle. La vérité de cette étendue de territoire peut être appuyée encore de ce qu'avant le XIII siécle la rue de Paris que nous appellons de S. Honoré et qui conduit au Roulle et à Clichy, étoit appellée la rue de Clichy. Ainsi, un grand nombre des faits que je vais rapporter dans cet article, parce que Clichy y est nommé, ne sont pas pour cela arrivés précisément dans le canton où sont situées les maisons qu'on appelle aujourd'hui Clichy, ni dans celles qui sont sur l'étendue de cette Paroisse du côté de Paris, mais quelquefois dans la partie de Clichy qui s'étendoit jusqu'auprès de S. Denis, connue maintenant sous le nom de S. Ouen, et quelquefois aussi dans la partie qui en a été détachée du côté de Paris pour aggrandir la Paroisse du Roulle; d'autres fois même dans celle de Villiers, que le voisinage et la ressemblance du terrain a fait surnommer Villiers-la-Garenne.

Du Bois. *Collect. MSS.*

La premiere occasion où nos anciens Historiens font mention de Clichy est à l'année 42 du regne de Clotaire II, qui revient à l'an 625 de J. C. Fredegaire écrit qu'alors Clotaire étoit à Clichy, *non procul Parisius*, et que Dagobert l'y étant venu trouver de son ordre avec les Leudes (Vassaux principaux, *Gloss. Cang.*) du Royaume, s'y maria avec Gomatrude, sœur de la Reine Sichilde; que le troisiéme jour d'après les nôces, le pere et le fils entrerent en ce lieu en de grandes contestations sur le partage des Etats, et en remirent la décision à douze Francs, la plûpart Evêques. Comme le territoire de Clichy étoit alors deux fois plus étendu qu'il n'est, c'est ce qui facilite l'intelligence du texte où le même Histo-

Fredeg. n. 53.

rien dit plus bas que le lieu où Dagobert avoit épousé Gomatrude, s'appelloit *Romiliacum*, et qu'à son retour de Bourgogne en 629, après être arrivé à Paris, il la quitta en ce lieu, et y épousa Nantechilde, qui étoit auparavant servante dans la maison Royale. Car à ce compte ce ne peut être Reuilly au bout du faubourg de Saint Antoine, comme M. de Valois l'a cru, et comme l'a écrit Dom Michel Germain; ce doit être plutôt le Roulle; et il n'y a pas de difficulté à s'imaginer que le lieu dit Roule ou le Roule n'ait fait partie de l'ancien territoire de Clichy, puisque Villiers-la-Garenne dont il est détaché, a dû même être démembré du chef-lieu de Clichy. Je ne vois que ce seul moyen d'accorder la prétendue contradiction de Fredegaire, auteur du tems, qui à l'an 625 dit que le lieu où se fit le mariage de Gomatrude, s'appelloit *Clippiacum*, et à l'an 629 qu'il s'appelloit *Romiliacum villa*.

Not. Gall. p. 428. Diplom. p. 321.

En l'an 627, pendant que les Evêques et les Grands du Royaume, tant de Neustrie que de Bourgogne, étoient assemblés à Clichy pour les affaires de l'Etat, Ermenaire, Gouverneur du Palais de Caribert, fils de Clotaire, y fut tué par les domestiques d'un Seigneur Saxon nommé Ægyna, et il y eût eu bien du sang répandu en ce lieu, si le Roi Clotaire ne l'eût empêché par ses soins; car à cette occasion Ægyna dressa une armée sur Montmercre, *in Monte Mercori*, comme on disoit alors, voulant se défendre des troupes que Caribert et Brodulfe, son oncle, avoient ramassé pour tirer vengeance de cette action, mais le Roi donna ordre à ses Barons de les accorder.

Fredeg. ad an 627.

Il paroit qu'on a droit d'inférer que Sigebert, fils de Dagobert, étoit né à Clichy, en 630, de ce que ce fut alors que S. Amand, Evêque de Mastrict, fut prié de venir le baptiser et que ce fut à Clichy que le Roi résidoit, lorsque ce Saint se rendit à sa priere. Quelques-uns même ont cru que le jeune Prince avoit été baptisé par lui en ce lieu, quoique Fredegaire assure que ce fut à Orleans.

Dagobert étoit à Clichy l'an 636, que l'on comptoit le quatorziéme de son regne, lorsqu'il envoya dans la Basse-Bretagne faire sçavoir aux Bretons qu'ils réparassent promptement le mal qu'ils avoient commis. Ce fut aussi dans le même lieu que Judicaël, leur Roi, se rendit avec des présens, promettant de donner satisfaction au Roi de France sur ce qu'il souhaitoit, et reconnoissant que son Royaume étoit soumis à celui de France. Dagobert l'ayant invité à dîner, il n'osa se mettre à table avec lui, mais le Roi étant assis, il se retira du Palais, et il alla dîner dans la maison de Dadon le Referendaire, qu'il connoissoit pour un très-saint homme. C'est celui qu'on a depuis appellé S. Ouen. Il y avoit eu la même année, le premier jour de Mai, une Assemblée

Fredeg. n. 7.

Vita S. Agili *Diplom. p. 273.* d'Evêques à Clichy, où le même Saint Ouen obtint un privilége pour le Monastere de Rebais. La vie de S. Eloy, écrite par Saint Ouen, parlant de la soumission que Judicaël vint faire à Dagobert, dit que ce fut dans un village nommé *Crioilum*, ce que quelques-uns ont pris pour Creil, d'autres pour Ruel ; mais ne seroit-ce point encore le Roulle qu'il faudroit entendre par ce mot, puisque c'étoit un lieu compris dans l'étendue de la Terre de Clichy, et en ôtant le C qui souvent n'est qu'une aspiration, ce nom latin *Crioilum* n'est pas fort éloigné de celui du Roule.

Fredeg. n. 78. En 637, les Gascons ayant le Duc Aginan à leur tête, vinrent trouver à Clichy le Roi Dagobert. La terreur les ayant saisi à leur arrivée, ils allerent à l'Eglise de Saint Denis, comme en un lieu d'asile, pour se remettre de leur frayeur et être en sûreté. Le Roi voulut bien leur donner la vie sauve, et ils y promirent d'être toujours fidéles à ce Prince et au Royaume de France.

Fredeg. n. 83. En l'an 640, Æga, Maire du Palais, ayant été attaqué de fiévre dans le village de Clichy, y mourut sous le regne de Clovis II.

Il y eut dans le même lieu une Assemblée d'Evêques, tenue *Diplom p. 466.* l'an 653. On la connoît par une charte du Roi Clovis II, concernant quelques immunités de l'Abbaye de S. Denis, que le Prince et les Prélats y souscrivirent.

Sous le regne de Thiery III, S. Ouen, Evêque de Rouen, de retour du voyage de Cologne où ce Prince l'avoit prié d'aller, vint à Clichy pour lui rendre compte de sa négociation ; y étant tombé *Vita Ansb. per Ansgrad.* malade de fiévre, il y mourut le 24 Août de l'an 683. Pendant sa maladie, il pria le Roi qui tenoit assemblée en ce lieu, de lui donner pour successeur Ansbert, Abbé de Fontenelle, au Diocése de Rouen. Le Roi l'ayant mandé à Clichy sous un autre prétexte, l'y fit sacrer Evêque par S. Lambert, Evêque de Lyon, et les autres Prélats assemblés. Dom Michel Germain n'a pas oublié ce fait, lorsqu'il parle de Clichy dans son traité Palais des Rois *Diplomat. lib. IV, p. 274.* de France ; mais il en ajoute un qui auroit eu besoin d'un bon garant : Il dit que le corps de S. Ouen fut transporté au bout de trois ans, par le même S. Ansbert, dans celle des Chapelles du Palais de Clichy qui depuis fut appellée de son nom *La Chapelle de Saint Ouein,* où s'est depuis formé un village à une petite distance de Clichy. Ce sçavant Bénédictin a apparemment confondu la translation que S. Ansbert fit dans la ville de Rouen même, le jour de l'Ascension 687 ; car il est visible par la vie de S. Ouen, que son corps avoit été transporté à Rouen aussi-tôt après sa mort.

Quelques-uns ont cru qu'un lieu appellé Clichy, que le Roi Dagobert donna à l'Abbaye de Saint Denis, étoit cette Terre-cy ; mais ce Clichy donné par Dagobert est fort différent ; l'auteur

qui rapporte cette donation, l'appelle *Clippiacum superius,* parce qu'il est situé sur une montagne; c'est Clichy en l'Aunois; et d'ailleurs, on vient de voir que Clichy sur Seine, voisin de Paris, étoit une Terre Royale sous Clovis II et sous Thiery III, successeurs de Dagobert. Ce qu'il y a de véritable, est que dans le siécle suivant, et dès l'an 717, le Monastere de S. Denis posséda du bien au vieux Clichy, de la libéralité du Roi Chilperic III. Ce Prince lui fit don de la maison, terres et prés, que Lupicin, son Forestier, avoit en ce lieu; et cela à la priere de Rainfroy, Maire du Palais, à qui l'on croit que l'abbé Turnoald, Evêque nommé dans la Charte, l'avoit demandée. Ainsi, le Clichy dont il s'agit ici, étant dès-lors nommé le Vieux Clichy, *Vètus Clippiacum,* c'est une marque qu'il avoit existé dès le commencement de la Monarchie. Charles Martel, qui avoit ôté aux Eglises beaucoup de bien, fit présent de cette Terre à l'Abbaye de Saint Denis, l'an 741, sans aucune restriction, *cum terris, domibus, ædificiis, accolabus, mancepiis, viniis, silvis, campis, pratis, pascuis, aquis, etc.* On apprend par ce détail, qu'il y avoit encore des bois dans l'étendue du territoire, et que dès-lors il y avoit des vignes.

Voyez l'article de ce village au Doyenné de Chelles.

Doublet et Bouquet, T. IV, p. 694.

Doublet p. 690. Bouquet, T. IV, p. 707.

Environ cent ans après que la terre de Clichy fut entrée dans la mense du Monastere de Saint Denis, l'Abbé Hilduin entreprit un partage des terres avec ses Religieux et fit une destination de quelques-unes. Comme les Moines Benedictins mangeoient alors de la volaille, Clichy sur Seine fut l'une des terres que l'Abbé destina pour leur en fournir entre Pâques et Noël. La suite de la charte qui est de l'an 832, met encore Clichy au rang des terres qui étoient du lot des Moines; mais une lacune empêche de voir ce dont il s'agissoit; il semble seulement que le revenu avoit servi à avoir du savon pour les Religieux. Dans la suite de ces Lettres, le même Abbé dispose du lieu dit *la Chapelle de Saint Ouein* située sur la Seine, et la destine simplement à servir de place où les Moines déposeront leurs filets et les raccommoderont. C'est là le plus ancien monument qui parle du lieu de Saint Ouen, lequel depuis fut démembré de la Seigneurie et de la Paroisse de Clichy, et dont je reserve à parler dans un article particulier, sous le Doyenné de Montmorenci où il est compris.

Diplom. p. 520.

La confirmation du partage des biens de l'Abbaye de Saint Denis, qui fut faite en 862, nomme encore Clichy-sur-Seine au rang des Terres qui devoient fournir la volaille aux Moines entre Pâques et Noël. Cette confirmation par l'Abbé Louis fut autorisée la même année au Concile de Soissons.

On ne trouve plus de mention de Clichy depuis ce tems-là jusqu'au regne de Louis le Gros, lequel en l'an 1134 donna, conjointement avec la Reine Alix, au Monastere des Religieuses de

Montmartre *molendinum apud Clipiacum cum conclusione aquæ et molitura totius villæ*. Voilà un moulin cédé par le Roi avec ses écluses, et le droit de mouture de tout le village. En effet, la charte de Charles Martel de l'an 741 en faveur de l'Abbaye de Saint Denis ne fait mention d'aucun moulin, ce qui laisse à penser que le Domaine se les étoit réservé. Le Domaine avoit encore d'autres droits à percevoir à Clichy, quoique devenue Terre de l'Abbaye de Saint Denis ; c'est ce qui doit s'inferer d'un Traité que le Roi Philippe-Auguste fit avec Gaucher de Chastillon, à Mante, l'an 1193. Ce Prince voulant jouir du Château et de la Terre de Pierrefont entre Crespy et Soissons, qui étoit une place importante, assigna à Gaucher quatre-vingt livres de rente sur le revenu que la Couronne avoit à Clichy proche Paris ; de maniere cependant que si Clichy ne produisoit pas par an ces 80 livres, ce qui manqueroit seroit pris à Montreuil proche Paris.

Hist. de la M. de Chastillon Preuves p. 31 *Ampl. Collect. T. I, col. 900.*

On ignore si Clichy-la-Garenne étoit une Paroisse avant que nos Rois y eussent un Palais, ou s'il faut dire que ce fut la construction du Palais qui donna origine à la Paroisse. Mais à juger de son ancienneté par le Saint qui est patron de l'Eglise de tems immémorial, sçavoir S. Medard, elle n'a pu être consacrée sous son invocation avant l'an 545 de J.-C., qui est le tems de sa mort. Si cependant cette Eglise a été d'abord sous le titre du Sauveur, comme on le tient dans le lieu, on peut en faire remonter l'antiquité plus haut.

L'Eglise qui subsistoit à Clichy avant celle qu'on y voit aujourd'hui, avoit été dédiée, par l'Evêque de Paris, le Dimanche premier jour d'Octobre 1525, sous le titre de S. Medard, et le Prélat en avoit fixé l'anniversaire à pareil jour, c'est-à-dire au premier Dimanche d'Octobre. Mais il falloit que dès-lors elle fût déjà ancienne. Le Curé qui prit possession du Bénéfice, l'an 1612, appellé M. Vincent de Paul, a trouvé le moyen de la rebâtir à neuf, et même il fut permis, le 3 Mars 1628, d'aliéner des fonds de la Fabrique pour refaire le clocher. Cette nouvelle Eglise fut achevée la Semaine Sainte de l'an 1630 et elle porte, comme l'ancienne, le titre de S. Medard. Charles Moreau, premier Valet de Garde-robe du Roi, ayant obtenu de Jacques de Nucheze, Evêque de Challon, Abbé de Saint Etienne de Dijon, un morceau du chef de ce saint Evêque de Noyon, tiré de sa châsse conservée en la même Eglise de Dijon, l'Archevêque de Paris permit, le 17 Août 1660, vu les attestations, de l'exposer dans l'Eglise de Clichy. En la rebâtissant, on a eu l'attention de conserver une tombe, sur laquelle il reste assez de caracteres gothiques du XIV siécle, pour y voir que c'est la sépulture d'Alips, femme de Nicolas de Provins, Maire de Clichy la Garenne, laquelle mourut

Reg. Arch. Par.

en 1367, et lui en 1379; plus une autre tombe, sous laquelle gist Jean Benard, Prêtre, Prieur et Seigneur de Saint Blaise près Poissy, Curé de Sermelle sous Dourdan, mort en 1558.

Cette Eglise a eu au commencement du dernier siécle deux Curés illustres. Le plus ancien a été M. Bourgoin, qui quitta pour entrer parmi les Prêtres de l'Oratoire, dont il devint le troisiéme Général, en 1641. Ses Prônes ont été imprimés chez Leonard, en 1665. L'illustre M. Bossuet prononça son Oraison funebre en 1662. M. Bourgoin est auteur de plusieurs autres ouvrages. Le second Curé que j'ai nommé ci-dessus, est devenu encore plus célébre par son grand zéle pour la conversion des ames et par sa sainteté, puisqu'il a été canonisé. On ne l'appelle plus depuis sa canonisation autrement que S. Vincent de Paul. Il avoit succédé à M. Bourgoin, et avoit préféré cette Cure à une Abbaye qu'on vouloit lui donner. L'Eglise de Clichy possede une petite partie de ses reliques, et l'on y célebre sa fête avec solemnité. Je n'ai apperçu dans les Registres de l'Archevêché de Paris le nom de M. Vincent, avec la qualification de Curé de Clichy, que trois fois seulement : 1° Au 28 Juillet 1623, à l'occasion de la permission accordée à Catherine de Chaillou, veuve de Fréderic Versoris, Avocat au Parlement, d'avoir un Oratoire où l'on pourra, dit-on, dans le tems de la contagion, administrer la Pénitence et l'Eucharistie, il est dit que ce sera du consentement du Curé qui est nommé; 2° Au 22 Septembre de la même année, le même Curé obtint permission d'établir à Clichy une association de Charité et de l'unir à la Confrerie du Rosaire déja établie; 3° Au 14 Avril 1625, la permission d'aller, lui et les siens prêcher, confesser et absoudre des Cas réservés, dans tout le Diocése, est ainsi énoncée : *Dilecto nostro venerabili viro Domino Vincentio Paul, Presbytero, Juris Licentiato, Ecclesiæ Parochialis Clichiaci in Garenna Curato : Nos de tuis ac sociorum tuorum doctrina, probitate, experientia informati, etc.* On célebre dans l'Eglise de Clichy, outre la fête de Saint Vincent de Paul, celle de Saint Sigebert, Roi d'Austrasie, dans l'opinion où l'on est que c'est à Clichy qu'il est né, et celle de S. Ansbert, Evêque de Rouen.

Le Pouillé Parisien du XIII siécle marque la Cure de Clichy dans l'Archiprêtré de Paris, et dit qu'elle est à la nomination du Chapitre de Saint Benoît de la même Ville; ce qui est suivi par tous ceux des derniers tems. La même Collégiale y possede le tiers de la dixme. On ignore d'où ce bien est venu à ce Chapitre.

Trois autres Collégiales ont aussi part dans les dixmes de Clichy, sçavoir : Saint Germain l'Auxerrois, pour le territoire voisin de Passy ou d'Auteuil; celle de Saint Honoré, pour un autre quartier; et celle de Saint Denis de l'Etrée située dans la

Ville de Saint Denis. Chacune de ces Eglises fait un supplément de revenu au Curé.

Hist. des Gr. Off. T. VI, p. 32.

Quelques Mémoires portent qu'au commencement du XIII siécle, Alix de Chatillon, femme de Guillaume de Garlande, cinquiéme du nom, étoit Dame de Clichy-la-Garenne. Cela s'accorde avec ceux où on lit que cette Seigneurie étoit au milieu du même siécle dans la maison de Beaumont, dont descendit Jean de Beaumont, qui étoit Seigneur du même Clichy, en 1262. On lit ailleurs que Jean de Beaumont, Chevalier et Chambellan de S. Louis, avoit épousé Jeanne, Dame de Clichy, et qu'elle mourut en l'an 1275. Il y eut après cela un second Jean de Beaumont, Seigneur en 1288. Il reconnut, en cette année-là, le droit des Religieux de Saint Denis sur la Seine, depuis le Blanc-port jusqu'à Saint Germain en Laye. Il y eut ensuite un troisiéme Jean de Beaumont, lequel fut Maréchal de France, et se qualifia Seigneur de Clichy et Courcelles-la-Garenne, en 1315. Il mourut en 1318. Puis un quatriéme, aussi Seigneur de Courcelles, en 1323. Ces Beaumont tiroient leur origine d'un lieu dit Beaumont le Déramé et possédoient, en 1387, ces deux Seigneuries de Clichy et Courcelles.

Ibid. T. V, p. 128 et T. VI, p. 658.

Doublet p. 935.

Il est fait mention dans les Registres du Parlement du 26 Avril 1370, de l'appel d'une Sentence du Prevôt de Paris; et on y lit qu'il y eut Arrêt de ce jour-là, lequel adjugea à la Dame de Clichy-la-Garenne la moyenne et basse Justice sur une maison du Port de Nully. Cette Dame étoit sans doute la veuve d'un Beaumont.

Petit livre blanc du Chastelet, fol. 250.

En 1423 fut faite en la Chambre des Comptes une délibération pour l'estimation de la Terre de Clichy, qui venoit d'être donnée à Jean de Saint-Yon et à Marguerite, sa femme, moyennant trois cens livres par an. J'ai trouvé en 1478 une Jeanne de Villiers Adam, qualifiée Dame de Villacoublay et de Clichy. Elle épousa cette année-là Jean de Monceaux, Chevalier, Seigneur de Monceaux, Maître-d'Hôtel du Roi Louis XI.

Memor. de la Chambre des Comptes, fol. 158.

Gen. de M. du Belloy, p. 67.

En 1509 paroît Guillemette l'Huillier, Dame de Clichy. En 1518 cette Terre étoit possédée par Olivier Alligret, Avocat au Parlement de Paris, lequel mourut le 23 Septembre 1535, Avocat Général au même Parlement; c'est ce que nous apprenons de son épitaphe en la Chapelle des Alligrets, qu'il fit bâtir à Saint André des Arcs. Son fils Jean Alligret, qui épousa Guillemette l'Huillier, lui succéda en la jouissance de cette Terre et fut Lieutenant Civil; mais comme Louis Hennequin, Seigneur de la Baziniere, Procureur Général en la Cour des Monnoies, épousa Anne Alligret, sa sœur, la Seigneurie de Clichy fut partagée, et la moitié lui en fut adjugée l'an 1562 pour la somme de cinq mille six cens livres. Il en jouissoit encore en 1575, mais ce fut sa veuve qui comparut en

Hist. des Presid., p. 259.

la Coutume de l'an 1580, où elle est mal nommée Anne d'Aligre. Pour ce qui est de Jean Alligret, possesseur de l'autre moitié, il mourut le 2 Juillet 1583. Il repose aux Grands Augustins. On ne voit pas qu'il ait laissé aucuns enfans. Louis Hennequin succéda à son pere; mais n'ayant pas non plus laissé d'enfans, la Terre tomba à Alexandre, son neveu, né de Pierre Hennequin, en 1583, et au jeune de la Baziniere, desquels le sieur Marillac étoit tuteur en 1595. Je n'ai pu découvrir sur quel fondement il y a dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris dressé en 1580, un second Seigneur de Clichy-la-Garenne, qui se qualifie Ecuyer, et se nomme Claude Du Crocq. Epitaph. de Par.

En 1630, un nommé Macé de la Baziniere est dit Seigneur de Clichy; le même peut-être qui vient d'être nommé, et que Macé Bertrand, Trésorier des Epargnes, qualifié par l'Historien des Grands Officiers, de Seigneur du même lieu vers 1620. En 1643, Marguerite de Verthamont, veuve du sieur de la Baziniere, étoit Dame de Clichy. En 1671, Edouard François Colbert, Comte de Maulevrier, et Nicolas de Bautru, Marquis de Vaubrun, Lieutenant Général des Armées du Roi, étoient Seigneurs en commun. La veuve de ce dernier contribua beaucoup au changement qui fut fait au cimetiere de la Paroisse en 1702. Hist. des Gr. Off. T. VI, p. 589. *Reg. Archiep. Par. 12 Martii.*

Le Seigneur actuel de Clichy est M. Grimod de la Reyniere, Fermier Général.

La Paroisse de Clichy paroît dans le dénombrement de l'Election de Paris, comme composée de 129 feux. Le Dictionnaire Géographique Universel du Royaume y compte 669 habitans.

On a été fort partagé sur la maniere de compter sa distance de Paris. Le petit livre des Environs de Paris, imprimé chez La Caille en 1722, ne mettant qn'une petite demie-lieue dans cet intervale, a paru contredire trop ouvertement M. de Valois, qui assure qu'il y a environ deux lieues, et M. Baillet, qui y a compté une lieue et demie. La question mise en these par le sieur Binet, auteur de la Géographie des Nouveaux Breviaires, a été agitée dans le Mercure de France de l'année 1744 (Mois de Mars). Le livre de La Caille est absolument en faute, à moins que l'auteur n'ait voulu compter des dernieres maisons des faubourgs de Paris de ce côté-là jusqu'aux premieres terres de Clichy qui sont vers le Roulle, et qui sont appellées le Bas-Roulle. Comme il est assez probable que le hameau appellé *Romiliacum* ou *Rouilliacum*, et quelquefois *Riollum* ou *Criollum* et situé sur le territoire de Clichy, étoit placé de ce côté-là; c'est ce qui rend encore plus légitime et convenable l'expression du *Gesta Regum Francorum*, ouvrage de plus de mille ans, dans lequel Clichy est dit *Villa regalis in suburbana Parisiorum civitate*. Quant à la distance de la *Not. Gall. p. 414, col. II.* Baillet vie de S. Ouen 24 Août. Bouquet, T. II, p. 570.

Cité de Paris au clocher de Clichy, l'expression de Messieurs de Valois et Baillet n'est point outrée; ce clocher n'est qu'à 250 ou 260 toises de la riviere de Seine, qui fait la séparation du Village d'avec celui d'Anieres situé à l'autre bord.

Une des belles maisons situées sur le territoire de Clichy, est celle qui appartenoit à feu M. le Président Crozat de Tugny. Il fit percer, il y a quelques années, dans son puisard un trou de trois pouces de diametre; quand on fut parvenu à 98 pieds plus bas que la surface de la riviere, il en sortit un jet d'eau qui monte quatre pieds plus haut que l'eau de la Seine, et qui actuellement fournit tous les jours deux cent seize muids.

Un des hameaux de Clichy le plus digne de remarque est celui de Mouceaux, situé dans la plaine entre les dernieres maisons de Paris et le clocher de la Paroisse. Il y a en ce lieu une Chapelle vers les dehors du Château, dans laquelle les habitans entrent par une porte pratiquée sur la rue, et où l'on fait l'Office comme à une succursale. Elle fut bénite le Dimanche 26 Mars 1529, par Gui, Evêque de Megare, sous l'invocation de S. Etienne premier Martyr, qui y est représenté avec S. Laurent. L'Anniversaire de cette bénédiction que l'on qualifie de Dédicace, s'y célébre le quatriéme Dimanche de Carême. Le Seigneur du lieu présent à la cérémonie, s'appelloit Etienne des Friches. On tient que c'est lui qui l'avoit fait rebâtir. Un Prêtre demeurant dans le lieu, dit dans cette Chapelle deux Messes par semaine. Je m'abstiens, comme je me le suis proposé, de parler des ossemens que l'on y conserve, quoique j'aie vu le livre imprimé qu'un Capucin natif de ce lieu a composé à ce sujet. On peut recourir à ce que j'ai rapporté à la page 125 du premier tome de cet ouvrage.

Reg. Ep. Par.

On lit sur une tombe de pierre mise dans le dernier siécle au milieu de cette Chapelle, qu'elle couvre les cendres de Messieurs Charron, originaires de Grece, qui ont servi la France sous le regne de Philippe le Hardi; que Robert Charron, descendu d'eux, a été Capitaine et Gouverneur des Ville et Château de Dourdan, et est mort en 1400, et qu'Etienne son fils qui lui succéda dans les mêmes honneurs, décéda en 1446, etc. (1632.) La terre de Mouceaux étoit venue à Messieurs Charron par la vente qu'en fit Germain des Friches, en 1569, à Jean Charron, Valet de Chambre du Roi. Une de leurs descendantes a vendu en 1746 cette terre à M. Grimod de la Reyniere, Fermier Général, Seigneur de Clichy. Le Château s'appelle Belair. Gui de Monceaux, Abbé de Saint Denis en 1363, pouvoit tirer son nom de ce lieu, et être issu des Seigneurs. Je ne croi pas qu'on doive appeller ce lieu en latin *Monticellum* ni *Monticelli*. On n'y voit aucune élévation. Il y a plus d'apparence qu'il vient de *Muscellum* ou de *Muscelli,* lieu

mousseux ou mousceux, c'est-à-dire où il croît beaucoup de mousse, par opposition aux autres cantons situés dans la Garenne.

La PLANCHETTE et COURCELLES sont deux lieux situés entre le clocher de Clichy et celui de Villiers-la-Garenne, et qui tous les deux sont de la Paroisse de Clichy.

Je ne sçai si ce Courcelles seroit le *Curteciolum* que le Roi Philippe I donna à l'Abbaye de S. Denis en 1060. On a vu ci-dessus que durant presque tout le XIV siécle cette terre étoit possédée par les Beaumont. Quant à la Planchette, on lit que le Château de ce nom fut donné en 1528, par le Roi François I, à Adrien de Courcelles. Jacques Amelot, premier Président de la Cour des Aydes, et Elisabeth Du Pré, sa femme, y avoient leur maison de campagne en 1648.

Doublet p. 834.

Tables de la Chambre des Comptes. T. III, fol. 343.

TERNES, qui est entre Villiers et le Roulle, est en partie sur la paroisse de Clichy et en partie sur celle de Villiers. Quelques-uns croyent que ce nom lui vient de ce que ce terrain fut gagné par un coup de ternes au jeu de dez. Mais il est permis d'en douter, parce qu'il y a plusieurs autres lieux en France qui portent le même nom. On trouve un Ternes au Diocése de Saint-Flour; Ternes, Château en Limosin, où étoit né le B. Roger, mort Archevêque de Bourges en 1367 et qui y bâtit un Couvent de Célestins. Ne serait-ce donc point plutôt parce que cet endroit est à trois milles de la Cité de Paris *terno milliario,* qu'il auroit eu le nom de Ternes? Je le trouve écrit l'Esterne dans le Registre de l'Archevêché de Paris de l'an 1632. Ce lieu est un fief. L'ancien bâtiment étoit flanqué de tours et environné de fossés. Ternes a appartenu au Baron de Beauvais vers l'an 1660. Joseph Hinselin, Correcteur des Comptes, étoit Seigneur de ce lieu et des Carrieres en 1670. Il a depuis appartenu à M. Bombarde, Trésorier de l'Electeur de Baviere; ensuite à M. Mirei, Receveur des Consignations des Requêtes de l'Hôtel, qui a dépensé des sommes immenses pour la construction d'un nouveau Château et pour l'embellissement des jardins. Après sa mort, ce lieu a été acheté par M. Mas, qui y a encore fait de nouveaux embellissemens dans le jardin.

Il y avoit sur la Paroisse de Clichy, en 1372, un territoire appellé Chanteloup, où étoit une vigne dite de la censive de la Commenderie de S. Jacques du Haut-pas, et reconnue telle par Pierre Taibert, Chevecier de Saint Jacques de la Boucherie.

Tab. Ep. Par. in S. Jac. de Passu.

La Paroisse de Clichy, malgré le démembrement, s'étend encore très-prés de Paris, puisqu'elle va jusqu'au fief du Coq, dit de l'Homme riche, proche des Porcherons. On voit dans un échange fait par le Roi avec le sieur d'Antin, que Sa Majesté eut de lui en 1724 des terrains en marais au terroir de Clichy, dit le

Reg. Parl. 1724. 29 Aug. et 9 Dec.

Bas-Roule. En 1731 le 18 Décembre, le Conseil d'Etat donna un Arrêt qui nonobstant l'opposition du Seigneur et des habitans de Clichy, soumettoit aux entrées deux maisons construites proche la nouvelle pepiniere, qui ne sont séparées du faubourg du Roulle que par une rue, et qui sont de Clichy.

Dict. Menage au mot *Versoris*. Pierre Versoris, célebre Avocat de Paris sur la fin de l'avant-dernier siécle, avoit sa maison de campagne à Clichy-la-Garenne. On lit qu'il s'y retira l'an 1581, pour éviter la contagion qui régnoit à Paris, et qu'il y composa sa généalogie.

L'Ordonnance que le Roi Philippe de Valois donna contre les blasphémateurs au mois de Février 1343, est datée de Clichy dans l'ancien Livre rouge du Châtelet (fol. 75). Blanchard la date de l'Hôpital de Lisy, Février 1347.

Dom Germain, dans son Traité des Palais de nos Rois, met un *Clippiacum* proche Saint Germain en Laye, où certainement il n'y en a point [1]. *Diplomat. lib. IV, p. 273.*

VILLIERS-LA-GARENNE

Comme il n'y a que cinq ou six Villiers dans le Diocése de Paris, ils ont chacun leur surnom. Celui-ci est appellé Villiers-la-Garenne, à cause que son territoire s'étend sur la Garenne qui est au rivage droit de la Seine, à la partie septentrionale du Bois de Rouvret, dit aujourd'hui de Boulogne. Clichy qui est contigu à ce Villiers du côté du Nord, est pareillement surnommé *La Garenne* pour la même raison. Il faut se souvenir que Villiers, en latin *Villare,* est un nom générique qui signifioit presque la même chose que *Villa*. Il avoit coutume d'être donné à une portion de terrain auprès de laquelle étoit un chef-lieu dont il étoit une dépendance. Ainsi Clichy, étant le nom d'un Château Royal sur le bord de la Seine dès la premiere race de nos Rois, le lieu où demeuroient les serfs, et ensuite les paysans qui y cultivoient ce qu'il y avoit à cultiver et qui servoient les Princes à la chasse, ou qui vaquoient à la pêche, s'appelloit le Villier, *Villare*. Comme il y a deux Villiers nommés dans les partages des biens de l'Abbaye de Saint Denis de l'an 832 et de l'an 862, et que l'un des deux étoit celui qui est voisin de Belloy, et qu'on appelle aujourd'hui Villiers-le-Sec, il résulte que l'autre est celui-ci, d'autant plus que la même Abbaye en possede encore

1. Je dois dire que M. Soubret, Curé, attentif à aider les Antiquaires en ce qu'il découvre, m'a fourni plusieurs traits historiques sur sa Paroisse.

la Seigneurie. Probablement elle lui avoit été donnée par Charles Martel avec celle de Clichy, dont elle faisoit partie. Ce Monastere, par la suite des tems, aliéna la terre de Clichy-la-Garenne, et il se reserva celle de Villiers.

Ce village est à une lieue et un peu plus du milieu de Paris; son territoire borde le rivage droit de la Seine, depuis les environs de l'Abbaye de Long-champ, compris le Château de Madrid, jusques proche Courcelle. Toute cette longeur est de la Paroisse de Villiers. La plaine des Sablons est un terrain inculte de cette Paroisse; il ne laisse pas que d'y avoir de bonnes terres proche le canton où l'Eglise est bâtie. Ce canton étoit autrefois plus peuplé qu'il n'est, mais depuis qu'il y a eu un bac établi à Neuilly, hameau de cette Paroisse, et ensuite un pont qui est devenu le grand passage pour Saint-Germain en Laye, Poissy, etc., aussi-bien que pour la Normandie, le lieu de Villiers a été abandonné peu à peu, et il s'est fait des établissemens d'abord de blanchisseurs, puis de tous les arts et métiers à ce hameau de Neuilly, de sorte qu'à la réserve d'un seul feu, qui est resté à Villiers avec trois maisons Bourgeoises, et quelques Bergeries, le reste de la Paroisse formant le nombre de sept à huit cens Communians, se trouve être à Neuilly. Selon le dénombrement de l'Election de Paris de l'an 1709, il n'y avoit alors en toute la Paroisse de Villiers-la-Garenne que vingt feux. Le Dictionnaire Universel de la France y comptoit 345 habitans. Le nouveau dénombrement qui a paru en 1745, assure qu'il y a en tout 76 feux.

L'Eglise de Villiers-la-Garenne est sous l'invocation de Saint Martin, Evêque de Tours. Il y a lieu de croire que la Paroisse est un démembrement de celle de Clichy. On ignore en quel tems elle fut érigée, mais seulement on sçait qu'elle l'étoit en 1217, comme on le verra un peu plus bas. L'édifice de cette Eglise de Villiers tel qu'il se voit, quoique déja réparé et soutenu par une tour neuve, n'a que deux cens ans d'antiquité. Il est fort simple et assez bas. On lit sur le mur septentrional de la nef l'inscription suivante:

Mil V cent XLIX le XXII jour du mois d'Avril en l'honneur de Dieu et de la Glorieuse Vierge Marie et de Mons. S. Martin fut dediée cette présente Eglise de Villiers-la-Garenne par Reverend Pere en Dieu Messire Charles Boucher Evesque de Megarance (de Megare) *Abbé de saint Magloire à Paris à la supplication de Messire François Suzanne Prestre Vicaire pour lors, et de Claude Aubry et Nicolas Coste Marguilliers en ce même temps. Ledit Suzanne veilla la nuit que cette Eglise fut dédiée. Et sera la Dédicace festée le deuxiéme*

jour de May. Tout cela s'accorde avec le Registre de l'Archevêché, qui ajoute que cet Evêque y bénit cinq autels.

La boiserie du grand autel avec le tableau des disciples d'Emmaüs, a été donnée par le Duc de Baviere, pere de l'Empereur défunt, parce que dans le tems qu'il étoit retiré en France, il demeura sur cette Paroisse. Il étoit logé dans la maison de M. Moreau, pere de M. de Sechelles.

Dans la Chapelle à côté du chœur vers le septentrion, est la tombe de M. Pierre Moreau, Secretaire du Roi, décédé en sa maison de Villiers le 5 Mai 1725.

Au cimetiere, derriere le grand autel, entre le mur du sanctuaire et la Croix, repose dans un cercueil de plomb Damoiselle Marie-Therese le Petit de Vernot de Chausseraye, laquelle décéda le 24 Mars 1733, âgée de 69 ans, dans une maison dépendante du Château de Madrid, aux funérailles de laquelle assisterent une infinité de personnes de la Cour. Elle avoit demandé de n'être pas inhumée dans l'Eglise. Elle fut enterrée le 26 du même mois en présence de M. Louis-Henri d'Andigné, Docteur de Sorbonne, de Charles Ricard, Ecuyer, Sieur de la Chevalleraye, Concierge du Château de Madrid [1].

Reg. mortuaire de Villiers.

Le Pouillé de Paris rédigé au XIII siécle, met l'Eglise de *Vilers* au rang de celles qui sont à la pleine collation de l'Evêque dans l'Archiprêtré de Paris. Les Pouillés manuscrits du XV siécle et du XVI siécle, ceux qui furent imprimés en 1626 et 1648, marquent la même chose. On lit seulement dans celui du sieur Pelletier, qui est de l'an 1692, à l'article du Chapitre de Saint Honoré, que la Cure de Villers près le Roulle dépend de cette Collégiale. En effet, les Chanoines de Saint Honoré y présentent. La Caille l'a aussi marqué de même dans ses Environs de Paris de l'an 1722. Je ne connois rien qui soit relatif à cela, sinon un NOTA écrit en 1532, par lequel on marque que cette Cure avoit été unie à la mense du Chapitre Saint Honoré, avant le tems de l'Episcopat de Louis de Beaumont.

Pouillé de J. le Pellet. p. 30.

Reg. Ep. Paris. 1532. ad calcem.

1. Je profite de cette occasion pour marquer ici ce que j'ai pû apprendre de plus sur cette défunte. C'étoit une Demoiselle de condition de la Province de Bretagne. Madame-Mere du Duc d'Orleans, Régent, l'avoit prise comme Demoiselle d'honneur à l'âge de 18 ou 19 ans. Cette Duchesse étant toujours à la Cour avec Louis XIV, et menant par tout avec elle Mademoiselle Chausseraye, le Roy avoit goûté son esprit, et avec raison, puisque c'étoit un esprit superieur, ensorte qu'il eut en elle une extrême confiance, et il lui donna pour sa vie le corps de logis du Château de Madrid où elle est décédée, et qui depuis a été occupé par Mademoiselle de Charollois. Après la mort de Louis XIV, elle eut l'entiere confiance de M. le Duc d'Orleans, Régent. Elle avoit aussi de grandes liaisons avec M. le Cardinal de Noailles. Elle passa les dix dernieres années de sa vie dans la piété. M. Esnault, Curé de Saint Jean en Gréve, l'assista à la mort, et elle décéda entre les bras de l'Abbé d'Andigné. Elle avoit donné presque tout son bien aux pauvres.

Cette Paroisse ne s'étendoit autrefois pas moins du côté de Paris que du côté de Long-champ, puisque la place où est bâtie l'Eglise du Roulle en étoit. Lorsqu'il fut question de bâtir une Chapelle proche la Léproserie du Roulle, il fut besoin du consentement du Curé de Villiers. Pierre, Evêque de Paris, marqua dans ses Lettres de l'an 1217, que ce seroit sauf le droit Paroissial du Curé de Saint Martin de Villiers, que le Chapelain ne recevroit en sa Chapelle aucun des Paroissiens aux Fêtes annuelles, non plus qu'aucun droit Curial. Il étoit même tenu de jurer la fidélité dans l'observation du réglement au Curé de Villiers, et de lui payer par an dix sols parisis. Enfin, cette Chapelle du Roulle est devenue elle-même Paroissiale, il y a environ cinquante ans, par un démembrement fait de Villiers et de Clichy.

Il n'y a rien à remarquer sur les Seigneurs de Villiers-la-Garenne, dès-lors qu'il est constant que depuis mille ans, ou environ, cette Terre a toujours appartenu à l'Abbaye de Saint Denis. Depuis que la Mense Abbatiale a été accordée aux Dames de Saint Cyr, cette Terre et ses dépendances leur appartient. En 1738, le premier Octobre, fut donné un Arrêt du Parlement, où est mentionnée la Prieure et Communauté de Saint Cyr, comme Dames de la Prévôté du Port de Neuilly, Villiers-la-Garenne et le Roulle. Mais à l'égard de Villiers, il faut entendre qu'elles n'en sont Dames qu'en partie, puisque dans l'acte de l'érection de la Paroisse du Roule qui est de l'an 1697, il y comparoît deux personnes qui se disent Seigneurs de Villiers.

Recueil d'Ordonn. en faveur du Châtelet de Paris 1740. par M. Du Pré Commissaire p. 201. Voyez le Roule.

On assure que dans quelques anciens titres il est fait mention d'une rue des Orfévres sur le territoire de Villiers-la-Garenne. Cela ne signifie point que cette rue fût habitée par des Orfévres, mais seulement que les Officiers de la Monnoye de Paris y avoient du bien, comme ils en ont encore au Roulle, qui est un détachement de cette Paroisse. On y a trouvé, en 1744, plusieurs piéces d'or.

Le Roi Philippe de Valois faisant une fondation à l'Abbaye de Saint Denis en 1341, assit le revenu sur les biens situés à Villers-la-Garenne, à Neuilly et au Roulle, qui avoient été à Pierre Louvain, Chevalier, et qui lui venoient de Raoul Louvain, son pere, Chevalier, qui en avoit fait l'acquisition.

Doublet Hist. S. Denis, p. 964.

NULLY ou Neuilly, aujourd'hui hameau considérable de la Paroisse de Villiers-la-Garenne, et éloigné d'un bon quart de lieue de l'Eglise Paroissiale, a commencé par un Port situé vis-à-vis les chemins qui conduisent à Nanterre, à Besons et autres lieux. Un titre de l'Abbaye de Saint Denis daté de 1222, l'appelle *Portum de Lulliaco*. Un autre acte du même Monastere, et de deux ans après, appelle ce lieu *Lugniacum*. Il y est parlé d'héri-

Chart. S. Dion. Bibl. Reg. p. 265 et 464.

tages situés *apud Curvam-viam et Asnerias et in censu Portûs de Lugniaco*. Avant qu'il eût été arrêté que le Port et la Seigneurie de ce lieu seroit dans le lot de l'Abbé de Saint Denis, ces biens appartenoient au Chantre de l'Abbaye. Le monument qui indique ce fait, ajoute qu'on avoit dit anciennement *Port de Luny*, mais le changement de la lettre L en celle de N, qui n'est pas rare dans notre langue, s'étoit déja fait sentir dans ce mot en 1316. Il est écrit Neuilly dans un Arrêt du Parlement de cette année-là, donné entre Adam de Meulant, Panetier du Roi, et Jean Arrode, Bourgeois de Paris, au sujet d'une maison sise en ce lieu, et dans ceux qui suivirent durant le même siécle. Aussi l'un des continuateurs de Nangis, parlant des lieux voisins de Paris, où les Anglois mirent le feu en 1346, dit-il que c'étoit vers Saint Germain en Laye *usque ad Portum de Nully*.

Pouillé de Paris 1648. p. 132.

Reg. Parl. 26 Apr. 1370.

Spicil. in fol. T. III, p. 107, col. 2.

L'un des endroits des Registres du Parlement ci-dessus cités contient les plaintes que les Religieux de Saint Denis firent, de ce que le Prevôt de Paris avoit pris et amené à Paris leur batteau du Port de Nully, dont ils retiroient chaque semaine cent sols, et leur Fermier autant. La raison qu'avoit eu le Prevôt de faire remonter à Paris le batteau des Moines, étoit la rupture du grand Pont (qui est de Beaulce), ce qui pourroit dénoter le Pont de Sevre. Il ajouta pour s'excuser, qu'il restoit encore un Bac à Nully. Ce qu'on lit au septiéme volume des Ordonnances, fait voir qu'en 1383, il n'y avoit pas de Pont en ce lieu. Les grandes chroniques de Saint Denis font pareillement mention du lieu dont nous parlons. On y lit qu'en l'an 1373, aux mois de Janvier et Février, les eaux furent si grandes, qu'on alloit en batteau depuis la Porte Saint Antoine jusqu'au Roulle et au Port de Nuilly.

Ordon. VII vol. p. 529.

Au reste, en quelque état que fût ce Port, le Roi François I y logea en 1518. Il y donna le 29 Mars, avant Pâques, un Edit touchant le Bailly de Touraine. Il n'y avoit encore qu'un Bac en ce même lieu, en 1606; mais ce qui arriva cette année-là détermina à y construire un Pont. Voici comment Du Breul, auteur du tems, raconte la chose:

Tables de Blanchard.

« Le Vendredi 9 Juin 1606, sur les cinq heures du soir, le Roy « Henri IV revenant de Saint Germain en Laye, et voulant passer « la riviere au Port de Neuilly; comme Sa Majesté qui étoit en « carosse entroit dans le bac, n'ayant voulu descendre à cause de « la pluye, les deux derniers chevaux tirant trop à côté, tomberent « dans l'eau, et de leur poids emporterent le carosse, où étoient « avec le Roi et la Reine, Monseigneur de Montpensier, Mgr le Duc « de Vendosme et Madame la Princesse de Conty. Les premiers « et les plus prompts au secours, furent Messieurs de l'Isle-Rouhet « et de Chastaigneraye, qui préférans avec ceux qui les suivirent,

Du Breul Antiq. de Paris, liv. IV, p. 974.

« le salut de leur Prince au leur propre, se jetterent dans l'eau, « sans avoir loisir d'ôter ni leurs manteaux ni leurs épées... Ils « accoururent donc à l'endroit où ils avoient vu le Roi, lequel « retiré de son danger.... se remit dans l'eau pour aider à retirer « la Reine et M. de Vendosme... Le Roy voulant obvier à de tels « malheurs, fit depuis bâtir un Pont en ce lieu, lequel il qualifia « de son nom, ordonnant qu'il seroit appellé le PONT-HENRI. » Ce qui toutefois n'a pas été suivi. On croit qu'une fleur de lys placée sur la porte d'une maison, sur le bord de la Seine, à Neuilly même, est une marque d'honneur que le Roi accorda au batelier qui aida le plus à retirer le Roi, etc.

Ce Pont, que Du Breul qualifie de beau et excellent pont, ne dura pas trente-cinq ans. On voit par les Registres du Parlement du 26 Janvier 1638, qu'il étoit déja tombé. La Cour permit alors d'y mettre des bacs et des batteaux, et elle en régla les droits. Lorsqu'il eut été réparé quelques mois après, le Roi Louis XIII fit don de la jouissance de ce Pont pour l'espace de trente ans, à la Demoiselle de Hautefort. Le 2 Septembre 1667, on enregistra en Parlement les Lettres accordées par Louis XIV à Dame Marie de Hautefort, Duchesse de Schomberg, portant prorogation de la jouissance des Ponts de Neuilly et Courbevoie, pour quarante années, à commencer en 1671, suivant les Lettres à elle accordées trente ans auparavant, à condition de faire rebâtir ces Ponts. Et si par guerre ou par désordre ces Ponts venoient à être rompus, il fut dit qu'ils seroient réparés aux dépens du Roi. Il fut aussi spécifié, que les droits seroient reçus au profit de cette Dame, sans qu'il pût être fait aucune taxe ou retranchement au Conseil du Roi, et même il y eut permission accordée de construire des moulins sur ces Ponts. Enfin, l'an 1711, le 26 Août, il y eut enregistrement de Lettres patentes en faveur de Louis-Charles de Hautefort, Marquis de Surville, portant prorogation à lui et à ses successeurs, pendant quarante ans, de la jouissance du Pont de Neuilly, à condition qu'il feroit rétablir ce Pont et la chaussée qui est entre-deux et qu'il payeroit à la Communauté de Saint Cyr représentant Saint Denis, la somme de trois mille livres par an, et autres conditions.

Reg. du Conseil du Parl.

Registré en Parl. le 7 Mai 1638.

Reg. du Parl.

Ibid.

En 1554, il existoit un lieu dit le Vivier de la Mairie du Port de Neuilly, situé dans la censive d'Etienne des Friches, à cause de son fief qui avoit appartenu aux Mathurins.

Tab. S. Elig. Paris.

On voit à Neuilly, sur le bord de la Seine, une Chapelle du titre de S. Jean-Baptiste, bâtie depuis environ cent ans. Elle sert en quelque maniere de Paroisse aux habitans dans les mauvais tems, et elle est desservie par le Vicaire de Villiers. Mais il n'y a ni tabernacle ni fonts-baptismaux.

M. le Comte d'Argenson, Ministre de la guerre, fait bâtir à Neuilly une très-belle maison.

Vie de M Vaillant en la Pref. du *Botanicon Par.*

Ce fut dans ce hameau de Neuilly que Sebastien Vaillant fut attiré en 1692, par un Chirurgien qui y résidoit, et il y exerça la Chirurgie. Il venoit assiduement de ce lieu aux leçons que M. de Tournefort donnoit à Paris, et s'en retournoit le même jour. On sçait qu'il devint depuis Directeur du Jardin Royal des Plantes.

M. Chauveau, Curé de Villiers, voyant l'assistance à l'Office Divin fort négligée dans l'Eglise Paroissiale, et plusieurs autres inconvéniens à cause de l'éloignement des habitans, dont la partie la plus considérable est à Neuilly, où l'on compte huit cens ames ou environ, a acheté dans ces derniers tems un terrain en ce lieu de Neuilly, pour y bâtir une nouvelle Eglise Paroissiale. La premiere pierre de l'édifice fut posée en 1749, le 27 Novembre, par Mademoiselle Louise-Anne de Bourbon Condé, Princesse du Sang, et la premiere pierre du chœur le fut le 26 Mai 1750, par M. Boucher, Conseiller de la Grand-Chambre du Parlement, en sa qualité de Chantre du Chapitre de Saint Honoré de Paris, gros Décimateur de Villiers, mais l'édifice est resté imparfait par la mort de Madame de Vougny, qui avoit promis pour le construire douze mille livres par an. Le Mémoire imprimé chez Simon, rue des Mathurins, d'où sont tirés ces faits, nous apprend que M. Fleuriau d'Armenonville, Garde des Sceaux, dans le tems qu'il occupoit le Château de Madrid, avoit formé le projet de construire à Neuilly l'Eglise Paroissiale de Villiers, et qu'il en avoit même désigné la place.

MADRID. Ce Château est situé sur la Paroisse de Villiers, à trois quarts de lieue de l'Eglise. L'origine de son nom est assez certaine, puisqu'il est sûr qu'il a été bâti par François I, sur le plan et modéle de celui de Madrid en Espagne. Dupleix, parlant de ce Château et de la Reine Marguerite, premiere femme d'Henri IV, dit: « Je la fus trouver à Madrid qu'elle faisoit « nommer Boulogne, du nom d'un Bourg prochain; la mé- « moire de Madrid en Espagne, où le Roi François, son ayeul, « avoit été prisonnier, lui étant devenue odieuse. »

Remarq. du Maréchal de Bassomp. sur Dupl. an 1665.

Bassompierre releve ainsi cet endroit de Dupleix: « Cette maison, dit-il, s'ap- « pelle aussi de Boulogne; mais les Courtisans du tems du Roi « François, qui s'y retiroit souvent en particulier, pour témoigner « que delà on ne voyoit point le Roi, disoient qu'il étoit à « Madrid. » Aussi y a-t-il apparence que c'est de ce lieu, et non de Boulogne le village, que sont datés certains Diplomes de Charles IX, qui portent ces mots: *Donné à Boulogne.*

Dès les commencemens, il y avoit eu en ce Château une Chapelle qui n'étoit pas dotée. Louis XV, sur la démission du

Prieuré de S. Serein de la Celle au Diocése de Troyes, faite par M. Besnard de Rezay, y a uni ce Prieuré par Lettres du mois de Janvier 1724; ce qui a été confirmé par Lettres de M. le Cardinal de Noailles du mois de Juin suivant, qui nous apprennent qu'en même tems il y fut établi un Chapelain secondaire pour le soulagement du Titulaire; que le Chapelain en titre est à la présentation du Capitaine du Château, aussi-bien que le second qui est pareillement au choix du même Capitaine et amovible; que ni l'un ni l'autre ne peuvent faire aucunes fonctions dans cette Chapelle de S. Louis sans la permission de l'Archevêque. Cet établissement se fit du tems et du consentement d'Hervé Pinel, Curé de Villiers, qui déclara que ce seroit sans préjudice au droit et à la possession où il est de porter les Sacremens dans le Château; que les deux Prêtres n'y feroient aucune fonction Curiale que de son consentement; que lui Curé continueroit d'aller en Procession à ce Château le lundi de Pâques et celui des Rogations, d'y donner la Communion à Pâques, et à l'égard des cendres, de les donner aux habitans du Château et des environs, ou de les envoyer au Chapelain pour les distribuer en la Chapelle. Selon le procès-verbal dressé alors, il y avoit environ cent Communians dans ce lieu.

La maison du lieu dit Bagatelle, celles de la Porte Maillot et de la Porte de Neuilly sont de la Paroisse de Villiers et même aussi le Château de Ternes, s'il en faut croire le mémoire imprimé au sujet de la future Eglise de Neuilly; car ci-dessus, page 429, en parlant de Clichy, je le lui ai attribué en partie, sur le rapport qui m'en a été fait.

LE ROULE

Quoique ce lieu soit maintenant compris dans l'étendue de Paris, je n'ai pas cru pouvoir me dispenser d'en parler ici, parce que cette attribution est toute nouvelle. Le territoire du Roulle étoit primitivement de la Paroisse de Villiers-la-Garenne et par conséquent il avoit fait originairement partie de la Terre et Châtellenie de Clichy, Château Royal, qui au VI siécle avoit de grandes dépendances.

J'ai conjecturé à l'article de Clichy-la-Garenne, que le Roulle pourroit bien représenter aujourd'hui l'ancien *Romiliacum,* dont parle la Chronique de Fredégaire; car, suivant cet auteur, ce *Romiliacum* étoit censé ne faire qu'un avec *Clippiacum.* J'avoue

que depuis ce tems-là ce nom se trouveroit fort abrégé : mais c'étoit l'ordinaire en France. Dès le XIII siécle, on varioit sur la maniere de rendre en latin le nom de Roulle : un titre latin de l'an 1217 se sert de l'expression vulgaire Roulé, un autre de l'an 1222 met *usque ad pontem de Rollo;* d'autres des années 1260 et 1293 mettent *apud Rotulum.* Aussi ai-je conjecturé en parlant de Clichy, que le Roule pouvoit être le *Crioilum* de la vie de S. Eloy, parce qu'il devoit être voisin du même Clichy.

Hist. Eccl. Par. T. II, p. 272 et 447.

Notit. Gall. p. 487, col. 1.

Ce que nous avons de plus ancien touchant ce lieu du Roulle, nous apprend qu'il y avoit une Léproserie en cet endroit au commencement du XIII siécle. Il fut besoin d'y ériger une Chapelle pour la commodité des Lépreux et de ceux qui les servoient. Pierre de Nemours, Evêque de Paris en 1217, ne le permit qu'après avoir eu le consentement du Curé de Villiers-la-Garenne, sauf les droits Curiaux, et à condition que le Chapelain n'y recevroit aucun Paroissien à Pâques, à la Pentecôte, à la Toussaint, à Noël, et à la S. Martin, Fête patronale de Villiers. Cet Evêque y régla les droits des funérailles, par exemple, si un Paroissien de Villiers s'y faisoit porter étant atteint d'autre maladie que la lepre, et qu'il vint à y mourir revêtu de quelque habit de Religion, on devoit porter son corps à la Paroisse pour y chanter la premiere Messe, après quoi le Chapelain et les Freres de la Léproserie le rapportoient chez eux pour l'enterrer ; mais les corps des Paroissiens qui y prenoient l'habit de la Religion de cette Léproserie, ne devoient point être portés à la Paroisse. Les Legs testamentaires furent aussi un objet de réglement. Au reste, quel que fût le Prêtre que l'Evêque commettoit à la desserte de cette Chapelle, soit séculier, soit régulier, il devoit promettre par serment au Curé de Villiers, d'observer l'Ordonnance ci-dessus. Si ceci prouve l'antiquité du lieu du Roulle sous ce nom de Roulle, il fait voir en même tems l'ancienne subordination des Chapelains envers les Curés, et que le Roulle n'a commencé que par une Chapelle de Léproserie. Celui qui en fit la visite pour l'Evêque de Paris l'an 1351, a marqué que ce fut en la présence de Jean le Vaillant et Jean Fouré, Prevôts des ouvriers en la Monnoie de Paris, qui se disoient avoir droit dans cette Léproserie, par accord passé entre l'Evêque Foulques de Chanac et eux. En effet, dans le traité de l'an 1343, on étoit convenu avec ces ouvriers, que l'Evêque n'installeroit que le Maître de Saint Lazare du Roulle, et non les autres.

Hist. Eccl. Par. T. II, p. 262.

Reg. visit. fol. 100.

Chart. min. Ep. fol. 25.

Sauval, parlant du Roulle, s'est expliqué d'une maniere très-équivoque, l'appellant tantôt Commanderie, et tantôt Maladerie. Comme les termes de Léproserie et Maladerie sont assez synonymes, il auroit pu employer l'expression sûre et laisser l'incertaine.

Antiq. de Paris. T. I, p. 335.

Cependant on assure qu'anciennement les armes de l'Ordre de S. Lazare étoient au-dessus de la porte de la Chapelle. Ce que je puis dire, est que le Maître et les Freres appelloient, dès l'an 1260, leur maison ***Monasterium nostrum,*** et que leur sceau représentoit un ***Agnus Dei.*** *Tab. Ep. Par.*

Au milieu du XIII siécle, l'Evêque de Paris avoit un domaine et censive au Roulle, ***apud Rotulum,*** selon que le témoigne une charte de S. Louis, de l'an 1260, et c'est même encore aujourd'hui un fief de l'Archevêché. J'ai trouvé que le 13 Février 1475, Nicolas Roullin, Avocat, ayant un domaine au Roulle, en fit hommage aux Vicaires Généraux de l'Evêque de Paris, à cause de sa femme. L'Abbaye de Saint Magloire y possédoit des prés, en 1426. Il y a apparence que les Officiers de la Monnoie y avoient aussi du revenu, et que c'est par quelque espece de compensation qu'ils jouissent de certains biens de la Maladerie, ainsi que l'assure Sauval, qui la qualifie le plus souvent de Commanderie. Je ne sçai s'il faut y comprendre le clos appellé La Pepiniere, que j'ai appris encore être attaché à l'Hôtel de la Monnoie de Paris. Il est certain qu'encore au XVI siécle, le Roulle étoit au rang des Maladeries du Royaume, et même par un article de l'Arrêt du Parlement, 29 Août 1545, qui en réformoit les abus, on contraignit les Maîtres et Freres du Bas Roulle-lez-Paris à recevoir deux ladres. On accordoit, même encore en 1598, des places en cette Léproserie, comme des especes de bénéfices. *Hist. Eccl. Par. T. II, p. 447.* *Reg. Ep. Par.* *Tab. S. Magl.* Regist. du Parl. *Reg. Ep. Par. Jan. 1598.*

Sur la fin du dernier siécle, cette Maladerie fut érigée en Paroisse, pour le soulagement des habitans de ce lieu, au nombre de soixante-quinze ménages, qui étoient de la Paroisse de Villiers, éloignée de trois quarts de lieue; il y eut aussi quelques meuniers qui étoient ci-devant de la Paroisse de Clichy, qui furent attribués au Roulle; cette érection fut faite le premier Mai 1699. Le Decret qui est plus ancien de deux ans, ne fut arrêté qu'après avoir oüi les Dames de Saint Cyr, Dames de Villiers-la-Garenne, du Pont de Neuilly et du Roulle en partie, les Religieux de Saint Denis, hauts, moyens et bas Justiciers de ces lieux et du fief des Maturins et de Socoly (la Dame de Vaubrun, Dame de Clichy, défaillante), les Prevôt, Lieutenans, Ouvriers Monnoyeurs de Paris, Jacques Rioul, Secretaire du Roi, Seigneur de Villiers-la-Garenne, le Chapitre de Saint Honoré, gros Décimateur de Villiers, celui de Saint Benoît, gros Décimateur de Clichy. Ceux de Saint Honoré demanderent à continuer d'aller en procession à cette Eglise, le premier Mai. L'Archevêque se retint la collation pure de la Cure, et statua qu'on payeroit quarante livres chaque année au Curé de Villiers, et cinq livres à la Fabrique. François Socoly, Ecuyer, Seigneur de Villiers, se conserva en la nouvelle Paroisse le droit *Reg. Archiep. 28 Febr. 1597.*

d'une part de pain-beni et d'un bouquet le premier de Mai, jour de la Fete patronale. Sauval dit que cette Paroisse est dotée de la moitié du revenu de la Leproserie, et que l'autre moitié est demeurée aux soins des ouvriers de la Monnoye de Paris, qui l'ont appliquée pour le secours de leurs confréres malades. Au moins, il est constant qu'ils avoient eu quatre places dans cette Maladerie.

Antiq. de Paris. T. I, p. 335.

Reg. Ep. Par. 9 Jun. 1669.

L'Eglise du Roulle reconnoît S. Philippe et S. Jacques pour Patrons. On y solemnise aussi, le 16 Août, la Fête de S. Frambould, solitaire du pays du Maine, en qualité de second Patron.

Sauval Ibid. et l'Almanach Spirituel.

Comme cette Eglise, quoique non-ancienne, menaçoit ruine, elle a été abbatue depuis quelques années, et l'Office transferé dans une grange, à côté, décemment accommodée.

Reg. Parl.

Depuis l'an 1722, le Roulle est faubourg de Paris. Par Arrêt du 30 Janvier, et Lettres patentes du 12 Février de cette année, ce lieu fut déchargé de la Taille et assujetti aux entrées, et les Fermiers Généraux chargés de payer au Receveur des Tailles la somme de quatre mille huit cens trente-cinq livres par chaque année. L'enregistrement est du 14 Mai suivant.

MONTMARTRE

Si nous n'avions, pour assurer l'antiquité du nom de cette montagne voisine de Paris, que le témoignage des actes de S. Denis, composés par Hilduin, il faudroit nous en tenir à ce que cet Auteur dit, que son premier nom étoit *Mons Martis,* et qu'à cause que S. Denis et ses compagnons y ont, selon lui, souffert le martyre, on l'a depuis appellée *Mons Martyrum,* comme c'étoit l'usage de son tems. Mais nous avons Fredegaire, Ecrivain du VII siécle, qui l'appelle *Mons Mercore,* qui est une altération du nom *Mons Mercurii.* Il semble donc que le nom que nous lui donnons depuis le IX siécle, et dont Hilduin est peut-être l'inventeur, comme l'a pensé M. Grancolas, ne soit qu'une corruption des mots Mont Mairte, ou plutôt des mots Mont Mercre. On veut aussi qu'il y ait eu sur cette montagne un temple de Mercure et un autre de Mars [1]. Sauval va jusqu'à assurer qu'il en a vu des restes dans

1. Je ne parle pas de l'idée qu'a eu l'auteur d'un écrit inseré dans un Journal de France, il y a vingt ans et plus, que cette montagne avoit été formée des terres que les debordemens de la Seine ont ramassé, non plus que de ce qu'a écrit Raoul de Prêlles au XIV siécle, en ses Commentaires sur sa Traduction Françoise de S. Augustin, sur la Cité de Dieu, que cette montagne servit aux Gaulois à mettre un fanal qui répondoit à celle de Court-Dimanche, au-dessus de Pontoise, et celle-ci à Montjavoux, en Vexin. Cet auteur a tiré tout cela de son cru.

le siécle dernier, et qu'ils ont été abbatus. Mais comme il n'est pas sûr que cet Ecrivain se connût en bâtisse Romaine des premiers tems, il pourroit se faire que lui et ses contemporains eussent pris pour des restes du temple quelques vieilles masures du bas Empire, telle qu'étoit celle que l'on a découverte, remuée et fouillée sur la fin de l'année 1737 et au commencement de 1738, vers le Nord de cette montagne. Il suffiroit qu'il y eût eu, comme cela est possible, une statue de Mercure élevée dans un endroit, une de Mars placée en un autre lieu de la même montagne, pour lui avoir fait donner le nom de ces fausses divinités. Frodoard dit à la vérité, que de son tems, c'est-à-dire en l'an 944, un grand ouragan renversa, à Montmartre, une maison très-ancienne et très-solidement bâtie. Mais il ne marque point que cette maison passât pour être un temple. J'ai vu, du côté du couchant, quelques fondemens de l'édifice qui a passé pour être un reste du temple de Mercure; ces fondemens m'ont paru trop peu épais pour avoir soutenu un temple. A l'égard de l'édifice dont parle Frodoard, qui passoit au X siécle pour être très-ancien, et que je suis persuadé être le même dont on a découvert les restes, en l'examinant exactement, lors de la fouille qui a duré plusieurs jours, je me suis convaincu que c'étoient des bains de la maison de quelque ancien habitant du troisiéme siécle ou environ, où l'eau d'une fontaine située un peu au-dessus se rendoit par des tuyaux, et que la salle et le reste n'avoit été renversé par l'ouragan de l'an 944, que parce que ces bâtimens n'avoient presque point de fondemens.

En l'an 627 de J. C., il y avoit en quelque endroit de Montmartre une maison, dans laquelle le Roi Clotaire II, étant à Clichy, envoya Ægyne, grand Seigneur Saxon, dont les gens avoient tué Ermenaire, Maire du Palais de Caribert, son fils, et *Fredeg.* ce Seigneur y resta avec ses amis et quelques troupes, s'attendant bien d'y être assiégé; mais le Roi assoupit cette affaire. *Chron. n. 55.*

Il pouvoit aussi y avoir dès-lors sur cette montagne une Eglise du titre de Saint Denis, ou bien il faut dire que ce fut dans le siécle suivant que l'on y en bâtit une, puisque l'auteur de la premiere collection des miracles de ce Saint, qui écrivoit sous Charles le Chauve, assure que l'Eglise du titre de ce Saint, située sur la montagne depuis peu appellée *Mons Martyrum*, *Liber Miracul.* eut besoin de son tems d'une charpente neuve, tant l'ancienne *S. Dionys.* étoit usée, et peut-être que ce fut lorsque cette Eglise fut bâtie pour la premiere fois sur cette montagne, vers l'an 700 ou 750, et dédiée sous l'invocation de S. Denis et de ses compagnons, que l'on commença à changer le nom de la montagne en celui de Mont des Martyrs, expression par laquelle on ne doit pas néces-

sairement entendre S. Denis et ses deux compagnons, puisque d'autres qu'eux paroissent y avoir souffert, comme on verra ci-après ; ce n'est, au reste, que sur le témoignage d'Hilduin, Abbé de Saint Denis, que l'on a cru depuis lui que c'étoit sur cette montagne que le Saint et ses compagnons avoient été décolés, et le nom de l'Eglise bâtie sur la même montagne fut le fondement de son opinion.

Les bâtimens qui pouvoient avoir été construits sur cette montagne, souffrirent beaucoup durant le siége de Paris par les Normans en l'an 886. Ce fut de dessus la hauteur de ce lieu, que pendant ce siége, Eudes, Comte de Paris, qui étoit allé trouver le Roi Charles le Gros pour avoir du secours, se fit voir aux assiégés afin de favoriser son passage à travers les ennemis. Ce fut aussi là que ce même Prince étant arrivé, campa avec son armée. Enfin, ce fut de-là que Thiery et Alderan, freres si renommés dans l'Histoire, se détacherent avec six cens hommes, et malgré les Normans entrerent dans Paris, leur passant sur le ventre.

Abbo carmine de Obsid. Paris.

Ce ne fut que dans le tems de l'ouragan de l'an 944, que l'Eglise de Montmartre fut abbatue. Frodoard dit que les diables y contribuerent, et cela sur le bruit du peuple qui veut toujours du merveilleux. On va voir que cent cinquante ans après, il en subsistoit une sur la même montagne.

Chron. Frodoardi.

L'Empereur Othon II, qui porta ses armes assez avant dans la France, vint camper jusques sur Montmartre, l'an 978, mais il défendit qu'on touchât aux Eglises. D'ailleurs, il n'y vint que pour accomplir ce qu'il avoit fait dire à Hugues Capet, renfermé dans Paris, que l'*Alleluia* qu'il feroit chanter pour remercier Dieu de ses victoires, seroit dit si haut, qu'il n'en auroit jamais oüi un semblable. En effet, ayant réuni sur le faîte de Montmartre un grand nombre de Clercs, il leur dit d'y chanter le plus haut qu'ils pourroient l'*Alleluia. Te Martyrum candidatus laudat exercitus, Domine,* qui se trouve au Commun de plusieurs Martyrs dans les anciens Graduels (où il est du cinquiéme mode ou ton), que Hugues Capet lui-même et tout Paris l'entendit et en fut fort surpris. Ce fait est rapporté dans la Chronique des Evêques de Cambray, composée au siécle suivant par Baudry de Cambray, Chantre de l'Eglise de Terouenne.

Chron. Camer. lib. I, cap. LCVI.

Le Roi Robert confirmant en 996 à l'Abbaye de Saint Denis l'étendue du territoire qui avoit été nommé dans un diplome qui passe pour être du Roi Dagobert, marque que d'un côté il s'étendoit jusqu'à la montagne des Martyrs, *usque ad Montem Martyrum ubi ipse præcellentissimus Domini testis agonem suum feliciter explevit.* Il n'est pas dit si la montagne y est comprise, mais

il y a apparence que non et il est constant par d'autres monumens que l'Abbaye ne jouissoit pas alors de toute la plaine qui est entre l'Abbaye et cette montagne.

La famille du nom de Bouchard qui a formé la maison de Montmorency, ayant produit de grands hommes durant le cours du premier siécle de la troisiéme race de nos Rois, mérita qu'une partie au moins de Montmartre lui fût donnée en bénéfice par le Prince. Un de ces Seigneurs de Montmorency que l'on comptoit en 1096 pour le quatriéme du nom de Bouchard, donna cette année-là un acte, par lequel il est évident que l'Eglise située sur cette montagne avec l'autel et le sanctuaire, le cimetiere, un espace considérable de terrain aux environs, la troisiéme partie de la dixme et le tiers des Hôtes, avec la moitié d'un labourage, étoient compris dans le territoire qu'il y possédoit bénéficiairement. Cet acte qu'il mit sur l'autel de Saint Martin des Champs, n'est autre que le consentement qu'il donne à la cession que Vautier Payen et Hodierne, sa femme, qui tenoient de lui toutes ces choses, venoient d'en faire aux Moines de ce Prieuré. Il s'agit ici de l'Eglise qui étoit sur le haut de la montagne, et qui paroît par-là avoir été, il y a six cens ans, une Paroisse dont Vautier étoit possesseur, quoique laïque, suivant l'usage de ces tems-là.

Hist. S. Mart. p. 318.

Ainsi l'Eglise qui n'avoit été jusqu'alors que Paroisse, devint un Couvent dépendant de Saint Martin des Champs, par le moyen du présent que fit Vautier d'un certain terrain pour cet effet, *tantum atrii ubi fierent Officinæ Fratrum,* et il y a apparence que si dès-lors les Religieux ne la rebâtirent pas à neuf et dans une autre forme, ils en réserverent une partie pour servir d'autel Paroissial, ainsi qu'il y en avoit un avant qu'ils y fussent. Urse ou Ursion étoit alors Prieur de Saint Martin.

Ibid.

Le nom et le tems de ce Prieur nous sert à fixer l'époque du don qui fut fait au même Monastere de Saint Martin des Champs, de la petite Eglise qui étoit sur la colline, *parva Ecclesia quæ in colle Montis Martyrum est et à vulgo appellatur Sanctum Martyrium.* Ce fut à lui que des laïques qui la possédoient, la remirent en présence des Senieurs; les conditions sont à remarquer: ces Laïques voulurent que les offrandes qu'on apportoit en cette petite Eglise appartinssent désormais à un autre Laïque nommé Bernard, qui en rendoit dix sols chaque année au Couvent de Saint Martin, consentant qu'après sa mort elles revinssent à cette Communauté, avec tous les biens du même Bernard, qui se reconnut chargé de faire célébrer dans la même petite Eglise, tant qu'il vivroit, deux ou trois Messes par semaine. On apprend par-là que dès-lors cette Eglise ou Chapelle étoit un pélerinage ou lieu de concours, qu'il y avoit du revenu et que

Ibid., p. 319

son nom n'étoit pas *S. Denis,* ni *les Martyrs,* mais *le Saint Martyre,* sur l'opinion où l'on étoit que quelques Chrétiens avoient souffert en ce lieu, et qui sera prouvée ci-après par les reliques de plusieurs que l'on y a conservé, et que l'on y conserve encore.

On ignore s'il y eut un Monastere ou Prieuré de Moines de Saint Martin érigé à Montmartre, aussitôt après la donation rapportée ci-dessus. Supposé qu'il fût construit, les Moines de l'Ordre
Hist. S. Mart. p. 326. de Cluny n'y resterent pas long-tems. Car dès l'an 1133, il céderent l'Eglise de Montmartre au Roi Louis le Gros, et à la Reine Adélaïde, et à leur fils Louis le Jeune, déja nommé Roi, afin que ces Princes la donnassent à des Religieuses. Ils leur céderent aussi pour la même fin la Chapelle du Saint Martyre, un lieu appellé la Couture-Morel et la maison de Guerry le Changeur; en récompense de quoi le Roi leur donna l'Eglise de Saint Denis de la Chartre à Paris, dont ils jouissent encore. Les auteurs du Gallia
Gall. Chr. T. VII, col. 612. Christiana paroissent douter qu'il y ait eu un Couvent de Moines à Montmartre, mais il me semble que selon les Lettres de Pierre Maurice, Abbé Général de Cluny de cette même année 1133, les Religieux de l'Ordre y avoient demeuré et servi Dieu jusqu'alors,
Hist. S. Mart. p. 327. *Ibidem Deo servientes,* dit-il et, par l'exposé des biens-fonds qui appartenoient à cette nouvelle maison, tant par donation que par achat, on voit qu'il pouvoit y avoir de quoi entretenir plusieurs Religieux.

La dixme de l'Eglise dont avoient joui les Religieux de Cluny avec plusieurs vignes et coutures, aussi-bien qu'un labourage à Drancy, ayant été ainsi transportés au Roi pour passer aux Religieuses, ce Prince déclara par une Charte de l'année suivante (1134)
Ibid., p. 330. qu'il dotoit l'Eglise et l'Abbaye qu'il venoit de bâtir à Montmartre, du village de Menus proche Saint Cloud, et de plusieurs autres biens situés aux environs de Paris et dans Paris même. Mais on n'y trouve de spécifié comme situé à Montmartre, que la maison de Guerry le Changeur ci-dessus nommée, avec des étaux et boutiques, à quoi le Roi ajoute la Voierie du même Territoire que Guillaume de Senlis qui en jouissoit lui avoit remise pour d'autres biens. Un peu après ce tems-là, Mathilde, premiere femme
Sauval. T. I, p. 356. d'Etienne, Roi d'Angleterre, et fille d'Eustache, Comte de Boulogne, donna aux mêmes Religieuses cinq milliers d'harengs à prendre chaque année à Boulogne sur mer.

Les Religieuses qui furent établies à Montmartre, étoient du même Ordre que les Religieux qui en sortoient, sçavoir de celui
Gall. Chr. T. VII, col. 614. de S. Benoît. La premiere Abbesse, nommée Adelaïde, fut tirée du Couvent de Saint Pierre de Reims. Elle ne le fut pas long-tems, puisque dès l'an 1137 il y en avoit une autre, nommée Christienne ou Christine, dont il est fait mention dans une Bulle d'Innocent II.

Ce Monastere étoit sur la cime de la montagne, et non où il est depuis le dernier siécle. Christienne en étoit encore Abbesse, lorsque le Pape Eugene III vint y faire la Dédicace de l'Eglise. Il avoit célébré dans l'Abbaye de Saint Denis la Fête de Pâques, qui arriva l'an 1147, le 20 Avril. Le lendemain, s'étant rendu à Montmartre, il y fit la cérémonie, assisté de S. Bernard, Abbé de Clervaux, et de Pierre le Vénérable, Abbé de Cluny, dont l'un fit l'office de Diacre, et l'autre celui de Soudiacre. Dom Mabillon entre dans un assez grand détail sur la cérémonie de cette Dédicace, mais sans rien citer. Il dit que cette Eglise étoit composée de deux parties : que la partie occidentale, sçavoir la nef où étoit l'autel Paroissial, fut dédiée sous le titre de la Sainte Vierge et de Saint Denis ; l'autre partie qui commençoit au milieu de l'Eglise, et qui alloit jusqu'au fond vers l'orient, le fut sous l'invocation de S. Pierre, Apôtre. C'étoit, dit-il, celle qui étoit particuliere aux Religieuses [1]. Je ne disconviendrai point que l'Eglise du fond où étoit le chevet, l'abside, en un mot la partie orientale n'ait été celle des Religieuses ; mais il me semble que c'étoit celle-là, et non pas l'autre qui étoit sous le titre de la Sainte Vierge et de S. Denis. Aussi, lorsque le même Pape y revint le Dimanche d'après l'Ascension pour la consécration du grand autel, ce fut en l'honneur des Saints Martyrs Denis, Rustique et Eleuthere qu'il le consacra, selon les termes de la Bulle d'Indulgences qu'il accorda et je ne voi pas que cette consécration puisse s'entendre de l'autel de la Chapelle de la colline, où il n'y avoit point de *Majus altare*.

Annal. Bened. T. VI, p. 417.

Annal. Bened. T. VI, Instrum. p. 701.

La situation de ce Monastere sur le faîte d'une montagne assez roide de presque tous les côtés, fut peut-être la cause de la violence de l'incendie qui le réduisit en cendres l'an 1559. Cet incendie le priva des ornemens que l'on disoit avoir servi à Saint Bernard, lorsqu'il officia avec le Pape Eugene III, et du beau Missel couvert d'or dans lequel ce souverain Pontife avoit célébré la Messe. Mais heureusement on sauva une châsse de reliques des Martyrs qui ont souffert sur cette montagne et qui paroissent être différens de S. Denis et de ses deux compagnons. Je croi devoir en rapporter la preuve ici, personne n'ayant encore parlé de ces Martyrs, que le Pere Leon, Carme Exprovincial, qui dans un volume in-8° intitulé *Octave de S. Denis,* imprimé en 1661, dit à la tête de cet ouvrage, que le 15 Mars 1517, il se fit en l'Abbaye

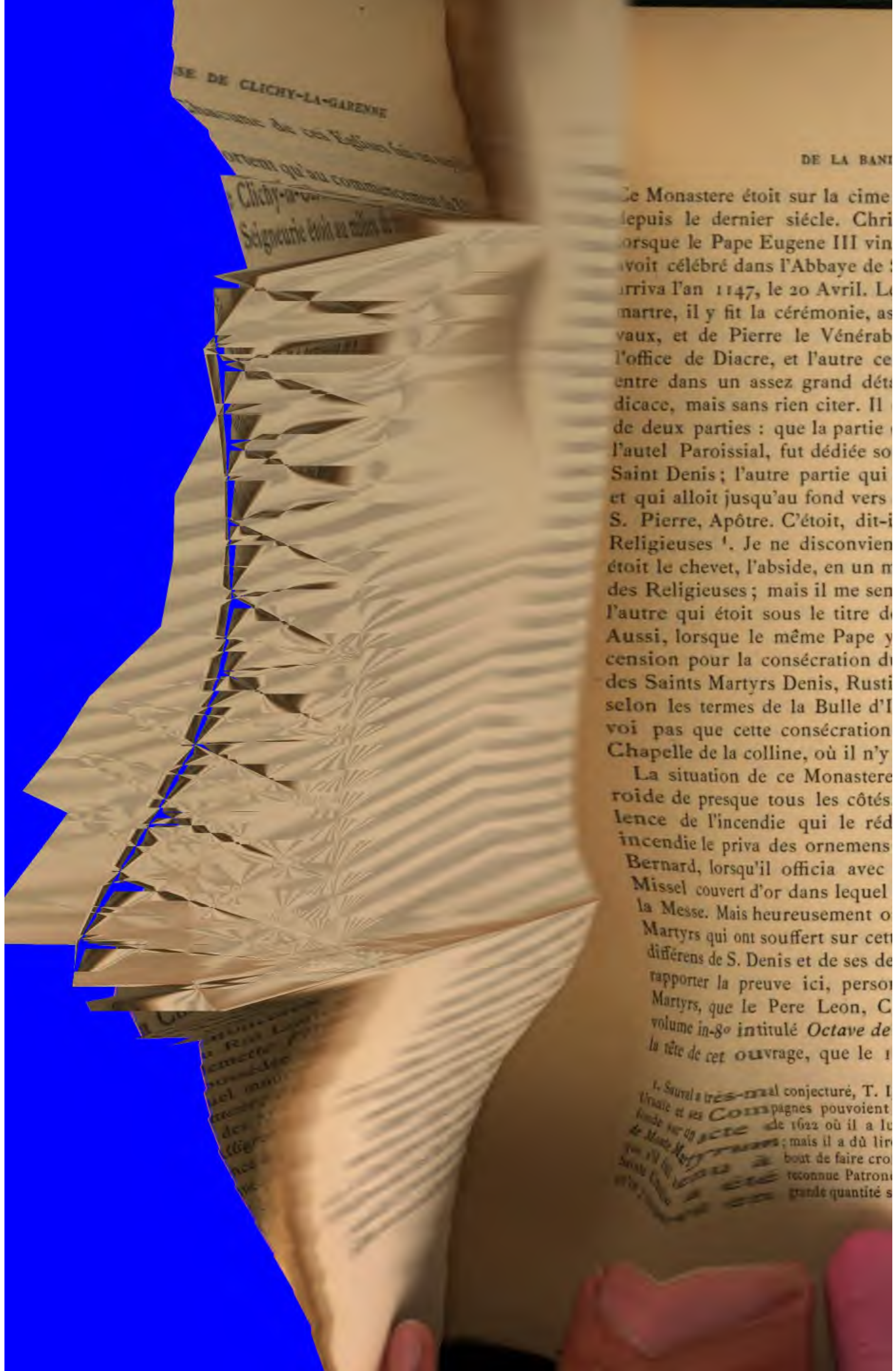
Sauval. T. I, p. 356.

1. Sauval a très-mal conjecturé, T. I, p. 350 et 351, lorsqu'il a cru que Sainte Ursule et ses Compagnes pouvoient avoir été Patrones de l'Abbaye : il se fonde sur un acte de 1622 où il a lu *Abbatissa et Sanctimoniales S. Marthæ de Monte Martyrum ;* mais il a dû lire *S. Mariæ* et non *S. Marthæ*. Peut-être que s'il fut venu à bout de faire croire qu'une Sainte Marthe compagne de Sainte Ursule a été reconnue Patrone, il en auroit inferé que les Reliques qu'on y conserve en grande quantité sont des Martyrs de Cologne.

[illegible] Saint Mar-
[illegible] avoient
[illegible] Religieuses
[illegible] Moines de
[illegible] l'Ordre
[illegible] II céde-
[illegible] la Reine
[illegible] afin que
[illegible] aussi
[illegible] appelle la
[illegible] recom-
[illegible] Saint Denis de la
[illegible] Gallia
[illegible] de Moines
[illegible] de Pierre
[illegible] 1133. les
[illegible] jusqu'alors,
[illegible] qui
[illegible] que par
[illegible] plusieurs

[illegible] de Cluny
[illegible] labourage à
[illegible] passer aux Reli-
[illegible] l'année suivante 1134
[illegible] à Montmartre.
[illegible] de plusieurs autres
[illegible] Paris même. Mais on
[illegible] que la maison
[illegible] avec des eaux et bou-
[illegible] même Territoire que
[illegible] remise pour d'autres
[illegible] premiere femme
[illegible] Comte de Bou-
[illegible] milliers d'harengs à
[illegible]

[illegible] à Montmartre, étoient du
[illegible] sçavoir de celui
[illegible] nommée Adelaide, fut tirée
[illegible] Elle ne le fut pas long-tems
[illegible] autre, nommée Christienne
[illegible] dans une Bulle d'Innocent II.



...e Monastere étoit sur la cime ...
...epuis le dernier siécle. Chri...
...orsque le Pape Eugene III vin...
...voit célébré dans l'Abbaye de ...
...rriva l'an 1147, le 20 Avril. L...
...martre, il y fit la cérémonie, as...
vaux, et de Pierre le Vénérab...
l'office de Diacre, et l'autre ce...
entre dans un assez grand déta...
dicace, mais sans rien citer. Il ...
de deux parties : que la partie ...
l'autel Paroissial, fut dédiée so...
Saint Denis ; l'autre partie qui ...
et qui alloit jusqu'au fond vers ...
S. Pierre, Apôtre. C'étoit, dit-i...
Religieuses [1]. Je ne disconvien...
étoit le chevet, l'abside, en un m...
des Religieuses ; mais il me sem...
l'autre qui étoit sous le titre d...
Aussi, lorsque le même Pape y...
cension pour la consécration du...
des Saints Martyrs Denis, Rusti...
selon les termes de la Bulle d'I...
voi pas que cette consécration ...
Chapelle de la colline, où il n'y ...

La situation de ce Monastere ...
roide de presque tous les côtés...
lence de l'incendie qui le réd...
incendie le priva des ornemens ...
Bernard, lorsqu'il officia avec ...
Missel couvert d'or dans lequel ...
la Messe. Mais heureusement o...
Martyrs qui ont souffert sur cet...
différens de S. Denis et de ses de...
rapporter la preuve ici, person...
Martyrs, que le Pere Leon, C...
volume in-8° intitulé *Octave de*...
la tête de cet ouvrage, que le 1...

1. Sauval a très-mal conjecturé, T. I, ...
Ursule et ses Compagnes pouvoient ...
fonde sur un acte de 1622 où il a lu ...
de Monte Martyrum ; mais il a dû lir...
... bout de faire cro...
... reconnue Patron...
... grande quantité s...

de Montmartre la Translation de plusieurs corps de Martyrs par Martin Deschamps, Abbé de Livry, et qu'on en a le Procès-verbal dans les Archives de l'Abbaye. Cet acte fut vu en 1612, par un des Vicaires Généraux de l'Evêque de Paris, et voici la Note qui en fut faite dans le Registre du Secrétariat, au 10 Mars :

Silvius à Petra viva Vicarius Generalis aperit capsam ligneam retro majus altare Montis Martyrum ad instantiam Abbatissæ, et eam invenit plenam ossibus variarum partium corporum humanorum cum instrumento sequente in pergameno.

« In hac capsa plurimæ Reliquiæ Sanctorum Martyrum qui « passi sunt in hoc loco continentur; quæ translata est à sacristia « domus hujus et posita solemniter in hoc loco publico per Nos « Fratrem Martinum de Campis humilem Abbatem Livriacensem, « Visitatorem Regularem Abbatiarum Virginum Reformationis « Parisiensis Episcopii, ad supplicationem Abbatissæ et Conventûs « ejusdem domûs anno Domini millesimo quingentesimo decimo « septimo die XV Martii, in præsentia Reverendorum Dominorum « et Patrum Matthæi Le Lieur Parisiensis Ecclesiæ Canonici et « Succentoris, Jacobi Merlin sacræ Theologiæ Doctoris et Archi- « presbyteri Magdalenes, Petri Pasquier Prioris Curati Villæ- « Mobilis (Ville-momble), Guillelmi Heron Patris Confessoris « Filiarum Montis Martyrum, Joachim Chastelain Patris Con- « fessoris de Giffo, Guillelmi Borry Curati de Noisiaco Ma- « gno Procuratoris Domûs, et aliorum plurimorum. Signatum « Frater Martinus de Campis, humilis Abbas Livriacensis cum « chirographo. »

Monsieur de Pierre-vive ayant tiré copie de cet acte, le remit dans la châsse, en présence de J. Baudoyer, Chanoine de Saint Germain l'Auxerrois, et la referma ledit jour, 10 Mars 1612.

Voici encore ce qu'on lit dans le Registre de l'an 1614, au 18 Juillet :

« Nous, Henri de Gondi, par la grace de Dieu Evêque de « Paris, certifions à tous qu'il appârtiendra, que les Reliques qui « sont dans les châsses de l'Eglise de Montmartre ont toujours « été tenues et reconnues par nos Prédécesseurs, Evêques, comme « vrayes et Saintes Reliques, et vénérées par les Fideles Catho- « liques comme telles. Desquelles Reliques la Translation a été « faite solemnellement par l'autorité de notre Prédécesseur, Evê- « que, le xv jour de Mars 1517, auquel jour N. S. Pere le Pape « Paul V a donné Indulgences plenieres à tous Fidéles qui con- « fessez et communiez visiteront ladite Eglise de Montmartre en « laquelle est faite Fête solemnelle chacun an de ladite Trans- « lation. Et Nous, en suivant la foi, piété et dévotion de nosdits « Prédécesseurs, reconnoissons et venerons aussi lesdites Reli-

« ques pour vrayes et saintes. En témoin de ce donné à Paris, « le 18 Juillet 1614. »

Il résulte de tout ceci que d'autres Martyrs que S. Denis, S. Rustique et S. Eleuthere, dont les corps sont à S. Denis, ont souffert sur cette montagne, peut-être dans le même temps qu'eux, peut-être aussi devant ou après, et qu'au lieu de penser que ce fut à cause de ces trois Martyrs qu'il y eut primitivement en ce lieu une Chapelle dite *de Sancto Martyrio*, il seroit plus prudent d'en douter et de croire que ce fut à cause des autres Martyrs dont on ignore les noms. Quoiqu'il en soit, on trouve qu'il s'en étoit fait des distributions depuis la Translation de 1517 et avant la reconnoissance faite en 1612 et 1614. L'Abbesse Marie de Beauvilliers en avoit donné quelque partie à Quentin Gesnault, Curé de Saint Sauveur, qui obtint, le 30 Mai 1707, de l'Evêque de Paris non seulement l'approbation de ces Reliques comme étant tirées *des châsses de Montmartre*, mais même des Indulgences pour le jour de la Translation, et je ne crois pas que ce soit d'autres Reliques que de celles de ces mêmes Martyrs, qu'elle avoit donné l'an 1609, sous le nom de S. Denis, à Claude Potier, Benedictin. La distraction faite en 1633 en faveur de l'Abbaye de Gif au Diocése de Paris, est sous le nom des Martyrs de Montmartre, aussi-bien que celle en faveur de l'Eglise Paroissiale de Chaillot.

Reg. Ep. Paris.

Gall. Chr. T. VII, col. 620. ex Tab. S. Vitoni.

Outre les Reliques de ces Martyrs anonymes qui sont conservées à Montmartre de tems immémorial, et qui furent peut être cause de l'érection de la premiere Eglise où elles furent conservées, les Dames de l'Abbaye furent enrichies, en 1625, d'un ossement de S. Benoît qui fut tiré, le 17 Octobre, de la châsse de ce Saint gardée à Saint Benoît-sur-Loire, et cela par concession du Cardinal de Richelieu qui en étoit Abbé. L'Archevêque de Paris leur donna, le 30 Janvier 1626, permission de l'exposer. Je ne dirai point ici le nom dont fut qualifié un corps des cimetieres de Rome que le Cardinal Chisi donna à l'Abbesse vers l'an 1666, de crainte qu'on ne le confonde un jour avec d'autres Saints fameux du même nom. D'autres Reliques plus certaines que ces dernieres sont celles de Saint Aigulfe, Abbé de Lerins au VII siécle; les Religieuses, en considération de ce qu'elles possedoient, obtinrent de l'Archevêque de Paris, le 30 Août 1666, la permission de faire de ce Saint Abbé l'Office de rit-Double, le 3 de Septembre, jour de sa mort.

Reg. Archiep.

Ibid.

Ibid.

Parmi les sépultures de l'ancienne Eglise Abbatiale, la plus considérable a été celle de la Reine Adelaïde de Savoye, femme de Louis le Gros, et fondatrice de la maison. Ayant été mariée en secondes noces au Connétable Matthieu de Montmorency, elle se retira sur la fin de ses jours en cette Abbaye et elle y mourut

Charta Ludov. VII. in Prob. Hist. Montis-Mar. p. 50.

l'an 1154 après lui avoir légué la Terre de Barbery, village du Diocése de Senlis qui lui venoit de son doüaire. Elle fut inhumée dans l'Eglise de ce Monastere, devant le grand autel ; son fils, le Roi Louis le Jeune, vint visiter sa sépulture au retour de son voyage de Saint Jacques, et confirma la donation faite par sa mere. On a remarqué qu'à sa représentation sur la tombe, l'ornement de sa couronne consistoit en quatre fleurons. Cette tombe resta au même endroit jusqu'à l'an 1643, que Marie de Beauvilliers, Abbesse, la fit transporter dans le chœur des Religieuses. Quelques années après, l'Abbesse Françoise-Renée de Lorraine fit renouveller cette tombe qui fut accompagnée d'une inscription en Prose Françoise et de douze vers dans la même langue. La tombe et les inscriptions ont depuis été transportées avec l'Abbaye au Prieuré, situé au milieu de la côte.

Voyez le tout dans Piganiol, T. II.

J'ajouterai ici une observation faite par Sauval. Selon lui : « On « dit que dans cette Abbaye est le corps de Olanus, Roi de « Moresque *alias* de Norvegue jadis payen et depuis converti par « Robert, Archevêque de Rouen. » Si c'est Olavus, Roi de Norvege, dont il a voulu parler, le temps auquel il vivoit convient à la vérité avec celui de cet Archevêque ; mais comment le reste peut-il être vrai, et comment sera venu en France le corps de ce Saint Roi, mort en 1026 ?

Sauval. T. I, p. 356.

Le nombre des Religieuses de cette Abbaye et leur façon de vivre furent sujettes à diverses révolutions. Il leur fut fait défense au XII siécle d'exceder le nombre de soixante. L'ordre du Roi Louis VII, confirmé par le Pape Alexandre III, est de l'an 1175. Les guerres du XIV siécle acheverent d'en diminuer tellement le nombre, qu'en 1403 elles n'étoient plus que six. La diminution de la Communauté fit que le relachement y fut introduit. Elles sortoient alors du Monastere pour les cérémonies extraordinaires, et l'on trouve qu'en 1462 elles assisterent aux funerailles du Roi Charles VII. Sauval parle d'une réforme que Jean Simon, qui fut Evêque de Paris depuis 1492 jusqu'en 1502, y introduisit ; mais ce qu'il en dit est combattu par le catalogue des Abbesses, où il ne s'en trouve point qui ait été sœur de ce Prélat. Il se trompe aussi lorsqu'il dit qu'il n'arriva rien de mémorable dans le temps de la réforme qu'Etienne Poncher, son successeur, y établit. On doit trouver d'abord assez extraordinaire que l'Abbesse Marguerite Langlois, qui mourut le 11 Juin de l'année 1503, en laquelle cette réforme fut commencée, fit chanter pour elle un service des Morts un peu avant, comme si elle eût été décédée. Sauval n'avoit pas vu non plus les Registres du Parlement au 18 Juillet de la même année, où on lit ce qui arriva en conséquence des ordres des Vicaires Generaux, et que quelques raisons

Sauval. T. I, p. 356.

Hist. S. Denis, p. 358.

Sauval. T. I, p. 354.

m'empêchent de rapporter. Ce fut la même année que Marie Cornu, tirée de Chelles, fut faite premiere Abbesse triennale de cette Abbaye. A l'égard de la réforme sous l'Evêque Jean du Bellay, en 1547, le Gallia Christiana marque la déposition de l'Abbesse, faite alors et que depuis ce temps-là le Roy y nomma des Abbesses Titulaires. La premiere fut Catherine de Clermont. Elle fut bénite le Dimanche 11 Août 1549, dans le chœur de son Eglise, par François de Dinteville, Evêque d'Auxerre. On voit qu'il y avoit alors plus de 60 Religieuses dans le Couvent.

Gall. Chr. T VII, col. 619

Hist. d'Auxerre, T. II, p. 214 des pieces.

La réforme entreprise au commencement du dernier siécle se trouva également nécessaire. Plusieurs Religieuses avoient quitté le Monastere du temps des guerres de la Ligue; celles qui y étoient restées y vivoient sans beaucoup de régularité. Le camp que forma Henri IV sur la montagne, lorsqu'il assiégea Paris, acheva de déranger la maison. Mais après que la paix fut survenue, l'Abbesse Marie de Beauvilliers travailla à faire revivre l'ancien esprit monastique dans son Abbaye, aidée des avis de plusieurs pieux Religieux. Il paroit cependant qu'il y eut un article sur lequel elles auroient pû rester comme elles étoient, si quelqu'un (comme un Reformateur de Religieux) ne les en avoit porté à quitter l'ancien usage, je veux dire l'habit blanc qu'elles avoient porté de temps immémorial, ainsi que toutes les autres anciennes Religieuses. On les engagea à présenter à Henri de Gondi, Evêque de Paris, une Requête par laquelle elles demandoient à le changer en noir, disant qu'elles n'avoient pas fait profession de l'Ordre de Saint Augustin mais de Saint Benoît, et d'autres raisons aussi mauvaises, comme de dire que l'habit blanc est sujet à vanité, et qu'elles n'étoient pas à portée de l'entretenir propre faute d'eau. Leur Requête fut enterinée par le Prélat le 13 Mars 1612, et même il y eut aussi alors quelque changement dans la forme de leur voile selon le Gallia Christiana [1]. Sauval ajoute que le même Evêque consentit encore en 1617 sur un second exposé, qu'elles s'abstinssent de l'usage de la viande autant que leur santé le pourroit permettre.

Reg. Ep. Paris.

Sauval. T. I, p. 355.

Il faut se souvenir que tout ce qui a été dit jusqu'ici, regarde le Monastere de Montmartre dans sa situation primitive, c'est-à-dire au sommet de la montagne où l'air est encore plus vif que dans le Prieuré. Le grand froid qui se faisoit sentir dans l'ancien Couvent où les Religieuses ont resté cinq cent cinquante ans, avoit été cause de l'indulgence qu'avoient eu les Abbesses dès le tems de S. Louis de leur donner dequoi avoir des bottes

Gall. Chr. T. VII, col. 615.

1. Je croi qu'il y a une faute dans cet ouvrage à l'endroit où il est parlé du changement de couleur. J'y lis, col. 620: *Cum Reformatio suscepta est, vestem albam, et certam velandi capitis rationem assumpserunt.* L'Errata n'y change rien.

fourrées. Cela se lit en particulier de l'Abbesse Helisende à l'an 1231. Elle statua que dans la suite on payeroit à chacune à la Toussaint la somme de trois sols pour s'en pourvoir.

Nonobstant l'éloignement dont cette Eglise est de la Cathédrale de Paris, il a été établi dans l'antiquité et peut-être dès le VI siécle, lorsque les Rogations instituées à Vienne s'étendirent dans les Gaules, que le Clergé de Paris y viendroit faire la Station le premier jour de ces Processions. On trouve aussi parmi les anciennes Stations du Chapitre dans le temps du Carême au vendredi de la semaine de la Passion : *Statio ad S. Mariam in Monte Martyrum.* Juvenal des Ursins parle d'une Procession qui fut faite durant l'hyver de l'an 1392, à Montmartre, en reconnoissance de ce que le Roi Charles VI avoit évité le péril d'être brulé.

Les Religieux de l'Abbaye de S. Denis ont eu de leur côté la dévotion d'y venir processionnellement avec une partie de leurs Reliques, leur Clergé et leurs Officiers, l'une des Fêtes de Pâques ou de Pentecôte chaque septiéme année, parce que les six autres années leur Procession alloit à Aubervilliers, à la Cour-neuve, à S. Oüen, à Pierrefitte, à Stains et à la Chapelle : cette coûtume subsistoit encore en 1616. Les six Stations étant supprimées, ils ont réservé seulement celle de Montmartre, et l'ont fixée au 1 Mai. Le chef de S. Denis qu'on y porte est présenté à baiser à toutes les Religieuses durant le *Te Deum.* Les Religieux de S. Denis eurent en 1721, la permission de M. le Cardinal de Noailles, d'entrer ce jour-là dans le chœur intérieur. Il a paru plusieurs relations imprimées de cette Procession septenaire. La plus digne d'être lue m'a paru celle qui fut imprimée en 1749 à l'occasion de la Procession de la même année. L'auteur est M. Chapotin, Commis à la Bibliothéque du Roi.

Felib. p. 439.

CHAPELLE DU SAINT MARTYRE. Avant de rapporter comment toute la Communauté des Religieuses de Montmartre quitta le haut de la montagne pour venir demeurer à l'autre Eglise qui est plus bas du côté de Paris, il est bon de faire l'Histoire de cette seconde Eglise dont je n'ai dit qu'un mot ci-dessus. Le premier titre qui en parle n'est que de l'an 1096. Mais il suppose qu'elle existoit long-temps auparavant, puisqu'elle étoit tombée entre les mains des Laïques, et que ce ne fut que lorsque le scrupule fut venu à ceux qui en jouissoient, qu'ils la cederent aux Religieux de Saint Martin des Champs et à leur Prieur Ursion. Il ne paroît pas que cette Eglise que le titre qualifie de *parva Ecclesia quæ in colle Montis Martyrum est et à vulgo appellatur Sanctum Martyrium,* eut alors d'autre revenu que les offrandes qu'on y apportoit. On veut que ce soit le grand

Gall. Chr. T. VII, Instrum. col. 40.

Annal. Bened. T. VI.

Autel de cette Chapelle que le Pape Eugene III soit venu bénir le Dimanche dans l'Octave de l'Ascension, premier jour de Juin 1147, et que c'est d'elle qu'il faut entendre la Bulle par laquelle ce même Pape accorde sept cens jours d'Indulgence à ceux qui la visiteront au jour de l'anniversaire de cette consécration. Je croi que tout cela doit plutôt être entendu de la consécration du grand Autel de l'Eglise de l'Abbaye, le Pape s'étant contenté lorsqu'il vint au Monastere le lundi de Pâques précédent de faire la Dédicace de la Basilique, cérémonie assez longue d'elle même. D'ailleurs il n'est pas vraisemblable que dans une Chapelle telle qu'étoit alors celle du Saint Martyre, il y eût plusieurs Autels.

Elle n'est encore qualifiée que de Chapelle en l'an 1181. Ce fut alors que Constance, Comtesse de Toulouse, fille du Roy Louis le Gros, y fonda un Chapelain, tenu de prier pour les ancêtres du Roi et de la Reine et pour l'ame de son frere Louis le Jeune, nouvellement mort. Elle avoit constitué pour cet effet une somme de 145 livres sur les Chevaliers de Saint Jean de Jérusalem, qui devoient payer cent sols chaque année au Chapelain. Elle s'en retint la nomination sa vie durant, et l'Evêque de Paris, Maurice de Sully, consentit qu'après elle l'Abbesse y présentât. En 1304, le Roi Philippe le Bel, averti du peu de revenu de cette Chapelle, lui assigna sur son Trésor de Paris, vingt livres Parisis de rente.

Gall. Chr. T. VII, col. 614.

Sauval. T. I, p. 352.

En 1305, Hermer ou Hermener, Ecuyer, et Catherine sa femme y fonderent un second Chapelain, qui fut chargé de prier pour le Roi Philippe le Hardi et sa femme, pour Philippe le Bel regnant et la Reine Jeanne sa femme, et même il paroît que pour l'érection de la seconde Chapelle, ils firent construire un autre autel au-dessus du premier qui étoit un peu enfoncé dans la terre. Car, dans l'acte de Confirmation de cet établissement donné par l'Evêque de Paris, Guillaume Baufet, les fondateurs reservent aux Religieuses tout droit de Seigneurie, propriété, patronage, etc., et l'Abbesse Ade de Mincy, approuvant l'année suivante cette fondation, se reserva le pouvoir de démolir les maisons des deux Chapelains si elle vouloit établir un Prieuré en ce lieu, à la charge de leur en rebâtir d'autres. Cette Chapelle avoit un Chapelain en exercice, encore vers l'an 1440.

Tab. Ep. Paris in Spir.

Du Breul, l. IV.

Tab. S. Maglor.

On voit par un acte de l'an 1501 que la Dédicace de cette Chapelle se célébroit alors le 19 Avril. Un prêtre qui y avoit fait chanter en ce jour une grande Messe à Diacre et Sous-Diacre, sans la permission de l'Abbesse, fut condamné par Sentence du Châtelet du 17 Décembre 1502, à réparer cette entreprise.

Du Breul, ibid.

Ce fut dans cette Chapelle que S. Ignace de Loyola s'étant rendu le jour de l'Assomption 1534, avec neuf de ses compagnons,

y reçut leurs premiers vœux, ainsi qu'il est marqué dans une Inscription en memoire du fait, quoique la Chapelle qui subsistoit alors n'existe plus depuis long-temps. D'autres Instituteurs de Communautez y sont aussi venus comme pour puiser dans ce lieu l'esprit des premiers Chrétiens.

Les Orfévres de Paris ont porté autrefois une grande devotion à cette Chapelle. Ils y faisoient célébrer une Messe basse tous les Dimanches, et les Fêtes de S. Denis une Messe haute. Mais comme leur association accompagnée d'offrandes détournoit les devotions de l'Abbaye, il y eut en 1609, 1610 et 1611 différens Arrêts rendus en Parlement, pour les mettre en régle avec l'Abbesse de Montmartre. On ne voit pas que ce concours des Orfévres ait précédé le rétablissement qui fut fait de la Chapelle vers l'an 1600, car les guerres de la Ligue avoient rendu cette Chapelle impraticable. En 1598 l'autel étoit démoli, les murailles entr'ouvertes, la voute et la couverture tombées, le dedans, dont la longueur n'étoit que de neuf toises, comblé de démolitions. Mais l'Abbesse Marie de Beauvilliers, aidée des charités de différentes personnes, travailla promptement au rétablissement de ce Saint lieu, et même à en aggrandir le vaisseau.

Du Breul, l. IV.

En 1611, le 13 de Juillet, comme on fouilloit au chevet de la Chapelle pour continuer les nouveaux fondemens, c'est-à-dire du côté du levant, les maçons percerent une voute sous laquelle ils trouverent un escalier ou descente droite, large de plus de cinq pieds, et au bout d'environ quarante degrez faits de vieille maçonnerie de plâtre, une cave prise dans la carriere de plâtre, qui avoit de longueur en tirant vers la cloture des Religieuses, c'est-à-dire vers le haut de la montagne, plus de six toises, inégale dans sa largeur, mais ayant à l'endroit le plus large seize pieds, et au fond en approchant de la clôture du Couvent sept pieds seulement. On trouva aussi dans cette cave à la partie de l'Orient un autel de quatre pieds de long, sur deux et demi de large; la pierre de plâtre qui le formoit étoit marquée au milieu d'une croix gravée en largeur de demi pouce, longue et large de six pouces. Aux murailles on apperçut aussi une ou deux petites croix; dans un endroit quelques lettres qui faisoient MAR, le reste ne pouvoit pas se lire; dans un autre CLEMIN, avec des lettres effacées, et ailleurs DIO avec d'autres lettres qu'on ne pût distinguer. Cette découverte fit croire que c'étoit là le lieu où S. Denis avoit célébré les Saints Mysteres en secret. La Reine Marie de Medicis et plusieurs Dames de qualité l'étant venues voir, on y accourut de tous côtés, et le concours procura beaucoup d'argent pour le nouvel édifice. Mais les plus grandes liberalités furent celles de Pierre Forget de Fresne, Secrétaire des Commandemens, qui avoit épousé Anne de Beau-

Du Breul, liv. IV. *Marrier. Hist. S. Mart. p. 322.*

villiers, sœur de l'Abbesse. De ces sommes l'Abbesse fit aussi aggrandir l'enceinte de son Couvent, ensorte que la nouvelle Eglise des Martyrs y fut renfermée; la Duchesse de Guise donna depuis dequoy bâtir des galleries couvertes qui conduisoient les Religieuses de l'Abbaye jusqu'à cette Eglise, ce qui fut fait en 1622. La même année, le 7 Juin, l'Archevêque de Paris, à la priere de l'Abbesse et de la Dame Forget sa sœur, érigea cette Eglise des Martyrs en Prieuré Régulier dont la collation devoit appartenir à cette même Abbesse, la demission préalablement faite par les deux Chapelains. Alors dix Religieuses de l'Abbaye commencerent à y faire l'Office Divin. On assure que le Dôme de cette Eglise est de ce temps-là. *Reg. Ep. Paris.*

Il y eut donc de cette maniere deux Communautés à Montmartre dans une même enceinte. L'une sur le haut de la montagne, dans la Maison conventuelle, l'autre au-dessous, dite la Maison des Martyrs, ce qui forma par la suite quelques difficultés. Mais comme le Roy Louis XIV eut fait bâtir à celle d'en bas un corps de logis suffisant pour toutes les Religieuses, la Communauté d'en haut obtint le 12 Août 1681 de M. de Harlay, Archevêque de Paris, la permission de venir habiter dans le bas et d'y transporter les Reliques de l'ancienne Eglise, ensorte qu'il n'y eut plus qu'un seul Office. Cette ancienne Eglise fut destinée à augmenter celle de la Paroisse, et il y eut ordre de démolir tous les lieux Réguliers excepté qu'on y laissa une grille pour les Stations que les Religieuses y feroient. Le fond de cette même Eglise sert à l'inhumation des Religieuses, et l'on y célébre chaque jour une Messe basse. Il étoit couronné d'un petit clocher qu'on a abattu vers l'an 1751. Le rond-point est plus bas que le reste. Depuis ce tems la Procession septenaire de l'Abbaye de Saint Denis se rend à la nouvelle Eglise, aussi bien que la Procession du lundi des Rogations par le Clergé de Notre-Dame de Paris. L'ancienne entrée du Monastere se fait encore reconnoître proche le cimetiere de la Paroisse; on y voit les armes de la Maison de Lorraine.

Sauval écrit que dans la Chapelle des Martyrs avoient été enterrés en 1574 la Mole et Coconas, Favoris du Duc d'Alençon, frere du Roi Charles IX et que depuis qu'elle fut érigée en Prieuré, on y donna la sépulture à Antoine Boesset, Intendant de la Musique de la Chambre de Louis XIII et de celle de la Reine. Sauval. T. I, p. 353.

Le même auteur nous fait connoître une Chapelle de S. Benoît bâtie sur la même Montagne, à l'endroit où avoit été une terrasse qui fut démolie de son tems; cette terrasse étoit si solide et si large qu'on tenoit qu'elle servit à Henri IV pour braquer le canon contre Paris lorsqu'il en fit le siége, en 1590. Ibid., p. 351.

Je reviens à l'Eglise Paroissiale. On a vu qu'il y en existoit une

au moins dès le XI siécle, et que de la main laïque elle passa aux Religieux de S. Martin des Champs. Elle fut rebâtie dans le XII, et unie sous un même toit avec l'Eglise de l'Abbaye de Filles. Je persiste toujours à soutenir que la Dédicace s'en fit sous le titre de S. Pierre qui en est encore à présent le Patron. Depuis que les Religieuses ont quitté le haut de la montagne, l'Eglise Paroissiale paroît avoir été augmentée d'une partie de ce qui composoit la leur. Au moins on y voit des tombes de Religieuses placées dans le côté méridional. Le portail entier de cette Eglise Paroissiale et la nef sont d'une architecture qui ressent le XIII siécle. La tour est, à côté du portail, paroît à l'extérieur fort nouvelle. L'exposition sur une éminence a empêché de pouvoir lui donner de l'élévation. On montre dans cette Eglise un petit Reliquaire sur un pied de cuivre, dans lequel est un ossement des compagnons de S. Denis.

Les Religieuses succederent aux Moines de Saint Martin dans le droit de présenter un Curé à l'Evêque. Aussi le Pouillé du XIII siécle y est-il formel. Il en donne la nomination à l'Abbesse; ce que fait pareillement celui du XV siécle dont l'auteur, transcrivant d'un plus ancien la quotité du revenu de la Cure, observe qu'il est de vingt livres. Les Pouillés suivans s'accordent sur le droit de l'Abbesse. On compte parmi les illustres Curés de Montmartre, le célébre Jacques Merlin, sous François I. Après l'avoir été quelque temps, il fut fait Archiprêtre de la Magdelene, puis Chanoine de Notre-Dame. Son plus considérable ouvrage est l'édition des Conciles, la premiere qui ait été donnée. Il mourut en 1541. Si l'on ne peut point assurer qu'il y ait rien eu de composé par lui à Montmartre, il existe un autre petit ouvrage qui doit sa naissance à ce lieu. C'est le livre des Retraites que Jacques Bertot de Caen, Confesseur du Couvent, y fit en 1662, pour Madame de Guise, Abbesse, et pour Mademoiselle sa sœur. Cet Ecclésiastique décéda à Montmartre, le 27 Avril ...., et y fut inhumé.

Huet, Origines de Caen p. 399, seconde Edit.

Montmartre a été compté en 1709 sur le pied de 440 feux, suivant le dénombrement qui fut imprimé alors ; le Dictionnaire Universel de la France, publié en 1726, n'y comprend cependant qu'environ mille habitans. Un dénombrement qui a paru en 1745, marque sur cette Paroisse seulement 223 feux. Il n'est pas besoin de spécifier pour ceux qui demeurent à Paris la distance de ce lieu, puisqu'il est contigu au faubourg, ni sa situation et exposition. Personne n'ignore non plus que la montagne est pleine de carrieres de plâtre, ni qu'elle est couverte de moulins en grande partie. Il ne laisse pas que d'y avoir encore des vignes, ainsi qu'il y en avoit dans le XII et XIII siécles. La Chapelle du Palais

Litt. Petri Venerab. supra, p. 101.

Episcopal de Paris y en avoit en 1243, dans la censive de Marie *de Monte calvo*. Un compte de la Prevôté de Paris de l'an 1425, fait mention de celles qui appartenoient à Henri de Marle. Mais le vin de cette montagne n'a jamais eu de réputation. On peut voir dans Sauval les proverbes faits à son occasion.

Tab. Ep. Paris. Sauval. T. III, p. 324. Ibid. T. I, p. 350.

On voit sur cette montagne un obelisque de pierre, mis par ordre de l'Académie des Sciences, rélativement au méridien de Paris. On y lit sur la face de la base qui regarde le midi ces paroles : *L'an M DCC XXXVI cet obélisque a été élevé par ordre du Roi pour servir d'alignement à la méridienne de Paris du côté du Nord. Son axe est à 2931 toises deux pieds de la face méridionale de l'Observatoire.*

Un peu plus loin, du côté du couchant en descendant, se trouve la Fontaine Saint Denis, qui est célébrée dans la vie de Gaston, Baron de Renty, comme un lieu de dévotion où il prit quelquefois ses repas et où il se distingua par la ferveur de son zèle pour le salut des ames.

Vie du Baron de Renty 1651, in-4°. p. 127.

Du côté qui regarde la ville de Saint Denis, au couchant de Clignencourt, est une autre fontaine aussi sur la pente, dont l'eau étoit portée, comme j'ai déjà dit, il y a quinze cens ans, dans une maison de campagne de quelque ancien Romain ou Gaulois, située un peu plus bas à la droite en descendant. C'étoit en ce lieu qu'étoient les bains dont on a trouvé les fourneaux, la grille et des fragmens d'inscriptions au commencement de l'année 1738, dans la fouille qui y fut faite, laquelle attira presque tout Paris, par les faux bruits qui furent répandus à son sujet; c'est ce qui me fournit occasion de faire paroître alors dans un Journal un petit écrit, où je marquois en quoi consistoit la nature de cette découverte que j'avois pris la peine d'examiner de fort près sur les lieux. Le sieur Piganiol, T. II, pag. 625 de sa Description de Paris, laisse à penser qu'on y trouva un souterrain qui fut visité par gens éclairés, en quoi il fait voir qu'il a été mal instruit.

Mercure de Janvier 1738 page 47.

ECARTS OU DEPENDANCES DE MONTMARTRE

Du côté de Paris on regardoit comme une dépendance de Montmartre, en 1657, le canton appellé la Nouvelle France ou faubourg Ste Anne, ainsi dit à cause de la Chapelle du nom de cette Sainte. Je trouve que le 11 Août de cette année, l'Archevêque de Paris permit d'y faire célébrer pour les habitans, à condition qu'ils reconnoîtroient le Curé de Montmartre pour leur Pasteur. Je trouve aussi au 13 Octobre 1678, la Chapelle Notre-Dame des Porcherons, dite située sur la Paroisse de Montmartre.

Reg. Archiep. 1657 et 1 Oct. 1659. *Ibid.*

CLIGNENCOURT est situé à l'opposite et sur le côté de la montagne qui fait face à la Ville de Saint Denis. Ce que j'en ai trouvé de plus ancien est dans le Cartulaire de l'Evêque de Paris, dont le compilateur a remarqué qu'il existoit au XIII siécle un Seigneur de ce lieu, *Dominus de Clignencort,* lequel tenoit à Paris un terrain du Seigneur de la Tour de Senlis, relevant de l'Evêque de Paris. Il n'est pas aisé de deviner d'où peut avoir été formé le commencement de ce nom. Je pense cependant qu'il vient d'un ancien propriétaire qui se seroit appellé *Cleninus,* en sorte que sa Terre en auroit pris le nom de *Clenini cortis,* ou *Clenini curtis.* En ce cas, ce pourroit bien être ce nom qui auroit été gravé dans la cave ou platriere découverte à Montmartre, en 1611, et non celui de S. Clement, comme André du Saussay l'a prétendu. Les auteurs du Procès verbal ont pu facilement se tromper dans l'assemblage des lettres, et par une mauvaise application des jambages (surtout si les caracteres étoient un peu gothiques), avoir lu *Clemin* où il y avoit *Clenini,* ainsi écrit Clemm; car il est sûr qu'autrefois on ne mettoit aucun point sur la lettre i. Au surplus, si c'eût été le nom de S. Clement que l'ancien graveur eût voulu mettre, pourquoi auroit-il gravé *Clemin* et non pas *Clemen?* Sans donc trouver gueres plus de mystere dans ce souterrain que n'y en a trouvé Sauval, je pense que cette cave pratiquée dans le plâtre a servi aux habitans de cette montagne à cacher du tems des guerres ce qu'ils pouvoient avoir de plus précieux; qu'une partie marquée par *Clenini cortis* étoit destinée par ceux de ce canton, l'autre désignée par *Dio,* pour ceux du haut de la montagne, où étoit une Eglise de Saint Denis, dès le VIII siécle, et que la troisiéme partie où il y avoit gravé *Mar...,* étoit reservée pour les effets de ceux qui demeuroient au canton du Saint Martyre, *de Sancto Martyrio,* qu'au reste, l'autel qu'on y a trouvé avoit servi à célébrer la Messe pour les habitans, dans ces tems de guerre où il eût été dangereux de le faire dans les Eglises.

Chart. Ep. Par. Bibl. Reg. circa initium.

Panopl. Sacerd.

Si l'on veut un exemple de ces guerres, sans remonter à celles des Normans, ni à celles des Anglois arrivées en différens tems, ou même à celles des Armagnacs et Bretons, leurs associés en 1411, voici ce qu'on lit dans la Chronique de Louis XI à l'an 1475 : « Le lundi 9 Septembre, les Bretons et Bourguignons « furent ès terrouers de Clignencourt, Montmartre, la Courtille, « et autres vignobles, d'entour de Paris, prendre et vendanger « toute la vendange qui y étoit, jaçoit ce qu'elle n'étoit point « meure. »

Chron. dite scand. Edit. 1611, p. 78.

L'Abbaye de Saint Denis avoit à Clignencourt au XV siécle une Prevôté qui étoit un simple Office du Monastere. L'Evêque

Reg. Ep. Paris.

de Paris la conféra sous cette qualité le 28 Septembre 1486, *jure devoluto*, à Gui de Montmiral, Religieux de cette même Abbaye. Il en paroît encore une autre collation par l'Evêque de Paris du 27 Septembre 1499, au même Gui de Montmiral, qualifié Abbé de Montebourg au Diocése de Coutances. *Reg. Ep. Paris.*

Ce lieu de Clignencourt appartenoit en 1579, au moins en partie à Jacques Liger ou Legier, Trésorier du Cardinal de Bourbon. Il y avoit fait bâtir sur la descente de la colline une Chapelle de la Trinité. Il obtint de l'Evêque de Paris, vu qu'il étoit incommodé des gouttes, de pouvoir y faire célébrer par le Curé de Montmartre, ou par un des Prêtres approuvés, pourvu que cela ne détournât point les habitans d'aller à la Paroisse. Le nom de ce même Seigneur paroît l'année suivante dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris. Il y prend aussi la qualité de Seigneur de Montmartre, et on la lui a donné en 1581 dans son épitaphe à Saint Severin de Paris. Son fils Jacques Liger, Secretaire du Roi, lui succeda. Il obtint en 1615, de l'Evêque de Paris la permission de faire chanter dans la Chapelle bâtie par son pere, une grande Messe le jour de la Trinité, et Vêpres la veille, par le Curé ou le Vicaire de Montmartre, du consentement de l'Abbesse, mais toujours avec défense d'y faire la bénédiction de l'eau ni celle du pain. De plus, par son testament passé devant Fardeau, Notaire à Paris, le 30 Avril 1620, il y fonda une Messe tous les jours de l'année, en ce comprises les Messes des Dimanches fondées par son pere. Il mourut la même année et fut inhumé à Saint Severin. Les Dames de Montmartre qui étoient chargées de l'exécution de ces fondations, en obtinrent la réduction en 1728. *Reg. Ep. 3 Mart. 1579.* *Reg. Ep. Par. 1 Jun. 1615.*

Dom Felibien a cru devoir faire remarquer que lorsque la Procession septennaire de Saint Denis arrive à Montmartre, les Chapelains de ce lieu viennent au-devant jusqu'à cette Chapelle de la Trinité. Hist. S. Denis, p. 439.

Quoique, dès l'an 1579, Jacques Liger fût dit Seigneur de Clignencourt, Sauval ne laisse pas d'assurer que ce fut à lui que l'Abbaye de Saint Denis, en vertu de l'Arrêt du Parlement du 9 Avril 1595, vendit en 1596, la part qu'elle avoit dans cette Seigneurie et le sieur Piganiol observe que l'Abbaye de Montmartre possede au même lieu de Clignencourt un fief du Monastere de Saint Denis, ce qui est cause, dit-il, qu'à chaque mutation d'Abbesse, cette Abbaye de Filles doit payer mille livres à la Mense Abbatiale de Saint Denis. Sauval, T. I, p. 356. Hist. S. Denis, p. 427. Piganiol, T. I, edit. 1742, p. 116.

LA CHAPELLE SAINT DENIS

OU

LA CHAPELLE PRÈS PARIS

Nous avons dans le Diocése de Paris plusieurs Paroisses, que l'on se contente de nommer simplement *La Chapelle,* lorsqu'on est dans le lieu même ou dans le voisinage, et lorsqu'il n'y a point de méprise à craindre, telles sont: la Chapelle Gautier au Doyenné de Champeaux, la Chapelle Milon dans celui de Châteaufort, et la Chapelle dont il s'agit, qui est au bout du faubourg Saint Laurent et dans l'Archiprêtré de la Magdelene.

Son nom primitif n'étoit pas la Chapelle Saint Denis, mais la Chapelle Sainte Geneviéve. Elle est indiquée sous ce titre dans le Pouillé de Paris du XIII siécle, *Capella S. Genovefæ.* De même dans l'acte d'affranchissement accordé aux habitans l'an 1229, par Odon, Abbé de Saint Denis. Dans des Indulgences de 1397 et 1446, elle est appellée *Ecclesia S. Genovefæ Capellæ S. Dionysii prope Parisios.* Dans le Pouillé du XV et du XVI siécle, il y a simplement *Curatus Capellæ S. Genovefæ.* Je ne voi pas qu'on puisse entendre d'un autre lieu que de celui-ci, ce que j'ai lu dans un censier de l'Evêché de Paris d'environ 300 ans. Il y est fait mention de trois arpens de vigne situés entre Montmartre et la Chapelle Ostran, aboutissans au chemin du Val laronneux, tenant à Pierre de Dormans. Mais je n'ai rien trouvé qui apprît l'origine de ce surnom d'Ostran.

Tab. Ep. Folie Regnaud, *num.* 5.

En conséquence de ce que je viens de marquer plus haut, il faut dire que l'Abbé Chastelain n'a pas conjecturé heureusement, quand il a cru que ce village avoit toujours été appellé La Chapelle de Saint Denis, que ce Saint avoit été Patron de l'Eglise, et que ce ne seroit que depuis peu qu'on auroit pris Ste Geneviéve pour Patrone, parce qu'on croyoit que c'étoit là l'Eglise que cette Sainte auroit fait construire en l'honneur de cet Apôtre de Paris et de ses compagnons.

Martyrol. univ. Bimestre de Janv. p. 57.

La proposition qu'a avancé le Pere Felibien est plus vraisemblable, sçavoir, que comme la sépulture de ces Saints étoit à l'endroit où est la ville de S. Denis, cette Sainte avoit choisi un hospice au lieu où est le village de la Chapelle, d'où elle venoit avec les Vierges de sa compagnie la nuit du Samedi au Dimanche, pour célébrer les Vigiles au tombeau de ces Martyrs, mais sans prétendre que ces pieuses filles s'exposassent durant la nuit à un si long trajet, et en supposant que l'Eglise de Saint Denis où

Hist. de l'Abbay. de S. Denis.

Vita S. Genov.

elles se rendoient étoit dans la Cité de Paris où elles faisoient leur demeure, il faut peut-être se contenter de dire que Sainte Geneviéve avoit eu à moitié du chemin de Paris à *Catuliacum* une retraite qu'elle auroit donnée à l'Eglise des mêmes Martyrs, située dès-lors au même lieu où elle est. Au moins il est certain que le Monastere de Saint Denis en France possede cette Terre de tems immémorial, et que ce ne peut être que parce que les Religieux en sont Seigneurs, qu'au lieu de continuer à distinguer ce lieu de La Chapelle d'avec les autres de même nom, par le nom du Saint Patron de la Paroisse, on s'est accoutumé dans l'usage à dire *La Chapelle Saint Denis*, ce qui a fait que ce Saint a commencé à être regardé comme l'un des Titulaires avec Sainte Geneviéve. A la Villeneuve S. Denis en Brie (village ainsi surnommé à cause qu'il appartient à l'Abbaye Saint Denis, et pour le distinguer de Villeneuve-le-Comte qui est voisin), Ste Christine en est la Patrone et non S. Denis.

L'Eglise Paroissiale de la Chapelle a un chœur qui paroît avoir été bâti au XIII siécle; la nef n'est pas d'un tems si reculé, mais cependant ancien, comme il se voit par l'inscription du nom des Dreüe, famille du lieu, gravée à un pilier en lettres capitales gothiques, d'environ l'an 1400. Le couronnement de la porte de cette Eglise, où sont représentés en relief quelques faits de la vie de Sainte Geneviéve, semble être aussi un ouvrage du XIII ou XIV siécle. L'époque de la construction de l'Eglise s'accorde avec ce qu'on lit au *Gallia Christiana*, sçavoir qu'en l'an 1204, Eudes de Sully, Evêque de Paris, approuva la donation de quelques arpens de terre pour le Presbytere (apparemment le chœur) de la Chapelle que l'on vouloit construire près de Paris. L'anniversaire de la Dédicace s'y célebre un Dimanche du mois de Juin; on ignore l'année qu'elle a été faite. Je n'y ai vu aucune ancienne inscription outre ce qui est au pilier ci-dessus, que celle de la fondation du *Veni Creator* avant la Messe des quatre Grandes-Fêtes, par Nicolas Moreau, Huissier, moyennant un revenu sur la maison des Trois-pavillons. Elle est sans date, mais l'écriture gothique dénote environ 200 ans. Cette Eglise avoit été tellement ruinée par les guerres de la Religion, vers la fin du XVI siécle, qu'on fut obligé, en 1595, d'aliéner des fonds de la Fabrique pour la réparer, sçavoir quelques arpens de terre. L'inventaire des titres nouvellement rédigés assure cependant qu'il en reste une cloche de l'an 1512, qui est la grosse. Un M. Leschassier a fait bâtir la sacristie, en 1644.

Gall. Chr. T. VII, col. 82.

Tab. Ep.

On vit subsister, il y a cent ans, durant plusieurs années, dans la même Eglise, une dévotion particuliere envers S. Jerome. Cinq ou six Prêtres, fort dévoués à ce Saint Docteur, venoient y célébrer

Reg. Arch. Par. 10 Oct. 1657. l'Office en son honneur, deux fois par an, du consentement d'André du Saussay, Vicaire Général, sçavoir le 30 Septembre et le 9 Mai, jour de sa Translation. Leur zéle pour le culte de ce Saint alla jusqu'à obtenir un os de son corps que l'Abbesse du Pré-lez-Douai, Ordre de Cîteaux, fit tirer de la Table d'autel du chœur de cette Abbaye. L'Archevêque de Paris, Jean-François de Gondi, leur permit de l'exposer dans l'Eglise de la Chapelle Saint Denis et, par lettres du 10 Octobre 1657, il accorda quarante jours d'Indulgence à ceux qui la venereroient pour la premiere fois seulement. Maintenant il ne reste aucun vestige ni de la Fête ni de la Relique. Je serois porté à croire cependant que la Relique n'est pas perdue, mais qu'elle n'est autre que le fragment de l'un des pouces de ce Saint, que l'on conserve à présent chez les Maturins de Paris. Almanach Spirituel de Par.

L'auteur de la Notice des villages de la Banlieue de Paris, imprimée chez la Caille en 1722, veut, comme les habitans, que S. Denis soit le Saint Patron de la Chapelle, et n'y met Ste Geneviéve qu'en second. Mais on doit juger par ce que j'ai dit ci-dessus, qu'il se trompe, et ceux qui le croyent après lui. Réellement et de fait S. Denis n'y a pas plus été reconnu autrefois pour premier Patron, qu'à la Villeneuve-Saint-Denis, au même Diocése de Paris. Il ajoute que la Cure est à la nomination du Prieur-Vicaire de Saint Denis. Le Pouillé du XIII siécle dit qu'elle étoit à celle de l'Abbé de Saint Denis; ce qui avoit été suivi par les autres, jusqu'à l'extinction du titre Abbatial.

L'auteur anonyme de la Notice ci-dessus, parlant du Temporel de ce lieu, dit qu'il est de la Chatellenie de Saint Denis et de Saint Maur. Il veut dire sans doute, quant à Saint Maur, que l'Archevêque de Paris, comme Prieur de Saint Eloy, membre de l'Abbaye de Saint Maur des Fossez, a quelques droits dans la partie de la Chapelle qui est située à la Villette.

Cette Paroisse de la Chapelle s'étend fort peu du côté de Paris, et la Paroisse de Saint Laurent en approche d'assez près, puisqu'en venant de Paris, les premieres maisons, à gauche, en sont jusqu'à la premiere rue, et celles à droite, jusqu'à l'angle que forme le chemin non pavé qui conduit à la porte Saint Martin. Les habitans firent, au commencement du regne de Louis XV, quelques efforts pour comprendre dans le rolle des Tailles les maisons qui sont entre la derniere Barriere ou bornes de Paris et le gros de leur village. Toutes les procédures furent cassées par Arrest du Conseil d'Etat du 25 Juin 1718 et la Paroisse de la Chapelle restreinte dans ses anciennes limites. En 1709, on y comptoit 136 feux, suivant le dénombrement de l'Election. Le Dictionnaire Universel de la France y marque 748 habitans, et selon le dernier dénombre- Notice de la Caille, p. 127.

ment, il y a maintenant 165 feux. Ce nombre de feux et d'habitans sont, en y comprenant la rue du village de la Villette, à commencer au coin de Ste Perrine où finit celle de Saint Laurent, et continuant du même côté jusqu'au bout, qui est ce que les anciens titres appellent la Villette S. Denis. Le tout ensemble fournit 600 communians. Il y avoit un vignoble du tems de Philippe-Auguste, vers l'an 1200. Ce fut alors que Dreux, Connétable de France, qui y possédoit des vignes, en donna cinq arpens à l'Abbaye de Livry, dans le tems qu'elle commença à se former. Les biens qu'y avoit Pierre de Dormans, en 1368, étoient en la censive du Commendeur de Saint Denis. On apprend par des comptes de la Prevoté de Paris, que les Mallet, famille estimée par Charles VI, avoient des héritages à la Chapelle Saint Denis, et que Jean de Dormans, l'un de leurs héritiers, en jouit sous le regne de Charles VII, Jeanne de Dormans en 1433, puis Jean Girard, qui avoit épousé une Dame de Dormans, celle apparemment que je viens de nommer.

Chartul. Livriac, fol. 1.

Invent. des tit. de la Chap.

Sauval. T. III, p. 340.

Invent. de la Chapelle.

Mais les endroits les plus importans de notre Histoire où il est fait mention de la Chapelle, sont la continuation de la Chronique de Nangis. Il y est dit qu'en l'an 1358, pendant que le Roi de Navarre étoit à l'Abbaye de Saint Denis, ses gens et les Anglois sortis de Paris, se répandant par la campagne, y brulerent entr'autres lieux *Capellam juxta Sanctum Lazarum, et Burgum S. Laurentii de Parisius et horreum de Landeto.* Voilà le Grenier de l'Indit qui subit le même sort. Il n'est pas loin de la Chapelle, et peut-être étoit-il sur son territoire; c'étoit le Grenier de cette fameuse foire appellée Indict, puis l'Endit, qui se tenoit autrefois entre la Chapelle et la ville de Saint Denis. Il est spécifié dans des comptes du Domaine, de l'an 1438, que durant la tenue de cette Foire, au mois de Juin, il y avoit des Sergens commis par le Prevôt de Paris, à la garde de la Chapelle Saint Denis, pendant douze jours, et qu'on leur donnoit taxe.

Contin. Nangii. Spicileg. in fol. T. III.

Sauval, T. III, p. 336.

Les Mémoires que l'on a sur l'arrivée de l'Empereur Charles IV, à Paris, l'an 1377, portent que ce fut à la Chapelle que le Roi Charles V, son neveu, alla au-devant de lui, et que là se fit la premiere entrevue. C'étoit au mois de Janvier. On comptoit à Rome 1378. L'Empereur avoit passé par Louvres en venant, et y avoit couché.

Le Moine de Saint Denis qui a vécu sous Charles VI, écrit en la vie de ce Prince, que la Chapelle fut un lieu où le parti d'Orleans eut une forte garnison durant l'hiver de l'année 1411, que pendant le grand froid cette garnison fut toujours en action avec ceux de Paris, qui jour et nuit la venoient harceler, tantôt avec des machines de guerre, et tantôt dressant des partis, ce qui

Hist. de Charl. VI, par le Laboureur, p. 786.

fit que comme elle ne pouvoit plus soutenir contre, les Princes conclurent qu'on en feroit un corps-de-garde avancé qui se leveroit de trois jours en trois jours. Ce village fut brulé par le parti des Armagnacs le 8 juillet 1418. La Chapelle Saint-Denis fut aussi le lieu où les Magistrats de Paris firent loger au mois d'Août 1427 une bande de gens venus de la basse Ægypte, au nombre de plus de cent; ce qui y attira un concours pareil à celui qui se faisoit à la Foire du Lendit, comme le rapporte Pasquier, d'après un écrit du tems.

Journal du reg. de Charl. VI.

Recherches de la France l. IV, c. xix.

Les Registres du Parlement portent que le lundi 5 Juillet 1484, le Roi Charles VIII, revenant de se faire sacrer, resta quelque tems à la Chapelle S. Denis, avant que de faire son entrée dans Paris, et que le Parlement vint au-devant de lui jusqu'à ce village. On lit dans les titres de l'Eglise que ce lieu étoit nouvellement fermé en 1589, et que ce fut alors qu'on y fit bâtir des portes, qui couterent 48 écus.

Nous avons eu parmi nos Poëtes François un écrivain célebre, qui n'a été connu sous le nom de Chapelle, que parce qu'il étoit né à la Chapelle Saint-Denis. Son vrai nom étoit Claude-Emmanuel Loullier ou Lullier. Il étoit fils naturel de François Lullier, Maître des Comptes, qui lui donna pour Précepteur Gassendi, depuis devenu fameux. Chapelle est mort à Paris au mois de septembre 1686, âgé d'environ 65 ans.

Parnasse Franç. de M. Titon, p. 411.

François Eudes, plus connu sous le nom de Mezeray, s'est retiré à la Chapelle pendant un tems considerable, pour travailler à sa grande Histoire de France.

Sur la fin du dernier siécle, il y eut quelques tentatives faites pour l'établissement d'une Communauté à la Chapelle Saint-Denis. Les Filles de Ste Agathe, que Sauval qualifie de Religieuses du silence de la Trappe ou de S. Bernard, s'étant retirées de Paris, y vinrent occuper une maison vers l'an 1698. Le même Auteur ajoute que le Curé les poursuivit, et les fit mettre à la Taille; c'est pourquoi elles rentrerent bientôt dans Paris.

Antiq. de Paris. T. I, p. 496.

Si je suis entré dans un certain détail sur cette Paroisse, c'est à la faveur d'un Inventaire fort exact des titres de l'Eglise, qui a été dressé nouvellement par les soins de M. Jean-Paul Arrault des Bazins, qui en est actuellement Curé, quoique je ne me sois pas astreint à suivre le sentiment de l'auteur, qui prétend que S. Denis est le premier et le véritable patron de l'Eglise, puisque les plus anciens titres sont contre cette opinion. Il seroit à souhaiter au reste que dans toutes les Cures on eût pris la peine de dresser un pareil Inventaire.

LA VILLETTE

Ce que nous appellons aujourd'hui simplement la Villette étoit autrefois distingué par le surnom *de Saint Lazare* ou *de Saint Ladre,* à cause de la Villette-Saint-Denis qui n'en étoit pas éloignée, et de laquelle je dirai un mot à l'article de Pentin.

La Villette-Saint-Lazare étoit une dépendance de l'Hôpital de S. Lazare fondé, proche Saint Laurent, dans le XII siécle, et gouverné par des Chanoines Réguliers de l'Ordre de S. Augustin, comme on a vû ci-dessus. Soit que c'eût été une simple ferme ou labourage alors appellé du nom de Couture, *Cultura,* ou qu'il y eût eu en ce lieu une Maison de Lepreux pour la décharge de Saint-Lazare, on trouve que, dès le milieu du XIII siécle, son nom en latin étoit *Villeta Sancti Lazari.*

Rien ne doit arrêter ici le lecteur, ni l'étymologie que je viens de donner, puisqu'il est clair que *Villeta* est comme *Villula* un diminutif de *Villa,* ni la distance de Paris, puisque ce lieu est contigu au faubourg de S. Laurent qui s'étend d'un côté jusqu'à Ste Perrine inclusivement, et de l'autre jusqu'au chemin de Pantin, aussi inclusivement. Ce n'est que depuis cet endroit du grand chemin de Louvres et encore à la main droite seulement que commence la Paroisse de la Villette-Saint-Lazare ; le reste des maisons qui sont à main gauche de la rue étant de la Paroisse de la Chapelle.

Dans ces trois parties de la Villette réunies on comptoit 132 feux en 1709. Selon le Dictionnaire Universel de la France, il y a 637 habitans. Le dernier denombrement publié l'an 1745 fait monter les feux au nombre de 141. Le territoire consiste en labourages et jardins.

On ne connoît pas clairement l'origine de cette Paroisse. La Cure n'est marquée dans aucun des anciens Pouillés. Elle ne paroît point dans celui du XIII siécle ; je suis persuadé qu'elle n'existoit point encore alors, et que le peu de maisons qui pouvoient être dans ce lieu après la derniere maison de la rue à main gauche, laquelle est de la Chapelle, étoient de la Paroisse d'Aubervilliers. Elle ne paroît pas non plus dans le Pouillé du XV siécle. Le premier acte où je la trouve, sont des provisions de la Cure du 15 Juillet 1450, où elle est nommée *Ecclesia Parochialis de Villeta S. Lazari,* et qualifiée *de præsentatione Prioris S. Lazari.* Ensuite on voit au 12 Juillet 1578 une permission accordée par l'Evêque de Paris à Henri le Meignen, Evêque de Digne, de dédier l'Eglise de ce lieu sous le titre de S. Jacques

Tab. Spir. Ep. Paris.

et de S. Christophe, et de statuer que l'Anniversaire en sera célébré chaque année le 20 Juillet, qui est le jour auquel elle fut faite et qui tomboit au Dimanche en 1578. Les Anniversaires de Dédicace se célébroient alors même les jours ouvriers et le peuple cessoit le travail. Les Curés et habitans y ayant trouvé de l'incommodité, à cause des moissons et de la proximité de la Fête de S. Jacques, obtinrent, le 3 Juillet 1635, que cet Anniversaire fût fixé au Dimanche avant ou après le 25 Juillet. C'est à quoi se réduit tout ce que j'ai pu apprendre en matiere Ecclésiastique sur la Villette. Ce qui confirme la pensée que j'ai eu, que les habitans de ce lieu étoient primitivement d'Aubervilliers, est que la Dédicace dont je viens de parler a été faite sous le titre de S. Christophe, qui est aussi patron d'Aubervilliers. Aucun des Pouillés modernes, imprimés en trois années différentes, n'a fait mention de la Cure de la Villette. J'ai seulement lu dans une petite Notice des Eglises de la Banlieue de Paris, imprimée à Paris, chez La Caille, en 1722, que cette Cure est à la nomination du Général ou Prieur de la Maison de Saint Lazare à Paris et qu'elle est située dans l'Archiprêtré de la Magdelene. Le Général est obligé d'y nommer un Régulier.

La Maladerie de ce lieu de la Villette est au rolle des Décimes.

L'auteur de la Notice citée ci-dessus ajoute, que lorsque la Villette-Saint-Lazare fut devenue assez peuplée, on obligea les habitans, comme ceux des autres villages, de fournir au Roi les provisions accoutumées. Il ne dit point d'où il a tiré ce fait, ni de quel tems il est; mais j'apprends par le Recueil des Ordonnances de nos Rois, que, dès le tems du Roi Jean, ils étoient assujettis à ces fournitures. Charles V, étant à Melun au mois de Novembre de l'an 1374, donna une Ordonnance qui modéroit ce que fournissoient à la Cour les habitans de la Villette-Saint-Ladre-lez-Paris, à cause que leurs labeurs en souffroient. Ce village eut le malheur d'être brulé avec celui de la Chapelle qui y touche, par le parti des Armagnacs le vendredi 8 Juillet 1418.

Recueil des Ord. T. p. 77.

Journal du reg. de Ch. VI, p. 43.

Pierre de Martigny, Evêque de Castres, fort bien venu auprès de François I, avoit une maison de plaisance à la Villette, mais comme il n'y avoit point d'eau, et que le Roi y alloit quelquefois passer le tems, il y eut ordre au Prevôt et Echevins d'y en faire conduire de la grosseur d'un pois. Après plusieurs jussions, dit Sauval, à la fin ils obéirent, et ils permirent en 1528 à l'Evêque de prendre un fil d'eau de la grosseur d'un grain de vesse, et de la faire venir à la Villette à ses dépens, à condition de le pouvoir reprendre quand ils en auroient besoin, et de plus, que leur Maître des œuvres en feroit le regard et qu'eux-mêmes en auroient la clef.

Antiq. de Paris, T. II, p. 264.

Ce même village est mémorable dans l'Histoire des troubles

qui suivirent la mort du Roi Henri III. Après les conférences tenues à Surenne sur la conversion du Roi Henri IV, au mois de Mai 1593, il y en eut quelques-unes entre les Royaux et ceux de la Ligue, qui furent ouvertes le 11 Juin suivant à la Villette, dans la maison du sieur Emeric de Thou. Ce fut aussi en ce lieu que les Commissaires du Roi conclurent et arrêterent la Tréve avec ceux de la Ligue, le 30 Juillet de la même année 1593.

Ex schedis D. Lancelot.

Après le Prieuré de Saint Eloy de Paris, qui jouissoit dès le XIII siécle de dixmes, censives et droits Seigneuriaux à la Villette, lesquels revenus appartiennent maintenant à l'Archevêque de Paris, par la réunion faite à sa crosse de l'abbaye de S. Maur et de ce Prieuré, je n'ai trouvé que l'Abbaye de Saint-Denis qui prétende avoir des droits sur le même territoire, et c'est ce qui donne l'intelligence de ce qu'a dit l'Auteur de la Notice déja citée, que la Villette est des Chatellenies de Saint-Denis et de Saint-Maur. On lit que Jean de Rosoy, Abbé d'Hermieres, vendit en 1265 huit arpens de terre situés à la Villette, aux Religieux de Saint Denis, et ailleurs il est marqué que le Grand-Aumonier de Saint-Denis jouit de la moitié des dixmes de la Villette près Paris.

Gall. Chr. T. VII, col. 941.

Pouillé de Paris 1648, page 132.

Il est aussi fait mention de ce village dans les Comptes de l'Ordinaire de Paris. Vers le tems que cette ville reconnoissoit Henri VI Roi d'Angleterre, ce Prince, pour recompenser un nommé Jean Gilles, l'un de ceux qui favoriserent l'entrée des gens du Duc de Bourgogne, lui donna l'Hôtel qu'avoit à la Villette-Saint-Ladre Maître Regnaud Freron, attaché au Roi Charles VII.

Sauval. T. III, p. 324.

BELLEVILLE

ANCIENNEMENT SAVIE ET POITRONVILLE

J'ai montré dans une dissertation imprimée en 1741, que le nom primitif de cette montagne qui fait face à Paris vers l'orient d'été, est *Savegium* ou bien *Saveiæ,* ou *Savegiæ,* quelquefois par abregé *Saviæ,* et que ce nom pouvoit venir du même ancien mot que celui de Savard, qui signifie en plusieurs pays une terre en gazon et non cultivée. Dès le VII siécle, Clotaire III avoit donné une partie de cette montagne au Monastere des Fossez, dit depuis Saint-Maur. C'est pourquoi cette Abbaye y possédoit encore trois cens ans après sept maisons ou mans, qui formoient dix familles, lesquels étoient sujets à des redevances de brebis,

Vita S. Babolini apud Autor. Francos D. Bouquet, T. III, p. 570.

Polypt. Fossat. Baluz. Capitular. 1e Part. pages 589-590. (Edit. 1780.)

de vin et de volaille. L'Abbaye de Saint-Denis avoit aussi un manoir *in Savegia* en 862, suivant un titre de la Diplomatique, livre V, page 537. Les distractions que nos Rois ont fait de cette Terre en faveur de diverses Eglises, prouvent assez qu'elle leur appartenoit et qu'ils y avoient une Maison de plaisance; outre qu'il reste encore de la monnoie qui y a été frappée, sur laquelle on lit *Save,* monnoie qui est constamment de la premiere race.

Le Roi Hugues-Capet, affectionnant l'Abbaye de Saint Magloire de Paris, lui donna un clos de vigne *juxta Saveïas.* C'est du Roi Henri I, fondateur du Prieuré de Saint Martin des Champs, que cette Maison tient les vignes, pressoirs et maisons qu'elle a *in monte Savias.* L'Abbaye de Montmartre y avoit une vigne au XII siécle: *In monte Savies vineam.* Celle de Saint Victor y avoit une censive, et y eut par la suite du tems quelques vignes. Le Prieuré de Saint Eloy de Paris y a eu aussi quelques dixmes ou autres droits depuis plusieurs siécles. Je finirai cette énumération par les vignes que la Cathédrale de Paris y eut au XII siécle, du don de Barbedor, son Doyen, Chapelain du Roi Louis VII, et d'un autre Prêtre, nommé Roger. En tous les titres qui rapportent ces faits, ce lieu est toujours nommé de l'une des manieres ci-dessus, ou bien on y lit *apud Sauveyas.*

Bulla Eug. III, an. 1147.

Necr. S. Victor. apud Savias.

Chart. S. Elig. an 1391.

Necrol. Eccl. Paris. 20 Sept. et 2 Jul.

Ces anciennes donations, dont la plûpart viennent de la libéralité de nos Rois, sont ce qui a donné occasion au grand nombre de Seigneuries qui sont sur cette montagne et sur la colline, que l'on fait aller jusqu'au nombre de dix-sept ou dix-huit. Mais il n'y en a qu'une qui ait conservé le nom primitif et foncier, c'est celle de Saint Martin des Champs, dont la maison est encore appellée actuellement *l'Hôtel de Savy.* Elle est située au haut de la montagne en entrant, du côté de Paris. Les Paysans l'appellent *la Ferme des Savies,* ou tout simplement *La Ferme.*

Alman. Royal, Descript. de la Banlieue du XVI siécle tirée d'un livre du Châtelet.

L'origine du droit de l'Eglise de Saint Merry en ce lieu est plus obscure. Il est très-ancien, puisque dès l'an 1273 il en est parlé dans un des petits Registres du Trésor des chartes, au sujet de la contestation de la Justice sur cinq *hostises* ou maisons, situées depuis celle de Jean Sarrazin, ainsi que le chemin conduisoit à Bruyeres *ad Bruerias,* jusqu'au territoire de l'Abbaye de S. Denis. Depuis ce tems-là je n'ai trouvé aucuns titres qui en parlent, sinon une Description de la Banlieue de Paris du tems de Charles VI, où en faisant le détail de tout ce qui composoit les habitans de la montagne, on a mis *les Hostes de Saint Mery et Poitronville.* On lit dans une autre Description écrite il y a deux cens ans : *Poitronville dit Belle-Ville, les Hostes Saint Merry, l'Hostel de Savy dit l'Hostel de Saint-Martin.* Il semble par-là que Poitronville soit le nom qui a succédé à celui de

Savies, après qu'ils ont été usités ensemble durant quelque tems; car on voit dans le Cartulaire de Saint Eloy en des titres du XIII siécle, les lieux *de Saviis et Poitronvilla* désignés comme assez voisins l'un de l'autre, et quelquefois en françois *Les Savines et Poitronville* sont marqués comme des lieux où ce Prieuré avoit des droits.

Poitronville paroît avoir été la partie du terrain de Belleville la plus éloignée de Paris, et avoir tiré son nom de quelque Seigneur appellé Poitron ou Boitron[1]. Les Hôtes de Saint Merry paroissent avoir été placés vers le milieu de ce qui forme le village, et avoir été ainsi dénommés, parce qu'ils habitoient sur le territoire qui appartenoit à l'Eglise de Saint Merry, soit en conséquence d'une donation, soit par une échange faite peut-être avec l'Abbaye de Saint-Maur, laquelle au moins depuis cinq cens ans n'a plus rien sur cette montagne. Les Savies ou Savines ont été surement la partie de cette même montagne la plus proche de la descente du côté de la Courtille. On vient de voir que le nom subsiste encore. Mais le nom de Poitronville étoit le plus commun au XIV et XV siécles. Dans l'exposé d'une grace obtenue du Roi Charles VI, il est parlé de gens *qui s'étoient allé esbattre et jouer à Poitronville, assez près de Paris, en une certaine taverne séante audit lieu et ville.* Tresor des Chart. Reg. 146, piece 207.

Les maisons bâties sur cette montagne n'étoient pas toutes d'une même Paroisse; la Paroisse de *Pentin* y en avoit le plus grand nombre, et apparemment tout Poitronville; celle de Bagnolet avoit aussi sa portion; S. Paul de Paris s'approchoit aussi de ce côté-là, au moins jusques dans le vallon. Chaque habitant reconnoissoit l'Eglise où il avoit été baptisé. Mais les Hôtes de S. Merry, en qualité de vassaux de cette Eglise, étoient tenus de regarder la même Eglise de S. Merry comme leur Paroisse, quoiqu'ils en fussent plus éloignés que les autres ne l'étoient de Pentin et de Bagnolet. Lassés d'aller si loin, ils présenterent requête au Vicaire Général d'Eustache du Bellay, Evêque de Paris, par laquelle, à raison de la trop grande distance, ils demanderent qu'il leur fût permis de faire célébrer la Messe sur un autel portatif, aussi-bien que le reste de l'Office, dans une Chapelle qui venoit d'être bâtie à Belleville; ce qui leur fut accordé de l'agrément des Chefcier et Curé de Saint Merry, le 22 Octobre 1543, *jure cujuslibet salvo.* Cet acte est le premier avec date certaine, *Reg. Ep. Par.* où j'ai trouvé le nom de Belleville; ce lieu y est appellé en latin *Bella villa super sabulum,* sans qu'on en sçache la raison, ni par

1. M. Lancelot a cru que ce mot venoit de *Pastorum Villa,* village des Bergers; mais pour que cette étymologie fût vraie, il auroit fallu qu'on eut dit d'abord en langage vulgaire *Patrouville.*

qui ce nom a été donné. C'étoit cependant proprement Poitronville qui recevoit ce nouveau nom, et non pas les Hôtes de Saint Merry, ainsi qu'il est évident par les expressions de l'Etat de la Banlieue écrit vers ces tems-là, et rapportées ci-dessus, sçavoir: *Poitronville dit Belleville,* expressions encore actuellement usitées dans le rolle des Tailles, quoique par corruption on mette *Pontrouville dit Belleville.*

L'Eglise qui subsiste aujourd'hui à Belleville, ne paroît pas être la même Chapelle qui fut bâtie vers 1548. Je ne la croi pas si ancienne, et on ne l'auroit pas d'abord bâtie si grande pour les seuls Hôtes de Saint Merry. Elle a pu être rebâtie dans le dernier siécle. Sa bâtisse ressent assez le goût de ce tems-là, aussi-bien que sa tournure vers le Septentrion. C'est apparemment la situation du village sur une éminence, qui n'a pas permis d'en élever beaucoup le clocher. S. Jean-Baptiste est le patron de cette Eglise. De l'étendue dont elle est, elle sert maintenant de Paroisse à ceux des habitans qui étoient de celles de Pentin et de Bagnolet; mais le Curé de Pentin a conservé le temporel qui lui appartenoit, sçavoir la dixme du territoire de son côté, évaluée depuis à vingt écus, et celui de Bagnolet une redevance sur cinq ou six maisons. On compte que le total des communians de ce lieu monte à neuf cens. Le Prêtre desservant n'est regardé que comme Vicaire. Le Curé de Saint Merry y vient officier le jour de Saint Jean ou le Dimanche suivant.

J'ai marqué ci-dessus qu'il y a en ce village dix-sept ou dix-huit Seigneurs. On compte dans ce nombre Notre-Dame de Paris, ou l'Archevêché, qui est aux droits de l'Abbaye de S. Magloire et du Prieuré de S. Eloy; l'Abbaye de Saint Denis, qui a eu autrefois quelque chose au dessus du Pré Saint-Gervais, aux environs de Poitronville, et qui a été dans le lot du Panetier; le Prieur de Saint Martin des Champs, dans le partage duquel est la Ferme de Savies, avec deux ou trois moulins et des vignes; l'Abbaye de Saint Antoine; le Chapitre de Sainte Opportune; Saint Lazare, et sans doute aussi Saint Victor pour la Ferme de Saint Paul des Aulnois. Le reste de ces Seigneurs sont apparemment des Séculiers, par exemple: le fief de Mauny qui est sans manoir, et qui vient de Madame la Duchesse de la Force. Il appartient maintenant à M. le Duc d'Orleans. On m'a assuré que la nouvelle Eglise est sur la censive d'un de ces Seigneurs Séculiers, mais aucun d'entr'eux n'est nommé au Prône. Ce lieu de Belleville est séparé de la Paroïsse de Saint Merry par le territoire de celles de Saint Nicolas et de Saint Laurent. Il ne jouit point des priviléges de la ville et faubourgs de Paris, et l'on y paye la Taille.

Voy. l'article de Pentin.

LE COUVENT DES PENITENS du Tiers-Ordre de Saint

François, bâti dans ce village, a été fondé en 1638 par Jean Bordier, Argentier de la Petite Ecurie du Roi, et Marie Bricart, son épouse, qui laisserent pour cela une maison qu'ils y avoient, avec d'autres biens situés à Paris. L'Archevêque Jean-François de Gondi, permit le 30 Juillet 1649, à huit Religieux, tant Prêtres qu'autres, de s'y établir, à condition de ne point quêter, de ne rien entreprendre contre les droits de l'Eglise Paroissiale ou succursale, et de ne point prêcher à la même heure. Les statues de S. Denis et Ste Marguerite sont au-dessus de l'autel. La concession de l'Archevêque appelle ce lieu *Belleville sur Sablon*. Le Fondateur de ce Couvent ayant donné un fond situé en la censive de l'Evêque, les Religieux lui constituerent une rente en 1665. Il y a en France une ville et huit autres villages du nom de Belleville.

Reg. Arch. Par. Sauval. T. III, p. 212.

Diction. Univ. de la Fr.

Cette montagne fournit des eaux pour la commodité de Paris. On parloit de leur aqueduc dès l'an 1457. L'utilité de ces eaux est connue par deux inscriptions qu'on voit dans le Pere Felibien, dont la premiere est du XV siécle.

Il y a un canton de la Paroisse de Saint Merry en ces côtés-là, appellé la Fosse aux Flamans, dans la dixme duquel le Prieur de de S. Eloy avoit été maintenu en 1360. Je fais cette remarque, à cause que ce nom de lieu paroît être relatif à quelque déroute des Flamans.

Tab. S. Elig. Sent. des Req.

CHARONNE

Il y a en France plusieurs Paroisses qui portent le nom de Charon, mais on n'en connoît aucune du nom de Charonne que celle qui est voisine de Paris. L'étymologie de tous ces lieux me paroît devoir être la même; cependant je n'espere point la donner, persuadé qu'on ne peut le faire qu'en devinant. Je sens bien de quel mot latin ce nom approche le plus, mais cela ne suffit pas. Ce mot peut venir d'une autre langue, et probablement de celle des Gaulois.

Quoique le mot *Carronenses* qui se trouve dans la Notice des Gaules, dressée vers le tems de l'Empereur Honorius à l'occasion des troupes ainsi dénommées, ait une ressemblance entiere avec celui de Charonne, je n'ose avancer comme certain que ce soit de ces garnisons que Charonne ait tiré le sien; parce que je crains qu'au lieu de *Carronenses* il ne faille lire *Garronenses,* d'autant plus que ce nom se trouve joint avec celui de *Blabia,* qui est plus vraisemblablement Blaye sur la Garonne, situé sur les côtes

Armoricanes des Gaules, qu'un lieu prétendu de Bretagne qui auroit été dit Blavet. Cependant, comme M. Lancelot, de l'Académie des Belles-lettres, fort versé dans nos Antiquités, a cru que le village d'Andresy, situé au confluent de l'Oise et de la Seine, tiroit son nom des garnisons Andericiennes, j'ai cru pouvoir penser aussi que le territoire où sont bâtis Charonne et Charenton, auroit eu sa dénomination des *Carronenses* et *Cataronenses*, lesquels, après avoir résidé à Blaye aux environs de l'embouchure de la Garonne, auroient été transférés au confluent de là Marne et de la Seine pour la sûreté de Paris.

Mem. manuscr.

Parmi les titres parvenus jusqu'à nous, le plus ancien qui fasse mention de Charonne est du Roi Robert, lequel confirmant les donations que Hugues-Capet, son pere, avoit faites au Monastere de Saint Magloire de Paris, et celles qui venoient de lui-même, marque *In potestate quoque Cataronis mansus unus arabilis terræ cum vinearum fœcunditate*. Il est évident par une charte postérieure, que ce que cette Abbaye eut de plus considérable à Charonne, venoit du Roi Robert même. C'est Louis le Jeune qui l'assure dans son diplome de l'an 1159. On y lit ces mots : *In villa quæ dicitur Karrona quam dedit Robertus Rex cum vineis, terris, torcularibus, liberis ejusdem hospitibus à telonio, et quod in procinctu ejusdem villæ nullus torcular possit construere.*

Thes. anecd. T. I, p. 108.

Tab. S. Magl.

L'Eglise de Charonne est une des plus anciennes de la Banlieue de Paris; elle paroît avoir commencé par un oratoire que les Parisiens firent bâtir en mémoire de quelque miracle opéré en leur présence par S. Germain, Evêque d'Auxerre, dans l'une des deux fois qu'il passa par Paris pour aller dans la Grande-Bretagne, je dis en leur présence, parce qu'il est certain qu'ils vinrent en affluence au-devant de lui, et que le chemin le plus ordinaire pour arriver d'Auxerre et de Sens à Paris, étoit de ce côté-là. Cette Eglise dédiée de tems immémorial sous l'invocation de ce Saint, fut accordée et confirmée par écrit l'an 1140, aux Religieux Benedictins du Prieuré de S. Nicolas, proche Senlis (dit autrement Saint Nicolas d'Acy), par Etienne de Senlis, alors Evêque de Paris. Le titre imprimé porte : *Ecclesiam de Carrona cum omni minuta decima et tertia parte majoris decimæ tam vini quam segetis.* Ce don fut confirmé avec les autres biens de S. Martin des Champs et de ses dépendances par le Pape Eugene III, l'an 1147. On lit dans sa Bulle : *Ecclesiam de Carrona cum tertia parte decimæ*, et dans la charte de Thibaud, Evêque de Paris, d'environ l'an 1150, la même chose, avec un mot de plus : *Ecclesiam de Charrona cum tertia parte decimi vini.* Le droit de la dixme en ce lieu causa des difficultés dans le siécle suivant. Elles furent réglées en 1246 par une sentence arbitrale de Frere Guy, Prieur

Vita S. Genov. Boll. 3 Jan.

Hist. S. Mart. à camp. p. 296.

Ibid., p. 180.

Ibid., p. 187.

de Saint Lazare de Paris, et de Gautier, prêtre de Saint Nicolas des Champs, qui déciderent que le Prieur de Saint Nicolas d'Acy recueille une année la dixme de Charonne, et l'Abbaye de Saint Magloire deux autres années. Le Curé de cette Paroisse est nommé parmi les treize Prêtres, soit Curés soit autres, qui au XIII siécle étoient appellés *Presbyteri Cardinales*. *Chart. S. Magl.*

Il paroît difficile de concilier cette prérogative accordée à un Curé de la Banlieue, avec ce que dit Sauval sur Charonne: « Charonne, dit-il, gros bourg à une bonne demie lieue de la porte « Saint Antoine, est tellement voisin de la Croix-Faubin, qu'on « tient par tradition qu'autrefois il faisoit partie de la Cure de « Saint Paul, et que les Religieux de Saint Nicolas de Senlis « l'en ont adroitement démembré. » Il ne faut que faire réflexion au rang que tient le Curé de ce lieu dans l'énumération des treize Prêtres où il est nommé le sixiéme, pour se convaincre de l'antiquité de la Paroisse, et qu'elle devoit exister plusieurs siécles avant que l'Eglise en fût cédée aux Religieux de Senlis. En effet, c'étoit un lieu si considérable, que dans le diplome du Roi Robert, anterieur de plus de cent ans aux lettres de l'Evêque Etienne, il est appellé *Potestas,* c'est-à-dire une Seigneurie qui avoit eu un grand district et étendue. De-là j'ai jugé que c'étoit de cette Paroisse que pouvoient être émanés Fontenay-sur-bois, Romainville et Pentin, avec d'autant plus de raison que les Eglises de ces lieux ont S. Germain d'Auxerre pour patron, de même que Charonne ; j'en dis autant de Bagnolet et de Montreuil, quoique le Patron de l'Eglise soit différent, et je le dis, parce qu'ils sont enclavés entre Charonne, Fontenay et Pentin, et que l'on connoît l'époque de l'établissement de ces Cures, au lieu que celle de Charonne se perd dans les siécles reculés. Ainsi Sauval auroit mieux fait de dire que c'est la Paroisse de Saint Paul, dont l'époque est plus récente, qui a été aggrandie par quelque démembrement de celle de Charonne, que d'écrire que Charonne est un démembrement de Saint Paul. Charonne avoit un territoire presque aussi étendu que celui de Saint Germain l'Auxerrois, dont huit ou neuf Paroisses ont été formées, et de même que les labourages de l'Evêque de Paris étoient dans les plaines de la Paroisse de Saint Germain, les vignes du même Evêque et celles du Chapitre de la Cathédrale étoient sur le territoire de Charonne, ainsi que le prouvent une infinité de titres, qui font mention de ces vignes et des pressoirs de l'Evêque et du Chapitre situés en ce lieu, outre ce que j'en rapporte à l'article de Montreuil. Antiq. de Paris, T. I, p. 88.

Le Pouillé Parisien du XIII siécle comprend l'Eglise de Charonne dans l'Archiprêtré de Paris, qu'on a depuis appellé

l'Archiprêtré de la Magdelene, et la Cure y est dite être à la présentation du Prieur de Saint Nicolas de Senlis, ce qui a été suivi dans ceux de 1626 et de 1648 (page 33), et qui est exact, à l'exception de la qualité que ce dernier Pouillé imprimé donne à cette Eglise de Senlis, la désignant sous le nom de Chapitre. Les Pouillés manuscrits du XV et du XVI siécle ont marqué qu'elle étoit à la nomination du Prieur de Saint Martin des Champs; ce qui est faux, car jamais on ne l'a vue dans le Pouillé de ce Prieuré. L'Eglise paroissiale est bâtie sur la pente du côteau où est situé le village. L'édifice qui subsiste aujourd'hui est presque quarré, attendu que deux ou trois arcades ou travées du devant de la nef ont été abbatues, parce qu'elles avoient été brulées autrefois, ainsi qu'il en reste encore des marques à un pilier sous l'orgue du côté du septentrion. Cette Eglise a une aîle de chaque côté, dont la voute est aussi élevée que celle du milieu, et en construisant ces aîles, on a eu l'attention de faire plus étroite celle qui est du côté du septentrion, à cause de la chute des terres et des eaux de la montagne qui est de ce côté-là. La plus grande partie de tout ce bâtiment est d'environ trois cens ans. Il n'y a que les quatre piliers de la tour placée dans l'aîle méridionale, qui sont d'environ l'an 1200. On y lit cette inscription, effacée en partie sur la muraille, en lettres gothiques: *L'an mil CCCC.... le XVII jour de Juillet fut l'Eglise de Charonne dédiée par le Reverend Pere en Dieu M. Guillaume Evesque de Paris: Et ordonna que la Dedicasse seroit d'hui en avant le Dimanche devant la Saint Germain: et donna à tous ceux qui ladite Eglise visiteroient XL jours de vrai pardon.*

L'an mil CCCC et XXVIII le XX jour de Mars Reverend pere en Dieu Mons. Jacques, Evesque de Paris, y donna quarante jours de vrai pardon.

Cette inscription fait voir l'attention de deux Evêques de Paris pour l'Eglise de Charonne. Celui qui donna les quarante jours d'Indulgence pour la Dédicace qu'il fit en personne, étoit Guillaume Chartier, qui siéga depuis l'an 1448 jusqu'en 1472. Celles que Jacques Chastelier, l'un de ses prédécesseurs, avoit données en 1428, étoient apparemment pour ceux qui contribuoient à la construction de l'Eglise à laquelle on travailloit alors.

Le 22 Juillet 1527, Gui de Montmirail, Evêque de Megare, de la permission de François de Poncher, Evêque de Paris, bénit trois autels en cette Eglise: Le premier et principal, en l'honneur
Reg. Ep. Par. de Saint Germain, Evêque d'Auxerre [1], le second en l'honneur

1. De temps immémorial, S. Germain étoit le Patron. Des Provisions accordées le 23 Septembre 1516 à Firmin Caron, mettent *Ecclesia S. Germani de Charona.* Parmi les Charges du Prevôt de S. Magloire en 1361, étoit celle

de la Ste Vierge et le troisiéme en l'honneur de S. Blaise, le tout en présence de Charles Boucher, Abbé de Saint Magloire, et de Frere Pierre Luillier, Prieur de Saint Mandé, et le lendemain, 23 Juillet, il fit la bénédiction d'une piéce de terre proche le cimetiere. *Reg. Ep. Paris.* Jean Bizet, curé de cette Paroisse en 1661, avoit fait la remarque de la bénédiction des autels au bout d'une autre observation, écrite de sa main sur du parchemin, lorsque l'autel fut posé contre le mur.

Anno 1661 *die XV Aprilis hoc majus altare instauratum, parieti appulsum, consilio et suasu Magistri Joannis Bizet Curati; et præter pixidem plumbeam inventæ sunt cum destrueretur figuræ SS. Claudii et Germani. A me de licentia Vicarii Generalis Des Contes benedictæ sunt : illius quidem quia Capellæ unde Ecclesia initium sumpsit fuit patronus; hujus vero, quia principalis patronus Parochiæ est, Sanctus autem Blasius Patronus minus principalis, ex devotione Regis Karoli hujus Ecclesiæ fundatoris, ut videre est ex indiciis tam intra quam extra Ecclesiam. Datum Charonæ anno et die ut supra.*

Jean Bizet, Curé de Charonne, paroît s'être trompé dans cet écrit, lorsqu'il nomme S. Claude avant S. Germain. Il est vrai qu'il ne dit pas que S. Claude soit patron de la Paroisse, comme, en effet, il est très-rare de trouver des Paroisses de son nom dans la France. Mais il prétend, sans citer aucun garant ni aucun titre, qu'il y a eu une Chapelle de S. Claude à l'endroit où l'Eglise a été bâtie en l'honneur de S. Germain, tandis que ce doit être tout le contraire, et que c'est dans l'Eglise de S. Germain, Eglise rebâtie plusieurs fois, que vers les derniers siécles le pélerinage de S. Claude avoit apparemment fait ériger une Confrérie. L'observation de ce Curé sur S. Claude ne me semble pas mieux fondée que la tradition des paysans sur l'origine d'une Chapelle de S. Blaise au même lieu, et qui leur a fait choisir ce Saint pour leur second patron. Ils disent qu'un de nos Rois, du nom de Charles, ayant gagné un grand enrouement et un mal de gorge, pour avoir crié contre une cloche qui écartoit son gibier, et en avoir été guéri par l'intercession de S. Blaise, fit bâtir une Chapelle en son honneur.

Ce qu'il y a de certain, est qu'on voit les armes du Roi à trois fleurs de lys à la clef de la voute de l'Eglise; que celles du Grand Chambrier, sur le fief duquel on tient que l'Eglise est bâtie, sont au vitrage, et que le 4 Février, lendemain de S. Blaise, on dit dans l'Eglise de Charonne une Messe avec offrande *pro Rege*

d'envoyer des gardes aux Fêtes Patronales de leurs Terres; on y lit: *et à Charonne à la S. Germain.*

gneurie de Saint Magloire, je me borne à ces trois-cy qui sont du *Tab. S. Maglor.* XV siécle, et qui nous apprennent les usages de ce tems-là. Aimery Courtois, bourgeois de Paris, avoit acquis à Charonne une place proche et au-dessous de l'Eglise, étant en la haute justice de Saint Magloire, et il eut le dessein d'y faire élever une croix de pierre sur un fond de terre d'environ deux toises, mais il ne le put; les exécuteurs du testament de Jean Du Plessis et les Marguilliers de Charonne voulurent y suppléer, mais ils ne le purent qu'avec la permission de l'Abbé de Saint Magloire, donnée le 29 mars 1426. Il fut défendu par Arrêt du Parlement du 29 mars 1429, après *Ibid.* Pâques, aux habitans de Charonne, de dresser dans la suite échaffaut ou autre édifice en la place commune du village, *le jour ou la veille de la feste de Saint Germain l'Aucerrois, Feste de la dite ville, pour faire la Feste en icelle ville ne autrement, sans le congié des Religieux de Saint Magloire, de leur Maire ou Justice.* *Ibid.* En 1497, le 20 Avril, Jean le Clerc, Avocat, Maire de la Justice de Saint Magloire à Charonne, prononça une sentence contre une truye qui y avoit mangé le menton d'un enfant, lequel en mourut; il la condamna à être assommée et ses chairs distribuées aux chiens, et à l'égard du propriétaire de la truye, il ordonna que lui et sa femme iroient à la Pentecôte en pélerinage à Notre-Dame de Pontoise, *où ils crieroient mercy,* et dont ils rapporteroient certificat.

Le plus ancien fief situé à Charonne s'appelloit au XIV siécle *le fief de la Cour Point-Lasne.* Celui qui le possédoit en fit hommage en 1348 à un des Seigneurs de Levi, alors Seigneur de Marly-le-Chatel; c'étoit un Bourgeois de Paris, nommé Louis Bonnetin. On verra plus bas qu'un propriétaire de ce fief est devenu Seigneur de Charonne.

Jean le Teullier, Bourgeois de Paris, ayant épousé une Bonnetin, en rendit hommage l'an 1370 à Bertrand de Levi, Seigneur de Marly-le-Chatel.

Jean Chanteprime, Seigneur de Sucy en Brie, étant aux droits de Jean le Teullier, fit hommage en 1442 à Philippe de Levi, Archevêque d'Auch, Seigneur du même Marly, et il en donna un dénombrement, dans lequel on lit les cantons ou noms de lieu qui suivent, sçavoir: Montibœuf, Vignoles, Mezieres, la Garenne.

Je n'ai plus rien trouvé touchant la Terre en question, que sous le regne de François I, auquel tems Robert Nicolas, Marchand et Recueil d'Epitaphes en la Bibl. du Roy, p. 716. Bourgeois de Paris, s'en disoit Seigneur en partie. Au moins est-il qualifié tel dans son épitaphe en l'Eglise du Sépulcre à Paris, où on lit qu'il décéda le 18 Février 1543.

Hist. des Prem. Prés. p. 143. Après lui Roger de Vaudetar, Conseiller au Parlement, est dit Seigneur de Charonne vers l'an 1560. Mais il faut en excepter

sans doute les Fiefs possédés par d'autres, tel que Jacques le Bossu; car on trouve qu'en 1548, Marguerite Menant, veuve de Jacques le Bossu, Marchand Bourgeois de Paris, vendit le fief de la Court Point-l'asne et celui des Ouches à Martin de Bragelonne, Conseiller du Roi, Lieutenant particulier de la Prevôté de Paris, moyennant sept vingt livres. Ce Seigneur en rendit hommage en 1559 à Claude de Levis, Seigneur de Marly-le-Chatel et de Magny-l'essart. Depuis, Martin de Bragelonne, son fils, Conseiller au Parlement, en fit hommage au même Seigneur de Marly l'an 1570.

Memor. de M. Gregoire Curé.

Ce même Bragelonne fit quelques années après une acquisition plus considérable à Charonne. Pierre de Gondi, Evêque de Paris, Abbé de Saint Magloire, conjointement avec le Prieur et Religieux de cette Abbaye, avoit vendu en 1576 la Terre et Seigneurie de Charonne à Simon de Fiez, Baron de Saulve, moyennant une rente de six cens livres sur l'Hôtel-de-ville de Paris, par forme d'échange. M. de Bragelonne l'eut par Decret sur ce Baron l'an 1586, pour la somme de six mille cent soixante écus sol.

L'année suivante, M. de Bragelonne eut par échange faite avec Etienne Regnault, Seigneur de Bagnolet, Bourgeois de Paris, le fief Pannetier de l'Abbaye de Saint Denis assis à Charonne.

Le même acquit en 1601, des Prieur et Religieux de Saint Nicolas d'Acy-lez-Senlis, le Fief du Prieuré de Charonne par forme d'échange, pour une rente de cinquante livres, et en 1603, le Fief de Saint Denis de la Chartre au même lieu de Charonne.

Vingt ans après, un de Messieurs de Bragelonne (fils apparemment du précédent) vendit la Terre et Seigneurie de Charonne à M. Barentin, Trésorier des parties casuelles, moyennant la somme de quatre-vingt-deux mille huit cens cinquante-neuf livres. Il est désigné sous le nom d'Honoré Barentin, Secretaire du Roi, dans son épitaphe aux Grands Augustins de Paris. Il mourut le 11 Mai 1639. L'Abbé de Marolles en parle dans ses Mémoires, page 102, mais il le fait mourir plutôt, disant que sa veuve vivoit en 1634.

Enfin, cette Terre fut vendue en 1648 aux Religieuses de Notre-Dame de la Paix, par Charles Barentin, Président en la Chambre des Comptes, moyennant cent soixante et cinq mille livres; ce sont des Chanoinesses dont je parlerai ci-après.

Depuis ces Religieuses, M. Molé, Abbé de Sainte-Croix de Bourdeaux, a possédé cette Terre.

Le Seigneur actuel est M. de Lenoncourt, Brigadier des armées du Roi. Son château est à gauche en approchant de l'Eglise. Il est accompagné d'un grand enclos.

Il y a eu sur le village de Charonne différens établissemens de

Communautés de Filles. Vers l'an 1640, Jean-François de Gondi, Archevêque de Paris, fut prié par Marie L'Huillier, Dame de Ville-neuve, de permettre l'établissement de certaines filles et femmes dévotes à Charonne, de même qu'à Brie-Comte-Robert; c'étoit ce qu'on a appellé depuis les Filles de la Croix. Le Prélat leur permit cet établissement en ces deux lieux par les Lettres du 13 Février 1640, et approuva leurs Statuts. L'établissement réussit pour Brie-Comte-Robert. On ne voit pas qu'il en ait été de même à Charonne.

Sauval. T. III, p. 193.

Au lieu de cet institut, il s'en forma deux autres. 1° Madame la Duchesse d'Orleans, Marguerite de Lorraine, femme de Gaston, Duc d'Orleans, y établit en 1643 des Religieuses de la Congrégation N. D. sous le nom de N. D. de la Paix, suivant l'institution du V. Pere Fourrier, Lorrain, et elles furent placées dans le terrain même de la Seigneurie que la Duchesse avoit acheté pour elles. Le Roi voulant favoriser ce nouvel institut, accorda en 1661 des Lettres patentes qui permettoient l'établissement d'un Marché à Paris proche la porte Saint Jacques, dont ces Dames de la Paix devoient avoir les profits. Ce fut chez ces Religieuses que les entrailles de la feue Duchesse fondatrice, veuve du Duc Gaston Jean-Baptiste d'Orleans, furent portées après sa mort, arrivée le 3 Avril 1672. En 1680, l'élection d'une Superieure pour cette Communauté fut l'occasion de quelques différens entre la Cour de Rome et celle de France; cette affaire produisit un recueil de diverses piéces imprimées en 1681, et fut le sujet de quelques discussions dans l'Assemblée du Clergé de France en 1682. Vers le même tems, cette Communauté se trouvoit si endettée, qu'elle étoit obligée de vendre ses effets. C'est pourquoi le Promoteur en ayant requis la suppression, M. de Harlay l'ordonna. Alors le Saint Sacrement et les Reliques furent portés à la Paroisse, et les Religieuses dispersées. L'Abbé Chastelain qui vit ce lieu en 1684, écrit que l'ancienne Eglise de ces Dames qu'il qualifie de Chanoinesses, Eglise toute brillante de marbre et de dorure, servoit alors d'orangerie à M. Molé, Abbé de Sainte-Croix de Bourdeaux, qui avoit acheté d'elles la Seigneurie, et que dans la maison étoit le chenil des chiens du Roi pour le chevreuil. Madame Isabelle d'Orleans, Duchesse d'Alençon, Douairiere de Guise, employa en œuvres pies la vente de cette maison. Elle donna entr'autres aux Enfans-trouvés, après la mort d'une Dame, la somme de 6000 livres, exigeant une Messe quotidienne pour sa famille. Cette fondation a été réduite à une Messe par semaine le 23 Juillet 1707.

Regist. Parl. 6 Sept. 1661.

Pieces sur le Monastere de Charonne. Cologne, in 12.

Regist. Arch. 24 Jan. 1681.

Voyages manuscrits.

Reg. Archiep.

Le second établissement de piété fait à Charonne vint de Marie Lumague, veuve du sieur Pollalion, Gentilhomme ordinaire du

Roi. Elle retira de Fontenay sous Bagneux quelques filles qu'elle y avoit établies vers l'an 1630, dans le dessein de former une Communauté sous le nom de la Providence de Dieu. Elle les transféra à Charonne dans une maison qu'elle loua d'abord, et qu'elle acheta par la suite. Les accroissemens de cette Communauté furent si prompts que dès l'an 1643 elles étoient déja cent Dames ou Filles réunies à Charonne, desorte qu'elles songerent à décharger cette Maison par un établissement à Paris que Louis XIII leur permit par ses Lettres Patentes du mois de Janvier de la même année. Ce fut cette même Maison de la Providence établie à Charonne qui donna naissance aux Filles de l'Union Chrétienne après la mort de Madame Pollalion en 1657. M. le Vachet qui dirigeoit les Filles de la Providence, en sépara quelques-unes pour entrer dans les vues de la défunte. Une des Filles de cet Institut naissant eut une riche succession, et hérita entre autres biens d'une maison située à Charonne. Ce fut là que la Sœur de Croze commença ce second établissement en 1661, quoiqu'elle ne donna absolument la maison qu'en 1672. Ce ne fut aussi qu'après cette année-là et après la donation de la maison que l'établissement de cette Communauté fut approuvé par l'Archevêque, sçavoir le 28 Juin 1673.

Vie de Marie Lumague 1744. in-8. p. 72 et suiv.

Sauval. Antiq. de Paris, T, 1, p. 710.

Reg. Arch. Par.

Elles n'avoient encore eu cette année qu'une Chapelle du titre de Saint Joseph où tous les jours on leur disoit la Messe; mais en 1675, on leur permit d'y conserver le S. Sacrement. Claude Joly, Chantre de Notre-Dame parle en son livre des Ecoles, page 458, de la Demoiselle Croze, Supérieure d'une Communauté, qui tenoit une nouvelle Ecole à Charonne en 1678; ce fut la même année qu'on enregistra en Parlement les Lettres Patentes en faveur de la même Supérieure, Anne de Croze des Bordes et Consœurs, portant confirmation de leur établissement en forme de Communauté séculiere. Deux ans après le 12 May, le Roy accorda des Lettres Patentes qui confirmoient l'établissement d'une Communauté faite à Angoulême sur le modéle de celle de l'Union Chrétienne de Charonne, et en 1687, de semblables pour celui de la rue S. Denis. Comme elles y avoient été toutes transferées, alors on cessa de les appeller les Filles de Charonne.

Sauval. T. I, p. 780.

Reg. Parl. 16 Mart.

Reg. Parl. 12 Mai. 1684. 18 Nov. 1687.

Sauval. T. I, p. 719.

Cette translation fit naître la pensée de former encore dans le même lieu où avoient été les Filles de l'Union Chrétienne, un autre établissement. C'étoit celui d'une Communauté de Filles ou Femmes Séculieres sous le nom de la Sainte Famille de l'Adoration perpétuelle du Saint Sacrement, pour y recevoir et instruire les jeunes filles de Charonne et des environs, et pour le soulagement des malades sous la conduite du Curé. On obtint à ce sujet des Lettres Patentes qui furent registrées en Parlement

Inscription sur la porte.

Reg. Arch. Par. 1686.

Reg. Parl.

le 14 Juillet 1689. Ce fut une Dame le Maire, veuve d'un Procu reur au Parlement, à qui Dieu inspira cette bonne œuvre, et qui acheta la Maison des Filles de l'Union Chrétienne. Cette Communauté subsiste encore au nombre de douze.

Tout ce qui est voisin de Paris devant intéresser, j'insererai ici ce que j'ai trouvé sur les maisons de plaisance, qui paroissent avoir été situées sur le territoire de Charonne. Il y avoit en 1296, un canton de cette Paroisse qui s'appelloit Farfaigne, mais ce n'étoit qu'un lieu planté en vignes. Comme le Roy avoit encore dans le siécle suivant un territoire à Charonne dont il pouvoit disposer, sur la représentation que Bénédict Dugal, Marchand de Lucques, fit à Charles VI des bons et agreables services qu'il avoit rendu à Charles V son pere, il lui donna en 1384, une maison avec ses appartenances, et environ trois arpens de vigne *seans* comme disent ses lettres *en la ville, finaige* ou territoire de Charonne, et environ dix arpens de terre seans à la Tuillerie-lez-Paris.

Chart. S. Magl. Gaign. f. 95.

Lettres du 24 Dec. Tres. des Chart. Reg. 125. Piece 291.

La Folie Regnauld, ainsi nommée parce que c'étoit au XIV siécle la maison de délassement d'un nommé Regnauld Espicier, avoit une certaine étendue de terrain, et une partie étoit comprise dans le territoire de Charonne au XV siécle. Il en est fait mention parmi les biens confisqués par Henri, Roi d'Angleterre, lorsqu'il devint maître de Paris sous le regne de Charles VII. Ce terrain appartenoit alors à Jean d'Avignon, *Menestrel* du Roi; on voyoit encore en 1600, des mazures de cette maison. Quelques extraits des Registres du Chapitre de Paris m'ont appris qu'il avoit en 1560 des terres à Charonne dont il fut passé un bail à ferme avec celles de la Folie Regnauld et il l'a encore. En 1562, Michel de l'Hôpital, Chancelier de France avoit une Maison à Charonne où le Parlement lui envoya quelques Députés au mois de Décembre. L'auteur du Supplement de du Breul imprimé en 1639, écrit que Charonne étoit alors renommé pour deux belles maisons qu'on y avoit bâties depuis vingt ans, sçavoir celle de Nicolas le Jay premier Président au Parlement; l'autre de M. Barentin beaucoup plus belle. Il a voulu parler d'Honoré Barentin, Secrétaire du Roy, Seigneur de Charonne nommé ci-dessus. Enfin, presque de nos jours, Louis XIV a fait bâtir près du village de Charonne et dans une situation très avantageuse une grande et belle maison pour le Pere la Chaise, Jesuite, son Confesseur; elle appartient maintenant aux Jesuites de la Maison Professe, rue Saint Antoine, auxquels elle sert de maison de campagne. Sa situation et le nom du Roy l'ont fait appeller Mont-Louis. Une partie de cette maison est sur la Paroisse de Charonne. Elle est dans le même canton qui au

Sauval. T. III, p. 323.

Regist. Consil. Parlem. 30 Dec. 1562.

Suppl. des Antiq. de Paris, p. 86.

Brice, T. IV, p. 386.

XIV siécle avoit été appellé la Folie Regnauld. Il y a plusieurs maisons dans ce hameau dont sept ou huit seulement sont de Charonne. Le Pressoir de l'Evêque étoit alors au territoire de Charonne entre l'Hôtel de la Folie et le Pressoir du Chapitre contigu à des vignes dont le vin étoit pour l'Office du Mandé du Jeudi-Saint à N. D. Au bas étoit une fontaine, et par le haut des restes de carrieres de plâtre appartenantes à la Demoiselle Jeanne de Sens, ce qu'on appelloit une Douve, et qui est peut-être l'originé du Fief de Dive dont le souvenir subsiste encore en ce lieu. Dive s'appelloit aussi Engrenet vers 1400. On m'a assuré qu'il appartient aujourd'hui au Seigneur de Menil-montant.

Gloss. Cangii voce Mandatum pauperum.

Un autre écart de Charonne est ce qu'on appelle aujourd'hui le Petit-Charonne à l'entrée de la grande avenue de Vincennes, au sortir de Paris à main gauche. C'est peut-être ce qu'un titre de 1489 appelle Charonneau et autrement Maisires ou Mezieres. Ce dernier nom étoit connu dès le XIII siécle.

Du Pré sur ce lieu, p. 256.

Vignoles a été connu en 1425 par la maison et les vignes que les Haudriettes y avoient, et en 1538, par la vigne qui y étoit et que Blaise Floret, Principal du College de Chanac à Paris, assigna pour fondation à Saint Gervais. La fontaine Servaye ou Sernaye étoit en ce même canton.

Clos-Ferry étoit en 1400 un vignoble au territoire de Charonne.

Montibeuf étoit un canton de vignes dès l'an 1255.

Les Communautés qui ont eu autrefois des fonds à Charonne sont les Religieuses de Haute-bruyere, Ordre de Fontevrauld, Diocése de Chartres; elles y possedoient, dès l'an 1286, un clos de vigne situé sur la censive de Saint Magloire et sur celle d'André Point-l'Asne. J'en ai vu un bail à rente, fait en 1319, par Marguerite de Donizi, Prieure, et Jean Triquet, Prieur. Les Religieux Croisiers de Paris y ont eû aussi du bien du côté de la Folie Regnaud, et pareillement les Religieuses de Saint Antoine. Les Carmes Billettes y ont une maison vers l'entrée du village, au bout du faubourg de S. Antoine.

Le nombre des feux à Charonne étoit, en 1709, de 159 selon le denombrement des Elections alors imprimé. Le Dictionnaire Universel de la France fait monter le nombre des habitans à 715. Cette Paroisse commence après la derniere barriere du faubourg, à main gauche. Une partie de son territoire s'étend dans le Parc de Bagnolet et dans celui de Menilmontant. Tout est presque planté en vignes, surtout depuis un siécle, il s'en trouve à l'endroit où étoient des prés. On y en compte 500 arpens, et vers le milieu est un petit étang formé des écoulemens des fontaines qui se trouvent en allant à Ménil-montant. Il y avoit encore dans le XIV siécle en ce village et à Montreuil, une garenne appartenante

Tab. S. Maglor. au Roi, mais Charles le Bel en fit la concession aux habitans, en 1328, pour une somme d'argent que chacun paya. Les lettres du Roy marquant qu'il fait ce don ***aux bonnes gens de Charonne,*** j'ai déjà conclu cy-dessus de ce don que ce doit être pour ce Roy Charles que l'on fait un service, chaque année, dans l'Eglise de Charonne.

Bibl. Reg. Portef. Gaign. p. 221. Dissert. sur l'Hist. de Paris, in 12, T. II, an 1741. page CXLIII.

Un Poëte du XIII siecle, dont les vers sont joints au Cartulaire de l'abbaye de Saint Magloire, nous apprend qu'en 1230, au commencement du regne de Saint Louis, il y eut à Charonne une femme qui se mêloit de deviner. Le peu qu'il en dit est une marque qu'il supposoit que chacun étoit informé de ce qu'il y avoit eu d'extraordinaire dans cette femme :

L'an mil deux cent et vingt et dix
Fut Dammartin en flambe mis,
Et sçachiez que cel an meisme
Fu à Charonne la devinne.

Sauval, T. I, p. 620, à la fin du vol.

En 1358, dans le tems de l'entrevue de Charles, Regent de France sous le Roi Jean, et du Roi de Navarre, proche l'Abbaye de Saint Antoine, l'armée de ce Roi, composée de huit cens hommes au plus, étoit rangée en bataille entre Charonne et Montreuil, sur une petite montagne d'où elle n'osa descendre.

Tables de Blanchard.

On sçait, par la date d'un Edit du 13 Mars 1541, que François I est venu à Charonne. Cet Edit, qui concerne les monnoies de Bayonne, fut donné en ce lieu.

On assure que dans le tems de la guerre des Princes, sous la minorité de Louis XIV, ce jeune Roi étoit dans le Parc de Charonne, vers les hauteurs de Menil-montant, pendant que Mademoiselle de Montpensier fit tirer de ce côté-là le canon de la Bastille.

Perm. de Chap. domest.

Outre les personnes de distinction que j'ai marqué ci-dessus avoir eu leur maison de campagne à Charonne, j'ai lu que Pierre Nivelle, Evêque de Luçon, y fit quelque résidence en 1632, avec un Officier de son Diocése.

Julien Brodeau, issu d'une illustre famille de la Touraine, excellent Avocat à Paris et auteur de plusieurs ouvrages, venoit se délasser de ses travaux à Charonne, en 1642.

Madame de la Roche-sur-Yon a eu aussi à Charonne une maison dont elle n'a pas joui long-tems.

T. II, p. 169. Herboriz. 5 et 6.

M. de Tournefort est venu souvent herborizer à Charonne, surtout dans le Parc de l'Abbaye.

Gall. Chr. T. VII, col. 318.

Je n'ai trouvé aucun personnage surnommé de Charonne dans l'antiquité, qu'un Curé de Saint Paul de Paris. Il est appellé *Richardus de Charrona* dans un acte de l'an 1297.

On peut lui joindre un Arnoul de Charonne, qui vécut apparemment dans le siécle suivant et qui se trouva assez distingué à Paris, pour donner son nom à la rue que l'on nommoit vers l'an 1425, *La rue Arnoul de Charonne.*

Compte d'Ord. de Paris. Sauval, T. III, p. 312.

VAUGIRARD

Dans le tems que le territoire qu'on appelle aujourd'hui Vaugirard, situé à demie lieue de Paris, au bout de la plaine de Grenelle, faisoit partie de la Paroisse d'Issy et de la Seigneurie, on lui donnoit un autre nom. L'Histoire de l'Abbaye de Saint Germain des Prez atteste qu'on l'appelloit Valboitron ou Vauboitron; ce qui venoit du latin *Vallis Bostroniæ*, ou *Vallis Bostaroniæ*. Comme donc Abbon, Moine de cette Abbaye, se sert dans ses Poësies du terme *Bostar* pour signifier une étable à vaches, et que cette vallée étoit très-propre à en faire paître le long de la Seine et à les mettre à couvert durant la nuit, je ne chercherois point ailleurs d'où lui seroit venu ce nom primitif. Mais ce nom ne passa pas le XIII siécle. Gerard de Moret, qui fut Abbé de Saint Germain depuis l'an 1258 jusqu'en 1278, s'attacha singulierement à rebâtir ce lieu; il y construisit une maison pour servir à retirer les Religieux après leurs maladies; il y ajouta des lieux Reguliers avec une Chapelle de S. Vincent, afin que les Moines, quoique convalescens, y observassent la regle. Tant de notables changemens meriterent bien qu'en place de l'ancien nom de Vau Boitron, ce lieu fût appellé Vau Gerard, du nom du restaurateur. Telle fut l'origine de cette dénomination, et l'on ne peut pas la faire remonter plus haut. Ainsi, c'est une méprise dans M. Grancolas, d'avoir insinué en son Histoire de Paris, que le *Gerardi villa*, où fut d'abord porté le corps de Ste Honorine, est ce *Gerardi vallis*, confondant avec Vau Girard, Girard-ville, que l'on a abregé en Graville, et qui est situé en Normandie.

Abb. lib. II. de Bello Paris.

Gloss. Cangii, voce Bostar.

Hist. de Paris de Granc. T. I, p. 263.

L'Abbé Gerard ne fut pas le seul qui prit ce lieu en affection. Dans le siécle suivant, l'Abbé Jean de Precy fit enfermer de murs le clos entier de Vaugirard, y comprenant même le moulin, et il en vint à bout sans qu'il lui coûtât beaucoup, parce que les habitans d'Issy ayant besoin d'un certain terrain pour augmenter leur Eglise, s'engagerent en l'obtenant de cet Abbé de faire la dépense de cette clôture. Ceux qui demeuroient à Vaugirard y contribuerent sans doute, comme ceux qui étoient logés à Issy, puis-

Hist. de S. Germ. p. 152.

qu'ils ne formoient tous qu'une même Paroisse, avant qu'on eût érigé une Cure à Vaugirard.

Hist.de S.Germ. p. 154. Cette érection est très-bien détaillée dans l'Historien moderne de l'Abbaye de Saint-Germain. Il dit que les habitans étant augmentés en grand nombre, obtinrent de ce même Abbé Jean de Precy la permission de bâtir une Chapelle à Vaugirard; que l'ayant construite dans une place qu'ils avoient achetée et qui avoit été amortie par cet Abbé, ils prierent Foulques de Chanac, Evêque de Paris, de l'ériger en Paroisse, offrant de donner au Curé d'Issy dix livres de rente pour son dédommagement, et quarante sols à la Fabrique, et de payer au nouveau Curé vingt livres de rente chaque année. Simon de Bussy, qui étoit du Conseil du Roi, fut d'un grand secours aux habitans en cette occasion. A sa priere, le Roi Philippe de Valois leur permit d'acheter un fond de trente-deux livres de rente sur les terres de son Domaine, dont il leur remit les amortissemens. Ce Conseiller
Ibid., p. 156. fit plus; car, en 1352, il donna ce que les habitans étoient convenus de payer pour le nouveau Curé, et même davantage, assignant pour cela des fonds sur le territoire de l'Abbaye, que Geoffroy, Abbé, amortit gratuitement. Par ce moyen, lui et Nicole,
Tab. Ep. Par. son épouse, furent reconnus fondateurs et Patrons de la Paroisse : ensorte que depuis ce tems-là ses successeurs ont été regardés comme Seigneurs de l'endroit où l'Eglise est bâtie, et ils pré-
Env. de Paris de la Caille 1722. sentent même à la Cure. Les Lettres d'érection de cette Paroisse sont de l'an 1342.

La Chapelle, devenue Paroisse, quelque tems après sa construction étoit sous l'invocation de la Sainte Vierge; mais, dans le siécle suivant, il s'y forma une dévotion à S. Lambert, Evêque de Mastrict, apparemment à l'occasion de quelques reliques, car on y en conserve encore. On assure que le concours y fut si
Ibid. grand, qu'il y eut dès l'an 1455 une Confrérie érigée en son honneur. Il est certain qu'elle existoit au moins l'an 1478, puisque
Cod. 835. Bibl. Reg. l'on trouve à la Bibliothéque du Roi un volume manuscrit venant de cette Confrérie, qui porte cette date. S. Lambert est donc regardé comme le second patron de Vaugirard et on y accourre le 17 Septembre, jour de sa fête, et durant l'Octave. Ce n'est cependant point à cause de cela que sa mémoire est conservée dans les Calendriers du Missel et Breviaire de Paris; car elle y étoit auparavant. On l'y trouve dès le XIII et le XIV siécle. Cette Eglise a été rebâtie plus grande qu'elle n'étoit il y a cent ou six vingt ans. Elle est encore trop petite pour le peuple que contient la Paroisse. L'édifice n'a qu'une seule aîle, qui est du côté du midi ou de la rue. Dans une épitaphe qu'on y voit de l'an 1635, on lit : *Saint Lambert de Vaugirard,* comme si ce Saint étoit le

seul patron, et c'est de même dans des provisions de la Cure de l'an 1564. Elle a eu après le commencement du XVI siécle un Curé célebre, nommé Jean de Monthelon, qui est auteur de quelques ouvrages. Il vivoit en 1515. Les Chartreux de Paris l'ont placé dans leur Nécrologe au 19 Août, comme l'un de leurs bienfacteurs. On verra ci-après que ces Monthelons ont aussi joui de la Terre de Vaugirard.

Les dixmes de ce lieu ont souffert quelquefois difficulté. Premierement, dans le tems qu'il n'étoit qu'un hameau d'Issy, l'Archiprêtre de Saint Severin et les Chartreux qui ne faisoient que d'arriver à Paris, en eurent à ce sujet ; mais Regnaud de Corbeil, Evêque de Paris, qui siégea depuis 1250 jusqu'en 1268, pacifia ce procès. La seconde contestation naquit dans l'avant-dernier siécle. L'Historien de Saint Germain des Prez dit que le Curé de Vaugirard s'étoit mis en possession de la dixme du territoire de ce lieu, mais que les Religieux obtinrent en 1592 un Arrêt qui les maintenoit dans le droit de la lever.

Necrol. françois des Chartreux de Par. à l'article de Regnaud 6 Juin.

Hist. de S. Germ. p. 206.

On ne trouve la Cure de Vaugirard dans aucun des Pouillés manuscrits ou imprimés du Diocése de Paris. Elle ne peut pas être dans celui du XIII siécle, puisqu'elle n'étoit pas encore érigée. Ceux qui ont été écrits au XV et XVI siécle, ni ceux qui furent imprimés en 1626 et 1648, ne l'ont point encore marquée, pas même dans le Catalogue des Bénéfices de la Banlieue où elle se trouve aujourd'hui comprise. Elle ne paroît que dans le Pouillé que le sieur Pelletier fit imprimer en 1692, où elle est dite être en patronage laïque. M. Joly, Chantre de l'Eglise de Paris, assure qu'il avoit vû un Cartulaire de l'Evêché écrit l'an 1400, contenant les bénéfices de la Ville et du Diocése, dans lequel, sous l'Archiprêtré de Saint Severin, est nommée la Cure de Vaugirard, puis celle de Mont-rouge; mais il y a sujet de douter de ce qu'il a avancé. Entre plusieurs nominations que j'ai trouvé de cette Cure, faites par le Seigneur du lieu, durant l'avant-dernier siécle, j'ai remarqué surtout celle de Louis Lasseré, Prêtre du Diocése de Tours et Maître-ès-Arts, faite l'an 1537 par Matthieu Chartier, Avocat. Ce fut un sçavant du tems. Il mourut en 1547, possédant cette Cure outre celle de S. Benoît.

Traité des Ecoles, p. 537, 538.

Reg. Ep. Par. 7 Jul. 1537.

Ibid. 13 Sept. 1547.

On ne comptoit en 1709 que 98 feux à Vaugirard, suivant le dénombrement de l'Election imprimé alors. Celui de 1745 y en marque 115. Le Dictionnaire Universel des Paroisses de France a marqué le nombre des habitans sur le pied de 522. Ce livre et Piganiol font observer que ce village n'est presque composé que de cabarets. On peut ajouter qu'il ne consiste que dans une seule rue, mais extrêmement longue.

Descript. de Par. T. VIII, p. 191.

La Seigneurie principale appartint toujours aux Religieux de

Saint Germain des Prez, qui ont en même tems la Haute-Justice. Leur Historien moderne écrit que les anciens bâtimens élevés par leur Abbé, Girard de Moret, sont tombés de vétusté, et que la Chapelle de S. Vincent qui y étoit jointe, a été abattue sur la fin du dernier siécle; il a voulu dire au commencement du siécle présent; la requête des Religieux de l'Abbaye pour en obtenir la *Reg. Archiep.* démolition n'est que du XI Juin 1704. Ils y exposerent que cette Chapelle, reste de leur ancienne Infirmerie, étoit située derriere ce village dans un champ.

On peut regarder comme second Seigneur de Vaugirard, celui qui succede au fondateur de l'Eglise, et qui a le droit de présenter à la Cure. On a vu plus haut qu'il se nommoit Simon de Bussy ou de Bucy. Il est le même qui donna le nom à la rue de Bucy, qui touchoit à une porte du même nom, par laquelle on alloit de la rue Saint André à Saint Germain. Ce Chevalier logeoit dans une grande maison, contiguë à cette porte, que Jean de Precy, Abbé de Saint Germain, lui avoit cédé en 1352. Ses descendans Compte de la Prev. de Paris, vers 1423. Sauval. T. III, p. 327. jouirent aussi de la seconde Seigneurie de Vaugirard. On lit que Simon de Bucy, Chevalier, avoit en 1423 des héritages situés en ce lieu; que le Roi d'Angleterre se disant Roi de France, les lui ôta pour les donner à Matthieu Hola, l'un de ceux qui avoient fait entrer dans Paris les troupes du Duc de Bourgogne; mais que depuis ils lui furent rendus. La même Seigneurie du clocher de Vaugirard étoit possédée au commencement du siécle suivant par Guillaume Condurier, Souchantre et Chanoine de Paris, Cha- Epitaphe Notre-Dame. noine de Saint Thomas du Louvre et Curé d'Issy. Il mourut le 7 Décembre 1510. Il avoit présenté deux ans auparavant à la Cure de Vaugirard. Matthieu Chartier, Avocat, jouissoit de cette Sei- *Reg. Ep. Par.* gneurie dès l'an 1537, selon un acte de présentation à la Cure du 7 Juillet déjà cité ci-dessus. Dans un autre acte du 18 Avril 1564, *Ibid.* la nomination est faite par Matthieu Chartier, Conseiller au Parlement, Seigneur de Lassy, Marie Chartier, Dame de Couvray, François de Montholon, Avocat au Parlement, et Geneviéve Chartier, sa femme: ce qui fait voir que la Seigneurie étoit à *Ibid.* plusieurs par indivis. En 1582, le 4 Juillet, François de Montholon, Avocat, est dit seul Seigneur.

Reg. Archiep. 17 Sept. Matthias Marechal, Maître des Requêtes de Monsieur le frere unique du Roi, étoit Seigneur de Vaugirard, en 1630; et Denis Maréchal, Conseiller en la Cour des Aydes, l'a été depuis lui. Il avoit épousé Clemence Briçonnet qui mourut en 1691. En ce présent siécle, M. Angran a joui de la même Seigneurie et maintenant elle est possédée par M. Maréchaux, Conseiller honoraire du Parlement de Metz.

Dans le Procès verbal de la Coutume de Paris, dressé l'an 1580,

les Religieux de l'Abbaye de Sainte Geneviéve sont dits Seigneurs en partie de Vaugirard. Cela peut leur être venu de cette ancienne distribution des Terres du voisinage de Paris de ce côté-là, qu'on attribue au Roi Clovis I. Je n'entreprendrai pas de rien assurer là-dessus. Il est de notoriété que la Paroisse de Saint Etienne du Mont a des Paroissiens habitans dans la plaine de Grenelle. On voit aussi par les anciens titres de Sainte Geneviéve, que dans le XIII siécle, elle eut de ces côtés-là des prés dans un canton appellé Javet, qui peut-être a donné le nom au moulin de Javet, qui est un moulin à vent, peū éloigné de la riviere, et dont le nom a été corrompu en celui de Javelle. On apprend enfin par d'autres titres de la même maison, qu'il y avoit alors entre le faubourg de Saint Germain et Vanves (ce qui approche fort de Vaugirard) un vignoble dit *Brueria*.

Chartul. S. Gen. p. 381.

Lib. Cens. S. Genov. fol. 2 et 25.

Ce fut à Vaugirard qu'en 1559, sous le regne de François II, s'assemblerent d'abord ceux qui étoient mécontens du gouvernement de l'Etat, un peu avant la conspiration d'Amboise.

Rech. de Paq. l. VIII, c. LV.

Il y a cent ans ou environ, qu'on projetta d'établir à Vaugirard une Communauté de Filles et Femmes-veuves, sous la Dame de Villeneuve. Le Roi en accorda la permission, qui fut registrée en Parlement le 3 Septembre 1646. Ces Filles y ont eu un Hospice pour les pauvres, jusqu'à ce que l'Archevêque de Paris les en retira au mois de Décembre 1669, pour les placer au faubourg S. Germain, Heleine de Voluyre de Ruffec du Bois de la Roche étant leur procuratrice.

Reg. Archiep.

Ce fut aussi à Vaugirard que furent faits, vers l'an 1642 ou 1648, les premiers exercices du Séminaire qui a donné naissance à celui de Saint Sulpice.

Les Théatins de Paris ont un Hospice en ce village dans le bout qui est du côté d'Issy.

M. de Tournefort n'a point oublié le territoire de Vaugirard dans ses Herborizations. M. Pierrequin a fait observer dans les Journaux de Verdun, qu'entre Vaugirard et Issy il y a des bancs de petites coquilles qui regnent bien avant sous les terres.

Herbor. 6.

Journ. Juillet 1728.

AVERTISSEMENT

SUR L'ORDRE OBSERVÉ DANS LA SUITE DE CET OUVRAGE

Ce qui naturellement doit suivre l'Histoire de la Ville de Paris et celle de sa Banlieue Ecclésiastique, est l'Histoire du Parisis.

Ce pays est situé au septentrion et à l'orient d'Eté de Paris : c'est le district du premier des trois Archidiacres de l'Eglise Cathédrale, dit l'Archidiacre de Paris par abregé de *Parisis*. Cet Archidiaconé est divisé en deux Doyennez, qui sont le Doyenné de Montmorency, originairement appellé le Doyenné de Gonesse, leqûel contient un peu plus de cent Paroisses, et le Doyenné de Chelle, primitivement dit le Doyenné de Montreuil, qui en renferme près de cinquante.

La Ville de Saint Denis étant le principal lieu entre ceux de vers le nord de Paris qui sont censez faire partie de ce pays de Parisis, autrement dit France, c'est une conséquence que son Histoire et celle de ses environs compris dans le premier des Doyennez qui est celui de Montmorency, suive immédiatement l'Histoire de la Banlieue de *Lutecia Parisiorum* la Capitale, après quoi celle de Montmorency viendra en son rang avec ce qui y confine, et ainsi de proche en proche ;

Puis le Doyenné de Chelle ;

Ensuite les deux Doyennez de l'Archidiaconé de Josas, qui sont Châteaufort et Montlheri ;

Les deux de l'Archidiaconé de Brie, qui sont Lagni et le Vieux-Corbeil,

Et enfin le petit Doyenné de Champeaux, enclavé dans le Diocése de Sens.

Ce qui formera en total environ 450 Paroisses situées hors de Paris.

DOYENNÉ

DE

MONTMORENCY



HISTOIRE

DE L'EGLISE, MONASTERE, VILLE ET PAROISSES

DE SAINT DENIS

L'Abbaye de Saint Denis a rendu la Ville de ce nom une des plus célebres du Diocése de Paris. La proximité dont elle est de la Banlieue, m'engage à ne l'en point séparer [1]. Dans ce que je vais en dire, je tâcherai de rassembler plusieurs choses qui ont échappé à ceux qui ont écrit avant moi sur cette Abbaye. Je rapporterai aussi ce que j'ai pu trouver de plus remarquable sur l'origine et l'accroissement de la ville, sur les Eglises qu'elle renferme, dont plusieurs ont été sujettes à bien des changemens. Je passerai de-là au commerce de cette ville, à ses foires, etc. ; et je terminerai le tout par l'Histoire du Landit, dont la plaine, autrefois très-fameuse, fait la jonction du territoire de Saint Denis à celui de la Banlieue de Paris, matiere sur laquelle j'ai fait beaucoup de recherches.

Nom primitif du lieu dit depuis S. DENIS. Je ne dirai rien de nouveau, en avançant que le lieu où l'Eglise de Saint Denis se trouve bâtie, étoit le territoire du village appellé *Catolacum ;* mais il faut observer que ce territoire a eu différentes parties; l'une sur

1. Chacun sçait qu'on l'a appellée Saint Denis *en France* à cause du petit pays de la France, strictement prise, qui est au nord de Paris, et qui s'étend jusque dans le Diocése de Meaux : c'est ce que le Dictionnaire de Trevoux a très-bien expliqué d'après Samson, au mot *France.*

laquelle étoit le gros du village, que depuis l'on a appellé Saint Martin de l'Etrée et Saint Marcel. Cette partie principale du village étoit située sur le grand chemin qui va de Pontoise à Paris, dont l'itineraire d'Antonin fait mention; le nom de *strata* qui a formé celui de l'Etrée vient de-là. Une autre partie du territoire de *Catolacum* étoit celle où une pieuse femme avoit un champ, dans lequel elle fit inhumer les Saints Martyrs Denis, Rustique et Eleuthere, sur le tombeau desquels une Eglise ayant été bâtie par la suite, et même un Monastere, on vit les pélerinages et l'Abbaye rendre le lieu plus célebre et plus peuplé que n'étoit la partie adjacente au grand chemin.

Il faut donc se figurer à l'endroit qui compose aujourd'hui la ville de S. Denis, d'abord sur le grand chemin de Pontoise, et assez près du bord de la Seine, un lieu habité appellé *Catolacum,* et à droite de ce chemin, en venant de Paris, un champ, où le premier édifice qu'on y construisit, fut une Chapelle sur la sépulture de S. Denis, qui devint par la suite une Basilique accompagnée d'un Monastere. Ce fut autour de cette Abbaye que commença à se former la ville de Saint Denis, par la forme de Château que prit le hameau ou le village, lorsqu'on l'entoura de murs au IX siécle, pendant que le village de Saint Marcel et de Saint Martin de l'Etrée, ancien *Catolacum,* restoit sans clôture et au milieu des champs; car la clôture de la ville qui les renferme maintenant avec l'ancien Château ou Bourg de l'Abbaye n'est que des derniers siécles.

Je me suis déclaré dès l'an 1739 pour *Catolacum* ou *Cadolagum,* ainsi que l'écrit Fulrad, Abbé de Saint Denis, comme pour le nom primitif du territoire dont il s'agit, et j'ai conjecturé alors que ce mot, aussi-bien que celui de *Cadolaicum,* pouvoit avoir quelque rapport dans l'ancien langage celtique avec la nature du terrain gras et marécageux [1] de ces cantons-là. Ceux qui ont dérivé ce nom de *Catulla,* se sont fondés sur les seconds actes de S. Denis, où il est marqué que la pieuse femme qui fit donner la sépulture aux trois Saints ci-dessus, s'appelloit *Catulla,* ce qui pourroit bien être de l'invention de l'Abbé Hilduin, puisque ce n'est que depuis son tems que ce lieu se trouve appellé *Catulliacum;* étymologie dont les suites dans l'onziéme siécle porterent à faire une Sainte de la Dame Catulle; de sorte que dans les Litanies de l'Abbaye de Saint Denis, pour les Rogations, écrites alors, on lit cette invocation: *Sta Catulla,* ce qui ne paroît point autre part.

Ce qu'il y a de certain, est que la Basilique de Saint Denis étoit

Dissert. sur l'Hist. de Paris, T. I.

Cod. MSS. B. Mariæ Paris. ex antiq. Cod. S. Dionys.

1. M. de Thou dit de Saint Denis que l'air y est très-grossier et les eaux mauvaises, passant par le plâtre. *Hist. lib. VII. p. 494.* Doublet convient que c'est un lieu marecageux, page 420.

sur le territoire de *Catolacum*, et que l'Eglise de Saint Martin de l'Etrée et celle de Saint Marcel furent (ainsi que je l'ai déja insinué ci-dessus) les premieres Eglises Paroissiales du lieu. Le peuple s'étoit bâti des maisons primitivement sur le bord du grand chemin où étoient ces Eglises. La Basilique du sépulcre des Saints étoit à l'écart et dans un lieu solitaire, où l'on n'érigea des titres de Paroisses que fort tard, et seulement depuis la clôture commencée à l'occasion des guerres des Normans. Comme le culte de S. Martin fut répandu dans les Gaules dès le commencement du V siécle, il y a grande apparence que le lieu de *Cadolagum*, aux habitans duquel une Eglise étoit nécessaire, eut d'abord pour Eglise, sur la route Romaine, celle de S. Martin.

L'origine de l'Eglise de S. Marcel ne doit pas être postérieure de beaucoup à celle de S. Martin. Il ne faut pas croire comme Du Breul, qu'elle soit sous l'invocation de Saint Marcel, Evêque de Paris. Elle est et a toujours été sous celle de S. Marcel, Martyr de Challon, auquel le Roi Gontran portoit une singuliere devotion, et je pense que ce fut lui qui fit bâtir le premier édifice de cette Eglise. On sçait qu'après la mort de Caribert, Roi de Paris, arrivée l'an 566, ses trois freres Gontran, Sigebert et Chilperic ayant partagé entr'eux son Royaume, réserverent la ville de Paris sans la faire tomber dans le lot d'aucun. Ils convinrent de la posséder tous les trois par indivis, en sorte qu'aucun des trois ne pourroit y entrer sans le consentement des deux autres. Le droit commun qu'ils eurent sur la ville de Paris, les engagea à avoir chacun quelque Palais, Château ou Maison de plaisance aux environs. Il est vraisemblable que celles qui appartinrent au Roi Gontran, ont été dans les lieux où nous trouvons des Eglises du titre de Saint Marcel de Challon, tel que *Catolacum* et Croissy en Brie, qui est à cinq lieues de Paris. On verra ci-après que le Four de cette Paroisse de S. Marcel étoit encore du Domaine Royal sous le Roi Robert. Mais comme on trouve qu'au moins dès le XII siécle, les Seigneurs de Montmorency jouissoient de cette Terre, et qu'ils la tenoient en fief de l'Evêque de Paris, c'est ce qui porte à croire que quelqu'uns des anciens Rois l'avoient donnée à l'Eglise Cathédrale, peut-être Clovis II, à l'Evêque S. Landry, en considération de l'immunité que cet Evêque accorda au Monastere de Saint Denis nouvellement bâti. On verra ci-après que ce ne fut qu'à la fin du XIII siécle que les Religieux de cette Abbaye entrerent en jouissance de cette Terre, par échange fait avec un Seigneur de Montmorency. Peut-être aussi fut-ce sur le territoire de Saint Marcel qu'étoit le Palais que le Roi Dagobert avoit assez près du Monastere, auquel cas il ne seroit pas difficile de croire qu'il lui seroit venu de Gontran, par Clotaire II, pere du même

Le Blanc. Trait. des Monn. p. 61.

Dagobert, et que ce seroit là qu'auroient été battues les piéces de monnoies sur lesquelles on lit Catolaco.

Ex Carmin. Fardulfi, T. II. Duchêne, p. 644.

Ce qui fait conjecturer que ce fut avant le siécle de Charlemagne que la Terre de Saint Marcel fut donnée à l'Evêque de Paris, est qu'il fut besoin pour attirer ce Prince à Saint Denis, que l'Abbé Fardulfe lui bâtît un Palais proche l'Abbaye. Au reste, ce que l'on désignoit par les noms de S. Martin de l'Etrée et de Terre de Saint Marcel dans le XI et le XII siécle, s'appelloit *Catulliacum* en latin sous le regne de Charles le Chauve et l'Abbaye étoit encore alors censée en faire partie, puisqu'un Moine du lieu écrivant en ce tems-là les miracles arrivés au tombeau de Saint Denis et ses compagnons sous les regnes immédiatement précédens et parlant de deux femmes qui avoient été guéries, s'exprime en ces termes, pour faire entendre qu'elles étoient du lieu même: *Amalgundis ipsius vici Catulliaci habitatrix,* et dit de l'autre qu'elle étoit *in ipso vicò Catulliaco degens.* L'Abbé Fulrad avoit dit de la Basilique de S. Denis, cent ans auparavant, qu'elle est située *loco Cadolago.*

Sæcul. III. Bened. Part. II, p. 359.

Fulradi Testamentum anni 777.

Ce que j'ai dit jusqu'ici des Eglises de Saint Martin et de Saint Marcel, n'est pas dans le dessein de les faire passer pour plus anciennes que la Basilique de Saint Denis, mais seulement pour détruire dès le commencement de cet article les préjugés où l'on est, surtout depuis la construction de la derniere enceinte de la ville, que de tems immémorial les Eglises ont été dans une enceinte qui auroit précédé celle qu'on voit aujourd'hui, et l'erreur de ceux qui croiroient que c'est le Monastere de Saint Denis qui a donné naissance à l'Eglise et à la Paroisse de S. Marcel.

Edifices divers de l'Eglise de Saint Denis. Le premier Oratoire de ces cantons-là est incontestablement celui que les Chrétiens bâtirent sur le tombeau des SS. Martyrs. Sainte Geneviéve ensuite, aidée du Prêtre Genès et des aumônes des Parisiens, en aggrandit l'édifice. Soixante-deux ans après la mort de cette Sainte, c'est-à-dire en 574, quelques-uns des soldats Allemans du Roi Sigebert qui revenoient d'une course faite contre le Roi Chilperic, entrerent dans cette Eglise; un Officier enleva de dessus le tombeau une piéce d'étoffe de soye garnie d'or et de pierreries, et un autre soldat ayant monté sur le tombeau qui finissoit en forme de tour, pour faire tomber une colombe d'or qui y étoit, se tua. Nous avons dans Grégoire de Tours la preuve que l'an 579, des personnes de Paris vinrent au même tombeau pour y prêter serment touchant un fait contesté.

Acta S. Dion. Vita S. Genov.

Greg. Tur. de glor. Mart. cap. LXXII.

Hist. Lib. V, cap. XXXIII.

En l'an 580, le Roi Chilperic étant au Palais *Brinnacum* entre Paris et Soissons, fit porter en la Basilique de Saint Denis le

Ibid., lib. V, c. XXXV.

corps du jeune Dagobert, son fils, décédé en ce Palais. C'est la premiere inhumation de Prince qu'on sçache y avoir été faite. Mais alors les personnes de considération qui y faisoient beaucoup de bien, y étoient aussi inhumées; c'est ce qu'on lit de la Noble Dame Theodilane, sous le regne de Clotaire II, vers l'an 626, auquel tems le chef de ceux qui desservoient cette Basilique, étoit un Abbé appellé Dodon. Doublet qui rapporte le testament de cette Dame, a cru qu'il s'agissoit de l'Eglise de Saint Denis de l'Etrée, parce qu'il ajoutoit foi aux fables des Gestes de Dagobert écrits au IX siécle. Un écrivain moderne vient d'avancer que l'Eglise où se sont faites toutes ces sépultures, et où reposoient les corps des trois saints, étoit à Paris vers la rue Aubry-le-Boucher. Quant à l'auteur des Gestes, le trait sur lequel il se fonde pour admettre alors une seconde Eglise de S. Denis à *Catolacum*, est reconnu faux par tout le monde. A l'égard de la situation d'une Eglise du même Saint aux environs de la rue Aubry-le-Boucher, elle n'a pas la moindre ombre de fondement dans l'Histoire. On y voit que quoique l'Eglise de *Catolocum* où les Saints reposoient, et qui depuis est devenue Monastere, soit à deux lieues de Paris, elle a souvent été dite située à Paris même. Le Pape Innocent II, par exemple, écrivant à Suger, le qualifie Abbé du vénérable Monastere de Saint Denis situé à Paris, *quod in honore beati Dionysii Martyris Parisius situm est.*

Doublet, p. 654.

Nouvelles Annales de Paris 1753.

En parlant donc de ce que Dagobert a fait pour la véritable Basilique de Saint Denis, je me bornerai à ce qu'en dit Fredegaire, auteur contemporain, sçavoir qu'il fit faire beaucoup de décorations dans l'Eglise tant en or qu'en pierreries et qu'il voulut que l'on en ornât de quelques sculptures les dehors ou le fond pratiqué en forme de chevet rond. Ce chevet ou abside étoit apparemment le lieu où il fit transporter les trois corps saints d'un autre lieu de la même Eglise; ce qui donna occasion à Saint Eloy de l'embellir de plusieurs ouvrages d'orfévrerie. Outre cela Dagobert donna à cette Eglise tant de terres et de villages que le même Fredegaire dit qu'on en étoit étonné. Il ajoute que ce Roi y établit la Psalmodie continuelle, de même qu'on la pratiquoit dans le Monastere de S. Maurice d'Agaune, et qu'enfin ce même Prince y fut inhumé. Cette Basilique existoit avant lui, comme j'ai déja dit, mais il passe pour en être le fondateur, parce qu'il fut le premier qui la combla de biens, qui en embellit splendidement l'Eglise [1],

Audoen. Vita S. Elig.

1. Le tour de Fredegaire, *et condignè in circuitu fabricare præciperat*, a souffert diverses explications du mot *in circuitu.* Dom Mabillon, *Diplomat. pag.* 626, croit que cela signifie qu'il fit bâtir autour de l'Eglise des logemens pour les Moines; d'autres croyent qu'il faut entendre *in circuitu tumuli;* d'autres qu'il fit bâtir en forme de rotonde *in circuitum.* Je m'en tiens à *in*

et qu'il fut pareillement le premier Roi qui y reçut la sépulture, après y avoir fait inhumer Landegisile, frere de la Reine Nantilde, son épouse. Il faut observer que Fredegaire ne dit pas qu'il l'ait enrichie de reliques. Tout ce qu'on a avancé là-dessus pourroit bien être mis avec les fables racontées par l'auteur des Gestes de ce Roi.

Pepin, pere de Charlemagne, commença l'édifice d'une autre Eglise de Saint Denis environ six vingt ans après que Dagobert eut fait à celle de son tems les embellissemens dont je viens de parler. Charlemagne dit dans un diplome que c'est lui-même qui l'a fait construire. C'est celle dont l'Abbé Fulrad fit faire la Dédicace le 25 Février de l'an 775, Dédicace sur laquelle on a aussi débité des fables, comme celle de dire que ce fut J.-C. en personne qui la fit durant la nuit, et qu'un lépreux qu'il y guérit en fut témoin. Un fragment historique rapporté par Du Breul parle d'un impôt que Charlemagne avoit fait lever pour ce bâtiment, qu'il qualifie seulement d'augmentation de celui de Dagobert; mais cela paroît fort suspect. Il est plus certain que ce Prince fit présent de Lusarches à l'Abbaye lorsqu'il en ordonna la Dédicace. L'Abbé Hilduin, dans le siécle suivant, bâtit un Oratoire du titre de la Sainte Vierge, dans lequel il statua que l'Office seroit célébré suivant le rit Romain par huit Moines. On dit que cet Oratoire subsiste encore, mais j'en doute; ce qu'il y a de certain est qu'il reste une crypte, rebâtie autrefois par Suger, aux pieds de l'ancien tombeau de S. Denis. Cette crypte sert depuis plus d'un siécle à placer les corps de nos Rois.

Du Breul, p. 887.

Doublet, p. 710.

Gallia Christ., col. 354.

L'Abbé Suger, qui vivoit en l'an 1130, ayant abattu une avance du portail bâtie sur la sépulture de Pepin, entreprit un nouveau portail qu'il acheva à peu de chose près, et outre cela, il jetta les fondemens d'un nouveau chevet ou sanctuaire et, l'ayant élevé jusqu'à un certain point, il en fit faire la Dédicace, le 11 Juin 1144, qui étoit un Dimanche. Dans le portail qu'on voit aujourd'hui, il n'y a gueres que le haut de la Tour septentrionale qui ne soit pas de son tems[1]. Les portes mêmes paroissent en être, aussi-bien que les deux premieres arcades de la nef contigues au portail. Les habitans de Saint Denis avoient fourni à cet Abbé deux cens livres pour achever ce portail; à raison de quoi il leur remit le droit de main-morte. M. Grancolas et

Suger lib. de admin. sua, et de consecr. S. Dion. Duchêne, T. IV.

Charta Sugeri an. 1125.

circuitu Ecclesiæ, ensorte que l'Historien, après avoir parlé des décorations intérieures, fait mention des embellissemens extérieurs, sur tout à l'endroit du fond où étoient les corps des Saints.

1. Ce fut apparemment sur cette Tour que le feu du Ciel étant tombé en 1219, le 9 Septembre, y fit du dégat, minant les pierres durant deux jours, comme le dit Guillaume le Breton, auteur du temps. *Duchêne T. V, p. 92.* Ainsi le haut n'auroit pû être refait que depuis.

d'autres ont cru faussement que ce portail étoit de l'édifice rebâti par Pepin et par Charlemagne. Enfin, ce fut sous le regne de S. Louis que l'on bâtit à neuf une grande partie de l'Eglise de Saint Denis (peut-être sur les anciens fondemens de l'Eglise du VIII siécle). Ce bâtiment du tems de S. Louis consiste dans les arcades et voûtes situées entre le portail et le chevet. Ce chevet fut aussi alors entierement achevé, après que l'on y eut ajouté des piliers, dont les bases qui se voyent dans le souterrain du même chevet, les font paroître sensiblement bien plus nouveaux que les petites colonnades et cintres de l'ancien édifice que l'on apperçoit dans ce souterrain. Les Abbés qui prirent ce soin, furent Eudes-Clement et Matthieu de Vendôme. Comme la Reine Blanche se porta beaucoup à l'avancement de cet ouvrage, delà vient qu'on y voit les armes de Castille accollées à celles de la France. Il fallut pour se déterminer à abattre l'ancienne Eglise qu'on croyoit dédiée par Notre-Seigneur, que le Pape écrivît qu'on le pouvoit, et que cet édifice ne devoit pas être éternel. Les différentes reprises auxquelles on a travaillé à ce vaste édifice, sont cause qu'il n'est pas tiré en droite ligne; car si l'allignement du sanctuaire eût été suivi, la grande porte eût dû être à l'endroit où est la Tour méridionale; mais en bâtissant on réforma l'allignement dès la croisée qui est entre le sanctuaire et le chœur. Le Czar examinant cet édifice, lorsqu'il vint en France, l'an 1717, s'apperçut de ce défaut. Il y a dans cette Eglise des vitrages qui représentent quelques actions de S. Louis. On y en voit aussi qui peuvent être plus anciens, et avoir été réservés de l'édifice précédent; vers le fond est représenté S. Paul tournant la meule d'un moulin, et les Prophetes qui apportent leurs sacs de bled, avec quatre vers, dont le premier est

Hist. de l'Egl. de Paris, T. I, p. 206.

Parv. Chron. S. Dion. ad an. 1281.

Chron. franç. de S. Denis du XIII siécle à Ste Genev. de Paris.

Tollis agendo molam de furfure, Paule, farinam.

L'épaisseur et la couleur du verre ne contribuent pas peu à rendre cette Eglise un peu obscure, malgré la grande étendue des vitrages, qui a fait dire à quelques-uns qu'il y avoit plus de vitres que de bâtimens.

Il reste encore à côté de la croisée septentrionale une partie de mur enfoncée en forme concave qui peut être du XII siécle.

Après la prise du Roi Jean, les Religieux travailleront à fortifier leur Eglise de murs et de fossés; le Daufin Charles V leur permit en 1358, d'abattre pour cela des maisons voisines. Ce qui paroît ajouté aux Tours du portail, vers la partie inférieure en forme de couronne et de creneau, peut avoir été construit alors. Si ces especes de fortifications ne sont pas de ce tems-là, elles auront été faites sous l'Abbé Guy du Mouceau, entre 1363 et 1398. Son

Doublet, p. 994.

épitaphe dit de lui : *In turribus et fortalitiis cœnobium istud augmentavit.*

RELIQUES DE L'ABBAYE. Les principales richesses de cette Eglise étoient les reliques qu'elle possédoit, qui de tout tems ont été mises à couvert des mains des barbares, principalement celles de S. Denis et de ses compagnons. Elles sont aujourd'hui en trois châsses d'argent élevées au fond du sanctuaire, mais d'argent si ancien qu'il ressemble au plomb. On lit sur celle de Saint Denis ces mots en caracteres Romains capitaux sans séparation : *Hic situm est corpus beatissimi Martyris Dionysii Archiepiscopi ;* ce qui indique assez l'onziéme siécle, tems de la visite faite sous le Roi Henri I. C'est de ces trois principales châsses qu'il faut entendre ce qu'on lit dans les Registres du Parlement, sçavoir que le Roi Henri II lui écrivit de Saint Germain en Laye, le 2 Janvier 1548, qu'il iroit coucher le lundi suivant à Saint Denis pour remettre les corps Saints le lendemain matin, afin que le Parlement se trouvât à la cérémonie. Un Inventaire de l'an 1534, (Doublet, p. 319.) marque qu'on y voyoit alors dans chaque Chapelle une châsse couverte d'argent. Les corps de ces Saints, quoique apportés de loin, étoient encore en terre dans des tombeaux l'an 862. Celui de S. Hippolyte, Martyr d'Italie, avoit été donné à l'Abbé Fulrad par le Pape Paul III, en l'an 713, et il avoit eu de Barcelonne celui de S. Cucufat, Martyr d'Espagne. (*Gall. Chr. T. VII, col. 348.*) Un acte de l'an 862 met à l'Abbaye de Saint Denis ces deux corps avec celui d'un Saint *Innocentius.* (*Diplomatica, p. 536.*) On y lit ces mots : *In festivitatibus Sanctorum quorum corpora in hoc loco sunt humata, hoc est S. Dionysii, S. Ypoliti, S. Innocentii, S. Cucuphatis.* Suger fait mention de l'Oratoire de S. Hippolyte, dans lequel étoit sa châsse de son temps. (Duchêne, T. IV, p. 354.) Doublet rapporte de quelle maniere fut éclairci le doute qu'avoit eu le Pape Alexandre III, étant à Saint Denis, sur la vérité du corps de ce Saint, qu'il avoit cru être à Rome. (Doubl. *ex vet. Legend.* p. 327.)

Un Calendrier en forme de petit Martyrologe, placé à la tête d'un Sacramentaire de l'Eglise de Saint Denis écrit au IX siécle, et qui servit depuis à la Cathédrale de Senlis, met au 22 Août[1] : (*Cod. MS. Bibl. S. Genov. Paris.*) *Translatio corporum Sanctorum Monasterio S. Dionysii, id est Hilarii Episcopi et Confessoris ; Innocentii Martyris, et S. Peregrini Episcopi et Martyris.* Voilà le même *Innocentius* Martyr dont il est parlé dans l'acte de 862 ci-dessus cité ; on ne sçait d'où étoit ce Saint-là. (*Diplom. p. 537.*) Pour ce qui est de S. Hilaire, le même acte de 862 marque que dès-lors on en faisoit dans l'Abbaye une Fête spéciale, sans désigner le jour ; mais les anciens livres de chœur

1. Dans les additions à l'Edition du Martyrologe d'Usuard des Jesuites, au 22 Août, les Saints transferez sont nommés en cet ordre : *S. Peregrinus, S. Patroclus, S. Innocentius, S. Hilarius, Ep. et Conf.*

nous apprennent que c'étoit le corps de S. Hilare ou Hilaire, Evêque de Javoux, dont le siége Episcopal est à Mende. On trouve dans ces livres sa vie en entier; il y a un Office propre au 25 Octobre. Quelques manuscrits que Doublet avoit vus, disent que Dagobert faisoit porter à la guerre avec lui le corps de ce Saint. Si cela est ainsi, il a pu être des premiers que l'on aura démembré, et dont la tête aura pu être portée ensuite à la place du corps. Je ne dis rien du chef de S. Hilaire de Poitiers, que l'on croit conserver à Saint Denis. Le Lecteur peut juger, après ce qui vient d'être dit, duquel des deux SS. Hilaires il y a plus d'apparence qu'il est, quoiqu'on en ait donné à la Cathédrale de Poitiers un petit morceau, l'an 1602, sous le nom du grand S. Hilaire. Il me semble que Bouchet n'avoit peut-être pas tort de nier dans son livre écrit avant les ravages de Poitiers par les Huguenots, que le chef du Protecteur de cette ville fût à Saint Denis. Quant à S. Peregrin, on convient généralement que c'est le corps du premier Evêque d'Auxerre, martyrisé vers l'an 300, qui a été apporté au Monastere de Saint Denis, sans qu'on sçache par qui, à la réserve cependant de la tête dont il ne s'est jamais rien trouvé en cette Eglise, laquelle tête a été découverte en 1645, sous l'autel de Bouy, au Diocése d'Auxerre, lieu de son martyre. On l'appelle communément S. Pelerin. La consécration de l'autel de sa Chapelle, dans le chevet de Saint Denis, n'a été faite qu'au XIII siécle, sçavoir l'an 1230, par Yves, Evêque de S. Paul de Leon; c'est la premiere Chapelle d'après celle du fond de l'Eglise en tirant vers le septentrion.

Legend. Abb. S. Dion. XI sæc. apud Carmel. Discal. Paris. et in Bibl. S. Victoris.

Breviar. S. Dion. 1550.

Doublet, p. 1198.

Gall. Chr. T. VII, col. 412.

Hist. des Ev. d'Aux. 743, p. 9.

Ex Inscript. in muro.

Le corps de S. Romain, Prêtre de Blaye, proche Bordeaux, mort en 382, est aussi l'un de ceux qui sont conservés à Saint Denis. Je n'examinerai point si c'est Dagobert qui l'avoit obtenu, ni la maniere dont il l'avoit eu; il est certain qu'on croyoit, dès l'onziéme siécle au moins, le posséder en cette Eglise, sans quoi l'histoire de sa vie ne se trouveroit pas dans le Légendaire particulier qu'elle avoit alors. Aussi Suger met-il dans le nombre des Chapelles de l'Eglise qu'il fit consacrer, celle de S. Romain qui étoit au-dessous d'une voûte, en un lieu fort retiré, et où il dit que le corps du Saint reposoit. L'Abbé Gilles de Pontoise qui siégeoit en 1320, avoit fait faire sa châsse, dont les Huguenots pillerent l'argent. L'auteur du Roman du Rosier de Saint Denis marque que de son tems ce saint corps étoit au chevet à main droite.

Legend. Abb. S. Dion. apud Carmel. Discal. Paris.

Duchêne, T. IV, p. 342 et 354.

Gallia Christ., col. 398.

Gloss. Cangii voce Capitium.

On compte aussi avoir à Saint Denis le corps d'un S. Firmin, et même on va jusqu'à le prendre pour celui du premier Evêque d'Amiens, lequel est mort Martyr. Ce fut en cette qualité que l'Abbé Adam, prédécesseur de Suger, fit transférer ce corps d'une

Gall. Chr. T. VII, c. 368.

châsse dans une autre, vers l'an 1120. On dit aussi que ce fut Dagobert qui le fit apporter, mais cela souffre de grandes difficultés.

Un S. Patrocle, Evêque et Martyr, est encore du nombre de ceux dont on y montre le corps. Doublet en a fait un Evêque de Grenoble. Sa Fête est marquée de rit double au 31 Janvier, Voir ci-après p. 501. dans le Breviaire de l'Abbaye de l'an 1550, mais sans légende propre.

A l'égard d'une sainte Osmane, Vierge Angloise, morte en *Sacramentar. S. Dion. IX sæc. in Bibl. S. Mariæ Paris.* France, il y a une Chapelle de son nom avec une châsse où sont de ses reliques. On l'honoroit particulierement à Saint Denis dès l'onziéme siécle. Elle est au Breviaire de 1550 de rit Double avec une légende propre.

Le corps de S. Eustache, Martyr, apporté de Rome vers le Doublet, p. 317, 318. commencement du XII siécle, donna occasion à la Chapelle que Suger fit bâtir sous son nom.

Enfin, le dernier corps dont je parlerai, est celui de Saint Denis *Gall. Chr. T. VII. col. 385 et* Doublet, p. 544. l'Aréopagite que le Pape Innocent III donna, l'an 1215, aux Religieux de Saint Denis, qui étoient venus au Concile de Latran au nom de leur Abbé, alors fort âgé. On assure qu'un Arrêt du Parlement du 19 Août 1410, a décidé que le chef du même Saint Denis Doublet p. 1060. étoit conservé à Notre-Dame de Paris, mais on l'appelloit alors dans les deux Eglises S. Denis de Corinthe, en conséquence de l'erreur où l'on étoit que l'Aréopagite étoit celui qui avoit été inhumé à *Catolacum.*

Je n'ai rien dit du corps de S. Eugene, Martyr de Dueil, parce que l'on n'en montre plus rien à Saint Denis, ayant été transféré en grande partie, au X siécle, en l'Abbaye de Brogne au Diocése de Liége, et le reste porté à Tolede, en Espagne, dont on croyoit autrefois qu'il avoit été Archevêque.

Pour ce qui est de S. Louis, personne n'ignore que son corps est une des reliques les plus avérées de l'Eglise de Saint Denis, que ses os y furent mis dans le tombeau en 1271, et qu'ils en furent tirés en 1298 après sa canonization. La châsse d'argent doré *Gall. Chr. T. VII, col. 410.* où ils sont aujourd'hui, a été donnée par Louis de Bourbon, Abbé de ce Monastere, vers l'an 1550. Depuis la concession de la tête faite à la Sainte-Chapelle de Paris, et d'une côte [1] à l'Eglise de Notre-Dame, la derniere distraction est celle d'une dent avec un morceau de la machoire, faite par Ordre du Roi, le 30 Septembre 1707 pour l'Envoyé de l'Archevêque de Cologne, dont *Reg. Arch. Par.* M. le Cardinal de Noailles fit la reconnoissance le 29 Octobre suivant.

Je ne sçai si personne a jamais fait l'observation par laquelle

1. Cet ossement long de 6 pouces ressemble assez à une clavicule.

je vais finir cet article des corps Saints. Il doit paroître un peu singulier que les anciennes Abbayes du Diocése de Paris, où il est plus certain qu'il y a eu des Moines, ayent eu quelque Saint pour premier Abbé, telle que Saint Vincent dite depuis S. Germain des Prez, Saint Pierre des Fossés dite autrement Saint Maur, et l'Abbaye de Lagny, et que celle de S. Denis qui les a surpassé en célébrité dès son origine, n'ait point eu le même avantage, et ne puisse produire aucun Abbé qui s'y soit sanctifié et qui ait mérité d'être canonisé par l'Eglise de Paris. Mais peut-être que quelques-uns des Saints ci-dessus mentionnés, tels que S. Firmin et S. Patrocle, sont des Saints du lieu, c'est-à-dire de cette Eglise même, des Saints lesquels avec quelques compagnons, soit Clercs, soit Moines, ont été préposés pour présider au culte que les Fideles rendoient aux Saints Martyrs, ou bien même sont-ils de ces Evêques qui après avoir quitté leur siége, choisissoient cette Basilique pour retraite, y servoient en quelque sorte de Corévêque à celui de Paris, ainsi que les sçavans pensent qu'il y en a eu à Lagny, et y finissoient pieusement leurs jours. Il peut être arrivé qu'on aura trouvé leurs corps, lorsqu'on bâtit sous les regnes de Dagobert, ou de Pepin et de Charlemagne, et que l'on commença alors à leur décerner quelque espece de culte. Il est certain que l'Abbé Hilduin ayant fait bâtir, vers l'an 830, aux pieds des trois Martyrs, une Eglise de Notre Dame et de Saint Jean-Baptiste, y renferma une grande quantité de Reliques. *rChata Lud. Pii an. 833. Diplom. p. 522.*

Tresor de Saint Denis. Le Trésor de cette Eglise est si connu par toutes les descriptions qui en ont été faites et imprimées, aussi-bien que par la démonstration quotidienne qui se fait aux étrangers de ce qui y est contenu dans cinq ou six armoires, que je me dispenserai d'en donner le détail. On disoit autrefois que Charles le Chauve avoit ôté d'Aix la Chapelle une partie des Reliques venues de la Terre-Sainte, pour en enrichir l'Abbaye de Saint Denis. Cela se réduit aujourd'hui à un des cloux dont N. S. fut crucifié, lequel ayant été perdu un jour par ceux qui le donnoient à baiser, fut heureusement rendu par une femme. Les plus anciennes Reliques de Saints qu'on y montre, sont un bras du saint vieillard Simeon et un os de l'épaule de S. Jean-Baptiste, envoyé, dit-on, au Roi Dagobert par l'Empereur Heraclius. Plusieurs autres reliquaires renferment des ossemens tirés des châsses du chevet ou des Chapelles de l'Eglise. Le chef de Saint Denis est un des plus considérables. Il y a aussi un buste de S. Benoît avec quelques reliques de ce Saint. Le nombre des richesses qu'on y voit est incompréhensible, soit en vases précieux de toutes les especes, en couronnes, bâtons, sceptres, images, anneaux, livres dont les couvertures sont magnifiques, en or, argent, pierreries.



Je ne prétend point, au reste, garantir la vérité de l'époque ou de la date qu'on a donné à certains meubles que l'on y conserve, y en ayant eu qui étoient manifestement faux, tel que l'épée de Turpin, laquelle n'a pas pu être plus réelle que Turpin même, qui est un Chevalier fabuleux. Il y a eu autrefois une lance du Roi Dagobert, que l'on portoit en procession aux Rogations avec le bâton de Saint Denis.

Consuetud. MSS. S. Dion. Martene de RitibusMonach.

Si l'on n'y montre rien des grands ouvrages d'orféverie dont S. Eloy avoit orné le tombeau de S. Denis, ni aucune des richesses que le Roi Dagobert y avoit fait placer, il faut s'en prendre aux Normans qui y vinrent en 857 et depuis. Ce fut beaucoup d'obtenir d'eux qu'ils ne missent point le feu à l'Eglise. Depuis ce tems-là, dans l'appréhension de leur retour, les Religieux transporterent ce qu'ils purent des Reliques de leur Eglise avec leurs titres à leur Terre de Nogent sur Seine, à Ferrieres en Gatinois, puis à leur Terre de Consevreux vers Reims, et à Reims même. Ils userent cinq cens ans après d'autres moyens pour sauver des mains des Anglois ce qu'ils avoient de plus précieux, aussi-bien que de celles des Calvinistes dans l'avant-dernier siécle, quoiqu'il faille avouer qu'ils ne laisserent pas de souffrir quelques pertes dans ces occasions. La ville de Paris leur servit d'azyle dans les guerres de la Ligue, surtout en 1588, et encore depuis, sçavoir en 1615, pendant les guerres civiles.

Annal. Bertin.

Suppl. ad Diplomat. p. 6.

Frodoard ad an. 887.

Gallia Christ., T. VII. col. 412.

Hist. S. Denis.

Quant à l'Oriflamme, cette célebre enseigne que les Rois alloient prendre à Saint Denis en partant pour la guerre, du Breul dit que Philippe de Valois la perdit en un voyage de Flandres. D'autres assurent qu'elle subsistoit encore en 1594, lors de la réduction de Paris. Elle est marquée dans un Inventaire fait alors, comme en celui de 1534.

Lib. IV, art. S. Denis.

Felib., p. 335.

Sepultures. Pour ce qui est des sépultures, c'est ici la place de rappeller les plus anciennes dont j'ai parlé ci-dessus, p. 496. Je ne m'arrête point aux sépultures des Rois de France depuis Dagobert, des Reines et de leurs enfans, et autres Princes et Princesses que l'on voit dans l'Eglise de Saint Denis ; le Catalogue qui se monte à plus de soixante et dix, se trouve dans une infinité d'endroits. Au reste, il ne faut pas croire que les tombes ou tombeaux que l'on y montre des Princes de la premiere et seconde race, soient du tems de leur mort. Ils ont été détruits lors des différentes batisses de l'Eglise ; leur simplicité n'avoit rien qui engageât à les conserver. Lorsqu'on rebâtit l'Eglise pour la derniere fois du tems de Saint Louis, on eut soin de dresser des deux côtés du chœur les cénotaphes que l'on y voit en mémoire des anciens Rois qui avoient regné jusqu'à son tems. On a aussi apperçu dans cette Eglise la sépulture de quelques Abbés du lieu,

Felibien. Hist. de S. Denis.

et celle d'un Evêque d'Angoulême. Un Enguerran de Coucy y fut aussi inhumé au XII siécle. Doublet, p. 1266

Plusieurs personnes considérables y reçurent la sépulture depuis le XIII siécle, en considération des services qu'ils avoient rendus aux Rois et à l'Etat. On met dans ce nombre Pierre de Beaucaire, Chambellan de S. Louis; le fameux Bertrand Du Guesclin, Connétable sous le Roi Charles V, décédé en 1380; Louis de Sancerre, aussi Connétable de France, mort en 1402; Bureau de la Riviere, premier Chambellan des Rois Charles V et Charles VI, qui décéda en 1400; Arnaud Guillem, Sieur de Barbazan, premier Chambellan de Charles VII; Guillaume de Chastel, Panetier du même Roi, et qui se distingua à la guerre contre les Anglois, décédé en 1441. On ajoute même que Jean Pastourel, Président de la Chambre des Comptes, à qui Charles V avoit accordé d'y être inhumé, n'y ayant point reçu la sépulture, Sedile de Sainte Croix, sa femme, y fut enterrée. Le Duc de Châtillon et le marquis de Saint Maigrin ont aussi leur tombe dans cette Eglise, mais sans inscription. Enfin, de nos jours, on y a vu ériger au Vicomte de Turenne un superbe monument.

Temps de l'entrée des Religieux. Quoique communément l'on croye qu'il y eut des Moines à Saint Denis dès le regne de Dagobert, et que M. de Valois ait écrit en faveur de ce sentiment, il ne faut pas penser pour cela qu'ils y fussent dès le commencement de son regne. On peut observer qu'il y a dans le livre de la Diplomatique une charte de l'an 632, où ce Prince, parlant de l'avantage qui devoit revenir à ceux qui desservoient cette Eglise à l'occasion du legs d'une Terre, se sert simplement du terme *Clerus;* que S. Ouen, contemporain de ce Roi, dit dans la vie de S. Eloy qu'une fois ce saint Orfévre étant dans la Basilique de Saint Denis pendant que le Clergé y chantoit la Vigile dans le chœur en l'honneur de ce Martyr le jour de sa fête, il vint au vestibule de cette Eglise, où il vit un homme perclus couché par terre proche le tombeau du Saint, *Dum Vigilia à Clero caneretur in choro;* et qu'enfin l'on ne manque pas d'exemples de Basiliques dont le Supérieur étoit alors qualifié d'Abbé, quoiqu'elles fussent desservies par des Clercs. Ce qu'on peut conclure de ces deux endroits, est que la charte et l'événement de la vie de S. Eloy doivent être antérieurs à l'établissement des Religieux dans cette Basilique, d'autant plus que le passage de la vie de S. Eloy montre que le corps de S. Denis n'étoit pas encore dans la place honorable où Dagobert le fit mettre, et par conséquent que ce Prince n'y avoit pas encore fait tous les embellissemens qu'on lui attribue. Mais on ne peut gueres nier que la Psalmodie perpétuelle que ce même Prince y établit lorsqu'il eut doté, orné

et augmenté cette Basilique, n'ait été éxécutée par des Moines. Fredegaire dit que ce fut à l'exemple de ce qui se pratiquoit dans le Monastere d'Agaune. Cette Psalmodie perpétuelle *per turmas* suppose dans le lieu un grand nombre de Psalmistes pour pouvoir se succéder les uns aux autres et insinue que la regle que l'on observa alors à Saint Denis, pouvoit être semblable à celle du même lieu d'Agaune ou au moins différente de celle de S. Benoît. Aussi le nom de ce Saint ne se trouve-t-il point dans les titres de cette Maison, que l'on reconnoît unanimement pour être de ces tems-là, et exempts d'interpolation.

Or, afin que les Freres de cette Congrégation (pour me servir des termes du tems) fussent sans inquiétude au sujet de leur temporel, et s'appliquassent continuellement à la Psalmodie, Saint Landry, Evêque de Paris, leur donna un acte, qu'on appelle Privilége, par lequel, se dépouillant à leur égard du droit commun d'inspection qu'il avoit sur le temporel des Eglises de son Diocése, pour en disposer à son gré, il s'engagea lui et ses successeurs et leurs Officiers, à n'ôter à cette Eglise aucun des fonds qu'elle avoit eu des Rois, ou d'autres personnes, ni ceux qu'elle pourroit avoir par la suite, ni de forcer non plus les Religieux à en faire aucun échange; comme aussi à n'enlever jamais de la même Eglise les calices, les croix ni les ornemens, non plus que les livres, ni or ni argent et généralement aucun effet, pour l'emporter à la ville. Telle étoit la teneur de ce Privilége, ainsi que l'assure le Roi Clovis II, fils de Dagobert, dans son diplome de l'an 653, admis par tous les Critiques. Fredegaire remarque que l'Abbé Aigulfe n'avoit pas tenu la main à l'exécution de cette Psalmodie, ou *Laus perennis ;* mais plusieurs chartes de Rois suivans la recommanderent expressément.

On a lieu de croire qu'elle étoit cessée au commencement du IX siécle, et que la ferveur des Moines de Saint Denis étoit alors fort rallentie, puisque l'Empereur Louis le Débonnaire marque dans son diplome de l'an 832, que peu de temps après qu'il fut monté sur le trône, les Abbés Benoît et Arnoul qu'il avoit prié de remettre le bon ordre dans les Monasteres de ses Etats, séparerent à Saint Denis ceux qui vouloient vivre régulierement, d'avec ceux qui étoient relâchés, et cela vers les années 815 ou 816. Le fameux Hincmar qui y fut élevé dans sa jeunesse, parle aussi de l'habillement de Chanoines que quelques uns avoient pris; mais je ne croi pas que les figures qui se trouvent gravées dans les Annales Benedictines d'après des sculptures qui restent à l'Abbaye, puissent décider de cette variété, ne paroissant point être d'un tems si éloigné. La réforme à laquelle l'Abbé Hilduin travailla, de l'avis des Evêques du Concile de Paris de

l'an 829 et sous l'autorité de l'Empereur, ne fut établie que par un Diplome de ce Prince de l'an 832, donné dans l'Abbaye même. La regle de S. Benoît y est exprimée nommément. Ce Diplome développe toutes les voies dont ces Moines s'étoient servis pour parer le coup. Il se trouve imprimé en plusieurs endroits. La même année Hilduin fit un partage de biens avec eux. Le nom qu'il donne à son Eglise est celui de Saint Pierre et Saint Denis, ce qui se trouve également dans d'autres actes du même siécle. Ce Monastere, soit devant cette réforme, soit après, paroît avoir été aggregé au Clergé de Paris. Les Religieux sont nommez les premiers de tous ceux qui devoient prier Dieu pour les Bienfacteurs de la Cathédrale sur l'avis qu'on leur en donnoit par un Envoyé dans un certain jour. Aussi l'Evêque Incade statua-t-il l'an 829, en plein Concile, que les Moines comme les Chanoines du Diocése seroient reçus et nourris dans l'Hôtellerie de la Cathédrale, lorsqu'ils viendroient à Paris [1]. Hincmar, Religieux de Saint Denis, fit voir en plusieurs occasions le respect qu'il portoit à l'Evêque de Paris : premierement, ne voulant pas suivre son Abbé Hilduin dans son exil sans sa permission ; secondement, en ce qu'il n'accepta l'Archevêché de Reims que de l'agrément du même Evêque et des autres de la Province de Sens, ainsi qu'il le dit lui-même, et que Flodoard le confirme, ajoutant que celui qu'Hincmar appelloit son propre Evêque étoit alors Ercanrad, Evêque de Paris. Ce même Ercanrad étant décédé vers l'an 857, Enée fut choisi pour lui succeder. La lettre par laquelle le Clergé de Paris qui avoit fait cette élection, en donne avis à tous les Evêques de la Province, met les Religieux de Saint Denis à la tête de tous les Monasteres qui y avoient contribué après les Chanoines de la Cathédrale : *Clerus Matris Ecclesiæ Parisiorum et Fratres Cœnobii Sancti Dionysii et Sancti Germani et Beatæ Genovefæ ac Fossatensis, etc.*

Concil. Labb. An. Bened. T. II. Hist. Eccl. Par. T. I.

Charta an. 811. Hist. Eccl. Par. T. I, p. 304, mais à la ligne 44, lisez *missi* au lieu de *nisi.*

Ibid., p. 350. Flodoard, l. III, c. 1.

Hincmar. opuscul. 19. Flod. ubi supra.

Inter Epist. Lupi Ferrar. n. 98.

Evêques a S. Denis. Au reste, la célébrité dont étoit ce Monastere ne dut pas lui procurer moins d'avantages qu'en eut celui de Lagny, où quelques Evêques se retirerent quelquefois, et où l'on croit qu'il y en eut qui exercerent l'Office de Corévêque. Entre ceux qui abdiquoient pour ne plus exercer leurs fonctions ou pour prendre même l'habit monastique, l'Abbaye de Saint Denis a pû se glorifier d'en avoir possédé quelques-uns. Je soupçonne fort S. Firmin et S. Patrocle, Evêques, dont on y posséde

1. Les Religieux de Saint Denis avoient occasion d'y loger comme les autres, lorsqu'ils venoient prendre les Ordres, ainsi que fit S. Gerard qui se rendit quatre fois à Paris entre 919 et 927, pour les y recevoir des Evêques de Paris, Theodulfe, Fulrad et Adelelme. *Vita S. Gerardi Mon. Dion., deinde Abbatis Bron. sæc. V. Ben. p. 257.*

les corps, d'avoir été de ce nombre, ainsi que je l'ai déjà dit ci-dessus, aussi-bien que d'autres SS. dont les corps furent portez dans les Prieurés de l'Abbaye, du côté du Rhin, au VIII et au IX siécle. Il y a apparence qu'ils ont vécu avant que ces sortes d'Evêques-Subsidiaires fussent supprimez; leurs noms ne ressentent point les bas siécles. A l'égard des moyens siécles il a pû y avoir à Saint Denis des Evêques qui se bornoient aux fonctions sacerdotales, ou qui, par quelque privilege ou permission dont les actes sont perdus, y ont exercé celles de l'Episcopat. Il peut se faire par exemple que le Pape Etienne II y étant en l'an 754, y laissât quelque Prélat de sa suite qu'on s'accoutuma d'appeller l'Evêque de Saint Denis. On ne peut s'empêcher d'avouer que vers le IX ou X siécle il y avoit des Evêques qui venoient officier à Saint Denis. Il reste dans Paris un Sacramentaire que Dom Mabillon avoit cru être de la Cathédrale de Poitiers, à cause de ces mots *Congregationem Sancti Petri*, mais que les Litanies du Samedi-Saint désignent avoir été écrit à l'usage de l'Abbaye de Saint Denis vers l'an 900, et qui en est véritablement [1]. Or dans ce volume les cérémonies du Samedi-Saint se trouvent de deux manieres, sçavoir, pour les années qu'il y a un Evêque, et pour les cas auxquels il n'y en a point. Cela fait voir au moins que quelquefois un Evêque venoit y faire la bénédiction des Fonts. Ce qui doit d'autant moins surprendre que très-souvent nos Rois y venoient résider, depuis que l'Abbé Fardulfe y eut bâti un Palais pour Charlemagne. Charles le Chauve y célébra même quelquefois les Processions des Rogations. Ainsi, dans ces occasions, quelque Evêque de la suite du Roy pouvoit officier à Saint-Denis le jour des Solemnités. On lit du Roy Robert, qu'il y tenoit chœur en chappe de soye avec son sceptre, accompagné du Chantre, le jour de la Fête de S. Hippolyte. Et néanmoins il est dit du même Roy, que craignant d'être à charge aux Religieux les jours de Grandes-Fêtes, en tenant sa Cour à Saint Denis, il fit expédier un diplome dans lequel il promit qu'il n'y viendroit plus. Ensuite le Roy Philippe I, son petit-fils, voyant que le Palais où il avoit logé étoit devenu inutile, le donna à l'Abbaye.

Annal. Bertin. ad annum 875.

Doublet *ex MSS. Sancti Dion. p. 274.*

Ibid.

Ibid., p. 844.

Privileges des Abbez de Saint Denis. On auroit pu prendre pour époque de la concession de porter des souliers pontificaux dans la célébration de l'Office divin aux Abbés de Saint Denis, la permission que le Pape Etienne II en accorda à l'Abbé Fulrad, si ce n'étoit qu'elle fut restreinte à lui personnellement. Ce ne fut que sous le Pape Alexandre III, vers l'an 1179, que l'usage de la

Gall. Chr. T. VII, col. 345.

Ibid., p. 381.

1. *Basilica S. Petri* est nommée dès le VII siécle dans les livres des Miracles de S. Denis *sæc. III Ben. part. II. p.* 348.

mître, de l'anneau et des sandales fut accordé aux Abbés de Saint Denis. Guillaume de Gap s'en servit le premier. Gregoire IX, dans le siécle suivant, permit qu'ils portassent aussi la tunicelle et la dalmatique. En 1268, Clement IV donna à l'Abbé le pouvoir de tonsurer ceux de ses vassaux qui seroient de condition libre et non serfs.

Doublet p. 563.

Thes. anecd. T. II, col. 601.

Anciens Usages Liturgiques de l'Abbaye. Cette Abbaye conserve encore de très-anciennes pratiques. Il y a dans ses anciens livres liturgiques des usages qui sont du rit Gallican, tel qu'il étoit en France sous la premiere race de nos Rois, et dont quelques-uns ne s'observent plus : on y voit l'Antienne *Ante Evangelium* que le Diacre commençoit à la Messe et l'Antienne *Venite Populi* avant la Communion du peuple; l'usage de la Communion sous les deux espèces, à l'aide d'un chalumeau, par les ministres de l'Autel à certaines Fêtes; le chant de la Messe en langue grecque en certains jours, de même qu'on en chantoit à Rome, à Limoges et ailleurs en quelques Fêtes; la lecture de l'Epitre et de l'Evangile en des Tribunes ou Jubez différens et dans le même ordre qu'à l'Eglise Métropolitaine. Ces Jubez sont de fer et tout à jour. Ils sont compris dans l'admirable grillage qui entoure le chœur, et qui a été fait de nos jours.

Doublet.

Vetus Sacram. apud Martenne.

Nombre de Religieux, leur Reforme, Offices claustraux. On trouve que sous le regne de Louis le Débonnaire, vers le temps de la premiere Réforme, il y avoit à Saint Denis cent cinquante Moines, nombre que l'Abbé Hilduin défendit de diminuer, souhaitant au contraire qu'on l'augmentât. Cent soixante ans après ce Monastere eut besoin d'une seconde Réforme. S. Mayeul, Abbé de Cluny, fut appellé pour cela par ordre du Roy, mais étant mort en chemin, l'an 994, son successeur, S. Odilon, y travailla heureusement.

Diplom. ad an. 832.

Annal. Ben. T. IV, p. 87.

Environ au bout de cent trente ans, l'Abbé Suger y introduisit encore une Réforme. Il semble qu'il n'y avoit de son temps que cinquante Religieux. On en comptoit deux cens sous Philippe le Bel. En 1411 il y en avoit encore soixante et dix, et outre cela cinquante-deux dans les Prieurez et Prevôtez, et dix dans le College de Saint Denis à Paris. Le nombre des Dignitez ou Offices Claustraux étoit dans ce temps-là proportionné à celui des Religieux. Après le Prieur et le Sous-Prieur, étoit le Tiers-Prieur, le Quart-Prieur le Quint-Prieur, le Grand-Commendeur [1], le Chancelier, le Garde des Sceaux, le Grand-Aumônier, l'Official, le Grand-Pénitencier, le Grand-Bouteiller. De plus, il y

Gallia Christ., T. VII, col. 371.

Testam. Suger. Duchêne, T. IV, p. 551.

Gallia Christ., T. VII, col. 403.

1. J'ai trouvé en 1486 un Religieux, nommé Guillaume de Merville, Commendeur de Saint Denis, et en 1504 Frere Gabriel Chollet, aussi Commendeur. *Archiv. Ep. Par.*

avoit le Chantre, le Cenier [1], le Trésorier, le Grand-Panetier, le Celerier et plusieurs Prevôts qui avoient soin du revenu des Terres selon leur district. On trouve des collations de quelques-uns de ces Offices *jure devoluto* par l'Evêque de Paris. Il paroît que la Garde du Chartier étoit aussi un Office en titre et qui pouvoit se résigner; on voit des Visa à son sujet jusqu'à l'an 1617. Cet Office étoit appellé *Cartitularia*, ce qui revenoit à *Cancellaria*. Il y avoit eu primitivement, c'est-à-dire dès le VII siécle, dans cette Abbaye un certain nombre de pauvres qu'on appelloit *Matricularii*, parce qu'ils étoient inscrits dans une Matricule. On les nourrissoit des biens donnez à cet effet à la maison. Quelques-uns étoient pour les bas-Offices de la Communauté, et avoient la tête rasée comme les Moines.

Coll. Off. Cen. S. Dion. 15 Apr. 1500.

Reg. Ep. Paris. 12 Sept. 1617.

Doublet p. 669 et suiv.

Annal. Ben. T. II, p. 515.

Un Monastere si célébre ne pouvoit pas manquer d'être en association avec d'illustres Eglises. Je ne puis entrer là-dessus dans un grand détail. J'ai lu seulement qu'en l'an 1249 il y eut association de l'Eglise d'Arras avec celle de S. Denis en France.

Tab. Chron. de l'Eglise de Reims, par Cocquaut.

En 1607 il se forma en France une Congrégation de plusieurs Abbayes dont celle de Saint Denis étoit le chef-lieu. Mais cette Congrégation ne dura pas long-temps, d'autant que la Réforme de celle de Saint Maur y fut introduite en 1633.

Gallia Christ., T. VII, col. 413.

Enfin l'an 1692, la Mense Abbatiale de ce fameux Monastere fut unie à la nouvelle Maison des Dames de Saint-Cyr proche Versailles, ensorte que le 6 Août de cette année l'Archevêque de Paris rentra dans sa Jurisdiction sur le territoire de Saint Denis par un traité qu'il fit avec les Religieux, auxquels il laissa celle de l'enceinte de leur Monastere, promettant que le Supérieur seroit Vicaire né et irrévocable de l'Archevêque sur le territoire de la Ville, etc. La Seigneurie ou Justice resta pareillement à l'Abbaye, et les appels vont nuement au Parlement. Cette Justice avoit été accordée à ce Monastere dès l'an 1008 par le Roy Robert dans une Assemblée ou Concile tenu à Chelles et depuis confirmée et étendue jusque sur les Usuriers et les Juifs du Château et du Bourg, par une charte de Louis le Gros de l'an 1111, qui donne en même temps à l'Abbé le droit de pouvoir affranchir sur ses Terres.

Doublet.

Papes venus a S. Denis. Entre les souverains Pontifes qui sont venus à l'Abbaye de Saint Denis, et qui y ont séjourné, le premier que l'on connoisse est Etienne II, qui y étant en l'an 754, tomba dangereusement malade, et après le rétablissement de sa santé, y fit la consécration d'un autel en l'honneur de S. Pierre, qu'il

1. Sa fonction étoit de fournir aux Religieux la refection les soirs de l'Eté. *Gloss. Cangii.*

raconta lui avoir apparu avec S. Denis, et avoir contribué à sa guérison. De là l'époque du titre de S. Pierre donné à l'Eglise de l'Abbaye dans quelques titres du IX siécle, de-là peut-être aussi la source de quelques-uns des priviléges dont cette Eglise s'est glorifiée. La mémoire de la consécration de cet autel est marquée dans les Calendriers du Monastere à l'un des jours après la Saint Jacques de Juillet. Le Pape Innocent II étant en France l'an 1131, vint célébrer à Saint Denis la Fête de Pâques, de même que Calixte II y étoit venu avant lui. Eugene III a aussi logé à Saint Denis en 1146, et il en partit les Fêtes de Pâques pour aller dédier l'Eglise de Montmartre. Alexandre III qui passa quelques années en France au commencement de son Pontificat, vint pareillement visiter l'Eglise de Saint Denis vers l'an 1160.

Diplomat. p. 521 et 522, et ci-dessus p. 506.

Suger de admin. sua p. 345. Duchêne, T. IV.

Doublet *ex MSS. S. Dion.* p. 327.

Conciles a Saint Denis. A l'égard des Conciles ou Assemblées d'Evêques, il s'y en est tenu plusieurs. En 832, lorsqu'on y établit la réforme et le partage des biens, il y eut pour cela une assemblée de neuf ou dix Prélats.

Diplom. p. 521

Il s'y en tint une autre en 995 ou 997, au sujet des dixmes que les Evêques vouloient ôter non-seulement aux laïques, mais encore aux Moines. Abbon, Abbé de Saint Benoît sur Loire, ayant parlé en faveur des Moines, les Religieux de Saint Denis et les laïques Décimateurs s'éleverent à l'instant contre les Evêques avec tant de violence, qu'ils furent obligés de se mettre en fuite, et Sevin, Archevêque de Sens, fut fort maltraité: ce que Dom Mabillon dit avoir été affreux: *quod boni omnes horrere debent.*

Annal. Ben. T. IV, p. 192

Plus, il y eut en 1052 une espece de Concile à l'occasion de l'ouverture qu'il fut besoin de faire de la châsse de S. Denis, pour confondre les prétentions de ceux de Ratisbone, qui assuroient que son corps avoit été apporté chez eux.

Il faut ajouter les Assemblées que l'Abbé Suger y fit faire d'un nombre de Prélats pour la Dédicace de l'Eglise telle qu'elle étoit de son tems.

Quelques-uns y placent aussi un Concile tenu en 1223; mais d'autres le mettent à Paris.

Enfin, le lieu de Saint Denis fut choisi en 1382 pour tenir la conférence où l'on parla des moyens d'arrêter la sédition excitée dans Paris à l'occasion des impôts.

Ecrivains et Illustres de Saint Denis. L'Abbaye de Saint Denis a produit ou possédé dans son sein plusieurs personnages remarquables dont quelques-uns sont morts ailleurs en odeur de sainteté. Un nommé Sigebert qui étoit Reclus en ce lieu, fut député à Rome par Charles Martel l'an 726. Un des Religieux, dont la sainteté est reconnue dans les Pays-bas, est Gerard, Abbé

de Brogne, qui avoit demeuré à Saint Denis au commencement du X siécle. Plusieurs autres Religieux furent faits Evêques vers la fin du regne de S. Louis et sous celui de Charles VI. Plus bas j'en nommerai d'autres qui sont de l'avant-dernier siécle. Gilles Rigaud, Abbé, fut élevé au Cardinalat en 1350.

Du nombre des Ecrivains qui ont vécu dans cette maison, sont :

Dungale Reclus, qui a écrit sur deux éclipses solaires de l'an 810, et sur le culte des Images contre Claude de Turin ;

L'Auteur des Gestes du Roi Dagobert, imprimés dans Duchêne, et composés au IX siécle ;

Les Ecrivains des Miracles de S. Denis, qui sont aussi du même tems ou environ, et que l'on trouve dans Dom Mabillon, *sæc. III Bened. Part. 2 ;*

Le célebre Abbé Hilduin, qui outre ce que l'on connoît de lui sous le titre d'Aréopagitiques, peut avoir été le rédacteur des chapitres des Conciles de Paris tenus de son tems ;

L'Abbé Suger, auteur des Descriptions de l'Eglise de Saint Denis, qui subsistoit de son tems, et des revenus qu'elle avoit ; duquel on a aussi beaucoup de Lettres très-curieuses, principalement en sa qualité de Ministre d'Etat. Quelques-uns ont observé que l'on a mis mal-à-propos à l'endroit de sa sépulture dans l'Eglise de l'Abbaye les armes de Castille ;

Chastelain Mem. manuscr.

Odon de Dueil, aussi Abbé de Saint Denis, dont on a une Histoire de la Croisade sous le regne de Louis VII, à laquelle il avoit été présent ;

Guillaume, Moine de Saint Denis, qui traduisit de grec en latin plusieurs ouvrages vers l'an 1170 ;

Guillaume, auteur de la vie de l'Abbé Suger, le même peut-être que le précedent ;

Rigord, Clerc ou Moine de Saint Denis sous le regne de Philippe-Auguste, dont il a écrit la vie ;

Guillaume de Nangis, Religieux de S. Denis, dont on a une Chronique qui s'étend jusques vers le commencement du XIV siécle, et une Vie de S. Louis tant en latin qu'en françois ;

Gilles de Pontoise, Abbé, que l'on croit auteur d'une vie de Saint Denis, qu'il dédia au Roi Philippe. Selon d'autres, ce fut Yves, Religieux de Saint Denis, qui écrivit l'Histoire du Martyre de Saint Denis vers l'an 1321, par ordre du même Abbé Gilles, et même l'histoire de France en latin, jusqu'à Philippe V ;

Cod. Reg. MS. n. 5286.

L'Abbé Gui de Châtres, qui, entre les années 1326 et 1342, composa un Recueil de vies des Saints en latin sous le titre de *Sanctilogium,* qui est à Saint Victor de Paris ;

Philippe de Villette, qui tint le siége Abbatial depuis 1398 jusqu'en 1418, fit un livre sur la Jurisdiction temporelle et spi-

rituelle du Monastere et un autre ouvrage sur l'autorité des Conciles ;

L'Anonyme auteur d'une vie de Charles V, qui est perdue, et dont il reste une vie de Charles VI écrite en latin, publiée en françois par le Laboureur, et qui peut être Benoît Gentien, Religieux de l'Abbaye ;

Jean Chartier, Chantre du Monastere, continuateur des Chroniques de France sous le regne de Charles VII ;

Jean de Villiers, Abbé, qui composa des Commentaires sur le Maître des Sentences, des Sermons et des Harangues, entre 1474 et 1499.

Il y a eu dans le XVI siécle plusieurs Benedictins de l'Abbaye de Saint Denis, que l'on peut compter parmi les Ecrivains, et même un certain nombre qui ont rempli de grandes Dignités :

Jean Olivier, par exemple, d'abord aumônier de l'Abbaye, puis Abbé de S. Medard de Soissons, et enfin Evêque d'Angers, que l'on dit auteur d'une Chronique de François I, quoiqu'il soit mort avant ce Roi ;

Crêpin de Brichanteau, Docteur, Confesseur du Roi Henri II et de François II, puis Abbé de S. Vincent de Laon, qui mourut en 1567, peu de tems après avoir été nommé Evêque de Senlis ;

Jean Doc, Grand Prieur de l'Abbaye et Prieur de S. Denis de l'Etrée, puis Evêque de Laon, lequel mourut en 1560. Il fit imprimer en 1554 un livre Théologique sur la Génération de J. C. ;

Jean de Verdun, Moine de Saint Denis, député au Concile de Trente, auteur d'une Lettre mise à la tête du livre de Jean Doc ;

Henri Godefroi, Moine de S. Denis, Docteur en Théologie, qui a fait imprimer un Traité des Reliques trouvées à Saint Denis de l'Etrée en 1577 et un Traité de l'Usure imprimé la même année ;

Valentin Douglas, Moine de Saint Denis, Abbé de S. Remi de Sens, puis Evêque de Laon en 1581, mort en 1598 ;

Godefroi de Billi, Grand Prieur de S. Denis, Auteur de plusieurs ouvrages de piété, Abbé de S. Vincent de Laon, puis Evêque de la même ville en 1601, mort en 1612 ;

Jacques le Bossu, Moine à Saint Denis, a écrit une relation de la Congrégation *de Auxiliis,* et est mort en 1626 ;

Jacques Doublet, Religieux de l'Abbaye, auteur de l'Histoire de ce Monastere, publiée in-4° en 1625. Cet Ecrivain a été oublié dans Moreri et dans tous ses supplémens ;

Dom Hugues Menard avoit pris en 1608 l'habit Benedictin dans l'Abbaye de S. Denis. Il passa depuis dans la Congrégation de S. Maur, où il est décédé. Par zéle pour sa premiere Maison, il avoit fait imprimer un Ecrit en faveur de l'Aréopagatisme de S. Denis. Ses autres ouvrages ont été mieux venus dans le public.

BIBLIOTHEQUE DE S. DENIS. Un Monastere fameux comme étoit celui de Saint Denis, a dû avoir une Bibliotheque fort riche, surtout en matiere d'Histoire de France, puisque nos Rois y ont souvent résidé, et qu'il y a eu dans tous les tems un si grand nombre de sçavans Religieux attentifs à transmettre par écrit les événemens. Néanmoins il n'en est parvenu jusqu'à nous qu'un foible reste. Les livres étant plus difficiles à mettre à couvert que les titres, ont la plûpart été dissipés dans le tems des guerres. Quelques-uns se retrouvent à Paris dans diverses Bibliothéques, ayant été rachetés de ceux qui les avoient sauvés du pillage et du feu. J'en ai cité dans le cours de ce Mémoire trois ou quatre, qui sont du neuviéme, dixiéme et onziéme siécles. Le plus ancien de ceux que j'ai vu dans Paris, et qui vient de Saint Denis, est un Commentaire de S. Jerôme sur Jeremie. Il a été écrit au plûtard vers l'an 800, puisqu'on y lit à la fin, et du même caractere que l'ouvrage, cette annotation: *Hoc* (il y a ainsi) *codicem explanation. in Hieremiam Domnus et Pater Fardulfus Abba transcribere rogavit ad opus inclyti Martyris Dyonisii, Belgicæ lucis et secte legite perpetim Fratres; quin imo mementote pro ipso.* Fardulfe, Abbé de Saint Denis, mourut en 806. Un Auteur que S. Jerôme appelle simplement *Ismenias* dans la Préface du troisiéme livre selon les Imprimés, y est appellé *Ismenius poëta.* J'estime aussi qu'un autre manuscrit des Rétractations de S. Augustin et sur les Epîtres aux Romains et aux Galates, conservées au même lieu, et écrites d'un caractere du dixiéme siécle à l'onziéme, vient pareillement de la Bibliothéque de Saint Denis, parce qu'à la fin du volume est une longue épitaphe précédée de ce titre: *Versus cujusdam Monachi S. Dionysii.* En voici les deux premiers vers:

Hic celebris recubat vitâ redimitus honestâ
Gozfredus Monachis Karus, Monachusque beatus.

Hist. de S. Denis. Preuves.

On y marque qu'il étoit Poëte, et qu'il décéda le 12 Février, sans spécifier l'année. Il se trouve dans l'ancien Nécrologe sous le nom de *Gauffredus*, mais sans éloge.

Memoires de l'Academie des Belles Lettr. T. XV.

Nos anciens Romanciers du XIII siécle ont souvent cité les livres de l'Abbaye de Saint Denis, comme étant ceux d'où ils avoient puisé ce qu'ils ont dit de l'Histoire de France vraie ou fausse. En effet, c'est à Saint Denis, plutôt que partout ailleurs, qu'a pu être fabriquée l'Histoire du prétendu voyage de Charlemagne à la Terre-Sainte, d'où on le fait apporter des reliques, qui, d'Aix la Chapelle où il les déposa, furent selon cette Histoire transférées à Saint Denis sous Charles le Chauve. Ce fut aussi dans ce Monastere que furent réunies en un corps et mises en françois les anciennes Histoires de France, abrégées par Aimoin,

et continuées par Helgaud, Suger, Rigord, Guillaume de Nangis, et autres tant de fois cités sous le nom de Chroniques de Saint Denis.

Au reste, les auteurs qui ont recueilli les noms des Ecoles célebres en France surtout dans les Monasteres depuis le siécle de Charlemagne, n'y comprennent point celui de Saint Denis. Dom Felibien n'a parlé des études faites par les Religieux de cette Abbaye, que depuis l'établissement d'un Collége pour eux dans l'Université de Paris, et il se contente de dire que l'Abbé Gui de Châtres élu en 1326, fut très-ardent à faire observer la constitution du Pape Benoît XII sur les Etudes. Il l'appelle Gui de Castres comme s'il eût porté le nom de Castres, ville du Languedoc. Il est sûr que c'est de Châtres du Diocése de Paris qu'il portoit le nom.

Hist. de S. Denis p. 367.

Voy. l'article de Châtres-Arpaj.

SAINT DENIS DE L'ETRÉE

C'EST-A-DIRE

SAINT DENIS DU GRAND-CHEMIN

On ne connoit pas trop l'origine de cette Eglise. Il est certain qu'elle existoit au moins dès l'an 800, puisque l'auteur du premier livre des Miracles de Saint Denis, qui écrivoit au IX siécle, en fait mention, aussi bien que du Prêtre Martinien qui la desservoit. Ces expressions *Martinianus Presbyter Sancti Dionisii de Strata* insinuent assez clairement que cette Eglise n'étoit alors qu'une Cure. Elle étoit pour une partie des habitans de l'ancien *Catolacum,* et on l'appella *de Strata* pour la distinguer de la grande Eglise de Saint Denis, à cause qu'elle étoit située sur l'ancienne route militaire Romaine de Pontoise à Paris. Car il ne faut aucunement ajouter foy à l'auteur du IX siécle qui marque en sa vie de Dagobert, que c'étoit le lieu où les corps des trois Martyrs, Denis, Rustique et Eleuthere, avoient été inhumez, fondant son sentiment sur le terme de *strata* qui vient selon lui *à stratis ibi Martyrum corporibus*. Les corps de ces Saints ont toujours reposé dans le lieu où est la grande Eglise, et la translation qui en fut faite au VII siécle a seulement été d'un lieu de cette même Eglise en un autre.

Mirac. S. Dion. lib. I, cap. XXIV. sæc. III. Bened. part. II.

L'Histoire de la Translation faite de l'Etrée à l'Eglise du Monastere étant reconnue fabuleuse, même par les Benedictins, il reste à sçavoir pourquoy on a trouvé en 1577, dans l'Eglise de Saint Denis de l'Etrée, trois petits cercueils chacun d'un pied de long et d'un demi pied de large, et dans chacun une boëte de

Felib. Hist. S. Denis

plomb avec des Reliques, des habits et des cendres, des trois Saints Martyrs. Il me paroît que cela vient de ce que dans le tems de leur translation ci-dessus mentionnée, d'un lieu de l'ancienne Eglise en un autre faite au VII siécle, l'on tira quelques morceaux de leurs vêtemens qui servirent, avec la poudre de leur chair, à la Dédicace d'une seconde Eglise que l'on jugea à propos de bâtir en leur honneur sur le grand chemin, afin de satisfaire ceux qui ne voudroient pas se détourner pour aller à la grande Eglise prier au tombeau de ces Saints Martyrs.

Le Moine anonyme de l'Abbaye écrivant au IX siécle auquel il y voyoit trois cenotaphes, crut qu'ils avoient été construits pour perpétuer le souvenir d'une Translation faite de ce lieu à la grande Eglise, pendant que c'étoit tout le contraire, et qu'on les avoit érigez en mémoire du transport fait d'une partie de leurs vêtemens de la grande Eglise en celle-là. L'opinion vulgaire se trouvant appuyée de son écrit, fut cause que lorsqu'on rebâtit cette Eglise sous le Roy Robert, on y fit sculpter aux chapiteaux de quelques piliers et ailleurs des traits fabuleux de l'Histoire de la fuite de Dagobert en cette Eglise. J'ai vu encore en 1740 quelques restes de cette architecture d'environ l'an 1010 ou 1020. Aujourd'hui la plus grande partie de la même Eglise paroît être du XIII siécle. Les trois images des trois Saints que l'on voit couchés au milieu de la nef, et qui auparavant étoient dans le chœur aux pieds de l'Autel, paroissent être aussi de ce même siécle. Saint Rustique placé à la droite de Saint Denis est revêtu d'une dalmatique à manches larges fermées et il a les deux mains placées au-dessous du livre qu'il tient. Saint Eleuthere placé à la gauche du même Saint Denis, a pour habit une tunique à manches étroites et tient aussi un livre d'une main par dessous, et de l'autre par dessus. Saint Denis est représenté en mître et en crosse dont la façon paroît être également du XIII siécle.

En 1577, le 22 May, lorsque le Prieur de cette Eglise de Saint Denis de l'Etrée fit fouiller vers le sanctuaire pour jetter des fondemens à l'endroit où étoient ces trois figures couchées, on y trouva les trois petits tombeaux de pierre blanche d'un pied de long, marquez chacun d'une croix par le dessus, et au dedans de chacun un petit coffre de plomb quarré et scellé en plâtre avec pareil écriteau à tous trois en ces termes : *Reliquiæ de vestimentis et pulvere SS. Martyrum Dionisii, Rustici et Eleutherii.* Du Breul, dont j'ai tiré le fait de cette découverte, dit qu'alors il en fut composé un petit livre par Henri Godefroy, Moine de Saint Denis.

Du Breul, lib. IV, p. 816.

Je n'ai point trouvé en quel temps cette Eglise de Saint Denis de l'Etrée devint un Prieuré. Il y avoit des Religieux dès la fin

du X siécle, et c'étoit alors une espece de maison de santé pour l'Abbaye de Saint Denis. L'auteur de la Vie de S. Mayeul de Cluny appelle du nom de *Monasteriolum* Saint Martin de l'Etrée : ce qui fait voir qu'on disoit indifféremment *Saint Denis* ou *Saint Martin*. Il ajoute que ce Saint Abbé s'y reposa. Cette Eglise avoit été rebâtie du temps du Roy Robert à en juger par les vestiges de structure de son temps qui sont aux deux piliers du Sanctuaire. L'Abbé Suger y établit, dit-on, douze Religieux. Ils étoient tenus d'entretenir trois Juifs convertis, mais le Pape Gregoire IX les en dispensa au siécle suivant. Les Bulles des Papes du XII siécle données pour la confirmation des Eglises dépendantes de l'Abbaye de Saint Denis ne font aucune mention de ce Prieuré. La premiere où il est nommé est d'Alexandre IV, qui siégea depuis l'an 1254 jusqu'en 1261. On y lit ces mots: *Prioratum de Strata,* et ceux-cy: *jus patronatus quod habetis in Ecclesia loci ejusdem.* Il faut remarquer que ce Prieuré avoit le droit de présenter à la Cure d'Arcueil.

Sæc. VI. Bened. p. 697.

Doublet p. 595.

Ce même Prieuré où avoient résidé quelques Religieux de Saint Denis, devint par la suite sujet aux Commendes. Le dernier Prieur Commendataire a été M. le Bailly de Mesmes, Ambassadeur de Malte auprès du Roy, qui a consenti en 1726, qu'après sa mort le revenu qui étoit de quatre mille livres fût uni au Chapitre de Saint Paul de la Ville de Saint Denis ; depuis lequel temps non seulement la réunion a été faite, mais même le Chapitre y a été transféré, l'Eglise a été embellie et l'Office s'y fait avec décence.

Il y a diverses petites châsses en cette Eglise, on y conserve la moitié d'une vertebre du corps de S. Marcel, Martyr de Challon, l'autre moitié ayant été cédée en 1725, par les Chanoines de Saint Paul, à la Paroisse de Saint Marcel, qui en place donna à ce Chapitre tous les ossemens qu'elle possedoit de Saint Betz avec la châsse de bois de l'an 1654 qui les renfermoit, et dans laquelle ils sont encore. Je parle ci-après de ce Saint Betz.

SAINT MARTIN DE L'ETRÉE

Quoiqu'il soit très-vraisemblable que les premiers habitans de l'ancien *Catolacum* ont été placés sur la chaussée Romaine dite *Strata,* on ignore le temps de l'établissement de cette Paroisse. Elle peut avoir existé dès le V siécle, ainsi que j'ai dit cy-dessus, et par la suite avoir été desservie quelque temps, dans l'Eglise de Saint Denis de l'Etrée, qui est au moins de la fin du VIII siécle,

et dans laquelle il y avoit alors un Prêtre. Peut-être n'est-ce que depuis qu'il y eut une Communauté de Moines établie en cette Eglise de Saint Denis de l'Etrée à la place du Prêtre, que les Paroissiens eurent un autel particulier, dont la desserte fut accordée à un Religieux et l'autel érigé sous le titre de Saint Martin, ainsi qu'avoit été l'autel primitivement. Et comme le nombre des Paroissiens se trouva augmenté avec le temps, au lieu du simple autel de S. Martin, on bâtit une seconde Eglise sous son invocation, attenant à la petite Eglise de Saint Denis. Ce qui en reste de connu, est qu'en l'an 1207 Eudes de Sully, Evêque de Paris, déclara qu'Henry Troon, Abbé de S. Denis, avoit droit d'y présenter, et qu'en 1211, Pierre de Nemours, aussi Evêque de Paris, reconnut la même chose. Le droit de cette nomination est spécifié dans le Pouillé Parisien du XV siécle, et dans les Registres du XVI. L'édifice de cette Eglise actuellement existant, est un gothique de deux à trois cens ans. Un livre de visites Archidiaconales, de l'an 1472, m'a fourni une preuve du zéle qu'avoient les anciens habitans de cette Paroisse, pour se conformer au reste du Diocése. S'étant apperçus que leur *Grez*, c'est-à-dire le Graduel de leur Eglise n'étoit pas à l'usage de Paris, les Marguilliers demanderent permission de le vendre pour en avoir un qui fût à cet usage. J'ai lû qu'en 1545, le 9 Octobre, l'Evêque de Megare avoit béni du consentement de l'Evêque de Paris, une portion de terre pour augmenter le cimetiere de Saint Martin de l'Etrée. De nos jours, la Paroisse de la Magdelene de la Ville de Saint Denis a été réunie à celle de Saint Martin.

Gallia Christ., T. VII. col. 384.

Tab. Ep. Paril.

Reg. Ep. Paris.

EGLISE ET PAROISSE DE SAINT MARCEL

J'ai déjà insinué cy-dessus que l'Eglise de Saint Marcel, comprise aujourd'hui dans la Ville de Saint Denis, étoit la Paroisse d'un territoire qui originairement n'avoit aucune relation avec l'Abbaye, parce que je croi cette Eglise antérieure au regne de Dagobert, quant à sa premiere fondation. Elle n'est point sous le titre de Saint Marcel, Evêque de Paris, mais sous celui de Saint Marcel, célébre Martyr de Challon-sur-Saone, mort le 4 septembre de l'an 179 de J. C. Je persiste à dire comme cy-dessus, que ce lieu est celui où le pieux Roy Gontran a eu une maison de campagne, dans le temps qu'il prétendoit son tiers dans Paris, et qu'il ne pouvoit pas y mettre le pied que de l'aveu de ses freres Sigebert, Roi d'Austrasie, et Chilperic, possesseurs des deux autres tiers. Il semble même, en conférant ce que Gregoire de

Tours dit dans son Histoire, *lib.* IV *cap.* XLIV *aut* L, avec ce qu'il a écrit *lib.* I *de Glor. Mart. cap.* LXXII, sur les mouvemens du Roi Sigebert, que ce fut aux environs de l'Eglise de Saint Denis, où les soldats de Sigebert avoient commis quelque vol, que ce même Roi Sigebert fit passer la Seine à ses troupes Allemandes, du consentement de Gontran, pour aller contre Chilperic, ce qui convient au territoire de la Paroisse de Saint Marcel. De plus, il n'y a qu'à lire la vie de Gontran pour être informé de la grande dévotion qu'il portoit à ce Martyr. Gontran jouit de Paris par indivis avec ses freres, du temps que S. Germain en étoit Evêque, lequel S. Germain fut aussi porté à étendre dans son Diocése le culte des Saints de la Province de Bourgogne, sa patrie. Le même Roy Gontran lui survecut de dix-sept ans, et mourut en 593. Clotaire II, son neveu, eut pour fils Dagobert, à qui appartinrent sans doute les Maisons Royales situées sur le rivage droit de la Seine, telles que Clichy ou Saint Ouen, *Catolacum* et Epinay. Mais, comme elles étoient si voisines les unes des autres, et que depuis Clovis II il n'est plus marqué que nos Rois eussent une Maison proche le Monastere jusqu'au regne de Charlemagne, il est à croire que ce fut dans cet intervalle que l'un de ces Princes se dépouilla d'une de ces maisons, donnant à l'Evêque de Paris la partie du village *Catolacum,* qui fut depuis appellée Saint-Marcel, du nom de l'Eglise qui y étoit. Ce sont les titres des siécles suivans et dont je vais donner l'analyse, qui m'engagent à penser ainsi; j'ai même été jusqu'à conjecturer que ce seroit le Roy Clovis II qui en auroit fait présent à l'Evêque Saint Landry, lorsque pour favoriser l'établissement du *Laus perennis* fait à l'Abbaye par Dagobert, son pere, et ôter aux Religieux toute inquiétude sur leurs fonds et sur les effets mobiliers de leur Eglise, ce Prélat leur accorda une charte d'Immunité, dont la teneur est contenue dans le diplome de confirmation du même Clovis.

Mais si les Evêques de Paris possedoient dès le VII siécle la Terre de Saint Marcel de *Catolacum,* il y a apparence qu'ils la donnerent peu de tems après en fief à quelque Comte ou grand Seigneur. Il est parlé dans le premier livre des Miracles de Saint Denis d'un Comte Bertrand, dont j'ai lieu de croire que le vrai nom étoit Bertcaud. Ce Comte, pour avoir causé du dommage par *Sæc. Bened. III. parte II. pag. 346.* ses bêtes de charge dans le pré de l'Abbaye voisin du pont de Trecines, situé un peu au-delà de Saint Denis de l'Etrée, fut puni de Dieu de mort subite dans ce pré même, et il est ajouté que son corps ayant été accordé à sa famille fut inhumé dans l'Eglise de Saint Marcel, hors l'enceinte du Monastere. Ce fait raconté par un Religieux est du tems de Charlemagne. Il paroît que c'étoit le

voisinage du terrain appartenant à ce Comte qui l'avoit porté à faire cette entreprise sur celui du Monastere, et qu'ainsi il avoit là quelque fief ou Seigneurie. Cependant nos Rois jouissoient encore de quelque revenu à Saint Marcel vers l'an 1000. Ce fut environ ce tems-là que le Roi Robert donna aux Clercs de Saint Paul du Bourg de Saint Denis *Furnum de Sancto Marcello,* c'est-à-dire le droit de Four bannal, qui étoit un Droit Seigneurial.

Constit. Sugerii apud Duchêne, T. IV, p. 553.

On trouve que sur la fin du même siécle la Terre de Saint Marcel étoit possédée par un Seigneur de la Maison de Montmorency et qu'il en avoit même l'Eglise à sa disposition, ce qui étoit une suite des abus introduits sous Charles Martel ou pendant les guerres des Normans. Bouchard de Montmorency s'étant déporté entre les mains de Galon, Evêque de Paris, du droit d'y pourvoir, ce Prélat, en 1110, en accorda la nomination au Prieur de Dueil, dépendant de l'Abbaye de Saint Florent de Saumur; ce qui semble marquer qu'il ne cherchoit pas à faire plaisir à l'Abbé de Saint Denis. Ce Monastere cependant avoit quelques serfs qui faisoient leur demeure à S. Marcel, et que Suger exempta, en 1125, d'une certaine redevance, de même que ceux du Bourg de l'Abbaye.

Preuv. de l'Hist. de Montmor. p. 35.

Doublet.

Sept ans après, c'est-à-dire en 1132, Matthieu de Montmorency étant à Dueil, donna à Gilduin, Abbé de Saint Victor de Paris, et à son Eglise, cent sols parisis de rente sur sa Terre de Saint Marcel, située près le Château de Saint Denis. Ses expressions sont remarquables: *Habeo terram quamdam quæ dicitur Sanctus Marcellus et est de feodo Parisiensis Episcopi, sita quidem juxta Castrum Beati Dionysii.* Voilà une preuve positive de ce que j'ai avancé ci-dessus. Il y avoit aussi au XII siécle, dans le Bourg S. Marcel, des Ecoles particulieres. Les Religieux de l'Abbaye voulurent, en 1218, empêcher qu'on n'y en tînt. Mais les Barons de Montmorency, Seigneurs du lieu, en prirent la défense, et soutinrent qu'il y en avoit toujours eu. Le voisinage faisoit alors que les Bestiaux des Moines entroient sur la Terre de S. Marcel, comme il étoit arrivé quatre cens ans auparavant, dans le tems du Comte Bertrand; cela causa des disputes qui finirent par un compromis. Le Cartulaire de l'Evêque de Paris, dont le commencement est d'environ le même tems, marque au 3e feuillet, que le grand Archidiacre de Paris tient de l'Evêque le cimetiere de S. Marcel, proche Saint Denis; je traduis le mot *atrium* par cimetiere, et il y a preuve qu'il faut le traduire ainsi, ce qui signifieroit que le casuel des enterremens de cette Paroisse appartenoit alors à cet Archidiacre. Plus loin on y lit dans le détail du Pouillé, que la nomination à la Cure d'Aubervilliers appartient au Prêtre de Saint Marcel de Saint Denis. Ce dernier énoncé prouve qu'Aubervilliers avoit commencé par être une succursale de Saint Marcel, où le Curé

Preuv. de l'Hist. de Montmor. p. 40.

Ibid., p. 84.

Ibid.

mettoit un Vicaire, et que lorsqu'on l'érigea en Cure, on lui conserva le droit d'y présenter. Cela marque la grande étendue dont avoit été primitivement la Paroisse de Saint Marcel ou de *Catolacum*, car outre cela l'Isle Saint Denis y étoit aussi comprise. Jusqu'alors les Evêques de Paris accorderent les amortissemens à ceux qui acqueroient dans leur fief de S. Marcel. Aussi fut-ce à l'Evêque Ranulfe que Garnier, Curé de S. Marcel, s'adressa en 1282, pour celui d'une rente sise sur une maison de ce fief.

La proximité dont le Bourg de Saint Marcel étoit du Bourg Saint Denis gênant beaucoup les Religieux, ils vinrent à bout, du tems de l'Abbé Regnaud, en 1294, d'avoir cette Terre par échange. Ils donnerent pour cela à Matthieu de Montmorency un domaine à Dueil, la Terre de Mazieres [1], l'étang neuf sous Montmorency, un pré et un moulin, sis à Ormesson, etc. Il y eut en 1402 un procès aux Enquêtes entre l'Evêque de Paris et Jacques de Montmorency, sur ce que cette Terre de Saint Marcel, dont ses ancêtres avoient joui, étoit tenue en fief de l'Evêché de Paris, et chargée de lui rendre hommage. Tout le détail précédent m'a paru nécessaire pour détromper ceux qui s'imaginent que la ville de Saint Denis, aussi étendue qu'elle est aujourd'hui, a toujours appartenu à un seul et même Seigneur. Preuves de Montmor. p. 158.

Depuis que les Abbés de Saint Denis eurent eu par échange le territoire de Saint Marcel, il fut réglé que les habitans de cette Paroisse seroient tenus de donner à chaque nouvel Abbé un cheval harnaché. Il est aussi bon d'observer que l'Evêque de Paris conserva toujours le fief de Ste Croix, et il y fut maintenu en 1318 par le Parlement en son droit de Justice. Dans l'ordre que Foulques de Chanac, Evêque, donna en 1346 à ses Sergens, d'assigner ses vassaux pour aller à la guerre où le Roi devoit être, il leur marquoit d'ajourner spécialement Jean de Chauvenieres, Chevalier, et Pierre Godefroy, pour le fief de Ste Croix. Bien plus, en 1533, l'Evêque prétendoit avoir encore à Saint Denis six fiefs, lesquels avoient été tenus par Pierre Godefroy, Galois d'Aunoy à cause de Jeanne la Thierse, femme de Jean Ferrand, Dame de Douville, et par Philippe de Moulins, Evêque de Noyon. Felib. Hist. S. Denis. p. 316, à l'an 1399. *Reg. olim 10 Febr.* *Tab. Ep. Paris, in Feodis.* *Ibid.*

L'Eglise de Saint Marcel est la plus belle des Eglises Paroissiales renfermées aujourd'hui dans l'enceinte de la ville de Saint Denis; c'est un édifice construit, à ce qu'il paroît, au XIII siécle, assez vaste, mais sans beaucoup d'ornemens de sculpture. On s'est dispensé, par exemple, de l'embellir de galleries par le dedans, quoique ce fût assez l'usage de ces tems-là. On y voit dans le côté gauche, une inscription en lettres gothiques, qui nous apprend

1. Felibien dit des biens situés à Groslay et à S. Brice. Pag. 258.

que la Dédicace en fut faite en 1451, le mardi de la Pentecôte, par Guillaume Chartier, Evêque de Paris. J'ai déjà dit plus haut, que cette Eglise a été long-tems entre les mains des laïques Seigneurs de la Terre ; que ce ne fut qu'en 1110, qu'ayant été remise à l'Evêque de Paris, collateur naturel, ce Prélat la donna aux Moines du Prieuré de Dueil ; le Pouillé Parisien du XIII siécle marque en conséquence qu'elle est à la nomination du Prieur de ce lieu, ce qui a été suivi par celui du XV siécle et par les autres. Cette Cure étoit en 1384 comprise dans le petit nombre de celles qui payoient à l'Evêque, pour le droit de visite et de procuration, la somme de dix livres dix sols, ce qui étoit alors considérable; les autres payoient moins. Aussi est-il spécifié dans le Pouillé du XV siécle, que son ancien revenu étoit de cent livres. Dans le même siécle, le droit dû à l'Evêque est déclaré *decem francorum cum denario*. On ne trouve gueres d'Eglises avant celle-là, à l'occasion de laquelle le terme *Curatus* ait été employé pour signifier le Prêtre du lieu. Il est fait mention dans un Cartulaire de l'Abbaye de Saint Denis, à l'an 1248, d'un nommé Robert *Presbyter Curatus Ecclesiæ beati Marcelli de Sancto Dionysio,* Confesseur et exécuteur testamentaire de Matthieu de Montmorency. Les Pouillés de Paris parlent de deux Chapelles d'un revenu considérable situées dans cette Eglise, l'une à l'autel de N. D. et l'autre à l'autel de S. Pierre, *Duæ bonæ Capellæ;* ce sont les termes du Pouillé manuscrit du XV siécle et de l'imprimé de l'an 1626. Elles sont à la nomination de l'Archevêque. La derniere est dite dotée de 24 livres, par Robert Potier. Le Pouillé de 1648 dit, pages 59 et 60, qu'outre ces deux Chapelles, il y en a deux autres du titre de S. Pierre.

egistre de visit. de la Croliere.

Preuv. de l'Hist. de Montmor. p. 93.

Mais ce qu'il y a le plus digne de remarque en cette Eglise, est qu'elle a été dépositaire de temps immémorial des corps de deux Saints : l'un est appellé en latin *S. Betesus*, en françois S. Bets, et l'on y célébroit sa fête le 22 Avril. La tradition porte qu'il étoit maçon de sa profession et habitant du lieu. L'Abbé Chastelain le place dans son Martyrologe Universel au 22 Avril, après Ste Opportune; ce qui fait voir qu'il le croyoit mort au plutôt dans le VIII siécle. L'autre corps est celui d'un saint Vital. L'acte de la translation de ce saint corps, faite d'une très-ancienne châsse dans une autre, l'an 1525, par François de Poncher, Evêque de Paris, est ainsi conçu : *Die Dominica X Decembris,* dit le Registre de cette année-là, *Dominus Episcopus Parisiensis corpus beatissimi Vitalis in quadam capsa antiquissima in Ecclesia S. Marcelli existens extraxit, et in alia à se benedicta transtulit.* Depuis ce tems-là, le même corps de S. Vital a été transporté dans une nouvelle châsse transparente, et la châsse de 1525 est passée dans la

sacristie de Saint Denis de l'Etrée. La Note que l'Abbé Chastelain a préparé pour le 22 Avril, dans son second bimestre qui est resté à imprimer, consiste à dire « que S. Betz a été maçon ; que sa « châsse est au grand autel de Saint Marcel, la principale des « Paroisses de Saint Denis ; que sa figure est dans une Chapelle « de la même Eglise, et que l'Abbaye n'honore pas ce Saint, « à cause de la concurrence de l'Invention de Saint Denis. » En 1725, le 12 Mai, le Curé de cette Paroisse obtint permission de donner au Chapitre de Saint Paul la châsse de bois de ce S. Betz, Confesseur, avec tous les ossemens qui étoient renfermés, *Regist. Archiep. Paris.* en échange d'une relique de S. Marcel, le Martyr de Challon, qui se trouvoit conservée par ce Chapitre, sçavoir une demie vertebre du dos. Et par la même occasion, M. le Cardinal de Noailles permit à la Fabrique de Saint Marcel d'assigner six livres de rente annuelle à cette Collégiale, à la charge qu'on y célébreroit le 22 Avril l'Office de S. Betz, et qu'à l'égard de la relique de S. Marcel qui seroit reçue en l'Eglise de son nom, on y en célébreroit dans cette Paroisse la Translation le cinquiéme Dimanche après Pâques. Les Maçons qui honoroient S. Betz comme leur patron, tant que son corps fut à Saint Marcel, avoient intention de continuer leur Confrerie à Saint Denis de l'Etrée, mais cela n'a pas eu lieu. Pour ce qui est de S. Vital, c'est un de ces Saints dont les corps ont été retirés des Prieurés que l'Abbaye de Saint Denis avoit au VIII siécle du côté de l'Allemagne, et qui pouvoient avoir été conservés auparavant dans cette Abbaye, tels que ceux de S. Hippolyte, S. Cucufat, S. Hilare ; car alors les Abbés faisoient porter aux Prieurés ce que bon leur sembloit des reliques de l'Abbaye et les faisoient retirer de même quand ils jugeoient à propos. Le corps de S. Vital étoit encore en l'an 777 *Testament. Fulradi Abb.* dans le sixiéme des Prieurés qu'avoit l'Abbaye de ces côtés-là, et qui étoit située sur une riviere appellé *Nettra* en latin. Il peut *Felib. Hist. S. Denis. Preuves, p. 38.* avoir été rapporté de ce Prieuré à l'Abbaye, comme l'ont été les trois autres ci-dessus nommés et il n'est pas impossible que les Religieux l'eussent donné avec son ancienne châsse à l'Eglise Paroissiale de Saint Marcel, après l'an 1294, lorsqu'ils furent devenus Seigneurs de la Paroisse. Il n'est qualifié Martyr dans aucun endroit, et l'on ne voit pas sur quel fondement le Clergé de Saint Marcel l'honore le 28 Avril en cette qualité, pendant qu'il est sûr que le corps de S. Vital, martyrisé à Ravenne en ce jour, est encore conservé à Ravenne. Il y a infiniment plus d'apparence que ce saint Vital est le saint Prêtre d'Auxerre de ce nom, duquel la plus grande partie du corps avoit été obtenue avec celui de S. Pelerin pour enrichir l'Abbaye de Saint Denis et que l'Abbé Fulrad l'ayant fait porter dans le Prieuré nommé ci-dessus, il en

fut depuis rapporté à Saint Denis. Ce Saint est appellé Vital dans les plus anciens Martyrologes au 21 Mai. On a depuis abregé son nom à Auxerre en celui de Val. Le Martyrologe de l'Abbé Chastelain marque au 27 Novembre que S. Eusice ou Ysis, Abbé de Celles en Berri, est honoré particulierement à Saint Marcel de la ville Saint Denis.

SAINTE-CROIX

Je joins ici le peu que j'ai à dire sur l'Eglise de Sainte-Croix, parce qu'elle me paroît être l'un des démembremens anciennement faits de la Paroisse de Saint Marcel qui avoit trop d'étendue. Je n'ignore pas que Doublet rapporte une Bulle du Pape Adrien IV, qui commença à siéger en 1154, dans laquelle cette Eglise de Sainte-Croix est dite possédée par l'Abbaye de Saint Denis, mais comme elle est informe et sans date, je ne vois pas quel fond on peut faire dessus.

Doublet p. 504.

Il y a eu dès le commencement du XIV siécle des difficultés entre l'Evêque de Paris et les Religieux de Saint Denis sur la propriété et la Justice du territoire de Sainte-Croix. On jugea par enquête, au Parlement de la Saint Martin de l'an 1318, que l'Evêque a la basse Justice *in feodo dicto Feodum Terræ Sanctæ Crucis juxta Sanctum Dionysium*, sauf cependant la question de la propriété.

Regist. Parlam.

Quant à la nomination de la Cure, le Pouillé Parisien du XIII siécle n'en fait aucune mention, et peut-être n'étoit-elle alors encore que succursale de Saint Martin. Celui du XV siécle la donne à l'Evêque, aussi-bien que celle d'une Chapelle de Notre-Dame qui est dite située dans l'Eglise. Le Pouillé manuscrit du XVI siécle et l'imprimé de 1626 disent la même chose. Les Pouillés suivans ont varié. Mais ce qui confirme que cette Eglise n'étoit pas dans le cas des autres plus voisines du Monastere, est le catalogue des Curés qui passoient pour être exempts de la Jurisdiction de l'Evêque de Paris, dans le XV siécle, et où elle ne se trouve pas. Le voici tiré du Pouillé de ce temps-là :

Curati exempti de S. Dionysio.

XXIV lib. Curatus S. Johannis.
XXij lib. Curatus S. Genovefæ.
XX lib. Curatus S. Remigii.
XVj lib. Curatus S. Michaëlis du Charnier.
XVj lib. Curatus S. Michaëlis du Gré.

XV lib. Curatus S. Petri.
XIV Curatus S. Jacobi de Pisterna.
XIV Curatus S. Bartholomæi.

Il n'y en a pas davantage ; les trois autres, sçavoir de S. Martin, S. Marcel et Ste Croix sont mêlés avec ceux du Diocése et du Droit commun. Aussi ces Curés sont-ils omis dans le Pouillé de l'Abbaye de l'an 1411. Felib. Hist. S. Denis, p. 337.

Le 13 Juillet 1537, le Curé de Sainte-Croix obtint du Cardinal du Bellay, Evêque de Paris, que la Dédicace de son Eglise et des autels qui y étoient, fut faite par l'Evêque de Calcedoine, *et per D. Fabricium Episcopum Alexiensem.* Le Registre porte expressément que la Paroisse devoit être sous le vocable de S. Bernard et de Sainte-Croix. L'Evêque de Paris fixa l'Anniversaire de cette Dédicace au troisiéme Dimanche de Juillet, attachant à ce jour cent jours d'Indulgence pour ceux qui visiteroient l'Eglise. Mais quoique cette petite Eglise n'ait été dédiée que sous le regne de François I, il y avoit bien déja deux cens ans qu'elle étoit construite, comme le montre le genre de la bâtisse. *Reg. Ep. Paris.* *Regist. 12 Apr. 1537, ante Pascha.*

Il y avoit au XV siécle dans cette Eglise une Chapelle du titre de la Sainte Vierge, dont le revenu, suivant l'ancienne estimation, étoit de 14 livres. Elle est marquée dans les Pouillés suivans. Il y a lieu de croire que cette Chapelle est celle que fonda Jannequin Pocheron, en 1303, suivant un Cartulaire de l'Evêque de Paris. Pouillé du XV siécle. *Chart. maj. f. 227.*

EGLISES

RENFERMÉES DANS CE QU'ON APPELLOIT AUTREFOIS

CASTRUM SANCTI DIONYSII

Nous voici revenus à ce qui composoit proprement le lieu de Saint Denis, dont les Litanies de l'Abbaye usitées aux Rogations dans l'onziéme siécle demandoient à Dieu la cónservation en ces termes : *Locum Sancti Dionysii conserva.* C'étoit un amas de maisons et d'Eglises qui formoient un bourg à l'exclusion des habitans de Saint Marcel et de Saint Martin de l'Etrée, lequel bourg étant entouré de murs, fut appellé *Castrum* ou *Castellum Sancti Dionysii.* *Cod. MS. B. Mariæ Paris.*

S. PIERRE. La premiere Eglise qui paroît y avoir été bâtie, est celle de Saint Pierre, à une très-légere distance d'une Tour de l'Eglise de l'Abbaye ; elle fut construite pour la conservation de l'autel que le Pape Etienne II avoit consacré en l'honneur de *Annal. Ben. T. II, p. 253. ex lib. Mirac. S. Dion.*

ce Saint Apôtre, par les prieres duquel il avoit obtenu la guérison de la maladie dont il avoit été atteint dans ce Monastere l'an 754, lorsqu'il vint trouver le Roi Pepin. Cette Eglise tenoit de si près à celle de S. Denis, que dans plusieurs titres du IX siécle, pour désigner les patrons du Monastere, on disoit S. Pierre et S. Denis avec ses compagnons. Mais comme rarement on a séparé S. Paul d'avec S. Pierre, et que l'on croyoit assez communément au IX siécle que le S. Denis, Apôtre de Paris, dont le corps reposoit en ce lieu, étoit l'Aréopagite converti par S. Paul dans Athenes, on fit aussi bâtir vers ces tems-là une Eglise en l'honneur du même S. Paul, proche celle de S. Pierre, et cette Eglise de S. Pierre fut accordée, en 1114, aux Chanoines établis en celle de S. Paul. Cette même Eglise de S. Pierre devint Paroisse par la suite. Elle est la sixiéme de celles qui devinrent exemptes de l'Ordinaire, et qui sont nommées ci-dessus. Le peuple qui la composoit a été réuni en ces derniers tems à celle de S. Martin de l'Etrée. J'ai remarqué, en 1738, dans le mur du fond de l'Eglise de S. Pierre par le dehors, des colonnes et chapiteaux de marbre qui peuvent provenir de la Basilique de S. Denis que Pepin et Charlemagne avoient fait construire, et que Suger démolit en partie. J'y ai apperçu aussi des piliers de pierre construits de la maniere dont on bâtissoit sous le Roi Robert. La Paroisse de la Magdelene de la ville de Saint Denis a été réunie à celle-ci dans le siécle présent, comme aussi celle de S. Jacques de Vauboulon, dite ci-dessus *de Pisterna*.

Voyez ci-dessus p. 505 et 509. le Sacram.

Rolle des Decimes.

S. PAUL. On ne sçait pas précisément le tems auquel cette Eglise a commencé. Ce qu'il y a de certain, est qu'elle existoit sous le regne du Roi Robert, et qu'elle étoit desservie par des Clercs. Comme elle n'étoit pas éloignée de la grande Eglise de Saint Denis, ce pieux Roi, après avoir assisté aux Matines des Religieux, alloit continuer ses dévotions dans Saint Paul; de maniere qu'ayant été témoin de la ferveur avec laquelle les Ecclésiastiques y célébroient l'Office, et informé de la modicité de leur revenu, il détacha plusieurs biens du Fisc Royal pour les donner à leur mense, entr'autres le revenu du Four bannal de S. Marcel. Adam, Abbé de Saint Denis, leur donna, en 1114, l'Eglise de S. Pierre, les chargeant de venir chanter les Vigiles de S. Denis la nuit de la Fête de ce Saint avant celles des Moines. Le Cordelier qui écrivit la vie de S. Louis en françois, vers l'an 1280, fait mention de cet usage des Chanoines de S. Paul, et dit qu'ils venoient au commencement de la nuit [1]. L'Abbé Suger, succes-

Const. Sug. Abb. Duchêne, T. IV, p. 553.

Diplom. p. 596.

1. Les Jesuites d'Anvers traduisant en latin cet endroit du Cordelier, on omis la mention qu'il y fait expressement des Chanoines de Saint Paul. *Bolland. 25 Augusti, p. 583, col. 1.*

seur d'Adam, leur fit encore plus de bien, leur donnant des rentes de bled et de vin avec plusieurs dixmes, et en outre leur unissant l'Eglise de S. Jean, peu éloignée de la leur. Il marque dans son acte qu'il regarde S. Paul comme celui qui a obtenu de Dieu que Saint Denis fût envoyé dans les Gaules. Il appelle ces Ecclésiastiques tantôt Clercs et tantôt Chanoines et il leur accorde aussi des priviléges assez considérables. Quelques années après la mort de cet Abbé, ils prétendirent que c'étoit à eux à pourvoir à leurs prébendes, ils se désisterent ensuite de leurs prétentions et le Pape Alexandre III confirma à l'Abbé le droit d'y nommer. **Duchêne, T. IV, p. 552.** **Doublet p. 506.**

Dans cette Eglise étoit la cloche qu'on appelloit Chasse-ribaud en 1362. Les Chanoines avoient cessé de la faire sonner le soir; il leur fut enjoint de rétablir l'usage. Doublet dit que de son tems on la sonnoit encore pour le couvrefeu à huit heures du soir. **Ibid., p. 909.**

Le Pouillé de Paris du XV siécle, plaçant Saint Paul parmi les Eglises exemptes, donna le détail du Clergé qui composoit cette Collégiale vers le tems de Charles VI, en ces termes, avec le revenu:

Canonici S. Pauli de Sancto Dionysio.

Tres; quilibet XIV libras.
Cantor pro Cantoria XX lib.
Novem; quilibet XIV lib.
Cantor pro dimidia præbenda Vj lib.
Officium Anniversariorum LXX lib.
Communitas.
Residentia dicte Ecclesiæ.
Beneficiati: septem, XVI lib. Alter XIV lib.
Tres, Xij l. Unus, Xl. Alter Viij l.

Il est visible par cet exposé qu'il n'y avoit alors à Saint Paul que douze ou treize Chanoines, mais avec autant de Bénéficiers. Ce fut apparemment par la suite que le nombre de Canonicats fut augmenté.

Ils étoient constamment dix-huit sur la fin du dernier siécle, puisqu'en 1698 le 18 Juillet la réduction fut faite de ce nombre à celui de douze, et en même tems la réunion de cinq Chapelles à la Mense; le Decret fut homologué au Parlement le 7 Septembre 1709, avec celui de la suppression de quatre Chapellenies du chœur. ***Reg. Archiep.*** ***Reg. Parlam.***

Comme l'Eglise de ces Chanoines avoit été fort endommagée par les soldats Huguenots en 1567, ils avoient été obligés de se réduire à un collatéral pour y faire l'Office; mais, comme il devenoit ruineux et que leurs maisons Canoniales étoient en

mauvais état, ils obtinrent de M. le Bailly de Mesmes, Ambassadeur de Malte auprès du Roi et Prieur de Saint Denis de l'Etrée, qu'après sa mort le revenu de ce Prieuré fût uni à leur mense, promettant d'ériger alors une troisiéme prébende et une Dignité de Souchantre. S'étant ensuite munis de l'agrément du Roi, du consentement des Religieux de l'Abbaye, de celui de Jean-Baptiste le Laboureur, Grand Bailly, et en cette qualité Président aux Assemblées de la ville, comme aussi de celui du Curé de Saint Martin de l'Etrée, ils présenterent requête à M. le Cardinal de Noailles pour parvenir à cette réunion, faisant sentir que leur translation dans l'Eglise de Saint Denis de l'Etrée seroit utile au public pour l'Office Divin, au lieu que le voisinage de l'Abbaye les rendoit inutiles. Ils offrirent de plus de ne point se charger de la présentation à la Cure d'Arcueil appartenante à ce Prieuré et ils consentirent qu'après la mort du Prieur la nomination appartînt à l'Archevêque. Leur Requête fut admise le 24 Dé-
Regist. Archiep. cembre 1726, il fut convenu qu'il y auroit un treiziéme Canonicat à la même nomination que les autres, et un Souchantre qui seroit choisi par le Chapitre parmi les Chanoines. L'Archevêque accorda que le Roi nommeroit à la Chantrerie et la premiere fois à la Souchantrerie. Enfin il fut ordonné par le Decret, que Saint Paul et S. Denis seroient les deux patrons de cette Collégiale. Par le moyen de la réunion, les Canonicats de S. Paul qui ne valoient que quatre cens livres ou environ, ont été considérablement augmentés, et l'Office a commencé à être célébré à Saint
Ibid. Denis de l'Etrée avec plus de décence. Deux ans après le même
7 Maii 1728. Archevêque permit la démolition de l'Eglise de S. Paul.

EGLISES PAROISSIALES

DE LA VILLE DE SAINT DENIS PROPREMENT DITE

Ces Eglises, comme étant presque toutes renfermées dans l'ancienne clôture de Saint Denis, jouissoient de l'exemption de l'Ordinaire, aussi-bien que la Collégiale de Saint Paul située dans le même enclos. Elles sont rangées ainsi dans le Pouillé tiré du Cartulaire de l'Abbaye de l'an 1411 :

Ecclesia S. Remigii.
Ecclesia SS. Jacobi et Johannis.
Ecclesia S. Genovefæ.
Ecclesia S. Michaëlis de Gradu.

Ecclesia S. Bartholomæi.
Ecclesia S. Michaëlis de Charnerio, et S. Symphoriani.
Ecclesia S. Petri.
Ecclesia beatæ M. Magdalenæ.

On y voit une différence d'avec le Pouillé de Paris du même siécle, qui consiste en ce que ce Pouillé fait deux Eglîses de celle de S. Jean et de celle de S. Jacques, que celui de l'Abbaye ne reconnoît que comme une seule Eglise, admettant en sa place pour huitiéme Paroisse l'Eglise de la Magdelene.

J'ai déja dit ci-dessus que l'Eglise de Saint Pierre paroissoit avoir été bâtie la premiere, étant connue dès le VIII siécle, et que par la suite elle étoit devenue Paroisse.

L'EGLISE DE S. JEAN n'est gueres moins ancienne, puisque ce fut l'Abbé Fardulfe, contemporain de Charlemagne, qui la bâtit proche l'Abbaye, en conséquence d'un vœu qu'il avoit fait en quittant l'Italie sa patrie. On trouve cette Eglise nommée au nombre des donations que l'Abbé Suger fit à l'Eglise de S. Paul où étoient des Chanoines ; l'acte l'a dit située *in atrio S. Dionysii.* Environ soixante et dix ans après, cette Eglise devenue Paroissiale fut transférée ailleurs pour le bien du Monastere par l'Abbé Henri Troon, qui laissa aux Chanoines de Saint Paul le droit qu'ils avoient dessus ; ce fut en 1221. Le Pouillé de 1411 assure qu'ils en nommoient le Curé alternativement avec l'Abbé. Il y a apparence, selon le même Pouillé, que ce fut à l'Eglise de Saint Jacques qu'elle fut réunie.

Carmen Fardulfi apud. Duchêne, T. II, page 645

Duchêne, T. IV, p. 552.

Gallia Christ., T. VII. col. 385.

Une chose mémorable à rapporter ici, est que l'Ecrivain des miracles arrivés au tombeau de S. Louis entre 1271 et 1280, dit qu'il y avoit alors à Saint Denis une Eglise de Saint Jean, où les malades attaqués du *mal-Saint-Jehan* se rendoient la nuit de sa fête.

L'EGLISE S. MICHEL DU CHARNIER existoit dès le XII siécle, puisque Suger en fait mention en ces termes : *plateam quamdam Cimeterio collimitantem juxta Ecclesiam S. Michaelis emeramus.* Je croi que son nom lui est venu de ce qu'elle étoit voisine du cimetiere. Il y avoit anciennement dedans ou proche les grands cimetieres une Chapelle de S. Michel. Celle dont je parle ne présente rien d'ancien ni de mémorable. Il est bon d'observer qu'elle est aussi dite de S. Symphorien. Peut-être que S. Germain, Evêque de Paris, qui étoit fort dévot à ce Saint de son pays, avoit construit autrefois en ce lieu-là une Chapelle en son honneur.

Sug. de Construct. Eccl. Dion. Duch. T. IV, p. 354.

En 1697, lorsqu'il n'y eut plus d'apparence de pouvoir rétablir l'ancienne Eglise Paroissiale de Saint Leger, située du côté de

Stains, l'Archevêque attribua à la Paroisse de S. Michel les deux feux qui restoient, sçavoir le moulin de Romaincourt appartenant aux Religieux de Saint Denis et celui de Dosdane, et le Curé fut chargé de payer chaque année trois livres à l'Archidiacre de Paris.

LES EGLISES DE Ste GENEVIEVE, DE S. MICHEL DU GRÉ, ou du Degré, et celle de S. BARTHELEMI, qui étoient pour trois Paroisses, sont réunies depuis un tems; et c'est dans celle de S. Michel que le peuple de ces trois Paroisses s'assemble. C'est pour cela qu'on l'appelle simplement *Les Trois Patrons*. On sent la raison pour laquelle il a pu y avoir de fort bonne heure en ce lieu une Chapelle sous l'invocation de Ste Geneviéve. Cette Sainte est venue si souvent au tombeau de S. Denis, qu'il est probable qu'elle opéra quelque miracle dans le voisinage. Il faut aussi se souvenir que ce fut par ses soins que fut bâtie sur ce tombeau la premiere Eglise considérable.

Rolle des Decimes p. LVIII.

Le lundi 5 Avril 1627, trois jeunes gens de la ville de Saint Denis furent trouvés morts et consumés par le feu en cette Eglise des Trois Paroisses; ce qui fut regardé comme une punition du Ciel.

Memoire imprimé à Paris chez Jean Bessin, 1627.

L'EGLISE DE S. JACQUES DE VAUBOULON, ainsi dite à cause du nom de Vauboulon que porte une ferme qui en étoit, a été supprimée sur la fin du dernier siécle; auquel tems elle se trouvoit dans l'enclos de l'Abbaye près les remparts, n'ayant pour Paroissiens que deux familles et quelques domestiques des Religieux, et le revenu de 162 livres a été réuni à celle de Saint Pierre et de la Magdelene; l'unique maison restant fut attribuée à la premiere et la ferme de Vauboulon à la seconde. Cette disposition fut faite le 2 Octobre 1697, par l'Archevêque de Paris, qui statua qu'on démoliroit cette Eglise de S. Jacques, qu'on en donneroit les démolitions à l'Hôtel-Dieu de Saint Denis, et qu'on abandonneroit aux Religieux la place et le cimetiere. Cette Eglise avoit porté le titre de S. Jean avec celui de S. Jacques dans le temps que celle de S. Jean fut ôtée de l'endroit où elle étoit, ainsi qu'il a été dit ci-dessus (page 527). Elle fut aussi nommée dans le XV siécle *S. Jacobi de Pisterna*.

Reg. Arch. Par.

L'EGLISE S. REMI étoit la plus éloignée de l'Eglise Abbatiale entre toutes celles de l'exemption, ainsi qu'il est visible par le lieu où se trouve celle qu'on a rebâtie hors la ville à la place de la précédente, détruite en 1566 lors des guerres de la Religion, quatorze ans après avoir été dédiée par l'Evêque de Laon. Une fontaine, voisine apparemment de cette Eglise, est mentionnée sous le nom de *Fons S. Remigii* dans des écrits qui ont plusieurs siécles, sans qu'il y ait d'indication qu'il y eût au même lieu une Eglise de ce nom. En 1697, l'emplacement de l'Eglise de S. Leger,

Reg. Ep. Par. 2 Aug. 1552.

Reg. Arch. Par.

laquelle avoit subsisté sur le chemin de S. Denis à Stains, fut appliqué à la Fabrique de S. Remi et, pour dédommager l'Archidiacre de Paris de son droit sur cette ancienne Paroisse détruite, l'Archevêque ordonna que le Curé de S. Remi lui payeroit chaque année trois livres.

CHAPELLES

DE LA VILLE ET FAUBOURGS SAINT DENIS

Ce n'est point mon intention de parler ici des Chapelles qui sont situées dans l'Eglise Abbatiale; la fondation de la plûpart n'ayant rien de curieux ni d'intéressant. Ce que j'ai dit ci-dessus touchant les différens corps saints que l'on y conserve, emporte avec soi l'érection d'une Chapelle sous le titre de chacun de ces Saints et c'est ce qu'il y a de principal à remarquer. Le Rolle des Décimes n'en nomme qu'une de celles-là, qui est celle de S. Cucufat. Les autres sont S. Lazare, S. Louis, S. Martin, S. Nicolas du Pas, S. Pierre et S. Paul.

Mais je ne puis omettre de dire un mot de la Chapelle de S. CLEMENT qui étoit située dans le Couvent, proche l'ancien dortoir. On ne l'a connue que depuis le XIII siécle. Si elle existoit auparavant, il n'y en a rien d'écrit. Elle pouvoit avoir été bâtie en même tems que celle de S. Paul, qui subsistoit au moins dès le regne du Roi Robert, et toutes les deux l'auroient été aux dépens de l'Abbaye, lorsque l'opinion de l'Aréopagitisme de S. Denis de Paris et de sa mission par S. Clement parurent suffisamment établies. C'étoit même alors comme deux mémoriaux qui parloient pour ce sentiment et qui devoient le transmettre à la postérité.

S. Louis qui ne manquoit jamais, lorsqu'il étoit à Paris, de se rendre à l'Abbaye de Saint Denis pour la Fête du 9 Octobre, étoit dans l'usage de faire commencer par ses Chapelains, dans cette Chapelle de S. Clement, l'Office des Matines ou Nocturnes de S. Denis, pendant que les Chanoines de S. Paul les chantoient dans la grande Eglise et, après que ces Chanoines avoient fini, il alloit processionnellement avec ces mêmes Chapelains et ses Clercs les achever dans le chevet de l'Eglise. On lit encore touchant cette Chapelle, que Robert II du nom, Abbé de Saint Denis, y fut enterré en 1363. Elle a été abattue vers l'an 1633, quelque tems après que la Réforme de Saint Maur eut été introduite dans l'Abbaye. Elle avoit près de douze toises de longueur sur quatre et demie de largeur.

Felib. Hist. de S. Denis. Vie françoise de S. Louis, par Guill. Cordelier. *Boll. 25 Aug.*

Voy. aussi l'Hist. de Charles VI à l'an 1392, p. 223.

LA CHAPELLE DE S. QUENTIN étoit située dans la campagne au sortir de S. Denis à main gauche du chemin qui conduit à Paris et, dans les siécles où l'aggrandissement de la Paroisse de Saint Marcel formoit une espece de faubourg de ce côté-là, elle étoit censée en être et jamais elle ne s'étoit trouvée enfermée dans les murs. Le champ dans lequel elle étoit s'appelle encore *Le Champ de S. Quentin.* La premiere mention que l'on trouve de cette Chapelle est dans la vie de Ste Aure, Abbesse à Paris, au VII siécle. On y lit que lorsqu'elle quitta la superiorité, elle se renferma dans une cellule proche l'oratoire de S. Quentin. Cette Chapelle pouvoit avoir été bâtie en ce lieu en l'honneur de ce saint Martyr, en mémoire de ce qu'il étoit venu dans les Gaules à peu près dans le même tems que S. Denis et peut-être que Ste Geneviéve l'avoit fait construire. Au moins il est constant que cette Chapelle de S. Quentin située sur le territoire de l'ancien *Catolacum* étoit plus ancienne de plusieurs siécles que celle de S. Clement bâtie dans l'intérieur de l'Abbaye. Ceux qui suppléerent autrefois, suivant leur connoissance, à certains monumens perdus du tems des guerres, ne crurent point qu'on pût regarder comme une marque de nouveauté qu'ils y fissent mention de l'Eglise de S. Quentin, persuadés apparemment dès-lors de son antiquité.

Plan de M. Caron Proc. Fiscal de Saint Denis.

Voyez du Breul, p. 851. Edit. 1639.

Depuis ces deux fragmens historiques, il ne paroît plus rien sur la Chapelle de S. Quentin, sinon que par la suite du tems elle donna son nom à un fief qui fut appellé *Feodus S. Quintini,* duquel fief l'Abbaye de S. Denis fit l'acquisition en 1225.

Chart. S. Dion. in Bibl. Regia, p. 223.

Dans le Pouillé Parisien du XV siécle, la Chapelle S. Quentin près S. Denis est dite être à la nomination de l'Evêque de Paris. Aussi en trouve-t-on une nomination de l'an 1466, par l'Evêque Guillaume Chartier, puis par Louis de Beaumont, en l'an 1472 le 10 Novembre. Un compte de l'Ordinaire de Paris, de l'an 1532, fait aussi mention de cette Chapelle, comme située devant la Ville Saint Denis et dans le lieu où l'on exposoit les suppliciez; elle étoit aussi accompagnée d'un cimetiere. On en défit la converture en 1567, de crainte que les Calvinistes ne s'en fissent une retraite. Mais en 1573, l'Evêque de Paris ordonna à Nicolas Ellein, qui en étoit Chapelain, de la réparer, d'employer à cela les materiaux du logis voisin qui étoit en ruine, et de la mettre en tel état que les voleurs ne puissent s'y retirer. Elle subsistoit en 1595 toujours *extra muros S. Dionysii.* Dans l'acte de collation faite par l'Archevêque, le 4 Janvier 1625, à Jean Ellain, Clerc Parisien, Bachelier en Medecine, elle est dite avoir été détruite par les dernieres guerres et on ajoute que la desserte s'en faisoit alors à Saint Marcel. On la trouve dans les Pouillez de 1626 et 1648.

Reg. Ep. Paris.

Sauval. T. III, p. 615.

Felib. p. 415.

Reg. Ep. Par. 28 Jan. 1557.

Reg. Ep. Par. 6 Jul.

L'auteur du livre de l'Antiquité des Villes sous le nom de Duchêne, dit qu'on voyoit de son temps proche S. Denis les ruines de l'ancien hermitage de Saint Quentin. Cette Chapelle est encore actuellement au rolle des Decimes. Dans des provisions de l'an 1688 elle est dite située en l'Eglise de Saint Marcel à Saint Denis.

LA CHAPELLE SAINT NICOLAS que les titres disent être située proche Saint Denis, *in vico Secanæ* ou *Sequanæ,* paroît devoir son origine à la devotion de quelques commerçans sur la Seine. Le Pouillé Parisien du XV siécle qui est le premier par lequel elle soit connue, assure qu'elle est à la nomination de l'Abbé de Saint Denis et à la collation de l'Evêque de Paris. Dans quelques provisions du XVI siécle cette même Chapelle *de vico Sequanæ,* est en même temps appellée *de Asninis* ou bien *de Alnis,* mais plus souvent *de Asinis,* et quelquefois avec cette explication *seu de Asineto extra muros S. Dionysii,* ou avec celle-ci : *infra metas Parochiæ Sancti Martini de Strata.* Je doute que dans le Rolle imprimé pour les Decimes (page 67), on ait été exact lorsqu'on a fait deux Chapelles de celle-ci, dont on appelle la premiere *Saint Nicolas des Aunes,* avec une attribution de quelque revenu et la seconde, *Saint Nicolas de la rue de Seine près l'Abbaye Saint Denis* dont on ne connoît point de revenu. Dans des provisions de l'an 1639, la Chapelle de Saint Nicolas *de Asinis* est dite *nunc solo adæquata.* Au reste le nom de *vicus Sequanæ* venoit de ce qu'il conduisoit à la riviere, sur le bord de laquelle étoit une belle et grande maison dite la Maison de Seine, qui fut ruinée dans le temps des troubles. Doublet p. 419

COMMUNAUTES

DE LA VILLE DE SAINT DENIS

LES CORDELIERS furent les premiers qui se présenterent à S. Denis sous le nom de Freres Mineurs pour y être reçus. L'Abbé Odon Clement les admit en effet l'an 1231, et les Benedictins les placerent derriere l'Eglise de Saint Pierre, peu loin de l'Eglise Abbatiale, en leur donnant permission d'y bâtir une Chapelle. On ne trouve point quelles furent les suites de cette reception. Quoiqu'il en soit, il n'y a point aujourd'hui de Cordeliers à Saint Denis. Il ne faut point confondre avec eux les Recollets qui suivent.

LES RECOLLETS ont été reçus à Saint Denis en 1604, et placez sur la Paroisse de Saint Marcel assez prez de la Porte de

Paris. Leur Eglise fut dédiée en 1610 sous le titre de l'Assomption par le Cardinal de Sourdis.

LES CARMELITES furent fondées en 1625 par le Comte de Brienne de la Ville-aux-Clercs. Les premieres vinrent d'Amiens. Leur Couvent est en entrant à Saint Denis, par la Porte de Paris, à main droite.

LES URSULINES tirées du Couvent de Paris faubourg Saint Jacques, furent établies à Saint Denis au mois d'Août 1628. Cette Communauté est au quartier de S. Marcel, vers le couchant.

LES ANNONCIADES BLEUES furent fondées en cette Ville l'an 1629 par M. de Versigny, Président en la Cour des Aydes. Leur Eglise est ornée d'un beau Dôme du dessein d'Avilers, Architecte du Roi. Le Couvent est en entrant dans la Ville par la porte de Paris à main gauche. Il est marqué sur un marbre au frontispice de l'Eglise qu'elle a été bâtie en partie aux frais de Philippe Despont, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, et dédiée le 10 Juillet 1712 par M. Humbert Ancelin, ancien Evêque de Tulle.

LES RELIGIEUSES DE LA VISITATION sont une colonie de celles de la rue Saint Antoine de Paris. L'Archevêque de Paris permit en 1738 le 19 Septembre, l'établissement de ce quatriéme Couvent de Filles et elles y vinrent l'année suivante. Elles sont dans la rue qui va de l'Abbaye à Saint Denis de l'Etrée, hors l'ancienne Ville de Saint Denis, à main gauche.

OBSERVATIONS CIVILES

SUR LA VILLE DE SAINT DENIS

Sa Cloture ancienne et nouvelle ; ses Foires, le Commerce des Habitans ; leurs Privileges, les prises et reprises de ce lieu ; les derniers Embellissemens; quelques Notables qui y sont nés ou qui y ont demeurés; les anciens lieux du voisinage.

PREMIERE CLOTURE. — Il paroît que ce ne fut que dans le IX siécle que fut faite à Saint Denis la premiere clôture. Ce fut Charles le Chauve, qui y passant le Carême et les Fêtes de Pâques de l'an 869, commença à la faire construire, y renfermant, outre le Monastere, tout le terrain qui s'étend jusqu'aux deux portes qu'on y voit, l'une proche l'Hôtel-Dieu, l'autre en allant de l'Eglise de l'Abbaye à Saint Denis de l'Etrée, et une troisiéme qui conduisoit à la Chapelle de Saint Remi. C'est ce qui est évident par une charte du Roi Charles le Simple, de l'an 898, qui qualifie cette clôture

Annal. Bertin.

du nom de *Château nouvellement bâti.* Ce fut dans cette enceinte que se retirerent les habitans qui vouloient être en sûreté et, parce que le terrain en devint fort peuplé, il s'y forma le nombre des Paroisses que j'ai désignées ci-dessus en qualité d'Eglises du Château ou de l'Exemption. Le reste qui étoit dehors étoit moins peuplé, et rempli de beaucoup de jardinages, sçavoir: les Paroisses de Saint Marcel, de Sainte-Croix et de Saint Martin de l'Etrée. Aussi fut-ce dans ces espaces toujours restés moins peuplés (même depuis la derniere enceinte dans laquelle ils sont compris), que se sont établies les cinq Communautés dont j'ai parlé ci-dessus.

Foires. — Ce fut aussi hors l'enceinte du Château que se trouvoit le lieu destiné pour les plus fameuses et plus longues Foires de Saint Denis.

La premiere, qui n'est pas de beaucoup posterieure au Roi Dagobert, si même elle ne commença pas de son tems, se tenoit sur le grand chemin de Pontoise à Paris, proche les Eglises de Saint Martin et de Saint Denis de l'Etrée, *in loco qui dicitur Pasellus S. Martini.* On avoit fixé sa durée à quatre semaines, à commencer au 9 Octobre, pour donner aux Marchands le tems de venir de Lombardie, Espagne, Provence. Le trafic étoit principalement en vin, en miel et en garence pour la teinture rouge; ceux de la Frise et autres pays septentrionaux, ceux de Normandie s'y rendoient pour se pourvoir de ce qui leur manquoit. Mais dès l'an 710, ce célébre marché, à l'occasion de quelques accidens facheux, avoit été transféré proche Paris et s'y tenoit entre les Eglises de S. Laurent et de S. Martin, en sorte qu'alors les Officiers du Roi commencerent à y lever un tribut pour le Fisc, également comme les Officiers de Saint Denis, c'est-à-dire le long de ce qu'on appelle aujourd'hui la rue Saint Denis, depuis S. Lazare jusques vers S. Jacques de la Boucherie. Par la suite, cette Foire fut ramenée à Saint Denis, mais elle ne s'y tenoit que le jour de la Fête, jusqu'à ce que Louis XI accorda, en 1472, des Lettres qui permettoient de la faire durer huit jours.

Diplomata apud Doublet Felib. *p. 656, 732, 733.*

Litt. Childeb. an. 710. Diplom. p. 482.

La seconde Foire de Saint Denis est celle qui se tient à la Saint Matthias. Elle avoit été fixée à ce tems-là, parce que c'est le jour auquel avoit été faite la Dédicace de l'Eglise achevée sous Charlemagne. On l'appella aussi le Pardon de Saint Denis ou Pardon de Saint Matthias, à cause des Indulgences accordées à ceux qui visiteroient cette Eglise. Des Lettres de rétablissement de cette Foire, accordées par Henri III, portent qu'elle duroit huit jours.

Lett. du 28 Janv. 1580. Doublet p. 1182.

La Foire de Saint Denis que je compte pour la troisiéme, parce que ce n'est que depuis environ deux cens ans qu'elle se tient dans la ville, est connue sous le nom de Landit. Ce nom est devenu si célebre dans l'Histoire, que pour donner un détail sur l'origine

et les progrès de cette Foire, j'ai cru en devoir faire un article particulier qui suivra ce que j'ai à finir de dire sur la ville de Saint Denis et sur quelques anciens lieux adjacens.

Pour ce qui est de la nature du commerce des habitants de Saint Denis, ce que j'ai trouvé de plus ancien là-dessus est un catalogue de proverbes usités à Paris vers l'an 1300. On disoit alors *Soie de Saint Denis,* et quant aux choses manducables, ce catalogue, après avoir mis *Pastez de Paris,* met *Tripes de Saint Denis.*

Cod. MS. Bibl. S. Germ. Paris.

Il y avoit aussi beaucoup de Draperies en la même ville. Il y eut en 1319, un Arrêt contre les Drapiers de Paris, qui portoit que ceux de Saint Denis pouvoient exposer leur drap à la Halle au Drap à Paris les jours de Samedi. En 1368, il y eut un réglement à leur sujet. L'Abbé y marquoit que la ville avoit été *rappetissée,* parce qu'auparavant elle étoit trop grande pour être gardée, et il ajoute qu'elle est *moult propice* au métier de draperie. Les teinturiers y étoient aussi en certain nombre, et cela à la faveur de la riviere du Crould et d'une autre petite qui passent dans la ville [1]. J'ai lu dans les Registres du Parlement, de l'an 1353, qu'il y avoit alors un procès de la part des Teinturiers, qui vouloient contraindre les Tissiers à faire teindre chez eux. Ces Teinturiers et les Drapiers de Saint Denis étoient en procès en 1409. Mais on trouve qu'en 1493, les habitans de Saint Denis renoncerent au profit du Roi au droit qu'ils avoient dans la Halle à Paris.

Doublet p. 940.

Felibien. Hist. S. Denis.

Reg. olim 1 Maii.

Reg. Parlam. Julii 1409.

Ce qui vient d'être lu dans des Lettres d'un Abbé de Saint Denis touchant l'étendue de la ville qu'il dit avoir été trop grande pour être gardée, et cela sous le regne de Charles V, doit s'entendre principalement de l'étendue qu'elle avoit alors du côté de l'Eglise de S. Remi, où l'on ne voit plus de maisons depuis longtems, mais seulement des restes de fossez.

On a vu ci-dessus ce qui avoit été fait pour la défendre des Normans. Son enceinte étoit alors petite; depuis qu'elle eut été aggrandie, elle fut en proye aux Anglois sous les regnes de Charles VI et de Charles VII. En 1435, le 1er Juin, les François la reprirent sur eux, puis elle fut reprise et démantelée, excepté les murs de l'Abbaye; mais en 1436, les François la leur enleverent. Les habitans ayant exposé leur triste situation, furent exemptés de Prises en 1437, par le Roi Charles VII, c'est-à-dire des fournitures pour la Cour. Le même les exempta en 1451, de

1. Je ne sçais si le ruisseau qui y passe n'auroit pas eu delà son nom de *Merderet.* Dans les Miracles de S. Louis ecrits en françois vers 1280, ce ruisseau est désigné par le diminutif Ruillon ou plutôt c'est le Crould car il est dit qu'on *y appareilloit des draps.*

payer aucuns impôts pour les vivres qu'ils conduisoient par terre ou par eau. Pour repeupler cette ville ruinée par les guerres, Louis XI l'exempta de tous les subsides en 1482, ce qui fut continué par Charles VIII.

Les Calvinistes l'ayant prise en 1561, y demeurerent dans l'Abbaye jusqu'au 10 Novembre. En étant encore maîtres en 1567, ils y firent tous les dégats qu'ils purent. Elle fut rendue à Henri IV en 1590. Le Chevalier d'Aumale la reprit, mais peu après elle revint au Roi. Les anciens de nos jours ont oüi dire à leurs peres ce qui s'y passa en 1652, avant le Sacre de Louis XIV. Le Prince de Condé l'assiégea, et la força de se rendre par capitulation, mais il n'en joüit pas long-tems.

Le chemin qui conduit du village de la Chapelle à la ville de S. Denis avoit été de temps immémorial fort tortueux et serpentant, ainsi que l'on peut voir par la situation des croix de pierre qui étoient sur son bord; mais sous le regne de Louis XV, on en a fait un nouveau tiré au cordeau et garni de plusieurs allées d'arbres. La porte de la ville à laquelle il aboutissoit, a été changée, l'an 1750, en grille de fer et les vieux remparts qui étoient devenus inutiles depuis cette porte jusqu'à celle qui est voisine de Saint Denis de l'Etrée, ont été changés en un cours d'arbres très-agréable, par les soins de M. Ragot, Bailly du lieu. Un autre embellissement un peu plus ancien consiste dans l'ouverture de la Grande rue qui conduit à Pierrefitte. Enfin, dans ces derniers tems, on a fait aboutir à la ville de Saint Denis un grand chemin Royal, partant du Bois de Boulogne.

Il est très-vrai que c'est de l'Abbaye de Saint Denis et non du corps des habitans que sont sortis les Personnages Illustres par leurs ouvrages et par le rang qu'ils ont occupé dans l'Eglise. Mais cela n'empêche pas que la Ville ne puisse se glorifier d'en avoir fourni quelques-uns. Dominique Seguier, par exemple, qui fut Doyen de l'Eglise de Paris, puis Evêque d'Auxerre et ensuite de Meaux, étoit né à S. Denis. Il y vint au monde en 1593. Hist. des Ev. d'Auxerre.

Dans le Catalogue des Chirurgiens de Paris qui ont été célébres au XVI siécle, est marqué comme natif de Saint Denis Barnabé le Vest, qui mourut le 5 Avril 1570. *Index funer. Chirurg. Par. p. 547.*

Jacques Robbe, Avocat et Géographe, natif de Soissons, auteur de plusieurs ouvrages, a été Maire à Saint Denis. Il est mort à Soissons en 1721. Moreri premier Suppl.

On trouve intitulées comme faites à S. Denis en France du tems de S. Louis, les propheties perpetuelles d'un nommé Thomas-Joseph Moult dit de Naples, traduites en françois et imprimées, avec approbation et Privilége, chez Prault pere.

Selon le plan que je me suis formé à l'égard des principaux

lieux du Diocése, je vais tâcher d'éclaircir quelque point topographique d'autour de Saint Denis, en rapportant ce que j'y ai trouvé sur certains lieux adjacens qui sont nommés dans des titres d'une haute antiquité. M. Lancelot voulant faire connoître un article du manuscrit de Raoul de Prêles, intitulé *Musa*, où l'auteur dit qu'au sortir de Montmartre il vint à TRICINES (*Tricinas*) a assez bien rencontré, en disant que c'est la ville de Saint Denis, ou un lieu des environs. Mais il auroit parlé plus affirmativement de ce lieu s'il eût consulté les anciens Historiens ou titres. Le premier auteur certain qui en fait mention, est l'Ecrivain du premier livre des Miracles de Saint Denis, lequel rapporte ce qui arriva au VIII siécle dans un pré de l'Abbaye situé auprès du Pont de Tricine. L'imprimé avoit mis *Fons Tricina*, mais Dom Mabillon a corrigé de sa main sur son exemplaire, et y a mis *Pons Tricina*, convaincu apparemment qu'il n'y a pas eu de fontaine de ce nom et que ce ne peut être la Fontaine de S. Remi, cette fontaine étant à l'Orient de la ville de S. Denis, et le Pont de Trecines vers l'Occident d'été, suivant un titre de 1270 qui va être cité. Un Diplome de l'an 832 fait pareillement mention du Pont qui étoit à Tricines. A la fin du siécle suivant, le Roi Eudes accorda à Heriman, Trésorier de Saint Denis, un Moulin situé proche le Monastere sur le Pont de Tricine, sous lequel passe le Crould. Il y avoit en 1247 deux ponts dits de Trecines, l'un de pierre, l'autre de bois, appartenans à l'Abbaye. Une sentence arbitrale de l'an 1270 décida que le Seigneur de Montmorency n'avoit rien dans le grand chemin qui va du Prieuré de l'Etrée au Pont de Trecines, nul droit de voirie, et que tout appartient à l'Abbaye.

Mem. de l'Acad. des Belles Lettres, T. XIII, p. 623.

Lib. Mir. S. Dion., c. 1. Voyez ci-dessus p. 517.

Diplom. p. 521.

Doublet p. 810.

Preuves de Montmorency, p. 102.

Ibid., p. 119.

Depuis que j'ai rédigé ceci, M. Bonamy, Historiographe de la ville de Paris, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, y á lu un Memoire sur le même lieu *Tricinæ*, auquel j'ai cru devoir renvoyer pour le surplus. On y verra la défiance qu'il montre de certains titres et histoires et à quoi il paroît réduire l'usage qu'on en peut faire en matiere d'érudition.

Hist. de l'Acad. des Belles Lettres, T. XVIII, p. 388.

M. Lancelot avoit conjecturé que Raoul de Prêles a pu donner au voisinage de Saint Denis le nom de *Tricenæ*, comme éloigné de Paris de trente stades, de même que le nom de *Vicenæ* donné à Vincennes par les modernes viendroit des vingt stades de distance de la même ville. Outre que cette étymologie de Vincennes ne me paroît pas recevable, je croi pouvoir en proposer sur *Tricina* qui n'a aucun rapport aux stades. J'ai lu quelque part le mot *Tricinium*, employé pour désigner les trois *Sanctus* de la Messe ou du *Te Deum*, ou du Trisagion du Vendredi-Saint: je croi donc plus probable que le mot Tricines a quelque rapport avec les trois Saints, Denis, Rustique et Eleuthere, patrons

du pays, en l'honneur desquels on chantoit quelque chose en ce lieu.

CAVE ou la Cave, en latin *Cava* et *Cavia*, étoit au VIII siécle un hameau proche Saint Denis, *Vicina Cœnobii villa quæ Cava dicitur*. C'est sous l'Abbé Fardulfe qu'il en est parlé. Après quoi on lit sous Charles le Simple, que vers l'an 900, ceux de Saint Denis, ne pouvant plus avoir du bois de Brie par eau, obtinrent de ce Prince *silvam quæ Cavia dicitur,* avec les maisons, vignes, prés, etc. C'est tout ce qu'on en sçait. Il n'y a plus en ce lieu aucunes maisons depuis long-tems, quoique le nom subsiste encore. Ce nom a un rapport visible avec celui de *Cavea* que M. de Valois et le Glossaire de Du Cange prouvent avoir signifié un lieu où l'on gardoit les bêtes féroces pour les combats.

Lib. I. Mir. S. Dion. c. xxvi.

Doublet p. 811.

Notit. Gall. p. 58.

HISTOIRE DU LANDIT

DE LA PLAINE DE S. DENIS

Appellé primitivement L'INDICT, et ensuite le L'ENDIT

L'Indict a été une assemblée célebre qui se tenoit dans la plaine de Saint Denis chaque année au mois de Juin. Son nom latin *Indictum* a souffert deux altérations considérables dans notre langue. La premiere par le changement de la lettre I en la lettre A, lequel s'est fait par progrès, de même que dans celui d'*Inculisma* qui a été rendu par Ingoulesme, puis Engoulesme, et enfin Angoulême ; c'est par les mêmes progrès que de *Lingones* on a fait Lingres, Lengres, et ensuite Langres. La seconde altération dans le mot *Indictum* consiste en ce qu'après avoir joint l'article au substantif, on a redoublé depuis cet article, en disant *le L'Indit,* au lieu de se contenter de dire L'Indit. C'est ce que l'usage a pareillement établi dans le mot *hierre* ou *ierre,* qui vient du latin *hedera,* et que nous exprimons au nominatif par ces mots, *Le Lierre*. Il n'est pas besoin de s'arrêter à refuter ceux qui ont cru que Landit venoit du latin *Annus dictus,* tels que Vaugelas et autres, desquels Sauval se raille avec grande raison, ni ceux non plus qui se sont imaginé que cette assemblée pourroit avoir du rapport avec la fête de S. Landry, Evêque de Paris, qui tombe au 10 de Juin. On lit aussi que dès le tems de S. Louis cet établissement fut quelquefois désigné en latin par le mot *Edictum*. Ce ne fut point au reste à Paris seulement que le mot latin *Indictum* fut

usité pour signifier un lieu d'Assemblée. On voit qu'il l'étoit à Chartres dès le IX siécle. Il se trouve dans des chartes du douziéme, qui regardent les Abbayes de S. Nicolas d'Angers, de Corbie et de Fécan. On s'en servit aussi à Auxerre au XIII siécle pour désigner un concours qui s'y faisoit au faubourg à une fête locale du 1er Mai, où il y avoit un célebre marché. En un mot, ce nom a commencé vers l'an 1100 à être employé pour signifier un lieu et un jour choisi et indiqué soit par l'Evêque ou par le Prince, ou par les deux Puissances, pour que les peuples pussent s'y assembler et faire des actes de religion ou de commerce, ou les deux ensemble.

Tab. S. Petri de Valle Carn.

Tab. S. Amator Autiss.

A l'égard de l'*Indictum* du voisinage de Paris, laissant Gaguin avec quelques anciens Moines de S. Denis dans l'opinion que Dagobert en est l'instituteur, on a cru communément que c'est plutôt Charles le Chauve, lequel ayant fait venir d'Aix-la-Chapelle des instrumens de la Passion de J. C. que Charlemagne y avoit fait déposer à son retour de la Terre-Sainte (où cependant il n'a jamais été), les fit mettre à Saint Denis et, pour leur attirer plus de vénération, y établit un concours qui fut accompagné d'un Marché ou d'une Foire que l'on tenoit dans la plaine entre cette Abbaye et Montmartre.

Ce qui m'a déterminé à m'étendre sur cette matiere, est que l'on ne trouve que trop d'écrivains modernes qui se contentent de transcrire ce qu'ont dit avant eux des auteurs qui n'avoient pas pris la peine d'examiner les premiers monumens sur lesquels cette tradition est fondée.

On ne peut produire d'autre garant de ce fait que Guillaume de Nangis, auteur postérieur à S. Louis, et un manuscrit anonyme de l'Abbaye de S. Denis, du XIII siécle. Les Chroniques de la même Abbaye écrites en françois, où ces choses sont rapportées, ne sont que du même tems. Mais ces Chroniques où l'origine de l'Indict se trouve détaillée d'une maniere plus étendue, sont plus propres à rendre les faits incroyables qu'à persuader qu'ils sont arrivés. Quant à cet article particulier de l'Indict et des Reliques qui sont dites y avoir donné occasion, les mêmes Chroniques ne sont que la traduction d'une mauvaise narration latine composée à Saint Denis, vers l'an 1100, ou un peu après. Je lui donne cette antiquité, parce que le plus ancien manuscrit où elle se trouve (il est chez les Carmes Dechaux de Paris) et qui vient sûrement de l'Abbaye de Saint Denis, ne peut gueres avoir été écrit plus tard, suivant que le caractere le désigne. Il ne peut pas non plus avoir été composé beaucoup avant l'an 1090, puisqu'on y cite comme existante une Abbaye qui n'a été fondée que vers l'an 1060 et qu'un Evêque qui étoit encore plein de vie en 1067 y est

regardé comme décédé depuis du tems. Mais il faut dire aussi que celui qui l'a fabriquée et qui a voulu faire accroire que Charlemagne avoit d'abord fait l'établissement de l'Indict à Aix-la-Chapelle, du consentement d'un grand nombre d'Evêques et d'Abbés de la France, de l'Allemagne, d'Italie et même d'Orient, n'a pas songé qu'il mettoit dans le nombre de ces Evêques des Prélats qui étoient décédés plusieurs siécles avant cet Empereur, tels que S. Didier, Evêque de Langres, S. Lezin, Evêque d'Angers, Rigomer, Evêque de Meaux, Lupian, Abbé du Montjura, Théophile, Patriarche d'Alexandrie, ou d'autres qui ne sont venus au monde que depuis la mort de Charlemagne, comme Jean d'Avranches, en quoi il a manifesté son ignorance grossiere.

La translation de cet Indict d'Aix-la-Chapelle à Saint Denis, par Charles le Chauve, n'est pas mieux avérée que son établissement. Dans le tems que les Chroniques de S. Denis furent rédigées, c'est-à-dire plusieurs siécles après Charles le Chauve, on prétendoit que ce Prince ayant besoin d'argent pour se soutenir contre ses freres au commencement de son regne, demanda aux Religieux de Saint Denis la permission d'enlever de dessus l'Eglise la couverture d'argent qui y étoit, à l'endroit sous lequel on voyoit les tombeaux de S. Denis et de ses compagnons, promettant de la recouvrir plus magnifiquement ; ce Roi, ajoutoit-on, quoique resté victorieux, ne put tenir sa parole, mais en récompense, dit-on, il fit apporter les Reliques d'Aix à Saint Denis et y établit la Foire du mois de Juin. A cela on est obligé de répondre que l'existence de cette couverture exterieure de l'Eglise de S. Denis en argent est une supposition ; l'auteur trompé a confondu quelque espece de couverture ornée par S. Eloy qui étoit immédiatement au-dessus des tombeaux des Saints, et il l'a prise pour celle du toit exterieur exposé à l'air ; ceci marque en passant un Ecrivain très-mal instruit.

Il faut observer de plus qu'un transport de cette importance fait d'Aix à Saint Denis, n'auroit pas du s'exécuter sans l'expédition de quelque Diplome, et que cependant on n'en a jamais produit qui y ait rapport. On se contente de faire entendre par une charte de Louis le Gros, datée de l'an 1124, qu'il y en a eu ; on y a inséré que l'apport de la Couronne de N. S. et d'un clou de la Passion avoient fait établir cet Indict, de l'autorité des Archevêques et Evêques, ce qui est visiblement relatif à l'Assemblée d'Aix-la-Chapelle, aussi fabuleuse que le voyage de Charlemagne à la Terre-Sainte. Mais on doute de la sincérité de ce Diplome rapporté par Doublet. D'ailleurs le transport ne peut être vrai quant à la Couronne d'épines, qui n'est en France que depuis le regne de S. Louis ; et, si l'Abbaye de Saint Denis étoit

dès le XII siécle dans le cas de percevoir quelque profit d'un Indict, selon que l'Abbé Suger l'insinue, il faut se souvenir qu'*Indictum* étoit un terme générique, suivant le même Suger, qui a reconnu au moins deux Indicts de son tems. Mais ce qui est encore surprenant, c'est de voir que le transport de la Foire étant fait d'Aix-la-Chapelle en faveur du Monastere de S. Denis, ce Marché se trouva sur le fief de l'Evêque de Paris et non sur le territoire de l'Abbaye, sur lequel il ne s'étendit que par la suite. Il faut donc en chercher une autre origine que celle que fournissent des Ecrivains aussi peu instruits dans l'histoire de l'Eglise de France que l'ont été ceux que je viens d'indiquer.

Le débrouillement de cette origine dépend de la connoissance de tout ce qui s'est pratiqué dans cette même plaine, qui tira son nom du champ indiqué pour l'assemblée, *Campus indictus* ou *indicatus*. Les anciens manuscrits nous apprennent que l'Evêque de Paris se rendoit en ce lieu tous les ans avec le Chapitre de la Cathédrale et que l'on y portoit le bois de la vraie Croix, conservée à Notre-Dame depuis l'an 1109, appellé par quelques auteurs du XIII siécle, la Croix d'Outremer ; que par la suite l'Université de Paris ayant pris une certaine forme, s'y rendit pareillement avec le Recteur, comme fit aussi le Parlement depuis qu'il fut devenu sédentaire à Paris, sous Philippe le Bel.

La découverte de la Croix du tems de l'Impératrice Hélene, l'Exaltation de ce précieux Bois sous l'Empire d'Heraclius, avec la précaution que l'on eut de la diviser en plusieurs morceaux, afin de n'être pas exposé à la perdre en entier, sont des événemens qui furent connus de bonne heure dans l'occident, ce qui fit que depuis ce tems-là les Princes Chrétiens et les plus illustres Eglises desirerent avec ardeur d'en avoir quelques parcelles. On peut donc juger combien grande fut la joie des Parisiens, lorsqu'ils apprirent, en l'an 1109, qu'une partie très-considérable de ce sacré bois arrivoit dans leur voisinage.

Ceux qui l'apporterent de Jérusalem étant revenus de la Palestine par la Grece, la Hongrie, l'Allemagne et la Champagne, qui étoit la route de ce tems-là, la déposerent durant l'été de cette même année, d'abord à Fontenet en Parisis, comme le marque l'ancienne relation (lequel Fontenet est dit autrement Fontenet en France et Fontenet sous Louvre), et non à Fontenet sous Bagneux. C'est un fait que j'ai prouvé dans une dissertation expresse qui est imprimée. De-là quelques-uns du Clergé de Paris la transporterent dans un lieu du village de Saint Cloud appartenant à l'Evêque de Paris, pour y être gardée jusqu'au premier jour d'Août auquel les Evêques de Meaux et de Senlis, villes auprès desquelles la relique avoit déjà passé, devoient se trouver pour sa réception solemnelle

Diss. sur l'Hist. de Paris, T. III, edit. 1743.

dans la Cathédrale de Paris. Le chemin direct pour venir de Fontenet en Parisis à Saint Cloud fut de passer à côté de Saint Denis, qui n'étoit alors qu'une bourgade resserrée, proche l'Abbaye, ainsi qu'on a pu voir ci-dessus, et de traverser la plaine pour gagner le Bois de Rouvret, dit depuis de Boulogne; ce qu'on ne pouvoit faire sans passer sur la Terre du village de S. Marcel, laquelle s'étendoit alors jusqu'à Aubervilliers inclusivement, et que la Maison de Montmorency tenoit en fief de l'Evêque de Paris, comme il est prouvé plus haut. Je laisse donc à penser si l'on put arrêter la curiosité ou la dévotion du peuple de Paris et du voisinage et l'empêcher d'accourir au passage de cette précieuse Relique par la plaine.

Depuis la réception solemnelle faite le Dimanche, premier jour d'Août 1109, dans la Cathédrale de Paris, l'Evêque et le Clergé qui se prêtoient volontiers à la dévotion des peuples, consentirent à l'établissement d'un Indict dans la campagne, pour satisfaire la piété des Fideles des lieux circonvoisins, qui souhaitoient voir le bois de la vraie Croix et lui rendre leur vénération. Il faut observer qu'il n'y avoit point alors dans Paris d'Eglise ni de place assez vaste pour contenir la multitude. La Cathédrale que l'Evêque Maurice de Sulli fit abattre cinquante ans après, n'avoit pas la moitié de l'étendue de celle d'aujourd'hui, et les dehors de Paris les plus proches étoient remplis de marais, buissons, bocages ou vignes, où l'on n'auroit pu rendre visible de bien loin la relique quoiqu'élevée. Le lieu indiqué fut donc la Plaine située entre la Chapelle, Aubervilliers et Saint Denis, précisément sur la Terre dont l'Evêque étoit Seigneur suzerain, car alors le territoire de l'Abbaye finissoit de ce côté-là, à une Eglise de S. Quentin qui étoit dans la campagne, assez près du lieu où sont bâtis aujourd'hui les murs de la ville de Saint Denis du côté de Paris. Ces dernieres circonstances sont de l'aveu même de ceux qui ont eu soin de la confection d'une charte attribuée à S. Landry, Evêque de Paris, dont le fond peut être vrai en ce qu'il contient de semblable à celle du Roy Clovis II, mais qui a été interpolée dans le reste.

Voici maintenant ce que les anciens Pontificaux de l'Eglise de Paris nous apprennent avoir été pratiqué, et qui favorise l'origine que je donne au Landit. Le jour qui fut choisi fut le second mercredi du mois de Juin, parce qu'on étoit encore à Paris dans l'ancien usage de célébrer le jeûne des Quatre-tems de l'été dans la seconde semaine de ce mois, et non la semaine de la Pentecôte, comme on a fait depuis. Ce choix insinue que la Procession que l'on faisoit dans un lieu si éloigné, et sans être découragé par les chaleurs de la saison, étoit regardée comme une Procession de pénitence. Mais le Clergé de Paris, dans ces anciens tems, étoit accoutumé à de

Pontif. Eccl. Paris. in Bibl. Regia et alibi.

semblables stations de piété, puisqu'on le voyoit venir à Montmartre, et même jusqu'à Saint Pierre des Fossez (dit depuis Saint Maur) dans des jours de Carême et à jeun. Au reste, les Pontificaux ne spécifient point l'heure à laquelle on partoit pour l'Indict ; ce pouvoit être à six ou sept heures du matin.

Au sortir de la Cathédrale on passoit au Cimetiere de Champeaux, dit depuis des Innocens. Après une pause faite en ce lieu et employée à quelques prieres pour les morts, l'Evêque commençoit la récitation du Pseautier qui étoit continuée jusqu'au lieu indiqué *usque ad Indictum.* Là, après une Antienne de la Croix, l'Evêque ou une autre personne en son nom, étant au haut d'une tribune dressée exprès, faisoit un sermon au peuple, après quoi le même Prélat, aidé de l'Archidiacre, donnoit du haut de ce même lieu, la bénédiction à toute la multitude avec la Croix apportée de Paris, se tournant d'abord à l'orient d'où cette Relique est venue, puis au midi vers Paris, ensuite au couchant, et enfin au septentrion du côté de Saint-Denis. Par la suite on y apporta aussi de Notre-Dame d'autres Reliques, comme le bras de S. Simeon. Après la bénédiction, le Clergé s'en retournoit avec l'Evêque, continuant le reste du Pseautier. Outre les Pontificaux de Paris qui entrent dans ce détail, la Procession de l'Indict est marquée comme déjà d'usage dans une charte de Barthelemi, Doyen de Paris, de l'an 1146 ; il y est spécifié qu'à cette Station de l'Indict, aussi-bien qu'à celle de S. Pierre des Fossez qui étoit fort pénible par sa longueur, on distribuoit à chacun du Clergé, douze deniers par forme de charité, *Charitas duodecim denariorum.*

Hist. S. Mart. à Camp. p. 427.

Tels ont été les commencemens de ce qu'on a appellé l'Indict et depuis le Landit : un concours de piété à un endroit indiqué dans la campagne. Mais l'aridité du lieu où il n'y a ni fontaine ni ruisseau y ayant fait apporter les besoins de la vie, il s'y forma peu-à-peu une Foire, et, lorsqu'elle fut établie, on la continua plusieurs jours ; de-là, la levée de quelques tributs par ceux qui y avoient droit, et depuis certains traitez entre les Parties interessées. C'étoit ainsi qu'avoient dégéneré tous les concours faits autrefois aux tombeaux de quelques Saints. De simples pelerinages faits aux Reliques, ils devinrent des marchez, et parce que c'étoit ordinairement dans des jours fêtez sur les lieux, on les appella en latin *Feriæ,* ce qui forma le nom de Foire. Si quelqu'un pouvoit douter de ce principe admis avec tant de fondement par M. du Cange en son Glossaire, il n'auroit qu'à faire attention à ce qui s'est passé de nos jours à l'Abbaye de Saint-Victor de Paris, par rapport à S. Clair, et avec quelle rapidité il s'y est établi une Foire dans tous les chemins qui y aboutissent.

La métamorphose arrivée au champ de l'Indict n'empêcha pas

l'Eglise de Paris de continuer d'y venir avec la vraye Croix, ni l'Evêque d'y prêcher et d'y bénir le peuple avec cette même relique vers les quatre parties du monde. On lit dans les Registres du Parlement au 8 Juin 1429, que l'Evêque et le Chapitre de Paris allerent à la bénédiction de Lendit suivant la coûtume. Les Evêques y exercerent même quelquefois d'autres fonctions Episcopales lorsqu'ils en étoient requis. J'ai lû dans un Registre de l'an 1482, au 16 Juin, que pendant que l'Evêque Louis de Beaumont de la Forest étoit en ce champ de l'Indict, *Domino Episcopo existente in campo nundinæ Indicti,* on lui avoit présenté Philippe de Corbie nommé à la Cure d'Atteinville par le Prieur de S. Martin des Champs et qu'à l'instant il lui avoit conferé ce bénéfice. Le même Evêque avoit permis en 1474 qu'on dît la Messe dans le champ de l'Indict sur un autel portatif et, comme c'étoit sur le territoire du Curé de Saint Marcel-lez-Saint Denis, qui n'a jamais dépendu de l'Abbaye pour le spirituel, on reconnut que son consentement étoit nécessaire. Il n'y avoit pas jusqu'à l'Eglise de Notre-Dame de Paris où le temps de l'Indict ne fût regardé comme un temps particulier et de devotion extraordinaire. Un reglement contenu dans un manuscrit du XIV siécle porte que pendant les neuf jours de la durée l'Indict depuis qu'il fut établi en véritable Foire, les peuples pouvoient venir satisfaire leur devotion aux Reliques de la Cathédrale, qui restoient exposées : *in Indicto per novem dies continuos.*

Reg. Ep. Par.

Ibid., 4 Jun.

Reg. Ep. 1467.

Necr. Eccl. Par. Bibl. Reg. ad calcem.

Les Religieux de Saint Denis beaucoup plus voisins du champ de l'Indict que n'est l'Eglise de Notre-Dame et sur la terre desquels la Foire avoit commencé à s'étendre, travaillerent aussi à attirer chez eux en plus grand nombre qu'auparavant les pelerins et les marchands par le moyen de l'exposition de quelques nouvelles Reliques. Ils avoient obtenu en l'an 1205 du Roy Philippe-Auguste, au rapport de Rigord, une partie de la Croix de N. S. plus considérable que n'étoit celle de l'Eglise de Paris, avec d'autres Reliques tirées l'année précédente de la Chapelle de Bucoleon de Constantinople lorsque Baudouin I prit cette ville. L'Historien ajoute que les Religieux vinrent jusqu'au lieu appellé *Indictum* au-devant de leur Abbé Henri qui les apportoit de Paris. Cet Abbé les avoit reçues le 7 Juin.

Duchêne, T. V.

Ce que j'ai dit jusqu'ici, me paroît suffisant pour détruire le préjugé de ceux qui pourroient s'être imaginé que c'est la Foire du Landit qui auroit inspiré à l'Eglise de Paris l'usage d'aller processionnellement dans le lieu où elle se tenoit, pour y donner la bénédiction, au lieu que c'est tout le contraire ; car c'est parce que cette Eglise y alloit en procession pour faire voir la vraye Croix à une multitude infinie de peuple accourue de tous côtés,

qu'insensiblement il s'y forma un marché qui devint des plus célébres du Royaume ; mais comme nonobstant l'établissement fortuit de cette Foire sujette aux tumultes, le Clergé ne discontinua point d'y aller le jour qu'elle commençoit, ceux qui n'en avoient pas sçu l'origine prenant le change, crurent que la Foire étoit plus ancienne que la Procession, parce qu'on les berçoit de l'apport des Reliques de la Passion de Jerusalem à Aix-la-Chapelle, et de cette Ville à Saint Denis dès le IX siécle, tous faits qui ne sont établis que sur de fausses pieces, et qui sont bien éloignez d'avoir une authenticité semblable à celles qui prouvent le transport de la vraye Croix de Jerusalem à Paris fait l'an 1109. Observons enfin que le jour et l'heure où se faisoit cette Procession avec port de la vraye Croix, sont un vestige de l'ordre des temps suivant lequel les choses ont été établies. La Foire ne pouvoit pas commencer que la Procession n'eût été faite le matin. Ce jour-là regloit le temps de l'ouverture et cela parce que c'étoit cette Procession même, qui à cause des Reliques précieuses qu'on y portoit, et avec lesquelles on bénissoit la multitude, avoit donné naissance au concours innombrable.

Comme une partie des Marchands, et de ceux même de Paris forcez par l'affluence des étrangers avoient établi leurs loges sur le territoire du Monastere, de-là vinrent les premieres contestations. Les Religieux parvenus par ce moyen à pouvoir tirer quelque droit de cette Foire, trouverent mauvais que l'Evêque de Paris, qui étoit alors Pierre de Nemours, voulût la restreindre à trois jours ; ils demanderent qu'elle durât autant que leurs autres grandes Foires ; l'Evêque y consentit en 1212, parce que le Roi à qui il s'en étoit rapporté le jugea ainsi, et même il s'engagea pour lui et pour ses successeurs à n'y plus former d'opposition, ce qui fit que les Moines lui compterent une somme de quarante livres parisis, qui reviendroit aujourd'hui à celle de sept à huit cens livres. Le Conseil de Philippe-Auguste regla pareillement jusqu'à quel point les Marchands de Paris feroient la soumission aux Religieux pour assurer leurs loges lorsqu'ils voudroient les prendre sur leur terrain et les conditions de ce loyer, mais aussi il y fut arrêté que s'ils faisoient les difficiles, ces Marchands pourroient se passer d'eux, et mettre leurs tentes où ils voudroient.

Chart. S. Dion. Bibl. Reg. p. 295 et seq.

Pendant que S. Louis étoit allé pour la premiere fois à la Guerre Sainte, il s'étoit levé une difficulté entre le Roy même et les Religieux de ce Monastere, tellement qu'il fut besoin d'en venir à une Enquête en conséquence de laquelle il fut publié un Reglement. Sept ou huit ans après le différend ayant été renouvelé, l'Abbé et le Couvent demanderent qu'il fût fait un *Recordé*

Tres. des Chart.

de ce Reglement qu'ils regardoient comme leur étant favorable. Renaud de Corbeil, Evêque de Paris, fut choisi avec deux de ses Archidiacres, et, outre ceux-là, Eudes de Lorris, Prevôt de Lorris, et Etienne de Montfort, Doyen de Saint-Agnan d'Orleans, pour faire cette Déclaration. Ces Commissaires prononcerent le samedi avant la Saint Barnabé 1258, que les Moines de Saint Denis devoient avoir après la Bénédiction donnée au commencement de la Foire deux samedis, c'est-à-dire des profits durant deux samedis, dont le dernier pouvoit s'étendre jusqu'au jour de Saint Jean, si le 24 Juin tomboit un samedi, mais, dès le soir de ce samedi échû le 23 Juin, les Marchands devoient se retirer et ne plus revenir dans les loges. On apprend par les Chartes de 1212 citées ci-dessus et par d'autres enseignemens de l'an 1215, que ces loges étoient construites non seulement dans les champs du côté de la riviere, mais aussi sur le bord du chemin, et que c'étoit dès le premier jour de Mai que les Marchands de Paris venoient les retenir et les marquer. Un Poëte françois dont j'ai donné à la fin de la seconde Partie de l'Histoire de Paris, un détail des rues de la même Ville mis en Vers, environ les années 1290 ou 1300, insera dans son Recueil celle qui suit sur le Landit, par rapport à la disposition des loges de diverses Professions.

Cy commence le Dit du Lendit rimé.

En l'onneur de la Marcheandie
M'est pris talent que je vous die
Se il vous plaist un nouvel Dit.
Bonne gent, ce est du Lendit,
La plus roial Foire du monde,
Si con Diex la fait à la ronde,
Por qui gi ai m'entention (*mon intention*).

Premerain (*premierement*) la Pourcession
De Nostre Dame de Paris
Y vient, que Dieu gart de peris
Tous les bons Marcheans qui y sont
Qui les grans richesses y ont
Que Diex les puit tous avancier:
L'Evesque ou le Penancier (*penitencier*)
Leur fait de Dieu beneison (*benediction*)
Du digne bras S. Semion (*S. Simeon*)
Devant apres ne doit nus (*aucun*) vendre.

Or vous voudre ge faire entendre
La fernaisie qui me vint
Quant à rimoier me convint:

Au bout par dessi (*du côté de Paris*) Regratiers
Trouvé, Barbiers et Cervoisiers (*vendeurs de bierre*),
Taverniers et puis Tapiciers:
Assez près d'eux sont li Merciers.
A la coste du Grand-chemin
Est la Foire du parchemin;
Et apres trové li pourpoint (*vendeurs d'habits*);
Dont maint homme est vestu a point;
Et puis la Grant-Peleterie.

Il y a ici un vers oublié dans le manuscrit.

La tiretaine dont simple gent
Sont revestu de pou d'argent:
Les Lingieres ne sont pas toutes.
Je m'en retourné par les coûtes:
Puis m'en reving en une plaine
La où l'en vent cuirs cruz et laine:
Puis adressai au bout arier
La où je commencai premier
Par devers la Croix du Lendit (*c'étoit une Croix de pierre*)
Pour miex aconsevoir mon Dit;
M'en ving par la Feronnerie
Apres trouvé la Batterie (*chaudronniers*),
Cordouanier et Bourrelier,
Sellier et Frennier (*eperonniers*) et Cordier,
Chanve, file et cordouan (*cuirs*).
Assez y ot paine et ahan.

Marchans qui la sont assemblez
Faus, apres fausilles à blez
Si y trouvé on qui les set querre,
Queuz (*pierres à éguiser*) d'Ardenne et d'Engleterre,
Haches, coignées et tarieres,
Trenchans de plusieurs manieres,
Mortelier (*espece de fondeur*) bancier trouvai,
Taneur, megeis de bon conroi (*pasteurs de peaux fines*),
Chausier, huchier (*faiseurs de coffres*) et changeour
Qui ne sont mie le menour (*qui ne sont pas les moindres*),
Il se sont logié bel et gent (*bien et agreablement*).
Apres sont li joûel d'argent (*bijoux*)

Qui sont ouvre d'orfaverie:
Ce me semble grand desverie (*sujet de facherie*)
Je n'i vi que trois Espiciers
Et si le me convient noncier.

Puis m'en vins en une ruelle
Etroite, ou l'en vent la telle
Yceuls doi-je bien anoncier
Et apres le Chanevacier (*vendeur de toile de chanvre*)
Aincois, que je soie a repos
Platiaus (*plats*), escueles et pos
Trouvé, qui sont ouvre d'estain.
Or dirai du mestier hautain
Qu'a ma matere miex apere (*convienne*)
C'est cis qui tous les autres pere (*celui qui surpasse*)
Ce sont li Drapier que Dieu gart
Pour biaux dras l'allions regart.
Diex gart ceux qui les sevent faire
Des Marcheans de bon afaire (*d'importance*)
Doit-on parler en tous bons lieus.
Por ce que je ne soie oiseus
Voudrai nommer selon mon sens
Toutes les villes par assens (*ordre*)
Dont la foire est maintenue (*fréquentée*).
Premier est Paris amentue (*mentionné*)
Qui est du monde la meillour
Si li doit-on porter hounour
Tous biens en viennent, dras et vins;
Apres parlerai de Provins
Vous sçavez bien comment qu'il siet
Que c'est l'une des dix-sept:
Apres, Rouen en Normendie
Or oez (*or écoutez*) que je vous en die;
En mon dit vous amenteuvrai (*je vous ferai mention*)
Gant et Ypre et puis Douay,
Et Maaline et Broiselles (*Bruxelles*)
Je les doi bien nommer con celles
Qui plus belles sont a voir;
Ce vous fai-je bien assavoir:
Cambrai cité, et Moncornet,
Maubeuge; et Aues i met,
Nogent-le-Retro et Dinem,
Manneval, Torot et Caën,
Louviers, et Breteul, et Vernon,

Chartes, Biauvais cité de nom ·
Evreus, et Amiens noble halle,
Et Troie, et Sens, et Aubemalle (*Aumalle*),
Endeli, Doullens, saint Lubin
Selon con dit en Constantin;
Et Montereul desus la mer,
Et saint Cointin (*S. Quentin*), et saint Omer,
Abeville, et Tenremonde,
Chaalons ou moult de pueple abonde,
Bons Marcheans et plain d'engien (*industrieux*)
Di estre après et puis Enguien,
Louvain, Popelines (*Poperingue près d'Ypres*) trouvai,
Valenciennes et puis Tournai,
Torigni, et puis Darnestal,
Et après trouvai Boneval,
Nogent-le-Roy, et Chastiaudun, [*il s'agit est inconnu*)
Maufumier metrai en quemun (*en general, mais le mot dont*
Aubenton y doit estre bel
Et le temple de Mondoublel,
Corbie, Courterai et Erre (*Aire*)
Baieus, Chambel; m'i faut atraire (*il m'y faut ajouter*)
Hal et Grant-mont tret (*droit*) en Brebant,
Coutras, et gent plein de brans (*d'épées, sabres*):
Villevort ne veul pas lessier;
Pavilli, ne Moutier-Villier,
Monsiaus y mellrai, et Blangi,
Lille en Flandres, Cressi et Hui
Et Arras Cité, et Vervin
Partant en sarez le couvin (*tous ceux qui s'y assemblent*)
Estampes metrai en commun
Et le Chastiau de Melleun,
Saint-Denis ou je sui tout aise,
Nommerai et après Pont-aise,
Gamaches, Bailleul et en Sene.
Por ce que je ne mes-asene (*je ne manque à rien*)
N'oubli pas Miaus ne Laigny,
Ne Chastiau-Landon quant y suy
Au Lendit; merci Jhesu-Christ
Je les mis tous en mon escrit.

Si n'oubli pas, comment qu'il aille,
Ceux qui amainent la bestaille,
Vaches, bueus, brebis et porciaus,
Et ceux qui vendent les chevaus,

Ronsins, palefrois et destrier,
Les meilleurs que l'en puet trover,
Jumens, poulains et palefrois
Tels comme por Contes et pour Roys.
Jhesus qui est souverain Diex
Leur sauve a tretous leur chatiex (*leurs biens*)
Et leur doint grace de gaagnier. [*manger*)
Quan quil est de bon por mengier (*tout ce qui est bon à*
Et bon vin, tout vient au Lendit
Il me semble que j'ai voir dit (*j'ai dit vrai*).

L'acquisition que l'Abbaye de Saint Denis fit en 1294 de la Terre et Seigneurie de S. Marcel pour d'autres biens qu'elle ceda comme j'ai dit à Matthieu de Montmorency, amena par la suite dans cette Foire des changemens considérables par les contestations qu'elle fit naître. Comme ces changemens ne peuvent être amplement expliquez qu'à l'aide des Registres du Parlement, n'en ayant eu jusqu'ici que des Extraits, je ne puis gueres m'étendre sur ce sujet, par lequel je souhaiterois finir ce qui regarde l'Evêque et l'Eglise de Paris dans cette présente Histoire du Landit. Ce que je puis dire, en attendant de plus amples instructions, est que l'Eglise de Saint Denis après avoir reçu avec honneur au champ du Landit les Evêques de Paris, suscita tant de difficultez, que les Prelats aimerent mieux consentir de ne plus y paroître en aucune maniere, pourvu que les Abbez de Saint Denis n'y vinssent pas non plus.

Voici donc ce qui d'abord fut pratiqué au commencement du XIV siécle, depuis que les Religieux furent devenus maîtres du terrain. Un d'entre eux, qui possedoit l'office de Prevôt-Portier, en sa qualité de Garde et Prevôt des Foires du Landit et autres de Saint Denis, venoit avec ses Officiers pareillement armez au-devant de l'Evêque et du Chapitre de Paris, le premier jour de la Foire, auquel le Clergé s'y rendoit avec la vraye Croix, suivant l'ancienne coûtume et après la cérémonie, ce Prévôt les reconduisoit de même depuis la Place du Landit jusqu'à un lieu qu'on appelloit la Pointe-Lisiard [1], qui étoit à l'endroit où la jonction de deux chemins formoit une pointe au-dessous de Montmartre et de Clignencourt. Le Procureur-Général, au commencement du regne de Philippe de Valois, intenta procès aux Religieux, disant que la connoissance du port d'armes et le port d'icelles par tout le Royaume et en particulier dans la Prevôté et Vicomté de Paris et Banlieue de Saint Denis, appartenoit au Roi seul. Les Religieux

Doublet, p. 957

1. Il y a eu un Evêque de Paris du nom d'*Elisiardus*. Il vivoit en 987.

soutinrent qu'en vertu du Privilege à eux accordé, ce port d'armes leur appartenoit sur-tout dans la Banlieue de Saint Denis et que leur Prevôt-Portier en avoit toujours ainsi usé. En conséquence il intervint un Arrêt du Parlement qui le maintint dans ce droit. La date est du 9 Avril 1334.

A mesure que la Foire du Landit devint célébre et nombreuse, les voleurs s'y insinuerent, et c'est la raison pour laquelle il fut encore plus nécessaire qu'il y eut des gens armez. Nous apprenons par des Lettres du Roi Jean qu'il y en avoit de la part des Religieux de Saint Denis comme de la part de ce Prince. Ils lui exposerent, le 6 Juin 1354, qu'ils avoient constitué Garnier Allegrin, son Sergent d'armes, pour Chevalier du Guet au premier Landit, lequel Chevalier étoit chargé d'arrêter, avec ses gens armez, tous les malfaiteurs qu'il pourroit, mais comme il n'auroit pû y réussir si les Sergens du Roi avec leurs troupes ne l'eussent laissé aller tant sur le terrain des Religieux que sur la chaussée du Roi ou chemin Royal qui est enclavée dans leur jurisdiction, parce que les mêmes Sergens Royaux tâchoient d'arrêter ceux du Guet de Saint Denis, s'il leur arrivoit de passer au-delà de la Croix du Landit et d'un carrefour qui en est voisin, situé sur le chemin de Montmartre, quoique la jurisdiction du Monastere s'étende plus loin, ils représenterent que cela étoit cause que durant les débats entre ces deux sortes de Sergens, plusieurs voleurs et malfaiteurs se sauvoient. C'est pourquoi le Roi Jean, par ses Lettres données à la Noble-Maison de Saint Oüen, permit à son Sergent d'armes, choisi par l'Abbaye, de pouvoir se transporter en toute sûreté avec ses gens dans tout le territoire de la jurisdiction des Religieux, sans craindre d'être troublé à moins qu'il ne prévariquât. Doublet rapporte, immédiatement après, une Déclaration du Roi Jean, du dix Juin suivant, par laquelle ce Prince reconnoît que les Religieux lui ont accordé de lever un droit tant dans la Ville de Saint Denis qu'au Landit.

Ex MSS. Duchêne Bibl. Reg. Cod. 9612. A. B. M.

Doublet p. 988.

Quelques procédures posterieures de 90 ans, c'est-à-dire d'environ l'an 1444, lorsque Denis du Moulin étoit Evêque de Paris et Philippe de Gamache Abbé de Saint Denis, nous font connoître que dans l'intervalle précédent il y avoit eu des prétentions formées de la part des Religieux au sujet de la bénédiction du Landit, dont apparemment ils avoient perdu de vue l'origine, ou qu'ils feignoient de ne pas connoître. L'Abbé prétendit avoir droit de la donner. Je ne puis dire si c'étoit conjointement avec l'Evêque de Paris ou à son exclusion, parce que je n'ai point vu les Grands Extraits des Registres du Parlement. Ce différend obligea d'examiner si cet Abbé avoit le pouvoir de donner la bénédiction hors de son Eglise. L'Enquête auroit été une piéce curieuse à lire,

mais je ne puis assurer s'il y en eut une. Je sçai seulement qu'alors il fut dit dans un plaidoyer, que l'Abbé de Saint Denis étoit tenu de venir au devant de la Procession de Notre-Dame, et qu'à cause des difficultés qui se trouverent à pouvoir accorder les prétentions de l'Evêque avec celles de l'Abbé, il fut d'abord ordonné, en Parlement, que ni l'un ni l'autre n'iroit plus au Landit. Cependant, on verra par la suite que l'Evêque ne cessa pas de s'y transporter. Il est même certain, par des procédures de l'an 1446, que l'Evêque Denis du Moulin, nommé ci-dessus, alla une fois jusqu'aux portes du Château de Saint Denis pour entrer dedans, parce que les Marchands s'y étoient retirés, et y faire la cérémonie de la bénédiction, prétendant pouvoir se transporter en tout lieu où la Foire seroit transférée ; mais la porte lui ayant été fermée, il fut obligé de se borner, pour sa bénédiction, à la partie des Marchands qui étoient à Saint Marcel, sur son territoire. Une autre fois, l'Evêque ayant commis un Chanoine nommé Jean de l'Olive pour faire cette bénédiction et lui ayant transmis son autorité, les Religieux mirent dans leur procédure que sa bénédiction ne valoit rien, parce qu'il étoit simple Prêtre. C'est ainsi que fut combattu l'usage où étoit la Cathédrale de Paris, d'aller avec l'Evêque au champ du Landit, dont la plus grande partie avoit été originairement sur un terrain relevant de l'Evêché. J'ai entrevu, par le moyen d'un fragment de Registre du Parlement de l'an 1483, que les Religieux de Saint Denis avoient allegué pour une des fortes raisons en leur faveur, que le Landit avoit été établi pour l'augmentation de l'Eglise de l'Abbaye, et que pour preuve de cela, lorsqu'il fut besoin de le transférer pour une fois seulement, sçavoir en 1418, à cause des guerres des Anglois, ce ne fut point à Paris qu'il le fut, mais dans la ville de Saint Denis, comme s'il y avoit apparence que l'Evêque et le Chapitre d'une Cathédrale telle que celle de Paris, eussent voulu prendre la peine, durant tant de siécles, de faire chaque année trois à quatre lieues à pied pour attirer des aumônes à une Abbaye qui se disoit exempte au-delà de ce que portoit le diplome du Roi Clovis II, prétention qui avoit excité, dans les tems antérieurs, tant de différens procès.

Reg. Parl. 24 et 25 Mais 1445.

Tab. Ep. Par. in Spirit.

Ibid.

Tant y a que l'Evêque de Paris n'avoit point cessé absolument pour cela de se transporter processionnellement au Landit, puisque, comme j'ai dit ci-dessus (pag. 543), Louis de Beaumont y fit la cérémonie en 1482, qu'y étant il conféra une Cure de son Diocése et qu'on apprend par les comptes de la Chevecerie de Notre-Dame rendus au XVI siécle, que l'on y mettoit toujours l'article suivant : *Item pour la bénédiction du Landit, si l'on y va, la somme de dix livres dix sols.* En effet, on peut juger de la foiblesse des prétentions de l'Abbaye de Saint Denis par les écritures

Tab. Ep. Paris.

qu'elle produisit au XV siécle pour les soutenir, dans lesquelles il n'y avoit pas la moindre solidité, mais seulement un long exposé de fables de l'antiquité, jusqu'à y marquer que les Rois François, leurs bienfacteurs, venoient des Troyens, et toutes les conséquences de cette origine incertaine, où les yeux les plus perçans n'apperçurent jamais quel rapport ces choses pouvoient avoir avec le Landit.

Ex sched. significatis.

L'Université de Paris étant établie en forme dans le XIII siécle, commença à prendre part en corps à la Foire du Landit, par rapport au parchemin qui étoit la seule matiere sur laquelle on écrivoit alors communément, et dont il se faisoit un débit considérable dans les Grandes Foires. Le Recteur alloit donc à cette Foire afin d'y choisir le parchemin nécessaire pour l'Université. Pasquier s'étoit imaginé dans ses Recherches, qu'il y alloit donner la bénédiction, confondant sa fonction avec celle de l'Evêque. Du Boulay rapporte à l'an 1291 une défense qui fut faite aux Parcheminiers en général de se pourvoir de Parchemin à la Foire du Landit, le premier jour de sa tenue, avant que les Marchands du Roi, de l'Evêque de Paris, les maîtres et les écoliers eussent fait leurs provisions. Ceci marque clairement que l'Université se rendit dès-lors, au moins en partie, à la Foire du Landit. Cette prise ou provision de parchemin pour l'Université, excita un Procès cent ans après, sous le regne de Charles VI; l'Extrait du Registre du Parlement marque seulement que ce Procès duroit encore en 1391. Ce doit être apparemment celui dont Du Boulay parle, sans en fixer l'année, lorsqu'il dit que l'Abbé et le Couvent de Saint Denis intenterent autrefois procès à l'Université, prétendant que si elle ne venoit pas choisir et prendre son parchemin le premier jour de Landit, son droit étoit perdu cette année pour les autres jours. L'Université, au contraire, prétendit qu'elle pouvoit user de son privilége durant tout le cours du Landit.

Lib. IX, c. XXII.

Hist. Universit. T. I, p. 198.

Ce transport du Recteur au champ du Landit procura aux écoliers quelques jours de vacances, aussi-bien qu'à leurs maîtres. Tous voulurent accompagner le Chef de l'Université, ne croyant pas suffisant qu'il fût assisté de ses premiers Officiers. Le voyage se faisoit avec toute la pompe et la magnificence possibles. Tous les Régens et les Ecoliers se trouvoient à cheval dans la place de Sainte Geneviéve; de-là, ils marchoient en ordre. C'étoit une espace d'imitation de la cavalcade qu'avoit fait autrefois à Rome dans le cirque la jeunesse Romaine en un certain jour de l'année, appellée *Ludus Romanus*. Cette longue et pompeuse cavalcade se terminoit rarement sans effusion de sang. Malgré la vigilance des maîtres, les Ecoliers, soit dans le repas, soit après avoir

Memoire de l'Abbé de Ste Genev.

dîné, se querelloient et en venoient aux mains. De-là naissoient des embarras infinis. Menendus, Chanoine Régulier et Pénitencier de l'Abbaye de Saint Victor, demanda au Pénitencier d'Honorius III, en 1218, s'il pouvoit absoudre les Ecoliers qui se battoient dans ces occasions. Le Pénitencier du Pape confirma sa prétention par une lettre qui fait mention du voyage des Ecoliers à Saint Denis et à d'autres Eglises, pourvu que ceux qui avoient frappé fissent leur demeure à Paris; car il faut sçavoir que le voyage ne se terminoit pas au champ de l'Indict ou du Landit. On alla par la suite jusqu'à Saint Denis, où les Ecoliers étoient attirés par les Reliques qu'on leur faisoit voir, et les maîtres par un rafraîchissement que les Religieux leur donnoient, ainsi que l'on apprend par un acte du mois de Juin 1521, où il est dit que le Recteur ayant exposé le sujet de sa venue, les maîtres qui l'accompagnoient trouverent fort étrange que, contre la coutume, on n'eût point montré les Reliques ni présenté le vin.

Outre les querelles et contestations dont je viens de parler, le Landit étoit encore sujet à d'autres inconvéniens. Comme il arrivoit dans un tems fort chaud, l'ardeur de la saison et la fatigue rendoient les écoliers malades, surtout les petits. L'excès dans le boire et dans le manger pouvoit aussi y contribuer. Plusieurs vagabonds, gens de néant et domestiques, se joignoient au cortege de l'Université, ce qui causoit beaucoup de confusion et de trouble. Les filles et femmes en habit de garçons s'y mêloient aussi. Pour y apporter remede, le Procureur Général porta ses plaintes le 31 Mai 1550. En conséquence, Jerôme Garnier, Recteur, pour empêcher la multitude des Régens qui vouloient l'accompagner, pria le Parlement d'ordonner aux Procureurs des quatre Nations d'aller avec lui, et de lui donner le nom de ceux qu'ils voudroient mener avec eux, sur quoi la Cour fixa au nombre de douze ceux de chaque Nation soit Régens, soit écoliers, qui pourroient y aller avec leurs Procureurs, enjoignant de n'y porter aucuns bâtons ni aucunes armes. Cette Ordonnance est du 7 Juin. Dans le Registre de l'an 1554, il est marqué que le Procureur Général s'étant plaint une seconde fois de la grande licence donnée aux écoliers par les maîtres des Colléges, sous prétexte de les mener au Landit, en sorte qu'ils faisoient de nombreuses assemblées avec armes et commettoient des excès infinis, la Cour fit défenses à ces maîtres de le permettre désormais à peine de prison et d'en répondre. Elle voulut aussi que si quelques-uns étoient désobéissans, ils fussent dénoncés à la Justice, et que l'Arrêt fût lu dans une Assemblée tenue exprès par le Recteur. Il paroît néanmoins qu'on eût bien de la peine à empêcher ces désordres puisqu'en 1556 il fut besoin d'un Arrêt sur la

requête du Procureur Général. Ce Magistrat représenta le 28 Mai qu'il étoit bien vrai que la Faculté des Arts avoit coutume d'aller à la Foire du Landit, pour raison du droit que le Recteur prétend sur le parchemin et qu'alors les Bacheliers des Facultés supérieures et Maîtres-ès-Arts l'accompagnoient vêtus de leurs robes longues et chaperons; mais que depuis un tems, on les y avoit vu aller en manteaux courts, chapeaux de couleurs, chausses chiquetées, épées et dagues; ensorte qu'à leur retour, il y avoit eu des batteries, et même des meurtres. Sur cet exposé, la Cour en réitéra les défenses à ces Bacheliers et Maîtres-ès-Arts, sous peine de la perte de leurs privileges, avec ordre d'y conduire le Recteur en toute modestie et gravité.

On apprend par un autre article du samedi 6 juin suivant, que les Facultés supérieures obéirent à cet Arrêt, aussi-bien que le Procureur de la Nation de Normandie : mais ceux de France, Picardie et Allemagne, au lieu de prendre le parti d'aller au Landit modestement avec le Recteur, aimerent mieux faire bande à part pour continuer les insolences accoutumées. C'est pourquoi le Parlement leur défendit d'aller en particulier à ce Landit, sur peine de punition corporelle et il enjoignit au Prevôt de Paris de les constituer prisonniers, s'il les trouvoit dans ce dérangement.

Ces différentes troupes d'écoliers que quelques maîtres avoient assemblés, contre les défenses, furent nommées *Les petits Landits*. C'étoit autant de bataillons opposés au gros de l'Université qui composoit le Grand Landit. Il s'étoit quelquefois donné des escarmouches de part et d'autre qui avoient fait le sujet des dernieres plaintes.

Cette même année 1556 fut une époque triste pour les écoliers, puisqu'alors la Foire fut transférée pour toujours dans la ville de Saint Denis, soit parce qu'il étoit plus facile d'y avoir des vivres et d'y mettre les marchandises à couvert des injures du tems, soit parce que les loges construites d'une matiere fort fragile sur le grand chemin et dans la campagne étoient quelquefois renversées par les orages, exposées à être brûlées avec les marchandises, sans qu'on pût y remédier faute d'eau, sans parler des autres inconvéniens de la part des voleurs qui se sauvoient facilement de ce lieu situé en pleine campagne. Mais les Régens et les écoliers étant portés à la conservation des anciennes coutumes, se maintinrent encore dans l'usage de faire ailleurs les mêmes courses publiques sous l'ancien nom de Landit; de sorte que le 7 Juillet 1578 il y eut de nouvelles défenses expresses de la part du Parlement aux Régens de l'Université, de faire aucuns Landits, ni de mener leurs écoliers avec tambourins, armes et enseignes deployées, en quelque lieu que ce fût. Le temps de la Ligue qui survint, fit

aussi appréhender les suites de ces attroupemens d'écoliers par ceux qui étoient attachés au Prince regnant. Cette derniere raison, avec celle de l'inutilité d'aller à Saint Denis faire le choix des parchemins depuis que le papier étoit devenu fort commun, contribuerent le plus à l'abolissement du Landit. Le nom ne fut point éteint pour cela, car on continua de qualifier du nom de Landit les présens que les écoliers faisoient à leurs Régens vers le commencement de Juin, par imitation de celui que les Marchands de parchemin avoit autrefois fait au Recteur, pour sa peine d'être venu visiter leurs marchandises. Quelques-uns assurent que la maniere d'offrir ces Landits, consistoit à présenter aux Maîtres dans un verre de crystal un citron où étoient fichés 6 ou 7 écus d'or. Mais cet honoraire fut encore retranché en 1700. Il ne reste donc plus de vestige du nom de Landit, que dans le congé que prend encore l'Université chaque année le lundi d'après la Saint Barnabé, qui dans le langage vulgaire est appellé le Congé du Landit et au sujet duquel il y a un Mandement du Recteur. Quelques-uns dans ces derniers tems se sont imaginés que le Landi avoit tiré son nom de ce Lundi, en changeant la lettre U en A, pour le distinguer de tous les autres lundis de l'année : mais ce que j'ai dit dès le commencement de cet écrit doit suffire pour les détromper, et leur apprendre la véritable origine de ce nom.

Dict. Trev. au mot *Landi.*

J'aurois peut-être été en état de charger ce mémoire de plusieurs autres traits curieux concernant l'Université, s'il étoit resté d'anciens enseignemens dans les Archives de ce Corps célebre. Mais j'ai oüi dire, il y a bien trente ans, à feu M. Pourchot, alors Syndic, à qui je m'étois adressé pour avoir des éclaircissemens sur différentes matieres, que quelque tems après que Du Boulay eut fait imprimer les six volumes de l'Histoire de cette Université, c'est-à-dire vers l'an 1670, on jeta au feu tous les parchemins et papiers dont il s'étoit servi pour la composition de son ouvrage, comme devenus inutiles.

Les Registres du Parlement, quoique conservés soigneusement jusqu'à nos jours, n'entrent pas dans un trop grand détail sur ce que cet auguste Tribunal alloit faire au Landit, lorsqu'il se fut mis dans l'usage de s'y transporter. On y trouve d'abord qu'en 1408 le Parlement y prenoit pour son Greffe tout le parchemin dont il avoit besoin. On y apperçoit ensuite depuis l'an 1415 jusqu'en 1523 au mois de Juin, la permission que ces Magistrats accordoient aux Avocats et aux Procureurs d'aller à ce Landit, mais il n'est point dit ce que ces derniers y venoient faire. J'ai aussi trouvé depuis l'an 1533 jusqu'en 1553, des vacations prises par les Chambres exprès pour y aller. Quelquefois, comme en 1487, la Cour y députoit pour avoir des éclaircissemens sur differens

Reg. Parl. 22 Febr.

litiges qui s'y formoient, entr'autres touchant les marques des Marchands, tant sur leurs loges où ils devoient désigner le pays d'où ils étoient, que sur les marchandises même; sur les prétentions du Prevôt des Marchands touchant l'étallonage avec les Sergens du Châtelet, avec les Fermiers du Roi, contre lesquels les Religieux de Saint Denis intenterent action. D'autrefois, comme en 1505, le même Parlement y envoya un Greffier, pour y faire observer des Edits sur les monnoies. J'ai aussi lu que le Châtelet veilloit sur la Police du Landit. Les Officiers s'y transporterent le 8 Juin 1491, jour de la bénédiction, et y firent le cry accoutumé pour la conservation des droits du Roi. Pendant dix-sept jours qu'il dura, dix Sergens du Prevôt de Paris y resterent pour faire la garde.

Compt. du Dom. Sauval, T. III, p. 498, 499.

Mais je croi m'être assez étendu sur la part que les trois plus celebres Corps, la Cathédrale de Paris, l'Université et le Parlement ont pris autrefois à l'Assemblée du Landit, tant qu'elle a continué à se tenir dans la campagne. Ceux qui seroient curieux de sçavoir comment on fait à présent l'ouverture de la même Foire depuis qu'elle se tient dans la Ville de Saint Denis et que les trois corps n'y viennent plus, peuvent lire là-dessus Doublet (page 1261), ou le P. Felibien, Historien moderne de l'Abbaye. Cependant j'ai cru pouvoir y ajouter ces trois articles des Registres du Parlement du siécle dernier. Par le premier on apprend que cette Cour fit publier en 1667 que l'ouverture de la Foire du Landit en la Ville de S. Denis seroit faite le samedi 11 Juin, par le Lieutenant Criminel au Châtelet et, comme les Religieux de l'Abbaye l'avoient fait faire par un Religieux dès le 8 du mois, la même Cour défendit d'y rien vendre avant ce samedi, avec ordre aux Officiers de venir dire leurs raisons. En 1668, le 6 Juin, le Parlement défendit de tenir cette Foire à cause de la peste qui regnoit à Soissons, et le 6 Juin 1669, il réitera cette défense à cause de la même maladie qui étoit à Amiens.

AUBERVILLIERS ET L'ISLE SAINT DENIS

Demembrez de la Paroisse de Saint Marcel *de Catolacum*

AUBERVILLIERS

Dit autrement NOTRE-DAME DES VERTUS

On ne trouve rien de plus ancien qui fasse mention de ce village, que la charte de fondation du Prieuré de Saint Martin des Champs qui est de l'an 1060. Entre les biens que le Roy Henri I, fondateur, destina à ce Monastere, ce Prince dit qu'il donna la Terre qu'il a dans le Village *Alberti-Villare,* et il se sert de ces termes : *In Villa quæ dicitur Alberti-Villare terram quam ibi habebam*. Deux Rois ont confirmé cette fondation : Louis VI en l'an 1111, qui met dans son Diplome : *Terram Hauberti-Villaris* et Louis VII, en 1137 : *Terram Alberti-Villaris.* Et cela me paroît suffisant pour pouvoir dire que ce Village a commencé par la maison de campagne d'un nommé Albert ou Aubert; mais comme ce nom a été fort commun, il n'est pas possible d'assurer quel étoit cet Albert. Ce qui est sûr est qu'il a dû vivre au plus tard au commencement du XI siécle, et avant le regne du Roy Henry. Neanmoins je ne dissimulerai point que dans le Diplome du Roy Louis le Gros de l'an 1124, concernant l'Abbaye de Saint Denis, il y a : *Villa quæ vocatur Halbervillare,* en un seul mot.

Hist. S. Mart. page 5.

Ibid., p. 27.

Doublet Hist. S. Denis, p. 854.

Ce village est très-connu à Paris, parce qu'il est pour ainsi dire au bout du faubourg de S. Laurent, et qu'il confine au territoire de la Banlieue de Paris dans la Plaine de Saint-Denis. La froideur du terrain est cause qu'on n'y voit point de vignes, mais ce lieu est renommé par les legumes et les salades qui en ont pris le nom.

Dict. Trevoux au mot *Aubervilliers*

Un titre de l'Abbaye de Saint Denis nous apprend qu'en l'an 1242, il n'y avoit à Aubervilliers qu'une simple Chapelle. Il y a grande apparence que c'étoit une succursale de Saint Marcel-lez-Saint Denis, puisque le Pouillé écrit vers le regne de Louis VIII marque que c'étoit au Curé de cette Eglise à y pourvoir d'un Prêtre. Elle est et a toujours été sous l'invocation de S. Christophe. Ce qui a contribué le plus à la faire rebâtir et augmenter, est le concours à l'image miraculeuse de la Sainte Vierge qui commença vers l'an 1338. Le Roi Philippe de Valois y vint rendre ses vœux avec la Reine. Ce Prince y fit don de deux arpens de bois, et la Reine d'une piece de drap d'or. Le Duc d'Alençon et le Comte d'Estampes firent chacun présent d'une

Du Breul, p. 1042 et suiv. Edit. 1639.

chasuble magnifique. L'Histoire de ces faits qui est en vers françois dans Du Breul, ajoute la punition du Marechal de Toulouse, qui passant sur la chaussée du Bourget, s'étoit mocqué des pelerins qui accouroient à cette image et le miracle sur le fils d'un Mercier, qui occasionna aux Merciers de Paris d'y établir une Confrerie. On peut le consulter pour le reste des miracles. Guillaume d'Etouteville, Cardinal Légat en France, étant à Paris le 22 May 1452, accorda à tous ceux qui visiteroient et feroient aumône à l'Eglise Paroissiale d'Aubervilliers du titre de S. Christophe, au jour de la Fête de ce Saint, de la Dédicace, de la Nativité et Assomption de la Vierge, aussi-bien que le second Mardi du mois de Mai, etc., cent jours d'Indulgences. La dévotion du second Mardi du mois de Mai est celle qui paroît avoir prévalu. C'est le jour qu'on y honore la Sainte Vierge sous le nom de Notre-Dame des Vertus, c'est-à-dire Notre-Dame des Miracles; car c'est ce qu'on entendoit au XIV siécle par le mot de Vertus. La Dédicace de cette Eglise est marquée au sixiéme ou huitiéme Dimanche d'après la Pentecôte; c'est apparemment celle dont il est fait mention dans les Lettres du Cardinal d'Estouteville. Il n'est pas vrai que ce soit en ce lieu que l'Ordre de l'Etoile établi par le Roy Jean devoit tenir les assemblées, et où chaque Chevalier devoit en mourant envoyer les marques de l'Ordre, quoique le Pere Heliot l'ait cru ainsi en son livre des Ordres Religieux. On verra à l'article de Saint-Oüen que c'étoit en ce village. Il y a des preuves que le Roy Louis XI logea à Aubervilliers, au mois de Novembre 1474 ou Janvier 1476. Il reste à sçavoir s'il y vint par dévotion comme les pelerins de son Royaume. On lit touchant le Pere Jean Garnier, sçavant Jesuite, qu'il venoit tous les ans à pied et à jeun en cette Eglise pour remercier Dieu de sa vocation à l'état Religieux. Madame Pollalion, morte en 1657, venoit de Paris nuds-pieds en pelerinage à la même Eglise même l'hiver, pour demander à Dieu la santé du Roi et de la Famille Royale.

Alman. spirituel de Paris.

Vie de Marie Lumague, impr. 1744.

Comme la Fête de Saint Jacques le Majeur concourt avec celle de Saint Christophe, quoique ce Saint Apôtre ne soit point mort en ce temps-là, on l'a depuis peu de temps associé au culte de Saint Christophe dans cette Eglise avec la permission de l'Ordinaire. Mais n'étoit-ce point plûtôt Saint Cucufas, fameux Martyr d'Espagne, qu'il auroit fallu joindre à Saint Christophe? Car il y a toute apparence que c'est plûtôt de ce Saint que les Religieux de Saint Denis qui en ont le corps depuis le IX siécle et qui sont Seigneurs en partie d'Aubervilliers, auront donné des Reliques pour la premiere Dédicace, que non pas de Saint Christophe. Mais S. Christophe ayant eu de tout temps sa Fête le 25 Juillet, jour auquel avoit été faite par la suite la Translation du corps

de S. Cucufas, il a pû arriver que celui de ces deux Martyrs le plus anciennement connu en France l'aura emporté pour la dénomination de la Fête.

Du Breul raconte qu'en l'an 1529, avant Pâques, toutes les Paroisses de Paris s'assemblerent en l'Eglise Cathédrale et que de-là elles allerent en Procession à N. D. des Vertus. Cette Procession se faisoit pour s'opposer aux progrez des nouveaux hérétiques. Il ajoute qu'on y porta tant de torches et de flambeaux, que ceux qui étoient dans des lieux élevés vers Montlhery crurent que le feu étoit à Paris. Du Breul, p. 948.

Entre les anciennes épitaphes de cette Eglise, celle qui m'a paru la plus remarquable est de Pierre de Montholon, Chanoine de Laon, Docteur et Professeur en Sorbonne, fils du Garde des Sceaux François de Montholon, premier du nom. Il s'étoit retiré à Aubervilliers pour se garantir de la peste qui ravageoit Paris, en 1596, mais il ne laissa pas d'en être atteint en ce lieu et il en mourut dans le Château. Il fut inhumé à côté de l'Autel de N. D. Son épitaphe rapportée en entier par Blanchard, contient ces lignes qui nous apprennent qu'il possedoit la Seigneurie, et qu'il légua à l'Eglise les dixmes dont il avoit joui comme de dixmes inféodées. *Aviti hujus territorii ac Vicarii Dominus; sed mage clarus quod patri et avo Vice-cancellariis Franciæ natus: Dum fugit tabem anno 1596 Lutetiam populantem, ipsomet conficitur tabo, prius Ecclesiæ huic legatis decimis quas in feudum habebat.* Hist. des Présid. à mortier p. 176.

Dans le temps que le lieu d'Aubervilliers fut érigé en Paroisse, ce qui doit avoir été fait vers l'an 1300, la Présentation du Curé fut donnée au Prieur de Dueil, parce que le territoire avoit dépendu de celle de Saint Marcel-lez-Saint Denis, à laquelle il nommoit. Ce qui se passa lorsque cette Cure fut transmise aux Peres de l'Oratoire, suppose la chose certaine. Les derniers Curés avant cette réunion furent Mathieu de Morgues, sieur de Saint Germain, auteur de plusieurs ouvrages. Après en avoir été Curé pendant deux ans et avoir embelli l'Eglise, il s'en demit à la persuasion de la Reine Marguerite, en faveur de M. Galeman, Docteur de Paris, Supérieur-Général des Carmelites, qui avoit été Grand-Vicaire du Cardinal de Joyeuse, lequel depuis la résigna selon quelques-uns à Guillaume Farges. Le dernier possesseur, quel qu'il fut, fit sa résignation, en faveur de l'union à l'Oratoire, à la priere de M. de Montholon, Conseiller d'Etat. Le sieur Piganiol fait faire la résignation aux Peres de l'Oratoire par le sieur Galleman sans parler de Guillaume Farges, et cela s'accorde avec les Registres de l'Archevêché où cette union est marquée, faite le 5 octobre 1616 du consentement de Paul Cename ou Cenami, Prieur de Dueil, et de Jacques Galemant, Curé. Quel qu'ait été le résignataire immédiat,

Lettre du Sr Morg. impr. 1637 pour la def. de la Reine Mere, p. 774, 775. Vie du Sr Galeman par le P. Galeman Recollet, impr. in 4°. *Hist. Manuscr. S. Flor. Salmur.* Descript. de Paris, T. VIII, p. 288.

Achilles de Harlay de Sancy, Prêtre de l'Oratoire, depuis Evêque de Saint Malo, chargé de pouvoir, traita en 1621 avec Gilles de Souvré, Abbé de Saint Florent de Saumur, touchant l'union à leur Congregation, de la Cure d'Aubervilliers et de la Chapelle de Notre-Dame des Vertus comme dépendantes du Prieuré de Dueil membre de cette Abbaye, après quoi le Pape Gregoire XV par sa Bulle du 16 Septembre 1622, les unit et incorpora à la Congregation de l'Oratoire. Cette Bulle adressée à l'Official de Senlis, le siége de Paris étant vacant, nomme Guillaume Farges comme dernier Curé. Le motif de l'union étoit qu'il falloit nécessairement un grand Clergé en ce lieu, afin de satisfaire au concours quant aux Messes et aux Confessions. M. de Montholon, Seigneur de ce lieu, donna à cette Congregation, le 1er Mars 1623, une ferme voisine de l'Eglise avec plus de cinquante arpens tant en terres labourables qu'en prez, à la charge d'entretenir huit Prêtres au moins dans la Paroisse, compris les six qu'ils étoient obligez d'y mettre. Le premier Curé de cette Congregation fut André Sod, de Dieppe, nommé la même année. Il avoit commencé une traduction des Annales de Baronius, et en avoit donné un volume en 1614. Sauval observe en conséquence, que ce sont les Peres de l'Oratoire rue S. Honoré qui ont droit de nommer à cette Cure.

Hist. manuscr., S. Flor. fol. 464.

Suppl. de Moreri.

Sauval. T. I, p. 639.

Depuis ce temps-là le nombre des Prêtres a été fort augmenté à Aubervilliers, attendu le concours des peuples les jours de samedi et de Fête, et il y a un Seminaire depuis l'an 1642. L'ancien Presbytere étoit sur la rue S. Maur, et consistoit en neuf toises de large sur dix de long, dans lequel espace étoit contenue l'école. Les Peres ont placé cette école de l'autre côté de la rue dans une maison qu'ils ont acheté et ils ont bâti ce qu'on voit aujourd'hui. Du temps de M. le Cardinal de Noaille, le Seminaire étant encore augmenté, on a pris plusieurs bâtimens sur la rue de Paris.

M. Piganiol assure que l'Eglise d'Aubervilliers ressemble moins à une Eglise de Village qu'à une Cathedrale de Province ; qu'elle est tenue fort décemment et que l'Office Divin s'y fait avec dignité, il devoit ajouter, suivant le rite du Diocése de Paris, car l'auteur du Supplement à Du Breul (page 85) se sert de ces termes : *Ils font le service Divin sans rien changer de celui qui s'y faisoit pendant qu'il n'y avoit qu'un Curé et des Prêtres séculiers.* Ce même auteur n'oublie rien de toutes les décorations qu'ils y avoient faites jusqu'à l'année qu'il écrivoit, qui étoit 1632. Du Breul avoit lui-même observé au sujet du bâtiment de l'Eglise, que la tour a été bâtie en 1541, et que cette date est marquée au bas.

Descript. de Paris, T. VIII, p. 289.

Après les titres de Saint Martin des Champs citez au commencement du présent article, les plus anciens témoignages touchant le Temporel d'Aubervilliers se tirent des archives de Saint Denis.

On y trouve cette terre nommée indirectement dans un diplome de l'an 1124 qui porte le nom de Louis le Gros. Par la suite on voit que quelques Gentilshommes du nom de Bateste tenoient de cette Abbaye médiatement ou immédiatement quelques biens en fief à Aubervilliers. Ainsi lit-on dans un des Cartulaires de ce Monastere à l'an 1221 que Guillaume Bateste, Chevalier, tenoit en fief de Saint-Denis sa maison d'Aubervilliers, et neuf arpens de terre dans le canton dit Champ-pourri, *apud campum putridum*. Et à l'an 1242, il est écrit que Noble femme Béatrix, Dame de Champs (*de Campis*) veuve, déclara devant l'Official de Paris que Guillaume Bateste, Chevalier, tenoit d'elle en fief la voirie de la Chapelle d'Haubertvilliers qui s'étend, disoit-elle selon le sentiment commun, depuis la maison de Richard de la Ruelle jusqu'au ruisseau d'Haubertvilliers et jusqu'à la colomne de marbre. Garin, archidiacre de Bayeux, certifia ensuite et la même année, que la vente de ces mêmes droits avoit été faite au Couvent de Saint Denis, la circonstance de la colomne de marbre placée de ces côtez-là est à observer. C'étoit sans doute une de ces colomnes qui avoient été mises de place en place avec des croix pour marquer certaines limites de voierie.

Doublet.

Chart. S. Dion. Bibl. Reg. p. 221.

Ibid. p. 250.

Ibidem.

Suger. Vit.Lud.Grossi. Duchène. T. IV, p. 313.

En 1288 le Roy Philippe le Bel étant à Paris au mois de Mars, déclara par une charte que le Monastere de Saint Denis avoit la Haute-Justice sur ce que les Hospitaliers de S. Jean de Jérusalem possedent à Aubervilliers.

Cart. S. Dion. p. 294.

Dans le Procès verbal de la Coûtume de Paris de l'an 1580, Aubervilliers est nommé parmi les Seigneuries de l'Abbaye de Saint Denis. Le Pouillé de l'an 1648 explique la chose, et dit que le Grand-Panetier de ce Monastere est Seigneur de la plus grande partie de cette Terre, et que l'Eglise est bâtie sur sa Seigneurie.

Pouillé in 4°, p. 132.

Comme il y a eu à Aubervilliers d'autres Seigneurs que l'Abbé et Couvent de Saint Denis, il peut se faire que de ce nombre ait été celui que je vais indiquer. Il se nommoit Henry, et avoit pour surnom *Lotharingus*. Le Cartulaire de Saint Magloire dit qu'il avoit été de la Cour de Louis le Gros et qu'il avoit possedé la Terre d'Aubervilliers. On ne trouve plus de Seigneurs de ce lieu durant les quatre siécles suivants, à moins qu'on ne mette de ce nombre Pierre d'Orfévre, Ecuyer, Seigneur du Vivier-lez-Aubervilliers, mort en 1451 et inhumé à Sainte Croix de la Bretonnerie; mais, à l'an 1518, paroît Noble homme Adrien Auger, Ecuyer, Seigneur d'Aubervilliers en partie, et Damoiselle Jeanne le Moine, sa femme. Paroissent ensuite Messieurs de Montholon, dont le plus ancien fut François de Montholon, Avocat-Général puis Président au Parlement et Garde des Sceaux, mort en 1543. Il est aussi dit Seigneur de Vivier et de Gaillonnet en France. François

Epitaph. Bibl. du Roy, p. 376.

Compte de l'Ordin. de Par. Sauval, T. III, p. 598.

P. Anselme. Hist.des Gr. Off. T. VI, p. 472.

Ibid. et Proc. verb. de la Cout. 1580. de Montholon, son fils, lui succeda dans ses Terres, et fut aussi Garde des Sceaux vers la fin du regne d'Henri III. Un troisiéme François de Montholon est dit Seigneur du Vivier et d'Aubervilliers, Conseiller d'Etat sous Henri III, Henri IV et Louis XIII. C'est lui qui fonda les Prêtres de l'Oratoire en ce lieu, comme j'ai dit ci-dessus. Il est représenté à côté de l'autel du pelerinage. François de Montholon, Seigneur de la même terre d'Aubervilliers, étoit Avocat au Parlement en 1618. L'Abbé de Marolles, page 115 de ses Memoires, dit qu'il fut Intendant de la Maison de la Princesse Marie, laquelle se plaisoit fort dans le Château du Seigneur à cause de la bonté de l'air. A l'égard de ce qui est de nos jours, j'ai trouvé que Charles-François de Montholon, premier Président du Parlement de Rouen, mourut en 1703, dans sa terre d'Aubervilliers. Maintenant François-Charles de Montholon, Conseiller au Parlement, possede cette Seigneurie.

Hist. des Présid. p. 177. — Ibid. — Ibid. — P. Anselme. Hist. des Gr. Off. T. VI, p. 475.

Nos Rois avoient au XIII siécle à Aubervilliers un revenu d'avoine et de poules. Philippe le Bel donna ce revenu annuel par maniere de récompense à un Ecuyer appellé Hernier de Montmartre, et lui permit par lettres datées à Poitiers en 1307, de céder ces mêmes rentes à quelle Eglise il voudroit.

Tresor des Chart. Reg. 38. Piece 129.

En 1470 le nombre des feux d'Aubervilliers n'alloit qu'à 50. Dans les dénombremens imprimés de l'Election de Paris, Aubervilliers, qui y est écrit Haubervilliers, est dit composé de 353 ou 321 feux et dans le Dictionnaire Universel de la France il est dit qu'il y a 460 habitans, ce qui ne paroît pas correspondre à la quantité des feux. Ce lieu avoit beaucoup souffert dans les guerres du XIV siécle. Les Habitans représenterent à Charles V en 1371 que leur village avoit été brûlé, détruit et gâté, de maniere que les gens riches l'avoient quitté pour demeurer à Paris et que ceux qui restoient étoient en grande nécessité. Ce Prince les exempta du droit de prise en fournissant chacun an soixante-dix chartées de paille, sçavoir quarante pour l'Hôtel du Roi, vingt pour celui de la Reine, et dix pour celui du Daufin. Ayant représenté en 1405 au Roi Charles VI que quoiqu'ils n'eussent jamais été imposés pour les fortifications de Paris, on vouloit les forcer à payer pour la chasse aux loups à deux lieues près d'Aubervilliers, ils en furent exemptés par ce Prince. Ces priviléges furent depuis confirmés par Louis XII à Paris au mois de Septembre 1498 et par Henri II au mois d'Août 1549.

Du Breul, T. V, p. 948. des Ordonn. p. 462. — Reg. des Chart. 164 n. 121 — Tabl. de Blanchard.

Les Registres du Parlement surnommez *Olim* font mention d'une piece d'or qui fut trouvée vers l'an 1206 sur le terrain où l'Abbaye de S. Denis avoit haute et basse Justice. Le Prevôt de Paris la revendiqua pour le Roi, comme étant un trésor et s'en saisit en effet. Les Religieux l'ayant reclamée en Parlement, il fut

Reg. Parlam. Omn. SS. 1296.

prononcé qu'elle leur seroit rendue non en qualité de trésor, mais simplement de chose trouvée.

Sauval parle en deux occasions de monstres qui ont paru à Aubervilliers. En 1382 une vache y en engendra un qui avoit (Antiq. de Paris, T. II, p. 560.) trois yeux et la gueule séparée en deux par dedans avec une langue dans chacune de ces deux parties. L'Abbé de S. Denis qui le vit, prit cela pour un mauvais signe. Les Auteurs varient (Chron. de Juvenal des Ursins.) cependant sur le lieu, et on doute si ce ne fut pas plutôt à Merville proche Saint Denis que cela arriva. Mais voici un autre prodige constamment arrivé à Aubervilliers. Le Journal des regnes de Charles VI et de Charles VII marque à l'an 1429, que le 6 Juin une femme y accoucha d'un enfant double, c'est-à-dire qui avoit deux têtes, quatre bras, deux cols, quatre jambes et quatre pieds et n'avoit qu'un ventre et un nombril. C'étoient deux filles : elles furent baptisées dans la Paroisse de Saint Christophe ; l'une fut nommée Agnès, l'autre Jeanne. Leur pere s'appelloit Jean Discret. Elles vécurent une heure après le Baptême. L'une mourut un quart d'heure devant l'autre. Il sortit de Paris plus de dix mille personnes pour les aller voir. Le (Sauval, T. III, p. 560.) Greffier du Parlement en fit mention dans ses Registres et assure qu'elles vécurent un jour. La Chronique manuscrite du regne de Charles VI marque trois jours. L'auteur du Journal de Charles VII dit qu'il avoit vu et tenu cet enfant double.

Nous lisons dans l'Histoire de Charles VI du Religieux de Saint Denis son contemporain, que les Armignacs ou Orléanois (Le Laboureur, Hist. de Ch. VI, p. 785.) commirent de grands désordres et profanations l'an 1411 à Notre-Dame des Vertus.

Celle du Roi Henri IV nous apprend que ce Prince logea quelque tems à Aubervilliers, pendant qu'il assiégeoit Paris.

Un peu avant l'an 1472, Roger du Moustier qui demeuroit à Aubervilliers, Syrette sa femme et leurs descendans, laisserent au (*Tabular. Coll. mag. Gerv.*) College de Maître Gervais à Paris du bien situé au même lieu d'Aubervilliers.

Le célebre Isaac de la Pereyre de Bourdeaux, auteur du livre des (*Menagiana, T. II, p. 40.*) Préadamites, a demeuré à N.-D. des Vertus, qui est le nouveau nom d'Aubervilliers : il y resta dix ans en pension chez les Peres de l'Oratoire et y mourut le 31 Janvier 1676, âgé de 82 ans. (Niceron, T. XX, p. 42.)

LE VIVIER, dont il a été parlé plus haut, est un château ou maison, que la petite Carte du sieur Danville marque tout proche d'Aubervilliers du côté de l'orient.

CHAMP-POURRI, nommé ci-dessus *Campus putridus* au XIII siécle, est un lieu de cette Paroisse où étoit en 1351 une (*Regist. Visit. Lepros. Paris. 1351. fol. 31 et 119.*) Léproserie qui avoit dix arpens de terre et où les malades d'Aubervilliers, S. Ouen, S. Lucien, Crevecœur, la Court neuve et

Drancy avoient droit d'être reçus. Il n'y restoit plus que les murailles en 1369, les guerres l'ayant ruinée. Le Pouillé Parisien de 1648, page 145, la dit être de fondation Royale, et ajoute qu'elle a 35 livres de revenu.

Il y a dans le Diocése de Paris un autre Aubervilliers, qui n'est qu'un fief ou une ferme comprise aujourd'hui dans le Parc de Meudon. Il y en a aussi un troisiéme dans la Brie du côté de Lesigny : j'en parlerai à l'article des Paroisses sur lesquelles ils sont.

ISLE SAINT DENIS

La riviere de Seine renferme un très-grand nombre d'Isles : mais il ne s'en trouve gueres dans son cours de plus longue qu'étoit autrefois l'Isle de Chastelier ou Chasteler, lorsqu'elle ne faisoit qu'un tout avec celle qu'on a depuis appellé l'Isle de Saint Denis. Le plus ancien acte où elle soit mentionnée ne lui donne point de nom. C'est une charte du Roi Robert, de l'an 998. On y lit qu'un nommé Hugues Basseth, qui y possédoit une forteresse, l'ayant donnée à son épouse, cette femme la porta en mariage à Bouchard le Barbu, lequel ne cessant d'incommoder de ce lieu l'Abbaye de S. Denis, le Roi Robert, pour y mettre fin, fit abattre le Château. Bouchard, animé de plus en plus contre l'Abbé Vivien et ses Religieux, ne cessa de les inquiéter que lorsque le Roi lui eut accordé une autre forteresse appellée Montmorency. Ses descendans en rebâtirent apparemment une autre dans l'Isle, à en juger par les termes d'un acte de l'an 1219. C'est une promesse que Matthieu de Montmorency, Connétable de France, fait au Roi Philippe-Auguste, que dans la suite il ne fera construire aucune forteresse dans l'Isle qui est située au-dessous de Saint Denis, consentant que s'il lui arrive d'en bâtir une, le Roi puisse la faire détruire et réduire en cendres tout le village de la même Isle. On lit que l'année suivante ce même Prince ayant fait abattre la maison de Guillaume de Lagny, Sergent du Connétable ci-dessus nommé, parce qu'elle avoit l'air d'une forteresse, permit que Robert de Montmorency, autre Sergent de ce Connétable, en fît bâtir une dans l'Isle de Chasteler sur la Seine, à la même élévation que les autres maisons de la même Isle. Il est évident par cette charte que l'Isle habitée s'appelloit alors l'Isle de Chastelier. Soit qu'il y eût autrefois un Château ou non, ce nom de Chasteliers étoit devenu en 1251 celui d'une famille noble. Le Cartulaire de Saint Denis fait mention à cette année de Girard de Chasteliers, Chevalier, et de Blanche sa femme, sœur de Simon de Corbeil, qui

Histoire de Montmor. Preuves, p. 10.

Ibidem, p. 85.

Ibidem.

Chart. S. Dion. Bibl. Reg. p. 180.

traiterent pour des biens voisins de l'Abbaye. Cependant, sur la fin du même siécle, c'étoit Matthieu de Montmorency qui étoit possesseur du fief du Chastelier. Il fit tous ses efforts pour prouver que c'étoit du Roi que ce fief relevoit : mais Philippe le Hardi prononça à Paris, après la production des titres de Saint Denis, que c'étoit à cette Abbaye qu'il devoit en rendre hommage. Preuves de Montmor p. 124.

Après cette décision donnée par le Prince même, il n'est pas étonnant que le nom d'Isle Saint Denis ait succédé à celui d'Isle du Chastelier : mais quoique depuis bien du tems cette Isle soit partagée en deux, le Bailly particulier de l'Isle Saint Denis a néanmoins son siége dans l'extrémité de l'Isle du Chastelier du côté qu'elle est contiguë à la grande Isle, je veux dire à l'Isle S. Denis, éloignée de Paris de deux petites lieues, ce qui est l'Isle peuplée d'habitans, dans laquelle est la Cure, laquelle Isle a environ une lieue de longueur, puisqu'elle s'étend jusqu'un peu au-delà d'Epinay.

Il est certain que son nom d'Isle de Saint Denis ne lui vient que parce qu'elle appartient à l'Abbaye de Saint Denis et que les Religieux en sont Seigneurs. Car il n'y a jamais eu en ce lieu d'Eglise ni de Chapelle du titre de Saint Denis. Cette Terre avoit longtems été dans la maison de Montmorency ; mais vers le milieu du XIV siécle, c'est-à-dire sous le regne du Roi Jean, elle étoit possédée par un Ecuyer nommé Pierre de S. Paul. Le Roi Charles V l'acheta de lui et la donna à l'Abbaye en 1373 avec d'autres biens, pour des services qu'il fonda à l'autel de S. Jean-Baptiste. Elle étoit alors estimée avoir cent cinquante livres de revenu. Felibien. Hist. S. Denis, p. 287. Pouillé de 1648, p. 134.

Le territoire de cette Isle étoit de la Paroisse de Saint Marcel-lez-Saint Denis. L'incommodité et la difficulté de se rendre à cette Eglise, fit que les habitans obtinrent qu'on y érigeroit une succursale. Le Cardinal de Retz l'érigea, le 9 Août 1620, dans la Chapelle ou Eglise de Saint Sebastien ; le Curé de Saint-Marcel, nommé alors Vincent Bault, étoit tenu de fournir le Prêtre et les habitans étoient obligés de venir à Saint Marcel les cinq fêtes Annuelles, compris la fête de la Paroisse, et assister aux Processions de la même Eglise sans banniere et sous celle de S. Marcel et enfin de payer chaque année dix livres à la Fabrique du même S. Marcel. *Reg. Ep. Paris. 9 Aug. 1620.* Mais, sur ce qu'il se trouvoit difficilement des Prêtres qui voulussent se charger de cette desserte, surtout durant l'hiver, à cause qu'il n'y a point de pont, et que de quelque côté qu'on aborde on ne peut y arriver qu'en batteau, les habitans agirent en 1654 pour faire ériger cette Succursale en Cure. Ils s'obligerent par acte d'assemblée du 14 Janvier de payer la somme de 320 livres pour la subsistance du Curé. L'Archevêque s'assura du nombre des habitans par le rolle des tailles, qui en 1666 portoit 120 feux. Enfin le decret d'érection fut donné le 20 Juin 1668, en marquant qu'outre



les 320 livres qui seroient payées au Curé, les habitans continueroient de payer la somme de dix livres à la Fabrique de Saint Marcel, comme ils s'y étoient obligés quand elle fut érigée en Succursale, et que le Curé de Saint Marcel y auroit la dixme comme auparavant. Etienne Le Blanc, Prêtre du Diocése de Troyes, fut le premier Curé, et en prit possession le 22 Juin suivant, sur la nomination de l'Archevêque de Paris, qui a toujours continué d'y nommer *pleno jure*. Une des fautes du Pouillé de le Pelletier est d'avoir marqué que c'est le Prieur de Saint Martin des Champs qui y présente. La nouveauté de l'Eglise de Saint Sebastien fait qu'il n'y a rien de remarquable. On y voit cependant le Saint Sacrement conservé sous une suspense, comme dans les anciennes Eglises et il y a une Confrérie de S. Pierre qui convient assez bien aux habitans, puisque de leur profession ils sont tous pêcheurs. Je tiens de feu M. l'Abbé Fourmont, qu'un de ses ancêtres nommé Simon Fourmont, avoit fondé dans cette Eglise une Chapelle et un Chapelain qu'il vouloit être de sa famille. MM. Fourmont étoient natifs d'Erbelay, ainsi que je le marque à l'article d'Erbelay.

En 1709, le dénombrement de l'Election y comptoit 125 feux dans l'Isle Saint Denis. Le Dictionnaire universel y marque 456 habitans : mais j'ai appris sur le lieu même qu'il n'y a plus que cent feux qui forment le nombre de 250 communians. L'Eglise est à la pointe de l'Isle du côté du midi et orientée régulierement ; toutes les maisons suivent les unes au bout des autres dans la longueur orientale de l'Isle, accompagnées de leur jardin chacune par derriere, de sorte qu'il n'y a point d'autre passage fréquenté dans cette Isle, que le chemin qui est le long du bord oriental ; au bout des maisons du côté du nord en est une qui sert à quelques Marchands de Paris pour le blanchissage de leur cire. Je ne trouve point d'autre Isle habitée qui puisse mieux représenter que celle-là ce que Lutece étoit dans ses commencemens. Il y a encore quelques maisons au rivage occidental de la Seine et sur le continent des terres : ce sont pareillement des pêcheurs qui les habitent avec quelques laboureurs : cela s'appelle *Villeneuve-la-Garenne*, et les habitans sont de la Paroisse de l'Isle. Ils ne sont pas cependant du même ressort, mais de la Justice de Genevilliers d'où ils appellent à Saint Denis, au lieu que les appels de Sentences du Bailly de l'Isle-Saint-Denis ressortissent nuement au Parlement.

Les Pêcheurs de cette Isle sont exempts de payer le sol pour livre de leur poisson aux Jurez vendeurs de la Halle de Paris, pourvu qu'ils n'en apportent pas au-dessus de douze livres dix sols. Ils se prétendent aussi exempts de payer l'entrée, sur quoi l'on m'a dit qu'il y avoit procès.

On trouve un mot sur l'Isle Saint Denis dans les Registres du Parlement de l'an 1561. Un laïque, nommé Jean Benoist, y fut arrêté, saisi de plusieurs livres Huguenots, qui firent croire qu'il venoit pour y enseigner le Calvinisme. Interrogé par le Prevôt du lieu, il déclara qu'il avoit été banni par une Sentence du Lieutenant Criminel d'Orleans, dont il étoit appellant. Le Parlement le fit renfermer à la Conciergerie le 21 Mars de la même année. *Reg. Parlam. 21 Mars 1561.*

SAINT OUEN SUR SEINE

PROCHE PARIS

En parlant de Clichy-la-Garenne, j'ai rapporté (page 419 et suivantes) tout ce qu'on sçavoit de ce lieu, lorsqu'il comprenoit le territoire qui s'étend du côté de Saint Denis. Mais, comme depuis le VIII ou IX siécle, il se forma de ce côté-là un village, appellé *la Chapelle Saint Ouen,* qui par la suite est devenu une Paroisse, j'ai remis à en traiter ici en particulier.

Clichy étoit une terre d'une vaste étendue : le Palais que nos Rois y avoient étoit composé de différentes maisons : il y en avoit une au bas de Montmartre, proche le lieu dit le Roulle. Un autre manoir étoit situé sur la petite élévation qui est entre Clichy, proprement dit, et Saint Denis. On ne peut douter que ce ne soit en ce dernier manoir Royal que Saint Ouen, Evêque de Rouen, ne soit mort l'an 683. Quoique son corps fut transporté aussi-tôt à Rouen, sa mémoire y fut tellement en bénédiction qu'il y a toute apparence que le lieu où il mourut fut regardé dès-lors avec respect par les personnes pieuses. Après les troubles qui agiterent le Royaume vers l'an 730, Charles Martel, ayant donné à l'Abbaye de Saint Denis toute la terre de Clichy dont les Châteaux pouvoient être délabrés, les Religieux ayant toujours présente à l'esprit la sainteté de l'Evêque de Rouen, confirmée par des miracles, maintinrent l'usage d'appeller du nom de Saint Ouen les restes du château ou manoir Royal, dans lequel il étoit décédé soixante ans auparavant. C'est ce qui fut aussi appellé *Cella S. Audoeni,* la Celle S. Ouen. Le lieu pouvoit dès-lors être couvert de quelques maisons de pêcheurs ou de laboureurs ; c'est ce qui par la suite donna origine à la Paroisse. Sa distance du milieu de Paris est d'une lieue et demie ou d'environ deux lieues.

La premiere occasion où les titres font mention de la Chapelle Saint Ouen, est le partage des biens de l'Abbaye de Saint Denis, fait entre l'Abbé Hilduin et les Religieux. Cet Abbé leur cédoit *Diplom. p. 520.*

en 832 le lieu qui portoit ce nôm de Chapelle S. Ouen, pour leur servir à ranger leurs filets et à les raccommoder. C'est une marque qu'ils faisoient pêcher dans ces cantons de la riviere. La confirmation de ce partage, faït en 862, ne met point *Capellam S. Audoeni*, mais *Cellam S. Audoeni supra Sequanam sitam*.

Diplom., p.537.

Il est bon d'observer que Charles Martel, dans le Diplome de sa donation, ne donne aucune Eglise aux Religieux de Saint Denis sur le territoire de Clichy et quoi qu'il y eut dès le IX siécle une Chapelle du titre de S. Ouen, qui servoit à désigner tel canton de Clichy, c'est-à-dire le canton septentrional ou du nord-est, les actes des Abbés Hilduin et Louis ne parlent point de cette Chapelle Saint Ouen en tant qu'Oratoire, mais seulement en tant que le lieu où elle étoit construite leur convenoit pour l'usage de la pêche. Ainsi *Capella S. Audoeni et Cella S. Audoeni* ne doivent s'entendre précisément que pour le temporel.

Cependant, comme dès l'an 832 on disoit *Capella S. Audoeni,* il falloit que réellement il y eût une Chapelle en ce lieu. Le Roi Robert déclare dans une charte de l'an 1004 ou environ, que le Comte Burchard et son fils Rainold, Evêque de Paris, lui ont représenté la dévotion qu'ils auroient d'assurer au Monastere de Marmoutier (proche Tours) la possession d'une Chapelle, dite de Saint Ouen, laquelle a appartenu autrefois au domaine, et en ayant été distraite par les Ducs de France, est échue bénéficiairement à ce Monastere : sur quoi ce Prinçe confirme à ce même Monastere de Marmoutier la jouissance de cette Eglise et des vignes, prés et terres qui y appartiennent. On est en peine, faute de titres, de savoir comment cette Eglise de S. Ouen a pu passer des Moines de Marmoutier aux Chanoines de S. Benoît de Paris. Mais je conjecture que ces Chanoines, ayant souffert avec peine que la desserte de l'Eglise de N. D. des Champs leur fût ôtée pour être confiée à ces mêmes Moines de Marmoutier, ces Religieux, pour rester tranquilles à N. D. des Champs et pouvoir l'ériger en Prieuré, rendirent durant l'onziéme siécle à l'Evêque de Paris l'Eglise de Saint Ouen pour la transmettre à ces Chanoines. Aussi lit-on dans le Pouillé Parisien, écrit vers l'an 1210 ou 1220, parmi les Cures qui sont du Doyenné de Gonesse : *De Donatione S. Benedicti Parisiensis, Cura S. Audoeni apud Sanctum Dionysium.*

Dans l'Eglise qui subsiste aujourd'hui est un chœur ou cancel assez petit, qui paroît être d'une structure du XII siécle finissant, c'est-à-dire du regne de Philippe-Auguste, tems auquel les Eglises de la campagne étoient fort petites. Le sanctuaire est nouveau. Ce fut M. Mauroy, Seigneur il y a cent ans, qui fit faire le portail, aussi-bien que l'aîle qui est du côté du midi. Le pélerinage à cette

Eglise est fort fréquenté contre le mal de surdité. On y conserve un doigt du saint Evêque qui est enchâssé, et on le fait passer proche les oreilles des personnes sourdes, dont un grand nombre de pélerins se sont bien trouvés. Ce n'est pas seulement parce que la Fête de S. Ouen concourt avec celle de S. Barthelemi que ce Saint Apôtre y est honoré en qualité de second patron, mais encore parce qu'il y a eu, dit-on, en ce lieu un oratoire de S. Barthelemi. Les choses étoient ainsi il y a plus de deux cens ans, puisque dans la permission que le Cardinal du Bellay, Evêque de Paris, donna le 9 Juillet 1538 à Jean Olivier, Evêque d'Angers, d'en faire la Dédicace, elle est dite *Ecclesia SS. Audoeni et Bartholomæi*. Dans l'acte de cette Dédicace, faite le 21 Juillet suivant, on lit que cet Evêque y renferma dans l'autel des reliques de S. André et de S. Blaise, Martyr, en présence de Jean Tannel, Curé, et de Jacques Gilbert, Procureur du Cardinal du Bellay. L'Evêque d'Angers étoit devenu, comme je le dirai plus bas, Seigneur de cette Paroisse, en sa qualité d'Aumônier de l'Abbaye de Saint Denis qui lui est donnée dans l'acte. *Reg. Ep. Par.*

Les Religieux de Saint Denis venoient autrefois en Procession à cette Eglise aux Fêtes de Pâques ou de Pentecôte. Felib. Hist. S. Denis. p. 439.

Le Vicaire Général de Gerard de Montaigu, Evêque de Paris, conféra, le 20 Avril 1420, la Cure de S. Ouen dont la nomination, dit-il, appartient d'ancienneté aux Chanoines de Saint Benoît. Tous les Pouillés attestent la même chose, à commencer par celui du XIII siécle que j'ai déjà cité ci-dessus. *Gall. Chr. T. VII, col. 143.*

Il y a eu en ce lieu plus d'une Chapelle mémorable et les Historiens des Ordres de Chevalerie ont eu occasion de s'étendre sur celui qui y fut établi. Je rapporterai tout cela ci-après. Il faut auparavant donner ici par ordre des tems un état des différentes acquisitions qui conduisirent à ces établissemens.

Les plus anciennes que l'on connoisse sont celles que fit sur le territoire de Saint Ouen un Clerc du Roi, appellé Guillaume de Crespy. Elles consistoient en un très-grand nombre d'arpens de terre, dont quelques-uns même étoient situés proche le Landit, d'autres au canton appellé Mauvoy et ailleurs. Ces acquisitions se firent aux années 1285 et suivantes, jusqu'en 1293. En quelques-unes ce Clerc du Roi est qualifié Archidiacre de Paris; en d'autres il est dit Doyen de Saint Agnan d'Orléans. Agnès de Crespy qui fut son héritiere, avec sa fille et son gendre, céderent en 1299 à Charles de Valois, Comte d'Alençon, le manoir, jardin, terres et prez qui leur étoient venus de Guillaume de Crespy, situés au territoire de Saint Ouen, Torcy et Saint Denis, à la charge de faire déclarer eux et leurs enfans personnes franches. C'est ce même manoir situé au territoire de Saint Ouen qui

devint fameux par la suite. On trouve dans des mémoires de l'an 1307, le marché que ce même Charles de Valois fit à Paris, poûr achever la salle commencée en son manoir de Saint Ouen. Bien plus, on lit que Catherine de Courtenay, héritiere de l'Empire de Constantinople et femme du même Charles, y mourut le 9 Octobre de la même année. En 1311 il donna à cens une Isle de deux arpens sur la Seine située devers l'eau de Saint Denis. La même année le Roi Philippe le Bel étant à Saint Ouen le 22 Août, y fit expédier une charte qui ordonnoit aux Juifs de sortir du Royaume et en 1314, y étant le 15 Octobre, il en signa une autre contre les joûtes et tournois; ce fut sans doute dans la maison du Comte de Valois, son frere puîné. Ce meme Comte y acquit en 1324 une place et un chemin. Faisant vers ces tems-là le partage de ses biens entre ses trois fils en présence du Roi Charles le Bel, il donna à Philippe l'aîné qui régna depuis sous le nom de Philippe de Valois, outre les Comtés du Mans, de Valois, etc., la maison de Saint Ouen, qui appartient aux Rois de France descendans de lui. Il y avoit fait construire une Chapelle du titre de Saint Georges, sans y fonder un Chapelain; il ordonna par son testament qu'on achetât quarante livres de rente pour le doter, le chargeant de quatre Messes par semaine, outre le jour de son décès et les jours des Fêtes chommées. Philippe de Valois assigna donc pour cela en l'année 1331 qui étoit la quatriéme de son regne, sur son propre Domaine de la Terre de Saint Ouen, un arpent et demi de terre, sis à la Croix-au-Comte sur le chemin de Saint Ouen à Saint Denis, et plusieurs autres situés en la même plaine tendant au Landit. Le titre se sert de ces expressions: *in manerio suo de S. Audoeno prope S. Dionysium.* Il n'y reste plus de vestige de cette Chapelle qu'une croix de bois plantée proche les murs du jardin de M. Castanier d'Auriac, Maître des Requêtes et qui étoit ci-devant au Comte d'Evreux. Le service est transféré à la Sainte-Chapelle de Paris. Le Pouillé de l'an 1626, page 85, marque qu'alors elle étoit desservie dans l'Eglise Paroissiale de S. Ouen, et que le revenu étoit de soixante ou quatre-vingt livres. On le dit être maintenant de 750 livres. M. le Tourneux, auteur de l'Année Chrétienne, en a été titulaire dans le siécle dernier.

Ex sched. D. Lancelot. — *Conc. Nangii.* — Ordonn. des Rois. — Tres. des Chart. cahiers 14 et 15.

En 1356, Marie d'Espagne, veuve de Charles de Valois, Comte d'Alençon et d'Etampes, frere puîné du Roi Philippe de Valois, avoit une maison à S. Ouen. Mais nous avons quelque chose de plus mémorable sur ce village et qui date de quelques années auparavant.

Mem. de la Chambre des Comptes.

Le Roi Jean, dès l'année 1351, la seconde de son regne, établissant un Ordre de Chevalerie du nom de l'Etoile, par Lettres données à S. Christophe en Halate, entre Senlis et Pont Sainte Maxence, voulut que le lieu de leur Assemblée fût à Saint Ouen,

Spicil. in fo. T. III. p. 731.

entre Paris et Saint Denis, dans un château ou manoir auquel il donne le titre de *La Noble Maison.* M. Galland, de l'Académie des Inscriptions, après avoir parlé dans un Mémoire qu'il y lut d'une vieille poësie intitulée : *Demande touchant l'ancienne Chevalerie de Notre-Dame de la Noble Maison,* a dit qu'il seroit curieux de sçavoir quelque chose de plus sur ces Chevaliers de la Noble Maison et sur leur Prince. Voici ce que j'ai pu trouver sur ces Chevaliers, et sur le lieu de leurs Assemblées. Sauval m'en a fourni une grande partie. On peut y recourir pour le reste.

Mem. de l'Acad.des Inscr. T. II, p. 683.

Antiq. de Paris, T. II, p. 717.

Ils étoient au nombre de cinq cens; et ils devoient tous se rendre à la Noble Maison le jour de la *Nostre-Dame de la my-Aoust,* à l'heure de Prime et y demeurer tout le jour et le lendemain jusqu'après Vêpres. On voit dans le Catalogue de la Bibliothéque de Charles V, un livre à l'usage de la Chapelle de ce lieu, qui contenoit des Oraisons de *Nostre-Dame de la my-Aoust,* en prose françoise pour l'Hôtel de Saint Ouen. Il y est dit que Pierre d'Asnieres les avoit fait faire. Il y avoit en ce lieu une Salle large de dix toises, longue de vingt, flanquée aux quatre coins de quatre tours rondes avec une cheminée à tuyau rond à l'antique, aussi haut que le clocher du village, ce qui alors étoit extraordinaire. Dans cette salle, chacun d'eux avoit ses armes et le timbre de sa famille au-dessus de sa place. Ils devoient jeûner les samedis ou donner quinze deniers aux pauvres et porter ces jours-là l'habit de l'Ordre. Ils devoient aussi tous envoyer à la Noble Maison en mourant leur *aunel* [1] et leur fremail, les meilleurs qu'ils auroient, pour faire prier Dieu pour eux. La premiere de leurs assemblées fut indiquée par le Roi au jour de l'Apparition suivant, c'est-à-dire à la Fête des Rois que l'on comptoit encore en 1351 en France. Au mois d'Octobre suivant, le même Prince y fonda des Chanoines et des Chapelains, auxquels il accorda pour leur entretien tout ce qui pouvoit lui revenir dans tout son Royaume des forfaitures ou espaves. L'acte françois n'employe point le terme de Chanoines, mais ne les qualifie que de Chapelains, et marque que tout leur revenu tant pour la masse des Prebendes que pour la dépense du luminaire, ne montoit qu'à huit cens livres. Il n'y est point spécifié combien ils étoient de Chapelains. Quelques particuliers contribuerent aussi à doter l'Eglise de la Noble Maison. Dès la même année 1352, Henri de Culant, Archidiacre de Boulenois dans l'Eglise de Terouenne, donna à cette Eglise, qu'il appelle Notre-Dame de l'Etoile en la maison de Saint Ouen, le village de Lenginerie et ses appartenances. Cette terre est dite dans le titre

Cod. Colb. 1008 fol. 22. nunc Reg.

Ibid., p. 732.

1. A cet anneau devoit être écrit leur nom et surnom avec un morceau d'émail rouge rehausse d'une étoile blanche et d'un soleil d'or.

située au Bailliage d'Orleans. Il y est spécifié que Jean de Saint-Briçon, Seigneur de la Ferté-Hubert, avoit vendu le droit de réachapt et féaulté et hommage du manoir de ce lieu de Lenginerie. C'est aujourd'hui un hameau de la Paroisse d'Andeglou sur le grand chemin qui va d'Artenay à Orléans. Les Recueils des Ordonnances de nos Rois en contiennent un grand nombre qui ont été données par le Roi Jean dans les années 1354 et 1355; presque toutes pendant l'été, et qui finissent par ces mots : *Donné à la Noble Maison de Saint Ouen*, ou bien : *Donné à notre Noble Maison de Saint Ouen lez Saint Denis*. En 1354, Philippe Ogier, Maître des Comptes, fut chargé par le Roi de la visite générale des bâtimens de la Noble Maison de Saint Ouen. Deux ans après, ce même Prince augmenta cette maison, en vertu de la renonciation que Marie d'Espagne, Comtesse d'Alençon et d'Etampes, fit de ce qu'elle y avoit. Le Roi Jean lui donna en récompense la Terre entiere qu'avoit au Perche un nommé Jean Malet, qui venoit d'être supplicié pour crime de trahison et de Leze-Majesté. Deux monumens de l'année 1358 font mention de la Noble Maison, sçavoir, des lettres de Charles, Régent du Royaume, qui parlent des sommes qu'on devoit employer à son aggrandissement. Aussi Christine de Pisan assure-t-elle dans la vie de ce Prince qu'il avoit réparé l'Hôtel de Saint Ouen. Secondement les Chroniques de Saint Denis marquent à la même année que les Parisiens ayant mandé le Roi de Navarre qui étoit dans le Beauvoisis, il vint au mois de Juin à la Noble Maison de S. Ouen, où Etienne Marcel, Prevôt des Marchands, alla conférer avec lui. Comme le Roi Jean revint en France en 1361, après avoir été longtems en Angleterre, il vint encore faire quelque séjour à la Noble Maison, pour laquelle il avoit une prédilection particuliere. On a des lettres qu'il y fit expédier le 31 Mars de cette année-là.

Voyez les recueils de MM. de Lauriere et Secousse. *Thes. anecdot., T. I.* Le Laboureur dans les Prelimin. à la vie de Charles VI, p. 33. Memoire de la Chambre des Comptes. 5 Juin et 8 Juin. Ordonn. T. IV, p. 195.

Nous ne sçavons rien sur ce lieu pour le tems du regne de Charles V, que ce que Christine de Pisan en a écrit, sçavoir qu'il fit réparer cet Hôtel, ainsi que j'ai déja dit, et que dès l'an 1374, ce Roi l'avoit donné au Daufin, dit depuis Charles VI, *pour son esbatement*.

Ordonn. des Rois.

Charles VI fit au territoire de Saint Ouen des acquisitions, d'où l'on conclut qu'il augmenta l'Hôtel de la Noble Maison. Gilles de Clamecy, Marchand de Paris, lui vendit au mois de Janvier 1397, un Hôtel et plusieurs terres. Pierre Varope, autre Marchand de Paris, lui vendit des vignes, des jardins et terres. La même année, au mois de Mars, Gui de Monceau, Abbé de Saint Denis, permit à l'Administrateur de l'Hôtel-Dieu de Saint Denis de vendre au même Prince une maison et un jardin pareillement situés à Saint Ouen. Mais aussi on trouve que deux ans après, le même Roi

Mem. de la Chambre des Comptes. *Gall. Chr. nova, T. VII, col. 401.*

donna deux des Hôtels qu'il avoit alors au même village. La Reine Ysabeau de Baviere, sa femme, qui lui survécut de neuf ou dix ans et qui avoit aussi eu son Hôtel à S. Ouen, qu'on appelloit l'Hôtel des Bergeries ou de la Reine, le légua à l'Abbaye de Saint Denis par son testament de l'an 1431, à la charge d'un Obit pour elle et pour Charles VI, son époux. De plus, cette même Reine qui y en avoit encore un autre, le légua à l'Hôtel-Dieu de Gonesse. Louis, Duc de Guienne, Daufin de Viennois, eut aussi son Hôtel à Saint Ouen. Il l'avoit acquis en 1410 de Jean le Flamend, Conseiller du Roi, avec des terres et des prés; comme il mourut cinq ans après sans laisser de postérité, cet Hôtel revint à la Couronne; de maniere qu'on trouve dans les Comptes de l'Ordinaire de Paris de l'an 1454, l'article suivant: « Hôtel de Guyenne sis à Saint Ouen, donné à Henri le Fevre, « Examinateur au Châtelet, pour lui et ses hoirs, pour soixante « livres Parisis de rente payables au Domaine, et y faire dans les « deux ans prochains pour deux cens livres Parisis de réparations, « pour une fois payé par Lettre de la Chambre des Comptes 1456. »

Mem. de la Chambre des Comptes.

Hist. de S. Denis, p. 346.

Test. de la Reine Isab. à la fin de l'Hist. de Charles VI, par Besse, p. 372.

Mem. de la Chambre des Comptes.

Sauval, T. III, p. 337.

On doit juger par ce qui a été dit jusqu'ici, qu'il n'y a gueres de villages autour de Paris où il y ait eu tant d'Hôtels pour les Rois et pour les Princes, qu'il y en a eu en celui de Saint Ouen. On assure qu'en bâtissant à l'endroit où est aujourd'hui la maison de M. d'Oria, on y a trouvé une pierre sur laquelle on lisoit ces mots: *Icy estoit la Maison du Roy Dagobert*. Cette maison est celle qui est dans le village de S. Ouen la plus proche du septentrion. Peut-être que cette inscription avoit été posée sur quelque appartement de la Noble Maison, car il est certain qu'elle étoit là. L'Hôtel de la Reine Isabeau étoit de l'autre côté de la rue.

Favin et Sauval ne sont point d'accord sur la durée de la Chevalerie de l'Etoile établie en cette maison. Le premier, qui a été suivi par un nommé Jean Leclerc en son Théatre manuscrit des villes, écrit que Charles VII abolit cet ordre dans une Assemblée qu'il tint à S. Ouen l'an 1455, en tirant de son col le collier de l'Etoile, et le mettant au col du Capitaine des Chevaliers du Guet et que depuis cela il n'y a eu que lui et ses archers qui ayent porté cette étoile et qu'après ledit tems le Palais de la Noble Maison est demeuré en ruine. Sauval prouve que tout cela est faux, parce que le même Roi donna encore le même collier, en 1458, à Gaston de Foix, son gendre, Prince de Navare; de plus, Louis XI écrivit encore en 1470 au Prévôt des Marchands et Echevins, qu'il vouloit venir à Paris célébrer la fête de cet Ordre et qu'il y ameneroit beaucoup de Princes et de Seigneurs. Mais quand même la cérémonie de la Fête et Chevalerie de l'Etoile auroit duré jusqu'à Charles VIII, qui selon lui ne l'abolit qu'à cause de l'Ordre de

Cod. Vict. CXX. an. 1642.

Antiq. de Paris, T. II, p. 718.

S. Michel que Louis XI, son pere, avoit établi, il n'en seroit pas moins vrai que la Noble Maison de Saint Ouen étoit sur son déclin vers la fin du regne de Louis XI. Les Registres du Parlement de l'an 1482 nous apprennent qu'alors ce Roi fit don aux Religieux de Saint Denis de la Maison de Saint Ouen, afin qu'ils priassent Dieu pour la conservation de sa personne. Ce fut ainsi que le Monastere de Saint Denis, qui, dès l'an 1431, avoit eu l'Hôtel de la Reine à S. Ouen à charge de prieres, y eut à pareille charge celui du Roi; par le moyen de quoi les Religieux devinrent Seigneurs de la Paroisse. Il sembleroit néanmoins que le Roi auroit encore eu un Château à Saint Ouen au milieu de l'avant-dernier siécle: car l'Auteur du *Dicæarchia,* Arrêt 151, projettoit qu'on fît venir les Hieronymites d'Italie en France et marquoit que Henri II leur assigneroit son ancien Château de Saint Ouen proche Paris, où ils seroient, dit-il, en bel air. Ce qui pouvoit rester de ces Hôtels fut détruit dans le tems de la Ligue vers 1590. C'étoit au Grand Aumônier de l'Abbaye que la Seigneurie étoit attachée. Mais en 1640, du tems que l'Archevêque de Reims étoit Abbé, cette Terre et Seigneurie fut échangée en la personne de Frere Benjamin Ferron, Grand Aumônier, contre des terres situées proche Saint Denis, possédées par Seraphin Mauroy, Conseiller d'Etat, Contrôleur et Intendant des Finances. Ce nouveau Seigneur de Saint Ouen y fit établir deux ans après deux Foires par chaque année. Ce fut aussi lui qui fit paver les rues du village.

Reg. Consil. Parl. 24 Jan. 1482.

Felib. Hist. S. Denis. p. 346. Acte du 5 Dec. 1640.

Reg. Parl. 21 Juin 1641.

Ibid. 14 Febr. 1642.

L'Etat de l'Election de Paris, imprimé en 1709 et depuis, met qu'il y a 115 ou 133 feux à S. Ouen et le Dictionnaire Universel de la France marque qu'on y compte six cens habitans.

Les anciens habitans avoient exposé en 1374 au Roi Charles V, que leur village avoit été brûlé et détruit et qu'il leur étoit impossible de se rétablir. Le Roi, informé des services qu'ils avoient rendu à l'Hôtel de la Noble Maison du tems du Roi Jean et aussi pour se rendre aux prieres du Daufin Charles, qui jouissoit alors de cette maison, les exempta du droit de prise, c'est-à-dire de rien fournir à la Cour, à moins qu'elle ne fût résidente au même lieu de Saint Ouen. L'Ordonnance fut expédiée à Melun au mois d'Octobre de la même année.

Ordonn. des Rois, T. VI, p. 67.

L'Histoire a conservé peu d'événemens qui concernent le village de Saint Ouen, autres que ceux dont il a été fait mention ci-dessus. Jean, Chanoine Régulier de Saint Victor, qui écrivit une espéce de Chroniques ou d'Annales au XIV siécle, y marque que Guillaume Baufet, Evêque de Paris, célébra les Ordres à Saint Ouen, l'an 1308, au moins pour Pierre des Grez nommé à l'Evêché d'Auxerre, auquel il conféra la Prêtrise.

Hist. Univ. Par.

En 1414, l'onziéme jour d'Octobre, deux champions s'y bat-

tirent en champ de bataille, sçavoir un Breton et un Portugais, dont l'un étoit au Duc de Berry, l'autre au Duc de Bourgogne. L'Historien marque que si le combat eût été achevé, le Breton qui étoit pour le Duc de Berry eût succombé. Journal de Charles VI, p. 24.

On ne voit plus à Saint Ouen aucuns restes de tous les anciens Hôtels ci-dessus nommés. Mais il y a trois belles maisons, qui sont celles du Duc de Tresmes, puis celle du Prince de Rohan, et du côté du nord celle de M. d'Auriac. Toutes les trois sont dans le côté du village le plus proche de la Seine. La premiere qui est vers le midi vient de M. de Seigliere de Bois-franc, Chancelier de Monsieur, frere du Roi Louis XIV. Il avoit succédé dans la Seigneurie de S. Ouen à M. Mauroy. Je trouve qu'en 1669, le 29 Juillet, il fut permis à Eleonore d'Estampe de Valence, veuve de Charles de Mouchy de Hocquincourt, Maréchal de France, de faire célébrer en sa maison de Bois-franc, Paroisse S. Ouen. Au mois de Juillet 1679, M. de Seigliere y donna une grande Fête à Monsieur et à l'Ambassadeur d'Espagne. Elle est du dessein de Le Pauvre, excellent Architecte. Il y a un sallon d'un dessein admirable, duquel on découvre Montmorency, dans l'éloignement. Cette maison est échûe, avec la Terre, à M. le Duc de Gesvres [de Tresmes], par Madame sa mere, fille de M. de Bois-franc. Brice, T. IV, p. 383. *Reg. Arch. Par.* Mercure Galant. Piganiol, T. VIII, p. 287.

En 1651, il y eut à Saint Ouen un établissement des Sœurs de la Charité, par Françoise de Launay, veuve de Pierre Cloüet, Garde du Corps, et qui fut confirmé par l'Archevêque de Paris, le 15 Juillet. *Reg. Arch. Par.*

LA COURT-NEUVE

Anciennement S. LUCIEN

Il y a eu, dès le regne du Roy Robert, un lieu proche de Saint Denis, nommé Sàint Lucien et c'est ce qui depûis a été appellé la Court-neuve, du nom d'une de ses dépendances, ces deux lieux n'ayant plus été reputez qu'un seul village. On trouvera la preuve de ces faits dans la suite de cet article. Ce village est situé à deux lieues de Paris, dans la plaine derriere l'Abbaye, et arrosé de l'eau de quelques branches de la petite riviere de Crould, et de quelques sources qui viennent de Baubigny et de Drancy. C'est un pays de labourages et de prairies. Les denombremens de l'Election de Paris y marquent l'un 94 feux, l'autre 113, et le Dictionnaire Universel de la France y reconnoît 509 habitans. Le voisinage de cette Paroisse avec l'Abbaye de Saint Denis me dispensera de faire une plus longue description du territoire.

La persuasion où l'on étoit sous la premiere race de nos Rois que S. Denis étoit arrivé dans le Parisis avec plusieurs compagnons qui s'étoient ensuite répandus plus au loin, fut cause que dès ces premiers tems, on éleva des autels sous leur invocation dans le voisinage du Monastere. Ainsi y en eut-il un en l'honneur de S. Quentin, du côté du midi, lequel est mentionné dans la vie de Ste Aure, parce que ce fut le lieu où elle se retira durant quelque tems. Un autre oratoire fut construit en l'honneur de S. Lucien, Apôtre de Beauvais, du côté de l'Orient. Il suffisoit en ce tems-là, pour la consécration d'une Eglise et pour donner le titre, d'avoir des morceaux de voile ou de linge qui eussent touché aux ossemens ou simplement au tombeau des Saints. Cette réunion de ces deux oratoires sur le territoire dit a'ors *Catolacum,* est une marque de l'opinion que l'on avoit sur l'association de ces trois Saints pour la même Mission Evangelique, avant que l'Abbé Hilduin fût venu l'alterer sous Louis le Débonnaire, par ses sentimens aréopagitiques. Il semble aussi que l'on peut apporter pour une preuve de cet ancien sentiment la commémoration, que faisoit autrefois l'Eglise et tout le Diocése de Paris, de S. Lucien et de ses compagnons, S. Julien et S. Maxien, Martyrs, le 16 Octobre, jour de l'Octave de S. Denis.

Antiq. Calend. Eccl. Paris.

Nous ignorons en quel siécle le lieu où étoit construit l'oratoire du nom de S. Lucien se trouva assez peuplé pour qu'il fût nécessaire d'y établir un Prêtre ou Curé. Cette Cure existoit au moins dès le XIII siécle. Elle est nommée dans le Pouillé Parisien de ce tems-là parmi celles auxquelles l'Evêque pourvoyoit de plein droit dans le Doyenné de Gonesse : *De donatione Episcopi, Ecclesia Sancti Luciani.* Les Pouillés manuscrits du XV et XVI siécles, et celui de 1626 y sont conformes aussi-bien que le Registre de 1516; mais celui de 1648 marque que cette Cure est à la nomination de l'Abbé de Saint Denis, et celui que le Pelletier fit imprimer en 1692 la dit, page 68, être à la nomination du Prieur de Dueil. Ces trois derniers Pouillés peu exacts, au lieu du nom de S. Lucien l'appellent la Cure de la Court-neuve. L'Eglise est assez petite et d'une bâtisse qui n'a pas deux cens ans. S. Lucien, Martyr, Apôtre du Beauvaisis, dont j'ai parlé ci-dessus, en est le Patron. Elle est construite dans un lieu fort solitaire et couverte du côté du couchant par une charmille en demi cercle. L'Abbaye de Saint Denis y alloit autrefois en Procession aux Fêtes de Pâques et de Pentecôte, au moins dans l'ancienne Eglise de ce lieu, car il faut sçavoir que l'Eglise Paroissiale de Saint Lucien étoit à quelque distance de là et au milieu des maisons. Elle n'a été rebâtie dans l'endroit où on la voit que depuis les premieres guerres de la Religion, et l'on choisit pour cela le lieu où étoit la Chapelle d'un Hermitage,

Reg. Ep. Par. 12 Martii.

Felib. Hist. de S. Denis. p. 439.

ce qui diminua la dépense. Alors l'ancienne fut abattue, de sorte qu'il n'en reste point de vestiges. On lit sur le mur de la nouvelle, l'inscription suivante: *L'an mil cinq cent quatre-vingt, le vingt-sixiéme jour de Juin, fut l'Eglise de ceans dédiée et consacrée par Reverend Pere en Dieu Messire Christophe de Cheffontaine Archevêque de Cesarée par la permission de Mons. l'Evêque de Paris. Et estoit pour lors Curé M. Anthoine Josse Prestre, lequel y fait la veille la nuit de ladicte Dédicace: M. Jean Hebert Prestre Vicaire; Frere Michel de Herville Prevost sieur dudit lieu; Damoiselle Marie Brullart, veuve de feu Noble homme Charles le Prevost Conseiller Notaire et Secretaire du Roy nostre Syre, Intendant de ses Finances, sieur de Granville et de Brou. Les Marguilliers Denis Barat, Guillaume Nadereau et plusieurs habitans dudit lieu lesquels ont donné de leurs biens. Et y a XL jours de vray Pardon et Indulgence à tous ceux qui par devotion visiteront ladite Eglise le jour de ladicte Dédicace.*

Je n'ai rien à ajouter à cette longue inscription, sinon qu'on lit dans les Registres de l'Archevêché, au 20 Juin 1580, où se trouve l'expedition de la permission à l'Archevêque de Cesarée, que l'anniversaire de cette Dédicace seroit fixé au premier Dimanche de Juillet. Dans cet acte le lieu est nommé Saint Lucien, de même que dans les Pouillez.

Le petit Cartulaire de l'Evêque de Paris contient une Bulle du Pape Innocent III ou IV, qui délégue l'Abbé de Barbeau, le Prieur de Saint Victor de Paris et Barthelemi, Chanoine de Chartres, pour juger sur les plaintes que faisoit le Curé de ce lieu, *Presbyter S. Luciani*, au sujet de l'enlevement de ses droits par le Monastere de Saint Denis. Mais au XVI siécle l'usage étoit introduit de dire Saint Lucien de la Court-neuve: cela paroît par l'approbation que l'Evêque de Paris donna le 27 Octobre 1545, à l'aliénation que venoit de faire d'un arpent de terre un Curé dit *Petrus Postel, Curatus S. Luciani de Curia nova.*

Chart. Ep. Par. Bibl. Reg. fol. 72.

Reg. Ep. Paris.

Pour entrer dans le détail de tout ce qu'on sçait d'historique touchant ce village, il faut revenir à ce qu'on lit du Roy Robert. Ce Prince qui aimoit fort l'Office Divin, édifié de l'avoir vu célébrer à Saint Denis avec une extrême décence par les Clercs de Saint Paul, leur donna du Fisc Royal le moulin de Saint Lucien et un autre moulin construit au Pont-Maubert, proche une fontaine. Il se présente une difficulté au sujet de l'origine de la dixme de ce lieu appartenante à l'Abbaye de Saint Denis. Suger, qui en étoit Abbé au milieu du XII siécle, dit dans son testament qu'il destine et qu'il légue à ses Religieux pour le repas du soir qu'on appeloit dès son temps du nom de *Cœna*, la dixme de Saint Lucien qui avoit été employée jusqu'alors à l'usage de l'Abbé,

Suger in Constit. IV. Duchêne, T. IV, p. 553.

à condition que le Couvent célébreroit son Anniversaire après sa mort, et que le Religieux Cenier, c'est-à-dire chargé de la dépense des repas du soir, payeroit dix sols pour la dépense du réfectoire ce même jour-là. D'un autre côté, on lit dans l'ancien Necrologe de cette Abbaye, au 17 Septembre: *Obiit Haimericus Prior S. Dionisii qui emit Conventui decimam S. Luciani.* Ce Prieur n'étant décédé que vers l'an 1216, comment a-t-il pu acheter pour son Couvent une dixme que l'Abbé Suger avoit léguée à ce même Couvent plus de cinquante ans auparavant? Apparemment que ce que Suger avoit légué n'étoit que la portion qui appartenoit à l'Abbé et qu'il y en avoit quelque autre partie entre des mains laïques. Le même Abbé Suger avoit pris en affection ce lieu de Saint Lucien: il y augmenta le nombre des Hôtes, c'est-à-dire des habitans, sujets de Saint Denis. De plus il y fit planter à grands frais un clos de vigne qui contenoit quatre-vingt arpens. D'autres enseignemens rapportez par Dom Felibien font mention du clos de Saint Lucien sans parler de vignes. Les différens cantons y sont nommés: *Terra ad Spinam, Cultura Sellonis, Campus de Beli, Ad Fornil.* Il n'est pas étonnant qu'avec le temps on soit revenu de l'idée de conserver en un tel territoire une aussi grande piece de vigne que celle que Suger y avoit fait planter. Le sol n'y paroît pas trop propre.

Duchêne, ibid., p. 547.

Felib. Hist. de S. Denis preuves.

Suger de admin. sua, Duchêne, T. IV, p. 332.

Hist. de S. Denis. Preuv. p. CXVI.

Le premier monument où j'ai trouvai le nom de *Curtis nova,* est l'Histoire de Philippe-Auguste par Rigord. Cet Historien rapporte à l'an 1194 un miracle arrivé par les mérites de S. Denis sur un enfant de trois ans *de Curte nova.*

Duchêne, T. V, p. 37.

On lit ensuite que Pierre Boucher et Bureau Boucher avoient au XV siécle un Hôtel situé à Poitronville, dont les dépendances étoient sises à la Court-neuve. Pendant l'absence de ces deux freres, Henri, Roy d'Angleterre, qui se portoit pour Roy de France, donna le tout à Maître Jean de l'Isle, pour le recompenser de ce qu'il avoit aidé à faire entrer dans Paris les gens du Duc de Bourgogne. Ces mêmes biens furent depuis tenus par Perrinet le Clerc, l'un de ceux qui étoient alors entrés dans Paris. Sous le regne d'Henri III, une Dame Brulart avoit une maison considérable à la Court-neuve: elle obtint du Roy la permission de la faire clore de fossez et de ponts-levis pour la sûreté: les lettres en furent registrées le 14 Mars 1577.

Sauval. T. I, p. 39.

Comptes de la Prev. de Paris. Sauval, T. III, p. 324.

Reg. Parlam.

La Court-neuve étoit autrefois une Prevôté particuliere parmi les Terres du Monastere de Saint Denis. Un des plus illustres Prevôts de cette Terre fut Gui de Montmirel, vers le milieu du XVI siécle. Il fut ensuite Abbé de Saint Magloire, puis Evêque *in partibus.* Dans le Pouillé de Paris de l'édition 1648, le Prevôt

Felib. Hist. S. Denis, p. 395.

de la Court-neuve est dit Seigneur de ce lieu et de Creve-cœur, proche Saint Denis. Au même endroit le Religieux Cenier est déclaré jouir des dixmes de ce Village. Pouill. 1648, p. 132.

Saint Lucien et la Court-neuve, quoique ne formant qu'une seule et même Paroisse, n'étoient pas regardez autrefois comme le même lieu. On a vû ci-dessus que la Cure étoit primitivement nommée *S. Luciani* sans addition. C'est ce qui continuoit encore d'être en usage vers le milieu du XIV siécle. Outre cela, dans l'Etat des Leproseries du Diocése de Paris dressé l'an 1351, lorsque l'auteur en vient à celle de Champ-pourri, de la Paroisse d'Aubertvilliers et qu'il nomme les Paroisses voisines qui pouvoient y placer leurs malades, il met ***Sanctus Lucianus ubi Creve-cœur et la Court-neuve***. Ainsi il faut dire qu'alors la Court-neuve étoit, de même que Creve-cœur, une dépendance du lieu de Saint Lucien, qui pouvoit être celui des trois lieux le moins habité.

Lorsque les habitans d'Ivry, proche Paris, voulurent obtenir du Roy Charles V, en 1374, d'être exempts de prises (c'est-à-dire de fournir les provisions à la Cour), ils citerent dans leur Requête l'exemple des habitans de la Court-neuve et de Creve-cœur, qui en avoient été exemptés avant eux. Ce Creve-cœur dont on ignore la cause du nom, étoit, dès 1351, connu pour membre de la Paroisse de Saint Lucien. Dans les titres de 1532, du College de Maître Gervais qui y a du bien, il est dit [être] de la Paroisse de la Court-neuve. Ordonn. des Rois. T. VI. *Tabul. Coll. Mag. Gerv.*

Il y avoit en 1637 sur cette P roisse de la Court-neuve une maison appelée Champs-rots ou Chant-rots, qui appartenoit à Jean Prou, Pourvoyeur ordinaire de la Maison du Roy. Perm. d'Orat. domest. 20 Août.

Les cartes des environs de Paris placent communément au nord de cette Paroisse de la Court-neuve trois lieux, sçavoir: Merville, Champ tourtel et la Courtille. Ils sont tous les trois sur le territoire de la même Paroisse, et de la même Seigneurie. MERVILLE, qui seroit mieux écrit Mair-ville, étoit un lieu habité au moins dès le VIII siécle, comme on l'apprend par le premier livre des Miracles de S. Denis, dont l'auteur vivoit au IX siécle et par les partages des biens de l'Abbaye rapportez dans les chartes des années 832 et 862, où ce lieu est ***Major-villa*** ou ***Majoris-villa***. Ce n'est plus qu'une ferme du Monastere de Saint Denis; CHAMP-TOURTEL pareillement, lequel releve simplement de la Court-neuve. Quant à la COURTILLE, le manoir et ses dépendances menaçant ruine ont été entierement détruits. *Sæc. II. Bened. Part. II. p. 348.* *Diplomat. p. 520 et 537.*

STAINS

ET SAINT LEGER DE GASSENVILLE OU WASSENVILLE
AUJOURD'HUI DÉTRUIT

Ce Village éloigné de deux lieues et demie de Paris, paroît d'abord avoir tiré son nom de l'étang ou des étangs qui étoient au bas de la colline sur laquelle il est situé. En latin il est communément appellé ***Stagnum*** ou ***Stagna,*** de même que dans le pays de Rouergue, Stain porte le même nom ***Stagnum*** et si les étangs du lieu dont je parle ont été depuis changés en marais ou prairies, les vestiges au moins d'une des chaussées sont encore subsistans. Quelques titres néanmoins du XIII siécle portent ***de Setenis*** et non pas ***de Stagnis*** et en 1420, le Greffier de l'Officialité de Paris rendit le nom de Stains par ***Sextaniis,*** quoique ces mots latins paroissent avoir été fabriqués sur le mot françois qui quelquefois a été écrit Setains en deux syllabes. Si le mot Setains a quelque fondement dans le celtique, l'origine tirée de ***Stagnum*** deviendra la moins sûre, d'autant que ce n'est que dans le Pouillé du XV siécle et dans des provisions du même temps que l'on trouve ***de Stanno*** ou ***de Stannis.***

Tab. Ep. Paris.

Nous avons dans l'exemple de cette Paroisse de quoi confirmer ce qui est arrivé souvent à la campagne, sçavoir : que les lieux originairement subordonnés succédent à l'Eglise-Mere, qu'un hameau est érigé en Paroisse, et que le lieu où étoit l'Eglise Paroissiale se trouve anéanti ou réuni à un autre territoire. Ainsi en a-t-il été de Stains qui jusqu'au XIII siécle n'étoit qu'un hameau dépendant de la Paroisse de Saint Leger de Gassenville, laquelle étoit située au Nord-Est de la ville de Saint Denis, au-delà de la riviere de Crould et des étangs qui étoient sur son cours.

Cette Paroisse de Saint Leger est mentionnée dans le dénombrement que Matthieu le Bel donna en 1125 à l'Abbaye de Saint Denis, des fiefs qu'il tenoit de ce Monastere. Il y est marqué que les héritiers d'un nommé Gozelin tenoient par succession toute la dixme et l'aitre de Saint Leger ***de Gassenvilla.*** Ainsi il ne faut point chercher ailleurs le lieu dit ***Vasconis-villa*** du partage des biens de l'Abbaye fait en l'an 832 et que l'auteur du premier livre des Miracles de S. Denis qualifioit au IX siécle de village voisin du Monastere, ***proxima Cœnobii villa.*** Dom Mabillon a avoué que ce lieu lui étoit inconnu.

Chart. S. Dion. Bibl. Reg.

Sæc. III. Bened. Part. II, p. 347.

Henri, Abbé de Saint Denis, ayant pourvû à ce qui étoit

nécessaire pour l'établissement d'une nouvelle Eglise à Stains, fit demembrer ce lieu de Saint Leger en 1213 par l'Evêque de Paris et il s'en retint la nomination. Depuis ce temps la Paroisse de Saint Leger alla toujours en diminuant, jusqu'à ce que son territoire a été réuni à l'Eglise de Saint Remi-lez-Saint Denis et à celle de Saint Michel située près de l'Abbaye.

Stains est un pays de bleds, de vignes et de prairies. Le dénombrement de l'Election y a compté 266 feux il y a quarante ans. Le Dictionnaire Universel y a marqué 769 habitans. Ce nombre est diminué.

L'édifice de l'Eglise qui est sous le titre de la Sainte Vierge ne m'a paru avoir que 200 ans ou environ d'antiquité. Eustache du Bellay, Evêque de Paris, la dédia le 10 Juin 1560, et y bénit trois autels : il fixa l'anniversaire de la Dédicace au Dimanche après la S. Barnabé. Il eut été à souhaiter, pour rendre cette Eglise plus réguliere, que les deux aîles ne fussent point si resserrées qu'elles le sont. Outre la Fête de Notre-Dame qu'on y reconnoît comme la principale, il y a celle de Sainte Gemme qui s'y célébre le lendemain de l'Assomption, comme d'une seconde Patrone. C'est une Sainte fort inconnue, et sur laquelle les Bollandistes n'ont sçu que dire. Il y a des Eglises, des Chapelles, des Confréries de son nom. On la croit Vierge et Martyre du Diocése de Saintes : mais on lui a fabriqué une légende qui n'est nullement recevable. Des Ecrivains Espagnols remplis de fables, la revendiquent.

Bolland. Acta Sanctor. 26 Jun., p. 10.

Autrefois l'Abbaye de Saint Denis alloit en Procession en cette Eglise aux Fêtes de Pâques et de Pentecôte.

Hist. S. Denis, p. 439.

Le Breviaire de Paris marque au 10 Juillet qu'on y conserve la tête de S. Martial, l'un des sept fils de Sainte Félicité, apportée de Rome.

Il y a eu autrefois à Stains une Léproserie mentionnée dans l'acte de visite qui en fut faite en 1351 : elle étoit pour les habitans de Saint Leger, de Stains et de Garges.

Pour ce qui regarde les Seigneurs, j'ai seulement trouvé qu'en l'an 1480, par lettres du mois de Novembre, aux forges près Chinon, le Roy Louis XI fit don à Jacques de Saint Benoist, sôn Chambellan, Capitaine de la Cité d'Arras, de la Haute-Justice de Staings dépendant de Gonnesse, ordonnant que cette Justice ressortira au Châtelet de Paris.

Bannieres du Châtelet, Vol. I, fol. 248.

En 1512, Jean Ruzé, Général des Finances, époux de Marie Brinon, dont il ne laissa point de postérité, eut cette terre par échange faite avec le Roy de trois muids, trois minées d'avoine, qu'il avoit droit de prendre chacun an sur la recette ordinaire de Paris. L'année suivante, il demanda à Louis XII l'établisse-

Mem. de la Chambre des Comptes.

Bannieres du Châtelet. Vol. I, p. 477.

ment de quatre Foires par an à Stains, sçavoir: le 16 Août, le 3 Novembre, le 20 Janvier et le 3 Mai, avec un Marché tous les Jeudis, ce qui lui fut accordé par lettres datées de Blois, au mois de Janvier de la même année.

Mem. du Chancelier de Chiverny, p. 15. Coutume de Par. Du Breul, p. 267. Matthieu, Hist. de France, T. II, p. 590.

En 1568, Stains appartenoit au premier Président, Christophe de Thou. Il en est qualifié Seigneur, au Procès verbal de la Coûtume de Paris 1580, et dans son épitaphe de deux ans après.

Sous Henri IV, le Président de Harlay en étoit Seigneur, la fille de Christophe de Thou lui ayant porté cette Terre en mariage. Ce fut dans sa maison de Stains que l'on mit des premieres en pratique, après le Château de Saint Germain en Laye, l'invention du Président de Monconis, par laquelle on éléve les eaux plus haut que leur source.

P. Anselme. T. VIII, p. 800.

Ibid.

Achilles de Harlay, Procureur-Général, mort en 1671, fut pareillement Seigneur de Stains, et le 8 Octobre de la même année, Anne-Magdelaine de Lamoignon, femme d'Achilles de Harlay, troisiéme du nom, premier Président au Parlement de Paris, y décéda. J'ai trouvé quelques années après Claude Coquille, Secrétaire ordinaire du Conseil d'Etat, qui en qualité de Seigneur de Stains, obtint permission d'ériger des fourches patibulaires et poteaux sur deux fiefs de cette Seigneurie.

Reg. du Parl. 4 Fevrier 1678.

Toussaint Bellanger, Secrétaire du Roy, Trésorier-Général du Sceau de France, et auparavant Notaire au Châtelet, fit ériger cette Terre en titre de Chatellenie. Les Lettres Patentes furent enregistrées en Parlement le 28 Juin 1714.

Il m'est tombé sous les mains une brochure imprimée in-4°, sans date d'année, qui consiste en titres et pieces de fondation faite en la Paroisse de Stains, d'un Hôtel et de deux Sœurs de la Charité pour les pauvres malades, et d'un Prêtre Chapelain chargé de dire la Messe tous les jours au Château, avec établissement d'Ecoles charitables pour l'instruction gratuite des enfants de l'un et de l'autre sexe. Ce préambule est suivi d'un contrat du 3 Février 1723, fait par Toussaint Bellanger, Seigneur Chastelain de Stains, Trésorier-Général du Sceau de France, et d'Agnès Preaud, son épouse, le Curé du lieu étant alors Etienne de Villiers. Suit un Contrat du 15 Mars 1723, puis un Supplement de donation fait par le sieur et la dame Bellanger, le 12 Octobre 1732. M. Bellanger est décédé le 13 Juin 1740, sans laisser d'enfans.

Benoît Dumas, Directeur de la Compagnie des Indes, ci-devant Gouverneur de Pondichery, a possédé ensuite cette Terre. Il est décédé sans enfans à Paris, le 5 Octobre 1746. Sa veuve ayant épousé M. Joly, Grand-Audiencier en la Chancellerie, lui a porté la Terre de Stains. En 1752, M. Perrinet, Fermier-Général, est devenu Seigneur de ce Village.

Le Château Seigneurial de cette Paroisse est d'une magnifique apparence et la vue y est d'autant plus belle qu'il est situé sur une élévation par rapport à la ville de Saint Denis et à plusieurs lieux circonvoisins et non dans la plaine de Saint Denis, ainsi qu'on a mis dans le Mercure en annonçant la mort de M. Bellanger. Merc. Juin 1740. p. 1465.

Dès l'an 1626, les Dames de l'Hôpital de Sainte Anastase de Paris, sur la Paroisse de Saint Gervais, avoient à Stains une maison pour les valetudinaires. L'Archevêque de Paris permit la même année d'y administrer les Sacremens. *Reg. Arch. Par. 4 Maii.*

La Paroisse de Stains a produit dans le siécle dernier un paysan appellé Jean Bessart, d'une famille très-ancienne du lieu, qui a vécu dans le célibat et est mort à Paris sur la Paroisse de Saint Eustache, au commencement du mois de Décembre 1752, âgé de 86 ans. On peut s'instruire sur les vertus de ce bon paysan, vigneron de profession, par la lettre qu'en a fait imprimer M. Bruté, Curé de Saint Benoît de Paris, au mois de Février 1753, avec une gravure qui le représente. On y verra l'estime qu'il s'étoit acquise non-seulement dans sa Paroisse, mais encore parmi les personnes de la premiere qualité. Son corps repose au cimetiere des SS. Innocens dans une fosse particuliere devant la Croix la plus voisine de la maison Curiale. Chez Guill. Desprez, in-12, page 46.

PIERRE-FITTE

Le nom de Pierre-fitte, commun à plusieurs lieux, a été diversement écrit : *Pierre-ficte, Pierre-fixte, Pierre Fitte,* et même *Pierre-frite.* La premiere et la troisiéme manieres sont les plus régulieres ; d'autant que dans les titres latins les plus anciens, ces sortes de lieux sont nommés *Petra ficta ;* en particulier on en a un de l'an 862, dans lequel Louis, Abbé de Saint Denis, confirme la destination faite pour la boisson quotidienne de ses moines, du produit des vignes situées à Dueil et à Pierre-fitte, *in Diogilo, Petra ficta,* etc. M. de Valois a bien raison de se railler de ceux qui ont cru qu'il faut dire Pierre-fritte, *quasi lapides aut petræ in sartagine frigantur ;* et il en apporte l'étymologie la plus plausible, disant que *Petra ficta* est comme s'il y avoit *Petra fictilis.* En effet, il y a des pays en France où l'on forme encore des pierres d'une certaine terre blanche que l'on fait durcir au soleil, après les avoir fait passer dans un moule [1]. Sans *Diplomat. Mabill. p. 535.* *Not. Gall. p. 427.*

1. J'en connois auprès de Sezanne à l'entrée de la Champagne.

qu'il soit nécessaire de dire qu'on en a fabriqué ainsi dans le village dont il s'agit, il suffit pour avoir donné le nom au canton et ensuite au village, qu'il y ait eu en ce lieu quelque grande statue, ou quelque colomne en forme de borne ou de Dieu-Terme, qui ait été formée de plâtre ou de plusieurs compositions [1].

Malgré le ridicule de l'expression *Petra frixa*, c'est celle que l'auteur du Pouillé de Paris a employée vers le commencement du XIII siécle pour désigner la Cure de Pierre-fitte. Dès l'an 1243, un titre de l'Abbaye de Saint Denis qui concerne Montmagny, lui avoit donné le nom de *Petra fricta*.

Hist. de Momtmor. preuv. page 201.

Ce village est à une bonne demie lieue de la ville de Saint Denis, et ainsi à deux lieues et demie de Paris. Sa situation est sur une petite pente qui regarde le levant et le midi. Une partie considérable du territoire est en vignes. Le grand passage pour une partie de la haute Normandie, pour le Beauvoisis et la Picardie y produit quelque consommation. Les Religieux de Saint Denis en sont Seigneurs et sont qualifiés tels dans le procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580. On y comptoit 105 feux lors du dénombrement de l'Election de Paris, en 1709 et c'est à peu près encore le même nombre. Le Dictionnaire Universel fait l'évaluation de cela à 423 habitans.

L'Eglise de ce village n'a rien de fort apparent. Le chœur est bâti en pierre et voûté assez récemment. Elle est sous le titre de S. Gervais et S. Protais. La Dédicace fut faite l'an 1599 par l'Evêque de Grasse, au mois de Juin, suivant la permission de l'Evêque de Paris accordée le 8 du même mois. Le Registre de l'Evêché l'appelle Pierre; il n'est fait nulle mention de lui dans le Gallia Christiana. Celui qui écrivit le Pouillé de Paris au XIII siécle, copia apparemment un Pouillé antérieur à l'an 1218, puisqu'il y marque la Cure de Pierre-fitte parmi celles que l'Evêque donnoit de plein droit. Dom Felibien observe que le patronage de cette Eglise avoit été accordé en 1218 à l'Abbé de Saint Denis par un réglement d'arbitres entre l'Evêque de Paris et lui. Les Pouillés de 1626 et 1648, aussi-bien que celui de Le Pelletier, marquent unanimement que la présentation de la Cure appartient à l'Abbé de Saint Denis. Autrefois les Religieux venoient en procession dans cette Eglise aux Fêtes de Pâques ou de Pentecôte. Il fut permis en 1640 au Curé de ce lieu de prendre une partie inutile du cimetiere pour s'en faire un jardin, à condition qu'on y passeroit en procession le jour de la Dédicace.

Hist. S. Denis, p. 220.

Ibid., p. 439.

Reg. Arch. Par. 3. Aug.

L'un des plus anciens titres où Pierre-fitte soit nommé après

1. Je conserve un *Deus Terminus* composé ainsi de sablon coagulé et couvert d'un enduit de plâtre ou de terre blanche durcie. Il a été trouvé dans les vignes au couchant d'Auxerre, à un quart de lieue de la Ville.

ceux du IX siécle, est la charte de Suger, Abbé de Saint Denis, où il est fait mention du revenu en froment que l'Abbé avoit. Elle est de l'an 1140. Hist. S. Denis. Felib. p. 103.

En 1186, Maurice de Sully donna des lettres qui constatoient que Guillaume Bateste et Marguerite, sa femme, avoient vendu aux Moines de Saint Denis une redevance de deniers et de poules qu'ils avoient au village de Pierre-fitte. Cent ans après, le Cenier de la même Abbaye y fit des acquisitions. Le Pouillé de cette maison, imprimé en 1648, avec celui du Diocése, observe que le Religieux revêtu de cet office de Cenier jouit des dixmes de ce lieu et, à la page 144 du même volume, il est marqué qu'il y avoit à Pierre-fitte une maladerie de fondation Royale, qui avoit encore alors quatre-vingt livres de revenu. *Chart. S. Dion. Reg. p. 221.* Hist. de S. Denis à l'an 1281, p. 253. Pouillé 1648, p. 132.

Il est fait mention de Pierre-fitte dans les cahiers de la Prevôté de Paris, rédigés pendant que les Anglois y étoient les maîtres entre 1420 et 1430. La maison, cour et colombier, etc., sis en ce lieu, qui appartenoient à Regnault Freron, lequel s'étoit retiré à cause de son attachement au Roi Charles VII, furent données par le Roi d'Angleterre à Jean-Gilles, l'un de ceux qui avoient procuré l'entrée dans Paris aux gens du Duc de Bourgogne. Le bois de Richebourg situé au même village, et qui appartenoit à Simon Davy, Chevalier, duquel une partie étoit tenue en fief du Seigneur de Montmorency, fut aussi donné alors par le même Roi d'Angleterre à Girard Desquay, Ecuyer, pour une partie de récompense de sa terre de Normandie. Sauval. T. III, p. 324. Ibid.

Dans le Gallia Christiana on rend par Pierre-fitte d'auprès de Paris, le lieu dit *Petre fictum* où étoit le Roi Carloman en 881 et où il donna un diplome concernant l'Abbaye de S. Polycarpe, au Diocése de Narbonne. Mais j'aime mieux douter avec Dom Michel Germain, qu'il faille entendre ce Pierre-fitte dans les Diplomes qui sont datés de *Petre fictum,* d'autant que selon le Dictionnaire Universel, il y a en France douze autres Pierre-fitte, dont l'un est dans le Diocése de Narbonne. *Gall. Chr. T. VI, col. 188.*

Ce village donna naissance dans le siécle dernier à un homme mémorable. C'est Jacques Petit, premier Chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Paris. Il y vint au monde vers l'an 1611. Etant entré à l'Hôtel-Dieu à l'âge de treize ans, il ne cessa d'y travailler à la cure des malades jusqu'à l'âge de 97 ans et, quoique fort connu dans le monde par son extrême habileté, il préféra l'utilité des pauvres à son propre avantage, et ne voulut jamais cesser de rendre ses services à cette maison, tant que ses forces le lui permirent. Il mourut le 22 Août 1708. *Index funereus Chirurg. Par. edit. 1744. p. 586.*

MONTMAGNY

Ce n'est pas ici une des Paroisses du Diocése de Paris des premiers tems. Outre que le Saint qu'elle a pour patron le fait assez voir, c'est qu'on ne trouve rien du tout sur ce lieu avant le commencement du XII siécle.

Le village est situé à trois lieues de Paris, à une lieue de la ville de Saint Denis, vers le nord-ouest ou couchant d'été de cette derniere ville, dans un petit vallon qui n'est qu'à un quart de lieue de Dueil. Une montagne assez élevée le sépare d'avec Pierrefitte et c'est sans doute cette montagne cultivée en vignes et en bois qui a donné le nom au lieu.

Le premier monument qui fasse mention de Montmagny, est une charte d'Hervé, Seigneur de Montmorency, par laquelle il donne aux Moines de Saint Florent de Saumur la dixme de ses terres de franc-alleu, situées à Montmagny. Elle a été expédiée entre les années 1110 et 1116. Ce lieu y est dit en latin *Mons Magniacus*. Il n'y avoit point encore d'Eglise Paroissiale et pas même d'Eglise en ce lieu, qui dépendoit de Dueil. La canonization de Saint Thomas de Cantorbery qui fut faite dès l'an 1173, trois ans après sa mort, occasionna la construction de plusieurs Eglises sous son invocation. Aucun titre n'indique positivement les personnes qui fournirent à la construction de celle qui fut édifiée à Montmagny. Il y a cependant lieu de croire que ce furent des Seigneurs de la Maison de Montmorency, puisqu'on les voit se mêler en l'an 1184 de la présentation du Chapelain qui devoit la desservir. On trouve des lettres par lesquelles Hervé de Montmorency, Doyen de Paris et Abbé séculier du Chapitre de Saint Martin de Montmorency, confirme, du consentement du Chapitre, la présentation d'un Chapelain à l'Eglise de Saint Thomas de Montmagny; plus, d'autres lettres, par lesquelles Burchard de Montmorency ratifie ce que Hervé son frere avoit fait à ce sujet, et le fait approuver par Matthieu et Aalix, ses héritiers; et enfin de troisiémes lettres, par lesquelles Maurice, Evêque de Paris, confirma la même année ce Chapelain ou lui donna ses pouvoirs.

Hist. de Montmor. preuv. page 35.

Ibidem p. 58. ex chartul. S. Florentii.

Gall. Chr. nova T. VII, p. 73.

L'usage étoit dans le siécle suivant de se servir indifféremment du mot de *Monastere,* pour désigner toute Eglise Paroissiale: C'est ainsi qu'il faut entendre l'endroit d'une sentence arbitrale de l'an 1243, entre l'Abbé de Saint Denis et la Dame de Montmorency, dans lequel, en décrivant l'étendue d'une garenne, il est dit qu'elle va depuis le chemin de Sarcelle jusqu'au Moutier de Monmagnie, *usque ad Monasterium de Monmagnie*. Quoique cette

Histoire de Montmor. preuv. page 101.

Eglise ne fût que comme une longue Chapelle, à la suite du tems il y eut plus d'un autel. Morand, Prêtre de ce lieu, c'est-à-dire Curé, témoigna en 1260 par un acte, qu'Alips de Richebourg y avoit fondé une Chapelle et avoit laissé à prendre sur lui Curé quarante sols qui étoient du fief de l'Abbé de Saint Denis. *Chartul. S. Dion. Bibl. Reg. p. 205.*

Cette Eglise subsistoit encore en 1738, mais comme elle étoit interdite, à cause qu'elle menaçoit ruine de tous côtés, je ne pus voir s'il y avoit quelques anciennes sépultures. Elle a depuis été rebâtie entierement à neuf et à la même place. Elle est encore en forme d'une grande Chapelle fort propre. On a remarqué en la rebâtissant que ceux qui avoient bâti la premiere avoient formé entre les deux murs une espece d'aire très-solide et très-unie, qu'on trouva à quatre pieds dans terre. Il n'est resté des sépultures de cette vieille Eglise, que celle de Messieurs Huault, dont on a retourné la tombe, qui couvroit le corps d'un jeune Huault, mort en 1676, âgé de vingt-quatre ans et celui d'Adrien Huault, Conseiller au Grand Conseil, mort en 1699. Par le dehors de la nouvelle Eglise se voit le litre ou ceinture funébre de M. le Prince de Condé, décédé en 1741. Il n'y a aucune men'ion de la Cure de Montmagny dans la copie du Pouillé Parisien, écrite au XIII siécle: c'est ce qui insinue que cette copie est anterieure à l'établissement. Elle se trouve dans les Pouillés manuscrits du XV siécle et du XVI. Les Pouillés imprimés par Alliot en 1626 et 1648, en marquent la présentation comme appartenante au Prieur de Deuil, ainsi que les Pouillés précédens ; et le Pelletier dit la même chose dans le sien de l'an 1692. Il étoit naturel que le démembrement suivît le sort du principal. Un Jean de Cambray, qui paroît avoir été parent du célébre Ambroise de Cambray, Chancelier de Notre-Dame, fut pourvu de cette Cure le 4 Janvier 1486. L'ancien revenu étoit marqué de 35 livres, ce qui étoit considérable au XIII siécle. Voy. le Dict. Moreri edit. 1732, au mot *Huault.*

Cette Paroisse étoit composée de 101 feux en 1709, selon le dénombrement de l'Election de Paris, et de 428 habitans en 1726, suivant le Dictionnaire Universel de la France. Les plus anciens Seigneurs de ce lieu qui se soient présenté à mes recherches, sont ceux qui suivent: Pierre Huault, mort le 18 Novembre 1532 et inhumé à Saint Jean en Gréve; Louis Huault, son fils, mort en 1576; il avoit fait hommage à Montmorency trente ans auparavant; puis Charles Huault, Maître des Requêtes, décédé en 1610; l'hommage qu'il rendit à Montmorency est de 1576. Le procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580, le qualifie de Conseiller au Grand Conseil. Il fut l'un de ceux qui signerent en 1589 l'Union de la Ligue; mais il effaça depuis cette tache par sa soumission au Roi. Il eut d'Antoinette du Drac, son épouse, un Recueil des Epitap. de Paris, p. 947. Felib. Hist. de Paris, p. 1180.

Hist. des prem. Présid. — Permis d'Orat. domest.

fils qui étoit pareillement Conseiller au Grand-Conseil en 1637. Louis Huault, Conseiller au Grand-Conseil, et Catherine Lottin, sa femme, résidoient souvent en 1641 dans leur Château de Montmagny. Il faut joindre à ceux-ci ceux qui sont nommés ci-dessus. A Messieurs Huault ont succédé dans la Seigneurie de Montmagny M. de Malbranche, frere du célebre Pere de l'Oratoire, puis Messieurs Thomé pere et fils. Le dernier l'étoit en 1725, selon un Journal où il est qualifié Fermier Général et Trésorier Général des Galeres, à l'occasion de son décès. Depuis, M. d'Arboulin posséda cette Terre. Il étoit pourvoyeur de vin pour la bouche du Roi. Ensuite M. Masson, Fermier Général et Receveur Général des Finances, après la mort duquel la Terre a passé à Madame sa fille, femme de M. de Chavaudon, ancien Président au Grand-Conseil. Le Château qui est dans la plaine, comme le village, est bien bâti.

Mercure de France. Mai 1742, p. 126.

On compte deux fiefs à Montmagny: Richebourg et Crespieres.

La maniere d'écrire le nom de cette Paroisse en françois a un peu varié ; car au XIII siécle on écrivoit souvent Mommagnie, même dans les titres latins. La sentence arbitrale qui régla en 1243 la Dame de Montmorency avec l'Abbé de Saint Denis, s'exprime ainsi : *Metam quæ posita erat in medio stratæ inter domum Monachorum de Bono portu et villam de Mommagnie, quoniam minus apparebat fecimus relevari. Garenna quæ fuit à viâ Sercellæ usque ad Monasterium de Mommagnie, usque ad viam quæ directum ducit ad furcas de Montemaurentiaco per desuper versus Petram fictam... cadere debet.* En 1293, ce lieu est également dit *Mommeignie.* Une preuve qu'il ne faut point d'accent aigu et qu'on n'a jamais dit Mommeignié, est que le Nécrologe de Notre Dame de Paris qui est du même tems, annonçant au 19 Septembre la mort d'un Soûchantre qui portoit le nom de cette Terre, s'exprime ainsi : *Obiit Henricus de Montmeigna Succentor.* Le Cordelier Confesseur de la Reine Marguerite veuve de S. Louis, ayant entrepris d'écrire la vie de ce Saint en françois, mit aussi dans la même langue les procès verbaux de l'enquête de sa Canonization qui avoient été envoyés en latin à Rome. A l'occasion d'un miracle arrivé sur une fille de Grolay par le mérite du saint Roi, il y étoit fait mention incidemment de Montmagni qui est sur le chemin de Grolay à Saint Denis où le corps de Saint Louis étoit inhumé. Le Cordelier traducteur prit Montmagni pour une expression latine, et mit en françois Grand-mont, faute d'avoir connu le voisinage de Saint Denis. J'ai cru devoir en passant rectifier cet endroit d'un manuscrit, qui n'a pas encore été publié en notre langue et qui nous citoit un lieu qui n'a jamais existé entre Grolay et Saint Denis.

Histoire de Montmor. Preuves p. 101.

Ibid., p. 128.

Cod. Reg.

En 1274, Jean Ansiau de Villers, Chevalier, donna au Prieur de Dueil deux arpens de vignes, qui sont dits situés à Montmagnie. Cartulaire de Dueil Gaignier. Portef. 180.

En 1463, le vallon qui est au bas de la montagne voisine étoit appellé le Val de Richebourg et c'étoit un canton de vignes. *Tab. Ep. Par.*

VILLE-TANEUSE

Les fréquens exemples d'altération de nom qui se trouvent lorsque l'on veut examiner les étymologies, font que l'on ne sera pas étonné de voir celui de ce village défiguré jusqu'au point qu'un sçavant a prétendu que ce nom lui vient de ce qu'il fourmille de teignes, *quod tineis scateat.* C'est M. de Valois qui est de ce sentiment. *Notit. Gall. p. 437.* En passant, je m'y suis informé exprès si les teignes y étoient plus communes qu'ailleurs et où l'on m'a répondu que non. Il est bien vrai que les plus anciens titres que l'on a où ce lieu soit nommé, qui sont du XII siécle, l'appellent *Villa tineosa.* et qu'il y en a un de ceux-là où on lit en françois Ville-teigneuse. Il est vrai aussi que ce n'est que dans ceux du siécle suivant qu'il est nommé en latin *Villa tignosa* ou *tiginosa*, et que l'auteur d'une vie françoise de S. Louis écrite vers 1280, a employé le mot de Ville-teigneuse. *Vita latina S. Ludov. per Guill. Carnot.* Duchêne, T. V. Guill. Cordelier en manuscrit à la Bibl. du Roi. Mais cela ne suffit pas pour en conclure que ce sont les vers que nous appellons teignes qui ont occasionné ce nom. Les Ecrivains du Pouillé de Paris au XV et XVI siécle montrent une trop grande simplicité, lorsqu'ils se servent des termes *Villa scabiosa* [1], pour désigner ce village. C'est ce qui a été suivi dans le Pouillé imprimé en 1626. Il suffit de se souvenir que la forêt de Montmorency commence à une petite lieue de-là, et même qu'au nord de ce village à côté de Montmagny la montagne étoit couverte de bois, pour en inférer que le dépôt des bois coupés soit équarris soit à équarrir pour la commodité de Paris, devoit être en ce lieu. Or les mots qui commencent par *tin* ou par *tign,* ont tous quelque rapport avec le bois à bâtir ou avec le merrein. Chacun sçait qu'un chevron, une solive se dit en latin *tignus.* Le Glossaire de Du Cange nous apprend aussi que les bois non polis ni équarris s'appelloient *ligna tina;* que certains bois applanis et mis en œuvre forment des tonneaux ou vases qu'on nomme des tines; qu'enfin dès le XII siécle on trouve *tan* employé pour signifier de l'écorce de chêne. Voilà de quoi choisir *Gloss. Cangii.*

1. Registre de l'Evêché de Paris, 21 Février 1476. *Collatio Eccl. Par. S. Lifardi de Villa Scabiosa ad præsent. Abbatis S. Dionysii.*

une étymologie à Ville-tanneuse, sans s'attacher à la ridicule origine de *Villa scabiosa*, qui est sans aucun fondement, quoique usitée quelquefois au XV siécle. On ne doit cependant pas conclure de ce que je viens de dire en dernier lieu, qu'il y ait eu des tanneurs ni une tannerie à la Ville-tanneuse, quoique dans le pays on se le soit imaginé à cause du nom; il y a trop peu d'eau pour cela : mais on a pu y conserver le bois à fournir l'écorce, et il a pu y avoir des magazins de cette écorce. Ce n'est au reste gueres que depuis deux cens ans que l'on dit et que l'on écrit Ville-tanneuse ; on disoit auparavant sans difficulté Ville-teigneuse ou Ville-taigneuse, mais depuis qu'on a perdu de vue la cause de la dénomination, on a retranché deux lettres.

Ce village est à deux lieues et demie de Paris, au couchant d'été de la ville de Saint Denis, à la distance de demie lieue : sa situation est dans une des extrémités de la plaine de Saint Denis, quoiqu'on monte insensiblement, pour aller du grand chemin à Villetanneuse. Il y a des terres, des vignes, quelques prés et quelques bois-taillis et haute futaye. Le nombre des feux n'alloit qu'à vingt-quatre, lorsqu'on imprima le dénombrement de l'Election de Paris en 1709. Je ne l'ai point trouvé dans celui du sieur Doisy de l'an 1745. Le Dictionnaire Universel y compte 159 habitans. Cette Paroisse ne consiste que dans une simple rue qui commence un peu au-delà du Château, et conduit à Montmagny. Autrefois il y avoit des maisons qui venoient jusqu'à l'Eglise, laquelle est contiguë au Château.

Cette Eglise n'a rien d'ancien dans sa structure : elle n'est aussi que comme une simple Chapelle couverte d'un lambris peint, disposé en forme de voute, et elle est appuyée d'une petite tour. On y reconnoît pour patron S. Lifard, Prêtre de Meun au Diocése d'Orléans, au VI siécle. Comme quelques-uns ont cru que ce Saint avoit aussi été Abbé, il est représenté en cette Eglise en Abbé vêtu de blanc, ayant un animal noir à ses pieds, qui est le serpent ou dragon dont il est parlé dans sa vie. Sa Fête s'y célebre le 3 Juin, de même qu'à Orléans. Un Saint si peu connu à Paris n'a pû être donné pour patron à ce lieu, à moins qu'il n'y ait eu autrefois de ses reliques. Comme Galon, Evêque de Paris, avoit été l'un des deux ou trois Prélats qui étant à Meun éleverent le corps de ce Saint du tombeau au mois d'Octobre de l'an 1105, il peut en avoir apporté quelques fragmens qui furent conservés dans la Chapelle Episcopale de Paris, jusqu'à ce qu'un de ses successeurs s'en servit pour la Dédicace de l'Eglise de la Villetaneuse. Il est vrai que l'on ne célebre pas la Dédicace de celle qui subsiste aujourd'hui, laquelle apparemment n'a été simplement que bénite ; mais l'ancienne l'a du être. Il reste dans le chœur de

cette nouvelle Eglise une tombe de la premiere, dont la forme plus étroite aux pieds qu'à la tête indique au moins la fin du XIII siécle. Elle contient une épitaphe en lettres capitales gothiques qui ne sont plus lisibles. La preuve que cette tombe a été remuée et tournée d'un bout à l'autre, est que le côté de la tête est le plus proche de l'autel. Il n'y a qu'une sépulture remarquable dans cette petite Eglise. C'est celle d'Antoine Foës, Auditeur des Comptes, décédé en 1743 à l'âge de 25 ans. Il est inhumé au côté gauche du chœur. Son épitaphe le dit fils d'Etienne Foës de Chevillon, Seigneur de la Mote-Brechain en Lorraine et de Ville-taneuse, ancien Lieutenant de Roi en la Province de Metz.

On lit dans la vie de M. Bourdoise, Prêtre de Saint Nicolas du Chardonnet, qu'étant en 1625 chez M. Robert, Seigneur de Ville-taneuse, et qui le fut depuis de Laï, on le pria de dire la Grande-Messe et de faire le Prône le Dimanche premier jour de Juin. Ce pieux Prêtre prêcha avec l'onction qui lui étoit ordinaire, et disposa par ce moyen les Paroissiens à célébrer avec fruit la Fête de Saint Lifard, leur patron, qui devoit être le surlendemain.

Vie de M. Bourdoise, p. 224.

La Cure de ce lieu n'est point marquée dans le Pouillé Parisien qui fut récrit avant le regne de S. Louis; c'est ce qui portoit à croire qu'elle ne fut érigée que sous celui de Philippe le Hardi ou de Philippe le Bel. Mais j'ai appris par un acte de 1217, que la présentation à cette Eglise et à celle de Pierre-fitte étoit contestée alors aux Abbés de Saint Denis par l'Evêque de Paris, ce qui suppose l'existence de la Cure. Garin, Evêque de Senlis, accorda les parties et la nomination resta à l'Abbé. Dans tous les autres Pouillés postérieurs que l'on connoît, sçavoir du XV et XVII siécle, la nomination est dite appartenir à l'Abbé de Saint Denis; ce qu'on lit de plus dans celui de l'an 1648, est que le Cenier de Saint Denis jouit des dixmes de cette Paroisse. J'ai trouvé une déclaration des revenus de la Cure faite en 1463, qui nous fournit quelque détail du local. Il y est fait mention de la ruelle Saint Lieffart, la Croix Saint Lieffart, d'un lieu dit le Mont Syon proche les plâtres de Ville-teigneuse, aboutissant au chemin par où l'on va à l'Hôtel de Richebourg.

Chartul. min. Ep. Par. fol. 221.

Pouillé de 1648, fol. 132.

Tab. Ep. Par. in Spirit.

En 1546, Guillaume Isoré, Curé, passa un concordat avec Martial Richevillain, Prieur de Dueil, suivant les Registres de l'Archevêché.

Reg. Ep. Paris. 14 Sept. et 9 Nov.

Le premier Seigneur de Ville-tanneuse fourni par les actes, est appellé *Ricardus de Villa tineosa.* Il est qualifié de témoin dans une donation faite vers l'an 1120 par Bouchard de Montmorency. Le second est nommé *Petrus de Ville-teigneuse,* pareillement comme témoin dans une charte donnée par un autre Bouchard

Preuv. de l'Hist. de Montmor. p. 37.

Ibid., p. 57.

Preuv. de l'Hist. de Montmor. p. 60. de Montmorency, l'an 1177. Le troisiéme, appellé *Philippus de Villa tineosa,* paroît avec la même qualité en un acte de l'an 1185 de ce dernier Bouchard. En 1230, au mois d'Octobre, Adam, Gall. Chr. T. VII, col. 387. Chevalier *de Villa teignosa,* fit foi et hommage à Odon, Abbé de Saint Denis. On voit par un acte des Archives de la même Chartul. S. Dion. Bibl. Reg. p. 363. Abbaye, que Robert Mauvoisin en étoit Seigneur en partie. Il y est parlé de vignes situées en sa censive *apud Villam tignosam.* En 1350, Arnoul de Braque avoit des fiefs et arriere-fiefs à Ville-Le Laboureur, Tombeau des Illustres, p. 300. teigneuse. Simon de Maintenon et Marie, veuve de Pierre de Margency, y possédoient des menus cens a pelés Franchises, qu'ils vendirent aussi en 1350 à Jean Chomel, Trésorier des guerres. Tab. Ep. Par. En 1470, Pierre Du Ploich, Ecuyer, Seigneur de Ville-tigneuse, est mentionné dans un titre de la censive de l'Abbaye de Saint Magloire.

Marie Barme, fille de Roger Barme, reçu Président au Parle-Hist. des Presid. p. 143. ment en 1517, fut Dame de Ville-tanneuse, Chetainville et Charonne. Elle épousa Guillaume de Vaudetar et de leur mariage vint Gall. Chr. T. VII, col. 272. Roger, Conseiller au Parlement. Jean du Vivier est cependant dit Seigneur de Ville-tanneuse environ l'an 1550. Son épitaphe qui étoit à Paris dans la Chapelle de Braque, située où sont aujourd'hui les Peres de la Mercy, lui donne cette qualité avec celle Collect. Epitaph. Paris. Bibl. Reg. d'Avocat en Parlement. Julien Chauveau, Procureur en Parlement, prend le titre de Seigneur de Ville-tanneuse dans le procès-verbal Cout. de Paris, edit. de 1678, p. 638. de la Coutume de Paris de l'an 1580. Le premier de ceux qui jouirent de cette Terre durant le dernier siécle, nous est connu par un Arrêt du 12 Mars 1622, donné en faveur du Curé de Factum du Chap. N. D. 1628, contre Nic. Bazin d'Orly. S. Martin de Saint Denis, contre le Seigneur nommé Robert, qui prétendoit être en possession de la dixme dans son propre Parc. C'est le même qui est nommé ci-dessus, à l'occasion de M. Bourdoise. Je trouve ensuite Jean Dugué ou Duguet, possédant cette Seigneurie. Il étoit Maître des Comptes. Son épitaphe à Saint Nicolas des Champs marque sa mort à l'an 1639. Il légua par son Affiche de la Terre d'Epinay, col. 3. testament olographe à l'Eglise de Ville-tanneuse cent cinquante livres de rente. Cette charge est énoncée dans le contrat d'acquisition de cette Terre du 8 Mars 1640. En 1657, la même Terre de Reg. du Parlem. Ville-tanneuse fut érigée en Comté par Lettres du Roi, qui y unirent celles d'Epinay sur Seine et de la Briche, qui est de la Paroisse du même Epinay. Ces lettres furent vérifiées en Parlement, les trois Chambres assemblées, le 7 Septembre 1658.

Sur la fin du siécle, cette Terre étoit possédée par Louis Girard, Procureur Général de la Chambre des Comptes, et Marie Royer sa femme.

Dans le siécle présent, M. le Marquis de Beauveau en a été Seigneur, sa veuve ensuite et ses filles, du tems desquelles elle a

été publiée à vendre par licitation en 1741. La description qui en fut imprimée alors assuroit qu'il y avoit Justice de Mairie dans l'étendue de la Terre, que le Château accompagné de deux pavillons étoit environné de fossés à fond de cuve, revêtus de pierre et pleins d'eau, le Parc clos de murs, dans lequel il y a un taillis et de la haute futaye, laquelle a été coupée depuis, plus 277 arpens de terres, prés et vignes, tant sur le territoire de Ville-tanneuse que sur celui de Pierrefitte.

Il paroît que la source qui remplit les fossés de ce Château est dans les fossés même. Cette source s'écoule ensuite dans la riviere de Crould, un peu avant que celle-ci se jette dans la Seine.

La Terre de Ville-tanneuse releve en foi et hommage du Duché d'Anguien, ci-devant Montmorency, excepté le fief du Pressoir qui releve de celui de Thibaud de Soisy sis à Dueil. Ce fief du Pressoir est très peu de chose : il ne consiste que dans une maison du Village de Ville-tanneuse, et environ quinze arpens de terre.

EPINAY-LEZ-SAINT DENIS

Il y a dans chacun des trois Archidiaconnés de Paris un lieu dit Epinay : mais celui-ci est le plus célebre, et il est connu depuis un plus grand nombre de siécles. Selon le terme latin *Spinogelum, Spinogelus* ou *Spinoilum,* employé dans les actes et dans les Historiens, il auroit dû être appellé Epineuil, ou au moins Epineil : mais l'usage a prévalu pour Epinay. Toujours il est certain que ce nom n'a été donné à ces lieux que par rapport à la quantité de buissons qui en couvroient le terrain primitivement.

Le premier écrivain qui fait mention d'Epinay-lez-Saint Denis, est Fredegaire, auteur du VII siécle. Il dit que le Roi Dagobert étant à Epinay sur la Seine, *Spinogelum,* y fut atteint du flux de ventre, que de-là on le transporta à Saint Denis, où il mourut peu de jours après. Cet historien, presque contemporain de ce Prince, est plus croyable que l'anonyme auteur du *Gesta Francorum,* qui écrit que ce fut à Epinay même que Dagobert mourut. Aussi nos anciens Historiens se conforment-ils plutôt au récit du premier qu'à celui du second.

Les modernes ont inféré du texte du même Fredegaire que nos Rois avoient un Palais dans ce lieu d'Epinay, ou au moins que c'étoit une Terre de Fisc. *Diplom. Mabill. Not. Gall. p. 431.*

Après Fredegaire, dont l'antiquité est presque de mille ans, deux monumens du IX siécle font mention d'Epinay sur Seine. Le

Hist. Mirac. S. Eugen. Mart. en manuscr. S. Dion. in Bibl. Carmel. Disc. Paris.

premier est l'Histoire des miracles de S. Eugene de Dueil qui n'a pas encore été imprimée et dont je parle ci-après à l'article de Dueil ; on y lit la guérison d'un Chevalier Tourangeau qui étoit au service de Frédegise, Abbé de Saint Martin, lequel se trouvant proche Epinay, *Spinogilus,* étoit tombé de dessus son cheval et s'étoit blessé mortellement. Le second est la confirmation du partage des biens de l'Abbaye de Saint Denis faite l'an 862, dans lequel acte les Religieux sont déclarés donner à l'Abbé Louis un clos de vigne situé à Epinay et Gassenville (dit depuis Saint Leger) pour avoir dans leur part Beaune en Gatinois.

Diplom. Mabill. p. 535.

Epinay est situé sur le rivage droit de la Seine, à une lieue ou environ de la ville de Saint Denis et à trois petites lieues de Paris. Toute cette Paroisse est dans la plaine et est cultivée de différentes façons. On y comptoit en 1709 le nombre de 105 feux, suivant le dénombrement de l'Election, et en 1726 le nombre des habitans montoit à 432, selon le Dictionnaire Universel du Royaume. Un dénombrement imprimé en 1745 n'y marque plus que 96 feux. C'est le grand passage pour Pontoise, Rouen, etc. Il y a quelques écarts dont je parlerai ci-après.

L'ancienne Eglise de cette Paroisse menaçant ruine, fut abattue dans les années dernieres. Elle a été depuis rebâtie entierement à neuf et toute de pierres de taille, par M. le Duc de Bourbon, Prince de Condé, et la Dédicace en fut faite le Dimanche de Quasimodo, 21 Avril 1743, par l'Evêque de Bethlehem. On lit dans l'Histoire de l'Abbaye de Saint Denis, que l'ancienne Eglise avoit été pillée avec le village en l'an 1649. On y reconnoît trois Saints Patrons, qui sont S. Georges, S. Medard et S. Silvain, Confesseur du Berry, dont la Fête est le 22 de Septembre. Cette Paroisse est appellée *Spinolium* dans le Pouillé Parisien du XIII siécle, et la Cure est dite à la pleine collation de l'Evêque. Les Pouillés manuscrits du XV et XVI siécles et les imprimés de 1626 et 1648 marquent la même chose, de sorte que le Pelletier est le seul qui dans le sien de l'an 1692 ait écrit qu'elle est à la nomination de l'Abbé de Saint Germain des Prez. Dans les anciennes provisions cette Cure est appellée *Cura S. Medardi de Spinolio supra Sequanam,* et quelquefois *Sanctorum Medardi et Gildardi.* C'est ce qui me fait conjecturer que S. Georges et S. Silvain ne sont que des patrons secondaires et dont le culte, peut-être avec quelques reliques, aura été transféré en l'Eglise Paroissiale, lorsque les Chapelles du territoire où on les honoroit auront été détruites par les guerres. A l'égard de S. Georges, il a pu être titulaire de la Chapelle du Château que MM. de Montmorency y auront eu. Pour ce qui est de S. Silvain de Levroux, en Berry, je pense que la Chapelle aujourd'hui appellée Saint Marc a été sous son

Felibien, p. 480.

Reg. Ep. Paris. 6 Oct. 1507, 10 Dec. 1521, 6 Febr. 1522.

invocation. Dans plusieurs Diocéses il est patron de quelques anciennes Chapelles d'Hôpitaux ou Léproseries, et il l'aura été de celle qui étoit sur le bord du grand chemin entre la Briche et Epinay, jusqu'à ce que son culte aura été transporté dans l'Eglise de Saint Medard, lors des incursions des Anglois qui brûloient ou détruisoient les Chapelles situées dans les champs. Après les guerres elle aura été rebâtie, et comme elle servit à la station de la Procession du 25 Avril, jour de Saint Marc, on lui en aura donné le nom, ainsi qu'il est arrivé à plusieurs autres. On parla de la détruire en 1649, pour la rebâtir ailleurs, à cause qu'elle servoit de retraite aux voleurs. Louis Girard, Maître des Requêtes, Procureur Général de la Chambre des Comptes, avoit même offert de le faire à ses dépens; le Curé et une partie des habitans furent d'avis qu'on la joignît à la Paroisse, disant qu'elle en avoit servi avant que la Paroisse fût bâtie. Le sentiment qui prévalut, fut qu'on la rebâtiroit à l'entrée d'Epinay, à la Croix boüissée, et l'Archevêque le permit; cependant cela ne fut pas effectué. Elle subsiste assez près du moulin de Coquenart.

Reg. Archiep. Paris, 13 Janv. 1640.

La Terre d'Epinay étoit possédée dès le commencement du XII siécle par les Seigneurs de Montmorency. Hervé de Montmorency, fondant à Dueil un Prieuré pour des Moines de Saint Florent de Saumur, fit vers l'an 1115 quelque distraction de cette Terre, en leur donnant à Epinay un bien exempt de toute charge, ou une espece de Terre de franc-aleu. Cent ans après, Guy de Montmorency, dit de Laval, eut de son pere la Seigneurie d'Epineul sur Seine et de l'Isle Saint Denis, qu'il donna en dot à Jeanne, sa sœur, l'an 1231. Bouchard de Montmorency assignant une somme de quatre mille livres par un article de son testament de l'an 1237 en faveur de différentes Eglises et Hôpitaux, voulut que si le revenu de son Parc de Taverny ne suffisoit pas pour cela, on en prît aussi sur le lieu appellé *Nemus Radulfi,* qui étoit Bois Raoul, qu'on nomme aujourd'hui Bois Raut, proche Epinay, du côté du couchant. En 1262, Philippe de Puiseux, Ecuyer, fils de Jean de Puiseux, Chevalier, avoit un manoir ou maison à Epinay, avec des vignes et le droit de deux pêcheries dans la riviere; mais il tenoit le tout de l'Abbaye de Saint Denis. Je remets à en parler ci-après.

Hist. de Montm. Preuves, p. 35.

Ibid., p. 558.

Ibid., p. 98.

Chart. S. Dion. Bibl. Reg. p. 241.

En 1416, Jeanne de Paillart possédoit cette Terre. Elle assit, cette année-là, à Nicolas de Baye, Greffier du Parlement, une rente sur son droit de Travers et péage des batteaux. Elle avoit épousé Gui de Gourle, Chevalier. La même fit en 1415 hommage à Philippe de Melun, Dame de Montmorency et d'Escoüen, de toute la haute Justice *en toute la Ville et terrouer d'Espigneul et d'Espignollet.* Jean Choart, Lieutenant Civil de la Prevôté de

Preuv. de Montmor. p. 165.

Tab. Ep. Paris.

Paris, étoit qualifié Seigneur d'Epinay sur Seine en 1463. Il avoit eu privilége du Roi d'y lever un droit de Gabelle, que le Prince confirma à Jeanne le Clerc, sa veuve, comme ayant la garde de ses enfans. Jean son fils lui succéda. Un de leurs descendans nommé François, ne fut Seigneur à Epinay que du lieu appellé le Mont. La principale Seigneurie étoit advenue à un neveu de Jeanne de Paillart, qui se nommoit Jean d'Aunoy dit le Gallois. Il mourut en 1489. Je trouve, en 1501, Jean Choart qualifié Seigneur d'Epinay sur Seine; mais comme c'est à l'occasion d'un Traité qu'il fit avec le Chapitre de Lusarches, il peut se faire qu'on ait mis cet Epinay sur Seine au lieu d'Epinay qui est proche Lusarches.

P. Anselme. T. VIII, p. 306.

Mem. de la Chambre des Comptes.

P. Anselme. T. VIII, p. 885.

Reg. Ep. Par. 14 Maii 1501.

Jacques de Chaune, Maître des Requêtes, possédoit la Seigneurie d'Epinay sur Seine vers l'an 1640, tems auquel sa fille épousa François Rebours.

Moreri sur Rebours.

Dans le siécle présent elle a appartenu au Marquis de Beauveau, puis à sa veuve et à ses filles, qui l'ont fait vendre par licitation en 1741. Depuis elle est advenue à M. La Live de Bellegarde, Fermier Général, qui demeure à Ormesson, et qui posséde aussi la Briche.

Comme l'Abbaye de Saint Denis a eu du bien à Epinay, au moins dès le IX siécle, ainsi qu'on a vu ci-dessus, c'est aussi par ses archives que nous sommes informés de plusieurs particularités qui regardent ce lieu ou les environs, la plûpart à l'occasion des différends qu'elle eut avec les Seigneurs de Montmorency. Par un acte de l'an 1218, il paroît que le Monastere avoit à Epinay un bac ou batteau, dont un pontonnier recevoit les droits. Matthieu de Montmorency avoit fait arrêter cet homme au préjudice de l'Abbaye, quoiqu'elle fût prête à écouter les plaintes qu'on faisoit de lui. Cette entreprise fut un des griefs dont les Religieux l'accuserent devant Philippe-Auguste qui étoit alors à Gisors, et dont il leur fit raison. Le même Matthieu avoit acheté des héritiers de Pierre d'Epineuse (*De Espinozio*), Chevalier, des biens situés non-seulement vers le champ de l'Indict et vers le Pont Maubert, mais aussi deux moulins placés sur le chemin qui va de Saint Denis à Epinay. Burchard, son fils, donna tout cela au Monastere, et même assura en 1231 sa donation par des garants qu'il assigna expressément. C'étoit de l'Abbaye de Saint Denis que Philippe de Puiseux, Ecuyer, reconnut en 1262 tenir en fief tout ce qu'il possédoit à Epinay, tant en manoir qu'en vignes et en pêcheries, avec quelques servitudes ou droits réciproques; par exemple, le Cuisinier de S. Denis devoit à ce Philippe de Puiseux trois oboles de cens capital, à cause d'une tranchée qui avoit été faite dans l'Isle de cet Ecuyer, laquelle répondoit à un Port dit *le Port du Cuisinier*, d'où partoient les gens de la Garenne proche Gennevilliers, pour passer la riviere en allant au Marché de Montmorency.

Hist. de Montm. Preuves, p. 83.

Ibid., p. 93.

Matthieu de Montmorency inquiéta en 1294 l'Abbé de Saint Denis, au sujet des attérissemens formés par certaines Isles de la Seine, au-dessous d'Epinay, nommées l'Isle moyenne ou l'Isle aux Vaches, l'Isle des Estrepeiz, l'Isle Biaucoc et l'Isle Forest. Il prétendoit apparemment que ces attérissemens lui appartenoient; mais il se déporta de ses poursuites. Il y a apparence que ce sont ces attérissemens qui ont joint les Isles ci-dessus nommées à la terre ferme, puisqu'on n'en trouve aujourd'hui aucune dans la Seine entre la grande Isle qui finit à Epinay et les trois petites qui commencent à Argentueil.

Hist. de Montmor. Preuves, p. 129.

Les Religieux de Saint Denis sont restés Décimateurs de cette Paroisse. Magdelene Allegrain, veuve de David, sieur de la Fautriere, Conseiller en Parlement, fut condamnée par Arrêt du Parlement du 7 Juillet 1673, à payer la dixme de vin et sainfoin de son enclos, le vin à douze pintes par arpent mesure Saint Denis.

Code des Curez, T. I, p. 113.

Le Chapitre de S. Thomas du Louvre réuni à S. Louis du Louvre, a eu du bien en ce lieu. C'est ce que j'ai appris par le traité qu'il fit en 1607, le 5 Novembre, avec Jacques Bourdois, Curé, touchant les Dixmes.

Omolog. 1 Jul. 1508. Reg. Ep. Par. p. 73 et 75.

Les titres de l'Abbaye de Saint Denis des années 1200 et 1205, font mention d'une assemblée qui fut indiquée ***ad ulmum quæ est inter Spineolum et viam quæ ducit ab Argentolio ad Montem-Maurentiacum,*** ou bien ***ad ulmum de Spinogilo***. C'étoit alors l'usage de tenir sous un orme des assemblées d'importance, où l'on discutoit des procès, et où l'on régloit des différends. Celui d'Epinay servit quelquefois à mettre à couvert les arbitres que les Seigneurs de Montmorency et l'Abbaye de Saint Denis choisissoient pour régler leurs difficultés.

LA BRICHE est un des écarts d'Epinay, consistant en une maison qui est un reste de ces anciens Hôtels de campagne, qu'on a depuis qualifié de Château. Il est situé environ à moitié chemin entre Saint Denis et Epinay. En 1365, Guillaume Tois, Bourgeois de Paris, légua à l'Abbaye de Saint Denis l'Hôtel de la Briche, appellé le Jardin Boniface, avec un moulin, vignes, pressoir, vivier, terres et prés. Ce même Hôtel dit situé sur le chemin de Pontoise, fut confisqué vers l'an 1433, par le Roi d'Angleterre, soi disant Roi de France, et donné à Pierre de Fontenay qui lui étoit attaché. Les Anglois furent battus en 1436, par les François, entre la ville de S. Denis et Epinay, ce qui doit être arrivé aux environs de la Briche. Quelques-uns marquent cette bataille entre la Briche et Saint Leger, village aujourd'hui détruit, et qui étoit au midi de Stain. Au commencement du dernier siécle, la Briche appartenoit à Guillaume Lormier, Conseiller en la Cour des Aydes, puis à Catherine Lemet, sa veuve. En 1699, le

Hist. de S. Denis p. 283.

Sauval, T. III, p. 325.

Permis. d'Orat. domest. 4 Sept. 1606.

Affiche d'Epinay 1741, col. 2. sieur Bouret le possédoit. C'est aujourd'hui M. la Live. Voyez page 596.

A ce fief de la Briche est réuni un petit fief dit Piscop, situé dans Epinay, et relevant comme celui de la Briche d'un autre fief, aussi du nom de Piscop dans la Paroisse de Grosley. A l'entrée du Château de la Briche, sur le bord du grand chemin, est un petit bâtiment solide et déjà ancien, accompagné de deux tourelles et d'un pont-levis; entre les tourelles sont des armoiries. La Chapelle domestique toute bâtie de belle pierre, est à côté de ce portail, isolée et très-bien orientée.

COCQUENART est un moulin situé au bout d'un étang de Ibid. quarante arpens; le tout est de la Paroisse d'Epinay. On assure que le ruisseau qui fait tourner ce moulin, et qui vient au-dessus de l'étang de S. Gratien, porte le nom de Prêle.

LA BARRE est un dernier écart, où il n'y a qu'une seule maison qui soit d'Epinay, le reste étant de la Paroisse de Dueil. Ce lieu est sur le grand chemin de Pontoise.

Ibid. Il y a encore sur Epinay un fief qui porte le nom de *Beatus,* composé de plusieurs héritages.

Bois Raoul est sur la même Paroisse. Les titres de la maison Testament de Bouchard de Montmor. Preuves de Montmor. p. 108. de Montmorency de quatre et cinq cens ans l'appellent *Boscum Radulfi,* autrement *Nemus Radulfi,* et le nom en est tellement altéré, que l'on prononce *Bois-Roy,* ce qui fait croire faussement qu'il vient du Roi Dagobert. La Carte des environs de Paris du sieur Auvray est la seule où j'aye apperçu ce lieu. Il est nommé *Bois-raut.*

DUEIL OU DEUIL

PAROISSE ET PRIEURÉ

L'antiquité du village de Dueil est une de celles qui sont le mieux prouvées. Quoique les actes du martyre de S. Eugene n'ayent pas toute l'authenticité qui seroit à desirer, parce qu'ils paroissent n'avoir été écrits au plutôt que dans le IX siécle, et qu'ils font envoyer ce S. Eugene à Tolede en Espagne par Saint Denis, leur témoignage cependant n'est nullement à rejetter, lorsqu'ils assurent que ce Saint avoit été disciple ou compagnon de S. Denis, premier Evêque de Paris, et qu'il avoit souffert le martyre dans le lieu nommé *Dyoilum,* où son corps avoit été jetté *in lacum Mercasii jam dictæ villæ Dioilo vicini.* D'ailleurs, ce que je citerai de ces actes ci-après, est tiré d'un manuscrit d'environ

l'an 1080 ou 1100, lequel a appartenu à l'Abbaye de Saint Denis. Il est vrai que l'auteur y marque que Dueil est situé *quatuor millibus ab urbe Parisiorum*. Mais dans ces bas siécles on exprimoit souvent les petites lieues par le mot *milliare*, et dans ce sens on ne peut disconvenir qu'il n'y ait du milieu de Paris à Dueil quatre lieues très-petites, ou deux très-grandes lieues, si l'on veut compter deux mille par lieues.

Bibl. Carmel. Disc. Par.

Soit que ces actes soyent de la composition du Prêtre Flohaire, que Dom Rivet a très-bien prouvé devoir être plus ancien que le XII siécle, soit qu'ils soyent l'ouvrage d'un autre auteur, il faut avouer que la seconde partie de cette petite histoire qui regarde le culte de ce Saint Martyr, est beaucoup plus authentique que la premiere, puisqu'elle est sortie de la plume d'un écrivain qui vivoit sous la fin du regne de Charles le Chauve ou sous ses successeurs immédiats, tems auquel l'auteur pouvoit parler comme contemporain. Comme cette seconde partie n'a jamais été imprimée, et qu'elle contient un récit fidéle du concours qui se faisoit dans le VIII et le IX siécle, au tombeau de S. Eugene à Dueil, je me croi obligé d'en donner un précis.

Hist. Litt. de la France, T. VI, p. 191.

L'anonyme dit que lorsque la paix eut été rendue à l'Eglise, un homme illustre nommé Ercold fut averti dans un songe de faire etirer du lac ou étang de Marchais, le corps du Saint Martyr et de le faire porter à Dueil. Ercold, à qui cette terre appartenoit et qui jouissoit de plusieurs autres, céda celle-là pour l'inhumation du Saint et fit construire sur son tombeau un petit édifice (*cellulam*, dit l'auteur) où il arriva plusieurs miracles. Ces expressions *quidam illustris nomine Ercoldus*, ressentent fort le langage de la premiere race, ou même des tems immédiatement précédens. On sçait que nos premiers Rois se qualifioient même de *vir inluster ;* mais le nom Teutonique *Ercoldus* semble suffisant pour empêcher qu'on place le fait plus haut que le V siécle. Revenons au récit de l'Historien. Les miracles des premiers tems écoulés depuis la construction de l'Oratoire sur le Sépulcre de S. Eugene, n'étoient point parvenus à sa connoissance. Le premier qu'il rapporte arriva sous Pepin, tige de nos Rois de la seconde race. Un nommé Hetilon, parent de ce Prince, et qualifié le premier de ses Valets de chambre (*Princeps cubiculariorum*), étant malade au Palais de Verberie, envoya ses offrandes à l'Eglise de Saint Denis. La nuit suivante, il vit en songe un vieillard qui lui dit d'aller à Dueil, qui n'étoit éloigné de Saint Denis que de deux milles. Il s'y rendit par la voiture d'eau et ensuite par celles de terre [1] et y trouva la guérison de l'extrême

Voyez ce lieu à la fin de l'article.

1. Voilà une preuve de l'antiquité de la navigation sur la riviere d'Oise jusqu'à Beaumont ou jusqu'à l'Isle-Adam.

mal de tête dont il étoit affligé. Vers la même année, Dame Rictrude, du pays de Rouen, qui étoit aveugle, y vint et fut guérie. Elle se disoit parente du Seigneur Hetilon; et cela se trouva véritable, dit l'auteur. Un petit enfant du lieu dit Villeneuve, dans le pays Meldois, y fut aussi parfaitement guéri. L'Historien marque l'époque du miracle par le regne de Pepin, et le tems du Curé de Dueil d'alors : *Actum est hoc temporibus præcellentissimi Pipini primi Regis, ac Presbyteri ejusdem Ecclesiæ nomine Yperii.* En continuant, il dit qu'après la mort de Pepin, lequel, selon son desir, fut inhumé dans l'Eglise de Saint Denis, le visage renversé, et après différens altercats entre Charles et Carloman, le gouvernement de tout le Royaume étant échu à Charles, les miracles continuerent à Dueil : le premier fut opéré sur un nommé Milon, Noble de Bourgogne, affligé d'un mal de côté ; il en fut délivré après qu'il eut été oint de l'huile des infirmes par Adhelde, alors Curé de Dueil. Dans une autre année, après la fin de toutes les guerres du même Prince, il vint à Dueil une fille d'Evreux, aveugle, qui fit vœu d'y rester le reste de ses jours et d'y donner son bien particulier *(capaticum suum)* et elle fut guérie. Vers le même tems une noble matrone du pays Lyonnois y amena sa fille âgée de dix ans, qui étoit lunatique, et l'ayant confiée à Isembard, Curé du lieu, elle fut pareillement rétablie en bonne santé. Il y eut aussi alors le fils d'une femme de Reims guéri d'un aveuglement total. Sous le regne de Louis fils de Charles, un certain Chevalier de la Touraine au service de Fridegise, Abbé de Saint Martin de Tours, passant par le Parisis et étant arrivé à Epineuil sur Seine, le cheval sur lequel il étoit tomba de maniere qu'il eut le corps tout froissé. Le reste du narré n'a rien d'intéressant. Du tems qu'Hilduin étoit Abbé de S. Denis, un homme fut puni de Dieu pour avoir mal parlé de S. Eugene. Il accourut à Dueil, où le Curé lui ayant appliqué des reliques du Saint, lui procura la guérison. L'Historien finit à ce miracle, et dit que ses contemporains avoient connu l'Empereur Louis, fils de Charles, et cela en des termes qui donnent à entendre qu'il s'agit de Louis le Débonnaire. Il y a peu de Cures dans le Diocése de Paris qui puissent produire des témoignages d'une aussi haute antiquité, quoiqu'un très-grand nombre d'entr'elles existassent dès-lors.

Dès le même tems Dueil étoit un vignoble. Il est fait mention des vignes que l'Abbaye de Saint Denis y possédoit dans le partage de ses biens en 862, du tems de l'Abbé Louis. Le Monastere avoit tant de vignes en ce lieu et à Grolay, que le vin qu'on y recueilloit pouvoit servir pour la boisson quotidienne des Religieux, quoiqu'ils fussent alors en bien plus grand nombre qu'au-

Diplom. p 535

jourd'hui. Aussi sont-ce les vignes qui font le principal bien des habitants de Dueil, quoiqu'une grande partie du territoire soit en plaine.

Ce village, distant de Paris de trois lieues, forme comme un triangle avec Montmorency et Grolay, et n'est éloigné de chacun de ces endroits que d'un quart de lieue. Je ne m'arrête point à en chercher l'étymologie, vu sa difficulté, à moins qu'on ne dise qu'elle vient de la racine Dol que Dom Pezron a cru être Celtique et signifier un lieu bas, comme il l'est relativement à Montmorency. Il est sûr que dès le IX siécle on disoit en latin *Dioilum,* ainsi qu'on a vu ci-dessus et *Diogilum,* comme il se trouve dans le partage des biens de l'Abbaye de Saint Denis en 862. Ce village n'est point non plus unique de son nom. Il y en a un en Saintonge et un autre en Poitou, qui s'écrivent Dœil.

Antiq. des Gaul. p. 425.

Diction. Univ. de la France.

Les auteurs des Rolles de l'Election de Paris sont dans l'usage de joindre le nom d'Ormesson à celui de Dueil : de sorte qu'ils mettent Dueil et Ormesson, ou encore plus simplement Dueil-Ormesson. Ces deux lieux joints ensemble forment 140 feux ou environ, suivant l'ancien et le nouveau dénombrement, et contiennent 540 habitans, selon le Dictionnaire Universel de la France. Je parlerai d'Ormesson vers la fin de l'article de Dueil.

Origine du Prieuré de Dueil. L'ancienne Eglise Paroissiale de ce lieu étoit possédée vers l'an 1060 par Hervé de Montmorency avec le village, suivant la coutume de ces tems-là. Ce Seigneur s'en dessaisit en faveur des Moines de l'Abbaye de S. Florent en Anjou et leur donna les offrandes, les droits de sépulture et ce qu'on appelloit *hospites atrii.* Guillaume, Abbé de Saint Florent, pour y entrer plus canoniquement, demanda cette Eglise de Saint Eugene à Guillaume, Evêque de Paris, qui la lui accorda en 1072. Bouchard, fils d'Hervé, la dota ensuite et cela avant le XII siécle. Cette ancienne Eglise est encore aisée à reconnoître dans le goût d'architecture des piliers de la nef qui soutiennent les arcades qu'on y voit, car elle est sûrement du tems du Roi Robert ou d'un peu après. L'autel de la Paroisse est resté dans cette nef. Il est sous le titre de la Nativité de la Sainte Vierge. Les Religieux s'étoient apparemment réservé le fond de cette Eglise pour leur servir de chœur : mais ils rebâtirent ce chœur dans le XIII siécle d'une structure plus élevée que la nef. Il finit en abside ou demi cercle sans vitrages. La voûte en est soutenue par des colonnes très-délicates et qui pour cette raison sont doublées, n'ayant chacune que deux à trois pieds de circonférence. Il paroît y avoir eu des galeries ; mais elles sont bouchées depuis long-tems. Saint Eugene est représenté en Archevêque au-dessus de l'autel, en conséquence de l'opinion qui se forma dans le XI ou XIII siécle

Preuves de Montmor. p. 35.

Ibid., p. 35 et 36.

que non-seulement il avoit passé par Tolede en Espagne, mais même qu'il en avoit été Archevêque : opinion qu'il n'est pas besoin de refuter, puisqu'elle n'est fondée que sur les oüi-dire de ces siécles crédules et que l'Eglise de Paris l'a rejettée. On ne montre plus dans cette Eglise le tombeau de ce Saint Martyr, non plus que ses reliques. Les anciens Moines du Prieuré ayant transporté à l'Abbaye de Saint Denis la châsse dans laquelle on les avoit renfermés, elle y est restée. On ignore le tems de cette translation. Quelques anciens mémoires de l'Abbaye qui ne sont pas trop sûrs, y mêlent beaucoup de merveilleux.

Il n'y a jamais eu deux sentimens sur la présentation de la Cure de Dueil. Le Pouillé du XIII siécle dit qu'elle appartient au Prieur de ce lieu et les Pouillés subséquens y sont conformes. Etienne de Senlis, Evêque de Paris, avoit voulu y pourvoir de plein droit au XII siécle ; mais le Pape Innocent II blâma son entreprise. Une Bulle de Calixte II, donnée à Benevent dès l'an 1122, confirmoit à l'Abbaye de Saint Florent de Saumur *Ecclesiam S. Eugenii de Diogilo cum pertinentiis suis ;* ce qui est répété dans une autre Bulle d'Urbain III de l'an 1186, où les dépendances sont marquées : je les spécifierai dans un moment en parlant du Prieuré.

Tabul. S. Flor. Gall. Chr. nova, T. VII, col. 63. Hist. MS. S. Flor.

Il a échappé une fois au Secretaire de l'Evêché de Paris, dans le XVI siécle, de marquer que la Paroisse est titrée de S. Denis ; mais en 1514, 1544 et 1550, elle est dite du titre de Notre-Dame.

Reg. Ep. Par.

Comme le Gallia Christiana ne rapporte point les noms des Prieurs de Dueil, je vais inserer ici tous ceux qui sont venus à ma connoissance par les titres, et en même tems ce que l'on sçait de leur gouvernement. Le premier Prieur connu vivoit sous Louis le Gros. Il s'appelloit Foulques (*Fulco*). Il reste de lui une lettre qu'il a écrite au fameux Abailard, lequel eut des Ecoles dans ce Prieuré, lorsqu'il se fut retiré de l'Abbaye de Saint Denis.

Cod. Bibl. Reg. num. novo 245. Annal. Bened. T. V.

Daniel étoit Prieur de Dueil sous la fin du regne de Louis VII. Le Pape Alexandre III lui adressa et à sa Communauté, qui étoit alors composée de douze Religieux, une Bulle par laquelle il prenoit sous la protection de S. Pierre l'Eglise de S. Eugene, le lieu où elle est située, l'Eglise de Saint Marcel située à Saint Denis, celle de Saint Denis de Dugny, *de Dumniaco,* de Saint Martin de Grolay, *de Grodelio,* et leur confirmoit le droit de présentation à ces Eglises, comme Maurice de Sully, Evêque de Paris, le leur avoit déjà confirmé. La suite fait voir que quelque Evêque de Paris avoit aussi confirmé au Prieur de Dueil l'Eglise de Gonesse. Cette confirmation fut aussi vraisemblablement faite par le même Maurice de Sully, car la donation primitive venoit d'Hervé de Montmorency. Etant survenu une difficulté entre le

Prieur de Dueil d'une part, et l'Archidiacre de Poissy, au Diocése de Chartres, d'autre part, au sujet de la présentation de la Cure de Verneuil, Regnaud de Bar, Evêque de Chartres, l'adjugea aux Religieux, ce qui fut confirmé vers l'an 1184 par le Pape Luce III, successeur d'Alexandre. Robert, qui fut ensuite Prieur de Dueil, prétendoit, en 1203, que le droit Curial sur Vauderland devoit appartenir à l'Eglise de Saint Pierre de Gonesse, donnée à son Prieuré. Il transigea avec l'Evêque Odon de Sully, se retenant le droit de bâtir en ce lieu de Vauderland une Chapelle où deux Moines pourroient célébrer, sauf les droits du Curé de Gonesse. *Chart. S. Gen. ad an. 1203.* Voyez Vauderland et Roissy en France.

Renaud étoit Prieur de Dueil en 1241. Il donna alors son consentement pour que le Chapitre Général de l'Abbaye de S. Florent de Saumur pût inféoder une maison dépendante de son Prieuré. Il possédoit encore le Prieuré en 1250 et il fut élu cette année-là Abbé de Saint Florent.

Aubert, natif d'Angoulême, fut ensuite Prieur de Dueil. Il fut élu en 1254 par une partie des Religieux de Saint Florent pour être leur Abbé et nommé même par l'Evêque d'Angers : mais il ne put réussir. Roger, que le Pape Alexandre IV nomma, lui donna pour vivre, outre le Prieuré de Dueil, celui de Gometz, dit S. Clair, aussi au Diocése de Paris.

Jean d'Orléans, Prieur de Dueil, fit en 1266 un compromis au sujet du tiers de la dixme de Sarcelles, avec Geoffroy de Pontchevron, Doyen de Paris. La même année il engagea son couvent à célébrer l'anniversaire de Renaud, Evêque de Paris, pour cent sols qu'il en avoit reçus. Un acte de l'an 1273, conservé aux archives de Saint Denis, et qui paroît convenir à son tems, regarde un lieu ou canton, dit Rougemont, où le Prieur de Dueil et l'Abbaye avoient des cens. On croit que c'est aux environs de Tillay. *Gall. Chr. nova, p. 205.* *Ex Autogr. in Tab. Ep. Par. et Cartul. min. fol. 107. Chart. S. Dion. Bibl. Reg. p. 377.*

F. Hugues de Doanac, étant Prieur de Dueil vers l'an 1300, ordonna que chaque Religieux qui y auroit demeuré un an, auroit un Anniversaire après sa mort. *Necrol. Diogil.*

F. Jean D'Estang étoit Prieur en 1319 ;

F. Bernard du Parc, en 1369.

F. Pierre Le Veu fou le Buef en 1398, géroit les biens de la Seigneurie, saisie par l'Evêque faute d'hommage; item en 1404;

Jean de Bourbon en 1414, selon un acte passé à Paris, qui regarde le Cellerier de Saint Florent. *Hist. MS. S. Flor. f. 334.*

Jean de la Faye étoit Prieur en 1425, suivant une Sentence de Requêtes, où il paroît comme ayant prétention dans les dixmes de Sarcelles; item en 1429 et 1431. Il présenta pour la Cure de S. Marcel dans Saint Denis, à Jacques, Evêque de Paris. *Tab. Ep. Par. Spirit.*

Emery de Cousdun, en 1450;

Hector de Coquerel, Licencié ès Loix, Conseiller au Parlement de Rouen 1461, Maître des Requêtes 1463.

Hist. MS. S. Flor. f. 357. Jean Dugué, Conseiller et Aumônier du Roi en 1477, chargea en 1478 de sa procuration pour permuter Guillaume de Cambray, Doyen de Beauvais, Conseiller au Parlement, et il permuta en effet avec Frere Simon de Cambray, Prieur de Notre-Dame de Montdidier, Ordre de Cluny.

Guillaume de Cambray, Conseiller du Roi, étoit Prieur en 1486.

Reg. Ep. Par. 18 Dec. F. Simon de Cambray fut Prieur de Dueil au moins jusqu'en 1493. Il entretint en bon état le logis Prioral: mais F. Pierre Pinart ayant été commis par Louis du Bellay, Abbé de Saint Florent, pour visiter ce Prieuré le 15 Août 1495, y trouva ce jour là l'Eglise en pitoyable état.

Jean du Mesnil, Abbé de Bellebranche, étoit Prieur de Dueil en 1506;

F. Jean Poyet ou Pocet, Licencié en Droit, en 1518 et 1519;

Pierre de la Jaille, Protonotaire du S. Siége, Prieur Commendataire, en 1522 et 1523;

Nicolas Baudequin, Chanoine de Paris, en 1531 et 1535;

Martial Richevillain, en 1541 et 1543, suivant des présentations aux Cures, 1575 et 1583. Ce fut lui qui démolit la plupart des bâtimens du Prieuré. Il prétendoit qu'il n'étoit pas conventuel; *Ibid.* mais à l'instance de l'Abbé Commendataire de Saint Florent, il fut *Reg. Ep. Paris.* condamné à entretenir les Religieux qu'on y envoyoit en obédience. Il fit un concordat avec le Curé de Villetaneuse en 1546.

Paul Cenami étoit Prieur en 1616. Il consentit à l'union qui fut faite de la Cure d'Aubervilliers aux Peres de l'Oratoire.

Dans ces derniers tems, ont été Prieurs de Dueil successivement MM. Annibal de Marais, Louis d'Agoult, puis M. Jean-Antoine d'Agoult, Chanoine de l'Eglise de Paris.

J'ai appris qu'on travaille à réunir ce Prieuré à la Communauté des Prêtres de S. François de Sales, établie pour la retraite des Ecclésiastiques âgés.

Parmi les redevances qu'on payoit en 1461 à Jean, Baron de *Preuves de Montmorency, p. 4.* Montmorency, celle du Prieur de Dueil est fort remarquable. « Il « doit, dit un manuscrit du tems, aux quatre Festes solemnelles en « l'an, certain deu nommé Roissolles, avecques gastiaux d'éspices, « audit Jehan et à ses Officiers, et au cas que faute y auroit de « payement tantost que ledit Jehan est servi de rost, ledit Prieur « est en amende d'un muid de bled pour chacune fois. »

On a vu ci-dessus que les Barons de Montmorency, comme plus voisins de Dueil, jouissoient de l'Eglise de ce lieu dans l'onziéme siécle. Il faut croire qu'en la remettant, ils se retinrent encore une

portion des dixmes; car ce ne fut qu'en 1221 que Matthieu le Connétable donna la moitié de ce qui lui restoit aux Chevaliers du Temple. Preuves de Montmor. p. 86.

L'Abbaye de Saint Denis y conservoit encore au XII siécle beaucoup de vignes. Les Religieux donnerent, du tems de l'Abbé Suger, aux Chanoines de Saint Paul de la même ville, un terrain appellé *Clausum de Diogilo,* et l'Abbé leur céda quarante sols de cens, à prendre sur le Meix-Arnoul, au même lieu de Dueil. Duchêne, T. IV, p. 552. Bouchard de Montmorency étoit en possession de lever un droit sur les vignes des Moines de Saint Denis situées au même village; mais il leur en fit la remise en l'an 1182. Preuves de Montmor. p. 59. Cette même terre fournit en 1218 l'un des sujets de querelle entre Matthieu, fils de Bouchard, et ce Monastere. Les Moines de Saint Denis se plaignoient de lui, en ce que pendant les vendanges, depuis deux ou trois ans, il les empêchoit de faire vendanger leurs vignes de Dueil et leurs bourgeois de Dueil de vendanger dans leurs propres vignes; Ibid., p. 83, 84. de ce qu'il faisoit arrêter, quand bon lui sembloit, leurs mêmes bourgeois de Dueil, et mettoit garnison dans leurs maisons jusqu'à ce qu'ils eussent payé amende. Lui de son côté se plaignoit des Religieux de Saint Denis, de ce que (par leur faute apparemment) une maison dans laquelle il avoit pleine Justice, avoit été brûlée. Cette contestation fut soumise au jugement des arbitres. Enfin les Seigneurs de Montmorency firent tant, que le Monastere de Saint Denis leur abandonna la Prevôté de Dueil avant la fin du siécle, c'est-à-dire l'an 1294. Hist. de S. Denis, p. 258. Mais cent huit ans après, il y eut encore des sujets de contestation, parce que les Religieux cédant au Seigneur de Montmorency une grande partie de leurs droits sur Dueil et sur les environs, avoient eu de lui en échange la Terre de Saint Marcel située à Saint Denis, laquelle l'Evêque de Paris prouvoit relever de lui : Preuves de Montm. p. 158. ce Prélat demanda que les droits et domaines que la maison de Montmorency avoit eu des Religieux à Dueil, relevât de lui, si la Terre de Saint Marcel devoit dans la suite relever du Roi. *Tab. Ep. Paris, in Feodis.* L'Evêque avoit fait saisir, dès l'an 1398, la portion de la Seigneurie de Dueil tenue par Lancelot Taupin, Chevalier, Sire de Viez en Anjou, à cause de Denise de Montmorency, sa femme, sœur de Jacques, Seigneur de Montmorency, comme étant les biens qui représentoient la Seigneurie de Saint Marcel. Après une Enquête de l'an 1400, le Parlement déclara la saisie valable, le 10 Février 1402. *Reg. Parl.* Le 30 Septembre 1519, l'Evêque de Paris fit encore faire une saisie de la portion que le Seigneur de Crissay en Anjou tenoit en la terre de Dueil, faute des devoirs rendus; mais on ignore quelles en furent les suites. *Tab. Ep. Paris, in Feodis.*

Dueil étant l'une des Paroisses les plus voisines de Montmorency, puisqu'il n'y a qu'un quart de lieue entre les deux, devoit

être des plus exposées aux dégats que causent les garennes des Seigneurs. Bouchard de Montmorency, Panetier de France, renonça en 1326 au droit d'une garenne dans le territoire de ce village, moyennant dix sols parisis que les habitans lui payeroient par chaque arpent de terre ou vigne, ce qui fut confirmé l'année suivante par le Roi Charles le Bel.

Preuves de Montm. p. 372.

ORMEÇON, autrement écrit Ormesson, est le lieu le plus distingué entre ceux qui sont situés sur la Paroisse de Dueil. Dans l'antiquité il n'étoit presque connu que par ses moulins. Dès le IX siécle il étoit appellé en latin *Ulmicio,* c'est-à-dire pays d'ormes. Des lettres du Roi Louis le Gros font mention *de villa quæ dicitur Ulmechon*. Le même lieu est appellé Urmeçon dans des lettres de l'an 1218, par lesquelles Matthieu de Montmorency reconnoît qu'il a eu tort d'empiéter sur la Justice générale que l'Abbaye de Saint Denis y a, et de faire mettre le feu à une maison. Outre la Justice, les Moines de Saint Denis y avoient un moulin que l'eau de l'étang de S. Gratien faisoit tourner. Comme quelquefois les Seigneurs de Montmorency, maîtres de cet étang, l'avoient empêché de fournir de l'eau à ce moulin, il fut convenu en 1247 avec l'Abbaye, que la Dame de Montmorency ni ses héritiers ne pourroient plus former cet empêchement. Ce même moulin, avec un pré et autres biens, fut donné depuis à la maison de Montmorency en place de la Terre de Saint Marcel qu'elle céda aux Moines. On lit que Jacques de Montmorency transporta en 1392, à Perrenelle de Villiers sa mere, pour une partie de son douaire, les moulins d'Ormesson et de Montmorency. Le nom d'Ormesson sur la Paroisse de Dueil se retrouve long-tems après dans des permissions pour y avoir un Oratoire domestique, données en 1535 à Geneviéve Bureau, et en 1543 à Pierre Hotman, Conseiller du Roi.

Notit. Galliar, p. 438.

Preuves de Montmor. p. 83.

Ibid., p. 101.

Ibid., p. 158.

Ibid., p. 155.

Il paroît par le Contrat de mariage d'Olivier le Fevre, Président en la Chambre des Comptes, avec Damoiselle d'Alesso, de l'an 1559, que ce Président possédoit depuis long-tems la Terre d'Ormesson. Elle est toujours restée dans la même famille, et est possédée actuellement par M. Henri-François de Paule le Fevre, Conseiller d'Etat et Intendant des Finances.

Contr. passé Charles Maheu et Hervé Bergeot Not. au Chast.

Le Pere Mersenne, Minime, dit en son Harmonie Universelle, que dans la vallée de Montmorency proche le château d'Ormesson, il y a un écho qui répete quatorze fois pendant la nuit, et sept fois pendant le jour.

Il y avoit au XV siécle à Dueil quelque Seigneurie subalterne, qui mérita l'attention du Roi d'Angleterre Henri VI, lorsqu'il distribua des terres à ceux qui s'étoient attachés à son service. Ainsi vers l'an 1427, un Hôtel avec ses cens et justice, qui appar-

Sauval, T. III, p. 324 et 325.

tenoit à Simon David, Chevalier, lui fut ôté par ce Roi pour être donné à Girard Desquay, Ecuyer.

Il y a aussi à Dueil un fief dit le fief de Thibaud de Soisy, d'où releve le fief du Pressoir sis à Ville-tanneuse, et un autre petit fief dit la Fontaine des Oreillons. Affiche de l'an 1746, col. 1.

LA BARRE, qui n'est qu'à un quart de lieue de Dueil sur le grand chemin de Pontoise vers le midi, consiste en un château ou maison Bourgeoise considérable, avec quelques autres bâtimens, Hôtelleries, etc. Le tout est de la Paroisse de Dueil, excepté une maison qui est de celle d'Epinay. En 1465, l'Hôtel de la Barre sous Montmorency avec des terres, prés et saussayes, est dit appartenir à Jacques Grandin, sieur d'Orvilliers près Chambly. Ambroise Duc de Bournonville, Pair de France, et Lucrece Françoise de la Vicuville, sa femme, y ont demeuré en 1658 dans le château qui leur appartenoit, et quarante ans après M. Pallu, Conseiller au Parlement. *Tab. Ep. Paris.* Perm. d'Orat. domest. 5 Juin 1658. 19 Mars 1697.

LA CHEVRETTE est un lieu peu éloigné de la Barre, et aussi sur la Paroisse de Dueil. Pierre Pollallion en étoit Seigneur en 1620, Pierre Payen en 1638. Louis de la Vrilliere, Secretaire d'Etat, et Marie Particelli, son épouse, y demeuroient en 1667. Ibid.

LE MARCHAIS est un fief enclavé dans la Terre de Grolay et cependant situé sur la Paroisse de Dueil, quoiqu'il soit fort voisin du village de Grolay. Il est au milieu des vignes dans un petit enfoncement. C'est un quarré d'environ un demi arpent d'étendue, entouré de saules et rempli d'eau. Il devient quelquefois à sec, et reste ainsi plusieurs années, après quoi il se remplit en une nuit par-dessous la terre. On tient à Dueil et à Grolay que ce fut dans cette piéce d'eau qui est d'une certaine profondeur, que les payens jetterent le corps de Saint Eugene lorsqu'il eut souffert le martyre. Elle sert de lavoir aux femmes de Grolay, mais les enfants de Dueil sont exacts à les empêcher d'y laver leurs linges le 15 Novembre, jour de la Fête de S. Eugene.

Il n'est parvenu à ma connoissance que deux hommes distingués qui ayent porté le surnom de Dueil. Le premier est Odon de Dueil qui fut fait Abbé du Monastere de Saint Denis après Suger, c'est-à-dire en l'an 1153. On a de lui une Histoire du voyage du Roi Louis VII en Orient, qu'il composa étant Religieux de Saint Denis. Le second est Raoul de Dueil, Doyen de la Cathédrale de Senlis, qui se fit Chanoine Regulier à S. Victor de Paris vers l'an 1200. Chifflet *in S. Bern. Gen. Illust.* *Necrol. S. Vict. 3 kal. Julii.*

GROLAY

Ceux qui jettent les yeux sur le Dictionnaire Universel de la France, où tous les noms semblables sont placés les uns auprès des autres, auront remarqué que le nom de Grolay n'est pas si rare qu'on le pourroit croire. On y trouve Groslé, Grolée, Groslie, Grolliere, tous lesquels noms partent d'une même racine, mais qui est inconnue[1]. Il y a deux Grolay dans le Diocése de Paris: celui-ci qui est Paroisse à la distance de trois lieues de Paris, et un autre lieu appellé le Petit Grolay, sur l'extrémité de la Paroisse de Bondies, à trois lieues ou environ de Grolay la Paroisse. On peut bien croire que la maniere d'écrire ces noms en françois a assez varié, puisque même dans la dénomination latine on n'a pas été uniforme. En effet, on trouve Grolay le plus considérable, nommé *Graulidum, Groolaium, Groela, Groelium, Groeletum, Grodoletum, Grolitium, Gloleium, Groleyum,* et le petit Grolay nommé quelquefois *Grodolium.* De toutes ces dénominations la plus ancienne est *Graulidum.* Louis, Abbé de Saint Denis, donna en 862 à ses Religieux pour leur boisson quotidienne des vignes
Diplom. p. 535. situées dans le Parisis, *quæ conjacent,* dit-il, *in Diogilo, in Graulido.* Comme ordinairement les noms de lieu finissant en latin par *idum* se terminoient par *oy* dans le langage vulgaire, il paroît qu'on a dû d'abord dire en François *Grauloy.*

Ce village est situé à la pente orientale de la Montagne de Montmorency, et seulement à un petit quart de lieue de la ville de ce nom: en sorte que ces deux lieux se touchent. Cependant leur voisinage, loin de me porter à conclure que Grolay ait été comme le forbourg de Montmorency, me fait croire au contraire que le côté méridional et occidental de cette montagne étoit sur le territoire de la Paroisse de Grolay, avant que la construction d'une forteresse y eût fixé le domicile d'une famille riche, qui par la suite y fonda un Chapitre, y attira des vassaux, en forma une Paroisse et enfin une ville. Le terrain de Grolay est fort varié: c'est un pays de côteaux et de vallons, qui sont remplis principalement de vignes et d'arbres fruitiers, surtout de cerisiers. Le village, qui ne forme presque qu'une ou deux rues, s'étend sur une grande partie de la descente de la montagne, et n'a aucune maison écartée. On ne comptoit à Grolay en 1470 que 50 habitans. Le dénombrement des feux de l'Election de Paris marque qu'il y en a 181 en ce lieu.

1. Le vulgaire du pays croit que Gros lay sont deux mots qui signifient Gros Sanglier.

Le Dictionnaire Universel y compte 739 habitants. L'auteur de ce dernier ouvrage ayant mal écrit dans sa copie le nom de ce village, a été cause que dans l'imprimé on l'a placé sous le mot Grossay. On m'a assuré en 1742 qu'il y avoit plus de 200 feux.

Il est fort à remarquer que c'est S. Martin qui est Patron de l'Eglise Paroissiale, et que jamais on n'a donné à l'Eglise d'un faubourg pour patron le même Saint que celui du lieu principal; mais que souvent un lieu venant à être habité, et par la suite démembré de l'ancienne Paroisse dont il faisoit partie, on a donné à l'Eglise de ce nouveau lieu le même Saint pour patron que celui qui l'étoit de tout l'ancien territoire. On vient de voir ci-dessus que Grolay étoit un vignoble considérable, au moins dès le regne de Charles le Chauve : par conséquent il y avoit beaucoup de vignerons également comme à Dueil. On ne parloit point encore alors de Montmorency. Les Bouchards ou Burchards n'étoient pas encore au monde.

L'édifice de cette Eglise de Saint Martin de Grolay est de différens tems. Ce qu'il y a de plus ancien et qui paroît être du XIII siécle, est dans la nef du côté qu'elle touche au chœur, entr'autres les petites colonnades auxquelles on a adossé de nouveaux piliers pour le collatéral septentrional. La tour est aussi du même siécle, à en juger par le dedans, car au dehors il n'y a plus rien de reconnoissable. Le chœur et ses aîles sont d'un travail et dans le goût qu'on travailloit sous François I et Henri II. On faisoit les vitrages de cette Eglise en 1572, ainsi qu'il est marqué à l'un de ceux du côté méridional. J'entends la nouvelle Eglise; parce que l'ancienne finissoit où est à présent le lutrin ou pupitre. Le grand autel étoit à l'endroit où est le banc des choristes : on y voit encore la fondation des gros murs en terre. Voici ce qu'on trouve dans un vieux Registre de Grolay touchant la Dédicace de cette vieille Eglise : *En mil quatre cens vingt le Dimanche 1 Aoust par Reverend Pere Monseigneur Mre Guillaume Chartier, Evesque de Paris fust dédiée l'Eglise Monseigneur Saint Martin de Groslay lez Montmorency, et bénit et consacra cinq hostiaux d'autel, c'est-à-dire le Maistre autel, l'autel de Notre-Dame, S. Michel, S. Jean-Baptiste et l'autel S. Nicolas, et bénit un peu de terre à faire cimetiere : Présents Jean Damoiseau, Chevalier, Denis de Hersent, Secretaire de Monseigneur l'Evesque de Paris, M. Philippe d'Oigni, Maistre-ès-Arts et en Decret :... et ce fut par l'aide et conseil de Martin Guymines laboureur ; estant Curé Jean Ollier.* Il reste dans la nef six piliers de cette ancienne Eglise et on y voit encore les croix de la consécration. La nouvelle Eglise qui consiste dans le fond du chœur et du sanctuaire n'a pas été dédiée, mais seulement bénite. Ce sanctuaire est parqueté

et l'autel est embelli d'une crosse avec une suspense où est le S. Sacrement.

Maurice de Sully, Evêque de Paris, donna cette Eglise aux Moines du Prieuré de Dueil et le Pape Alexandre III confirma ce don. Une Bulle d'Urbain III en faveur de l'Abbaye de Saint Florent, donnée en 1186, confirme entr'autres à ce Monastere *Ecclesiam S. Martini de Groleyo.* En conséquence, on trouve un accord fait entre le Prieur de ce lieu, l'an 1202, et Jean de Drency, Chevalier, au sujet d'une dixme à Groslay. Le Curé eut aussi une dixme par la suite. On lit au même Cartulaire dont est tirée l'article ci-dessus, qu'Isabelle la Merelle donna à Benoît Bethe, sa dixme de vins et bleds à Groslay, appellée la grande dixme des fiefs de Poissy: lequel Benoît la transporta depuis à Jean Gillet, Curé de Groslay. Le Curé de ce lieu a en effet un revenu de douze muids et demi de vin à prendre sur la dixme de bled et de vin des fiefs dits de Poissy, appellé autrement la grande dixme de Grolay. C'est un fief dont il est tenu de rendre foi et hommage à Esanville, comme aussi de payer une année de ces douze muids, ce qui a été exécuté par plusieurs Curés. Il y a apparence que cette concession vient d'une Dame Richolde ou Richeuse de Grolay, laquelle étoit restée veuve de Guy de Grolay et étoit fille des Seigneurs de Roissy. Quoique je ne m'arrête aucunement sur le revenu des Cures, j'ai cru devoir remarquer ces particularités dont M. le Curé a bien voulu me faire part. Avec tout cela le revenu de cette Cure qui paroissoit ne monter pas bien haut sous Charles IX étoit cependant réputé considérable. On voit dans les Registres du Parlement un Ordre que cette Cour donna de saisir le temporel du Curé de Groslay, qui ne résidoit pas depuis douze ans, quoique sa Cure fût de quatre cens livres de revenu. Tous les Pouillés, à commencer par celui du XIII siécle, donnent la nomination de cette Cure au Prieur de Dueil.

Hist. MS. S. Florentii.

Cartul. de Dueil. Portef. Gaignier. 516.

Ibidem. Reg. du Parl. 9 Sept. 1568.

Les manieres différentes dont le nom de Groslay a été dit en latin depuis le XII siécle, m'obligent de produire ici les actes où ces variétés se trouvent. Je ferai connoître en même tems les Seigneurs de Grolay les plus anciens, les femmes ou parentes remarquables de quelques-uns d'entr'eux avec certains faits historiques. *Odo de Groelio* est témoin dans une charte d'environ l'an 1108. *Anselme de Groeleto,* dans une autre passée à Pontoise vers l'an 1120. Matthieu le Bel donnant à l'Abbé de Saint Denis en 1125 le nom de Seigneurs qui tenoient des arriere-fiefs de lui, met dans ce nombre Adam de Aneisanz pour le fief d'Aneisanz, de S. Brice et de Grolay *et apud Greletum.* Guido *de Groela,* Seigneur de ce lieu, est nommé dans un acte de l'an 1148. Le même Gui *de Grodoleto,* avec Richilde sa femme, sœur de Matthieu de

Preuves de Montmor. p. 34.

Ibid., p. 37.

Chart. S. Dion. Reg. p. 213.

Preuves de Montmor. p. 49.

Roissy, assure en 1174 au Prieuré du Bois-Saint-Pere ce que ses prédécesseurs lui avoient donné. En 1177, les garants d'un acte important furent Philippe de Grooloi et son frere Gui. Philippe, Seigneur de Grolay, reparoît en 1190, comme témoin dans un acte de Maurice de Sully, Evêque de Paris, touchant l'Abbaye de Malnoue. Vers l'an 1180, fut témoin Gàutier *de Grcdoleto*. En 1205, Matthieu, Seigneur de Montmorency, quitta les hommes de Grolay *de Groelio* et leurs descendans de toutes mauvaises coutumes, achoisons et corvées, taille et tolte, moyennant certaines redevances, sçavoir de cinq sols et d'un chapon. Il s'agissoit de ceux qui étoient sur sa censive, comme ceux de Montmorency, et non des habitans de Grolay.dépendans de quelque Seigneur particulier. On remarque sous S. Louis un Bertrand de Saux, dit Seigneur de Grolay; un Hugues de Grolay, qui payoit en 1235 cent sols par an à Jean, Comte de Beaumont, au sujet de Conflans Ste Honorine. Il est qualifié Chevalier dans le don qu'il fit à l'Abbaye du Val en 1236; une Agnès *de Grolayo* est qualifiée en 1250 femme de Guillaume le Loup, Ecuyer. Il faut voir sur Villepinte combien les le Loup étoient alors renommés. Il paroît que ce fut vers ces tems-la que les Seigneurs de Montmorency ayant aggrandi leur terre, y comprirent Grolay, desorte qu'il n'y eut plus sur cette Paroisse que quelques arriere-fiefs, ou peu d'autres fiefs qui ne relevassent de Montmorency. Cependant l'Abbaye de Saint Denis, avec laquelle ces Seigneurs étoient souvent en différend, fit en 1294 quelques échanges de droits, revenus et fonds de terre à Grolay, à Nesans et dans tout le voisinage d'une maniere si avantageuse, que les Religieux se trouverent dans le cas de devoir à Matthieu de Montmorency, Chambellan de France, quatre mille quatre cens livres tournois. Le même Matthieu mit quelques années après dans le fief du Roi, Groolay et la ville de Nesans, selon un Registre du Trésor des chartes. Nesans étoit un petit hameau sur la Paroisse de Grolay en tirant vers S. Brice. Lorsqu'on a descendu la vallée de Grolay du côté du levant d'été, et que l'on remonte vers le nord, on trouve dans les vignes une croix qui en a retenu le nom, et qu'on appelle la Croix de Nesans, parce qu'elle étoit au carrefour du hameau.

Preuves de Montmor. p. 57.
Du Breuil, p. 1030.
Preuves de Montmor. p. 57.
Ibid., p. 60.
Ibid., p. 75.
Hist. des Presid. p. 450.
Magn. Past. Paris.
Chartul. maj. fol. 245.
Chart. S. Gen. p. 301.
Preuves de Montm. p. 129.
Ibid., p. 132.

Dès l'an 1218, un des griefs des Moines de Saint Denis contre Matthieu, ayeul de celui que je viens de nommer, étoit de ce qu'il ne vouloit pas souffrir que dans leur terre de Nesant ils bâtissent un pressoir sur leur propre fond, et qu'il mettroit en prison les ouvriers qu'ils y avoient. Quelques titres du XII siécle appellent ce lieu Aneisanz, comme on a vu ci-dessus. Il avoit ses Seigneurs particuliers, dont l'un appellé Robert de Torote, Chevalier, fils de Gervais, rendit hommage à Saint Denis en 1228 : mais ce

Ibid., p. 83.
Chart. S. Dion. Reg. p. 225.

n'a jamais été qu'un village. C'est ce que signifioit autrefois le mot françois *Ville* dérivé de *Villa*. Il n'étoit éloigné du clocher de Grolay que d'un quart de lieue. Depuis longtems il n'y a plus aucune maison. On y voit seulement une carriere. Dans les siécles XIV, XV et XVI, on ne trouve plus de Seigneurs de Grolay que Jean Pastourel qui l'étoit en 1378. Il paroît seulement dans le procès-verbal de la coutume de l'an 1580 Bernard Prevost, Président au Parlement, qualifié Seigneur de Groslay; et même il est incertain si c'est de ce Grolay-ci ou du Petit Grolay, Paroisse de Bondi.

Il y a à Grolay plusieurs fiefs, dont quelques-uns ont été réunis. Les fiefs de Marchais et du petit Piscot l'ont été à celui de Fleury sis au même lieu. Il est possédé aujourd'hui par M. la Fitte, ci-devant de Soucy, Officier dans le régiment d'artillerie Royal-vaisseau. Du fief de Piscop ou Piscot situé à Grolay relevent le fief de la Briche et celui de Piscop, tous les deux situés à Epinay sur Seine. Le fief de Bruyeres est sur la même Paroisse de Grolay. Il appartient aux Dames de la Saussaye proche Villejui, et releve de celui de Fleury. On assure qu'il y a eu un Prieuré; mais peut-être n'étoit-ce qu'une Chapelle de Communauté. Il y a de plus le fief de Rocher; item le fief de Saint-Martin, qui appartient à la fabrique de Grolay. C'est, dit-on, celui qu'on voit au-dessous de l'Eglise, à l'endroit où il y a une petite fontaine et une espéce d'élévation entourée d'eau en forme d'Isle. J'ai parlé ci-dessus du fief appartenant à la Cure, qui est une redevance de vin sur la dixme dite la dixme des fiefs de Poissy : mais il y a lieu de soutenir qu'il faut dire Roissy et non Poissy. Richilde de Grolay ou Richolde qui en fut la donatrice, étoit issue des Seigneurs de Roissy en France, et non de ceux de Poissy. Elle vivoit en 1174 sous le Roi Louis le Jeune.

Affiche d'Epinai, col. 2.

Ci-dessus p. 611.

Les habitans de Grolay sont aussi redevables à cette Dame (Matthieu de Roissi est dit son frere), d'une exemption dont ils jouissent; ensorte que le peuple, également comme le Curé, est engagé à en conserver le souvenir. Elle fonda une distribution de pain qui se faisoit autrefois à Grolay le 3 Février, jour auquel on célebre son obit, dont on chante les Vigiles le jour précédent. Cette distribution se fait maintenant les samedis de l'hiver par M. le Curé, en vertu d'un Reglement de M. le Cardinal de Noailles, et, pour y subvenir, le Curé fournit deux septiers de bled, et la fabrique deux autres. Il est à croire que la distribution du jour de son Obit étoit marquée dans son testament, lequel ne se retrouve plus. Mais dès son vivant elle s'étoit concilié l'amour des gens de Grolay; au moins lui attribuent-ils l'origine du privilege dont je vais parler. Ils disent qu'autrefois, une femme de Grolay, qui avoit porté ses

cerises vendre à Saint Denis, y fut détenue enfermée, parce qu'elle n'avoit pas payé le droit de barrage, et que pendant son absence l'enfant qu'elle avoit laissé enfermé dans sa maison, manqua à mourir de faim. La Dame Richilde fut touchée de cet événement : et afin qu'il n'en arrivât plus de semblable, elle donna à l'Abbaye quelques biens, moyennant quoi les habitans de Grolay furent exempts du droit de barrage pour les cerises qu'ils porteroient vendre à Saint Denis. Les Religieux ayant voulu les troubler sous le regne de Charles V, les paysans du lieu, ayant à leur tête Jean Pastourel, Conseiller au Parlement, leur Seigneur, firent un accord avec eux sur l'exemption de ces droits et cet accord fut homologué en Parlement le 11 Décembre 1378. Et même de nos jours, le Conseil établi pour l'administration du temporel de la maison Royale de Saint Cyr, à laquelle la manse Abbatiale de Saint Denis est réunie, ayant encore essayé de soumettre les gens de Grolay aux droits de passage, botage, péage, barrage, sur les ponts, chaussées, barrages, places et marchés de Saint Denis, Dame Marie d'Albon, veuve de Benigne le Ragois, Seigneur de Bretonvilliers, Dame des fiefs de Grolay, soutint si vigoureusement l'exemption des habitans, que le Conseil ci-dessus dit y acquiesça le 19 Octobre 1724. Il est dit dans l'accord de l'an 1378, que ce Privilége leur vient de Dame Richeuse la Grosse, Dame de Poissy et de Meulan : mais comme alors la communauté avoit apparemment une traduction du titre primordial faite en françois et mal écrite, il a été fort facile de se méprendre, et de ces mots *Richeulde de Groslé, Dame de Roissy,* en faire ceux-ci : *Richeuse la Grosse*, *Dame de Poissy*.

La même Richolde de Groolay est aussi nommée dans un titre de Matthieu de Montmorency de l'an 1214, à l'occasion des bois qu'il donna alors aux Chanoines Victorins du Bois Saint-Pere, pour accomplir les intentions de cette Dame, morte depuis longtems. Preuves de Montmor. p. 80.

Je n'ai point trouvé par mes recherches qu'aucune Maison Religieuse eût du bien à Grolay, sinon le Prieuré de la Saussaye, qui y possede le fief de Bruyeres dont j'ai parlé ci-dessus et peut-être l'Abbaye de Saint Victor de Paris, qui paroît y avoir tenu des vignes à rente de Matthieu, Seigneur de Montmorency l'an 1229, au sujet desquelles toute la grace qu'il crut devoir leur faire, fut de les dispenser d'en amener le vin à son pressoir bannal. Ibidem, p. 90.

Il est parlé amplement, tant dans les miracles de S. Louis écrits en françois par Guillaume Cordelier, Confesseur de la Reine Marguerite, que dans ceux qui sont rapportés ailleurs en latin, *de la pucelle de Grolay,* fille de Jean le Boucher de Grolay, née Hist. du Cordelier mir. 6. Duchêne, T. V, p. 394.

en 1271, et guérie d'une excrescence de chair par les mérites du saint Roi.

Dom Felibien a marqué (page 480) dans son Histoire de l'Abbaye de S. Denis, que ce village de Grolay fut pillé par les soldats en l'an 1649.

L'Eglise de Reims a eu au XIII siécle un Archidiacre nommé Henry de Grosley, qui contribua vers l'an 1220 ou 1230 à l'édifice de l'Eglise de Ste Catherine du Val des Ecoliers à Paris.

Gall. Chr. nova, col. 853.

Un Historien d'Abbeville qui a écrit dans le dernier siécle, observe qu'un nommé Jacques Malende, natif de cette ville du Diocése d'Amiens, et reçu Docteur en Théologie en 1640, fut Curé de Grolay au Diocése de Paris et que son nom se voit parmi les approbateurs du Livre de la fréquente Communion.

Ignace de Jesus-Maria, Carme Dechaussé.

MONTMORENCY

Antiquité et Origine du nom. Les origines de Montmorency, situé à trois lieues et demi de Paris, sont si obscures, qu'après les efforts que M. Duchêne a fait pour les éclaircir, il seroit inutile de vouloir me livrer à de plus amples recherches. On peut dire seulement qu'en examinant avec soin tout ce qu'il a rassemblé pour faire remonter le plus haut qu'il pouvoit cette origine, on y remarque bien des choses à retrancher, en commençant par les plus anciennes. M. de Valois qui n'avoit pas un pareil intérêt à percer dans les siécles les plus reculés, s'est contenté de produire un fait du X siécle, comme la plus ancienne preuve de l'existence de Montmorency. Ainsi il n'ajoutoit point foi à une loi de l'Empereur Gratien, donnée dans un lieu dit *Morantiaco,* parce qu'on est certain que ce Prince étoit à Mayence lorsqu'il a donné cette loi en 377 à la fin de Juillet, et que c'est une faute du copiste d'avoir mis le mot *Morantiaco* au lieu de *Mogantiaco,* comme l'a remarqué Godefroy [1]. Il est vrai que sur la riviere d'Oise dans le Diocése de Beauvais, il y a une Paroisse appellée Morency, connue par une charte de Charles le Chauve pour avoir dès-lors porté le nom de *Morenciaci curtis* ou de *curtis Maurentiagi.* C'est ce qui prouveroit qu'il auroit existé avant ce tems-là un Seigneur nommé *Maurentiagus* et que le même pourroit avoir eu les deux terres, celle du pays de Chambli, dite *curtis Moren-*

Charta an. 845. Preuves de Montmor. p. 1.

1. Sauval n'a point lû ce livre qui étoit de sa compétence, lorsqu'il a écrit au Tome I de ses Antiquités de Paris, page 62, qu'on ne doute point que Montmorency ne soit ce *Morentiacum* du Code Théodosien.

ciaci et celle de Paris dite *Mons Morenciaci*. L'auteur de l'ancien Necrologe de l'Abbaye de Saint Denis paroît même avoir cru que c'étoit une seule et même terre ; car, en annonçant au 27 Août l'obit du Seigneur Leuton qui avoit donné la Terre de Morency au Monastere, il met : *Obiit Leuto devotus qui dedit Montem-Morentiacum,* mais il semble avoir confondu les deux Terres. Hist. de S. Denis à la fin des Preuv.

Ces deux titres étant retranchés, nous nous voyons ramenés au X siécle, sur la fin duquel on trouve en effet une charte du Roi Robert, qui nous apprend qu'une forteresse dite Montmorency fut donnée par ce Roi à Bouchard le Barbu, pour le dédommager de ce qu'il faisoit détruire celle qu'il avoit tenue du Monastere de Saint Denis dans l'Isle de la Seine du voisinage. Outre cela, quelques auteurs parlent d'une descente de troupes, venues vers ce même tems du septentrion par ordre de l'Empereur Othon pour prendre Paris et qui à leur arrivée assiegerent le château dit Montmorency et même le détruisirent. *Charta an. 996. Prob. Montmor. p. 9 et 10.* *Joan. Monach. Maj. Monast. in vita Gaufrid. Com Andeg. Chr. Turonense.*

La charte qui vient d'être citée, désigne la position de cette forteresse en ces termes : *fermè tribus leugis à castello Sancti Dionysii secus fontem qui dicitur Sancti Valarici.* Pour reconnoître la position marquée dans cette charte, il faut dire ou que le Château étoit alors situé beaucoup plus loin du côté d'Andilly, ou que par ces trois lieues il faut entendre des lieües Gauloises qui reviennent à nos demies lieues ; car on ne peut gueres compter que trois demies lieues de Saint Denis à Montmorency. Pour ce qui est de la fontaine de Saint Valery, la connoissance en est perdue dans le pays ; il faut que ce soit l'une des sources qui forment l'étang qui est au bas de Montmorency vers le couchant. Il est encore spécifié dans cette charte, que Burchard, retiré dans la forteresse de Montmorency, ne cesseroit pas d'être feudataire de l'Abbaye pour le château qu'il avoit possédé dans l'Isle, quoique le Roi l'eût fait detruire. *Hugo de Cleeriis lib. de Senecalc. Franciæ.* Preuves de Montmor. p. 7 et 8.

Un des descendans de ce Burchard qui portoit le même nom que lui, s'étant ligué avec Matthieu, Comte de Beaumont et Dreux de Moncy contre le Roi Louis le Gros et contre les intérêts de l'Abbaye de Saint Denis, ce Prince vint aussi-tôt mettre tout à feu et à sang dans les villages qui dépendoient du château de Montmorency ; s'étant apperçu que ceux de ce château entreprenoient de se mettre sur la défense, il le fit investir par les troupes de France et par celles de Robert, Comte de Flandres, son oncle, et par ce moyen Burchard fut mis à la raison. Voilà le monument le plus sûr que nous ayons parmi ceux de ce tems-là, touchant la situation et l'état de ce lieu au XII siécle. *Gesta Ludov. Grossi per Sug.* Duchêne, T. IV, p. 284.

OBSERVATIONS ECCLÉSIASTIQUES SUR MONTMORENCY. Il y a apparence que, lorsque la Forteresse dite Montmorency fut livrée à

Burchard le Barbu en 996, ce n'étoit qu'une simple tour et qu'il n'y avoit en ce lieu ni bourg, ni village, ni même de Collégiale. De simples conjectures ne suffisent pas pour établir l'antiquité d'une ville et d'une Eglise. Si cette Collégiale eût été aussi ancienne que Du Chêne l'a cru et qu'elle eût été fondée avant le siécle de Charlemagne, comme il paroît l'assurer, pourquoi n'eut-elle commencé que dans les derniers siécles à être le siége d'un Doyen rural ? Et pourquoi sous le regne de S. Louis les Décanats de ces cantons-là étoient-ils encore seulement connus sous les noms de Doyenné de Gonnesse et de Doyenné de Cercelles ? Le plutôt qu'il semble qu'on puisse placer la fondation du Chapitre de Montmorency, est depuis qu'on trouve une suite généalogique des Seigneurs, lesquels, bien établis dans le lieu, ne songerent plus qu'à imiter la piété de nos Rois du XI siécle, sçavoir du Roi Robert ou de Henri, son fils, auteurs de tant de pieux établissemens. Jusqu'à ce qu'on produise des titres contraires, il me paroîtra toujours vraisemblable (vû le voisinage de Grolay qui n'étoit qu'à un quart de lieue de la Tour de Montmorency, et vu l'antiquité certaine du même Grolay qui surpasse celle de Montmorency) que cette Tour ou Forteresse de Montmorency étoit bâtie sur le territoire de Saint Martin de Grolay. Les riches Seigneurs qui augmenterent ce Château, firent bâtir par la suite pour leur propre commodité une Eglise sous le même titre qu'étoit leur Paroisse, et fournirent des fonds pour y célébrer l'Office Divin chaque jour, selon le rit qu'on le célébroit dans l'Eglise Cathédrale. Leurs Officiers et leurs vassaux voisins augmentant en nombre, il se forma sur le lieu une Paroisse desservie dans la même Eglise, puis un bourg, et enfin une ville, selon la nécessité qu'il y eut de se mettre à couvert des ennemis proche la forteresse. Le plus ancien titre connu qui soit resté sur les Prébendes du Chapitre de Montmorency, est celui par lequel Matthieu, Seigneur de ce lieu, donne une prébende de cette Eglise à l'Abbaye de Saint Victor de Paris, à condition que les revenus en seront appliqués à l'Infirmerie de cette Maison, et qu'elle fournira un Vicaire pour y acquitter les charges comme font les autres Chanoines absens. Cette charte est d'environ l'an 1130. Elle ne me paroît pas décider absolument que ce Chapitre ne soit pas plus ancien que ce Matthieu, Connétable de France. Je ne l'ai représenté ci-dessus comme un peu plus ancien, que par pure conjecture, parce que les premiers titres sont perdus. Les auteurs du *Gallia Christiana* assurent que ce fut Matthieu ci-dessus nommé qui en fut le fondateur, et c'est ce qui combat encore plus directement les idées de Du Chêne. On ne peut nier que les Chanoines ne l'ayent qualifié dans un acte de 1155 du titre de *patronus et defensor ipsius Ecclesiæ*. Les

Hist. de Montmor. p. 58.

Preuves de Montmor. p. 41.

Ibid., p. 51.

mêmes auteurs remarquent que ce Chapitre étoit Abbatial, c'est-à-dire que le chef du Clergé y prenoit la qualité d'Abbé, comme à Saint Spire de Corbeil et ailleurs. En 1174, dans une confirmation de donation faite par Burchard de Montmorency, parmi les témoins se trouva Hervé, Abbé de Saint Martin de Montmorency, son propre frere. Il étoit fils du Seigneur Matthieu dont je viens de parler. On le trouve parmi les Chanoines Soûdiacres de N. D. de Paris dès l'an 1146. Il en étoit Doyen en 1184, et réunissoit en ces termes ces deux qualités, à la tête des titres qui le regardoient comme Abbé : *Herveus de Monte Maurentiaco Dei permissione Abbas Sancti Martini de Monte Maurentiaco et Decanus Parisiensis*. Burchard, frere d'Hervé, outre l'Eglise Collégiale de S. Martin, bâtie par ses ancêtres, fit encore construire dans son château une Chapelle domestique. Ce fut S. Pierre, Archevêque de Tarentaise, qui en fit la Dédicace l'an 1174, événement que Jean, Chanoine de Saint Victor, marqua depuis dans son Mémorial, parce que cette circonstance étoit spécifiée dans le titre d'une donation que ce saint Prélat fit faire le même jour par Burchard à cette même Abbaye de Saint Victor. Le saint Archevêque de Tarentaise étoit alors en route pour aller joindre dans le Vexin les Rois de France et d'Angleterre.

Preuves de Montmor. p. 55.

Ibid., p. 58.

Ibid., p. 55.

Vita S. Petri. Tarent. Boll. 6 Maii.

L'Eglise Collégiale de Saint Martin tombant de vieillesse, fut rebâtie dans le commencement du XVI siécle par Guillaume de Montmorency, Chambellan des Rois Charles VIII, Louis XII et François I. C'est ce que confirme non-seulement l'écu de ses armes qui s'y voit sur le portail, aux voûtes, aux vitres et aux siéges des Chanoines, avec celui d'Anne Pot, sa femme, mais aussi son tableau à l'un des piliers du chœur, où son portrait le représente dans une attitude dévote, avec ces vers au bas :

Hist. de Montm. p. 361, 362.

Le Baron de Montmorency
Nommé Guillaume pres ainsi
Quest cy pourtraict l'an mil en date
Cinq cens vingt et cinq pour bon acte
Rediffya ce temple cy.

Guillaume mourut le 24 Mai 1531, vingt et un ans après sa femme. Leur mausolée de marbre noir est élevé au milieu du chœur, avec leurs figures en marbre blanc couchées dessus ; et tout autour se lisent ces Epitaphes en lettres gothiques ; d'un côté : *Cy gist haut et puissant Seigneur Mons. M. Guillaume de Montmorency, premier Baron de France, jadis Seigneur dudict Montm. d'Escouen et de Chantilly, Conseiller et Chambellan ordinaire du Roy nostre Sire et Chevalier de son Ordre : Qui trespassa le XXIIII jour de May l'an mil cinq cens trente et ung.* De l'autre

côté : *Cy gist noble Dame Madame Anne Pot, femme dudit Sr. jadis Dame de Chasteauneuf de la Roche, de Thorey, de la Prune au Pot, et de Danville : Qui trespassa le XXIII jour de Feburier l'an mil V C et X. Priez pour tous trespassez que Dieu pardon leurs faces. Amen.* Guillaume est en habit militaire, ayant à côté de sa tête son casque et ses gans de fer. Jean, pere de ce Guillaume, a aussi sa tombe de cuivre dans le chœur. Ils reposent tous dans un caveau. En travaillant dans le chœur, l'an 1740, à la construction du caveau destiné à la sépulture du Duc de Bourbon, qui est le premier de la Maison de Condé inhumé dans cette Eglise, l'on a trouvé des vestiges d'une ancienne Eglise, sçavoir la naissance de la voûte et de gros piliers qui la soutenoient. Si l'ancienne Collégiale n'étoit point en ce lieu, au moins on ne peut douter que ce n'ait été un reste de la Chapelle du Château dont j'ai parlé ci-dessus.

Quand on n'auroit pas la date de l'édifice d'aujourd'hui par le portrait du restaurateur, le genre de son architecture qui est un mélange de gothique et d'un goût nouveau, la désigneroit assez. Quelques-uns assurent que Guillaume ne vécut pas assez pour la voir finir, mais qu'elle fut achevée par le Connétable Anne, son fils, en 1563. Elle est entierement couverte d'ardoise, avec une petite fléche au milieu, et une tour au portail du côté du midi. Les accès en sont difficiles de ce côté-là et vers le couchant, où tout paroît en forme de précipices, parce qu'elle n'est pas sur le plus haut de la montagne. Le défaut de cette Eglise, d'ailleurs magnifique, est qu'on ne peut pas tourner derriere le sanctuaire. On voit en dedans, attachée au mur méridional du chœur, une main en relief qui tient une épée nue. Dans l'aîle méridionale sont représentées aux vitrages quelques personnes de la maison des Coligny-Chastillon avec des marques d'Evêques dans leurs armes. Comme dans un vitrage contigu est peinte Loyse de Montmorency, femme de Gaspar de Chastillon, je ne sçai si ces armoiries d'Evêque ou d'Archevêque ne seroient point celles du fameux Odet de Coligny, leur fils, fait Cardinal en 1533, qui gouverna quelque tems les Eglises de Toulouse et de Beauvais. Il étoit neveu d'Anne le Connétable. Dans l'aîle septentrionale proche la petite porte, est un vitrage où l'on voit en plusieurs endroits les armes d'un Evêque qui se plut toute sa vie à contribuer à l'embellissement des Eglises. C'est François de Dinteville, Evêque d'Auxerre ; il y est représenté à genoux en chappe, la mitre en tête, avec sa sentence familiere *Virtutis fortuna comes,* et S. François à son côté ; S. Christophe est dans le panneau du milieu et S. Etienne, patron de sa Cathédrale, dans le troisiéme panneau.

Le sanctuaire de cette Eglise est orné de quatre colonnes de

cuivre avec un retable, au haut duquel le Saint Sacrement est conservé dans une suspense, ainsi que dans les anciennes Cathédrales. Derriere le tout est une châsse qui contient les reliques de S. Felix, qu'on dit dans le pays être le corps de S. Felix, Martyr de Gironne, dont la fête est le premier jour d'Août. Le Martyrologe de Paris imprimé en 1727, se contente de dire qu'on croit à Montmorency que c'est seulement une partie de ce corps. Les continuateurs de Bollandus n'ont pas dit un mot de cette prétention de Montmorency dans l'article de ce Saint, et ce qu'on lit dans Baillet au 5 Août porte à croire que ce qui est en cette Collégiale, quand même il seroit venu d'Espagne, est d'un autre Felix que celui de Gironne, martyr originaire d'Afrique. Quant à l'apport de ce corps, que Duchêne dit sans preuve avoir été fait d'Espagne, par Bouchard de Montmorency au retour d'un voyage qu'il y auroit fait avec Charlemagne et qui l'auroit donné à la Collégiale de sa Terre déjà subsistante, c'est un reste des fables de quelques vieux Romans, puisque cette Eglise n'existoit point alors, et que tous les compagnons que l'on a donnés à Charlemagne dans sa guerre d'Espagne sont chimériques. Le nom de Felix n'ayant pas été rare parmi les Martyrs de France, et y en ayant eu un même proche Paris, dans la Péninsule des Fossez, lieu dit depuis Saint Maur, ainsi qu'on peut voir à l'article de ce lieu, il est plus naturel de croire que le corps de ce Saint fut obtenu autrefois de l'Evêque de Paris par le premier Seigneur de Montmorency et porté à sa terre. Si ce n'est pas de celui-là que le corps est à Montmorency, ce peut être encore celui d'un S. Felix, qui fut martyrisé autrefois à Vernot, au Diocése de Sens, avec S. Felicissime, le 12 Août. Il a été très possible que Hervé de Montmorency, Doyen du Chapitre de Paris, à qui la Terre de Vernot appartenoit depuis long-tems, l'ait enlevé de-là et l'ait donné à Burchard, son frere, Seigneur de Montmorency, pour la Dédicace de la Chapelle de son Château, faite comme on a vu ci-dessus en 1174. Quoi qu'il en soit, les reliques de S. Felix attirerent à Montmorency un tel concours, que le jour de sa Fête fut choisi pour l'établissement d'une Foire; et ce jour-là le Chapitre de Montmorency avoit droit de Justice, comme il se voit par un acte de l'an 1190. Il ne seroit pas extraordinaire que la fête de S. Felix du 12 Août eût été avancée aux calendes du même mois, qui étoient des jours déjà consacrés aux Foires. Ce transport l'aura fait confondre avec S. Félix de Gironne, martyrisé le même jour, et des actions duquel on étoit mieux instruit que de celles de S. Felix de Vernot. Telle a pu être, selon ma pensée, l'origine de la confusion des deux Saints du même nom. Il reste une particularité à remarquer sur la châsse de Montmorency. C'est que les

Vie de Ste Afre.

Preuves de Montm. p. 392.

habitans, tant hommes que femmes, de la Paroisse de S. Felix, située au Diocése de Beauvais sur la riviere du Terain, entre Beauvais et Creil, à douze lieues de Montmorency, suivant une ancienne coutume, se rendent tous les ans par députés le premier jour d'Août à Montmorency en l'Eglise Collégiale et à une procession solennelle qu'on y fait dans les principales rues, ils portent la châsse de S. Felix, et les Paroissiens de Montmorency leur cedent cet honneur, auquel ils participent après eux et à leur défaut, ne s'en croyant point exclus. S'il est permis de dire ce que je pense sur l'origine de cet usage dont on ne m'a pu dire la cause, je croi que l'Eglise du village du Beauvoisis ne fut dédiée sous le nom de S. Felix, qu'en vertu de quelque concession de reliques faite par le Chapitre de Montmorency, lequel aura exigé en reconnoissance de ce don, que les habitans députassent tous les ans pour porter sa châsse quelques-uns d'entr'eux.

M. Piganiol écrit (T. VIII, p. 157), qu'à la priere de la feue Reine d'Angleterre, Henriette-Marie de France, on ouvrit à Montmorency la châsse de S. Felix pour lui en donner un doigt, ainsi qu'elle le souhaitoit.

On assure que la même Eglise Collégiale conserve un os du bras de S. Martin qui en est le titulaire, et que les Chanoines de Saint Martin de Tours ont fait, depuis qu'ils sont privés du corps de ce Saint, des propositions aux Chanoines de Montmorency pour les engager à leur rendre cet ossement.

Tout autour de la clôture du chœur par le dehors, est marqué en grosses lettres de relief le mot : APLANOS plusieurs fois répété, lequel se trouve aussi peint au haut du portrait de Guillaume, le restaurateur de l'Eglise. Ce mot signifie que Messieurs de Morenci ne s'étoient jamais écarté de leurs devoirs. Dans la nef se voit, du côté gauche, l'autel de la Paroisse. La chaire à prêcher est vers la grande porte, à cause que le milieu de la nef est rempli par le mausolée du célébre Connétable, Anne de Montmorency. Cet excellent ouvrage a été construit aux dépens de Magdelene de Savoye, sa veuve. Il est vis-à-vis la porte du chœur à 19 pieds de distance. Les effigies du Connétable et de son épouse en marbre blanc sont couchées sur un tombeau de porphyre, lequel est couvert d'un grand demi cintre soutenu par dix colonnes de marbre dont quatre sont de jaspe verd. Sur le haut des colonnes à côté du demi cintre sont les deux mêmes personnes représentées en bronze, priant Dieu, le visage tourné vers le chœur. La hauteur entiere du mausolée est d'environ vingt pieds. On s'étoit proposé de mettre sur le milieu de la demi couppe ou demi cintre une résurrection du Sauveur, exécutée en bronze, mais l'ouvrage demeura imparfait par la mort de Jean Bullant qui l'avoit entre-

Voyez le Laboureur Add. aux Mem. de Castelnau, T. II, p. 548. Merc. de France, Juillet 1740, p. 1542.

pris, arrivée le 10 Octobre 1578. Il n'y a aucune inscription. On y a suppléé par ce qui se lit dans la sacristie sur une grande lame de cuivre. Dans le temps de la Ligue, quelques *impétueux* briserent plusieurs décorations de ce Mausolée, lesquelles ont été réparées en tachant d'imiter le marbre blanc par une matiere de même couleur, ce qu'il ne faut point imputer au premier sculpteur. Mem. de Nevers, T. II, p. 42.

Le Pouillé du Diocése de Paris écrit avant le milieu du XIII siécle, faisant le détail des nominateurs aux Bénéfices, s'exprime ainsi : *De donatione Canonicorum Montis Morenciaci. Cura de Montemorenciaci ; Capellæ Montis Morenciaci,* c'est-à-dire que le Chapitre présente à la Cure de Montmorency et aux Chapelles. Or ce Chapitre nommoit toujours pour Curé l'un de ses membres. Henry, Duc de Montmorency, petit-fils d'Anne le Connétable, auquel appartenoit le droit de nommer à toutes les Prébendes comme issu des Fondateurs, voyant, à ce que portent quelques memoires, les revenus tellement diminués que les Chanoines ne pouvoient pas vivre sans desservir quelque Cure voisine, reserva cette Eglise aux Prêtres de l'Oratoire, l'an 1617 ou 1618, s'obligeant de n'en conférer les Prébendes et Chapelles qu'à des Prêtres de la Congrégation qui lui seroient présentés par leurs Supérieurs. Et comme ces Prébendés constituent le Chapitre, c'est à eux à nommer le Curé, et ils nomment l'un de ceux de leur Congrégation. On lit dans M. Piganiol, qu'au lieu des neuf Chanoines au plus qu'il y avoit anciennement, le Clergé de Montmorency est composé de plus de trente Peres de l'Oratoire, à cause que les études de Philosophie et de Théologie pour leurs Confréres sont en ce lieu. Il nomme trois Peres de cette congrégation qui ont aidé à augmenter et renouveller les bâtimens. L'auteur du Supplément à Du Breul imprimé en 1639, avoit dit de son temps (page 88) « que ces Peres par leurs fréquentes prédi- « cations, exhortations et administrations des Sacremens, avoient « comme fait changer la forme de vivre des habitans. » La maison de ces Peres qui tomboit fut commencée à être rebâtie en 1693, continuée et agrandie vers 1718 et achevée comme elle est en 1735. Description des environs de Paris, T. VIII, p. 156.

Lorsque ces Peres furent reçus pour y être Chanoines à la place des anciens, il fut accordé à ces anciens, qu'ils seroient inhumez dans la Collégiale s'ils le jugeoient à propos, et qu'ils y auroient un Service à leur mort.

Jacques Levasseur, Doyen de Noyon, a observé que le premier Oratorien qui finit ses jours à Montmorency, étoit un Chanoine de Noyon nommé Vincent de la Vaquerie, qui avoit été à l'établissement de la Colonie, et qu'il y mourut d'une mort sainte presqu'aussitôt qu'il y fut arrivé. Annal. de Noyon.

Le sieur de Fremainville dans son livre intitulé *la Pratique des Droits Seigneuriaux* (T. II, p. 110), a publié la reconnoissance que ces Peres ont faite au terrier de Montmorency l'an 1681, de l'article XIV du contrat de leur reception, qui porte que s'ils viennent à déchoir de la reforme qu'ils gardent, le Prince de Condé et ses successeurs pourront pourvoir d'autres Ecclésiastiques reformez.

Ce qui peut être regardé comme une singularité dans cette Collégiale, est qu'on y célébre l'Office selon un rit et selon des livres en tout différens de ceux de la Metropolitaine qui est regardée d'ordinaire comme le modele des Collégiales et des Paroisses du Diocése. On peut à cette occasion relire ce qui est ci-dessus à l'article de Passy, page 403, et à celui d'Aubervilliers, page 557.

Reg. Ep. 17 Apr. Dans les Registres de l'Evêché de Paris, à l'an 1532, il est fait mention d'une Chapelle dite la Chapelle d'Orleans sise dans la Collégiale de Montmorency, et dans la reconnoissance que les Peres de l'Oratoire firent au Terrier en 1681, il est parlé d'une Chapelle de S. Etienne, d'une de S. Firmin, d'une autre de S. Nicolas, fondées dans la même Eglise.

Les Pouillés de 1648 et de 1692, nomment une Chapelle de S. Michel située sous Montmorency, et celle de Notre-Dame qui est au-dedans des murs et qui subsiste encore proche la porte qui conduit à Grolay. La Paroisse y vient en Procession à la Fête-Dieu. Le portail de cette Chapelle est d'une structure du XIII ou du XIV siécle. Les Peres de l'Oratoire ont déclaré en 1681 qu'ils sont tenus d'y venir dire les premieres et secondes Vêpres à l'Assomption, et de même à la Chapelle de S. Jacques, le 25 Juillet et le 6 Juin, jour de S. Claude.

Il faut mettre au nombre des Chapelles fondées par les Seigneurs de Montmorency, celle de l'Hôtel-Dieu, Hôpital ou Maladerie. La preuve s'en trouve dans un Registre du Parlement, où en vertu de la Requête présentée en 1561, par le Duc Seigneur, à ce que défenses fussent faites au Prevôt de Paris ou son Lieutenant-Civil, et au Substitut du Procureur-Général au Châtelet, de procéder à nouvel établissement de Commissaires pour gouverner le Temporel de cet Hôpital dont ledit Duc est fondateur, à peine de nullité, la Cour l'ordonna ainsi qu'il étoit requis. Les Trinitaires ou Mathurins ont été admis sous le regne d'Henri IV au gouvernement de cet Hôtel-Dieu, en vertu d'un Brevet de M. de Montmorency, Connétable de France, expédié à Beziers, le 3 Mai 1601, et approuvé par M. de Gondi, Evêque de Paris, le 23 Août suivant. Les habitans protesterent, disant que cet Hôpital étoit de pure administration laïque et qu'il n'y avoit point de bénéfice. En 1681, les Peres de l'Oratoire déclarerent au Terrier de Montmorency en tant que successeurs des Chanoines, ils étoient en

Reg. Parlam. 23 Dec. 1561.

Suppl. à Dubreul, p. 38, et Mem. du Temps.

Reg. Ep. 1601.

possession de chanter dans la Chapelle de cet Hôpital les premieres et secondes Vêpres et la Grand-Messe, le jour de Saint Jean-Baptiste, ancien Patron. Fremainville, p. 111.

Dans la suite, comme on s'apperçut de l'abus qu'il y avoit de retirer en cet Hôpital des passans qui *devenoient voleurs*, on changea la destination. Le 30 Août 1684 furent enregistrées des Lettres Patentes portant commutation et destination faite des revenus de l'Hôtel Dieu de Montmorency, ensemble de ce qui proviendra des aumônes de la Charité pour être appliqués aux pauvres malades du lieu conformément aux lettres de M. le Prince de Condé. En 1735, le 7 Septembre, fut enregistrée une confirmation donnée au mois d'Août précédent du don fait par le Connétable de Montmorency et le Prince de Condé aux Reformés de la Trinité de l'administration de l'Hôtel-Dieu. Ces Réglemens concernant le bien des Pauvres m'engagent à faire mention ici d'une œuvre pie de la même nature. C'est qu'en 1302 Matthieu, Seigneur de Montmorency, avoit destiné vingt sols de rente pour avoir à la Foire du Landit *des Buriaux et des Solers*, c'est-à-dire des habits et des souliers pour les pauvres de Montmorency, lesquels seroient distribués par un Chanoine, par le Curé et par un bourgeois. *Reg. Ep. Paris.* 22 *Aug.* — *Ibid.* — *Ibid.* — Preuves de Montm. p. 132

Observations sur la Seigneurie, Terres et articles du Temporel ou Civil. Je me suis étendu sur ce qui regarde l'Eglise et le Spirituel de Montmorency, parce que j'ai peu de choses à dire ici sur les Seigneurs, non que la matiere ne soit pas abondante, mais c'est qu'il ne conviendroit pas de donner ici l'abregé d'un gros in folio que Duchêne a écrit sur la Maison de Montmorency, puisque chacun peut y recourir dans le besoin. Il est encore bon de repeter ici que ce sçavant homme a montré trop de crédulité dans ce qui regardoit les siécles reculez. Les Barons de Montmorency ont été appellez les premiers Barons de France, et même si l'on veut les premiers Chrétiens, non que ce soit le Seigneur de ce lieu qui ait été le premier baptizé par S. Rieule, Apôtre de Senlis, ainsi que Du Breul l'a cru, ou que ce Seigneur ait été le Lisbius de la fausse legende de S. Denis, ou le Lisoïus des fables ajoutées à l'Histoire du Baptême de Clovis. Mais s'il est vrai que le Baptême de quelque Seigneur de la Gaule ait fait naître autour de Montmorency ces traditions qui ont depuis été trèsalterées, je ne nierai point qu'il n'ait pu arriver que quelque Seigneur Gaulois resté dans les ténébres de l'idolâtrie à la faveur de la forest de ces quartiers-là, ait été heureusement converti et baptizé par Saint Valery, lorsqu'il vint l'an 614 en Neustrie, saluer le Roy Clotaire II, et lui demander une Terre située dans le Vimeu. C'étoit le chemin qu'il lui fallut tenir pour traverser le Diocése de Beauvais, et gagner ce pays de Vimeu. Il y a quelque appa- Du Breul, edit. 1639, p. 972. — Hist. de Montmor. p. 52.

rence que ce n'étoit pas sans raison que la fontaine d'au-dessous de Montmorency s'appelloit, il y a sept cens ans, *Fons Sancti Walarici*. Que sçait-on si ce Gaulois Romain, que Cenalis et le Président Fauchet qualifient de François, et à qui ils donnent le nom de *Lisoïus,* ne s'appelloit pas véritablement *Sosius,* ensorte que ce seroit celui qui auroit donné son nom à Soisy comme M. de Valois a assuré qu'il venoit en effet d'un nommé Sosius? Il est encore bon de faire attention que la premiere syllabe de Lisoïus peut n'être que l'article *Li* que l'on commença au IX ou X siécle à placer avant le nom Sosius. Que la montagne au bas de laquelle le vieux Soisy est assis ait appartenu à ce Sosius, c'est une chose fort vraisemblable, et même il est très-probable que la Forest la couvroit encore du temps que Saint Valery passa par là. Dans la suite des siécles, lorsque cette montagne fut défrichée, et que son terrain fut échu à quelqu'un des premiers de la Cour, on fit dans les traditions un mélange de tout ce qui avoit été dit autrefois au sujet de la conversion du Gaulois-Romain Sosius, et on l'attribua au Seigneur possesseur de la montagne et de la forteresse, et de là insensiblement vint ce cry de guerre: *Dieu ayde au premier Chrétien;* puis du premier Chrétien on en fit le premier Baron de France, parce qu'en effet cette forteresse dite alors Montmorency se trouva la plus fortifiée de toutes celles du Parisis strictement pris, qu'on appelloit autrement du nom de *France*.

Notit. Gall. p. 431, col. 1.

Cette confusion dans les anciennes traditions s'est formée au X siécle, où l'on sçait que la vérité souffrit de fréquens obscurcissemens par l'introduction de quantité de fables. Ce n'est que depuis le milieu de ce siécle que l'on trouve une suite de Seigneurs tous du nom de Bouchard, dont le second étant devenu Seigneur de la forteresse de Montmorency fut la tige de cette Maison si illustre depuis ces temps-là, dans laquelle il se forma tant de branches célébres par leurs alliances, et où les grandes charges et dignités de l'Etat se sont vu perpétuées plus que dans aucune autre. Aux Bouchards de Montmorency succederent les Matthieu, lesquels entremêlez avec d'autres Bouchards formerent une filiation de Seigneurs portant ce même nom, qui dura jusqu'au commencement du XIV siécle. On trouve à l'article d'un grand nombre de Paroisses du Diocése de Paris dont ce livre traite, des circonstances qui les regardent; on lit par exemple dans l'article de Conflans-Sainte Honorine, que c'étoit parce que les Seigneurs de Montmorency possédoient ce premier Fief de l'Evêché de Paris, qu'ils étoient les premiers des Barons qui portoient la personne de l'Evêque à sa premiere entrée, ou le dais sur la tête du nouveau Pontife à sa réception.

Les villages qui composoient sous Philippe le Bel la Seigneurie de Montmorency sont spécifiés dans un acte de l'an 1293. Ils étoient au nombre de quatorze, sçavoir Sosoi, Groloi, Montmeignie, Andeilli, Migafin, Moulignon, Metiger, Tour, Yeaubone, Ermon, Sarnoi, Franconville, Saint Gratien et Espineil. Preuves de Montm. p. 128.

La Terre de Montmorency n'est point un Fief mouvant de l'Evêque de Paris, comme l'ont dit quelques-uns, mais du Roi à cause du Châtelet de Paris. Sauval fait mention de l'hommage que lui en fit Guillaume de Montmorency, le 28 Octobre 1473. Antiq. de Paris, T. III, p. 432.

Voici une observation tirée d'un manuscrit de quatre cens ans concernant Montmorency, et la Coûtume qui s'y observoit alors sur les Fiefs : « Les Fiez de la Chastellenie de Montmorenci ne « sont pas de la condition des Fiez de la Vicomté de Paris, com- « ment que ladite Chastellenie soit enclose en ladite Vicomté. Et « se gouvernent les Fiez de ladite Chastellenie par telle Coûtume, « que l'aisné garentit le puisné, se il retient en Demaine de son « Fié jusqu'à soixante soudées de terre. » Livre de la Justice de Ste Geneviéve, fol. 98.

On trouve dans les Registres du Parlement, qu'au mois de Juillet 1551 le Roy Henri II unit à la Baronie de Montmorency les Terres d'Ecouen, Chantilly, Montepiloir, Champursy, Courteil, Vaux-lez-Creil, Tillay, le Plessier et la Villeneuve, et érigea le tout ensemble en Duché-Pairie pour Anne de Montmorency, Connétable de France et ses hoirs mâles, à condition qu'au défaut d'hoirs mâles la dignité de Pairie sera éteinte et qu'il ne demeurera que la qualité de Duché; que l'Abbé de Saint Denis s'opposa à cette érection, et quant aux Fiefs d'Ecouen et de Villiers-le-Bel, le Procureur du Roy déclara qu'il y avoit lettres de distraction. Le Procureur Général représenta aussi depuis, que cette érection diminuoit le Domaine du Roy au Bailliage de Senlis. Le dédommagement ayant été estimé à 175 livres de rente, le Duc de Montmorency les donna au Roy par lettres registrées le 15 Décembre 1565. La même Terre ayant été confisquée sur le dernier Duc de Montmorency fut donnée au Prince de Condé qui avoit épousé la sœur de ce Duc. Elle fut érigée de nouveau en Duché-Pairie l'an 1633 à la reserve de Chantilly, en faveur des Princes et Princesses de Condé et leurs hoirs mâles, pour en jouir comme en jouissoit le Duc de Montmorency avant l'Arrest de mort prononcé par le Parlement de Toulouse le 30 Octobre 1632. Louis XIV, par lettres du mois de Septembre 1689, changea le nom de Montmorency en celui d'Enguyen, qui est le nom de la premiere Baronie du Comté d'Haynaut, et qui appartenoit autrefois à Antoine de Bourbon, Roy de Navarre, qui l'avoit donnée à son frere puisné Louis de Bourbon, Prince de Condé : mais on remarque que le public s'en est toujours tenu au premier nom. Mademoiselle de *Reg. 1551. 4 Aug.* Reg. du Parl. 9 Janv. 1690.

Sens (Bourbon-Condé) ayant vendu la Terre de Vallery à quatre lieues de Sens, où depuis Louis Prince de Condé premier du nom et ses descendans de la branche aînée avoient été inhumez, on a transporté les cendres de ces Princes et Princesses dans l'Eglise de Montmorency où Louis-Henry, Duc de Bourbon, chef de la branche de Bourbon-Condé, mort à Chantilly le 27 Janvier 1740, a aussi été inhumé le 10 Février suivant.

On lit à la fin d'une Déclaration des biens de la terre de Montmorency faite du temps du Seigneur Jean qui vivoit en 1461, que la Baronnie et Chastellenie de Montmorency, à cause qu'elle est tenue nuement du Roy, lui doit un faucon sor de relief quand le cas le requiert.

Preuves de Montmor. p. 4.

C'est une chose sûre que dès le XII siécle au moins il y avoit des vignes à Montmorency. Il n'est pas moins certain que durant le XIV siècle on apportoit de ce lieu à Paris du pain qui étoit vendu contre l'ordinaire sans être pesé : cela marque un lieu peuplé de boulangers, et où les vignerons étoient nécessaires.

Gall. Chr. nova, T. VII, col. 198. Ordonn. des Rois, T. VI, p. 511.

Selon le continuateur de Nangis, le Bourg de Montmorency fut pris en 1358 par les Anglois qui s'étoient emparés de Creil; ils le ravagerent et y mirent le feu. Selon un autre Ecrivain, ce furent les habitans du Mulcien entrez dans la Jacquerie de Beauvais qui firent ce mal. On resolut donc en 1411 de rassembler toutes les maisons éparses de côté et d'autre et de fermer ce lieu : desorte qu'il ne resta dehors les murs que quelques maisons éloignées. Il y en a encore qui touchent aux dernieres de Grolay. Depuis ces temps-là il s'y est établi des gens de presque toutes les professions. Le tout ensemble formoit en 1709 le nombre de 364 feux, suivant le dénombrement de l'Election. En 1726, selon le Dictionnaire Universel de la France, on y comptoit 1115 habitans. On assure qu'il y a aujourd'hui 400 feux, quoique dans la Description du Royaume de France de 1745, on n'en marque que 247.

Chron. sub Carolo V, in Gloss. Cang. T. II, p. 2, c. IV, et au mot Jacobi. Hist. de Charles VI, par le Labour. p. 783.

M. le Prince de Condé, quoique Seigneur de cette ville, n'y a point de château. Sauval écrit que le Grand Prieur de l'Ordre de Malte y a une maison, laquelle avec ses dépendances produit 50 livres. Il y en a une autre, laquelle a beaucoup d'apparence, et qui a appartenu à feu M. Crozat le cadet. Elle est décorée de riche architecture en pilastres corinthiens et autres sculptures du sieur le Gros, mort à Rome. Dans cette belle maison est renfermée celle qui avoit appartenu au fameux le Brun, Peintre, et qui doit aussi être regardée comme une des plus gracieuses maisons des environs de Paris, par son bois et ses eaux, et par son jardin qui est du dessein du même le Brun, son ancien maître. Elle a passé en dernier lieu à M. Crozat-du-Chastel, neveu de M. Crozat.

Antiq. de Paris, T. I, p. 611. Brice, T. IV, p. 383. Suppl. de Moreri, lettre G. p. 82.

Montmorency a produit quelques écrivains et autres personnes

Illustres. André de Montmorency au rapport de Simon de-Phares fut Protonotaire du Pape au XII siécle et se mêla d'Astrologie. En sa qualité d'Astronome il prédit l'éclipse du premier Mars 1253 et les inondations qui arriverent. Hervé de Montmorency fut Doyen de Paris au XII siécle ainsi qu'on a vu ci-dessus. Un Sou-Chantre de la même Eglise de Paris au siécle suivant avoit nom Guillaume de Montmorency. Il étoit le second Professeur de Sorbonne en 1280, et il fit un présent de livres à cette maison. Pïerre Gilet fait Doyen de Saint Germain-l'Auxerrois en 1607, étoit né à Montmorency de Claude Gilet et Jeanne Danneguin. Il avoit commencé par être Enfant de chœur de Notre-Dame de Paris. On est instruit par la Bibliothéque Historique du Pere le Long au sujet de Claude le Laboureur, Louis le Laboureur, et Jean le Laboureur, tous les trois natifs de Montmorency; le premier étoit oncle des deux autres qui étoient fils du Bailli. Il a donné au public *les Maζures de l'Isle-Barbe* proche Lyon, dont il étoit Prevost, et d'autres ouvrages sur Lyon moins considérables. Le second a publié quelques Poësies, et est mort à Montmorency le 11 Juin 1679. Mais Jean le Laboureur doit passer pour l'un des plus sçavans Historiens de France, vu le grand nombre d'excellens ouvrages qu'il a donné sur l'Histoire du Royaume, dont on peut voir le catalogue dans le livre et la page ci-dessus cités. Il étoit né en 1623, et est décédé en 1675.

Simon de Phar. Cod. Reg. manuscr. franç. 1487, p. 120.

Ex Catal. MSS. Sorb. Cod. 339.

Gallia Ch. nova, T. VII, col. 274.

Lelong. Bibl. Historiq. T. III. Mem. p. LXXII.

Jean Aumont, quoique simple paysan de Montmorency, ne doit pas être oublié. Il a composé un Traité sur la Priere approuvé par les Docteurs de Paris. Il mourut au milieu du siécle dernier en odeur de Sainteté, et fut enterré à Paris aux Filles de Saint Magloire. M. Bruté, Curé de Saint Benoît, m'a fourni cette circonstance dans la lettre imprimée sur les vertus de Jean Bessard paysan de Stains proche Saint Denis (p. 24), dont j'ai dit un mot ci-dessus page 583.

En 1658 un nommé Guillaume le Roy, natif de Montmorency, conçut le dessein de se retirer du monde et de bâtir un hermitage sur le territoire de cette Paroisse ou de celle de Grolay ; et il en obtint la permission de l'Archevêque de Paris le 22 Octobre. Par la suite il se détermina au territoire de Montmorency, et y bâtit son Hermitage sur la montagne de Vas avec une Chapelle de S. Paul Hermite, qu'il fit appeller l'Hermitage de Saint Paul. Six ans après, Jacques le Bret obtint permission de l'Archevêque de se retirer auprès de lui. Je n'ai vu cet Hermitage figuré dans aucune carte du Diocése. Il subsistoit encore en 1743.

Reg. Archiep.

SAINT GRATIEN

Le village de ce nom est situé sur le bord de la route de Saint Denis à Pontoise. On le trouve sur la droite à trois lieues et demie de Paris après le Village d'Epinay-sur-Seine. On ignore quel étoit son nom avant qu'il prît celui de Saint Gratien, si ce n'est celui de Gailleville qui se trouve joint à celui de Saint Gratien dans des provisions du siécle dernier. Cet ancien nom n'étoit pas usité au XIII siécle, puisque dans le Pouillé de ce temps-là la Cure est nommée *Sancti Gratiani,* et que dans un titre de la Maison de Montmorency daté de 1278 la Terre est appellée simplement de S. Gratien, et designée comme l'une des dépendances de Montmorency.

Reg. Ep. Paris.

Le Saint dont cette Paroisse a pris le nom est très-ancien, puisqu'il se trouve dans le Martyrologe Hieronymique au 23 Octobre, en ces termes : *In Gallia depositio Sancti Gratiani Martyris;* ainsi, c'est un Martyr antérieur au V siécle. Mais comme plusieurs autres, il a eu des faussaires pour écrivains de son Histoire. J'ai vu à Saint Germain des Prez un manuscrit qui vraisemblablement a appartenu au Prieuré de Conflans-Sainte Honorine, dans lequel l'auteur de ses actes le fait comparoître dans un lieu appellé Palaris devant le Comte Trason sous l'Empereur Claude. On le met en prison : il y convertit Felicissime, et le baptise : puis on leur coupe la tête à tous les deux. La suite est remarquable : *Et sepelierunt eum in agro beati Gratiani in loco qui dicitur Macelinum; sepulta sunt eorum corpora sub die Idus Augustas.* Je ne sçai si ce ne seroit en conséquence de cette date mal entendue qu'il est resté le souvenir d'une Translation de ce Saint qu'on célébre le 5 Août dans l'Eglise du Village dont je parle.

Spicileg. in-4°, T. IV, in fol. T. II, p. 20.

Cod. 1046, olim 648.

On montre dans la même Eglise quelques reliques du bras de ce Saint. La Dédicace en fut faite le second Dimanche de Juillet de l'an 1555 par Charles Boucher, Evêque de Megare, en vertu de la permission accordée aux Curé et Marguilliers par Eustache de Bellay, Evêque de Paris ; il y bénit quatre Autels et fixa l'anniversaire de la Dédicace au second Dimanche de Juillet. On m'a assuré qu'on la solemnisoit le 14 du même mois. Cette Eglise est un petit édifice bas, et qui a été sujet à bien des reparations qui l'ont défiguré. Il contient plusieurs épitaphes. J'y ai lû celle-ci dans le chœur sur une tombe :

Reg. Ep. Paris.

Cy gist Noble femme Olive de la Chesnaye, en son vivant femme de Noble homme Maistre Jean Pille (ou Poille ?) Procureur

du Roy en son Bailliage du Palais à Paris, qui trespassa le vij de Novembre M V C XXX.

Au même chœur, sur une tombe de marbre noir. se lit :

Sous cette tombe reposent les dépouilles en attendant la resurrection, de Maistre Jacques Poille Seigneur de Saint Gratien Conseiller en la Cour de Parlement, Fondateur de cette Chapelle ; qui y ont été apportez de sa maison de Chaiz-en-Poitou où il est décédé en 1623.

Il est aussi fait mention de Guillaume Poille, son fils, Conseiller au Parlement, mort en 1651. Il y est dit qu'il fut *très-fidèle au Roy* et qu'il décéda jeune.

Dans la même Epitaphe, Jacques Poille est dit avoir eu pour épouse Catherine Tiraqueau, fille d'André Tiraqueau, que François I tira du Poitou pour le faire Conseiller au Parlement; qui eut trente enfans, et qui a *fait trente et un livres fort estimez.*

Olive de la Chesnaye dont j'ai parlé ci-dessus, y est dite fille de Nicolas de la Chesnaye, Maître d'Hôtel de Louis XI, qui refusa les présens que le Duc de Bourgogne lui fit offrir pour permettre qu'on empoisonnât le Roy. La femme de ce Nicolas de la Chesnaye étoit Etiennette Budé, sœur de Guillaume Budé, Maître des Requêtes connu par ses écrits.

Toutes ces particularités sont marquées sur cette tombe.

On voit encore dans le chœur la tombe de Guillaume Poille, Prieur de Saint Pierre d'Abbeville, qualifié *profond et éloquent Predicateur, bienfacteur de la Chrestienté par ses écrits;* il est dit frere de Jacques, et être mort en 1675.

Dans une Chapelle du côté du nord est le mausolée de Nicolas de Catinat, Maréchal de France et une tombe de marbre noir. La mort de ce Seigneur du lieu y est dite arrivée en 1712 le 22 Février.

La Cure de Saint Gratien étoit au XIII siécle, suivant le Pouillé d'alors, à la nomination du Chapitre de Paris et du Prieur de Conflans-Sainte Honorine. Dans les Pouillés manuscrits du XV et du XVI siécles et dans tous les subséquens, elle est dite à la présentation de l'Abbé du Bec, duquel dépend le Prieuré de Conflans. Cet Abbé y présenta le 5 Novembre 1483, Guillaume de Melun, Clerc, et un autre le 3 Juin 1496. Dans une présentation du 15 Mars 1687, cette Cure est surnommée *S. Gratiani de Gailleville,* selon que je l'ai déjà dit ci-dessus.

La Paroisse de Saint Gratien n'avoit en 1470 que quatre habitans : l'Etat de l'Election de Paris lui donne aujourd'hui 52 feux et le Dictionnaire Universel 225 habitans.

Le château est bâti à l'antique, et petit, mais il est distingué par sa situation dans un pays délicieux où il y a de tout, bled,

vignes en abondance et un étang spacieux. Il est parlé de cet étang dans un accord passé l'an 1247, entre les héritiers de Montmorency et les Religieux de Saint Denis. Il y fut spécifié que la Dame de Montmorency ni les héritiers ne pouvoient empêcher que l'eau n'en fût conduite jusqu'au moulin d'Ormeçon.

Chart. S. Dion. Preuves de Montmor. p. 101.

Entre les anciens Seigneurs de S. Gratien, je n'ai trouvé que ceux qui suivent : Matthieu le Bel y possedoit en 1125 des Terres que Guillaume de Cornillon tenoit de lui, et il en fit alors hommage à l'Abbaye de S. Denis.

Chart. S. Dion. Bibl. Reg.

Erard de Digoine est qualifié Seigneur de Savigni et de Saint Gratien. Je ne sçai si c'est de ce village, car il y a Saint Gratien, Diocése d'Amiens, et Saint Gratien, Diocése de Noyon.

P. Anselme. T. VI, p. 69.

Agnan de Cailly, Vicomte de Carentan, Seigneur de Saint Gratien, mourut le 4 Juin 1548 et fut inhumé à Paris, aux Carmes Billettes.

Epitaphes de Paris.

C'est ici la place de Jean Poille, Conseiller au Parlement de Paris sous Charles IX et Henri III, lequel est devenu fameux par l'Arrêt donné contre lui en Parlement, le 19 Mai 1582, à la Requête de René le Rouillé, aussi Conseiller, dont on peut voir les motifs dans le livre qui a pour titre : ***Legende de Jean Poille.***

Comme je trouve deux de la famille de Luillier Seigneurs de Saint Gratien durant le XVI siécle, sçavoir, Jean et Agnan, je doute que Messieurs Poille ayent eu la Seigneurie en entier. Quoiqu'il en soit, on voit en 1623 Jacques Poille qualifié Seigneur de Saint Gratien. Il est auteur d'un livre de Poesies imprimées à Paris en 1626 in-8°.

Le maréchal de Catinat a été le Seigneur le plus Illustre de cette Paroisse. Il s'y retira souvent, et en fit ses plus cheres délices sur la fin de ses jours. Il prenoit plaisir à cultiver lui-même un espalier qu'il avoit planté dans son jardin. C'est ce qui donna occasion à une Idylle du sieur de Varenne, frere du Pere Bernard, Théatin connu par divers ouvrages, dont je me contenterai de donner le commencement :

Merc. Mai 1702.

Jeunes plans croissez à loisir,
Fleurissez sous d'heureux auspices :
D'un Heros insensible à tout autre plaisir
Vous devez être les délices.

Je croirois que ce fut ce Maréchal qui fit dresser les monumens en mémoire de MM. Poille dont j'ai donné ci-dessus la teneur. Il descendoit d'eux par sa mere qui étoit Françoise Poille, fille de Jacques, Conseiller au Parlement, morte en 1649.

P. Anselme. T. VII, p. 636.

Depuis le décès de ce Maréchal, la Terre de Saint Gratien

a appartenu à son neveu Pierre de Catinat, Conseiller au Parlement, décédé en 1745. Il avoit épousé Marie Fraguier. Maintenant elle est à ses deux filles, Madame de Lamoignon Morvault et une qui n'est pas mariée.

Au commencement du XIII siécle le Prieuré de Conflans-Sainte Honorine avoit une censive à Saint Gratien. Eudes de Sully permit en 1207 au mois de Juillet à Guillaume Bateste de la tenir de ce Prieur à bail. *Frag. Chartul. Confl.*

En 1562 ce même Prieuré avoit encore des cens et quelques arpens de terre à Saint Gratien. Leonard Aiguillon, Prieur Commendataire, ayant obtenu permission de changer ces biens en rente à cause de l'éloignement de son Prieuré, Jean Poille, Conseiller au Parlement, en fit l'acquisition. *Reg. Ep. 22 Febr. 1562.*

SOISY

SOUS MONTMORENCY

Cette Paroisse est située immédiatement au-dessous de Montmorency du côté de l'occident : c'est ce qui lui a fait donner son surnom pour la distinguer de Soisy sous Ethioles situé proche Corbeil. Sa distance de Paris est de trois lieues et demie. Dans l'ancien Pouillé rédigé un peu avant le regne de S. Louis, elle est écrite Soisi comme dans tous les titres de Montmorency. Je n'ai vu qu'une seule charte qui lui donne en langage vulgaire le nom de Sosoi : elle est de Matthieu, Seigneur de Montmorency, et de l'an 1293. Mais non-seulement les titres n'ont point varié sur le nom de Soisy, les inscriptions même qui sont sur la pierre, portent uniformément ce nom. Ainsi voit-on à Notre-Dame de Paris une épitaphe de l'an 1553, dans laquelle se lit le nom de Nicolas de Nevres, Soûchantre de Paris, Curé de Soisi sous Montmorenci. M. de Valois parlant des différens lieux qui portent ce nom, croit qu'il vient de quelque famille des Sosius du tems que les Gaules étoient habitées par les Romains. Et c'est pour cela que *Sosiacum* est le vrai nom latin; car par *Soiseium* qu'il cite du Cartulaire de Paris, il faut entendre Soisei ou Soiseil proche Chevreuse, que l'on prononce aujourd'hui Choisel. Du Breul dans son Pouillé a changé *Sosiacum* en *Choisiacum* : ce qu'ont fait aussi mal à propos ceux qui du tems de M. le Cardinal de Noailles firent imprimer les noms latins des Cures. Hist. de Montmor. p. 128. *Notit. Gall. p. 431.*

L'Eglise est sous l'invocation de S. Germain, Evêque de Paris.

Il est marqué dans la permission accordée aux Marguilliers le 29 Août 1536, d'y faire bénir cinq autels par Guillaume, Evêque *Alexiensis*, qu'elle étoit nouvellement bâtie. Le Grand autel devoit l'être en l'honneur de S. Germain et de S. Michel, un autre de la Trinité, le troisiéme de la Sainte Vierge, le quatriéme des Saintes Magdelene et Catherine, et le dernier de S. Claude. S. Michel est regardé à Soisy comme second patron. Avant que deux siécles fussent écoulés depuis la construction de cette Eglise, on s'étoit apperçu qu'elle avoit déja manqué du côté du chœur. On a été obligé de l'abbattre ces années dernieres. Lorsque le chœur subsistoit, on y voyoit aux voûtes et des deux côtés les armes de Montmorency.

Reg. Ep. Paris.

La Cure est à la pleine collation de M. l'Archevêque. Le Curé paye une redevance en grain aux Peres de l'Oratoire de Montmorency, comme représentans le Chapitre de Chanoines qui y étoit. Ces Peres par le contrat de leur établissement à Montmorency, sont en droit de venir chanter les premieres et secondes Vêpres et la Grand-Messe dans l'Eglise de Soisy, le 28 Mai, jour de S. Germain, fête patronale.

Fremainville. Pratique des Droits Seign. T. II, p. 112.

En l'an 1470, ce lieu n'avoit que vingt feux. Lors du dénombrement de l'Election de Paris de l'an 1709, il en avoit 77. Le Dictionnaire Universel dit que ce village renferme un peu plus de 300 habitans. Le dernier dénombrement y marque 66 feux. Le pays est varié pour la culture.

Tab. Ep. Paris.

On trouve dans un Cartulaire de l'Abbaye de Saint Denis, que Matthieu le Bel reconnut par le dénombrement qu'il donna à ce Monastere l'an 1125, qu'il possédoit en propre sa Terre de Soisy, et qu'Adam de Soisy tenoit de lui un fief dans le même lieu. Ces Le Bel, desquels vient le village de Villiers au-dessus de Sarcelles, étoient de puissans Seigneurs : mais les Montmorency furent toujours les Seigneurs suzerains de la Terre de Soisy située au-dessous de leur château. Burchard de Montmorency voulant faire du bien aux Moines du Prieuré de Dueil, leur donna un four situé à Soisy, vers l'an 1116. Environ cent ans après, la femme d'Henri, Seigneur de Montfermeil, au Diocése de Paris, nommée Philippe, donna aussi aux Chanoines Réguliers de Montfermeil ou du Val-Adam du revenu à percevoir sur le territoire de Soisy sous Montmorency, à sçavoir un muid de bled sur la dixme de ce lieu, ce qui fut approuvé par son mari, ainsi que l'attesta Pierre, Evêque de Paris.

Chart. S. Dion. Bibl. Reg. p. 213.

Hist. de Montmor. preuves, p. 36.

Ex Cartul. Abb. Livriac. in Val-Adam *seu Heremitarum fol. 7.*

Soisy a été maintenu en possession de n'avoir point d'autres Officiers de Justice que ceux de Montmorency. Le Duc de Montmorency, Seigneur Haut-Justicier de l'un et l'autre lieu, ayant donné à Claude Le Bret, l'un de ses vassaux, le droit de Justice

moyenne et basse dans ce village, et fait registrer le titre de cette concession dans les Registres de la Justice de Montmorency, les habitans et quelques vassaux de Soisy qui avoient coutume de plaider à Montmorency, se plaignirent du démembrement qui avoit été fait de la Justice de Montmorency et de l'établissement de la nouvelle Justice. A cette occasion il intervint un arrêt sur les conclusions de l'Avocat Général Talon, qui jugea que le Duc de Montmorency n'avoit pû démembrer sa Jurisdiction pour établir un nouveau degré à Soisy.

Tiré du Mémoire impr. sur le Procès de S. Remi proche Chevreuse de l'an 1728.

Depuis long-tems il y a eu des Seigneurs qui ont des Justices inférieures. Jean de Soisy qui vendit au Roi Louis XIII la Terre de Versailles, étoit aussi Seigneur de Soisy. Il avoit pour épouse Antoïnette Postel.

Messieurs Viole, ancienne famille de robe, l'ont aussi été depuis. En 1699, Madame Viole se disoit Dame de ce lieu.

Aujourd'hui M. de Verduc, Secretaire du Roi et Greffier en chef du Grand-Conseil, est Seigneur censier de cette Paroisse.

ANDILLY

Ce village est un de ceux de la Vallée de Montmorency, dont sa situation sur la côte qui regarde le midi fait un aspect très-agréable du côté de Paris, qui n'en est qu'à quatre lieues.

L'origine de son nom lui doit être commune avec les Andelis et plusieurs autres lieux de France appellés Andel, Andelat, Andelau, Andelot, Andelu, Andillé. Il y a aussi en Champagne et au pays d'Aunis un Andilly; mais on n'est point instruit de ce qu'a pu signifier Andel chez les anciens Gaulois : la syllabe *And* qui se trouve dans *Andematunum, Andegavum,* noms celtiques, a dû aussi signifier quelque chose, et étoit la racine de ces mots.

Le premier titre où j'ai trouvé mention d'Andilly est de l'an 1125. Je le produirai ci-après.

La Cure est nommée dans le Pouillé de Paris du XIII siécle comme étant à la pleine nomination de l'Evêque, ce qui a été suivi par les autres.

S. Medard, Evêque de Noyon, est patron du lieu. L'ancienne Eglise avoit été dédiée le mardi 21 Août 1547, par l'Evêque de Megare, qui y fit aussi la bénédiction de quatre autels. L'édifice actuellement existant n'a aucune marque d'antiquité, la nef étant absolument abbatue et le clocher étant sans aucune sculpture. Le chœur est vaste et accompagné de deux belles Chapelles, le

tout de construction récente. Dans l'un des côtés est la sépulture de M. Du Lier, qui étoit Seigneur de ce lieu dans le siécle dernier, ornée d'un mausolée nouvellement élevé. Ce Seigneur voyant le chœur prêt à tomber, offrit de le faire rebâtir à ses frais, du consentement des Religieux Grammontins du Menel au Diocése de Beauvais, codécimateurs avec le Curé. L'Archevêque permit le 16 Juin 1719 de démolir le grand autel et de faire l'Office dans la nef.

Les roulleaux du Parlement font mention de l'ancienne Eglise d'Andilly à l'an 1448 à cette occasion. Au mois de Juin de cette année les Blancs-Manteaux de Notre-Dame de Mont-rouge y étant venus avec leur châsse pour faire une quête, ainsi qu'ils alloient en divers Diocéses, et y ayant ouvert et déployé les reliques qui y étoient contenues, il s'en trouva une de S. Antoine qu'ils appelloient *la mentonniere*. Un Officier des Religieux de S. Antoine de Paris en étant averti, fit saisir la châsse. L'affaire fut portée en Parlement, et le tout fut restitué, à condition que les Blancs-Manteaux de Mont-rouge ne diroient point en public qu'ils avoient des reliques de S. Antoine, n'appartenant qu'aux Religieux de son nom d'en publier les vertus.

Communiqué par M. Meslé, Avocat.

Outre le Curé d'Andilly, il y a un Chapelain fondé et qui y demeure.

Andilly et Margency ne composoient autrefois qu'une seule et même Cure. En 1523, les provisions marquent *Parochialis Ecclesia de Andeliaco et Margentiaco.* Dans celles de 1535 et 1542, il y a *de Andeliaco cum ejus annexa B. Mariæ de Margentiaco.* Mais sur la fin du dernier siécle Margency a été détaché d'Andilly pour être érigé en Paroisse, comme on le verra ci-après.

Tab. Ep. Paris.

Encore actuellement ces deux lieux ne font qu'un seul article dans le rolle de l'Election. En 1470 ce village en toute son étendue ne contenoit que dix habitans. Le dénombrement des Elections met 106 feux dans Andilly et Margency ensemble, et le Dictionnaire Universel de la France y compte 426 habitans. Une grande partie du territoire est en vignes et en arbres fruitiers.

Chart. S. Dion. Bibl. Reg. 213. Hist. de Montm. preuv. p. 49. *Hist. S. Mart. p. 146.* Preuves de Montm. p. 55.

Le plus ancien Seigneur que l'on connoisse de ce lieu, est un nommé Baudouin, dont Matthieu Le Bel, Seigneur de Villers-le-Bel, disoit en l'an 1125, dans une de ses chartes : *Balduinus de Andeli meus est de feodo quod tenet apud Garges.* Puis Ruric, qui souscrivit en 1148 à une charte de Suger, Abbé de Saint Denis. *Rericus de Andilli* est dans une autre de l'an 1151, qui regarde Saint Martin des Champs. Le nom de Baudoin a été très-commun parmi ces Seigneurs : *Balduinus de Andiliaco* est témoin dans un don que fit l'an 1174 Burchard de Montmorency à l'Abbaye de Saint Victor. A l'an 1177 il est nommé *Baldoinus d'Andeli* et

dans une charte de Maurice de Sully, Evêque de Paris, de l'an 1193, concernant la fondation de l'Abbaye d'Herivaux, *Balduinus de Andeliaco*. La même année, Hugues, Abbé de Saint Denis, donna acte comme ce même Baudouin avoit transigé sur ses droits avec ses vassaux de Garges. *Hist. Eccl. Par. T. II, p. 150.* *Chartul. S. Dion. p. 355.*

Parmi les manuscrits de M. Dupuy est un catalogue du XIII siécle, qui renferme les noms et Seigneuries de ceux de la Chatellenie qui relevoient du Roi, avec ce titre : *Isti sunt de Castellania Parisiensi tenentes à Domino Rege*. Dans ce nombre est marqué *Radulphus de Andeli*. Mais environ dans le même tems, un Thibaud de Bruyeres, Chevalier, avoit une Seigneurie à Andilly, puisque ce fut lui qui amortit en 1244 le bien qu'y eurent les Moines du Val. *Cod. Putean 635.*

Un des successeurs de ces Seigneurs s'étant trouvé dérangé dans ses affaires, sa Terre fut adjugée en 1426, par decret, à Jean Fromont, Seigneur de Boissi, Clerc du Roi en la Chambre des Comptes. Il avoit épousé Isabeau, fille de François de Blandeque, Sergent d'armes du Roi; ils sont inhumés tous les deux à Saint Germain l'Auxerrois, en la Chapelle de S. Michel. Guillaume Fromont, fils de Jean, lui succéda dans ses Seigneuries. Il eut une fille nommée Jeanne, qui les porta en mariage, l'an 1497, à Jean le Prevost, Procureur en la Chambre des Comptes. Leurs fils Claude et Guillaume partagerent depuis la terre d'Andilly. Claude eut Andilly le haut, duquel son fils Claude hérita, puis le petit-fils du même nom; ensuite le fils de ce dernier, nommé Charles, étant mort sans enfans mâles, au retour de l'armée, sa part dans la Seigneurie d'Andilly échut aux filles du même Charles. Guillaume le Prevost marié à Antoinette Braque, et qui avoit eu dans son lot Andilly le bas, eut entr'autres enfans Robert le Prevost, lequel vendit cette portion à Antoine Arnaud, Avocat en la Cour. J'ai tiré ce détail des Seigneurs d'Andilly, d'un livre du sieur Le Laboureur qui avoit étudié spécialement cette matiere, à cause des Braques desquels il étoit allié, et à cause du voisinage de Montmorency dont il étoit Bailli. Je ne vois pas au reste comment Blanchard, dans l'Histoire des Présidens à mortier (page 467), a pu avancer que Jeanne Fromond avoit épousé Geoffroy de Longueil, qui devint par là Seigneur d'Andilly. Tombeau des personnes Illustres.

Le Laboureur n'a pas continué la suite des Seigneurs d'Andilly, ni fait voir le tems de la réunion du haut et du bas Andilly dans la personne d'un même Seigneur. Il est certain qu'Antoine Arnaud ne possédoit pas les deux Seigneuries en 1612. Dans l'homologation faite cette année par l'Evêque de Paris, d'un échange entre Margarin Luthon, Curé d'Andilly et de Margency, d'un arpent de terre, il y a simplement Antoine Arnaud, Avocat *Reg. Ep. Paris.*

en Parlement, Seigneur du bas Andilly. Il mourut en 1619 ; mais Robert, son fils et son successeur, plus connu sous le nom de M. Arnaud d'Andilly, dit dans ses Mémoires imprimés (page 14), que Catherine Marion, sa mere, avoit eu Andilly en partage. Ainsi ce seroit par là que le haut Andilly auroit été réuni au bas. La permission qui lui fut accordée en 1626, d'avoir une Chapelle domestique, spécifie en général sa maison d'Andilly. Il y est qualifié Conseiller d'Etat et Intendant des Finances de la Maison de Monsieur, frere unique du Roi. Dans l'épitaphe de Catherine le Fevre de la Boderie, sa femme, décédée en 1637, il est dit absolument Seigneur d'Andilly, et il n'est point qualifié autrement à la tête des ouvrages que l'on a de lui. Dans ses Mémoires imprimés qui sont de l'an 1667, il dit (page 14), qu'il avoit vendu cette Terre cinquante mille écus, sans marquer à qui. Sur la fin du siécle, Robert Aubry, Maître des Comptes, étoit Seigneur d'Andilly. On a vu ci-dessus que M. Du Lier l'étoit en 1719. C'est encore actuellement M. Du Lier, Conseiller au Grand-Conseil, qui possede cette Terre.

Reg. Ep. Par. 15 May 1626.

Recueil d'Epitaph. de S. Merri à la Bibl. du Roy, p. 899.

Reg. Arch. Par. 1699.

Ce village est mentionné plusieurs fois dans les titres de l'Abbaye du Val, qui est à l'extrémité du Diocése de Paris, vers l'Isle-Adam, à l'occasion du don qui lui fut fait en 1241 et 1244, de quelques vignes situées en ce lieu. Henri Clerc *de Meiafino* fut l'un des donateurs, et Thibaud de Bruyeres, Chevalier, confirma son don. A l'an 1244, le village y est nommé *Andelli*.

MARGENCY

On n'est pas bien assuré qu'il y ait eu une Paroisse en ce lieu avant la fin du dernier siécle, à moins qu'il n'ait été le même lieu qu'on a connu sous les noms de *Mesiasin* au douziéme siécle, de *Meiafin* ou *Megafin* au treiziéme. Le Pouillé Parisien marque une Cure dans la vallée de Montmorency, sous le nom de *Cura de Meiassino*, qu'il dit être à la pleine nomination de l'Evêque. Or on ne connoît plus cette Cure depuis longtems. On ne sçait pas même positivement l'endroit de la vallée de Montmorency où elle étoit située, à moins qu'elle n'ait été composée d'une partie de Margency, parce qu'on trouve une collation de l'Eglise Paroissiale *de Margenciaco*, faite après une longue vacance, le 13 Juillet 1519. Il a donc pu se faire que la Paroisse de Mejassin ait été composée de quelques maisons contigues au hameau de Margency qui dépendoit d'Andilly, et que ces maisons ayant été détruites

Chart. S. Dion. Bibl. Reg. Tab. Abb. Vallis, et Preuves de Montmor. p. 128.

en grande partie, le peu d'habitans qui restoient, se soient dits de Margency, parce qu'ils en fréquentoient l'Eglise depuis que celle de Mejassin avoit été détruite, et qu'on leur eût donné un Curé qui les desservoit dans l'Eglise de Margency, Succursale d'Andilly.

Ce village de Margency est situé à quatre lieues de Paris, un peu au-dessous d'Andilly, sur le même côteau regardant le midi, et dans un terrain de même espece. Ces deux lieux encore aujourd'hui ne font qu'un article commun au rolle des Tailles.

Le plus ancien titre où je trouve Margency nommé, est de l'an 1367. Il n'en est point fait mention dans l'énumération des villages et hameaux dépendans de la Seigneurie de Montmorency, qui paroît dans un acte de 1293. Ces Terres y sont ainsi nommées par ordre : Sosoi, Groloi, Montmeignie, Andilly, Migafin, Moulignon, Metiger, Tour, Yauebonne, Ermont, Sarnoi, Franconville, S. Gratien, Espineil. On connoît toutes ces Terres, à la réserve de Migafin et de Metiger qui sont des lieux détruits. Le territoire occupé aujourd'hui par Margency ne pouvoit pas être exclu du nombre des dépendances de Montmorency ; il falloit donc qu'alors il fût connu sous un autre nom, et c'étoit apparemment sous celui de Migafin ou Mejassin, peut-être aussi sous celui de Mestiger, quoique ce dernier lieu appellé *Mestigerium* dans un acte latin de six cens ans, et Mestegier dans un autre de l'an 1209, paroisse avoir été plutôt contigu à Tour, dit Saint-Prix, que non pas à Andilly.

Preuves de Montm. p. 128.

Ibid. p. 33 et 78.

Voyez la fin de l'article de Moulignon, sous celui de Saint Prix.

Le Laboureur, parlant de la Terre de Maugarnie que Jean Braque acheta d'Etienne Le Clerc, peu après l'an 1400, dit qu'elle étoit située dans la Paroisse de Margency, ce qui ne peut se concilier avec l'érection de Margency en Paroisse qui n'a été faite que trois cens ans après, qu'en supposant, comme je l'ai déja dit, que c'étoit la Paroisse de Mejassin qui étoit desservie dans l'Eglise de Margency.

Tombeau des Illustres, article des Bracques.

Cette Eglise de Margency avoit eu besoin d'être rebâtie vers le milieu de l'avant-dernier siécle. L'Evêque de Paris permit en 1548 aux habitans du lieu de la faire dédier en l'honneur de la Sainte Vierge, par Charles Boucher, Evêque de Megare, et qu'il y bénît trois autels. L'anniversaire en fut fixé au 30 Septembre ; mais comme par la suite ce jour fut trouvé incommode, Charles le Court, Vicaire Général et Official, statua le 15 Septembre 1608 que desormais il seroit célébré le 3 de Novembre, et que la Saint Marcel seroit remise au 4. La Fête de la Nativité Notre-Dame est la fête patronale. Cette Eglise n'a que deux siécles de construction, et est bâtie simplement comme une Chapelle. Le chœur a l'air d'un gothique des tems auxquels on cessa d'employer commu-

Reg. Ep. Par. 3 Sept. 1548.

nément cette architecture. Il y a à l'un des vitrages le visage d'un Christ que l'on estime fort.

En 1699, les habitans exposerent à M. le Cardinal de Noailles que le Curé d'Andilly ne vouloit plus les desservir, qu'ils étoient éloignés d'un quart de lieue de l'Eglise Paroissiale, et qu'en hiver les chemins étoient très-mauvais; que dans l'Eglise de Margency il y avoit des Fonts baptismaux et un cimetiere auprès, et qu'il y avoit cinq cens livres de rente pour entretenir un Curé dans ce lieu. Jeanne de Saveuse, Comtesse de la Marque, représenta la même chose, comme Dame de la terre. Le sieur Bucaille, Curé d'Andilly, fut le premier opposant à l'érection d'une Cure en ce lieu, offrant de fournir cent cinquante livres pour y établir un Vicaire. Robert Aubry, Seigneur d'Andilly, Maître des Comptes, s'y opposa pareillement; les Grammontins ou Bons-hommes du Menel, maison située un peu au-delà de Monceout, sur les confins des Diocéses de Paris et de Beauvais, y firent aussi leur opposition, comme payant un gros au Curé d'Andilly, déclarans qu'ils ne consentiroient à cet établissement qu'en tant qu'ils seroient déchargés d'un second gros. Les offres de la part de la Comtesse, Dame du lieu, de payer huit cens livres pour la construction du Presbytere, et d'ajouter trois cens livres de rente à la somme déja destinée pour le nouveau Curé, à condition que la présentation lui en appartiendroit, et que ce Curé feroit tous les soirs la priere et le Catéchisme, emporterent la décision de l'affaire. L'Archevêque accorda le patronage de la Cure à la Dame et à ses successeurs, se retenant le droit d'y nommer la premiere fois, et enfin, le plan du territoire étant dressé, la Cure fut érigée par decret du 13 Mai de la même année 1699. Le Curé et les habitans furent chargés par cet acte de venir en procession à Andilly, leur Eglise matrice, le jour de S. Medard, pour y assister à la Grand-Messe, le nouveau Curé, chargé de payer chaque année trente sols à celui d'Andilly, et la fabrique de Margency pareille somme à celle d'Andilly. Dans le plan qui fut dressé de la nouvelle Paroisse, il n'y a d'autres noms particuliers que le chemin de la Rousse et celui de la Norée; il y est aussi fait mention du ruisseau venant de Molignon, et il n'y a pas un mot de Mejaffin ou Migafin.

Ce village est le seul de son nom dans tout le Royaume, selon le Dictionnaire Universel. Il y a à la vérité beaucoup de lieux dont le nom commence par *Marg;* mais aucun ne finit comme Margency. *Marg* signifioit certainement chez les anciens Gaulois une espece de terre grasse, ainsi qu'il paroît par Pline le Naturaliste, et *Margent* dont on fait Margency en est apparemment un dérivé.

Plin. lib. XVII, cap. VI *et* VIII.

Le plus ancien acte où Margency soit nommé, et que j'ai déja

dit ci-dessus être de l'an 1367, concerne le temporel de ce lieu. C'est l'achat que Nicolas Bracque, Maître d'Hôtel des Rois Jean, Charles V et Charles VI, fit de Bery de la Bove, d'une maison, jardin en fief sis à Margency, tenant à Jean de Meudon, avec trois quartiers de vigne; au moins l'Aveu qu'il en fit au Seigneur de Montmorency est-il de ce tems-là. Ce fief s'appelloit *Le Fief Trellin.* Nicolas, son fils, qui vivoit en 1400, se disoit alors Seigneur du Fief Treillan, et il le vendit à Nicolas Boisselet. Il en avoit encore un autre en ce lieu, qui consistoit en 40 arpens de bois, au quartier dit *Le fond des Aunoit.* Jean Bracque, fils de Nicolas II, avoit acquis, vers l'an 1420, d'Etienne Le Clerc, la Terre de Maugarnie située à Margency, et il en fit foi et hommage. Rien de tout cela ne marque que ces Messieurs Bracque ayent été Seigneurs de Margency.

Le Laboureur, Tombeau des Illustres. Article *Bracque.*

Mais il est sûr qu'environ l'an 1470 cette Terre étoit possédée par un nommé Jean Vau-du-bois, que le Roi Louis XI la fit confisquer, et la donna ensuite à Regnaud Le Turc, en 1474.

Mem. et Regist. de la Chambre des Comptes.

Jean Robert de Helin, Conseiller au Parlement, en étoit Seigneur vers l'an 1560, tems auquel il épousa Anne le Clerc de Cottier.

Généal. de Lullier dans Moreri.

Louis de Saveuses posséda cette Terre sous les regnes d'Henri III et Henri IV, et après lui Jean Robert de Saveuses, Conseiller au Parlement, qui fut tué à Paris l'an 1629 en frappant à la porte de son logis paternel, vieille rue du Temple.

Vie de Charles de Saveuses, Chanoine de la Sainte Chap. de Paris, p. 16, 41 et 43.

En 1649, la veuve du Président La Fayette fut imposée à une taxe, comme ayant une Terre à Margency, suivant un rolle imprimé.

On a vu ci-dessus qu'encore à l'an 1699 Margency appartenoit à une Dame de Saveuses, qui y a fondé la Cure.

Aujourd'hui cette Terre appartient à M. Cuiret, Gentilhomme chez le Roi.

MAUGARNY, Terre située sur la Paroisse de Margency, a été possédée par Etienne Le Clerc, et ensuite par Jean Bracque, sous les regnes de Charles VI et Charles VII, comme je l'ai déja dit. Elle appartenoit en 1633 à Jean-Jacques de Barillon, Président au Parlement. Dame Bonnefoy, sa veuve, vivoit encore en 1679, auquel an furent enregistrées le 15 Décembre en Parlement les Lettres patentes, portant permission à elle de faire clore le chemin appellé Maugarny, passant devant sa maison en la Paroisse alors d'Andilly, à la charge de rétablir à ses frais le chemin d'en bas qui en est proche. Enfin je trouve qu'en l'an 1699 ce lieu de Maugarny sur la Paroisse de Margency appartenoit à M. de Barillon, Conseiller au Parlement.

Perm. de Chap. Domest. 7 Sept.

Regist. du Parl.

Perm. de Chap. Domest. du 20 Avril.

Un des Curés de Margency peut être mis au rang des Ecrivains

du Diocése de Paris, par la singularité du sujet qu'il a choisi. Il se nommoit M. Touraine. J'ai vu de lui une petite brochure imprimée à Paris chez Huguier en 1707, in-12, qui a pour titre: *Conviction de la justesse du Traité des Instructions du Calendrier universel et perpétuel, et des erreurs du Calendrier Gregorien contre la censure du premier et l'approbation du dernier dans les Journaux des Sçavans et dans les Mémoires pour l'Histoire des Sciences et des beaux Arts;* et une autre brochure plus considérable, imprimée chez le même en 1711, intitulée: *Démonstration invincible et surprenante, qui montre qu'il a été fait deux fausses corrections du Calendrier Julien ou Romain, depuis qu'il est en usage.* Ses instructions du Calendrier universel avoient vu le jour dès l'an 1690. A l'égard de la démonstration, il y dit dès le commencement qu'il l'a composée pour répondre à une objection que lui avoit faite dès l'an 1708 M. le Curé d'Ouille, dont il ne dit point le nom.

EAUBONNE OU AUBONNE

Cette Paroisse du Doyenné de Montmorency est dans la plaine qui en fait partie, et située à trois lieues et demie de Paris. Il y a long-tems qu'on écrit son nom Eau-bonne, et dès le XIII siécle les titres latins mettoient *Aqua bona:* cependant comme c'est un pays assez sec, où les eaux ne sont pas même si bonnes qu'ailleurs, un pays où il ne coule aucun ruisseau, mais seulement des torrens qui viennent des montagnes après les orages, il y a lieu de douter que le vrai nom latin doive être *Aqua bona,* et qu'on doive écrire en françois Eau-bonne, quoique cela se fasse ainsi depuis le siécle de S. Louis. Il y a plus d'apparence que l'on aura écrit primitivement *Aubone* en langue vulgaire, et que ce nom venoit des mots latins *Albona* ou *Alpona* dérivés de quelque langue barbare ou étrangere; car il est sûr que ces noms Albon et Albonne n'étoient point inconnus chez les anciens. On voit en Suisse, dans le canton de Berne, une ville dite et écrite Aubonne. Il y a dans la Franche-Comte un lieu appellé de même et écrit Aubone : c'est une succursale dans le Diocése de Besançon, Doyenné de Varasque. L'Histoire des Grands Officiers fait mention pareillement d'un lieu nommé Aubone. On connoît enfin un autre lieu, proche la ville de Mante, écrit Hautbonne, dans les titres des Chartreux de Paris qui y possedent des vignes. Mais l'auteur du Pouillé françois à la fin de Du Breul est si persuadé qu'*Aqua bona* est le vrai nom latin du lieu, qu'il le rend en notre

Cartes et Pouillez du Dioc. de Besançon. T. VI, p. 699.

langue par Aiguebone, de même que dans un titre de Matthieu de Montmorency, donné en 1293, il est écrit *Yauebonne*. Hist. de Montm. Preuv. p. 128.

L'Eglise d'Aubonne est sous l'invocation de la Ste Vierge. Son édifice ne présente rien d'ancien, que la figure de son clocher de pierre qui est octogone et placé sur le sommet du bâtiment, ainsi que cela se pratiquoit il y a cinq et six cens ans. La Cure est à la pleine collation de l'Evêque de Paris, suivant le Pouillé du XIII siécle et les suivans. Les noms de deux anciens Curés sont tombés sous mes yeux. Un nommé Astorge, qui l'étoit en 1325, *Cod. MS. Sorb.* fut alors Prieur de Sorbonne. Jean de Valoys, autre Curé, fit homologuer, en 1558, à l'Evêché un échange de terres labourables. *Reg. Ep. 12 Dec.*

L'Histoire de la Maison de Montmorency renferme une circonstance touchant la dixme d'Eaubonne, sçavoir : que la Dame du lieu, nommée Eustache, engagea vers l'an 1180 aux Chanoines de S. Victor de Paris tout le droit qu'elle avoit dans cette dixme. Hist de Montm. Preuves p. 61.

La Paroisse n'avoit en 1470 que douze habitans. A présent elle est composée d'environ trente feux. Le Dictionnaire Universel y compte 120 habitans. La culture du terrain est assez variée.

Le plus ancien Seigneur d'Aubonne qui soit connu, est Radulfe *de Aqua bona*, bienfacteur de l'Abbaye d'Herivaux, proche Lusarches. *Gall. Chr. nova, T. VII, p. 275.* Un nommé Philippe d'Eaubonne est mentionné comme témoin dans des actes de Matthieu de Montmorency des années 1193 et 1199. Un autre Philippe *de Aqua bona miles*, est nommé dans un acte du Parlement de Paris de l'an 1273. Il est peut-être le même Philippe dont il est fait mention dans un titre de l'Abbaye du Val de l'an 1246. Hist. de Montm. Preuv. p. 70 et 71.

Eudes, dit Acrochart, aussi dit Chevalier *de Aqua bona*, est nommé dans un titre de l'Abbaye du Val du même siécle, comme lui ayant vendu une portion de bois sise *juxta essarta de Montherlou*.

Les autres Seigneurs dont j'ai eu connoissance sont Charles de Montmorency, Chambellan et Maître d'Hôtel d'Artus de Bretagne, Connétable de France. Il mourut en 1461. Hist. de Montm. p. 316.

Jean le Prevôt, Procureur en la Chambre des Comptes, marié à Jeanne Fromont, fille du Seigneur d'Andilly : mais il n'étoit Seigneur qu'en partie. Il fit son partage avec ses freres en 1524. De son mariage avec Marie Morin, fille d'Erard Morin et Etiennette Gontier, il eut Nicolas le Prevost, Avocat en Parlement, puis Conseiller au Présidial d'Amiens, qui vendit cette Terre à Olivier le Febre, Président en la Chambre des Comptes, et ne jouit pas de l'argent, lequel lui fut enlevé dans le tems de la Ligue. Olivier avoit épousé une d'Alesso, descendante d'une sœur de S. François de Paule. Son successeur a été André le Febvre, Conseiller au Parlement de Paris.

Gervais le Febvre lèur descendant, Maître des Requêtes et Président au Grand Conseil, vendit la même Terre à M. le Large, auquel a succédé M. Couet, Secretaire du Roi, dont le fils en jouit aujourd'hui.

Hist. de Montm. p. 336. Le fief d'Eaubonne est dit relever de Montmorency dans un acte de Jean, Baron de Montmorency, de l'an 1469.

Affiche. Je ne connois sur cette Paroisse que le seul fief appellé Meaux ou Monceaux.

Reg.Ep.20Sept. Le College de Fortet, sis à Paris, a eu à Eaubonne un bien appellé le Moulin Martinet, dont il fit échange en 1562.

Notit. Galliar. p.409, col. 1. p. 163, col. 2 et p. 410, col. 1. M. de Valois a parlé d'un autre village d'Eaubonne au Diocése de Paris, qu'il dit tirer son nom de la chose même, *à re nomen invenit;* il le place sur un petit ruisseau qui vient de Bobigny, et va se jeter dans le Crould, proche Saint Denis. Mais il est certain qu'il n'y a point de lieu de ce nom à l'endroit où il le place ; c'est simplement le ruisseau qui porte le nom d'Eaubonne. Le même auteur parle ensuite d'Eaubonne situé proche Montmorency ; mais il doute 'qu'il existe, et il ne le regarde comme réel que dans la supposition que les Cartes géographiques ne soient pas trompeuses. Ceci fait comprendre qu'il peut y avoir bien des articles à réformer dans sa Notice, et qu'il n'étoit pas même bien au fait du Diocése de Paris.

ERMON OU ORMONT

Ermon, Paroisse de la vallée de Montmorency, est à la distance de quatre lieues de Paris, et à une seulement de Montmorency vers le couchant : sa situation est dans la plaine, aussi bien que celle de Cernay qui en dépend.

La maniere d'écrire le nom de ce village a si fort varié, qu'il n'est pas facile d'en deviner l'étymologie. Le plus grand nombre des écrivains n'y ont point mis l'aspiration H, et ils écrivent Ermon, comme fait le Pouillé du XIII siécle ; mais entre ceux-là quelques-uns se sont avisés d'y ajouter un t à la fin ; ce qui peut tromper le Lecteur, et lui faire croire que ce village seroit sur une montagne, ce qui cependant est faux : car les montagnes du côté du nord qui sont à un quart de lieue sont des Paroisses d'Andilly ou de Margency, et celles du côté du midi sont de Sannois ou Çannoi. Ermont, ainsi qu'il est écrit dans l'histoire de la Maison de Montmorency à l'an 1293 (page 128), et par Du Breul en son Pouillé de 1626 (page 128), n'est point le nom exactement écrit, non plus qu'Hermont du Pouillé d'Alliot de 1648, ni Armont de

celui du sieur Le Pelletier. M. Chastelain est tombé dans le même défaut, tant au commencement qu'à la fin du nom; il appelle ce lieu *Herimons* en latin, et Hermont en françois. M. de Valois se contente de dire au sujet de ce village, que son nom Ermon est dans l'ancien Catalogue des Cures, par où il entend le Pouillé Parisien du XIII siécle, Aujourd'hui le peuple appelle ce lieu Ormont, et dans plusieurs cartes modernes il est écrit ainsi. Cependant il y a une grande apparence que ce lieu est le *viculus Ermedonis* qu'Hilduin, Abbé de Saint Denis, donna à son Monastere vers l'an 835, et que, suivant une altération assez ordinaire dans l'usage de ce mot Ermedon, on fit par la suite Ermeron : car on ne peut pas entendre d'aucun autre lieu ce qui se lit dans un aveu fait au Roi Philippe-Auguste. Jean de Gisors y déclare qu'il tient de ce Prince *quicquid habet apud Tor, et Ecclesiam de Ermeron juxta Aquam bonam :* le mot Ermeron paroît être celui d'Ermedon, un peu altéré, car en passant on remarquera que Tor qui est la même chose que S. Prix, et Eaubonne, sont des lieux très-voisins. On peut aussi observer que voilà une Eglise possédée par un Seigneur laïc. J'aurai occasion d'en parler encore plus bas.

Martyrol. Univ p. 1033.

Hist. de S. Denis. Preuves, n. 75.

Hist. de Montm Preuves p. 415.

L'Eglise d'Ermon est un édifice bâti en différens tems. Elle n'a qu'une aîle qui est du côté du midi. Quelques piliers dans le côté du nord contiennent des vestiges de structure du XIII ou XIV siécle. Le reste et surtout l'aîle est d'un travail d'ordre composite qui n'a gueres que deux cens ans. La Tour assez moderne est du même côté. Il n'y a que le chœur qui soit voûté. Dans ce chœur au pied du sanctuaire est une tombe, au milieu de laquelle se voit un Ecu à deux fasces d'argent, et autour de la tombe est gravé en lettres capitales gothiques : *Ci gist Monseigneur Pierre de Mallinons Chevaliers.......... M CC LXXI le jour de.....*

Sous le banc des choristes est une autre tombe, sur laquelle on lit : *Cy gist noble homme Daniel de Cernay en son vivant Escuyer.......... et des Ulm.......... en partie lequel décéda le second jour de Juing 1573.* Ce Seigneur y est représenté vêtu militairement avec son blazon (Un chevron avec un croissant en pointe). Je trouve que Charles Daniel, Ecuyer, Seigneur de Cernay, avoit fondé en 1557 en l'Eglise d'Ermon un service le jour de S. Léonard, et un autre le jour de Ste Luce. La réduction en fut faite par l'Evêque de Paris le 19 Mai 1595, à la poursuite du Curé.

Reg. Ep. Paris.

Cette Eglise reconnoît deux Saints pour ses patrons. S. Etienne, premier Martyr, est l'ancien, et S. Flaive est le second et nouveau patron. J'ai vu des provisions de la Cure du XI Septembre 1523, où elle est dite *Ecclesia Parochialis S. Flavii de Ermonte.* Elle est sur-nommée du même Saint dans une visite d'Archidiacre de

l'an 1471. On y fait l'Office de ce S. Flaive le 23 Août et le 18 Décembre. On m'a assuré qu'il y a cessation de travail. Au grand autel, S. Flaive (*Flavius*) est représenté en Evêque, et de même à l'extérieur de la châsse de bois où sont ses reliques : mais l'histoire de la licorne qui est aussi représentée, et qui est dans les leçons de son Office, où de plus on lit qu'étant berger il avoit été poursuivi par la Dame qu'il servoit et qu'ensuite il se fit ermite, sont autant de traits empruntés de la vie d'un S. Flavit, qui n'a jamais été que simple concierge (ou consierge) du château de Marcilly au Diocése de Troyes en Champagne. Ces traits font voir qu'on a confondu deux saints personnages fort différens. Il y a eu un S. Flaive Evêque de Rouen au VI siécle. M. Chastelain l'appelle Saint Flieu, et dit que ses reliques sont honorées à S. Martin de Pontoise. C'est ce qui dénote comment une partie du corps d'un S. Flavius peut se trouver à Ermon. Comme on a vu ci-dessus que sous le regne de Philippe-Auguste, Jean de Gisors avoit une Seigneurie au village de S. Prix, et possédoit en même tems l'Eglise d'Ermon; selon l'usage de ces tems-là, il paroît fort vraisemblable que sa Seigneurie de Saint Prix l'ayant mis en relation avec l'Abbaye de S. Martin de Pontoise, qui possédoit le Prieuré du même lieu de Saint Prix, il pût obtenir des Reliques de S. Flaive, Evêque de Rouen, pour en enrichir son Eglise d'Ermon. Voilà ce qui me paroît pouvoir autoriser la tradition d'Ermon que S. Flaive a été Evêque. Mais comme il n'y a pas d'apparence que la châsse de la Paroisse d'Ermon renferme aussi des reliques de S. Flavit, dont le corps est à Sainte Colombe de Sens, c'est sans doute pour suppléer à la stérilité des actes de S. Flaive de Rouen, que l'on a cru pouvoir emprunter les actions rapportées dans la vie de S. Flavit de Marcilly, quoique mêlées de fables, et les attribuer au saint patron de l'Eglise d'Ermon, afin de fournir une plus ample matiere aux prédicateurs et aux peintres.

Chastel. Martyrol. Univ. p. 1033.

Cod. MS. S. Vict. Par. et Carmel. Paris. Discal. sign. Heurtault.

Martyrol. Univ. 23 Août.

Quelques-uns (le Pere François-Joseph de Sainte-Marguerite, Carme Déchaux de Paris) ont pensé que ce Saint Flaive a été un solitaire qui auroit vécu à Ermon même, et ils se fondent sur ce qu'on dit qu'une fontaine porte son nom; mais comme on n'y montre aucun tombeau où il ait été inhumé, cette conjecture ne se trouve point suffisamment appuyée. La fontaine est à demi-lieue de-là sur la Paroisse de Cennoy, où j'en parle assez au long.

Il s'étoit élevé, il y a six vingt ans, une contestation entre François Texier, Ecuyer, Sieur de Cernay, et Nicolas Quintaine, Curé d'Ermon, sur le jour qu'il falloit célébrer l'Anniversaire de la Dédicace de l'Eglise Paroissiale : l'Archevêque de Paris ordonna le 20 Août 1627 qu'à l'avenir on continueroit à la faire sans innover, le 3 Août, jour de S. Etienne, l'un de ses patrons.

Reg. Arch. Par.

La Cure d'Ermon est à la pleine collation de l'Archevêque de Paris, selon le Pouillé du XIII siécle et tous les suivans. Le cimetiere du canton étoit apparemment dans les anciens tems sur le chemin d'Ermon au Plessis-Bouchard : au moins j'ai oüi dire (étant sur les lieux) qu'on avoit trouvé des cercueils de pierre sur ce chemin. On m'assura aussi qu'il y a eu un tems où l'on apportoit les enfans de Pontoise à Ermon pour les baptizer.

Le dénombrement de l'Election de Paris ne compte à Ermon que 19 feux : mais on m'a dit dans le lieu qu'il y en a environ 120, compris les cinq ou six qui sont à CERNAY. Aussi le Dictionnaire Universel y marque-t-il 463 habitans. Les dénombremens joignent toujours Cernay avec Ermon. Ces deux lieux renferment quelque peu de vignes.

Dans l'énumération des Seigneurs qui comparurent à la rédaction de la Coutume de Paris en 1580, on voit à l'article d'Armon pour Seigneur de ce lieu le Grand-Prieur de France, ce qui n'est point sujet à mutation. Il y est aussi qualifié Seigneur en partie de Cernay, où il y a une maison remarquable. Dans un titre de Montmorency de l'an 1293 est écrit Sarnoy, qui est apparemment ce lieu-ci, où M. le Prince de Condé a aussi sa Seigneurie. **Hist. de Montm. Preuves p. 128.**

Je n'ai pu découvrir de plus anciens Seigneurs de Cernay que Charles Daniel, décédé en 1573, dont j'ai rapporté l'épitaphe ci-dessus. François Texier l'étoit en 1623 et 1627. Sur la fin du dernier siécle, Melchior Blair, Fermier Général, en étoit Seigneur. Il y décéda en 1744, âgé de 87 ans, dans le beau château qu'il y avoit fait batir. Il a eu d'Henriette Brinon, son épouse, Louis-François de Blair, reçu Conseiller au Parlement en 1709 et depuis Chef du Conseil de Mme la Princesse de Conti de la Roche-Guyon, lequel lui a succédé dans la Seigneurie : son fils est Maître des Requêtes. **Merc. de France, Oct. 1737 et Mai 1744.**

SAINT PRIX ou PRICT

Dit anciennement TOUR ou TOURN.

Il est souvent arrivé que les pélerinages aux reliques des Saints ont fait changer le nom des lieux où ils se faisoient. Entre plusieurs exemples on peut apporter celui de Tour ou Tor, village du Diocése de Paris et à cinq lieues de cette ville, qu'on méconnoît presque aujourd'hui sous ce nom, et qui ne le porte presque plus que dans les Registres de l'Election. Son étymologie ne vient aucunement de *Turris*, parce que les plus anciens titres,

Pouillé Paris. du XIII Siécle. même ceux qui sont en latin, mettent Torn ou Tor tout simplement. D'ailleurs la lettre *n* employée dans ce nom fait voir que son origine lui est commune avec celle de *Tornacum,* Tournai, qui constamment n'est pas dérivé de *Turris.* Ainsi je serois du sentiment de M. Huet, qui croit que tous les noms de lieu qu'on voit en France commencer par Torn ou Tourn, tels que Tournieres, Tournebu, Tournetot, Tourneville, Tourneur, sont émanés du nom Thorn, divinité des Gots et des Danois. Ces derniers prononçoient quelquefois ce nom sans *n* et disoient Tur, selon Dudon de Saint Quentin, auteur qui vivoit il y a six cens ans. Ce nom est en effet tellement éloigné de la langue latine, que, vers l'an 900, on l'écrivoit quelquefois en France *Hturnum,* de même que *Hludovicus,* ainsi qu'on verra plus bas à l'occasion de la charte de l'Eglise de Narbonne. Cette maniere d'écrire tient si fort du Germanique, qu'il pourroit aussi se faire que le nom du village dont il s'agit soit venu du langage celtique Thur ou Thour, qui signifioit porte ou passage, ensorte que ce lieu auroit été ainsi appellé, parce qu'il servoit de passage pour aller d'une vallée à l'autre, comme il en sert encore.

Origines de Caen chap. XXI.

Ceux qui redigerent le Cartulaire de l'Abbaye de S. Martin de Pontoise, dite anciennement de S. Germain, composerent en forme de chartre le mémoire qui regarde l'introduction des Moines en ce lieu de Tour et y marquerent que ce fut un Geoffroy de Montmorency et son épouse Richilde qui donnerent, sous le regne de Philippe I, sur la fin du XI siécle, à cette Eglise de Saint Germain de Pontoise, l'Eglise du village appelé Tour et tout ce qui en dépendoit, à condition que Gautier qui en étoit le premier Abbé, y introduiroit des Moines et disposeroit des revenus. Ce Gautier est celui-là même qu'on connoît sous le nom de S. Gautier de Pontoise. Il est bon de remarquer que dans cet ancien Mémorial, Geoffroy donne cette Eglise de Tour *Beatissimæ Dei Genitrici beatoque Germano atque Sancto Præjecto omnibusque Sanctis.* Ce qu'il faut en conclure, est qu'il semble que l'Eglise de l'Abbaye de Pontoise auroit été non seulement sous l'invocation de S. Germain, mais encore sous celle de S. Prix, Evêque de Clermont, et que comme il y avoit sans doute de ses reliques en ce lieu, on en fit part à l'Eglise de Tour, ce qui occasionna depuis le changement de nom de ce lieu. Geoffroi, qui étoit alors Evêque de Paris, approuva la donation de l'Eglise vers l'an 1090; Etienne de Senlis, l'un de ses successeurs, la confirma en 1124, et Thibaud, aussi Evêque de Paris, fit la même chose en 1149. Thibaud, Abbé de Pontoise sur la fin du regne de Louis XII, vers l'an 1175, rappelant à Thibaud de Gisors, l'un des descendans de Geoffroi de Montmorency, cette donation, se

Hist. de Montm. Preuv. p. 413.

Gall. Chr. T. VII, col. 52, 60 et 66.

sert de ces termes : *Ecclesia de villa quæ Turnus dicitur et decima ejusdem villæ tam vini quàm annonæ.* Quelques Seigneurs de Montmorency ajouterent encore d'autres biens au Prieuré de Tours. Matthieu y donna, en 1215, du consentement de Gertrude son épouse, dix arpens de bois.

Ce Prieuré et l'Eglise Paroissiale ne forment actuellement qu'un seul et même édifice, dans lequel on apperçoit une structure de différens tems. Cette Eglise est bâtie en long sur le côteau, à l'endroit où le village forme une espéce d'amphithéatre qui est aperçu de Paris, et dont l'aspect est au midi. Entre le chœur et la nef de cette Eglise se voient quatre piliers, formant un quarré, qui sont avec le clocher qu'ils supportent, ce qu'il y a de plus ancien dans l'édifice, et qui paroît être du XIII siécle. Le bas côté ou aîle méridionale qui est plus abaissée que la nef et que le chœur, et qui est double ou triple, ne paroît être bâti que vers l'an 1600; les vitrages sont de 1603. Au Grand autel qui est construit assez nouvellement est représenté S. Prix d'un côté, et S. Fiacre de l'autre. Ce dernier est, dit-on, le vrai patron de la Paroisse. Dans l'un des collatéraux méridionaux est l'autel de S. Prix isolé, où se fait le concours des pélerins et l'assemblée des Confreres. Les Reliques du Saint y sont conservées dans une armoire singuliere qui renferme deux ou trois reliquaires, où cependant on assure qu'il n'y a qu'un doigt du saint Evêque. La fontaine du nom du même Saint Prix se voit aussi dans le village. La Fête qui attire le plus grand nombre de pélerins, est celle de la Translation de ce Saint, le 12 de Juillet. L'auteur du Supplément à Du Breul, imprimé en 1639, parlant du lieu de S. Prix (page 56), ne fait mention que de ce concours et de la quantité prodigieuse de malades qui y sont guéris.

Dans le Pouillé écrit avant le regne de S. Louis, cette Paroisse est nommée *Tor;* et le copiste l'a mise avec Taverny, par erreur, au bout des Cures qui sont à la présentation du Prieur de S. Martin des Champs, quoiqu'elle soit à celle de l'Abbé de S. Martin de Pontoise. Le Pouillé du XV siécle rectifie cela en la marquant sans aucune ambiguité, comme appartenante à l'Abbé de Pontoise, et simplement sous le nom *de Turno.* Outre cela, différentes provisions de cette Cure du mois de Décembre 1479, du 31 Mars 1498, levent tout le doute, en mettant *ad præsentationem Abbatis S. Martini supra Vionam juxta Pontisaram.* Ce nom *Viona* est celui de la petite riviere qui se jette dans l'Oise à Saint Martin.

Les Pouillés ont fort varié depuis un siécle et demi sur la maniere d'écrire le nom de cette Cure. Des deux qu'on trouve dans Du Breul, l'un la nomme Cure de *Turno et Melione,* l'autre en françois Tour-Milon. Alliot, en son édition in-8°, met *de Turno,*

et traduit Tourves ; en sa seconde édition de 1648 in-4°, il marque *Cure de Tou*, et le sieur Pelletier dans son Pouillé de l'an 1692 écrit Thou. Hadrien de Valois a eu sous les yeux un Pouillé, duquel il ne marque pas l'âge, et dont le copiste avoit encore plus altéré le nom en écrivant Tunon : ce Sçavant dans la page précédente ne reconnoissant pas le lieu de Saint Prix dans le nom Tor du Pouillé du XIII siécle, s'est imaginé que ce Tor étoit un petit lieu situé sur l'Oise proche Mery, et qui est vulgairement appellé Stors, quoiqu'il soit certain que ce Stors n'a jamais été une Paroisse. A l'égard des deux Pouillés imprimés dans du Breul, l'ancien nom de la Cure de Saint-Prix y est exactement marqué ; mais celui de Moulignon, son annexe, est très-défiguré. Je parlerai plus bas de cette seconde Eglise. Les auteurs du Dictionnaire Universel de la France marquent à l'article de Saint-Prix, qu'ils connoissent aussi sous le nom de Tour, deux Prieurés ; sçavoir, 1° le Prieuré du lieu dépendant de Saint Martin de Pontoise, dont ils évaluent le revenu à 550 livres, quoiqu'il vale beaucoup moins. 2° Le Prieuré du Bois Saint-Pere, dont ils disent que le revenu est de quinze mille livres, ce qui est faux [1]. Je parlerai de ce second Prieuré à l'article de la Paroisse de Boufemont, sur le territoire de laquelle il est situé.

Not. Gall. p 433, col. 1.

Ce même Dictionnaire fixe le nombre des habitans de la Paroisse de Saint Prix à 475 ou 489. Le dénombrement de l'Election de Paris y marque 143 feux. On n'y comptoit que 40 habitans sous le regne de Louis XI, et 12 à Moulignon, son annexe. La culture de la terre y est fort diversifiée.

Tab. Ep. Paris.

Outre l'Eglise de Saint Martin de Pontoise qui a des biens en ce lieu de Saint Prix, je trouve que celle de Saint Martin des Champs de Paris comptoit au commencement du XII siécle, parmi les possessions dont elle obtint confirmation du Pape Calixte II, quelques hôtes de ce lieu [2] qui lui appartenoient avec des vignes, des cens et une forêt de chataigniers, et que ces biens s'étendoient en partie sur le territoire de Taverny, et sur celui du lieu dit alors *Moncellus*, le tout provenant de la libéralité d'Eudes, Comte de Corbeil [3] et dès l'an 1124, le même Prieuré y possédoit toute la voirie accordée par les Seigneurs de Montmorency.

Matthieu le Bel qui a communiqué son nom au village de

1. Ils ont peut-être voulu dire 1500 livres.
2. Je parle de ces Hôtes à l'article de Taverny en un point qui leur est commun.
3. *Apud Tavorniacum et Turnum et Moncellum hospites et vineas et census et sylvam castanearum, ex dono Odonis Comitis de Cerbolio.* Hist. de Saint Martin, page 157. *Omnem quoque viariam de Tur et de Mestigerio.* Hist. de Montmor. Preuv. page 38. Ces deux lieux voisins, Tour et Metiger, sont les deux mêmes dont il est parlé page 33 des mêmes Preuves.

Villiers au-dessus de Sarcelles, donna à connoître dans l'aveu qu'il fit en 1125 à l'Abbaye de Saint Denis, qu'un nommé Gazon de Rurote tenoit de lui à Tour plusieurs héritages, et que Guillaume de Cornillon y tenoit aussi de lui un bois et une chataigneraie ou chataigniere [1]. *Chart. S. Dion. Bibl. Reg. p. 21.*

Le Roi avoit pareillement des fiefs de sa dépendance sur le territoire de Tor. Jean de Gisors, parent des Montmorency, faisant l'énumération de ce qu'il tenoit de Philippe-Auguste, marque d'abord : *Quicquid habet apud Tor.* Hist. de Montm. Preuves p. 413.

Parmi les droits dûs à Jean de Montmorency vers l'an 1460, il y avoit une redevance du meilleur vin de Tour. Ibid., p. 4.

Le nom de Tor étoit au XII et XIII siécle celui dont on se servoit dans le langage vulgaire, pendant que *Turnum* étoit celui qu'on employoit en latin. Dans un acte de Matthieu de Montmorency daté de l'an 1193, paroît comme témoin *Fulco Rufus de Tor*. Ibid., p. 70. En 1208 est nommé *Stephanus de Tor miles*, frere de Hugues *de Balliolo*. Dans le Recueil des Titres de l'Abbaye du Val, se trouve (page 314), à l'an 1227, *Josbertus, Presbyter de Turno*, avec mention d'une vigne de Maupertuis *in censiva Domini Stephani militis de Turno*. A l'an 1233 paroît (page 311) Radulfe Rossel de Tor, qui donne à cette maison des deniers de cens sur une vigne de Tor, et enfin, à l'an 1238, *Stephanus de Turno armiger*.

Il ne faut point chercher de Seigneurs de Tor ou Tour plus anciens que ceux qui viennent d'être nommés : Foulques le Roux, Etienne le Chevalier, Radulfe le Rousseau et Etienne Ecuyer. La suite n'est point si remplie, faute de titres.

Vers l'an 1430, Simon Morrhier étoit devenu Seigneur de ce lieu. Le Roi donna ensuite cette Terre à un nommé Jean de Saint Georges. Mem. de la Chambre des Compt. 1438.

Dans les derniers tems elle a appartenu à Messieurs Le Clerc de Lesseville.

M. Le Fevre de Saint Hilaire, Conseiller au Parlement de Paris, leur a succédé en 1744, ayant acquis la Terre de la veuve et des enfans.

La maison Seigneuriale s'appelle Rubel, elle est située au bas de la montagne.

De l'autre côté de la rue est une maison remarquable, appartenante à M. Rossignol, qui se dit Seigneur de Fief. On assure que le domaine en est considérable.

L'un des continuateurs de la Chronique de Nangis parlant, à l'an 1358, des paysans des environs de S. Leu d'Esserent et de *Spicil. in fol. T. III, p. 119 col. 1.*

1. *Apud Turnum, boscum et castaneolariam.*

Clermont en Beauvoisis, qui s'étoient choisi un Capitaine du lieu de Merlou, appellé Guillaume Varle, ajoute qu'étant venus à Tour, village de France (*Curnovilla* est une faute d'impression, il faut *Turnovilla*), qui étoit un château très-fortifié, ils y firent une irruption, et y blesserent mortellement plusieurs Gentils-hommes et plusieurs femmes qui s'y étoient retirés, et qu'étant approchés de Paris, ils en firent autant dans les villages voisins. Ce trait d'Histoire ne peut convenir qu'au lieu de S. Prix, qui s'appelloit alors Tour, qui est sitüé en France dans le même sens que la ville de Saint Denis est dite y être située, d'autant plus que dans le nombre des villages situés entre le Beauvoisis et Paris, il est le seul qui ait pû être appellé en latin *Turnum* par l'Historien.

Pendant le siecle suivant il y eut aussi quelques événemens dans le voisinage de Tour qui mériterent l'attention des écrivains. Nous lisons (page 130) dans le Journal des regnes de Charles VII, que le 21 Avril 1429, une troupe de trois cens Anglois s'empara du château de la Chasse; que delà ils allerent à l'Abbaye de Chelles qu'ils pillerent; mais que comme ils revenoient au château de la Chasse, chargés de biens d'Eglise, les Armagnacs les ayant rencontrés, les pillerent à leur tour et que ceux du Château les tuerent. (Godefroy p. 334.) L'abregé chronologique de l'Histoire du même Roi appelle ce lieu La Chasse-Momay. Les mazures qui en restent, se voient dans un vallon de la forêt très-désert et très-champêtre, entre Saint Prix et le village de Bouffémont. Dans le tems qu'il appartenoit à Jean, Baron de Montmorency, c'est-à-dire vers l'an 1460, ce Château étoit accompagné de deux étangs, et il y avoit double fossé avec des prés et des tuilleries tenant à ces étangs. (Hist. de Montm. Preuves p. 4.)

Comme l'ancien nom du village de Saint Prix ne paroît pas avoir été connu par Dom Mabillon, ni par M. Baluze, je ne suis pas surpris qu'ils ayent cru que certains diplomes de Charles le Simple, dont la date est *Actum apud Hturnum villam*, ou *apud Turnum*, ou bien *Actum in Setico*[1] *contra Torn*, ont été expédiés à Tour au Diocése de Reims. (*Gall. Christ. T. VI. Instr. col. 140. Marca Hispan. p. 828, 838, 345, et Suppl. ad Diplom.*) Le Tour ou Tourn, au Diocése de Paris, est d'une situation assez agréable pour que ce Prince s'y soit plû et y ait résidé quelquefois; il est peut-être aussi le lieu dit Tournoy, à la fin d'une Ordonnance de Louis le Hutin, du mois de Décembre 1315. (Ordon. Royales, T. I.) On voit par d'autres Ordonnances du même mois que ce Prince étoit alors dans les environs de Paris. On trouve aussi que François I étoit à Saint Prix les 10 et 17 Octobre 1540.

MOULIGNON est un hameau considérable de la Paroisse de

1. *Seticum* signifioit une plaine. *Gloss. Cangii.*

Saint Prix situé à l'orient de ce village. En l'an 1125, Matthieu le Bel donnant son dénombrement à l'Abbaye de Saint Denis, met en dernier article, qu'il excepte la dixme de Moulignon, laquelle il prétend être de son fief. ***In meo feodo est decima de Molennio quam tenuit Odo de Hoinvilla.*** Suger, Abbé de Saint Denis, qui parle trois fois de ce lieu dans ses écrits, l'appelle toujours en latin : ***Molignum.*** Il y a dans l'Eglise d'Ermon, village voisin, sur une tombe de l'an 1271 : ***Ci gist Monseigneur Pierre de Malinons :*** par où il semble qu'il faudroit écrire Maulinons. M. de Valois croyoit que ce mot revient à celui de ***molendinum parvum.*** Le même Abbé Suger assure qu'il donna une somme de trois mille sols à Matthieu, Seigneur de Montmorency, pour rentrer en possession de cette Terre, distraite du domaine de son Abbaye, et possédée par un Juif de Montmorency nommé Oursel; la femme de ce Juif reçut aussi de lui à cette occasion dix livres et dix muids de froment. C'étoit alors la coutume dans ces sortes de négociations. L'emploi que Suger fit ensuite du revenu de la terre de Moulignon, fut de l'appliquer à l'entretien du réfectoire des Moines de Saint Denis.

Chart. S. Dion. Bibl. Reg. Duchêne, T. IV, p. 331, 550, 551.

Notit. Gall.

Suger de admin. sua. Duchêne, T. IV, p. 331.

Ibid. p. 551.

Dès le XIII siécle il y eut une Eglise en ce hameau. Il s'éleva une dispute sur la Paroisse dont elle devoit dépendre. C'étoit apparemment le Curé d'Andilly qui la revendiquoit ; mais Laurent, Abbé du Val, et Roger, Prieur, ayant été nommés par Innocent III pour l'examen de cette affaire, ils déciderent en 1211 qu'elle devoit appartenir à l'Eglise de Saint Prict de Tourn, et à l'Abbaye de Saint Martin de Pontoise dont dépend la même Eglise de Saint Prict. En 1398, il y eut une Sentence de l'Archidiacre, qui régla les charges du Curé de Saint Prict dans l'Eglise de Saint André de Moulignon, laquelle est rappellée dans une autre de la visite de l'an 1472. Entre autres charges, il y devoit les Vêpres le jour de S. Eloy. Ce n'est aujourd'hui qu'une très-petite Eglise. Avant l'an 1645, elle avoit son cimetiere particulier, qui étoit éloigné. Marie Lhuillier, veuve de M. Fayet, Président aux Enquêtes, obtint alors de l'Archevêque de Paris d'en faire un échange et, en prenant le terrain qui le formoit, d'en donner un autre plus étendu et plus voisin de l'Eglise.

Gall. Christ. T. VII, col. 877.

Reg. Visit. Archid. Apr. 1472.

Reg. Archiep.

Vers l'an 1300 ce village appartenoit à Matthieu de Montmorency, qui le mit alors avec ses appartenances ***dans le fief du Roi*** Philippe le Bel. Il paroît par un autre acte, qu'en 1372 le Sire de Hangest, parent des Montmorency, y avoit fait des dispositions comme de Terre à lui appartenante. Mais on trouve que quelques années après, le Roi Charles V, fondant des Chanoines à la Chapelle de Vincennes, leur donna entre autres biens Moulignon en la Paroisse de Tour sous Montmorency ; c'est ce que marque

Hist. de Montm. Preuves p. 132.

Ibid., p. 150.

Trésor des Chart. Reg. 153, piece 288.

Charles VI dans une de ces ordonnances datée de Paris le 18 janvier 1397.

Quels que soient les changemens arrivés en ce lieu, la dixme menue et grosse appartient aux Chanoines de Montmorency, ou aux Peres de l'Oratoire qui les représentent. C'est ce qui a été reconnu en 1681, au Terrier de Montmorency, où les Peres de l'Oratoire ont comparu comme ayant succédé aux Chanoines.

Fremainville. Pratiq. des Droits Seign. T II. p. 114.

Preuves de Montm. p. 128.

Le lieu dit ci-dessus, page 648, en note, *Mestigerium* ou *Mistigerium*, et Mestegier ou Metiger, dans des titres des années 1209 et 1293, comme étant alors un hameau des dépendances de la Seigneurie de Montmorency, est entierement détruit depuis long-tems. Il n'y en est resté de souvenir que dans le nom d'une fontaine située à l'extrémité de Moulignon vers le nord. Les paysans des environs en parlent souvent, parce que ses eaux sont si salutaires et si saines, qu'ils en boivent, si échauffés qu'ils soient, sans en craindre la moindre incommodité. Ils sont même dans l'habitude d'en boire dans leurs plus grandes fiévres, persuadés qu'elle les leur fait passer.

Le reste des Paroisses du présent Doyenné de Montmorency formera la suite de cette Histoire du Diocése de Paris. Elle commencera par Argenteuil et son voisinage.





TABLE DES MATIÈRES

HISTOIRE DE LA VILLE DE PARIS

PREMIÈRE PARTIE

DES ÉGLISES DE PARIS QUI ONT ÉTÉ ORIGINAIREMENT SÉCULIÈRES ET DE LEURS DÉPENDANCES

CHAPITRE PREMIER

DE L'EGLISE NOTRE-DAME et de ses dépendances.

CHAPITRE II

DE SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS, Eglise séculière et la plus ancienne du premier accroissement de Paris vers l'Occident, avec ses démembrements et dépendances.

CHAPITRE III

DE L'EGLISE ET PAROISSE DE SAINT-GERVAIS et de ce qui en a été démembré.

CHAPITRE IV

DE L'EGLISE DE SAINT-JULIEN ET DE LA CHAPELLE SAINT-JEAN-BAPTISTE devenue Eglise de Saint-Séverin.

CHAPITRE V

DE L'EGLISE COLLÉGIALE DU BOURG DE S.-MARCEL
et de ses dépendances.

CHAPITRE VI

DE L'EGLISE DE SAINT-BENOIST c'est-à-dire de la Sainte-Trinité, sous le patronage de Saint Bâche, et de celles qui ont été bâties sur son territoire.

CHAPITRE VII

DE L'EGLISE DE SAINT-MERRY, Collégiale et Paroisse.

CHAPITRE VIII

DES EGLISES DE SAINT-BARTHÉLEMI, SAINT-GEORGES ET SAINT-MAGLOIRE et de celles qui ont été bâties sur l'ancien territoire de ces mêmes Églises.

CHAPITRE IX

DES DEUX BASILIQUES DE SAINT-MARTIN bâties en différents siécles hors la cité de Paris, et des Eglises construites sur leur territoire.

CHAPITRE X

CHAPITRE XI

CHAPITRE XII

CHAPITRE XIII

SUPPLÉMENT AU PREMIER CHAPITRE DE CETTE PREMIÈRE PARTIE

SECONDE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III

DU MONASTÈRE DE SAINT-LAURENT HORS PARIS, depuis réduit en Paroisse, et de ses démembrements.

CHAPITRE IV

DU MONASTÈRE DE SAINT-MARTIAL, dit depuis de Saint-Eloi, et des Eglises qui en ont dépendu dans la Cité, savoir :

CHAPITRE V

DE L'EGLISE DE SAINT-VICTOR, et de son démembrement.

HISTOIRE DE LA BANLIEUE ECCLÉSIASTIQUE

ARCHIDIACONÉ DE PARIS ou PARISIS

DOYENNÉ DE MONTMORENCY

4643 — Paris, Imp. L. PHILIPONA, 51, rue de Lille.



A LA MÊME LIBRAIRIE

COLLECTION DE MÉMOIRES RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE, avec des notices sur chaque auteur et des observations sur chaque ouvrage, par A. PÉTITOT ET MONMERQUÉ. 131 vol. demi chag., n. rog, net : 550 fr.

Cette précieuse collection est sans contredit la plus importante et la plus complète qui existe. Aucune n'a été faite avec plus de soin et d'exactatitude.
Les exemplaires bien complets sont aujourd'hui tres rares.

NOUVELLE COLLECTION DE MÉMOIRES RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE, depuis le XIIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, précédés de notices biographiques et littéraires sur chaque auteur des Mémoires et accompagnés d'éclaircissements historiques, par MICHAUD ET POUJOULAT. 34 volumes grand in-8° à 2 colonnes. . . . . 200 fr.

LES CHRONIQUES DE FROISSART, publiées avec des variantes des divers manuscrits, par le baron KERVYN DE LETTENHOVE. *Bruxelles,* 1873-77. 26 volumes in-8° br. . . . . 60 fr.

Cette édition publiée par l'Académie royale de Belgique est l'édition la plus complète et la plus savante qui existe. Elle contient les diverses rédactions des meilleurs manuscrits avec des notes qui éclairent le texte et apprécient les faits à la lumiere de la critique historique.
Elle est de plus enrichie d'un portrait de Froissart, de nombreuses cartes géographiques, et suivie d'un glossaire, d'une table de vues géographiques et d'un volume de pièces justificatives.

LES CHRONIQUES DE JEHAN LE BEL, publiées pour la première fois par POLAIN, de l'Académie royale de Belgique. *Bruxelles,* 1863, 2 vol. in-8° br. . . . . 6 fr.

LETTRES ET NÉGOCIATIONS DE PHILIPPE DE COMMINES, avec un commentaire historique et biographique par M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE. *Bruxelles,* 1867-1874. 3 vol. in-8° br. . . . . 7 fr 50

ŒUVRES COMPLÈTES DE GEORGES CHASTELLAIN, publiées par le baron KERVYN DE LETTENHOVE. *Bruxelles,* 1863, 8 vol. in-8° br. . . . 25 fr.

HISTOIRE DES CABINETS DE L'EUROPE pendant le Consulat et l'Empire (1800-1815), par Armand LEFEBVRE, Ministre plénipotentiaire, conseiller d'Etat, membre de l'Institut. 5 vol. in-8°. . . . . 15 fr.

Edition précédée d'une notice par M. DE SAINTE-BEUVE, et complétée par Ed. LEFEBVRE DE BEHAINE, fils de l'auteur, secrétaire d'ambassade.

RECUEIL DES TRAITÉS, CONVENTIONS, Actes, Notes, Capitulations et pièces diplomatiques, concernant la guerre *Franco-Allemande,* par le comte D'ANGEBERG. 5 beaux volumes in-8° br. . . . . 50 fr.

HISTOIRE DE LA DIPLOMATIE du Gouvernement de la DÉFENSE NATIONALE, par VALFREY. 3 vol. gr. in-8° br. . . . . 10 fr.

Ce remarquable travail a reçu de toute la presse sérieuse les plus sincères éloges; nous ne citons que quelques lignes du *Moniteur universel :* « Tout le travail diplomatique qui se faisait autour de cette terrible guerre est exposé ici avec une abondance et une sûreté d'informations, avec une impartialité et un soin de la vérité dignes d'un vrai historien et d'un sujet si important. »

HISTOIRE DU TRAITÉ DE FRANCFORT et de la libération du territoire français, par J. VALFREY. 2 volumes gr. in-8° . . . . 8 fr.

Cet ouvrage est la suite et le complément de l'*Histoire de la diplomatie du Gouvernement de la Défense nationale,* du même auteur; il est traité avec le même soin, la même impartialité et la même hauteur de vue.

4613 — Paris, Imp. L. PHILIPONA, 51, rue de Lille.

